Digitized by the Internet Archive
in 2017 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/lecorrespondant07unse

LE

# CORRESPONDANT

## RECUEIL PÉRIODIQUE.

PARIS. — IMPRIMERIE D'A. RENÉ ET COMP., RUE DE SEINE, 32.

# LE CORRESPONDANT

RECUEIL PÉRIODIQUE.

RELIGION, PHILOSOPHIE, POLITIQUE,
SCIENCES,
LITTÉRATURE, BEAUX-ARTS.

TOME SEPTIÈME.

PARIS
V.-A. WAILLE, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
RUE CASSETTE, 6.
1844

THE BETTY CENTER
LIBRARY

LE

# CORRESPONDANT.

## LIBANIUS ET LES SOPHISTES.

Dans les premiers siècles de son établissement, l'Eglise a eu des ennemis plus puissants et plus redoutables que les sophistes; elle n'en a pas rencontré de plus vains, de plus obstinés, de plus aveugles. L'habitude de sacrifier l'idée à la forme, de ne voir dans les pensées grandes et généreuses qu'un texte favorable à des phrases élégantes et harmonieuses, à des discours d'apparat, à des déclamations de théâtre ou d'académie, et de ne rien placer au-dessus du suffrage des gens de goût ou des applaudissements d'un public frivole, avait tellement énervé leur esprit et troublé leur raison que le triomphe même du Christianisme ne put leur faire comprendre ce qu'il y avait de faux dans leurs doctrines, d'insensé dans leurs espérances et de ridicule dans le genre de vie qu'ils avaient adopté. Ils restaient calmes et sans nulle crainte quand de toutes parts le monde ancien s'écroulait avec fracas, persuadés que cette immense rénovation était une tempête passagère que sauraient apaiser leur éloquence, leur vaste savoir et l'autorité qu'ils exerçaient sur la multitude. Cette confiance de la faiblesse en elle-même nous paraît un trait de caractère assez curieux pour mériter d'être examiné avec soin, et nous croyons qu'on ne jettera pas les yeux sans quelque intérêt sur le portrait que nous allons essayer de tracer de Libanius, le premier de tous les sophistes

du IVe siècle, celui qui protesta avec le plus de talent et de persévérance contre le triomphe d'une religion vers laquelle se sentaient entraînés tous les hommes vraiment supérieurs. Peut-être supposera-t-on qu'en rappelant le siècle où les Libanius, les Thémistius, les Maxime d'Ephèse luttèrent contre l'affranchissement du monde, nous avons l'intention de placer sous un voile transparent une autre époque et d'autres sophistes. On se tromperait. Aucun motif ne saurait à nos yeux excuser la moindre altération apportée à la vérité historique, aux dépens de laquelle se font toujours les allusions et les rapprochements. Le lecteur est libre dans ses appréciations, l'historien ne l'est pas dans les récits qu'il présente.

Libanius naquit à Antioche dans la première année du règne de Constantin et mourut à la fin du IVe siècle (1). Sa vie se prolongea donc pendant toute cette période de l'histoire romaine qui vit le culte des faux dieux passer de la domination à la tolérance et de la tolérance à la proscription. Si à cette circonstance on ajoute que Libanius exerça sur l'esprit de ses contemporains une notable influence et que le temps a épargné la plus grande partie de ses nombreux écrits, on comprendra que nous ayons conçu le dessein de faire connaître les illusions qui animaient les chefs du parti païen d'Orient, en recherchant et en plaçant dans tout leur jour les sentiments secrets ou avoués, les vœux, les espérances et les cruelles déceptions d'un homme que sa fidélité aux anciennes erreurs, son éloquence et l'estime publique dont il était environné désignèrent au triste et périlleux honneur de défendre devant Théodose des temples qui n'avaient plus de dieux.

Nous proposant de considérer dans Libanius, non l'orateur plus ou moins habile et disert, non l'écrivain d'un goût plus ou moins délicat et exercé, mais le défenseur des croyances helléniques, il est nécessaire de faire précéder ces recherches de quelques considérations propres à dissiper les doutes qui existent sur la situation intellectuelle et morale des adversaires du Christianisme en Orient à l'époque où ils perdirent, par l'effet de la conversion de Constantin, le seul appui qui pût encore les rendre redoutables et expliquer leur persistance.

(1) La lettre M placée à la suite d'une citation indique l'édition des œuvres de Libanius donnée par Morel (Paris, 1606—1627, 2 vol. in-f°); la lettre W, le recueil des lettres du même auteur, publié par Wolff (Amsterdam, 1738, in-f°).

Lorsque les doctrines du Christianisme commencèrent à retentir dans l'empire romain, les diverses classes de la société éprouvèrent un même sentiment de répulsion et de crainte, trop bien attesté par le nombre et l'acharnement des persécuteurs. Dans son ignorance, le peuple n'aperçut pas d'abord les bienfaits qui devaient résulter pour lui du triomphe de la loi de justice et de paix que le Christ avait révélée, et l'aristocratie était trop contraire à tout ce qui pouvait altérer, dans l'ordre moral comme dans l'ordre extérieur, l'immobilité des traditions religieuses et politiques de l'empire, pour ne pas opposer la plus énergique résistance à l'adoption de dogmes incompatibles avec la violence, l'injustice, l'esclavage, c'est-à-dire avec les fondements de la constitution romaine.

Cependant le Christianisme força ses adversaires à l'écouter, à le comprendre, et ses développements ne rencontrèrent plus d'autres obstacles que ceux qui leur étaient suscités par des intérêts politiques ou par une obstination irréfléchie. Dans cette période extrême de l'existence du polythéisme, on vit les croyances païennes, dont le petit nombre de défenseurs diminuait chaque jour, se réfugier sous l'égide de quelques institutions à l'établissement desquelles elles avaient contribué et qui ne pouvaient exister privées de leur secours, et continuer, à l'abri de ce fragile rempart, leurs protestations contre le mouvement qui entraînait la société.

Je vais faire connaître ces derniers retranchements de l'erreur, derrière lesquels se tenaient cachés tous ceux d'entre les Romains qui, au mépris de l'enseignement le plus éclatant que Dieu ait jamais donné aux hommes, espéraient encore dans la puissance des idoles.

L'étude attentive des derniers moments du polythéisme montre que cette religion avait pour soutiens en Orient des hommes très-différents, sous le rapport des idées, des mœurs, et de la position sociale, de ceux qui combattaient pour la même cause en Occident. Cette observation doit d'autant moins être perdue de vue qu'il serait naturel de penser que des hommes rangés sous un même drapeau avaient une seule manière de penser, de parler et d'agir. Marquons en peu de mots cette différence.

Aussi loin qu'on remonte dans l'histoire de Rome, on y trouve la religion unie à la constitution politique. Cette alliance a été

si souvent signalée, ses causes et ses résultats ont été indiqués avec tant de précision, qu'il est inutile de revenir sur ce sujet; mais il importe d'observer que l'apparition du Christianisme, loin de changer cet ancien état de choses, resserra les liens qui, chez les Romains, unissaient les institutions religieuses et les institutions politiques, et que, si les chefs de la société repoussèrent obstinément pendant trois siècles les lumières de l'Evangile, leur endurcissement provenait autant de préjugés politiques que d'attachement pour un culte qui, depuis longtemps, avait perdu tout empire réel sur les consciences.

Le soin de conserver et de défendre cette institution vicieuse et épuisée appartenait à l'aristocratie romaine, et ce fut elle qui excita et dirigea l'opposition contre le Christianisme. Le sénat de Rome, qui jusqu'au IVe siècle ne compta pas dans son sein un seul chrétien, était l'organe naturel des passions de l'aristocratie, et sa place se trouvait marquée en tête de l'armée païenne. Après le sénat venaient les familles patriciennes, les curies provinciales, les ordres, les corporations, enfin tous les individus qui, sans appartenir à ces institutions, se trouvaient cependant en contact immédiat avec elles.

Le parti païen ne se composait pas en Orient d'éléments pareils. Dès son apparition, la religion chrétienne y fut considérée sous son aspect véritable, c'est-à-dire comme le principe d'une rénovation religieuse et morale, et non d'une révolution politique. Les Grecs la repoussèrent parce qu'elle blessait leurs vieilles erreurs, leurs convictions héréditaires, et non parce qu'elle ébranlait une organisation sociale qui, à bon droit, leur était odieuse. Libres de toute préoccupation politique, les païens d'Orient se livrèrent donc avec une curiosité inquiète à l'étude des idées chrétiennes, afin de pouvoir soutenir contre les chefs de l'Eglise une discussion sérieuse, et n'introduisirent pas dans un débat purement intellectuel des haines et des préjugés populaires. Sur ce point, ils différaient complétement des païens d'Occident; ils s'en éloignaient encore sur quelques autres. Ainsi les hommes qui dirigeaient dans les provinces de l'empire d'Orient la résistance aux progrès du Christianisme n'appartenaient ni à l'aristocratie ni à la haute classe de la société: c'étaient des philosophes, des sophistes, des rhéteurs, des gens de lettres, personnages aussi influents chez les Grecs qu'ils l'étaient peu chez les Romains. On s'étonnera sans doute que

nous ne fassions aucune mention des pontifes, des membres du sacerdoce païen. En effet, la mission de lutter contre la vérité semblait leur être dévolue; mais les pontifes ne formèrent jamais dans la Grèce une corporation chargée de conserver les dogmes du polythéisme. Uniquement occupés des actes extérieurs du culte, ils ne se croyaient pas soumis à d'autres devoirs. Les sacrifices, les jeux, les festins sacrés, la divination avec toutes ses folles pratiques composaient leurs attributions; le soin de débattre les divers systèmes enfantés par l'hellénisme était réservé aux philosophes qui, dans des écoles fréquentées par la jeunesse et par les hommes amis des recherches spéculatives, développaient et modifiaient l'essence mobile de cette religion. L'histoire atteste l'influence qu'exercèrent ces écoles sur la civilisation grecque.

Après les philosophes nous apercevons les sophistes ou rhéteurs. La mission de ces derniers consistait simplement à enseigner l'éloquence. Aussi longtemps que la Grèce conserva sa liberté, le crédit des rhéteurs fut soigneusement contenu; mais après la conquête des Romains, et particulièrement sous les empereurs, quand l'occasion de déployer une éloquence véritable manquait tout à fait, le goût de l'éloquence factice, des déclamations pompeuses, des allocutions publiques, des panégyriques, devint si général et si vif que la profession de rhéteur prit le caractère d'une sorte de magistrature publique qui conduisait à la faveur populaire et aux honneurs. A la distance où nous sommes placés, ces orateurs ne nous apparaissent pas sous des dehors très-graves; cependant il fallait qu'il y eût en eux quelque mérite réel et qui nous échappe, puisqu'ils formèrent à l'art de parler et d'écrire des hommes qui devinrent ensuite les plus fermes soutiens de l'Eglise.

Les philosophes étaient les conservateurs des croyances païennes; ils ne poursuivaient pas seulement la recherche de la sagesse, car le but de tous leurs travaux se définissait par ce peu de mots : « *La connaissance des dieux et de la sagesse.* »

Est-il donc surprenant qu'ils se soient considérés comme les antagonistes naturels du Christianisme, et que le premier cri d'alarme poussé contre notre religion soit sorti de leurs écoles? Remarquons en outre que presque tous les philosophes païens du IV^e siècle, appartenant à la secte de Plotin, mêlaient à leurs méditations des pratiques théurgiques qui les mettaient souvent

en rapport avec les pontifes. Plusieurs d'entre eux, et il suffira de citer Maxime d'Ephèse, Eustathe et Antoninus, paraissent même avoir été revêtus de sacerdoces païens, ce qui fait dire à Brucker que la ruine des idoles fut pour eux une source amère de douleurs (1), « parce qu'ils étaient aussi bien les gardiens « des sanctuaires de la philosophie que des temples, et qu'ils « voulaient être regardés non-seulement comme des philoso- « phes, mais encore comme des pontifes. »

On ne comprend pas facilement pourquoi les rhéteurs s'associèrent à toutes les haines des philosophes, car ils ne pouvaient pas ignorer que le Christianisme avait ramené les beaux jours de l'éloquence, et que l'Église appelait plus particulièrement à la défense de la foi les hommes habiles dans l'art de la parole; mais, habitués à concentrer leurs études sur Homère et sur Hésiode, c'est-à-dire sur les écrivains qui étaient à la fois poëtes sublimes et historiens primitifs des traditions païennes, ils furent amenés à empreindre d'idées religieuses leur enseignement littéraire, et conduits peu à peu à partager les préventions et les erreurs des philosophes. Lorsque l'empereur Julien disait que le culte des dieux et celui des lettres étaient unis par un lien presque fraternel (2), il rappelait aux rhéteurs qu'ils avaient pour mission de répandre dans le cœur de la jeunesse à la fois le respect des dieux et l'amour des lettres, ou, en d'autres termes, la haine de la religion chrétienne.

Les rhéteurs comprirent si bien cette double obligation, et y conformèrent si attentivement leur conduite, qu'on avait fini par les regarder presque comme des ministres du culte, et que leurs discours étaient devenus le complément habituel des cérémonies religieuses (3).

Les philosophes attaquaient directement la religion chrétienne, tandis que les rhéteurs se bornaient à défendre l'ancien culte; et, même en le défendant, ils le considéraient moins comme une religion que comme la source véritable et unique du beau dans les arts d'imagination. L'examen d'aucune ques-

(1) *Historia critica philosophiæ*, t. II, p. 270.

(2) Fabricius, *Bibliotheca Græca*, t. VII, p. 302.

(3) Libanius, t. II, p. 73. M.—Quoique Tertullien ait dit que le manteau de sophiste n'était pas incompatible avec la profession de Christianisme, il n'en est pas moins vrai que les sophistes, quand ils embrassaient la vraie religion, renonçaient aussitôt à leur métier. Saint Augustin regrette vivement d'avoir continué de paraître dans la *chaire du mensonge* après sa conversion (*Conf.* IX, 2).

tion dogmatique n'entrait dans le domaine de leurs études. Plus nombreux, plus actifs, vivant plus dans le monde extérieur que les premiers, ils donnèrent à la résistance païenne un caractère vif et passionné; ils la rendirent sinon populaire, au moins bruyante, sorte de succès que les sophistes, malgré leurs talents, ne pouvaient obtenir. Il n'existait pas d'ailleurs chez ces derniers une aussi grande confiance dans l'efficacité de leurs efforts qu'il serait naturel de le supposer; les doctrines néo-platoniciennes ayant quelques points de contact avec le Christianisme, il fut facile aux philosophes doués de quelque pénétration de prévoir que ces doctrines ne pourraient pas longtemps résister à un adversaire qui les connaissait trop bien pour ne pas savoir comment il fallait les attaquer pour les anéantir. Je trouve dans les nouveaux platoniciens d'Alexandrie beaucoup de science, d'habileté, de ressources, mais peu de confiance en eux-mêmes. Proérèse, Anatole de Laodicée, saint Victorin et même saint Augustin passèrent du platonisme au Christianisme. Les rhéteurs, au contraire, qui ne possédaient que des notions incomplètes sur les grandes questions agitées à cette époque, restaient inébranlables, on ne peut pas dire dans leurs convictions, mais dans leur respect instinctif pour les traditions et les anciens usages de la société païenne, et surtout dans leur haine contre les docteurs chrétiens, dont la parole entraînante dépeuplait leurs écoles.

Il est plus facile de deviner que de décrire la stupeur et le désespoir qu'éprouvèrent ces deux corporations quand elles apprirent que Constantin venait d'embrasser la nouvelle religion; car l'ouvrage où était déposée l'expression amère de leur douleur, les *Commentaires historiques* d'Eunape, ne nous est point parvenu. Cependant, autant qu'on en peut juger quand on rapproche et que l'on compare les jugements portés sur ce prince par Julien, Eutrope, Victor, Eunape, dans ses *Vies des sophistes*, et Zozime, la conduite de Constantin ne fut pas considérée sous le même point de vue en Orient et en Occident. Les Romains virent dans le premier empereur chrétien le *turbator priscarum legum* (1), c'est-à-dire un empereur qui, au mépris des obligations les plus sacrées, abandonnait la défense des lois et des institutions nationales. Son crime était donc à leurs

(1) Ammien Marcellin, l. XXI, c. 10.

yeux un crime purement politique. Les païens de l'Asie, au contraire, jugèrent Constantin comme un prince à petites idées, à vues étroites, qui avait eu la faiblesse de se laisser séduire par les *Galiléens*, quand il avait, pour ainsi dire, sous la main les mystères sublimes de la philosophie alexandrine, dont Jamblique venait d'étendre et d'affermir la puissance. Cet acte mémorable fut donc pour les philosophes, qui, selon Cédrène (1), étaient les seuls à se plaindre de la conversion de Constantin, le fruit d'une erreur privée qui révélait la faiblesse d'esprit de cet empereur, mais laissait en définitive les choses dans le même état. Certes l'aveuglement ne pouvait guère aller plus loin.

Le parti païen d'Orient, voyant que Constantin ne portait aucune atteinte à la liberté de l'ancien culte, que le feu des sacrifices restait allumé, que les priviléges des pontifes étaient respectés, retrouva, après quelques moments de surprise, toute sa sécurité : elle fut de courte durée. Quand, par des faveurs de tout genre accordées aux chrétiens, l'empereur eut fait marcher vers les églises une foule de gens jusque-là incertains, les chefs du parti païen comprirent que le pouvoir politique mettait au service des idées nouvelles des moyens de séduction auxquels le plus grand nombre résisterait difficilement, et sentit que le moment était venu de faire un appel aux idées, aux mœurs et aux intérêts dont la garde lui était confiée, d'échauffer le zèle de ce qui restait encore d'amis des dieux, sans se laisser accabler par un revers de fortune qui forçait les croyances nationales à se mettre sur la défensive.

On a remarqué que, pendant les dernières années du règne de Constantin, un nombre considérable d'écrivains distingués appartenant au paganisme se préparaient, par de graves études, aux succès qui devaient plus tard illustrer leurs noms. Ce réveil inattendu du génie païen a été attribué soit à la longue paix qui termina le règne de ce prince et qui fit retrouver aux Romains un bonheur dont ils avaient perdu le souvenir, soit aux efforts de Constantin pour ranimer dans ses Etats la culture des lettres, efforts qui n'ont pas été niés par tous les détracteurs habituels de ce prince. A ces deux causes j'en ajouterai une troisième, qui est la conversion même du fils de Constance Chlore. Les philosophes et les rhéteurs, privés désormais de l'appui du pouvoir,

(1) P. 284 d.

sentirent que, s'ils ne redoublaient pas d'ardeur, leurs écoles allaient être abandonnées, et que leur crédit périrait. Ils s'appliquèrent donc à donner à leur enseignement plus d'intérêt, plus de force, plus d'éclat, et ne négligèrent aucun des moyens qui pouvaient prévenir le découragement de leurs disciples et arrêter l'essor que Constantin venait d'imprimer aux idées chrétiennes. Les *Vies des sophistes* d'Eunape présentent un tableau curieux de l'activité qui régnait à cette époque dans les écoles païennes. Édèse, Sopâtre, Eustathe, Théodore, Euphrase avaient recueilli et faisaient fructifier l'héritage de Jamblique; Thémistius ouvrait cette célèbre école qui, pendant vingt ans, obtint le beau titre de *reine de l'éloquence* (1). Partout on voyait accourir près de ces maîtres fameux une jeunesse avide de savoir et d'éloquence, et qui déjà avait puisé au foyer domestique un amour exalté pour les croyances helléniques. C'est au moment où l'esprit païen s'épuisait à donner ce dernier signe de vie que l'éducation de Libanius commença. Quand on songe qu'il était né à Antioche, la ville d'Orient la plus dévouée aux idées chrétiennes, qu'il fut pendant sa jeunesse uni par les liens de l'amitié à quelques hommes qui s'élevèrent au rang des plus célèbres docteurs de l'Église, qu'il avait reçu de la nature un esprit vif, facile, brillant, et plusieurs des qualités qui font le véritable orateur, on se plaît à croire que, s'il eût été abandonné à lui-même, il aurait suivi le mouvement général et mis ses talents au service du vrai Dieu. Mais les traditions reçues dans sa famille l'attachèrent à une religion mourante et le firent entrer dans une carrière où il fut, pendant tout le cours de sa longue vie, continuellement abreuvé de dégoûts, de déceptions et de tristesse.

La jeunesse de Libanius eut quelque chose de nomade. Nous le voyons quitter Antioche pour aller étudier à Athènes, puis abandonner Athènes pour Constantinople, revenir à Athènes, retourner à Constantinople, etc. Gardons-nous toutefois de penser que l'agitation de cette vie fut le résultat d'une disposition d'esprit particulière à Libanius. Les jeunes gens qui se vouaient à la profession de rhéteur étaient condamnés à de continuels pèlerinages scientifiques, et leurs premières années ne se passaient pas, comme celles des philosophes, dans le calme de la

(1) Grégoire de Nazianze, *Ep.* 139, p. 140.

méditation. Destinés non-seulement à donner des leçons d'éloquence, mais à parler soit devant l'empereur ou les magistrats, soit devant le peuple assemblé sur la place publique ou au théâtre, soit devant une société d'élite réunie dans un temple ou dans des thermes, ils étaient forcés de parcourir les provinces, d'errer de gymnase en gymnase, afin d'entendre discourir les maîtres de l'art, de se tenir au courant des changements que le goût du public pouvait éprouver, et de se faire connaître. Leur vie ressemblait beaucoup à celle des comédiens de nos jours.

La ville qui alors exerçait une attraction irrésistible sur tous les amis des lettres, chrétiens ou païens, philosophes ou rhéteurs, Grecs ou Romains, était Athènes. On voyait affluer dans ses murs tout ce que l'empire possédait d'hommes célèbres, puissants ou destinés à le devenir. Ils se liaient les uns avec les autres, et la diversité de religion, de parti ou de fortune, ne rompait pas toujours, dans la suite, l'amitié contractée sous les auspices des muses (1). Les païens étaient particulièrement attirés vers Athènes parce que le culte des dieux s'y maintenait dans tout son éclat (2), et que les mystères d'Éleusis y avaient repris, sous l'influence de l'école théurgique d'Alexandrie, une partie de leur ancienne vogue; aussi ne parlaient-ils d'Athènes qu'avec enthousiasme; elle était toujours pour eux *la ville sainte*, *la ville de la sagesse*, *les communs délices des dieux et des hommes* (3).

Dire que Libanius passa quatre années dans cette ville, qu'il ne la quitta pas sans former le projet de la revoir bientôt, que toujours il prononçait son nom avec un transport voisin de l'extase, c'est indiquer un sentiment que son imagination ardente se plaisait à exalter, mais que tous les rhéteurs partageaient avec lui.

Je ne veux pas, je le répète, écrire la biographie de Liba-

(1) Synesius nous apprend (*Epist.* 54, p. 190, b, c) que plusieurs de ses amis, et des prêtres même, se fondant sur des songes, le menaçaient de quelque malheur s'il ne faisait promptement le voyage d'Athènes. Une autre raison contribua à le décider : c'était de n'être plus obligé de regarder avec admiration ceux qui revenaient de cette ville. « Car ces gens, ajoute-t-il, quand ils sont avec nous, se croient des demi-dieux « parmi des mulets, non pas qu'ils entendent mieux que nous Aristote ou Platon, mais « parce qu'ils ont vu l'Académie, le Lycée et le Portique. » Libanius, au contraire, disait (*Ep.* 1389, p. 369) : « Il faut bien augurer de ceux qui viennent d'Athènes. »

(2) S. Basile, *Opera omnia*, t. I, p. 787.

(3) Libanius, t. II, p. 176, M.

nius ; je passerai donc rapidement sur l'époque où cet orateur luttait contre la difficulté de conquérir une place parmi les orateurs fameux. Qu'y trouvons-nous, en effet? Rien que la preuve d'un fait suffisamment connu, savoir : que les débuts d'un rhéteur donnaient naissance à des conflits de calomnies et d'apologies exaltées ; que l'intrigue se mêlait de cette importante affaire, et que souvent le magistrat était contraint d'intervenir pour calmer les animosités ou prévenir les voies de fait.

Libanius subit cette épreuve, et il en avait conservé un si durable souvenir que, dans sa vieillesse, écrivant l'histoire de sa vie, il n'oublia pas la plus petite des circonstances qui se rapportaient à son expulsion de Constantinople. Cet acte de rigueur, auquel Eunape assigne pour motif, et à tort, un fait honteux (1), mais qui fut le résultat d'une accusation de magie intentée contre Libanius par deux rhéteurs ses rivaux, eut lieu en l'année 346 : il était alors âgé de trente et un ans. Sans doute il avait déjà donné beaucoup de preuves de son attachement à l'ancien culte ; car, dans ses *Mémoires*, il se représente comme ayant dès sa jeunesse recherché avec avidité le commerce de ceux qui vivaient *plus avec les dieux qu'avec les hommes* (2). Cependant les passions religieuses ne le dominaient pas encore complétement, et à cette époque il n'était que rhéteur.

Forcé de quitter Constantinople, il se retira à Nicée, puis à Nicomédie. Il passa dans cette dernière ville cinq années qu'il déclare les plus heureuses de sa vie. On le conçoit facilement quand on se rappelle que Thémistius adressait aux habitants de cette puissante cité l'éloge suivant : « Je n'exciterais « pas à l'étude de la philosophie une ville dans laquelle les tem- « ples des Muses, de Mercure et d'Apollon seraient abandon- « nés pour les théâtres, les bains et de misérables courses de « chevaux. Je me suis attaché à vous parce que je vous sais « amis de la sagesse (3). » Déjà le nom de Libanius était répété avec distinction dans les écoles de l'Asie, quand Julien, sur l'ordre de Constance, se retira à Nicomédie. L'empereur défendit particulièrement à son neveu de fréquenter l'école de Libanius ; et le sophiste sous lequel le jeune prince avait précé-

(1) *Vita Libanii*, p. 97. Ed. Boissonad.
(2) T. II, p. 11. M.
(3) P. 306, d.

demment étudié à Constantinople, que l'on croit être Écébole (1), lui fit aussi promettre, avec de grands serments, qu'il ne prendrait jamais de leçons de Libanius. Julien n'osa pas violer cet engagement; mais, ne pouvant ni voir ni entendre celui que la voix publique désignait à son admiration, il recherchait ses écrits et s'appliquait à les imiter. Il réussit si bien dans ce genre de travail qu'on le regarda longtemps comme ayant été l'élève de ce rhéteur.

Ainsi, vers l'année 351, Libanius était déjà devenu suspect à la cour impériale, et elle éloignait soigneusement de lui un jeune prince qu'elle faisait élever dans les croyances chrétiennes.

Libanius, vivement blessé de cet acte de défiance, dit qu'Écébole, qu'il qualifie de *mauvais sophiste* (2), obtint l'éducation du jeune prince comme récompense de la haine qu'il portait aux dieux.

Après avoir transporté son école à Constantinople, Libanius revint à Nicomédie. Peu après il mit un terme à ses voyages, et rentra, en l'année 354, à Antioche, qu'il ne quitta plus. C'est donc de cette ville, chef-lieu du Christianisme, qu'il dirigea pendant près de quarante ans l'opposition des païens contre la religion. Mais telle était alors la puissance des idées chrétiennes que, du sein de son école d'éloquence, qu'on peut à bon droit appeler une école de paganisme, sortirent deux des plus éclatantes lumières de l'Église, saint Basile et saint Jean Chrysostôme. Le premier étudia sous Libanius à Constantinople, le second à Antioche, et, malgré la profondeur de l'abîme qui plus tard sépara le maître des disciples, jamais les liens d'un tendre attachement ne cessèrent d'exister entre eux.

L'état de l'ancien culte avait depuis quelques années reçu en Orient de graves modifications. Je vais donner sur ce changement si brusque de la politique des empereurs quelques éclaircissements, d'autant plus nécessaires qu'il règne beaucoup d'obscurité soit sur les lois, soit sur la conduite de Constance, relativement aux païens.

On lit dans le Code Théodosien deux lois de cet empereur; l'une, dont la date correspond peut-être à l'année 353, l'autre qui est datée de l'année 356 (3). Toutes deux elles prononcent

(1) Tillemont, *Hist. des Empereurs*, t. V, p. 489.
(2) T. II, p. 263. M.
(3) *Codex Theodosianus*, l. 16, t. 10; l. 6 et 7.

la peine de mort contre ceux qui auront sacrifié ou rendu un culte religieux aux idoles. Cependant trois écrivains, partisans zélés de l'ancien culte, Ammien Marcellin, Symmaque et Eunape, ou déclarent hautement qu'il n'entreprit rien contre le culte des Romains, ou laissent voir implicitement que, sous son règne, les sacrifices et les autres cérémonies de la religion païenne s'accomplissaient sans difficulté. Si l'on joint à cette contradiction évidente les preuves données par Labastie dans son *Quatrième mémoire sur le souverain pontificat des empereurs romains* (1), on restera convaincu que les deux lois dont il est ici question n'étaient que de simples projets insérés à tort dans le Code Théodosien. Mais ici se présente une nouvelle difficulté. Libanius, dans son vingt-sixième discours, trace le tableau le plus sombre des persécutions qui, sous le règne de Constance, furent exercées contre les païens, et affirme que ce prince renversa les temples et abolit tous les rites sacrés (2). Que croire? Dira-t-on que dans ce discours, prononcé sous le règne de Julien, Libanius, pour flatter son parti et le rendre plus digne d'intérêt, se plut à exagérer les torts de Constance envers les dieux? Mais cette objection n'est pas applicable à la correspondance intime de ce sophiste; en écrivant à ses amis, il ne pouvait pas inventer des faits ni chercher à tromper des hommes aussi bien instruits des événements qu'il l'était lui-même. Or, il adresse à Numenius une lettre où il lui rappelle qu'il y avait danger de la vie à sacrifier sous le règne de Constance, et il le loue d'avoir eu le courage de braver ce péril (3).

Un rhéteur nommé Acacius lui envoie un discours qu'il a prononcé dans le temple d'Esculape en l'honneur de ce dieu. L'orateur démontrait la puissance du fils d'Apollon à l'aide des inscriptions apposées sur les murailles du temple par les convalescents; puis il décrivait tragiquement les insultes faites au dieu par les chrétiens, les attaques, l'incendie, les autels souillés, les suppliants repoussés du temple et frappés, etc., etc..... (4).

(1) *Académie des Inscriptions*, t. XV, p. 97.
(2) T. II, p. 591, M.
(3) *Ep.* 14, 11, p. 647, W.
(4) *Ep.* 607, p. 292.

On ne peut donc pas nier que des violences eussent été commises contre le culte des païens. Ces violences étaient-elles autorisées par une loi? Je ne le pense pas; mais je suis en même temps porté à croire que, dans beaucoup de lieux, les magistrats chrétiens se servirent des lois rendues par Constance, en 357 et 358, contre les sacrifices prohibés, c'est-à-dire contre les immolations qui étaient faites dans l'intention de dévoiler l'avenir (1), pour porter obstacle à l'exercice légal du culte. A cette époque, les païens, sous prétexte de sacrifier selon l'usage ancien, sacrifiaient avec l'intention cachée de consulter le destin; les magistrats chrétiens, ne pouvant pas lire au fond des consciences, prenaient sur eux, quand ils étaient secondés par l'esprit des populations, d'interdire les sacrifices de tout genre (2).

S'il règne de l'incertitude sur le caractère de la date des lois rendues par Constance contre l'ancien culte, il n'y en a aucune sur la politique suivie par la cour impériale, surtout vers la fin du règne de ce prince. Une corruption inouïe avait, sous la protection des eunuques et d'une foule d'hommes avides, envahi le palais. Les riches propriétés du clergé païen étaient l'objet principal de la convoitise des courtisans, et le faible Constance, obéissant à un mouvement de piété, leur abandonnait ces propriétés ou plutôt les livrait à un pillage public. La saisie des biens appartenant aux temples, acte important, nécessaire, devait être longtemps méditée et exécutée avec prudence; l'empereur ne la considéra que comme un moyen d'enrichir ses amis, et, sans prendre aucune mesure d'ordre ni de conservation, il laissa dilapider le riche domaine des idoles. Cette spoliation blessa une multitude d'intérêts, fit naître des conflits et exalta le ressentiment des païens.

En 349, Libanius, prononçant le panégyrique de Constance et de Constant, n'avait pas balancé à accorder de grands éloges à ces deux princes. Plus tard, il écrit à Thémistius et lui dit encore : « L'empereur est le meilleur des hommes, comme tu « es le meilleur des philosophes (3). »

Telle était, à cette époque, sa sécurité ou l'étendue de ses il-

(1) *Cod. Theod.*, l. 9, t. 16, l. 4, b.
(2) Stuffken, *de Theodosii in rem christianam meritis*, Lugd. Bat., 1828, p. 28.
(3) *Ep.* 1319, p. 614. W.

lusions qu'il ne craignait pas de célébrer la sagesse de Constantin, et de déclarer que le consentement universel plaçait ce prince au-dessus de tous ses prédécesseurs (1). Quand ensuite il vit les effets de la piété du premier empereur chrétien se révéler sous le règne de ses fils, et amener si vite la confiscation des biens du sacerdoce païen, alors il ouvrit les yeux, s'efforça de racheter des louanges données trop tôt, et déchira avec amertume la mémoire d'un prince qu'il ne qualifiait plus que de *législateur impie* (2). Dans sa vieillesse, alors que tant d'autres empereurs chrétiens avaient occupé le trône, il se rappelait encore avec indignation cette époque où tout ce qu'il révérait avait été, selon lui, abandonné avec dédain aux outrages des impies. En reprochant à Constance moins ce qu'il avait fait que ce qu'il avait laissé faire, Libanius usait peut-être de son droit; cependant la postérité s'est, avec raison, refusée à placer, sur la foi du rhéteur, Constance au nombre des princes qui ont appelé la violence au secours de leurs convictions.

Le moment était venu où le paganisme allait reparaître, pour quelques instants, sur le trône. On sait les événements qui firent passer le pouvoir entre les mains de Julien.

Ce jeune prince représentait, avec une singulière exactitude, le paganisme tel qu'il existait en Orient. Ses opinions, ses croyances, ses mœurs étaient celles d'un sophiste d'Alexandrie, et nullement d'un prince de la famille impériale. Toute restauration de l'ancien culte aurait satisfait les rhéteurs et les philosophes; mais celle qui fut opérée par Julien porta au plus haut point leur fierté et leur bonheur, car elle parut être leur ouvrage. Ils voyaient le trône occupé par un empereur formé à leurs leçons, qui les aimait, les recherchait, ne se trouvait heureux que dans leur société; de l'âme duquel ils avaient habilement retiré tous les germes des idées nouvelles, pour y déposer la confiance la plus vive dans les vieilles erreurs du polythéisme rajeunies par l'école d'Alexandrie. Pouvaient-ils, après le règne de Constantin et de Constance, et quand déjà l'Église était parvenue à affermir son influence politique, espérer une révolution aussi favorable à leurs intérêts et aussi flatteuse pour leur vanité?

(1) T. II, p. 117. M.
(2) *Idem*, p. 41. M.

Le premier acte de Julien fut d'appeler près de lui Maxime d'Éphèse et Chrysanthe, qui l'avaient initié aux mystères divins, et qui, par leurs pratiques superstitieuses, avaient jeté dans son esprit, avec tant de folles erreurs, la pensée qu'un jour il serait appelé à monter sur le trône et à relever les statues des dieux.

Maxime traversa l'Asie comme un triomphateur; les sénats des villes venaient à sa rencontre pour le féliciter; le peuple l'accompagnait en poussant des cris de joie (1). Chrysanthe, effrayé par des pronostics funestes (2), ou éclairé tout simplement par son bon sens, refusa de prendre place dans cette cour, véritable école de sophistes, qui allait tenter la plus insensée des entreprises. Jamblique d'Apamée refusa également de renoncer, en faveur de Julien, à sa vie méditative; mais le fameux Priscus vint partager le crédit de Maxime. Si l'on en croit Libanius (3), ces deux philosophes ne quittaient jamais l'empereur; ils se présentaient partout à ses côtés comme ses deux démons familiers. Libanius ne pouvait pas prétendre à exercer sur l'esprit de l'empereur autant d'empire que les Maxime, les Priscus, les Chrysanthe, les Himère, les Jamblique, les Aristomène, les Oribaze; il était rhéteur et non pas philosophe. Julien chérissait en lui l'ami fidèle des dieux, l'orateur habile et renommé, que l'on écoutait avec ravissement; l'écrivain pur et ingénieux, dont les nombreux écrits réchauffaient partout l'amour des lettres; il lui témoignait même une sorte d'adoration, en lui écrivant, par exemple (4) : « Je t'aime et j'aime jusqu'à ton nom, comme ces personnes éprises d'une malheureuse « passion. » Toutefois, Libanius n'avait pas approfondi avec Julien les secrets de la science qui dominait entièrement l'esprit de ce prince, dont la confiance intime était réservée aux philosophes, qu'il regardait comme des intermédiaires sacrés entre la Divinité et lui. Julien appela tous les ennemis du Christianisme, sans distinction de secte ou de profession, à prendre part à la restauration des autels du mensonge; cependant sa véritable affection appartint exclusivement aux sophistes, qui, pendant

(1) Eunape, *Vita Maximii*, p. 79.
(2) *Id.* p. 77, 78.
(3) T. II, p. 218. M.
(4) *Ep.* 44, p. 84. Ed. Heyler.

son règne, furent non-seulement ses amis, mais ses confidents, et malheureusement aussi ses conseillers.

Libanius dit que Julien le trouva et le laissa pauvre ; il l'en remercie (1) ; car il ne considéra pas la révolution qui venait de s'opérer comme une occasion d'agrandir sa puissance et d'augmenter sa fortune. Cependant il accepta les fonctions de questeur, qui à cette époque ne consistaient guère qu'en celle de secrétaire de l'empereur (2), et furent pour Libanius un simple titre honorifique.

Tout entier au bonheur qui remplissait son âme, il ne paraît avoir été dominé que par deux pensées : exciter la piété des autres par l'exemple de la sienne, et empêcher que quelques fanatiques n'entraînassent son parti dans les voies d'une imprudente réaction. Les lettres qu'il écrivit pendant le règne de Julien montrent combien les croyances et les cérémonies de l'ancien culte exerçaient encore d'empire sur certains esprits. Libanius n'est occupé que de sacrifices, fêtes, jeux, repas sacrés, pieux discours ; pour lui toute la religion est là. Il trépigne de joie en écoutant le récit qui lui est fait d'une cérémonie en l'honneur de Diane ; il s'enquiert de la magnificence du festin, du nombre des convives et de l'éloquence des discours (3). Comme il admire ce Pythiodorus qui, marchant en avant de Maxime, quand ce philosophe traversa l'Asie avec Julien, faisait partout ouvrir les temples, relever les simulacres, couler sur les autels le sang des victimes, et décidait ainsi les consciences flottantes à revenir aux idoles (4) ! Avec quel soin minutieux il rend compte à Julien des fêtes célébrées à Antioche en l'honneur de Calliope ! Indépendamment des jeux équestres, il y eut, dit-il, des représentations théâtrales ; les cérémonies furent célébrées dans le théâtre ; le peuple poussait des acclamations très-bruyantes, et le préfet Alexandre donnait l'exemple, etc.... (5). Il écrit à Sopolide, qui se trouvait à Athènes : « Il faut appeler et croire heureux celui qui participa « à une telle fête, qui put regarder le dieu et son temple, « qui vit le dieu porté processionnellement dans la ville après

(1) *Ep.* 372, p. 184. W.
(2) Zozime, l. V, c. 32.
(3) *Ep.* 622, p. 297. W.
(4) *Ep.* 506, c. 290. W.
(5) *Ep.* 723, p. 346. W.

« une station faite hors des murs, selon les rites. N'était-il pas « au comble du bonheur celui qui envisageait le dieu et jouissait « du spectacle de son culte spécial; qui pouvait, en peu de « jours, visiter plusieurs endroits et dire : J'ai vu l'Aréopage, « j'ai vu la citadelle, j'ai vu les déesses (les Euménides) apaisées « après une longue fureur? » Lorsqu'un étranger se présente devant lui, la première question qu'il lui adresse est celle-ci : « Sacrifiez-vous aux dieux (1)? » Et si l'étranger lui répond affirmativement, alors Libanius témoigne sa joie et l'engage à s'assurer par ses propres yeux de la piété des païens d'Antioche (2). Tel est enfin son bonheur que, quelquefois, il oublie ses anciens ressentiments et pardonne même à Constance, trouvant que, sous la prétendue persécution commandée par ce prince, les rhéteurs ont agrandi leurs pensées, mûri leur talent, affermi leur courage, et que ces avantages sont sans doute une compensation accordée par les dieux (3)? « Naguère, « dit-il (4), nous appelions la mort; aujourd'hui nous voudrions « vivre autant qu'Arganthon. » Quand on réfléchit que, pour parvenir à ce haut degré de piété, Libanius n'avait pas eu besoin de recourir au néo-paganisme prêché par les Alexandrins, on apprend avec surprise que la vieille religion hellénique réduite, pour tout moyen d'influence, à ses pompes, à ses traditions et à la puissance de l'habitude, alimentait encore le sentiment religieux dans certains esprits.

Le règne de Julien fut l'époque la plus heureuse et j'ajouterai la plus honorable de la vie de Libanius; car, pendant ces dix-huit mois, si longs pour les chrétiens et si rapides pour lui, il ne cessa de recommander à ses amis la prudence, et de s'opposer à ce que la restauration du paganisme ne tournât en une persécution contre les chrétiens. Il était convaincu que ce culte portait en lui-même un principe de force suffisant pour consolider sa victoire, et il ne voulait pas que ce triomphe fût entaché de violence. Beaucoup de païens éclairés pensaient avec Julien (5) que *la fausse opinion sur les dieux ne peut être vaincue ni par le feu ni par le fer;* mais cette opinion

(1) *Ep.* 1467 p. 670. W.
(2) *Ep.* 607, p. 292. W.
(3) *Ep.* 1467, p. 670.
(4) *Ep.* 606, p. 290.
(5) Fabricius, *Bibl. Græca*, t. VII, p. 256.

n'était point partagée par la tourbe du parti, ni même par les administrateurs des villes qui, sous prétexte de venger les insultes faites aux dieux sous le règne précédent, poursuivaient avec acharnement les acquéreurs de biens sacerdotaux, et n'étaient pas même satisfaits par une prompte et entière restitution. Il convenait donc que les idées de modération fussent souvent rappelées par un homme dont la voix avait de l'autorité, et Libanius comprit qu'il servirait mieux sa cause en remplissant ce devoir qu'en venant augmenter le cortége de sophistes qui entourait l'empereur.

Quelques faits montrent que Libanius, en cette circonstance critique, se conduisit de façon à mériter la reconnaissance de ses adversaires. L'équité ne permet pas de passer ces faits sous silence.

Un chrétien nommé Orion, compatriote de Libanius, avait été gouverneur de Bostres sous Constantin; il s'était conduit envers les païens avec une grande tolérance, respectant et favorisant même les pontifes; cependant il fut dénoncé et forcé de fuir. Il vient trouver Libanius, et, fondant en larmes, lui parle en ces termes (1): « J'ai échappé avec peine des mains de ceux que j'avais « comblés de bienfaits, quoique je n'eusse jamais, quand cela « m'était aisé, nui à personne. Cependant peu s'en est fallu « qu'ils ne m'eussent fait périr. Si quelqu'un possède des choses « sacrées, qu'il soit contraint à les restituer, et non déshonoré « ou puni.... » Il raconta ensuite le pillage de ses biens et montra ses champs abandonnés, son frère fuyant, et le reste de sa famille exilé. Libanius, convaincu que ces odieuses persécutions étaient condamnées par l'empereur et suscitées par l'avidité et non par le zèle religieux, écrivit au sophiste Bélaïus, nouveau magistrat de Bostres, pour le solliciter en faveur d'Orion. Cette lettre n'ayant pas produit d'effet, il en écrivit une seconde. Je citerai celle-ci parce qu'elle met dans tout leur jour les vrais sentiments de Libanius sur le point qui nous occupe.

« Au temps de sa prospérité, Orion était mon ami; maintenant « il est malheureux, et je conserve pour lui mes anciens senti- « ments; car je rougirais de confirmer le proverbe et de paraître « fuir un ami dans l'infortune. Il pense sur les dieux différem- « ment de nous; mais s'il a été trompé, il se nuit à lui-même,

(1) *Ep.* 673, p. 322. W.

« et ce n'est pas à ses amis qu'il appartient de l'attaquer. Je de-
« manderai à ceux qui aujourd'hui le persécutent de se rappe-
« ler combien de fois il les a secourus, et je les engagerai à lui
« témoigner leur reconnaissance, plutôt que de chercher à en-
« sevelir vivant leur bienfaiteur. Après avoir tourmenté ses pa-
« rents et fait le pillage des Mysiens (1), ils tournent contre lui
« leur fureur, croyant être agréables aux dieux, quoiqu'ils soient
« très-éloignés de leur rendre le culte convenable. Il n'est pas
« surprenant de voir des hommes, entraînés hors des voies de
« la raison, préférer ce qui les flatte à ce qui est bien; mais toi,
« qui, de la chaire de professeur, t'es élevé à la dignité de ma-
« gistrat, tu devais contenir de tels gens, les persuader ou ré-
« primer leur audace. Si Orion possède des sommes appartenant
« aux temples et qu'il puisse les rendre, qu'il soit frappé et dé-
« pouillé, qu'il éprouve le sort de Marsyas; car, puisqu'il pour-
« rait, en restituant, être libéré, s'il se montre assez cupide pour
« tout faire par amour de l'argent, sa punition sera juste; mais
« s'il est un nouvel Irus qui, le plus souvent, se couche mourant
« de faim, nous ne gagnerons par les supplices qu'une seule
« chose : ce sera de le rendre illustre parmi nos ennemis. Pré-
« vois ce qui arriverait s'il venait à mourir en prison, et crains
« de susciter un nouveau Marcus (2). Ce Marcus fut garrotté et
« déchiré de coups, on lui arracha la barbe; il supporta tout
« avec courage. Maintenant on le regarde presque comme un
« dieu, et s'il se présente quelque part, la foule se presse autour
« de lui. L'empereur, instruit de ce qui s'était passé, regretta
« beaucoup le temple, mais il n'ordonna pas que cet homme fût
« mis à mort. Que le sort de Marcus te serve de règle. Renvoie
« Orion sain et sauf, afin qu'il ne devienne pas un objet d'admi-
« ration. Il assure qu'il n'a rien pris. Admettons qu'il soit cou-
« pable : si tout l'argent est dépensé, espères-tu trouver sous sa
« peau des mines d'or? Non, par Jupiter! ami et juge, ne fais
« rien d'imprudent. Si Orion doit être puni, qu'il puisse se mon-

(1) Locution proverbiale.

(2) Marc, évêque d'Aréthuse, avait, du temps de Constantin, abattu un temple célèbre et fait construire une église à la place. Le peuple voulut, sous le règne de Julien, qu'il rétablit le temple. Marc, s'y étant refusé, fut soumis à d'affreux tourments. On en fut d'autant plus indigné qu'il passait pour avoir contribué à sauver Gallus et Julien, lors du massacre de leur famille, après la mort de Constantin. V. Théodoret, l. III, c. 7. Sozomènes, l. V, c. 10.

« trer en public sans blessures, et qu'il n'ait pas de motifs de se « prévaloir contre nous. »

Tout n'est pas générosité dans ce conseil, et ce que veut surtout Libanius, c'est qu'on ne rende pas les chrétiens intéressants par d'odieuses persécutions ; cependant on ne peut se refuser à reconnaître qu'un acte semblable honore son caractère et montre qu'il savait résister à l'entraînement auquel ses amis cédaient avec tant d'irréflexion.

Les enfants de Thalassius, habitants de la Phœnicie, furent dépouillés de leurs biens et proscrits parce qu'ils avaient aussi transformé un temple en habitation particulière. Libanius prit leur défense, et écrivit à Caïanus, gouverneur de la province, pour lui faire savoir combien il était surpris que, sous un magistrat tel que lui, l'injustice commise envers les fils de Thalassius ne fût pas encore réparée.

« S'il se trouve, dit-il (1), des gens qui s'écrient que nous « avons tout envahi, laisse-les parler, et bientôt tu comprendras « que les faits démentent l'accusation. Il faut nous réjouir de la « restauration des temples, mais ne pas la rendre amère à nos « ennemis, afin que nous n'entendions pas répéter aujourd'hui « ce que nous-mêmes nous disions autrefois contre ce qui se fai- « sait. Les Thalassius ont changé un temple en maison: ils ont « fait ce qui plaisait au prince de cette époque. Je ne les loue « pas, je dis seulement que leur action était conforme à l'esprit « du temps. Les Phœniciens, qui aujourd'hui possèdent la « maison et l'habitent, veulent reconstruire le temple ; et pour- « quoi ? O gens de bien ! gardez la maison et rétablissez le tem- « ple, mais ne persécutez pas ceux qui en ont été chassés. Je « crois cependant que l'on veut faire l'un et l'autre. Les dieux « n'imitent pas les usuriers cruels, et si quelqu'un restitue ce « qui leur appartient, ils ne veulent pas qu'il soit tourmenté. »

Il prit contre le célèbre préfet Alexandre la défense d'Eusèbe, accusé d'avoir, sous les princes chrétiens, vexé les partisans de l'ancien culte : c'était, on le conçoit, l'accusation banale du moment. Eusèbe avait été jeté en prison ; Libanius le fit mettre en liberté en adressant au préfet une menace tout à fait digne d'un rhéteur. « Rends-moi Eusèbe, ou je ne parle plus. » Il le recueillit chez lui et écrivit en sa faveur à

(1) *Ep.* 1426, p. 652. W.

Alexandre. Il proteste que jamais Eusèbe n'a insulté ceux qui jurent par Jupiter. « Il se conduisait avec une si grande modé-« ration, ajoute-t-il (1), qu'on aurait dit qu'il lisait dans l'avenir. » Dans les temps de révolution, bien des gens pensent et agissent comme cet Eusèbe.

Libanius embrassa encore, devant Hésichius et les pontifes, la défense d'un certain Théodule qui, de même que les personnes dont je viens de parler, avait acheté et converti en habitation un édifice sacré. Il fait remarquer ce qu'a de peu sensé et de contraire à l'intérêt des villes cette manie d'abattre des maisons élégantes pour reconstruire à la place des temples (2). On ne peut cependant pas dire qu'il eût le pressentiment que ces temples ne seraient jamais achevés.

Libanius voulait que l'ancienne religion fût replacée dans tous ses droits; que les citoyens qui avaient envahi et dépouillé les temples restituassent le fruit de leurs rapines. Il voulait que les temples fussent restaurés, embellis, ornés; car réparer un édifice sacré, c'était, selon lui (3), rendre la patrie plus belle; mais il détestait le zèle excessif de ces magistrats, récents amis des dieux, comme il le dit (4), qui, en persécutant les chrétiens, espéraient faire oublier qu'ils avaient affiché une opinion et tenu une conduite bien différentes sous les deux règnes précédents.

Libanius ne fut pas le seul de son parti à donner cette preuve de sagesse; car Chrysanthe, qu'Eunape représente comme doué d'une rare prudence, ayant été nommé par Julien grand-pontife de Lydie, montra tant de circonspection qu'on ne s'aperçut pas dans cette province, dit Eunape, de la restauration des temples.

Je ferai toutefois observer que, dans son oraison funèbre de Julien, Libanius célèbre les apostasies nombreuses obtenues sans beaucoup de peine par ce prince (5); mais les discours de Libanius ne sont le plus souvent que des déclamations rédigées pour un certain auditoire dont l'orateur voulait avant tout obtenir les applaudissements, et ils représentent moins exacte-

(1) *Ep.* 636, p. 302. W.
(2) *Ep.* 636, p. 302. W.
(3) *Ep.* 669, p. 320. W.
(4) P. 248. M.
(5) T. II, p. 291. M.

ment ses opinions véritables que ne le font ses lettres. Or il en est une, adressée à Alexandre, dans laquelle on lit ces mots (1) : « Je sais que tu es rempli de piété et que tu attires beaucoup « de monde au culte des dieux; mais ne sois pas surpris si, « parmi ceux qui sont revenus à la religion, il y en a qui dés- « approuvent intérieurement ce qu'ils font et qui condamnent « toujours les sacrifices. Ils t'obéissent en public, parce que tu « commandes, et ils s'approchent des autels; rentrés chez eux, « l'épouse, les larmes, la nuit donnent des conseils différents, « et ils s'éloignent des dieux. »

Dans une autre lettre où il adresse au même magistrat de sages conseils (2), il lui demande quel cas on doit faire d'une fête sacrée à laquelle les citoyens prennent part en gémissant et conduits par la crainte de la prison. Il s'efforce enfin de faire comprendre qu'on n'obtient rien des chrétiens par la violence. « Tel est, dit-il, le caractère de ces hommes (3) « que, quand on les excite par des louanges, ils vous donne- « raient les plumes d'un loup ou le lait d'une poule. Emploie- « t-on les mauvais traitements, le désespoir les met hors « d'eux-mêmes, et il n'est pas possible de les amener aux « choses les plus simples. »

L'injustice de cette réflexion ne doit pas empêcher de rendre hommage aux sentiments qui le portaient à solliciter un magistrat en faveur d'adversaires qu'il jugeait avec tant de sévérité.

Libanius n'ignorait pas que le sentiment religieux avait, depuis cinquante ans, perdu de sa force parmi les Romains; cependant il était surpris en voyant avec quelle facilité déplorable une foule de gens allaient et venaient d'une religion à l'autre; il croyait que les lois et les magistrats ne pouvaient rien pour la répression de ce scandale (4), et, dans son illusion, il espérait qu'en multipliant les fêtes, les sacrifices, les jeux et les discours publics, on réparerait le mal causé par la *folie des Galiléens qui*, selon Julien, *avait failli tout perdre* (5).

Je ne vois pas dans sa correspondance que ses amis espé-

(1) *Ep.* 1057, p. 501. W.
(2) *Ep.* 1053, p. 498. W.
(3) *Ibid.*
(4) *Ep.* 714, p. 343. W.
(5) *Jul. Ep.* VII, p. 10.

rassent autant que lui dans l'efficacité des cérémonies publiques. Il ne devait, en ce point, sympathiser complétement qu'avec le chef de l'État, représentant consciencieux de toutes les rêveries du parti païen, de quelque genre qu'elles fussent.

Les sophistes et les rhéteurs avaient joui et usé largement, sous les empereurs chrétiens, de la liberté de parler, d'écrire et de propager leurs doctrines par le moyen de l'enseignement public. On devait donc croire que, redevenus puissants, ils respecteraient dans leurs adversaires ce qui avait été respecté en eux-mêmes, et qu'ils resteraient fidèles aux principes de tolérance dont ils s'étaient rendus précédemment les bruyants organes. Il n'en fut rien, parce qu'ils ne pouvaient pardonner aux docteurs chrétiens d'avoir, par l'élévation et la pureté de leur enseignement, dépeuplé les écoles païennes. Là se trouvait pour eux la source d'une envie et d'une haine implacables. A leur instigation, Julien, ce prince qui proclamait à satiété la liberté pour tous, ce rhéteur ami des beaux discours, ce parleur diffus et infatigable (1), trouva fort juste d'interdire aux chrétiens d'enseigner les belles-lettres. Rien n'était plus contraire à la justice, à la raison, et en même temps aux traditions de l'empire; aussi les païens sensés condamnèrent-ils un acte qui décelait la faiblesse de leur cause mieux que tout ce que les professeurs chrétiens auraient pu dire dans leurs chaires. Ammien Marcellin, qui, à la vérité, n'était pas un rhéteur, mais un brave militaire, déclare que cette loi devrait rester ensevelie dans un éternel oubli (2). Quant à Julien, il cherche à la justifier par ce raisonnement, bien digne d'un sophiste qui est empereur : « De quoi vous plaignez-vous? dit-il (3); vous devez accou-« tumer la jeunesse à admirer Homère, Hésiode, Démosthènes, « Hérodote, Thucydide, etc. Or, ces auteurs révéraient des « dieux que vous méprisez. Vous parlerez donc, en les louant, « contre votre conscience. Pouvez-vous de bonne foi en réclamer « le droit? » Ainsi, c'était dans leur propre intérêt qu'il retirait aux chrétiens la liberté d'enseigner, et qu'il donnait le plus éclatant démenti à ces grands principes d'équité dont il se proclamait le défenseur impartial.

(1) *Linguæ fusioris et admodum raro silentis.* Ammien Marcellin, l. XXV, c. 4.
(2) L. XXIV, c. 10; l. XXV, c. 4.
(3) *Epist.* XLII, p. 78. Ed.

Éloigné de la cour, Libanius demeura certainement étranger à la publication de cette loi. Lui accorda-t-il, quand il la connut, son approbation : je n'en trouve dans ses écrits aucune preuve. Toutefois je n'oserais affirmer le contraire; car il régnait parmi les sophistes tant de légèreté, d'inconséquence, d'irréflexion, ils croyaient si fermement à la victoire décisive de leur cause, et la situation de leurs écoles leur inspirait de si vives alarmes, qu'il est bien possible que Libanius n'ait pas résisté au tourbillon de fautes qui entraînait tout son parti.

Julien se met à la tête de son armée et marche contre la Perse. Si, comme on l'a souvent répété, cette expédition fut conseillée par les philosophes ses amis, il faudrait répéter avec Tillemont (1) : « Ces imposteurs, qui avaient été les auteurs de son « apostasie, méritaient bien d'être les instruments de la ven- « geance que Dieu voulait en tirer. »

Les débuts de cette guerre furent brillants. Julien avait adressé au rhéteur une longue lettre, moins peut-être pour lui annoncer son entrée en campagne que pour lui parler de sacrifices, de victimes, d'encens, et lui vanter la piété de son armée (2). Libanius donne avec empressement à ses amis des nouvelles des premiers succès de Julien (3). Déjà il trace le plan des discours qu'il prononcera au retour de son ami victorieux, et nous devons dire qu'il n'y a rien dans la joie du sophiste de menaçant pour les chrétiens. Mais bientôt la nouvelle de la défaite et de la mort de l'empereur se répand en Asie et parvient à Antioche. Le premier mouvement de Libanius fut de jeter les yeux sur son épée; puis, se rappelant le précepte de Platon, que personne ne doit rompre le fil de ses jours, il résolut de supporter la vie (4). Et comme il fallait que le caractère de rhéteur se révélât chez lui dans le moment même où il recevait une blessure qui ne devait jamais se cicatriser, il nous confie qu'aussitôt après avoir réprimé ce premier mouvement, il songea que c'était à lui qu'appartenait l'honneur de prononcer l'oraison funèbre de Julien, et qu'il se mit aussitôt en devoir de remplir cette douloureuse obligation.

(1) *Histoire des empereurs*, t. IV, p. 531.
(2) *Ep.* 27, p. 44.
(3) *Ep.* 1457, p. 666. W.
(4) T. II, p. 45. M.

Il est difficile de donner une juste idée de la douleur qu'il ressentit quand il vit crouler toutes les espérances des païens. Il faudrait transcrire ici les deux discours qu'il prononça à Antioche et une foule de lettres, mouillées pour ainsi dire de ses pleurs, dans lesquelles il écoulait une portion du désespoir qui oppressait son âme. Hâtons-nous toutefois de dire que, dans cette circonstance, ses premières larmes furent moins pour un jeune prince qu'il aimait avec idolâtrie, son protecteur, son ami, que pour l'empire tout entier, qui, à son avis, perdait un chef destiné à porter au plus haut degré la gloire du nom romain, et pour la religion nationale, privée tout à coup du seul homme dont elle pouvait attendre un appui efficace, et abandonnée de nouveau aux insultes et aux violences de ses infatigables ennemis. Déjà il voit les méchants former des conciliabules; les lois qui garantissent le droit et la justice devenues le jouet des courtisans. Enfin il compare l'empire à ces villes démantelées dans le sein desquelles les brigands peuvent impunément commettre tous les forfaits (1). Ne croyez pas que Libanius songe seulement au successeur de Julien ; qu'il demande quel est son caractère, quelles sont ses opinions religieuses, et surtout qu'il craigne de l'offenser par ses regrets amers et ses terreurs de l'avenir : il ne daigne même pas s'informer de son nom, tant il est convaincu que ce prince sera incapable de conjurer les maux qui menacent les Romains (2). « O malheureux « agriculteurs! s'écrie-t-il (3), comme ceux qui doivent vous « défendre vont vous épuiser par leurs exactions! Oh! combien « déjà la puissance des sénats diminue pour ne devenir qu'une « vaine idole! Clameurs des malheureux qu'on opprime, c'est « en vain que vous ferez retentir les airs! Celtes, respirez; « Scythes, formez des danses; Sauromates, chantez le dieu Pan: « votre joug est rompu, vous êtes libres! »

Ici ce n'est plus le rhéteur qui parle; c'est l'ami des faux dieux qui s'abandonne à la douleur sans faire attention que les chrétiens l'écoutent et vont bientôt lui faire expier la liberté de son langage. Telle est son imprudence qu'il ose, dans Antioche, dans cette ville chrétienne, dénoncer ceux qu'il appelle les *ennemis de l'État*, c'est-à-dire les chrétiens,

(1) T. II, p. 251. M.
(2) *Id.*, p. 45.
(3) P. 257.

comme coupables d'avoir fait assassiner Julien, et renouvelle contre eux toutes les vieilles et ridicules accusations du parti païen (1).

Il écrit à Aristophane de Corinthe (2) : « Ceux pour lesquels « il combattait lui accordent moins de louanges que ceux qu'il « a défaits. Deux villes ont témoigné une joie excessive; il en « est une que je rougirais de nommer (3). Nous devons leur « pardonner cette faute, car le méchant regarde comme son « ennemi celui qui empêche le mal..... Je vis maintenant avec « un peuple contraire aux dieux et à ce prince que tu as raison « de placer dans l'assemblée des immortels. Je partage ton avis, « et en même temps je gémis en me rappelant ce que nous es- « périons et ce qui est arrivé. Quoiqu'il soit assis parmi les « heureux, mes affaires sont devenues plus mauvaises ; il m'est « permis, en effet, de dire *mes affaires*. Juge de ce que je serais « devenu si j'avais pu voir Julien revenant de chez les Mèdes « et toi de Phénicie; lui conduisant une foule de captifs, toi « apportant la récompense des travaux. J'aurais parlé de ce qui « s'était fait, en passant légèrement sur les grandes choses qu'il « aurait lui-même traitées amplement. Peut-être la nuée des « geais (4) serait advenue; je m'en serais fort peu ému, et toi « tu en aurais ri. Quoique peu habiles à parler, ils osent, par « ignorance, attaquer les autres. La fortune contraire nous a « privés de cette solennité. »

La douleur ressentie par Libanius, ses emportements contre les chrétiens, son indifférence sur les dispositions du successeur de Julien, le tableau effrayant qu'il trace dans ses deux oraisons funèbres des maux, non pas qui menacent, mais qui accablent déjà l'empire, font penser qu'après la mort du familier des dieux (5) il désespéra de voir jamais la religion païenne replacée sur le trône. Plus que les cris de joie des chrétiens, le refus d'un de ses amis, d'un adorateur des idoles comme lui, du préfet Salluste, auquel, après la mort de l'empereur, l'armée offrit la pourpre, dut lui faire comprendre que personne ne voudrait plus désormais jouer le rôle de Julien, et que la si-

(1) T. II, p. 324. M.
(2) *Ep.* 1186, p. 564. W.
(3) Antioche. Voyez Théodoret, *Hist. eccl.*, l. III, c. 28.
(4) Les chrétiens.
(5) T. II, p. 331. M.

tuation des païens allait devenir d'autant plus mauvaise que les efforts de ce prince en faveur des dieux resteraient sans résultat.

Les plaintes de Libanius avaient eu quelque chose de si injurieux pour la religion chrétienne et pour le successeur de Julien qu'elles furent dénoncées au nouvel Auguste.

Libanius assure que Jovien songeait à le faire périr, afin de le punir de ses larmes, et qu'il dut son salut à la protection d'un de ses condisciples qui était puissant auprès du prince (1). Je crois que Libanius se fit une trop grande idée du danger qu'il courut. Jovien décerna de magnifiques honneurs à la dépouille mortelle de Julien, et, trouvant dans le camp trois hommes odieux, à juste titre, aux chrétiens, Maxime d'Ephèse, Priscus et Oribaze, que Julien avait amenés de Constantinople, les traita avec la plus grande distinction. Comment croire qu'il eût conçu la pensée de punir un rhéteur de l'imprudence de ses paroles? Au reste, les terreurs de Libanius furent partagées par presque tous les philosophes et les sophistes de l'Asie. Ils avaient triomphé avec trop d'arrogance pour ne pas redouter les effets d'un revers de fortune si prompt et si éclatant. Cette prétendue réaction dont Libanius s'est plu à tracer une peinture effrayante, mais toute d'imagination, paraît s'être bornée à des restitutions qui furent exigées, plus ou moins durement, de ceux des païens qui, sous Julien, avaient fait une trop rapide fortune. Jovien était un homme juste et modéré. Il comprit qu'après tout ce qui venait de se passer il y aurait du danger à donner une libre carrière au mécontentement des chrétiens, et s'empressa de proclamer, par une loi qui ne nous est point parvenue, le principe de la liberté générale des cultes.

L'éloquent Thémistius le remercia par un discours solennel. Les sophistes revinrent peu à peu de leur effroi et reparurent dans les gymnases. Libanius se calma à son tour, rendit justice à Jovien, et n'eut même pas de répugnance à lui apporter son tribut de louanges (2). Il écrit à Salluste pour l'exhorter à travailler avec courage au bien public, comme préfet du prétoire d'Orient. « Deux choses, lui dit-il (3), nous « consolent : un bon prince successeur d'un bon prince, et un

(1) T. II, p. 47. M.
(2) *Ep.* 1158, p. 550. W.
(3) *Id.*

« préfet qui sera tel que nous l'avons vu jadis. » Les émotions des rhéteurs, et en particulier celles de Libanius, avaient trop de vivacité pour être durables, et la profession qu'ils exerçaient détruisait chez eux le principe des sentiments vrais.

Valens monta sur le trône en 364. Ce prince, qui était arien, laissa, comme ses prédécesseurs, régner dans l'Orient la liberté des cultes, et Libanius exprimait sans doute une opinion partagée par tous les païens quand il disait que Jupiter avait placé Valens à la tête de l'empire, et qu'il faisait des vœux pour que la fortune lui demeurât propice (1). Cependant un orage s'amoncelait sur la tête des sophistes, des philosophes, des pontifes païens, et une foule d'entre eux allaient périr par la main du bourreau, sans qu'aucune nouvelle loi eût été rendue, soit contre leur religion, soit contre leurs doctrines. Expliquons en peu de mots les causes de ce nouveau revers.

Les poursuites qui, depuis le règne de Dioclétien, avaient été exercées contre les devins, les magiciens, les astrologues, en général contre tous les partisans de l'art divinatoire, prirent, vers l'année 374, un tel caractère de violence que tout l'empire en fut épouvanté.

Ammien Marcellin a tracé un long tableau de cette persécution. On voit qu'il écrivait sous l'impression d'un sentiment d'horreur que le temps n'avait point encore affaibli chez lui. Il ne résulte pas de sa narration détaillée, et probablement exacte, que les chrétiens eussent excité une tempête qui engloutit cependant leurs plus célèbres adversaires, et même, si l'on accorde une foi entière aux actes du martyre de saint Flavien (2), il faudrait penser qu'à l'origine de la persécution plusieurs chrétiens furent enveloppés dans les poursuites, et que leur sang se mêla à celui des païens. Saint Jean Chrysostôme raconte, dans les plus grands détails, la terreur dont il fut saisi un jour où, ayant très-innocemment ramassé un livre de magie qui se trouvait sur la voie publique, il crut avoir été remarqué par un soldat, ce qui l'exposait à un grand danger; « car, « ajoute-t-il (3), on arrêtait alors ceux mêmes qui étaient hors « de tout soupçon. »

Les opinions religieuses qui, à cette époque, divisaient les

(1) *Ep.* 878, p. 410. W.
(2) Labus, *Fasti della Chiesa*, t. XII, p. 474.
(3) *Acta Apostolorum. Homelia* 38, p. 340, a, b.

Romains étant restées étrangères à un fait aussi grave, quelle en était donc la cause?

Conduite, par les idées qu'elle professait sur les rapports existant entre les hommes et la Divinité, à réédifier l'ancien système de la divination, l'école d'Alexandrie parvint à accréditer une foi aveugle dans les vaines pratiques, non de la théurgie, mais de la goétie, c'est-à-dire de cette divination secrète, illégale, dangereuse, que les païens rigides avaient toujours détestée. La doctrine de Jamblique s'était, du temps de Constantin, propagée, secrètement il est vrai, dans tout l'empire romain (1). Sous Constance, Édèse continua l'œuvre du maître, quoique les temps fussent devenus moins favorables. Maxime d'Ephèse et Chrysanthe, associés à l'empire, s'il est permis de s'exprimer ainsi, par Julien l'Apostat, donnèrent une vogue inconcevable aux croyances et aux pratiques divinatoires, et, à l'époque où Valens parvint au trône, la société païenne se trouvait livrée à un esprit de superstition qui donnait naissance à des actes tellement criminels que, si le souvenir n'en avait pas été conservé par un historien païen, il serait raisonnable de les révoquer en doute. Cette folie ne se concentrait pas dans l'intérieur des familles; elle pénétra dans le sein de la cour impériale, où des insensés ne craignaient pas de consulter le destin sur le sort réservé à l'empereur, cherchaient à hâter l'instant de sa mort au moyen de maléfices, ou, ce qui était un peu plus dangereux pour lui, par des complots tramés au milieu de cérémonies mystérieuses et de sacrifices nocturnes. La magie était devenue une source de corruption morale et de désordres politiques. Si Valence et Valentinien se fussent bornés à opposer à ce mal des lois rigoureuses, on ne pourrait que les approuver; mais la poursuite contre les devins et les magiciens fut suscitée par des hommes ambitieux qui, après avoir eux-mêmes pratiqué la sorcellerie sous les règnes précédents, cherchaient, par de continuelles dénonciations, non pas à venger la morale publique, mais à se rendre redoutables en perdant leurs ennemis et en répandant la terreur dans tous les rangs de la société. L'histoire mentionne les excès commis en cette circonstance par Maximin, vicaire de Rome, puis préfet du prétoire des Gaules, et par Simplicius et Doryphorianus, ses ministres (2). Aucune

(1) Brucker, t. II, p. 269.
(2) Amm. Marcell., l. XXIX, c. 1—3.

classe de citoyens, sans même en excepter l'ordre sénatorial, ne put se garantir contre les fureurs de cet homme sanguinaire, qui était, comme les autres instigateurs de la persécution, indifférent à l'une et à l'autre des deux religions; mais sa vengeance se dirigea particulièrement contre les philosophes, auxquels on pouvait, à juste titre, reprocher le délire de superstition auquel les Romains s'abandonnaient à cette époque. Maxime d'Ephèse fut arrêté en l'année 374, conduit à Antioche pour y être interrogé, puis renvoyé à Ephèse, où Festus n'attendit même pas qu'il fût rétabli d'une cruelle maladie pour lui faire trancher la tête. Le coup qui le frappa retentit profondément dans le cœur de tous les païens d'Asie. Simonide fut condamné au feu; Hilaire, Patrice, Andronique, Cœranius périrent misérablement; Jamblique d'Apamée s'empoisonna; Oribaze se réfugia chez les Barbares (1). Libanius ne pouvait échapper aux poursuites quand tous ses amis étaient condamnés, détenus, exilés ou en fuite : non qu'il fît profession de magie ou qu'il eût pris la moindre part à la conspiration de Théodore, prétexte de toutes ces violences, mais il était partisan reconnu de la divination, et il passait, si nous en croyons Cédrène, pour avoir inventé, conjointement avec Jamblique d'Apamée, un genre particulier de sorcellerie; ajoutons qu'il avait joui sous Julien d'une grande faveur, que ses ennemis étaient puissants à Antioche : c'était plus qu'il n'en fallait pour que les dénonciateurs se flattassent de le perdre sans beaucoup de peine. On voulut l'impliquer dans la conjuration. Valens même interrogea Irenée pour savoir si Libanius n'était pas son complice, et, sur la réponse négative de l'accusé, il en témoigna sa surprise (2) ou plutôt ses regrets; car Libanius le compare à un chasseur qui se plaint chaque fois que sa proie lui échappe (3). Libanius, lorsqu'il repassait dans sa mémoire les circonstances de sa vie, s'étonnait de n'avoir pas succombé à un aussi grand péril, et que ses ennemis n'eussent pu réussir à trouver dans sa volumineuse correspondance un seul mot qui le compromît. Mais à qui rend-il grâce de cette étrange faveur? à la divination elle-même, qui lui avait appris de longue date ce qu'il fallait

(1) Eunape, p. 104.
(2) T. II, p. 56. M.
(3) *Id.*, p. 57.

faire et ce qu'il fallait éviter. Enfin, comme il le dit (1), cet incendie se calma, et, quoique la république fût gouvernée par des gens qui regardaient les hommes revêtus du pallium comme des imposteurs, et plaçaient les dieux même au nombre des bagatelles (2), il put enfin respirer librement et reparaître au Forum (3).

L'échec subi par l'ancienne religion n'était pas de ceux que l'on répare; la divination légale resta confondue avec la divination secrète, et, si les païens ne devinrent pas moins superstitieux, moins esclaves des pronostics, moins confiants en la puissance de la magie, le souvenir des persécutions exercées contre eux sous le règne de Valens resta gravé dans leur mémoire comme une perpétuelle et effrayante menace.

J'ai dit qu'à cette époque les païens jouissaient, pour l'exercice de leur culte, d'une entière liberté. Ce fait est constaté non par le simple témoignage des historiens ecclésiastiques, mais par les reproches très-vifs qu'ils adressent à la mémoire de Valens (4). Libanius (5), au contraire, affirme que ce prince interdit les immolations de victimes, en laissant toutefois subsister les autres cérémonies publiques. Il est impossible de concilier un acte de cette gravité avec les plaintes si vives et si uniformes des chrétiens. Un historien de nos jours, en signalant cette difficulté, s'arrête à l'opinion que, si une loi fut rendue à cet effet, elle ne portait pas au moins de sanction pénale, et que, dès lors étant promptement tombée dans l'oubli, elle resta inconnue aux historiens ecclésiastiques (6). Quand on entend l'un d'eux, et certainement le mieux instruit de tous, Théodoret, déclarer positivement que, depuis le règne de Constantin jusqu'à celui de Théodose, les païens possédèrent une aussi grande liberté religieuse que dans les temps antérieurs (7), on peut repousser l'idée qu'un acte très-digne d'attention, puisqu'il aurait changé l'état légal des partisans de l'ancien culte, dans tout l'empire romain, soit demeuré inaperçu. Il est plus naturel de penser

(1) P. 58.
(2) *Ep.* 713, p. 342. W.
(3) *Ep.* 716, p. 343.
(4) Théodoret, l. V, c. 21.
(5) T. II, p. 163. R.
(6) Stuffken, *loc. cit.*, p. 24.
(7) L. V, c. 21.

que, pendant la persécution contre les devins ou plus tard, Valens rendit une de ces lois contre les sacrifices nocturnes et la magie, qui, dans l'application, semblait souvent aux païens l'équivalent d'une loi prohibitive des sacrifices, mais qui commandait seulement la répression d'un abus condamné par les empereurs païens eux-mêmes. Cette opinion, adoptée par Tillemont (1), est préférable à toute autre.

Gratien porta peu de temps le titre d'empereur d'Orient. Libanius lui accorde des éloges, et dit que la ville d'Antioche faisait des vœux en sa faveur (2). En conférant aux professeurs de belles-lettres, sans acception de religion, des priviléges très-étendus (3), ce prince mérita bien de l'ordre des sophistes. Toutefois Libanius dut regretter ses louanges quand, plus tard, il vit l'élève de saint Ambroise repousser avec dédain la robe pontificale, et ravir leurs revenus et leurs propriétés aux pontifes de l'Occident. Gratien se dépouilla de l'empire d'Orient en faveur d'un prince qui devait compléter l'œuvre de Constantin, et faire évanouir les dernières espérances que les sophistes, et Libanius plus que tout autre, s'obstinaient à conserver. Nous voici arrivés aux jours de disgrâce, pour me servir de ses propres expressions (4).

A la mort de Valens, un empereur, ne fût-il accessible qu'aux seuls conseils de son propre intérêt, devait, sans balancer, porter toute son autorité du côté des chrétiens; là se trouvaient la vie, la force, l'avenir de la société romaine et du monde. Mais, on le sait, Théodose était un chrétien plein de ferveur et de foi, et il monta sur le trône avec l'intention bien décidée d'en finir avec toutes les illusions du parti païen.

Dans les premières années de son règne, il toléra cependant l'exercice du culte national, et les cérémonies sacrées eurent lieu dans les deux empires comme par le passé. Ce fait est reconnu par les historiens païens.

En 381 (5), il interdit les sacrifices réprouvés.

Quatre ans après, il adresse à Cynégius, préfet du prétoire, un rescrit qui renouvelle la défense de chercher dans les en-

(1) *Hist. des emp.*, t. V. p. 131.
(2) *Ep.* 891, p. 417. W.
(3) *Cod. Theod.*, t. XII, l. 3. l. 12.
(4) T. II, p. 66. M.
(5) *Cod. Th.*, l. 16, t. X, l. 7.

trailles des victimes la connaissance des choses futures (1).

Ces deux lois n'avaient rien que de conforme aux anciens usages de la république, et, comme on l'a remarqué très-justement (2), Théodose en les publiant faisait acte d'empereur, et non pas de chrétien.

Pendant les cinq premières années de son règne, les païens n'eurent donc aucun motif légitime de se plaindre. Libanius reprit ses fonctions de rhéteur, que les variations de sa fortune, sous Julien et sous Valens, l'avaient forcé de négliger : non que dans ces temps d'épreuve sa voix exerçât moins d'empire et que son école fût déserte ; mais alors l'esprit du maître et celui des élèves étaient préoccupés par des pensées politiques qui laissaient peu de place à l'étude de l'éloquence. La mort de Maxime d'Ephèse l'appela au triste honneur de partager, avec Thémistius, le rôle de chef des païens d'Orient, et il le remplit avec une persévérance digne d'une cause meilleure.

Comme personnage politique, il rendait de notables services, sinon à sa religion, qui, à vrai dire, n'existait plus, au moins à ceux qui croyaient avec lui qu'elle existait encore. Il savait fléchir le courroux ou calmer le zèle des magistrats chrétiens, maintenir les indifférents dans l'inaction et affermir dans leurs dispositions les vrais amis des idoles ; cependant, en sa qualité de rhéteur, d'instituteur de la jeunesse, il opposait des obstacles plus sérieux aux progrès des idées chrétiennes. Pour comprendre l'étendue de l'influence que Libanius exerçait sur toutes les classes de la société, nous devons nous le représenter au sein de son école, entouré d'une foule d'auditeurs, parmi lesquels on remarquait jusqu'à des soldats, des marchands, des ouvriers et des femmes (3).

Les rhéteurs savaient placer leurs élèves dans une sphère d'idées tellement éloignée du Christianisme que, pour secouer le joug de ce funeste enseignement et venir à la vérité, il fallait faire un effort violent dont quelques hommes furent capables, mais qui était au-dessus des forces du plus grand nombre. Des jeunes gens qui passaient leurs plus belles années à étudier sérieusement et à applaudir avec enthousiasme les lieux communs de la mythologie grecque finissaient par se

(1) *Cod. Theod.*, l. 9.
(2) Stuffken, p. 27.
(3) T. II, p. 316. M. — *Ep.* 1596, p. 726. W.

rendre insensibles aux profondes et sublimes pensées dont vivait le Christianisme. Si l'on demande comment il put se faire que, dans un siècle où de telles idées agitaient tant de puissants génies, un orateur conquit de la renommée en faisant l'éloge de Diane ou d'Hercule, en décrivant la Chimère, en racontant le siége de Troie, ou en traitant une foule d'autres sujets aussi frivoles, je dirai que ce sophiste s'adressait à des hommes qui restaient renfermés soigneusement dans un cercle d'erreurs mille fois vaincues, et pour lesquels tout ce qui s'était passé dans le monde depuis trois siècles n'était qu'une tourmente passagère, dont on ne devait en aucune façon s'émouvoir : esprits obstinés et sans force, qui certes avaient des yeux et ne voyaient pas, des oreilles et ne pouvaient entendre; car la vérité les cernait et les pressait de toutes parts. Dans ses discours, Libanius, pour se mettre en parfaite communauté de sentiments avec ses auditeurs, ne suppose même pas que les traditions mythologiques soient en péril, que les docteurs chrétiens en fassent le sujet habituel de leurs dédains et de leurs moqueries; et son amour pour ces futilités semble si vrai, si sincère, qu'on a continuellement besoin de se rappeler qu'il vivait au IVe siècle, à une époque où la parole de Dieu retentissait comme une trompette éclatante d'un bout à l'autre de l'empire.

Chez les anciens, les idées circulaient par la communication directe que les hommes éclairés établissaient entre eux : mode de transmission moins prompt, moins puissant sans doute que celui dont les peuples modernes font usage, mais qui avait le mérite d'unir intimement les uns avec les autres les hommes qui partageaient la même opinion ou avaient le même intérêt. Ces jeunes gens, qui accouraient aussi bien de Rome que de l'Arménie pour recevoir à Antioche les leçons et les conseils de Libanius, quand ils se voyaient réunis autour du maître, sentaient la confiance renaître dans leurs cœurs. Des passions semblables s'échauffaient, s'exaltaient en se rapprochant; et cette jeunesse, venue à Antioche pour y puiser des principes d'éloquence et de goût, se dispersait ensuite dans l'Asie, propageant l'erreur dont elle avait sucé le venin avec tant d'irréflexion. Libanius se garde d'abandonner à eux-mêmes ces missionnaires des faux dieux : jamais il ne les perd de vue. Il les recommande aux magistrats, s'informe avec intérêt de leurs succès et de leur fortune; il pleure avec eux, se réjouit avec eux, les instruit des

usages, des mœurs, des lois des pays où ils vont s'établir. Il les dirige, par d'habiles conseils, dans les fonctions qu'ils remplissent, et nous l'entendons continuellement adresser en leur faveur les plus ferventes prières à Mercure. Pour avoir droit à sa protection, il suffit d'être attaché à l'un d'eux par les liens du sang, ou même de se présenter devant lui en son nom. « Je « veille, dit-il, sur tous ceux qui fréquentent mon école, con- « vaincu que, par là, je sers Mercure et les Muses (1). »

L'espèce de magistrature dévolue à Libanius s'étendait au delà du cercle de ses élèves. Dans ses rapports avec l'ordre entier des rhéteurs, il ressemble moins à un chef d'école qu'à un directeur suprême, chargé de défendre une corporation puissante et de faire régner l'union dans ses rangs. Nous possédons un nombre considérable de lettres dans lesquelles on le voit occupé à maintenir la paix parmi les sophistes, à leur faire payer exactement l'annone par les villes, à leur fournir les moyens d'échapper aux *filets de la curie* (2). Avec quelle chaleur il écrit pour eux au sénat d'Antioche (3) ! Quels éloges il décerne à celui d'Ancyre, illustre par la protection dont il entourait les lettres (4) ! Et quand il s'agit des intérêts de ses amis, comme il oublie vite son principe : « que les rhéteurs sont ri- « ches en paroles quand ils sont pauvres en argent (5) ! »

Un rhéteur de ses amis embrassait-il le Christianisme : il ne lui retirait pas son affection ; mais, tout en déplorant sa faute, il faisait des vœux pour que le nouveau chrétien montrât par son éloquence qu'il avait été autrefois rhéteur et disciple de Libanius. Les liens qui l'unissaient à ses élèves étaient donc indissolubles, puisqu'ils résistaient à un acte qui, d'ordinaire, créait une barrière insurmontable entre les parents et les amis.

Optimus est nommé évêque d'Antioche ; Libanius lui écrit en ces termes (6) : « Pourquoi attaquer et affliger un homme qui « ne t'a jamais offensé. Tu es ce très-doux Optimus que je « voyais avec plaisir nous apporter des discours écrits ou non

(1) *Ep.* 802, p. 379. W.

(2) C'est-à-dire de se dérober aux obligations qui pesaient sur les membres des curies ou sénats provinciaux.

(3) *Ep.* 789, p. 374. *Ep.* 824, p. 388. W.

(4) *Ep.* 1079, p. 514. W.

(5) *Ep.* 372, p. 184. W.

(6) *Ep.* 1227, p. 582. W.

« écrits. Tu es celui qui a conservé le langage des Grecs dans « toute sa pureté et qui prononçait des discours où moi-même « j'étais loué. J'ai appris ce qui ensuite est arrivé : la ville t'a « élevé à la dignité d'évêque, et tu n'as pu éviter cet honneur « ni par tes larmes, ni par tes plaintes. Je me réjouis en pen- « sant que tu as maintenant une occasion de prouver ici ton élo- « quence. Fais en sorte que le peuple t'admire, et montre que « tu es rhéteur. »

« Je l'avoue, » écrit-il à Amphiloque, nommé évêque d'Icône (1), « j'ai été affligé, et beaucoup, en apprenant que ton « opinion avait changé et que tu ne parlais plus.... Quand j'en- « tendais dire que tu étais aux champs et que ce beau et abon- « dant fleuve d'éloquence avait cessé de couler, je faisais ce « qu'ont coutume de faire ceux qui croient avoir éprouvé un « dommage; mais lorsque j'ai su qu'un rapt honnête avait été « commis et que tu étais placé sur le trône, je me suis réjoui de « voir qu'une occasion t'était fournie de déployer ton éloquence. « J'approuve donc les ravisseurs, et j'espère recevoir encore des « fruits de ton esprit. J'entends dire qu'en parlant tu fais tres- « saillir le peuple, et qu'il a pour toi beaucoup d'admiration, « qu'il t'applaudit : je n'en doute pas. Sois maintenant ce que tu « étais quand tu te faisais applaudir même par les vieillards. »

Après avoir lu ces deux lettres, on se demande s'il y avait bien réellement du fanatisme ou seulement une conviction profonde au fond du cœur de ce chef de parti. Libanius passait, et à juste titre, pour un des plus chauds partisans des idoles, et cependant le naturel du rhéteur domine tellement en lui qu'il félicite deux de ses élèves d'avoir trouvé, en se faisant chrétiens et en parvenant à l'épiscopat, un théâtre plus vaste et un auditoire plus nombreux.

On ne finirait pas si l'on voulait relever les contradictions qui se rencontrent dans ses écrits : tous les prédécesseurs chrétiens de Théodose y sont, par exemple, loués et déchirés avec une égale ardeur. Ses opinions religieuses, n'ayant pour principe que des préventions, le faisaient continuellement varier dans sa manière d'apprécier les hommes et les choses, et il est facile de reconnaître que, dans le fond, il haïssait plus les chrétiens que le Christianisme. Au surplus, rien n'indique qu'il ait jamais étudié les

(1) *Ep.* 1226, p. 581.

dogmes de la vraie religion; et le silence qu'il garde sur des idées auxquelles le païen le plus insensé ne pouvait au moins dénier une irrésistible puissance devient, en quelque sorte, inexplicable quand on réfléchit que Libanius possédait de rares qualités d'esprit, et que son caractère repoussait les passions violentes (1).

Les chrétiens, et surtout les moines, lui sont odieux. Pourquoi? parce qu'ils exerçent dans la société un pouvoir tyrannique; parce qu'ils élèvent une tribune en concurrence avec celle des sophistes, parce qu'ils attirent à eux la renommée, le pouvoir et les richesses. Quant à la nature des doctrines religieuses qu'ils professent, on ne voit pas qu'il ait sur ce point une opinion arrêtée; et quand il découvre un chrétien étranger aux défauts qui, selon sa manière de penser, sont communs aux *impies*, la diversité d'opinions religieuses ne l'empêche nullement d'accorder à ce chrétien son estime et de le servir au besoin. Cette remarque explique ses relations avec saint Athanase, saint Basile, saint Jean Chrysostôme, saint Jérôme, saint Grégoire de Nysse, Théodore de Mopsueste, et plusieurs autres docteurs qui furent ses amis ou ses élèves (2). Certes, si ces Pères de l'Église, qui jamais ne transigeaient avec le mensonge, eussent vu dans Libanius un ennemi déclaré du Christ, au lieu d'un homme fidèle à l'erreur plutôt par faiblesse que par conviction, ils se seraient éloignés de lui avec horreur. La foi appartenait aux chrétiens, elle faisait leur force, elle avait créé leur puissance; les païens soutenaient leur culte à l'aide de sentiments factices, qui n'excitaient plus que la pitié des chefs de l'Église.

Libanius prêtait un appui public et efficace aux amis des faux dieux. Les empereurs, les villes, les sénats et les gouverneurs recevaient ses avis, ses recommandations, et même ses censures, avec déférence. Les évêques métropolitains jouissaient dans leurs diocèses d'un crédit semblable, ce qui se conçoit facilement; mais il est digne de remarque que deux orateurs païens,

(1) Wolff induit d'un passage de la 1586e lettre de Libanius que cet orateur avait lu le Nouveau-Testament, et particulièrement les livres de saint Paul. Cette lettre fait partie de la correspondance entre Libanius et saint Basile, dont les Bénédictins (*S. Basilii op.*) ont révoqué en doute, sur des motifs puissants, l'authenticité.

(2) Je n'ai pu découvrir sur quelle autorité Sommerfeldt donne à Libanius, pour amis, Eusèbe, évêque de Verceil, et dix évêques schismatiques (Wolff, *Epist.*, p. 730).

Libanius et Thémistius, l'aient exercé ouvertement au profit de leur culte.

Les empereurs voulurent même attacher à l'administration de l'État ces deux personnages. Thémistius fut préfet de Constantinople en 384; Valens et Valentinien offrirent à Libanius la dignité de préfet honoraire du prétoire; mais il la refusa, se rappelant peut-être le traité de Rhétorique, où Philodème développe cette proposition, vraie dans tous les temps, que les rhéteurs ne doivent pas se mêler des affaires publiques. Les seules fonctions qu'il ait acceptées, après la mort de Julien, ce furent celles de membre du sénat d'Antioche (1). Il ne faut pas voir dans les motifs qu'il donne de son refus une vaine ostentation de désintéressement : Libanius plaçait le titre de rhéteur au-dessus de tous les autres, et il le regardait moins comme le nom d'une profession que comme l'indice d'une haute supériorité morale et intellectuelle. Il loue Julien de se conduire d'abord en rhéteur, puis en général (2). Il dit de Bassus qu'il était rhéteur et homme de bien (3). « Je t'envoie cette lettre, écrit-« il à Ambroise (4), par un de mes amis, qui est le meilleur des « rhéteurs, le plus doux des hommes, et le plus habile des pré-« fets. » Enfin tout son enthousiasme se trouve dans ce mot adressé à Léontius (5) : « Il est permis d'honorer les philosophes « après les dieux et comme étant voisins des dieux. »

Quand Libanius repoussait des dignités si vivement enviées par ses contemporains, sa conduite dénotait autant de prudence que de désintéressement; car il est peu probable qu'il eût trouvé au sein de la cour impériale l'éclat qui environna longtemps son existence à Antioche. Wolff a inséré dans le *Recueil des lettres de Libanius* une sorte d'allocution, ou plutôt de réprimande, adressée par cet orateur au peuple d'Antioche (6), qui donne la juste mesure de la popularité dont il jouissait, et montre combien était vif en lui le goût des applaudissements de la multitude. « Quand je me rends, dit-il, secrètement au théâtre, vous m'ac-« cueillez par des acclamations; quand j'entre dans le temple,

(1) *Ep.* 1046, p. 492. W.
(2) *Ep.* 32, p. 6. W.
(3) *Ep.* 300, p. 257. W.
(4) *Ep.* 1556, p. 593. W.
(5) *Ep.* 1524, p. 694. W.
(6) *Ep.* 1220, p. 579. W.

« vous gardez le silence et vous reportez vos cris vers les dieux; « cependant ils n'ont pas besoin d'acclamations. » Wolff ajoute: « Je ne comprends pas plus ce qu'a voulu dire Libanius que je « ne sais dans quelle occasion il a écrit cette lettre. » Le rôle de Libanius explique ces paroles, qui paraissent, j'en conviens, pleines d'arrogance. Partisan de l'ancienne religion, il luttait contre le Christianisme; pour lui, son premier titre à la reconnaissance et aux applaudissements de ses amis était son opinion religieuse. Il demandait donc aux Antiochéens de lui témoigner leurs sentiments de reconnaissance, non pas au théâtre, où il se montrait en simple citoyen, mais dans les temples, où il paraissait comme le défenseur des dieux, où il cherchait à réchauffer, par de pompeux discours, la piété de ses frères. « Sou- « tenez-moi quand je défends vos dieux, et ne me poursuivez « pas d'inutiles acclamations quand je me montre au théâtre. » Tel est le sens de cette allocution, témoignage manifeste de l'autorité exercée à cette époque par Libanius, mais autorité qui devait bientôt s'évanouir.

Le temps approche où ces encouragements, ces témoignages publics de sympathie ne pourront plus être donnés aux ennemis de la religion. Le Christianisme était maître dans l'empire romain; il ne pouvait donc plus tolérer l'exercice public d'un culte dont le règne était passé, et encore moins permettre contre lui-même d'audacieuses provocations.

Théodose, à une époque qui n'est pas exactement connue, mais antérieure à l'an 384, défendit les sacrifices des victimes, sans défendre l'oblation de l'encens aux dieux ni les autres cérémonies sacrées (1). Cette loi fut le signal d'une violente attaque dirigée par les chrétiens contre les temples. Sous prétexte que les païens sacrifiaient aux dieux contre le vœu de la loi, ils pénétraient dans les édifices sacrés, les pillaient, les saccageaient, et souvent même entreprenaient de les démolir. Les amis des faux dieux, comprenant qu'ils n'avaient pas les moyens de s'opposer à ces violences, et qu'ils ne pouvaient plus espérer d'être vengés par un nouveau Julien, tombèrent dans l'accablement. Libanius, ayant voulu recourir aux autels, aux prières et à la puissance des dieux, dit (2) que

(1) T. II, p. 162. M.
(2) T. II, p. 63. M.

tout ce qu'il put faire fut de pleurer secrètement devant leurs statues, sans oser seulement leur adresser une parole ni laisser voir ses larmes. Les païens qui faisaient le voyage d'Alexandrie pour y adorer Sérapis regardaient comme une obligation d'aller, avant de se rendre au temple, visiter le philosophe Antoninus, fils de Sosipatra, célèbre magicienne. Si la conversation se portait sur la philosophie, il ouvrait les trésors de sa science, dit Eunape, et parlait avec délices; mais si quelqu'un jetait imprudemment au milieu de ces doctes discours des questions plus élevées encore et relatives aux choses divines, alors, au lieu de répondre, il levait les yeux au ciel et restait muet et immobile comme une statue. Les pressentiments des philosophes et même la fameuse prédiction de l'hiérophante d'Éleusis sur la ruine prochaine des temples commençaient à se réaliser (1).

Libanius ne pouvait, dans de telles conjonctures, garder le silence; car ses discours étaient l'accompagnement obligé de tout ce qui se faisait d'important dans l'empire. Il plaça son espoir dans la faveur dont Théodose l'avait toujours honoré, autant que dans l'effet de son éloquence, et écrivit, peut-être au commencement de l'année 384, son discours *sur les Temples*, dont je vais faire connaître le but et non l'esprit, que l'on devine aisément (2).

En cette année 384 le sénateur Symmaque rédigeait, au nom du sénat de Rome, son manifeste pour la défense de la religion païenne, manifeste qui fut accueilli avec enthousiasme par les païens d'Occident, et regardé comme l'exposé exact et éloquent de tous leurs griefs. Il est donc permis de penser qu'il y eut entre ces deux hommes, qui s'aimaient tendrement l'un l'autre, un accord pour faire entendre au même moment, dans les deux empires, des plaintes dont la simultanéité devait augmenter le poids.

Symmaque, lorsqu'il éleva la voix en faveur du polythéisme romain, se fit l'avocat des intérêts de l'aristocratie. Sa thèse était donc purement politique, et il eut soin de ne pas joindre à ces doléances solennelles des plaintes, des récriminations d'un ordre inférieur. Libanius n'était pas dans une position pareille; il ne pouvait se dire le défenseur des institutions na-

(1) Eunape, p. 52.
(2) T. II, p. 155 — 204. M.

tionales ni des usages de la patrie, car en Orient il n'y avait plus, depuis bien des siècles, ni patrie ni institutions nationales. Libanius se rendait l'organe de beaucoup de païens sincères, de rêveurs qui se flattaient de rattacher les idées anciennes aux idées nouvelles, et de nombre de gens qui prétendaient au droit de n'être pas violentés dans leur indifférence; mais ces polythéistes fervents, ces philosophes et ces indifférents, quoiqu'ils formassent un parti nombreux, n'exerçaient plus d'influence sur l'esprit de la société. En Orient, l'opinion dominante et populaire était, en dépit de quelques apparences superficielles, l'opinion chrétienne, et Libanius n'était pas assez aveuglé par ses préjugés pour ignorer qu'en défendant la cause des idoles il n'avait aucun secours à attendre de cet assentiment du plus grand nombre, qui double l'ardeur et le talent d'un sectaire. Sans doute il aurait pu agrandir son sujet en rattachant la cause particulière des païens au principe de la liberté générale des cultes, et c'est ce que fit Thémistius sous le règne de Jovien; mais Libanius se formait une trop haute idée de la vertu des rites sacrés pour consentir à développer cette opinion : que le sentiment religieux est tout, et que le culte n'est rien. Il fut donc ainsi amené à rédiger, non pas une franche apologie de ses opinions, mais une supplique parfois timide, parfois hautaine, et d'une assez faible portée.

Les immolations de victimes sont interdites; il est seulement permis aux païens de brûler de l'encens devant leurs dieux. Les chrétiens, excités et dirigés par les moines, pénètrent dans les temples pour s'assurer que les païens ne sacrifient pas en violation des lois, et, sous prétexte que cette infraction a été commise, ils se livrent à des dévastations; plusieurs temples ont été démolis et des pontifes même ont péri dans ces scènes tumultueuses. Tels sont les faits que Libanius dénonce à l'empereur et dont il sollicite la répression.

Après un exorde dans lequel il fait allusion à ses ennemis et au danger qu'il court en traitant un tel sujet, et après quelques flatteries adressées, selon l'usage, à l'empereur, Libanius explique comment les hommes ont été conduits à élever des temples, puis à construire des villes autour de ces temples. Il rappelle l'ancienne politique des Romains dans l'établissement et l'administration des choses sacrées, et commence un exposé ra-

pide de tous les griefs des païens contre les prédesseurs chrétiens de Théodose. Cet exposé est rempli d'assertions hasardées ou complétement fausses.

Constantin, pour embellir la ville qu'il fondait, dépouilla divers temples de l'Asie de leurs plus belles statues; mais on ne pouvait pas dire, comme le fait Libanius, qu'il les réduisit tous à la pauvreté (1); car les temples de l'Occident restèrent intacts, et les ouvrages d'art transportés à Constantinople ne formaient pas à eux seuls toute la richesse des édifices sacrés de la Grèce et de l'Asie. Constance, selon Libanius, défendit les sacrifices (2), ce qui est une erreur manifeste. Valens et Valentinien sont également accusés, sans plus de motifs, d'avoir renouvelé cette interdiction et autorisé seulement l'oblation de l'encens (3). L'orateur passe rapidement sur ces faits, car il est pressé de mettre en scène ses véritables adversaires, les hommes *vêtus de noir*, c'est-à-dire ces moines qui mangent plus que des éléphants, passent leur vie à boire et à chanter, et volent le bois, les pierres et le fer des temples (4). Ces gens élèvent trophées sur trophées contre la loi, et leur fureur n'est pas seulement dirigée contre les temples des villes, ils attaquent aussi ceux qui décorent les villages; cependant les temples des campagnes ne sont pas moins que les autres la demeure des dieux, et en les renversant on tarit la source des moissons.

Les hommes vêtus de noir se répandent dans les campagnes, pillant les récoltes, bouleversant les métairies, donnant même la mort à ceux qui tentent de s'opposer à leurs excès; et si on leur demande en vertu de quel droit ils commettent ces violences, ils répondent qu'ils font la guerre aux temples. Ces moines, qui prétendent servir la Divinité par le jeûne, enlèvent le bien des particuliers. S'en plaint-on aux pasteurs, c'est-à-dire aux évêques, on est repoussé avec dureté. Les citoyens de l'empire qui sont ainsi livrés aux sicaires, aux incendiaires et aux voleurs, ne sont-ils donc pas des sujets du prince? Les moines disent que la loi défend les immolations et que nous immolons : ils mentent. Interrogez les colons chré-

(1) T. II, p. 162. M.
(2) T. II, p. 163. M.
(3) *Ibid.*
(4) T. II, p. 164 — 165. M.

tiens qui habitent près des personnes auxquelles on reproche d'avoir sacrifié. Sans doute on immole des bœufs, mais c'est afin de pourvoir aux festins sacrés, qu'aucune loi ne défend.

Ils disent qu'il faut détruire les temples afin de forcer les païens à embrasser le Christianisme ; mais une religion ne s'enrichit pas de pareilles conquêtes. « En matière de religion on « doit, non pas violenter, mais persuader (1). » Principe très-beau, sans doute, mais dont les païens ne se rappellent que depuis qu'ils sont devenus les plus faibles.

Les moines prétendaient que la destruction des temples tournait au profit de l'empire romain. Libanius répond en développant une idée qui, à cette époque, avait beaucoup de vogue parmi les païens, et surtout parmi ceux de l'Occident, savoir : que l'ancienne religion était le principe de la grandeur romaine, et que la nouvelle serait la cause de sa ruine. Il objecte ensuite que les sacrifices sont permis à Rome et à Alexandrie. Vous avez laissé cette liberté à l'Égypte, parce que l'Egypte vous nourrit, et que vous savez que si, par la volonté des dieux, le Nil n'inondait plus ce pays, l'empire serait affamé. Mais un motif analogue ne peut-il pas être allégué en faveur des temples des autres provinces?

Les destructeurs de temples disaient encore qu'ils ne faisaient sous Théodose que ce qui avait été permis sous Constantin. Libanius recommence l'histoire des empereurs chrétiens antérieurs à Théodose, et juge tous ces princes avec une injustice choquante. Les malheurs de la famille de Constantin, il les attribue au mépris de ce prince pour les rites sacrés ; les guerres de Constance contre les Perses n'eurent pas d'autre cause. Constance craignait le retour du printemps, car chaque printemps lui apportait la guerre. Libanius choisit mal ses exemples, car Julien avait certainement assez fait pour les dieux ; Valens, de l'aveu de l'orateur, respecta les temples situés dans les limites de l'empire, et même ceux des peuples étrangers ; cependant ces deux princes furent, dans leurs expéditions militaires, bien moins heureux que Constantin et que Constance.

Libanius s'appesantit ensuite sur une idée juste, mais qui n'est pas à la hauteur du sujet qu'il traite. Les temples sont

(1) P. 178.

des constructions élégantes ou somptueuses ; au lieu de les abandonner à la fureur dévastatrice des moines, fureurs que les magistrats sont souvent forcés, dans l'intérêt de la sûreté publique, de modérer, ne serait-il pas plus naturel de les faire servir aux usages publics ? Tout le monde déplore la ruine d'un temple magnifique, grand comme une ville, et si riche qu'on le comparait à celui de Sérapis à Alexandrie ; il était situé sur les confins de la Perse, près d'une cité à laquelle il servait de citadelle (1). Ce temple a été renversé sur un ordre particulier de Théodose, trompé, dit Libanius, par un officier (sans doute Cynégius) qui, étant esclave de sa femme, obéissait à ceux qui mettent leur vertu à s'habiller de deuil et à se couvrir de sacs. Remarquons que Libanius reproche souvent aux femmes d'employer leur influence sur leurs époux pour les attirer du côté des chrétiens et les exciter ensuite à des violences contre les amis des dieux.

Il termine son discours en suppliant Théodose d'opposer son autorité à tous les désordres dont il vient de dérouler le tableau, et déclare que, si les moines se présentaient de nouveau pour renverser les temples qui ont résisté à leurs précédentes incursions, fussent-ils munis d'un rescrit de l'empereur, les habitants des campagnes ne manqueraient ni à eux-mêmes ni à la loi (2). Cette menace adressée si audacieusement à Théodose eut en partie son effet ; les païens d'Alexandrie défendirent le temple de Sérapis les armes à la main. Marcel, évêque d'Apamée, périt en combattant contre les défenseurs des temples de son diocèse. Pendant plusieurs années le repos de la Syrie fut troublé, non par les discussions des chrétiens contre les païens, mais par leurs combats.

Le discours *sur les Temples* doit occuper une place importante parmi les documents historiques relatifs à l'extinction du polythéisme grec, parce qu'il montre combien les païens avaient, à l'époque du règne de Théodose, peu de foi en leur religion et combien leur opposition était peu sérieuse. Libanius adresse à un empereur, dont la longanimité n'était certes pas la première vertu, des reproches sévères, des paroles bles-

(1) J. Godefroy croit que ce temple était situé à Edesse ou à Palmire (p. 192, note 5. R.); mais Tillemont pense (*Hist. des emp.*, t. V, p. 233) qu'il est plutôt question ici du temple de la Lune à Carres.

(2) P. 204.

santes et d'imprudentes menaces. Il se plaît à braver son courroux, déclare avec emphase qu'un pontife doit savoir ou se taire ou mourir (1), poursuit de ses invectives amères des hommes puissants, non-seulement à la cour impériale, mais dans tout l'Orient; et cependant cet étalage de dévouement et de grands sentiments a lieu dans le but d'obtenir que des édifices, où il n'est plus permis de célébrer les cérémonies sacrées d'après le rite ancien, soient conservés intacts. On dirait que l'orateur obéit moins à des sentiments religieux qu'à une sorte d'attachement instinctif pour des édifices précieux par leur antiquité et leur magnificence; car il demande comme une grâce qu'ils soient affectés à un service public et garantis contre la fureur destructive des moines. Les sacrifices, c'est-à-dire l'acte principal des cérémonies du culte païen, sont interdits et remplacés par cette oblation de l'encens qui avait toujours été regardée par les Grecs et par les Romains comme un faible témoignage de piété; les lois de l'ancien rituel païen sont abrogées, et il ne reste plus aux amis des idoles qu'une image défigurée de leur religion. Libanius ne se plaint pas de cette atteinte si grave contre la liberté de son culte; il consent à louer Valens et Théodose d'avoir reconnu le droit des païens d'offrir l'encens à leurs dieux : tout son intérêt se porte vers des temples, monuments privés de vie, dans lesquels le sang des victimes ne peut plus couler. L'orateur semble reconnaître que l'hellénisme ne sera jamais remis en possession de ses droits, et que les lois rendues contre cette religion insensée sont des faits irrévocables sur lesquels il convient, même aux païens, de garder le silence. Symmaque, demandant à Valentinien II que la statue de la Victoire soit replacée au sein du sénat, ne cède pas à l'influence d'un respect superstitieux pour ce simulacre; il personnifie le culte national tout entier, la gloire et l'avenir de la patrie, dans cette image dont la restauration dira que l'ancien culte est remis en jouissance de ses priviléges et redevient la religion de l'État. D'aussi hautes prétentions n'excitaient pas le zèle de Libanius, et, en le voyant renfermer ses doléances dans une pétition sans objet, nous apprenons qu'en Orient la cause du paganisme était regardée, par les chefs et les

(1) Eunape (*Vit. Prisci*) dit qu'à une époque qui, sans doute, correspond au règne de Théodose, plusieurs sophistes se donnèrent la mort de désespoir.

défenseurs avoués de cette religion, comme une cause perdue.

Tillemont pense que ce discours fut composé à Constantinople, où Libanius se trouvait en l'année 384, et ajoute : « Cette « pièce est une pure déclamation que Libanius a composée pour « se satisfaire lui-même ou la réciter à Antioche devant ses « écoliers et d'autres païens ; mais il n'a jamais eu la hardiesse « de la prononcer devant un prince aussi zélé que Théo- « dose (1). » L'historien allemand Schroeckh partage cette opinion, mais croit que le rhéteur fit en sorte que l'empereur eût connaissance de son factum (2). Lors même que le discours *sur les Temples* n'aurait point été prononcé devant Théodose, ce qui est fort probable, il faudrait se garder de le confondre avec cette multitude de déclamations sans importance qui attestent plutôt la faconde que le talent véritable de Libanius. Parvenu à un haut degré de renommée, professant ouvertement ses opinions religieuses, cet orateur ne pouvait traiter un tel sujet sans exciter parmi les païens une sensation d'autant plus vive que tout indiquait que bientôt de pareils efforts ne pourraient plus être tentés impunément.

Ne tenant nul compte des réclamations des païens, Théodose continuait de donner à l'Église des preuves éclatantes de sa foi, et au polythéisme des témoignages non moins positifs de son mépris et de son aversion.

En 384, ou au commencement de l'année 386, le préfet du prétoire Cynégius reçut de l'empereur la mission de se rendre en Egypte, foyer de la philosophie néo-platonicienne, afin d'y faire fermer les temples et d'y interdire le culte des idoles. Il s'acquitta fidèlement de cette mission et ne circonscrivit pas les effets de son zèle dans les limites de l'Egypte. Trois ans plus tard commença cette célèbre expédition contre les temples nombreux de l'Egypte, de la Syrie et de la Palestine, dont l'histoire a conservé les détails curieux, et durant laquelle on vit des évêques marcher à cette pieuse démolition, moins comme des chefs d'Église qui vont combattre l'erreur que comme des généraux qui vont donner l'assaut à des villes ennemies. J'ajouterai, pour compléter le récit des revers éprouvés par le paganisme, que Théodose interdit, par une loi qui ne nous est

(1) *Hist. des emp.*, t. V, p. 234.
(2) *Christliche Kirchengeschichte*, VII, 232.

point parvenue, l'oblation de l'encens aux dieux. De tous les anciens rites il ne restait donc plus que les festins sacrés et les jeux publics, cérémonies qui n'avaient avec le polythéisme que des rapports très-éloignés.

Cependant Libanius adressait ou feignait d'adresser à Théodose de longs mémoires dans lesquels il lui donnait des conseils sur la législation, l'administration de l'Etat et la distribution de la justice... Son discours sur les prisonniers est une critique sévère de la conduite des gouverneurs, et, loin de s'en irriter, Théodose continuait d'honorer Libanius des témoignages de sa bienveillance. Souvent le rhéteur eut besoin d'y recourir; car, vers l'année 386, il se vit sur le point d'être enveloppé de nouveau dans une de ces affaires de divination auxquelles un mot, une plaisanterie donnait naissance, et qui d'ordinaire coûtait la vie à quelques malheureux. La sédition d'Antioche fournit ensuite à Libanius l'occasion de montrer son amour pour ses concitoyens et son crédit près des magistrats. En cette triste circonstance, les chrétiens et les païens se réunirent pour conjurer un malheur qui les menaçait également.

Il est facile de reconnaître qu'à cette époque le découragement avait pénétré dans l'âme de Libanius; la manière dont il s'exprime sur la défaite de Maxime en est la preuve. On sait que la guerre éclata, entre cet empereur et Théodose, en l'année 386, et que Maxime succomba. Les païens d'Occident appuyèrent de tous leurs efforts le compétiteur d'un prince l'ennemi déclaré de leur religion. Symmaque lui décerna de magnifiques éloges; mais Libanius, au contraire, écrivant à Mardonius, lui disait (1) : « Tous nos amis savent les vœux que « je forme pour l'empereur; ils le savent aussi les dieux qui le « protégèrent quand il combattit le tyran... Je souhaite que son « empire soit stable, et que ses fils parviennent à l'âge où ils « pourront remplacer sur le trône leur père parvenu à la der- « nière vieillesse. L'un partage déjà l'empire avec lui, l'autre « le partagera bientôt. Quant à moi, quelque triste qu'il soit de « conserver la vie au prix de tant de douleurs, je souhaite de « vivre jusqu'au jour où je pourrai voir le père entouré des « Dioscures. » Qu'était donc devenu ce sentiment si vif d'indignation qui avait dicté à Libanius le discours *sur les Temples?*

(1) T. II, p. 72. M.

Théodose, voyant que la mollesse des magistrats provinciaux empêchait les lois précédentes de recevoir leur exécution, adressa en 391, au préfet Augustal et au comte d'Égypte, un rescrit pour ordonner la clôture des temples et défendre de nouveau toute espèce de sacrifices (1).

L'année suivante il rendit enfin la loi générale contre l'ancien culte, qui fut la dernière de ce genre publiée en Orient, parce qu'en effet il était impossible d'en rendre une plus étendue et plus sévère dans ses prohibitions (2). A partir de l'an 392, il y eut encore des païens en Asie, quelques temples restèrent ouverts, les mystères d'Eleusis même furent encore célébrés, les jeux olympiques de Daphné, dont Libanius se montre si occupé, ne cessèrent que dans le siècle suivant (3); mais ces exceptions avaient pour principe la faiblesse ou l'indifférence des magistrats; car tout acte de paganisme, quel qu'il fût, public ou privé, était désormais placé au rang des crimes.

Libanius avait atteint un âge avancé quand sa religion subit ce dernier outrage. Rien ne révèle dans sa *Vie*, écrite par lui-même, ni dans sa correspondance, la douleur dont son âme dut être navrée. On y voit un vieillard qui se plaint de ses rivaux, de ses nombreux ennemis (4), du malheur des temps, et qui, se rappelant les agitations de sa longue carrière, de cette vie de rhéteur passée, pour ainsi dire, sur un théâtre, regrette de survivre à sa puissance, à sa popularité, à ses amis, et de se trouver seul dans une société qui ne le comprend ni ne l'écoute plus (5). Il cherche cependant encore à affermir dans les croyances païennes ceux de ses amis qui lui sont restés fidèles; il les engage à élever leurs enfants dans le respect des dieux et des anciennes coutumes, dernier moyen de perpétuer quelques restes de l'erreur. Il écrit à Ariston (6) : « Ces jours doivent être regar-« dés comme des jours de fêtes, si vos affaires sont dans une telle « situation que vous puissiez célébrer cette solennité (7). Pour

(1) *Cod. Th.* l. 16, t. 10, l. 11.

(2) *Id.* l. 12.

(3) Tillemont, *Mém. eccl.*, t. X, p. 540.

(4) Ses deux principaux ennemis étaient Acacius et Tuscianus de Phrygie (Suidas, t. II, p. 444).

(5) *Ep.* 882, p. 403. W.

(6) *Ep.* 1405, p. 645. W.

(7) Il parle des calendes de janvier, que les Grecs avaient empruntées aux Romains.

« vous, envoyez toujours des présents conformément à l'usage, « laissez après vous des gardiens de cette coutume. »

« Je ne sais, dit-il ailleurs, quel est le bruit de guerre qui « tout à coup s'est répandu (il parle de la guerre qui s'éleva en « 394 entre Théodose et Eugène); les amis des Muses, qui sont « si peu nombreux, suivent l'étendard de Mars et non celui « d'Apollon. Pour moi, accablé comme je le suis par les années, « je reste dans mes foyers. » Ainsi il ne forme aucun vœu en faveur d'Eugène, qui avait eu l'audace de relever en Occident les idoles. Le dépérissement général des croyances païennes, qui portait des populations entières à passer avec bonheur et enthousiasme sous les étendards du Christianisme, agissait aussi, on le voit, sur l'esprit de Libanius. Cet homme, qui autrefois flétrissait avec une éloquence si ardente la politique de Constance, ne trouve plus assez de force dans ses convictions, ni assez de chaleur dans son âme, pour condamner, même dans le secret d'une correspondance intime, le prince qui venait de porter le coup de mort à la religion romaine. Pour excuser ce découragement, il parle sans cesse de son grand âge, de ses infirmités, et désavoue sa vie tout entière et sa profession, en écrivant une longue lettre sur l'utilité du silence (1). On assure qu'au moment où il allait mourir, ses amis, lui demandant à qui il remettait le sceptre de l'éloquence, il répondit qu'il aurait choisi saint Jean Chrysostôme si les chrétiens ne le lui avaient pas enlevé (2).

Lorsque Zozime, Eunape, et probablement d'autres historiens païens dont les écrits ont été perdus, déchirèrent systématiquement la mémoire de Théodose, ils agirent conformément à l'opinion du parti païen beaucoup mieux que Libanius quand il demande aux dieux la stabilité du règne de ce prince ; mais la situation de l'historien, qui conçoit le plan d'un ouvrage d'après un certain ordre d'idées et l'exécute librement, ressemble peu à celle d'un orateur qui, lancé dès sa jeunesse dans le plus grand débat qui ait jamais agité le monde, se retire de l'arène après de longues années d'une lutte malheureuse, fatigué de combattre inutilement et de décrier ce qu'il voit faire et ce qu'il ne peut empêcher. Ce qui doit plus surprendre que les éloges décernés à Théodose par Libanius, et même que l'abattement où ce so-

(1) P. 776. W.
(2) Sozomènes, *Hist. eccl.*, l. VIII, c. 2.

phiste finit par tomber, c'est cette déclaration qui sert d'exorde aux *Mémoires* qu'il écrivit sur les vicissitudes de sa vie (1) : « Les dieux ont tellement mêlé pour moi les biens et les maux « que je n'ai été, pendant le cours de mon existence, ni très-« heureux, ni très-malheureux. »

Libanius a vu renverser les autels de ses dieux, fermer et détruire leurs temples, outrager ses plus chères croyances; deux fois les opinions religieuses qu'il professait ont fait planer sur sa tête un imminent péril; des hommes avec lesquels il sympathisait par ses idées comme par ses intérêts ont été sous ses yeux conduits au supplice; le triomphe des chrétiens, contre lequel il a lutté pendant plus de quarante années, est affermi pour toujours; et cependant il trouve qu'il n'a pas été malheureux; il descend dans le tombeau avec une douce quiétude, apanage de ceux qui ont vécu dans les temps calmes, éloignés des affaires publiques, étrangers à toute vive préoccupation. En faisant cet aveu, il montre qu'un sentiment très-voisin de l'indifférence religieuse s'était emparé de son âme. S'il eût possédé quelque peu de la sainte conviction qui animait ses deux illustres amis, saint Basile et saint Jean Chrysostôme, il aurait pensé qu'un homme qui laisse en mourant la société livrée à des idées réputées par lui dangereuses, et qu'il a toujours combattues, peut à bon droit se dire très-malheureux; mais la résistance de Libanius et des rhéteurs à la victoire du Christianisme ne prenait pas sa source dans cette foi sincère qui agite et tourmente l'homme même quand il est sur le bord de sa tombe. Les docteurs chrétiens, en dirigeant tout l'effort de leur génie contre les philosophes néo-platoniciens et en dédaignant les menées et les vaines déclamations des rhéteurs, ont suffisamment montré quels étaient au IVe siècle les seuls adversaires contre lesquels il fût digne d'eux de combattre. Mais que pouvaient les philosophes les plus profonds, les sophistes les plus subtiles, les rhéteurs les plus ingénieux, que pourront-ils, en quelque temps et en quelque pays que ce soit, contre celui qui a dit : *Ayez confiance, j'ai vaincu le monde* (2)?

(1) T. II, p. 1. M.
(2) *Johan.*, XVI, 33.

Comte Beugnot.

# RÉFUTATION DE M. DE MONTALEMBERT

## PAR M. DUPIN L'AINÉ.

La question catholique, comme on dit aujourd'hui, grandit à vue d'œil.

Je me trompe fort, ou, pour M. Guizot lui-même, ce n'est plus *une querelle de cuistres et de bedeaux*. Ce n'est plus même simple affaire de concurrence entre les séminaires et les colléges. C'est une discussion bien plus vaste et bien plus haute : celle des rapports généraux de l'Église et de l'Etat. Tranchons le mot, c'est cette admirable question du Sacerdoce et de l'Empire, qui ne finira qu'avec le monde, et qui revient surtout à toutes les époques mémorables de l'histoire : au siècle des Pères, au siècle des Croisades, au siècle de Louis XIV, au siècle de Napoléon.

Cette lutte est douloureuse ; mais elle a toujours été féconde. De nos jours, elle peut forcer les hommes politiques d'étudier la Religion. Dès à présent, elle force les Catholiques de pratiquer la liberté. Que si plus tard elle venait à remuer profondément, mais pacifiquement, le pays, nous n'en gémirions pas : il est bon qu'un grand peuple soit occupé de grandes choses.

Nous nous réjouissons de rencontrer M. Dupin dans cette arène pacifique. Il est catholique et il se pique d'être logicien : à ce double titre, il est nôtre, en dépit de quelques incongruités de langage, et la bonne foi ne doit pas désespérer de s'entendre avec la bonne foi.

On ne l'a pas oublié, M. Dupin s'est ému de l'attitude du Clergé dans la lutte présente, et son émotion s'est trahie à la tribune du Palais-Bourbon par des paroles amères, provoquan-

tes, menaçantes même (nous n'avons pas besoin de dire injustes). M. de Montalembert a relevé le gant, personne n'ignore avec quel succès, dans une autre enceinte. Les lauriers du jeune Pair ont empêché le Député de dormir : au discours de son antagoniste, il vient de répondre par une brochure.

On l'a remarqué avant nous, M. Dupin pourrait décocher à M. de Montalembert un millier de brochures pareilles à celle-ci avant que la question eût fait un pas. Ils ne parlent pas la même langue ; ils ne s'adressent pas au même public ; ils ne sont pas sur le même terrain ; ils ne se touchent réellement par aucun côté. On dirait d'un combat singulier, où chacun tirerait devant soi le plus résolument du monde en tournant le dos à son adversaire.

Voici comment la question est posée par M. Dupin.

« L'Église ne peut pas varier dans ses dogmes, dans ce qui constitue la foi dont elle est dépositaire et qu'elle est chargée de perpétuer *dans toute sa pureté* à travers les âges : si elle variait dans ces dogmes et dans cette foi, il y aurait un mal immense, car l'Église catholique cesserait d'être elle-même, et *son droit*, comme son devoir, *est de rester telle que l'a instituée son divin auteur*. Cela, je le dis et JE LE CROIS comme M. de Montalembert. » (Avions-nous tort de dire que M. Dupin est catholique?)

« Mais, s'il est vrai de dire que l'Église catholique ne peut pas varier dans ses dogmes et dans ses *véritables droits*, peut-on en dire autant des simples pratiques? Les *prétentions* peuvent-elles être confondues avec les *droits?* Et l'Église elle-même, l'Église universelle, ne doit-elle pas être soigneusement distinguée de ceux qui la font parler... pour accréditer leurs idées particulières et pour donner un libre cours à leurs intérêts ou à leurs passions? »

Assurément rien n'est plus vrai. Et cela ne l'est pas seulement de ceux qui font parler l'Église universelle, mais aussi, nous le verrons, de ceux qui font parler l'Église gallicane.

Quoi qu'il en soit, tout se réduit en effet à savoir jusqu'où vont *les véritables droits* de l'Église. Pour M. de Montalembert et pour M. Dupin, les mêmes mots ici peuvent bien ne pas signifier les mêmes choses.

L'Eglise enseigne qu'elle est libre comme la conscience, autonome comme la vérité; qu'elle a reçu directement d'en haut

le pouvoir de se régir elle-même; que sa hiérarchie est instituée de Dieu, et qu'en dehors de cette hiérarchie il n'y a dans son sein que des laïques, c'est-à-dire des gouvernés. Nous ne faisons pas à M. Dupin l'injure de supposer qu'il méconnaît ces notions élémentaires.

Mais, si l'Eglise est autonome, si, dans l'ordre spirituel, elle ne dépend que d'elle-même, si sa hiérarchie est la reine des âmes, c'est-à-dire la reine des intelligences (car c'est tout un), qui donc saura mieux qu'elle ce qu'elle est et jusqu'où s'étend ce domaine de la conscience, qui est le sien ? Qui donc a caractère, qui donc a autorité pour lui dire : Ici finit l'esprit; tu viendras jusqu'ici et tu n'iras pas plus loin ?

M. Dupin est digne de le comprendre, il n'y a pas de question plus formidable que celle-là. Car s'il est sur la terre une puissance qui ait caractère pour donner le démenti à l'Eglise, pour lui imposer silence, fût-ce en matières mixtes,—en d'autres termes, pour tracer les limites de l'ordre spirituel, — l'Eglise est manifestement à la merci de cette puissance : la conscience du genre humain est livrée au bras séculier; nous tombons sous le joug de l'autocratie russe; L'ÉTAT SE FAIT PAPE; il n'y a plus de frein, même de frein moral, à la tyrannie, le monde devient une prison.

Nous n'ignorons pas certes l'autre pôle de la question. D'autres diront que, si l'Eglise est maîtresse des questions mixtes, si elle trace elle-même ses limites, elle décide dans sa propre cause, elle est juge et partie, elle est souveraine, en un mot c'est la théocratie. Mais cela nous effraie peu. Admettons en effet que, dans le champ des hypothèses et des abstractions, les deux alternatives se contrepèsent et se compensent; en fait et dans les temps où nous vivons, qui ne voit combien l'une est cent fois plus imminente et plus grave que l'autre? Qui donc croit aux dangers actuels du Papisme? Qui crie au feu pendant le déluge? Qui osera nier que le despotisme de Napoléon ou celui de la Convention Nationale ne soient dans le passé beaucoup plus près de nous que le despotisme sacerdotal, et qu'il ne leur reste évidemment dans l'avenir des chances bien autres? Qui ne sent d'ailleurs que, la théocratie fût-elle aussi facile qu'elle est palpablement impossible au XIX^e siècle, elle serait invinciblement tempérée par le caractère même de la loi évangélique et surtout par l'assistance de Celui qui a dit à ses ministres :

VOILA QUE JE SUIS AVEC VOUS JUSQU'A LA CONSOMMATION DES TEMPS?

M. Dupin, qui croit à l'Évangile, croit à ces immortelles paroles. Il conviendra volontiers qu'aucune magistrature sur la terre n'a des promesses pareilles à celles-là.

Pour nous, elles nous rassureraient tout à fait, quand bien même le successeur de Catherine II ne serait point plus menaçant pour l'Europe, et même pour la France, que celui de Grégoire VII.

On le voit, il ne tient pas à nous de conserver au débat sa grandeur en dégageant la question de ses accessoires, en écartant tout d'abord les chicanes d'avocat et les misères de détails à l'usage de la petite érudition et de la petite intelligence.

M. Dupin pouvait prendre la thèse à cette hauteur; il ne l'a point voulu. Il s'est enfermé dans l'apologie de Pithou, de la déclaration de 1682, de la loi du 18 germinal an X. Nous ne faisons nulle difficulté de le suivre derrière ces retranchements qu'il croit inexpugnables.

L'illusion de M. Dupin, c'est d'affirmer sans relâche, mais sans preuves, ce qui est en question, et de confondre sans cesse les choses les plus diverses.

On lui a dit, il y a longtemps, que le gallicanisme parlementaire est de l'ancien régime; qu'il est sorti tout armé de cette maxime que le Roi de France est le protecteur et le gardien des saints canons, maxime fort peu compatible avec celle de l'incompétence de l'État en matière de Religion, soutenue par M. Dupin avec toute l'Opposition à l'occasion de la loi de la Restauration sur le sacrilége, et qui est la conséquence directe de l'égalité des cultes devant la Charte.

Que répond à cela M. Dupin?

M. Dupin ne répond pas. « C'est précisément parce que nous sommes sous un gouvernement libre, s'écrie-t-il, qu'il ne faut laisser perdre aucune de nos libertés anciennes et modernes. »

Mais, lui dit M. de Montalembert, voilà justement ce qui est en question. Ce que vous appelez *libertés*, je l'appelle, moi, *servitudes*, *servitutes potius quam libertates*, comme parlaient les évêques de France en 1639. Prouvez le contraire et plaidez votre cause.

M. Dupin ne répond pas. « Il est vrai, reprend-il, que l'édition des *Preuves des libertés de l'Église gallicane*, publiée par Dupuy en 1638, fut dénoncée l'année suivante dans une circu-

laire que *quelques prélats*, alors assemblés à Paris chez le cardinal de La Rochefoucauld, adressèrent aux autres évêques du royaume; mais le Parlement rendit un arrêt qui défendit d'imprimer et de vendre la lettre dont il s'agit. » En vérité !... Nous avions cru jusqu'ici que l'Église gallicane c'étaient les évêques de France. Il paraît que nous étions dans l'erreur, et que l'Église gallicane c'était le Parlement de Paris. En effet voilà des évêques français qui croient l'Eglise gallicane asservie. Qu'importe? réplique M. Dupin; le Parlement de Paris n'a-t-il pas jugé le contraire? On croit rêver!

Telle est pourtant la préoccupation d'esprit de M. Dupin. Certes il sait aussi bien que nous qu'il est écrit quelque part : *Spiritus Sanctus posuit Episcopos regere Ecclesiam Dei* (1). Mais l'homme de palais domine et aveugle le catholique à tel point qu'à ses yeux un arrêt annule un Concile. Oui, tout gallican qu'est M. Dupin, quelque autorité qu'il accorde aux Conciles Généraux, cette autorité, même en matière purement spirituelle, cède à celle du Parlement : nul ne fait meilleur marché des décrets du Concile de Trente *qui ne sont pas reçus en France.* En sorte que le gallicanisme de M. Dupin se résume ainsi : il y a, dans l'Eglise, quelque chose de supérieur au Pape, ce sont les Conciles Généraux, et quelque chose de supérieur aux Conciles Généraux, ce sont les jurisconsultes et les magistrats.

M. Dupin ne dit pas cela aussi crûment; mais la logique le dit pour lui. Telle est assurément la conséquence nécessaire, inévitable, nous avons presque dit fatale, de ses paroles.

Aussi tels jurisconsultes, tels magistrats sont-ils presque pour lui des Pères de l'Eglise. Les quatre-vingt-trois articles de Pithou, les quatre articles de 1682, les soixante-dix-sept articles de germinal an X lui sont également sacrés.

Ce sont là pourtant des choses fort diverses.

Le travail de Pithou est celui d'un praticien qui tâche de débrouiller le chaos de la jurisprudence de son temps (le XVI^e siècle!) sur les matières mixtes, c'est-à-dire sur les matières mélangées de spirituel et de temporel.

Les articles de 1682 sont de la théologie, faite par des évêques.

Ceux de germinal sont, à beaucoup d'égards, des mesures de circonstances votées par des législateurs qui se piquaient

(1) Act. apost. XX, 28.

peu de théologie et même de catholicisme. C'est à l'un de ces législateurs que Napoléon disait : « Savez-vous ce que c'est que le Concordat que je viens de signer? C'est la vaccine de la Religion. Dans cinquante ans il n'y aura plus de catholicisme en France. » Nous aimons à penser que Napoléon n'en croyait rien. Mais il savait à qui il parlait ; il savait ce qu'il fallait de concessions aux fils de Voltaire pour leur faire accepter un contrat public entre l'Église et la France. Ces paroles resteront comme une sentence contre la loi de germinal. Nous y reviendrons.

Nous insisterons peu sur le travail de Pithou. Qu'il ait eu *en quelque sorte* force de loi dans l'ancien régime, nous ne le contestons pas ; mais qu'il soit plein de choses surannées et sans application quelconque aujourd'hui, M. Dupin lui-même ne saurait le nier (1).

Ce travail au reste n'a de commun avec la déclaration de 1682 que la maxime de l'indépendance des Rois et celles de la supériorité du Concile et des Canons sur le Pape. Mais, à cela près, l'esprit de Pithou est si peu celui de Bossuet que le rédacteur des articles de 1682 s'en expliquait lui-même en ces termes : « Je me proposai d'expliquer les libertés de l'Eglise « gallicane *de la manière que les entendent les Evêques*, ET NON « PAS DE LA MANIÈRE QUE LES ENTENDENT LES MAGISTRATS (2). »

Au point de vue où s'est placé M. Dupin, cette distinction de Bossuet est capitale; elle suffit à ruiner tout l'échafaudage dressé contre M. de Montalembert.

En effet, M. Dupin n'a pas de synthèse ; sa doctrine, s'il en a une ici, est toute empyrique. Il n'expose pas de théorie, il invoque des noms propres et des faits. Toute son argumentation, c'est que Pithou, Domat, Bossuet, Fleury, d'Aguesseau et Por-

(1) En veut-on des exemples? Nous citons au hasard.
Article XIX. *Comtes palatins ne sont reçus en France.*
XX. *Des ci-devant notaires apostoliques.*
XXI. *Le Pape ne peut légitimer bâtards au temporel.*
XXII. *Le Pape ne peut proroger l'exécution testamentaire.*
XXXVI. *De l'absolution à cautèle.*
LI. *Componendes pour fruits mal perçus sont défendus.*
LII. *Des procurations* ad resignandum.
LXIX. *De l'indult des Parlements.*
LXXII. *De la pluralité des bénéfices.*
(2) Lettre au cardinal d'Estrées, édit. de Versailles, t. XXXVII, p. 244.

talis l'ancien, comme il l'appelle, tout cela c'est tout un. Ces autorités le subjuguent; à ses yeux, il y a là une force irrésistible. « Conservons, s'écrie-t-il avec Bossuet, conservons ces fortes maximes de nos pères, que l'Eglise gallicane a trouvées dans la tradition de l'Eglise Universelle. » Mais où Bossuet a-t-il dit cela? Dans ce même sermon *sur l'unité de l'Eglise*, véritable exposé des motifs des quatre Articles, où il s'était proposé, on vient de le voir, d'expliquer les libertés gallicanes *à la manière des Evêques* ET NON A LA MANIÈRE DES MAGISTRATS.

Loin de confondre Bossuet avec Pithou, il faut donc opter entre Pithou et Bossuet. Il le faut. Car il y a deux gallicanismes : le gallicanisme parlementaire, celui des appels comme d'abus, et le gallicanisme épiscopal, celui de Bossuet, de Fleury, des cardinaux de Bausset et de la Luzerne et de l'évêque d'Hermopolis (1). Si vous êtes avec Pithou, vous avez contre vous Bossuet. Autorité pour autorité, il est des gens qui préféreront Bossuet.

C'est en confondant sans cesse entre ces deux noms si disparates, comme entre les doctrines, souvent si opposées, qu'ils représentent, que M. Dupin se fait illusion à lui-même et surprend des lecteurs sans instruction en ces matières. Mais si l'on distingue ce qui est divers et si l'on va au fond des choses, que trouve-t-on? Le Clergé de France protestant dès 1639 contre le double travail de Pithou et de Dupuy, comme tendant à l'asservissement de l'Eglise (*servitutes potius quam libertates*) (2); Fleury appréciant à son tour la jurisprudence des Parlements en matières mixtes et concluant qu'*on pourrait faire un traité des servitudes de l'Eglise gallicane*, comme on en a fait des libertés, et que L'ON NE MANQUERAIT PAS DE PREUVES (3); Bossuet enfin, Bossuet lui-même écrivant ces propres mots : « On veut « ACHEVER de mettre l'Eglise SOUS LE JOUG ; pour moi, j'y mettrai « la tête et je ne relâcherai en rien de ce côté-là, ni ne déshonorerai le ministère (4). »

Maintenant, le choix vous est donné. Êtes-vous catholique? Êtes-vous hors de l'Eglise? Si vous êtes hors de l'Eglise, vous

(1) Voir *les Vrais Principes de l'Église gallicane*, par M. D. Frayssinous, évêque d'Hermopolis, ouvrage approuvé par les cardinaux de la Luzerne et de Bausset.

(2) Procès-verbaux du Clergé, t. III. (Pièces justificatives n° 1.)

(3) Disc. sur les libertés de l'Eglise gallicane, n° 24.

(4) Lettres au cardinal de Noailles (24 et 30 septembre 1702).

êtes incompétent. Si vous êtes catholique, pensez-vous en savoir plus que les Evêques sur les droits de l'Episcopat? Ce qu'accepteraient les Evêques en ce qui touche leurs rapports avec le Pape, vous dites que *la catholicité française ne l'accepterait pas* (1). Mais qu'est-ce que *la catholicité française?* Ne sentez-vous donc pas que ces mots hurlent, comme parlait Mirabeau, de se voir accouplés? C'est justement comme si on disait : *l'univers français.* Puis, pour les gallicans comme pour les romains, en dehors des évêques il n'y a plus de catholicisme. Nous n'avons connu d'église catholique française que celle de Chatel, qui n'était pas plus française, Dieu merci, qu'elle n'était catholique.

Et ce ne sont pas les ultramontains seulement qui voient cela; ce sont les hommes d'intelligence quels qu'ils soient, à quelque bannière qu'ils appartiennent. Entendez plutôt les Protestants:

« Nos hommes d'Etat, dit *le Semeur*, anciens et nouveaux, ont imaginé laborieusement un catholicisme qu'on pourrait qualifier de *protestantisme poltron*, et l'ont donné pour la croyance des catholiques de France, comme s'il leur appartenait de déterminer ce que Rome doit penser et enseigner, tout en lui restant soumis (2)... MM. Rossi et Dupin sont bien libres de n'être plus catholiques romains, mais ils ne peuvent continuer de l'être qu'au prix de leur soumission à l'Eglise romaine. Il n'y a pas devant Rome de demi-protestantisme; on obéit de tout point, ou l'on n'obéit plus du tout. Les jansénistes étaient des protestants en ce sens, quoi qu'ils en aient dit, si même ils n'étaient pires. Les héritiers des traditions parlementaires le sont à leur tour. Ne vous y trompez pas, c'est à prendre ou à laisser.

« On doit admirer ces jurisconsultes qui ont forgé une sorte de catholicisme parlementaire sans l'aveu du chef des catholiques, malgré ses désaveux formels, et qui se fâchent ensuite de se voir démentis par le catholicisme du Pape, tout en persistant à soutenir qu'ils sont fidèles à la Papauté! Ils invoquent à la vérité le nom de Bossuet et la décision de l'épiscopat gallican. Mais *Bossuet*, avec tout son génie, *n'était pourtant qu'un*

(1) *Réfutation des assertions de M. de Montalembert*, p. 15.

(2) C'est ce qu'avait fait Napoléon, en décrétant, le 17 février 1810, qu'*à leur avénement* les Papes prêteraient serment *de ne rien faire contre les libertés gallicanes.*

*simple évêque, et l'épiscopat de France n'est point tout l'épiscopat catholique*, en admettant même que tout l'épiscopat pût prévaloir contre une désapprobation formelle du Saint-Siége, ce qui est contesté.... Si votre catholicisme parlementaire et national est le véritable catholicisme, désavouez le Pape, qui vous désavoue, et déclarez-vous indépendants! Vous ne pouvez pas avoir un pied dans le catholicisme et l'autre dans le protestantisme.

« Aussi tous les textes de lois que M. Dupin oppose à M. de Montalembert ne seront pour ce dernier et pour la masse des catholiques fidèles que des arguments puérils. C'était plus haut qu'il fallait porter la discussion. Prouvez à M. de Montalembert, s'il vous est possible, que le Pape ne possède pas l'autorité suprême *dans les choses de la Religion;* montrez-lui qu'il a un compte à régler *là-dessus* avec les Rois et les procureurs généraux. Cherchez vos preuves, non dans les arrêts des corps judiciaires, mais dans la Bible, dans les Pères de l'Eglise, dans les actes des conciles. Nous n'affirmons pas que vous convaincrez M. de Montalembert; mais vous aurez frappé juste, tandis que votre brochure frappe toujours à côté. »

Nous nous persuadons que ces paroles du *Semeur* n'ont pas peu surpris M. Dupin. Les gallicans se bercent volontiers de cette pensée que, si Rome était gallicane, les protestants lui reviendraient en foule. Eh bien, il est au contraire d'expérience constante que les protestants qui se convertissent ne s'arrêtent pas au milieu du chemin : Stolberg, Frédéric de Schlegel, Werner, MM. de Haller, Philips et Hurter étaient ou sont romains, et non gallicans.

L'inconséquence logique du gallicanisme frappe en effet de prime-abord tous ceux qui n'ont pas été nourris de son lait : les rationalistes comme Pierre Leroux et les protestants qui raisonnent, comme l'auteur de l'article qu'on vient de lire.

M. Dupin ignore peut-être que des protestants zélés, son collègue M. Agénor de Gasparin, par exemple, sont révoltés de certains actes qu'il cite avec une sorte d'orgueil, comme l'annulation par arrêt du Parlement de la canonisation de saint Grégoire VII (1). Il ne sait peut-être pas qu'un protestant d'Allemagne, Voigt, a réhabilité par l'histoire la mémoire mé-

(1) Voir *Réfutation*, etc., p. 17, et M. de Gasparin, *Intérêts généraux du Protestantisme français*, p. 339.

connue de ce Pontife, et qu'un autre protestant, Ranke, appuyé des témoignages diplomatiques les moins suspects, se prononce pour Innocent XI contre Louis XIV et l'assemblée de 1682. Voilà les hommes, voilà les livres qu'il faudrait réfuter pour être de son siècle, avant d'attaquer M. de Montalembert.

Après cela, qu'il y ait eu, en France, et de la part de fort grands hommes, des sentiments contraires à ceux-là, c'est incontestable. Mais qu'en conclure, sinon que les meilleurs échappent rarement aux préjugés de l'éducation, à la superstition des traditions nationales? Que nos Etats-Généraux, nos Parlements aient fait des démonstrations hostiles à Rome, qu'est-ce que cela prouve? Depuis quand les principes sont-ils détruits par les faits?

Encore une fois, qu'est-ce que cela prouve? Sans doute l'oppression n'est pas nouvelle dans le monde. Sans doute elle n'est pas nouvelle surtout pour l'Eglise. Mille fois l'Eglise a été violentée, dans son gouvernement comme dans sa foi, par le Prince ou par le Magistrat, depuis Constantin jusqu'à Napoléon. L'État, c'est-à-dire la force, a mille fois tranché la question contre Elle. Mais la force n'est pas la raison, la force n'est pas la justice. « Il n'y a point de droit contre le « Droit. » Qui a dit cela? Bossuet, encore Bossuet.

Celui qui écrit ceci est légiste; il a l'honneur d'être magistrat. Il ne méprise point les légistes; il honore toute magistrature et entre toutes autres l'ancienne magistrature française, malgré ses torts de plus d'un genre. Il sait que la loi est la plus haute puissance humaine qui soit au monde et que la justice humaine est la loi parlante. Mais il sait aussi qu'au-dessus de la loi humaine il y a la loi divine; qu'au-dessus de la justice humaine il y a Celui qui a dit : *Ego justiciàs judicabo* (1). Il sait de plus que la loi inférieure a quelquefois contredit la loi suprême, que Dieu peut être d'un côté et l'homme de l'autre. Enfin, pour rappeler un mot célèbre, il sait que, dans ces cas extrêmes, le chrétien meurt et ne se rend pas.

Certes ces hypothèses répugnent. Je prie Dieu que de telles épreuves soient épargnées à mon pays à jamais. Mais enfin cela s'est vu.

« Un jour que les apôtres parlaient au peuple, les magistrats

(1) Ps. LXXIV, 3.

du temple survinrent et les jetèrent en prison. Or il arriva que, le lendemain, les chefs du peuple s'assemblèrent en Jérusalem, et les faisant paraître au milieu d'eux, ils leur commandèrent de ne parler ni enseigner jamais au nom de Jésus. Et Pierre et Jean, répondant, leur dirent : Jugez s'il est juste devant Dieu de vous obéir plutôt qu'à Dieu. Mais eux les renvoyèrent avec menaces. Quelque temps après, on dit aux magistrats : Voilà que les hommes que vous aviez mis en prison sont dans le temple, et ils enseignent le peuple. Alors le magistrat du temple alla avec ses gardes, et ils les amenèrent au Conseil. Le chef des Prêtres les interrogea, disant : Nous avons défendu d'enseigner en ce nom, et voilà que vous avez rempli Jérusalem de votre doctrine. Or Pierre et les apôtres répondirent : Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes (1). »

C'est une bien vieille histoire que celle-là, mais le principe invoqué par saint Pierre est de ceux qui ne meurent pas. C'est celui qu'invoquait au dernier siècle l'archevêque de Paris, Christophe de Beaumont, lorsqu'au nom des libertés de l'Église gallicane le Parlement de Paris faisait saisir ses revenus pour refus d'absolution aux jansénistes. C'est celui qu'invoquaient, à quatre exceptions près, tous les évêques de France, quand ils s'abstenaient de jurer la constitution civile du Clergé, *décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le Roi.* C'est celui qu'ont invoqué M. de Broglie, évêque de Gand, et M. de Boulogne, évêque de Troyes, sous les verroux de Napoléon à Vincennes, comme les archevêques de Cologne et de Posen en face de la persécution prussienne. M. de Montalembert l'a dit, l'Église de Grégoire XVI est toujours l'Église de saint Grégoire VII, l'Église de saint Athanase, de saint Basile et de saint Hilaire.

Je vous entends : vous vous récriez que je confonds à mon tour ; qu'autre chose est la liberté de l'Église, autre la question de l'autorité du Pape ; que vous n'en voulez pas à la liberté de l'Église, qu'au contraire vous demandez qu'on lui maintienne *tout ce qui est de son essence, de sa liberté propre* (2) ; mais qu'en ce qui touche le Pape nous ne sommes plus au moyen âge, en sorte qu'il ne peut désormais prétendre qu'à une autorité limitée dans l'Eglise et qu'il est sans autorité quelconque sur l'État.

(1) Act. apost. IV et V.
(2) *Réfutat. des assert. de M. de Montalembert*, p. 8.

Je crains qu'il n'y ait ici moins de confusion que M. Dupin ne le pense et que l'autorité du Pape n'importe, plus que l'honorable député ne le soupçonne, à la liberté de l'Eglise. L'histoire atteste malheureusement que les églises particulières, les églises *nationales*, ont presque toujours été serviles. La nature humaine étant donnée, on sent, hélas! que cela doit être, jusqu'au sacrifice de la foi exclusivement (et quant à la foi même, qu'a fait l'église anglicane sous Henri VIII et Elisabeth, l'église de Suède sous Gustave Vasa?). Il faut donc que la pureté du dogme soit sous la garde d'une autorité religieuse plus indépendante que l'Eglise locale, et dès lors il n'est plus indifférent que cette autorité soit définie de telle ou telle manière, circonscrite dans telles ou telles limites.

Nous voici donc irrésistiblement ramenés à la grande et fondamentale question que nous avons rencontrée au seuil de cette controverse : qui tracera la démarcation du spirituel et du temporel? Sera-ce l'Etat, sera-ce l'Eglise?

L'un et l'autre, d'une commune voix, nous le voulons. Cet admirable spectacle a été donné au monde au XII^e siècle, quand le concordat de Calixte II et de Henri V, adopté par l'Empire à la diète de Worms et confirmé par l'Eglise dans le concile œcuménique de Rome, mit fin à la guerre des investitures et dégagea l'Eglise des serres de l'Empire sans amoindrissement aucun de la prérogative monarchique. Voilà comment le nœud se dénoue quand toutes choses sont dans l'ordre, quand l'Etat croit ce que Dieu enseigne par la voix de l'Eglise (car, pour M. Dupin comme pour nous, l'Eglise n'a rien inventé, elle n'enseigne rien qui ne vienne de Dieu). Mais quand l'Etat ne croit plus à l'Eglise, le glaive, le glaive seul tranche ce que devrait dénouer la sagesse, et, remarquez-le! cela ne finit rien. Rien, car l'Eglise a la vie dure, qu'on nous passe le terme; elle regarde passer quiconque lui fait violence, et, comme la Mère du Sauveur du monde, elle demeure DEBOUT au pied de la croix : STABAT MATER!...

Vous respecterez *tout ce qui est de l'essence de l'Eglise, tout ce qui est de sa liberté propre, sous la seule condition que l'Etat, de son côté, et avec lui les citoyens, conserveront leurs droits et leur liberté* (1).

(1) *Ibid., loco citato.*

A merveille certes! Voilà les principes; reste l'application. Jusqu'où va *ce qui est de l'essence de l'Eglise?* Jusqu'où s'étend *sa liberté propre?* L'Eglise encore une fois croit savoir ces choses mieux que vous, et si elle ne les savait pas, elle ne serait plus cette Eglise à qui il a été dit : « Enseignez toutes les « nations; instruisez-les à observer tout ce que je vous ai pres- « crit, et voilà que, MOI, je suis avec vous *tous les jours* jusqu'à « la fin des siècles (1). »

Or, quant au Pape en particulier, l'Eglise tient que sa primauté est instituée de Dieu, qu'elle s'est développée dans la suite des âges comme le grain de sénevé de l'Evangile et qu'elle est devenue ce grand arbre où habitent les oiseaux du ciel (2). Elle tient que l'autorité du souverain Pontife est réglée par les canons, sauf les cas extraordinaires, comme les circonstances où se trouvait l'Eglise de France en 1801, cas où le Père commun ne prend conseil que de la nécessité et de son amour pour ses enfants. Et, sur les points controversés entre Rome et l'assemblée de 1682, elle tient pour Rome contre Bossuet.

En effet, que M. Dupin ne s'y trompe pas, *le Semeur* le lui rappelait tout à l'heure, il n'y a pas ici la France d'un côté et Rome de l'autre. Il y a, d'un côté, la France du XIV^e^ au XVIII^e^ siècle, et de l'autre, Rome, l'Italie, la Suisse catholique, la Hongrie, la Belgique, l'Irlande, les églises catholiques des Etats-Unis, celles d'Espagne, de Portugal et des deux Indes, en un mot le monde catholique, sauf l'Allemagne, qui est partagée, mais y compris la France du XIX^e^ siècle, dont les évêques sont unanimes contre Pithou et en majorité contre l'acte de 1682.

Voilà ce qui est, et, en face de ces faits irrécusables, on ne craint pas d'imprimer que « s'il était vrai que l'épiscopat fran- « çais eût déserté les maximes de 1682, il se séparerait de « l'Eglise (3). »

(1) *Docete omnes gentes... docentes eos servare quæcumque mandavi vobis. Et ecce Ego vobiscum sum omnibus diebus, usque ad consummationem sæculi.* — MATT. XXVIII, 19, 20.

(2) *Quod minimum quidem est omnibus* seminibus; *cum autem creverit,* majus est omnibus oleribus, *et fit arbor,* ita ut volucres cœli veniant *et habitent in ramis ejus.* — MATTH. XIII, 32.

(3) *Réfutation,* p. 18.

M. Dupin soutiendrait-il que les Papes (qui apparemment n'admettent pas 1682) sont séparés de l'Eglise? Je ne parle pas de Fénelon, que M. Dupin a eu la distraction de nommer à la tribune, le 19 mars, comme un évêque-modèle, oubliant, ce qu'il ne peut ignorer, à quel point Fénelon était ultramontain.

Nous avons hâte de sortir de cette controverse, car il nous en coûte de blesser ceux de nos lecteurs à qui le souvenir de 1682 est demeuré cher. Mais, puisque M. Dupin réchauffe de vieux arguments, il faut bien reproduire ici des réponses qui ne sont pas d'hier. Il faut bien apprendre à ceux qui ne le sauraient pas que la déclaration de 1682 n'est pas une confession de foi. Bossuet le premier lui a dénié ce caractère (1). On peut douter qu'elle soit une loi. Louis XIV, après l'avoir sanctionnée par un édit, a donné des ordres pour que cet édit n'eût point de suite (2), et il a permis que des prélats français écrivissent au Pape une lettre d'excuse pour l'avoir signée (3). Innocent XI, Alexandre VIII, Clément XI, Benoît XIV, Pie VI l'ont cassée ou improuvée, non comme une loi du royaume de France, ainsi que M. Dupin affecte de le croire, mais comme rédaction solennelle d'une opinion théologique en minorité flagrante dans l'Eglise et qui a eu le malheur de servir de machine de guerre à tous ses ennemis. En effet les auteurs de la constitution civile du Clergé l'ont invoquée. Napoléon l'a remise en vigueur, mais à quelle époque? Au moment où il venait d'emprisonner Pie VII. Il suffit de la date (25 février 1810) pour juger la loi. M. Dupin est trop jurisconsulte et trop magistrat pour égaler une loi aussi manifestement de circonstance aux lois fondamentales de l'Etat.

Il parle des *droits de la Nation tout entière* (4). Les droits de la Nation, à propos d'une thèse théologique rédigée par Bossuet, homologuée par Louis XIV et Napoléon! M. Dupin sait bien qu'il y est question des droits du Roi, mais nullement de ceux de la Nation, qui certes n'étaient ni reconnus par Bossuet, ni même soupçonnés par Louis XIV.

(1) *Gallia orthodoxa*, cap. X.

(2) Lettre de Louis XIV à Innocent XII (14 septembre 1693), dans l'histoire de Bossuet par le cardinal de Bausset, livre VII, nº XXII.

(3) *Histoire de Bossuet*, livre VII, nº XXI. — De Maistre, *de l'Église gallicane*, p. 175 et suiv.

(4) *Réfutation*, p. 16.

Il se récrie contre l'annulation par un *Souverain étranger*, par une *Puissance étrangère*, d'une loi fondamentale du royaume. Il serait bien temps d'en finir avec cette qualification d'*étranger* donnée au Père commun des fidèles. Il y a si longtemps qu'on a répondu qu'il n'était étranger nulle part chez ses enfants! Comme si d'ailleurs Alexandre VIII avait cassé la Déclaration en qualité de Prince, de Souverain des Etats romains, et non en sa qualité de Pontife suprême! Comme s'il avait alors en vue l'édit qui sanctionnait l'acte épiscopal de 1682, et non pas cet acte épiscopal en lui-même! M. de Montalembert n'a pas voulu dire autre chose.

Parlons sérieusement. Un seul des quatre Articles est de droit public en France : c'est le premier, celui qui refuse au Pape le pouvoir de déposer les Rois. Encore est-ce désormais un anachronisme. Qui donc rêve aujourd'hui la déposition du Roi des Français par Grégoire XVI? Certes le péril de la royauté n'est pas là. Les trois autres articles sont purement théologiques; c'est dire qu'ils n'ont *en soi* rien de légalement obligatoire. Sans doute M. Dupin est parfaitement le maître de soutenir le contenu de ces articles. Mais un aussi bon ami de la liberté de conscience (1) peut-il imposer son opinion à personne?

Reste la loi du 18 germinal an X, qui a une tout autre force exécutoire, il faut le dire, malgré la désuétude de quelques-unes de ses dispositions. Nous ne nions point que cette loi ne soit en vigueur; nous nions seulement qu'elle soit compatible avec la Charte.

Que dit la Charte?

« Chacun professe sa religion avec une *égale* liberté (article V). »

En conséquence, tout protestant correspond librement avec le consistoire dont il dépend. Mais aucun prêtre catholique ne pourra correspondre avec le centre de l'unité catholique, notamment *en matières religieuses* (*sic*), sans le bon plaisir du ministre chargé *de la surveillance des cultes*, sous peine d'emprisonnement *pour ce seul fait* et quelle que soit l'innocuité de cette correspondance. — PREMIÈRE LIBERTÉ (2).

Tous les catholiques reconnaissent le droit du souverain

(1) Voyez la *Réfutation des assertions*, p. 8.

(2) Loi du 18 germinal an X, art. Ier. — Code pénal, art. 207.

Pontife d'exercer sa primauté de juridiction sur toutes les églises par des délégués de son choix.

En conséquence, et comme toute religion est librement exercée en France, aucun *individu* (*sic*) représentant le souverain Pontife ne peut, fût-il Français, traiter aucune affaire intéressant l'Eglise de France sans le bon plaisir du gouvernement. — DEUXIÈME LIBERTÉ (1).

Les catholiques également considèrent tous comme de l'essence de leur religion l'obéissance aux conciles généraux statuant en matière de foi.

En conséquence (et nonobstant la liberté de la presse, garantie à tous les Français, sauf répression en cas d'abus déclaré par le Jury), les décrets des synodes *étrangers*, même ceux des conciles généraux (*sic*), ne pourront être *publiés* en France avant que MM. les conseillers d'Etat (catholiques ou non) en aient approuvé le contenu, eu égard à la *conformité* de ces décrets *avec les lois françaises*.

Ainsi donc, si la loi française ordonnait le schisme, comme en 1791, les conciles généraux qui condamneraient le schisme seraient en France comme non avenus. — TROISIÈME LIBERTÉ (2).

Les synodes non étrangers sont également suspects.

Or, comme il est de discipline ancienne et universelle dans l'Eglise, notamment en France, comme il serait surtout dans la nécessité des temps où nous vivons de tenir des synodes diocésains, métropolitains et même nationaux,

Aucune assemblée de ce genre n'aura lieu sans un bon plaisir exprès. — QUATRIÈME LIBERTÉ (3).

La garde des Canons de l'Eglise est confiée, en cas d'abus, au Conseil d'Etat. — CINQUIÈME LIBERTÉ.

Les cas d'abus sont *quelque chose que ce soit, qui puisse déplaire à qui que ce soit, pour quelque cause que ce soit* (4).

Les évêques ne pourront prendre les eaux hors de leurs diocèses sans la permission du Roi. — SIXIÈME LIBERTÉ (5).

Toujours en vertu de la liberté de conscience, les évêques

(1) Loi de germinal, art. 2.
(2) *Ibid.*, art. 3.
(3) *Ibid.*, art. 4.
(4) *Ibid.*, art. 6.
(5) *Ibid.*, art. 20.

seront tenus de faire enseigner dans leurs séminaires, non-seulement la partie politique, mais la partie théologique de la déclaration de 1682. — SEPTIÈME LIBERTÉ (1).

Les évêques ne feront aucune ordination avant que le nombre des personnes à ordonner ait été soumis au Gouvernement et agréé par lui. — HUITIÈME LIBERTÉ (2).

Les curés ne se permettront en chaire aucune inculpation directe *ni indirecte* (*sic*), soit contre les personnes, soit contre *les autres cultes*. Ils prêcheront sur la présence réelle sans inculper *indirectement* Calvin ni le culte calviniste, etc., etc. — NEUVIÈME LIBERTÉ (3).

Je m'arrête. Peut-être blâmera-t-on l'ironie de cet exposé. Mais n'est-ce pas dérision d'appeler libertés de l'Eglise les libertés qu'on prend ainsi envers l'Eglise? On le voit, les libertés gallicanes sont de reconnaître à l'autorité laïque le droit de s'immiscer, quand il lui plaît, sinon tout à fait autant qu'il lui plaît, dans l'administration intérieure de l'Eglise, notamment dans les règlements des séminaires (loi de germinal an X, article 23), et dans les refus de sacrements (*ibid.*, art. 6).

Nous osons dire qu'il n'est pas de catholique, allons plus loin, pas d'esprit impartial, qui ne sente combien une telle extension du pouvoir civil est, en thèse générale, inconciliable avec la liberté de conscience, et plus spécialement dans un pays où la majorité du Cabinet, celle des deux Chambres, celle du Conseil d'État peuvent se trouver complétement étrangères à la foi catholique.

Nous ne saurions résister au plaisir d'opposer une dernière fois à M. Dupin le témoignage d'une conscience non suspecte. M. Vinet (j'en citerais un autre si je connaissais un meilleur protestant), M. Vinet, dans un ouvrage récent et qui fait autorité parmi ses coreligionnaires, perce de part en part le gallicanisme parlementaire, dont il résume admirablement l'histoire en ces termes:

« La jalousie se satisfera à moitié et par des moyens indirects. Elle cherchera tout près, mais en dehors de l'inviolable enceinte, quelques positions d'*où elle puisse inquiéter assidûment l'Église*,

(1) Loi de germinal, art. 24.
(2) *Ibid.*, art. 26.
(3) *Ibid.*, art. 52.

LA TENIR EN ÉCHEC, en obtenir quelques marques de condescendance. Ce n'est pas un siége, encore moins un assaut; C'EST UN BLOCUS. Le pouvoir réclamera à différents titres, sous différents noms (qui sait? peut-être sous le nom de libertés de l'Eglise), des attributions extérieures non pas *super sacra,* mais *circa sacra.* Il créera LE CONTRESENS d'une Eglise *catholique-nationale...* En défendant ses libertés, il lui ôtera tout doucement la liberté... Alors naissent les plus étranges et plus ridicules conflits; alors ont lieu, sous le nom d'*appels comme d'abus*, ces interventions profanes du pouvoir dans des questions toutes spirituelles... Ce n'est pas de la belle et bonne tyrannie; C'EST DE LA TRACASSERIE, *tracasserie en pure perte et toujours à recommencer* (1). »

Voilà pourtant ce qu'est la loi de germinal an X. Doit-on s'étonner que M. de Montalembert ait tenu à honneur d'établir que l'Eglise pouvait bien la subir, mais qu'elle ne l'avait jamais acceptée?

« Je n'ai vu nulle part, s'écrie à cette occasion M. Dupin, que, pour être exécutoires en France, les lois françaises eussent besoin d'être homologuées par le Pape. » Qui donc a dit le contraire? Si une loi française blessait la conscience catholique, sans doute elle ne cesserait point pour cela d'être exécutoire, comme l'ont été les plus mauvais décrets de la Convention; mais, M. Dupin ne le niera pas, elle serait injuste, elle serait odieuse, et elle le serait d'autant plus qu'elle serait plus exécutée.

M. Dupin prouve très-bien que le Concordat de 1801, devant réagir sur les finances et le régime intérieur de la France, avait besoin d'être sanctionné par une loi. Mais c'est précisément parce que le Concordat était dans ce cas, parce que la loi de germinal an X était une condition *sine quâ non* de l'exécution de ce traité en France, qu'il eût été de la loyauté de la France de déclarer, en négociant avec le Pape, comment elle entendait l'exécution future du traité.

Supposez qu'il s'agît de tout autre chose, d'un traité de commerce impliquant la modification des tarifs français dans tel ou tel sens. La France maintient ensuite ses tarifs ou les modifie en sens inverse. Croyez-vous que l'autre partie contractante eût lieu d'être satisfaite? Eh bien! quelque chose d'analogue s'est

(1) Essais sur la manifestation des convictions religieuses, p. 423-425.

passé pour le Concordat de 1801. Le Concordat de 1801 était en soi un acte complet, un traité synallagmatique entre l'Eglise, personnifiée dans le Pape, et la France, représentée par le chef de son gouvernement. Ce traité impliquait le rétablissement public de la Religion Catholique en France, et par conséquent le rétablissement de l'Eglise dans le mode d'existence qui lui est propre, avec une hiérarchie dont les membres correspondent librement entre eux comme avec leur chef, ce qui est de l'essence même du Catholicisme, avec des assemblées qui sont dans sa nature et dans ses besoins les plus intimes, en un mot avec toutes les conséquences normales de la Religion. Qu'a-t-il fait de tout cela?

Bonaparte avait écrit à son ministre de Rome de traiter avec le Pape comme si le Pape avait deux cent mille hommes. Si Pie VII avait eu deux cent mille hommes, il est douteux que la loi de germinal eût été ce qu'elle est. Mais au moins lui restait-il le droit de dire à Napoléon :

Tout vous a réussi : que Dieu voie et nous juge. On sait quel a été le jugement de Dieu.

Il est amer de le dire, mais il n'y a au fond de tout cela qu'un sentiment, le mépris du droit ; qu'un fait, l'abus de la force. C'est par là qu'on se fait craindre.... peut-être. Mais est-ce par là qu'on se fait aimer?

On affecte le zèle des canons. Mais les canons recommandent la tenue des synodes et on les empêche. S'il est un point consacré par les canons, c'est l'inamovibilité des Evêques. Et la première condition du Concordat, condition imposée par Bonaparte, c'est que tous les évêques de France existant en 1801 seraient en masse réputés démissionnaires et remplacés sans jugement.

On invoque les canons, mais pour diviser ce qui doit être uni ; on les invoque donc contre l'Eglise et non pour l'Eglise. On parle de libertés ecclésiastiques ; mais qu'entend-on? La liberté de résister au Pape et d'être servile envers le Prince. Ce qu'on aime donc dans ce qu'on nomme *les libertés gallicanes*, c'est un joug tout façonné, l'*avantage que procure une doctrine d'asservissement toute faite* (1). « Les tartufes, dit M. Dupin, ne pourront point vous appeler athées, ni même hérétiques, quand vous pourrez dire à vos adversaires : Ce n'est pas un ennemi de

(1) M. Dupin, *Manuel du droit public ecclésiastique français*, p. 6.

la Religion qui s'exprime ainsi; c'est Arnauld, c'est Pascal, c'est Pithou et Bossuet (1). » Est-ce clair?

Maintenant donc, où en sommes-nous?

Pour les uns, les Catholiques ne sont pas même tolérés; ils sont soufferts : au fond, on en a horreur, on ne croit leur devoir que l'expulsion.

Pour les autres, il faut une religion au peuple, mais bien contenue, bien subalterne. Pour peu qu'elle fasse preuve de vie, pour peu que ses ministres fassent acte de liberté et d'égalité, on en a peur.

On crie à l'esprit de domination, à l'envahissement. Mais, nous le demandons, qui peut s'y méprendre? Quand le Clergé a-t-il été plus pauvre, plus modeste, moins dominant à tous égards? A Rome, depuis un siècle et plus, quelle mansuétude! Quels pontifes effrayants que Benoît XIV, Clément XIV, Pie VI, Pie VII, Léon XII, Pie VIII, Grégoire XVI! Si nous ramenons nos regards sur la France, quel épiscopat et quel clergé plus simples, plus évangéliques, plus nationaux, que l'épiscopat et le clergé français! Quels envahisseurs, grand Dieu!

*Quis tulerit Gracchos de seditione querentes?*

On a supposé des arrière-pensées politiques. Mais l'immense majorité du Clergé est sortie du peuple; l'immense majorité accepte le Gouvernement établi, *non modo propter iram*, *sed propter conscientiam*, comme parle l'Apôtre. Cela est notoire pour quiconque a vécu avec le Clergé. Presque tous les évêques désormais sont les élus de la dynastie régnante, qui a su apparemment qui elle choisissait. Quant à Rome, on l'a dit à une tribune française, et ces paroles n'ont pas trouvé un seul contradicteur : « Je ne crains pas de faire un appel à tous les hommes qui, de près ou de loin, ont manié les affaires publiques depuis quatorze ans; je leur demande si la cour de Rome n'est pas, de toutes les cours européennes, celle qui a maintenu avec le gouvernement de 1830 les meilleurs rapports, les rapports les plus constants, si ce n'est pas à Rome que ce gouvernement a trouvé les sympathies les plus sincères, dans ses jours les plus difficiles (2). »

Il n'y a donc à l'égard du Clergé, comme à l'égard de la Re-

(1) *Loco citato.*

(2) Disc. de M. de Carné, séance de la Chambre des Députés du 19 mars 1844.

ligion, que des préventions et des prétextes. Mais on veut un catholicisme eunuque; on veut faire de l'Eglise une femme de ménage et rien de plus. Rien de tout cela n'est acceptable par des gens de cœur.

Ce que nous demandons pour l'Eglise, on le sait, ce n'est pas la domination, c'est la dignité de l'épouse au lieu de l'abaissement de la servante. *Liberam vult esse Deus sponsam suam*, dit saint Anselme, *non ancillam.*

Ce que nous demandons, c'est le droit commun, rien de plus, rien de moins.

Et qu'entendons-nous par le droit commun? M. de Carné l'a dit en répondant à M. Dupin le 19 mars, et c'est la conclusion naturelle de tout ceci :

« Vous avez tout réglé à nouveau depuis 1789, tout, excepté la liberté religieuse.

« Lors de la Révolution française, qu'a-t-on fait? On a substitué partout le régime de la répression à celui de la prévention.

« Voilà l'un des principes fondamentaux de notre Révolution.

« Eh bien! il y a dans vos institutions, dans vos mœurs politiques, une lacune qui n'a pas été comblée. Il faudra nécessairement appliquer à l'ordre religieux les principes qui ont prévalu dans l'ordre politique; il faudra nécessairement faire entrer la société spirituelle dans cet ordre général qui, seul, pourra la mettre en harmonie durable avec notre société politique.

« M. Dupin a parlé de la législation antérieure à 1789. Il a dit : Il y a là un arsenal, puisez-y.

« Qu'on me permette de le dire, j'ai la conviction profonde qu'il n'y a rien ni dans le droit parlementaire de l'ancien régime, ni même dans le droit de l'époque impériale, rien qui suffise pour régler d'une manière sérieuse, normale, définitive, la situation respective de l'Eglise et de l'Etat en 1844.

« Mon Dieu! moi-même je déplore comme vous un désaccord, une lutte dont les dangers frappent tout le monde.

« Mais, quant aux remèdes que vous indiquez, quant aux arrêts des parlements et surtout aux articles organiques du Concordat, à la législation de germinal an X, oh! je le crains bien, nous en ferons ici l'expérience, et nous verrons que nous avons élargi la plaie, lorsque nous avions espéré la guérir; nous le verrons.

« Quelle était donc la situation, quelle était la situation respective de l'Eglise et de l'Etat avant la Révolution?

« L'Eglise et l'Etat formaient pour ainsi dire un seul corps : l'Etat était comme le bras de chair de l'Eglise; le Roi était, suivant une expression consacrée, l'évêque du dehors. Le Parlement appliquait les décisions des Conciles; il les appliquait en quelque sorte canoniquement.

« Eh bien! c'est dans une pareille situation que vous voulez prendre des armes pour l'Etat nouveau que la révolution de 1789 nous a fait!

« Aujourd'hui l'Etat n'a pas de croyances religieuses; il ne peut pas légalement en avoir. Le roi des Français n'est plus le roi très-chrétien; il ne saurait l'être. Les traditions qu'on invoque sont celles d'un passé qui ne peut revivre; elles sont désormais sans application.

« On nous parle de l'époque impériale! Croyez-vous donc sérieusement qu'une application rigoureuse de la loi de l'an X finirait la querelle? Ce serait assurément une grande erreur.

« Quelle était la situation sous l'Empire?

« Napoléon avait rendu des services immenses à la Religion. Il avait retiré en quelque sorte de sous l'échafaud les débris mutilés du sacerdoce; il avait restauré le culte; il avait r'ouvert les églises.

« Mais imprimant là, comme partout, le cachet de son génie despotique, il voulait une société frappée à son image; il la voulait dans l'ordre religieux par un clergé fonctionnaire, comme dans l'ordre intellectuel par une université impériale. Il ne voulait nulle part le libre arbitre, nulle part la spontanéité de l'esprit humain; il ne les voulait pas, car, malgré sa gloire, il n'aurait pu les supporter.

« Eh bien! c'est cet état de choses que, sous la Charte de 1830, on nous donne comme l'état-modèle, comme pouvant suffire à toutes les nécessités présentes et futures!

« Il faut que la France et son gouvernement prennent leur parti, qu'ils donnent à l'Eglise le droit commun de la liberté. Il y a là une révolution à compléter, comme nous avons complété la révolution de l'ordre politique par la Charte et la révolution du droit privé par le Code Civil. »

TH. FOISSET.

# LES CÉSARS,

## PAR M. DE CHAMPAGNY (1).

M. de Champagny vient de compléter, par la publication de deux nouveaux volumes, l'œuvre qu'il avait entreprise, et que nous pouvons aujourd'hui apprécier dans son ensemble. Le défaut le plus sensible des *Césars* est ce titre même, qui ne précise pas assez la pensée de l'auteur, et est loin d'offrir cet attrait instinctif dont les meilleurs livres ont besoin. On a trop écrit sur Rome pour qu'il ne soit pas nécessaire de faire connaître dès l'abord le point de vue sous lequel on l'envisage, et même, autant que possible, le motif pour lequel on a choisi ce point de vue. L'époque des Césars est fort importante sans doute, mais beaucoup d'autres le sont; et quelle est, en fin de compte, la raison qui l'a fait préférer? Et puis, en se servant de cette désignation un peu vague de *Césars*, qui s'applique à une suite indéterminée de princes, quel cadre s'est-on proposé de remplir? Sera-ce une collection de biographies minutieusement détaillées comme celles de Suétone? ou bien une histoire gravement et consciencieusement traduite de l'antique, ainsi que le faisait Crévier? Sera-ce un aperçu sententieux et philosophique qui rappelle Montesquieu, ou bien une *étude* magnifique qui se borne aux points principaux et en fasse découler de fécondes conséquences, à la manière de Chateaubriand? Le titre adopté par notre ami ne répond à aucune de ces questions, et c'est ce que je lui reproche. Ses *Césars* sont, à vrai dire, une *étude* sur le monde païen pendant le siècle qui vit l'avénement de Jésus-Christ. C'est assurément là un point de vue magnifique, et tout

(1) 4 vol. in-8°. Au Comptoir des Imprimeurs-unis, quai Malaquais, et chez Waille, rue Cassette, 6. Prix des 4 vol. : 24 fr.

titre qui l'eût exprimé aurait, sans aucun doute, appelé bien plus vivement le lecteur que ne peut le faire une désignation peu précise, et tant soit peu vieillie, puisqu'elle est renouvelée de Suétone.

« Toute l'antiquité se résume dans cette époque et y vient « aboutir, dit M. de Champagny ; ce siècle devait être la gloire « et la perfection de l'antiquité : il en est le siècle le plus misé- « rable et le plus dégradé, et, par cela même, j'ose ajouter, le « plus souffrant et le plus triste. L'humanité, livrée à elle- « même, et certes sans que les beaux génies ou les guides puis- « sants lui aient manqué, l'humanité en est venue là, à ne vivre « que sous la condition d'adorer son dieu Néron. Si l'hu- « manité autrefois avait été plus haute, plus morale et plus « heureuse, qui l'avait fait descendre ? et surtout, si plus tard « elle eut plus de dignité, plus de vertu, plus de bien-être que « jamais, qui la fit monter ? »

On voit avec quelle hauteur de pensée M. de Champagny a embrassé son sujet ; mais il n'omettra pas pour cela les détails, il ne les soumettra pas surtout au niveau d'un système tracé à l'avance ; de tous ces détails, des mille souvenirs que lui fournira son inépuisable érudition, il déduira seulement des conséquences philosophiques et morales qui ne laisseront jamais perdre de vue la vérité au milieu du chaos des préjugés et des doctrines. Il n'applaudira pas au suicide, comme Montesquieu en face de Caton mourant ; il ne chantera pas l'âge d'or sous Auguste avec les poëtes lauréats des soupers de Mécène ; il ne se laissera pas séduire par cette fausse vertu du stoïcisme, vertu sans sanction et sans fondement, dont les plus belles maximes furent empruntées à l'Evangile ; mais il nous dira le dernier mot du paganisme aux abois, comme le premier du Christianisme à sa naissance, et, après nous avoir raconté l'agonie de la société antique, il nous dévoilera les plaies souvent inaperçues de la société moderne, société chrétienne, mais qui s'épuise par abus de la vie, et où chaque jour se fait remarquer une tendance plus prononcée vers le paganisme.

L'œuvre de M. de Champagny commence aux derniers temps de la république, époque de l'apogée de la grandeur de Rome. Carthage était vaincue ; la vieille lutte entre les patriciens et les plébéiens s'était terminée par la victoire de ceux-ci ; la ville était pacifiée, et le second des Scipions demandait aux dieux,

non plus d'agrandir, mais de conserver la puissance romaine. Malheureusement le char de Rome était lancé, et il n'y avait pas de main d'homme qui pût l'arrêter dans sa course. Bientôt les mœurs s'altèrent, le patriciat vaincu est remplacé par une aristocratie nouvelle composée de tous ceux qu'ont anoblis les charges curules; et, comme la richesse est nécessaire à toute aristocratie pour qu'elle se soutienne, ces nouveaux nobles s'emparent des domaines publics, malgré le sénatus-consulte qui ordonnait de les partager au peuple. Le peuple, exclu de la possession de ces biens que la victoire avait conquis pour lui, s'irrite; il demande les lois agraires, c'est-à-dire le retour aux anciennes dispositions qui avaient fait de l'*ager publicus* le patrimoine du pauvre. Le peuple avait fait de grandes conquêtes politiques sur les patriciens, remarque M. de Champagny; mais il ne put faire une seule conquête territoriale sur les riches, et les propriétés se concentrèrent en un petit nombre de mains; le pouvoir devint de plus en plus oligarchique.

A la suite du patriciat et de la noblesse venait l'ordre équestre, formé de tous ceux qui, sans aïeux et sans souvenirs, avaient du moins une fortune de 400,000 sesterces ou 80,000 francs. C'était parmi les chevaliers que se trouvaient tous les usuriers et les publicains de Rome, et comme, dans la décadence des mœurs, l'argent était devenu le grand mobile de la société, ils étendirent bientôt leur action, par l'hypothèque, sur une grande partie des domaines privés. Ainsi tout se réunit pour que les petites propriétés disparussent. « C'est qu'il faut un large espace à l'importance du Romain civilisé : de la place pour ses « magnificences et sa gloire; de la place pour ses villas, pour « ses jardins plantés d'arbres exotiques, pour ses volières, « pour ses viviers, pour son peuple d'amis, de clients, d'affranchis et d'esclaves. Un parc de quelques arpents suffira-t-il au « maltotier romain qui s'est logé militairement dans les immenses palais des rois d'Asie? Il faut donc s'arrondir (*agros continuare*), acheter de gré ou de force l'héritage voisin, déposséder le pauvre qui doit et ne trouve pas de répondant; « s'adjuger le bien du soldat qui, en partant pour la milice, a « laissé des enfants trop jeunes pour cultiver; faire marché, « pour quelques écus, avec le légionnaire qui, après vingt ans « de combats, revient centurion, mais épuisé par la guerre et « hors d'état de labourer son champ. Le *latifundium* est enva-

« hissant de sa nature; il absorbe les petits héritages : on n'a « pas des terres, on a des provinces. »

Mais qui cultivera ces provinces? Le travailleur libre a ses exigences; il stipule pour ses intérêts : on le remplacera par l'esclave, *cette bête de somme* qui ne stipule rien. Des *maquignons* vont en Asie et en Grèce; ils en ramènent des *cargaisons* d'esclaves. « Ainsi le sol de l'Italie sera livré à des mains serviles : « le *tugurium* du pauvre colon sera jeté au vent; l'immense « villa, la grande ferme lui succédera avec sa partie souter- « raine, l'*ergastule*, peuplée d'ouvriers qui dorment les pieds « dans les entraves. »

Si l'esclave cultive mal, on laissera les terres en friche et on lui fera garder les troupeaux. C'est de cette époque que datent les immenses pacages qui entourent Rome, et exhalent pendant l'été des miasmes perfides. Ainsi l'œuvre de la dépopulation avance; elle sera bientôt hâtée par la guerre civile; on comptera par vingt et par trente les villes qui auront disparu de la terre sacrée du Latium, et Rome sera réduite à attendre de la fertilité de la Sicile et de l'Egypte le blé nécessaire à la subsistance de l'innombrable multitude qui sera venue chercher nn asyle dans son sein.

« Tout accourt vers elle : le riche vient y jouir, le pauvre y « mendier, le nouveau citoyen y donner son suffrage, le ci- « toyen dépossédé y réclamer ses droits; le banqueroutier s'y « met à l'abri de son créancier; le criminel y fuit son accu- « sateur; le riche endetté s'y fait protéger par quelque poten- « tat contre la saisie de biens et la pique du prêteur; le rhéteur « asiatique y ouvre son école; le philosophe grec y apporte sa « loquacité bouffonne que persécutaient les proconsuls; l'as- « trologue chaldéen, le magicien d'Egypte, le prêtre mendiant « d'Isis ou de Bellone, le petit Grec surtout, *Græculus*, le che- « valier d'industrie de l'ancienne Rome, qui monterait au ciel « pour un dîner : tous ces gens qui cherchent fortune pensent « la trouver ici, et, à défaut d'autre, prennent Rome pour pa- « trie et pour nourrice. »

C'était à Rome aussi que venait s'entasser cette population libre de la campagne qui se trouvait réduite à *errer sans tombeau et sans autel*. Là du moins elle aura, à défaut d'ouvrage, des jeux, des spectacles, le vote aux comices, de l'oisiveté et du pain. Nourrie gratuitement par le pouvoir, prête à vendre

ses suffrages à tous ceux qui poursuivent les charges publiques, s'augmentant chaque jour de cette multitude d'étrangers que le droit de cité va chercher par delà la terre sacrée du Latium, elle devient un instrument terrible entre les mains des factions ; et les factions, ce ne sont plus des principes, ce sont des hommes : c'est Marius, c'est Sylla, c'est Cicéron, c'est Pompée, c'est César ; ce sont tous ceux que le dépérissement de l'esprit public convie au despotisme.

Les portraits de tous ces hommes sont tracés avec un rare talent par M. de Champagny : Marius, *perfide ami, ennemi atroce ;* Sylla, *homme cruel, mais d'un génie supérieur, qui, dans la complication des intérêts, ne voit qu'une seule cause à défendre, celle du sénat et de la vieille Rome ;* Cicéron, *l'homme des tempéraments et du bien possible ;* Pompée, heureux vainqueur de Sertorius et de Spartacus, et qui *arrive toujours à temps pour terminer à sa gloire les guerres qui allaient finir à la gloire d'autrui. C'est la seul épée, le seul général possible de la république.* Il tempère l'oligarchie, protége le peuple contre la noblesse, et deviendrait roi s'il n'avait *la coquetterie de se faire prier.*

Mais c'est surtout sur César et sur son caractère que s'est épuisé le talent d'analyse de M. de Champagny. Lorsqu'on parcourt l'histoire romaine, il est difficile de se rendre toujours bien compte de la complication changeante des intérêts et des mille passions du Forum. Ces alliances nouées et rompues, ces amitiés qui deviennent des haines, ces élévations, ces chutes passent devant nous sans nous captiver, parce que nous les comprenons mal ou que nous ne les comprenons pas. Mais M. de Champagny nous fait vivre de la vie romaine ; il nous initie à tous les mystères de cette scène politique, qui a bien, de temps en temps, quelques rapports avec la nôtre. Les caractères les plus équivoques, les intentions les plus cachées sont dévoilés par lui avec une sagacité profonde. Lisez, par exemple, le chapitre intitulé *César et ses commencements jusqu'à la guerre civile*, et il n'y aura pas un des personnages de ce drame où fut joué l'empire du monde qui ne soit vivant pour vous ; il n'y aura pas une des causes auxquelles on peut attribuer la destruction de la république qui ne se présente clairement à votre esprit. L'histoire de Rome, c'est l'histoire du monde de cette époque, et elle est toute empreinte du génie de cet *homme extraordi-*

*naire* qui, pour parler comme Montesquieu, *eut tant de grandes qualités sans pas un défaut, quoiqu'il eût bien des vices.*

A César succède Octave : à l'homme de génie l'homme habile ; au citoyen qui commence une révolution et veut être roi, le despote qui l'achève et n'aspire qu'au titre de *régulateur des mœurs, de premier du sénat, de père de la patrie.* Il y a deux hommes chez Octave, ou plutôt il y chez lui un tel assemblage de qualités et de défauts qu'on finit par ne plus voir que le profond politique. Peureux et inhabile comme général, il remporte néanmoins des victoires et se fait adorer des soldats. Cruel au commencement de sa puissance, ce n'est plus dans la suite qu'un prince facile et débonnaire. Il avait compris, suivant la belle expression de M. de Champagny, qu'en politique, *et quoi qu'en aient dit des niais sanguinaires, ce sont les morts qui reviennent.* M. de Champagny n'a peut-être pas, au reste, suffisamment expliqué toutes ces contradictions. Je ne puis surtout comprendre les proscriptions d'Octave, même au point de vue politique. Peut-être aussi ce qu'on appelle le siècle d'Auguste, c'est-à-dire cette vie littéraire et artistique qui succédait à la vie des camps, cette concorde universelle qui remplaçait la haine, aurait-il pu fournir à des développements heureux. Qui mieux que M. de Champagny eût pu nous raconter un souper de Mécène ? Quelques mots sur Virgile, Horace, Ovide, ne peuvent nous représenter tout le mouvement intellectuel de ces quarante années de paix. Ce furent les travaux de l'esprit qui firent oublier l'asservissement des caractères, et l'on regretta moins les triomphes guerriers de la république en voyant les gloires d'un règne qui ne cherchait sa force que dans le repos du monde.

Il est un mot de M. de Champagny qui caractérise bien le secret de la puissance d'Auguste : *Maître du monde à vingt-huit ans, il eut la patience d'attendre.* C'était le *conciliateur universel;* sans parti pris à l'avance, il s'étudiait seulement *à ne fâcher personne.* Les lois qu'il promulguait n'avaient d'autre but que de hâter le retour aux vieilles mœurs, que de régénérer Rome corrompue, et, tout en détruisant la république, il ne parlait que de lui rendre son antique éclat.

« Au milieu de cette Rome, devenue si belle, si volup-
« tueuse, si pleine de sécurité, on voyait passer un homme
« simplement vêtu, marchant à pied, coudoyé par chacun, ha-
« billé comme Fabius d'un manteau de laine filée par ses pro-

« pres filles. Cet homme allait aux comices voter avec le der-
« nier des prolétaires; il allait aux tribunaux cautionner un
« ami, rendre témoignage pour un accusé; il allait chez un séna-
« teur célébrer le jour de naissance du maître de la maison ou
« les fiançailles de sa fille. Il rentrait chez lui; c'était une pe-
« tite maison sur le mont Palatin, avec un humble portique en
« pierre d'Albe; point de marbres, point de pavés somptueux,
« peu de tableaux ou de statues; de vieilles armes, des os de
« géant, un mobilier comme ne l'eût pas voulu un homme tant
« soit peu élégant. Ce qu'il avait eu de vaisselle d'or du trésor
« d'Alexandrie, il l'avait fait fondre; de la dépouille des Ptolé-
« mées, il n'avait gardé qu'un vase précieux. Il se mettait tard
« à table, y restait peu, ne connaissait point le luxe des repas
« si extravagant alors : avec du pain de ménage, des figues et
« de petits poissons, le maître du monde était content. A le voir
« si simple, qui aurait osé dire que c'était un roi? »

Et c'est pourtant de cette manière que la royauté parvint à s'établir. L'époque d'Auguste est assurément une des plus curieuses à étudier de l'histoire romaine, et je regrette que M. de Champagny ne lui ait pas consacré plus de pages qu'à celle de Tibère. Sous Auguste au moins l'attention est soutenue par la grandeur des faits et par l'élévation des caractères. Il y a de la noblesse dans le cœur de celui qui gouverne, et si les vieux républicains courbent la tête, c'est par admiration plus que par crainte; or, dans l'admiration il y a toujours quelque dignité. Mais que devient la dignité, que devient la noblesse sous un Tibère, un Caligula, un Claude, un Néron? On aime à pénétrer le secret du talent ou de la vertu; mais celui du crime commis de sang-froid, par habitude, qui saurait le dire? Il faut assurément toute la puissance du talent de M. de Champagny pour nous faire parcourir encore une fois, sans ennui ni fatigue, cette lugubre histoire qui, il en convient lui-même, met souvent en défaut toute la clairvoyance de sa pensée. Peut-être eût-il mieux valu envisager ces hommes de haut que de les suivre dans les hideux détails de leur existence.

Sous Tibère règne la peur, *vis metus* : l'empereur a peur du sénat, peur de ses courtisans, peur surtout de ceux qui doivent lui succéder sur le trône; le sénat a peur de Tibère; les citoyens ont peur les uns des autres, car la délation est à l'ordre du jour et la loi de lèse-majesté est affreusement élastique.

Caligula est un fou furieux, une de ces natures mauvaises dont la soif de sang ne peut s'expliquer que par la passion des jeux de l'amphithéâtre. Claude est un imbécile que viennent illuminer parfois des éclairs de bon sens. Sous Tibère les délateurs sont maîtres ; sous Caligula, ce sont les prétoriens ; sous Claude, ce sont Messaline, Agrippine et leurs amants, c'est-à-dire des prostituées et des affranchis. Quant à Néron, M. de Champagny le signale comme le type de l'empereur romain : « C'est « au plus haut point cette toute-puissance du mal, ce mépris « de l'humanité hors de soi et cette idolâtrie de l'humanité en « soi-même, cette aspiration gigantesque et folle vers toute chose « surhumaine, cette lutte contre Dieu. C'est au plus haut point « aussi cet imminent péril, cette indicible fragilité du pouvoir, « cette surexaltation de l'individu humain, si colossale et si pré- « caire.... Rome était encombrée de funérailles, le Capitole de « victimes immolées aux dieux sauveurs. Ceux à qui on avait « tué un père, un frère, un ami, mettaient des lauriers sur « leurs portes, étaient aux genoux de Néron, baisaient sa main « clémente. » Lorsqu'il eut ordonné à Sénèque de mourir, *le sénat le fit dieu.*

Voilà dans quelle dégradation était tombé le pouvoir ; mais cette dégradation était tellement naturelle, elle entrait si bien dans l'essence du paganisme, que plusieurs de ces empereurs-monstres furent aimés : sur le tombeau de Néron on alla longtemps jeter des fleurs.

Il est difficile de porter plus de variété et un jugement plus sûr que ne l'a fait M. de Champagny dans ces biographies monotones et sanglantes. Ce sont des miniatures, ainsi qu'il le dit, mais pas une nuance n'y est omise, pas un détail de la physionomie n'y échappe. M. de Champagny ne sait pas non plus faire grimacer le vice pour rendre la vertu plus belle. Son livre est une œuvre de conscience autant que de talent, et, si la pensée morale y domine toujours, si elle relève l'âme abattue par le spectacle d'une inexprimable abjection, c'est qu'il n'est pas d'histoire qui fasse mieux comprendre ce que peut l'homme livré à lui-même, avec toute sa science, tout son orgueil, toute sa prétendue civilisation, lorsqu'il n'est pas éclairé de cette lumière divine, qui seule peut donner à son intelligence la vérité et la vie.

Cette première partie de l'œuvre de M. de Champagny avait

d'abord été publiée par fragments dans des revues, et le style se ressent un peu de cette première destination. Naturellement abondant et d'une vive allure, il vise néanmoins un peu trop à l'effet; on y voudrait moins d'antithèses et plus de *bonhomie*, pour me servir d'un terme que notre ami applique à Rollin; on y voudrait aussi, qu'il me permette de le dire, moins de mots anglais et latins, et des formes parfois moins familières.

Disons maintenant que ces reproches, tout légers qu'ils soient, ne peuvent aucunement s'adresser aux deux volumes qui viennent de paraître. Cette seconde partie de l'ouvrage offre donc le talent de M. de Champagny dans tout son éclat. Talent d'observation, talent d'analyse, talent de style, tout concourt pour rendre ce tableau du monde romain le plus saisissant et le plus vrai qui existe dans notre littérature. Les deux premiers volumes nous ont présenté l'histoire de Rome depuis César jusqu'à Néron; les deux derniers nous font assister à la vie romaine, vie politique, vie littéraire, vie domestique. M. de Champagny étudie d'abord la constitution de l'empire, sa force au dehors, son unité au dedans, son bien-être matériel, sa civilisation extérieure. Viennent ensuite les doctrines philosophiques et religieuses; il remonte à leur origine, les suit dans leurs transformations et leurs combats, et apprécie leur puissance morale. Après le tableau des doctrines il nous présentera le tableau des mœurs sous le double point de vue de la société et de la famille, sur le Forum comme au foyer du père de famille, dans les arts et les lettres comme au théâtre.

On dirait que M. de Champagny a passé de longues années dans Rome antique, tant il en possède à fond les croyances et les usages, tant sa parole a de naturel et d'aisance en nous prodiguant les trésors de son immense érudition. Un pareil travail ne saurait s'analyser. Tout ce que nous pouvons faire est de signaler quelques données curieuses et de citer un petit nombre de pages, qui donneront une idée de l'attrait qu'offre sa lecture.

M. de Champagny nous trace d'abord à grands traits la carte géographique de cette puissance qui n'avait pas de limite rigoureuse, suzeraine quand elle n'était pas maîtresse, alliée prépondérante quand elle n'était pas suzeraine, et au delà de laquelle il n'y avait que des régions inconnues. Tous les titres étaient bons à l'autorité de Rome, et c'était ainsi qu'elle parve-

nait à soumettre les peuples et à se les assimiler presque à leur insu. Elle ne faisait pas comme nous ; elle laissait à chaque nation sur laquelle elle étendait les mains le libre usage de ses lois, et on doit même remarquer, avec Montesquieu, que les Romains, ayant successivement combattu contre tous les peuples, renoncèrent toujours à leurs usages dès qu'ils en trouvèrent de meilleurs.

« Rome n'administrait pas, dit M. de Champagny ; elle lais-
« sait faire ; les défiances des gouvernements modernes et leur
« immixtion dans les détails de la vie municipale ne furent pas
« son fait. Anagni pouvait relever ses temples, Marseille agran-
« dir son port, Cordoue réparer son théâtre, sans que Rome jugeât
« de son intérêt ou de sa grandeur de laisser sans toit les tem-
« ples d'Anagni ou sans colonnes le théâtre de Cordoue. Le pro-
« consul et le propréteur venaient faire le cens, lever des sol-
« dats, recueillir les dîmes, ouvrir à travers les provinces un
« canal dont César les dotait, ou construire une route dont l'em-
« pire avait besoin. Il agissait, il n'empêchait pas. Système dif-
« férent, plus libéral peut-être, moins paternel, qui plaît aux
« cités en veillant moins sur elles, respecte leur liberté et né-
« glige leurs intérêts, les traite non comme des pupilles qu'il
« faut protéger et défendre, mais comme un fils, maître de ses
« droits, que le père de famille veut laisser libre même de se
« ruiner. »

On comprend que, dans un pareil système d'administration, la police devait être à peu près nulle ; les forces militaires n'étaient employées qu'à la défense du territoire contre les invasions étrangères, et ce n'étaient pas douze cents Romains dans les Gaules, trois mille sur le Bosphore, ce n'étaient pas les cent vingt ou cent cinquante mille hommes de l'armée romaine qui eussent pu, dans nos temps modernes, maintenir l'ordre et la paix depuis la Tamise jusqu'à l'Euphrate, depuis le Zuyderzée jusqu'aux déserts de l'Afrique. La puissance de Rome était donc toute dans son nom, toute dans cette civilisation qui la rendait supérieure aux autres peuples, toute dans ces merveilleux souvenirs de gloire et de conquête qui la faisaient apparaître comme poussée par les dieux vers une destinée inconnue. Et il fallut plusieurs siècles pour que ce prestige s'évanouît ; mais lorsqu'il s'évanouit, l'empire fut perdu. Les légions des provinces, jalouses des soldats du prétoire, furent les premières à braver

le respect traditionnel dont Rome était l'objet; les Barbares se soulevèrent à leur tour, et quand, après avoir tremblé pendant tant d'années au seul nom de la ville éternelle, ils osèrent approcher de ses murs, ils ne pouvaient encore croire à sa faiblesse.

La vaste unité du pouvoir de Rome fit régner la paix dans tout l'univers, et cette paix fut d'autant plus stable que Rome était sans cesse présente dans les parties les plus reculées de son empire, par ses colonies, ses voyageurs, son luxe, sa science. Elle corrompait les peuples afin de mieux se les assimiler, et les voluptés de sa mythologie, la sensualité de la vie romaine étaient les deux plus puissants agents de la *civilisation* qu'elle prêchait au monde. Quelle était d'ailleurs cette paix romaine? En préservant les peuples de toute attaque extérieure, les mettait-elle aussi bien à l'abri des dilapidations et des vexations proconsulaires? Les excès des gouverneurs romains, aux derniers temps de la république, avaient-ils cessé? Ne voyait-on plus de Verrès, d'Appius, de Pison, trafiquant de la justice, dévastant les provinces par leurs réquisitions et leurs pillages, commandant en despotes aux villes et aux rois, et forçant parfois les plus nobles filles à se donner la mort pour échapper à leur brutalité? La domination romaine fut-elle, en un mot, plus douce aux temps de Tibère et de Néron qu'aux jours de Pompée et de César? Non, sans doute; mais cette paix extérieure qu'elle maintenait entrait dans les desseins de la Providence; mais cette confusion de toutes les croyances, qui avait suivi la conquête, jetait les âmes dans une incertitude et une anxiété qui les préparaient à recevoir la Bonne Nouvelle. Ce n'était pas sans un dessein d'en haut que Rome avait balayé tous les dieux des nations et fait la place libre pour celui qui allait venir.

Les doctrines de l'antiquité, tout incohérentes qu'elles fussent, avaient eu leur époque de puissance et de grandeur. Les inspirations de Platon avaient souvent été sublimes, et Epicure lui-même dissimulait son athéisme en ne voyant de bonheur que dans la vertu; mais les fables de la mythologie ne purent résister à l'examen de la raison philosophique, et la philosophie elle-même, toujours incertaine, se contredisant sans cesse, n'avait abouti qu'au scepticisme. Athée, sceptique, voilà ce qu'on était à Rome sous les Césars; on croyait aux songes, aux divinations, aux présages; on se jetait, par besoin de foi, dans la pratique des mystères, *cette partie dévote du paganisme*, ainsi que l'appelle

M. de Champagny; mais on ne croyait plus à Dieu. M. de Champagny nous raconte cette pénible histoire des variations de la pensée humaine, depuis le panthéisme de l'Orient et l'anthropomorphisme de la Grèce jusqu'à l'union de ces deux doctrines dans une dégradante idolâtrie. Il n'est pas un dogme, pas une opinion qui ait échappé à son analyse. Nous aimons surtout le chapitre qu'il a consacré au néo-stoïcisme, chapitre qu'il a relégué, je ne sais pourquoi, à la fin de son ouvrage et en dehors du cadre qu'il s'était tracé. Cette renaissance de la philosophie, et d'une philosophie élevée, aux derniers jours du paganisme, ne s'explique que par l'influence déjà puissante des doctrines chrétiennes. Cela avait été souvent dit, mais M. de Champagny le prouve en rapprochant un grand nombre de passages de Sénèque de sentences extraites de nos livres saints. « Voulez-« vous honorer les dieux, imitez-les, disait Senèque... Vous « étonnez-vous que l'homme arrive jusqu'aux dieux? Il y a « quelque chose de plus merveilleux : Dieu vient à l'homme; il « y a plus, Dieu vient dans l'homme... La vertu est quelque « chose d'élevé, de supérieur, de royal, d'infatigable, d'in-« vaincu; la volupté est basse, servile, fragile, misérable; elle « a pris domicile aux tavernes et aux lieux de débauches. » Mais quelle était la sanction de cette sublime morale? « Nous avons « peu de chose à craindre des hommes, rien à craindre des dieux, « disait Sénèque : *non multum est ab homine timendum, a Deo ni-« hil.* » Voilà, en définitive, à quoi aboutissait toute la philosophie antique : de magnifiques spéculations, et pour base le néant.

M. de Champagny a dit quelques mots du Christianisme, et je le regrette ; le sujet était trop vaste pour être ainsi légèrement traité. Ce passage de son livre fera d'ailleurs double emploi avec le travail qu'il projette sur les premiers siècles de l'ère chrétienne. En général, nous reprocherons à notre ami de ne pas avoir conçu dès l'abord le plan de son œuvre dans son ensemble. Il en résulte des répétitions et des renvois de la seconde partie à la première. Tout incomplet, au reste, que soit son aperçu du Christianisme naissant, ce n'en est pas moins un éloquent tableau de toutes les difficultés qu'eut à vaincre la prédication chrétienne, et qu'elle vainquit glorieusement. M. de Champagny nous rappelle souvent alors le cardinal de la Luzerne.

Qu'on nous permette maintenant une petite critique de dé-

tail. M. de Champagny fait quelque part allusion à saint Grégoire demandant à Dieu et obtenant le pardon de Trajan. Cette historiette ferait supposer des doctrines théologiques assez peu étendues chez un Pape, et, ce qui est plus grave, chez un saint. M. de Champagny me permettra donc de la révoquer en doute. Je sais bien qu'on la trouve dans Nibby, lequel, si je ne me trompe, donne pour singulier motif des prières du saint l'admiration que lui causait la vue de la colonne Trajane. On la trouve aussi au livre V, chapitre 8, du *Polycraticus* de Jean de Salisbury, évêque de Chartres dans la seconde moitié du XII^e siècle. Saint Grégoire, dit-il, *éteignit par l'abondance de ses larmes les flammes qui brûlaient Trajan en enfer, et la grâce de ce prince lui fut accordée à la condition que ce serait le dernier païen pour lequel il aurait la présomption de prier.* L'histoire est assurément fort ingénieuse; on peut même lui reprocher de l'être un peu trop, et surtout de venir trop tard. Cinq siècles s'étaient en effet écoulés depuis la mort de saint Grégoire, et au bout de cinq siècles il faut bien se défier des ouï-dire.

Les chapitres des *Césars* qui sont consacrés au tableau de la civilisation romaine offrent un intérêt qui tient du roman. Anacharsis nous raconte bien les mœurs et les habitudes d'Athènes, mais M. de Champagny nous fait voir, nous fait toucher au doigt celles de Rome. A la pointe du jour nous assistons au lever du riche romain; les *salutateurs* encombrent son vestibule pendant qu'il prolonge paresseusement le repos de la nuit; puis il secoue son sommeil, parfume sa tête, et, entouré de clients, il descend au Forum, où l'attendent les grandes affaires. Dès que la clepsydre marque midi, le bruit de la ville cesse; le pauvre s'assoupit sous les portiques, et le riche dort ou rêve au bruit des jets d'eau du *cavœdium*. A deux heures le Champ-de-Mars se remplit d'une foule allègre et joyeuse; les vieillards causent, les femmes se promènent, les jeunes gens s'exercent à la course, à la lutte, à lancer le javelot, et, se jetant dans les eaux du Tibre, le traversent à la nage. De là chacun se rendra aux thermes, où l'on pourra nager dans des cuves de marbre, où l'on trouvera les parfums de l'Orient qui assouplissent le corps, et le jeu, la danse, l'étude même, si l'on veut; car les thermes ont leurs bibliothèques. *Les thermes sont le gymnase, la tribune, le salon de cette Rome sensuelle et délicate.* Parlerons-nous maintenant du souper, cette *grande affaire du jour*; de la constitution de

l'esclavage et des diverses fonctions des esclaves ; de l'étiquette, des costumes, du bon ton romain ? M. de Champagny entre à cet égard dans les plus curieux détails. Il nous trace le tableau des rues de Rome et de la population qui s'y presse, celui de la famille et des lois qui la régissent, celui des arts, des sciences et des lettres se corrompant, s'énervant chaque jour, ne produisant plus que des colifichets, des obscénités, ou se perdant dans la déclamation. Il nous peindra les coquetteries des femmes, les intrigues des capteurs de succession, puis nous fera assister aux farces des histrions, au jeu des pantomimes et à ces combats de gladiateurs que Cicéron contemplait d'un œil sec, mais au sujet desquels Senèque, déjà imbu des doctrines évangéliques, s'écriait d'une voix sublime : « Ces hommes ont « mérité la mort, je le veux bien ; mais vous, quel crime « avez-vous commis pour mériter d'être spectateurs de leur « supplice ? »

Eugène DE LA GOURNERIE.

---

# LE SPERANZE D'ITALIA.

## LES ESPÉRANCES DE L'ITALIE, PAR M. LE COMTE BALBO.

Quelle que soit la mobilité des erreurs humaines, il en est cependant quelques-unes qui jouissent d'une vitalité surprenante : ce sont principalement les erreurs du génie, celles qui viennent au monde, pour ainsi dire, au milieu des éclairs, comme ce dieu des anciens, et qui enivrent les hommes en naissant. Le génie littéraire en perpétue un grand nombre par les livres; le génie politique incarne les siennes dans des événements qui grandisssent, dans des situations qu'un succès trompeur féconde, et qui enfantent bientôt tout une race de fautes, tout une dynastie de calamités.

Si l'on en veut un grand exemple, que l'on considère la situation respective de l'Allemagne et de l'Italie : qu'on en cherche le principe au temps de Charlemagne, dans la fondation du Saint-Empire romain; qu'on fasse à travers l'histoire un voyage de mille ans sur la trace de cette brillante création d'un grand homme. Certainement elle était brillante. Equilibrer le monde nouveau, qui allait se débrouiller, sur les deux pôles de la puissance spirituelle et de la puissanse temporelle; établir l'unité européenne de l'une et de l'autre par l'affermissement du pontificat ecclésiastique et par la consécration de la suzeraineté impériale; de ces deux unités n'en faire qu'une, celle de la république chrétienne; diriger au même but de propagation et de civilisation les deux grands instruments de la société humaine, la parole et les armes; c'était là sans doute une éclatante pensée qui fait bien pâlir toutes nos mesquines conceptions de politique moderne. Elle avait en outre le mérite de venir à son temps; le vaste empire des Arabes, refoulé en Es-

pagne, allait battre les côtes de la Sicile, de l'Italie et même de la Provence ; à l'est et au nord, les Huns, les Slaves, les Saxons et les Normands pressaient avec force et menaçaient de renouveler l'irruption de la barbarie ; le royaume franc et la chrétienté s'identifiaient par le fait ; il était naturel d'exprimer, par une alliance positive, cette solidarité qui s'établissait d'elle-même entre l'empire et le Christianisme.

C'était bien pour Charlemagne ; c'était trop pour ses successeurs ; et lorsque, sous l'impulsion de circonstances différentes, le titre impérial, échu aux Allemands, essaya de justifier son origine, lorsque les princes de la maison de Saxe voulurent fonder à perpétuité ce nouvel empire d'Occident, qui, en réalité, n'avait été qu'une passagère dictature européenne entre les mains d'un fort guerrier, on vit alors sortir l'erreur jusque-là cachée parmi les conséquences du système. Le protectorat spécial accordé aux empereurs ne pouvait manquer de tendre sans cesse à se transformer en souveraineté. De là, sous Otton Ier, prince pourtant doué de qualités heureuses, la prétention d'élire au pouvoir pontifical. C'était l'époque des grands duchés : le Pape, selon le plan des Ottons, n'aurait plus été qu'un duc de l'empire, chargé du spirituel. Pour dominer les Papes, il fallait subjuguer l'Italie ; pour que l'Italie restât soumise, il fallait que les Papes fussent dépendants. Ces deux faits inséparables se prolongent, à travers mille désastres, dans toute la durée du moyen âge. Grégoire VII sauva le principe spirituel ; mais il ne put détruire la situation fausse et funeste, inhérente à l'idée première du Saint-Empire ; elle se faisait encore sentir à la fin du dernier siècle, sous Joseph II, et ne périt qu'avec l'empire même, sous les coups de cette révolution française qui a fait, sous la main de Dieu, tant de choses auxquelles elle ne songeait point.

Ces opiniâtres prétentions des empereurs allemands sur l'Italie furent pour l'empire un principe de mort. Leur premier effet, au moyen âge, fut d'entraver en Allemagne le principe d'organisation qu'il y avait dans la féodalité, et, par suite, de perpétuer le principe de division qu'elle portait aussi. Les rois de France, heureusement plus faibles, laissèrent se constituer les grands fiefs, et ces vassaux puissants constituèrent les choses au-dessous d'eux. Or, c'est déjà beaucoup que la règle dans un système quelconque. En même temps nos rois, réservant tou-

jours avec patience leur droit de pouvoir central, s'immisçaient, par la jurisprudence, par la protection des faibles, par l'émancipation des communes, par la coopération de l'Eglise, par la suprématie militaire, dans tous les intérêts d'ordre, d'avenir et de nationalité, de sorte que peu à peu, par des transactions libres ou des châtiments applaudis, les souverainetés locales vinrent se réunir sous une même couronne. Ce fut le résultat d'une politique toute intérieure, toute française, travaillant autour de soi, et consacrant sa force, pour ainsi dire, à fortifier sa propre vie, sans la dépenser trop tôt en œuvres extérieures. Telle fut, sauf les Croisades, la politique française depuis le dédoublement de l'empire franc jusqu'au temps de Charles VIII. Mais les empereurs ne purent imiter une semblable conduite. Leur acharnement à subjuguer l'Italie les détourna de l'action bienfaisante qu'ils pouvaient exercer au dedans. La maison de Franconie engagea contre la féodalité une lutte violente, et par conséquent stérile. Au lieu de lui laisser vivre sa vie, au lieu de la faire mûrir par le bon ordre qu'elle pouvait comporter, ces princes voulurent la détruire à la hâte, ruiner les existences faites, reconstruire l'utopie de l'ancien despotisme romain ou de l'unité carlovingienne, afin d'avoir les bras libres pour frapper l'Italie. Ce n'était donc pas sans raison que Grégoire VII et l'archevêque Hannon se liguaient avec la féodalité contre Henri IV. Il n'est pas même besoin de justifier cette alliance par la nécessité de défendre l'indépendance de l'Eglise; prise à part, elle était encore juste, et la féodalité avait toute raison de se défendre, parce qu'elle était encore seule possible. Plus habile et non moins violente fut la maison de Souabe; peu satisfaite de la possession déjà si laborieuse du nord de l'Italie, elle voulut y ajouter le royaume de Naples : elle y trouva son tombeau. Qu'arriva-t-il de tant d'expéditions acharnées? que l'intérieur de l'Allemagne se divisa de plus en plus; que la féodalité s'y perpétua parce qu'on ne l'avait point sagement régularisée; que plus de deux cents souverainetés locales s'y élevèrent à la place des grands-duchés; que landgraves et burgraves se fortifièrent de toutes parts; que les guerres privées et le droit du plus fort bravèrent l'énergie mal employée des deux Frédéric mêmes, et leur survécurent; qu'après les Hohenstaufen l'empire, déchu de son faux éclat, parut si faible que personne n'en voulut, et qu'il fallut, pendant l'interrègne,

chercher en Angleterre et en Espagne quelqu'un qui voulût bien être empereur.

La maison d'Autriche ne sut pas non plus se dégager de cette mauvaise combinaison ni se préserver de cette erreur séculaire; et lorsqu'elle se fut alliée à l'Espagne, le fardeau qui avait accablé les empereurs du moyen âge fut encore énormément aggravé. Alors le sort de l'empire se décida. Les chefs féodaux profitèrent une bonne fois des immenses embarras de Charles-Quint; ils firent une grosse affaire de la révolte d'un moine contre le Pape, et parce que l'empereur, à cause de ses États d'Espagne et d'Italie, était forcément catholique, ils brisèrent la catholicité pour mieux briser à tout jamais l'unité allemande. C'est ainsi que l'Allemagne, pour avoir attenté sans cesse à une nationalité étrangère, consuma tant de siècles à ne pouvoir devenir une nation, une patrie, un État. L'empire avait négligé l'Allemagne, l'Allemagne repoussa graduellement l'empire du nord au midi. Dès les premiers temps, on voit se prononcer cette marche des influences allemandes. La famille de Saxe fait place à celle de Franconie; après celle-ci, le mouvement se continue vers le sud et passe à la Souabe; de la Souabe à l'Autriche, plus méridionale encore. Et aujourd'hui que devient ce reste incohérent de l'empire, cette puissance autrichienne qui vit de police et d'administration, et dont l'habileté masque la faiblesse politique? L'Allemagne la pousse toujours; l'Italie ne demande pas mieux que de pousser aussi pour la faire rouler dans la vallée du Danube. C'est ce que l'Europe attend, c'est ce que l'Italie surtout espère, et c'est la possibilité de ce résultat qui a inspiré à M. Balbo son livre des *Espérances de l'Italie.*

Il n'y a peut-être pas d'augure plus sinistre pour l'Autriche que cette voix unanime des écrivains distingués de l'Italie, cette conspiration involontaire, cet écho peu bruyant, mais universel et insaisissable, qui réclame l'indépendance de la patrie italienne. Le cabinet de Vienne, avec toute sa science administrative et diplomatique, ne saurait intercepter cette communication des âmes qui s'opère comme par un magnétisme invisible, et se répand à distance, triste et patiente comme une douleur de Pellico, énergique et retenue comme un vers de Manzoni. Elle aimerait mieux sans doute avoir affaire aux insurrections factices des sociétés secrètes, aux déclamations

turbulentes qui effraieraient les gens paisibles, aux doctrines démocratiques plus stériles encore; mais les plus puissants de ces écrivains ajoutent à tant de modération tant d'irrépréhensible hardiesse, le sentiment patriotique qui les anime est si calme dans sa vigueur, si religieux dans son expression, si pur et si grand dans son but, que leur pensée trouve un asile inviolable dans toutes les âmes que le matérialisme endormeur de l'administration étrangère n'a point encore assoupies. M. le comte Balbo aura sans doute contribué pour une bonne part à l'œuvre d'émancipation de son pays. Son livre prend les choses aussi près que possible de la pratique; il cherche, dans l'état actuel de l'Autriche et de l'Europe, les éléments qui peuvent concourir à cette émancipation; il se demande sous quelle forme et dans quelle mesure le vœu de l'Italie pourra se réaliser; il écarte les rêves impossibles, les systèmes exagérés à ses yeux, et propres seulement à faire perdre de vue ce qui est positif et praticable; il se demande enfin comment, dans l'occasion prochaine qui semble promise par la chute de l'empire ottoman, l'Italie pourrait se faire une place honorable et utile à l'Europe entière dans la nouvelle circonscription des puissances européennes. Ce sujet nous paraît trop grave et trop opportun pour qu'il nous soit permis de nous en tenir à un exposé vague et général; nous suivrons donc l'auteur dans les détails essentiels de ses principales idées, et, sans accepter toutes ses espérances, nous le suivrons avec sympathie dans les conjectures sur lesquelles il cherche à les affermir.

Et d'abord, qu'est-ce que l'Italie au temps présent, et que peut-elle être? Faut-il songer à la constituer comme un royaume unique et indépendant, comme un État entièrement autrichien, comme une agrégation de petites républiques?

M. Balbo énumère premièrement les raisons qui rendent impossible, selon lui, la réunion de l'Italie en un seul royaume indépendant. Le prince de Machiavel, le Pape des Guelfes, l'empereur des Gibelins, la monarchie du Dante furent des rêves. L'essai de Napoléon, les sollicitations de 1814 et de 1815, les tentatives de 1820 et 1821, les espérances longtemps nourries par les sociétés secrètes et même par des hommes d'Etat n'ont abouti à rien. En remontant dans la plus haute antiquité, l'Italie fut toujours divisée jusqu'à la conquête romaine, et les Romains eux-mêmes ne la subjuguèrent en entier que sous Auguste.

Puis elle se divisa de nouveau, et n'eut plus, jusqu'à nos jours, que deux courts moments d'unité accidentelle, sous Théodoric et Odoacre. Pendant toute l'époque chrétienne, elle est morcelée et partagée entre les Grecs, les Lombards, les Francs, les Bourguignons, les Allemands, les Sarrasins, les républiques commerçantes, les Normands, les Angevins, les Espagnols, les Français, les Autrichiens. Aujourd'hui encore sept villes se disputeraient, avec des titres divers, mais fondés et considérables, le titre de capitale italienne. A ces raisons, qui ne sont peut-être pas irréfutables, M. le comte Balbo en ajoute une beaucoup plus grave et plus embarrassante : que deviendrait le Pape dans un royaume d'Italie? roi lui-même? c'est impossible; sujet d'un roi? ni les nations catholiques, ni les nations non catholiques ne le souffriraient: les intérêts de l'Europe, les destins de la chrétienté, le génie italien même s'y opposent.

Si un royaume italien indépendant ne se peut, ne pourrait-on pas étendre provisoirement la monarchie autrichienne sur l'Italie entière? L'unité nationale se préparerait ainsi par l'administration; et l'unité accomplie, l'indépendance deviendrait facile à conquérir. L'auteur appelle néo-gibelins ceux qui embrassent ce système. Mais ce système n'a pas pu se réaliser alors même que l'Italie était abandonnée à l'Allemagne par toutes les puissances chrétiennes, alors que tous les princes et la moitié du peuple étaient gibelins, alors qu'une seule ville souvent se chargeait de repousser le joug étranger. Et aujourd'hui que la France, l'Espagne, l'Allemagne même et toute la chrétienté ont des intérêts contraires à ce plan, aujourd'hui que les gouvernements et les peuples de l'Italie, et la portion même de ce peuple qui est soumise aux étrangers, y font obstacle, il est évident que c'est encore là un rêve, caressé, il est vrai, par un bien petit nombre de personnes.

Autre projet, diamétralement opposé aux précédents: les révolutionnaires du commencement de ce siècle, les Romagnols de 1830 et l'association de la Jeune-Italie ont pensé que, dans le soulèvement général de l'Italie, il faudrait laisser surgir librement et s'organiser selon leurs tendances tous les petits Etats populaires, les petites républiques qui pourraient se former dans la péninsule. Ce système serait assurément le plus facile de tous, et le plus commode aux chefs de l'insurrection; chargés seulement de l'œuvre de négation et de destruction, décli-

nant la responsabilité des suites, laissant, après l'explosion, les débris rouler selon leur poids et leur pente, ils éviteraient ainsi les dangers et les difficultés de la reconstitution d'un grand pays. C'est une espèce de doctrinarisme révolutionnaire, actif et personnel pour abattre, fataliste quand il s'agit d'édifier. Mais, dit M. Balbo, quand bien même cette œuvre serait durable, on ne peut la désirer. Comment! on dissoudrait des Etats qui ont coûté tant de labeurs aux générations précédentes! on morcellerait de nouveau ce qui s'est uni! on détruirait ces utiles constructions de la civilisation actuelle! on les raserait pour y rebâtir des ruines gothiques, pélasgiques ou cyclopéennes! Et cela s'appellerait libéralisme ou progrès! On découperait donc, par exemple, la belle et florissante Toscane en ces vieilles petites républiques de Florence, de Pistoie, de Sienne, de Pise! Plus d'espoir de multiplier les routes, d'accroître le commerce, de créer les grandes institutions scientifiques ou artistiques, etc. Au reste, les démocrates, comme les néo-gibelins, comptent sans l'Europe, à qui ces petites républiques ne souriraient guère; elles comptent sans les intérêts qui résistent, sans les traditions qui réclament, sans les droits acquis, qui ont bien aussi quelque force. Une telle révolution serait pire que la barbarie des plus funestes époques; c'est assez dire qu'un siècle civilisé ne la tolérerait pas.

Après avoir éliminé ces trois idées d'un royaume italien, d'un royaume italo-autrichien et d'un morcellement en Etats démocratiques plus ou moins étendus, l'auteur s'attache, comme à la seule combinaison bonne et praticable, à une confédération de tous les Etats actuels, tels qu'ils sont, de manière à concilier les habitudes, les droits, les intérêts existants, avec la grande cause de l'expulsion des étrangers. Les confédérations, selon lui, sont l'ordre de choses le plus conforme à la nature et à l'histoire de ce pays, rempli, du midi au nord, de populations très-diverses. La pointe méridionale, la vallée du Tibre, avec ses montagnes et ses maremmes, le bassin de l'Arno et la vaste plaine septentrionale ont toujours formé des contrées distinctes, Grande-Grèce ou royaume de Naples, Latium ou campagne de Rome, Etrurie ou Toscane, Ligurie ou Piémont, Insubrie ou Lombardie; et, dans toute la durée de l'histoire connue, on les voit s'allier en confédérations de cités ou de nations, depuis les plus anciens Etrusques jusqu'aux Médicis. M. Balbo,

toujours attentif aux circonstances naturelles et aux indications les plus générales de l'histoire, s'arrête sur cette base, et c'est de là qu'il cherche les horizons de l'avenir. Cette proposition a certainement un grand mérite : c'est d'échapper aux chances des perturbations révolutionnaires, d'offrir un point de départ dans le présent, d'être pratique et presque pacifique. Mais possède-t-elle bien ce caractère définitif que l'auteur voudrait lui donner? La configuration du sol, les obstacles naturels des montagnes, la différence des mœurs, n'ont-elles pas perdu beaucoup de leur importance politique dans un temps où les distances s'effacent, où les races se mêlent plus que jamais, où le commerce, les voyages, les livres, l'esprit d'imitation, les changements dans la distribution de la richesse, et un certain flot d'idées qui sort de deux ou trois sources européennes pour se répandre partout, tendent sans cesse à absorber les éléments variables dans une certaine unité ou conformité? Les causes de délimitation entre les peuples sont-elles toujours nécessairement les mêmes? N'y a-t-il point des nécessités de vaste et puissante administration, de police perfectionnée et coûteuse, de développement industriel et de défense nationale, qui font sentir partout un besoin d'agglomération des peuples et de concentration de la force publique? Que feront quelque jour les petits Etats, en présence de la liberté de la presse ou du paupérisme? Ces gouvernements paternels, une fois débarrassés du patronage autrichien, pourront-ils par eux-mêmes réprimer l'activité désordonnée, la fermentation des âmes, la hardiesse réformatrice, qui sont le signe de ce siècle, et qui déjà leur causent, de temps à autre, de si cruelles inquiétudes? Aucun pays n'était plus propre, par la nature, par la tradition, par les mœurs, à constituer une Confédération d'Etats libres et divers, que la Suisse; et cependant nous la voyons, dans des circonstances bien plus favorables que l'Italie, se dissoudre peu à peu : les races et les religions avaient pu s'entendre; les classes et les opinions ne s'entendent plus. L'autorité cantonnale n'est point assez forte contre des difficultés de ce genre; le pouvoir central flotte entre les partis, et il se glisse partout un esprit qui ronge les liens de cette confédération si naturelle, si historique et si bien cimentée par les mœurs et par l'expérience.

Quoi qu'il en soit, si la confédération italienne est possible, elle ne l'est qu'à la condition qu'il n'y aura plus en Italie de pro-

vince soumise à l'étranger. En effet, comme l'auteur le démontre avec beaucoup d'habileté, aussi longtemps que l'étranger régnera sur une portion du pays, la confédération ne pourra se réaliser ni avec lui, ni sans lui. Avec lui, elle serait fictive. Quand bien même il serait convenu et juré que le Pape en sera le président, le Pape ne le serait pas ; il serait moins indépendant qu'aujourd'hui. Même sans en avoir le titre, l'étranger exercerait la présidence réelle, parce qu'il aurait une force toujours prête à décider les questions selon sa volonté. Et si la confédération n'avait point de chef, si les Etats s'associaient dans une égalité diplomatique, ce serait encore pis; cette égalité deviendrait bientôt ce que deviennent les égalités de convention, les droits écrits sans garantie réelle, les réciprocités absolues de la diplomatie : des mots, des fictions légales, des cérémonies, et rien de plus. Voudrait-on, au contraire, exclure l'étranger de la confédération? Sans doute les Etats italiens seraient dans leur droit; mais qui l'oserait ? Sur les six ou sept souverains italiens, il peut s'en trouver quelqu'un assez grand, assez hardi, pour braver à ce point la prépondérance étrangère ; mais il faudrait qu'ils le fussent tous, et une telle espérance est assurément illusoire. Qu'est-ce donc que cette domination étrangère tellement acharnée sur l'Italie qu'elle ne lui permette aucun mouvement spontané? Une intéressante étude historique de M. Balbo la poursuit depuis son origine jusqu'au temps présent, depuis Théodoric jusqu'au royaume lombardo-vénitien. Pendant ces treize siècles, l'Italie a lutté contre ses voisins, et surtout contre la race germanique, avec moins d'ensemble, de grandeur et de succès, mais avec autant d'opiniâtreté que les Espagnols contre les Maures. C'est donc une guerre de treize siècles, tantôt sourde et tantôt déclarée, qu'il s'agit de finir, et ce n'est pas trop, pour un pareil dessein, de l'unanimité de la nation, du concours de tous ses chefs, et de la faveur des circonstances qui peuvent provoquer un remaniement de l'Europe.

L'unanimité pour l'indépendance doit venir, ou spontanément de l'accord des souverains italiens, ou spontanément aussi par un soulèvement national, ou par une nouvelle invasion d'étrangers, ou enfin par quelque occasion plus heureuse et mieux saisie que par le passé. Les trois premières hypothèses éliminées, M. Balbo s'arrête à celle qui est toute providentielle. Mais parmi

ces occasions mêmes, il faut choisir. Une conflagration démocratique serait funeste; une tentative de monarchie universelle n'est pas probable. Mais l'empire ottoman s'écroule; la Russie se prépare à en recueillir l'héritage; les autres Etats européens exigeront des compensations: voilà l'occasion de l'indépendance italienne.

Mais voilà aussi mille difficultés que la prévoyance humaine ne dénouera pas aisément. L'auteur pose d'abord en principe que le partage de l'empire ottoman est la seule solution possible de la question orientale. Selon lui, un empire chrétien ne saurait le remplacer; ce serait l'enfance mise à la place de la décrépitude; la protection serait encore nécessaire, l'intrigue suivrait son cours; le provisoire continuerait. Cela est indubitable. Mais ne pourrait-on pas dire d'autre part que la situation serait pourtant bien changée; que, si la décrépitude mène à la mort, l'enfance mène à la virilité; que la protection, l'intrigue, le provisoire iraient alors en diminuant chaque jour, en raison inverse des progrès politiques que ferait une population chrétienne déjà très-intelligente et assez exercée; que l'empire chrétien de Constantinople, débarrassé de la suzeraineté onéreuse et fatigante de la Syrie et de l'Egypte, se constituerait à l'intérieur avec tous les avantages d'une position admirable et d'une magnifique espérance; que, dès lors, l'attitude de la Russie, en face d'un Etat chrétien, ne pourrait plus être la même que vis-à-vis d'un mahométisme en décadence, et que ce serait le vrai, le seul moyen peut-être de la renvoyer à sa fonction naturelle, qui est de mettre l'Asie orientale en communication avec l'Europe? Mais ce n'est point par cet ordre de considérations que se videra le différend. Peu importe à la Russie et à l'Angleterre qu'un empire chrétien et indépendant soit ou ne soit pas possible à Constantinople : leurs vues sur les Dardanelles et sur le Nil, et la résistance plus ou moins énergique, la mollesse plus ou moins connivente des autres puissances, trancheront la question. M. Balbo pourrait donc avoir raison sur le fait du partage, tout en ayant tort de le justifier d'avance par l'impossibilité hypothétique d'une meilleure combinaison. Voyons maintenant les bases qu'il propose, et si un démembrement ainsi conçu peut se réaliser sans secousse. Nous craignons bien, disons-le tout de suite, que le désir de faciliter l'abandon par l'Autriche de sa

chère Italie, ne lui ait fermé les yeux sur plus d'un obstacle insurmontable.

Il y a pour l'écrivain politique je ne sais quelle secrète tentation de vain plaisir à écarteler ainsi les empires sur le papier, et à distribuer aux souverains des territoires; il semble qu'on prenne part à l'ouvrage de la Providence, qu'on élève avec elle les barrières des montagnes, qu'on creuse avec elle des fleuves pour frontières. Suivons donc avec réserve et défiance ces nouvelles lignes géographiques et politiques qu'un pressentiment ou une espérance essaie de tracer sur le monde.

Si le partage de l'empire ottoman a lieu, la Russie ou l'Autriche, par la force des choses, sont appelées à en recueillir directement la partie européenne ou voisine de la mer Noire. Or, puisque l'une des deux puissances doit recevoir cet accroissement, il vaut mieux que ce soit l'Autriche. Elle n'est point ambitieuse et ne pèse point sur l'Occident comme la Russie, contre laquelle elle servirait de rempart. Elle possède déjà une partie du Danube; livrer à la Russie les bouches de ce fleuve, ce serait asservir cette grande voie du commerce. Que l'Autriche entre en possession de la vallée du Danube, de toute la côte occidentale de la mer Noire, et même du Bosphore et des Darnanelles; alors non-seulement le commerce européen prendra son cours naturel vers ce vaste bassin qui sépare l'Europe et l'Asie, mais encore la mer Noire échappera au danger de devenir un lac russe, un refuge inattaquable, un lieu d'exercice pour les flottes russes, un point de départ pour affecter l'empire de la Méditerranée elle-même. D'ailleurs, la Russie n'a qu'une compensation à donner, la Pologne, et elle ne la donnera pas; l'Autriche en pourrait accorder de très-grandes, et de tout temps elle a su se plier à ces échanges de territoires. Ce serait donc un intérêt européen de voir la Turquie européenne tomber sous la domination de l'Autriche; mais serait-ce l'intérêt de l'Autriche elle-même? Sans nul doute. La pente naturelle de l'Autriche vers l'Orient et les bouches du Danube est, selon M. Balbo, un fait généralement admis par beaucoup de bons esprits de cette cour, de cette chancellerie, de cette aristocratie de Vienne, et surtout de l'aristocratie et de la nation hongroise. M. Balbo fait à ce sujet des observations très-justes sur le caractère particulier de la monarchie autrichienne. « C'est la nature de cette monarchie de pouvoir se transfor-

mer, c'est sa vertu de pouvoir se disloquer et se recomposer selon les temps, sans grande difficulté et sans y perdre. C'est la seule monarchie qui ne repose pas essentiellement sur une nation, qui ait duré et qui dure, toujours la même, en changeant de sujets. Il y a eu, il y a une monarchie autrichienne; il n'y a pas eu de nation autrichienne. Les peuples qui en portent le nom n'en font pas la dixième partie. Allemands-Autrichiens, Allemands non Autrichiens, Slaves-Bohêmes, Slaves-Moraves, Slaves-Polonais, Slaves-Illyriens, Magyares, débris des Huns et autres débris encore, voilà cette monarchie. Autrefois elle comprenait encore des Hollandais, des Français, des Belges. Et voyez comme elle s'en est laissé dépouiller, comme elle s'en est presque dépouillée d'elle-même, sans changer sa nature, en l'améliorant, au contraire, à mesure qu'elle se concentrait vers l'Orient! Et maintenant ce nouveau mouvement ne ferait que continuer ces premiers mouvements, cette concentration progressive de territoire, de races et d'intérêts. » M. Balbo en conclut que l'adjonction des Slaves, soumis actuellement à la Turquie et aux Russes dans la vallée du Danube, faisant dominer en Autriche cet élément neuf et énergique, donnerait à la monarchie autrichienne l'homogénéité qui lui manque, la conduirait à une situation définitive, lui donnerait enfin pour base une nation avec un territoire admirablement circonscrit par la nature, admirablement placé pour figurer avec grandeur dans les futures destinées du monde.

Cette solution est donc éminemment dans l'intérêt de l'Autriche; mais cet intérêt le comprend-elle? Sortira-t-elle aisément de ce calme administratif qu'elle affectionne, de cet amour du présent qui la rend si peu accessible aux beaux songes d'avenir? Il est assez probable que d'elle-même elle ne le fera pas; mais, comme l'observe M. Balbo, il y a des nécessités qui la poussent. La Russie, la Prusse, la France, l'Italie tendent sans cesse à absorber dans une race principale les populations semblables ou sympathiques qui les avoisinent; l'Autriche finirait donc par s'appauvrir de toutes parts et par disparaître, si, au milieu de ses éléments hétérogènes, elle ne cherchait à créer aussi un centre, et, pour ainsi dire, un organe d'assimilation, au moyen d'une race dominante.

De même que l'Autriche est poussée vers la mer Noire, la Prusse se porte naturellement sur la Pologne: ce serait là sa

part. Il y a pourtant ici une question de nationalité assez difficile : le royaume prusso-polonais que M. Balbo propose nous paraît beaucoup moins naturel encore qu'une Pologne russe. Quant à la France, elle possède déjà dans l'Algérie sa portion de l'empire ottoman; ses petites colonies indiennes ne valent pas la peine de conquérir l'Egypte; elle n'a plus, elle ne peut plus avoir, selon M. Balbo, qu'une ambition continentale; les dédommagements accordés à la Prusse et aux autres Etats allemands, aux dépens de la Russie et de l'Autriche, permettraient à la France de reprendre ses frontières du Rhin. L'Angleterre n'a plus grand'chose à désirer non plus; elle peut étendre à l'aise ses rapports commerciaux de l'Inde à la Chine; elle sent déjà le poids d'une trop grande puissance; cependant, à cause de certains changements produits par la vapeur et par le besoin de communications rapides, la possession de l'Égypte lui conviendrait assez; on lui laisserait donc l'Égypte. Reste la Russie : tous ces arrangements ont été pris surtout contre elle; pourtant, en repoussant la prépondérance qu'elle ambitionne sur la Méditerranée, on ne peut se dispenser de lui accorder une compensation; elle sera large, mais éloignée, mais tournée vers l'est et le midi; l'Arménie et quelques provinces turques et persanes, de la côte méridionale de la mer Noire à l'extrémité orientale de la Caspienne, voilà de quoi la satisfaire, si elle est raisonnable. Nous ne nierons pas que cette distribution nouvelle ne soit belle, régulière, appropriée aux destinées, aux fonctions, aux tendances naturelles de chacune des grandes nations qui en prendraient leur part. Mais lorsqu'il s'agit d'héritage, entre nations comme entre particuliers, on ne peut pas compter seulement avec la raison, les convenances, l'intérêt réel; il y a encore des avidités insatiables, des jalousies, des craintes, des prédilections, des souvenirs. La Russie ne ferait-elle pas des efforts gigantesques plutôt que de se voir enlever par une autre puissance la proie qu'elle guette et qu'elle fascine de son regard cupide, et qu'elle se dispose à dévorer depuis si longtemps? L'Angleterre consentira-t-elle à détruire définitivement, entre l'Allemagne et la France, toute cause de défiance et de colère, et à préparer ainsi une alliance continentale qui tiendrait en balance toute la politique européenne? La France voudrait-elle, en livrant l'Egypte aux Anglais, rendre plus précaire que jamais sa domination africaine, placée

dès lors entre l'Angleterre sur le Nil et l'Angleterre à Maroc? Enfin M. Balbo, trop préoccupé de sa patrie et de l'Autriche, n'a-t-il pas, pour arriver à un résultat si incertain, abandonné trop facilement l'idée, peut-être plus praticable, si deux ou trois puissances le voulaient bien, de la transformation de l'empire ottoman jusqu'au Taurus en un empire chrétien, empire qu'une Sainte-Alliance nouvelle protégerait à son début, et que les intérêts et les craintes de tous protégeraient mieux encore?

Quoi qu'il en soit, la conclusion de tous ces arrangements serait que la maison de Savoie s'étendrait aussi vers l'est, comme l'Autriche, la Prusse, la France; la maison de Savoie, cette fille des Alpes, qui, peu à peu, du fond des vallées profondes, a escaladé les versants nord et ouest, s'est emparé des cols et des défilés, puis, redescendant les pentes du Piémont, s'est répandue dans cette belle et féconde plaine qui descend vers le Pô; la maison de Savoie, devenue toute italienne, s'arrondirait du Milanais et de la Lombardie, et se reposerait entre les deux mers. Effectivement la maison de Savoie est la mieux placée de l'Italie, la seule qui ait des traditions séculaires d'agrandissement mesuré, patient, opportun; la seule qui, trop forte pour être absorbée, soit assez bien adossée aux Alpes pour devenir la base de l'agglomération qui doit constituer un Etat au nord de l'Italie; la seule qui ait quelque chose à abandonner en compensation à sa voisine occidentale. C'est donc à la maison de Savoie que s'adressent principalement les conseils sages et pratiques de l'écrivain piémontais, lorsqu'il traite de la coopération des princes à l'œuvre d'indépendance nationale.

Il y a peu d'années, certaines formes de gouvernement étaient glorifiées comme excellemment bienfaisantes et libres, comme des panacées pour tous les maux de la société. Aujourd'hui, les illusions étant évanouies, l'amertume du désappointement porte les esprits à l'excès opposé, et quelques-uns semblent refuser toute vertu, tout avantage spécial à une forme quelconque. M. Balbo n'accepte ni l'une ni l'autre de ces opinions exclusives; mais il tient que, pour le présent, ce qu'il y a de plus indispensable, c'est d'ajourner toute tentative d'innovation, à moins qu'elle ne procède du libre octroi des princes. « Il n'y a que trop, dit-il, de ces désirs de liberté répandus dans l'Italie. Je dis trop, et j'applique ce mot même aux désirs modérés et prudents; car je voudrais qu'on ne laissât

place à aucun autre désir qu'à celui de l'indépendance. Dans les nations comme dans les individus, deux désirs sont moins forts qu'un seul; l'un gâte l'autre, et ils restent d'ordinaire l'un et l'autre sans effet. » Les peuples n'y doivent donc pas songer; mais si les princes y songeaient, ce serait entre leurs mains un sûr moyen de rendre la position des étrangers en Italie encore plus précaire qu'elle ne l'est. Supposez en effet que quelque prince italien (un roi de Sardaigne, par exemple), puissant par son caractère, par la fidélité traditionnelle de son peuple, par les bases déjà posées d'une bonne législation, et par l'expérience du gouvernement consultatif, veuille transformer celui-ci en gouvernement délibératif ou constitutionnel; supposez cette innovation faite avec opportunité, habileté et succès : il est clair que ce prince se trouvera en possession du plus grand instrument de popularité et d'union italienne; ce jour-là l'agonie de la domination étrangère commencerait à sonner. L'Autriche s'opposerait sans doute à l'innovation piémontaise; mais la réponse serait bien simple et facile : Je suis souverain comme vous, et je m'arrange chez moi comme je l'entends. Les négociations seraient peut-être rompues sur ce mot-là : on rappellerait les ambassadeurs de part et d'autre, et de part et d'autre on s'en passerait. La guerre n'éclaterait nullement pour cela. La puissance novatrice pourrait perdre d'anciens alliés; elle en gagnerait de nouveaux. Elle passerait dans une autre sphère politique, et voilà tout. Mais l'étranger, que ferait-il alors? Imiterait-il l'innovation? Ce serait folie. Un gouvernement de publicité et de discussion est chose assez lourde à porter, même pour un pouvoir accepté, national, enraciné; mais un pouvoir étranger, poursuivi d'antipathies profondes, y succomberait bientôt. Il n'y a peut-être qu'un seul gouvernement de cette espèce qui ait duré sans trop de périls sous un roi étranger : c'est la Hongrie sous l'Autriche. Le voisinage, une longue habitude, l'état social, la situation géographique sont ici des circonstances qui permettent un régime exceptionnel. Mais la prudence autrichienne pèse trop bien ces énormes différences pour qu'il puisse lui venir dans la pensée d'établir en Italie un système qui l'en chasserait. L'étranger serait donc condamné à rester stationnaire; mais alors, nouveau péril, plus grand peut-être. Le bruit, l'activité, l'éclat d'un gouvernement libre, installé dans le pays, ébranlerait vivement la

fibre italienne ; la force morale passerait de ce côté ; l'écho de la parole, plus hardie, irait grondant sans cesse de Milan à l'Adriatique, et troublerait la conscience nationale. «L'étranger le sait, dit M. Balbo, il le sent, et c'est pour cela qu'il est si résolu, si rigoureux à prévenir cet extrême péril ; c'est pour cela qu'il emploie toute son influence impérieuse sur les princes italiens pour les empêcher de nous former à cet avenir, de nous laisser l'espérance et la parole ; c'est pour cela que, dans plusieurs circonstances, il les a liés par des promesses. Mais de semblables promesses ne peuvent pas les avoir enchaînés pour toujours et pour toutes les circonstances ; elles ne peuvent pas avoir détruit les droits inaliénables de leur souveraineté ; elles ne peuvent pas avoir transformé celle-ci en un vasselage féodal et perpétuel. »

En ceci est donc la proposition actuelle et pratique de M. Balbo : il veut que les princes nationaux, en améliorant leurs Etats, en les enrichissant, en élevant la pensée publique, rendent plus saillante la différence qui les distingue des provinces soumises à l'étranger, plus difficile la position de celui-ci, plus vif le sentiment d'humiliation d'une part et d'une fière nationalité de l'autre. Aux princes donc un grand devoir politique ; aux citoyens, un devoir moral non moins étendu. Il faut aux citoyens deux choses pour mériter d'être libres : l'unanimité et la vertu. L'unanimité existe ; même dans le royaume lombardo-vénitien, elle se manifeste par mille signes : on s'y tient à l'écart du gouvernement, de la cour étrangère, de cette famille impériale si estimée chez elle comme souveraine, si admirée partout comme famille privée ; enfin de tout étranger, quelque honorable qu'il soit personnellement. On n'y ressent qu'antipathie pour cette nation germanique qui pourtant, par sa bonté naturelle, sa douceur et son intelligent amour des beaux-arts, serait sœur de la nation italienne ; on y renonce aux fonctions publiques et militaires, renonciation pénible cependant pour une race si naturellement active, renonciation poussée trop loin, mais par là même plus significative. Les sociétés secrètes peuvent être vaincues par la police, les conspirations par le châtiment, les soulèvements par la force ; mais quelle force, quels supplices, quelle surveillance vaincront cette unanimité des âmes, cette résistance passive, journalière, partout répandue, qui dit à l'étranger : « Vous êtes des gens considérés, aimés,

heureux dans votre maison, dans votre pays; mais ici vous êtes et vous serez toujours repoussés de la société, laissés seuls entre vous, montrés au doigt, plus méprisés que haïs, comme d'aveugles et serviles exécuteurs d'une injustice flagrante, qui, en même temps, dans l'intérêt de votre maître, est une folie. » Pourquoi donc cette unanimité n'a-t-elle pas encore produit ses effets? Parce qu'elle ne suffit pas sans la vertu. L'auteur a dit franchement aux princes ce qu'il a cru vrai; il n'épargnera pas non plus les remontrances à ses compatriotes; elles sont instructives comme renseignements sur la situation morale faite à l'Italie par ces gouvernements prétendus paternels qu'on a trop vantés sous ce rapport. « Il nous manque, dit-il, sinon absolument, au moins comparativement, la vertu sévère, forte, efficace. Je dis qu'elle nous manque en comparaison d'autres nations chrétiennes de ce temps-ci : de l'Angleterre, quoique non catholique; de la France, quoique sortie d'une révolution; de l'Allemagne même, notre dominatrice, et c'est ici qu'est le plus grand mal. Je n'irai point recueillir et discuter des faits qui n'en finiraient pas. Mais qu'on ne vienne pas me dire d'un air scandalisé et avec une hypocrisie corruptrice qu'il ne peut y avoir de vertu chez ces nations, l'une hérétique, l'autre révolutionnaire. Les nations hérétiques ont encore conservé, en perdant le dogme, la plus grande partie du trésor de la morale chrétienne; et quant aux révolutions, les nations corrompues sont celles qui y entrent, et non celles qui en sortent. J'en appelle à tous les Italiens qui connaissent ces nations, non pour les avoir traversées en courant, mais pour y avoir vécu longtemps, tranquillement, dans les capitales, dans les provinces, dans les familles. Ceux-là, malgré l'amour et le regret de la patrie, nous racontent avec une sainte jalousie la moralité, l'union de ces familles, la sévérité, l'activité, la force de ces mœurs. Mais l'Italie, qu'en disent les étrangers? Je ne parle pas de ceux qui la haïssent et la calomnient, mais de ceux qui l'aiment, qui la vantent: un Goethe, un Byron, un Lamartine. Que vantent-ils, qu'admirent-ils chez nous? Le beau ciel, les belles femmes, les molles brises de l'Italie. Ils la vantent, ils l'admirent (honte à nous!) comme un lieu de repos préparé pour eux lorsqu'ils sont fatigués de leurs graves pensées septentrionales, comme un lieu de plaisir et de distraction; que sais-je? un jardin, une promenade ouverte à tout le monde. On loue aussi quelquefois, il est

vrai, notre génie facile, divers, changeant, souple, et on a raison. Mais nos vertus, qui en parle? qui en a dit un seul mot, même de ceux qui nous aiment? Notre langue même n'a-t-elle pas gâté ce mot? Nos écrivains classiques ont appelé *vertueux* César Borgia; *vertueux*, l'Arétin; aujourd'hui encore nous appelons *virtuoses* ou vertueuses, non les mères de familles ou les vierges italiennes, mais celles qui servent sur le théâtre à nous divertir nous et l'Europe... Encore une fois, j'en appelle aux hommes sincères et honnêtes. Je ne parle point à ceux qui excusent la mollesse par le climat, les honteuses amours par l'oisiveté, l'oisiveté par la servitude, la servitude par la force qu'ils appellent majeure, ni à ceux qui regrettent le carnaval, les mascarades, les casinos de Venise ou de telle autre ville, comme des institutions nationales perdues, et les plaisirs, l'insouciance du siècle passé, l'adultère public des sigisbées, comme de beaux exemples laissés par leurs ancêtres. »

Voilà certes une noble manière d'élever la question. Ce n'est point ici le nationalisme vague et brutal des révolutionnaires qui a donné lieu, par réaction, au cosmopolitisme énervant d'une autre école politique. Entre ces deux folies il y a un principe vrai, digne et pratique: c'est que la nationalité est un moyen de moralité; voilà ce qui explique et légitime ce sentiment universel dont les uns abusent, et que les autres s'efforcent de méconnaître. Nous finirons cette analyse par quelques réflexions que ce rapprochement nous inspire.

La société humaine répandue sur le globe se divise nécessairement en groupes: les montagnes, les bassins des fleuves, les rivages des mers l'ont voulu ainsi dès l'origine. Il s'accumule en ces groupes des souvenirs, des intérêts, des habitudes, des idées, sous des influences différentes: nouvelles causes de séparation. Toutes ces causes peuvent néanmoins changer, se fondre, s'étendre, et permettre aux groupes de s'élargir; mais il est une circonstance indestructible: c'est la nécessité du commandement et l'impossibilité de l'étendre sur une surface indéfinie. La limitation du commandement conservera toujours les groupes, c'est-à-dire les nations. Qu'est-ce donc qu'une nation? C'est une hiérarchie active, poursuivant un but commun. Là est le principe de sa conduite, de ses mœurs, de son génie. Soumettez un peuple à un gouvernement étranger: sa tendance propre sera détruite, son activité sera contrariée, combattue;

sa juste et naturelle aristocratie d'intelligence, de caractère, de propriété, suspecte de vouloir être et de vouloir agir selon sa nature, sera repoussée des plus nobles fonctions sociales, qui sont pour elle l'aliment et la vie intellectuelle; alors son activité se consumera en choses futiles ou indignes. Or, l'esprit de l'homme tend à monter et à baisser avec le niveau des choses dont il s'occupe. Réduire à cette inertie corruptrice les classes influentes et les hommes éminents d'une nation, c'est abâtardir et pervertir cette nation tout entière en empoisonnant la source de ses inspirations. Sans doute il en serait autrement si le conquérant était doué d'une assez grande supériorité morale pour absorber le vaincu, pour lui donner sa pensée et en faire une partie intégrante de soi-même. Le culte de la nationalité ne doit pas être une superstition, et de tout temps les petites sociétés déchues se sont incorporées, par une admirable disposition de la Providence, dans des sociétés plus vigoureuses chargées de leur injecter une nouvelle vie. Mais lorsque la nation vaincue est encore animée d'une vitalité qui résiste; lorsqu'elle a une littérature, des souvenirs glorieux, des intérêts naturels, une force propre qui cherche le mouvement et le progrès, une position géographique qui la groupe à part, elle a droit à la personnalité, et c'est son devoir de la conquérir, parce que c'est son devoir de lutter contre la décomposition morale qui la menace.

Au reste, en considérant sous ce rapport la situation de l'Italie, nous sommes amenés à jeter aussi un triste regard sur la nôtre. La France n'a pas, Dieu merci, des maîtres étrangers, et n'en peut avoir. Nous ne vivons pas non plus sous l'influence étrangère, comme on le déclame chaque jour; mais il n'en est pas moins vrai qu'il existe chez nous un système déplorable qu'il est temps de secouer, parce qu'il nous réduirait, s'il était possible, à cet état impersonnel d'une nation subjuguée, anéantissement d'autant plus coupable alors qu'il ressemblerait au suicide. Une de ces doctrines qui faussent les termes et les définitions a voulu, en politique, confondre la fraternité chrétienne avec l'abdication de soi, comme si quiconque, homme ou nation, s'abdique, n'était pas méprisable; comme si on pouvait remplir sa fonction dans ce monde si on n'est pas quelqu'un; comme s'il était permis à un peuple de descendre d'une position où Dieu et ses ancêtres l'ont porté. Un jour, un

érudit du XVI^e siècle, ayant fait un recueil des vieilles chroniques des Croisades, eut l'idée, quoique calviniste, d'y mettre ce titre d'une simplicité sublime : GESTA DEI PER FRANCOS, *les Actions de Dieu par les Français*. Eh bien, nous avons de cauteleux politiques qui veulent effacer ces mots-là du frontispice de l'histoire de France. Ils ne comprennent plus la langue de saint Louis et de Jeanne d'Arc, la voix intérieure de l'inspiration nationale; ils ne répondent plus à l'appel de Dieu qui se fait entendre de nouveau sur notre vieille route d'Afrique, d'Égypte, de Syrie et de Constantinople. A les entendre, la fonction propre de la France est finie. Ils veulent lui ôter tout but élevé, toute action générale dans le monde. Alors qu'arrive-t-il ? Pour tromper cette activité qui surabonde, et cet effort dont le sens et la cause leur échappent, ils cherchent à les détourner sur des questions misérables; ils remuent des deux mains les petits intérêts, les faiblesses, les cupidités, les peurs; ils glacent les courages par des désaveux; ils abandonnent des protégés qui nous aimaient par six cents ans de reconnaissance, et ils n'osent, sans la permission de leurs voisins, se défendre contre des barbares de Maroc. Que faudrait-il faire pour mettre notre conduite personnelle en harmonie avec cette conduite publique? prendre l'égoïsme comme un système; chacun chez soi, chacun pour soi; gagner de l'argent, briguer des places, frapper les faibles et ramper devant les forts. C'est ainsi que s'établissent de funestes analogies entre les vices d'un gouvernement et les vices des particuliers. Heureusement quelque chose résiste en France à cette compression qui veut la réduire à rien, et, en considération de cela, la Providence saura bien susciter quelque part une petite circonstance imprévue qui donnera l'impulsion et remettra la France dans sa voie. Qui sait si cette compression même n'est pas providentielle, si elle n'a pas pour but d'échauffer, d'exalter les sentiments qui auront besoin, à certain jour, de toute leur énergie? Ce sera, qui ne le pressent dès aujourd'hui? le jour de la France; ce sera sans doute aussi le jour de l'Italie.

L.-A. BINAUT.

# ÉTUDES HÉBRAIQUES.

---

PRINCIPES

## DE GRAMMAIRE HEBRAIQUE ET CHALDAIQUE

ACCOMPAGNÉS D'UNE CHRESTOMATHIE,

Par J.-B. GLAIRE, professeur d'Écriture sainte et doyen de la Faculté de Théologie de Paris. 3e édition, dédiée à M. Quatremère (1).

## ÉLÉMENTS DE GRAMMAIRE HÉBRAIQUE,

Rédigés par les élèves du séminaire de Nancy, sous la direction de l'abbé ROHRBACHER (2).

## LEXICON MANUALE HEBRAICUM ET CHALDAICUM,

Cum indice latino vocabulorum. Opus summo viro QUATREMERE dedicatum. Auctore J.-B. GLAIRE (3).

Pour mettre nos lecteurs en état de juger par eux-mêmes et avec équité les ouvrages qui seront le sujet de cet article, nous devons entrer préalablement dans quelques détails sur l'état actuel des études hébraïques en Europe. De cette manière on verra ce qui a été fait, ce qui restait à faire, et ce que MM. Glaire et Rohrbacher ont fait. Il sera facile de déterminer alors la part de louange ou de blâme que mérite chacun de ces auteurs.

Les grammaires hébraïques publiées jusqu'à ce jour peuvent se diviser en deux classes : la première se compose des traités conçus et exécutés d'après le système des grammairiens juifs ; la seconde renferme les ouvrages dans lesquels on s'est conformé à nos habitudes philologiques. Cette seconde classe pourrait se partager encore en deux subdivisions : la première comprendrait les grammaires dans lesquelles on a admis les voyelles et les accents attachés au texte sa-

(1) Paris, Méquignon junior, 1843 ; in-8° de VIII et 239 pages.
(2) Paris, Gaume frères (sans date) ; in-8° de 55 pages.
(3) Editio altera, Parisiis, 1843; in-8° de XII et 722 pages.

cré par les massorètes (1) ; la seconde renfermerait les traités grammaticaux d'où l'on a exclu tous les signes massorétiques, pour s'en tenir au texte de la Bible sans points, tels que la grammaire de Masclef et quelques autres encore. Nous n'avons pas à nous occuper des ouvrages relativement assez peu nombreux de cette dernière catégorie; jusqu'à présent il n'en est pas un seul qui ait fait avancer la science.

La Bible est, comme on sait, l'unique monument que nous possédions de l'hébreu proprement dit; nous ignorons par conséquent une partie notable de la langue. Aussi tel radical se trouvera dans le texte sacré sans que l'on rencontre nulle part aucun des mots qui devraient en découler, et tel dérivé sera isolé complétement sans qu'on puisse montrer la racine d'où il vient ni aucun autre dérivé de la même famille. Ces lacunes, que nous signalons ici dans le vocabulaire, doivent exister également pour d'autres parties de la langue qui sont du ressort de la grammaire. Il résulte de là que l'hébreu ne peut pas toujours s'expliquer par lui-même. Dans cette langue, il faut, pour se rendre compte d'un grand nombre de faits, recourir aux autres idiomes sémitiques (2). Le premier savant qui ait compris cette vérité est Albert Schultens; malheureusement l'habile orientaliste ne put en tirer que de faibles résultats. A l'époque où il publia ses *Institutiones ad fundamenta linguæ Hebrææ*, en 1737, la langue arabe n'avait point encore été explorée, comme de nos jours, jusque dans ses détails les plus obscurs et les plus difficiles. Il suffit de dire, comme preuve de cette assertion, que la meilleure grammaire arabe qui existât alors, celle de Thomas Erpenius, contenait à peine quelques pages de syntaxe, tandis que l'illustre de Sacy a consacré un gros volume tout entier à cette seule partie de la grammaire. Aussi, comme on devait s'y attendre, l'heureuse idée de Schultens demeura infructueuse.

En 1810, M. de Sacy publia la première édition de sa grammaire arabe. Cet admirable travail exerça la plus grande et la plus heureuse influence sur l'enseignement et l'étude de la langue du Coran. Ce résultat déjà si utile aux lettres orientales devait s'étendre encore et profiter à toutes les autres langues sémitiques; car c'est aux découvertes philologiques de M. de Sacy, et aux principes que cet illustre

(1) Massorètes veut dire *ceux qui suivent et expliquent la tradition*, du verbe chaldéen *masar*, *tradidit*. On a donné ce nom à de savants rabbins de l'école de Tibériade qui florissaient au VI^e siècle de notre ère.

(2) On appelle langues sémitiques celles qui furent parlées par les descendants de Sem, fils de Noé ; ce sont : l'hébreu, le chaldéen, le syriaque ou araméen, l'arabe et l'éthiopien.

professeur a su en déduire, avec une force et une vigueur d'analyse si remarquable, que nous devons les progrès faits depuis trente ans dans la connaissance, que j'appellerai intime, de l'hébreu, du chaldéen et du syriaque. Mais si le fait que nous signalons ici est incontestable, il n'est pas moins vrai non plus qu'aucun des auteurs qui, depuis 1810, ont écrit sur la grammaire hébraïque, n'a tiré des nombreux ouvrages de M. de Sacy tout le parti possible au profit de la langue sainte. Nous n'accusons personne : nous ne croirons jamais qu'une basse envie ou des rivalités mesquines aient porté des hommes d'un savoir et d'un mérite incontestables à méconnaître la portée de quelques-unes des découvertes de M. de Sacy. Nous supposons que, par l'effet d'habitudes contractées depuis longtemps et auxquelles ils n'ont pas su se soustraire, les auteurs dont il s'agit sont restés dans l'ancienne routine, plutôt que d'oublier ce qu'ils avaient appris avec peine pour apprendre encore de nouveau. Cette négligence, cette incurie, déplorables sans doute dans l'intérêt des lettres, assuraient un rang honorable et facile à conquérir à tout homme qui eût bien compris l'état des études orientales. Pour cela il ne s'agissait que de faire à la langue hébraïque une application franche, complète et bien entendue des lois grammaticales des langues sémitiques, si admirablement exposées par M. de Sacy. M. l'abbé Glaire a-t-il rempli cette tâche? S'est-il acquitté de ce devoir? A-t-il profité de l'indifférence ou de l'injustice des savants qui l'ont précédé pour faire un bon livre, et rendre un nouvel hommage au plus illustre des orientalistes? Telle est la pierre de touche avec laquelle nous allons éprouver les *Principes de grammaire hébraïque et chaldaïque*. Nous commencerons par nous occuper du verbe, comme de la plus importante de toutes les parties du discours.

La conjugaison se compose, en hébreu, suivant M. Glaire, d'un prétérit, de l'infinitif, de l'impératif, d'un futur et de deux participes. Ce tableau, qui aurait passé pour exact autrefois, est reconnu faux depuis les recherches de M. de Sacy. Il n'existe point d'infinitif en hébreu; le mot que M. Glaire appelle ainsi est un véritable nom d'action, et comme tel devait être rejeté de la conjugaison. On peut en dire autant des participes, qui ne sont en réalité que des adjectifs verbaux.

Le temps que M. Glaire croit devoir nommer futur peut aussi avoir la valeur du présent ou du passé. Les anciens grammairiens l'appelaient *futur*, croyant qu'il ne sert à indiquer le présent ou le passé que par une déviation à la règle ordinaire. Ces principes étaient faux, et M. de Sacy a démontré jusqu'à l'évidence que le prétendu futur dont nous parlons n'est qu'un temps indéfini, dont la valeur

dépend de certains mots ou de certaines particules qui servent à la déterminer. Il faut donc l'appeler *aoriste*, si l'on ne veut pas commettre une impropriété de langage et une inexactitude grammaticale (1).

On ne saurait trop insister sur l'importance de la théorie des temps des verbes dans la langue hébraïque ou dans la Bible, ce qui revient au même. Le célèbre auteur du *Tractatus theologico-politicus*, Spinosa, très-habile hébraïsant, a fondé ses attaques les plus spécieuses contre la certitude de l'interprétation de l'Ecriture sur la confusion possible de la valeur temporelle des verbes (2). Aujourd'hui qu'un savant du premier ordre a détruit tout prétexte à de pareilles accusations, il fallait profiter de ses découvertes.

Il n'y a point de cas en hébreu. Dans cette langue les rapports des noms entre eux sont exprimés ordinairement par des particules. Cependant M. Glaire reconnaît jusqu'à neuf déclinaisons pour les noms masculins et quatre pour les féminins, en tout treize déclinaisons, qui cependant ne présentent pas un seul changement de terminaison.

Aux reproches que nous avons adressés à M. Glaire nous devons en ajouter un autre. Cet érudit a suivi, dans la disposition et l'arrangement des matières, un ordre que repoussent également nos habitudes philologiques et le système des grammairiens juifs. Ainsi il passe de l'article aux pronoms, puis aux verbes, aux noms et aux particules. Enfin il rejette dans la syntaxe la théorie des temps des verbes, qui devait précéder la conjugaison.

(1) Nous lisons dans la Grammaire hébraïque de M. T. Roorda (Leyde, 1831-1833, t. II, p. 19) : « Nullum etiam hoc aoristum tempus designat, et *ineptum* est, quod ei grammatici indiderunt, *temporis futuri* nomen : nam, quamvis frequenter de rebus futuris usurpetur, maximus quoque ejus usus est ubi de præsentibus, et vero etiam ubi de præteritis agitur : quapropter non magis futuro verborum latinorum tempori quam præsenti et præterito imperfecto respondet. »

Voilà donc qu'à Leyde on adopte les principes de M. de Sacy, et un philologue français n'en tient pas plus compte que s'ils n'existaient pas.

(2) Nous croyons devoir mettre le passage dont il s'agit sous les yeux du lecteur. Après avoir énuméré plusieurs difficultés qui se rencontrent dans l'interprétation de la Bible, Spinosa dit : « Tertia est, et quæ multarum ambiguitatum fons est, quia verba in indicativo carent præsenti, præterito imperfecto, plusquam perfecto, futuro perfecto, et aliis in aliis linguis usitatissimis : in imperativo autem et infinitivo omnibus, præter præsens : et in subjunctivo omnibus absolute carent. Et quamvis hæc omnia temporum et modorum defecta, certis regulis ex fundamentis linguæ deductis, facile, imo summa cum elegantia suppleri possent, scriptores tamen antiquissimi eas plane neglexerunt et promiscue tempus futurum pro præsenti et præterito, et contra præteritum pro futuro, et præterea indicativum pro imperativo et subjunctivo usurpaverunt, idque non sine magna amphibolia orationum. » Voyez *Tractatus theologico-politicus*, Hambourg, 1670, in-4°, page 93.

Nous ne relevons dans les *Principes de grammaire hébraïque* que des erreurs graves et fondamentales, qui montrent que ce livre pèche par les bases, ne saurait être corrigé, et qu'il faudrait le refaire entièrement. Si nous avions voulu nous arrêter aux fautes de détail, à l'obscurité et à l'incorrection du style, à la naïveté incroyable de certaines expressions, ce serait à n'en pas finir. Citons quelques exemples. Nous lisons page 122 : « Pour indiquer les différentes circonstances du temps, les Hébreux n'ont que deux formes : le prétérit et le futur. Chacune de ces deux formes prend souvent plusieurs significations, et dans certaines occasions elles s'emploient indifféremment et se placent l'une pour l'autre, ce qui les rend de véritables aoristes. Cependant on remarque que l'idée du passé, et celles qui lui sont analogues ou en dépendent, dominent dans le prétérit ; qu'au contraire l'idée de l'avenir, et celles du conjonctif et d'optatif qui en dépendent, dominent dans le futur. »

Au lieu de circonstances DU temps, il faut lire DE temps. Ce n'est pas même là une inadvertance, mais une simple faute typographique, comme M. Glaire pourrait en alléguer des centaines pour sa justification. Quand le savant professeur nous dit que le prétérit et le futur prennent souvent plusieurs significations, cela veut dire que la valeur temporelle du prétérit et du futur peut varier suivant certaines circonstances. Je ne sais ce que sont *les idées analogues au passé ou qui en dépendent*. Quant à *l'idée de l'avenir* qui domine dans l'aoriste, c'est un fait qu'il nous est impossible d'admettre.

A la ligne suivante, et toujours à la même page, nous lisons encore : « Le prétérit, dans sa signification propre et primitive, exprime l'idée d'un temps passé. » Oui, prétérit et passé sont synonymes, c'est une verité incontestable ; mais était-il besoin de le dire ?

Ailleurs (pages 123 et 167), M. Glaire nous parle du futur *conversif*, ce qui ferait croire qu'il y a en hébreu un futur qui modifie, par son influence, un ou plusieurs mots de la phrase dans laquelle il se trouve placé. Rien de semblable n'a lieu ; il n'existe pas de futur conversif dans la langue hébraïque, mais une particule que les anciens grammairiens appelaient *conversive*, parce qu'elle donne à leur prétendu futur la valeur d'un passé. D'après ce que nous avons dit plus haut, et étant bien prouvé que le futur en question est un véritable aoriste, cette particule ne doit pas être appelée conversive, puisqu'elle ne change rien et que seulement elle détermine.

En continuant à lire la page 123, qui nous a suggéré ces remarques, nous avons été frappés de voir que, dans les exemples qu'il allègue, M. l'abbé Glaire, au lieu de donner en hébreu le passage dont il invoque l'autorité, et d'ajouter ensuite la traduction française, ne

cite en hébreu que le mot sur lequel porte son observation. Ainsi il imprime : Pourquoi *chara lach* es-tu irrité, et pourquoi ton visage *naflou* est-il abattu? Le verbe *naflou*, qui se rapporte ici à *ton visage*, est, en hébreu, à la troisième personne du pluriel du prétérit, et cela fort régulièrement, parce que le mot du texte *pané* (visage) est un pluriel; mais arrangé à la façon de M. Glaire, ce verbe hébreu au pluriel, se rapportant à un subtantif singulier français, forme une phrase hybride extrêmement choquante.

Nous ne nous occuperons pas du dictionnaire hébreu-latin de M. Glaire, sans avoir dit auparavant quelques mots des *Éléments de grammaire hébraïque* publiés, sous la direction de M. l'abbé Rohrbacher, par les élèves du séminaire de Nancy. Une préface mise en tête de l'ouvrage nous avertit que le but qu'on s'est proposé en le livrant à l'impression est de procurer aux élèves qui suivent le cours d'hébreu un recueil d'éléments qui fût le même pour tous. Avant la publication de cet opuscule, les jeunes séminaristes suivaient, les uns la grammaire de Gesenius, et d'autres celle de Sarchi, de M. Glaire, de Ladvocat, de Vater, etc. Il résultait de là une telle confusion qu'il devint indispensable de la faire disparaître. En composant ce petit livre, M. l'abbé Rohrbacher aura contribué d'une manière efficace aux progrès des commençants. L'habile auteur a réuni dans cinquante-cinq pages in-8° ce qu'il est réellement indispensable de savoir pour commencer à traduire. Il était impossible de mieux choisir les faits grammaticaux qu'il fallait présenter aux élèves, et de les exposer en même temps d'une manière plus simple, plus claire et plus exacte. Dans les différentes conjugaisons des verbes, M. l'abbé Rohrbacher a toujours eu le soin de séparer le radical des lettres qui viennent s'y joindre pour former les différents temps et les différentes personnes du verbe. Ce moyen facilitera aux commençants l'étude et l'intelligence de la conjugaison. Nous n'avons qu'une seule observation à soumettre à M. Rohrbacher : c'est de l'engager à suivre constamment la nomenclature et l'ordre de M. de Sacy; il ne s'agirait pour cela que de changer ou de déplacer quelques mots lors du prochain tirage. Nous devons faire observer que cet ouvrage utile est imprimé avec beaucoup de soin; c'est un point essentiel pour les commençants, incapables de corriger eux-mêmes des fautes typographiques.

Le *Lexicon manuale Hebraicum et Chaldaicum*, auctore J.-B. Glaire, n'est qu'une copie du *Lexicon manuale Hebraicum et Chaldaicum* de Gesenius, Leipsick, 1833, in-8°. M. Glaire, comme il nous l'apprend lui-même dans la préface, n'a entrepris son dictionnaire que pour empêcher que l'on ne mît entre les mains de la jeunesse des séminaires un ouvrage tel que celui de Gesenius, tout empreint d'idées

hétérodoxes. Nous partageons entièrement l'opinion de M. le doyen de la Faculté de théologie, et nous croyons que, tant pour son hétérodoxie que pour sa hardiesse, contraire quelquefois aux règles de la critique historique et philologique, il fallait bannir des écoles et des séminaires l'ouvrage de Gesenius, si remarquable d'ailleurs à tant d'égards; mais nous sommes convaincus aussi que, pour le remplacer d'une manière avantageuse et contribuer aux progrès des lettres hébraïques, M. Glaire devait, non pas copier servilement Gesenius comme il a fait, mais lire la Bible sans en passer une seule syllabe; étudier en même temps les Septante, les paraphrases chaldaïques et la Vulgate, et déterminer ensuite le sens de chaque mot. Le travail réel est quelque chose de si admirable dans ses résultats que, même après Gesenius, et malgré le nombre très-considérable des dictionnaires hébreux qui existent déjà, M. Glaire, en agissant ainsi, aurait apporté sans aucun doute d'importantes améliorations dans la lexicographie hébraïque. Lorsque nous accusons M. Glaire d'avoir copié, nous le faisons à regret, mais avec une profonde conviction, et après avoir lu son dictionnaire d'un bout à l'autre et l'avoir soigneusement comparé avec le *Lexicon manuale* de Gesenius. Par une aberration inexplicable dans un homme d'un aussi haut mérite, l'illustre professeur de Halle a suivi dans son dictionnaire l'ordre alphabétique, renonçant ainsi aux nombreux avantages que présente l'ordre par racines, qu'exige impérieusement le génie des langues sémitiques. M. Glaire l'a encore imité en cela, sans doute afin de pouvoir faire imprimer sa reproduction sur un exemplaire de l'ouvrage original; mais c'est là une considération qui, selon nous, n'aurait pas dû être décisive. Nous venons de dire que l'ordre par racines est le seul convenable pour un dictionnaire hébreu ; on nous dispensera, nous l'espérons, d'apporter les preuves de cette vérité généralement admise par les orientalistes.

M. Glaire a introduit dans son dictionnaire quelques interprétations nouvelles ou renouvelées d'autres auteurs. Il soumet ce travail au jugement des érudits qui auront consacré vingt années de leur vie au moins à l'étude des lettres hébraïques (1). La condition est un peu rude. Quoi ! vous exigez qu'on ait pâli pendant vingt ans sur le texte de la Bible pour y comprendre quelque chose? Mais à ce compte la vie d'un homme ne suffirait pas pour apprendre le grec ou le latin, langues, comme chacun sait, infiniment plus difficiles que l'hébreu.

(1) Duobus asteriscis vocabula haud pauca sententiasque integras interclusi, quæ nove et felicius explanasse mihi visus sum. An tamen ubique rem acu tetigerim, judicent eruditi qui saltem vigenti annos in Hebraicis litteris consumpserunt.

Cependant, puisque tel est le programme, nous nous y soumettrons, et, ne pouvant pas entrer en lice nous-même pour combattre M. Glaire, car, s'il y a plus de vingt ans que nous avons commencé l'hébreu, nous y avons joint d'autres études, nous opposerons au savant professeur des autorités infiniment plus imposantes que la nôtre et qu'il ne pourra pas récuser. Avant d'arriver à ces points vraiment décisifs, qu'il nous soit permis de vider avec M. Glaire une question tout à fait incidente. Gesenius a donné dans son dictionnaire quelques mots castillans et portugais d'origine arabe. Ces mots y sont tout à fait déplacés; car on ne pourrait pas citer une seule expression catalane, castillane ou portugaise, qui dérive immédiatement de l'hébreu. Seulement le mot arabe qui a passé dans les différents idiomes de la Péninsule existe aussi quelquefois dans la langue hébraïque. M. Glaire a reproduit les expressions dont il s'agit; nous voudrions, pour notre part, qu'on les rejetât; mais si le docte hébraïsant croyait devoir les conserver, il devenait indispensable de compléter et de corriger le travail de Gesenius. On ne conçoit pas en effet qu'un auteur s'amuse à signaler sérieusement l'étymologie de mots aussi connus qu'*alberca* et *albacora*, sans corriger quelques erreurs assez graves échappées à son modèle, et surtout sans rien dire de tant d'expressions curieuses qui embarrassent les plus habiles.

Quoique le dictionnaire hébreu de M. Glaire ne soit qu'une reproduction de celui de Gesenius, cependant le professeur de la Sorbonne, tenant à justifier sa qualité d'auteur, a choisi, comme nous l'avons déjà observé, un certain nombre de mots et de passages du texte hébreu de la Bible pour les expliquer et les commenter à sa manière. Parmi ces interprétations, il en est que nous avons retrouvées dans différents ouvrages, mais surtout dans les *Scholia in Vetus Testamentum* de Rosenmüller. Nous allons examiner quelques-unes de ces traductions nouvelles, ou tout au moins crues telles par M. Glaire.

On lit dans la Genèse, chap. XL, v. 16 : « Videns pistorum magister quod prudenter somnium dissolvisset, ait : Et ego vidi in somnium quod tria canistra farinæ haberem super caput meum : et in uno canistro, quod erat excelsius, portare me omnes cibos qui fiunt arte pistoria avesque comedere ex eo. »

M. Glaire remarque (*Lexicon*, p. 220, colonne 2) que les trois corbeilles, dont il s'agit dans le texte, étaient d'osier dépouillé de son écorce, et blanc par conséquent. C'est là le sens du mot hébreu *chori*, que la Vulgate rend par *farina*. L'interprétation du savant professeur de la Sorbonne nous paraît souffrir de grandes difficultés, car nous ne voyons pas trop comment *chori* peut vouloir dire de l'*osier* plutôt que toute autre matière blanche; mais ce n'est pas à nous à dé-

cider la question. La Vulgate, dont on vient de lire le texte, est contraire à l'opinion de M. Glaire. Les Septante disent : *des corbeilles de pain d'épeautre*, sens qui se rapproche beaucoup de celui de la Vulgate. La traduction espagnole de la Bible, faite par les Juifs portugais établis à Amsterdam, dit *des corbeilles à jour* (1). Rien dans tout cela ne favorise la traduction adoptée par M. Glaire, et que par erreur il a regardée comme sienne, tandis qu'elle se trouve dans Rosenmüller, parmi celles que ce savant rapporte sans les adopter. C'est une vieille interprétation rabbinique de rebut et déjà parfaitement connue au XVI^e siècle, puisqu'elle est citée par Sanctès-Pagnin dans son *Thesaurus linguæ Sanctæ* et dans l'abrégé du même ouvrage. Gesenius cite le texte des Septante, celui de la Vulgate, et apportant de nouvelles preuves dans le même sens, il traduit *chori* par *panis albus, similagineus*. On nous permettra de n'être pas plus difficile que le sceptique professeur de Halle.

Nous lisons au III^e livre des Rois, chap. XX, v. 27 : « Porro filii « Israel recensiti sunt, et acceptis cibariis profecti ex adverso, castra« que metati sunt contra eos, *quasi duo parvi greges caprarum :* Syri « autem repleverunt terram. »

Les Septante disent *deux troupeaux de chèvres*, sans ajouter aucune épithète qui corresponde au *parvi* de la Vulgate. Nous voyons dans le dictionnaire de M. l'abbé Glaire, page 223, colonne 1, que le mot rendu par *grex parvus* dans la Vulgate ne signifie plus que *decorticatus, denudatus*, et M. Glaire traduit : « *Denudati* greges *caprarum*, sci« licet pilis præ grandi ætate destituti, id est invalidi, imbecilles. « Vulgo *parvi*, sed undenam significatio ista? » De cette manière, le substantif hébreu correspondant à *greges parvi* se trouve métamorphosé en adjectif, et le substantif est censé sous-entendu. Gesenius cite les Septante et la Vulgate et adopte le *parvus* de cette dernière version ; c'est ce que fait également Castell, qui cite le texte hébreu dans son *Lexicon heptaglotton*, et traduit *parvi greges caprarum;* mais il indique aussi, pour d'autres passages, le sens de *greges nudi, tonsi*. De toute la découverte, il ne reste donc plus à M. Glaire que ces mots *pilis præ grandi ætate destituti*, si toutefois ils ne se trouvent pas dans Rosenmüller ou ailleurs, ce que nous n'avons pas vérifié, la chose n'en valant pas la peine.

Page 289, col. 1, M. Glaire traduit le verbe *cafar* par *texit, operuit*, significations qui se trouvent déjà dans Castell; puis il ajoute : « Vulgo « oblevit pice, sed invita prorsus etymologia, neque flagitanti con-

(1) Cette traduction, peu élégante et très-souvent même incorrecte, est en général d'une grande exactitude.

« textu. » Nous ne savons pas pourquoi l'étymologie s'oppose à ce qu'on traduise *cafar* par *picavit*; nous aurions même supposé tout le contraire, voyant en hébreu, en chaldéen, en syriaque et en arabe, des substantifs qui appartiennent à ce radical et qui signifient *pix, bitumen.* La Vulgate traduit (Gen. VI, v. 14) : « Fac tibi arcam de « lignis lævigatis : mansiunculas in arca facies, et *bitumine linies* in- « trinsecus et extrinsecus. » Les Septante expriment le même sens, adopté par les traducteurs juifs d'Amsterdam, par Castell, par Rosenmüller et par Gesenius lui-même, sans le moindre commentaire. Cette fois, il y a lieu de croire que M. Glaire peut réclamer tout le mérite de l'invention : c'est un malheur pour lui.

Page 490, colonne 1 : « La racine *tsara* est traduite par *sparsit, seminavit, disseminavit, hinc leprosus fuit; macularum enim disseminatio una est e propriis et insignioribus lepræ notis.* » Et M. Glaire nous renvoie aux maladies de la peau d'Alibert. La signification attribuée ici à *tsara* est complétement arbitraire. Ce radical ne se rencontre nulle part dans la Bible, où l'on ne trouve que quelques-uns de ses dérivés. Rien dans les langues sémitiques voisines de l'hébreu n'autorise l'hypothèse de M. Glaire. D'ailleurs, quel danger n'y a-t-il pas à présenter ainsi aux étudiants, comme faisant partie de la langue, une racine inusitée, et dont par conséquent on ne saurait déterminer la signification!

A l'article *Koheleth* (page 496, colonne 1) nous lisons : « Nomen « proprium quo se Salomo insignivit in suo libro, cui hoc nomen in- « scriptum est; recte a LXX et Vulgata vertitur : *Ecclesiastes, seu* « *congregans ad concionem*, *concionator*. Not. Munerum nomina, eo- « rum maxime quæ viris propria sunt, frequenter formam femininam « induere. » Cet article, entièrement extrait de Gesenius, est exact sans doute, mais il est incomplet. M. Glaire aurait dû ajouter, d'après M. de Sacy (Grammaire arabe, seconde édition, tome I, page 322 et note 3), que le *th* qui termine le mot *koheleth*, et lui donne une forme en apparence féminine, est une lettre augmentative. D'après cela koheleth veut dire *un orateur ou prédicateur unique en son genre, le prédicateur par excellence.*

Nous ne pousserons pas plus loin ces observations; il nous suffira de dire qu'il n'est peut-être pas un passage, de ceux qui sont censés appartenir à M. Glaire, qui ne pût donner lieu à une critique plus ou moins grave.

Le dictionnaire et la grammaire fourmillent de fautes d'impression, tant dans l'hébreu que dans le français et le latin.

On n'est pas en droit d'exiger qu'un grammairien ait un style élégant, mais on peut, et même on doit lui demander la clarté et la correction. Sous ce point de vue encore les ouvrages de M. Glaire

laissent tout à désirer. Constructions vicieuses et obscures en français, barbarismes et solécismes en latin, rien n'y manque. Ainsi nous lisons dans le dictionnaire, page 292, colonne 1, *gens* NOMADICA. Ailleurs (page 18, colonne 2), on trouve *signum* MIRACULOSUM. L'adjectif *miraculosus* a sans doute été employé par quelques écrivains *minorum gentium*; mais il n'est pas latin. On lit après un grand nombre de mots hébreux, et avant la traduction latine qui les accompagne, l'adverbe latin *forsan*. Plusieurs de ces expressions hébraïques ont une signification parfaitement démontrée, et peut-être trouvera-t-on qu'il y a bien quelques inconvénients à paraître ainsi remettre en question l'exactitude du sens qu'elles ont dans le texte sacré : nous sommes tout à fait de cet avis, mais dans ce moment il s'agit d'autre chose. *Forsan* ne se trouve que dans les poëtes et dans les historiens latins, qui souvent, comme on sait, employaient les mots poétiques. *Fortasse* était suffisant pour le style habituel de M. Glaire. Si ces observations sont justes, le savant professeur pourra en faire usage pour une nouvelle édition. *Forsan et hæc olim meminisse juvabit.*

Louis Dubeux.

# LA CHASSE A CEYLAN.

*Excursions, adventures, and field sports in Ceylan, its commercial and military importance, and numerous advantages to the British Emigrants.* By lieutenant-colonel J. Campbell; 2 vol. London, Buone, 1843.

Le colonel Campbell est, sans aucun doute, un brave militaire, un administrateur habile; son gouvernement l'a choisi pour remplir à Ceylan les fonctions de commandant, et pendant plusieurs années il a successivement occupé ce poste dans le district de Gall d'abord et dans celui de Seven-Korles ensuite. C'est en outre un écrivain agréable: l'ouvrage qu'il a publié récemment, et dont le titre se trouve placé en tête de ce travail, contient mille aventures plaisantes ou singulières, mille faits curieux racontés avec entrain et vivacité. Il est vrai que sa position le mettait en contact immédiat avec la population indigène; plus d'un trait de mœurs bizarres est venu à sa connaissance, et certains cas lui ont été soumis qui révèlent par leur caractère même tout l'intérêt et presque toute la difficulté de ceux sur lesquels feu Sancho-Pança prononçait jadis avec tant de sagesse; nous ne voulons en citer qu'un exemple. Un jour le colonel voit arriver devant son tribunal une dame kandienne (akandyan lady) escortée d'une douzaine de marmots pour le moins, et de *quatre* maris, tous frères, tous, chose vraiment remarquable, vivant en bonne intelligence. Devinez le sujet qui les amenait! Un cinquième frère à eux, un *cinquième mari* de la dame venait de mourir, non toutefois sans avoir quelque temps auparavant renoncé à sa quote-part matrimoniale et pris une femme pour lui seul. A force d'industrie, il était parvenu à acquérir quelques acres de terre, dont, naturellement, — je dis naturellement selon nos idées européennes, — cette seconde femme revendiqua la propriété pour elle et ses deux enfants. Ceci semblerait ne pas devoir souffrir contestation. Mais ne vous y fiez pas: la première épouse, la

cuivre, nous avançâmes tous les trois, conduits par le pauvre domestique, peu satisfait de nous servir de guide, et suivi par les Malais, qui formaient l'arrière-garde, et paraissaient enchantés de cette expédition. Nous avions décidé aussi que, si l'éléphant faisait de la résistance, je devais tirer le premier. Comment ne pas agir bravement dans une semblable circonstance?

« En entrant par un point élevé du *jungle* (fourré de grands roseaux), nous pûmes approcher très près de l'éléphant sans en être aperçus; mais quand il nous vit, ou plutôt quand il entendit le bruit que nous ne pouvions éviter de faire en marchant, il s'élança soudain vers nous, cassant et déracinant les petits arbres qui s'opposaient à son passage. En un moment nous nous trouvâmes à moins de quinze pas de ce redoutable adversaire. Je tirai; mes deux compagnons m'imitèrent avec le plus grand sang-froid, et l'énorme animal tomba mort presque à nos pieds; mais, à notre grand étonnement, nous découvrîmes tout d'un coup plusieurs éléphants, et un buffle dont nous n'avions garde de soupçonner la présence, et qui prirent la fuite en jonchant la route de débris. Heureusement ils ignoraient le sort de leur compagnon; nous les entendîmes, pendant longtemps, poursuivre leur course impétueuse dans le jungle, vers une colline boisée qui se trouvait à l'est. Quant au buffle, dans sa fuite précipitée, il vint justement à portée de fusil; M. F. tira son second coup, et lui cassa les jambes de devant; il tomba bruyamment à douze pas environ; tandis qu'il s'efforçait de se relever, M. C. lui envoya une balle dans le corps, qui mit fin à ses souffrances en l'achevant sur-le-champ. J'eusse été heureux, je l'avoue, de le voir s'échapper, car il ne paraissait qu'à demi sauvage.

« Nous nous étions admirablement comportés dans cette rencontre, et nous en éprouvions un secret orgueil. En examinant l'éléphant, qui, bien que grand, avait de très-courtes défenses, nous trouvâmes que non moins de deux balles lui étaient entrées dans la cervelle; la troisième avait pénétré dans la tête à la racine de la trompe. Une demi-heure après avoir quitté notre cabane nous y rentrions tranquillement, tout était terminé.»

La chasse à l'éléphant, déjà si dangereuse en elle-même, le devient encore bien davantage pour les véritables amateurs. Ceux-là sont dans l'usage de marcher résolument vers l'animal, qui d'ordinaire reste immobile, regardant le chasseur intrépide ou plutôt téméraire qui ose ainsi l'attaquer. Parvenus à douze pas de la trompe, ils visent à la tête, particulièrement entre les deux yeux, ou bien encore à un seul œil, et déchargent dans cette partie une balle de cuivre,

qui ne s'aplatit jamais. Le coup produit à l'instant son effet, et le monstre tombe pour ne plus se relever.

Quand une contrée se trouve exposée par le voisinage des éléphants, on fait une battue générale. Les indigènes en grand nombre se munissent de tambours, de trompettes, de tous les instruments dont le bruit est le plus propre à effrayer ces animaux; puis, formant un cercle immense qui va toujours se rétrécissant à mesure qu'on avance, ils entourent la partie du bois où le *gibier* est rassemblé, et l'amènent par degrés à portée des chasseurs, qui en font un grand carnage. Ceci, néanmoins, n'est pas sans dangers. Nous emprunterons encore au colonel la description d'une de ces battues ou grandes chasses. « Les indigènes avaient commencé leurs opérations depuis plus de trois heures; les chasseurs, dans l'attente, épiaient les bruits qui leur venaient de la forêt, lorsqu'un headman (chef de file) donna le signal; il était temps de se préparer, on entendait distinctement approcher la troupe.

« Nous nous empressâmes de suivre ses ordres, et courûmes chacun à notre poste, armés de fusils et de carabines soigneusement chargés. Bientôt les cris redoublés des hommes, le son des instruments nous avertirent de nous tenir sur nos gardes. Quelques minutes après, un messager envoyé par le chef qui dirigeait la battue arriva précipitamment pour nous apprendre qu'un grand nombre d'éléphants, de buffles, et autres animaux, étaient pris dans le cercle; que les premiers avaient essayé sans succès de se frayer un passage, mais que quelques hommes avaient été blessés dangereusement. Une prodigieuse quantité de paons et d'oiseaux de toute espèce commencèrent à s'envoler au-dessus de nos têtes, et à fuir dans toutes les directions; peu après vint le tour des élans, des cerfs, qui passèrent avec la rapidité de la peur; ils furent suivis de près par les buffles sauvages et apprivoisés, les sangliers, les chakals, les lièvres; nous ne songions nullement à tuer ce menu butin. Tout à coup O'Hara, logé près de moi dans un grand arbre, ne pouvant se taire plus longtemps, s'écria : « Ne voyez-vous pas ce tigre? Ne puis-je donc tirer? — Silence, repris-je, pas un mot; nous ne devons empêcher aucun de ces animaux de passer la rivière. » A ce moment toute notre attention se dirigea du côté où les cris répétés, le craquement des branches, la chute des arbres annonçaient suffisamment l'approche des éléphants. Quelques minutes s'étaient à peine écoulées, et déjà ils envahissaient l'espace ouvert où se trouvait le sentier de chaque côté duquel nous nous étions si judicieusement placés. Éléphants, sangliers, buffles, se précipitèrent à la fois dans ce passage à portée de nos coups. Nous les attendions de pied ferme; chacun de

nous ajusta l'animal qu'il voulait abattre. La fusillade ne dura pas longtemps. Dès qu'elle se fit entendre, le troupeau de bêtes sauvages, le plus nombreux que j'aie jamais vu, s'élança pêle-mêle vers la rivière, où toutes se poussèrent les unes les autres dans la dernière confusion, tant leur terreur était grande. Les Kandyens, avec leurs longs cheveux flottants sur leurs épaules, parurent alors, serrés en bon ordre, hurlant, soufflant, tambourinant de toutes leurs forces. C'était une des scènes les plus pittoresques, les plus extraordinaires et les plus imposantes dont j'aie été témoin.

« Cinq éléphants gisaient morts ou mourants devant nous : deux sur la rive gauche, trois dans le lit même de la rivière. Plusieurs autres, sans compter un énorme buffle, fuyaient mortellement blessés.

« Quant à moi, armé de deux fusils à deux coups, j'avais lancé quatre balles pour mon compte dans le plus épais de la troupe, et je ne crois pas en avoir perdu une seule. Il faut convenir que cette battue fut une des mieux conduites et des plus meurtrières auxquelles j'aie assisté. Tout le monde avait fait son devoir, et les naturels du pays étaient enchantés de ce que nous avions particulièrement dirigé nos coups contre les éléphants. Voilà pour le premier acte. Le second lui ressemble à peu de choses près. Seulement les animaux cernés dans le cercle n'étaient pas aussi nombreux, car plusieurs parvinrent à s'échapper en renversant les hommes, et à traverser la rivière un peu au-dessous de l'endroit où nous les attendions; malgré ce contre-temps, nous tuâmes encore deux éléphants, trois buffles sauvages, un tigre et deux daims; plusieurs autres furent blessés. En somme, les indigènes se montraient ravis des résultats de cette battue vraiment princière. Quant à nous, nous étions fiers d'avoir, en un seul jour, dépêché sept éléphants, et chassé de la contrée tant de bêtes féroces qui la dévastaient, au grand préjudice et au grand effroi des habitants. »

La monotonie n'est pas le défaut de ces pays, où les beautés et les dangers de tous genres se rencontrent à chaque pas. La chasse vous ennuie-t-elle : recourez à la pêche; le lac est profond, les crocodiles sont nombreux, et, pour peu que vous soyez courageux et adroit, vous ne pouvez manquer d'en attraper au moins un. C'est ce que faisait toujours le colonel quand il lui en prenait fantaisie. D'ailleurs, si l'on se sent blasé sur ces périls devenus vulgaires à force d'être fréquents, rien de plus facile que d'en affronter de nouveaux, de faire connaissance avec des espèces encore ignorées dans les jardins zoologiques et dans les musées d'Europe, avec le *cobra-coy*, par exemple, que le colonel vit là pour la première fois, et dont il nous donne la description suivante :

« On vient de m'apporter un de ces animaux extraordinaires que les indigènes appellent cobra-coy. Trois grenadiers ont aperçu une femelle au moment où elle enterrait ses œufs dans le sable sur le bord du lac. Dès qu'elle se vit découverte, elle se retourna vers eux, à leur grande surprise, agitant la langue avec fureur et rapidité, comme le font d'ordinaire ces animaux quand on les attaque. Mais les soldats, s'armant de longs bâtons, résolurent de s'emparer des œufs, car ils savaient que j'avais toujours désiré d'en voir. Cependant ils trouvèrent une résistance beaucoup plus opiniâtre qu'ils ne s'y étaient attendus. Le cobra-coy est fort et s'irrite facilement. Celui-ci leur donna plusieurs coups de sa queue dure et puissante, et se défendit jusqu'à la dernière extrémité. Parvenus enfin à le tuer, ils l'apportèrent au cantonnement au bout d'un long bâton, avec sept de ses œufs qu'ils avaient trouvés enfouis dans le sable à une petite profondeur. Ces œufs sont à peu près de la même grosseur que ceux de l'oie; la coquille en est blanche, pure, et fort dure; ils éclosent probablement par l'action du soleil sur le sable. Je crois qu'on doit classer ces étranges créatures parmi les lézards ; elles ont quatre jambes très-courtes, et s'en servent tantôt pour marcher, ce qu'elles font avec vitesse, mais maladroitement, tantôt pour nager. Celle dont il s'agit ici avait huit pieds et demi de long sur deux de circonférence. Dans quelques contrées les indigènes estiment la chair comme un mets délicieux. Le goût en doit ressembler à celui du guarnas des Indes-Occidentales, dont on fait d'excellente soupe. Cependant je n'ai pas cru devoir permettre à mon cuisinier d'exercer sa science, bien qu'il parût tout disposé à me faire manger de la soupe au cobra-coy. »

Après ce léger aperçu des richesses pittoresques et tant soit peu saisissantes de la nature animale, dirons-nous quelque chose de la beauté du pays? Le colonel nous en inspire le désir par l'enthousiasme de ces descriptions. Comment en effet rester froid dans des lieux où tout se réunit pour charmer les regards? Placez-vous donc avec lui sur une éminence un peu élevée; imaginez-vous avoir devant les yeux un lac magnifique, assez long, et dont la largeur est fort inégale. A droite, à gauche, par derrière, des rochers coupés de précipices dressent leurs sommets boisés. De petites portions de prairies percent çà et là comme pour contraster avec la profusion du feuillage varié des roseaux qui s'étendent jusqu'au rivage. Des deux côtés le pays est traversé par des ravins profonds, semé d'arbres, de buissons, de fleurs. Quelques îles, où croissent des roseaux et des arbres élégants, sont répandues sur la surface du lac. Mais ce qui est surtout merveilleux, pas un coin de terrain qui ne soit couvert d'une prodigieuse quantité de grands oiseaux, la plupart blancs comme

neige, tandis que d'autres, par centaines, voltigent au-dessus du lac, dans toutes les directions, en quête d'un endroit favorable pour se percher; car c'est là qu'ils s'assemblent toujours pendant la nuit. Le soleil se couche, et ses rayons projetés sur les montagnes lointaines ne peuvent plus atteindre les spectateurs; une portion du lac est déjà plongée dans l'ombre, tandis que l'autre, avec son rivage rocheux, resplendit de lumière. De ce côté, l'eau, pure et unie comme un miroir d'argent, réfléchit la forme onduleuse des bois et jusqu'aux oiseaux perchés sur le sommet, ajoutant encore, par l'effet magique de ce double tableau, à l'étrangeté et à la splendeur de la scène. Ce magnifique paysage est situé dans le district de Leven-Korles.

Nos lecteurs nous pardonneront-ils de dépasser un peu le but de cet article, pour ajouter à ce qui précède quelques lignes plus sérieuses sur l'avenir que paraissent réserver à Ceylan la merveilleuse fertilité de son sol et sa position commerciale? Cette île, connue de Diodore de Sicile et de Pline sous le nom de Taprobane, est décrite par Cormas comme abondant en pierres précieuses de toute espèce, telles que les saphirs, rubis, émeraudes, etc., etc. Elle devint dès le VI^e siècle le principal entrepôt commercial de l'océan Indien. La beauté du site, en donnant lieu à la tradition qui y plaçait le paradis terrestre, attira de nombreux pèlerins au pic d'Adam, et l'on sait que le grand-khan de Tartarie fut assez heureux pour obtenir, en 1281, d'un des rois de l'île, deux dents de notre premier père et une boucle de ses cheveux. Si la Ceylan moderne est dépouillée de ces précieuses reliques, elle n'a rien perdu de ses autres avantages. La température y est modérée; le choléra, permanent aux Indes, n'a point revêtu là, depuis 1819, le caractère épidémique. L'émigrant que les prix éleyés du travail au Canada, à l'Australie méridionale, à la Nouvelle-Zélande, détournent de se fixer dans ces pays, peut aller à Ceylan; il trouvera à utiliser les bras de l'adroit Singalais à beaucoup meilleur marché. Les ouvriers indigènes travaillent bien les bois et les métaux; les salaires y sont raisonnables, et le gouvernement anglais concède la terre à raison de 5 shilling l'acre. L'extrême fertilité du sol, la variété et l'excellence des productions du pays, jointes à la facilité avec laquelle on y acclimate les plantes de l'Europe, rendent les objets de première nécessité abondants et peu coûteux. Le poisson, le gibier, la volaille sont à profusion; la viande de boucherie seule est plus rare et plus chère.

La position de Ceylan, relativement à la navigation à vapeur, est peut-être la plus belle du monde, à cause de son facile accès dans la mer Rouge. Quand les difficultés offertes par le passage de l'isthme de Suez seront vaincues, les denrées de cette île arriveront sans ob-

stacle dans les marchés européens, tandis que celles de Java, sa rivale actuelle, devront continuer à supporter un long et dangereux trajet. Déjà riche en coton, sucre, sel, tabac, café, bois, riz, maïs, cannelle, quelques années de culture suivie et de travail assidu peuvent faire de ces produits l'objet d'un vaste commerce d'exportation. Les bois indigènes de Ceylan sont nombreux et précieux; ses pêcheries, où se trouve la moule à perle, ont rapporté 56,322 livres sterling (1,408,050 fr.) en 1835, et on ne doit pas oublier que cette île, égale en étendue à l'Irlande, ne possède encore qu'un million d'habitants.

Un fait seul suffira pour montrer combien de ressources elle pourra offrir à l'industrie et au commerce aussitôt que ceux qui la régissent le jugeront convenable. La cannelle de Ceylan a longtemps été considérée comme la meilleure du monde entier. Java lui oppose maintenant une concurrence active, due uniquement aux droits énormes imposés sur cet article par l'Angleterre. En 1833, la cannelle de première qualité valait 3 sh. 6 pence la livre; elle devait acquitter 3 sh. de droits, à peu près 100 pour 100; la seconde qualité, estimée 3 sh., payait exactement 100 pour 100, et la troisième qualité 300 pour 100. Ces deux dernières furent les seules qu'on exportât. Bientôt le prix de la cannelle ayant diminué dans les marchés européens et ailleurs, la troisième qualité ne fut plus vendue que sur le pied de 1 pence 1/2 (3 sous), tout en continuant d'acquitter un droit de 3 sh., ce qui faisait 4,000 pour 100! En 1840, on réduisit, il est vrai, l'impôt à 2 sh.; mais les Hollandais ne percevant qu'un droit de 4 pour 100, on conçoit que la concurrence faite par eux à l'Angleterre ne soit pas sans inconvénient. Cette denrée, que nous ne voyons guère recherchée chez nous que pour la cuisine, et en très-petite quantité, est employée pour la médecine en Espagne et en Amérique. Dans les mines on a reconnu qu'elle combattait plusieurs des maladies auxquelles les mineurs sont exposés. L'Espagne seule a reçu, en 1840, 144,291 livres de cannelle. Ceylan emploie chaque année trente mille personnes à la culture de cet important produit; deux mille acres de terre y sont consacrés. Si l'Angleterre change de système et diminue l'impôt dont elle frappe un objet de commerce si abondant dans ce pays, Ceylan pourra approvisionner l'Europe entière.

A. A.

# REVUE POLITIQUE.

La question de la liberté d'enseignement entre dans une nouvelle période par le rapport de la commission de la Chambre des Députés. La Chambre des Pairs avait introduit dans le projet de loi quelques améliorations; la commission les supprime. Elle rend à l'Université sa suprématie et son monopole à peine déguisé. Voltairien, révolutionnaire et impérialiste, M. Thiers ne pouvait manquer de répandre dans son rapport un esprit tout à la fois hostile à la religion, à l'ordre et à la liberté. Seulement l'homme d'Etat y ajoute ses tempéraments et ses finesses de parole. Il n'y a rien là de nouveau et d'imprévu; toutefois, la personne même de M. Thiers et sa position politique vont donner probablement une autre physionomie au débat et une autre direction.

Tout se rapetisse entre les mains de certains hommes. Voici que M. Thiers va transformer la plus grande question de ce siècle en une misérable question ministérielle. Il ne le voudrait pas qu'il en serait néanmoins ainsi, car une victoire remportée sur M. Guizot par M. Thiers, dans une question de principes aussi importante, aussi compréhensive, serait une victoire de principe, une révolution de système. Alors ce ne sera plus pour nous qu'un spectacle, qu'une comédie, où la grande misère de ce siècle, l'exploitation des doctrines par les coteries, s'étalera dans tout son jour. La Chambre n'est pas, sur ce sujet, contraire aux idées de M. Thiers; mais elle a peur de lui et du bagage politique qu'il traîne à sa suite. Cette impression sera d'autant plus vive que la discussion sera plus éclatante. Alors, par aversion pour M. Thiers, par crainte d'une crise ministérielle, on pourra accorder quelques adoucissements, quelques libertés apparentes, qui feront contradiction avec l'ensemble de la loi, et produiront de nouveau un assemblage informe et incohérent d'articles inapplicables. Il est donc assez probable qu'il se passera deux sessions encore avant que la loi ne soit votée.

Au point de vue ministériel, M. Thiers entend-il bien ses intérêts

en liant sa cause à un anachronisme? Il doit voir que les idées publiques sont bien modifiées en ce qui concerne l'éducation religieuse. Il n'est sans doute pas dupe du bruit que font quelques journaux rédigés par des professeurs ou appuyés par des dignitaires de l'Université. Lui-même est un exemple de la puissance de cet instinct français qui rentre dans sa tradition catholique; car, dans le discours qu'il a prononcé dans son bureau pour se faire nommer commissaire, il a laissé échapper une phrase favorable à cette *belle et noble religion.* C'est beaucoup pour M. Thiers, si on se rappelle ses antécédents. D'ailleurs, en passant par le ministère des affaires étrangères, en étudiant ces grands intérêts de l'Orient, qui sont, par rapport à nous, des intérêts moraux plus encore que des intérêts industriels ou politiques, il a dû se convaincre que la grandeur de la France, dans le monde, vient surtout de ce qu'elle en est la première nation catholique. Pourquoi donc vouloir ruiner au dedans ce qui fait notre force au dehors? Au lieu de persécuter les ordres religieux, ne serait-il pas plus sage d'en favoriser au contraire l'influence et le nombre, afin qu'ils portent plus que jamais la renommée de la France dans des pays où ils sont presque seuls à nous représenter? Au lieu d'énerver l'enseignement catholique et d'entraver le recrutement du sacerdoce, ne serait-il pas plus politique de leur donner tout le développement possible, puisque c'est un lien qui nous attache ou peut nous attacher tant de peuples? Encore une fois, voltairien, révolutionnaire et impérialiste, M. Thiers se fait l'homme d'un temps et d'un esprit qui ne sont plus; mais en associant à la fierté nationale d'alors les instincts religieux qui se déclarent aujourd'hui, il aurait pu se créer encore un grand rôle dans des événements que les questions religieuses dominent déjà de toutes parts.

M. le comte Molé a protesté à la Chambre des Pairs, par de nobles et dignes paroles, contre les conséquences qu'on pourrait tirer de l'amendement de M. Crémieux, en vertu duquel semblerait s'établir un principe d'incompatibilité entre les fonctions de pair et de député, et celles de directeur ou administrateur de compagnies industrielles. Nous ne pensons pas que tel fût le but de cet amendement; mais nous devons d'abord jeter un coup d'œil sur l'état où est parvenue actuellement la question des chemins de fer, et sur les fluctuations qu'elle a subies.

Jusqu'à l'année dernière, l'esprit public était favorable aux compagnies. Le projet de concession de la ligne du Nord, les avantages exorbitants qu'il assurait à la compagnie personnifiée dans le nom de M. Rothschild, et les réclamations vives et raisonnées d'une partie de la presse, ont bientôt produit une hésitation, un doute, une défiance,

qui, en mûrissant, en s'assurant d'elle-même, en éclaircissant peu à peu ses soupçons et ses calculs, est devenue enfin une hostilité très-positive à l'égard des compagnies. A force d'exagérer ses prétentions, la compagnie laissa maladroitement entrevoir un mystère, et le mystère entrevu, on voulut le sonder. M. Stephenson avait fait pour une compagnie anglaise un travail statistique qui promettait à la ligne du Nord les plus beaux bénéfices ; la compagnie Rothschild, à qui on opposait ces documents, faisait répondre que M. Stephenson avait prodigieusement enflé ces chiffres pour attirer des actionnaires; il fallut une statistique nouvelle, ordonnée par le gouvernement, et celle-ci, loin d'accuser d'enflure les chiffres de l'ingénieur anglais, a prouvé qu'ils étaient de beaucoup au-dessous de la vérité. La compagnie se relâcha de ses prétentions; mais plus elle faiblissait, plus l'opinion se dressait contre elle: chaque pas qu'elle faisait en arrière était une démonstration de ses mensonges antérieurs.

A ces découvertes progressives on ajoutait la considération des abus que commettent journellement les compagnies déjà exploitantes, pour forcer les voyageurs à prendre des voitures de première ou seconde classe, pour s'emparer des transports des localités, etc. ; abus qui viennent d'être encore constatés, blâmés et réprimés judiciairement par le tribunal de Rouen. Quelques-uns de ces abus attirèrent l'attention sur la question du monopole. En y réfléchissant, on découvrit que tout moyen de transport en concurrence avec les chemins de fer ne tarderait pas à être anéanti ; que non-seulement les voyageurs, mais aussi les marchandises, et même les marchandises encombrantes, prenaient peu à peu cette voie plus rapide; que même la navigation des rivières et des canaux ne pouvait se soutenir contre cette rivalité; qu'en conséquence les chemins de fer arriveraient nécessairement à constituer un monopole des transports de presque tous les produits naturels et industriels du pays. Et comme les frais de transport surpassent souvent la valeur de la chose, les compagnies pourraient, par l'application arbitraire des tarifs, en imposant le maximum aux uns et en faisant des concessions aux autres, ruiner certaines entreprises pour en élever d'autres, et devenir ainsi une cause nouvelle et bien illégitime de concentration de la richesse. Ici se manifestait aux plus clairvoyants le côté politique de la question. Faut-il qu'une aristocratie d'argent succède à l'ancienne aristocratie territoriale? Est-ce pour une telle transformation que la France a subi tant de secousses et versé tant de sang? Les mots de féodalité industrielle, déjà jetés depuis longtemps, ont pris alors un sens plus précis, et l'on a commencé à comprendre comment cette suzeraineté nouvelle pouvait se réaliser en se cachant sous des formes bourgeoises et en déguisant le

tribut sous les noms de tarifs et de prix courants, que la concurrence ne pourrait plus réduire.

Pour échapper à ce danger, pour rendre impossible ce nouveau régime, dont les conséquences morales seraient encore plus graves que les conséquences économiques, et qui altérerait profondément le caractère national déjà trop atteint de la maladie industrielle, le moyen le plus simple était d'attribuer à l'Etat l'achèvement et l'exploitation des chemins de fer. Cette pensée, déjà très-répandue, s'est trouvée singulièrement confirmée par une publication anglaise qui a vivement ému les esprits dans la Grande-Bretagne, et qui, pour couper court à l'intolérable despotisme des compagnies, proposait de racheter par expropriation tous les chemins de fer exécutés et exploités par elles. Le mal est donc bien grand puisque l'Angleterre serait disposée à dépenser des sommes énormes pour s'en délivrer. D'autre part l'exemple de la Belgique, où toutes les lignes appartiennent à l'Etat et sont exploitées par ses agents, où l'Etat modifie les tarifs, non par des vues particulières et des intérêts égoïstes, mais dans l'intérêt le plus général du pays, cet exemple faisait ressortir encore mieux la grandeur et l'importance de la question. Il paraît clair désormais que le transport, cet instrument essentiel et vital des industries, subit une révolution fondamentale qui le place dans des conditions toutes nouvelles, qui lui donne une importance de premier ordre dans l'économie sociale, qui enfin l'oblige à se mettre entièrement sous la haute direction du pouvoir. Il faut qu'il y ait dans l'avenir une vaste administration des transports, comme il y a une administration des douanes ou de la guerre; tous les moyens de transport viendront s'y fondre pour la régularité et la solidarité; routes et canaux auront à se subordonner aux lignes de fer, et déjà en Belgique le gouvernement, plus expérimenté et plus clairvoyant que le nôtre, propose de s'emparer de tous ces divers moyens de communication, afin d'y mettre l'ensemble et l'harmonie que les entreprises particulières n'y sauraient établir.

Ainsi la tendance actuelle, de plus en plus générale, c'est d'arriver à l'exploitation des transports par l'Etat. Les transports sont l'âme du commerce: réduits à des conditions inévitables de monopole, il faut que ce monopole, ou plutôt que cette suprême direction soit aux mains de l'Etat. L'Etat seul offre des garanties d'équité; à lui seul une responsabilité sérieuse peut être imposée, sous l'influence de la presse et des pouvoirs publics. Mais si l'opinion était entrée dans cette voie, nos deux Chambres n'y étaient pas encore; des associations, projetées et fondées sous l'influence des idées qui avaient prévalu antérieurement, y avaient des représentants et des défenseurs; des hommes dont la probité n'est en doute pour personne et qui n'avaient d'autre pensée

que de coopérer à une grande œuvre trop souvent ajournée, couvraient de leur nom le système dont on ne veut plus; des intentions moins pures s'abritaient sous ces recommandations respectées, et voilà la situation parlementaire que les adversaires des compagnies ont voulu dissoudre en adoptant l'amendement de M. Crémieux.

Il y a sans doute une démocratie jalouse et haineuse qui ne travaille, comme l'a dit M. Molé, qu'à rabaisser tout ce qui s'élève; mais dans la question actuelle, ce n'est point cette démocratie-là qui domine. Des opinions parties des points les plus opposés de la politique se sont entendues dans une pensée tout à fait indépendante; et les coups les plus forts ont été portés par des amis même de M. Molé, accoutumés de longtemps à soutenir sa politique et à l'espérer encore. Le gouvernement lui-même a admis la possibilité, longtemps niée, de l'exploitation par l'Etat, et il l'a écrite dans un article de ses projets de loi. Il était donc naturel que, dans la mêlée des amendements, on essayât d'obtenir à tout prix au moins l'ajournement d'une solution mauvaise, féconde en mauvaises conséquences. En principe, l'amendement de M. Crémieux était insoutenable; la Chambre des Pairs, en le rejetant, l'a détruit comme principe, et c'est très-bien fait; mais comme incident, comme moyen accessoire destiné à obtenir un résultat momentané, lequel a effectivement été obtenu et est désormais un fait accompli, nous ne voyons pas ce qu'il peut avoir de condamnable. Sans doute il est offensant, il est accusateur pour plusieurs personnes; mais il ne l'est point pour ceux dont tout le monde reconnaît les bonnes intentions. Fallait-il donc spécifier, montrer au doigt, faire des exceptions nominales? ou bien fallait-il laisser marcher à leur aise des intrigues qui auraient déconsidéré la Chambre? Il nous semble que la mesure générale de l'amendement, prise simplement comme moyen indirect d'obtenir un délai, atteignait le but de la manière la plus naturelle, en laissant au public le soin de maintenir les distinctions de personnes qu'il faisait déjà. C'est l'avantage de la dignité du caractère et de la probité reconnues de ne pouvoir être atteintes par des accusations générales.

Notre guerre contre l'empereur de Maroc ne pouvait manquer d'éveiller la sollicitude de l'Angleterre. Des interpellations ont déjà été adressées à ce sujet au ministère anglais, et on en annonce encore de nouvelles. Les Anglais ne dissimulent pas qu'ils ont au Maroc d'autres intérêts encore que ceux du commerce qu'ils font avec ce pays : la prise de possession par la France des principaux ports de la côte marocaine pourrait, dans l'avenir, annuler l'importance de Gibraltar; la Méditerranée pourrait être à peu près fermée aux flottes anglaises; les îles Ioniennes, et même Malte, deviendraient des pos-

sessions précaires; le plus court passage aux Indes ne lui serait ouvert qu'à condition d'une véritable entente cordiale avec nous; l'Espagne pourrait juger moins impossible de reprendre un jour Gibraltar, et d'effacer cette tache de servitude qui souille son territoire, et une telle espérance y tournerait fortement les esprits vers l'alliance de la France. L'Angleterre s'émeut donc à bon droit. Il y va pour elle, non pas immédiatement sans doute, mais dans un avenir qu'il dépendrait de nous de hâter, d'une grande partie de sa prépondérance maritime et politique. C'est le propre d'une puissance trop étendue d'être atteinte ou menacée par tout ce qui remue dans le monde, et de se sentir ébranlée par les secousses qui sembleraient lui devoir être indifférentes.

Le ministère anglais a d'abord offert son arbitrage, qui n'a point été accepté; mais M. Guizot s'est empressé de rassurer M. Peel contre toute crainte d'agrandissement de notre part; et, interpellé à la Chambre des Députés, il a exposé nettement les causes de la guerre et la façon dont elle sera conduite. Trois causes plus ou moins prochaines ont amené la guerre : une question de limites, les Marocains prétendant étendre leur frontière jusqu'à la Tafna; ensuite les intrigues d'Abd-el-Kader, réfugié sur le territoire de l'empereur, où il excitait le fanatisme musulman; enfin la trahison des bandes d'El-Gennaouï, qui ont assailli les Français pendant une conférence entre les chefs. Ce démêlé se terminera, selon M. Guizot, par le châtiment des coupables, et l'exil d'Abd-el-Kader dans quelque autre partie de l'empire, vers l'ouest, où l'on suppose qu'il ne pourra plus nuire. Au reste, aucune garantie de la nature de celles qu'on demande ordinairement à des Barbares ne sera exigée : pas un point de la côte, pas un port marocain ne sera occupé; la France a déjà bien assez de l'Algérie, et elle est bien décidée, s'il faut en croire nos ministres, à donner au monde le plus parfait modèle d'abnégation, et à l'Angleterre la satisfaction la plus complète et la plus flatteuse.

Parmi les causes énumérées par M. Guizot, la plus importante a été omise. On pourrait s'étonner que ce ministre, qui se livre si volontiers aux généralités historiques et politiques, se soit abstenu, en cette circonstance, d'exposer ce qu'il y a de plus vaste, de plus général, de plus permanent dans la question franco-africaine : le voisinage, nécessairement hostile, de deux civilisations incompatibles, de deux religions, de deux ordres civils, de deux races. Les petites causes occasionnelles sont toutes subordonnées à celle-là, et ni ministère français ni empereur marocain ne sont capables de la maîtriser; c'est la même situation que celle de l'empire ottoman : la société musulmane ne peut ni se maintenir ni se restaurer nulle part. En Turquie, du moins, il y a une population chrétienne nombreuse, in-

telligente, déjà presque émancipée, et qui peut supplanter peu à peu, avec l'appui de l'Europe, la race turque, et, par ce moyen, l'empire pourrait peut-être se renouveler sans périr; mais en Afrique il n'y a rien de semblable : tout y rend au contraire l'antagonisme plus rude, la rénovation plus impossible sous le régime musulman; ce pouvoir, ou plutôt cette anarchie, doit être subjugué par nous, ou bien nous harceler sans cesse.

Aussi, en annonçant l'arrangement dont il veut se contenter, M. Guizot a-t-il prophétisé sans la Providence. Abd-el-Kader serait interné dans quelque ville ou dans quelque désert du Maroc qu'il n'en serait pas moins puissant pour cela. Cet O'Connell du désert ne peut que gagner à être persécuté par Abd-er-Rhaman. Martyr de sa loi, vénéré comme un saint, il possède une légitimité sacrée qu'il sera toujours temps d'opposer avec succès à celle de l'empereur, si celui-ci, descendant du prophète, néglige les devoirs que son sang et sa position lui imposent. La guerre sera donc peut-être ajournée par la crainte, mais cet ajournement même servira à propager, parmi les tribus fanatiques, le sentiment du danger que court leur religion. On ne peut prévoir les révolutions intérieures que cet état de choses prépare à l'empire de Maroc; mais on peut prédire avec assurance que les croyances et les haines de ce peuple ne s'abdiqueront point pour si peu, et que la modération de la France n'y sera jamais comprise que comme faiblesse.

C'est donc, à notre avis, un très-mauvais parti que celui que le ministère a embrassé. Il n'y aura ni économie de sang ni économie d'argent, au contraire. Ce sera un nouveau traité de la Tafna, une duperie, une nouvelle série de massacres causés par les utopistes de la paix. Quand donc en aura-t-on fini de cette sotte philanthropie moderne, plate falsification de la véritable charité chrétienne? Il y a quelques années, elle voulait à toute force abolir la peine de mort en faveur des assassins, au risque de faire assassiner plus que jamais les honnêtes gens. Par suite du même principe, elle laisse le champ libre à nos ennemis implacables, elle fait des traités avec des Barbares déjà convaincus de trahison, au risque de renouveler tous les désastres d'une guerre sanglante. Cela tient à ce que cette école ne comprend rien à la loi fondamentale du Christianisme, à la loi de l'expiation, qu'elle méconnaît tout en la voyant sans cesse s'accomplir sous nos yeux. Tôt ou tard il faudra bien que l'Afrique tombe, par la guerre, sous la loi de l'Europe qui doit la régénérer. Une belle occasion était offerte à la France : la justice et la force étaient de son côté; une conquête facile, une occupation restreinte, quelques points fortifiés sur l'Océan et sur le détroit, des facilités de commerce accor-

dées aux indigènes, auraient préparé la Barbarie à l'initiation chrétienne, tout en assurant à la France une prééminence décisive sur la Méditerranée. Au reste, on croira difficilement, après tout ce qui s'est dit dans les Chambres anglaises, que la modération seule ait inspiré notre gouvernement. L'entente cordiale a perfectionné ses procédés depuis quelque temps. On n'attend plus les représentations ou les protestations de l'Angleterre : on les prévient. Pour n'avoir pas à céder, on se livre tout d'abord. Dès qu'un événement grave a eu lieu, M. Guizot s'empresse de donner à M. Peel les explications les plus accommodantes, afin que celui-ci n'ait pas le temps d'en demander. Cela se passe ainsi depuis la première discussion sur Taïti ; mais cette spontanéité apparente ne trompe personne et ne change rien à la situation.

S'il y a peu de prévoyance dans la conduite des affaires extérieures, il n'y en a guère davantage dans celles du dedans. Les choses sont-elles donc assez affermies pour qu'on puisse braver par boutades les idées ou les préventions généralement répandues? Il n'est personne qui n'ait été surpris de certain article du *Moniteur* relatif aux dotations des princes. Cette demande, inopinément jetée dans la publicité, a produit tout l'effet d'un scandale. Les amis du pouvoir, même les plus complaisants, en ont été désagréablement affectés ; ses ennemis se sont jetés avec joie sur cette pâture de la haine. On ne se rend certainement pas compte des fâcheux sentiments que de telles discussions, si souvent répétées, répandent dans le pays. Il n'est point de question plus accessible à l'intelligence des électeurs ; par conséquent il n'en est point où les députés soient moins libres. Dans la haute politique, à laquelle la foule ne comprend rien, la Chambre est maîtresse d'elle-même ; il en est de même pour les dépenses dont les services publics sont la raison ou le prétexte. Mais dès qu'il s'agit de choses aussi palpables et dont la nécessité est aussi difficile à bien établir qu'une demande de dotation, le député ne saurait échapper à une espèce de mandat impératif qu'il sait bien lui être tacitement imposé. Le pays se trompe, dira-t-on ; quand on veut une monarchie il faut en vouloir les conditions ; le trône a besoin d'éclat, et c'est lui ôter une partie de son utile influence que de lésiner ainsi sur quelques millions destinés à donner aux membres de la famille royale une position digne de cette France dont ils sont les premiers représentants.

Nous le croyons aussi, le pays se trompe, si, acceptant le principe, il se refuse obstinément à la conséquence qui en découle. Mais une erreur si grossière est pourtant bien étrange ; elle doit faire réfléchir, et il serait plus sage d'en chercher la cause que de s'en irriter. Il ne suffit pas que la France ait accepté la monarchie. La terre reçoit un

jeune arbre qu'on y plante, mais il faut qu'ensuite l'arbre pousse lui-même ses racines, et qu'il s'affermisse par l'action et la vie. Lorsqu'elle éleva la nouvelle dynastie, la France n'entendait pas se contenter du service, en quelque sorte négatif, que cette dynastie lui rendait, en écartant les secousses de la république. La France n'est pas tellement modeste dans ses désirs qu'elle se contente de vivre; elle veut encore manifester sa vie. On a beaucoup fait pour la matière, il faut le reconnaître, mais bien peu pour la dignité, pour la puissance morale. C'est pourtant par là qu'on gagne les esprits. Si on avait donné au pays un peu de fierté, si on avait satisfait son besoin d'honneur, ses intérêts moraux, si on avait rempli toutes les promesses de la Charte, si enfin on s'était appuyé sur des principes au lieu de ne consulter que les convenances de chaque jour, on n'entendrait point ces accusations outrageantes, on n'éprouverait point ces refus de mauvais augure. Ces refus ne sont autre chose que l'expression d'un sentiment; ils attestent que la monarchie n'a pas encore, aux yeux du grand nombre, fait ce qu'elle doit pour mériter l'éclat qu'elle ambitionne. Comment voulez-vous que la France vous entoure de prestige, vous qui la découronnez du sien? Rendez-lui sa gloire dans le monde, et elle vous en cédera quelques rayons.

Ce n'est donc pas tant une question d'argent qu'une question de politique générale. On a été parfaitement en dehors de la vérité en ne voyant dans la résistance publique qu'une intrigue de factieux. M. Dupin lui-même y a vu toute autre chose, et, après l'interpellation de M. Lherbette, il s'est empressé de proposer purement et simplement l'ordre du jour, sachant bien qu'il n'y avait rien de bon à attendre d'une pareille discussion. Mais la faute est commise, et le vote de la Chambre n'a pu étouffer la voix des journaux. On a vu l'opiniâtreté à demander; on s'attachera à préparer l'opiniâtreté des refus. Il n'y a point de question plus dangereuse, parce qu'ici plus qu'ailleurs la responsabilité ministérielle n'est qu'une fiction; toute la controverse prend nécessairement à partie la famille royale, puisqu'il ne s'agit que de ses membres. Comment donc concevoir qu'il y ait encore en ce temps-ci d'assez maladroits adulateurs pour conseiller d'aussi imprudentes manifestations? Est-ce que la vérité sur les hommes et sur les choses arrivera plus difficilement aux rois constitutionnels qu'aux rois absolus?

Un moment d'incertitude et de crise mystérieuse a paru suivre le voyage de la régente d'Espagne à Barcelone et celui des ministres qui l'y ont suivie. On parlait de coups d'Etat, de changements dans la Constitution, de lois à refaire ou à modifier par ordonnances. Ces bruits ont rendu quelque espoir aux ayacuchos; on a même parlé

d'une descente d'Espartero dans le nord du Portugal. Il ne serait pas étonnant d'ailleurs que ce Napoléon de comédie se fît jusqu'au bout le plagiaire du grand homme et essayât d'imiter le coup hardi des Cent-Jours. Tout cela n'aura probablement aucune suite sérieuse. La crise paraît finie. M. Viluma, qui paraissait réclamer des mesures trop hasardées, a donné sa démission. On dit que Narvaez passera aux affaires étrangères. Le ministère reconstitué proclame le maintien de la constitution de 1837, sauf à y introduire, avec le concours des Cortès, quelques modifications favorables au pouvoir. Ainsi le système du *despotisme éclairé*, système spécieux, raisonnable en soi, et qui paraissait convenir à l'Espagne, est définitivement abandonné. Il faudrait, en effet, pour appliquer un tel système, une main puissante, une forte tête, une concentration réelle de la force publique par l'effet de circonstances orageuses qui en auraient démontré le besoin. On ne fait pas du despotisme par convention et d'un commun accord : l'omnipotence existe par elle-même, ou elle n'existe pas. La détermination du ministère espagnol doit donc faire espérer le retour d'un ordre durable. Une constitution est une machine qui donne des produits fort différents, selon l'usage qu'on en sait faire. Elle donne l'anarchie si les anarchistes sont seuls à savoir la manier; elle donne du pouvoir, et beaucoup de pouvoir, aux gouvernements qui possèdent la manière de s'en servir. La France et l'Angleterre offrent l'exemple de ce dernier cas, et quelques-uns des Espagnols qui gouvernent aujourd'hui ont pu s'instruire pendant ces dernières années à ces deux écoles.

L'Allemagne va-t-elle avoir aussi ses commotions populaires? Depuis quelque temps il se répand comme une sourde agitation au delà du Rhin. Des étudiants, des professeurs d'université, des journalistes, des ouvriers se remuent, chacun à sa manière. Les ouvriers se révoltent contre les maîtres, et pillent les fabriques. Il paraît que la question du salaire se discute déjà en Silésie et en Bohême. L'Allemagne va se lancer dans l'industrialisme; elle y fera des progrès rapides, sans nul doute ; l'union des douanes y créera des richesses, mais les fléaux qui accompagnent la richesse manufacturière la lui feront bien payer. Quand Mammon prend sa course, le paupérisme monte en croupe et galope avec lui. Mais de nos jours le paupérisme ne se contente pas de souffrir; il raisonne, il réclame, il parle politique, égalité, garanties, et autres mots aussi vains sous lesquels il croit entrevoir le remède à ses souffrances. L'instruction est très-répandue en Allemagne, le peuple y sait lire presque partout. Un peuple d'ouvriers qui savent lire, et à qui on distribue maints écrits sur les droits du travail et l'égoïsme du capital, ne saurait laisser longtemps l'état politique de l'Allemagne tel qu'il est.

— Les choses saintes comme les autres et plus que les autres sont en butte à l'esprit d'entreprise qui caractérise notre temps. Encore un nouvel exemple. Un homme s'imagine un jour qu'il a mission de restaurer à sa manière une institution vénérable, l'ordre du Saint-Sépulcre, lequel, Dieu merci, fleurit encore. Et le voilà, chevalier errant, qui parcourt l'Europe, créant à profusion grands et petits chanceliers (il n'y a pas de chanceliers parmi les dignitaires de l'ordre), semant les diplômes et recueillant les aumônes. Dans quel but? Nous ne le rechercherons pas. Mais le fait existait et portait préjudice à des intérêts sacrés. L'ordre des Frères-Mineurs de la Terre-Sainte s'est ému; son ministre général, supérieur suprême des Pères de la Terre-Sainte, a *désavoué* le chevalier Bandini de' Pitti. Nous sommes heureux de nous faire l'écho d'une voix si respectable, et nous espérons bien que la sympathie des fidèles en faveur des Pères de la Terre-Sainte ne souffrira de tout cela aucune atteinte. Elle s'éclairera davantage sans rien perdre de son zèle, n'ayant que plus à cœur, au conraire, de dédommager l'ordre du Saint-Sépulcre des disgrâces que lui a fait éprouver un déplorable industrialisme.

---

# BULLETIN LITTÉRAIRE.

*Des Passions dans leurs rapports avec la religion, la philosophie, la physiologie et la médecine légale*, par P. Belouino, docteur-médecin. 2 vol. in-8. Prix : 10 fr. Chez Waille, rue Cassette, 6 et 8.

La physiologie, sans doute parce qu'elle a été asservie trop longtemps, prétend aujourd'hui à une indépendance absolue. Elle se ferme ainsi elle-même la voie qui la conduirait à de nouveaux progrès. Ne pas tenir compte de ses rapports avec les autres sciences, serait-ce donc embrasser tout son objet ? En ce qui touche l'homme plus particulièrement, pourrait-elle se passer jamais du secours de la métaphysique? Qu'on revendique, comme de son domaine exclusif, les phénomènes de la vie végétative et de la vie animale, rien de mieux; mais comment fonder la physiologie humaine, la biologie, si l'on n'admet pas la spiritualité de l'âme? Comment, au début même de la science, sortir des inextricables difficultés que présente la loi des rapports du physique et du moral, si l'on ne prend la foi pour guide? Soyons plus conséquents et plus simples; avec la vie végétative et la vie animale, qui sont bien, en effet, du domaine de la physiologie, admettons pour l'homme la vie active, spirituelle, qui, dans de mystérieux rapports, il est vrai, gouverne manifestement les deux autres vies : et nous nous trouverons alors dans les conditions d'une observation légitime, et nous pourrons prétendre à posséder la science. C'est dans ces conditions que s'est placé l'auteur du livre dont nous rendons compte. Nous sommes heureux de le citer comme un exemple et un modèle.

L'auteur des *Passions dans leurs rapports auec la religion, la philosophie, la physiologie et la médecine légale*, n'a pas entendu faire un traité complet de physiologie; mais il a produit une œuvre plus utile peut-être, en embrassant, dans toute son étendue, la question des passions, qui est bien la question capitale de la science physiologique; et ce qui, en un sujet déjà traité, le distingue et le recommande, c'est précisément la sûreté, la fermeté de ses affirmations premières, toutes empruntées à l'ordre de foi, en même temps que sa remarquable persévérance dans ces principes pendant tout le cours d'une longue et savante discussion. Il en résulte que la pensée reste toujours présente à l'esprit du lecteur, et qu'à la fin du livre elle tire de sa constante unité parmi les faits les plus nombreux et les plus divers la force d'une conclusion irrésistible.

Mais avant d'aborder les phénomènes de la passion, les plus importants peut-être de la vie humaine, il est nécessaire de rappeler l'origine et la fin de cette vie même. De là les généralités par lesquelles débute le docteur Belouino ; il y traite de l'état de l'homme avant la chute, de la chute elle-même, et de ses conséquences relativement à la dualité humaine.

La passion animait l'homme avant la chute, mais alors elle était dans l'ordre; la coulpe l'en a fait sortir; comment l'y faire rentrer? Là est le problème vraiment intéressant, et dont la solution importe un peu plus, apparemment, que la question de savoir quel est au juste le degré d'irritabilité de tel ou tel organe. La définition des passions doit, en essence, comprendre ces vérités. Donnons-la d'après l'auteur. « Les passions, nous dit-il, sont les mouvements de l'âme « poursuivant son bonheur dans la recherche de ce qu'elle croit le bien, et « dans la fuite de ce qu'elle croit le mal. » La division suit. A vrai dire, il n'y a qu'une seule passion, mais elle affecte des formes diverses, et emprunte des noms différents, selon ses applications particulières, sa propre versatilité, ses tendances et ses répulsions. La faculté d'aimer, souche de toutes les passions, se divisera donc de la manière suivante :

Dans ses applications particulières elle comprendra l'intempérance, les affections de la famille, l'amour de soi, l'amour des autres, l'amour des lieux, des institutions.

Dans sa versatilité, la faculté d'aimer est inconstance.

Dans ses tendances, elle est curiosité, sentiment religieux, espérance, charité, joie.

Enfin dans ses répulsions elle devient haine, ennui, jalousie, envie, mépris, ingratitude, peur, colère, vengeance et tristesse.

On voit que cette division du sujet est en parfait rapport avec la définition même des passions. C'est aussi la division du livre, sauf ce qui concerne les rapports des passions avec la médecine légale. Ces rapports soulevant des questions de droit d'une haute importance, il était bon de les traiter à part, autant pour ne pas rompre la suite des idées dans l'exposition de l'ensemble que pour faciliter les recherches des lecteurs en des matières d'une nature particulière et d'une utilité toute pratique.

Il est clair que nous ne pouvons analyser ici chacun des nombreux chapitres contenus dans les quatre livres que nous venons d'indiquer. Du moins devons-nous, après en avoir déterminé l'objet, en indiquer la méthode. Cela est nécessaire pour qu'on puisse bien apprécier la valeur logique de l'œuvre. De ce que l'auteur considère les passions à l'état de synthèse, il ne faudrait pas croire pour cela qu'il néglige l'analyse. Son observation, au contraire, s'étend fort loin. Qu'est-ce que telle ou telle passion déterminée? quelles sont, dans l'action réciproque qu'exercent l'un sur l'autre le physique et le moral, les influences, sur cette passion déterminée, de l'âge, du sexe, de la constitution, de l'alimentation, de l'éducation, des maladies, de la position sociale, etc.? A quels signes physiognomiques, et, s'il y a lieu, phrénologiques, cette passion peut-elle se reconnaître? Comment enfin la régler pour la développer ou la restreindre, sinon l'anéantir, selon sa nature bonne ou mauvaise? Ce sont là autant de questions qui trouvent leur place dans chaque examen particulier, et dont la solution n'est ni vainement attendue ni superficiellement traitée.

Cependant l'auteur ne peut s'en tenir à la donnée physiologique. Aussi trouvons-nous dans chacun de ses chapitres, et indépendamment de ce qui vient d'être indiqué, des aperçus philosophiques et des considérations morales du plus grand intérêt. Ce n'est pas tout; la politique, l'industrie, le commerce, les mœurs, la presse, le théâtre, les romans, etc., tous les objets enfin avec lesquels la passion peut se trouver en contact, en sont rapprochés comme autant de pierres de touche qui l'éprouvent, la mesurent et contribuent à la modifier comme il convient. C'est ainsi que, par une association d'idées qui d'ailleurs ne dépasse jamais les limites du sujet, l'auteur peut exprimer son propre sentiment sur les plus grandes vérités de l'ordre philosophique, l'origine des idées, par exemple, la formation du langage, etc. Ce

n'est pas qu'une telle méthode n'ait ses inconvénients. Le nombre et la portée des sujets embrassés et le peu d'espace qui leur est réservé dans le livre ont fait que l'auteur s'est trouvé quelquefois gêné pour entamer et soutenir la discussion. Ainsi, par exemple, on pourrait lui demander compte précisément de sa doctrine touchant l'origine des idées et la formation du langage. M. Belouino a l'esprit trop juste pour ne pas reconnaître quels tristes fruits a produits le rationalisme qu'on trouve en germe dans le système de Descartes. Faut-il croire, d'autre part, qu'il adopte l'hypothèse de plus en plus abandonnée de l'invention du langage? Enfin, en descendant quelques degrés plus bas, le savant docteur ne professe-t-il pas, au sujet de la presse et de l'esprit industriel de notre temps, une rigueur de principes qui n'est pas toujours justifiée? Ce sont là, au surplus, des remarques qui intéressent moins le fond que la forme; et ce que nous regrettons principalement, c'est que, entraîné dans certaines occasions par une imagination vive et brillante, M. Belouino ne se réserve pas pour certaines autres la faculté d'être toujours assez explicite. La science du penseur devait nous offrir d'amples compensations. Plusieurs des chapitres du livre *des Passions* sont à eux seuls de véritables œuvres. Nous recommandons plus particulièrement au lecteur les suivants : *Affections de la Famille, Amour, Amour de la terre natale, Patriotisme, Libertinage :* ceux-là si chaleureusement sentis et si noblement exprimés, celui-ci à la fois si contenu et si instructif. Nous n'en détacherons rien; il faudrait les citer tout entiers.

Il était digne d'un philosophe chrétien de sortir du cercle de la prescription purement médicale pour s'élever à des conclusions d'intérêt général : c'est ce qu'a fait l'auteur dans ses *Questions médico-légales* et dans ses considérations sur la *Pénalité.* Il prouve d'une manière irrécusable que l'âge, le sexe et les passions n'ont pas été pris en assez grande considération par la loi actuelle, et il propose, en conséquence, des réformes dont une triste expérience démontre la nécessité. Mais c'est surtout en ce qui concerne l'aliénation mentale que sa discussion se développe et se fortifie sous les inspirations d'une conscience aussi éclairée qu'honnête. Il y a là tout un traité de l'aliénation mentale dans ses rapports avec la loi. La division si simple de l'aliénation en idiotie et délire maniaque permet au lecteur de suivre sans fatigue toute cette savante dissertation, et d'en tirer sans doute de précieux enseignements. Les considérations sur la *Pénalité* sont le complément nécessaire des *Questions médico-légales.* L'auteur y détermine, avec les principaux criminalistes de notre temps, le but de la pénalité. Cet but émane des principes immuables de vérité et de justice. « Le mal rétribué pour le mal à l'auteur et en proportion du mal : » voilà pour le docteur Belouino le fondement de toute pénalité; et, conséquent avec lui-même, l'auteur se prononce pour le maintien de la peine de mort, contre l'infamie procédant de la peine, pour l'isolement cellulaire, pour la privation des droits politiques, mais contre la privation des droits de famille, énormité qui n'aurait jamais dû trouver sa place dans une législation chrétienne.

Nous ne croyons pas avoir besoin de nous résumer. Il est facile de se retrouver dans un plan qui, prenant l'homme à son origine, le montre soumis à toutes les vicissitudes de l'amour, lesquelles dépendent elles-mêmes de la multiplicité et de la diversité des circonstances où l'amour peut se produire. Nous arrivons ainsi sans peine à la conclusion, qui a deux fins différentes : fin particulière, qui est de régler la passion dans l'individu; fin générale, qui est d'obtenir du législateur les réformes que réclament à la fois les progrès de la science et les besoins de la société.

Nous parlerions longuement du style si cela nous était possible, c'est-à-dire que nous citerions beaucoup, car ce serait le meilleur éloge à faire du talent de l'écrivain; mais le temps et l'espace nous manquent. Obligés de nous res-

treindre, disons que l'ouvrage du docteur Belouino, qui s'adresse plus particulièrement aux gens du monde, doit atteindre sûrement son but. Il joint à la solidité de la science un mérite littéraire bien rare dans les livres de didactique, où les exigences de l'enseignement commandent, en quelque sorte, la monotonie et les redites. Que M. Belouino ait toujours évité ces inconvénients, nous ne le prétendons pas. On peut lui reprocher des longueurs; mais par combien de qualités heureuses son style rachète ces légers défauts! Pureté, chaleur, élégance et richesse, en voilà les principaux mérites. On reconnaît, dans l'auteur du livre *des Passions*, l'homme de conscience et de goût qui s'est nourri de la lecture des écrivains du grand siècle. Il y a certaines pages de ce livre qu'on serait tenté d'attribuer à La Bruyère, si l'on n'y reconnaissait une œuvre de notre temps par la science qui s'y révèle.

---

*Esquisse de Rome chrétienne, par l'abbé Ph. Gerbet;* au bureau de l'Université catholique, et chez Waille, rue Cassette, 6. — *Histoire critique et législative de l'instruction publique et de la liberté de l'enseignement en France, par Henry de Riancey*; chez Sagnier et Bray, rue des Saints-Pères, 64. — *De l'enseignement régulier de la langue maternelle dans les écoles et les familles, par Grégoire Girard;* chez Desobry, E. Magdeleine et Comp., rue des Maçons-Sorbonne, 1. — *Esquisses et Portraits, par M. de La Rochefoucauld, duc de Doudeauville;* chez Léautey, rue Saint-Guillaume, 21. — *Albert ou le Duel, par M. le comte de Coëtlosquet;* 2 vol. in-12. Prix : 3 fr. 50 c.; chez Waille. — *Esprit moral et poétique du XIX^e siècle, par L.-A. Martin;* 1 vol. in-18; chez Hébrard, passage des Panoramas. — *Fables morales et religieuses, par M^me Adèle Caldelar;* 1 vol. grand in-8; au Comptoir des Imprimeurs-Unis, quai Malaquais.

Nous serions en retard avec d'importantes publications si nous ne les signalions dès aujourd'hui à l'attention du lecteur, à qui bientôt nous devrons en rendre compte. Il faut citer en première ligne l'*Esquisse de Rome chrétienne*, par M. l'abbé Gerbet. On voit par le titre seul du livre quel en est le but, et chacun sait avec quelle puissance l'auteur marche à ses fins; on a pu lire dans *le Correspondant* un fragment même du premier volume : c'est assez dire en ce moment pour les hommes de pensée et de goût. L'*Esquisse de Rome chrétienne* sera et doit être l'objet d'un compte rendu particulier. — *L'histoire de l'instruction publique et de la liberté de l'enseignement* se recommande à tous les esprits éclairés, non pas seulement comme œuvre de circonstance, mais comme recueil historique; c'est encore un ouvrage qui veut être examiné à part. Il en faut dire autant d'une autre œuvre considérable, le *Traité du révérend Père Girard sur l'enseignement régulier de la langue maternelle.* Ce livre sera également jugé par un homme compétent, et apprécié à sa valeur.

*Esquisses et Portraits.* — Ne vous est-il pas arrivé plus d'une fois, au milieu du monde, de vous attacher à l'un de ces observateurs de bon ton; — je ne parle pas ici des niais à l'air éventé, qui ont toujours le lorgnon à l'œil, comme si, par nature, ils étaient condamnés à la vision confuse; — à l'une de ces remarquables physionomies, veux-je dire, qui, franches et expressives à la fois, reflètent en traits fortement accentués, quoique éminemment mobiles, toutes les émotions qui, dans le mouvement d'un salon, peuvent saisir et posséder une âme? On aime ces esprits obervateurs, et la paresse de tous se plaît fort à les voir faire une besogne qui coûterait des fatigues à chacun. On lit sur leur visage ce qu'on éprouve soi-même, et dont, sans leur secours, on n'aurait pu se rendre compte,

parce qu'il aurait fallu se donner la peine de l'analyser ; on y lit souvent bien plus que ses propres émotions, et, la vanité aidant à l'illusion, le tout devient, sans qu'on s'en doute, enseignement sous forme de plaisir. Le plaisir passe, l'enseignement reste ; et c'est un bien si l'observateur avait le goût aussi fin et le jugement aussi sage que la sensibilité exquise.

M. le duc de Doudeauville est un de ces observateurs-là, et il veut bien nous dispenser ainsi une multitude d'enseignements et de plaisirs. Il faut l'en remercier avec d'autant plus d'empressement qu'il s'est montré plus généreux. L'auteur des *Esquisses et Portraits* n'a pas craint en effet de quitter le salon pour se répandre sur la place publique comme dans les assemblées législatives, à la cour, à la ville, dans l'Eglise même, partout enfin, pour observer partout. Du cœur, de l'esprit, de l'indépendance, voilà les grandes qualités du portraitiste ; mais il abuse de ces heureux avantages. Où donc a-t-il pris le droit de descendre dans la vie privée, de s'asseoir au foyer domestique, d'interroger la conscience des gens et de surprendre le secret des âmes? Cela peut être passablement inoffensif dans un bon nombre de cas ; mais, dans certaines circonstances, c'est d'une précipitation de jugement peu excusable. Nous n'insisterons pas autrement sur cette fâcheuse particularité. Ce serait attaquer l'intention, et l'intention, nous en sommes convaincu, demeure inattaquable. C'est ici, nous le croyons, la faute du genre. Si le portrait semble d'une exécution si difficile en peinture, qu'est-ce donc en littérature, où les effets ne procèdent que par voie de succession, où il faut la réflexion pour arriver à la vue d'ensemble? De là, pour l'écrivain qui veut se montrer piquant, la nécessité d'acérer le trait. Et alors il tombe forcément dans tous les excès de la *satire personnelle*. Cela ne peut nullement convenir à l'urbanité de M. de Doudeauville. Le noble auteur a l'âme trop bonne pour affecter l'esprit méchant. Il sera désolé, nous en sommes sûr, d'y avoir mis tant de cruauté.

*Albert ou le Duel.* — Ce livre commence par de riantes peintures. Voici un homme qui a pour lui tous les avantages, talent, noblesse, fortune, et, mieux que tout cela, l'avantage par excellence, la vertu chrétienne. Aussi comme ce fier lieutenant, ce brillant Albert est aimé de la noble Virginie de Lolme! et combien doit être heureuse l'union qui se prépare entre ces deux belles âmes, si dignes l'une de l'autre! Hélas! le tableau s'assombrit. On a calomnié devant Albert sa chaste fiancée, et son amour l'a défendue avec une chaleureuse indignation; une ignoble brutalité lui répond par un soufflet... Se battra-t-il? Ses principes le lui défendent. Il est donc un lâche? Et du même coup il perd son avenir, l'espoir de son amour et sa famille elle-même : il est maudit par son père, inflexible, intraitable sur la question du point d'honneur. Mais laissons faire la Providence qui a son temps et ses desseins. Des actes d'héroïsme vengeront la grande âme d'Albert si tristement méconnue, si injustement et si cruellement déchirée. Il recouvre, avec son grade, l'estime et l'affection de ses compagnons d'armes. Il n'avait rien perdu dans le cœur de M^lle^ de Lolme : les intrigues d'un tuteur égoïste avaient seules séparé les deux jeunes gens. Il a revu son vieux père qui s'incline devant un si glorieux enfant et lui demande pardon.

Simple histoire, agréablement écrite ; récit naïf qui s'ouvre pour donner accès à toute la vérité sur un préjugé détestable : c'est là un bien bon petit livre.

*Esprit moral et poétique du XIX^e^ siècle.* — Il ne s'agit ici de rien moins que de nous faire le portrait en pied du XIX^e^ siècle. C'est chose bien utile et bien facile à l'heure qu'il est! L'auteur lui-même y trouve quelque difficulté, apparemment, puisque, laissant de côté les questions politiques et religieuses, il ne considère que la *portion philosophique et littéraire de son siècle*. La philosophie sans la religion, c'est toujours la triste histoire du rationalisme.

« Faire l'histoire de l'esprit d'un siècle, nous dit-on, c'est faire l'histoire de « ses disssemblances avec les siècles précédents, et de ses empiètements sur les « siècles à venir (*sic*). » On oublie le genre pour ne se rappeler que *les dissemblances*; quant aux empiètements sur les siècles à venir (nous dirions *futurs*), on en jugera sans doute par voie d'induction prophétique.

C'est égal! nous voyons le dessein : comprenons-le, si nous pouvons, et, à l'aide de ce flambeau, pénétrons dans les profondeurs de l'œuvre. Le livre est une espèce de répertoire où, sous des rubriques telles que celles-ci : *religion, poésie, orgueil, ignorance,* l'auteur entasse les lieux communs les plus insignifiants, et rapproche pour les confondre les opinions les plus diverses. On y voit côte à côte M. de Bonald et Cabanis, M. de Chateaubriand et Broussais, M. Ballanche et M. Alexandre Dumas, etc., etc. Quelle est donc la portée, quel est le but de ce malheureux petit livre? Croirons-nous que l'auteur, qui fait aussi un peu de poésie, ait voulu trouver un encadrement convenable pour certains vers de sa façon, lesquels naturellement viennent prendre place parmi des vers de Lamartine, Victor Hugo, Guiraud, Sainte-Beuve et autres célébrités? Faute de place, nous ne citerons qu'un petit extrait :

Il est beau d'élever au ciel
Une voix pure et suppliante,
Pourvu que plaintive, sans fiel,
Sûre d'une oreille indulgente,
Son écho sur chaque mortel
Retombe en hymne *consolante.*

*Fables morales et religieuses.* — Au train dont vont les choses, on fera bientôt chez nous de la littérature comme on fait un pastel ou une romance. L'amateur est aujourd'hui partout. Le mal ne serait pas grand, si l'on ne s'imaginait que ce nouvel art d'agrément conduise tout droit à l'immortalité. Il semble pourtant que l'illusion cesse, dès qu'il faut se mettre à l'œuvre. Ce sont toujours les petits genres qu'on choisit de préférence; mais les petits genres eux-mêmes ont leurs difficultés. Ils sont quelquefois plus difficiles à traiter que les grands genres. La fable, par exemple : quel plus ardu et plus gracieux petit problème? Il ne suffit pas d'une pensée morale développée avec assez d'esprit; il faut de la vivacité, de l'intérêt dans l'action, de l'originalité dans le tour, du piquant dans l'expression, du laisser-aller, de l'enjouement, de la grâce, de la naïveté enfin, ce charmant je ne sais quoi aussi éloigné de la roideur et de l'afféterie que de la manière plate et triviale. Aussi combien peu ont réussi dans la fable, depuis Jean de La Fontaine jusqu'à M. Viennet, en passant par Florian, Bailly, Arnaut, Lavallette et tant d'autres! Le recueil de fables que nous annonçons est d'une dame. Il est conçu dans les plus louables intentions : c'est tout ce que le temps, l'espace et les circonstances nous permettent d'en dire. Nos lecteurs nous le pardonneront.

*Le Gérant,* V.-A. WAILLE.

PARIS. — IMPRIMERIE D'A. RENÉ ET Cᵉ,
Rue de Seine, 32.

# SAINT ANSELME.

FRAGMENT

## De l'Introduction à l'Histoire de saint Bernard.

. . . . . .

Tandis qu'un moine [1] occupait si dignement le siége de saint Pierre, tandis qu'un autre moine [2] devançait en Orient l'élite de la chevalerie européenne ébranlée par sa voix, il y en avait un troisième qui, luttant en Angleterre contre tous les abus et toutes les ruses du pouvoir temporel, se préparait une gloire encore plus consolante et plus pure : tant étaient riches alors en hommes de cœur et de génie le monde chrétien, l'Église, et l'ordre monastique en particulier.

Né, en 1033, d'une famille patricienne et riche [3], à Aoste, en Piémont, Anselme avait passé de bonne heure par les épreuves domestiques, où se forment souvent les grandes âmes. Il vit fort jeune mourir sa mère, et, comme nous le dit l'ami [4] qui a écrit

[1] Urbain II.

[2] Pierre l'Ermite.

[3] Juxta seculi dignitatem nobiliter nati, nobiliter sunt in Augusta conversati... ambo divitiis non ignobiles. Eadm., Vita S. Anselmi, p. 2.; id. Gerberon I.

[4] Eadmer, moine de Cantorbéry et plus tard archevêque de Saint-André, en Écosse, fut le compagnon de voyage et d'exil de saint Anselme, qui s'astreignit envers lui à un vœu d'obéissance spéciale, d'après l'autorisation du Pape Urbain. Il a raconté, « inconcussa veritate, » dit-il, la vie de son ami dans les deux ouvrages intitulés *De Vita S. Anselmi*, et *Historia novorum;* dans l'un se trouvent les détails de la vie monastique

sa vie dans le plus grand détail, le vaisseau de son cœur perdit son ancre : il demeura presque abîmé dans les flots du siècle [1]. Son père le prit en aversion. Il dut fuir sa patrie, et se réfugia en France; la renommée de Lanfranc l'attira au Bec : il se livra, avec un zèle infatigable, à l'étude. L'amour de l'étude le conduisit peu à peu à l'amour de la solitude et de la pénitence monastique. Après quelques efforts, il vint à bout de dompter la passion de la gloire littéraire qui l'éloignait des lieux où la réputation de Lanfranc semblait rendre toute rivalité impossible [2]. Il triompha plus facilement des tentations de la grande fortune dont la mort de son père le laissa maître, et il se fit moine au Bec même, à l'âge de vingt-sept ans. Il y remplaça bientôt [3] Lanfranc comme prieur; et, quinze ans plus tard [4], à la mort du vénérable Herluin, fondateur du monastère, il fut élu abbé, malgré sa vive résistance, par les cent trente-six moines de la communauté. Il se jeta tout en larmes à leurs genoux pour les supplier de lui faire grâce de cette charge ; mais eux aussitôt se prosternèrent tous devant lui, et le supplièrent d'avoir pitié d'eux et de leur maison [5]. Il vécut ainsi trente ans au Bec, tant comme religieux que comme supérieur, partageant ses jours entre la pratique exacte des austérités monastiques [6] et la continuation de ses chères études. Il s'appliquait surtout à

et intime du saint, dans l'autre les événements de sa lutte avec les rois d'Angleterre. D. Gerberon les a publiés, avec des notes du savant Selden, à la suite de son édition des Œuvres de saint Anselme, 1721, in-fol. Eadmer raconte qu'Anselme avait découvert un jour le travail dont il s'occupait, et, après l'avoir d'abord examiné et corrigé, il lui avait prescrit de détruire ce qu'il en avait déjà transcrit de ses tablettes de cire sur parchemin ; mais Eadmer n'obéit qu'après en avoir fait secrètement une autre copie. *Suppl.*, c. LXVIII, p. 215. Il est, du reste, parfaitement d'accord avec Guillaume de Malmesbury, historien si favorable à la dynastie normande. Parmi les modernes, nul n'a mieux raconté la vie d'Anselme que l'auteur anonyme de deux articles insérés dans les nos 64 et 67 du *British Critic*, recueil de la nouvelle secte anglo-catholique.

[1] Defuncta vero illa, illico navis cordis ejus, quasi anchora perdita, in fluctus seculi pene tota dilapsa est. De Vita S. Ans., p. 2.

[2] Ecce monachus fiam, sed ubi?... Becci supereminens prudentia Lanfranci, qui illic monachus est, me aut nulli prodesse, aut nihil valere comprobabit... Necdum eram edomitus, necdum in me vigebat mundi contemptus... Eadm., p. 3.

[3] En 1063.

[4] En 1078.

[5] At illi omnes, e contra in terram prostrati, orant ut ipse potius loci illius et eorum misereatur. Eadm., p. 9. L'archevêque de Rouen lui avait imposé l'obligation d'obéir au choix dont il serait l'objet.

[6] Quid de illius jejunio dicerem, cum ab initio prioratus sui tanta corpus suum inedia maceravit... Imo de vigiliis... Eadm., p. 4.

approfondir les problèmes les plus délicats et les plus difficiles de la métaphysique; et, guidé par les lumières de la foi et de l'humilité, il ne craignit pas d'aborder des questions regardées jusque-là comme insolubles [1]. « Je crois, mais je désire comprendre [2], » disait-il quelque part, et ces efforts pour arriver à cette intelligence des vérités imposées par la religion nous ont valu ces traités magnifiques, où, se constituant le disciple et le successeur de saint Augustin [3], il a donné, sur l'essence divine, sur l'existence de Dieu, sur la Trinité, sur l'Incarnation, la création, l'accord du libre arbitre et de la grâce, des solutions et des démonstrations qui ont conservé jusqu'à nos jours une si haute valeur aux yeux de la raison et de la foi [4]. Il a mérité d'être regardé par plusieurs comme le père et le fondateur de la philosophie chrétienne du moyen âge, et l'ardente sincérité avec

[1] Soli Deo cœlestibusque disciplinis jugiter occupatus, in tantum speculationis Divinæ culmen ascenderet, ut obscurissimas et ante suum tempus insolitas de Divinitate Dei et nostra fide quæstiones, Deo reserante, perspiceret, ac perspectas enodaret, apertisque rationibus quæ dicebat rata et catholica esse probaret. Eadm., p. 3.

[2] Credo, sed intelligere desidero. — Et il donna pour second titre à son *Proslogion :* Fides quærens intellectum. *Proem.*

[3] Proem. Monologii.

[4] Ses traités les plus fameux, le *Monologium*, où se trouve la démonstration de Dieu par l'idée que nous avons de la perfection infinie; le *Proslogion*, le *Liber apologeticus*, les dialogue *de Veritate*, *de Libero Arbitrio*, *de Casu diaboli*, etc., ont été composés pendant les quinze années de son priorat, selon D. Gerberon. Pour se faire une idée juste de la véritable nature des tendances philosophiques de saint Anselme, il faut lire l'essai sur sa théologie scolastique qui se trouve dans les *Gesammelte schriften und Aufsaetze* de l'admirable Moehler, auteur de la *Symbolique*, publiés depuis sa mort par le professeur Doellinger. En dehors du point de vue orthodoxe, on peut consulter avec fruit la préface de la traduction du *Monologium* et du *Proslogium*, publié en 1841 par M. Bouchitté, professeur à Versailles, sous le titre, du reste fort inexact, de *Rationalisme chrétien*. En 1842, un protestant, M. Franck, a publié à Tubingen un essai sur saint Anselme, où il expose, pour les réfuter dans le sens rationaliste, la plupart des démonstrations du saint, tout en rendant justice à sa vie morale et publique. Il reconnaît en lui un *moine parfait* dont toute la vie a eu pour base une vraie et profonde piété, un fils fidèle de l'Église. Mais, ajoute ce philosophe, Anselme partageait beaucoup des faiblesses de sa mère, et il lui manquait notamment la liberté subjective de l'esprit : *Die subjective Geistesfreiheit*. Avec cela tout est dit, et on a démontré sans beaucoup de peine l'infériorité du moine, fils de l'Église, comparé avec les docteurs du XIX^e siècle. L'Église, du reste, s'est prononcée sur la valeur des écrits d'Anselme en ces termes : « Famam non solum miraculorum et sanctitatis assecutus, sed etiam doctrinæ quam ad defensionem Christianæ religionis, animarum profectum, et omnium theologorum, qui sacras litteras scholastico methodo tradiderunt, normam cœlitus hausisse ex ejus libris omnino apparet. Breviar. Roman., office de saint Anselme, au 21 avril, leç. VI. »

laquelle il soumettait tous les résultats de la pensée et de la science aux règles de la foi, à l'autorité de l'Église [1], creuse un abîme entre sa tendance et celle des métaphysiciens modernes. Il semble avoir défini d'avance cette infranchissable distance lorsque, parlant des rationalistes de son temps, il dit : « Ils cherchent la raison parce qu'ils ne croient pas, et nous la cherchons parce que nous croyons [2]. » Ecoutons encore ce docteur de la vérité : « Je ne cherche pas à comprendre afin de croire, mais je crois afin de comprendre [3]... Si l'autorité de l'Ecriture sainte répugne à notre sens, quelque inexpugnable que nous semble notre raison, il faut la croire en cela dépouillée de toute vérité [4]. Nul chrétien ne doit disputer sur le fait même de l'existence des choses que l'Église catholique croit et confesse ; mais seulement, en conservant cette foi sans atteinte, en l'aimant et en y conformant sa vie, chercher humblement le mode de cette existence. S'il peut la comprendre, qu'il en rende grâce à Dieu ; sinon, qu'il ne dresse pas la tête pour s'escrimer contre la vérité, mais qu'il la courbe pour adorer [5]... Il y a des faux savants qui, avant de s'être munis des ailes de la foi, dirigent leur vol vers les questions souveraines..... Ne pouvant comprendre ce qu'ils croient, ils disputent contre la vérité de la foi que les Pères ont confirmée, pareils aux hiboux et aux chauves-souris, qui, ne voyant le ciel que de nuit, iraient argumenter sur la lumière du jour contre les aigles, qui contemplent d'un œil intrépide le soleil lui-même [6]. » Il ne se bornait pas à ces travaux métaphysiques, il écrivait en outre

[1] Voyez, entre autres, les humbles lettres par lesquelles il soumet ses traités au jugement de Lanfranc, déjà archevêque. *Ep.* I, 63, 68; IV, 103.

[2] Illi ideo rationem quærunt quia non credunt, nos vero quia credimus. *Cur Deus homo*, l. I, c. II.

[3] Neque enim quæro intelligere ut credam, sed credo ut intelligam. *Proslog.*, c. I.

[4] At si ipsa nostro sensui indubitanter repugnat, quamvis nobis nostra ratio videatur inexpugnabilis, nulla tamen veritate fulciri credenda est. *De Concord. grat. et lib. arb.*, quæst. III, c. VI.

[5] Nullus quippe christianus debet disputare quomodo quod catholica Ecclesia certe credit... non sit, sed.... quærere rationem quomodo sit. Si potest intelligere, Deo gratias agat; si non potest, non immittat cornua ad ventilandum, sed submittat caput ad venerandum. *De fide Trinitatis*, c. 2.

[6] Velut si vespertiliones et noctuæ, non nisi in nocte cœlum videntes, de meridianis solis radiis disceptent contra aquilas, solem ipsum irreverberato visu intuentes. *Ibid.* Conçoit-on qu'on ait osé représenter l'homme qui a écrit ces magnifiques paroles comme un *rationaliste* chrétien !

des méditations et des oraisons où brillent tous les trésors de la piété ascétique [1], du plus tendre amour envers Dieu et ses saints, surtout envers Marie [2], la mère de Celui qu'il ne craignait pas d'appeler le Frère aîné des chrétiens [3]. C'était la nuit qu'il consacrait principalement à ces travaux, comme à la transcription et à la correction des manuscrits [4]. Ses journées étaient absorbées par la direction spirituelle de tous ceux qui avaient recours à lui [5], par l'indulgente éducation de la jeunesse [6], par le soin assidu des malades. Les uns l'aimaient comme leur père, les autres comme une mère, tant il savait gagner la confiance et consoler la douleur [7]. Un vieux moine, paralysé par l'âge et les souffrances, l'avait pour serviteur : c'était Anselme qui lui mettait les morceaux dans la bouche [8]. Il eût voulu ensevelir toute sa vie dans cette sainte obscurité, ne se croyant encore moine que par l'habit [9]. Lorsqu'on l'exhortait à faire connaître ses ouvrages, en lui reprochant de tenir la lumière cachée sous le boisseau, en lui citant la gloire de Lanfranc et de Guitmond, moines comme lui, et dans la même province, il répondait : « Il y a bien des fleurs qui nous trompent en étalant les mêmes couleurs que la rose, mais qui n'ont pas son parfum [10]. » Peu à peu cependant sa renommée se fit jour : ses Traités et ses Méditations passèrent de main en

[1] In rationibus autem quas ipse juxta desiderium et petitionem amicorum suorum scriptas edidit, qua sollicitudine, quo timore, qua spe, quo amore Deum et sanctos ejus interpellaverit... satis est et me tacente videre. Eadm. p. 4.

[2] V. ses *Oraisons* 45 à 60, et sa lettre à Gondulphe. *Ep.* I, 20.

[3] Magne Domine, tu noster major frater; magna Domina, tu nostra melior mater. Orat. 51.

[4] Præterea libros, qui ante id temporis nimis corrupti ubique terrarum erant, nocte corrigebat. Eadm. p. 7.

[5] Totus dies in dandis consiliis sæpissime non sufficiebat... Ib.

[6] Eadm. p. 5 et 8. V. la leçon qu'il donne à un abbé coupable d'une sévérité exagérée envers ses élèves.

[7] Sicque sanis pater et infirmis mater erat... quidquid secreti apud se quivis illorum habebat non secus quam dulcissimæ matri illi revelare satagebat. Ib.

[8] Quod tu, reverende decrepite senex, in te ipso percepisti quando gravatus... ita ut nihil tui corporis præter linguam haberes in tua potestate, per manus illius patris, et vino de racemis per uvam in aliam ejus manum expresso, de ejus ipsa manu bibens et refocillatus. Ib.

[9] Il s'intitulait : Pater Anselmus, vita peccator, habitu monachus.

[10] Quid vero quæritis cur fama Lanfranci atque Guitmondi plus mea per orbem volet? Utique quia non quilibet flos pari rosæ fragrat odore, etiamsi non dispari fallat rubore. *Ep.* I, 16.

main et excitèrent une admiration universelle en France, en Flandre et en Angleterre. Du fond de l'Auvergne, les moines de la Chaise-Dieu lui écrivaient qu'à la seule lecture de ses écrits ils croyaient voir couler les larmes de sa contrition et de sa piété, et sentaient leurs âmes comme inondées par la douce rosée de vivantes et silencieuses bénédictions qui débordait de son cœur[1].

Il eut bientôt autant d'amis dans le siècle que dans les cloîtres. Il y avait en lui un charme qui maîtrisait les âmes. Les chevaliers normands l'entouraient de la plus vive affection, l'accablaient de leurs donations, le recevaient avec bonheur dans leurs châteaux, lui confiaient leurs enfants, l'adoptaient comme le premier né d'entre eux[2]. En Angleterre, où le conduisaient souvent les affaires de son monastère, sa popularité était aussi grande qu'en Normandie : le pays tout entier lui était dévoué, et il n'y avait pas de comte, ni de comtesse, qui ne crût avoir perdu tous ses mérites devant Dieu si l'abbé du Bec n'avait pas reçu de sa part quelque preuve de dévouement[3]. Il usait de cet ascendant pour prêcher aux riches et aux nobles des deux sexes la mortification et l'humilité : sa volumineuse correspondance[4] porte partout l'empreinte de cette préoccupation; et lorsque la position de ceux à qui il s'adressait le permettait, il redoublait d'efforts pour les exhorter à embrasser la vie monastique. Il fit parmi eux de nombreuses et précieuses conquêtes[5] : il y employait l'abondante charité qui l'animait,

[1] Pias præstant nobis lacrymas tuas legere, nostras edere; ita ut utrumque miremur et in corde tuo redundare tantæ rorem benedictionis, et sine susurro descendere inde vivum in cordibus nostris. Ep. I, 61.

[2] Eadm. p. 8 et 33. Dominus iste... de Normanorum nobilissimis... cum matre et patribus suis et sorore primogeniti mihi dignitatem concesserunt. Epist. I, 18. V. aussi 67 et passim.

[3] Non fuit comes in Anglia seu comitissa, vel ulla personna potens, quæ non judicaret se sua coram Deo merita perdidisse, ac... familiaris ei dehinc Anglia facta est... Eadm., p 2.

[4] Il nous reste de lui 450 épîtres où il faut chercher la véritable clef de son caractère et de son histoire. Nous dirons pour cette correspondance, comme pour celle de saint Grégoire VII, qu'en la republiant sous une forme portative, et en y ajoutant la biographie du saint par Eadmer, on rendrait à l'histoire et à la vérité religieuse un service essentiel.

[5] Tels que le trésorier de Beauvais, adolescens delicatus et pulcherrimus valde, dives et nobilissimus, dont il parle Ep. II, 19; puis les trois nobles dames, Basile de Gournay, Eufrède, sa mère, et Eve de Crespin. Chr. Becc. MS. cité par Selden ap. Gerberon, p. 559.

et qui rendait son éloquence invincible [1]. « Ames bien-aimées de mon âme, » écrivait-il à deux de ses très-proches parents qu'il voulait attirer au Bec, « mes yeux désirent ardemment vous contempler; mes bras s'étendent pour vous embrasser; mes lèvres soupirent après vos baisers; tout ce qu'il me reste de vie se consume à vous attendre... J'espère en priant, et je prie en espérant... Venez goûter combien le Seigneur est doux : vous ne pouvez le savoir tant que vous trouverez de la douceur dans le monde... Je ne saurais vous tromper, d'abord parce que je vous aime, ensuite parce que j'ai l'expérience de ce que je dis. Soyons donc moines ensemble, afin que dès à présent, et pour toujours, nous ne fassions plus qu'une chair, qu'un sang et qu'une âme... Mon âme est soudée aux deux vôtres; vous pouvez la déchirer, mais non la séparer de vous; vous ne pouvez pas non plus l'entraîner dans le siècle. Il vous faut donc ou vivre ici avec elle, ou la briser; mais Dieu vous préserve de faire tant de mal à une pauvre âme qui ne vous en a jamais fait, et qui vous aime. O comme mon amour me consume! comme il s'efforce de faire éruption dans mes paroles! mais aucune parole ne le satisfait. Que de choses il voudrait écrire! mais ni le papier ni le temps ne lui suffisent. Parle-leur, ô bon Jésus, parle à leur cœur, toi qui peux seul les faire comprendre. Dis-leur de tout quitter et de te suivre. Ne sépare pas de moi ceux à qui tu m'as enchaînés par tous les liens du sang et du cœur. Sois mon témoin, Seigneur, toi et ces larmes qui coulent pendant que j'écris [2]. » Comme on l'a toujours vu dans la vie monastique, le cœur d'Anselme, loin d'être desséché par l'étude ou les macérations de la pénitence, débordait de tendresse. Parmi les moines du Bec, il y en avait plusieurs qu'il aimait de l'affection la plus passionnée : d'abord le jeune Maurice, dont

[1] Entre autres : *Ep.* II, 25, 29, 39. Lamberto nobili viro; 40, à Ermengarde, dont le mari voulait se faire moine, mais qui ne voulait pas de son côté se faire religieuse.

[2] Animæ dilectissimæ animæ meæ... concupiscunt oculi mei vultus vestros, extendunt se brachia mea ad amplexus vestros; anhelat ad oscula vestra os meum... utique non fallo quia amicus sum, certe nec fallo quia expertus sum.... consolidatis animam meam animabus vestris. Scindi potest, secerni jam non potest.... O quomodo inter præcordia mea fervet amor meus! Quomodo laborat toties erumpere simul affectus meus!... Dic tu, o bone Jesu, cordibus eorum... promitte illis... nec separes me quibus me tanto carnis et spiritus affectu junxistis... Domine, tu testis es interius et lacrymæ quæ me hoc scribente, fluunt, testes sunt exterius, etc. Ep. II, 28.

la santé lui inspirait une infatigable anxiété [1]; et puis Lanfranc, neveu de l'archevêque [2], à qui il écrivait : « Ne croyez pas, comme le dit le vulgaire, que celui qui est loin des yeux est loin du cœur ; s'il en était ainsi, plus vous resteriez éloigné de moi, et plus mon amour pour vous s'attiédirait, tandis qu'au contraire moins je puis jouir de vous, et plus le désir de cette douceur brûle dans l'âme de votre ami [3]. » Puis Gondulphe, destiné, comme lui-même, à servir l'Église au sein des orages, et avec qui il contracte, dans la paix du cloître, la plus intime union. « A Gondulfe, Anselme, » lui écrivait-il : « je ne mets pas d'autres salutations plus longues en tête de ma lettre, parce que je ne puis rien dire de plus à celui que j'aime. Quand on connaît Gondulfe et Anselme, on sait bien ce que cela veut dire, et tout ce qu'il y a d'amour sous-entendu dans ces deux noms [4]. » Et ailleurs : « Comment pourrais-je t'oublier? oublie-t-on celui qu'on a posé comme un sceau sur son cœur? Dans ton silence je sais que tu m'aimes; et toi aussi, quand je me tais, tu sais que je t'aime. Non-seulement je ne doute pas de toi, mais je te réponds que toi aussi tu es sûr de moi [5]. Que t'apprendra ma lettre que tu ne saches déjà, toi qui es ma seconde âme? Entre dans le secret de ton cœur, regardes-y ton amour pour moi, et tu y verras le mien pour toi [6]. » A un autre de ses amis, Gislebert [7], éloigné du Bec, il disait : « Tu savais combien je t'aimais, mais moi je ne le savais pas. Celui qui nous a séparés m'a seul appris combien tu m'étais cher... Non, je ne savais pas, avant d'avoir l'expérience de ton absence, combien il m'était doux de t'avoir, combien il m'est amer de ne t'avoir

[1] Voir les cinq lettres 24 à 28 du liv. I, sur le mal de tête qu'avait Maurice, et les lettres 32 et 34 sur son rétablissement.

[2] Celui-ci aussi souffrait d'une maladie analogue à celle de Maurice, et dont saint Anselme donne une description détaillée et curieuse. Ep. I, 31.

[3] Non sicut vulgo dici solet, quia quod longe est ab oculis longe est a corde... Quanto minus illa frui pro voto possum, tanto magis desiderium ejus in vere dilectoris vestri mente fervescet. Ep. I, 66.

[4] Quisquis enim bene novit Gondulfum et Anselmum, cum legit: Gondulfo Anselmus, non ignorat quid subaudiatur, vel quantus subintelligatur affectus. Ep. I, 7.

[5] Qualiter namque obliviscar tui? Te silente ego novi quia diligis me et me tacente scis quia amo te. Tu mihi conscius es quia ego non dubito de te; et ego tibi testis sum quia tu certus es de me. Ep. I, 4.

[6] Sed quid te docebit epistola mea quod ignores, o tu altera anima? Intra in cubiculum cordis tui... Ep. I, 14. V. aussi Ep. I. 33.

[7] C'est peut-être Gislebert, de la maison de Crespin, si illustre par ses largesses monastiques ; après avoir été moine au Bec, il fut fait abbé de Westminster en 1084.

pas. Tu as pour te consoler un autre ami, que tu aimes autant et plus que moi; mais moi je ne t'ai plus, toi, toi! entends-tu? et nul ne te remplace. Tu as tes consolateurs; moi je n'ai que ma blessure. Ils s'offenseront peut-être de ce que je dis là, ceux qui se réjouissent de te posséder. Eh! qu'ils se contentent donc de leur joie, et qu'ils me laissent pleurer celui que j'aime toujours [1]. » La mort, pas plus que l'absence, ne pouvait éteindre dans le cœur du moine ces flammes d'un saint amour. Quand Anselme avait été élu prieur, un jeune religieux, nommé Osbern, jaloux, comme plusieurs autres, de cette promotion, se prit à le haïr [2], et à lui témoigner cette haine avec rage. Anselme s'attacha à lui, le gagna peu à peu par son indulgence [3], lui traça le chemin des austérités, en fit un saint, le soigna nuit et jour pendant sa dernière maladie, et reçut son dernier soupir. Puis il se mit à aimer l'âme de celui qui avait été son ennemi, et, non content de dire la messe pour elle tous les jours pendant un an, il courait partout pour en solliciter d'autres à cette intention. « Je vous demande, disait-il à Gondulphe, à vous et à tous mes amis, de toutes les forces de mon affection, de prier pour Osbern : son âme est mon âme. J'accepterai tout ce que vous ferez pour lui pendant ma vie comme vous le feriez pour moi après ma mort, et quand je mourrai vous me laisserez là... Je vous en conjure par trois fois, souvenez-vous de moi, et n'oubliez pas l'âme de mon bien-aimé Osbern. Et si je vous suis trop à charge, alors oubliez-moi, et souvenez-vous de lui [4]... Tous ceux qui m'entourent et qui t'aiment comme moi veulent entrer dans cette chambre secrète de ta mémoire, où je suis toujours; place-les là autour de moi, je le veux bien; mais l'âme de mon Osbern, ah! je t'en supplie, ne lui donne pas d'autre place que dans mon sein [5]. »

[1] Et quidem tu sciebas erga te dilectionem meam ; sed utique ego ipse nesciebam eam. Qui nos scidit ab invicem, ille me docuit quantum te diligerem... Tu habes... præsentem alterum quem non minus aut certe plus amas ; mihi vero tu, tu, inquam, es ablatus, et nullus pro te ablatus, etc. Ep. I, 75.

[2] More canino. Eadm. p. 4.

[3] Cæpit quadam sancta calliditate, piis blandimentis delinire. Ib.

[4] Anima ejus anima mea est. Accipiam igitur in illo vivus quicquid ab amicitia poteram sperare defunctus, ut sint otiosi, me defuncto... Precor et precor et precor, memento mei et ne obliviscaris animæ Osberni dilecti mei. Quod si te nimis videar onerare, mei obliviscere et illius memorare. Ep. I, 4.

[5] Eos interiori cubiculo memoriæ tuæ ibi, ubi ego assiduus assideo... colloca me-

Tel était le moine qui, après avoir vécu trente-trois ans de cette sorte, à soixante ans, à l'âge du déclin et de la retraite, fut arraché par la main de Dieu aux profondeurs du cloître, pour livrer aux abus de la force temporelle une des batailles les plus inégales et les plus glorieuses de l'histoire catholique.

Peu de temps après le Pape Grégoire VII, Guillaume-le-Conquérant était mort [1], en professant un humble repentir des violences de sa conquête, en rappelant, à titre d'expiation, ses nombreuses fondations monastiques, et en se recommandant à sa dame, Marie, la sainte mère de Dieu [2]. La couronne d'Angleterre échut en partage à son fils puîné, Guillaume-le-Roux, au détriment de l'aîné, Robert, qui n'eut que le duché de Normandie. Pour se faire reconnaître roi, Guillaume jura, entre les mains de l'archevêque Lanfranc, de garder la justice et la miséricorde, et de défendre la paix et la liberté de l'Église envers et contre tous [3]. Mais Lanfranc lui-même mourut bientôt [4], et le second Guillaume, affranchi de tout frein, se livra à tous les mauvais penchants de sa nature dépravée. L'Eglise et le peuple d'Angleterre eurent également à gémir sous son joug. Le zèle du Conquérant pour la régularité ecclésiastique et sa haine pour la simonie ne l'avaient pas empêché d'introduire dans son nouveau royaume des innovations abusives [5] et profondément incompatibles avec la liberté de l'Église comme avec sa mission sociale. Il avait prétendu faire dépendre de son approbation la reconnaissance du Pontife romain, examiner préalablement toutes les lettres pontificales adressées en Angleterre, soumettre à sa censure les décrets des conciles nationaux, enfin interdire aux évêques de fulminer sans sa permission

cum in circuitu meo : sed animam Osberni mei, rogo, chare mi, illam non nisi in sinu meo. Ep. I, 7.

[1] 9 septembre 1087.

[2] Orderic Vital, l. VIII, p. 659-661. Dominæ meæ S. Dei genitricis Mariæ me commendo.

[3] Eadm. Hist. nov., I, p. 33.

[4] Le 27 mai 1089. L'un des derniers actes de cet illustre moine, qui s'intitulait « Lanfranc, pécheur et indigne archevêque de la sainte Église de Cantorbéry, » fut d'écrire à deux rois d'Irlande, pour leur recommander de veiller à l'inviolabilité des mariages dans leur pays. Il leur renvoyait l'évêque Patrice, monasticis institutionibus a pueritia enutritum, qui était venu se faire sacrer par lui. Baron. Ann., an. 1089.

[5] Quædam de eis quæ nova per Angliam servari constituit, ponam. Eadm. p. 29.

des peines ecclésiastiques contre les barons ou les officiers royaux, coupables même des plus grands crimes[1]. Il avait en outre rigoureusement maintenu l'usage invétéré en Angleterre de forcer les évêques et abbés à recevoir l'investiture, par la crosse, de la main du roi, et à lui rendre hommage[2]. Le roi Roux[3] alla plus loin encore; non-seulement il empêcha l'Église anglaise de se prononcer entre le Pape légitime et l'antipape, pendant que toute l'Europe, excepté les partisans de l'empereur, reconnaissaient Urbain[4]; mais, à la différence de son père, il scandalisa tout le pays par ses débauches, remit en honneur la simonie, que le Conquérant, sur son lit de mort, s'était vanté d'avoir abolie, et fit de l'Église la victime de sa rapacité. Un fils de prêtre, Renouf, dit Flambard, qui avait été valet de pied à la cour normande[5], et qui devait son surnom à la brutale ardeur de ses extorsions[6], avait toute la confiance du jeune roi, et le guidait dans ses rapines. Dès qu'il mourait un prélat, les agents du fisc royal se précipitaient sur le diocèse ou sur l'abbaye qui vaquait, s'en constituaient les administrateurs souverains, bouleversaient l'ordre et la discipline, réduisaient les moines à la condition de salariés, et entassaient dans les coffres de leur maître tous les revenus des biens que la piété des anciens rois avait assurés à l'Église[7]. Tous les domaines étaient mis successivement à l'enchère, et

[1] Ibid.

[2] Per dationem virgæ pastoralis. Id. in præf. Hist. nov. Eadmer soutient que l'investiture par la crosse ne datait que de la conquête; mais Selden, In Eadm. not., p. 104, cite plusieurs autorités qui prouvent qu'elle était plus ancienne.

[3] In curia Rufi regis. Order. Vit., VIII, p. 682.

[4] Simeon Dunelmensis, an. 1091; Pagi crit. ad 1089.

[5] Cujusdam plebeii presbyteri de pago Baiocensi filius... Inter pedissequos curiales cum vilibus parasitis educatus. Order., l. c. Il fut fait par Guillaume évêque de Durham.

[6] Flamma quippe ardens... intulit genti novos ritus, quibus crudeliter oppressit populorum cœtus, et Ecclesiæ cantus temporales mutavit in planctus.... Supplices regiæ fidelitati plebes indecenter oppressit. Ibid. Saint Anselme dit de lui : Publicanorum princeps infamissimus... propter crudelitatem similem flammæ comburenti pronomine Flambardus. Ep. IV, 2.

[7] Videres insuper quotidie, spreta servorum Dei religione, quosque nefandissimos hominum regias pecunias exigentes, per claustra monasterii torvo et minaci vultu procedere, hinc inde præcipere, nunas interclare, etc. Eadm., l. c. Ecclesias... cuilibet satellitum suorum subegit... Suo infert ærario largas opes quas Ecclesiæ Dei gratanter et devote dederunt antiqui Anglorum reges. Order., p. 679. Monachis victum ac vestitum cum parcitate erogabant, cetera vero regiis thesauris ingerebant. Id. p. 763.

le dernier enchérisseur n'était jamais sûr de ne pas voir ses offres dépassées par quelque nouveau venu à qui le roi passait aussitôt le marché [1]. On se figure la honte de l'Église et la misère du pauvre peuple [2], lorsque cette cupide et ignoble oppression vint tout à coup se substituer au poids léger de la crosse. Le roi maintenait cet état indéfiniment, et quand enfin il lui prenait fantaisie de pourvoir aux vacances, il vendait abbayes et évêchés à des clercs mercenaires qui suivaient sa cour [3]. L'infâme Flambard devint ainsi évêque de Durham. L'Angleterre descendait au niveau de l'Allemagne sous la jeunesse de Henri IV. Il fallait un nouveau Grégoire VII pour la sauver.

Lorsque l'archevêque de Cantorbéry mourut, Guillaume n'eut garde de laisser échapper une aussi précieuse occasion de s'enrichir aux dépens de Dieu et des pauvres; il prolongea la vacance de ce siége pendant près de quatre années, en livrant cette Eglise primatiale de son royaume, alors la plus importante de la chrétienté, après celle de Rome, à des exactions et à des désordres tels que plus de trente paroisses virent leurs cimetières transformés en pâturages [4]. Aucune Eglise ne devait lui échapper. Il avait déclaré qu'il voulait tenir une fois ou l'autre toutes les crosses épiscopales ou abbatiales de l'Angleterre entre ses mains [5]. Il prenait goût au métier, et disait en riant: « Le pain du Christ est un pain qui engraisse [6]. »

Sur ces entrefaites, Hugues-le-Loup, comte de Chester, l'un des barons les plus belliqueux et les plus puissants de la noblesse anglo-normande, écrivit à Anselme, pour lui annoncer que son intention était de fonder un monastère dans son comté, et pour lui demander de venir y conduire une colonie de moi-

[1] Eadm., l. c.

[2] Quid de hominibus Ecclesiæ dicam, qui tam vasta miseria... sunt attriti. Ib.

[3] Quasi stipendia mercenariis, curialibus clericis seu monachis honores ecclesiasticos porrigebat. Order., p. 763.

[4] Vit. Ans. ex Ms. Victorin., in edit. Gerber.

[5] Se velle omnes baculos pastorales per totam Angliam in potestate sua habere. Will. Thorn., p. 1704. Ap. Mabill., Annal. Benedict.

[6] Panis Christi panis pinguis est. Ms. Vict., l. c. Au moyen âge, quoi qu'en aient dit les protestants, tout le monde était familiarisé avec les textes de l'Écriture sainte; le roi faisait probablement allusion à la prophétie de Jacob sur son fils Aser: *Panis pinguis ejus et præbebit delicias regibus*, *Gen.*, XIX, 20.

SEINE ROYAL

nes du Bec. Hugues-le-Loup avait passé sa vie à guerroyer contre les Gallois, qui n'avaient pas encore subi le joug normand : c'était un homme très-riche et très-prodigue, aimant le luxe et la bonne chère, traînant partout avec lui une armée de serviteurs, de chiens et de bouffons, adonné aux femmes et à toutes sortes d'excès [1]. Mais le bien reprenait quelquefois le dessus dans son cœur. Il avait pour chapelain un saint prêtre d'Avranches qui le prêchait et le grondait sans cesse [2], qui lui racontait les histoires des saints de l'Ancien et du Nouveau-Testament, lesquels avaient été de preux chevaliers tout en sauvant leurs âmes, tels que saint Georges, saint Démétrius, Maurice, Sébastien, et surtout Guillaume le fameux duc qui avait fini par se faire moine. Il était en outre depuis longtemps lié d'amitié avec Anselme [3], et il est probable qu'au milieu de la douleur que faisait ressentir à toute l'Angleterre la vacance prolongée du siége de Cantorbéry, il crut que l'abbé du Bec était un candidat convenable au rang de primat, que Lanfranc, également moine du Bec, avait si noblement occupé. Déjà en Normandie on commençait à dire que, si Anselme passait la mer, il serait à coup sûr nommé archevêque [4], et cependant rien n'était moins probable. Comment le roi, qui maintenait les investitures et refusait de reconnaître Urbain II, pouvait-il songer à Anselme? L'abbé du Bec avait non-seulement comme toute la France reconnu Urbain, mais il avait encore obtenu de lui l'exemption de son abbaye [5]; il avait approuvé en toute occasion les efforts de Grégoire VII contre les investitures, la simonie, le concubinage, et il avait reçu de ce saint Pontife, si odieux aux princes de l'espèce du roi Roux, un éloge ainsi conçu : « Le parfum de tes vertus est venu jusqu'à nous : nous en rendons grâce à Dieu; nous t'embrassons de cœur dans l'amour du Christ; nous tenons pour sûr que tes exemples servent l'Église, et que tes prières peuvent, par la miséricorde de

[1] In militia promptus, in dando nimis prodigus, gaudens ludis et luxibus; nimis equis et canibus... Non familiam secum, sed exercitum semper ducebat... Ventris ingluviei serviebat... E pellicibus plurimam sobolem genuit. Order. Vit., IV, 522, et VI, 598.

[2] Order., l. c.

[3] Certe amicus meus familiaris ab antiquo comes Cestrensis Hugo fecit. Eadm., p. 34.

[4] Jam eum quodam quasi presagio mentes quorumdam tangebantur. Ibid.

[5] Ep. II, 52, 33.

Dieu, l'arracher aux périls qui la menacent[1]. » Malgré ces incompatibilités flagrantes, l'opinion le désignait comme successeur de Lanfranc. Effrayé de ce présage, il refusa de se rendre au vœu du comte Hugues. Celui-ci tomba gravement malade, et renouvela son invitation, en jurant à Anselme qu'il n'était pas question de l'archevêché, mais seulement du bien de sa pauvre âme. Anselme refusa encore. Le comte lui écrivit une troisième fois, en disant : « Si tu ne viens pas, sache bien que, pendant toute l'éternité, tu auras à t'en repentir[2]. » Anselme céda alors. Il alla fonder l'abbaye du comte malade, et passa cinq mois en Angleterre, occupé à différentes affaires. Comme on ne lui disait rien de l'archevêché, il se rassura complétement.

Cependant, à Noël 1092, les barons du royaume, réunis pour la fête autour du roi, se plaignirent vivement entre eux de l'oppression inouïe et du veuvage sans fin où gémissait la mère commune du royaume, ainsi qu'ils appelaient l'Eglise de Cantorbéry[3]. Pour mieux exprimer leur mécontentement, ils demandèrent au roi l'autorisation de faire prier dans toutes les églises d'Angleterre pour que le Seigneur lui inspirât le choix d'un digne évêque[4]. Guillaume, fort irrité, leur dit : « Faites « prier tant que vous voudrez ; mais soyez sûrs d'une chose : « c'est que toutes vos prières ne m'empêcheront pas d'en agir « à ma guise[5]. » On le prit au mot, et les évêques, que la chose regardait plus spécialement, chargèrent l'abbé Anselme, bien malgré lui, de disposer et de rédiger les prières voulues. Il le fit de manière à exciter les applaudissements de toute la noblesse[6], et toutes les églises retentirent bientôt de ces supplications solennelles. A ce propos il arriva un jour qu'un haut baron, causant familièrement avec le roi, lui dit : « Nous

[1] Quoniam fructuum tuorum bonus odor ad nos usque redoluit... Ep. Ans., II, 31, et Colett. concil., XII, 692.

[2] Si non veneris, revera noveris quia nunquam in vita æterna in tanta requie eris, quem perpetuo doleas te ad me non venisse. Ibid.

[3] Omnes regni primores... optimi quique uno consensu de communi matre regni quererentur. Eadm. p. 34.

[4] Quod posteris mirum dictu fortasse videbitur, ajoute Eadmer.

[5] Dicens quod quicquid Ecclesia peteret, ipse sine dubio pro nullo dimitteret quin faceret omne quod vellet. Ibid.

[6] Modum orandi cunctis audientibus edidit, et laudato sensu et perspicacia animi ejus, tota quæ convenerat nobilitas regni... in sua discessit. Ibid.

« n'avons jamais connu d'homme aussi saint que cet Anselme, « abbé du Bec. Il n'aime que Dieu; il ne désire rien en ce « monde. — Vraiment! » répondit le roi en raillant, « pas même « l'archevêché de Cantorbéry ? — Non, surtout pas l'archevê- « ché de Cantorbéry, » répliqua le seigneur; « c'est du moins « mon opinion et celle de beaucoup d'autres. — Et moi, dit le « roi, je vous réponds qu'il s'y prendrait des pieds et des « mains s'il voyait quelque chance de l'obtenir; mais par le « saint Voult de Lucques, ni lui ni autre ne le sera, et il n'y « aura de mon temps pas d'autre archevêque que moi [1]. » A peine eut-il ainsi parlé qu'il tomba malade et malade à mort [2]. Dieu allait prendre sa revanche. Les évêques, les abbés, les barons s'assemblent autour du lit du moribond à Glocester pour recevoir son dernier soupir [3]. On envoie chercher Anselme; on le fait entrer auprès du roi, et on lui demande ce qu'il y a à faire pour le salut de cette âme [4]. Anselme exige d'abord du roi une confession complète de ses péchés, puis la promesse solennelle et publique de se corriger, et l'exécution immédiate de mesures réparatrices que les évêques lui avaient déjà suggérées. Guillaume consent à tout et fait déposer sa promesse sur l'autel. Un édit est aussitôt dressé et revêtu du sceau royal, qui prescrit la délivrance de tous les prisonniers du roi, la remise de toutes ses créances, l'annulation de toutes les poursuites, et qui promet à tout le peuple anglais de bonnes et saintes lois, une exacte administration de la justice [5]. On ne s'arrête pas là. Tout ce qu'il y avait là d'honnêtes gens rappellent au roi le veuvage de l'Eglise primatiale.

[1] Unus de principibus terræ cum rege familiariter agens... ita quod rex subsannans: « Non, inquit, nec archiepiscopatum Cantuariensem... Nec illum quidem maxime, sicut mea multorumque fert opinio. » Obtestatus est rex quod manibus et pedibus plaudens in amplexum ejus accurreret, si, etc... « Sed, per sanctum vultum de Luca, nec ipse nec hoc tempore nec alius quis archiepiscopus erit, me excepto. » Eadm. p. 35. Le saint Voult de Lucques était un crucifix très-ancien, attribué au pinceau de Nicodème, et amené miraculeusement de Palestine à Lucques, où on le vénère encore sous le nom de *Volto santo*.

[2] Hæc illum dicentem e vestigio valida infirmitas corripuit et lecto deposuit... ferme usque ad exhalationem spiritus egis. Ib.

[3] Nihil præter mortem ejus præstolantes.

[4] Ingreditur ad regem, rogatur quid consilii salubrius morientis animæ judicet.

[5] Scribitur edictum, regioque sigillo firmatur quatenus quicumque captivi in omni dominatione sua relaxentur... promittuntur insuper toto populo bonæ et sanctæ leges...

Il déclare qu'il veut y mettre fin. On lui demande sur qui se porte son choix. Lui-même, lui qui venait de jurer qu'Anselme ne serait jamais archevêque, désigne Anselme, et d'unanimes acclamations répondent qu'Anselme en effet est le plus digne[1]. A ce bruit l'abbé du Bec pâlit et refuse absolument[2]. Les évêques le prennent à part. « Que fais-tu? lui disent-ils; ne vois-tu pas « qu'il n'y a presque plus de chrétiens en Angleterre? que la « confusion et l'abomination sont partout? que nos églises et « nous-mêmes sommes en danger de mort éternelle par la ty- « rannie de cet homme? Et toi, qui peux nous sauver, tu ne « daignes pas le faire! A quoi penses-tu donc, ô homme « étrange? L'Eglise de Cantorbéry t'appelle, t'attend, te de- « mande la liberté, et toi, rejetant le fardeau des épreuves de « tes frères[3], tu ne veux pour toi qu'un oisif repos! » A tout cela Anselme répond : « Mais voyez, je vous en prie, comme « je suis déjà vieux et incapable de tout travail... D'ailleurs « je suis moine; j'ai toujours détesté les affaires séculières. « — Nous t'aiderons, dirent les évêques. Occupe-toi de « nous auprès de Dieu, et nous nous occuperons de toutes les « affaires séculières pour toi[4]. — Non, non, c'est impos- « sible! reprit-il. Je suis abbé d'un monastère étranger; « je dois obéissance à mon archevêque, soumission à mon « prince[5], secours et conseils à mes moines. Je ne puis rom- « pre tous ces liens. — Tout cela n'est rien, » répliquent les évêques, et ils l'entraînent au lit du roi, à qui ils racontent son refus obstiné[6]. « Anselme, lui dit le malade, pourquoi « voulez-vous me livrer aux peines éternelles? Mon père et « ma mère vous ont toujours beaucoup aimé, et vous voulez « laisser périr l'âme et le corps de leur fils; car je sais que je « suis perdu si je meurs avec l'archevêché entre mes mains[7]. »

[1] Prænuntiavit ipse, et concordi voce subsequitur acclamatio omnium, abbatem Anselmum tali honore dignissimum.

[2] Expavit Anselmus ad hanc vocem, et expalluit... toto conanime restitit.

[3] Quid agis, quid intendis?... Vides... Ecclesias Dei in periculum mortis æternæ per tyrannidem istius hominis decidisse... Quid, o mirabilis homo, cogitas?...

[4] Tu Deo pro nobis intende, et nos sæcularia tua disponemus pro te.

[5] Archepiscopum cui obedientiam... principem cui subjectionem... Il parlait de l'archevêque de Rouen et du duc de Normandie.

[6] Rapiunt igitur hominem ad regem et pervicaciam ejus exponunt.

[7] O Anselme, quid agis? cur me pœnis æternis cruciandum tradis? Recordare, quæso, fidelis amicitiæ, etc... Certus sum enim quod peribo si archiep. in meo dominio tenens vitam finiero. Succurre igitur mihi, Domine pater...

Les assistants s'indignaient contre Anselme, et lui criaient que tous les crimes, toutes les oppressions qui pèseraient désormais sur l'Angleterre seraient imputés à son obstination. Dans son angoisse [1] il se retourna vers les deux moines qui l'accompagnaient en leur disant : « Ah! mes frères, pourquoi ne m'ai-« dez-vous pas? » L'un d'eux répondit en sanglotant [2] : « Si « telle est la volonté de Dieu, qui sommes-nous pour lui ré-« sister? — Hélas! dit Anselme, tu es bientôt rendu [3]. » Les évêques, voyant que tout était inutile, se reprochèrent leur propre mollesse; ils s'écrièrent : « Une crosse! une crosse [4]! » et, lui saisissant le bras droit, ils l'approchèrent du lit, d'où le roi voulut lui mettre en main la crosse; mais, comme il tenait ses doigts serrés de toute sa force, les évêques s'efforcèrent de les lui ouvrir avec tant de violence qu'ils le firent crier de douleur, et enfin ils lui tinrent la crosse contre la main fermée pendant que tout le monde criait : « *Vive l'évêque!* » et que le *Te Deum* fut entonné [5]. On le porte ensuite dans une église voisine pour y faire les cérémonies accoutumées. Il protestait toujours que tout ce qu'ils faisaient était nul [6]. Sa douleur le rendait comme insensé. Ses pleurs, ses cris, ses hurlements même finirent par inquiéter les assistants. Pour le calmer ils lui jetèrent de l'eau bénite et lui en firent même boire [7]. De retour auprès du roi, il lui annonça qu'il ne mourrait pas de cette maladie, et qu'en revanche il aurait à revenir sur ce qui venait d'être fait contre le gré de lui, Anselme, et en dépit de ses protestations [8]. Comme il se retirait accompagné par les

[1] Il est dit plus tard, en rappelant cette scène, que dans ce moment la mort lui eût semblé mille fois plus douce que l'épiscopat. Eadm. p. 36.

[2] Quæ verba lacrymæ, et lacrymas sanguis ubertim mox e naribus illius profluens secutus...

[3] Væ! quam cito baculus tuus confractus est. Nous avons traduit comme Fleury.

[4] Virgam huic pastoralem, virgam, clamitant, pastoralem.

[5] Episcopi vero digitos ejus strictim valde infixos erigere conati sunt... ipse pro sua læsione verba dolentis ederet; tandem... clausæ manui ejus baculus appositus est, et episcoporum manibus cum eadem manu compressus atque retentus, acclamante autem multitudine : *Vivat episcopus*, *vivat!* Tous ces détails, donnés par Eadmer, p. 35, 36, sont confirmés par la lettre d'Osbern, moine de Cantorbéry, à Anselme. Ep. III, 2.

[6] Nihil est quod facitis, nihil est quod facitis. Eadm.

[7] Instantur lacrymæ meæ et voces, et rugitus a gemitu cordis mei, quales nunquam de ore ullo dolore memini exiisse... Aqua benedicta me aspergentes, eam mihi potandam porrexerunt. Ans. Ep. III, 1.

[8] Pro hoc volo noveris quam bene corrigere poteris quod de me nunc actum est, quia nec concessi, nec concedo ut ratum sit. Eadm., l. c.

évêques et toute la noblesse, il se retourna vers eux et leur dit : « Savez-vous ce que vous voulez faire? Vous voulez « atteler sous le même joug un taureau indompté et une pauvre « vieille brebis. Et qu'en arrivera-t-il? Le taureau furieux « traînera la brebis à travers les ronces et les broussailles, et « la mettra en pièces sans qu'elle ait été utile à rien. L'Apôtre « vous a dit que vous étiez les laboureurs de Dieu. L'Eglise est « donc une charrue; et cette charrue est conduite en Angle- « terre par deux grands bœufs, le roi et l'archevêque de Can- « torbéry; par la justice et la puissance séculière de l'un, par la « doctrine et la discipline de l'autre. L'un des deux, Lanfranc, est « mort; il ne reste que l'indomptable taureau auquel vous « voulez m'accoler. Si vous n'y renoncez pas, votre joie d'au- « jourd'hui sera changée en tristesse; vous verrez l'Eglise re- « tomber dans sa viduité, même du vivant de son pasteur, et « comme aucun de vous n'osera lui résister après moi, le roi « vous foulera tous aux pieds comme il lui plaira [1]. » Guillaume le fit aussitôt investir de tous les domaines de l'archevêché, et l'y fit demeurer jusqu'à ce que les réponses demandées en Normandie fussent arrivées. Elles ne tardèrent pas. L'archevêque de Rouen lui ordonnait de se rendre, au nom de Dieu et de saint Pierre [2]. Les moines du Bec eurent beaucoup plus de peine à consentir au sacrifice qui leur était demandé. C'était eux surtout que regrettait Anselme. Il n'aimait rien au monde comme son abbaye [3]; il pleurait ces jeunes moines, ces nourrissons qui allaient être trop tôt sevrés du lait de son amour [4]. Eux, de leur côté, qui presque tous avaient été attirés au Bec par la pensée d'y vivre avec lui [5], ne lui rendirent sa liberté qu'après de très-vives discussions et à une très-faible

[1] Intelligitis quid molimini? Indomitum taurum, et vetustam ac debilem ovem in aratro conjungere sub uno jugo... Et quid inde proveniet?... Aratrum Ecclesiam perpendite juxta Apostolum dicentem : Dei agricultura estis (I Cor. 3). Hoc aratrum in Anglia duo boves... trahunt et trahendo regunt; rex et archiepiscopus; iste seculari justitia et imperio, ille divina doctrina et magisterio. Horum boum unus, scilicet Lanfrancus, etc. Vos quoque procul dubio pro libitu suo non dubitabit conculcare. Cette scène, si importante pour faire juger du caractère d'Anselme et de cette époque, se passa le 6 mars 1093.

[2] Voyez sa lettre dans Eadm., p. 36. Elle se termine ainsi : Valete, viscera mea.

[3] Quia nihil in hoc mundo purius dilexi nec diligo. Ep. III, 9.

[4] Dulcissimos filios ante tempus ablactatos (meos adolescentes dico)... Ep. III, 21. Voyez encore Ep. III, 22, et la charmante lettre adressée à ces jeunes gens. Ep. III, 17.

[5] Multi propter me et fere omnes Beccum venistis. Ep. III, 7.

majorité [1]. Pour rendre son épreuve plus complète, et parce qu'il n'est rien de si pur dans un cœur chrétien que la bassesse jalouse ne puisse calomnier, on commença à répandre en France que sa résistance n'avait été que feinte, et qu'au fond il avait désiré, tout comme un autre, l'épiscopat. Anselme retrouva des forces pour combattre avec énergie cette imputation [2], regardant comme un devoir envers les faibles de sauver l'honneur d'un homme appelé à servir d'exemple au prochain [3]. Il conservait, du reste, encore l'espoir d'être délivré du fardeau. Le roi s'était rétabli, et, violant aussitôt toutes ses promesses, avait fait ressaisir tous les captifs et accusés qui étaient restés à sa portée, et recommencer tous les procès, toutes les oppressions antérieures avec un redoublement de cruauté [4]. En vain Gondulphe, moine du Bec, l'ami d'Anselme, devenu évêque de Rochester, l'exhortait à être plus fidèle envers Dieu. « Par « le saint Voult de Lucques! lui répondit Guillaume, Dieu m'a « fait trop de mal pour que jamais il ait lieu d'être content de « moi [5]! »

Anselme alla le trouver à Douvres et exigea de lui, comme conditions indispensables de son acceptation, la restitution immédiate de tous les biens du siége de Cantorbéry possédés par Lanfranc ou même réclamés par lui; l'intervention souveraine de son autorité archiépiscopale dans toutes les affaires religieuses [6]; enfin, la liberté de ses relations avec le Pape Urbain, qu'il avait reconnu, et à qui il voulait témoigner en tout son obéissance [7]. Le roi ne lui ayant fait qu'une réponse incom-

[1] D'après leur lettre, Ep. III, 6, il n'est pas même sûr que cette majorité ait été acquise.

[2] Ep. III, 1, 7, 9, 10 et 11.

[3] Multum enim nocet infirmis in Ecclesia Dei opinio alicujus vitii, sive vera, sive falsa sit, de aliquo homine, et maxime de eo qui sic est in Ecclesia catholica constitutus, ut et verbo et exemplo vitæ aliis debeat et possit prodesse. Ep. III, 12.

[4] Eadm. p. 37.

[5] Scis, o episcope, quod, per sanctum vultum de Luca, nunquam me Deus bonum habebit pro malo quod mihi intulerit. Ibid.

[6] Volo ut in iis quæ ad Deum et christianitatem pertinent te meo præ ceteris concilio credas, et sicut ego te volo terrenum habere dominum et defensorem, ita et tu me spiritualem habeas patrem et animæ tuæ provisorem.

[7] De Urbano Pontifice, quem hucusque non recepisti, et ego jam recepi atque recipio, eique debitam obedientiam et subjectionem exhibere volo, cautum te facio ne quod scandalum inde oriatur in futuro. Eadm., l. c. V. aussi la lettre d'Anselme au légat Hugues. Ep. III, 24.

plète et équivoque, Anselme crut qu'il allait être délivré du fardeau qu'il redoutait, et, comme il avait déjà renvoyé sa crosse abbatiale au Bec, en demandant qu'on lui donnât aussitôt un successeur[1], il se flatta de pouvoir passer le reste de ses jours dans la pauvreté et l'obéissance monastique, sans aucune charge d'âmes et à l'abri des dangers spirituels contre lesquels il ne se croyait pas la force de lutter[2]. Mais, après six mois de ces luttes et de ces incertitudes, le roi, poussé à bout par les clameurs de tous les bons catholiques[3], lui fit enfin les promesses nécessaires. Anselme céda de son côté, fit hommage au roi, à l'exemple de son prédécesseur, et prit possession de son siége[4]. Sa douleur n'en persévérait pas moins : longtemps encore il intitulait ses lettres : « Frère Anselme, moine du Bec par le cœur, archevêque de Cantorbéry par la force[5]. » « Quand vous m'écrirez pour moi seul, » mandait-il à ses anciens confrères, « que votre écriture soit aussi grosse que possible, car j'ai tant pleuré le jour et la nuit que mes yeux peuvent à peine lire[6]. »

Mais déjà il ne s'agit plus de lire ni de pleurer ; il faut combattre, et on va voir comment ce vieillard larmoyant s'en acquitte.

En vain avait-il essayé de reprendre ses chères études métaphysiques, et entrepris de défendre la réputation de Lanfranc et la sienne propre contre les imputations du sophiste Roscelin, qui prétendait les rendre tous deux comptables de ses propres erreurs sur la Trinité[7]. L'orage qu'il avait trop bien prévu ne

[1] Ce successeur fut Guillaume, de la maison des seigneurs de Montfort-sur-Rille, et neveu du comte Roger de Beaumont.

[2] Libentius eligerem sub abbate in monachica paupertate et humilitate obedire... quam regnare sæculariter... aut archiepiscopatum... vel abbatiam, aut hominibus quibuslibet præesse ad animarum gubernationem.... Quod ego ipse non imputo mihi tantum ad virtutem, quantum ad hoc, quia talem me scio tam parum fortem, parum strenuum... ut potius mihi congruat... servire quam dominari. Ep. III, 11.

[3] Cum... clamorem omnium, de ecclesiarum destructione conquerentium, rex amplius ferre nequiret. Eadm., l. c.

[4] Le 25 septembre 1093. Il fut sacré le 4 décembre de la même année.

[5] Ep. III, 26, 39. Professione et corde Beccensis... voluntate Beccensis monachus, necessitate vocatus Cant. archiep.

[6] Non nimis gracilis sit scriptura... Multæ diurnæ et nocturnæ lacrymæ. Ep. III, 15.

[7] Voy. son *Liber de fide Trinitatis et de Incarnatione Verbi contra blasphemias Ruzelini*, cap. I. Cf. Ep. II, 35, 41. Il commença aussi alors son traité *Cur Deus homo*.

tarda pas à éclater. Guillaume avait besoin d'argent pour faire la guerre à son frère Robert. Anselme, malgré la misère et le désordre où il avait trouvé tous les biens de son Église, lui offrit un présent de 500 livres d'argent. Des courtisans rapaces firent entendre au roi que la somme était trop faible, et que le premier prélat du royaume devait au moins donner 1,000 ou 2,000 livres, et que, pour l'effrayer et lui faire honte, il fallait lui renvoyer son argent: ce qui fut fait. Anselme alla trouver le roi et lui dit qu'il valait mieux avoir ce peu d'argent de bonne volonté que d'en extorquer beaucoup plus par violence, et il ajouta : « Par l'affection et la liberté, vous m'aurez toujours à « votre disposition, mais vous n'aurez ni ma personne ni « mes biens à titre d'esclave [1]. — Garde ton argent et tes « leçons, et va-t-en [2], » lui répondit le roi. Anselme se retira en disant : « Béni soit Dieu qui a sauvé ma réputation. Si le roi « avait pris mon argent, on aurait dit que je lui payais ainsi le « prix de l'épiscopat. » Et il distribua aussitôt les 500 livres aux pauvres, à l'intention de l'âme du roi [3].

Le vieux moine Wulstan, le dernier des évêques saxons, vivait encore [4]: ce saint prélat, que nous avons vu si noblement tenir tête à Guillaume-le-Conquérant, devait comprendre et apprécier Anselme. « Votre Sainteté, lui écrivait-il, est placée au sommet de la citadelle pour défendre la sainte Eglise contre l'oppression de ceux dont le devoir serait de la protéger. Ne craignez donc rien: qu'aucune puissance séculière ne vous humilie par la crainte, ni ne vous gagne par la faveur; commencez vigoureusement et achevez avec l'aide de Dieu ce que vous aurez commencé, en réprimant les oppresseurs et en sauvant notre sainte Mère de leurs mains [5]. »

Peu de temps après, le roi devant s'embarquer à Hastings, tous les évêques s'y rendirent pour bénir son voyage. Le vent était contraire, et le roi y fut retenu pendant un mois. Anselme profita de l'occasion pour lui remontrer qu'avant d'aller con-

[1] Amica nempe libertate me et omnia mea ad utilitatem tuam habere poteris, servili autem conditione nec me nec mea habebis. Eadm., p. 38.

[2] Sint cum jurgio tua tibi; sufficient mea mihi. Vade.

[3] Præsignatum munus pro redemptione animæ suæ pauperibus Christi dabo, non illi.

[4] Il mourut peu après, le 19 janvier 1095.

[5] Ne igitur dubites; non eam secularis potentiæ timor humiliet, non favor inclinet, sed... opprimentes reprimas, S. matrem nostram contra tales defendas. Eadm., l. c.

quérir la Normandie, il ferait bien de rétablir dans son royaume la religion qui y périssait, en ordonnant le rétablissement des conciles, suspendus depuis son avénement. « Je m'occuperai de « cela quand cela me plaira, à mon gré, et non au tien, » répondit le roi ; et il ajouta en raillant : « D'ailleurs de quoi y parleras-tu, « dans ces conciles[1] ? » Anselme répondit qu'il s'occuperait de réprimer les mariages incestueux et les débauches sans nom qui menaçaient de faire de l'Angleterre une autre Sodome[2]. « Et « qu'est-ce que cela te rapportera ? » reprit le roi. « A moi, « rien, dit l'archevêque ; mais à Dieu et à vous, beaucoup. « — Cela suffit, dit le roi, ne m'en parle plus[3]. » Anselme changea alors de sujet, et lui rappela combien il y avait d'abbayes vacantes où le désordre gagnait les moines, et combien il courait risque d'être damné s'il n'y mettait pas des abbés. Alors le roi ne put plus se contenir et lui dit en colère : « Que t'im- « porte ? Ces abbayes ne sont-elles pas à moi ? Hein ! tu fais bien « ce que tu veux de tes domaines, et je ne ferais pas ce que je « veux de mes abbayes ? — Elles sont à vous, » répliqua Anselme, « pour que vous les gardiez et défendiez comme leur « avoué, et non pour les envahir et les ruiner. Elles sont à Dieu « pour que ses ministres en vivent et non pour défrayer vos « guerres. Vous avez assez de domaines et de revenus pour sub- « venir à tous vos besoins. Rendez, s'il vous plaît, à l'Eglise ce « qui est à elle[4]. — Jamais, dit le roi, ton prédécesseur n'au- « rait osé parler ainsi à mon père. » Anselme se retira ; puis, par amour de la paix, fit demander au roi par les évêques de lui rendre son amitié, ou au moins de lui dire pourquoi il la lui avait ôtée. Guillaume répondit : « Je ne lui reproche rien, mais je n'ai « pas de raison pour lui accorder ma faveur[5]. » Les évêques conseillèrent alors à Anselme de l'apaiser en lui donnant sur-le-champ les 500 livres qu'il avait déjà offertes, et de lui en promettre autant à prélever sur les vassaux du siége archiépisco-

[1] Adjecit subsannans : « Tu vero in concilio unde loqueris ? »

[2] Nefandissimum Sodomæ scelus... tota terra non multo post Sodoma fiet.

[3] Et in hac re quid fieret pro te ?... — Si non pro me, spero fieret pro Deo et te... — Sufficit ; nolo inde ultra loquaris.

[4] Quid ad te ? Numquid abbatiæ non sunt meæ ? Hem, tu quod vis agis de villis tuis, et ego non agam quod volo de abbatiis meis... — Dei scimus eas esse, ut sui ministri inde vivant, non quo expeditiones et bella tua inde fiant.

[5] De nulla re illum inculpo, nec tamen ei gratiam meam, quia non audio quare, indulgere volo.

pal. « A Dieu ne plaise ! » répondit Anselme : « mes hommes ont « déjà été assez dépouillés depuis la mort de Lanfranc ; ils n'ont « plus que la peau, je ne veux pas la leur arracher. Eh quoi ! « je dois foi et honneur à mon seigneur, et je lui ferais la honte « d'acheter sa faveur comme j'achèterais un cheval ou un âne[1] ! « D'ailleurs, quant aux 500 livres je ne les ai plus ; je les ai déjà « données aux pauvres. » On rapporta cette réponse au roi, qui ordonna qu'on allât lui répéter ces paroles : « Hier je le haïssais « beaucoup, aujourd'hui je le hais plus encore, et demain et en- « suite je le haïrai de plus en plus[2]. »

Au retour du roi de son expédition, Anselme alla de nouveau le trouver, et lui annonça son intention d'aller demander le pallium au Pape[3]. « A quel Pape[4] ? » lui demanda le roi, faisant ainsi allusion à l'antipape Gerbert, qui s'appelait Clément III. Et comme Anselme répondit que c'était à Urbain, le roi dit aussitôt qu'il n'avait pas reconnu Urbain, et que vouloir reconnaître qui que ce fût pour Pape dans son royaume, sans sa permission et avant sa propre décision, c'était vouloir lui enlever sa couronne. Anselme eut beau rappeler les conditions auxquelles il avait accepté l'archevêché, le roi, de plus en plus irrité, lui dit qu'il ne pouvait à la fois être son fidèle, et rester malgré lui dans l'obéissance du Saint-Siége[5]. Anselme demanda à soumettre cette question aux évêques, aux abbés, et à tous les barons du royaume, réunis en Parlement. L'assemblée fut convoquée au château de Rockingham[6]. Anselme exposa l'état des choses aux prélats et aux pairs laïcs, hors de la présence du roi, mais devant un peuple nombreux de moines et de laïcs[7]. Il leur raconta tout ce qui s'était passé entre le roi et lui, et demanda spécialement aux évêques de lui indiquer le

[1] Absit... homines mei... deprædati sunt et spoliati, et ego... jam eos nudos spoliarem, imo spoliatos excoriarem... Fidem ei debeo et honorem, et ego illi hoc dedecus facerem, scilicet gratiam suam quasi equum vel asinum vilibus nummulis emerem.

[2] Heri magno, et hodie illum majori odio habeo, et sciat revera quod cras et deinceps acriori et acerbiori odio semper habebo.

[3] Il expose les motifs de cette résolution et de toute sa conduite dans sa lettre au légat, Hugues, archevêque de Lyon. Ep. III, 24.

[4] A quo Papa illud requirere cupis ? Eadm. p. 40.

[5] Protestatus est illum nequaquam fidem quam sibi debebat simul et Apostolicæ Sedis obedientiam, contra suam voluntatem, posse servare.

[6] Le dimanche de la mi-carême, 11 mars 1195.

[7] Eos et assistentem monachorum, clericorum, laicorum numerosam multitudinem alloquitur.

parti qu'il avait à prendre pour ne manquer à son devoir ni envers le Pape ni envers le roi. Après quelques hésitations, ces évêques répondirent à deux reprises qu'il serait mieux de se soumettre purement et simplement à la volonté royale, et qu'il ne devait compter en aucune façon sur eux s'il voulait résister au roi [1]. Cela dit, ils baissèrent honteusement la tête comme pour l'écouter. A la vue d'une telle lâcheté, les yeux d'Anselme étincelèrent; il les leva vers le ciel, et dit d'une voix solennelle [2] : « Puisque vous, les pasteurs de la chré-« tienté, et vous, les princes de ce peuple, vous ne voulez pas « me conseiller, moi, votre chef, si ce n'est au gré d'un seul « homme, j'aurai recours à l'Ange du grand conseil, au Pas-« teur et au Prince de tous les hommes, et je suivrai le con-« seil qu'il me donnera, dans une affaire qui est la sienne et « celle de son Église. Il a dit au bienheureux Pierre : *Tu es « Pierre*, etc..., *tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans le « ciel*, etc., et à tous les apôtres en commun : *Qui vous écoute « m'écoute, et qui vous méprise me méprise.* Nous croyons tous « qu'il a dit cela en même temps au vicaire de Pierre, et aux « évêques, vicaires des apôtres; et il ne l'a dit à aucun empe-« reur, roi, duc, ni comte. Il nous a enseigné nos devoirs en-« vers les puissances terrestres en disant : « Rendez à Dieu ce « qui est à Dieu, et à César ce qui est à César. » Ce sont là les « paroles et les conseils de Dieu, dont je ne veux pas me dé-« partir. Sachez donc tous qu'en tout ce qui est de Dieu je « rendrai obéissance au vicaire de saint Pierre, et en tout ce « qui est temporel, je servirai fidèlement et de mon mieux le « roi mon seigneur [3]. » Ces paroles soulevèrent une grande confusion dans l'assemblée : personne n'osait aller les redire au roi. Anselme y alla lui-même, et les lui répéta. Le roi, furieux, passa la journée à délibérer avec ses partisans sur les moyens de le confondre; d'autres, divisés par petits groupes, cherchaient des moyens de transiger à la fois avec la colère du

[1] Si autem secundum Deum, quod ullatenus voluntati regis obviare possit, consilium a nobis expectas, frustra niteris, quia in hujusmodi nunquam tibi nos adminiculari videbis.

[2] Conticuerunt, et capita sua quasi ad ea quæ ipse illaturus erat dimiserunt.., Anselmus, erectis in altum luminibus, vivido vultu...

[3] Cum vos qui christianæ plebis pastores... ego ad summum Pastorem, et Principem omnium, ego ad magni consilii Angelum curram, et in meo, scilicet in suo et Ecclesiæ suæ negocio, consilium quod sequar ab eo accipiam...

roi et la loi de Dieu. Anselme, rentré seul dans l'église, calme, fort de son innocence et de sa confiance en Dieu, mais fatigué par ces interminables débats, appuya sa tête contre le mur, et s'endormit doucement[1]. Les évêques et quelques barons le réveillèrent, en lui prêchant de nouveau la soumission. « Réfléchissez donc, lui disaient-ils, et renoncez à l'o-« béissance de cet Urbain, qui ne peut ni vous servir, si le « roi vous en veut, ni vous nuire, si le roi vous est favorable; « secouez ce joug; demeurez libre comme il convient à un ar-« chevêque de Cantorbéry, et attendez les ordres du seigneur « roi[2]. » Guillaume, évêque de Durham, était le plus acharné de tous; il avait promis au roi qu'il réduirait Anselme, soit à se déshonorer par ses soumissions[3], soit à se démettre de sa dignité; il voulut forcer Anselme à répondre sur-le-champ, en le menaçant d'un châtiment immédiat, comme coupable de lèse-majesté[4]. L'archevêque répondit: « S'il y a quelqu'un qui « veuille prouver que j'ai violé mon serment au roi temporel « parce que je ne veux pas renoncer à l'obéissance du Pontife ro-« main, qu'il se montre, et il me trouvera prêt à répondre comme « je dois et où je dois. » Les évêques se regardèrent et se turent, car ils savaient bien que l'archevêque ne pouvait être jugé que par le Pape. Cependant, à la vue de tant d'injures, les nombreux assistants commencèrent à murmurer et à se plaindre. Un chevalier sortit de la foule, se mit à genoux devant Anselme, et lui dit : « Monseigneur et mon père, vos enfants vous sup-« plient, par ma bouche, de ne pas vous laisser troubler par ce « qui vient de vous être dit, mais de vous souvenir du bien-« heureux Job, qui, sur son fumier, a vaincu le diable, et a « vengé Adam, que le diable avait vaincu dans le paradis[5]. »

[1] Rex vehementer iratus... Hic duo, ibi tres, illic quatuor in unum conciliabantur... Solus inter hæc Anselmus sedebat innocentia cordis sui, et in misericordia Dei fiduciam habens... Ipse ad parietem se reclinans leni somno quiescebat.

[2] Urbani illius, qui offenso domino rege nihil tibi prodesse, nec ipso placato obesse valet, obedientiam abjice... Liber, ut archiepiscopo Cantuariensi decet... domini regis jussionem expecta.

[3] Rex applaudebat sibi, sperans illum vel abjurato apostolico infamem remanere in regno suo.

[4] Iam nunc e vestigio ad domini nostri dicta responde, aut sententiam tuæ vindicem præsumptionis dubio procul in præsenti experiere; nec jocum existimes esse quod agitur...

[5] Miles unus de multitudine prodiens... Memor esto beati Job, vincentis Diabolum in sterquilinio, et vindicantis Adam quem vicerat in Paradiso.

Anselme sourit. Ce noble cri, sorti du cœur d'un soldat, fut pour le saint confesseur une consolation inattendue et un gage de la sympathie populaire[1]. La nuit mit fin aux débats; le lendemain ils recommencèrent. Le roi était aussi exaspéré contre l'impuissance de ses évêques que contre Anselme. Guillaume de Durham proposa de le déposer par la force et de le chasser du royaume; mais les barons repoussèrent cette idée. Le roi dit alors : « Si cela ne vous plaît pas, qu'est-ce qui « vous plaira donc? Tant que je vivrai je ne souffrirai pas d'égal « dans mon royaume. Maintenant délibérez entre vous comme « vous l'entendrez; mais, par la face de Dieu, si vous ne le « condamnez pas à mon gré, moi je vous condamnerai[2]. » Un de ses favoris, nommé Robert, répliqua : « Que voulez-« vous que nous fassions avec un homme qui s'endort tranquil-« lement pendant que nous discutons toute la journée, et qui « traverse d'une seule parole tout ce qu'on lui objecte comme « une toile d'araignée[3]? » Après de longues discussions, où on reconnut l'impossibilité de juger le primat des Iles Britanniques, le roi ordonna aux évêques de renoncer à toute obéissance envers Anselme et à toute relation avec lui, en déclarant que, de son côté, il lui refusait toute paix, sûreté, et toute obéissance[4]. Les évêques consentirent, et allèrent l'annoncer à leur métropolitain. Il leur répondit : « Vous faites mal, « mais je ne vous rendrai pas la pareille. Je vous tiendrai tou-« jours pour mes frères et pour les enfants de l'Église de Cantor-« béry, et je m'efforcerai de vous ramener au bien. Quant au roi, « je lui promets toutes sortes de services et de soins paternels, « lorsqu'il voudra bien le souffrir, tout en retenant la dignité et « l'autorité de mon épiscopat. » Puis le roi voulut exiger des pairs laïcs la même renonciation; mais les barons refusèrent d'imiter la lâcheté des évêques. « Nous n'avons jamais été ses « vassaux, dirent-ils, et nous n'avons point à abjurer un

[1] Quæ verba dum pater comi vultu accepisset, intellexit animum populi in sua secum sententia esse. Gavisi ergo exinde sumus et animæquiores facti. On voit que Eadmer, le narrateur de toutes ces scènes, en était témoin oculaire.

[2] Ite, ite, consiliamini, quia, per vultum Dei, si vos illum ad meam voluntatem non damnaveritis, ego damnabo vos.

[3] Omni studio per totum diem inter nos illa conferimus... Dormit et prolata coram eo statim uno labiorum suorum pulsu quasi telas araneæ rumpit.

[4] En ego primum in imperio meo penitus ei omnem securitatem et fiduciam mei tollo, etc.

« serment que nous n'avons pas fait ; mais il est notre arche-« vêque ; il lui appartient de gouverner la chrétienté dans ce « pays, et c'est pourquoi nous, qui sommes chrétiens, nous ne « pouvons nous soustraire à son autorité, d'autant plus qu'il n'y « a pas une tache dans sa conduite [1]. » Le roi n'osa irriter son baronage en insistant. Les évêques furent couverts de confusion par ce contraste de la conduite de la noblesse avec la leur : tout le monde les regardait avec indignation ; on les désignait chacun par quelque surnom injurieux : on appelait l'un Judas le traître, l'autre Pilate, un autre Hérode [2]. Toutes ces discussions n'ayant abouti à rien, on convint de part et d'autre de remettre jusqu'à la Pentecôte la décision finale, toutes choses restant en état.

Cet état n'était rien moins que consolant pour Anselme, qui retourna à Cantorbéry pour y voir infliger les plus odieux traitements aux vassaux de son église et pour entendre maudire sa résistance par ces malheureuses victimes [3]. Le roi fit expulser d'Angleterre le moine Baudouin, l'ami et le conseiller intime de l'archevêque, celui qu'il avait chargé de toutes les affaires séculières, dont le souci lui était insupportable. C'était le frapper à l'endroit le plus sensible de son âme [4] ; car, au milieu de ses épreuves, il ne trouvait d'appui et de consolation qu'auprès de ses amis du cloître. De tous les évêques anglais, depuis la mort du Saxon Wulstan, il n'y en avait qu'un seul qui ne l'avait pas lâchement trahi [5] : c'était Gondulphe, évêque

[1] Nos numquam homines ejus fuimus... Archiepiscopus noster est ; christianitatem in hac terra gubernare habet, et ea re nos, qui christiani sumus, ejus magisterium, dum hic vivimus, declinare non possumus, præsertim, etc.

[2] Audires hunc ab isto, hunc ab illo, istum vel illum episcoporum aliquo cognomine cum interjectione indignantis designari, videlicet Judæ proditoris, etc. Eadmer ajoute que le roi, ayant interrogé un à un ses évêques sur leur renonciation à l'autorité d'Anselme, il y en eut quelques-uns qui répondirent qu'ils n'y renonçaient pas absolument et sans réserve, mais en tant qu'il prétendait exercer cette autorité sur eux en vertu de sa soumission au Pape. Ceux-ci furent disgraciés et obligés de racheter la faveur du roi à prix d'argent.

[3] Crudeles suorum hominum oppressiones quotidie auribus ejus insonantes. Eadm., 14... Passa est Ecclesia Cantuar. tam sævam tempestatem ut fere universi conclamarent melius sibi absque pastore jam olim fuisse quam nunc sub hujusmodi pastore esse. Id. 43. Voy. encore p. 85.

[4] Rex Anselmum hoc facto atroci mœroris verbere perculit. Ibid.

[5] Eadmer le dit expressément : *Rofensi solo excepto*. P. 7 ; mais Guill. de Malmesbury, de Gest. Pontif., II, p. 257, désigne encore l'évêque Raoul de Chester, qui contuitu sacerdotalis officii Willelmo in faciem pro Anselmo restitit.

de Rochester, celui-là même avec qui nous l'avons vu si tendrement lié pendant qu'ils étaient tous deux moines au Bec. Partout accompagné par des religieux, il ne respirait un peu que lorsqu'il pouvait s'enfermer dans le cloître des moines de Cantorbéry et présider à leurs exercices. « Je suis comme le « hibou, leur disait-il; quand il est dans son trou avec ses pe- « tits, il est heureux; mais quand il sort au milieu des corbeaux « et des autres oiseaux, on lui donne des coups de bec et on le « poursuit, et il se trouve très-mal [1]. » Puis il pleurait en songeant au danger que courait son âme dans ces luttes continuelles, et s'écriait : « Ah! que j'aimerais mieux être maître « d'école dans un monastère que primat de la Grande-Bre- « tagne. » Aussi ses ennemis, et même ses meilleurs amis, lui reprochaient cet amour excessif de la retraite, et trouvaient qu'en effet il était mieux fait pour rester enfermé dans un monastère que pour être primat d'une grande nation [2]. Anselme ne disait pas autre chose [3]; il se jugeait absolument comme ses propres critiques. Mais Dieu le jugeait aussi, et il s'était réservé ce moine amoureux de la solitude et de l'obscurité, pour en faire l'éclatant modèle des évêques, des docteurs et des champions de l'Eglise.

Cependant Guillaume avait envoyé secrètement deux clercs de sa chapelle à Rome pour voir quel était le Pape qu'il fallait reconnaître, et pour l'engager à envoyer le pallium, non pas à Anselme directement, mais au roi, pour le remettre à un archevêque quelconque. Ces envoyés virent bien qu'Urbain était le vrai Pape, et ils revinrent avec un légat, Gauthier, évêque d'Albano, qui apportait le pallium. La conduite de ce légat fut très-équivoque; il traversa Cantorbéry sans voir Anselme et ne fit aucune démarche en faveur du prélat persécuté [4]. Le bruit se répandit qu'il avait promis au roi qu'à l'avenir aucun légat ne viendrait en Angleterre sans son ordre, et que nul ne pour-

[1] Sicut bubo, dum in caverna cum pullis suis est, lætatur, et suo sibi modo bene est; dum vero inter corvos.... omnino quoque sibi male est; ita et mihi. Eadm., 14.

[2] Pro ipsarum indiscreta, ceu nonnullis et mihi aliquando visum est, virtutum custodia sæpe reprehensus, et quod monachus claustralis quam primas tantæ gentis esse deberet. Ib., 15.

[3] In loco humili aliquid agere videbar in sublimi positus, nec mihi fructum facio, nec utilis alicui existo. Lettre au Pape. Ep. III, 37.

[4] Voy. la lettre assez sévère d'Anselme au légat. Ep. III, 36.

rait y recevoir de lettres du Pape à l'insu du roi [1]. On en murmura grandement, et on se disait : « Si Rome préfère l'or « et l'argent à la justice, que peuvent donc en espérer les op- « primés qui n'ont rien à lui donner [2]? » Toutefois le légat, après que le roi eut reconnu Urbain, refusa absolument de déposer Anselme, malgré les trésors que Guillaume s'engageait à payer s'il pouvait obtenir ce résultat [3]. La Pentecôte arrivait. Il essaya au moins d'extorquer à l'inflexible prélat quelque argent. Les évêques allèrent proposer à Anselme de payer au moins l'argent que lui aurait coûté son voyage à Rome pour chercher le pallium [4]. Il les repoussa avec indignation. Guillaume, poussé par l'avis des barons, vit bien qu'il fallait céder. Il consentit donc à reconnaître de nouveau Anselme pour archevêque et lui permit de prendre le pallium sur l'autel de l'église métropolitaine [5].

Cette paix ne pouvait être qu'une trêve. Anselme le sentait bien, et ce sentiment domine dans la lettre qu'il écrivit au Pape pour le remercier du pallium et s'excuser de n'être pas encore allé à Rome. « Saint Père, lui dit-il, je regrette d'être ce que je suis et de n'être plus ce que j'ai été; je regrette d'être évêque, parce que mes péchés ne me laissent pas en remplir tous les devoirs... Je succombe à mon fardeau, car je manque de force, de science, d'habileté, de tout. Je voudrais fuir ce poids insupportable; la crainte de Dieu seule me retient... Nourrissez ma misère par l'aumône de vos prières. Je vous en conjure, si mon naufrage s'accomplit et si l'orage me force à me réfugier au sein de la Mère-Eglise, pour l'amour de Celui qui a donné son sang pour nous, faites que je trouve en vous un asile et une consolation [6]. »

[1] Mabill. Ann. I, 69, n° 27.

[2] Papæ, inquiunt, quid dicemus? si aurum et argentum Roma præponit justiæ... quid solaminis ibi deinceps in sua oppressione reperient, qui, etc. Eadm., 44.

[3] Spondens immensum pecuniæ pondus ei et Ecclesiæ Romanæ singulis annis daturum.

[4] Laudamus et consulimus ut saltem quod in via expenderes, si pro hoc Romam ires, regi des.

[5] Quelques jours avant cette cérémonie, les évêques de Salisbury et de Hereford vinrent lui demander pardon de l'avoir abandonné à Rockingham avec les autres prélats. Il leur donna l'absolution, in quadam ecclesiola quæ se nobis obtulit ambulantibus proposita via. Eadm., 45.

[6] Sancte Pater, doleo me esse quod sum, doleo me non esse quod fui... Oneri

Au bout de quelques mois la guerre éclata de nouveau. En 1096, Robert, voulant se rendre à la croisade, céda la jouissance de la Normandie à son frère Guillaume, pendant trois ans, moyennant dix mille marcs d'argent [1]. Pour lever cet argent, le roi, suivant son habitude, se mit à piller les églises d'Angleterre [2]. Anselme donna pour sa part deux cents marcs. Plus tard le roi entreprit une expédition contre les Gallois; Anselme y envoya les soldats qu'il devait. Le roi les trouva mal instruits et mal équipés, et lui fit dire qu'il le citerait en justice devant sa cour pour répondre de ce délit. C'était chaque jour quelque nouvelle vexation, quelque exigence contraire à la loi de Dieu [3]. La spoliation des églises et des abbayes, la corruption des mœurs désolaient de plus en plus le royaume. Anselme résolut d'aller trouver le Pape, afin de le consulter sur ce qu'il avait à faire pour sauver son âme [4]. Il le fit dire au roi, qui tenait sa cour à Windsor, en lui demandant la permission de sortir du royaume. Guillaume refusa en disant : « Il n'a « rien fait pour avoir besoin de l'absolution du Pape, et il est « bien plus capable de donner des conseils au Pape que d'en « recevoir de lui [5].» Anselme s'en retournait, après avoir essuyé ce refus, de Windsor à un de ses domaines, lorsqu'un lièvre, poursuivi par des chasseurs, vint se réfugier entre les jambes de son cheval. L'archevêque arrête les chiens, et, comme tout le monde riait, il se mit à pleurer en disant : « Cette pauvre « bête ne rit point; c'est l'image de l'âme chrétienne que les « démons poursuivent sans cesse pour la précipiter dans la mort « éternelle... Pauvre âme tourmentée qui cherche partout avec « un ineffable désir la main qui la sauvera! » Et aussitôt il fit lâcher et sauver la bête [6].

quidem succumbo, errabundus suspiro... In naufragio positus, si quando procellis irruentibus... ad sinum matris Ecclesiæ confugero... Ep. III, 37.

[1] Guill. Gemeticensis, VIII, 7.

[2] Nihil ecclesiarum ornamentis indulsit, nihil sacris altarium vasis, nihil reliquiarum captis, nihil Evangeliorum libris, auro vel argento paratis. Eadm., 45.

[3] Lettre d'Anselme à Pascal II. Ep. III, 40.

[4] Ut inde consilium de anima mea et de officio mihi injuncto acciperem. Ibid.

[5] Magis illum sciamus apostolico quam apostolicum sibi in dando consilio posse succurrere.

[6] Solutus in lacrymis ait : « Ridetis? Et utique infelici huic nullus risus... Hoc plane est et animæ hominis... Nimis anxia huc illucque circumspicit, et qua tueatur manum sibi porrigi ineffabili desiderio concupiscit. Eadm. 47. Cette anecdote reproduit deux traits distinctifs du caractère d'Anselme : son excessive bonté, et son

Il renouvela deux fois sa demande, la dernière fois dans une assemblée qui se tint à Winchester le 15 octobre 1097. Le roi, impatienté, déclara que, si Anselme allait à Rome, il réunirait tout l'archevêché à son domaine et ne le reconnaîtrait plus pour archevêque. Anselme répondit qu'il aimait mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. Il fit sortir du conseil du roi les quatre évêques qui s'y trouvaient [1], et il leur dit : « Mes frères, vous « êtes évêques et chefs de l'Eglise de Dieu. Promettez-moi de « consulter dans mon intérêt les droits de Dieu et sa justice, « avec autant de soin et de fidélité que vous en mettez à con- « sulter les droits et les coutumes d'un homme mortel dans « l'intérêt d'autrui. Alors je vous exposerai, comme à des fils et « à des féaux de Dieu, quel est mon but, et je suivrai les con- « seils que votre confiance en Dieu me donnera [2]. » Ils se retirèrent à part pour conférer sur ce qu'ils devaient lui répondre, et envoyèrent deux d'entre eux pour demander au roi des instructions. Les ayant reçues, ils revinrent auprès de leur métropolitain et lui dirent : « Nous savons que vous êtes un « homme religieux et saint, tout occupé de choses célestes; « mais nous, enchaînés au siècle par nos parents que nous sou- « tenons et par beaucoup d'objets terrestres que nous aimons, « nous ne pouvons nous élever à votre hauteur et nous moquer « du monde comme vous. Si vous voulez vous mettre à notre « niveau et marcher dans la même voie que nous, nous nous oc- « cuperons de tous vos intérêts comme des nôtres; mais si vous « ne voulez vous en tenir qu'à Dieu comme par le passé, vous « resterez seul et sans nous comme par le passé, car nous ne « voulons pas manquer à la fidélité que nous devons au roi [3].

goût pour tirer des analogies spirituelles des incidents ordinaires. Eadmer raconte d'autres traits de la même nature, celui de l'oiseau attaché par un fil et retenu par un enfant, et celui de la sollicitude de l'archevêque pour ses convives qui mangeaient à leur aise pendant que lui les attendait patiemment. Affabili vultus jucunditate super eos aspiciebat, adgaudens levata modicum dextra benedicebat eis dicens : Benefaciat vobis. P. 15.

[1] Occurrit animo episcopos æquius esse in suo quod erat Dei quam in consilio regis terreni. C'étaient les évêques de Winchester, de Lincoln, de Salisbury et de Bath.

[2] Si ita fideliter et districte vultis in mea parte considerari atque tueri rectitudinem et justitiam Dei, sicut in parte alterius perpenditis atque tuemini jura et usus mortalis hominis...

[3] Fatemur; ad sublimitatem vitæ tui surgere nequimus, nec hoc mundo tecum illudere. Sed si volueris ad nos usque descendere... Si vero te ad Deum solum-

« — C'est bien, leur répondit Anselme. Allez donc regagner « votre seigneur; moi, je m'en tiendrai à Dieu [1]. » Il resta seul avec quelques moines, parmi lesquels Eadmer, qui nous a raconté tous ces détails. Il était écrit que, dans cette mémorable histoire, l'immortelle dignité de l'épiscopat serait à la fois élevée à sa plus haute puissance par Anselme et prostituée à la peur par ses confrères.

Les évêques revinrent bientôt et lui dirent : « Le roi vous « fait savoir que vous avez manqué au serment que vous avez « prêté de garder les lois et usages du royaume, en menaçant « d'aller à Rome sans sa permission; il exige que vous juriez de « ne jamais en appeler, pour quelque cause que ce soit, au Saint-« Siége, ou bien que vous sortiez à l'instant de sa terre. » Anselme alla lui-même porter sa réponse au roi [2] : « Je l'avoue, dit-il, « j'ai juré de garder vos us et coutumes, mais ceux-là « seulement qui sont selon Dieu et la justice. » Le roi et les barons lui objectèrent en jurant qu'il n'avait pas été question de Dieu ni de justice. « Comment, reprit l'archevêque, et de « quoi donc aurait-il été question, sinon de Dieu et de la « justice [3]? A Dieu ne plaise qu'aucun chrétien garde des lois « ou des coutumes contraires à Dieu et à la justice. Vous dites « qu'il est contre votre coutume que j'aille consulter le vicaire « de saint Pierre pour le salut de mon âme et le gouvernement « de mon Eglise; et moi je déclare que cette coutume répu-« gne à Dieu et à la justice, et que tout serviteur de Dieu doit « la mépriser [4]... Toute foi humaine n'a pour garantie que la « foi due à Dieu [5]. Que diriez-vous, seigneur, si un de vos « vassaux, riches et puissants, prétendait empêcher un des siens « de vous rendre le service qui vous est dû?—Oh! oh! il prêche,» interrompirent alors le roi et le comte de Meulan; « c'est un ser-« mon, un vrai sermon qu'il nous fait; cela ne vaut pas la peine d'ê-

modo... tenere delegeris, solus, quantum nostra interest, in hoc, ut hactenus fuisti, et amodo eris.

[1] Bene dixistis. Ite ergo ad dominum vestrum ; ego me tenebo ad Deum.

[2] Ad regem nobiscum sequentibus ingressus, dextram illius more assedit. Eadm., page 48.

[3] Papæ! si nec Dei nec rectitudinis mentio est, dicitis, facta fuit cujus tunc?

[4] Et ideo ab omni servo Dei spernendam profiteor ac refutandam.

[5] Omnis fides quæ cuivis homini legaliter promittitur ex fide Dei roboratur. Sic enim spondet homo homini. Per fidem quam debeo Deo, fidelis tibi ero... Ergo... liquet quod eadem fides si quando contraria fidei Dei admittit, enervetur.

« tre écouté[1]. » Les seigneurs cherchèrent à étouffer sa voix : il attendit, sans s'émouvoir, qu'ils fussent fatigués de crier ; puis il reprit : « Vous voulez que je jure de ne plus jamais en appeler au « vicaire de Pierre. Jurer cela ce serait abjurer saint Pierre ; ab- « jurer saint Pierre, c'est abjurer le Christ, et abjurer le Christ, « par égard pour vous, c'est un crime dont aucun jugement de « votre cour ne saurait m'absoudre[2]. » Tant de calme et tant de courage finirent par l'emporter : le roi lui permit de partir. Anselme, avant de le quitter, lui dit : « Rien ne me fera cesser « d'aimer votre salut ; comme un père spirituel à son fils bien- « aimé, comme archevêque de Cantorbéry au roi d'Angleterre, « je veux vous donner la bénédiction de Dieu et la mienne, si « vous ne la refusez pas. — Non, dit le roi, je ne la refuse pas. » Et il baissa humblement la tête pour la recevoir[3].

Anselme passa de suite à Cantorbéry ; il assembla ses chers moines, chercha à les consoler de son départ par l'espérance que son voyage serait utile à la liberté future de l'Eglise[4], et leur fit un discours d'adieu, où il comparait la vie religieuse à la chevalerie d'un roi temporel. Il leur donna à tous le baiser de paix, prit ensuite le bourdon et la panetière de pèlerin sur l'autel, et alla s'embarquer à Douvres. Là une nouvelle injure l'attendait. Un clerc nommé Guillaume l'arrêta sur le rivage, et, au nom du roi, fit étaler et fouiller devant lui toutes les malles de l'archevêque pour voir s'il n'emportait pas d'argent. On ne trouva rien, et le fisc royal ne recueillit que les malédictions de la foule indignée[5]. Le roi s'en dédommagea en saisissant aussitôt tous les domaines de l'archevêché et en les exploitant à son gré[6].

A peine l'archevêque eut-il mis le pied sur le sol de la France

[1] O! o! prædicatio est; quod dicit prædicatio est. Non rei de qua agitur ulla, quæ recipienda sit e prudentibus ratio.

[2] Peccatum... judicio curiæ tuæ non segnis emendabo.

[3] Viri alacritatem rege cum suis admirante. Eadm., p. 49.

[4] Sperans in respectum misericordis Dei iter meum libertati Ecclesiæ futuris temporibus nonnihil profuturum. Eadm., p. 18.

[5] In littore detinuit... Allatæ ante illum bulgiæ et manticæ reseratæ, et tota supellex illius subversa et exquisita, ingenti plebis multitudine circumstante ac nefarium opus pro sua novitate... execrante.

[6] Veut-on savoir comment les philosophes de nos jours jugent ces luttes? Qu'on écoute M. Franck qui, dans l'ouvrage ci-dessus cité, se croit obligé d'excuser Anselme de sa *révolte* contre le roi; car c'est là ce que les protestants et les rationalistes nomment *révolte*. Il dit que cette révolte était beaucoup moins la faute personnelle d'Anselme que celle de son époque, et que, comme toutes les *collisions*

que l'enthousiasme populaire éclata. Ce fut la première récompense de sa fidélité à Dieu et à l'Eglise; c'est en même temps pour l'histoire une incontestable preuve de la puissante sympathie qui animait alors tous les peuples chrétiens, et, malgré la publicité si restreinte de cette époque, les réunissait en un seul corps dès qu'il s'agissait de partager les joies ou les épreuves de leur mère commune la sainte Eglise. Hommes et femmes, riches et pauvres, se précipitaient au-devant du Pontife confesseur, exilé volontaire, que sa renommée avait devancé. Partout où il arrivait, il était reçu par le clergé, les moines, le peuple, bannières déployées, au bruit des cantiques et avec toutes les marques d'une joie excessive [1]. Il exerçait déjà tout l'ascendant de la sainteté : il séduisait les uns, il dominait les autres. Pendant qu'il passait en Bourgogne, le duc de ce pays, tenté par la riche proie que lui offrait un primat d'Angleterre se rendant à Rome, résolut d'intercepter le chemin des pèlerins pour les piller. Mais il y avait alors au fond de tous les cœurs, même les plus envahis par la cupidité et l'orgueil, une porte toujours ouverte aux lumières de la foi. Le duc, ayant atteint les voyageurs, arrivait au galop en criant : « Lequel de vous est l'archevêque? » Mais à peine eut-il regardé Anselme qu'il rougit, baissa les yeux, balbutia quelques mots et se tut. L'archevêque lui offrit le baiser de paix. Le duc l'accepta, se recommanda à ses prières, lui donna une escorte, et se retira en disant : « Ce n'est pas le visage d'un homme, c'est celui « d'un ange de Dieu qui brille en lui [2]. » Cette âme égarée avait été traversée comme d'un trait enflammé de la grâce. Il se fit croisé, périt glorieusement en défendant le tombeau du

*tragiques* de ce genre, elle ne doit pas être jugée d'après les *lois de la moralité ordinaire. Die gewoehnliche moralische maastab reicht nier nichtaus.* P. 73. C'est toujours la même prétention chez ces docteurs de liberté et d'égalité, celle de créer pour les grands hommes et les grands événements une moralité exceptionnelle, prétention que confondent également et les doctrines et la conduite des grands hommes du Catholicisme.

[1] Videres ergo viros et mulieres, magnos ac parvos e domibus ruere, certatimque currendo... Fama viri cælerius præcurrebat et multiplici populos voce replebat. Unde turbarum concursus, clericorum cœtus, monachorum exercitus... isti gaudio et exultatione concrepantes, illi vexillis et sonoris concentibus conjubilantes. Eadm., 19, 49.

[2] In equis ocior advolat, et clamore valido quis vel ubi esset archiepiscopus interrogat. Quem... intuitus, subito pudore percussus, erubuit demisso vultu, et quid diceret non invenit. Cui Pater : Domine dux, si placet osculabor te... Nec enim hominis, sed vultus angeli Dei fulget in eo. Eadm., 49.

Christ, et son corps, rapporté aux moines de Cîteaux, fut enterré sous le porche de l'église, et foulé longtemps sous les pas de saint Bernard et de ses frères [1].

Anselme, poursuivant sa route, arriva à Cluni, où le saint abbé Hugues et son armée de moines [2] le reçurent avec bonheur : il y passa les fêtes de Noël 1097, et alla ensuite attendre à Lyon, chez son ami le cardinal-archevêque Hugues, la réponse de la lettre qu'il avait écrite au Pape, afin de lui exposer l'incompatibilité de l'état de l'Angleterre avec l'exercice de la liberté épiscopale, et afin de lui demander le droit de s'affranchir de cette servitude pour sauver son âme [3]. Urbain lui commanda de venir le trouver sans délai. Il partit aussitôt malgré son état de maladie et malgré les dangers de la route [4]. Ces dangers étaient grands pour lui. La cause du roi Guillaume-le-Roux était aussi celle de l'empereur Henri IV, et tous les partisans italiens de celui-ci et de l'antipape attendaient au passage les évêques et les religieux qui allaient trouver le Pape légitime, pour les piller, les outrager, et quelquefois les égorger [5]. Au bruit du voyage de l'archevêque de Cantorbéry, qu'ils supposaient chargé d'or et d'argent, leur cupidité schismatique redoubla d'ardeur, et ils firent guetter avec soin sa route. Anselme les déjoua en voyageant comme un simple moine, accompagné seulement de deux autres moines ses amis, Baudouin et son biographe Eadmer. Il allait partout demander l'hospitalité dans les monastères qu'il trouvait sur sa route [6], sans se faire connaître. Souvent les moines ses hôtes lui parlaient de l'archevêque de Cantorbéry et de son voyage [7] ; à Aspera on lui

[1] Ce duc était Eudes, dit Borel, qui régna de 1078 à 1102, et contribua à la fondation de Cîteaux, en 1098, l'année après le passage d'Anselme par ses Etats.

[2] Toto illius monasterii monachorum agmine.

[3] Videbam enim multa mala in terra illa quæ nec tolerare debebam, nec episcopali libertate corrigere poteram... Ut animam meam de vinculo tantæ servitutis absolvatis, eique libertatem serviendi Deo in tranquillitate reddatis. Ep. III, 166.

[4] Viæ se periculos, mortem pro Deo non veritus, tradit. Eadm., 50. Le mardi avant les Rameaux, 16 mars 1098.

[5] Maxime homines Alemannici regis intendebant, ob dissensionem quæ fuerat illis diebus inter Papam et ipsum.

[6] Visum Patri est decentius inter monachos... quam inter villanos, nocte illa conversari, tum propter religionem monachici ordinis, tum propter officium imminentis noctis atque diei.

[7] Voy. la conversation entre les voyageurs et les moines d'*Aspera*, à cinq journées de Lyon. Eadm., 51.

dit que cet archevêque avait été jusqu'à Plaisance, mais que là il avait prudemment rebroussé chemin. A Suse, l'abbé, ayant appris que les voyageurs étaient des moines du Bec, leur dit : « Frères, je vous en prie, est-il encore vivant cet Anselme que « vous aviez autrefois pour abbé, ce grand ami de Dieu et des « bonnes gens?—Oui, dit Baudouin, il vit, mais il a été forcé de « devenir archevêque dans un autre pays.—Je l'ai su, reprit « l'abbé; mais comment va-t-il maintenant?—On dit qu'il va « bien, répondit Baudouin.—Dieu le garde, dit l'abbé; je prie « pour lui. » Pendant ces dires, Anselme rabattait le capuchon de son froc sur sa tête et gardait le silence[1]. Mais ce regard doux et fort qui avait vaincu et converti le duc de Bourgogne trahissait aux étrangers l'homme de vie, et, dans les auberges italiennes, les gens du pays et leurs femmes, après avoir examiné ce moine, voyageur inconnu, se mettaient à genoux devant lui et lui demandaient sa bénédiction[2].

Arrivé à Rome, le Pape le reçut au Latran, entouré de la noblesse romaine, l'embrassa et le félicita au milieu des acclamations de la cour pontificale[3]. Le Pape prit alors la parole, fit un magnifique éloge d'Anselme, et déclara qu'il le regardait comme son maître par la science, et presque son égal par la dignité, en tant que patriarche et pape d'un autre monde[4]. Il ajouta que tout ce qu'il possédait était à la disposition de celui qui s'était exilé pour la justice et la fidélité due à saint Pierre[5]. Après avoir écouté le récit d'Anselme, il écrivit au roi d'Angleterre une lettre pour l'exhorter et lui commander de réparer ses fautes[6]. L'archevêque ne demeura que dix jours au Latran : le mauvais air de Rome le détermina à aller attendre la réponse de Guillaume dans une abbaye de l'Apulie, près de

[1] Fratres, obsecro vos, vivit ille adhuc, ille Dei et omnium bonorum amicus Anselmus?... Et ut valeat, oro. Hæc de se Anselmus dici audiens, confestim, tecto cuculæ suæ capitio, capite demisso vultu sedebat. Eadm., 20.

[2] Ecce solus Anselmi aspectus in admirationem sui populos excitabat, eumque esse virum vitæ designabat..... Viri cum mulieribus hospitium intrare, et ut hominem videre, etc.

[3] Mane confluit ad Papam Romana nobilitas... Statim ab ipso erigitur ad osculum ejus... Acclamat curia dicto.

[4] Quasi comparem vel ut alterius orbis apostolicum et patriarcham jure venerandum. Eadm., 20.

[5] Viri propter justitiam necne fidelitatem B. Petri exulantis. Eadm., 51.

[6] Movet, hortatur, imperat.

Télèse, que gouvernait un ancien moine du Bec[1]. Il y habita un domaine appelé Schlavia, situé sur le sommet d'une montagne. Dès qu'il eut entrevu cette retraite, il s'écria : Voici le lieu de mon repos[2]. Il y reprit aussitôt ses anciennes habitudes monastiques et ses anciens travaux, et acheva un traité profond sur les motifs de l'Incarnation divine[3]. Mais les Normands, dont il avait été si longtemps le compatriote au Bec, ne le laissèrent pas longtemps tranquille. Le duc Roger, venant assiéger Capoue, le fit conjurer de venir le trouver, pour l'aider à travailler au salut de son âme.

Il alla au-devant du prélat exilé avec tous ses chevaliers et l'embrassa tendrement; puis fit planter pour lui des tentes à l'écart du reste de l'armée, auprès d'une petite église, où il venait chaque jour s'entretenir avec lui[4]. Le Pape Urbain vint bientôt rejoindre l'armée normande, et campa auprès d'Anselme. Tous ceux qui venaient rendre hommage à Urbain allaient en même temps trouver Anselme; et ceux même que leur humble condition tenait éloignés de la majesté pontificale se sentaient attirés par la douceur et l'humilité de l'archevêque[5]. Les Sarrasins, qui servaient en grand nombre sous le comte Roger de Sicile, oncle du duc, n'échappaient pas à la séduction de ses vertus : quand il passait dans leur camp, ils lui baisaient les mains à genoux, et appelaient les bénédictions d'en haut sur sa tête. Guillaume, loin de céder aux injonctions du Pape, cherchait, par ses lettres et ses présents, à indisposer contre Anselme le Pape, et surtout le duc Roger. Celui-ci n'en eut nul souci; il offrit, au contraire, au prélat la donation de tout ce qu'il possédait de mieux, tant en terres qu'en villes et châteaux, pour le déterminer à se fixer auprès de lui; mais Anselme ne rêvait que la paix de la solitude. Les

[1] Jean, abbé de San-Salvatore. Telesi est entre Bénévent et Capoue.

[2] Hæc requies mea, hic habitabo.

[3] C'est le traité intitulé *Cur Deus homo*, qu'il avait commencé en Angleterre.

[4] Cupiens... per eum his quæ saluti suæ adminiculari poterant informari... Adhuc longe eramus : ecce dux ipse, copiosa militum multitudine septus, patri occurret ac in osculo ruens... Ducem ipsum cum suis nobiscum singulis diebus in promptu habentes. Eadm., 51 et 21.

[5] Nec facile quivis declinaret ad Papam qui non diverteret ad Anselmum.... Mira et quæ cunctos demulcebat pura cum simplicitate humilitas. Multi ergo quos timor prohibebat ad Papam accedere festinabant ad Anselmum venire, amore ducti, qui nescit timere.

dernières nouvelles d'Angleterre, en lui apprenant les nouvelles impiétés et les atroces cruautés du roi, redoublèrent son désir de renoncer à son siége et à ce pays, où personne, excepté quelques moines, ne voulait être gagné par lui au Seigneur[1]. Il en fit part au Pape. Urbain ne l'accueillit pas. « O évêque! ô pasteur! lui dit-il, tu n'as pas encore versé « ton sang, et tu veux déjà abandonner la garde du troupeau « chrétien! Le Christ a éprouvé l'amour de saint Pierre pour lui « par la garde de ses brebis; et Anselme, ce saint Anselme, ce « grand Anselme, ne cherchant que le repos, ne craint pas d'ex- « poser les brebis du Christ à la dent des loups! Non-seulement « je ne te le permets pas, mais je te le défends, de la part de « Dieu et du bienheureux Pierre. Si la tyrannie du roi actuel « t'empêche de retourner dans ce pays, tu n'en es pas moins son « archevêque par le droit de la chrétienté, et revêtu du pouvoir « de lier et de délier tant que tu vivras et partout où tu seras. Et « moi, qui ne veux pas être accusé de négliger tes injures, je te « convoque au concile que je veux tenir à Paris, devant le corps « de saint Nicolas, afin d'y entendre et d'y voir la justice que « j'ai résolu de faire du roi anglais et de ses pareils, qui se sont « soulevés contre la liberté de l'Eglise de Dieu[2]. »

Ce concile s'assembla le 1er octobre 1098: cent quatre-vingt-cinq évêques y assistèrent en chape, sous la présidence du Pape, seul revêtu de la chasuble et du pallium. Anselme, à qui le Pape n'avait pas songé en prenant séance, se plaça, avec son humilité accoutumée, au hasard parmi les autres[3]. On commença

[1] Quomodo nullus, exceptis aliquibus monachis, cum gratia fructificandi Deum audiret. Eadmer raconte plusieurs traits infames de Guillaume. M. Thierry en a reproduit un dans son *Histoire de la conquête des Normands*, t. III, p. 336, où il n'a d'ailleurs pas trouvé de place pour *un seul mot* sur les épreuves d'Anselme et de l'Église.

[2] O episcopum! o pastorem! nondum cædes, nondum vulnera perpessus es, et jam, etc... Et Anselmus, Anselmus, inquam, ille sanctus, ille talis ac tantus vir, solummodo quiescere volens... Quod si propter tyrannidem principis, qui nunc ibi dominatur... jure tamen christianitatis semper illius archiepiscopus esto... Ego quoque, ne de his... videar non curare, eaque gladio sancti Petri nolle vindicare, moneo... ut quod de ipso rege Anglico suisque ac sui similibus, qui contra libertatem Ecclesiæ Dei se erexerunt, mediante æquitatis censura, me facturum disposui... percipias.

[3] Omnibus ergo suum locum ex antiquo vindicantibus, Anselmus, humilitate summus, quo poterat, assedit. Exciderat animo summi Pontificis, ingruente tumultu, ut ei locum delegaret. Guill. Malmesb., De Gest. Pontif., I, 229.

par discuter avec les évêques grecs la question de la procession du Saint-Esprit. Comme la dispute s'échauffait et que la question devenait de plus en plus confuse, le Pape, qui s'était déjà servi de quelques arguments du traité qu'Anselme lui avait envoyé sur l'Incarnation, fit faire silence et s'écria d'une voix retentissante: « Notre père et notre maître Anselme, archevêque « des Anglais, où es-tu? » Anselme se leva et dit: « Me voici! » Et le Pape reprit: « C'est maintenant qu'il nous faut ta science « et ton éloquence: viens et monte ici, viens défendre ta mère « et la nôtre contre les Grecs; c'est Dieu qui t'a envoyé à son « secours[1]. » Et, au milieu d'un grand bouleversement de places et de l'étonnement du concile, où tous demandaient qui il était et d'où il venait, le Pape le fit asseoir aux pieds de son trône, et fit connaître à l'assemblée les vertus et les malheurs du docteur étranger[2]. Anselme traita ensuite la question d'une façon si claire et si victorieuse que les Grecs furent confondus, et l'anathème fut prononcé contre ceux qui repousseraient la vraie doctrine telle qu'il l'avait exposée[3].

On en vint ensuite à l'affaire du roi d'Angleterre. Anselme garda le silence; mais les accusateurs ne manquaient point. Après le récit des attentats horribles de Guillaume contre Dieu et les hommes[4], le Pape ajouta: « Voilà la vie de ce tyran. En vain « avons-nous cherché à le ramener par la persuasion; la persécu- « tion et l'exil de ce grand homme que vous voyez devant vous « montrent assez combien peu nous avons réussi. Mes frères, que « décidez-vous? » Les évêques répondirent: « Si vous l'avez « averti trois fois sans qu'il vous ait obéi, il ne reste qu'à le frap- « per du glaive de saint Pierre, afin qu'il demeure sous le coup « de l'anathème mérité jusqu'à ce qu'il se corrige[5]. » Le Pape allait fulminer l'excommunication quand Anselme se leva, et, s'a-

[1] Pater et magister Anselme, Anglorum archiepiscope, ubi es? Sedebat pater in ordine ceterorum... et ego ad pedes ejus... Surrexit continuo et respondit: Domine pater, quid præcipis? Ecce me. Eadm., 53. Cf. Guill. Malm., l. c.

[2] Videres quosque perstrepere, sedes mutare, locum sedendi vero parare... concilio stupente ad hæc et percunctante quis esset et unde.

[3] Anselme a écrit lui-même toute cette discussion dans le traité intitulé *de Processione Spiritus-Sancti*, dont il envoya des copies dans divers pays à la demande de ses amis. Cf. Hildeberti ep. Cenoman. Ep. 9, ed. Beaugendre, et Eadm., p. 53.

[4] Proferuntur in medium scelera dictu horrenda; adjicitur contemptui humano cœlestis injuria. Guill. Malmesb., l. c.

[5] Ecce vita illius tyranni... Restat ut gladio sancti Petri sub anathematis ictu percussus, quod meruit, sentiat, donec a sua pravitate discedat. Eadm.

genouillant devant lui, le supplia de ne pas encore prononcer la redoutable sentence. La victime demandait la grâce du bourreau. A la vue d'une telle charité, le concile reconnut que la gloire véritable d'Anselme était encore au-dessus de sa renommée[1].

Anselme retourna avec le Pape à Rome, où arriva peu après, comme envoyé du roi d'Angleterre, ce même Guillaume qui avait fouillé les bagages du primat sur la plage de Douvres. Il annonce que son maître refusait la restitution prescrite par le Pape, parce qu'il croyait l'archevêque coupable d'être sorti du royaume malgré lui. Urbain se montra d'abord irrité de cette prétention inouïe jusqu'alors, qui transformait en crime le voyage d'un primat à la mère Eglise[2], et répondit à l'envoyé que le roi serait irrévocablement excommunié dans le concile qui allait être tenu à Rome, après Pâques. Mais Guillaume réussit à fléchir le Pape dans ses audiences secrètes, et en distribuant force présents et promesses à divers personnages qui pouvaient servir la cause de son maître[3]. Le Pape lui accorda un nouveau délai jusqu'à la Saint-Michel de l'année prochaine. On était alors à Noël 1098. Anselme fut retenu à Rome, malgré lui, par Urbain, qui lui rendait toujours les plus grands honneurs[4]. Tout le monde le traitait comme la seconde personne de l'Eglise, et plutôt en saint qu'en prélat[5] : les Anglais qui venaient à Rome lui baisaient les pieds comme au Pape. Les impérialistes, qui formaient la majorité du peuple romain, voulurent un jour l'enlever à main armée, comme il allait de Latran à Saint-Pierre ; mais la seule puissance de son regard les arrêta et les réduisit à lui demander sa bénédiction[6].

Au concile qui se tint dans l'église de Saint-Pierre, quinze jours après Pâques, 1099, cent cinquante évêques renouvelè-

[1] Quæ res ei non mediocrem apud cunctos videntes peperit gratiam, eo quod ostensione veræ sanctitatis vicisset famæ suæ gloriam. Guill. Malm., l. c.

[2] Non papæ! ait, quis unquam audivit talia?... Vere et sine omni ambiguitate dicere possumus e sæculo tale quid non esse auditum. Et pro tali responso mirabilis homo huc te fatigasti? Eadm., 54.

[3] Munera quibus ea cordi esse animadvertebat dispertiendo et pollicendo.

[4] Ipse Papa frequenter ad Anselmum veniebat, sæpe cum eo seu agendo et curiam faciendo ei.

[5] Semper et ubique a Papa secundus erat... Quasi proprio nomine sanctus vocabatur. Eadm., 21.

[6] Cives urbis, quorum ingens multitudo propter fidelitatem imperatoris ipsi Papæ erat infesta,,, viso vultu ejus, projectis armis, etc.

rent les décrets de Plaisance et de Clermont contre les simoniaques et le mariage des prêtres. Anselme était assis à une place très-distinguée, par l'ordre spécial du Pape. Comme Reinger, évêque de Lucques, proclamait les canons du concile d'une voix forte, pour dominer le tumulte de l'assemblée, il s'interrompit tout à coup, et, promenant sur ses confrères un regard indigné et douloureux[1], il s'écria : « Mais que faisons-nous donc? « Nous accablons de préceptes nos enfants dociles, et nous ne « faisons rien contre les crimes des tyrans. Tous les jours on « vient se plaindre au Saint-Siége de leurs oppressions et de « leurs pillages ; mais avec quel résultat? le monde le sait et en « gémit. Et voici un homme qui reste modestement et silen- « cieusement assis parmi nous, mais dont le silence crie, dont « la patience et l'humilité montent au trône de Dieu et nous ac- « cusent. Voici déjà la seconde année qu'il est venu demander « justice au Saint-Siége, et qu'a-t-il obtenu? Si vous ne compre- « nez pas tous de qui je parle, sachez que c'est d'Anselme, ar- « chevêque d'Angleterre[2]. » Et, en parlant ainsi, il frappa trois fois le pavé de l'église de sa crosse, en serrant les lèvres et les dents[3]. Le Pape, qui se rappelait que le délai accordé à Guillaume avait encore six mois à courir, l'arrêta en disant: « Assez, « frère Reinger, assez : il y sera mis bon ordre[4]. — Il le faut « bien, » reprit Reinger, « sans quoi la cause passera au tribunal de ce Juge qui est toujours juste[5]. » Anselme, qui n'avait pas dit un mot de ses malheurs à l'évêque de Lucques, fut étonné de cette intervention, mais continua à se taire.

A la fin du concile, le Pape, de l'avis unanime des prélats, fulmina l'excommunication contre tous ceux qui donneraient ou recevraient l'investiture laïque des biens ecclésiastiques, et en même temps contre tous ceux qui feraient hommage aux laïcs pour les dignités de l'Eglise; « car, disait-il, il est abominable

[1] Subito, admirantibus cunctis... unde suorum luminum acie in circumsedentes directa vulneratæ mentis dolorem, etc., Eadm., p. 55.

[2] Sed væ! quid faciemus... Unus ecce inter nos modesta taciturnitate quiescens mitis residet, cujus silentium clamor magnus est, cujus humilitas, etc... Sed vel quid hucusque subventionis invenit? Eadm., l. c.; Cf. Guill. Malmesb., l. c.

[3] Virgam... tertio pavimento illisit, indignationem... compressis exploso murmure labiis, et dentibus palam cunctis ostendens.

[4] Sufficit, frater Reinger, sufficit... Procurabitur huic rei correctio. Eadm., Guill. Malm.

[5] Et equidem expedit, nam aliter Eum qui justa judicat non transibit.

que des mains élevées à cet honneur suprême, et refusé aux anges mêmes, de créer le Créateur et de l'offrir à son Père pour le salut du monde, soient réduits à l'ignominie de devenir les servantes de ces mains qui, jour et nuit, sont souillées d'attouchements impurs, de rapines et de sang. » Toute l'assemblée s'écria : « Ainsi soit-il[1]. »

Le lendemain de la clôture de l'assemblée, Anselme, convaincu qu'il n'obtiendrait pas justice de sitôt[2], s'en retourna à Lyon, auprès de son ami le cardinal Hugues, après s'être fait donner par le Pape pour supérieur le moine Eadmer, son compagnon de voyage. Il se figurait ainsi être retourné à l'état d'obéissance monastique, et se montrait si minutieusement docile aux ordres de ce nouveau supérieur qu'il n'osait pas même se retourner dans son lit sans sa permission[3]. On reconnaît ainsi toujours en lui le moine, et on voit à quelle source il retrempait et son courage et son génie.

LE COMTE DE MONTALEMBERT.

[1] Execrabile videri manus quæ in tantam eminentiam excreverint ut... Deum cuncta creantem creent... ut ancillæ fient earum manuum quæ die ac nocte obscœnis contagiis inquinantur... His ab universis : Fiat, Fiat, acclamari audivimus. Eadm. Cf. Roger Hoved., ad 1099.

[2] Vane nos ibi consilium nihil auxilium operiri intelleximus... nihil judicii vel subventionis, præterquam quod diximus, per Romanum præsulem nacti. Eadm., 55. Guill. de Malmesbury accuse directement le Pape de s'être laissé gagner par les présents du roi ; mais Eadmer, qui écrivait sur les lieux mêmes, et qui ne reculait devant aucune vérité, n'accuse que des individus de sa cour. Baronius et Moehler ont justifié victorieusement Urbain contre ces reproches.

[3] Guill. Malmesb. De Gest. Pontif., I, 229. Anselme passa près de deux ans à Lyon, traité par l'archevêque, non pas en hôte, sed sicut indigena et vere loci dominus. Il y reprit ses travaux philosophiques et y écrivit ses deux traités *de Conceptu virginali* et *De humana Redemptione*. Eadm., 55 et 22.

(*La fin au numéro prochain.*)

# DES ASSOCIATIONS RELIGIEUSES.

(TROISIÈME ARTICLE [1].)

VI. Les premières pages de ce travail ont été accueillies avec quelque faveur par les esprits graves et honnêtes; les sympathies ne nous ont pas manqué : beaucoup de personnes ont bien voulu nous dire qu'elles partageaient notre façon de penser; mais on nous a jugé téméraire : nous avons rencontré, à côté d'un amour réel pour la vérité, presque autant de désespoir de la faire pénétrer dans le grand nombre. Ceux qui nous approuvent en secret nous condamneraient presque en public, tant la confiance est rare au succès de la justice.

Je ne suis pas si pessimiste : pourvu que la vérité soit dite et souvent répétée (que ce soit nous ou d'autres qui la produisions), beaucoup seront ramenés; jamais tous, la chose est certaine : il est des dispositions, des engagements qui résisteront toujours. Il importe donc de nous faire une juste idée de nos chances, et de distinguer entre ces clameurs, ces colères, ces craintes, dont s'alimentent les intérêts hostiles à la religion, celles qui doivent céder tôt ou tard à l'autorité de la discussion de celles dont la passion demeurera inflexible.

Passons donc d'abord en revue les nuances de l'opinion dans lesquelles il nous est permis d'espérer des conquêtes.

En premier lieu, il faut placer ceux qui se sont fait de fausses idées du Catholicisme d'après la manière dont l'histoire est depuis si longtemps racontée. Il y a parmi eux des personnes pieuses, des chrétiens pratiquants. Ces déplorables héritiers de

[1] Voir les numéros du 15 mai et du 15 juin.

l'inconséquence de nos pères, à côté de la confiance en Dieu, ont la terreur de l'Église.

Quand un mal a duré bien longtemps, on se prend à croire qu'il va disparaître ; mais le mal ne vieillit point ainsi, et d'ailleurs, si nous avons cru si fermement à sa fin, ç'a été sans doute chez nous une pure erreur d'amour-propre. L'illusion était inévitable : nous voyions peu à peu la glorification de l'Église et de ses institutions gagner, à titre de pure impartialité, tous les esprits préoccupés d'études historiques. Les générations nouvelles accueillaient avec ardeur la réhabilitation du Catholicisme ; et cependant que reste-t-il aujourd'hui de ces difficultés éclaircies, de ces points fixés, de ces préjugés démentis? On ne saurait envisager sans effroi (et sans humilité) la promptitude avec laquelle beaucoup de ceux qui nous applaudissaient, peut-être, sont rentrés dans la routine du mensonge et dans le lieu commun de la calomnie.

D'autres, qui ne se piquent pas autant de convictions historiques, craignent tout simplement de servir, sous prétexte de progrès religieux, l'ambition temporelle de l'Église. Le moindre mal qu'on puisse dire du clergé, c'est qu'il est ambitieux. Vivant au milieu d'institutions qui font le plus ordinairement de l'ambition un devoir, nous ne craignons pas de transformer ce vague reproche en un titre d'accusation formel contre les prêtres.

Il arriva dernièrement à des personnes éclairées et morales, mais qui ne sont pas dans la voie religieuse, une chose qui me frappa : rassemblant les matériaux d'un ouvrage qui devait servir de *Guide* pour *le choix d'un état*, elles avaient demandé aux hommes spéciaux des indications sur chacune des carrières spéciales de la vie. L'article *Prêtre* fut fourni par un jeune ecclésiastique qui le rédigea simplement, sans exagération, avec toute la mesure désirable. Il y fit voir ce que c'est que la carrière du sacerdoce ; il peignit la vie si rude du séminaire, les longues épreuves, les combats, les angoisses cruelles, la solennité du sacrifice, le trouble et la joie de la consécration. Il dut retracer aussi le sort qui attend le nouveau prêtre après un tel noviciat, tant de grossiers mépris qu'il faut dédaigner, un tel isolement de l'âme, tant de secrets dévouements dont la récompense n'est point de ce monde, un labeur incessant, un repos qui ne commence qu'à la tombe. Ceux pour qui ce morceau avait été

écrit en reçurent une impression inattendue : ils n'avaient, pour ainsi dire, aucune idée du prêtre, et tout à coup ils s'aperçurent qu'au milieu de cette mollesse et de cette légèreté avec laquelle chacun traite l'accomplissement de ses obligations en les subordonnant à l'intérêt de la réputation et de la fortune, il était une profession dans laquelle on ne compose jamais avec le devoir.

Cette faiblesse, qui nous a tous atteints, nous empêche de démêler le principe des dévouements extraordinaires dont nous sommes chaque jour témoins de la part des membres du clergé : qu'un incendie éclate, qu'une fièvre contagieuse se développe, qu'un fleuve rompe ses digues et submerge les villes, le prêtre est toujours là, le plus intrépide, donnant l'exemple à tous, et alors un concert de bénédictions l'accompagne : les journaux ennemis du *parti-prêtre* enregistrent les témoignages de la reconnaissance publique, sans préjudice toutefois de la calomnie courante, et sans que personne refléchisse que la force qui se révèle dans ces occasions insolites est la conséquence d'une discipline de l'âme sévèrement maintenue pendant tout le cours de la vie.

Prenez donc une de ces lâches natures qui, pendant de longues années, ne se sont préoccupées que de l'amusement de chaque soir, et transportez-les en face de l'échafaud qui se dressait, il y a quelques jours, sur la place d'une de nos villes. La foule, impatiente, attend le condamné : il arrive. A côté de ce malheureux livré aux affres de la mort, paraît un jeune prêtre, affectueux, suppliant, prodiguant les paroles de la charité. Qu'importe ? c'est son métier, c'est chose de tous les jours. Il va voir tomber cette tête qu'il embrassait tout à l'heure, il lui faudra unir le calme des bourreaux avec le cœur du chrétien : eh ! que nous importe ? Ne reçoit-il pas un salaire pour cette tâche !

Mais voici de l'imprévu : la hideuse machine fonctionne mal; la hache est tombée sur le supplicié, elle a entamé les vertèbres, et la tête n'est point détachée, et celui que l'éternité devrait déjà avoir saisi se redresse plein de vie en hurlant contre les hommes et en appelant le serviteur de Dieu. A ce spectacle l'épouvante et la stupeur ont tout envahi : la foule répond aux cris du patient par des cris plus terribles encore : les bourreaux restent immobiles ; un seul homme ne s'est point troublé : c'est le prêtre : voyez-le revenir le crucifix à la main et soutenant

le courage de la victime par le spectacle du supplice d'un Dieu ; voyez-le se pencher avec amour sur cette tête à demi détachée et mêler ses larmes avec le sang qui dégorge de la plaie et inonde ses vêtements. Ainsi quand le soldat perça le flanc du Sauveur expiré, on vit aussitôt en découler de l'eau et du sang : *et continuo exivit sanguis et aqua.*

A de telles vies, à un devoir ainsi accompli, pour ainsi dire, à toutes les hauteurs, je le demande à tout esprit judicieux, allez donc offrir l'attrait d'une vulgaire ambition ! car je ne pense pas qu'on veuille employer cette expression dans un sens de blâme, en l'appliquant à ce sentiment qui, tout en nous laissant la défiance de nos forces, nous pousse néanmoins à désirer d'être placé là où l'emploi de nos facultés peut être légitime et salutaire. Je n'ai pas besoin, je pense, de faire l'apologie d'une ambition qui n'est qu'une forme du courage. Un autre l'a fait avant moi, avec une hauteur de raison devant laquelle les insinuations d'une envie subalterne sont restées muettes.

Au reste, pour en revenir à des sentiments plus équitables envers le clergé, pour comprendre que dans les exemples même de faiblesse qu'on peut toujours citer quand il s'agit des hommes, cette considération suprême du devoir explique l'ambition quand elle ne suffit pas à la justifier, il faut avoir contracté soi-même l'habitude de l'accomplissement du devoir.

Tout le monde sait qu'il n'y a rien qui s'établisse plus aisément que la sympathie du prêtre et du soldat.

VII. Le reproche que je viens de réfuter est de tous les temps et de tous les lieux : la haine de la religion le reproduira sans cesse ; l'irréflexion le répétera toujours. Il en est un autre plus spécial, plus temporaire, sur lequel on insiste avec plus de force, parce qu'on compte davantage sur l'effet qu'il devra produire. On affecte donc de confondre l'action du Catholicisme avec les manœuvres politiques : toute réclamation faite en faveur de la liberté religieuse est présentée comme une baliste dirigée par le parti de la légitimité contre ses adversaires.

Le calcul est habile, nous devons en convenir, et nous ne pouvons dissimuler qu'il n'ait jusqu'à présent produit un effet considérable. On sait la majorité du pays engagée dans une voie contraire aux convictions légitimistes ; on n'ignore pas qu'outre un désir jaloux de maintenir les grandes améliorations accom-

plies depuis la Révolution dans notre régime civil, il existe des passions d'autant plus vivaces et ardentes qu'elles sont traditionnelles. D'un autre côté, le clergé a fait, au retour de la branche aînée et pendant tout le cours de la Restauration, une adhésion formelle, sans réserve et presque sans exception, au principe de la légitimité. En représentant le clergé comme continuant d'être subordonné à l'opinion politique qu'il professait unanimement il y a si peu d'années, on s'aperçoit que c'est toucher une corde sensible, et l'on ne se fait pas faute d'interpréter en ce sens les moindres témoignages de regret et de respect et jusqu'aux signes les plus fugitifs de mécontentement et de chagrin.

Il est certain que ceux qui recueillent ces nuages, pour tâcher d'en composer des tempêtes, ne se soucieraient guère de voir le clergé devenir entièrement étranger à l'opinion légitimiste. C'est chose si précieuse qu'un argument tout fait, une plume toute taillée!

Pourquoi donc n'a-t-on pas rappelé que, précédemment, le clergé avait fait au gouvernement impérial une adhésion aussi formelle qu'il la fit ensuite à la Restauration? Pourquoi, à mesure que le clergé s'est montré disposé à mettre en pratique le précepte de l'Evangile, en acceptant sans réserve le gouvernement de fait dans le domaine temporel, s'est-on étudié à présenter sa soumission et ses offres de concours comme autant d'avances ambitieuses?

On aurait voulu peut-être que le clergé montrât plus de résolution et d'ardeur: on lui reproche sans doute de n'avoir pas adopté d'enthousiasme et soutenu contre la légitimité les principes de la révolution de 1793. Il eût fallu que le clergé se montrât non-seulement plus vertueux que toutes les autres classes de la société, mais encore plus pénétrant dans ses prévisions. Le torrent débordé couvrait encore les campagnes, roulant avec lui les arbres, les maisons et les cadavres; tous les esprits étaient sous l'impression de la terreur et du désespoir: le clergé seul aurait dû annoncer que le torrent laisserait après lui le dépôt d'une vase féconde! Je ne vois pas, en définitive, que le clergé ait été plus troublé et moins prévoyant à l'égard de la Révolution que les autres classes, la bourgeoisie comprise, frappées comme lui, mais avec moins d'acharnement et de haine. Pour être juste, il aurait fallu lui tenir compte de l'exem-

ple d'oubli et de conciliation qu'il donna, dès que l'accès de la patrie lui fut rouvert.

Plus tard, il avait vu indignement déçues les espérances que lui avait données le gouvernement impérial : le poids du despotisme l'avait poursuivi dans ce que notre nature a de plus sensible, le domaine de la conscience ; il avait souffert d'horribles angoisses dans la personne du Souverain Pontife : le joug venait de se briser manifestement sous la main de Dieu ; la paix, qui est le règne de l'Evangile, reparaissait à la face du monde ; on voyait revenir de l'exil des princes consacrés par le malheur ; les mots d'union et d'oubli étaient avidement recueillis sur leurs lèvres ; les vertus de la religion distinguaient la plupart de ces princes. Si le clergé vit la Restauration avec enthousiasme, si un cri de bénédiction et de délivrance s'éleva de tous les temples catholiques, qui oserait dire que le clergé fut coupable ? qui oserait même, la main appuyée sur la conscience, l'accuser d'erreur en cette conjoncture ? qui pourrait nier que la Restauration n'ait fait alors le salut de notre pays ?

Et d'ailleurs, admettons qu'il y ait eu dans cette adhésion quelque chose d'exagéré, d'imprévoyant, je vais plus loin, de coupable ; le clergé était-il alors isolé dans sa conviction ? Donnait-il le branle ou suivait-il l'impulsion commune ? On aura beau pousser jusqu'à l'extrémité du mensonge le rhabillage posthume du despotisme militaire, on n'effacera pas la trace des événements, on n'empêchera pas qu'on ne se souvienne que l'effet de l'esclavage avait été tel qu'une nation comme la nation française se crut délivrée parce qu'elle était vaincue.

Observez néanmoins l'art perfide avec lequel on continue de présenter ces événements. Les étrangers avaient ramené, dit-on, la branche aînée : la branche aînée à son tour rouvrit les portes de la France aux ordres proscrits par les lois. Si les choses se sont ainsi passées (ce dont je doute fort), il faut reconnaître dans les ordres religieux, et particulièrement dans celui des Jésuites, un remarquable oubli des injures. Ce n'était pas la Révolution qui les avait frappés.

J'admets encore que, pendant la durée de la Restauration, le clergé ait lié trop étroitement sa cause éternelle avec la cause d'une dynastie passagère, quoique la plus ancienne du monde ; mais, je le demande alors, quelle marche suivit-on pour le tirer de son erreur ? Que fit, pour le ramener à la cause de la Ré-

volution, l'opposition contraire à la branche aînée? S'efforça-t-elle d'offrir au sacerdoce une place distincte et à l'abri des commotions politiques? Loin de là, elle renouvela contre lui les préventions révolutionnaires : on rapporta à l'influence religieuse toutes les résolutions de la politique; on aurait dit, tant on prêtait au clergé d'intrigues et d'influences, que les fonctions du ministère étaient suspendues ou qu'elles n'étaient exercées que dans un but de parti. On sait à quelles proportions se réduisent aujourd'hui ces imputations gigantesques; et nous n'ignorons plus de quelles étranges chimères on a nourri, sous la Restauration, les esprits les plus généreux.

Cependant une nouvelle révolution éclate, et, dès le lendemain, le clergé, supérieur aux partis qui l'avaient si vivement combattu, se place de lui-même dans cette neutralité élevée qui est sa vraie position. Si l'acte fut net, et s'il embarrassa, par sa netteté même, ceux qui s'y attendaient le moins, il faut convenir aussi qu'il excita une sympathie presque universelle. A ce moment, la nation se montra plus intelligente et plus généreuse qu'un grand nombre de ceux qui prétendaient la conduire.

La résolution si admirablement mesurée du clergé français entraîna bientôt les opinions d'une notable partie de ses plus jeunes membres dans une erreur qui n'avait rien de commun avec les opinions légitimistes. Quand les mots sacrés de liberté et d'égalité sont proclamés avec emphase, quand on appelle l'humanité à son affranchissement, il est bien difficile au Catholicisme d'oublier qu'il a été dans le monde le promoteur de l'égalité, et l'auteur de ce que l'homme a pu goûter de liberté véritable. Une voix éloquente, mais dangereuse, enflammait tous ces jeunes courages; on confondit un moment les convictions libérales avec les passions subversives, et l'étendard des opinions révolutionnaires les plus avancées fut arboré par des membres de l'Eglise de France. A ce spectacle, l'expérience du vieux clergé réclama, et la voix de Rome, si paternelle et si sensée, mit un terme à l'empire de l'erreur. L'Eglise de France reconnut tout entière que son ministère est de paix et de soumission, et le fruit de la généreuse illusion qui avait un instant ravi tant d'âmes pures et dévouées fut de rompre le lien trop étroit de la politique et de la religion, qui avait été le résultat d'une autre erreur bien plus longue et bien plus fatale au clergé français.

Si l'Eglise de France avait alors pu se réunir en synode, on n'en serait pas venu en si peu de temps à un résultat plus satisfaisant et plus complet. Dès lors on entendit à peine parler d'une différence entre le vieux et le jeune clergé : on ne vit jamais plus d'union, de déférence mutuelle, de modération pratique, un sentiment plus réel de la dignité indépendante du sacerdoce. Comment est-il possible qu'on méconnaisse un tel progrès? Qu'est-ce qui porte à renouveler des accusations surannées, et ne saurait-on tenir compte d'une révolution si évidente et si profonde?

Malgré tout, cependant, les circonstances récentes ont confirmé le clergé dans cette voie salutaire : il sait qu'il ne peut compter que sur les sympathies purement catholiques ; on a eu soin de le lui rappeler. La discussion relative aux ordonnances de 1828 a exhumé des faits d'une nature douloureuse, et qui donnent la preuve que la liberté religieuse retrouverait encore, dans tous les gouvernements, sous toutes les dynasties, ses adversaires naturels. La conviction de son isolement servira efficacement la religion. Sa cause, de plus en plus séparée des contingences politiques, éclatera dans sa justice et sa nécessité aux yeux des gens de bien de toutes les opinions transitoires qui nous divisent.

La politique n'est pas seulement contingente selon les temps, elle l'est aussi selon les personnes. Qui oserait assigner une règle uniforme au devoir politique? Ne dépend-il pas toujours de notre position, de notre influence, de nos liens particuliers, de nos engagements ou même de notre reconnaissance? Si la guerre civile éclate, si des concitoyens ensanglantent le même champ de bataille, le prêtre, avant d'y porter son ministère, hésitera-t-il entre les deux côtés, et la nature de ses opinions particulières servira-t-elle à fixer son choix? On prétend que l'impartialité politique a fait des progrès; mais alors d'où vient qu'on méconnaît à plaisir la plus haute des impartialités, l'impartialité religieuse?

VIII. Cependant d'autres se plairont à nourrir leurs craintes par des arguments empruntés à un tout autre ordre d'idées : ils auront lu que la religion en veut à la raison humaine, qu'elle tient à l'obscurcir et à limiter ses progrès. On me dira peut-être qu'une pareille crainte ne peut être l'affaire que d'un bien petit nombre de personnes : la raison, dans le cercle où la

retiennent ordinairement les intérêts vulgaires, n'est pas, que je sache, exposée à rencontrer la religion sur sa route: ce sont d'autres régions que cette dernière habite. Cependant c'est parmi ceux qui compromettent le moins leur raison dans les stériles domaines de la philosophie et de la science qu'on trouve d'ordinaire la préoccupation la plus vive de ces prétendues entraves que la religion impose à la raison ; mais l'inconséquence n'est qu'apparente. On ne prend un intérêt si vif au progrès que parce qu'on s'attend à voir briser les dernières entraves de la discipline religieuse; on se figure que la philosophie et la science ont déjà donné un démenti formel à la religion ; on croit du moins que cette heureuse impossibilité de croire finira par être conquise, et qu'avec la dernière espérance du cœur disparaîtra la dernière sanction des vérités importunes de la conscience.

Ceci explique pourquoi il y a tant de gens intéressés à ce que la religion n'arrête pas le *progrès*.

Si cependant il se trouvait quelques esprits généreux et éclairés qui se fussent rendu un compte inexact des rapports de la religion chrétienne avec notre raison; si, par malheur, une philosophie, qu'on n'a pas assez combattue, avait, en exagérant les sacrifices que la raison est obligée de faire à l'autorité religieuse, continué de fournir des armes à ceux qui accusent le Christianisme de rompre en visière aux vérités d'expérience, il ne me serait peut-être pas impossible (mais ce n'en est point ici la place) de dissiper toute erreur et toute équivoque sur ce grave sujet. Il faudrait faire voir comment les limites imposées par la religion à l'esprit d'examen portent précisément sur les points où toute solution, par les seules voies de la raison, est refusée à l'homme.

Qu'il nous suffise cependant d'une observation purement historique. Quand on considère la stérilité des efforts tentés par les antiques religions, renouvelés par les écoles philosophiques de la Grèce, pour résoudre le double mystère du monde et de l'homme, on se sent pris d'une douloureuse pitié pour tant de spéculations sublimes et impuissantes. Les espaces sans fin où s'égarait ainsi la pensée n'avaient que deux issues, également funestes : un mysticisme immoral ou un scepticisme ignorant. Quelques-uns se lassèrent de ce regard toujours dirigé vers les cieux ; ils crurent rendre service à l'esprit humain

en restreignant son activité aux choses de la terre ; alors, au milieu d'un développement matériel qui ne manquait ni d'activité ni de puissance, on vit tarir peu à peu la source des grandes pensées : au moment où le Christianisme paraissait dans le monde, la société allait périr sous l'empire du matérialisme.

La loi de la révélation, en rapprochant le ciel et la terre, a mis un terme à ces audaces stériles de la pensée, comme à la corruption qu'avait fait naître la concentration exclusive de l'esprit humain dans les spéculations de l'intérêt matériel. La théologie, science sublime, mais soumise, a conservé à l'esprit humain l'énergie de son aspiration vers l'infini, tout en la tempérant par la loi des œuvres et celle de l'humilité. L'esprit humain, ainsi dirigé et contenu, a pu dès lors donner toute la force nécessaire aux applications matérielles et terrestres, sans rien perdre de son élévation et de sa charité : c'est là le secret de la supériorité de la civilisation moderne sur celles qui l'avaient précédée.

Il est vrai que le Christianisme n'a pu amener, dès l'abord, un aussi grand résultat : tout développement était impossible, tant que le terrain de la société nouvelle n'était pas définitivement arrêté. Les luttes prolongées pour la fixation du dogme, longtemps présentées comme un abaissement puéril de l'intelligence, ont eu leur importance et leur fécondité. Après cette première tâche, il a fallu jeter dans l'ordre politique les fondements d'une société durable; quand enfin le Christianisme eut arrêté les cadres et les divisions de l'Europe moderne, ce fut le temps de la science, de ses recherches infinies et de ses innombrables applications. C'est ainsi que le Christianisme achevait la conquête du monde.

Maintenant l'homme est à l'œuvre pour parfaire sa tâche; mais qu'il n'oublie point à quelles conditions il l'accomplit : s'il s'égarait loin de la voie qui l'a conduit à ses conquêtes, il retomberait ou dans les subtilités stériles, ou dans les abaissements immoraux.

Qu'on se rassure donc; par la raison que la société se laissera diriger par le Christianisme, on n'en découvrira pas une étoile de moins, et les conquêtes de l'industrie ne cesseront pas de s'agrandir. L'Église ne peut être l'ennemie d'aucune science; car, l'Église, c'est la science dans l'ordre intellectuel et dans l'ordre moral. Pour faire croire que l'Église en veut au

progrès de la science, on en est réduit à ressasser de vieilles calomnies.

Veut-on que je rétablisse encore une fois la vérité sur le procès de Galilée (car, quelque bonne volonté qu'on y mette, on ne trouve pas à alléguer autre chose)? Cela n'empêchera pas que demain on ne vienne encore une fois, avec ce nom illustre, obscurcir la vérité et ameuter les passions. En vérité, c'est la toile de Pénélope.

IX. Enfin ce sont des craintes réelles, et des craintes dignes d'une sérieuse considération, que celles qu'éprouvent tant d'hommes qui pensent que, si l'Église reconstituait son empire, si la société se trouvait encore une fois enveloppée dans le réseau des ordres religieux, ils seraient troublés dans la liberté de leurs consciences; qu'on viendrait non-seulement gêner leurs actions privées, mais encore scruter leurs pensées les plus intimes. Chose incroyable à dire! le Catholicisme ne se présente à beaucoup d'esprits que sous les formes de l'inquisition.

J'ai déjà trop cédé à l'attrait, si naturel chez moi, des considérations historiques, pour que ce mot d'*inquisition*, qui vient de se glisser sous ma plume, m'entraîne de nouveau sur le terrain du passé. Tout a été dit sur l'inquisition, et surtout sur l'inquisition espagnole, et tout est encore à dire. Pour épargner l'application au présent et à l'avenir des sombres couleurs du passé, il suffit de repousser désormais, comme je l'ai fait dans ce travail, toute solidarité entre la politique et la religion.

Quant au présent, les réclamations de la conscience, inquiétée, à ce qu'on croit, dans la possession de sa liberté, ne partent pas toutes des mêmes sortes de personnes : la réponse que l'on doit aux unes ne ressemble pas à celle que réclament les autres; il faut distinguer les craintes des incrédules de celles que peuvent éprouver les membres des communions chrétiennes séparées du Catholicisme.

Nous rencontrons tous les jours des hommes qui, doués des qualités les plus hautes et les plus attachantes, n'en gémissent pas moins sous le poids d'un héritage funeste; il y a eu des pères qui n'ont pas voulu que leurs fils fussent chrétiens : l'impiété chez ceux-ci est une piété filiale. Le plus grand nombre, élevé avec indifférence, ou trompant les vœux de la famille, a

bu dans la grande coupe du XVIII^e siècle; ces hommes ont embrassé le néant; ils y tiennent comme à un trésor. Quel que soit l'effet de ce commerce, que sous les dehors d'une fausse sérénité on cache un abîme de désespoir, ou qu'on se sente vraiment heureux de n'être que matière, parce qu'enfin la matière ne saurait être responsable, les vœux de l'Église ne prévaudront pas contre un état des esprits qui a ses racines dans le temps et dans les révolutions.

Autrefois ces phénomènes déplorables surgissaient d'eux-mêmes, et par la seule force du mal, dans le sein de la société chrétienne : quel est le siècle qui n'en a pas donné l'exemple? Maintenant ces misères morales forment un corps distinct : elles s'encouragent, se fortifient mutuellement; le principe qui les protège est à nos yeux immuable et sacré, parce qu'il est le même que celui qui garantit l'indépendance de l'Église. Ceux qui sont heureux ou fiers du mal qui les dévore ne seront donc pas troublés dans sa possession; il faut seulement qu'ils reconnaissent une autre sorte de bonheur que celui dont ils jouissent; il faut surtout qu'ils renoncent à l'espoir (qui paraissait si proche il y a vingt ans) d'entraîner tous les hommes dans leur abîme.

Restent les dissidents chrétiens, legs douloureux des temps où l'Église fut esclave. La question qu'ils soulèvent, la nature des rapports que les catholiques doivent entretenir avec eux, l'alliance qu'il est bon de leur offrir sur le terrain de la liberté religieuse, ce sont là de graves problèmes que je crois avoir sérieusement étudiés, et sur lesquels je demande la permission de m'exprimer avec une entière franchise; je souhaite vivement de ne tomber dans aucune erreur; mais quand bien même je me ferais illusion à un certain degré, il est bien entendu que c'est ici seulement l'opinion individuelle d'un catholique qui se soumet d'avance au jugement de son Église.

Parmi toutes les manœuvres au moyen desquelles on s'est efforcé de mettre le Catholicisme en suspicion, on n'a pas manqué d'émouvoir les craintes des protestants, et cette tactique n'a pas été sans succès. A force de répéter que les catholiques ne pouvaient que mentir en réclamant la liberté, et qu'au fond ils ne désiraient que l'empire avec le renouvellement des persécutions, on est parvenu à émouvoir quelques personnes, et des protestants, qu'une nécessité de situation n'obligeait pas de se

produire, sont intervenus, contre la liberté des catholiques, dans un débat à l'occasion duquel la récusation était pour eux un devoir.

Nous n'avons pas à examiner ici ce qu'une telle conduite peut avoir de conséquent et de généreux; nous ne sommes pas chargés de démontrer aux protestants en quoi l'aggravation des conditions générales auxquelles s'exerce la liberté religieuse peut avoir pour eux-mêmes d'inconvénients et de dangers; mais partout, dans le nord de l'Europe, les catholiques sont en contact avec les protestants : en Irlande, catholiques et *dissenters* gémissent sous le poids d'une oppression commune; ailleurs le Catholicisme est à peine toléré ou tout à fait proscrit par les lois; c'est servir nos frères de Suède, d'Écosse ou de Norwège, que de montrer à la minorité protestante de notre pays comment nous entendons la liberté de conscience. La question est donc aussi générale que possible : elle intéresse l'existence presque tout entière du Catholicisme.

Si les ménagements que je propose, le respect que je juge nécessaire envers la foi des autres, devaient réduire notre Catholicisme à une simple préférence pour la communion dans laquelle nous sommes nés, je comprends d'avance tout le danger que présenterait une telle disposition à l'indifférence; mais je connais ce danger et je m'en éloigne : je sais qu'il faut à notre foi quelque chose d'arrêté et d'absolu.

Dans le XVII^e siècle, la voix la plus éloquente des temps modernes reprochait aux églises réformées leurs variations et leurs schismes infinis; aujourd'hui ce serait une tâche admirable pour un autre Bossuet que de présenter le tableau des atteintes successives que le dogme de la Rédemption a reçues de la part des théologiens protestants. A voir avec quelle promptitude le rationalisme a dévoré dans certains pays toute foi implicite à l'Évangile, on se prend à douter fortement que les éléments constitutifs du Christianisme eussent aussi longtemps résisté en dehors de l'Eglise romaine, si la préservation dans cette Eglise du dogme et de la foi n'eût prémuni le protestantisme lui-même contre une chute trop rapide. Il a fallu du temps pour en venir au point d'associer, comme on le fait en Allemagne, la conservation du titre de chrétien à la négation même du Christianisme, et cette audace ne s'est produite qu'après l'affaiblissement momentané de la croyance catholique

en France, c'est-à-dire dans le pays qui depuis la Réforme avait soutenu, avec le plus de talent et d'éclat, la cause traditionnelle de l'Eglise.

Une opinion très-répandue, même parmi les catholiques, attribue à l'influence indirecte du protestantisme l'heureuse réforme disciplinaire qui s'est opérée dans le sein de notre Eglise au XVI^e siècle, et s'est consolidée principalement chez nous dans le XVII^e. Je suis loin d'admettre cette opinion, quelque spécieuse qu'elle paraisse au premier abord. L'Eglise catholique n'avait nul besoin de Luther pour penser à la réforme des abus; il y avait plusieurs siècles que les voix les plus éloquentes la réclamaient avec une infatigable énergie, et, si l'accomplissement de cette tâche se traîna péniblement de délais en délais jusqu'au pontificat de Pie IV, la faute en fut certainement à la mauvaise volonté des princes, qui profitaient de la subversion de la discipline et retenaient l'Eglise en esclavage.

Quelle analogie d'ailleurs peut-on établir, quand on pénètre au fond des choses, entre une réforme qui rend en même temps la force au dogme et à la discipline, et des révolutions qui n'arrivent à la discipline qu'en passant sur les ruines du dogme?

On dira sans doute que la réforme, telle que l'entendaient les catholiques, n'a pu faire brèche au milieu des abus qu'à la faveur de l'émotion causée par les gigantesques progrès du protestantisme. Tant que le corps de l'Eglise parut intact, quoique ruiné dans ses fondements, les intérêts liés à la conservation des abus furent les plus forts; mais il fallut bien se résoudre à rebâtir les murs, alors qu'une grande partie en fut tombée. Dans ce sens le protestantisme aurait servi à la réforme de notre Eglise, indirectement sans doute, mais encore d'une manière efficace.

Et cependant je ne crois pas ce dernier point de vue plus exact que l'autre. Le vrai Pontife de la réforme, c'est Jules II. Il avait tout prévu, tout préparé, tout ordonné avant ce prétendu avertissement de Luther. Jules II, il est vrai, rencontra autour de lui mille obstacles; il était vieux, malade. Les abus refusaient de s'ébranler, parce qu'ils attendaient sa mort; mais ce n'est se montrer ni juste ni intelligent en histoire que de compter un fait seulement à dater de l'accomplissement de ses dernières conséquences. Le réforme du Pontife devait être la

base de celle de l'Eglise tout entière, et Jules II l'avait accomplie dans sa personne.

C'est là un des côtés de la question. Je pourrais produire bien d'autres considérations à l'appui de ce que j'avance. Il suffit, pour le moment, qu'on sache que le degré d'intérêt que je prends, non au protestantisme, mais aux protestants, ne tient aucunement à un sentiment de reconnaissance motivé sur ce que la Réforme aurait rendu au Catholicisme quelque service essentiel.

Une telle conviction ne m'empêche pas d'être frappé pourtant de ce qu'il y a eu d'irrésistible en certains pays dans le mouvement du protestantisme. Où l'explosion de la réforme allemande a-t-elle eu lieu? Dans la contrée où le partage de l'immense dépouille de Henri-le-Lion, au XII^e siècle, entre les principaux évêques, fit que des peuples à peine convertis au Christianisme n'entrevirent l'autorité de l'Evangile qu'à travers les intérêts, les passions, les habitudes de la féodalité. C'est ce qui fait que Luther et Mélanchthon crurent avoir découvert l'Evangile. En France, ce fut la soif de la parole divine et du bon exemple dont le peuple avait été depuis longtemps frustré dans certains diocèses qui donna des ailes de flamme aux prédications de Calvin et de ses disciples. Un jeune écrivain catholique, M. Germain, l'a démontré avec évidence pour l'Eglise de Nîmes, dont il a écrit l'histoire avec un talent et une conviction auxquels je suis heureux de rendre encore une fois hommage. Ce n'était point assez que le pouvoir civil eût continué l'abus des commendes au mépris des intérêts sacrés de la religion; il fallut encore que l'imprévoyante faveur des Valois livrât les évêchés et les abbayes à une nuée d'Italiens corrompus, et qui d'ailleurs, n'ayant avec leur troupeau aucune sympathie ni de langue, ni de race, ni de souvenirs, n'envisageaient leurs opulents bénéfices que comme les moyens d'une existence épicurienne. Les exemples corrupteurs ne furent que trop prompts à porter leurs fruits, et les réformateurs profitèrent du trouble des consciences bouleversées par le scandale.

Si, au premier avertissement du mal, le pouvoir civil eût compris sa faute, il y aurait eu plus de chances de salut. Loin de là, ce pouvoir ne sut opposer que des mesures atroces à des erreurs dont la responsabilité retombait principalement sur lui. Des princes, qui dans leurs mœurs poussaient jusqu'aux der-

nières limites le mépris de la conscience publique, dressèrent des bûchers à des malheureux auxquels l'Eglise, si elle eût été libre, aurait envoyé des missionnaires. On vit François Ier repaître ses regards du supplice des hérétiques, en compagnie des complices et des victimes de ses désordres. Quand une lèpre vengeresse eut achevé de ronger ce royal corrupteur abandonné dans une tour du château de Rambouillet, il se trouva sur le trône un homme qui ne crut avoir rien de mieux à faire que de marcher sur les traces paternelles. Il est triste de voir l'héritier des rois très-chrétiens en face d'un protestant tel que le conseiller Anne Dubourg. Les reproches que ce magistrat adresse à l'adultère couronné retentissent douloureusement dans notre âme, et quand ensuite la punition du courage s'est confondue avec la répression de l'hérésie, l'éruption de la guerre civile nous est presque un soulagement. Quoi qu'il arrive, rien ne peut être aussi mauvais que ce qu'on a vu, et l'on se sent porté à provoquer la dangereuse épreuve de l'excès du mal, comme pouvant ramener le bien.

Il faut le dire cependant : l'intérêt qui, au commencement du XVIe siècle, nous attache, comme malgré nous, au protestantisme français, s'atténue et semble se dissiper à mesure que se prolongent les guerres civiles. Sous Henri IV, la cause des huguenots, devenue nationalement mauvaise, est aussi profondément atteinte sous le rapport religieux. A travers tout le XVIIe siècle la décadence devient de plus en plus sensible, jusqu'à ce que Louis XIV rouvre des plaies déjà presque entièrement cicatrisées.

Si quelques catholiques hésitaient encore à admettre dans leur désolante vérité les conséquences de la dernière persécution des protestants, je les engagerais à entreprendre la lecture d'un livre qui a laissé dans mon âme une impression ineffaçable, l'*Histoire des églises du Désert*, par M. le pasteur A. Coquerel. Ils y verraient ce qu'ont été, aux prises avec les malheureux débris du protestantisme, je ne dis pas le catholique Louis XIV, mais le Régent, mais Louis XV. Si l'on souffre cruellement des excès d'un zèle religieux impitoyable, mais sincère, que l'on juge de l'impression que produit une persécution continuée sans relâche par des hommes qui n'avaient plus de chrétien que le nom! On ne voit si clairement nulle part les conséquences de la délégation au pouvoir civil du droit de pour-

suivre l'hérésie. Qu'après environ un siècle d'oppression la main de l'autorité politique ne se soit pas relâchée; que les galères regorgent encore de protestants accouplés à d'infâmes criminels; que la tour d'Aigues-Mortes cache pendant quarante ans des femmes, de pauvres servantes, coupables d'avoir fréquenté les assemblées religieuses du désert : c'est là tout simplement une affaire d'administration, d'ordre civil. En pareille matière l'évêque n'est rien, et l'intendant est seul le maître des consciences. Rendons grâces à Dieu de ce qu'il n'a pas laissé à la Révolution l'honneur de clore cette ère d'iniquité. Malesherbes fut, en faveur des protestants, le promoteur des mesures si tardives de l'humanité et de la justice. Louis XVI signa avec une joie vraiment chrétienne la charte d'émancipation qui rendait aux protestants la dignité légale de la famille. Quand il abandonna son auguste tête au couteau des vengeances politiques, il avait rétabli, jusque dans le fond des Cévennes, l'autorité morale de sa race. Avant que la liberté de conscience ne fût définitivement inscrite dans nos lois, le sang catholique de Louis XVI l'avait déjà consacrée.

On comprend de reste que ces souvenirs aient marqué le protestantisme français d'un cachet particulier : l'impression traditionnelle d'un mal longtemps partagé entre des êtres qui se chérissent donne aux croyances une ténacité, une énergie qui touchent ceux mêmes qui ne les partagent pas. En changeant d'avis on croirait faire injure aux larmes de ses ancêtres; la persistance alors est plus qu'un point d'honneur : c'est une vertu de famille. Ces récits de tortures, de fuites, d'assemblées mystérieuses, de sacrements conférés au péril de la vie, en se transmettant d'une génération à l'autre, forment des engagements qui dominent la conscience. Il y a un prestige suprême attaché au symbole de foi qu'on a si douloureusement confessé.

Quand Louis XIV entreprit d'extirper le protestantisme par la contrainte et la violence, la promptitude du succès qui couronna ses premières tentatives contribua à le jeter dans la plus fâcheuse illusion. Il avait suffi en effet de la proclamation de l'édit royal, appuyé de quelques régiments de cavalerie, pour faire rentrer la population du Béarn dans le sein du Catholicisme, sans le moindre symptôme de résistance. Peut-être aurait-on pu dès lors s'apercevoir qu'on se trouvait là dans des circonstances exceptionnelles, et que le triomphe du Catholi-

cisme était d'autant plus probable en Béarn que le joug protestant y avait été plus oppressif. L'interdiction, maintenue pendant un siècle, de toute manifestation extérieure du culte catholique, devait tôt ou tard rendre irrésistible le retour à cette communion.

Quelques années après, Fénelon, envoyé en mission dans le Maillezais, n'accepta cette tâche qu'à la condition que les troupes ne le suivraient pas sur le théâtre de sa prédication : ce fait a été mille fois cité; mais ce qu'on ne sait pas aussi communément, c'est que la terre reconquise par l'éloquence et la charité a fourni à la religion ses derniers et ses plus inflexibles défenseurs. Quand la Convention promenait par toute la république la faux de la persécution religieuse, les paysans de la Vendée, qui seuls lui résistèrent et la vainquirent, descendaient des protestants ramenés au Catholicisme par Fénelon.

On ne doit pas s'étonner non plus de rencontrer dans le protestantisme français un sentiment de la liberté plus intelligent et plus sincère que dans les autres contrées où il domine. S'il eût triomphé au XVI^e siècle, nul doute qu'il ne se fût montré aussi impitoyable envers les catholiques que l'ont été l'Angleterre, la Suède et le nord de l'Allemagne. Mais le pouvoir que Richelieu lui avait arraché ne s'est jamais relevé entre ses mains. Ayant vécu pendant plus d'un siècle à l'état de minorité persécutée, il a réclamé de bonne heure les garanties d'une législation impartiale et humaine : il s'est trouvé naturellement d'accord avec les plaintes de toute nature qu'excitait le despotisme. Notre faiblesse naturelle, il est vrai, garde peu, dans la prospérité, l'impression de ses précédentes souffrances : et cependant ce n'est jamais en vain que la pensée de l'opprimé s'est longtemps concentrée sur les principes dont la reconnaissance a été l'objet de ses incessantes réclamations; c'est là, sans aucun doute, la meilleure école pour apprendre à jouir avec modération des avantages de la liberté, et pour garder envers les autres la mesure dont l'oubli a causé nos souffrances. C'est ainsi que, parmi les catholiques, il n'en est point chez lesquels le sentiment de la liberté de conscience soit mieux compris qu'en Irlande. Appelés naturellement à jouer un rôle dans nos troubles politiques, les protestants français ont donné un grand exemple : ils n'ont pas laissé un nom à inscrire parmi les persécuteurs, dans l'histoire des saturnales révolutionnaires.

Bien que les communions protestantes aient retrouvé, sous le régime de la liberté de conscience, une grande partie de leur prosélytisme, l'Eglise catholique ne peut éprouver à leur égard aucune de ces craintes qui modèrent l'expression des sentiments d'humanité et de sympathie. Le temps est déjà bien loin de nous où le protestantisme offrait un attrait particulier à ceux qui redoutaient l'exagération des croyances. En présence du rationalisme, les dogmes conservés par les protestants qui croient encore à la divinité de Jésus-Christ ne présentent pas moins de difficultés que l'admission du mystère eucharistique. La limitation du nombre des miracles a peu d'importance dès que la doctrine des miracles est admise. Quand on a triomphé de ces objections, qui paraissent insurmontables à tant d'esprits, on se sent porté d'un attrait irrésistible vers l'Eglise qui justifie la docilité de sa foi par l'empire d'une tradition de dix-neuf siècles. Aussi voit-on ceux qui se rapprochent de la religion ne tenir aucun compte des intermédiaires que le XVI^e siècle offrit comme une transaction à la révolte de l'intelligence, et rentrer dans le Catholicisme à pleines voiles.

Sans doute il est fâcheux d'entendre si souvent les membres du culte qui se prétend fondé sur le pur Evangile unir contre nous leurs voix à celles des ennemis de toute religion; sans doute aussi l'injustice persistante que les protestants montrent à notre égard, en matière non-seulement de dogme, mais d'histoire, ne peut manquer d'entretenir un certain degré d'irritation parmi les catholiques; mais, à parler sincèrement, sont-ils seuls coupables de cette injustiee, et n'ont-ils pas, en grande partie, leur excuse dans les jugements de la plupart des historiens nés dans le sein du Catholicisme?

Il est bon, pour notre Eglise, qu'elle fasse sa voie en présence d'un protestantisme plus sérieux que celui de l'Allemagne, un protestantisme fervent et encore fortement constitué; il faut qu'elle comprenne la cause intime et profonde de la constance d'une doctrine qu'elle est appelée à combattre avec les armes de la science et de la charité. Plus le Catholicisme persistera dans cette voie, plus il rendra manifeste la répugnance qu'il a toujours conçue pour les déportements du pouvoir civil en matière de poursuite religieuse. Il a donné, dans la persécution du Languedoc, des preuves admirables de sa charité et de sa modération : qu'il en rassemble les titres, qu'il

les produise, et les semences de la réconciliation seront jetées pour l'avenir.

X. Ainsi donc, partout où nous rencontrons un sentiment grave, moral, éclairé, sincère, de quelques préventions que nous soyons l'objet, nous devons gagner à la discussion. Mais nous ne pouvons nous flatter partout d'un égal succès. Nous avons trois sortes d'adversaires qui ne se rendront jamais, à moins de renoncer à eux-mêmes : la concorde est impossible entre les sophistes, les utopistes, les voluptueux, et nous.

Tâchons d'abord de définir ce que nous entendons par le sophiste. Cette expression doit-elle servir à désigner un homme qui abuse de la philosophie? En tout état de cause, il est difficile de s'attacher exclusivement à la philosophie sans en abuser. Toute philosophie, en tant qu'individuelle, est empreinte d'orgueil, ou du moins de fantaisie à un certain degré. Depuis surtout que le Christianisme, par la perfection absolue de la foi, a dispensé la philosophie du service de volontaire qu'elle faisait autour de la conscience humaine, la philosophie qui sait se juger sainement elle-même en est réduite à se considérer comme un exercice utile, comme une audace presque toujours favorable à la gymnastique de la pensée. Cependant, qu'en l'absence des leçons du Christianisme une de ces âmes, comme il y a tant aujourd'hui, qu'on a séquestrées de la nourriture évangélique, fasse encore la tentative de rassembler les lumières purement naturelles, et d'en déduire l'intelligence de nos rapports avec la cause première et la loi de nos devoirs, cet effort, tout impuissant qu'il devra être, n'en sera pas moins respectable à nos yeux, à cause de ce qu'il aura de grave et de sincère. Rarement d'ailleurs nous aurons à nous occuper de ces tentatives : une philosophie réduite à ses propres forces, et qui ne courtise pas les passions pour accroître son succès, ne produira jamais, surtout à côté du Christianisme, que des agrégations peu nombreuses et dont l'influence sera toujours limitée.

Le sophiste a besoin avant tout de l'effet, du crédit, de la puissance. Il convoite l'empire, comme d'autres la richesse ; mais il ne voudrait pas que cet empire lui coûtât trop cher à lui-même : acquérir la domination sur les âmes au meilleur marché possible, réduire en conséquence la mesure des obligations générales, afin d'en avoir moins à remplir soi-même, for-

cer les autres à exiger peu du maître par l'étendue même des concessions qu'il fait à leur faiblesse, tel est le secret du sophiste, tels sont ses espérances et ses moyens d'action.

Quand il y a de l'autorité dans une époque, quand un devoir sérieux se place au-devant de toutes les carrières, quand l'influence s'acquiert par le travail, le dévouement et le sacrifice, les chances de succès manquent au sophiste, et l'on n'entend guère parler de lui. Le siècle de Louis XIV, à part la fabuleuse adoration du maître, est un type complet de ces époques d'autorité. Dans l'Eglise, à l'armée, dans la magistrature et les lettres, tout est lié à un devoir grave et constant : l'ascendant d'un Bossuet, d'un Turenne, d'un Lamoignon, d'un Racine, se justifie de soi-même, et l'on conçoit que les contemporains n'aient point contesté des mérites fondés sur des vertus exemplaires. Le sophiste alors fait une assez pauvre figure ; il remue obscurément quelques-uns des éléments de la souffrance publique ; il vend sa plume aux gazettes jalouses de la France ; il écrit en Hollande des pamphlets, ou pis encore.

Mais quand l'édifice de Louis XIV a croulé sous l'effet de ses déplorables inconséquences, quand les mœurs ont succombé avec la pratique des devoirs, quand, du fond des ergastules et des palais, des voix avinées ont commencé à réclamer la perpétuité des saturnales, alors le sophiste reparaît plein de force et d'espérance ; car il sent que l'heure de sa gloire est venue. Relâcher tous les freins, confondre dans une réprobation commune tous les principes d'autorité, appeler tous à la liberté de tout faire, produire les mots d'humanité, de tolérance, de lumières, qui séduisent tout le monde et qui n'engagent personne, son programme est tout tracé ; il le proclame, il l'exécute, il y fonde cet empire si longtemps attendu et qui désormais ne connaîtra plus de rivaux.

Quand on a recours aux monuments littéraires du XVIII^e siècle, c'est une chose merveilleuse que de voir avec quelle sagacité ont été démêlées les causes de la domination philosophique, et combien l'opinion la plus éclairée a été impuissante à conjurer le mal qu'elle signalait.

Cependant la domination du sophiste ne pouvait être que provisoire : la Révolution arrivait, conséquence nécessaire d'une aussi immense perturbation des principes sociaux. Ce qu'on appelait le camp philosophique fut frappé de stupeur : en

présence des rois de la place publique, les rois des salons virent bien qu'il fallait ou fuir ou se prosterner : les uns furent jetés par la peur dans la complicité des crimes; d'autres pressentirent un despotisme plus durable, celui du sabre, et, après une prudente retraite, se présentèrent les premiers pour peupler les antichambres de César.

C'est alors qu'un retour irrésistible vers la puissance restauratrice de la religion signala le rétablissement de l'ordre : le sophiste, qui songeait à se faire un lit plus commode encore que dans le siècle précédent, n'aurait pas demandé mieux que de ridiculiser cet hommage rendu à de vieilles habitudes. L'apparition du *Génie du Christianisme* ne lui en laissa pas la liberté : le sophiste frémit; il se tourna du côté de la religion; il épia ses mouvements; il se demanda un instant si l'ancien empire de l'Eglise n'allait pas ressaisir la société.

D'autres soins plus pressants préoccupaient ses ministres : effrayés de leur petit nombre, n'ayant que Dieu pour espoir et pour soutien dans la tâche immense que tant de plaies béantes leur offraient, on les vit se courber sur le ministère et abandonner le mouvement littéraire à lui-même. Le sophiste en conclut que le clergé n'avait ni esprit, ni talent, ni avenir. A ce coup il put croire que désormais l'empire du monde et l'exploitation des régions supérieures de l'intelligence lui appartiendraient sans conteste; il eut donc toute la bienveillance naturelle au dédain; il abandonna au clergé ce dont il se souciait le moins lui-même, le catéchisme et la prière.

S'il avait mieux connu la valeur des instruments qu'il laissait à la religion, le sophiste sans doute se serait montré moins débonnaire. Vingt ans de catéchisme, de si bas qu'il semble partir, finissent par gagner la tête d'une nation. Le sophiste s'aperçut tout d'un coup que celle de ses doctrines qu'il considérait comme la plus favorable à son empire, la doctrine matérialiste, était minée dans sa base. Le spiritualisme débordait : les terreurs qu'avaient causées *le Génie du Christianisme* reparurent. L'embarras était immense. Fallait-il au sophiste rompre en visière à la philosophie qui venait de germer de nouveau sur la souche du Christianisme? Le sophiste voyait bien que cette philosophie avait de l'avenir. Il aima mieux s'y adjoindre; il tenta de se personnifier en elle; il conçut l'espoir de l'élever à assez

d'ingratitude et d'orgueil pour qu'elle osât un jour faire passer son char sur le corps de sa mère.

C'était une grande entreprise, mais les circonstances extérieures lui étaient favorables : la religion s'était compromise sur le terrain de la politique; augmenter par tous les moyens la suspicion dont le clergé était l'objet, persuader en même temps au siècle qu'il avait une philosophie à lui, une philosophie définitive, et qu'il devait la défendre comme son bien le plus précieux, telle fut la tactique d'alors, suivie, comme on sait, avec persévérance et succès.

La révolution de 1830 changea tout à coup la face des choses : on espérait que l'autel tomberait avec le trône ; il n'en fut rien : la religion, au contraire, dégagée des entraves de la politique, marcha d'un pas plus ferme dans la voie que Dieu lui a tracée ; les rangs du clergé s'étaient remplis; des hommes de courage, de talent et de science, étaient venus lui apporter leur concours; la société, lasse de tant d'essais infructueux et de vaines théories, redemandait au Christianisme le principe de la vraie force et de la vraie lumière. De là le cri d'alarme qu'on a jeté autour de nous; de là la résistance désespérée du sophiste, et les éclats dont nous sommes témoins.

Ce n'est pas à dire pour cela que le sophiste fût au fond si avancé qu'il croyait l'être; ceux auxquels la religion est importune ou odieuse ne se souciaient guère de cette batterie masquée du spiritualisme non chrétien : tout spiritualisme répugne à la pure doctrine de l'intérêt; elle le trouve trop nébuleux en principe, trop clair dans ses conséquences. Ce siècle aime mieux enfermer son âme dans une machine que de l'abandonner aux fantaisies improductives de l'abstraction. Le sophiste courait donc le risque de rester un beau jour entre deux, renié à la fois par le Christianisme et par l'intérêt.

Nous tomberions nous-même dans une erreur grave, si, par la raison que le sophiste a voulu s'approprier le bénéfice du retour de la philosophie au spiritualisme, nous nous montrions ingrats envers ces enseignements qui, bien que confus et contradictoires, ont relevé dans nos âmes le sentiment de l'espérance : et d'ailleurs le sophiste n'est-il pas partout? ne se multiplie-t-il pas sous toutes les formes? Ferons-nous l'honneur à la philosophie de la sensation de la juger pure de sophisme? L'étude de l'histoire n'en est pas plus exempte que la philoso-

phie; sous sa direction, l'économie politique, dans son creuset d'alchimiste, manipule l'intérêt avec l'espérance d'en faire sortir enfin la morale.

Il est curieux d'observer aujourd'hui les attitudes du sophiste : avant tout c'est la terreur qui le domine; il paraît sérieusement effrayé; il tient surtout à ce que les autres soient aussi épouvantés qu'il en a l'air.

Cette terreur a quelques chances d'être sincère; il est possible qu'en voyant s'approcher l'empire de la religion le sophiste ait oublié les conditions parfaitement légitimes auxquelles subsiste cette domination; qu'à force de vivre et de se mouvoir dans une région différente il ignore aujourd'hui que, si l'empire de la religion est immense, c'est qu'il impose un joug de plus en plus sévère à celui qui l'exerce : application sublime du principe de l'égalité, qui n'appartient qu'à la vérité même.

Mais cessons de nous montrer si rigoureux envers le sophiste. S'il voit juste, comme nous en sommes convaincus, si dans le fond de son âme il établit un parallèle exact entre la puissance morale de l'Église et la sienne, devrons-nous alors nous étonner de son trouble et de ses clameurs? Il a raison; on ne se laisse point ainsi abattre sans défense. Quand l'ennemi est si proche, il faut sonner l'alarme, il faut grossir son armée de toutes les antipathies, de toutes les haines, de toutes les craintes. Ainsi fait-on, et quoique les coups portent sur nous, il ne nous est pas interdit, je pense, de trouver que la défense est habile et vigoureuse.

Ainsi donc, nul traité possible entre le sophiste et nous; je crois qu'il en est de même de l'utopiste, c'est-à-dire de celui qui, renonçant aux promesses de l'Evangile, et abjurant pour l'homme toute destinée au delà de ce monde, se flatte de transformer l'espèce humaine et de fonder le règne de la félicité sur la terre.

Il existe d'assez grandes différences entre le sophiste et celui qui caresse la chimère de la perfectibilité indéfinie. Quoi qu'il dise ou qu'il fasse, l'utopiste procède de l'espérance chrétienne; le dogme de la fraternité qu'il proclame ne lui appartient pas; avant l'Évangile, personne n'a conçu la pensée que l'égalité du bonheur entre tous les hommes pût jamais être établie. L'utopie est une semence que la tempête philosophique a portée à une énorme distance de l'arbre qui l'avait nourrie;

aussi n'est-il pas étonnant que l'utopie ignore son origine et renie son berceau.

Le chrétien, de son côté, comprend la cause de l'erreur dans laquelle l'utopiste est plongé. Que le monde ait changé d'aspect sous la main de l'homme, et qu'il doive subir d'autres transformations plus considérables encore; que, par la transmission des leçons de l'expérience et l'héritage du travail, la condition de l'homme s'améliore, c'est ce que le Christianisme n'hésitera pas à proclamer, autrement il méconnaîtrait son propre ouvrage; car, sous le rapport des perfectionnements apportés dans la vie, il n'y a pas de comparaison à établir entre les temps chrétiens et ceux qui ont précédé le Christianisme sur la terre. La tâche accomplie jusqu'à ce jour nous répond donc de celle que l'avenir garde en réserve.

Mais cette foi au progrès matériel n'est pas telle chez le chrétien qu'elle puisse oblitérer le sentiment qu'il a de sa faiblesse, la conviction de l'épreuve à laquelle il est condamné, et l'attente d'une récompense bien supérieure à celle qui couronne ici-bas les plus grands labeurs de la vie. La perfection relative qui nous est concédée sur la terre ne sera jamais qu'une ombre de cette perfection qui réside en Dieu; le corps ne cessera pas d'être une entrave à l'accomplissement de notre destinée. Accumulez autour de l'homme toutes les jouissances, étendez autour de lui un horizon de sérénité, la mort n'en sera pas moins le signal de sa délivrance.

Ainsi, entre ces deux pôles de sa pensée, la grandeur de l'âme et la misère du corps, le chrétien chemine avec résignation et confiance, faisant une juste part à chacune de ses deux destinées. Les traces du labeur de l'homme forment un lien de reconnaissance entre les générations qui se succèdent; par ce moyen, il existe une humanité continue, et l'exemple du bien accompli par nos devanciers nous encourage à laisser pour ceux qui nous suivent d'autres monuments de notre labeur; mais l'utopiste aura beau dire, cette continuité de la destinée humaine n'aboutit qu'à une impuissante chimère, si on la dépouille de la sanction de notre immortalité individuelle. Qu'importe qu'une grande vertu vive dans l'histoire, si nous avons la conviction que l'âme qui l'a portée s'est éteinte et a disparu sans retour? Il ne peut sortir d'une telle conviction qu'un encouragement à profiter de l'heure présente pour la jouissance

matérielle. Otez la croyance à l'autre vie, vous ne laisserez à l'homme ni espérance, ni justice, ni Dieu.

L'utopiste qui nie sa propre faiblesse et qui ne croit point à l'épreuve ne peut avoir qu'une vue également fausse et du passé et de l'avenir : dans le passé, il ne comprend pas les obstacles; dans l'avenir, il n'admet pas les bornes du perfectionnement. Son orgueil personnel est un point central qu'il établit arbitrairement dans le monde; en deçà tout est ténèbres, au delà rien ne peut être que lumière.

Le chrétien est loin de reprocher à l'humanité de n'avoir pas marché plus vite : il apprécie la puissance du mal, et le long cri de douleur qui s'élève de toutes les générations trouve dans son âme un élément trop sympathique pour qu'il en méconnaisse la grandeur morale et qu'il s'abstienne d'en tirer la consolante conclusion. Quant à l'avenir, il sait que la douleur et l'épreuve ne disparaîtront pas de la terre, mais changeront seulement d'objet. Le Sybarite souffre plus du pli de la rose sur laquelle il se couche que le Spartiate du trait qui déchire sa chair. Déjà nous commençons à connaître les maladies de la richesse et les souffrances du bien-être.

Nier la nécessité de la douleur, c'est nier la lutte; nier la lutte, c'est tomber dans l'erreur la plus grossière sur les éléments constitutifs de notre nature. Aussi l'œuvre de l'utopie n'a-t-elle pas d'autre objet que de transporter sur le théâtre général de l'humanité cette adoration de nous-mêmes, cette déification de nos propres penchants que l'homme porte en lui, indépendamment de tous les systèmes. Si le vieil homme est ainsi réhabilité, il faut qu'il chasse le nouveau. C'est vainement que l'utopiste affectera envers l'auteur du Christianisme les dehors du respect, et qu'il se plaindra de ce que la pensée de Jésus n'a pas été comprise; il ne peut rester un seul mot de l'Evangile à côté de la glorification de la matière.

L'utopiste nous est donc encore un ennemi naturel et inévitable.

XI. On nous dira peut-être que nous nous préoccupons de peu de chose. Rassemblez en effet tout le personnel du sophisme et de l'utopie, joignez les maîtres aux adeptes : le nombre total ne sera pas grand, et les chances de la propagande ne paraissent considérables ni d'un côté ni de l'autre.

Mais qu'on n'oublie pas ce que nous avons dit du caractère in-

time du sophiste et de l'utopiste : le premier compose avec ses devoirs de conscience, le second déifie ses passions. Il en résulte que quiconque capitule avec sa conscience ou porte le joug de ses passions se rangera avec le sophiste ou le faiseur d'utopies, du jour où un intérêt commun liera cette grande classe avec ces deux minces coteries. Si, pour se rapprocher, on n'a pas d'intérêt de doctrine, on aura, ce qui est bien plus puissant, l'intérêt de complicité : de façon qu'à l'heure où le Christianisme arborera d'une main plus ferme l'étendard sur lequel sont écrits ces mots : *guerre aux passions*, ceux qui errent dans les ténèbres du vice se grouperont par la commotion électrique d'une émotion commune, et les hommes du désordre intérieur s'estimeront heureux de pouvoir mettre à leur tête ceux dont hier, en l'absence du danger, ils auraient repoussé les prétentions ou ridiculisé les rêveries.

Ici j'ai besoin plus que jamais que mon intention soit comprise. Dès qu'on entreprend d'appliquer les lois de l'expérience aux principes que le monde approuve, on n'est plus qu'un sermonneur incommode, un moraliste morose et dégoûté. Ne vaudrait-il pas mieux laisser ces plaintes surannées, ces déclamations impuissantes aux habitudes de la chaire? Marcher ainsi sur les brisées de la prédication, c'est manquer de convenance et de goût. Quand il s'agit de l'effet produit par les préceptes du monde, l'observation n'est plus de mise, à moins qu'elle n'adopte le ton d'une satire enjouée ou d'une malignité légère : le monde a placé le ridicule en vedette pour garder ses avenues.

Et moi aussi je veux parler en homme du monde, mais pour mettre mon expérience au service d'une vérité sans déguisement : je ne déclame pas, je me permets à peine de conclure : j'ai la prétention de me maintenir dans les limites d'une rigoureuse exactitude.

Quand je parlerai de la *volupté*, tout le monde me comprendra : il ne sera point question des faiblesses secondaires auxquelles entraîne la mollesse : je vais au cœur de l'homme civilisé, j'envisage cet attrait tout-puissant qui le saisit dans sa jeunesse, qui le poursuit dans l'âge mûr, qui l'attriste encore souvent dans ses derniers jours : je désigne le sentiment impérieux qui a inspiré si souvent l'art et la poésie, cette part de nos penchants devant les priviléges de laquelle s'abaissent les droits de l'équité, de la bonne foi et de la générosité.

La volupté ainsi comprise a partout un grand empire ; mais elle a surtout régné en France, et veut y garder sa domination. Jusqu'ici, pour le faire, elle a fort habilement maintenu dans ses intérêts la plus saillante des prérogatives de notre caractère national, je veux dire la sociabilité.

La sociabilité a contribué à faire la France; c'est sa gloire : elle en a une encore plus haute, celle d'avoir efficacement servi le Christianisme. Il ne s'ensuit pas néanmoins que la sociabilité soit une vertu. Les anciens Egyptiens auraient eu une fable pour exprimer son caractère équivoque : ils l'auraient comparée à Nephthys, déesse ambiguë, image de la nature passive, attirée vers le bien comme vers le mal et passant alternativement de la couche d'Osiris à celle de Typhon.

Le Christianisme a donné des lois à la sociabilité : il a fondé la liberté des femmes sur le principe de la pudeur; il a voulu l'influence de leurs charmes tempérée par celle de leurs vertus; il a prétendu enfin régler les rapports de plus en plus faciles des deux sexes dans des limites de réserve et de générosité, de chasteté et de protection. Mais le monde ainsi constitué par la loi chrétienne a trouvé trop pesant le joug des préceptes qui lui étaient imposés; il a prétendu se créer une existence indépendante du Christianisme : l'Evangile avait été, pour la sociabilité, protecteur, mais sévère; le monde a cherché, par ses flatteries, à entraîner celle-ci dans sa cause, il lui a demandé d'embellir le vice et d'atténuer le scandale. De là la lutte toujours vivante du Christianisme et du monde.

En présence des entreprises du monde, le Christianisme n'a pas renoncé à sa première victoire. Les progrès de la société l'ont trouvé vigilant, souple et ingénieux, comme la charité l'est toujours. A l'époque où la sociabilité florit dans tout l'éclat de sa grâce et de sa puissance, les efforts les plus sérieux furent tentés (on sait par qui) pour associer la pratique de l'Evangile aux mouvements du monde de plus en plus intimes et déliés. Des esprits austères crurent que c'était aller trop loin et compromettre le Christianisme lui-même : ils réclamèrent énergiquement en faveur des prescriptions rigides de la théorie. Que fit le monde? il prit parti pour la rigueur contre l'indulgence, pour la roideur contre la souplesse, pour le passé contre l'avenir. Il y eut alors dans les cloîtres une théologie qui apprenait à ne pas désespérer du monde; il en régna une dans les

salons qui jetait l'anathème sur toute tentative de transaction entre la perfection divine et la faiblesse humaine. Le profit de cette tactique était tout clair: on plaçait ainsi le Christianisme dans une région idéale où les forces ordinaires étaient incapables de monter, où les forces supérieures se perdaient dans le désespoir et la crainte, et le grand nombre en conclut que, quand on n'était pas des saints, il était mieux de s'en tenir à la morale du monde.

Mais cette morale, dégagée de sa lutte perpétuelle avec le Christianisme, ne pouvait que tomber dans l'extrême de la corruption: de là le XVIII^e siècle.

La volupté avait toujours trouvé dans l'inégalité des conditions sa plus sûre auxiliaire : le XVIII^e siècle, pour s'assouvir, en outra les conséquences. Dans une société qui avait de plus en plus la conscience de ses droits, une telle ligne de conduite était insensée. Mais comment s'arrêter sur cette pente, quand les derniers scrupules ont disparu? Les gens qui prétendaient régénérer l'espèce humaine étaient souvent ceux-là même qui, par leur contact, répandaient la dégradation autour d'eux. Faire disparaître, au moyen d'une morale corruptrice, dans les femmes de tous les rangs, les dernières traces d'une éducation chrétienne, les dernières protestations de la pudeur, tel était le but poursuivi avec acharnement par les hommes que distinguaient l'éducation et la naissance. Dans les classes inférieures on tentait la misère, on effrayait la faiblesse, on tuait le respect et on engendrait le mépris; dans les rangs élevés on tarissait au cœur des mères le sentiment de la nature et du devoir; on avait su rendre ridicules les affections légitimes, et indifférentes les actions honteuses.

Sans doute une pitié profonde nous saisit quand nous voyons, dans nos jours néfastes, la promiscuité des supplices! On sait que, quand de pareilles expiations s'accomplissent sous la main de Dieu, ce ne sont pas d'ordinaire les victimes les moins pures qui succombent. Quel est pourtant le chrétien qui consentirait à séparer dans sa pensée les repues immondes du minotaure aristocratique au XVIII^e siècle du souvenir de ces jours où une populace féroce allait tremper ses mains dans le sang de ses maîtres de la veille?

De nos jours, la volupté a tout perdu en voyant disparaître l'inégalité sociale, sa fidèle complice. Tout est changé autour de

nous : le progrès croissant du bien-être, l'extension de la propriété donnent de jour en jour aux classes populaires un sentiment plus distinct de leur propre valeur. Il faut descendre bien bas aujourd'hui pour ne plus trouver une famille. Le progrès de l'éducation, l'association du peuple aux jouissances élevées, cet instinct du goût, si naturel aux femmes françaises, et qui leur fait franchir avec une rapidité merveilleuse la distance qui sépare la grossièreté de l'élégance, toutes ces causes qui ne feront que s'étendre et se développer donnent aux rapports des deux sexes une physionomie nouvelle, et placent la volupté, avec ses vieux préceptes, dans une situation de plus en plus embarrassante.

Il est clair que si le Christianisme triomphait, avec la liberté actuelle des femmes, la volupté serait vaincue. Elle le sait, et c'est pourquoi elle a voué au Christianisme une haine si profonde. Cette antipathie n'est pas la même pour tous les âges. Quand le feu des passions s'est amorti, quand l'illusion a cédé la place au repentir, le renoncement à la volupté s'accomplit sans beaucoup de peine; mais pour un sectateur qu'elle perd au déclin de la vie, elle en gagne un autre à son début; elle règne surtout sur la virilité, qui emploie au profit du plaisir le désabusement de la jeunesse.

Voyons pourtant si le Christianisme mérite seul l'aversion dont on l'honore, ou si plutôt il ne suffit pas de l'état actuel des relations sociales pour aggraver la condition de la volupté.

Je l'ai déjà dit, la matière à séduction manque dans les classes inférieures; il y a là des prétentions qui ressemblent à de la dignité, un sentiment des droits où manque encore trop souvent celui du devoir, de l'habileté chez les femmes qui n'ont pas la vertu, un instinct de ruses, de précautions, de manœuvres qui transforme fréquemment une défaite passagère en une victoire définitive. Tel qui s'était posé en don Juan a fini par épouser une couturière.

Le monde plus relevé n'offre pas beaucoup plus de ressources. Les familles se ferment, les occasions de rencontre sont plus rares; le désœuvrement des femmes diminue; les devoirs de la maternité ont pris un empire illimité sur elles. Sans doute, si des calculs étrangers au bonheur des femmes ne présidaient pas à la plupart des mariages, l'amélioration des mœurs serait plus rapide; mais s'il y a moins de femmes heu-

reuses de leur vertu, moins de maris fidèles par tendresse qu'on n'aurait droit de le désirer, les chances de chute n'en diminuent pas moins d'une manière assez sensible pour frapper tous les yeux.

Quelles que soient l'insouciance et la frivolité des classes riches, la nécessité de justifier la richesse aux yeux de ceux qui ne la possèdent pas finit par convaincre tout le monde. On sacrifie beaucoup à cet instinct de conservation. Les œuvres de charité que les femmes s'imposent prennent une place considérable dans leurs habitudes, et, en s'alliant avec les devoirs de famille, donnent à leur vie une gravité tout à fait inconnue à la société du XVIII^e siècle.

C'est dans un monde ainsi renouvelé que se présente le jeune voluptueux, avide d'émotions, léger de scrupules, gâté par les romans et dupe des hâbleries des voluptueux émérites. Le plus grand bonheur qui puisse lui arriver, c'est de se promener quelque temps de déceptions en déceptions sans en venir à un éclat fâcheux, à une chute éclatante! car le monde lui-même ne sait plus ce qu'il veut. Il a de vieux encouragements pour le désordre et de nouveaux principes pour la dignité des ménages; à ses yeux, la faiblesse est la loi de la femme, et l'inflexibilité est le devoir de son époux. Il commande à ses écrivains favoris des romans, images idéales de la société comme il l'entend, romans dans lesquels la passion est toujours irrésistible et la catastrophe toujours sanglante. Je me figure l'apparition subite de ces tragédies domestiques au milieu du siècle dernier. Notre temps a une manière de divertissement qui fait frémir.

Ou je me trompe fort, ou le bon sens indique une autre marche à suivre que par le passé pour initier les jeunes gens aux choses de la vie. C'est leur rendre un fort mauvais service que de les livrer encore aux menteries des prédicateurs de désordre. On reconnaîtra peut-être que l'innocence et la pureté n'ont pas de si grands inconvénients pour de jeunes âmes. On ne poussera plus à la corruption sous le prétexte qu'il faut que jeunesse se passe. La discipline chrétienne enfin, avec sa patience inaltérable, son indulgence sans bornes, son attrait tout-puissant, entrera dans les règles de la vie commune, comme la plus raisonnable, la plus douce et la plus sûre.

La logique irrésistible de ce résultat est ce qui désespère

la volupté : elle repousse avec fureur ce qui lui enlèverait ses dernières ressources. A mesure qu'elle sent le terrain se resserrer autour d'elle, elle s'agite et s'en prend au Christianisme, à sa dureté, à son hypocrisie, d'une mésaventure qui, sans lui, serait tout aussi inévitable et beaucoup plus cruelle.

XII. Les Barbares ont pénétré dans la cité de Trèves; ils ont forcé ses murailles; ils ont surpris le peuple rassemblé dans l'amphithéâtre. Le pillage, l'incendie, le massacre ont signalé leur présence : chargés d'or et couverts de sang, ils sont enfin rentrés dans leurs forêts. Cependant, ce qui n'a pas péri de ce peuple a relevé la tête; on le voit reparaître dans les rues, sur les places. Quel signe donnera-t-il de son existence? Où court ce reste de foule? Va-t-il relever les murailles, armer les remparts, organiser la résistance contre une nouvelle invasion?

Le peuple de Trèves retourne à l'amphithéâtre : il demande à grands cris le rétablissement des largesses et des spectacles. Assis à la place que souille encore le sang de ses proches, il réclame des bêtes et des gladiateurs; mais les coffres sont vides, les lions sont morts, les magistrats ne peuvent rétablir les spectacles. Le peuple frémit, il s'ameute, il menace; les magistrats vont succomber sous sa colère, à moins pourtant qu'ils n'aient sous la main quelque prêtre de la religion proscrite, quelque vierge chrétienne, quelque soldat qui ait refusé de sacrifier sur l'autel de la Victoire. A cette nouvelle, l'émotion du peuple se transforme en une joie furieuse : à la mort, à la mort ces chrétiens de mauvais augure, ces ennemis de l'empire! Cherchons dans leurs entrailles le présage du retour de la Fortune : il n'y a qu'un moyen d'éloigner les Barbares : c'est de punir les chrétiens.

Qu'est-ce à dire? La terreur qu'inspirent en ce moment les chrétiens est-elle plus raisonnable et plus digne d'un peuple civilisé que celle des habitants de Trèves? N'avons-nous pas comme eux nos barbares, nos dangers et nos ruines?

Je prie les personnes pieuses, modérées, respectables à tous égards, qui partagent les terreurs excitées en ce moment contre l'Eglise, de s'interroger elles-mêmes sur l'objet de leurs craintes et d'en envisager de sang-froid l'exagération inouïe.

Nous vivons dans une société malade. On a jeté à pleines mains l'instruction au peuple; les lumières ont été plus vite que les mœurs, et aujourd'hui il est bien prouvé que l'accrois-

sement des connaissances a amené celui de la corruption. Le danger qui résulte du progrès des manipulations matérielles, ce danger qui excite tant d'appréhensions, n'est qu'une image et en grande partie une conséquence de celui qui existe dans les régions morales de la société. Chaque fois qu'un rayon de lumière pénètre dans les rouages du mécanisme social, on y constate l'affaiblissement du sens moral dans toutes les classes, et les choses en viennent au point que, dans certains jugements criminels, les notions du bien et du mal semblent réparties d'une manière à peu près équivalente entre les accusés, les témoins, les avocats et les jurés. Les maximes éhontées de l'intérêt règnent tyranniquement sur les consciences ; c'est aujourd'hui une sorte de phénomène qu'un commerçant délicat, qu'un homme d'affaires scrupuleux et désintéressé : la fortune, en s'accroissant, tombe dans des mains indignes ou grossières ; l'argent a créé la seule aristocratie au monde qui se soit crue dispensée de se légitimer par l'élévation des sentiments. On n'a plus le respect, on ne l'inspire à personne ; nul contre-poids à l'envie qui dévore les classes inférieures ; nous sommes environnés de haines qui s'organisent dans l'ombre, sous l'influence de prédications insensées ; les doctrines de la matière ont des apologies et des encouragements pour tous les crimes, depuis ceux que colore un prétexte politique jusqu'à ceux qui relèguent les devoirs de la famille parmi les chimères spiritualistes.

Tels sont les faits, dans leur effrayante réalité ; mais ce n'est pas là ce dont on s'inquiète : on dort d'un sommeil paisible, la tête inclinée sur ce volcan. Pour qu'on se réveille, pour qu'on se trouble, il faut quelque chose de bien plus grave, il faut le fantôme du *parti-prêtre* et des Jésuites.

Nous connaissons tel citoyen recommandable, lequel, à force de vivre au milieu des émotions et des symptômes, s'est fait une habitude de calme et d'insouciance ; vous le trouverez de glace aux révélations les plus effrayantes, aux prédictions les plus sinistres. *Le monde va de soi-même :* avec une telle sentence, nos fatalistes modernes ont réponse à toutes les craintes. Mais ce sang-froid, cette indolence, cette philosophie pratique disparaissent dès qu'il s'agit du *parti-prêtre ;* alors on se tourmente, on a des sueurs froides en trouvant dans son journal les preuves palpables de la conspiration.

Est-il possible qu'il en soit toujours ainsi ? Quelque progrès

que fasse la démoralisation publique, le nombre des gens intéressés au maintien de la loi chrétienne est toujours très-considérable; ceux qui, dans le fond de l'âme, en réclament l'empire, seraient-ils en minorité dans notre pays, ils formeraient encore un de ces groupes à qui le triomphe n'échappe que quand il se condamne lui-même à la défaite.

Mais ces forces qui, réunies, seraient irrésistibles, on les divise, on les tourne les unes contre les autres par une défiance habilement semée. Les moindres ardeurs, les erreurs de langage, les promptitudes si naturelles au caractère national sont exagérées avec art et présentées comme des crimes. Il suffit qu'on se pique de modération et de sagesse pour devenir un instrument docile entre les mains de ceux qui ont relevé contre la religion les vieux affûts de la philosophie.

En voyant depuis combien de temps et avec quel succès les mauvaises passions ont exploité en France les sentiments de modération, tranchons le mot, combien de fois les modérés ont été dupes, je me suis demandé si la modération, comme l'entendent la plupart des hommes, n'était pas une des formes les plus déliées de l'orgueil, et si à ce titre une punition particulière n'y était pas attachée.

Un grand problème est aujourd'hui posé. Quand on envisage l'état actuel de la société, je l'ai déjà dit, on se sent pris de désespoir. Nous semblons marcher vers une décadence byzantine, c'est-à-dire que nous perdons peu à peu ces éléments de sincérité, de dévouement et de force sans lesquels l'existence d'une nation est impossible.

Cependant les ressources qui nous restent sont encore considérables: bien que l'enivrement déterminé par les perfectionnements matériels soit en partie cause de nos maux, il y a là un principe de vie qui ne demande qu'une meilleure direction pour devenir salutaire. L'esprit militaire est intact, la justice civile est bien rendue; le dévouement à l'Etat, presque toujours méconnu et mal récompensé, a souvent la grandeur d'un sacrifice; les vertus de famille, quoique exagérées, n'en sont pas moins une préparation heureuse à des vertus plus méritoires; la charité est active et féconde; les instincts généreux luttent contre les grossières maximes de l'intérêt, un peu à l'aventure sans doute, mais avec énergie et persévérance; enfin il n'y a pas jusqu'au sentiment vaniteux et désordonné que la na-

tion a d'elle-même qui ne présente un symptôme favorable : de deux choses l'une : si ce n'est pas un symptôme de dissolution (et nous ne pouvons le croire), c'est assurément une garantie d'avenir.

Qu'arrivera-t-il de ces contrastes ? Est-ce la mort, est-ce la vie qui prévaudra ? La religion seule peut convertir la fermentation actuelle en un vin généreux et durable.

Les éléments religieux sont quelque chose en France : tout le monde aujourd'hui s'en aperçoit ; mais la guerre qu'on leur a déclarée peut les morceler et les affaiblir. *Diviser pour détruire*, tel est le mot d'ordre des adversaires du Christianisme. Il y a donc quelque chose de fatal dans la disposition de ceux qui font taire en eux-mêmes les sentiments de la religion par crainte ou par scrupule. Il est temps qu'une union étroite cimente l'accord de tous les intérêts religieux. Si Dieu est avec l'Eglise (ce qu'il faut croire, sous peine de n'être plus chrétien), d'où vient qu'on redoute l'Eglise? Trouve-t-on quelque chose de violent dans le cri d'alarme qu'elle a jeté, le meilleur moyen de lui rendre le calme, c'est d'adhérer à ses lois, c'est de lui faire voir le nombre et le courage de ses enfants. En vérité, on exige trop des hommes, quand on leur impose la modération sans la confiance.

Un autre effet, non moins déplorable, de ces abstentions scrupuleuses et timides, c'est de réduire le concours religieux à des vœux isolés et individuels. On méconnaît ainsi la prérogative la plus féconde de l'Eglise catholique. Ses œuvres à elle sont permanentes et gigantesques, parce qu'elles sont collectives. Notre temps croit avoir inventé l'esprit d'association ; il l'applique au moins avec quelque succès dans l'ordre matériel. Mais il y a bien des siècles que le Catholicisme a mis ce principe tout-puissant à l'épreuve ; avec son concours il a dompté les Barbares, transformé les mœurs, fécondé le sol, conjuré la tyrannie, répandu l'Evangile dans tout l'univers ; il l'offre encore, avec son éternelle jeunesse et son énergie inépuisable, à la société pleine d'angoisses et de mystères qui est née de la Révolution.

Dans un dernier article, je tâcherai de faire voir avec quelle merveilleuse justesse les associations catholiques s'adaptent à toutes les difficultés de notre état social. CH. LENORMANT.

(*La fin à un numéro prochain.*)

# HISTOIRE NATURELLE DE L'HOMME,

Comprenant des *recherches sur l'influence des agents physiques et moraux considérés comme causes des variétés qui distinguent entre elles les différentes races humaines*, par J.-C. Prichard, docteur en médecine, membre de la Société royale de Londres, correspondant de l'Institut royal de France, etc.; traduite de l'anglais par le docteur Roulin (premier sous-bibliothécaire de l'Institut); accompagnée de 40 planches gravées et coloriées et de 90 figures en bois intercalées dans le texte. Paris, 1843, 2 vol. in-8° de XII—416 et 404 pages; chez J.-B. Baillère. Prix : 20 francs.

Pour bien apprécier le point de départ, le but et la marche d'un auteur, pour bien juger dans quelles limites il doit circonscrire son sujet, il importe, avant tout, de savoir à quelle classe de lecteurs il s'adresse; aussi le docteur Prichard s'empresse-t-il, dès les premières lignes de son *avertissement*, de lever toute incertitude à cet égard et de nous faire connaître nettement l'objet qu'il se propose. Son ouvrage est destiné bien moins aux savants qu'aux gens du monde, aux personnes qui, sans faire une étude spéciale de l'anthropologie, désirent avoir, sur ce sujet, des notions générales, mais précises. Faire connaître, d'une part, tous les caractères physiques, c'est-à-dire les variétés de couleur, de physionomie, de proportions corporelles, etc., des différentes races humaines, et, d'une autre, les particularités morales et intellectuelles qui servent également à distinguer ces races les unes des autres; exposer en outre, autant que le permettait l'état actuel de nos connaissances, la nature et les causes de ces phénomènes de variété, tel était le but de l'auteur. Pour accomplir ce dessein il lui a fallu décrire les différentes nations dispersées sur la surface du globe, et indiquer sommairement tout ce qu'ont pu faire découvrir, relativement à leur origine et à leur première patrie, les recherches historiques et philologiques. Faisant un livre

destiné aux gens du monde, M. Prichard n'a pu donner les développements scientifiques des questions qu'il a eu successivement à traiter; il a dû s'abstenir de descriptions anatomiques et physiologiques minutieuses, et n'a point eu la prétention d'être complet en deux volumes; mais les détails dans lesquels il entre suffisent pour donner une connaissance exacte et même étendue de la matière. Du reste, il nous avertit lui-même qu'il n'a rien avancé, soit comme certain, soit comme extrêmement probable, dont on ne puisse trouver des preuves satisfaisantes dans les autres ouvrages où il a présenté avec plus de détails les résultats de ses recherches sur le même sujet (Voir en particulier son grand ouvrage intitulé *Researches into the physical history of Mankind;* 1837-1841, 3 vol. in-8°; à Paris et à Londres, chez J.-B. Baillière).

L'*Histoire naturelle de l'homme* peut se diviser en deux parties : dans la première le docteur Prichard discute les questions qui se rapportent à la théorie générale des races humaines: c'est la partie dogmatique du livre; dans la seconde, il décrit isolément les diverses races humaines et leurs variétés permanentes, après avoir exposé les bases de la classification; cette partie est presque entièrement descriptive.

Le genre humain dans son ensemble est-il composé de plusieurs espèces distinctes, au physique comme au moral, dès le commencement de leur existence et nées isolément? ou bien n'existe-t-il qu'une seule espèce, qui, en vertu d'une disposition spéciale à se mettre en harmonie avec les circonstances extérieures, est apte à occuper ou à posséder seule la terre? En d'autres termes, les dissemblances qui existent entre les diverses races sont-elles primitives et le résultat d'une nature distincte, ou bien ne sont-elles que la suite des modifications imprimées aux diverses branches d'un même tronc par les circonstances extérieures au milieu desquelles elles ont été, pour ainsi dire, transplantées? Tel est le problème à la solution duquel est consacrée la première partie de l'*Histoire naturelle de l'homme.* Dès les premières pages de cet ouvrage il est aisé de pressentir les conclusions auxquelles l'auteur a été conduit par ses recherches; mais procédant méthodiquement et par voie de déduction, M. Prichard cherche lui-même, avant de se prononcer, à porter la conviction au fond des esprits en rassemblant et en corroborant les unes par les autres toutes les preuves, fournies par la raison et la science, qui peuvent servir à la démonstration de l'unité des races humaines.

Comme tous les esprits sages et modérés, M. Prichard n'a pu réussir à contenter les exigences des hommes extrêmes dans leurs opinions, exagérés dans leurs prétentions. « Certains critiques, dit-il, m'ont re-

« proché le ton d'indifférence que j'ai porté dans les discussions; ils « ont prétendu que j'avais laissé entrevoir des doutes relativement à des « points sur lesquels le doute n'est pas permis, et que, dans des cas où « les preuves étaient complètes, irrésistibles, j'avais tiré mes déduc- « tions avec tant de réserve et même d'hésitation que mes lecteurs « devaient penser que je n'étais moi-même qu'à demi convaincu. « Dans le camp opposé j'ai été traité de bigot, d'homme à courte vue, « qui, pour soutenir une opinion adoptée sans examen, ferme les « oreilles aux arguments présentés à l'appui de l'opinion contraire. » Mais, pour peu qu'on examine avec impartialité le livre de M. Prichard, on restera persuadé qu'il n'a mérité ni l'une ni l'autre de ces accusations contradictoires, nées sans doute de la réserve, de la convenance, nous allions presque dire de l'urbanité avec laquelle il discute les questions controversées; et tout le monde le louera du sage milieu qu'il a su prendre, au moins pour la forme, dans l'exposé de ses opinions.

Avant d'entrer pleinement dans son sujet, M. Prichard présente comme observations préliminaires quelques considérations sur les ressemblances et les contrastes qui existent entre l'homme et les animaux. Il semble au premier abord que les ressemblances sont plus nombreuses et plus considérables que les contrastes. Beaucoup de prétendus naturalistes philosophes, partant de ce point de vue, se sont imaginé que l'homme n'était qu'un animal élevé à sa première puissance. Pour laisser de côté ceux qui ne sont que des déclamateurs, J.-B. Lamark, dans sa *Philosophie zoologique*, soutint avec un grand appareil scientifique que l'homme procède du singe; il prétendit, en conséquence, que les prérogatives de l'esprit humain ne sont que l'extension des facultés de la brute, diverses seulement dans la quantité et dépendantes de l'organisation. M. Prichard réfute indirectement ce système abrutissant; il admet qu'il existe des ressemblances notables entre l'homme et les animaux, que ces ressemblances s'étendent aux dispositions les plus intimes de l'organisation, en un mot, que, dans les dispositions générales de la structure interne, dans la composition et les fonctions de ses parties, l'homme n'est qu'un animal; il va même plus loin, et, se fondant sur l'observation, il reconnaît une certaine analogie entre l'instinct des animaux et l'intelligence de l'homme. Mais là se bornent toutes les concessions qu'il peut faire, et il accorde à l'homme l'âme immatérielle et immortelle qu'il refuse absolument aux animaux et qui met entre eux et l'homme une insurmontable barrière.

Si l'on considère l'homme dans ses rapports avec les circonstances extérieures au milieu desquelles il se trouve placé, on est bientôt frappé

de deux phénomènes opposés en apparence et qui semblent s'exclure mutuellement, mais dont l'existence simultanée est invinciblement établie par l'observation directe; nous voulons parler, d'une part, de la tendance incessante de l'homme à entreprendre et à poursuivre, pendant une longue suite de siècles, des efforts pour établir sa domination sur les forces physiques de la nature, et, d'une autre part, de la faculté qu'il a de se mettre en harmonie avec les circonstances extérieures, faculté qui le rend propre à posséder et à occuper toute la terre, et en vertu de laquelle il reçoit une organisation différente dans les différentes régions, et tous les modes variés d'existence que lui imposent les conditions physiques ou morales qu'il subit.

Cette faculté merveilleuse et toute providentielle devient, entre les mains de M. Prichard, une des preuves les plus irrésistibles de l'unité des races humaines.

Mais, avant d'entrer en matière et de traiter ce sujet comme une simple question d'histoire naturelle, l'auteur, se plaçant d'abord sur un terrain purement historique et philosophique, commence par rappeler l'histoire du genre humain telle que la donnent les saintes Écritures, « dont le témoignage est accepté, dit-il, avec respect et sans réserve par tout homme exempt de préventions. » Puis il indique toute la portée de la question relativement à l'esclavage des nègres, et montre les conséquences qu'une démonstration rigoureuse de l'unité et de la diversité des races peut avoir sur le sort de ces peuples destinés, d'après ceux qui les considèrent comme appartenant à une race essentiellement différente de la nôtre, à l'esclavage et à la privation des droits sur lesquels reposent la morale du Christianisme et les lois des peuples civilisés.

Après ces considérations générales, M. Prichard définit ce qu'il entend par les mots *genre*, *espèce*, *variétés*. « Les *espèces* sont simplement des ensembles de plantes ou d'animaux que l'on sait, de science certaine, ou que l'on peut croire, d'après de justes motifs, être des rejetons d'un même tronc, ou descendre de familles entièrement semblables et impossibles à distinguer les unes des autres (p. 14). » *Espèce* et *genre* paraissent être synonymes pour l'auteur. « Les *variétés* permanentes, en admettant qu'il en existe, sont des races dans lesquelles se perpétuent, par voie de génération, certains caractères particuliers; elles diffèrent des espèces en ce sens que les particularités qui les distinguent ne remontent point jusqu'aux premiers parents, mais se sont manifestées postérieurement à l'existence de ceux-ci, et ont constitué dans leur lignée une déviation du caractère primitif (p. 14-15). » Le but principal de l'*Histoire naturelle de l'homme* est d'indiquer les variétés les plus importantes qui divisent

et séparent le *genre homme* en un certain nombre de races distinctes, et de déterminer si ces races constituent des espèces séparées ou seulement des variétés d'une seule espèce. Il y aurait peut-être quelques observations critiques à présenter sur ces diverses définitions, qui nous paraissent s'écarter un peu de l'usage reçu en histoire naturelle, mais nous entrerions dans une discussion de mots peu profitable pour nos lecteurs, et qui nous détournerait du plan que nous nous sommes tracé pour cet article; du reste, le langage technique n'est le plus souvent qu'une affaire de convention : il suffit de s'accorder pour s'entendre.

Comme première preuve scientifique de l'unité des races humaines, M. Prichard invoque un fait capital en histoire naturelle, à savoir : « qu'il semble résulter très-positivement, de toutes les investigations qui ont été faites dans les différentes classes d'êtres organisés, qu'aucun hybride [1], végétal ou animal, ne peut se perpétuer en donnant naissance à une nouvelle race intermédiaire aux deux espèces... L'analogie nous porte nécessairement à conclure, relativement aux diverses races d'hommes, ou que ces races sont incapables de se confondre dans leur postérité, ce qui sera nécessairement le cas si elles constituent autant d'espèces distinctes, ou qu'elles peuvent se mêler, donner naissance à des races mixtes, et alors il sera prouvé qu'elles appartiennent toutes à une seule et même espèce (p. 23-24). » Or, par le fait du mélange des Européens avec les nègres et les Indiens de l'Amérique, par l'histoire certaine de plusieurs races mixtes dont on a pu connaître l'origine et suivre la filiation, « il paraît incontestable qu'il existe des races humaines intermédiaires; que ces races se propagent; qu'il n'existe aucun empêchement à la reproduction, même dans le cas où le croisement a lieu entre les races les plus dissemblables, ce qui prouve évidemment que toutes ces races appartiennent à une même famille, à moins qu'on ne veuille supposer qu'il y a pour le genre humain une exception à la règle à laquelle obéit tout le reste des êtres organisés (p. 34-35). »

Arrivant ensuite à l'étude des modifications physiologiques et psychologiques que les circonstances extérieures produisent chez les animaux, il arrive aux conclusions suivantes : « 1° Les espèces qui ont été réduites à l'état de domesticité, et qui ont été transportées par l'homme sous des climats différents de leur climat natal, subissent de grandes variations, dues à l'influence climatérique et aux change-

[1] Hybride ou mulet est un individu né de deux espèces différentes. Le fait de l'impuissance de l'hybride pourrait être utilement employé comme élément des classifications botaniques et zoologiques.

ments dans les circonstances extérieures qui tiennent à l'état de domestication. 2° Ces causes modifient considérablement les propriétés extérieures des animaux, telles que la couleur, la nature des téguments et du pelage, et, par une action plus profonde, la structure de leurs membres et les proportions des diverses parties de leur corps; que ces mêmes causes ne se bornent pas à modifier les organes, mais qu'elles modifient encore leurs fonctions, constituant ainsi ce qu'on peut appeler des changements physiologiques; qu'enfin les instincts, les habitudes et les facultés intellectuelles elles-mêmes n'échappent pas à l'action de ces causes, c'est-à-dire qu'il se produit, sous leur influence, des changements psychologiques. 3° Ces derniers changements sont, en plusieurs cas, produits par l'éducation, et la race acquiert peu à peu un penchant naturel qui pousse les petits à faire les choses qui ont été enseignées à leurs parents; en d'autres mots, des caractères psychologiques, tels que de nouveaux instincts, sont développés dans les races par la culture. 4° Ces variétés sont quelquefois permanentes aussi longtemps que cette race se propage sans croisements. Toutes ces variations sont possibles, seulement dans certaines limites, et n'altèrent jamais le type particulier de l'espèce (p. 99-100). »

Si l'on applique ces données à l'homme, on le trouve plus exposé qu'aucune espèce d'animaux aux diverses influences du climat, et, de plus, soumis à l'influence de la civilisation, qui produit sur lui des changements plus grands que ne saurait le faire la domestication chez les espèces inférieures. On doit donc s'attendre à trouver, dans les races humaines, des diversités aussi grandes, au moins, que celles qui existent entre les races des animaux domestiques. C'est, en effet, ce que constate M. Prichard à l'aide des faits nombreux, classés méthodiquement et judicieusement appréciés; il établit, en outre, qu'il y a un type commun spécifique qui se conserve au milieu de toutes les variétés manifestées dans les différentes races, et que ces différences les plus notables peuvent toutes rentrer dans les limites du principe de la variation.

« L'examen des faits relatifs aux différences que présentent, dans les races humaines, la couleur de la peau, la structure et la disposition des cheveux, les formes du corps et les proportions des parties (tête, bassin, membres supérieurs et inférieurs), conduit à conclure qu'aucune de ces déviations ne s'élève au rang de distinction spécifique. Cette conclusion repose sur deux arguments principaux : le premier, c'est qu'aucune des différences en question n'excède les limites des variétés individuelles, qu'aucune n'est plus tranchée que les diversités qu'on rencontre sans sortir du cercle d'une nation ou d'une famille; le second, c'est que les variétés qui se montrent dans les ra-

ces humaines ne sont pas, sous tous les rapports, aussi considérables, à beaucoup près, que celles qu'on voit se présenter chaque jour dans les différentes races d'animaux issues d'une même souche; et il n'y a pas une seule espèce domestique qui n'offre des exemples nombreux de beaucoup plus grandes déviations du caractère typique des espèces (p. 176-177). »

La comparaison de diverses races humaines, au point de vue physiologique, comparaison fondée sur les faits qu'on a pu recueillir, démontre qu'il n'y a point, à cet égard, de différences sensibles entre les diverses races d'hommes. Relativement à la durée de la vie, toutes les nations ont été soumises par la nature à une même loi, toutes les fonctions s'exercent partout de la même manière, et la menstruation même, que depuis Haller on a cru être hâtive dans les pays chauds, tardive dans les pays froids, paraît à peu près partout en même temps. La femme devient nubile dans tous les climats à la même époque; en un mot, la différence de climat n'a que peu ou point d'effet pour produire des diversités importantes dans les époques des changements physiques auxquels la constitution humaine est assujettie; de sorte qu'on peut dire que, devant ces grandes lois de l'économie animale, tous les membres de la famille humaine sont égaux, tous les hommes, les blancs et les noirs, se trouvent placés, par la nature, sur le pied d'une égalité parfaite (t. II, p. 240 et suiv.).

Au point de vue psychologique, si l'on considère l'ensemble des êtres qui jouissent de l'exercice de la raison et possèdent l'usage de la parole, on trouve chez tous (quelque différence qu'ils puissent présenter, d'une famille à l'autre, sous le rapport de l'aspect extérieur) les mêmes sentiments extérieurs, les mêmes désirs, les mêmes aversions; tous, au fond de leur cœur, se reconnaissent soumis à l'empire de certaines puissances invisibles; tous ont, avec une notion plus ou moins claire du bien et du mal, la conscience du châtiment réservé au crime par les agents d'une justice distributive à laquelle la mort même ne peut soustraire; tous se montrent, quoiqu'à différents degrés, aptes à recevoir la culture qui développe les facultés de l'esprit, à être éclairés par la lumière plus vive et plus pure que le Christianisme répand dans les âmes, à se conformer aux pratiques de la religion, aux habitudes de la vie civilisée; tous, en un mot, ont la même nature mentale.

En résumé, les considérations relatives à l'organisation, aux fonctions et à l'intelligence concordant toutes entre elles et ne démontrant aucune différence essentielle et typique, M. Prichard se sent pleinement autorisé à conclure que toutes les races humaines appartiennent

à une seule et même espèce, qu'elles sont les branches d'un tronc unique (t. II, p. 344-345) [1].

Nous avons fait connaître, autant qu'il était en notre pouvoir et que le comportaient les limites qui nous sont imposées, les principes du docteur Prichard sur la grande question de l'unité des races humaines; mais nos lecteurs ne trouveront dans notre analyse qu'une esquisse froide et inanimée, qu'un exposé succinct et aride; c'est dans le livre même, dans cet ouvrage qui se distingue aussi bien par la solidité du fond que par l'élégance de la forme, qu'il faut aller chercher les développements des conclusions générales que nous avons rapportées; c'est là qu'on pourra convenablement apprécier cette sévérité de déduction, cette répugnance pour les hypothèses, cette logique inflexible, cet amour des faits et de l'observation, cette facilité du style, si bien rendue par le traducteur, qui font de l'*Histoire naturelle de l'homme* un livre aussi utile qu'attachant, et digne au plus haut point de fixer l'attention des naturalistes, des médecins et des philosophes aussi bien que des gens du monde.

Mais notre tâche n'est pas encore remplie; nous n'avons pas encore entièrement fini avec l'ouvrage de M. Prichard; il nous reste à dire un mot de sa classification des races humaines.

Mille systèmes ont été proposés pour la classification des variétés de la famille humaine; mais nul auteur ne s'accorde, ni ceux qui considèrent le genre humain comme comprenant plusieurs races distinctes, ni ceux qui n'admettent qu'une race unique divisée en rameaux ou variétés. M. Prichard n'a pas la prétention de donner sa classification comme représentant fidèlement la nature même, mais il la croit, et avec raison selon nous, établie sur des bases aussi solides que le permet l'état actuel de la science. « Je m'efforcerai, dit-il (p. 178), de décrire brièvement les principales races d'hommes, en considérant comme familles distinctes celles dont l'existence repose sur des preuves historiques, et spécialement sur des preuves dérivées de la considération des langues; car, de tous les caractères par lesquels un peuple se distingue d'un autre, la langue est le plus permanent, et on peut montrer que, dans beaucoup de cas, il a survécu même à des changements très-considérables dans les caractères physiques et moraux..... Nous tiendrons compte, en même temps, des grandes distinctions physiques dont il a été question dans les chapitres précé-

[1] Déjà César Cantu, dans son *Histoire Universelle* (trad. française, Paris, 1843, t. Ier, p. 124 et suiv.), était arrivé à peu près aux mêmes conclusions et par des voies analogues. Il a très-bien résumé tout ce que l'on pouvait dire pour et contre l'unité des races humaines. Nous nous proposons du reste de revenir avec quelques détails sur son important ouvrage, dès que la traduction en sera plus avancée.

dents[1], et surtout des divisions relatives à la forme des races. C'est probablement la plus permanente de toutes les variétés physiques, et on ne peut du moins se dispenser d'y avoir égard quand, dans une classification, il s'agit de distribuer des nations; je m'efforcerai, dans celle que je suivrai, de grouper les races qui paraissent, d'après des preuves de différentes natures, avoir été, dans les temps anciens, unies par des connexions plus ou moins intimes. »

Chacune de ces races et de leurs variétés est étudiée sous le triple point de vue anatomique, physiologique et psychologique; cette partie, purement descriptive, de l'*Histoire naturelle de l'homme*, offre tout l'intérêt de l'histoire et des voyages; elle est remplie de judicieuses observations, de renseignements curieux plus ou moins connus, de considérations philosophiques et de descriptions animées de l'extérieur, des mœurs et des habitudes des diverses nations que l'auteur passe en revue. L'ouvrage est terminé par une savante comparaison des races humaines au point de vue physiologique et psychologique, et par une histoire psychologique des nations africaines. On reconnaîtra aisément, en lisant le chapitre sur l'introduction du Christianisme parmi les Hottentots, que le docteur Prichard est protestant. Une table alphabétique et très-détaillée des matières, placée à la fin du second volume, facilite les recherches et montre toutes les richesses de l'*Histoire naturelle de l'homme*.

Nous commettrions un oubli impardonnable si nous mettions fin à ce compte-rendu sans témoigner toute notre reconnaissance à M. Roulin, qui s'est si bien acquitté de sa tâche ingrate de traducteur, et qui a rendu un vrai service à la science en faisant passer dans notre langue un ouvrage qui ne peut manquer d'être favorablement accueilli. Nous voulons aussi remercier l'infatigable éditeur, qui n'a rien épargné pour que le papier, le caractère et les nombreuses gravures répondent dignement au sujet et à la manière dont il est traité.

C. M.

[1] C'est-à-dire la structure et la couleur de la peau, la disposition des cheveux, les formes du corps, les proportions des membres, etc.

# LETTRE A M. THIERS

## A L'OCCASION DE SON RAPPORT SUR LE PROJET DE LOI

## RELATIF A L'INSTRUCTION SECONDAIRE.

Monsieur,

Permettez à l'un des chefs d'institution ecclésiastiques accueillis et entendus par vous, il y a peu de jours, avec tant de bienveillance, de vous présenter quelques observations nouvelles à l'occasion du Rapport que vous venez de publier.

Toute la France a lu ce Rapport avec l'empressement que devait exciter le travail d'un homme tel que vous, parlant au nom d'une Commission de la Chambre élective, et sur l'une des questions les plus graves et les plus vivement débattues en notre temps. Vous devinez aisément l'intérêt tout spécial qu'il avait pour mes collègues et pour moi. Il nous tardait de voir si les observations que nous avions eu l'honneur de soumettre à la Commission avaient laissé quelques traces, exercé quelque influence sur des esprits si distingués, et qui paraissaient sincèrement désireux de connaître la vérité tout entière.

Oserai-je vous dire que nos espérances ont été bien imparfaitement réalisées?

Nous avons sans doute retrouvé, dans la partie du Rapport qui nous concerne, les mêmes expressions bienveillantes, les mêmes égards dont vous et vos honorables collègues aviez usé avec nous dans nos conférences sur le projet de loi; mais nous avons vu avec peine que nous n'avions pas été assez heureux pour détruire quelques idées peu exactes dont vous nous aviez

paru préoccupés, tant sur l'éducation morale et religieuse en elle-même que sur la manière dont elle se donne, et sur les résultats qu'elle produit, dans les colléges laïques et dans les nôtres.

C'est sur ce point, Monsieur, et sur ce point seulement, que je me permets de vous adresser aujourd'hui quelques respectueuses, mais libres observations, telles que vous les désirez, telles que vous les provoquez par la franchise et la netteté de votre langage.

Vous aviez aperçu vous-même, Monsieur, et signalé en plusieurs endroits de votre Rapport l'immense difficulté que présente une question si délicate. Vous aviez reconnu que vous manquiez des documents nécessaires pour la résoudre. Je discuterai bientôt la valeur de ceux sur lesquels vous vous êtes fondé pour donner la préférence, sous le rapport religieux et moral, aux établissements laïques, et les considérations que vous invoquez à l'appui de cette manière de voir. Mais, avant tout examen des faits, avant toute théorie sur les lois du cœur humain, il est une question fondamentale que vous ne paraissez pas avoir aperçue.

Ne faudrait-il pas savoir d'abord ce qu'on doit entendre par une *éducation religieuse et morale*, ou plutôt ce que c'est que la religion, ce que c'est que la morale, où est la vérité complète et pure, quels sont tous les devoirs que Dieu nous impose? — Une fois ces questions résolues, et alors seulement, il serait possible de discuter sur l'étendue, le caractère et les meilleures conditions d'une éducation religieuse et morale; il serait possible de comparer les résultats que produisent les établissements divers d'instruction publique.

Or il nous est permis de craindre que vos idées sur ce point capital, comme celles de beaucoup de gens du monde assez éclairés d'ailleurs, ne soient encore un peu incomplètes et vagues, lorsque nous vous voyons vanter, avec complaisance et sans restriction, notre siècle et notre pays, et produire leur état religieux et moral comme la justification la plus simple de l'éducation laïque.

Si, à vos yeux, il y a actuellement en France et dans la jeunesse assez de religion, assez de foi, assez de vertu, nous

reconnaissons volontiers que la plupart des institutions laïques[1] sont propres à perpétuer un état de choses qui vous semble satisfaisant.

Mais si la religion est autre chose qu'une froide tolérance pour des croyances qu'on ne partage point, et pour des pratiques dont on se dispense; autre chose que ce vague instinct qui avertit la société et l'homme du malaise qui les tourmente, sans en montrer le remède; autre chose qu'une demi-conviction sur quelques vérités générales mal définies, avec un doute plus ou moins respectueux sur les dogmes spéciaux qui font le chrétien et le catholique; alors certes on pourra se sentir moins de confiance dans les résultats dont vous vous applaudissez.

Si un homme vraiment honnête et vertueux n'est pas seulement celui qui évite les crimes et les scandales flétris par l'opinion publique ou par la justice humaine; si la pureté des mœurs, et je dis la pureté telle que l'explique, telle que l'impose l'Evangile; si la soumission volontaire et cordiale à l'autorité sociale et à l'autorité paternelle; si la modération des désirs, l'esprit de dévouement, la charité chrétienne sont des devoirs réels, dont la pratique est indispensable au bonheur des individus comme au repos des familles et des sociétés, alors certes on pourra, sans calomnier la plus grande partie de son pays et de son siècle, sans être un utopiste et un déclamateur, penser qu'il y a quelque chose de plus ou de mieux à faire que ce qui se fait pour l'éducation morale de la jeunesse.

Il est des choses, Monsieur, que l'esprit le plus étendu et le plus facile, et même un certain degré de bonne foi, ne suffisent pas toujours à faire comprendre. La religion est l'une et la principale de ces choses. Napoléon lui-même, cet immense génie, qui apprécia et proclama, au milieu des folies et des fureurs de l'impiété, la nécessité sociale de la religion, et voulut relever l'Eglise de ses ruines, Napoléon *se trompa*, *lui aussi*, comme vous l'avez très-bien remarqué, sur la vraie nature de

[1] Dans tout le cours de cette lettre, quand nous parlons du caractère relatif des établissements laïques et des maisons ecclésiastiques, il est entendu que nous admettons autant d'exceptions particulières qu'on voudra. Nous reconnaissons avec plaisir qu'il y a des laïques, sincèrement chrétiens et pieux, qui dirigent leurs établissements dans un excellent esprit religieux, et il est malheureusement vrai, d'autre part, que l'habit ecclésiastique n'est point toujours une garantie infaillible de désintéressement, de lumières, de piété et de zèle.

cet élément céleste, qui joue un si grand rôle dans les destinées de l'homme et dans celles du monde. Comme tant d'intelligences élevées, mais incomplètes, comme tant de cœurs généreux, mais non affranchis de tout préjugé et de toute passion, admirant et aimant la religion, mais dépourvu de ces croyances précises et fermes qui seules constituent la foi; étranger, par ses habitudes et par celles de son temps, à l'observance des lois que l'Eglise impose à ses fidèles; en un mot, n'étant religieux que par bon sens, chrétien que par les instincts de sa grande âme et par les impressions de son enfance, catholique que par sa haine de l'anarchie et son amour passionné de l'unité, Napoléon se trompa et dut se tromper plus d'une fois quand il voulut traiter des affaires religieuses; et dans combien d'erreurs plus funestes encore ne fût-il pas tombé, s'il n'eût écouté quelquefois, avec une docilité qui honore son génie, les conseils d'hommes plus éclairés que lui sur ces délicates questions?

Non, Monsieur, la Religion, l'Eglise, ses vœux, ses besoins, ne seront jamais bien compris que par ceux qui partagent complétement nos croyances. Et voilà pourquoi il est si difficile de s'entendre sur le meilleur système d'éducation publique.

Beaucoup d'hommes en France, hommes de bonne foi et estimables à certains égards, peuvent croire sincèrement que les colléges font assez pour l'éducation morale et religieuse de leurs élèves, parce qu'ils se croient eux-mêmes assez religieux et assez vertueux; et ils se demandent avec une sorte de naïveté si ce serait, après tout, un si grand mal que leurs enfants, que leurs concitoyens fussent tels qu'ils sont eux-mêmes, tels qu'ils se félicitent d'avoir été formés par l'éducation séculière.

A cela, Monsieur, que pouvons-nous répondre?...

Nous reconnaissons donc volontiers que, la religion et la morale étant comprises par beaucoup de personnes autrement que ne les comprend le clergé catholique, il doit exister deux sortes d'établissements d'instruction publique :

Les uns où la religion sera respectée, enseignée même par un ministre du culte, et observée librement, sous sa direction, par ceux des élèves qui le jugeront convenable; établissements destinés indifféremment à tous les cultes, et plus spécialement peut-être aux familles qui n'attachent pas une grande importance à la distinction des cultes, et se contenteraient volontiers

que leurs enfants suivissent à cet égard les usages du monde;

Et d'autres établissements essentiellement religieux, où les croyances et les préceptes du Christianisme tiennent le premier rang dans l'esprit des maîtres, comme dans les intentions des familles; où, sans exercer aucune contrainte, on emploie tous les moyens honnêtes et légitimes pour graver profondément dans l'esprit des élèves les vérités de la foi, et pour les former à la pratique des vertus chrétiennes; des établissements dont le but avoué soit de conserver, d'augmenter, de propager dans la société, par le moyen de l'éducation, les doctrines précises et les saintes observances du Catholicisme.

Cette distinction une fois posée, si les partisans du premier système d'éducation prononcent, à ce point de vue, l'infériorité relative du nôtre, comme moins conforme à ce qu'ils appellent les idées du monde, les besoins du siècle et l'esprit de nos institutions, nous acceptons, ou du moins nous ne discuterons pas ce jugement, puisqu'il faudrait discuter la vérité même de la religion catholique.

Ce n'est pas que le clergé et tous les hommes vraiment religieux et chrétiens, les hommes de foi et de pratique, ne soient aussi, dans un sens très-juste, des hommes de leur pays et de leur siècle; quoi qu'on en dise, nous connaissons l'époque où nous vivons, nous admirons tous les progrès utiles, nous ne regardons point la liberté comme une ennemie, nous croyons comprendre, aimer et servir notre pays et notre siècle; mais, encore une fois, nous accepterons la condamnation portée contre nous et notre méthode d'éducation au nom de principes et d'idées qui ne sont pas les nôtres; et sans injurier les chefs d'établissements laïques, sans les calomnier, sans les accuser d'impiété, leur accordant même ce qu'ils s'attribuent comme leur mérite propre et leur caractère distinctif, nous pourrions dire à la plupart d'entre eux :

« Vous êtes du monde, vous représentez le monde, vous continuez le monde par votre système d'éducation, le monde, non-seulement *en ce qu'il a de meilleur*[1], c'est-à-dire dans son respect pour la religion, mais aussi, évidemment, dans ce qu'il a de moins bon à nos yeux, dans son indifférence pratique pour la religion, dans son scepticisme à l'égard des dogmes révélés.

[2] Rapport de M. Thiers.

Vous n'êtes pas impies, mais osez-vous vous dire chrétiens? *Vous secondez*, dit-on, *de tous vos efforts le ministre du culte chargé d'enseigner la religion à vos élèves*[1]. Quels peuvent être ces efforts, sinon de simples mesures de police? quel peut être ce concours, si vous ne croyez pas, si vous ne pratiquez pas vous-même? Nul n'a le droit de vous demander, et vous n'avez pas besoin d'afficher un zèle qui s'accorderait mal avec vos principes, vos habitudes personnelles et votre position même. Soyez ce que vous êtes : des hommes honnêtes, des administrateurs habiles ; inculquez à vos élèves les principes toujours respectables et utiles de la probité et de l'honneur, l'esprit de tolérance, et le sentiment des convenances religieuses; mais ne vous posez pas en apôtres! Ni l'Etat, dont quelques-uns de vous sont les agents, ni la majorité des familles qui vous confient leurs enfants, ne vous demandent ce prosélytisme religieux. Beaucoup de pères ne remettent leurs fils entre vos mains que parce qu'ils seraient fâchés de les voir un jour plus religieux ou autrement religieux qu'ils ne le sont eux-mêmes. Remplissez leurs intentions, voilà votre rôle.

« Mais il y a d'autre part, en minorité peut-être, des familles essentiellement chrétiennes, fermement attachées à la foi et fidèles aux pratiques, à toutes les pratiques de la religion catholique; leur vœu le plus cher est de transmettre à leurs enfants une foi et des habitudes qu'elles regardent comme les premiers des biens, pour ce monde et pour l'autre. Or, ces familles, qui ne respectent pas seulement la religion, mais qui y croient; qui ne s'arrêtent point aux convenances, mais qui vont jusqu'à la pratique réelle des observances catholiques; qui ne bornent point leurs vœux à ce que leurs enfants soient des hommes honnêtes selon les idées du monde, mais qui les veulent chrétiens et pieux, et dans la jeunesse et pendant toute leur vie; ces familles recherchent pour leurs enfants des maîtres vraiment chrétiens, des établissements où la piété ne soit pas seulement tolérée, mais où elle soit en honneur, où elle soit dominante, où elle entre dans l'esprit, dans les habitudes générales, et, pour ainsi dire, dans l'air même que respirent les jeunes élèves. En bonne conscience, Messieurs, êtes-vous ces maîtres? ces maisons sont-elles les vôtres?...

[1] Rapport de M. Thiers.

« Laissons donc là les injures, et les calomnies, et les vaines prétentions, et les récriminations amères. Vivons en paix, les uns à côté des autres ; nous ne pouvons nous suppléer, ne cherchons point à nous supplanter. Les instituteurs ecclésiastiques ne peuvent ni ne veulent faire votre besogne, et vous ne pouvez ni voulez davantage faire la leur. Nos maisons ecclésiastiques ne conviennent point à toutes les familles ni à tous les élèves, et les vôtres ne satisfont pas à tous les besoins, ne suffisent point à rassurer toutes les inquiétudes. A vous le monde, y compris son respect pour la religion; à nous la religion, y compris sa haine pour les erreurs et les désordres du monde, et son inaltérable charité pour ceux qui errent, et le respect qu'elle inspire pour toutes les convenances légitimes de la société, et la force supérieure qu'elle nous donne pour remplir tous nos devoirs d'homme, de citoyen et de chrétien. Travaillons chacun de notre côté, selon nos principes ou nos intérêts ; les familles et l'avenir jugeront entre vous et nous. En attendant, puisqu'il est des points communs sur lesquels se rencontreront toujours les vœux de toutes les familles et les efforts de tous les maîtres, rivalisons de zèle pour assurer à nos élèves ces avantages incontestés, l'amour de la règle et du travail, une instruction solide et variée, un caractère aimable et ferme, et, par dessus tout, la sainte innocence des mœurs. »

Je suis persuadé, Monsieur, que la plupart des chefs d'établissements laïques reconnaîtraient la justesse de ce langage, et accepteraient cette distinction si réelle, si bien sentie par les familles, si conforme dans le fond à ce qui a été mille fois répété à la tribune et dans la presse par les adversaires du clergé! Plusieurs passages de votre Rapport semblent aussi rentrer dans cette idée; mais j'ai hâte de dire, avec bonne foi, qu'en réalité vous n'entendez pas ainsi les choses. Vous inclinez à croire que, même le but de l'éducation étant admis tel que le pose le clergé, celui-ci ne l'atteint pas mieux, quand il se voue à l'enseignement, ou, pour exprimer votre véritable pensée, qu'il l'atteint moins bien que les autres instituteurs; en un mot, vous supposez, et vous cherchez à prouver, que nos élèves valent moins, et doivent moins valoir, sous le rapport religieux et moral, que les élèves des établissements séculiers.

Cette thèse est un peu nouvelle, Monsieur; elle n'a pas en-

core pénétré dans la conviction des familles chrétiennes. J'oserais vous demander si vous avez souvent vu un père chrétien, dans le sens vrai et complet du mot, une mère pieuse, délibérant sur le choix du collége où ils placeront leur fils, se décider pour un établissement laïque précisément parce qu'il est laïque, et qu'à ce titre seul leur sollicitude religieuse y trouve définitivement de plus solides garanties pour la piété, le caractère et les mœurs de leur fils?...

Mais en vous voyant énoncer cette assertion et vous ingénier à la rendre moins improbable, on se demande tout d'abord ce qu'elle a à faire avec le projet de loi. On se demande si une Commission nommée par l'un des trois grands pouvoirs de l'Etat pour délibérer sur l'organisation générale de l'enseignement secondaire devait descendre à la discussion du mérite relatif de tels ou tels établissements rivaux, soumis à la même autorité, ayant droit à la même protection, ou du moins à l'impartialité de l'Etat, qui doit planer au-dessus de tous les intérêts particuliers. On se demande enfin, en lisant ce travail si remarquable à d'autres égards, s'il était digne de vous, et de la commission dont vous êtes l'organe, de faire (pardonnez-moi la liberté de cette expression) d'une partie de votre Rapport un *prospectus* à l'usage des établissements laïques.

Car enfin que peut-on voir autre chose dans des phrases telles que celles-ci : « On s'y adresse *à l'esprit et au cœur* des en-« fants par des moyens qui sont communs à tous.... On *agit sur* « *le cœur* de la jeunesse par la puissance de la règle... L'*instruc-« tion religieuse est aussi soigneusement donnée* dans les colléges « laïques que dans les colléges tenus par les ecclésiastiques.... « Les *pratiques religieuses* y sont aussi fréquentes et aussi exac-« tement observées... Les maîtres *respectent profondément la re-« ligion*, etc., etc. »

A tout cela, Monsieur, nous disons de grand cœur : Ainsi soit-il! et je me garderai bien de discuter aucune de ces assertions consolantes.

Mais je puis, sans inconvenance, examiner quelques traits du parallèle que vous établissez entre les colléges royaux d'une part, et les institutions particulières de l'autre. Comme vous ne distinguez point, sous ce dernier titre, nos établissements des institutions séculières, je répondrai seulement pour ce qui

nous concerne, laissant à nos collègues laïques le soin de s'expliquer sur ce qui les touche.

*Le caractère des colléges royaux*, dites-vous, *c'est une discipline inflexible, c'est la règle en toutes choses. Là, devant des proviseurs fonctionnaires publics, indépendants par position, ne cherchant pas à condescendre à la faiblesse des parents, tous les élèves sont égaux*, etc. Voilà de beaux modèles; mais, grâce à Dieu, ils ne sont pas inimitables. Nos élèves et leurs parents, et tous ceux qui connaissent le régime de nos maisons, n'apprendraient point sans étonnement que chez nous la règle et la discipline fléchissent aisément au gré des familles, qu'en entrant intimement dans leurs sollicitudes et leurs affections nous condescendons à leurs faiblesses, que nous n'imposons pas la même loi à tous nos élèves. Et si par la discipline et la règle il est juste aussi d'entendre l'observation exacte de cette règle, le calme, le silence, l'ordre, la ponctualité dans tous les exercices et les mouvements généraux, l'obéissance aux maîtres chargés de la surveillance, est-il incontestable que tout cela soit moins satisfaisant dans nos maisons ecclésiastiques que dans les grands colléges de l'Etat? Est-ce là l'opinion publique, celle des élèves, celle des maîtres eux-mêmes?...

Vous ajoutez : *Si une faute grave est commise dans un collége royal, le proviseur expulse sans faiblesse, et les établissements sont immédiatement épurés.* Je ne vous dirai pas que l'on a entendu d'estimables proviseurs se plaindre de la gêne où les met quelquefois, dans des circonstances critiques, la complication des rouages administratifs. Mais ce que vous ne savez point, Monsieur, c'est que l'un des reproches adressés à nos maisons ecclésiastiques porte précisément sur la facilité extrême, dit-on, avec laquelle nous plongeons dans le deuil de respectables familles, en prononçant contre leurs enfants l'arrêt fatal de l'exclusion, pour des fautes qui, ailleurs, eussent trouvé plus d'indulgence. — Tout chef d'établissement qui se respecte et comprend ses devoirs doit se montrer inflexible toutes les fois qu'une faute grave est commise, et que la discipline, les bonnes mœurs, le bon esprit, exigent un sacrifice ou un exemple; et lui seul, le plus souvent, étant capable d'apprécier la gravité de certaines fautes, la nécessité de certaines mesures, il doit se résigner à être taxé quelquefois de sévérité excessive, et d'une sorte de cruauté, par les parents malheureux et

par le public même. La faiblesse, en ce genre, peut s'allier avec les plus estimables qualités : elle suffirait néanmoins pour paralyser le bien et propager le mal dans des établissements dirigés d'ailleurs par des hommes d'un grand mérite et animés des plus droites intentions. Mais elle est rare dans les établissements ecclésiastiques, et c'est là, pour beaucoup de familles, un titre de plus à leur confiance. Elles s'attendent à trouver une vigilance plus consciencieuse et plus intelligente dans des hommes auxquels leur position, leur foi, leur caractère, le zèle des âmes, la connaissance approfondie des misères humaines et de leurs remèdes, doivent donner une volonté plus énergique et des ressources plus efficaces pour combattre toutes les maladies morales de la jeunesse. Aussi voyons-nous tous les jours des parents qui, sans être tout à fait chrétiens, sans apprécier à leur valeur l'importance de la foi et des pratiques que nous inculquons à nos élèves, mais pleins de sollicitude pour d'autres intérêts non moins sacrés, et alarmés quelquefois par le souvenir de leur propre éducation, remettent leurs fils entre nos mains dans la confiance que nous ferons tout ce que peut faire un maître consciencieux et un prêtre zélé pour la conservation du plus précieux trésor de l'enfance.

Cet instinct des familles serait-il, par hasard, ce qui fait craindre à certaines gens que la liberté d'enseignement ne tourne au profit du clergé?

En réalité, Monsieur, les parents ne sont-ils pas les meilleurs juges de ce qui les intéresse si fort? Malgré l'insouciance coupable de quelques-uns, malgré les préventions défavorables à la religion et au clergé qu'un grand nombre peuvent avoir recueilli dans un certain monde et par l'action d'une certaine presse, c'est encore à leur jugement que nous nous en rapportons avec le plus de confiance. Le père vaut souvent mieux que l'homme, et surtout que l'homme politique. Dans le cœur et l'esprit d'un père, délibérant et agissant comme père, les intérêts de parti, les préoccupations du moment, les fluctuations passagères et souvent factices de l'opinion, ont beaucoup moins d'accès que chez l'homme d'Etat le plus éclairé et qui se croit le plus indépendant.

Revenons à votre éloge des colléges royaux.

Ce qui vous y plaît encore, et par-dessus tout, *c'est une franchise de traitement* QUI N'EST NULLE PART PORTÉE AU MÊME DEGRÉ.

Quel est le sens de cet éloge et de cette critique indirecte? Voudriez-vous parler de la franchise des punitions? On dit, en effet, que les jeunes lycéens sont menés assez *rondement*, pour me servir d'une expression vulgaire; les partisans exclusifs du régime militaire, ceux qui ne voient rien de mieux pour un collége que de ressembler à une caserne, ceux qui comptent beaucoup sur la salle d'arrêts pour former l'homme moral, ceux-là, dis-je, pourraient reprocher un peu d'indulgence et de mollesse au régime paternel des institutions ecclésiastiques. Entendez-vous par la *franchise de traitement* l'esprit de franchise qui règne entre les élèves et les maîtres? Voulez-vous dire que les élèves de vos colléges sont plus libres, plus ouverts, plus à l'aise, plus confiants, plus affectueux, je ne dis point vis-à-vis des proviseurs avec lesquels ils ont rarement à faire, mais vis-à-vis de ces maîtres d'étude, de ces surveillants, qui sont leurs véritables instituteurs, et avec lesquels presque seuls ils sont en contact dans tout le cours de leur éducation? Les amis les plus sincères de l'Université, et ceux qui connaissent le mieux le régime et l'esprit des colléges, ont souvent exprimé des regrets et des plaintes difficiles à concilier avec vos éloges ainsi compris. Mais peut-être cette *franchise de traitement* que vous aimez tant est expliquée par les paroles qui suivent:

*Les élèves jamais poussés à la délation* COMME DANS CERTAINS ÉTABLISSEMENTS.

Allons droit au fait, Monsieur; ces *établissements* ne sont pas toutes les institutions privées en général; ce sont spécialement les nôtres. C'est nous que vous semblez désigner comme encourageant la délation parmi nos élèves; cela résulte clairement de l'ensemble de cette partie du Rapport, et d'autres indices que vous connaissez.

Nous ne rappellerons pas l'origine de cette imputation; mais nous vous avouerons que, de toutes les insinuations défavorables renfermées dans votre Rapport contre les colléges ecclésiastiques, celle-ci est pour nous la plus inattendue et la plus pénible: — la plus pénible; car rien n'est plus douloureux pour des hommes de cœur que d'être soupçonnés de bassesse, que dis-je? accusés d'ériger la bassesse en devoir, de s'en faire un moyen de gouvernement, un moyen d'éducation! — la plus inattendue, parce que nous nous flattions qu'après les explications nettes et franches données devant vous et devant la Commission, après

des protestations de notre part qui ont dû être aussi chaleureuses que celles que vous rappelez avoir été faites sur un autre article, parce qu'elles procédaient de convictions aussi sincères, nous espérions, dis-je, que nous ne verrions point reparaître dans votre rapport ce mot odieux, cet injurieux soupçon. C'est là une nouvelle et triste preuve des traces fâcheuses que laisse souvent dans les esprits les plus droits la calomnie même la plus absurde, quand elle est répétée avec audace par la malveillance et l'envie.

Vous exprimez, me dira-t-on, vos sentiments personnels, et vous supposez naturellement qu'ils sont partagés par tous vos confrères; mais en êtes-vous sûr? Connaissez-vous toutes les maisons dirigées par des prêtres? N'en est-il pas où un zèle mal éclairé, le désir, louable d'ailleurs, de découvrir le mal afin d'y porter remède, font recourir à des moyens de surveillance qu'on n'ose avouer, et provoquent des délations qui compromettent la noble délicatesse du caractère? — Nous ne connaissons pas sans doute tous les établissements ecclésiastiques; mais qu'on nous permette de le dire, nous en connaissons beaucoup plus, et nous les connaissons beaucoup mieux que ceux qui les accusent. Nous avons vu nous-même, et de près, un assez grand nombre de ces maisons; nous nous sommes trouvé en rapport avec un plus grand nombre encore d'ecclésiastiques, chefs d'établissements universitaires ou autres, supérieurs de petits séminaires, Jésuites même, oui, avec ces pauvres Jésuites que l'on accuse si généralement d'avoir introduit la délation et l'espionnage comme un moyen de gouvernement dans leurs colléges. Nous avons conféré, dans l'intimité de la confiance, de tout ce qui intéresse l'éducation, de toutes les difficultés qu'elle présente, de toutes les ressources que fournissent l'expérience et le zèle pour réussir dans cette œuvre laborieuse. On ne supposera pas que nous nous soyons rien caché les uns aux autres. Eh bien, je le déclare, je n'ai jamais rencontré un prêtre employé dans l'éducation de la jeunesse qui ne partageât mon aversion pour ces manœuvres secrètes, pour cet espionnage occulte des élèves les uns par les autres, qu'on prétend faire partie de notre système d'éducation, et qui auraient pour résultat inévitable de jeter la défiance et la division là où ne doivent régner que la liberté, la confiance et l'amour.

Oui, Monsieur, telle est la vérité pure et simple, telle que je

la connais, et je ne crois pas que d'autres la connaissent mieux sur ce sujet. Oui, chez nous aussi, *la franchise de traitement* est regardée comme la première règle de l'éducation. Les élèves sortis de nos maisons reconnaîtront avec bonheur les asiles chéris où s'écoulèrent leurs premières années, dans la peinture que vous tracez de ces établissements *où la loyauté est respectée et encouragée, où les enfants sont traités comme des hommes* (nous faisons plus, nous les traitons comme des chrétiens) *capables de comprendre la justice et de sentir les nobles procédés.* Nous souhaitons bien sincèrement que les élèves des autres colléges s'y reconnaissent de même.

J'arrive à ce qui concerne l'éducation religieuse proprement dite; et, laissant de côté plusieurs phrases où votre pensée et votre langage semblent flotter dans l'incertitude ou se heurter dans d'apparentes contradictions, je m'arrête à celle qui résume votre opinion définitive : *Quant à nous, nous croyons que le cœur de l'homme libre est plus tourné vers Dieu que le cœur de l'homme contraint; mais nous admettons les opinions contraires.* Eh! Monsieur, qui a jamais soutenu l'opinion contraire? qui a jamais dit, qui a imaginé que le cœur de l'homme dût et pût être *tourné vers Dieu par la contrainte !*

Nous n'avons donc pas été assez heureux pour retirer de votre esprit cette idée complétement erronée, que dans les maisons ecclésiastiques la religion est *imposée* aux élèves? Faut-il répéter ce que nous avons dit si expressément et si clairement devant la Commission? — Nous ne serions ni prêtres, ni chrétiens, ni raisonnables ; nous blesserions en même temps le bon sens le plus vulgaire, dont on ne peut nous croire dépourvus, et les plus graves enseignements de la foi, dont on doit nous croire pénétrés ; nous irions absolument contre le but principal de nos travaux, si nous usions de la moindre contrainte pour pousser les enfants à la piété, si nous employions des moyens qui pussent les porter à la dissimulation et à l'hypocrisie. Personne ne préviendra, ne combattra l'hypocrisie avec plus de soin qu'un prêtre, parce que personne n'en connaît et n'en comprend mieux que lui les horribles résultats, non-seulement pour le caractère, qu'elle vicie et fausse, mais pour l'âme, qu'elle mène au sacrilége! Voilà tout ce que nous pouvons répondre là-dessus. A ceux qui ne nous croient pas, à ceux qui ne nous comprennent pas, à ceux qui ne savent pas com-

ment, sans user de contrainte, sans employer ni punitions, ni récompenses, ni priviléges, ni faveurs, par la seule action de la foi, du zèle, de l'exemple, et surtout par la vigilance à éloigner les obstacles, on peut *tourner* doucement et librement *les cœurs* et les esprits *vers Dieu;* à ceux qui n'ont pas l'idée de cette atmosphère religieuse et pure qui est le moyen le plus efficace de l'éducation chrétienne; à ceux-là nous n'avons rien à dire de plus pour notre justification; notre langage serait pour eux une énigme; mais il ne l'est point pour les pères vraiment religieux, pour les mères pieuses, pour tous les chrétiens sincères. Il ne devait pas l'être pour vous, ni pour les hommes de haute intelligence qui composent la Commission dont vous êtes l'organe.

Nous n'expliquerons pas en quoi nos maisons diffèrent réellement de beaucoup de colléges laïques sous le rapport religieux; mais une comparaison rapidement indiquée mettra un esprit aussi pénétrant que le vôtre sur la voie de la vérité. Vous admirez beaucoup la force des études dans vos grands colléges de Paris. Eh bien, le chef de la plus misérable petite pension ne pourrait-il pas se vanter, avec quelque apparence de raison, afficher même dans son *prospectus*, que l'on suit dans son établissement les mêmes méthodes d'enseignement, qu'on explique les mêmes auteurs, qu'on fait les mêmes *devoirs* que dans les colléges de Paris? Et ne pourrait-il pas persuader par là à ceux qui n'entendent rien aux études que ses élèves ne le cèdent point à ceux qui se disputent les palmes de votre grand concours?

A la place de méthodes, d'auteurs et de thèmes, mettez catéchisme, aumônier, exercices religieux, et vous comprendrez parfaitement ce que je ne puis vous exposer ici.

Mais les faits, les faits, vous écriez-vous! les résultats positifs! Si l'on faisait une *enquête?..* si l'on produisait des *statistiques?..*

Nul ne désirerait plus sincèrement que nous une enquête sérieuse et comparative sur l'état religieux et moral des divers établissements d'instruction; mais une enquête de ce genre est si évidemment, si absolument impossible, qu'il est à regretter que vous en ayez prononcé et répété le nom dans votre Rapport. Une enquête sur la foi et la ferveur des collégiens! des statistiques sur la pureté de leurs mœurs! des chiffres constatant

leur degré de piété!.. Ah! Monsieur, dans quelle préoccupation peut jeter l'habitude des affaires matérielles et positives!..

Mais quoi! ces *statistiques* de religion et de morale *ont été produites*, dites-vous, *pour beaucoup de colléges!* Certes nous aurions été curieux d'en voir les éléments et les chiffres! Mais parlons avec gravité en un sujet si sérieux.

Il résulte évidemment de cet endroit du Rapport auquel je fais allusion, que ces statistiques portent sur un seul objet, et nous avons à surmonter bien des répugnances pour le nommer : il s'agit ici DE LA STATISTIQUE DES COMMUNIONS faites par les élèves. Voilà, d'après vous, ce qu'ont produit beaucoup de proviseurs de colléges. On n'a point demandé ce document aux chefs de maisons ecclésiastiques, et nous avouons que nous n'aurions pas été en mesure de le fournir. Si nous eussions été interrogés sur ce point par la Commission, nous aurions répondu qu'il est des choses si saintes de leur nature qu'il faut craindre de les mêler à quoi que ce soit de profane; nous aurions dit que, de toutes les pratiques religieuses, la communion étant celle qui demande la plus entière liberté, où l'ombre même, non-seulement de la contrainte, mais encore d'une sorte d'inspection, peut avoir, dans un collége, les plus funestes résultats, un acte de piété enfin où nul ne doit intervenir entre Dieu et l'âme, si ce n'est celui qui sert d'intermédiaire entre l'un et l'autre, nous éloignons avec le plus grand soin de nos maisons ecclésiastiques tout ce qui ferait supposer aux élèves que nous surveillons, que nous comptons leurs communions, que nous leur en savons gré, que nous remarquons avec défaveur ceux qui s'en abstiennent. Nous aurions profité de cette occasion pour faire observer, dans l'intérêt même des colléges, dans l'intérêt de leur dignité et de la véritable liberté religieuse, combien sont peu convenables certaines notes insérées assez souvent dans les journaux, à propos de quelques cérémonies locales où l'on vante *le grand nombre d'élèves qui se sont approchés de la sainte table*, comme si l'on voulait faire un moyen de réclame du plus auguste et du plus redoutable des sacrements chrétiens.

Donc nous n'aurions pas produit nos statistiques religieuses.

Vous faites entendre que vous pourriez citer, à l'appui de votre thèse sur la supériorité des colléges laïques, *des faits si-*

*gnificatifs qui vous ont été révélés.* Nous eussions préféré une citation claire et directe de ces faits à une assertion générale, dont le vague rend toute discussion impossible. Et si vous dites, ce qui est très-vrai, que les faits de ce genre ne peuvent être cités dans un rapport public, nous nous permettrons d'ajouter qu'il eût été mieux encore, selon nous, de n'y faire aucune allusion; car ces faits, Monsieur, sont une accusation; et quand on ne croit pas pouvoir formuler une accusation assez clairement pour donner lieu à la défense, n'est-il pas plus généreux et plus juste de s'en abstenir?

Du reste, ces faits nous sont connus, et voici en quoi ils se résument. 1° Nous ne réussissons point toujours à rendre tous nos élèves aussi pieux, aussi ouverts, aussi dociles que nous le désirerions, ni à les préserver de toutes les misères de leur âge. Que celui de nos collègues laïques qui se croit plus heureux nous jette la première pierre. 2° Il peut même se rencontrer dans nos maisons de fort mauvais sujets, qui y seront peut-être d'autant plus mauvais qu'ils auront résisté davantage à tous les moyens employés pour les rendre meilleurs; d'autant plus dissimulés qu'ils auront été forcés de cacher des sentiments et une conduite en désaccord avec tout ce qui les entoure. 3° Ces sujets dangereux, étant remis à leurs familles dès qu'ils sont connus, vont chercher un asile dans d'autres établissements, où ils donnent une idée peu favorable de celui qu'ils ont quitté. Que faut-il penser de celui qui les admet?

Nous avions dit tout cela devant la Commission, qui parut satisfaite de nos explications franches et complètes; nous y ajouterons, si vous le voulez, d'autres aveux qui prouveront toute notre bonne foi. Il peut sortir, et il sort tous les jours, de maisons différentes des nôtres, des hommes très-religieux que nous serions heureux d'avoir formés, parce que, sans parler des puissantes influences de la famille, il y a des âmes droites et vigoureuses, fortement trempées, qui sauraient supporter la liberté la plus immodérée, qui s'affermiraient dans le bien malgré la lutte, et par la lutte même qu'elles auraient à soutenir contre le mal. — Je dis plus. — Il est certaines natures, bonnes et généreuses dans le fond, mais capricieuses, tellement indépendantes, tellement impatientes du frein, tellement rétives et ombrageuses contre les influences extérieures, que peut-être elles se porteraient plutôt au bien toutes seules, de

leur propre mouvement, et même au milieu des résistances et des obstacles, que sous le régime religieux, quoique libre, d'une maison ecclésiastique. — Mais ce sont là, il faut l'avouer, ou des âmes d'élite ou des bizarreries; ce sont des exceptions; et soit qu'on discute des faits, soit qu'on raisonne sur des lois, faut-il s'attacher à des exceptions? Vous en revenez, Monsieur, *à ces lois du cœur humain*, et vous demandez *si le contraste entre le collége et le monde, sous le rapport des opinions morales et religieuses* (vous auriez pu ajouter : sous le rapport des pratiques religieuses et des habitudes morales), contraste nécessairement plus frappant pour nos élèves que pour ceux des maisons laïques, ne doit pas exercer une fâcheuse influence sur des esprits et des cœurs encore faibles, leur suggérer des doutes, les ébranler, et les porter à la licence, comme à une compensation de la contrainte qui leur a été imposée.

En retirant l'idée de contrainte, sur laquelle nous nous sommes déjà expliqué, il reste encore là, Monsieur, une objection spécieuse, mais qui n'est que spécieuse. Une étude plus attentive de ces lois que vous invoquez, l'expérience surtout, en donnent une solution satisfaisante pour tout esprit sincère. Je me contenterai de vous demander si, après tout, vous voulez que, sous le rapport moral et religieux, les colléges ressemblent au monde; que les élèves y voient, y entendent, y lisent tout ce qui se fait, tout ce qui se dit, tout ce qui se lit dans le monde. Je demanderai si telle est l'intention des parents, même les moins sévères en fait de religion et de morale. Je demanderai enfin si un chef d'institution pourrait justifier les désordres de son établissement en disant aux familles alarmées : Vos fils ne verront-ils pas pis encore dans le monde? N'est-il pas utile qu'ils s'habituent de bonne heure à tout cela, pour être prémunis d'avance contre les fâcheux effets d'un contraste trop brusque à la sortie du collége?

Quant à l'expérience, voici deux faits pour lesquels nous invoquons avec confiance la notoriété publique :

Le premier, c'est que la plupart des jeunes gens qui ont fait et terminé leurs études dans les maisons ecclésiastiques restent fidèles dans le monde aux pratiques religieuses;

Le second, c'est que la plupart des jeunes gens qui s'honorent de pratiquer la piété, et qui édifient le monde lui-même

par le zèle des œuvres charitables, sont sortis des maisons ecclésiastiques.

Du reste, je le déclare de nouveau en terminant cette lettre, nous ne prétendons point attaquer les maisons différentes des nôtres. Interrogés par la Commission sur ce que nous pensions, sous le rapport moral, des divers établissements d'instruction publique, nous avons répondu brièvement que nous préférerions les établissements d'administration aux établissements d'industrie privée, mais que nous n'avions aucun détail spécial à donner ni sur les uns ni sur les autres; que, dans notre conviction, les vrais éléments de l'éducation religieuse et morale échappent aux mesures administratives aussi bien qu'aux vues de l'industrie. Tel est le témoignage dont vous avez tiré un parti si ingénieux à la louange des colléges de l'Etat.

Je ne tiens pas non plus à faire remarquer l'interprétation un peu large donnée à notre déclaration sur nos rapports bienveillants avec l'autorité universitaire. Soumis à ses règlements, satisfaisant avec loyauté à toutes les conditions qu'elle nous impose, nous efforçant de remplir de notre mieux nos devoirs d'instituteurs, nous évitons tout naturellement les occasions de conflit, de reproches, de plaintes, et ainsi nos rapports avec les agents de l'Université, qui sont, après tout, des hommes droits et éclairés, n'ont rien que de bienveillant et d'agréable. Mais nous ne voudrions pas exciter la jalousie des établissements laïques en leur laissant croire que l'Université nous prodigue ses concessions, ses faveurs et ses dispenses. Le privilége même qui m'a été personnellement accordé, et dont je garde une reconnaissance sincère, puisque sous l'empire du monopole on était en droit de me le refuser, ce privilége a été attaché à des conditions si hautes qu'elles justifient l'Université de tout soupçon de partialité en notre faveur [1].

Quant aux examens et à l'équité des juges, les deux chefs d'établissement que j'accompagnais devant la Commission, n'ayant affaire qu'à la Faculté de Paris, dont personne n'a jamais soupçonné la parfaite indépendance, ont déclaré n'avoir pas la

[1] L'institution de Senlis a obtenu le *plein exercice*, à la condition d'avoir quatre licenciés ès-lettres, un licencié ès-sciences physiques ou mathématiques, et trois bacheliers ès-lettres. Elle remplit toutes ces conditions et au delà; mais elles ne sont peut-être réalisées dans aucun des 150 colléges communaux de première classe jouissant du plein exercice.

moindre réclamation à élever à cet égard. Quant à moi, dont l'institution est placée dans une autre Académie, j'ai fait observer qu'ayant obtenu depuis peu de temps le droit du plein exercice, je n'ai pas eu encore l'occasion d'apprécier les dispositions de *la commission d'examen* devant laquelle devront se présenter mes élèves, dispositions que je crois très-volontiers équitables et bienveillantes. Mais j'ai profité de cette absence même de tout antécédent pour faire remarquer avec plus de liberté combien il est fâcheux en principe que les élèves d'une institution ecclésiastique soient examinés par les professeurs d'un collége voisin. Or il est à craindre que la réforme de cet état de choses, malgré le projet de loi et sous l'empire même de cette loi, ne soit pour nous indéfiniment ajournée [1].

Comme membre du clergé, connaissant et partageant ses vues, nous pourrions aborder ici beaucoup d'autres points de votre Rapport et du projet de loi qui touchent de près à ses intérêts, ou plutôt à ceux de l'Église. Attaché aussi par quelques liens à l'Université, comprenant, sans les partager, les préventions et les craintes d'un grand nombre de ses membres, nous serions peut-être mieux placé que beaucoup d'autres pour indiquer les moyens de conciliation entre des prétentions, des intérêts, des principes, qui ne peuvent être inconciliables en ce qu'ils ont de légitime et de noble. Mais cet immense travail dépasserait le but que je me suis proposé dans cette lettre. Nous nous en rapportons avec confiance au temps, aux efforts de tous les gens honnêtes et sincères, et à Dieu, pour faire triompher la vérité et la religion par une juste mesure de liberté.

Je suis avec un profond respect, Monsieur, votre très humble et très-obéissant serviteur.

L'abbé Poullet,
*Chef d'institution à Senlis.*

[1] Le projet de loi fixe un délai de *trois ans* pour l'établissement des facultés des lettres dans les académies qui en sont dépourvues, et où les examens se sont faits et continueront provisoirement à se faire par une *commission* composée des professeurs du collége royal. Or, sur vingt-sept académies, il n'y a actuellement que six facultés des lettres. Il est évident pour tout le monde qu'on n'établira pas vingt et une facultés en trois ans.

# LES VOISINS,

## PAR FRÉDÉRIQUE BREMER. — TRADUIT DE L'ALLEMAND.

*Le Correspondant* commence aujourd'hui la publication d'un roman suédois dont l'auteur, encore inconnu en France, a acquis depuis quelques années une grande réputation, non-seulement dans sa patrie, mais aussi en Allemagne. *Les Voisins*, comme les autres compositions de Mlle Frédérique Bremer, se recommandent par l'originalité et la vérité des caractères, par le piquant des récits et des descriptions autant que par la sévérité de la pensée. On y voit le tableau d'une société toute particulière, éclairée et simple à la fois, car dans ces pays éloignés la civilisation a bien fait son chemin dans l'intelligence, mais n'a encore atteint que faiblement les mœurs. A côté des lumières modernes, les traditions séculaires subsistent encore, les coutumes antiques sont conservées religieusement. Mais Mlle Bremer, en peignant le monde au milieu duquel elle vit, poursuit un but plus élevé; elle veut remettre en honneur l'esprit de famille, faire respecter et aimer la vie d'intérieur, et montrer que les familles où la religion est pratiquée le plus fidèlement sont en même temps les plus solidement unies. Ces enseignements, présentés sous une forme toujours variée et ingénieuse, se lient, dans *les Voisins*, à une action d'un grand intérêt.

La traduction allemande des *Voisins* a déjà eu deux éditions, et une traduction anglaise vient de paraître à Londres. Nous espérons pour la nôtre le même succès auprès des lecteurs du *Correspondant;* nous la publierons par fragments et presque sans interruption.

---

### *Lettre I.*

Rosenwick, le 1er juin 18...

FRANCISKA WERNER A MARIE M***.

Me voici enfin chez moi, chère Marie. Le toit qui m'abrite, la table où je t'écris, tout m'appartient, car tout appartient à mon *ours*. « Quel ours? » me demanderas-tu. Et qui serait-ce, sinon mon mari? Je l'appelle *ours*, parce que ce nom lui va parfaitement. Je t'écris près de la fenêtre. Le soleil se couche; deux cygnes errent sur le lac et sillonnent son miroir limpide. Trois vaches, — mes vaches, s'il vous plaît, — paissent au vert rivage, et j'admire leur beauté, leur calme et leur air grave. Une grosse fille arrive, portant un baquet plein de lait. Les belles vaches! le beau lait! Mais tout n'est-il pas beau et parfait à la campagne? L'air et les hommes, les repas et les sentiments, la terre et le ciel, tout y est frais et vivifiant.

Je vais d'abord t'installer chez moi... Mais non; il faut auparavant

reprendre les choses d'un peu plus haut. Place-toi sur la colline d'où j'aperçus pour la première fois la vallée que nous habitons, et qui est située dans la province de Smaeland. Vois-tu rouler une voiture dans des nuages de poussière? L'ours y est assis avec sa petite femme, qui avance la tête avec curiosité. Le jour est à son déclin, le repos du soir s'étend sur la belle vallée. Dans le fond, de petits lacs aux eaux limpides; sur leurs rives, de frais bocages. Des champs de blé couvrent les flancs des montagnes grisâtres, et de riantes maisons blanches brillent entre les arbres. Des colonnes de fumée, partant des hauteurs, s'élèvent de tous côtés vers le ciel serein. On dirait des volcans; ce sont de paisibles feux d'herbes des champs. Je me sens ravie de ce tableau; je me penche en avant, et pense à la vie des champs, à une heureuse famille, au paradis terrestre, à Adam, à Ève... Tout à coup l'ours pose sur moi ses grosses pattes, me serre à m'étouffer, et m'embrasse tendrement, tout en me priant de me plaire à Rosenwick.

Dans cette vallée je trouvais donc ma nouvelle patrie, ma nouvelle famille; là désormais devait s'écouler ma vie... Nous quittâmes les hauteurs, et, pendant que la voiture roulait rapidement sur une belle route, l'ours me nommait chaque habitation sur le bord du chemin, chaque maison que nous découvrions au milieu des arbres. Je l'écoutais; je croyais rêver. Tout à coup il me dit avec un accent particulier : « Ici habite *ma chère mère*[1]. » Puis la voiture entra dans une cour, et s'arrêta devant une grande et belle maison.

« Comment! nous descendons ici?

— Oui, ma chère. »

J'étais surprise et un peu mécontente. J'aurais préféré descendre chez moi, pour me préparer à la rencontre de la belle-mère de mon mari; ce qu'on m'avait dit de cette dame, et le respect qu'elle inspirait à l'ours, me faisaient redouter un peu cette première entrevue. Le moment me parut mal choisi; mais l'ours a ses idées, et je vis bien qu'il n'aurait pas été prudent de lutter.

C'était un dimanche, et l'on entendait dans la maison les sons animés d'un violon. « Tant mieux! » dit l'ours; et, sautant lourdement à terre, il m'aida à effectuer ma descente. Quant aux malles, paquets, etc., il n'y fallut pas songer. Mon mari me prit la main, me fit monter un escalier conduisant à un beau vestibule, et m'entraîna vers la porte, à travers laquelle on entendait le bruit de la musique

[1] Ces mots : *Ma chère mère*, se trouvent en français dans l'original suédois ; l'on a cru devoir suivre l'exemple du traducteur allemand qui les a conservés. On verra plus loin l'explication de ce nom familier, donné à l'un des principaux personnages du livre.

et de la danse. « Danser dans ce costume! » me disais-je. Je voulais au moins secouer la poussière de ma robe, ajuster mon chapeau, donner un coup d'œil au miroir. Impossible. L'ours, me tenant par le bras, m'assurait que j'étais charmante et m'offrait ses yeux pour miroir. Je fus assez impolie pour lui répondre qu'ils étaient trop petits, à quoi il répliqua qu'ils n'en étaient que plus brillants, puis il ouvrit la porte de la salle. Mon effroi diminua quand je vis que le bal se composait de domestiques et de servantes parés de leurs habits de fête, qui tournaient gaîment ensemble. Ils étaient si bien absorbés par la danse qu'ils nous aperçurent à peine, et mon mari m'entraîna à l'autre extrémité de la chambre. Là, sur un siége élevé, je vis une femme grande et forte, à l'air grave, qui jouait du violon avec entrain et sérieux, en battant fortement la mesure du pied. Elle était coiffée d'un grand bonnet d'une forme singulière, et que je ne puis comparer qu'à un casque. Sa figure exprimait la bonté, mais son air était assez étrange. C'était la belle-mère de mon mari, la générale Mansfelt, *ma chère mère*, en un mot. Ses grands yeux noirs se dirigèrent bientôt sur nous. Aussitôt elle jeta son violon, et se leva d'un air un peu fier, mais avec une figure gaie et ouverte. Lars Anders me présenta. Je fis une profonde révérence en baisant la main de *ma chère mère*. Je tremblais bien un peu. Elle me baisa le front, puis fixa sur moi des regards si pénétrants que je dus baisser les yeux, sur quoi elle me donna de nouveau un cordial et vigoureux baiser. Puis vint le tour de mon mari; il baisa respectueusement la main de *ma chère mère*, qui lui tendit la joue. Ils paraissent fort bien ensemble.

« Soyez les bienvenus, mes chers amis, dit-elle d'une voix forte et quelque peu masculine. Je vous sais gré d'être venus chez moi avant de vous rendre chez vous. Je vous aurais bien mieux reçus si vous m'aviez fait prévenir de votre arrivée; mais, après tout, un bon accueil est le meilleur des festins. J'espère, mes amis, que vous restez ici ce soir? »

Mon mari nous excusa : j'étais fatiguée, nous tenions à arriver bientôt chez nous; toutefois nous n'avions pas voulu passer devant Carlsfors sans présenter nos hommages à *ma chère mère*.

« Eh bien! soit, à la bonne heure, nous en reparlerons; mais il faut auparavant que je dise quelque chose à mes gens. — Écoutez, mes bons amis! » Et elle frappa de son archet le dos de son violon jusqu'à ce que le silence régnât dans la salle. « Mes enfants! reprit-elle avec solennité, j'ai à vous dire que..... Veux-tu bien te tenir tranquille, toi, là bas..... J'ai à vous dire que mon cher fils Lars Anders Werner a pris pour femme Franciska Büren, ici présente. Les ma-

riages sont écrits dans le ciel, mes enfants, et nous demanderons ensemble au Seigneur de bénir son œuvre dans ce couple. Ce soir nous boirons ensemble un skäl[1] à leur prospérité. — Et maintenant vous pouvez recommencer la danse. — Olof, viens ici, et prends le violon. »

Un murmure de joie et de félicitations parcourut l'assemblée. *Ma chère mère* me prit par la main, me conduisit avec mon mari dans une autre chambre, et demanda du punch et des verres. En attendant, elle appuya ses coudes sur la table, posa son menton sur ses deux poings, et me regarda fixement d'un air plutôt sombre qu'amical. Mon mari, voyant l'embarras que me causait cet examen, commença à parler de la maison, des terres et des affaires de la campagne. Alors Mme Mansfelt soupira profondément à plusieurs reprises, et parut se faire violence pour répondre aux questions de l'ours. Elle prit son verre, et nous dit d'un air grave : « Fils, belle-fille, à votre santé! » Puis son expression redevint plus sereine, et, d'un air de plaisanterie qui lui allait à merveille : « Lars Anders, reprit-elle, on ne dira pas que tu as pris chat en poche. Ta femme n'est point mal du tout; elle a des yeux à faire tourner bien des têtes. Elle est petite, il est vrai, fort petite, mais une petite femme courageuse vaut mieux souvent qu'une plus grande. » Je ris, elle aussi; je commençais à me faire à ses manières. Nous causâmes assez longtemps et fort gaîment; je racontai quelques petites aventures de mon voyage qui la divertirent beaucoup.

Quand nous nous levâmes pour prendre congé, *ma chère mère* nous dit en nous souriant affectueusement : « Je ne veux pas vous retenir ce soir; je comprends que quelque chose vous attire chez vous. Restez-y donc demain, si bon vous semble, mais après-demain venez dîner avec moi. Au reste, vous serez toujours les bienvenus. — Maintenant remplissons nos verres, et venez boire avec nos gens. Il faut garder pour soi les soucis de la vie, et en partager les joies avec le prochain. » Là dessus nous nous rendîmes, verres en main, à la salle de danse, *ma chère mère* nous précédant comme un héraut. On nous attendait; elle s'adressa à ses gens à peu près en ces termes :

« Il ne faut pas rire avant d'avoir traversé la rivière; mais, si l'on dirige la barque du mariage avec la prudence et la crainte de Dieu, alors le proverbe est vrai, qui dit : Bien commencé est à demi gagné. Mes amis, nous allons boire le skäl en l'honneur de ces deux époux ici présents, et souhaiter, pour eux et leurs descendants, une bonne place au paradis. »

[1] Santé. — *Dricka skal* signifie en suédois *boire à la santé.*

Un « Skäl! skäl! » général retentit aussitôt; nous vidâmes nos verres, et fîmes le tour de la salle en secouant tant de mains que la tête m'en tournait. Comme nous allions descendre l'escalier, *ma chère mère* vint à nous, portant un paquet. « Prenez ce rôti de veau, mes enfants, nous dit-elle amicalement, ce sera votre déjeûner de demain, en attendant que vous éleviez vous-mêmes du bétail; mais, belle-fille, n'oubliez pas que je veux ravoir ma serviette..... Non, non, vous ne pouvez pas porter vous-même ce paquet, chère enfant, vous avez assez à faire de porter votre sac et votre manteau. Lars Anders se chargera du rôti. » Et, comme à un petit garçon, elle lui donna le paquet en lui montrant comment il devait le porter. « N'oubliez pas de me renvoyer ma serviette! » Je regardai mon mari, un peu étonnée, mais il me poussa en riant dans la voiture.

Au fond, je m'applaudissais de cette connaissance faite *impromptu;* je sentais que, si la présentation avait eu lieu d'une façon plus cérémonieuse, le regard et les manières de *ma chère mère* m'auraient fort intimidée. Le rôti me rassurait un peu, car trouverions-nous à manger à Rosenwick? J'étais aussi fort contente d'arriver enfin à la maison, et de trouver un lit; nous avions fait dix milles dans la journée, et j'étais très-fatiguée. Je sommeillai pendant le quart de mille qui sépare Carlsfors de Rosenwick. Nous y arrivâmes à onze heures du soir, et il faisait déjà si obscur[1] que je pus à peine distinguer quel air avait mon Eden. La maison me parut seulement un peu petite en comparaison de Carlsfors; mais qu'importe? L'ours était si bon pour moi, et moi si parfaitement en train de dormir! Mais je fus promptement réveillée, et le tableau qui s'offrit à mes regards me fit croire à l'intervention d'une fée..... J'entrais dans un joli salon bien éclairé; au milieu, une table à thé toute servie, et brillante d'argenterie et de porcelaine. Auprès de la table, une jolie fille en habits de fête, et portant le costume du pays..... Je poussai un cri de ravissement. Un quart d'heure après je m'asseyais à la table à thé, admirant le beau linge, les tasses, l'argenterie à notre chiffre; j'étais maîtresse de maison, je servais le thé à mon mari, qui paraissait enchanté. Ainsi se passa la première journée.

Le lendemain, en ouvrant les yeux, je vis mon Adam qui dirigeait ses regards vers la fenêtre avec une certaine expression attentive. Un rayon de soleil traversait les rideaux rayés de bleu; on entendait miauler un chat... « Mon époux bien-aimé, dis-je avec solennité, je te remercie de la jolie musique que tu as commandée pour mon arrivée. Les jeunes filles vêtues de blanc m'attendent sans

[1] Il n'est peut-être pas inutile de rappeler ici que, pendant la belle saison, les jours se prolongent dans le Nord bien plus que dans nos climats à pareille époque de l'année.

doute pour répandre sur mon chemin des branches de sapin. Je serai bientôt prête à les recevoir.

— J'ai mieux que cela à te montrer, dit-il gaîment. De moitié avec un grand artiste, j'ai arrangé un panorama qui te donnera une idée de l'Arabie déserte. Lève ce rideau. »

En un moment, je fus à la fenêtre, et je levai le rideau, non sans une certaine appréhension... Ah! Marie! quel tableau! Un lac aux eaux transparentes, tout resplendissant de l'éclat du matin; sur ses rives, des bocages, de vertes prairies; au milieu, une petite île touffue, dominée par un beau chêne. La nature était calme, à son réveil, et le soleil inondait de sa lumière ce paradis terrestre.

Muette de ravissement, je ne pus que joindre les mains, et verser des larmes.

« Sois heureuse dans ce séjour, Fanny, me dit tout bas mon mari en me pressant sur son cœur.

— Heureuse! ah! c'est trop de bonheur.

— Vois-tu cette petite île, c'est Swanöe. En été, nous irons souvent y dîner.

— Pourquoi pas y déjeûner?

— Impossible le matin. Et mes malades de la ville, qui m'attendent.

— Les maladroits! de ne pas savoir se bien porter!

— A trois heures je serai de retour, et alors nous pourrons...

— Quelle est cette vieille tour grise qui apparaît au-dessus du lac, là où la forêt est si sombre?

— C'est Ramm, une grande seigneurie.

— Habitée par?...

— Par personne maintenant. Elle a appartenu à *ma chère mère* qui l'a vendue il y a quinze ans pour s'établir à Carlsfors. Aujourd'hui, elle appartient à des paysans qui cultivent les terres avec soin, mais le château et le beau parc se dégradent. On dit qu'un étranger qui veut chasser dans le pays a loué la propriété pour cet été. Il y trouvera de belles chasses; le parc a un mille de tour, et le gibier y abonde. Nous irons de temps en temps nous y promener. Maintenant, ma petite femme, à déjeûner, et adieu pour quelques heures. »

Le café pris, et mon mari parti, je commençai à m'orienter dans mon petit univers. Mais à plus tard la description de la maison et de ses environs : je veux d'abord te parler du maître. J'ai ta lettre devant moi, ma Marie, ta chère lettre, reçue peu de temps après mon mariage. Merci, ma bien-aimée, de tes sages conseils, que je garde précieusement, et venons-en à tes questions, auxquelles je répondrai avec détail. Voici d'abord le portrait de mon ours : de taille moyenne,

gros, large, mais point désagréable; de beaux cheveux blonds bouclés, une grosse figure rose, de petits yeux gris clair, qui lancent des regards pénétrants sous d'épais sourcils; le nez un peu gros, mais bien fait, la bouche grande, les dents belles, mais hélas! jaunies par la fumée du tabac; de grosses mains bien soignées, de grands pieds, la démarche lourde. Mais, pour te faire une idée de mon mari, il faut te représenter une physionomie essentiellement bonne, cordiale et franche, qui inspire sur-le-champ une douce confiance, et qui parle quand la bouche se tait, ce qui arrive habituellement. Enfin une grosse voix de basse-taille, qui fait bon effet dans le chant. Voilà pour le physique. Quant au moral, j'ai moi-même à étudier beaucoup. Fiancée depuis deux mois, mariée depuis quinze jours, je n'ai pu encore sonder bien profondément un homme qui se tait la plupart du temps, et que je connais depuis six mois à peine. Mais je l'espère, tout est bon en lui.

Tu me fais, chère Marie, d'étranges questions: si j'éprouve, en son absence, un vide insupportable; si je pâlis au moment où il arrive dans une réunion où je l'ai précédé; s'il a quelque défaut, quelque mauvaise habitude qui me choquerait chez tout autre, et qui me plaît chez lui. Non, Marie, non, je n'éprouve rien de pareil: il m'a plu, sans doute, autrement je ne l'aurais pas épousé, mais pour de l'amour.... Au reste, il est beaucoup plus âgé que moi, il touche à la cinquantaine, et j'ai vingt-sept ans. Quant aux habitudes, il en a de bonnes et de mauvaises; je ne trouve point celles-ci agréables, mais elles ne troubleront pas notre bonheur domestique, je me le suis bien promis. Je me consolerai des unes, et je le corrigerai des autres. Ainsi 1° il fume beaucoup: je m'y habituerai, car, je le sais, la pipe est chère aux vieux garçons, mais nous conclurons un traité ainsi conçu: la pipe pourra être tolérée dans le salon, mais rarement; dans la chambre à coucher, jamais. 2° Quand il ne dit rien, il a l'étrange habitude de faire des grimaces effroyables qui répondent, tantôt à ses propres idées, tantôt aux paroles des autres. Il faudra bien supporter les grimaces, qui d'ailleurs sont, chez lui, un langage fort expressif. 3° Le soir, il aime à tailler, sculpter, coller: c'est pour lui une grande distraction quand il revient, fatigué de sa journée. On fera balayer les débris et on lui fera la lecture pendant qu'il taillera. 4° Il jure. Pour celle-là, je veux qu'il la perde; mais ce que je veux par-dessus tout, c'est qu'il se sente heureux chez lui, qu'il y trouve contentement et plaisir; car j'étais pauvre, Marie, je devais gagner mon pain à la sueur de mon front, je n'étais plus bien jeune, je n'avais ni beauté, ni talent, sauf la musique, dont je m'étais fait un moyen d'existence. Et lui, qui avait naissance et position, lui, dont le mé-

rite est apprécié de tout le monde, il m'a pourtant choisie entre de plus riches, de plus belles, de meilleures. Que de soins il me prodigua pendant ma maladie! Et lorsque ma mère lui offrit le reste de ses épargnes, il refusa, et demanda ma main! Et que de bonté pour toute ma famille! il fit des présents à mes frères, et, grâce à lui, le bien-être pénétra dans notre intérieur. Ne dois-je pas me montrer reconnaissante, l'aimer et m'efforcer de le rendre heureux? Ah! oui, je le dois et le veux, et une voix intérieure me dit que je réussirai.

Mardi matin, 3 juin.

Pauvres humains! que deviennent nos bonnes résolutions? Avant-hier j'étais fière à la pensée de faire le bonheur de mon mari, et hier!... Mais tu vas tout savoir; ce sera ma punition.

Quand l'ours rentra, j'écrivais; à son arrivée, je pose la plume, nous causons, nous badinons, et le *traité de la pipe* est rédigé et signé. Jusque-là tout allait bien. Le lendemain, nous devions dîner chez *ma chère mère*. J'avais un peu de mal de tête; en arrangeant mon bonnet au miroir, je me trouvais vieille, changée. L'ours en pensait autant, je crois. Cette idée me découragea. Il tient beaucoup à ce que je plaise à la belle-mère, et je craignais de ne pouvoir y réussir. Le temps était maussade, je désirais rester à la maison; mais, au premier mot que j'en dis, l'ours fit une grimace si terrible que j'y renonçai bien vite. Nous voilà donc partis en cabriolet par une pluie fine.

Nous fûmes reçus amicalement, mais la belle-mère ne paraissait pas de très-bonne humeur. Il y avait beaucoup de monde à dîner, des ennuyeux, de vieilles dames, de vieux messieurs. Le dîner était fort beau, mais je ne pus manger.

En quittant la table, les hommes descendirent au billard. Je restai auprès de *ma chère mère* avec les vieilles dames et le lagmann[1] Hök, vieil ami de la générale, assis à côté d'elle et prisant. *Ma chère mère* gardait le silence et faisait sa patience d'un air sérieux. De temps en temps je hasardais un mot: je souffrais de la tête. La pluie battait les vitres. Au fond, j'en voulais à mon mari, qui aurait bien pu s'occuper un peu de moi, au lieu d'aller fumer, boire et jouer au billard.

Pendant qu'on préparait le thé, *ma chère mère* me pria de chanter. Je me mis au piano, mais j'étais mal disposée: je commençai par trembler, je chantai faux, et je finis hors de mesure. Un silence de mort

[1] C'est le nom de certaines fonctions civiles et administratives, en Suède; *lagmann* signifie *chef de district*. Nous avons conservé ce mot, qui n'a point d'équivalent en allemand. (*Note du traducteur allemand.*)

régnait dans le salon, j'étais prête à pleurer. Je quittai bien vite le piano en alléguant mon mal de tête. Alors *ma chère mère* me traita en enfant malade, et me fit servir un grand bol de thé bien fort. J'étais réellement fort maussade, car les attentions de *ma chère mère*, les gentillesses du lagmann Hök, tout me fâchait. «Que pensera de moi Mme Mansfelt? me disais-je; que Lars Anders a fait un mauvais choix, que sa femme est à la fois vieille et enfant, pleureuse, douillette. » J'étais bien malheureuse.

Enfin mon mari revint, et nous pûmes partir. Le ciel s'était éclairci, je souffrais moins de la tête, mais le malin esprit s'était établi en moi. J'en voulais à mon mari, à moi-même, à tout le genre humain.

Revenue à la maison, j'allai donner quelques ordres. En entrant au salon, je trouve l'ours établi sur le canapé, lisant les journaux et lançant de longues bouffées de tabac. Le moment était mal choisi pour violer le traité. Je fis du bruit, j'affectai d'être gaie, mais, au fond, j'avais un mauvais désir de faire payer à mon mari les ennuis de la journée. Il me dit gaîment: « Pardon ! » mais voulut garder sa pipe. Je m'y opposai : n'avait-il pas assez vécu en vieux garçon pendant l'après-dîner? Prières, supplications, tout fut inutile, et je menaçai de quitter le salon pour toute la soirée, si la pipe n'était à l'instant mise de côté. L'excellent homme, qui avait plaisanté jusque-là, me pria sérieusement, instamment, « pour l'amour de lui, » de tolérer la pipe. Il voulait m'éprouver, je le voyais, et moi..... horrible créature!.... je persistai et pris mon ouvrage pour m'en aller. Alors il posa sa pipe. Ah ! s'il avait été seulement un peu rude avec moi, s'il avait quitté le salon pour toute la soirée, et en fermant violemment la porte, j'aurais eu quelque excuse, quelque consolation. Mais non, rien de tout cela. Il resta à sa place, grave et silencieux, et reprit ses journaux. Je commençais à avoir la conscience bourrelée. Je le priai de lire haut; il obéit. J'entendais mal: une sorte d'impatience me prit, et je lui arrachai le journal des mains,—en plaisantant, tu comprends. Je lus quelques lignes d'un ton de gaîté forcée, mais bientôt, n'y pouvant plus tenir, je fondis en larmes, j'allai m'asseoir à côté de mon mari, et je le priai de me pardonner. Sans me répondre, il me serra doucement sur son cœur; je vis quelques larmes rouler dans ses yeux. Oh ! Marie, jamais je ne l'avais autant aimé; je sentis dans mon cœur un véritable amour pour lui. Je voulais commencer une explication, mais il me ferma la bouche. Alors je demandai que la pipe fût rallumée, et qu'il fumât là, à mes côtés. Je ne l'obtins qu'à force de prières. Ces bouffées que je respirais étaient pour moi la fumée du sacrifice de la réconciliation.

« Ah! mon ours, si tu n'avais pas oublié ta femme cet après-dîner, elle n'aurait pas été si méchante. »

Il ôta sa pipe de sa bouche, et me dit d'un air de tendre reproche: « Je ne t'avais pas oubliée, Fanny. J'étais à la ferme voisine, au chevet du lit d'un mourant. »

Je couvris mon visage de mes mains: j'avais honte de moi-même.

Et moi qui voulais rendre mon mari si heureux! La douce récréation que je lui ai préparée, à lui fatigué, attristé! Ces pensées me tourmentent encore maintenant; mais je me console, car, je le sens, depuis notre scène, nous nous aimons encore plus qu'auparavant. Bien-aimé, excellent mari! tu fumeras partout et toujours, au salon, dans notre chambre, le jour, la nuit même, si tu veux..... Fasse le ciel pourtant que l'envie ne t'en prenne pas!

Tu me demandes, chère Marie, si, maintenant que je suis mariée, je t'écrirai aussi volontiers, aussi sincèrement que quand j'étais fille. Eh! pourrait-il en être autrement? Depuis sept ans, tu es ma meilleure amie, mon meilleur conseiller, le miroir sans tache où je me vois telle que je suis, toujours franche avec moi, et pourtant toujours douce. Depuis deux ans que nous sommes séparées, tu n'as pas changé pour moi. Oh! ne change jamais, Marie; sans toi je craindrais de m'égarer. Tes conseils m'apprendront à remplir les devoirs de mon nouvel état. Il m'est si doux de vivre en ta présence, malgré la distance qui nous sépare! Et puis mon mari n'est pas homme à se montrer jaloux des amies de sa femme; il est trop bon, trop sensé pour vouloir rétrécir mon cœur; il pense là-dessus comme l'homme vénérable qui m'a appris à être chrétienne, et qui disait: « Il en est du cœur comme du ciel: plus il y a d'anges, plus il y a de place. » Ah! voici mon ours. Il lit ce que je viens d'écrire, et signe,

L'OURS.

Vendredi, 6 juin.

Dieu soit loué! tout va bien entre *ma chère mère* et moi. Les jours ne se ressemblent guères: mercredi, si triste; hier, si gai. Après le dîner, je proposai à mon mari une visite à Carlsfors. Je lui dis, en chemin, combien je désirais effacer l'impression fâcheuse que j'avais dû laisser dans l'esprit de *ma chère mère*. Il rit, fit une grimace. Il avait l'air si bon! En arrivant, nous trouvâmes beaucoup de bruit et de mouvement dans la maison, tous les gens étaient en l'air, et *ma chère mère* donnait des ordres pour l'arrangement des appartements destinés à ses deux beaux-fils et à leurs femmes. On les attend sous peu de jours: l'un des couples s'établit à Carlsfors, et l'autre doit y passer

quelques semaines. Mme Mansfelt nous reçut affectueusement, donna à l'ours des journaux et du tabac, et me nomma son aide de camp pour la journée. Je m'acquittai de ma tâche avec un zèle qui lui plut; tout en faisant nettoyer les meubles et poser les rideaux, je plaçai quelques bons mots qui eurent du succès. *Ma chère mère* me caressait la joue, me pinçait l'oreille et ripostait gaîment. Nous sommes fort bien ensemble. Il y a dans ses manières je ne sais quoi d'original et d'inattendu; elle a certainement beaucoup d'esprit naturel. Il est curieux de l'entendre parler à ses gens : elle les traite en serviteurs et en enfants, sévèrement et paternellement. Ils paraissent fort dévoués et obéissent au moindre signe.

Une seule fois nous fûmes sur le point de nous brouiller. Il s'agissait des toilettes à placer dans les appartements des jeunes femmes. Je voulais quelques ornements, un peu de luxe; mais cette belle idée provoqua une tirade « contre le damné luxe du temps, contre les prétentions des jeunes femmes. Les toilettes étaient fort bien et ne seraient point changées. » Comme je ne répondis rien, le calme se rétablit.

Puis vinrent les soins du ménage; *ma chère mère* m'invita à y prendre part. « Vous en ferez votre profit, ma petite amie. Les cailles « ne tombent pas du ciel toutes rôties, et il faut savoir ce qu'il y a « dans la cave, si l'on veut servir quelque chose sur la table. » Et en effet nous descendîmes dans la cave. *Ma chère mère*, un gros morceau de craie rouge à la main, traçait des signes cabalistiques sur des tonnes de harengs et de saumons, et m'expliquait tous les mystères domestiques. Puis nous montâmes au grenier, où il y avait à inspecter les moules des pains, à fulminer des anathèmes contre les rats et les souris, à vérifier le poids des sacs de farine. Je fus condamnée à figurer moi-même dans les balances : ma légèreté fit rire Mme Mansfelt, qui m'assura que, du temps de Charles XI, toute femme qui n'atteignait pas un certain poids était brûlée comme sorcière.

Nos arrangements terminés, nous nous reposâmes en causant. « Je n'inspecte ainsi ma maison que de temps en temps, me dit *ma chère mère*. Cela tient les gens en respect et les choses en ordre. Si l'on monte régulièrement la montre, elle marche d'elle-même, et l'on n'a pas besoin de se donner soi-même du mouvement. Souviens-toi de ceci, ma chère Franciska. On voit des femmes courir de la cuisine au grenier, l'air affairé et en agitant leur trousseau de clefs. Du bruit, et rien de plus! Il vaut mieux gouverner sa maison avec sa tête qu'avec ses talons. On en voit aussi qui ne laissent à leurs domestiques aucune liberté. Mauvais principe! il ne faut pas museler le bœuf utile. Les gens doivent avoir aussi leur temps de repos. Rends-les respon-

sables de leur besogne : tu y trouveras ton profit, et eux aussi; tiens-les ferme, mais donne-leur libéralement ce qui leur revient. Trois ou quatre fois par an, tombe sur eux à l'improviste, comme l'ange du jugement, sonde les cœurs et les reins, gronde comme une tempête, frappe quand il le faut; cela nettoie la maison pour plusieurs semaines. »

Telle fut la leçon d'économie domestique de *ma chère mère*. Elle mit ensuite la conversation sur mon mari. « Vous pouvez vous dire, ma chère fille, que vous avez un mari qui est homme tout le jour, comme on dit. Mais il tient à ses idées, et vous aurez tout autant à faire avec lui que moi avec feu mon mari. Eh bien, nous verrons comment vous vous y prendrez. Je ne vous donnerai qu'un conseil : ne recourez jamais au mensonge pour vous tirer d'embarras; si petit qu'il soit, le mensonge bannit la confiance de la maison. » Je me hâtai de rassurer *ma chère mère* sur ce point, et nous passâmes au salon. L'ours y était établi, bâillant sur ses gazettes. M^lle^ Tutten, que *ma chère mère* appelle *son adjudant*, préparait le thé. On me pria de chanter; j'obéis. Je me sentais en voix; *ma chère mère* rit de tout son cœur de quelques petites chansons, et je vis l'ours lever les yeux de dessus ses gazettes, et fixer sur nous des regards satisfaits. Après le thé, nous fîmes, avec Tutten, la partie de boston de *ma chère mère*, partie d'une gaîté folle. Elle et l'ours étaient fort amusants à voir ensemble, et se moquaient de moi quand je faisais quelque sottise.

Il faut maintenant, chère Marie, que je te fasse connaître la famille. Cela n'est pas facile : je vais tâcher de m'expliquer clairement.

Le général Mansfelt avait épousé en premières noces une veuve, M^me^ Werner, qui lui apporta pour dot deux beaux-fils, dont l'un, Adolphe, est mort il y a quelques années, et l'autre, Lars Anders, est mon mari. Le général eut d'un second mariage deux nouveaux fils, Jean-Jacques et Pierre Mansfelt, encore enfants quand leur mère mourut. Une année après, M. Mansfelt épousa la riche et fière M^lle^ Barbara B....., aujourd'hui notre *chère mère*. Lars Anders, alors âgé de treize ans, fut peu satisfait d'avoir une belle-mère de vingt ans. Et pourtant M^me^ Mansfelt se conduisit toujours, envers lui et ses frères, en mère dévouée et active, un peu sévère seulement. Elle sut se faire aimer et respecter malgré sa rigoureuse économie, que les prodigalités du général avaient, au reste, rendue nécessaire. Elle prit sur sa propre fortune les frais d'éducation de ses beaux-fils, et n'y épargna rien. Les jeunes gens apprirent à respecter leurs parents : tous les matins et tous les soirs, ils devaient aller leur baiser la main et leur dire en français : Bonjour, mon cher père; bonjour, *ma chère mère*. (De là est venu ce surnom, dont l'habitude s'est conservée dans la fa-

mille.) Mme Mansfelt, toute sévère qu'elle était, leur accordait beaucoup de liberté, et, à tout prendre, ils eurent une heureuse jeunesse. Quant au général, il était bel homme et brave; mais, du reste, prodigue, volontaire et capricieux; en mourant, il ne laissa rien à ses enfants. Sa veuve se conduisit alors très-noblement. Sans faire de différence entre les fils et beaux-fils de son mari, elle s'engagea à payer à chacun, à l'époque de sa majorité, une fort belle pension, et se chargea d'administrer leur fortune, qui était considérable, mais en désordre. Lars Anders, à cette époque, avait déjà commencé sa carrière. Il refusa respectueusement la pension, ne voulant dépendre de personne et encore moins de la belle-mère, dont le caractère impérieux ne cadrait pas avec son amour de l'indépendance. Cette détermination et quelques autres circonstances eurent pour résultat de l'affranchir complétement d'une tutelle à laquelle les autres fils sont toujours restés plus ou moins soumis. Lars Anders et *ma chère mère* ont un peu peur l'un de l'autre, mais ils s'estiment beaucoup. Elle a pourtant déclaré qu'elle ne le consulterait jamais comme médecin ; au reste, elle envoie au diable docteurs et remèdes, et prétend qu'un médecin ne se croit habile qu'après avoir rempli un cimetière.

Maintenant que j'ai fini l'histoire de *ma chère mère*, je veux te faire son portrait. Représente-toi une très-grande femme, d'une taille forte, mais belle, se tenant très-droite et un peu roide; il y a *du général* dans son air et dans sa tenue; des traits réguliers, mais trop prononcés; le teint gris, le menton proéminent. La bouche est agréable, les dents belles et le sourire souvent gracieux, mais, dans certaines occasions, la lèvre inférieure s'avance, et donne à la figure une expression décidée et sévère qui ne plaît pas dans une femme. Au reste, *ma chère mère* est une personne à part. Ses cheveux sont tous gris et s'échappent parfois du bonnet-casque; point de boucles; la coiffe domine seule un front élevé, sévère et souvent voilé de nuages. La mise de *ma chère mère* est simple, mais de bon goût et d'une rigoureuse propreté. Elle ne se lace point (et ici je me demande si, sans corset, nous ne serions pas plus agréables dans un salon : quand le corps est comprimé l'esprit ne peut être libre); elle porte la plupart du temps une robe de soie grise ou brune; un mouchoir blanc le matin, et, à midi, une grande fraise couvrent un cou que les années ont respecté. Les mains sont grandes, mais bien faites, et ne *servent pas toujours à des travaux paisibles*, comme on dit. Elle a la voix forte; elle parle haut et clairement, se sert souvent d'expressions singulières et a toujours sur les lèvres une foule de proverbes. Elle marche à grands pas et en se dandinant, mais, quand elle veut, elle

sait prendre des manières distinguées et élégantes. On l'accuse d'être avare, de se mêler des affaires des autres et de ne pas respecter toujours les convenances. Il court sur elle une foule d'histoires : toutefois, elle est fort respectée dans le pays. Tout le monde reconnaît qu'elle est prudente, sûre et constante en amitié. Son lot est assez beau. Elle me rappelle Goetz de Berlichingen [1]. Pourtant il me semble que je pourrais l'aimer, si, sous cet extérieur sévère, je reconnaissais des sentiments plus tendres. Jusqu'ici elle a administré ses biens elle-même, mais maintenant elle désire être aidée par Jean-Jacques, qui a étudié l'agriculture à l'étranger ; il s'est marié dernièrement et vient s'établir avec sa femme à Carlsfors. L'ours secoue la tête à l'idée d'une association entre Jean-Jacques et *ma chère mère.*

Je ne puis parler de la maîtresse sans parler aussi de la femme de chambre. Ces deux personnes vivent ensemble depuis quarante ans, et semblent ne pouvoir exister l'une sans l'autre. Elsa est à la fois esclave et tyran. Avare au point de murmurer à propos d'une robe neuve ou d'un mouchoir propre, elle n'a pas son égale en fidélité, en ordre, en propreté; aussi *ma chère mère* a pour elle une sorte de respect, et, dans une contestation, la volonté d'Elsa l'emporte souvent. Puis elle travaillerait nuit et jour pour sa maîtresse, s'il le fallait. *Ma chère mère* est son cercle d'activité, sa loi, son individu, son *moi;* sans elle, Elsa n'est rien. Elle obtint une fois huit jours de congé pour aller voir sa famille. Avant la fin du second jour Elsa était revenue; elle ne pouvait vivre loin de sa maîtresse. On raconte que, le soir même de son retour, elle reçut un soufflet pour une négligence dans son service. Elsa est sèche, roide, à formes anguleuses. On prétend qu'elle en sait long sur *ma chère mère,* mais Elsa est discrète et silencieuse comme une momie.

Ombre des ombres, avance! Elsa est une ombre vigoureuse, une ombre à la Rembrandt, mais Tutten est une forme indécise, incertaine, sans caractère propre. L'énergique fidélité d'Elsa fait sa beauté; pour Tutten, elle répète sans cesse : « La générale dit, la générale croit, la générale veut; mais elle critique tout bas la générale, et lui obéit sans dévouement. Humble souvent jusqu'à la servilité, elle a aussi parfois des velléités de domination, promptement réprimées par la puissante influence de *ma chère mère,* qui sait la tenir en bride, tout en la laissant développer ses talents. Tutten est une ménagère accomplie. Que deviendra-t-elle dans un monde où il n'y aura plus de rôti à surveiller, plus de bière à faire fermenter, plus de gâteau

[1] Drame de *Goethe.* Goetz, plein de courage et de loyauté, mais rude et inflexible, est la personnification de l'ancienne chevalerie allemande. — Voir Madame de Stael, *de l'Allemagne,* 2e partie, chap. XXI.

à faire lever! Mais laissons là Tutten, et parlons de mon bien-aimé Rosenwick. La propriété dépend de Carlsfors, et est située à une demi-lieue de W..., où mon mari est le meilleur médecin. Nous sommes les locataires de *ma chère mère*. Rosenwick est une terre d'agrément plutôt que de rapport ; cependant nous pourrons tirer parti du jardin. Pour le moment, il ressemble à un désert. Ce jardin, un bosquet de bouleaux, une prairie où paissent trois vaches et un cheval, voilà nos possessions. Quant au nom (baie des roses), je ne sais en vérité d'où il vient. Rosenwick est bien situé au fond d'une baie du lac Elga, mais, au lieu de roses, il y vient de l'hysope et du sureau. Mais patience, et notre habitation fera honneur à son nom. Je planterai aussi des haricots, des pois, des groseilles. En somme, je m'applaudis d'avoir tant à faire : on aime toujours ce qu'on a créé. Pour la maison, elle est petite, mais commode. Au rez-de-chaussée, quatre belles chambres bien meublées : le salon surtout est charmant. Au premier, deux jolies chambres d'amis.

Grâce à mon mari, nous vivons dans l'aisance. L'argent est déposé dans une cassette à deux clefs, l'une pour l'ours, l'autre pour moi, et je puise à mon gré, sans rendre de comptes. Je suis fière de cette confiance, mais il me vient bien souvent des scrupules. Je crains de trop prendre, de ne pas être assez économe..., moi qui n'ai pas déposé une obole dans la cassette. Je racontais un jour mes inquiétudes à mon mari, et je le priais, les larmes aux yeux, de me donner plutôt une somme fixe par mois, mais il ne voulut rien entendre. « Pourquoi, puisque nous ne faisons qu'un? » me dit-il. Puis il m'assura que les scrupules s'en iraient quand nous nous connaîtrions mieux : je verrais bien alors qu'entre nous deux il ne peut y avoir ni tien ni mien.

Mais il s'agit maintenant de rendre visite aux voisins. Nous en avons beaucoup, et l'ours m'assure qu'on désire vivement me connaître. Prépare-toi donc, ma chère Marie, à voir bientôt de nouveaux personnages. Je te présenterai mes beaux-frères et belles-sœurs ; je me réjouis de leur prochaine arrivée : je désire surtout connaître Pierre Mansfelt, le frère favori de Lars Anders. Puis, dans un mois, nous aussi nous aurons un hôte à Rosenwick. Je serai, comme tu vois, en bonne et joyeuse compagnie.

Adieu, chère Marie, aime toujours ta dévouée,

FRANCISKA.

*Lettre II.*

Rosenwick, 9 juin.

Hier matin le temps était beau et frais. A huit heures, mon mari

partait pour la ville. Je partis avec lui, et il me déposa, en passant, chez Mme Mansfelt. En entrant dans la belle avenue qui conduit à Carlsfors, je trouvai dans la cour une figure étrange, couverte d'un large manteau gris, coiffée d'une casquette verte, portant des bottes, et brandissant un instrument qui rappelait le bâton d'une sorcière. « Faites avancer le *char du ciel*, » cria-t-elle d'une voix forte. Involontairement je levai les yeux, en pensant au char du prophète Elie, et, au même instant, je reconnus *ma chère mère*. En m'approchant, je l'entendis qui grondait vivement le palefrenier parce que l'avoine tirait à sa fin; elle accompagnait sa mercuriale de violents coups de fouet... en l'air. A ma vue, elle changea subitement d'expression, me serra la main et me dit avec amitié: « Ah! bonjour, ma chère Franciska, vous arrivez à point; j'ai endossé mon *janvier* (montrant son manteau), car l'air me paraît froid. Mes grisons vont arriver tout à l'heure avec le char du ciel, et nous ferons ensemble un tour de promenade. » Au même instant, quatre chevaux entrèrent dans la cour traînant un singulier équipage, surmonté d'un dais que soutenaient quatre colonnes dorées: c'était le char du ciel. Nous y montâmes, et *ma chère mère* saisit elle-même les rênes. Un domestique se tenait derrière. J'avais d'abord un peu peur, car nous allions grand train, et le *char du ciel* n'était rien moins que céleste. Une fois même les chevaux s'effrayèrent; mais *ma chère mère*, se dressant de toute sa hauteur, leur fit sentir le fouet jusqu'à ce qu'ils eussent obéi. Elle rit en me voyant toute pâle, mais conduisit plus lentement. Remise de ma frayeur, je m'abandonnai au plaisir que je ressens lorsque je me trouve avec Mme Mansfelt, et nous parlâmes gaîment de mes arrangements domestiques de Rosenwick. Nous visitâmes une quantité d'enclos, de champs, d'écluses, de fossés, *ma chère mère* grondant celui-ci, louant celui-là. En général, la maîtresse paraissait être dans de très-bons rapports avec ses subordonnés; ils s'entendaient à merveille et citaient à tour de rôle proverbes sur proverbes. En chemin nous faillîmes renverser le lagmann Hök, qui arrivait dans une désobligeante, et dont le cocher, ébahi à la vue du char céleste, prit brusquement la droite, que nous avions prise nous-même. Un peu plus, c'en était fait de la désobligeante.

« Comment diable conduisez-vous, lagmann! » s'écria *ma chère mère* d'une voix de tonnerre; et, retenant les chevaux de sa main vigoureuse, elle évita le choc par un prompt écart. Un moment après, char du ciel et désobligeante cheminaient paisiblement côte à côte, et *ma chère mère*, de nouveau en belle humeur, dit en riant au lagmann qui regardait tout consterné à travers ses rideaux verts: « Vous

communiquez donc à votre cocher vos rêveries poétiques, mon cher Iagmann, car il oublie la règle sur les chemins?

— *Lagmann-Hôk* et *rêveries poétiques*, voilà qui ne rime guère, pensai-je.

— Lorsque vient le char du ciel, répondit-il plus poétiquement que je n'aurais cru, qui pourrait encore songer aux usages de la terre ? »

Ils plaisantèrent ainsi pendant quelque temps, puis char du ciel et désobligeante prirent chacun leur chemin.

En rentrant à la maison, *ma chère mère* était de fort bonne humeur; nous nous mîmes à parler des femmes et du mariage. Sa théorie sur les femmes peut se résumer ainsi : « Conduis-toi de manière à mériter l'estime de ton mari et de tous les hommes en général, et alors ta vie sera pleine d'honneur, et tu auras la paix dans ton ménage. » (*Estime* et *considération* sont pour *ma chère mère* les plus grands biens de ce monde.) *Ma chère mère* n'aime pas la coquetterie : son opinion sur les rapports entre jeunes gens et jeunes filles est bien un peu sévère, et elle me rappelle une vieille chanson que j'ai souvent entendue dans mon enfance et dont j'ai retenu ceci : « Un jeune homme t'offre-t-il son bras : excuse-toi et dis : Je vous rends grâce, je marcherai bien seule. Un jeune homme vient-il t'inviter à danser : excuse-toi et dis : Je vous rends grâce, je danserai bien seule. » La chanson fit rire *ma chère mère*, qui me dit ensuite d'un air sérieux : « Ma petite amie, sans m'exprimer d'une manière aussi absolue, je dirai que la promenade et la danse avec tout autre qu'un mari ne sont pas sans inconvénient. Une jeune femme, — retiens bien ceci, — ne saurait être trop prudente dans sa conduite, pour éviter de donner prise à la malveillance. Elle doit se garder elle même, ma chère Franciska. Je conviens qu'il y a plus de mœurs maintenant qu'au temps de ma jeunesse, alors que le roi Gustave III introduisit dans notre pays tant de modes et d'usages français ; je crois qu'il y a maintenant plus de gens craignant Dieu ; toutefois, je le répète, Franciska doit se garder elle-même, car le séducteur peut s'adresser à elle comme à tant d'autres ; non pas qu'elle soit belle, car elle est fort petite, et point belle, mais sa figure expressive a bien son charme, et puis elle chante joliment. Enfin elle a, comme on dit, ses petits avantages, et si un jour quelque jeune fat cherche à attirer son attention, alors qu'elle se souvienne de mes conseils, qu'elle le tienne à distance ; mais, s'il s'approche, s'il en vient aux compliments, aux flatteries, qu'elle le regarde d'un air très-étonné, et qu'elle lui dise : Vous vous trompez, Monsieur, je ne suis point la personne que vous croyez. Revient-il à la charge : qu'elle aille droit à son mari. Mon ami, lui dira-t-elle, telle chose se passe, et voilà ce que j'ai répondu. Faites maintenant ce que vous voudrez,

Et le beau Céladon s'enfuira tout confus, et Franciska retirera de sa conduite, non de la honte, mais de l'honneur, et elle sentira qu'une bonne conscience est le meilleur des oreillers. »

J'écoutai avec attention ces bons conseils. Par malheur, *ma chère mère* avait invité à dîner deux vieilles demoiselles fort pauvres, et qui vivent en grande partie de ses dons; elles arrivèrent au beau milieu de notre conversation. L'une d'elles avait à sa robe deux rangs de dentelles. A cette vue la figure de *ma chère mère* se rembrunit, et l'infortunée, à peine assise, fut apostrophée rudement sur ses rangs de dentelles. « Un rang était déjà superflu ; deux rangs sont impardonnables! » La pauvre fille reçut là une forte leçon. En vain avoua-t-elle, pour s'excuser, que le second rang cachait une grande reprise. « Je vous dirai, ma chère, répondit Mme Mansfelt, que, quand on n'est pas trop fier pour recevoir des aumônes, on ne doit pas craindre de laisser voir les reprises de sa robe. La pauvreté est-elle donc une honte? Tout le monde ne naît pas avec une cuiller d'argent à la bouche. La vanité dans la pauvreté, voyez-vous, c'est le diable dans un bénitier... Eh bien, eh bien, il ne faut pas pleurer pour cela; des reproches ne sont pourtant pas des meules de moulin. Otez les deux rangs de dentelles, et j'aurai soin que vous ayez une robe sans reprises. »

La vieille demoiselle parut bientôt toute consolée, et *ma chère mère* redevint parfaitement bonne. En entendant rouler le cabriolet de mon mari, je me levai pour prendre congé. « Eh bien, oui, partez, ma chère, me dit-elle d'un ton cordial; je vois bien qu'il ne faut pas vous retenir aujourd'hui... Bon, allez seulement, et que Dieu vous protège! Mais revenez bientôt; vous ne sauriez revenir trop souvent, mon enfant... Voyons, allez; je n'aime point qu'on tienne les gens debout si longtemps. Adieu! adieu! »

Je m'en allai en riant. Et je te dis aussi adieu, chère Marie, car mon ours arrive, et je veux lui souhaiter le bonjour. A présent je vais l'avoir à moi pour quelque temps. A.

(*La suite au prochain numéro.*)

# REVUE POLITIQUE.

L'événement de la quinzaine a été la publication du rapport de M. Thiers sur la liberté d'enseignement. Nous n'avons pas aujourd'hui à discuter à fond les principes de cette œuvre, qui d'ailleurs n'offre rien de nouveau; car ce n'est plus même une nouveauté de voir un homme d'État se faire l'avocat d'un monopole, un ancien ministre constitutionnel, chef de la gauche, demander des crédits supplémentaires de despotisme, un homme que la liberté de penser et d'écrire a fait tout ce qu'il est, vouloir enchaîner la liberté de penser dans son sanctuaire le plus inviolable, dans l'éducation, dans la famille, dans la paternité.

Et puis, vers la fin de ce rapport, une petite parenthèse dubitative nous a frappés : « Le projet vous dira lui-même les dispositions de détail, dit M. Thiers, et la discussion, *si elle nous est un jour accordée*, vous justifiera plus complétement les grandes et les petites dispositions arrêtées par votre commission. » L'honorable rapporteur semble douter que son rapport soit discuté quelque jour. Que se passerait-il donc? et sur quels indices, sur quelles combinaisons commencées peut-on prévoir dès à présent ce qui se passera? Ceci pourrait bien mener à une situation toute nouvelle, qui affecterait même la politique générale; et c'est à quoi nous voulons nous arrêter ici. Des renseignements puisés à bonne source nous permettent d'explorer d'avance les circonstances qu'un avenir peu éloigné mettra au jour, circonstances qui du reste ne peuvent nuire à notre cause.

Dans le sein de la commission, M. Thiers a parlé contre le clergé avec une animosité peu scrupuleuse, avec des arguments et des assertions tout à fait indignes d'un homme d'État : c'est ce que plusieurs de ses collègues, de ceux mêmes qui ont été ses alliés politiques, ont caractérisé, dit-on, par une expression de blâme assez énergique. Quatre d'entre eux, MM. Barrot, de Tocqueville, de Carné et de

Salvandy, désireux, à divers degrés cependant, d'une vraie liberté, formaient une minorité dont les représentations n'ont pu prévaloir contre l'esprit universitaire coalisé avec l'esprit révolutionnaire. M. Saint-Marc-Girardin aspirait, lui aussi, à être nommé rapporteur; mais, prévoyant une crise ministérielle au bout de cette affaire, et trouvant qu'à côté de M. Thiers le ministère de l'instruction publique lui ferait une position justifiée par ses travaux littéraires, il n'a pas tardé à abdiquer des prétentions rivales et à reconnaître son chef. Ce qui donne quelque apparence spécieuse aux espérances de M. Saint-Marc-Girardin, c'est que M. Cousin commence à trouver le ministère de l'instruction publique au-dessous de son ambition. Il suffit à l'illustre philosophe d'avoir passé par là ; maintenant la diplomatie l'appelle, et l'ambassade de Prusse ouvrirait dignement une nouvelle période à sa vie politique.

Mais les plus habiles comptent quelquefois sans leur hôte, et celui qui héberge tous ces hommes et les case à son gré dans ses plans politiques ne paraît pas disposé à ratifier les arrangements qui se font autour de M. Thiers. On travaille donc, d'autre part, à prendre position contre l'attaque dont le rapport semble le premier indice. Dans la Chambre des Députés, il y a des hommes en assez grand nombre qui, tout imbus de préjugés contre les prêtres, reculeraient cependant devant la portée d'une discussion qui pourrait atteindre et blesser le système actuel; et, lors même que les amis de la liberté de l'enseignement qui se trouvent dans la gauche sacrifieraient leur principe à leur désir de reprendre le pouvoir, il pourrait se manifester encore une majorité qui repousserait le rapport à cause du rapporteur. D'ailleurs une chose qu'on ne saurait refuser au chef de l'Etat, c'est l'intelligence des situations générales. Il sait que Voltaire est mort, et s'il veut ménager les philosophes de l'Université, il comprend parfaitement que l'Église forme une association tout aussi redoutable, quoique moins bruyante. On cherchera donc de ce côté une solution de juste-milieu. M. Martin (du Nord) déplaît fort à l'Université ; M. Villemain n'a pas acquis une auréole de sainteté aux yeux de l'Église. M. Villemain, en outre, a tristement soutenu son rôle à la Chambre des Pairs, et devant une affaire grave, qui était de son ressort spécial, il s'est éclipsé dans une modestie peu habituelle. A ce tort devant le public il en a ajouté un autre devant ses collègues : c'est d'avoir accepté pleinement dans la commission un rapport et des dispositions nouvelles dont il n'a pas compris les conséquences. M. Martin prendrait donc la place de M. Séguier, qui n'attend que la fin de sa querelle avec les avocats pour donner sa démission, déjà résolue depuis dix-huit mois, et M. Villemain quitterait le ministère en même temps.

Il est un homme instruit, un doctrinaire prudent qui, dans la discussion de la Chambre des Pairs, a parfaitement navigué entre deux écueils, voulant à la fois la liberté et l'organisation, sans trop dire dans quelle mesure; un homme que depuis longtemps M. Guizot veut avoir au ministère comme ami, et comme frère en la doctrine : c'est M. Rossi. M. le duc de Broglie surtout appuie ce nouveau candidat. Dans la haute position que sa vie politique lui a faite, M. le duc de Broglie renonce pour lui-même au pouvoir proprement dit; c'est assez pour lui de son influence, et elle est grande. Il lui reste seulement deux préoccupations, deux pensées qu'il voudrait réaliser directement dans cette sphère inférieure des ministères et des parlements; ces deux pensées sont l'émancipation des noirs, et M. Rossi ministre. Il s'en occupe avec un dévouement rare. M. Rossi prendrait donc, malgré l'opposition de M. Duchâtel, possession du portefeuille de M. Villemain, et alors le rapport tomberait naturellement dans l'oubli profond de la collection du *Moniteur*. Que pourrait effectivement en faire le nouveau ministre? Il ne pourrait l'attaquer : car, dans son attitude peu déterminée, il en partage les principes jusqu'à un certain point; mais le soutenir est également impossible à lui, ne pouvant se rendre responsable d'une certaine tendance qui n'est point tout à fait la sienne. Il faudra donc un projet nouveau, et voilà le pays encore une fois préservé des secousses que lui préparait l'ex-ministre du 1er mars. C'est du temps gagné pour tout le monde; et qui sait, bon Dieu, si, au moyen de quelques expériences encore, M. Thiers ne changera pas lui-même d'avis? Qui sait si, comme naguère, après avoir appelé toute l'escadre universitaire au bout de son télégraphe, il ne la congédiera pas un beau matin pour laisser aller le monde comme il va?

Cela ne serait pas impossible; car, tout hostile qu'il est envers le clergé, le travail de M. Thiers porte pourtant en soi bien des germes d'espérance pour la cause catholique. Qu'est-ce qu'on y lit d'un bout à l'autre, si ce n'est un tissu de principes qui se mutilent eux-mêmes, des demandes qui s'avouent déboutées par le jugement public, des demi-menaces qui se rengaînent devant la force des circonstances, des intentions malveillantes qui n'osent pas, et qui le disent, et qui en donnent pour raison la situation actuelle des esprits? Lisez le rapport de ce point de vue, et vous serez frappé de cette contradiction perpétuelle entre ce que l'homme politique, ou plutôt l'homme de parti, voudrait, et ce que la situation le force de vouloir. C'est un fait très-remarquable, et qui seul pourrait faire apprécier la décadence actuelle de l'esprit révolutionnaire en France.

Lorsqu'une révolution s'est accomplie, elle laisse après elle des

résultats dont la coexistence n'était pas logiquement nécessaire : les uns ont satisfait des besoins réels, les autres n'ont été que le produit des erreurs et des passions qui ont accompagné la catastrophe. La génération contemporaine reçoit tout pêle-mêle, et tout est livré indistinctement à l'amour ou à la haine des partis. Cependant peu à peu le partage se fait : ce qui devait durer dure; ce qui n'était qu'accidentel s'use et s'en va; et, à mesure que les intérêts, les amours-propres et les réputations, nés de l'événement, quittent la scène, le temps poursuit son triage; il vanne la récolte révolutionnaire, et les demeurants de la première époque voient avec surprise s'envoler beaucoup de paille qu'ils avaient entassée avec le bon grain.

Les quarante dernières années n'ont guère fait autre chose; et la loi de liberté d'enseignement qui se discute aujourd'hui n'est qu'une suite de ce travail d'épuration. De quoi s'agit-il en effet? Sous la formule de liberté, noble et légitime devise de la Révolution, la philosophie alors régnante avait caché un despotisme hostile à la religion; eh bien, il s'agit de défaire ce nœud de contradiction; il s'agit de dégager le permanent du passager, la substance de la révolution de l'accident qui s'y est accroché. Par une coïncidence curieuse, et comme pour mieux manifester cette force irrésistible qui vanne sans relâche les moissons si mélangées de l'activité humaine, voici qu'une pièce capitale de l'œuvre de liberté est confiée à M. Thiers. Aucun homme de ce temps-ci ne représente aussi bien l'esprit révolutionnaire avec son erreur philosophique. Dans son rapport, cet esprit se montre partout en principe, et cependant il fléchit partout dans ses conclusions. Ainsi, un système contraire à la liberté d'enseignement, un système dans lequel « l'Etat, animé d'une volonté forte, absolue, voulant jeter la jeunesse dans un même moule, la frapper comme une monnaie à son effigie, ne souffrirait aucune diversité dans le régime d'éducation, et, pendant sept ou huit ans, ferait vivre tous les enfants sous le même habit, les nourrirait des mêmes aliments, les appliquerait aux mêmes études, les soumettrait aux mêmes exercices physiques, les plierait ainsi pendant quelques années à une égalité forte, qui n'empêcherait pas que chacun d'eux prît plus tard la place assignée à sa naissance et à son génie naturel, » un tel système, selon l'honorable rapporteur, « a un caractère de force plus grand » que celui qui permettrait à la sollicitude paternelle de choisir entre divers régimes d'éducation; mais, *disons-le tout de suite*, ajoute-t-il, ce système est peu conforme au génie des nations modernes, qui ne supporteraient point la domination de l'Etat sur la vie privée.

« Gardons-nous, dit-il encore, de calomnier cette prétention de l'Etat d'*imposer* l'unité de caractère à la nation et de la regarder

comme une inspiration de la tyrannie. On pourrait presque dire, au contraire, que cette volonté forte de l'Etat d'amener tous les citoyens à un type commun s'est proportionnée au patriotisme de chaque pays... Et nous, qui, après avoir été Athéniens sous Voltaire, avons un moment voulu être Spartiates sous la Convention, soldats de César sous Napoléon, si nous avons songé un moment à *imposer* d'une manière absolue le joug de l'Etat sur l'éducation, c'est sous la Convention, au moment de la plus grande exaltation patriotique. » Pourquoi donc ne pas conclure au rétablissement de ce type commun, de ce joug patriotique? M. Thiers s'en explique *tout de suite* encore une fois; c'est « qu'il faut nous tenir dans la vérité du temps et de notre pays. » Et lorsque, après avoir glorifié ainsi, pour le répudier immédiatement, le principe de la Convention, il s'arrête avec complaisance sur l'Université de l'Empire, qui devait un jour absorber tous les colléges; lorsqu'il analyse l'organisation inflexible et l'omnipotence de cette corporation de moines laïcs chargés aussi d'imposer un type commun à la jeunesse française, c'est encore et toujours pour finir par enterrer ces choses admirables dans les limbes d'un temps qui n'est plus. Enfin, pour comble de singularité, le fils de Voltaire rend plus d'une fois hommage, non-seulement à l'Eglise gallicane de Bossuet, mais au Saint-Siége et à la sage Eglise romaine. Que résulte-t-il de ces observations? que la situation est bien changée; que M. Thiers le sent et plie sous la nécessité; que sa manière de juger la Révolution n'est plus celle de notre époque, et qu'enfin ce qu'on voit le mieux à travers la transparence de ce style lucide, qui est le mérite littéraire de l'ancien ministre, c'est ce combat continuel entre d'anciennes idées qui persistent et une situation qui les repousse. La situation est donc pour nous; il suffit d'attendre que chacun le comprenne aussi bien que M. Thiers. Contre lui s'élève « la vérité du temps et de notre pays; » c'est sa propre expression. Il ne reste donc plus qu'à le forcer d'obéir complétement à ce pouvoir nouveau qu'il reconnaît de fait, et pour cela il n'y aura qu'à rétablir un peu de logique dans l'ensemble des projets qui seront proposés à l'avenir.

On a, du reste, beaucoup exagéré l'effet produit par ce rapport: quelques journaux l'ont élevé aussi haut qu'ils ont pu, et pour cause; mais généralement on l'a trouvé long, et bon nombre de ceux qui n'en ont point subi la lecture dans la Chambre des Députés l'ont plié en quatre pour le réserver aux loisirs de la maison des champs. Comme ces choses politiques perdent beaucoup à vieillir, il se pourrait bien que la fenaison, la moisson et la vendange fissent une concurrence fâcheuse au produit parlementaire. Et puis la presse pu-

rement politique est loin d'applaudir tout entière à l'Université combattant pour le monopole. En ce moment nous devons signaler le journal *le Commerce*, qui appartient aujourd'hui à la jeune gauche, à une fraction intelligente de ce parti qui a commis tant de fautes, et qui pourrait rendre tant de services au pays. La loyauté de ses nouveaux rédacteurs saura garder sans doute son indépendance entière vis-à-vis de certains personnages habitués à compromettre ce côté de la Chambre pour l'abandonner ensuite. La controverse sur l'enseignement pourra marquer une grande époque dans l'histoire des partis si elle dégage leurs éléments jeunes et contemporains des hommes et des passions de l'époque précédente.

Pendant que ces luttes intérieures nous divisent, le gouvernement anglais refuse décidément de reconnaître notre souveraineté dans l'Algérie, et le gouvernement français se résigne à cette hostilité secrète et permanente d'une puissance alliée. C'est ce qui résulte clairement de deux explications qui ont eu lieu presque simultanément dans les deux pays.

Le 20 janvier 1842, M. Guizot faisait connaître le résultat d'une conversation entre lord Aberdeen et M. de Saint-Aulaire. Le ministre anglais aurait dit à notre ambassadeur qu'il regardait la possession de l'Algérie par la France comme un fait accompli, contre lequel il ne soulèverait pas d'objections. Huit jours après, lord Aberdeen écrivait à lord Cowley que sa conversation avec M. de Saint-Aulaire n'avait pas eu lieu dans les termes rapportés par M. Guizot; il n'avait pas dit qu'il n'eût point d'*objections* à faire contre la possession française d'Afrique, mais seulement qu'il n'avait pas d'*observations* à faire à ce sujet. Admirez la profondeur de la sagesse des diplomates! Entre ces deux mots, observations et objections, qu'on pourrait aisément confondre, ils savent mettre, quand on les presse un peu, tout un abîme de contestations et de guerres futures.

Dernièrement donc, M. Sheil, profitant de la circonstance de la guerre du Maroc, a adressé à ce sujet au lord Aberdeen une de ces interpellations convenues d'avance, par lesquelles les ministres anglais parlent indirectement à l'Europe du sein de leur Parlement. M. Sheil a rappelé cette affaire d'objections et d'observations, et il a demandé au ministre s'il avait reçu une réponse à la dépêche du 28 janvier 1842. C'était lui demander, en d'autres termes, s'il persistait à avoir des objections contre la souveraineté française en Afrique. Il lui demandait en outre si le gouvernement avait demandé au gouvernement français un *exequatur* pour le consul d'Angleterre à Alger, et si le gouvernement anglais avait fait quelque chose qui pût équivaloir à la reconnaissance du droit de la France sur l'Algérie.

A cette dernière question, sir Robert Peel a répondu d'une manière vague, qui laisse assez entrevoir une négociation; de sa réponse aux deux autres, il résulte que M. Guizot n'a rien objecté aux objections de lord Aberdeen; que le consul actuel, M. Saint-John, n'a d'autre *exequatur* que celui qu'il tient du dey Hussein, et que, si tout le monde acquiesce à cette situation, c'est qu'il n'y a pas de raison, *en ce moment*, pour la contester ou la changer.

Il y a donc une arrière-pensée évidente dans la politique anglaise à l'égard de l'Algérie française. MM. de La Rochejacquelein et Mauguin, dans la Chambre élective, M. le prince de la Moskowa dans la Chambre des Pairs, faisaient en ce même temps des observations sur la position irrégulière du consul anglais à Alger. C'est bien là, effectivement, la question positive, dont on poursuivrait à tout prix la solution s'il y avait quelque énergie dans les Chambres et dans la presse. Si pareil texte eût été donné aux libéraux par la Restauration, que de clameurs se seraient élevées! quel ensemble d'opposition partout, dans les journaux, dans les assemblées, dans toutes les réunions! Les belles et patriotiques phrases que les chefs de parti auraient enfilées sur cette question! Mais aujourd'hui les chefs de parti ont été ministres ou à peu près; ils ont été dupes aussi, confiants et mous à l'égard de notre magnanime alliée; leur langage est équivoque, plein de ménagements et de dextérité: de là toutes nos faiblesses.

Il est à croire cependant que cette question sera vivement controversée dans l'intervalle des sessions. Déjà M. Guizot est convaincu de l'avoir ignorée ou faussée. Il prétend qu'un consul n'est pas un agent politique, mais un agent commercial; que les questions de souveraineté ne le regardent pas; que par conséquent le consul anglais à Alger pouvait rester dans la situation qui lui fut faite par le gouvernement turc. Cette doctrine est pourtant démentie par des faits bien récents. Lorsque le consul anglais à Tunis a voulu dernièrement abandonner aux indigènes le droit de juger et de punir un sujet européen, le consul français a protesté contre cet abandon, aux applaudissements de la France, et M. le ministre des affaires étrangères ne l'a pas désapprouvé. Le droit de juger et de punir est certainement un droit de souveraineté; le consul qui en est investi représente le gouvernement de son pays. Plus récemment encore, le jour même de l'interpellation de M. le prince de la Moskowa, lorsque M. le comte Pelet (de la Lozère) blâmait la correspondance du maréchal Bugeaud avec El-Gennaouï, que répondait M. Guizot? que M. Bugeaud fait très-bien la guerre, mais n'est pas négociateur, n'est pas chargé de résoudre les questions de paix et de guerre, et celles de territoire; que

le *seul négociateur est notre consul général* à Tanger. Et comme on lui disait que ses paroles pourraient affaiblir en Afrique l'autorité du maréchal, M. Guizot, insistant, répondit : « Je ne suis pas de ceux qui voudraient affaiblir M. le maréchal Bugeaud. J'ai au contraire l'honneur d'appartenir à un cabinet qui lui a constamment fourni tous les moyens d'action qu'il a demandés; mais cela n'empêche pas qu'il ne soit de mon devoir de maintenir *la distinction des pouvoirs.* » Il y a donc un pouvoir politique qui appartient spécialement au consul, et M. Guizot n'a pas réussi cette fois à créer une théorie pour le besoin du moment; il s'est attaqué à une question trop positive, trop étudiée, trop éclairée par les faits, par les principes, et par l'usage des nations.

D'ailleurs, comme l'a prouvé un journal qui a déjà plus d'une fois soutenu avec succès des questions de droit international, et en particulier celle du droit de visite, quand bien même les consuls n'auraient pas un caractère public chez les nations européennes où ils résident, on ne pourrait en conclure qu'ils n'eussent point ce caractère dans les pays soumis à la Turquie, comme l'était Alger avant la conquête. Ce n'est plus là une question de principe, mais une question de fait, que les faits ont résolue depuis longtemps. L'acte du 28 mai 1740, qui confirme toutes les capitulations antérieures entre la France et la Porte, et qui a été remis en vigueur par le traité de Paris du 25 juin 1802, accorde aux consuls français établis dans toutes les dépendances de l'empire ottoman les fonctions et prérogatives qui caractérisent les ministres publics: d'abord, toute juridiction civile et criminelle sur leurs nationanx, droit plus étendu que celui dont les ministres du premier rang jouissent en Europe. Ensuite ces capitulations accordent aux consuls comme aux ambassadeurs des exemptions de droits, d'impôts, de taxes dont le droit public européen ne les affranchit pas. Ils ont le privilége d'exercer leur culte dans la maison consulaire, et d'appeler leurs nationaux à en jouir avec eux. Ils ont le privilége d'arborer sur leur demeure le pavillon du souverain qu'ils représentent. Tous ces droits consulaires sont reconnus, en général, dans les pays sujets ou tributaires de la Porte; mais dans les régences barbaresques, des traités spéciaux les confirment plus expressément encore. Particulièrement le traité entre la France et la régence d'Alger, du 21 mars 1619, attribuait positivement à nos consuls le caractère représentatif; d'autres traités postérieurs consacraient l'inviolabilité de leur demeure, etc. Les traités particuliers conclus par la Grande-Bretagne avec ces mêmes Etats barbaresques, quoique moins favorables et moins explicites, contenaient la plupart de ces dispositions et donnaient également aux consuls le caractère de ministres

publics. Il résulte de là que le consul anglais auprès du dey non-seulement était ministre public, mais jouissait de prérogatives plus étendues qu'il n'en pouvait posséder auprès d'une puissance européenne ; et si, depuis la conquête, la nature de son pouvoir a changé, si son caractère représentatif est amoindri ; si, toujours agent de son gouvernement, il l'est sous d'autres conditions déterminées par le droit international des puissances chrétiennes, il ne résulte qu'une preuve nouvelle et irréfragable que, de toutes manières, il lui fallait des pouvoirs nouveaux. L'obstination de l'Angleterre à les refuser, l'inattention ou la faiblesse du gouvernement français, qui n'a pas exigé la régularisation de cette situation du consul anglais, laissant subsister une protestation permanente contre notre souveraineté, ne sont donc autre chose qu'un encouragement à la révolte, une espérance pour Abd-el-Kader, un appui moral accordé aux prétentions du Maroc.

Si l'Angleterre s'occupe beaucoup de nos conquêtes, nous ne nous occupons guère des siennes, et, quoique nous ayons aussi quelques intérêts dans l'Inde, nous nous gardons bien de l'interpeller sur les projets qu'elle réalise dans cette vaste contrée. En ce moment lord Ellenborough, qui ne sait pas encore que la Compagnie l'a destitué, poursuit le cours de ses empiétements, et probablement il aura jeté assez de semences de troubles, il aura assez embarrassé les affaires, pour que son successeur ne puisse plus changer le système. Il enlève aux Mahrattes quelque portions de territoire et l'ancienne cité de Bourhampour. Dans le Penjâb, il recueille les dépouilles les plus avantageuses de Runjet-Singh, dont l'empire est dissout et démembré. Les Sikhes, tombés dans la plus affreuse anarchie, voient leurs princes s'entre-détruire par la guerre, la corruption et l'assassinat, et la Compagnie se prépare, grâce à toutes ces misères, à se faire un solide établissement sur les deux rives du Sutledge.

Nous ne saurions comprendre comment, au milieu de toutes ces grandes choses qui se font contre nous ou sans nous, M. Guizot a pu permettre le petit triomphe que ses amis lui décernent, en faisant frapper une médaille en son honneur. Cela n'est assurément pas opportun. Et le sujet même de cette médaille est bien malheureusement choisi : « Cette médaille, dit le *Journal des Débats*, est d'un très-grand module (dix centimètres) et porte d'un côté la tête de M. Guizot, d'après le beau portrait de Paul Delaroche, de l'autre M. Guizot à la tribune de la Chambre des Députés, opposant aux clameurs du 26 janvier ces simples et nobles paroles : *On peut épuiser ma force, on n'épuisera pas mon courage.* » Rappelons-nous qu'il s'agissait de Waterloo, à propos du voyage des légitimistes à Londres. La conduite de M. Guizot à Gand est sans doute justifiable: pourtant ce sont là de

ces circonstances malheureuses où la moralité n'est pas assez évidente à tous les yeux pour qu'on puisse les immortaliser en bronze. Et quant à la scène que ce souvenir a produit le 26 janvier dans la Chambre des Députés, il faudrait chercher encore moins à la rappeler; car la fierté des paroles y était en désaccord avec la situation. M. Guizot attaquait dans les légitimistes ce qu'il avait fait lui-même. Ce voyage de Londres était même beaucoup moins équivoque que celui de Gand. S'il y avait immoralité dans le premier, il y aurait davantage dans le second. Pourquoi n'a-t-on pas choisi, pour motiver l'apothéose de M. Guizot, quelqu'un de ses triomphes parlementaires de 1830 à 1834? Dans cette période, il y eut des combats plus sérieux, il y eut des dangers réels, il y eut des luttes contre des principes et des efforts anarchiques; un intérêt général soutenait l'orateur, et celui-ci avait un but plus grand que la satisfaction mesquine de braver l'impopularité.

---

# BULLETIN LITTÉRAIRE.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE DE PARIS. Chez Arthus-Bertrand, rue Hautefeuille, 23.

Recueillir, multiplier et populariser les connaissances relatives à l'état du globe et à ses rapports avec l'homme, tel est le triple objet de la Société de Géographie et le but qu'elle poursuit avec une ardeur modeste, mais infatigable, particulièrement dans la publication de ses *Mémoires*. Ce recueil est devenu un précieux dépôt de documents, non-seulement pour la géographie moderne, mais encore pour celle du moyen âge et de l'antiquité.

En rassemblant d'ailleurs tous les matériaux de la géographie comparée, la Société n'y sépare pas l'appréciation du temps de la mesure de l'espace ; elle y associe, au contraire, comme éléments essentiels de ses travaux, la connaissance des dates et celle des lieux. La date des documents géographiques n'importe pas moins que celle des documents historiques. La chronologie est nécessaire à toute science pour marquer ses progrès, constater ses lois et lui permettre d'en poursuivre le développement.

Mais pour apprécier les notions de l'espace, il faut toujours, comme pour celles du temps, recourir aux documents originaux. Comment, par exemple, asseoir de nos jours un jugement sur les hommes et les choses de l'Orient, sans avoir recours à des témoignages primitifs recueillis par des voyageurs sur les lieux mêmes dont ils parlent, ou contemporains des siècles que nous étudions? Toutefois les savants des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles avaient complétement négligé les monuments de la géographie au moyen âge. Presque oubliés jusqu'à nos jours, les plus importants de ces documents sont ceux que la Société a d'abord publiés dans ses *Mémoires*. Ainsi M. Roux de Rochelle, président actuel de la Société, a publié le *Marco Polo*, cette relation du voyageur le plus audacieux et le plus persévérant, qui, mieux qu'Alexandre, a rendu à l'Occident la connaissance perdue du vieux monde oriental, et s'est trouvé à la fois le précurseur et le promoteur des entreprises de Christophe Colomb et de Vasco de Gama. Les exemplaires de cette première publication sont devenus extrêmement rares; ce qui prouve mieux que tout autre éloge combien le monde savant attache désormais de prix aux archives géographiques, aux anciennes relations de voyage et aux cartes qui les accompagnent. Ces parchemins, ces vieux manuscrits sont, en effet, autant de révélations pour l'histoire de la science; ils servent à constater, avec la priorité des découvertes, les droits qui s'y rattachent, en même temps qu'ils corrigent bien des erreurs, ou imposent silence à d'injustes prétentions.

Grâce aux soins de M. Jomard, le cabinet des cartes et plans de la Bibliothè-

que royale s'est enrichi d'une foule de documents géographiques de tous les âges, soit en *fac-simile*, soit en originaux. On peut y comparer les premières ébauches de la cartographie avec ce que cet art produit maintenant de plus parfait; c'est là toute une nouvelle carrière ouverte aux études géographiques. Aussi la fondation de ce musée est-elle un véritable titre de gloire pour son auteur. Ajoutons que la publication d'un choix de ces documents graphiques, qui occupe en ce moment M. Jomard, et dont le savant M. de Santarem[1] a déjà comme lui donné l'exemple, sera le complément de la publication des *Voyages et descriptions du moyen âge*, qui forment le quatrième volume de la Société de Géographie.

Quant à ce volume, il nous suffira de citer la *Description des Merveilles de l'Asie*, par le P. Jourdain de Sévérac, imprimée d'après un manuscrit du XIVe siècle, judicieusement commentée par M. Coquebert-Montbret; la *Relation du Voyage de don José Andia y Varola dans les îles de la mer du Sud;* les *Vocabulaires des diverses tribus d'Afrique*, par M. Kœnig, mis en ordre et annotés par M. Jomard; les *Voyages en Orient de Rubruk, de Bernard et de Sœwulf*, illustrés par M. Wright, et « surtout cette grande et belle *Relation des Mongols*, de Jean du Plan-Carpin, à laquelle M. d'Avezac a ajouté ses savantes et laborieuses recherches[2] ».

« Tous ces voyageurs, comme l'ont dit les *Annales maritimes et coloniales*, établissent la liaison entre les anciens géographes et les voyageurs du XVe siècle; ils forment les anneaux de cette chaîne de progrès et d'observations successives qui ont amené la science au point où nous la voyons aujourd'hui. Dépouiller les rares manuscrits où se trouvent de semblables relations, en faire recueillir dans toute l'Europe les différentes leçons, les éclairer par de savantes notices pour les publier à grands frais, était une entreprise digne de la Société de Géographie, qui n'a jamais hésité devant un travail, dès qu'elle a pu le croire utile. »

Ces publications de la Société ne constataient toutefois les progrès de la géographie que chez les chrétiens. Or les musulmans avaient aussi leurs voyageurs et leurs géographes dont notre civilisation avait profité. Une lacune était donc à remplir, et l'utilité en est devenue de jour en jour plus évidente avec les progrès de notre domination en Algérie, qui a déjà fait mettre au jour tant d'intéressants travaux.

C'est alors que M. Amédée Jaubert s'est occupé de la version française du texte arabe d'Edrisi, l'ouvrage peut-être le plus important pour apprécier l'état des sciences géographiques chez les Arabes du moyen âge. Nous n'entrerons pas dans le détail des éclaircissements, commentaires et remarques du traducteur sur le texte original; il suffit de dire que c'est un monument du premier ordre, et que M. Jaubert y a répondu à l'attente des orientalistes les plus experts. Rappelons encore que le travail du géographe arabe n'étant pas fondé sur des observations célestes et ne présentant pas même approximativement, comme ceux de Cazwini, d'Aboulféda et autres, la détermination des longitudes et des latitudes des lieux, on doit y craindre des erreurs notables sur les distances. De là une difficulté pour diriger les amis de la géographie positive dans l'étude de ce texte arabe, composé dans le XIIe siècle, et qui ne nous a été transmis qu'après avoir passé par les mains d'ignorants copistes.

Du moins M. Amédée Jaubert n'a rien négligé pour résoudre tous les doutes, éclaircir toutes les obscurités et mettre sur la voie de la vérité, quand il ne

[1] Dans son *Histoire des découvertes des Portugais sur les côtes occidentales d'Afrique.*

[2] Expressions de M. Berthelot, secrétaire général de la Société de Géographie.

l'a pas trouvée lui-même : c'est là l'objet des notes de sa traduction, où l'on trouve à la fois élégante fidélité, saine critique, érudition variée et solide.

La géographie d'Edrisi a été composée, au commencement du XII^e siècle, sur la prière du prince Roger, roi de Sicile, qui, à l'exemple de tous les conquérants et de tous les colonisateurs, s'occupait avec ardeur de géographie.

Les Normands, qui dès le début du siècle précédent avaient porté au delà des mers nos armes et nos lois, s'occupaient aussi à recueillir les notions de la science orientale, utiles à leurs projets. C'est alors que Roger demanda au musulman Edrisi, qu'il avait généreusement accueilli à sa cour, de lui composer un ouvrage pour expliquer la mappemonde d'argent qu'il avait constamment sous les yeux.

Edrisi s'occupa lui-même de ce travail géographique pendant plus de quinze ans, sans relâche, afin de parvenir à former un recueil complet des connaissances de son temps [1]. Eh bien, c'est le résultat de ces persévérantes recherches, si importantes pour la géographie du moyen âge, que la Société de Géographie a voulu populariser en France par l'organe de M. Amédée Jaubert.

La Société de Géographie rattache encore à ses travaux les sciences qui ont rapport à l'étude de la terre; l'ethnologie, par exemple, et tout ce qui touche à l'histoire des races, à leurs types physiques ou à leurs idiomes, rentre dans le cercle des travaux de la Société. Mais le plus pressé pour elle était d'en étudier le côté pratique et d'en montrer les applications directement utiles à la France. C'est pourquoi, dans l'intérêt de nos relations avec les indigènes d'Afrique, elle s'est occupée de la publication de la grammaire et du dictionnaire berbères de Ventura [2].

Ventura de Paradis, que ses connaissances dans les langues orientales rendirent indispensable au succès de l'expédition d'Égypte, et qu'une notice biographique de M. Jomard [3] a en quelque sorte exhumé de l'oubli, a laissé les travaux les plus recommandables sur l'idiome et les mœurs des indigènes africains, que la renommée conquérante des Arabes a trop souvent fait négliger. La race, la religion et la langue de ces derniers s'étaient sans doute répandues sur toute la côte de l'Afrique septentrionale; mais le flot de cette invasion musulmane n'avait fait qu'en recouvrir un autre qui l'avait précédé. La langue et la race des Berbères avaient aussi dominé sur tout le littoral, et nous en trouvons la preuve dans les divers idiomes de l'Afrique septentrionale, qui, à l'exception de l'arabe, semblent pouvoir tous se ramener à la langue primitive des Berbères.

Ainsi le dialecte de l'oasis de *Syouâh*, l'ancienne oasis d'Ammon, a des analogies frappantes avec l'idiome de ces indigènes. Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à voir la liste des mots de *Syouâh* recueillis par M. Kœnig, et rapprochés par M. Jomard des mots berbères du dictionnaire de Ventura [4]. Les rapports d'affinité et presque d'identité qui existent entre les deux idiomes nous révèlent la commune origine des peuples qui les parlent. Or l'origine du Syouâh ne peut que remonter à la plus haute antiquité; car le Syouâh, défendu par le désert,

[1] Voir *Mémoires de la Société de Géographie*, tome V, pag. 20 et 21 de la préface.

[2] *Grammaire et Dictionnaire abrégés de la langue berbère*, composés par feu Ventura de Paradis, premier secrétaire-interprète du général en chef de l'armée d'Orient; revus par M. Amédée Jaubert, membre de l'Institut, et publiés par la Société de Géographie. — Paris, 1844.

[3] Cette notice a été lue à la séance générale de la Société de Géographie, présidée en décembre dernier par M. le ministre du commerce et de l'agriculture. Elle forme l'introduction naturelle de la Grammaire et du Dictionnaire de Ventura.

[4] Voir les *Mémoires de la Société de Géographie*, tome IV, page 130.

se gouverne par ses propres lois depuis un temps immémorial. C'est la fameuse oasis d'Ammon, dont Hérodote a dit que les habitants sont une colonie d'Égyptiens et d'Éthiopiens, et que leur langue participe de celles des deux nations : on sent dès lors toute l'importance de l'étude de son dialecte. Ajoutez à cela qu'en avançant dans le désert de Lybie, vers l'ouest, on trouve les oasis d'Audjélah et de Sokna qui présentent de pareilles similitudes avec les dialectes berbères des derniers chaînons de l'Atlas. Quant aux dialectes particulièrement étudiés par Ventura, depuis les montagnes de Melotis, qui dominent les plaines de Kaïrowan, dans le royaume de Tunis, jusqu'à celles des Soues, à l'extrémité méridionale du Maroc, sur les bords de l'Océan, ce sont toujours les variétés de la même langue, qu'on retrouve encore dans l'île de Gerbi, à Monastir, dans la plupart des tribus du Sahara, et, entre autres, dans celle des Beni-Mosab, au sud de l'Algérie. Telle est la série non interrompue de preuves sur l'unité d'une race primitive aujourd'hui représentée par les peuples berbères : de là l'importance historique et philosophique de la nouvelle publication entreprise par la Société de Géographie.

Ainsi, dans ses travaux sur la langue berbère, Ventura se flattait de l'espoir qu'il ne serait pas impossible de retrouver dans cette langue des traces de l'ancien punique. C'était pour lui l'acheminement naturel vers la connaissance des dialectes primitifs de l'Afrique. Cette étude devait permettre de déchiffrer d'une manière certaine les nombreuses inscriptions phéniciennes trouvées en Algérie, en Sardaigne ou à Malte, et successivement interprétées par le docte Bochard, l'abbé Barthélemy, Gesenius et M. Étienne Quatremère.

« S'il est un moyen de parvenir à l'interprétation exacte de ces inscriptions, nul doute que ce ne soit l'étude approfondie de la langue qu'on parlait autrefois sur les mêmes lieux. Or, cette langue ne pouvait être qu'un dialecte offrant plus ou moins de traits de ressemblance avec le berbère; et de même qu'aujourd'hui le berbère est mêlé d'arabe, de même l'ancien carthaginois était mêlé de syriaque et de chaldéen, tant il est vrai que sur le littoral de l'Afrique septentrionale, comme en Europe, la civilisation s'est avancée d'Orient en Occident. »

Outre l'intérêt de la philologie et de l'érudition, l'utilité politique et commerciale dans nos relations actuelles avec les aborigènes de l'Algérie recommandait encore à Ventura l'étude du berbère. « Qui ne sent en effet que le premier et le plus sûr moyen de donner à ces peuples une idée des bienfaits de la civilisation, c'est de pénétrer d'abord dans la connaissance de leur méthode analytique de la pensée, de leur phraséologie et de leur syntaxe? » C'est ensuite par l'emploi familier de leur idiome que nous pourrons les initier à nos idées et faire passer la persuasion dans leur cœur.

Pour recommander enfin les deux ouvrages de Ventura aux savants orientalistes comme aux officiers et aux colons de la France africaine, il nous suffit de rappeler que l'édition en a été confiée aux soins de M. Amédée Jaubert. Cette grammaire et ce dictionnaire berbères ont paru en février 1844, grâce aux encouragements donnés à la Société de Géographie, d'abord par M. le maréchal Soult, et, à son exemple, par M. le ministre du commerce. R. T.

1688-1830, ou Parallèle historique des révolutions d'Angleterre et de France, sous Jacques II et Charles X, par M. le comte de Choiseul-Daillecourt.

Que de fois ces deux chiffres ont été rapprochés, soit avant, soit après la révolution de Juillet; Charles II et Louis XVIII, Jacques II et Charles X, deux dynasties abattues après avoir régné toutes deux pendant quelques années en vertu d'une restauration; des haines religieuses très-fortes, des complots, la

corruption politique poussée à un degré presque incroyable : assurément les ressemblances sont frappantes. Et néanmoins, il faut le dire avec M. Augustin Thierry : « Dans cette admiration et dans ces vœux, quelque patriotiques qu'on les proclame, il y a de l'ignorance et de la lâcheté. » Grâce au ciel, il n'est personne en France qui voulût aujourd'hui recommencer le parallélisme prétendu entre 1688 et 1830, ni continuer l'œuvre de l'aristocratie anglaise. Aussi M. le comte de Choiseul n'a-t-il pas eu de peine, pièces en main, à montrer la profonde différence qui séparait véritablement deux époques devenues désormais également célèbres dans les annales humaines. Sans aucun doute, les esprits superficiels pourraient seuls se laisser tromper par d'apparentes analogies. Malheureusement, il en est de réelles ; il en est que nulle habileté de plume ne saurait dissimuler. Quelquefois, hélas! le même aveuglement produit des fautes très-différentes, quoiqu'il amène des résultats presque identiques. Peut-être Jacques II justifiait-il par la pureté de ses motifs, à ses propres yeux, sa conduite à l'égard de ses sujets protestants. Il n'en est pas moins vrai, cependant, que cette conduite ne fut ni habile ni exempte d'astuce. La thèse est même facile à soutenir ; et quand on rapproche le dernier roi Stuart d'un monarque non moins infortuné, celui-ci gagne incontestablement au parallèle. Cependant le premier devoir de l'histoire, c'est de se montrer impartiale : or, peut-elle l'être lorsque tant de passions couvent encore sous la cendre, lorsque tant de blessures n'ont pas cessé de saigner? C'est précisément ce que je me disais en lisant l'écrit de M. de Choiseul. A chaque instant on sent frémir sous le scalpel une plaie toute vive. A quatorze ans de distance, on est trop près d'une révolution pour la juger sainement. Ouvrez plutôt l'ouvrage de M. Louis Blanc. Que de colères amassées sous ce style nerveux et pourtant limpide! A mon avis donc, l'auteur de 1688 *et* 1830 aurait bien fait d'attendre des jours plus calmes pour aborder de semblables questions. Le découragement qui a saisi beaucoup d'hommes actuels est plus apparent que réel. Quant à moi, qui ai néanmoins lu cet ouvrage avec un vif intérêt, je m'arrête : une tombe vient de s'ouvrir pour recevoir de royales dépouilles qui ne sont pas même refroidies. Malheur à moi si, par un seul mot indiscret, j'allais raviver des douleurs inénarrables sur la triste terre de l'exil! C.-F. A.

VIE DE M. FRAYSSINOUS, évêque d'Hermopolis. Chez Adrien Leclère, rue Cassette, 29.

Il y a trois hommes dans M. Frayssinous : l'apologiste de la religion, l'homme d'Etat et l'homme de la vie privée. C'est dans ces trois conditions que M. Henrion s'attache à nous montrer l'illustre personnage dont la vie pourrait défrayer plusieurs vies, et dont les vertus et les talents suffirent à sa haute destinée. Tout a été dit sur l'apologiste. M. Henrion résume bien, non-seulement l'histoire des *Conférences,* mais les conférences elles-mêmes. Et c'est vraiment là une œuvre de dévouement. Pour quelques esprits consciencieux, en effet, qui feront leur profit de ces laborieuses analyses, combien d'esprits présomptueux qui ne veulent pas s'astreindre à lire les résumés, même les mieux faits, et à qui il faut, à toute force, les œuvres des maîtres, dût leur inexpérience s'y égarer et s'y perdre! La vie de M. Frayssinous offre un intérêt d'un autre genre. La fidélité au malheur doit faire rentrer l'homme d'Etat dans la vie commune, dans le commerce intime qui convient si bien à son âme ; plus tard elle le conduira sur la terre d'exil, où il deviendra le guide et le soutien d'un jeune prince, dernier espoir d'une famille proscrite ; et il y aura, à le suivre dans cette grave et délicate mission, un véritable intérêt de cœur. Mais c'est l'époque intermédiaire qui commande surtout l'attention. C'est là qu'on voit l'homme dans toute sa puissance. L'apologiste chrétien s'est fait, ou plutôt a été fait homme politique, car il ne

le fut qu'à son corps défendant; il est élevé aux plus hautes dignités de l'Etat, il devient ministre, et c'est en cette qualité qu'il prend sa part de responsabilité dans des événements qui ont précédé de bien peu de temps la révolution de 1830. Parmi toutes les circonstances de cette vie politique, il est des actes qu'il faut au moins recommander aux sérieuses réflexions du lecteur : ce sont tous ceux qui ont trait à la grande question du jour, la liberté d'enseignement. On y voit très-clairement que le grand-maître de l'Université ne défendait, dans la corporation dont il était chef, qu'un établissement de circonstance qu'il fallait conserver faute de mieux. Ce sont bien là, sans doute, les prémisses dont la liberté d'enseignement est aujourd'hui la conclusion. La démonstration devient plus frappante encore lorsque l'illustre auteur des *Vrais Principes de l'Eglise gallicane* est amené, par sa conscience, à se porter le défenseur des Jésuites. On peut en outre, à cette occasion, car cette histoire est pleine d'enseignements, reconnaître avec quelle parfaite bonne foi un noble Pair, M. de Montalembert, a été réfuté à la tribune et dans la presse, au sujet de la loi de 1828 sur les écoles secondaires ecclésiastiques. Il s'agissait, on ne l'a pas oublié, de la dotation des petits séminaires, triste motif déterminant lorsqu'un principe était en cause. Or, voici les propres paroles de M. Frayssinous; c'est au roi qu'il s'adresse : « Je reconnais, Sire, ce que l'ordonnance peut avoir « d'avantageux, et comment, par là même, elle a pu toucher le cœur du roi. « Elle a trois avantages : celui de consolider l'existence légale des écoles secon- « daires ecclésiastiques, fondée jusqu'ici sur un ordonnance de 1814 non insérée « au *Bulletin des lois*, celui d'assurer leur indépendance de l'Université, et celui « de *leur accorder une dotation*, etc. » Ce dernier avantage devait peu toucher M. Frayssinous : le pieux prélat resta fidèle au principe.

Sorti de l'ancienne Sorbonne, M. l'évêque d'Hermopolis s'en montra toute sa vie le sage et zélé disciple. Les liens de la plus tendre affection l'attachèrent toujours à Saint-Sulpice et à ses pieux représentants, les Duclaux, les Emery, les Boyer et tant d'autres. Un célèbre ultramontain, entraîné aujourd'hui par la passion bien loin des voies de l'Eglise, en faisait presque un crime au dignitaire ecclésiastique. Ce n'était là, pour l'ardent dialectitien, qu'une association de *petite logique*, bonne pour déduire, incapable de rien fonder. Sans tomber dans ces déplorables exagérations et en respectant ce qui a droit à tous les respects, la piété, la science et le talent, ne pourrait-on pas trouver l'illustre évêque bien sévère envers M. de Maistre, lorsqu'il dit des *Soirées de Saint-Pétersbourg :* « Il y a de belles pages, mais il y a des erreurs. » Et, à reprendre ainsi les propres œuvres du critique, n'y pourrait-on signaler plus d'une opinion contestable? Mais c'est là une question que nous n'avons pas à examiner. Disons seulement que, pour la résoudre, il y a de très-bons éléments dans le livre de M. Henrion. Histoire impartiale et sagement écrite, recueil de documents précieux, voilà en trois mots, et pour nous résumer, la *Vie de M. Frayssinous.*

HORACE, traduction de M. Goupil. Chez Lavigne, rue du Paon-Saint-André, 1.

Les traductions d'Horace se suivent aussi nombreuses que les jours de l'année, et, comme eux, ne se ressemblent guère. Pourquoi ces tentatives sans cesse renouvelées sur le même terrain, et néanmoins cette perpétuelle différence? Le génie et le caractère du poëte nous donnent la réponse à cette question. Homme d'un esprit fin et délicat, d'un goût sûr et judicieux, d'une imagination vive et enthousiaste, Horace se présente à ses lecteurs sous trois aspects bien différents; mais soit qu'il nous vante sa médiocrité dorée et les joies du plaisir que l'amitié vient partager; soit que son esprit sagement satirique nous fasse rire à nos propres dépens, ou que sa raison éprouvée nous prescrive les

règles du bon goût; soit enfin que son âme souffre ou s'enorgueillisse des malheurs ou des triomphes de Rome, il sait toujours, malgré ses écarts et ses excès, et, peut-être, malheureusement, à cause de ces écarts et de ces excès même, exciter les sympathies et captiver les suffrages. De là vient que tant de chauds partisans ont cherché à reproduire dans le secret, et même à communiquer au profane vulgaire celles des œuvres du poëte qui les avaient surtout séduits. C'est ce qui fait aussi qu'entraînés par les charmes de ce style d'un abandon si naturel et d'une force si poétique, ils ont, pour la plupart, cherché à rendre l'expression latine par son plus proche équivalent dans notre langue. Louables efforts, sans doute; mais considérons que l'esprit d'Horace est un esprit original, et que traduire son œuvre c'est bien moins reproduire la justesse de son expression qu'entrer dans l'allure même de son esprit. Tout bon auteur a le double mérite de la forme et de la pensée. L'un disparaît le plus souvent dans la différence des langues; l'autre reste comme étant de l'essence même de l'esprit humain. Attachez-vous donc, vous qui prétendez faire passer dans notre langue les chefs-d'œuvre de l'antiquité, à la pensée, au sentiment, et non pas à une triviale fidélité d'expression, qui amoindrirait singulièrement le poëte. S'il fallait des preuves à l'appui de ce que nous avançons, nous demanderions, par exemple, si la meilleure traduction du *Philoctète* de Sophocle n'est pas celle de Fénelon dans les différents morceaux qu'il en a donnés au XV^e livre du Télémaque. C'est qu'en effet l'esprit simple et le goût pur du Cygne de Cambrai étaient seuls capables de rendre la simplicité et la pureté du poëte grec, et, tout en traduisant, de conserver le mérite et l'intérêt de l'originalité.

M. Goupil nous paraît avoir entrepris son travail avec ces vues sur la traduction. Aussi, dans certaines parties, où son caractère le rapprochait du modèle, ses efforts n'ont-ils pas été sans succès. Peu de traductions se recommandent autant que celle de M. Goupil par le mérite de l'aisance, du bon goût et du bon ton. Nous reprocherons toutefois à l'auteur d'avoir touché, même avec son habile réserve, certains passages honteux qui ne se devraient traduire en aucune langue, et qu'on regrettera toujours de rencontrer dans Horace.

Les puristes trouveront sans doute d'autres fautes à reprendre dans cet ouvrage d'un homme du monde qui a voulu noblement occuper ses loisirs. Nous serons sous ce rapport de meilleure composition. Nous convenons des fautes, et nous pourrions prévenir les remarques de la critique. Mais le poëte l'a dit :

*.... Ubi plura nitent in carmine, non ego paucis*
*Offendar maculis. . . . . .*

UNE VOIX D'EN BAS, *Poésies*, par Savinien Lapointe, ouvrier cordonnier, précédées d'une *Préface*, par M. E. Sue, et suivies de la *Correspondance de l'auteur* avec MM. Béranger, George Sand, Victor Hugo, Léon Gozlan, etc. Chez Blondeau, rue Rameau, 7.

M. Sue avait promis une Préface à l'auteur d'*Une Voix d'en bas* pour le 20 ou le 25 juin au plus tard. Nous voici au 25 juillet, la publication est au beau milieu de son cours, et nous ne voyons pas venir la préface : c'est sans doute que le moral auteur des *Mystères de Paris* et de tant d'autres œuvres édifiantes s'est senti pressé d'en finir avec l'immoralité des Jésuites[1]. Nous en avons pris notre parti. Quant à M. Savinien Lapointe, il peut s'en consoler; il a reçu à cette occasion, de M. Sue, une lettre d'excuses qu'il pourra joindre à sa *Correspondance* avec les grands hommes.

[1] Voir ou plutôt ne pas voir le feuilleton du *Constitutionnel* du 17 juillet.

Il n'est pas défendu à l'ouvrier, c'est le droit de tous, de s'élever par le talent, poétique ou autre, jusqu'à correspondre avec les grands hommes; mais il est digne des grands hommes alors de faire tourner la correspondance au profit de l'ouvrier. Qu'ont fait ici les grands hommes en faveur de M. Savinien Lapointe? Nous n'en pouvons malheureusement juger que par le livre de l'ouvrier poëte.

Avant tout soyons juste : si le livre est mauvais, l'auteur a du bon, et il méritait d'intéresser jusqu'aux grands hommes. Mais pourquoi donc ne l'ont-ils pas averti, et même au besoin entravé? Cet homme a du cœur, de l'imagination, parfois une gracieuse simplicité, parfois une verve comique de bon aloi; et toutes ces qualités se perdent, faute d'une sage direction, dans un fatras vraiment pitoyable. Encore s'il n'y avait à reprocher au poëte qu'un dévergondage de style imité de certain grand homme! Mais on ne se contente pas de chanter; on se pose en philosophe socialiste, et l'on disserte gravement sur les destinées *humanitaires*. Vous faut-il un échantillon? Voulez-vous savoir, par exemple, ce qu'on pense de Jeanne d'Arc et de Voltaire? C'est curieux.

« Au point de vue révolutionnaire, nous admirons Voltaire; mais notre ad-
« miration doit s'arrêter devant cette *bourbe dont le vieillard de Ferney écla-*
« *boussa* Jeanne, Jeanne à qui les Anglais, de complicité avec quelques nobles
« envieux *de* la maison de France, ont élevé le bûcher du martyre.

« C'était une pauvre fille qui, à elle seule, portait dans le *tabernacle* de son
« cœur tout l'amour et la douleur d'une patrie que des princes ne savaient plus
« défendre, et qui fut deux fois martyre : martyre *comme femme* et martyre
« comme patriote... Voltaire n'avait pas le sentiment de la nationalité : il ai-
« mait les Anglais; il a consacré leur cruauté par une infamie : *j'en suis fâché*
« pour sa gloire. *C'est une tache déplorable;* mais nous n'en persistons pas moins
« à regarder cet homme comme le premier révolutionnaire du monde. »

Voici maintenant un certificat de civisme décerné à Parmentier, l'*auteur* de la pomme de terre, substance un peu plus nutritive, il est vrai, que bien des poésies, soit d'en haut, soit d'en bas.

« *Pommes de terre.* Nous les nommons parmentières en souvenir de Parmen-
« tier, qui le premier en France les *popularisa.* On élève des monuments de
« bronze au conquérant qui dévaste la terre... mais toi, bon Parmentier, où
« reposes-tu? Hélas! on savoure ton présent, sans s'informer si sur ta tombe une
« feuille du précieux tubercule réjouit en s'épanouissant ton ombre solitaire!...

« Nous apprenons que, *depuis que nous avons composé cette pièce*, une statue
« a dû être érigée à la mémoire de Parmentier sur l'une des places de sa ville
« natale. Voilà qui est bien. »

Nous pourrions, pour couronner la citation, citer vers et prose à l'adresse de M. Lerminier; mais il y a ici, indépendamment du défaut de suite dans l'idée, une crudité d'expression qui nous arrête. M. Lerminier s'est attiré cela, nous le savons, par des attaques blessantes. Mais fallait-il donc lui répondre? N'était-ce pas, au contraire, faire preuve de générosité, de supériorité même, que de garder un fier silence? Et puisque nous en sommes sur le chapitre des convenances, nous nous élèverons de toutes nos forces contre les déclamations, extravagantes, pour ne pas dire plus, que se permet le poëte prolétaire contre des princes aujourd'hui ou exilés ou captifs. Voilà certes de ces fautes lourdes que les grands hommes qui ont soit chanté, soit chansonné tous les régimes, n'auraient pas dû laisser passer, les uns par pudeur, les autres par un sentiment de bon goût, sinon d'intérêt pour le poëte.

Dans les vers, la pensée soutenue par le sentiment, souvent même par l'inspiration, se suit et se développe avec plus d'avantage; mais combien encore de déclamations et d'incohérences, et qu'il y a loin de tous ces vains éclats, de

tout ce faux bruit, aux accents si purs et si doux du poëte breton que nous recommandions l'autre jour[1]! C'est que M. Violeau est profondément pénétré des grandes vérités qu'il exprime, tandis que, dans les compositions de M. Lapointe, l'ignorance du sujet est évidemment le défaut capital. L'auteur d'*Une Voix d'en bas* a peu étudié, on s'en aperçoit; et, malheureusement, il paraît en voie de ne plus étudier du tout. C'est principalement la religion qu'il aurait besoin de connaître, la religion qui est plus *peuple* que lui, quoi qu'il dise, et qui lui a inspiré les seuls généreux accents que l'on trouve dans son recueil. Aurait-il donc jamais écrit son *Entresol et Grenier*, cette longue et maladroite antithèse, s'il eût mieux connu la société de Saint-Vincent-de-Paul? Et savait-il seulement l'existence de l'admirable institution du *Bon Pasteur*, quand sa philanthropie enfantait péniblement ce qu'il appelle *la Rue* et *l'Infanticide?* Que d'exemples nous pourrions citer ainsi! Mais nous parlons en conscience, et nous ne jugeons pas nécessaire d'aller plus loin. Nous le disons à regret, mais en toute franchise, malgré les plus heureuses qualités, l'auteur d'*Une Voix d'en bas* ne fera jamais rien qui vaille, s'il ne s'avoue son ignorance et ne se donne sérieusement, généreusement à l'étude.

Mais faites donc entendre raison à des hommes de cette exaltation-là! L'un d'eux s'en fut un jour visiter un illustre académicien, à qui sa muse avait adressé quelques vers. « Entrez, monsieur, dit l'académicien, tête non moins brûlée que l'autre, entrez: les poëtes sont des rois! » « Monsieur, réplique aussitôt sur « le même ton d'héroïsme le poëte prolétaire, vous m'avez donné aujourd'hui « mes lettres de noblesse. » Pauvres hommes d'imagination! il ne faudrait pas les juger trop sévèrement. Ils ne se moquaient ni l'un de l'autre ni de personne; ils s'illusionnaient, voilà tout. Puisse le public sensé ne pas trop se moquer d'eux! Puissent-ils ne lui en plus fournir l'occasion!

COURS DE LITTÉRATURE ET DE BELLES-LETTRES A L'USAGE DES MAISONS D'ÉDUCATION, par M. D'ANGELY, professeur de rhétorique au collége de Juilly. Chez Poussielgue-Rusand, rue Hautefeuille, 9.

On a écrit bien des poétiques depuis le P. de Colonia jusqu'à M. Gérusez. L'Université d'aujourd'hui a-t-elle fait mieux que les Jésuites? Nous ne doutons pas qu'elle n'en ait eu la louable intention; mais il aurait fallu, pour y réussir, qu'elle ne s'en interdît pas les moyens par ses propres programmes. Conçoit-on rien de plus inconséquent? L'examinateur demandera au premier candidat venu au baccalauréat ès-lettres de faire la critique littéraire d'une tragédie de Racine ou de Corneille; et le professeur n'aura pas enseigné à ce malheureux, — le programme ne l'exige pas, — les règles du genre dramatique. Il n'y a pas à dire que l'omission soit de peu d'importance, et que l'esprit du programme y supplée. L'esprit du programme ne supplée à rien du tout, et l'objection se reproduit pour chaque genre. C'est à ce point que plus d'une Académie s'est trouvée grandement embarrassée quand, pour la première fois, il a fallu interroger les futurs bacheliers sur la littérature française, et qu'aujourd'hui encore il n'y a rien d'uniforme dans l'observation de cette partie du programme. Telle est la sollicitude de l'Etat, on ne veut pas que nous disions de l'Université, dans l'enseignement de notre littérature nationale.

Le *Cours de Littérature et de Belles-Lettres* que nous annonçons est d'un professeur expérimenté et consciencieux; on n'y trouvera pas les lacunes que nous

[1] Voyez *le Correspondant* du 15 juin dernier.

venons de signaler. Il est écrit pour les maisons d'éducation; on serait donc mal avisé d'y chercher autre chose qu'un traité élémentaire. M. d'Angely a préféré, au langage abstrait d'une esthétique souvent fort nébuleuse, un style simple, clair et précis, qui pût aisément fixer dans de jeunes intelligences les règles généralement admises de la littérature et des belles-lettres. Mais en se renfermant dans les bornes d'un enseignement élémentaire, l'habile professeur n'a rien négligé de ce qui pouvait rendre son livre à la fois intéressant et instructif. C'est ainsi que dans la partie historique du cours il ne s'est pas contenté de ces arides nomenclatures, entassées comme à plaisir, dans leurs indigestes compilations, par les faiseurs de bacheliers, mais qu'à des détails biographiques pleins d'intérêt il a eu le bon esprit de joindre l'analyse même des œuvres de tout grand écrivain, soit ancien, soit moderne. Ces efforts n'ont pas été infructueux. Toute cette série de jugements sans lesquels il n'y a pas d'histoire littéraire attestent une foi éclairée, une conscience délicate, un goût sûr et éprouvé et les meilleures habitudes de style.

On trouve également l'instruction et l'éducation dans le *Cours de Littérature et de Belles-Lettres*. C'est en quoi il diffère de tant de livres officiels. Ceux-là, qui dédaignent l'éducation, n'offrent le plus souvent qu'un bien mince intérêt en fait d'instruction. Nous comprenons qu'ils aient besoin d'être *autorisés*.

Les Gloires de la France: *Vie de Henri IV*, par M. le comte de Nogent; *Histoire de Fénelon*, par M. A. Célarier. Chez Waille. Prix de chaque volume, 3 fr. 50 c.

Il y a peu de temps[1], un homme que nous aimons exprimait le désir de voir la foi et la science se concerter et s'unir pour composer et publier en commun tout un ensemble d'ouvrages historiques à l'usage de la jeunesse des écoles. Serait-ce la même pensée qui aurait créé *les Gloires de la France?* Oui et non, pourrait-on répondre. Ce sont ici de simples biographies, inspirées sans doute par un commun désir du bien, mais écrites plus particulièrement pour les masses, traitées par chaque auteur à sa manière, et par conséquent entreprises et terminées avec des fortunes diverses. Celles que nous annonçons aujourd'hui ne sont peut-être pas les plus considérables de la collection; elles ont cependant leur intérêt.

La biographie, aux mains des Hurter, des Audin, se transforme et s'élève à toute la hauteur de l'histoire. Ici, pour se rendre plus accessible à ses lecteurs, elle reste volontiers dans les modestes conditions du récit. Certes ce n'est pas un mal. Nous n'avons eu que trop affaire à cette sotte *philosopherie* de l'histoire, qui, dans son orgueil, s'imagine avoir fondé la science. A ce compte-là, les Petau, les Mabillon n'auraient rien fait pour la science historique; Bossuet n'en aurait pas résumé tout l'esprit dans le *Discours sur l'histoire universelle;* lui-même n'aurait pas trouvé un modèle admirable dans la *Cité de Dieu* de saint Augustin[2]; dans un autre genre, les harangues des Thucydide, des Tite-Live, des Salluste, des Tacite, n'auraient pas non plus leur portée philosophique : absurde! Revenons à nos petits livres. *La Vie d'Henri IV* est un pur récit; *la Vie de Fénelon*, sans y gagner beaucoup, participe un peu plus du genre à la mode. Dans la première, on regrettera plus d'une fois l'absence de vues générales, et ici nous entendons parler uniquement de ces jugements de saine morale qui, sans avoir la prétention de mesurer le génie, nous font très-bien connaître l'homme. Dans la seconde, ces vues se produisent plus fréquem-

[1] Voyez *le Correspondant* du 15 avril 1844, Bulletin littéraire.

[2] Voyez l'élégante traduction de M. L. Moreau, chez Waille, rue Cassette, 6 et 8.

ment, mais malheureusement parfois au préjudice de la méthode et de l'intérêt. Ici une phraséologie surabondante, quelquefois heureuse, souvent embarrassée; là, de la facilité, de l'entrain, l'amour de la couleur et du tour poétique, mais des négligences nombreuses, et une tendance trop prononcée vers l'archaïsme et le néologisme.

En résumé, il ne faudrait pas oublier que rien n'est aussi difficile à faire qu'un bon livre élémentaire, et ceux-ci ont d'incontestables qualités. Ce sont d'honnêtes publications, d'estimables travaux, qui feront leur chemin et atteindront leur but.

OPINIONS, PENSÉES ET DITS NOTABLES DE JEAN PIPREL SUR LES ÉVÉNEMENTS DU JOUR, brochure in-32. Chez Dauvin et Fontaine, passage des Panoramas.

Jean Piprel est un original qui a l'habitude de tout voir, de tout entendre et de tout dire, et toujours à sa façon. Ici l'originalité est de mise : elle résulte non d'un perpétuel abus du paradoxe, mais de la comique association des idées. On avait eu naguère, dans une petite publication périodique, la prétention de donner l'esprit pour le savoir, et le Français, *né malin*, pour la raison incarnée. Le jeu a pu paraître neuf; mais il est devenu bien languissant. M. Piprel, qui l'alimente davantage, nous paraît homme à le ranimer. *Les Guêpes* laisseraient-elles la place aux abeilles? Nous le désirons pour le public. Il est vrai que, malgré l'attrait de la forme, ce serait toujours la vérité, la vieille et insipide vérité. Mais qu'y faire, à moins d'adopter le sentiment de M. Bénédic Camus, ce jeune universitaire de tant d'avenir?

« L'humanité est un nègre collectif (lisez *être*) dont les développement doi-
« vent se développer ils ne peuvent pas ne pas se développer car s'il se déve-
« loppait pas, ils ne ce développerait jamais, et ils faut qu'ils se dévelop-
« pent. »

*Le Gérant*, V.-A. WAILLE.

---

# AVIS.

Nous prévenons MM. les souscripteurs que les abonnements au *Correspondant* mensuel, qui se terminaient au 15 décembre 1844, finissent au *Correspondant* actuel le 25 septembre prochain.

Nous prions instamment les abonnés du premier semestre 1844 qui n'auraient pas encore renouvelé leur abonnement de le faire au plus tôt, ce numéro étant le dernier que nous enverrons à ceux qui ne se seraient pas réabonnés.

Le supplément pour les abonnements qui finissent le 15 septembre sera de 13 francs pour les départements, et de 12 francs pour Paris, jusqu'au 25 décembre 1844.

On peut s'abonner pour trois mois.

---

PARIS. — IMPRIMERIE D'A. RENÉ ET Cᵉ,
Rue de Seine, 32.

# SAINT ANSELME.

FRAGMENT

## De l'Introduction à l'Histoire de saint Bernard *.

(2e article. — Suite et fin.)

. . . . . .

Lorsque Guillaume apprit la mort d'Urbain II, qu'on accusait d'avoir été gagné par lui, il fit à la fois l'éloge et la justification du Pontife en s'écriant : « Que la haine de Dieu tienne celui « qui s'en afflige. » « Mais, » ajouta-t-il aussitôt, « le nouveau Pape « comment est-il? » Et comme on lui dit qu'il était sous plusieurs rapports semblable à Anselme. « Par la voult-Dieu, dit-il, s'il « est comme cela, il ne vaut rien ; peu importe du reste, car je « jure bien que cette fois-ci sa papauté ne me dominera plus. « Me voilà libre, et je ferai tout ce qu'il me plaira[1]. » En effet, il ne reconnut pas le nouveau Pape, et continua à opprimer l'E-

* Quelques personnes ont paru croire que ce travail avait été inspiré par les circonstances actuelles. Nous pouvons affirmer qu'il fait partie intégrante d'un ouvrage commencé il y a huit ans, qu'il a été écrit en entier à six cents lieues de la France, et qu'il n'y a pas eu *un seul mot* ajouté ou modifié depuis les discussions récentes.

(*Note de l'auteur.*)

[1] Et Dei odium habeat qui inde curat. Ille vero qui modo est Papa, cujusmodi est?... Per vultum Dei, si talis est, non valet... Ego interim libertate potitus agam quod libet. Eadmer, Hist. novorum, l. I, p. 56.

glise et ses peuples comme devant. Dans une expédition inique contre son vassal, Hélie de La Flèche, comte du Mans, prince aussi pieux et charitable que brave, et aussi aimé de ses sujets que le roi Roux en était redouté et haï [1], Guillaume, ayant pris et brûlé Le Mans, avait traité comme un criminel l'évêque de cette ville. Cet évêque était l'un des plus illustres prélats de son temps, fort lié avec Yves de Chartres et Anselme de Cantorbéry, et digne en tout d'être l'ami de ces deux grandes lumières des Eglises de France et d'Angleterre [2]. Guillaume avait vu avec déplaisir le clergé, sans son aveu, faire élection d'Hildebert [3]. Le voyant en son pouvoir, il l'accusa de trahison, lui ordonna de détruire les tours de sa cathédrale qui dominaient le château royal, et sur son refus fit piller tous ses biens, sans lui laisser même une mitre. Lui qui se moquait du jugement de Dieu par l'épreuve du fer chaud, lorsque cette épreuve tournait au profit des victimes de son oppression, disant que Dieu se laissait trop facilement gagner par les prières du premier venu [4], il voulut maintenant exiger que Hildebert se soumît à ce jugement malgré les canons de l'Eglise, et pour l'y contraindre il le tint enfermé dans un cachot, les pieds et les mains enchaînés; et cela jusqu'à sa propre mort [5].

Ce dernier forfait combla la mesure; la justice de Dieu allait frapper; et déjà les peuples, consolés et éclairés par les mystérieuses lueurs de la foi, sentaient comme un frémissement pro-

[1] Order. Vit., l. X, p. 769 et 774. Orderic ajoute qu'il était *instar presbyteri bene tonsus*, ce qui indiquait la régularité des mœurs. V. Opera S. Anselmi, Yvonis Carnot. Orderici, etc., passim.

[2] Il avait été élève et admirateur de Bérenger, mais était revenu de bonne heure à l'orthodoxie. Hoël, évêque du Mans, l'avait placé à la tête des écoles de son diocèse. Dans sa jeunesse, on l'avait accusé de diverses irrégularités de mœurs, comme le prouve une lettre d'Yves de Chartres; mais Pagi et de Beaugendre, éditeurs de ses œuvres (in-folio, 1708), ont réfuté ces reproches. On croit qu'il a été moine, ou du moins élève de Cluny.

[3] En 1097; le comté Hélie, au contraire, quoiqu'il eût désigné un autre candidat, respecta le choix d'Hildebert, quia Deum timebat et ne lethale in membris Ecclesiæ schisma fieret. Order. Vit., X, 770.

[4] Quid est hoc? Deus est justus judex? Pereat qui deinceps hoc crediderit. Quare per hoc et hoc meo judicio amodo respondebitur, non Dei, quod pro voto cujusque hinc inde plicatur. Eadm., p. 52.

[5] Yvo Carnot. Ep. 74. Baronius ad 1107. Pagi crit. in cumd.: Beaugendre, Vita Hildeb., p. xx.

phétique, avant-coureur de leur délivrance. Un saint moine[1] de l'abbaye de Glocester vit en songe le Seigneur assis sur son trône de gloire, au milieu de la milice céleste; à ses pieds, prosternée devant lui, une vierge d'une éclatante beauté lui disait : « O toi qui es mort sur la croix pour le salut du genre humain, « regarde avec clémence ton peuple qui gémit sous le joug de « Guillaume. O vengeur de tous les crimes, venge-moi de Guil- « laume, et arrache-moi de ces mains qui m'ont indignement tour- « mentée et souillée. » Le Seigneur lui répondit : « Patience : en- « core un peu et tu en auras une ample vengeance[2]. » A cette vision, le moine trembla : il comprit que cette vierge était la sainte Eglise, et que bientôt Dieu, exaucant sa prière, allait punir le roi de ses excès. Il confia ce qu'il avait vu à son abbé Serlon, qui écrivit aussitôt au roi pour l'avertir de ce présage sinistre[3].

Le mercredi 1er août 1100, fête de saint Pierre-aux-Liens, un autre moine, Foucher, abbé de Shrewsbury, monte en chaire, et, après avoir dépeint l'état désespéré de l'Angleterre, il prophétise un changement en ces termes : « Voici une révolution « subite qui approche. Ces mignons ne règneront pas toujours. « Le Seigneur Dieu viendra juger les ennemis de son épouse. « Voici que l'arc de la fureur divine est tendu contre les mé- « chants réprouvés; voici la flèche rapide qui sort du carquois ! « Elle part : elle va frapper[4] ! »

Le lendemain même du jour où ce moine prêchait ainsi, une flèche inconnue frappa au cœur le roi Roux, pendant qu'il chassait dans cette forêt neuve que son père avait plantée en dépeuplant trente-six paroisses.

Le matin un religieux de Glocester lui avait apporté une lettre de l'abbé Serlon, qui lui racontait la vision menaçante de son moine. En l'entendant, le roi, qui venait de faire un grand repas avec ses courtisans, rit aux éclats et s'écria : « Je ne sais « vraiment où ce Dom Serlon, que je croyais un bon et sage

[1] Bonæ famæ, sed melioris vitæ. Order. Vit., l. X, 781.

[2] Splendidissima virgo... Scelerum vindex omniumque judex justissime, de Guillelmo, precor, vindica me... Patienter tolera, paulisper exspecta. Ib.

[3] Commonituros apices. Ib.

[4] En subitanea rerum instabit immutatio... non dein dominabuntur effeminati... Ecce arcus superni furoris contra reprobos intensus est, et sagitta velox ad vulnerandum de pharetra extracta est. Repente jam feriet... Order., l. c.

« abbé, a pu prendre cette idée de me raconter ces songes, et « de me les envoyer de si loin et par écrit! Est-ce qu'il me « prend pour un de ces Anglais qui remettent leurs voyages et « leurs affaires pour la première vieille femme qui rêve ou qui « éternue[1]? » Et il partit au galop pour sa chasse. Comme on débusquait une pièce de gibier, il cria à un de ses compagnons, Gauthier Tirrel : « Tire donc, de par le diable! » Ce fut sa dernière parole. Au même instant une flèche, soit celle de Gauthier, soit une autre, vint lui traverser la poitrine[2]. Son corps, placé sur une voiture de charbonnier, d'où le sang dégouttait sur la route, fut transporté à Winchester; mais les cloches des églises qui saluaient les obsèques du dernier de ses sujets, du plus infime des chrétiens, ne sonnèrent point pour lui : et de tous les trésors qu'il avait amoncelés aux dépens de son pauvre peuple, nul ne tira une aumône pour son âme[3].

Lorsque cette justice du ciel arriva, Anselme parcourait divers monastères de la Bourgogne et de l'Auvergne. A Marcigny, le saint abbé Hugues de Cluny lui dit qu'il avait vu la nuit précédente le roi Guillaume comparaître comme accusé devant le tribunal de Dieu, et y être jugé et damné[4]. A La Chaise-Dieu, l'archevêque apprit la mort du roi; il pleura beaucoup, et dit qu'il aurait mille fois préféré mourir lui-même que voir le roi mourir de cette façon[5].

Bientôt arrivèrent des messagers de la part du nouveau roi d'Angleterre, Henri, et de ses barons, qui suppliaient An-

[1] Rex in cachinnum resolutus est... Miror unde domino meo Serloni talia narrandi voluntas exorta est... Ex nimia simplicitate mihi... somnia stertentium retulit... Num prosequi me ritum autumat Anglorum, qui pro sternutatione vel somnio vetularum... His dictis, celer surrexit, et cornipedem ascendens in sylvam festinavit. Ibid.

[2] Trahe, trahe arcum, ex parte diaboli. Henric. Knyghton, p. 2373, ap. Thierry, II, 340. L'abbé Suger déclare que Tyrrel, qui passait pour l'auteur de cette mort, lui avait souvent juré qu'il n'avait pas même vu le roi dans la forêt. Vit. Lud. Crass., ap. Selden., not. in Eadm., p. 190.

[3] Cruore undatim per totam viam stillante. Will. Chalm., p. 126, ap. Thierry. — Regem veluti ferocem aprum venabulis confossum detulerunt. Signa etiam pro illo in quibusdam ecclesiis non sonuerunt, quæ pro infimis, pauperibus et mulierculis crebro diutissime pulsata sunt. Order., l. c.

[4] Intulit testimonio veritatis proxime præterita nocte regem ante thronum Dei accusatum, judicatum, sententiamque damnationis in eum promulgatam. Eadm., 23.

[5] At ille, singulta verba ejus interrumpente, asseruit quod multum magis eligeret se ipsum corpore, quam illum sicut erat, mortuum esse.

selme de revenir au plus vite, et lui déclaraient que toutes les affaires du royaume souffraient de son absence[1]. Henri, frère puîné de Guillaume, s'était emparé du trône au détriment de son aîné, Robert de Normandie; mais, le jour de son sacre, il avait juré de garder les bonnes et saintes lois du roi Edouard, et de réparer toutes les iniquités de son prédécesseur; il avait fait publier et répandre dans tout le royaume une charte à cet effet.

Anselme crut devoir se rendre au vœu de son peuple. Il retourna donc en Angleterre, mais non pour y trouver la paix : ce fut, au contraire, pour y continuer le combat sur un terrain plus difficile encore. Après avoir triomphé de la violence, il lui fallait lutter contre la ruse et remporter ainsi une double victoire. Au lieu des brutales colères d'un bandit couronné, il allait trouver, entre lui et le devoir, la politique artificieuse d'un roi modéré et habile, à qui sa finesse et sa science avaient valu le surnom de Clerc ou Beau-Clerc; mais il revenait de ses trois années d'exil plus résolu que jamais, toujours armé de cette inaltérable douceur grâce à laquelle il ne s'était jamais trouvé en colère qu'une seule fois dans sa vie depuis qu'il était moine[2], mais armé aussi de cette héroïque fermeté que donnent à un grand cœur l'humilité et la certitude du devoir[3].

Il avait prévenu le nouveau Pape[4] et ses amis de ses intentions. « Je suis sorti d'Angleterre, disait-il, pour l'amour et l'honneur « de Dieu, et pour celui de l'Église; je n'y rentrerai jamais que « pour cette même cause[5].» Dès son arrivée en Angleterre[6], et dès sa première entrevue avec Henri, il refusa à la fois l'investiture et l'hommage qu'il avait cependant prêté à Guillaume,

[1] Omnia negotia regni ad audientiam et dispositionem ipsius referens pendere dilata. Eadm., 57. Voy., in Epist. Ans. III, 41, la lettre du roi, où il s'excuse de s'être fait sacrer par d'autres évêques, vu l'absence du primat.

[2] Guill. Malmesb., op. cit. Il fit cette confidence sur son caractère à un de ses plus intimes amis.

[3] Fortezza ed umiltate e largo core. Voy. l'admirable article du recueil anglican *the British Critic*, t. XXXIV, p. 101.

[4] Precor et obsecro, quanto possum affectu, ut nullo modo me in Angliam redire jubeatis, nisi ita ut legem et voluntatem Dei et decreta apostolica voluntati hominis liceat mihi præferre, etc. Ep. IV, 40.

[5] Sicut propter timorem et amorem Dei, et honorem ejus et Ecclesiæ ejus, egressus sum de Anglia, ita nunquam egrediar in illam nisi propter et secundum eandem causam. Suppl. Ep. II. Cette lettre est intitulée : Anselmus, Dei gratia archiepiscopus Cantuariensis, exul.

[6] Il débarqua à Douvres le 23 septembre 1100.

et se justifia de son refus en communiquant au roi les décrets prohibitifs qu'avait rendus le concile de Rome en sa présence l'année précédente. « Si le seigneur roi, » disait-il, « ne les accepte pas, il n'y aura ni avantage ni honneur pour moi à rester en Angleterre; je n'y suis pas venu pour le voir désobéir au Pape; je ne pourrai être en communion ni avec lui ni avec ceux qui prendront l'investiture de sa main. »

Henri crut devoir temporiser, et obtint d'Anselme un délai pour consulter le Saint-Siége. Il avait besoin de mettre de son côté l'autorité et l'ascendant moral du primat pour deux objets importants : pour approuver son mariage avec Mathilde, fille de sainte Marguerite d'Écosse, et issue de la race des anciens rois anglo-saxons[1], et pour défendre sa royauté nouvelle contre son frère aîné, Robert, qui, revenu de la croisade, réclamait la couronne. Mathilde s'était réfugiée dans un monastère pour se mettre à l'abri des violences de la conquête normande, et y avait reçu le voile noir des mains de sa tante, l'abbesse; mais elle affirma que cela avait été contre sa volonté formelle. Après avoir pris l'avis d'un concile d'évêques, de seigneurs et de moines, Anselme jugea que Mathilde était libre, bénit son mariage, et la couronna comme reine, mais non sans prendre de solennelles précautions pour faire apprécier la validité de ses motifs[2]. Il n'en fut pas moins accusé de complaisance coupable pour le roi[3]. Puis, comme le duc Robert allait débarquer en Angleterre[4], Anselme, comme représentant de la noblesse et du peuple d'Angleterre, reçut les serments de Henri[5], qui jura de nouveau de gouverner toujours selon de justes et saintes lois, et qui promit en particulier à l'archevêque de lui laisser pleine liberté d'exercer tous les droits de l'Église et d'obéir au Pape. Anselme non-seulement se joignit à l'armée royale de sa

[1] Voy. dans Thierry, Histoire de la conquête des Normands, t. II, p. 345, l'importance politique de cette alliance pour le roi normand.

[2] Pater ipse totam regni nobilitatem populumque minorem pro hoc circumfluentem... Sublimius cæteris stans, in commune edocuit quo ordine causa virginis quam fama vulgarat, per episcopos, etc., determinata fuit. Eadm., 59.

[3] Anselmum in hoc e rectitudine deviasse nonnulla pars hominum, ut ipsi audivimus, blasphemavit. Eadm., 58.

[4] On voit par la lettre du pape Pascal II à Anselme, Ep. III, 42, que le pontife favorisait assez Robert, en sa qualité de croisé.

[5] Tota regni nobilitas cum populi numerositate Anselmum inter se et regem medium fecerunt, quatenus ei vice sui manu in manum porrecta promitteret justis et sanctis legibus totum regnum, quoad viveret, in cunctis administraturum. Eadm.

personne avec ses vassaux, mais il fit tant par son influence et ses exhortations aux principaux seigneurs que Robert, se voyant sans appui, dut renoncer à ses prétentions[1].

Le danger passé, Henri oublia ses serments, et recommença la lutte contre l'Église : Anselme dut repasser par toute la fatigante série d'épreuves qu'il semblait avoir déjà épuisée sous Guillaume, sans trouver plus de courage et de fidélité qu'alors parmi ses collègues dans l'épiscopat. Le roi, qui avait restitué au siége de Cantorbéry les biens usurpés par Guillaume, se plaignait amèrement de l'innovation qu'il trouvait dans la prohibition des investitures et de l'hommage. C'en était une, en effet[2], ou plutôt c'était un retour indispensable à la dignité primitive de l'Église, trop longtemps méconnue, surtout en Angleterre, où la prépondérance abusive de la royauté avait acquis force de loi depuis un temps immémorial. Anselme avait pour mission de consommer pour l'Église d'Angleterre l'œuvre entreprise pour l'Église universelle par saint Grégoire VII. La réponse du Pape Pascal à la première consultation du roi, après le retour de l'archevêque, avait été décisive et énergique. Il lui mandait : « Le Seigneur a dit : C'est moi qui suis la porte, *ego sum ostium*, et celui qui entrera par moi sera sauvé ; mais si les rois prétendent être la porte de l'Eglise, ceux qui entreront par eux dans l'Eglise ne seront pas des pasteurs, mais des voleurs. » Et après lui avoir cité la résistance de saint Ambroise à l'empereur, il ajoutait : « La sainte Eglise romaine a vigoureusement résisté, en la personne de nos prédécesseurs, à l'usurpation royale et à cette abominable investiture, malgré les cruelles persécutions des tyrans : et nou savons confiance dans le Seigneur que Pierre ne perdra pas sa force en notre personne... Ne croyez pas que vous affaiblirez votre puissance en renonçant à cette usurpation profane. Tout au contraire, votre autorité n'en aura que plus de force et de gloire lorsque l'autorité de Dieu régnera dans votre royaume[3]. » Mais le roi n'en persistait pas moins à

[1] Si post gratiam Dei fidelitas et industria non intercessisset Anselmi, Henricus rex ea tempestate perdidisset jus Anglici regni. Ibid.

[2] Divers passages d'Orderic Vital, surtout l. III, p. 126, ed. Le Prévost, et l. VIII, p. 698, ed. Duchesne, prouvent que l'investiture par la crosse fut pratiquée en Normandie comme en Angleterre pendant tout le XI^e siècle.

[3] Ecclesia Romana... regiæ usurpationi et investituræ abominabili obviare... et gravissimis persecutionibus per tyrannos affecta... non destitit... Tunc validius, tunc ro-

obliger Anselme, soit à lui prêter hommage et à consacrer des évêques investis par lui, soit à sortir du royaume. « Que m'im-« porte ce qu'on dit à Rome, » répondait-il aux protestations d'Anselme. « Je ne veux pas perdre les us de mes prédécesseurs, « ni souffrir personne dans mon royaume qui ne soit à moi[1]. »

Les évêques applaudissaient à l'envi aux intentions du roi[2]. Anselme déclara qu'il ne sortirait pas du royaume et qu'il attendrait dans son église qu'on lui fît violence.

Alors on convint d'envoyer une nouvelle ambassade, composée de personnages plus considérables, pour apprendre au Pape que, s'il persistait, Anselme serait exilé et l'Angleterre soustraite à l'obéissance pontificale. Anselme chargea deux de ses moines de le représenter, et le roi confia ses intérêts à trois évêques[3]. Un de ceux-ci put apprécier à ses dépens l'impression que le premier exil du primat avait laissée à l'étranger, même sur les moins dévots; car, en passant par le Lyonnais, il fut arrêté et dépouillé par un seigneur pillard, nommé Guy, qui ne le relâcha qu'après lui avoir fait jurer qu'il ne ferait rien à Rome contre l'honneur ou l'intérêt de son archevêque[4]. Le Pape repoussa avec indignation les conseils des évêques, et la pensée de sacrifier les décrets des saints Pères aux menaces d'un homme[5]. Il répondit en ce sens au roi[6] et à l'archevêque. Il apprenait à celui-ci que, dans le concile qu'il venait de tenir au Latran, il avait renouvelé les anciens décrets contre l'investiture et les hommages, et il ajoutait : « Grâces à Dieu, l'autorité épiscopale « n'a pas failli en toi; placé au milieu des barbares, ni les vio-« lences des tyrans, ni la faveur des puissants, ni le fer ni le feu « n'ont pu t'empêcher de proclamer la vérité. Nous te conju-« rons de continuer à agir et à parler comme tu le dois. Nous « ne te manquerons pas. L'esprit de nos pères est encore le

bustius, tunc honorabilius regnabis, cum in regno tuo divina regnabit auctoritas. Ap. Eadm., 60.

[1] Quid ad me? Usus antecessorum meorum nolo perdere, nec in regno meo qui meus non sit quemquam sustinere. Eadm., 60.

[2] Episcopis... in singulis regiæ voluntati parere certantibus, immo ne Romani pontifici subderetur summo opere insistentibus.

[3] L'archevêque d'York et les évêques de Norwich et de Chester.

[4] Guill. Malmesb., l. c.; Eadm., 61.

[5] Decreta, dicens indignando, et institutiones sanctorum Patrum, minis actus unius hominis dissiparem. Eadm.

[6] Voyez sa lettre au roi, ap. Eadm., 61.

« nôtre, et la parole de Dieu n'est pas encore enchaînée [1]. »

Quand les envoyés furent de retour, le roi convoqua son parlement à Londres, à la Saint-Michel de l'an 1102; il somma de nouveau Anselme de lui obéir ou de sortir du royaume. L'archevêque s'en référa aux lettres récemment arrivées de Rome. « Qu'il montre les siennes, s'il veut, » répondit le roi, « mais « cette fois-ci on ne verra point les miennes: il ne s'agit d'ail- « leurs pas de lettres: qu'il dise s'il veut m'obéir ou non [2]. » Anselme communiqua à l'assemblée les lettres qu'il avait reçues du Pape [3]. Pour en détruire l'effet, les trois évêques, ambassadeurs du roi, déclarèrent, sur leur parole d'évêque, que le Pape les avait chargés, de vive voix et en secret, de dire au roi que, tant qu'il vivrait en bon prince, il ne l'inquiéterait pas quant aux investitures; mais qu'il n'avait pu faire cette concession par écrit, de peur que les autres princes n'usurpassent aussitôt le même droit [4]. Le moine Baudouin, envoyé d'Anselme, toujours zélé et courageux [5], nia formellement que le Pape eût pu parler autrement qu'il n'avait écrit. Les barons étaient partagés: les uns disaient qu'il fallait se fier aux lettres scellées du Pape, d'accord avec la parole des moines; les autres soutenaient qu'il fallait bien plutôt en croire la parole de trois évêques que des parchemins noircis d'encre et scellés de plomb, et que le témoignage de ces moinillons était nul dans les affaires séculières, puisqu'ils avaient renoncé au siècle [6].

« Mais, » dit Baudouin, « il ne s'agit pas ici d'une affaire sé- « culière. » — « Vous êtes un brave homme, » lui répondit-on, « et « un savant, mais la convenance exige que nous en croyions plu- « tôt un archevêque et deux évêques que vous. » — « Mais les

[1] Deo autem gratias quia in te semper episcopalis auctoritas perseverat... Eumdem enim cum patribus nostris spiritum habentes credimus, propter quod et loquimur. Et verbum quidem Dei non est alligatum. Ans. Ep. III, 44, du 15 avril 1102.

[2] Si vult suæ videantur; meæ hac vice non videbuntur, etc.

[3] Outre la lettre dont nous venons de donner un passage, Anselme en montra une autre du 12 décembre 1101, également citée par Eadmer, où Pascal lui rappelait la condamnation des investitures au concile de Bari, auquel ils avaient l'un et l'autre assisté. Fleury, l. 65, n. 21.

[4] Contestati sunt in episcopali veritate Papam ipsum regi verbis puris mandasse per se... se clam illis alia egisse, palam alia.

[5] Spiritu fervens et boni amans.

[6] Trium potius episcoporum assertionibus quam vervecum pellibus atramento denigratis plumbique massula oneratis fore credendum... abjecto monachellorum testimonio.

« lettres! » insistait Baudouin. — « Quoi! » répliquèrent les avocats de la royauté, « nous repoussons le témoignage des moines « contre les évêques, et nous nous rendrions à celui de ces par- « chemins, de ces peaux de moutons? » — « Hélas! hélas! » dirent les moines qui écoutaient, « l'Evangile aussi est écrit sur des « peaux de mouton[1]. »

Anselme, redoutant le scandale, ne voulut pas démentir publiquement la version des trois évêques. Il se borna à demander une troisième ambassade à Rome pour éclaircir l'équivoque. Il écrivit au Pape : « Je ne crains pas l'exil, ni la pauvreté, ni les tourments, ni la mort ; mon cœur est prêt à endurer tout cela, avec le secours de Dieu, pour l'obéissance du siége apostolique et la liberté de ma Mère l'Eglise du Christ. Je ne cherche que la certitude de mon devoir et de votre autorité. J'ai entendu, dans le concile de Rome, le seigneur Urbain, de vénérable mémoire, excommunier les rois et tous les laïcs qui donneraient l'investiture des églises et ceux qui la recevraient de leurs mains. Daigne Votre Sainteté dispenser l'Angleterre de cette excommunication, afin que je puisse y demeurer sans péril pour mon âme, ou bien me dire que vous voulez la maintenir, quoi qu'il m'en advienne[2]. »

En attendant la réponse, il tint, à Westminster, avec la permission du roi et le concours des prélats et des barons, un concile national, le premier depuis la mort de Lanfranc. Les principaux barons y assistèrent, à la prière d'Anselme. On y déposa six abbés convaincus de simonie. On y rendit plusieurs décrets pour assurer le célibat du clergé et réprimer une foule de désordres. On y défendit de vendre les hommes comme des bêtes, ainsi qu'on avait osé le faire souvent en Angleterre[3]; et on y prononça l'anathème contre les débauches infâmes qui motivaient la prohibition de laisser croître les cheveux plus longs que l'oreille[4].

[1] Ast hoc negotium seculare non est... Et quidem te virum prudentem et strenuum scimus, sed ipse ordo expostulat... Væ! væ! Nonne et Evangelia pellibus ovinis inscribuntur?

[2] Non timeo exilium, non paupertatem... certitudinem tantum quæro... Audivi Romano concilio... excommunicari reges, etc. Ep. III, 73.

[3] Ne quis illud nefarium negotium, quo hactenus homines in Anglia solebant velut bruta animalia venundari, deinceps ullatenus facere præsumat.

[4] Hume, cet oracle de l'histoire philosophique d'Angleterre, et les autres écrivains de son bord, ont plaisanté sur l'importance attachée par Anselme, pendant toute sa vie, aux prohibitions contre les *criniti* ou jeunes gens à longue chevelure; ils ont affecté

L'archevêque avait promis, pendant la trève qui résultait de sa nouvelle mission à Rome, de ne pas excommunier ceux que le roi investirait des évêchés, mais aussi de ne pas les sacrer. Henri s'empressa de conférer l'épiscopat à son chancelier et à son lardier ou garde-vivres [1]. Sur le refus d'Anselme, il voulut les faire sacrer par l'archevêque d'York, en même temps que Guillaume Giffard, precédemment nommé à Winchester, et accepté par le clergé et le métropolitain. La cérémonie commençait lorsque Guillaume, touché par l'amour de la justice [2], déclara qu'il aimait mieux être dépouillé de tout que de se prêter à une telle profanation. La multitude qui remplissait l'église s'écria d'une seule voix que Guillaume avait raison, que les autres évêques n'étaient pas des évêques, mais des prévaricateurs [3]. Les évêques changèrent de couleur, et, tout confus, allèrent le dénoncer au roi [4]. Guillaume fut cité à comparaître devant lui. Debout, au milieu des menaces et des injures, il resta inébranlable : alors il fut dépouillé de tout son avoir et expulsé du royaume [5]. Anselme intercéda pour lui, mais en vain. Il ne le plaignait pas, du reste, car il écrivait à une abbesse du diocèse de Guillaume : « Il est plus glorieux pour lui, devant Dieu et les

de méconnaître la cause qui faisait alors ce genre de coiffure le signe des excès les plus monstrueux. Voyez Order. Vit., l. VIII, p. 682. Ceux qui ont été de nos jours en Orient savent à quoi s'en tenir. Plusieurs autres évêques illustres, sortis des rangs monastiques, se signalèrent comme Anselme par leur zèle contre les *criniti*. Godefroy, évêque d'Amiens, en célébrant la fête de Noël à Saint-Omer, et en rejetant les offrandes de ceux qui étaient *intonsi*, porta le comte de Flandre et ses chevaliers à se couper les cheveux avec leurs épées et leurs poignards faute de ciseaux. Serlon, évêque de Séez, après avoir été abbé de Saint-Évroul, prêchant pour la fête de Pâques à Carentan, où le roi Henri Ier « satis humiliter inter cistas rusticorum in imo loco sedebat, » tira tout à coup des ciseaux de son manteau, et coupa les cheveux du roi et des seigneurs qui l'accompagnaient. Son sermon à ce sujet est cité par Orderic Vit., l. XI, p. 816. Il en voulait encore plus à la barbe qu'aux cheveux. « In barba prolixa, » disait-il des élégants de son temps, « hircis assimilantur... in nutrimento autem comarum mulierum sequaces æstimantur. Barbas suas radere devitant, ne pili suas in osculis amicas præcisi pungant. »

[1] *Larderarius*. Ils s'appelaient tous deux Roger. Le lardier, nommé à Hereford, mourut incontinent après et fut remplacé par Reinelm, chancelier de la reine, qui, voyant qu'Anselme ne voulait pas le sacrer, renvoya sa crosse au roi, et mérita ainsi d'être chassé de la cour.

[2] Amore compunctus justitiæ mox inhorruit...

[3] Totius multitudinis... clamor insonuit, una voce Willelmum recti amatorem, et episcopos non episcopos, sed justitiæ præcipitatores esse, concrepantes.

[4] At illi mentis suæ rancorem ex vultus immutatione pandentes...

[5] Ille stat, nec avelli potest a recto, et ideo suis omnibus expoliatus.

gens de bien, d'être ainsi spolié et exilé pour la justice, que d'être doté par l'iniquité de toutes les richesses de la terre. Que ses amis soient donc joyeux et fiers, puisqu'il est resté invinciblement attaché à la vérité[1]. » Il faisait d'avance son propre éloge, puisque bientôt il devait subir le même sort.

A la mi-carême de l'an 1103, la réponse du Pape sur le dire des évêques était arrivée. Le roi refusait, selon son habitude, d'en prendre connaissance. « Qu'ai-je affaire du Pape pour ce « qui est à moi[2]? » Anselme de son côté ne voulait pas ouvrir les lettres sans le concours du roi, pour que celui-ci ne l'accusât pas de les avoir altérées. Tous deux en devinaient d'avance le contenu. La difficulté semblait inextricable. Les discussions reprenaient avec une nouvelle chaleur. On voyait pleurer jusqu'aux hauts barons, principaux conseillers du roi, à la pensée des maux de l'avenir. Les gens pieux priaient de leur mieux. Tout à coup le roi proposa à Anselme d'aller lui-même à Rome négocier en sa faveur; tout le parlement applaudit à cette idée. Anselme vit bien que c'était un détour pour le faire sortir du royame[3]. Il accepta, malgré sa faiblesse et son âge (il avait alors soixante et dix ans). « Mais, leur dit-il, sa- « chez bien que, si je puis arriver jusqu'au Pape, je ne lui con- « seillerai rien de contraire à mon honneur ni à la liberté des « Eglises[4]. » Il s'embarqua le 27 avril 1103, et vint d'abord à sa chère abbaye du Bec, où il ouvrit les lettres du Pape, et y trouva, comme il s'y attendait, le désaveu foudroyant du mensonge des trois évêques et la sentence d'excommunication con-

[1] Gaudeant igitur et exultent amici ejus, etc. Ep. III, 70. Voy. encore l'Ep. III, 105, à Guillaume, pour l'exhorter à persévérer dans la bonne voie. Vos scitis quia Dominus cprobat consilia principum ; consilium autem Domini manet in æternum.

[2] Quid mihi de meis cum Papa? — Hæc si quis mihi auferre voluerit, quod inimicus meus sit, omnis qui me diligit certissime noverit. Anselme répondait: Nihil eorum quæ ipsius esse scio ipsi tollo aut tollere volo. Verumtamen noverit quod nec pro redemptione capitis mei consentiam ei de iis quæ præsens audivi in Romano concilio prohiberi, nisi ab eadem sede, etc. Eadm., 65.

[3] L'écrivain anglican du *British Critic* croit, avec raison, ce semble, que Henri craignait l'influence croissante d'Anselme sur le reste de l'épiscopat, et que cette crainte était justifiée par la noble conduite des deux évêques démissionnaires, Reinelm et Guillaume. Il voulait donc le faire sortir du royaume, mais non le laisser arriver jusqu'à Rome. Cf. Epist. III, 86.

[4] Noveritis quod ipse nihil quod vel Ecclesiarum libertati, vel meæ possit obviare onestati, meo faciet,.. consilio.

tre les parjures [1]. Les chaleurs de l'été passées, il s'achemina vers Rome, où il fut logé par Pascal, comme il l'avait été par Urbain, au palais du Latran, mais où il trouva, comme sous Urbain, ce même Guillaume Warelwast [2], qui avait été l'agent de Guillaume-le-Roux, et qui venait maintenant, évêque nommé d'Exeter par Henri Ier, plaider la cause de celui-ci. Ce Warelwast savait mêler les menaces aux arguments [3], et, comme autrefois, il gagna les suffrages de plusieurs dans la cour romaine, qui disaient tout haut, après avoir écouté son plaidoyer solennel, qu'il fallait se rendre aux vœux d'un aussi grand prince que le roi d'Angleterre. Anselme ne disait rien, ni le Pape non plus. Encouragé par leur silence, Guillaume finit en s'écriant : « Quoi qu'on en dise, je veux que tous les assistants sachent « bien que monseigneur le roi des Anglais ne consentira jamais « à perdre les investitures, dût-il lui en coûter son royaume. » — « Et moi, » dit aussitôt le Pape, « je déclare devant Dieu que « le pape Pascal ne permettra jamais à ton roi de les garder impu- « nément, dût-il lui en coûter la tête [4]. » Les Romains applaudirent à ce discours. Cependant le Pape, tout en persévérant dans son refus, répondit au roi par une lettre très-conciliante, et l'exempta de l'excommunication personnelle qu'il avait encourue, tout en la maintenant contre les évêques investis par lui [5]. Anselme partit alors, muni de lettres pontificales qui confirmaient tous les droits de sa primatie. La grande comtesse Mathilde, qui l'avait

[1] Episcopos qui veritatem in mendacio invocarunt, ipsa veritate, quæ Deus est, in medium introducta, a B. Petri gratia et nostra societate excludimus, donec Romanæ Ecclesiæ satisfaciant, et reatus sui pondus agnoscant.

[2] Notus jam Romæ. Guill. Malmesb.

[3] Il était d'ailleurs chargé d'une lettre très-menaçante de Henri, où il disait au Pape que jamais, de son vivant, la dignité de la couronne d'Angleterre ne serait amoindrie; que, s'il y consentait lui-même, les barons et le peuple ne le souffriraient pas ; qu'il ne fallait donc pas le forcer malgré lui à sortir de l'obédience du Pape. Brompton, ap. Twysden. Hist. Anglic. script., I, p. 999.

[4] Erupit et ait... nec pro amissione regni sui passurum se perdere investituras. Ecclesiarum... Si... rex tuus... scias, ecce coram Dei dico quia nec pro redemptione sui capitis eas illi aliquando Paschalis Papa impune permittet habere.

[5] Ap. Eadm., 67. Il lui disait, entre autres arguments : Dices itaque : Mei hoc juris est. Non, utique; non est imperatorium, non est regium, sed divinum. Solius illius est qui dicit : *Ego sum ostium*. Unde pro ipso rogo te, cujus hoc munus est, ut ipsi hoc reddas. Ipsi dimittas cujus amori etiam quæ tua sunt debes. Nos autem cur tuæ obniteremur voluntati, cur obsisteremus gratiæ, nisi Dei in hujus negotii consensu sciremus voluntati obviare, gratiam amittere... Revoca pastorem tuum, revoca patrem tuum, etc.

chaleureusement recommandé au Pape, et qu'on retrouvait toujours lorsqu'il s'agissait de rendre service à l'Eglise, l'escorta à travers les Apennins [1]. Arrivé à Lyon vers Noël, Warelwast, qui l'avait rejoint en route, lui communiqua le message dont le roi l'avait chargé pour lui, dans le cas où le Pape n'aurait rien accordé. « Le roi, lui dit-il, verra très-volontiers votre « retour en Angleterre, si vous voulez vivre avec lui comme vos « prédécesseurs ont vécu avec les siens. — Est-ce là tout? » dit Anselme. — « Je parle à un homme intelligent, » reprit Guillaume. — « Je comprends, » dit Anselme [2]. Et aussitôt il prit le parti de rester à Lyon, où son ancien ami, l'archevêque Hugues, lui offrait de nouveau le plus honorable asile [3].

Il y resta seize mois [4]. Le roi saisit aussitôt et employa à son profit tous les revenus du siége de Cantorbery, et renouvela par écrit à Anselme la défense de rentrer dans le royaume jusqu'à ce qu'il eût promis d'observer les anciennes coutumes. Ce nouvel exil du primat fut le signal d'un nouveau débordement de maux en Angleterre. Les rapines, les sacriléges, l'oppression des pauvres par les barons, la violation des asiles, le rapt des vierges, les mariages incestueux, surtout le concubinat des prêtres, tous les désordres reprirent un libre cours et désolèrent ce malheureux pays [5]. Les bons catholiques s'en prenaient à Anselme; des gens religieux et zélés lui écrivaient en foule pour lui reprocher d'avoir abandonné son troupeau, d'avoir lâché pied devant la parole de ce Guillaume [6], en laissant ses brebis sous la dent des loups. On cherchait à lui faire peur et honte du jugement dernier; on lui rappelait avec ironie l'exemple d'Ambroise résistant à l'empereur Théodose [7]; on cherchait à le rendre responsable de la ruine et du déshon-

[1] Nos, ductu gloriosæ comitissæ per Alpes euntes. Eadm., 67. Ans. Epist. IV, 442. Voy. l'Ep. IV, 37, où il la remercie de ce service et lui envoie ses Méditations.

[2] Nec amplius dices? — Prudenti loquor... — Scio quid dicas et intelligo.

[3] Ibi ut pater et dominus loci ab omnibus habitus.

[4] Décembre 1103, — avril 1105.

[5] Damna Ecclesiarum, ita ut locus corporis et sanguinis Domini libertatem amittat... Quodque omnium primum malum est, ad dedecus honestatis nostræ, sacerdotes uxores ducere. Eadm., Hist. nov., l. IV, p. 79. Cf. p. 71.

[6] Pro uno verbo cujusdam Willelmi.

[7] Tunc fortassis fugisse pudebit, cum videres ante tribunal Christi ducentes choros animarum illos fortissimos gregis divini arietes, quibus nec lupus nocuit, nec alicujus terror in fugam vertit. Quam beata erit tunc memoria... Ambrosii, etc.

neur de l'Eglise d'Angleterre qu'il sacrifiait à des riens [1]. Ses propres moines de Cantorbéry étaient les plus ardents à se plaindre. Aucune épreuve ne devait lui manquer, et peut-être n'en connut-il pas de plus cruelle que cette injustice des honnêtes gens.

Il lui était facile de se justifier : il le fit avec soin et avec énergie [2]. « Il y a des gens, » écrivait-il à un de ses moines, » qui disent que c'est moi qui interdis les investitures au roi, que c'est moi qui laisse les églises en proie à des clercs pervers sans leur résister. Dites-leur qu'ils mentent; ce n'est pas moi qui ai inventé cette prohibition ; mais j'ai entendu le Pape excommunier en plein concile ceux qui donneraient et ceux qui recevraient l'investiture; or, je ne veux pas, en communiquant avec eux, devenir excommunié moi-même. J'ai si bien résisté aux mauvais clercs que c'est pour cela que je suis exilé et dépouillé de tout[3]. » Du sein de son exil il veillait du reste avec une tendre et active sollicitude sur les intérêts de son diocèse et de ses moines, sur l'éducation des jeunes élèves du cloître, sur les pauvres qu'il avait coutume de soulager[4]. Il se reposait principalement pour ces soins divers sur Gondulphe de Rochester, l'évêque le plus voisin de la métropole, et qui n'avait jamais trahi leur vieille amitié du Bec. Il traçait en outre à ce fidèle ami, le seul des évêques anglais qui n'eût point failli, la ligne où il fallait persévérer. « Que nulle menace, nulle promesse, nulle ruse ne vous arrache ni hommage, ni serment quelconque. Quand on vous y contraindra, répondez : *Je suis chrétien, je suis moine, je suis évêque, et je ne veux garder ma foi que selon mon devoir*. Rien de plus, rien de moins[5]. » Et sur lui-même il ajoutait : « Sachez bien que j'espère et que je veux ne rien faire jamais contre mon honneur épiscopal pour rentrer en Angleterre; j'aime bien mieux rester brouillé avec les hom-

[1] Totius Anglorum Ecclesiæ ac legis christianæ quotidiana diminutio et summa destructio... Quando vos, qui talibus obviare constituti estis, pro nihilo... abestis.

[2] Ep. III, 89, 90, 91, 100, 101.

[3] Dic eis quia mentiuntur. Ep. III, 100.

[4] De pauperibus quod apud Cantuariam pascere debeo, rogo multum ne ullam patiantur inopiam. Ep. IV, 33. Voir sa correspondance très-active sur ces sujets avec le prieur Arnulphe de Cantorbery, et Gondulphe, lib. III et IV, passim.

[5] Hæc sit vestra responsio : Christianus sum, monachus sum, episcopus sum; et ideo omnibus volo fidem servare secundum quod unicuique debeo... His verbis nec addatis quidquam, nec minuatis. Ep. III, 92.

mes que me brouiller avec Dieu en me raccommodant avec eux [1]. »

D'un autre côté, on pressait aussi Henri de fléchir et de rétablir l'ordre en rappelant Anselme. La reine Mathilde, cette princesse pieuse et très-instruite [2], que le peuple appelait *la bonne reine* [3], se montra pleine de zèle pour amener un rapprochement. Elle aimait tendrement Anselme, qui l'avait mariée et couronnée ; elle admirait cet athlète de Dieu, ce vainqueur de la nature [4]. Naguère elle avait tremblé pour sa vie, en le voyant s'épuiser par des jeûnes quotidiens [5]. « Il vous faut manger et boire, » lui écrivait-elle à ce sujet, » parce que vous avez encore un grand chemin à faire, une grande moisson à rentrer dans les greniers du Seigneur, et très-peu d'ouvriers pour vous aider. Souvenez-vous que vous tenez la place de Jean, l'apôtre chéri du Seigneur, qui dut lui survivre pour prendre soin de la Vierge Mère. Vous avez à prendre soin de notre Mère l'Église, où périclitent chaque jour les frères et les sœurs du Christ, qu'il a rachetés de son sang et qu'il vous a confiés [6]. » Ce n'était pas par des complaisances serviles qu'Anselme avait ainsi gagné son cœur ; il répondait à ses lettres caressantes par des exhortations où le devoir de la royauté était clairement exposé. « Vous êtes reine, non par moi, mais par le Christ. Voulez-vous le remercier dignement de ce don ? Alors considérez quelle est cette reine qu'il s'est choisie dans ce monde pour épouse, et qu'il a aimée jusqu'à donner sa vie pour elle. Voyez-la, exilée, voyageuse et presque veuve : comme elle soupire, avec ses enfants légitimes, après le retour de son époux, qui reviendra un jour de son lointain royaume et qui rendra à chacun le bien et le mal qui aura été fait à sa bien-aimée ! Qui l'aura honorée sera honoré

[1] Hoc autem scitote... contra episcopalem honestatem... Malo hominibus non concordare quam, illis concordando, a Deo discordare.

[2] Guill. Gemmetic., VIII, 10 ; Guill. Malmesb., de Gest. reg., l. I ; Selden, not. in Ans., 576.

[3] Mold the god queen. Rob. of Glocester, Rob. of Brunne, ap. Thierry.

[4] Tanto patri cujus sum beneficiis obligata ; tam forti Dei athletæ et humanæ naturæ victori. Ep. III, 55.

[5] Ibid. Elle voyait avec peine sa voix s'affaiblir : vox spiritualium ædificatrix raucescat et quæ canorum et dulce Dei verbum, etc. On ne pouvait déjà plus l'entendre de loin quand il prêchait.

[6] Comedendum est vobis et bibendum, quoniam... grandis messis seminanda, sarculanda ac metenda in horreo... De quo quotidie periclitabuntur fratres et sorores Christi. Ibid.

avec elle, et qui l'aura foulée aux pieds sera foulé aux pieds loin d'elle; qui l'aura exaltée sera exalté avec les anges, et qui l'aura opprimée sera opprimé avec les démons [1]. »

Pénétrée de ces enseignements, Mathilde ne se consolait pas de l'exil d'Anselme; elle écrivait au Pape pour le supplier de rendre à l'Angleterre son père et son consolateur [2]; elle écrivait surtout à Anselme, avec toute l'effusion et la simplicité d'une tendre fille. « Mon bon seigneur, mon pieux père, laisse-toi donc fléchir; fais ployer ce cœur que j'ose appeler un cœur de fer; viens visiter ton peuple, et, entre tous, ta servante, qui soupire après toi. J'ai trouvé un moyen par lequel ni tes droits de pasteur suprême, ni ceux de la majesté royale ne seront sacrifiés. Quand même ils ne pourraient s'accorder, qu'il vienne du moins, ce père à sa fille, ce maître à sa servante, et qu'il lui apprenne ce qu'elle doit faire. Oui, viens avant que je ne meure! Ce que je vais dire est bien mal; mais vraiment si je meurs sans te voir, je sens que même dans le ciel je serai sans joie. C'est toi qui es ma joie, mon espérance, mon refuge. Mon âme, sans toi, est une terre sans eau; c'est pourquoi j'étends vers toi mes mains suppliantes, pour que tu daignes la ranimer par la douce rosée de ton cœur [3]. »

La réponse d'Anselme, quoique négative [4], procura la plus vive joie à la reine. « Vos paroles, lui écrivit-elle, ont chassé le nuage de tristesse qui m'entourait, comme les rayons du matin chassent la nuit. Je baise cette lettre de mon père, je la serre autant que je puis contre mon cœur; je relis et je médite sans cesse cette chère écriture qui me parle en secret et qui promet le retour du père à la fille, du seigneur à la servante, du berger à la brebis [5]. » Le pontife septuagénaire

[1] Qui hanc honorant cum illa honorabuntur; qui hanc conculcant..... qui hanc deprimunt, cum dæmonibus deprimentur. Ep. III, 57.

[2] Ep. III, 99.

[3] Veni, domine, et visita servam tuam; veni... lacrymas absterge... Flecte, bone domine, pie pater... et ferreum pace tuâ dixerim pectus emolli... Inveni viam qua nec tu pastor... nec regiæ majestatis jura solvantur... Veniat ad filiam pater, ad ancillam dominus... Improbe loquar: timeo ne mihi etiam in illa terra viventium et lætantium omnis exultandi præcidatur occasio. Ep. III, 93.

[4] Je pense que cette réponse est l'épitre 107 du l. III.

[5] Tristitiæ nebulis expulsis... tanquam novæ lucis radius. Chartulam... loco patris amplector, sinu foveo, cordi quoad possum propius admoveo. Ea namque frequenter secretoque consulens, spondet filiæ reditum patris, ancillæ domini, ovi pastoris. Ep. III, 96. Elle ajoute que son mari est moins irrité qu'on ne le dit, et qu'on fera de

recevait aussi des lettres du roi, mais d'une teneur moins tendre, et qui nobtinrent que la réponse suivante : « Votre Altesse m'envoie son amitié, et me dit que, si je voulais être avec vous comme Lanfranc était avec votre père, vous m'auriez plus volontiers que tout autre mortel dans votre royaume. Pour ce qui est de votre amitié, je vous en rends grâce ; pour de ce qui est de votre père et de Lanfranc, je réponds que ni dans mon baptême, ni dans aucune de mes ordinations, je n'ai promis d'obéir aux lois de Lanfranc ou de votre père, mais bien à la loi de Dieu et des sacrements que j'ai reçus. Moi aussi j'aimerais mieux vous servir qu'aucun autre prince mortel, mais à aucun prix je ne veux renier la loi de Dieu. Et de plus je n'ose ni ne dois vous taire que Dieu vous demandera compte, non-seulement de la royauté, mais encore de la primatie d'Angleterre. Ce double fardeau vous écrasera. Il n'y a pas d'homme au monde à qui il convienne plus qu'à un roi d'obéir à la loi de Dieu, car il n'y en a pas qui coure plus de danger à s'y dérober. Ce n'est pas moi, c'est l'Écriture sainte qui dit : *Potentes potenter tormenta patientur, et fortioribus fortior instat cruciatus.* Je ne vois, dans votre lettre qu'une temporisation qui ne convient ni à votre âme, ni à l'Église de Dieu. Si vous différez encore, moi, qui défends non ma cause, mais celle que Dieu m'a confiée, je n'oserai plus différer d'en appeler à Dieu. Ne me forcez pas à dire, malgré moi, à Dieu : Lève-toi, et juge ta cause [1]. »

C'était la première fois que le patient Anselme parlait ainsi. On était en avril 1105. Le Pape n'avait encore rien fait que d'excommunier le comte de Meulan, principal ministre du roi [2]. Anselme vit bien qu'il n'avait pas à espérer des mesures plus

son mieux pour l'adoucir encore. Anselme lui répond que Dieu ne rend pas la femme responsable des iniquités de son mari. Ep. III, 97. Voy. encore des lettres également tendres de la reine. Ep. III, 119 ; IV, 74, 76.

[1] De amicitia et de bona voluntate gratias ago... Respondeo quod neque in baptismo, neque in aliqua ordinatione mea promisi me servaturum legem vel consuetudinem patris vestri vel Lanfranci, sed legem Dei et omnium ordinum quos suscepi... Nulli homini magis expedit quam regi se subdere legi Dei, et nullus periculosius se subtrahit a lege ejus... Exurge, Deus, judica causam tuam. Ep. III, 95. Les *lois de Lanfranc!* c'est ainsi qu'on dit de nos jours les *doctrines de Bossuet.* Comme on le voit, les ennemis de l'Eglise ne changent guère de système : les conquérants normands cherchaient, comme les légistes gallicans, à s'armer de l'autorité individuelle d'un docteur contre l'autorité générale et perpétuelle du chef de l'Eglise. Anselme ne s'y trompait pas, et les vrais pontifes ne s'y tromperont jamais.

[2] Au concile de Latran. Voy. sa lettre à Anselme du 26 mars.

vigoureuses de ce côté[1]. Les rois de France, Philippe et Louis, l'archevêque de Reims, Manasses, l'invitaient de la façon la plus affectueuse à venir en France[2]. Il partit de Lyon pour se rendre à Reims. Arrivé à La Charité-sur-Loire, il apprit la maladie grave d'Adèle, comtesse de Blois[3], sœur du roi Henri, qui l'avait toujours secouru pendant son exil. Il crut devoir se détourner pour la consoler, et la trouva presque guérie; il ne lui dissimula pas que son projet était d'excommunier le roi son frère. Le bruit de ce projet se répandit bientôt, et réjouit beaucoup les nombreux ennemis de Henri[4], qui était justement alors occupé à conquérir la Normandie sur son frère aîné, Robert. Les rois de France surtout n'eussent pas manqué de profiter de cette occasion d'affaiblissement pour leur redoutable rival. Henri fut alarmé, et demanda à sa sœur de servir de médiatrice. Une entrevue eut lieu à L'Aigle le 22 juillet 1105. Le roi se montra plein de prévenance et d'humilité envers Anselme[5]; il convint de rendre à l'archevêque ses bonnes grâces et les revenus du siége primatial; mais Anselme ne voulut pas rentrer en Angleterre avant qu'une dernière ambassade n'eût été, de part et d'autre, à Rome, pour y obtenir le règlement définitif des points en litige.

Il y eut encore bien des retards causés par la mauvaise foi de Henri, qui, rassuré par cette réconciliation publique avec Anselme, ne craignait plus l'excommunication, et comptait réduire l'archevêque à communiquer avec les évêques qui avaient reçu l'investiture royale[6]. En outre, il lui fallait de l'argent pour sa guerre en Normandie; il eut recours aux extorsions habituelles à sa race pour s'en procurer. Après avoir arraché au peuple, par les moyens les plus cruels, tout ce qu'il pouvait en

[1] Eadm., 70.

[2] Ibid. Epist. IV, 50, 51.

[3] Cette pieuse princesse, fille du Conquérant et tige de la célèbre race des comtes de Champagne, se fit, plus tard, religieuse à Marcigny, que saint Hugues de Cluny avait fondé pour y recevoir les femmes de la haute noblesse.

[4] Jam enim in multis locis per Angliam, Franciam et Normanniam fama vulgaverat regem proxime excommunicandum, et idcirco ei ut pote potestati non adeo amatæ multa mala struebantur, quæ illi a tanto viro excommunicato facilius inferenda putabantur. Eadm., 71.

[5] Quotiens erat aliquid inter illos agendum, semper ipsum ire ad Anselmum.

[6] Eadmer, p. 72, rapporte la lettre par laquelle Henri cherche à faire excuser ses délais, et les réclamations énergiques d'Anselme tant auprès du roi que du comte de Meulan.

tirer, il s'avisa de transformer en ressource de fiscalité le canon du dernier concile de Londres, promulgué par Anselme contre l'incontinence des prêtres. Il frappa de grosses amendes tous les prêtres qui avaient repris leurs concubines en l'absence d'Anselme. Les innocents furent bientôt confondus avec les coupables; on finit par taxer tous les curés, et par emprisonner et torturer ceux qui ne payaient point. Cela faisait grande pitié à voir[1]. Deux cents prêtres, en aube et en étole, allèrent pieds nus implorer la miséricorde du roi; mais il les fit chasser de sa présence.

Le mal en vint au point que les évêques eux-mêmes, eux qui avaient toujours livré la liberté de l'Église au roi, ne trouvèrent plus d'autre ressource que dans Anselme[2]. Après avoir subi tous les genres d'épreuves, il lui était réservé de connaître tous les genres de réparations. Six évêques, parmi lesquels ces trois prévaricateurs qui avaient si odieusement falsifié le résultat de leur ambassade à Rome, lui écrivirent pour implorer son secours. « Il n'y a plus de paix pour nous... Lève-toi comme le vieux Mathathias... Tes enfants combattront avec toi. Nous sommes prêts, non seulement à te suivre, mais à te précéder si tu le commandes... Maintenant, dans cette cause, nous ne consultons que les intérêts de Dieu, et non les nôtres[3]. » Anselme leur répondit : « Je vous plains de vos souffrances, et je vous félicite de la constance épiscopale que vous me promettez. Vous voyez enfin à quoi vous a réduits votre patience, pour ne rien dire de plus[4]. Mais je ne puis encore vous rejoindre jusqu'au retour des envoyés à Rome, car le roi ne veut pas de moi en Angleterre, si ce n'est comme violateur des décrets apostoliques. » Il écrivit cependant à Henri pour lui représenter qu'il était inouï qu'un prince voulût prendre sur lui le droit des évêques, en punissant par des peines temporelles les crimes des prêtres contre les lois de l'Église; que la connaissance de cette cause lui appartenait principalement; qu'il ne suffisait pas de lui avoir rendu ses revenus, parce qu'il se regardait bien plus comme évêque par

[1] Erat ergo miseriam videre.

[2] Ipsi episcopi qui semper libertatem Ecclesiæ et Anselmum... cum principe deprimere nisi sunt... Eadm., 73.

[3] Sustinuimus pacem, et ipsa longe recessit... Exurge ut olim senex ille Matathias... Nos enim jam in hac causa non quæ nostra, sed quæ Dei sunt, quærimus. Ep. III, 121.

[4] Bonum est et gratum mihi quia tandem cognoscitis ad quid vos perduxit, ut mitius dicam, vestra patientia. Ep. III, 122.

sa juridiction spirituelle que par ses possessions territoriales[1]. Henri lui promit satisfaction, tout en prétendant qu'il n'avait agi de la sorte que dans l'intérêt d'Anselme lui-même.

Les envoyés de Rome revinrent enfin au printemps de 1106. C'étaient toujours Guillaume de Warelwast pour le roi, et pour Anselme le même Baudouin, qui étaient allés débattre ce procès entre la royauté et la liberté de l'Eglise[2]. Ils apportaient le jugement du Pape adressé à Anselme. Pascal disait qu'il voulait répondre à la soumission du roi d'Angleterre par sa condescendance. « Celui qui tend la main à un homme couché ne peut le soulever qu'en s'inclinant; mais quelque bas qu'il s'incline, il ne perd pas pour cela sa droiture naturelle[3]. » Tout en maintenant la prohibition des investitures, il permettait à Anselme d'absoudre et d'ordonner ceux qui feraient hommage au roi, jusqu'à ce que l'archevêque eût pu lui persuader de renoncer à cette prétention[4]. Anselme, qui ne demandait qu'à obéir, mais à obéir au droit, ne voulut pas résister à cette concession provisoire, quoique cette formalité eût été interdite, en même temps que l'investiture, aux conciles de Clermont et de Rome par Urbain II[5]. Le roi alla le trouver au Bec : ils y fêtèrent ensemble l'Assomption, et y scellèrent leur réconciliation. Le roi renonça à sa taxe arbitraire sur les curés, aux revenus des églises vacantes, au cens que Guillaume-le-Roux avait imposé à toutes les autres. Anselme retourna ensuite en Angleterre, après un second exil de plus de trois années.

Il fut reçu au milieu des transports de la joie générale : la reine Mathilde, qui voyait enfin ses vœux exaucés, allait au-devant de lui et lui préparait ses logements. Les agents du fisc disparurent aussitôt des églises et des monastères. Henri était resté en Normandie; il y gagna peu après la victoire éclatante de Tinchebray, qui le rendit maître du duché et de

[1] Quod hactenus inauditum et inusitatum est in Ecclesia Dei de ullo rege et de aliquo principe... Plus sum episcopus spiritali cura quam terrena possessione. Ep. III, 109.

[2] Pro causa quæ inter regem Anglorum et me, imo inter illum et libertatem Ecclesiæ, pro qua sum exul... et spoliatus. Ep. IV, 48.

[3] Qui enim stans jacenti ad sublevandum manum porrigit, nunquam jacentem eriget nisi et ipse curvetur... statum tamen rectitudinis non amittit.

[4] Donec per Omnipotentis gratiam ad hoc omittendum cor regium tuæ prædicationis imbribus molliatur. Cette lettre est du 23 mars 1106.

[5] Le roi tenait surtout à l'hommage. Voyez la lettre d'Anselme à Hugues de Lyon, Ep. III, 123, sur ce sujet, et la réponse de Hugues.

la personne de son frère. La voix publique attribua cette victoire à sa réconciliation avec le primat[1]. Au concile de Londres (1er août 1107), le traité fut solennellement débattu entre le roi, les évêques, les abbés et les barons. Il y avait encore bien des gens qui poussaient le roi à donner les investitures comme son père et son frère l'avaient toujours fait; mais les dispositions de ses principaux ministres avaient subi un heureux changement. Warelwast lui-même était revenu de son dernier voyage à Rome tout dévoué à la liberté de l'Eglise[2]; le comte de Meulan, utilement humilié par son excommunication, et éclairé par les remontrances vigoureuses d'Yves de Chartres[3], s'était rapproché du Pape et d'Anselme, et avait obtenu de rentrer dans la communion des fidèles, à condition qu'il porterait le roi à obéir au Pape[4]. Il tint parole, et se montra depuis, dans le conseil du roi, le zélé défenseur des libertés ecclésiastiques[5]. Déterminé par ses avis et ceux de Raoul de Rivers[6], le roi proclama, devant Anselme et le peuple transporté de joie[7], qu'à l'avenir personne en Angleterre ne recevrait l'investiture d'un évêché ou d'une abbaye, par la crosse et l'anneau, de la main du roi ou de quelque laïc que ce fût[8], et Anselme déclara de son côté qu'on ne refuserait la consécration à aucun prélat pour avoir fait hommage au roi[9], comme il l'avait fait lui-même à Guillaume. Le roi pourvut ensuite, et d'après ces règlements, en prenant l'avis d'Anselme et des barons, aux Eglises d'Angleterre qui étaient presque toutes vacantes, et à plusieurs de

[1] Igitur ob pacem quam rex fecerat cum Anselmo hac victoria eum potitum multi testati sunt. Eadm., 76. Robert ne valait guère mieux que Henri en ce qui touchait aux droits de l'Eglise, d'après les plaintes d'Yves de Chartres contre lui.

[2] Erat enim tunc jam ad libertatem Ecclesiæ Dei cor habens. Eadm., 75.

[3] Illius es liber qui pro te servum se fecit, ut libertas tua nihil se debere intelligat alicui, qui divinam offendat majestatem et Ecclesiæ minuat libertatem... Non enim ad hoc instituuntur reges ut leges frangant. S. Ivon., Epist. 154, ed. Juret.

[4] Ep. III, 110; IV, 73.

[5] Eadm., 78. Vers cette même époque il introduisit à Meulan des moines du Bec. Mabill., Ann., l. 70, c. 9.

[6] De Reduceris? Anselme, dans la lettre à Pascal, leur rend à tous deux le même témoignage.

[7] Astante multitudine. Eadm., 76. Petr. Bles. in contin. Ingulphi, p. 126.

[8] Ut ab eo tempore in reliquum nunquam per dationem baculi pastoralis vel annuli quisquam episcopatus vel abbatia per regem vel quamlibet laïcam manum investiretur in Anglia. Eadm., 76.

[9] On voit par plusieurs exemples (Eadm., 79) que les nouveaux évêques prêtaient hommage au primat comme au roi.

celles de Normandie. Anselme sacra cinq évêques en un jour, et parmi eux Guillaume de Winchester et Reinelm de Héreford, qui avaient subi, comme lui et à cause de lui, la disgrâce et l'exil, pour avoir résisté aux volontés injustes du roi [1].

Ainsi donc le vieux moine avait vaincu. La vieille brebis, comme il le disait de lui-même [2], avait fini par l'emporter sur les taureaux indomptés qui étaient attelés avec lui à la charrue du gouvernement de l'Angleterre. Le roi Roux et le roi Beau-Clerc avaient en vain dressé contre lui toutes les batteries de la violence et de la politique. Le vieux moine, sans reculer d'un pas, avait survécu à l'un et amené l'autre à composition. Belliqueux barons, clercs rusés, plaideurs infatigables, évêques serviles et prévaricateurs, tous avaient échoué, comme les rois dont ils étaient les instruments. Il avait fallu finir par rendre les armes de Guillaume-le-Conquérant au moine étranger qui, jeune encore, imposait au Conquérant par sa seule présence [3].

Quatorze années de luttes, de persécutions, d'exil, de spoliations, d'intrigues, de mensonges, de bassesses et de cruautés, ne l'avaient pas épuisé; il avait tout enduré, peu soutenu à Rome, trahi par ses collègues dans l'épiscopat, sans qu'une seule épée eût été tirée pour sa défense, et, en apparence, pour une question de forme que la sagesse moderne a regardée comme une puérilité inintelligible. Au dernier jour de la bataille, il disait encore, tout comme au premier choc : « J'aime mieux mourir, et, tant que je vivrai, croupir dans l'exil et la misère, que de voir violer l'honneur de l'Eglise de Dieu à cause de moi ou à mon instar [4]. » La victoire arriva enfin, comme c'était justice; non pas complète, mais du moins éclatante, considérable [5] et populaire.

[1] Voyez plus haut, p. 299, not. 1, et 300.

[2] Voyez plus haut, p. 162, numéro du 25 juillet 1844.

[3] Rex ipse... quamvis cunctis fere videretur rigidus ac formidabilis Anselmo tamen ita erat inclinis et affabilis ut ipso præsente omnino quam esse solebat stupentibus aliis fieret alius. Eadm., p. 11.

[4] Malo mori, et, quandiu vivam, omni penuria in exilio gravari, quam ut videam honestatem Ecclesiæ Dei, causa mei aut meo exemplo, ullo modo violari. Recommandation donnée à son agent à Rome, en 1106. Ep. IV, 48.

[5] Telle était du moins l'opinion d'Eadmer, esprit très-peu porté à la concession (victoriam de libertate Ecclesiæ, pro qua diu laboraverat, Anselmus adeptus est. P. 25), et

Le fait seul d'une pareille lutte et sa durée étaient pour l'Eglise la plus heureuse des victoires. Elle triomphait, non pas seulement parce que ce traité de Londres était le premier exemple d'une concession faite par un adversaire vaincu depuis que saint Grégoire VII eut commencé la guerre; non pas seulement parce que le plus puissant des rois de l'Europe abandonnait les symboles usurpés ailleurs par l'empereur d'Allemagne; non pas seulement parce que les évêques prévaricateurs étaient réduits à implorer l'absolution, et les évêques fidèles admis à recevoir la consécration, l'une et l'autre, des mains du champion fidèle de Dieu; elle triomphait surtout par la leçon que donnaient au monde contemporain et que léguaient à la postérité catholique l'héroïque patience, l'inflexible douceur et l'indomptable énergie de ce moine italien, qui, abbé en Normandie et archevêque en Angleterre, avait rempli tout l'Occident de sa gloire et de son courage.

Sans doute, l'influence de la couronne sur les élections resta prépondérante, même après l'abandon des investitures; mais il était impossible que cet abandon même ne rendît à la fois et aux chapitres et aux monastères le sentiment de leur droit, et aux rois la conscience de leur terrible responsabilité [1].

Anselme ne survécut que peu de temps au concile de Londres. Il consacra le reste de sa vie à guérir les plaies faites au pays pendant la lutte de l'Eglise et de la couronne. Il s'associa aux mesures prises par le roi pour réprimer les faux monnayeurs ainsi que les odieuses oppressions dont les serviteurs royaux accablaient le peuple, et le roi l'appuya énergiquement dans ses résolutions pour la réforme de la discipline, le rétablisse-

du cardinal Hugues de Lyon, le plus zélé champion de l'Eglise et l'instrument dévoué de saint Grégoire VII : Comperio quod illud propter quod assequendum tantopere hactenus laborastis... per Dei gratiam jam tandem ex magna parte assecuti estis. Ad Ans. Ep. III, 124. Il le supplie de ne pas tenir ferme sur la question de l'hommage.

[1] « In personis eligendis nullatenus propria utitur voluntate, sed religiosorum se penitus committit consilio, » écrivait Anselme au Pape, en 1108. Ep. III, 181. Rex, antecessorum suorum usu relicto, nec personas quæ in regimen Ecclesiarum sumebantur per se elegit, nec, etc. Eadm., Vit. Ans., 25. Electiones prælatorum omnibus collegiis libere concessit. Petr. Blesens., in contin. Ingulphi, p. 126. M. Franck et même le docteur Lingard prétendent qu'il n'y eut aucun changement essentiel; le *British Critic* a victorieusement réfuté cette assertion, t. XXXII, p. 122-126. Nous renvoyons une dernière fois à ce recueil puseyiste comme à la meilleure appréciation que nous connaissions des résultats de cette lutte.

ment du célibat et le maintien des droits de la primatie de Cantorbéry sur la métropole d'York [1]. Pendant ses absences d'Angleterre, Henri confiait à Anselme le gouvernement du royaume et de sa famille [2]. Par une de ses dernières lettres, l'archevêque prévenait le pape Pascal que Henri se plaignait de ne pas le voir excommunier le roi d'Allemagne au sujet des investitures encore maintenues dans l'Empire, et l'exhortait à ne pas détruire d'un côté ce qu'il avait édifié de l'autre [3]. Son fidèle ami, Gondulphe de Rochester, le précéda dans la tombe; Anselme célébra ses obsèques [4]. Atteint depuis plusieurs années par des maladies fréquentes et très-rudes, mais n'en persévérant pas moins dans la pratique de l'oraison et de ses anciennes austérités, il tomba graduellement dans un affaissement complet, et au commencement de la semaine sainte de l'an 1109 il fut à toute extrémité. Les rois du moyen âge avaient coutume de tenir cour plénière à Pâques, et d'y présider la couronne en tête. Le matin du jour des Rameaux un moine lui dit: « Père, il nous semble que vous allez quitter le siècle pour « aller à la cour de Pâques de votre Seigneur [5]. — Je le veux « bien, dit-il; cependant je serais reconnaissant s'il voulait bien « me laisser encore parmi vous assez longtemps pour terminer « un travail que je roule dans mon esprit sur l'origine de l'âme [6]. » Lorsque l'agonie vint, on l'enveloppa d'un cilice et on le coucha sur la cendre. Il rendit le dernier soupir au milieu de ses moines, le mercredi saint, 21 avril 1109, à l'âge de soixante-seize ans.

Ce dernier vœu, ce regret de ne pouvoir finir une étude philosophique, achève de peindre cette grande et sainte âme. On ne voit pas dans l'histoire un autre exemple d'un homme mêlé à des luttes aussi terribles, et en même temps aussi fidèlement

[1] Eadm. 78 à 84.

[2] Ep. IV, 93.

[3] Ideo minatur sine dubio se resumpturum suas investituras quoniam ille suas tenet in pace... Rex enim noster diligenter inquirit quod de illo rege facitis. Ep. III, 182.

[4] Ut monachus, non ut episcopus mori cupiens, in domum infirmorum se deferri jussit, ut inter monachorum manus spiritum redderet. Mabillon, l. 71, c. 69.

[5] Domine pater... ad paschalem Domini tui curiam, relicto sæculo, vadis. Eadm., 25

[6] Verum si mallet me adhuc inter vos saltem tam diu manere, donec quæstionem quam de animæ origine mente revolvo absolvere possem, gratiosus acciperem, eo quod nescio utrum aliquis eam, me defuncto, sit absoluturus.

dévoué à des spéculations métaphysiques, qui semblent exiger le repos et l'uniformité de la vie extérieure [1]. Mais, au milieu de ses combats, il menait de front ses recherches de théologie et de philosophie avec des relations de correspondance immensément étendues. La droiture et la simplicité de son âme doublaient les forces de son intelligence. Sa pensée était aussi vaste que son génie. Sa sollicitude pour le bien des âmes individuelles ne le cédait en rien à son zèle pour les grands intérêts de l'Eglise entière. Au plus fort de ses tribulations, il dirigeait avec une attention scrupuleuse la conduite de sa sœur, de son beau-frère, de son neveu, qu'il eut le bonheur de gagner à la vie religieuse [2]. Mais, avec cette fraternité véritable dont son époque possédait si bien le secret, il ne se renfermait ni dans la sphère de sa famille ni dans celle de son Eglise particulière. Il gouvernait la conscience de beaucoup de femmes pieuses, de moines, d'étrangers [3]. Il écrivait tantôt à l'archevêque de Lund, en Danemark, pour l'éclairer sur des points de discipline [4]; tantôt à l'évêque de Saint-Jacques en Galice, pour lui promettre ses prières contre les Sarrasins [5]; tantôt à l'évêque de Naumbourg en Allemagne, pour lui reprocher de suivre, contre le Saint-Siége, le parti du successeur de Néron et de Julien l'Apostat [6]. Il intervenait auprès des rois d'Irlande et d'Ecosse dans l'intérêt du droit et des mœurs [7]. D'un côté, il envoyait à la grande comtesse Mathilde des oraisons et des méditations [8]; de l'autre, il guidait les pas de la comtesse Ida de Boulogne dans la voie de la sainteté, et la

[1] Depuis son retour d'exil, il avait composé son traité sur l'accord du libre arbitre avec la grâce, la prescience divine et la prédestination.

[2] Voir ses lettres touchantes à sa famille. Ep. III, 63, 66, 67, etc.

[3] Voyez Epist. passim, surtout l. III, 133, 137, 138. Dans cette dernière on trouve cette belle pensée : Vita præsens via est. Nam quamdiu homo vivit, non facit nisi ire; semper enim aut ascendit aut descendit : aut ascendit in cœlum, aut descendit in infernum.

[4] Ep. IV, 90, et suppl. Ep. X, ed. Gerberon.

[5] Ep. IV, 19.

[6] Ep. III, 134, en lui envoyant une consultation sur les différences entre l'Eglise romaine et l'Eglise grecque. Cet évêque de Naumbourg est le même Valeran dont nous avons vu, au chapitre précédent, le plaidoyer impérialiste adressé au comte Louis de Thuringe. Il se convertit et devint secrétaire du collége des cardinaux; il en fit part à Anselme, qui le félicita en lui envoyant un second opuscule.

[7] Ep. III, 132, 142, 147.

[8] Ep. IV, 37.

contemplait chaque jour dans sa mémoire [1]. Au nord, il recommandait au comte des îles Orcades le soin des âmes de ses sujets [2]; au midi, il prêchait au marquis Humbert le respect des droits maternels de l'Eglise [3]. Il félicitait le comte Robert de Flandre d'avoir renoncé spontanément aux investitures, et de s'être ainsi mis à part de ceux qui, désobéissant au vicaire de Pierre, ne pouvaient compter dans le troupeau que Dieu lui avait confié. « Que ceux-là cherchent, dit-il, quelque autre porte du ciel; car ils n'entreront certainement pas par celle dont saint Pierre tient les clefs [4]. » Puis, saluant de loin la nouvelle royauté chrétienne qui s'élevait près du saint Sépulcre affranchi, sa prévoyante franchise portait, à travers les mers, au roi Baudouin de Jérusalem, ces immortels enseignements : « DIEU N'AIME RIEN PLUS AU MONDE QUE LA LIBERTÉ DE SON ÉGLISE. IL NE VEUT PAS D'UNE SERVANTE POUR ÉPOUSE [5]. » C'était là comme la devise de celui qui fut regardé, pendant sa vie, comme la fleur des honnêtes gens et le héros de Dieu [6].

Tel fut saint Anselme, archevêque de Cantorbéry au commencement du XII^e siècle. Soixante ans après, ce fut le tour de saint Thomas le Martyr.

LE COMTE DE MONTALEMBERT.

[1] Charissima, vos salutat mea epistola, sed quotidie vos aspicit mea memoria. Ep. III, 56. Voyez en outre l. II, 24-27; l. III, 18, 56.

[2] Ep. IV, 92.

[3] Ep. III, 65.

[4] Quærat igitur ille alias regni cœlorum portas, quia per illas non intrabit quarum claves Petrus apostolus portat. Ep. IV, 13.

[5] Nihil magis diligit Deus in hoc mundo quam libertatem Ecclesiæ suæ... Liberam vult esse Deus sponsam suam, non ancillam. Ep. IV, 9.

[6] Flos bonorum... heros sacer. Ord. Vit., l. XI, 839.

SEINE ROYAL

# LE CATHOLICISME

## EST-IL HOSTILE A L'INDUSTRIE?

La tactique ordinaire des ennemis de l'Eglise est de la représenter comme nécessairement hostile, en vertu de ses doctrines, à toutes les tendances de la société moderne. Que notre siècle, par exemple, se prenne de passion pour le progrès,—aussitôt nos docteurs s'efforcent de démontrer la radicale opposition de cette idée et du Catholicisme; et si un philosophe s'attache à distinguer entre les diverses théories du progrès et à en proposer une qui ne heurte pas l'orthodoxie, ils lui diront tout net qu'il ne sait ce dont il parle. Que les nations européennes, et la nôtre surtout, réclament une satisfaction pour les sentiments démocratiques qui les remuent, — et nos incrédules vont nous apprendre que l'Eglise ne peut vivre que sous la protection de l'épée du noble ou à l'abri du trône et d'un monarque absolu. L'Eglise, selon eux, n'est qu'une institution temporaire, qui a eu sa raison d'être dans les nécessités d'une autre époque, un vieux débris de la féodalité qui doit disparaître dans l'âge nouveau. Il en est de même quand il s'agit de l'industrie. La puissance de l'homme sur la matière s'accroît chaque jour par les découvertes de la science; le travail occupe dans le monde une place plus grande qu'à aucune autre époque, et, appuyé sur sa charrue ou sur sa mécanique, se déclare hardiment l'héritier légitime du pouvoir de l'épée; et voici que nos grands philosophes recourent encore à leur raisonnement favori, et posent en principe l'incompatibilité absolue de l'industrie et de la doctrine catholique, pour en

conclure, comme toujours, que nous assisterons bientôt aux funérailles d'un grand culte.

Ce système est habile, mais est-il fondé? On a déjà prouvé bien des fois que non; nous voulons le prouver une fois de plus. De ces trois oppositions signalées entre notre foi et les tendances de notre siècle, prenons-en une; laissons de côté la démocratie et le progrès, et cherchons si en effet l'enseignement catholique est contraire au développement de l'industrie. La transformation de la matière, son appropriation à nos usages et à nos besoins, la conquête du globe, l'assujettissement de la nature à notre puissance, sont-ce des choses pour lesquelles l'Eglise n'ait que des répugnances ou des dédains? Le travail producteur trouve-t-il un mobile suffisant dans la morale orthodoxe? Telle est la question à laquelle nous essayons de répondre, et que nous posons ici avec une rigueur scolastique, pour qu'on ne nous accuse pas de nous perdre dans le vague littéraire.

Beaucoup de nos lecteurs s'étonneront peut-être que nous traitions ainsi *ex cathedrâ* une question déjà tranchée aux yeux du bon sens et par l'autorité de l'histoire. Pour en comprendre la gravité, il faut en effet savoir quelle importance y attachent les sectes qui s'agitent autour de nous. C'est par là que commence l'initiation des disciples. L'impuissanee du Christianisme à résoudre les difficultés de notre temps, c'est le premier mot du catéchisme philosophique; les saint-simoniens l'ont inventé, les fouriéristes le crient sur les toits, et les éclectiques le répètent tout bas. Notre foi s'en va; sa fécondité est épuisée; ses mamelles sont taries; le vieux tronc n'a plus de sève. Jadis, sans doute, le Christianisme a été glorieux et utile; au besoin, on avouerait même qu'il a été vrai; mais tout change et tout passe. A l'ère pacifique qui commence, à l'ère du travail et de la richesse, il faut une autre loi, une autre religion qu'à l'époque guerrière qui finit. L'industrie, c'est la reine de l'avenir, et elle ne saurait s'accommoder du mysticisme chrétien. Qui n'a lu qui n'a entendu toutes ces belles choses? Ne sait-on pas que nous allons avoir un messie? et celui-là ne nous enseignera pas à mépriser les biens de la terre; il ne nous prêchera pas l'abnégation et le sacrifice; il n'aura pas d'anathèmes pour la richesse; il ne nous parlera pas du ciel et des consolations d'une autre vie. Oh! que non pas! Mais il nous délivrera du spiritua-

lisme qui opprime notre corps et paralyse notre puissance; il nous donnera la recette pour harmoniser la libre expansion des facultés et des penchants de chacun, et nous ouvrira ici-bas les portes du paradis, où nous serons tous riches, indépendants et heureux.

C'est sur ces bases que repose toute l'argumentation des philosophes panthéistes qui réclament en faveur de l'industrie. Pour eux la religion chrétienne n'est qu'un pur mysticisme, proche parent des superstitions de l'Inde, qui, en appelant notre pensée au delà des limites de ce monde, nous détourne de l'œuvre à laquelle l'homme est destiné, qui abolit la vie, la nature et l'humanité, suivant l'expression favorite de M. Pierre Leroux. Les plus indulgents reconnaîtront volontiers quelque chose d'admirable dans le détachement des sens et dans l'esclavage de la chair sous la domination de l'esprit; mais ils y trouveront aussi quelque chose d'excessif, une exagération malheureuse qui a entraîné après elle une exagération en sens contraire. Car ainsi va l'homme, selon leur doctrine : passant tour à tour d'une extrémité à l'autre, ne s'élevant vers les pures régions de l'esprit que pour se plonger ensuite dans les ténèbres de la matière, toujours au delà ou en deçà de la vérité, ne la possédant jamais. Le jeu de bascule, dont on a fait pendant un temps la règle du gouvernement représentatif, est le type de ce balancement nécessaire suivant lequel oscille l'humanité, suivant lequel du moins elle a oscillé jusqu'ici; car un temps viendra, et il est proche, où une religion nouvelle réconciliera la chair avec l'esprit et rétablira la paix dans notre être.

Ecoutez M. de La Mennais. « Sous la loi chrétienne, dit-il « dans son dernier ouvrage, cette créature sublime (c'est de « l'homme qu'il parle) ne tendait pas seulement à s'unir de plus « en plus au Créateur; elle tendait à se perdre, à s'absorber en « lui, à sortir de la création. Elle y fut ramenée par la puis- « sance indéfectible de la nature, qui, des hautes régions où « elle planait comme l'aigle au-dessus des nues, la rappelant à « soi, la força d'entrer dans une autre voie de développement, « du développement nécessaire aussi qui s'opère au sein du « fini, relève immédiatement de ses lois propres... Comme elle « avait tendu à s'absorber en Dieu, l'humanité tendit à s'ab- « sorber dans la nature, et ce mouvement subsiste encore. Mais « elle commence à s'en effrayer; elle cherche un point ferme

« où se prendre pour arrêter sa chute; ses yeux se relèvent; « un instinct puissant la presse de remonter. Elle aspire dere- « chef au principe de qui elle émane, en qui est sa raison et la « raison de l'univers; elle sent qu'une conception moins incom- « plète unira ce qu'elle avait séparé, la cause absolue et les ef- « fets relatifs; qu'elle doit les embrasser dans une vaste syn- « thèse qui, comprenant les lois de tous les ordres, les ramènera « toutes, sans les confondre, à l'unité. Elle découvre, à travers « les premières lueurs du jour qui se fait, un avenir, il est vrai, « obscur encore, mais plein de magnifiques espérances. Que les « fils d'Ormuzd se réjouissent donc, etc., etc. » (*Amschaspands et Darvands*, p. 55.)

Et plus loin : « Le mépris, commandé d'ailleurs en une cer- « taine mesure, des biens matériels, détournant les nations des « travaux relatifs à l'existence terrestre, les jette dans les voies « d'un spiritualisme exclusif, qui, par la direction toute mys- « tique imprimée aux pensées, aux désirs, aux sentiments, à « l'activité commune et individuelle, détache trop de la vie « présente, rendue stérile dès lors à l'égard d'une des fins prin- « cipales de l'humanité. » (*Id.*, p. 110.)

Ces paroles de M. de La Mennais sont claires; elles sont un écho adouci, mais fidèle, de ce que d'autres ont enseigné avec fracas. Il faut réhabiliter la chair; c'est le dernier mot de toutes ces doctrines. M. Enfantin a été logique en l'affirmant, et ceux qui prennent le même point de départ que lui n'ont pas le droit de lui jeter la pierre.

Voici donc l'objection dans sa toute sa force : le Christianisme proscrit les satisfactions de la chair; il enseigne à vivre comme si l'on ne vivait pas; il tourne les yeux de ses fidèles vers des lieux imaginaires où ils espèrent trouver le repos et le bonheur; il dit à l'homme de faire son salut, de prier, de s'élever par la contemplation au-dessus des réalités contingentes, d'aspirer uniquement au bien absolu. Comment donc l'industrie, la chose la plus terrestre qu'on puisse imaginer, elle qui vit du travail et exige une activité incessante, pourrait-elle s'allier à une doctrine qui la condamne en principe et l'effacerait du monde, si elle le pouvait? Et voyez, ajoute-t-on, les âges qui ont été le plus sincèrement catholiques, le moyen âge, par exemple; est-ce une époque d'industrie? Le commerce y est une fonction vile, le travail y est en déshonneur; toutes les dignités et tous les

honneurs y sont réservés à la crosse et à l'épée. Voyez les peuples qui sont restés courbés sous le joug clérical, voyez l'Espagne et l'Italie; ne sont-ce pas des pays pauvres, des populations paresseuses, sans fabrique, sans commerce, sans navigation? Où donc l'industrie s'est-elle développée? là même où le Christianisme a reculé, où il a fait une transaction avec les intérêts temporels, où il s'est mutilé pour obtenir un sursis de quelques siècles, chez les nations protestantes, et en Angleterre surtout. Les disciples les plus parfaits du Christianisme, ce sont ceux qui ont renoncé au mariage et au travail: c'est le Chartreux dans sa cellule, l'anachorète dans sa solitude, la Carmélite dans son cloître. Ne nous parlez donc pas d'industrie, vous qui vous dites chrétiens, nous crient les philosophes panthéistes; n'abâtardissez pas votre doctrine; fils exilés d'Eve, pleurez et gémissez dans votre vallée de larmes, implorez votre délivrance; pour nous, la terre n'est pas un lieu d'exil: elle est notre domaine que nous ferons fructifier en dépit de vos enseignements et de vos préjugés.

Telle est l'argumentation de nos adversaires; c'est ainsi qu'ils dénaturent la doctrine pour mieux la combattre, et faussent l'histoire pour y trouver leurs preuves, comme nous le prouverons tout à l'heure. Mais, avant d'aller plus loin, remarquons bien que cette argumentation s'attaque à la morale chrétienne elle-même, à la loi pratique qu'a toujours acceptée la France et qu'accepte encore l'immense majorité de nos concitoyens. Le Christianisme complet, celui de l'Eglise, est un système si bien lié qu'on ne peut en rien retrancher ni rien y ajouter; le dogme et la morale s'y appuient et s'y répondent; il faut tout prendre ou tout laisser. Les incrédules de nos jours l'ont bien compris. Leurs prédécesseurs avaient toujours eu soin de faire leurs réserves; ils attaquaient des points de discipline ou des points de dogme; mais la morale, ils faisaient profession de la respecter et de la louer sans restriction. Où Jésus a-t-il pris chez les siens cette morale élevée et pure dont lui seul a donné les leçons et l'exemple? disait Jean-Jacques Rousseau. Maintenant Rousseau est dépassé. Cette morale élevée et pure, on la déclare fausse et funeste, et l'on est en train de nous en fabriquer une autre qui sera bien supérieure, qui sera bien plus complète, suivant l'expression adoptée. C'est le caractère propre de notre siècle qu'on n'y soit plus d'accord sur rien, pas même sur le bien

et le mal. Combien de gens qui ne croient pas que la chasteté est une vertu! Combien de moralistes qui prétendent que le sacrifice et l'abnégation sont des niaiseries! On a été jusqu'au bout de l'erreur. On aurait peut-être voulu s'arrêter en chemin, mais la logique ne l'a pas permis. Ne nous en plaignons pas trop; il fallait que l'œuvre s'achevât: c'est du doute absolu qu'on reviendra à la vérité.

Le but le plus élevé que la plupart des écoles de la philosophie contemporaine aient assigné à l'humanité, est de dominer les forces de la nature pour les employer à son usage, et de perfectionner l'organisation sociale pour arriver à constituer une grande unité dans le sein de laquelle nos descendants puissent vivre heureux. De ce point de vue tout matériel, l'industrie occupe nécessairement la première place dans les sociétés comme dans l'histoire. C'est par elle, en effet, que nous transformons la matière et l'exploitons comme notre domaine; elle est à la fois l'instrument de notre bonheur et le moyen de notre but. Cette théorie, en la dépouillant de son caractère exclusif, n'a rien de contraire au Christianisme; bien plus, elle en est sortie. Dieu n'a-t-il pas dit aux hommes en la personne d'Adam: Emplissez la terre et vous l'assujetissez? Et l'Église, qui ne s'appelle pas catholique sans motif ni sans espoir, n'attend-elle pas des jours où il n'y aura plus qu'un troupeau et un pasteur? Mais si, en philosophie chrétienne, on peut et doit reconnaître un grand dessein de la Providence dans cette amélioration progressive de l'état civil et politique des peuples, et dans cette domination toujours croissante de l'homme sur la nature, il ne s'ensuit pas que la recherche du bien-être matériel doive seule nous occuper ici-bas et qu'elle soit le but même de l'humanité. Il est de foi au contraire que l'homme a été créé pour connaître Dieu, l'aimer, le servir, et mériter par là la vie éternelle, comme dit le catéchisme. Or, de ce second point de vue, l'industrie descend du rang qu'on veut lui faire usurper; elle n'est plus la loi suprême, elle n'est plus le premier devoir de l'homme. Les philosophes socialistes, qui se préoccupent exclusivement du bonheur sensuel, ont été conduits par la nature même de leurs études à tout donner à l'industrie; les philosophes chrétiens, qui n'oublient pas que l'homme est avant tout un être spirituel, doivent la remettre à sa place. Ils reconnaîtront volontiers en

elle une des grandes fonctions nécessaires à l'existence des peuples ; mais ils la subordonneront à la morale, à la religion, comme ils subordonnent le corps à l'âme.

Que l'Eglise et la philosophie de nos jours ne considèrent pas l'industrie du même œil et ne lui donnent pas une égale importance, cela est donc vrai; mais que l'Eglise proscrive l'industrie, cela est faux. Loin de là, elle l'honore et elle l'encourage; car l'industrie n'est que le travail appliqué à l'appropriation de la matière à nos besoins, et l'Eglise honore et ordonne le travail. Le chrétien qui ne travaille pas pèche : l'Ancien et le Nouveau-Testament n'ont sur ce point qu'un même langage. L'homme est fait pour travailler comme l'oiseau pour voler, est-il dit dans le livre de Job (ch. V, v. 7). Celui qui ne veut pas travailler ne doit pas manger, écrit saint Paul aux Thessaloniciens (2e ép., ch. III, v. 10). L'Eglise a mis la paresse au rang des péchés capitaux, et quand des sectes protestantes ont soutenu que la foi seule suffit au salut, elle les a condamnées. Il n'y a pas de salut sans bonnes œuvres; or, il n'y a pas de bonnes œuvres sans travail, et le travail lui-même est une bonne œuvre, s'il est dirigé vers une fin pure.

Bien plus, c'est au Christianisme que le travail doit l'estime et la considération dont il jouit chez les peuples modernes. Il n'est dans la société, aux yeux de l'Eglise, aucune fonction, si infime qu'elle soit, qui ne puisse être relevée et ennoblie par l'esprit dans lequel elle est remplie. « Les citoyens ne doivent « exercer ni les arts mécaniques, ni les professions mercantiles, » disait Aristote, interprète en cela de toute l'antiquité (*Politique*, l. VIII, ch. 8); il ajoutait même que « les citoyens ne doivent « pas être laboureurs ; car ils ont besoin de loisir, soit pour cul- « tiver la vertu, soit pour exercer les fonctions politiques. » Mais les chrétiens ont un autre Maître qui leur a enseigné une autre doctrine. Leur Maître, à eux, a été artisan, salarié; il a exercé un métier, et l'Eglise, fidèle à l'esprit de son fondateur, n'a pas oublié que, jusqu'à l'âge de trente ans, le Seigneur Jésus a travaillé dans l'atelier de saint Joseph. Saint Paul gagnait sa vie en faisant des tentes, et plus d'un saint a gagné la sienne en exerçant quelque autre profession mécanique. Au concile de Nicée, il y avait au rang des évêques un homme qui avait été berger : c'était Spiridion, que ses vertus avaient fait élever à l'épiscopat et qu'elles ont fait canoniser. Alexandre, l'évêque

de Comana, avait été charbonnier, et le premier évêque de Berrhoé en Macédoine fut Philémon, l'esclave d'Onésyme, que saint Paul avait converti. Voilà comment l'Eglise a réhabilité le travail.

Ce travail, il est vrai, ou du moins les conséquences qu'il entraîne après lui, le cortége de douleur et de fatigue dont il est actuellement accompagné, sont une suite du péché qui ne pesait pas sur l'homme primitif, tel qu'il était sorti des mains du Créateur; c'est après la chute qu'il a été dit à l'humanité: Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front. Mais qu'importe? Si l'homme était dans un autre état, il serait soumis à d'autres lois; dans son état actuel, il est soumis à celle du travail dans toute sa rigueur, et ne peut s'y dérober sans manquer au commandement de Dieu. Quel est le chrétien parfait? C'est celui qui a la charité. Or la charité n'est pas seulement humble, patiente, désintéressée; elle est active aussi. Elle ne s'endort pas dans les douceurs du quiétisme; elle ne s'oublie pas dans les ravissements de la contemplation; elle associe la prière et le travail; ni l'austérité ni la mortification ne lui suffisent; il lui faut les œuvres. La charité est comme la foi, elle n'est sincère que si elle agit.

Il est pourtant un passage de l'Evangile qui peut sembler contraire à ce que nous avançons ici; c'est la réponse fameuse que Jésus-Christ fit à Marthe, quand elle se plaignit à lui que Marie, sa sœur, restât assise aux pieds du Seigneur et lui laissât à elle tout le fardeau du ménage. « Marthe, lui dit Jésus, vous « vous empressez et vous troublez dans le soin de beaucoup de « choses; une seule pourtant est nécessaire : Marie a choisi la « meilleure part qui ne lui sera point ôtée. » La meilleure part, c'est donc la contemplation; c'est là le lot des âmes d'élite qui ont pénétré dans le cœur de la doctrine chrétienne; la vie active n'est bonne qu'à la foule qui ne saurait vivre de la vie spirituelle; les parfaits ont une autre loi. Ainsi raisonnent les incrédules qui veulent nier la puissance sociale du Christianisme; ainsi, il faut le dire, ont raisonné beaucoup de chrétiens qui ont grandement abusé de la parole du Seigneur. Mais ce n'est pas ainsi qu'ont entendu ce passage ni les docteurs les plus autorisés, ni les saints, même ceux dont l'âme était la plus tendre et la piété la plus vive, saint François de Sales entre autres. Voici comment il s'explique sur ce sujet, avec toute la naïveté

de son langage, dans une lettre adressée à Mme de Chantal : « De « vrai, ma chère fille, Marthe avait raison de désirer qu'on l'ai- « dât à servir son cher hôte ; mais elle n'avait pas raison de « vouloir que sa sœur quittât son exercice pour cela et laissât « le doux Jésus tout seul.... Savez-vous comment je voulais ac- « commoder le différend? Je voulais que sainte Marthe, notre « chère maîtresse, vînt aux pieds de notre Seigneur en la place « de sa sœur, et que sa sœur allât apprêter le reste du souper ; « et ainsi elles eussent partagé le travail et le repos comme « bonnes sœurs, et je pense que Notre Seigneur eût trouvé cela « bon. » N'est-ce pas là l'esprit chrétien dans toute sa pureté, et ce partage de la vie entre le travail et la prière n'est-il pas l'abrégé de nos devoirs ? L'auteur de l'*Introduction à la vie dévote* ne mutilait pas les saintes Ecritures ; il n'en prenait pas une parole isolée pour la commenter à sa guise et conformément à ses sympathies personnelles ; il avait de l'Évangile une vue plus haute, une vue d'ensemble, et savait que, dans l'interprétation, le guide le plus sûr, celui qui ne trompe pas, c'est la charité. Ce qu'il écrivait d'ailleurs à Mme de Chantal, bien d'autres déjà l'avaient dit avant lui. Il y a surtout parmi les faits et dits remarquables des Pères du désert, tels qu'ils ont été recueillis par Rufin, une histoire que nous demandons la permission de transcrire ici tout entière ; c'est le meilleur commentaire que nous connaissions sur les paroles de Jésus. « Un solitaire étranger « étant venu trouver l'abbé Sylvain, qui demeurait sur la mon- « tagne de Sina, et voyant les frères qui travaillaient, il leur dit : « Pourquoi travaillez-vous ainsi pour une nourriture périssa- « ble? Marie n'a-t-elle pas choisi la meilleure part? » Le saint « vieillard ayant su cela dit à Zacharie, son disciple : « Donnez « un livre à ce frère pour l'entretenir et mettez-le dans une cel- « lule où il n'y a rien à manger. » L'heure de none étant venue, « ce solitaire étranger regardait si l'abbé ne le ferait point ap- « peler pour aller manger ; et, lorsqu'elle fut passée, il le vint « trouver et lui dit : « Mon Père, les frères n'ont-ils point mangé au- « jourd'hui ? — Oui, lui répondit ce saint homme. — Et d'où vient « donc, ajouta ce solitaire, que vous ne m'avez pas fait appeler? « — D'autant, lui répartit le saint, que vous, qui êtes un homme « tout spirituel, qui avez choisi la meilleure part et qui passez « les journées entières à lire, n'avez pas besoin de cette nourri- « ture périssable ; au lieu que nous, qui sommes charnels, ne

« nous pouvons passer de manger, ce qui nous oblige à travail-
« ler. » Ces paroles ayant fait voir à ce solitaire quelle était sa
« faute, il en eut regret et dit à Sylvain : « Pardonnez-moi, je
« vous prie, mon Père. » Sur quoi le saint lui répondit : « Je suis
« bien aise que vous connaissiez que Marie ne saurait se passer
« de Marthe, et qu'ainsi Marthe a part aux louanges qu'on donne
« à Marie. »

Cette discussion nous conduit à parler du mysticisme, et nous réclamons ici la bienveillante attention des lecteurs, car nous croyons toucher au nœud même de la question.

On entend ordinairement par mysticisme une disposition à préférer la contemplation à l'action ; ainsi personne n'appellera saint Vincent de Paul un mystique, malgré sa sainteté, parce qu'il était avant tout un homme pratique ; on appliquera, au contraire, cette qualification à sainte Thérèse, quoiqu'elle ait beaucoup agi, parce que sa piété était surtout intérieure et qu'il entrait beaucoup de *spiritualité* dans sa dévotion. Le sens du mot mystique est loin pourtant d'être exactement défini ; il est souvent pris pour synonyme de spirituel ou d'allégorique, comme quand on oppose le sens mystique de l'Ecriture au sens littéral et au sens figuré ; il a quelquefois la signification d'invisible ou de surnaturel. C'est un terme vague, et par conséquent dangereux, sous lequel on comprend des choses distinctes et même des choses opposées, dont les unes sont bonnes et les autres mauvaises. L'usage fréquent des sacrements, l'amour de la prière, une piété affectueuse et tendre, c'est, pour beaucoup de personnes, du mysticisme pur ; d'autre part, il est des hérétiques notoires qui ont été des mystiques ; Molinos, par exemple, qui a été condamné au XVII^e siècle, en était un. Il y a donc deux sortes de mysticisme, l'un qui est autorisé, et l'autre qui est réprouvé. C'est de ce dernier que nous voulons parler d'abord, pour en montrer l'origine et pour prouver combien il diffère de la morale chrétienne avec laquelle on a cherché souvent à le confondre.

Le mot mystique vient du mot grec μύστης, qui signifie initié. On sait ce qu'étaient les initiations qu'on retrouve chez la plupart des peuples de l'antiquité, notamment chez les Egyptiens et chez les Grecs ; c'étaient des sociétés religieuses secrètes, où l'on révélait aux adeptes des doctrines inconnues à la foule, où l'on expliquait les mystères, où l'on attribuait un sens caché

aux dogmes et aux cérémonies de la religion populaire. Dans le Christianisme, qui a supprimé toute distinction entre l'enseignement ésotérique et l'enseignement exotérique, qui impose le même *credo* à tous ses fidèles, savants ou ignorants, il n'y a plus d'initiés. Le mysticisme pourtant a conservé quelques analogies avec l'initiation ; il y a entre ces deux choses plus que la parenté du nom. Comme l'initié, le mystique a toujours montré du goût pour les pratiques cachées et du dédain pour les règles communes ; toujours il a eu la prétention de s'élever par des voies particulières à un état de perfection dont la foule n'avait pas même l'idée. Mais en outre, et ceci est plus grave encore, les mystiques se rattachent aussi à l'antiquité par leurs doctrines.

Le panthéisme, qui est une des sources d'où est sortie l'idolâtrie, se retrouve au fond de la plupart des religions de l'antiquité ; mais c'est surtout chez les Indous qu'il a triomphé pleinement, et c'est aussi dans le sein de ce peuple qu'en se combinant avec la doctrine de la chute, telle qu'elle y était admise, il a donné naissance au mysticisme le plus complet et le plus puissant dont l'histoire fasse mention. Les Indous n'avaient conservé qu'une tradition altérée du péché originel et en avaient dénaturé toute la théorie. Selon le dogme chrétien, le péché originel a été l'œuvre du premier homme seul, quoique les suites en aient pesé sur tous ses descendants, et d'un homme complet, c'est-à-dire composé d'une âme et d'un corps ; ce péché d'ailleurs a été commis sur la terre, dont la création était antérieure. Suivant la religion des Indous, au contraire, chaque âme a péché individuellement dans le ciel où elle était destinée à vivre d'une vie purement spirituelle ; l'homme est un ange déchu ; il n'a été revêtu d'un corps que pour expier sa faute ; la terre elle-même et tout l'univers matériel n'ont reçu l'existence que pour lui offrir un asile après sa chute. Ces oppositions entre les deux dogmes sont fondamentales. Ainsi, dans la doctrine indoue, l'âme humaine n'est jointe à un corps que par châtiment ; dans la doctrine chrétienne, cette union est dans sa destination primitive et naturelle. Ainsi, dans la doctrine indoue, l'humanité n'a pour but que l'expiation des fautes antérieures de chacun de ses membres ; dans la doctrine chrétienne, il faut bien admettre qu'elle en a un autre, puisqu'elle a été créée avant que la faute ait été commise. Ainsi, dans la doctrine in-

doue, le monde physique n'existe que pour servir de lieu à l'expiation; dans la doctrine chrétienne, au contraire, Dieu a créé l'univers avant de créer l'homme; la terre nous a été destinée aussi bien avant qu'après la déchéance. Certes jamais il n'y eut de dogmes plus favorables au mysticisme que les dogmes de la religion indoue; ils n'y auraient pourtant pas conduit sans le concours du panthéisme. Il paraît même que, dans l'origine, ce fut au travail, à la lutte contre la nature, à la bienfaisance, aux œuvres sociales, que les brahmanes attribuèrent la vertu expiatrice, qui, par une série de vies successives, devait faire remonter à l'homme l'échelle des êtres et rendre sa patrie à l'ange déchu. Plus tard seulement le panthéisme aura envahi la société indoue et aurait fait peu à peu descendre dans cette torpeur et cette immobilité, où nous les voyons engourdis, des peuples qui ont laissé sur la terre tant de monuments de leur prospérité passée et de leur gloire éteinte. Alors à la doctrine du salut par les œuvres succéda celle du salut par la foi. L'âme, pour obtenir sa délivrance, ne fut plus obligée de passer par une longue suite d'épreuves successives; à cette voie pénible, que l'on continua pourtant d'enseigner aux castes inférieures, les docteurs en substituèrent une autre plus courte, plus satisfaisante pour l'orgueil, plus conforme à la nouvelle doctrine. L'âme humaine n'était plus, selon eux, une substance particulière; elle était la substance divine elle-même. Parcelle sortie du foyer divin, elle s'était égarée quelques instants dans les ténèbres de la matière; en cela consistait sa chute. Sa délivrance, c'était de briser les lourdes chaînes des sens, de s'élever au-dessus des apparences trompeuses de notre monde, de ces phénomènes passagers qui ne sont qu'illusion, de rentrer dans l'unique réalité du grand être, de se sentir identique avec lui et de se complaire dans cette conscience inactive de sa propre divinité; sa délivrance, c'était un mysticisme absolu, conséquence pratique à laquelle le panthéisme ne peut échapper, dès qu'il lui répugne de légitimer toutes les passions de la chair et de diviniser nos appétits les plus grossiers.

Depuis l'introduction de cette doctrine antisociale, l'Asie orientale n'en a plus secoué le joug. Les bouddhistes ont hérité en ceci des doctrines des brahmes et les ont propagées chez plus de cent cinquante millions d'hommes, dans l'empire chinois, au Japon, chez les Malais et jusqu'en Sibérie. Ils en ont

même poussé les conséquences beaucoup plus loin. Ces fakirs, dont les voyageurs nous racontent les bizarres pratiques, ces solitaires qui passent des années entières dans une inertie presque absolue, sans proférer à peine une parole, les bras levés et les jambes repliées, ce sont les saints du bouddhisme, ce sont des mystiques parfaits, qui fuient la pensée et l'action comme des souillures, qui cherchent dans l'oubli des choses de ce monde le calme absolu, but suprême de leurs efforts, qui se dépouillent le plus qu'ils peuvent de leur personnalité propre (car leur personnalité, c'est le mal), qui aspirent à l'anéantissement comme au souverain bien.

Ces doctrines d'ailleurs ne se rencontrent pas seulement parmi les peuples qui relèvent de la civilisation de l'Indoustan; on en retrouve des traces jusque dans le culte d'Odin, et, aux jours de Pythagore et de Zénon, la philosophie grecque n'a pas su s'en défendre. Mais nous ne voulons pas ici en suivre l'histoire; ce qui nous intéresse, c'est l'influence qu'elles ont pu exercer sur les chrétiens.

A plusieurs reprises, un panthéisme mystique, analogue à celui des Indous, a tenté de se glisser dans l'Eglise. Les gnostiques des premiers siècles, par exemple, étaient de fidèles disciples de la science orientale. La *gnose*, c'était la science par excellence, celle qui ne s'acquiert pas par l'étude, mais par une intuition subite, qui s'élève au-dessus des phénomènes pour pénétrer dans le sein de l'absolu; la gnose, c'était l'identification avec Dieu. Les gnostiques se sont divisés en de nombreuses sectes; mais ils s'accordèrent tous à regarder l'âme humaine comme une émanation de la Divinité, et la matière comme l'œuvre d'un esprit inférieur, une prison où l'âme était détenue et dont elle ne pouvait sortir que par la *gnose*. Les rapports de cette doctrine avec celle que nous exposons plus haut en indiquent assez clairement l'origine. Bien des siècles après, dans l'Europe moderne, un théologien espagnol était publiquement anathématisé à Rome; ce théologien, dont nous citions le nom il y a quelques instants, Molinos, n'était certainement pas un élève des brahmanes ni des bouddhistes. Il avait cependant, et sous couleur de dévotion, renouvelé avec une exactitude étrange les théories des philosophes indous. M. l'abbé Gerbet, dans son livre sur l'Eucharistie, a tracé un tableau comparatif de diverses propositions extraites, les unes des ouvrages du mystique es-

pagnol, et les autres de l'*Oupnékhat*. C'est des deux parts la même doctrine; c'est souvent le même langage. La secte de Molinos ne survécut pas longtemps à la condamnation du Saint-Siége ; mais on sait que de sa souche sortit bientôt un autre rejeton, le quiétisme, plus pur à la vérité, mais qui n'en avait pas moins les mêmes racines et la même sève.

Les hérétiques ont-ils été les seuls parmi les chrétiens qui aient altéré en ces matières la pureté du dogme et de la morale? Divers auteurs mystiques, même accrédités, n'ont-ils pas au contraire cultivé à leur insu certaines semences de la philosophie panthéiste dont nous venons d'exposer les principes? On peut l'affirmer sans témérité. Ni les textes ni les autorités ne manqueraient à l'appui de cette assertion. Si Fénelon, qui était à la fois pieux et savant, se laissa prendre aux douceurs du quiétisme, comment s'étonner que d'autres hommes, animés du même esprit, soient tombés dans des erreurs analogues? Il ne s'est pas toujours rencontré un Bossuet pour arrêter le mal dans sa source. Mais il n'y aurait ni bonne foi ni justice à prononcer ainsi sur toute une doctrine d'après des faits isolés et les exagérations de quelques hommes. En fait, il y a une opposition radicale entre le mysticisme chrétien et le mysticisme panthéiste ; ce sont deux doctrines toutes différentes; elles sont malheureusement désignées par un même nom, mais il ne faut pas pour cela les comprendre dans une réprobation commune.

Les mystiques chrétiens n'ont jamais cru qu'il n'y ait dans le monde qu'une seule et unique substance dont émanent tous les êtres finis, et que l'âme humaine en particulier soit un écoulement de Dieu. Leur premier article de foi, comme celui de tous les chrétiens, a toujours été que l'homme est une simple créature et qu'il a été fait de rien, *ex nihilo;* c'est sur ce principe qu'ils ont fondé leur humilité; ils n'ont pas donné dans l'orgueil des stoïciens : ils n'avaient pas une assez haute opinion d'eux-mêmes pour s'égaler au Créateur. Nettement séparés des panthéistes sur un dogme aussi essentiel, ils ne l'ont pas moins été dans la pratique. L'union avec Dieu, à laquelle ils tendent, n'est pas une identification impossible; toute union est un rapport et suppose deux termes distincts entre lesquels le rapport s'établit. Vivre de la vie divine, pour nos mystiques, ce n'est donc pas se perdre dans l'abîme du grand tout; c'est seulement écouter attentivement la voix de Dieu qui parle en

nous, et se laisser pénétrer et guider par la grâce. En ce sens, nous sommes tous appelés à être plus ou moins mystiques. Or, cette union intime de l'âme avec Dieu, qui est le but constant des efforts des saints, ne découle pas de notre nature même, comme le soutiennent les panthéistes; loin de là, c'est malgré la nature qu'elle s'opère; elle est un don, elle est une grâce, et elle est en même temps une conquête, prix du sacrifice et de la lutte. La vie du mystique Indou n'est qu'un long repos; la vie du mystique chrétien n'est qu'un long combat. Il suffit au premier de se connaître dans sa grandeur et de rompre avec ce monde, où il est prisonnier, pour obtenir aussitôt sa délivrance dans le sein d'une parfaite quiétude; mais devant le second, c'est une autre carrière qui s'ouvre, carrière de travail et d'épreuve, où il lui faut veiller sans cesse et renouveler chaque jour la victoire de la veille sur un ennemi qui ne se rend jamais.

La longue digression que nous venons de faire n'est pas, comme on pourrait le croire, étrangère à notre sujet. A quoi bon, dira-t-on peut-être, parler ici des bouddhistes, des fakirs et de l'émanation? *Non erat his locus.* A cela nous répondrons que nous croyons, au contraire, être au cœur même de la question et que, pour défendre la vérité, nous ne connaissons pas de meilleur moyen que de la dégager de l'alliage étranger avec lequel on cherche à la confondre. Si la morale chrétienne pouvait être confondue avec les folies de l'Indoustan, elle serait la condamnation de toute industrie, de toute activité, de toute pratique sociale, et les accusations des incrédules seraient fondées; cela est hors de doute. Mais cette confusion est impossible, et les reproches qu'on adresse justement au mysticisme panthéiste n'ont plus la même force ni le même poids vis-à-vis du mysticisme autorisé qui n'a jamais proscrit l'action ni fait une loi de l'inertie.

Les mystiques chrétiens travaillent surtout, il est vrai, à leur sanctification intérieure, et doivent à ce titre être condamnés sans miséricorde par les utilitaires, qui ne voient dans l'homme qu'un producteur et dans la société qu'un atelier. Mais pour ne pas remplir dans le monde une fonction spéciale, les croit-on inutiles à ce monde? La société n'en irait certes pas plus mal quand nous aurions parmi nous un plus grand nombre de ces mystiques, ou pour mieux dire de ces ascètes (c'est le nom qui leur convient). Et si nous retournons aux mœurs romaines, qui

sait si l'Eglise, en revanche, ne repeuplera pas quelque Thébaïde nouvelle pour faire un contre-poids à l'empire de la chair et retremper les âmes amollies par le sensualisme?

Etablissons bien d'ailleurs les limites dans lesquelles doit se renfermer l'ascétisme; elles sont assez étroites pour rassurer l'industrie. D'une part, la vie mystique n'a jamais été qu'une exception; l'Eglise, qui est faite pour tout le monde, ne l'impose à personne, et ne l'autorise que pour les âmes en petit nombre qui en ont la vocation réelle. En second lieu, la vie mystique n'exclut pas l'action extérieure; les plus contemplatifs parmi les saints ont pratiqué le travail manuel, nous le verrons bientôt, et il n'en est pas un seul qui n'ait été toujours prêt à sacrifier la contemplation pour venir au secours du prochain.

En résultat donc le mysticisme proprement dit est bien une doctrine mortelle pour les peuples; mais il est séparé de notre foi par toute l'épaisseur d'un dogme fondamental. L'histoire et la logique démontrent également qu'il se rattache au panthéisme comme un fleuve à sa source. Comment pourrait-il découler du spiritualisme chrétien?

Cette distinction entre le mysticisme panthéiste et la morale chrétienne une fois bien établie, la plupart des objections dogmatiques élevées contre la fécondité sociale du Christianisme tombent d'elles-mêmes, car elles manquent leur but. Restent seulement les objections historiques, auxquelles nous allons tâcher de répondre dans la seconde partie de notre travail.

La morale chrétienne ne date pas d'hier; elle a été expérimentée pendant dix-huit siècles; elle a pénétré dans toutes les couches de la société; elle s'est fait des peuples; souveraine d'une portion de l'humanité, elle a eu bien des sujets désobéissants, rarement elle a rencontré des rebelles qui osassent nier sa légitimité. Or cette doctrine, qu'on représente comme indifférente aux choses d'ici-bas et laissant couler à ses pieds les divers flots de la terre, sans détourner les yeux du ciel, elle a précisément modifié, transformé, remué de la base au faîte toutes les institutions humaines; il n'en est pas une où elle n'ait laissé sa trace et dont elle n'ait entrepris ou achevé la réforme; elle a innové partout. Le pouvoir, — elle l'a changé dans son

essence. « Vous savez que les princes des nations les dominent « avec empire ; qu'il n'en soit pas de même parmi vous; que celui « qui voudra être le premier se fasse le serviteur des autres. » Cette parole du Maître a été le principe suprême dont, avec une persévérance infatigable, les peuples chrétiens ont poursuivi l'application à travers tout le cours des âges. La famille, — elle l'a réglée suivant une loi nouvelle : le mariage indissoluble, la puissance maritale et la puissance paternelle limitées et adoucies, la femme devenue la compagne de son mari, au lieu d'en être l'esclave; l'infanticide proscrit, le fils obtenant à sa majorité la libre disposition de lui-même, tout cela ce sont des choses nouvelles, pur fruit de l'Evangile dont n'ont pas goûté les peuples restés en dehors de la lumière. La société, — elle en a rapproché les deux extrémités; elle a comblé l'abîme qui les séparait. Qu'est-ce que notre noblesse à côté du patriciat? Qu'est-ce que nos classes pauvres à côté des esclaves de l'antiquité? Le droit civil personnel chez les chrétiens et le droit civil personnel chez les païens diffèrent du tout au tout ; un étudiant en droit de première année n'a plus de doute sur ce point quand il a comparé le premier livre de notre code avec le premier livre des institutes de Gaïus. Singulier mysticisme en vérité, qui non-seulement a ses poëtes, ses artistes et ses théologiens, mais a aussi ses juristes; qui, en créant un art nouveau, crée aussi un droit également nouveau ! Les nations chrétiennes ont toujours été tourmentées par un invincible besoin d'expansion, de mouvement, de progrès ; le repos est antipathique à leur nature ; il faut qu'elles marchent. Leurs marins découvriront les terres inconnues ; leurs savants renouvelleront les sciences; leurs artistes inventeront des formes nouvelles; leurs gouvernements n'auront de puissance qu'en se mettant à la tête de tous ces mouvements et en prenant l'initiative de tous ces progrès. Des peuples soumis à une autre loi, les Chinois, par exemple, s'endorment volontiers dans le culte exclusif des traditions; mais les peuples chrétiens ne conservent que pour développer ; ils ont plutôt les yeux tournés vers l'avenir que vers le passé ; ils se rappellent toujours la fameuse parabole de l'Evangile; le *talent* qui leur a été donné, ils ne l'enterrent pas; ils le font fructifier pour accroître le trésor qu'ils ont reçu des générations antérieures et qu'ils doivent transmettre aux générations suivantes.

Si pourtant les progrès des nations chrétiennes étaient bornés à l'ordre moral et politique, on pourrait comprendre jusqu'à un certain point l'objection qu'on nous oppose; mais il n'en est pas ainsi. Sur le terrain de l'économie politique pure, la supériorité des chrétiens sur les infidèles de toutes les couleurs n'est pas moins évidente. Les nations chrétiennes ne sont pas seulement les plus éclairées et les plus morales du globe, elles en sont aussi les plus industrieuses, les plus laborieuses, les plus riches. Il n'est pas de terre habitée par des musulmans, des bouddhistes, des idolâtres, qui ait été autant remuée, fertilisée, appropriée à l'usage des hommes, que les terres habitées par les chrétiens. Nulle part autant que chez eux, le travail n'a été opiniâtre et intelligent; nulle part ailleurs la science n'a prêté un secours plus efficace à la force des bras; nulle part ailleurs l'agriculture et l'industrie proprement dite n'ont été poussées à un plus haut degré de perfection. Et, qu'on le remarque bien, cette primauté n'est pas seulement l'œuvre des derniers siècles; elle a commencé, nous l'établirons bientôt, dès l'époque purement catholique, au moyen âge, alors que la tiare s'élevait au-dessus des couronnes et que l'autel dominait la fabrique et le comptoir.

Le premier coup d'œil jeté sur l'histoire justifie donc la morale évangélique des reproches qui lui ont été adressés par les socialistes modernes, et cette incompatibilité prétendue entre les progrès de la richesse et la conservation de la foi qu'on allègue contre nous, s'évanouit à l'instant même qu'on étudie l'état passé et l'état présent des sociétés chrétiennes. Notre mysticisme, si mysticisme il y a, n'est pas si redoutable qu'on le suppose; il n'a pas empêché nos pères de défricher le sol, de bâtir des villes, d'établir des fabriques; pourquoi nous empêcherait-il d'en faire autant? Il y a longtemps que dans la France catholique on a percé des routes et creusé des canaux; pourquoi la France, restant catholique, n'établirait-elle pas aussi bien des chemins de fer?

Ces généralités pourraient peut-être suffire; il nous semble utile pourtant de les compléter par des observations de détail et des études plus développées. Il faut poursuivre l'erreur dans tous ses refuges.

FEUGUERAY.

(*La suite à un numéro prochain.*)

# LA SYRIE ET LE LIBAN.

Dans cette masse de publications que les affaires d'Orient ont provoquées de nos jours, on est heureux de rencontrer l'œuvre de quelque homme éclairé, né dans la contrée même, et d'entendre ainsi un national nous parler de son pays, de ses compatriotes, de leurs institutions, de leurs mœurs et de leur histoire. La Syrie et le Liban, si souvent mêlés aux grands événements d'Orient, commandent surtout l'attention; aussi est-ce avec un vif empressement que nous annonçons ici un ouvrage qui offre à la fois ce double mérite de l'opportunité et de la fidélité. Sous le titre modeste de *Notice historique sur la nation maronite, et ses rapports avec la France, sur la nation druse, et sur les diverses populations du mont Liban*, ce livre nous confirme ou nous révèle une multitude de faits auxquels le caractère de l'écrivain prête une très-grande importance. L'auteur de la *Notice* est monseigneur Murad, archevêque de Laodicée; et l'illustre prélat se présente à nous comme le représentant de la nation maronite auprès du Saint-Siége. L'amour de son pays et de ses princes, le désir et l'espoir de reconquérir pour eux, et plus entière que jamais, la protection de la France, ont amené le pieux prélat à Paris. Ce sont les mêmes sentiments qui ont inspiré l'écrivain.

Notre intention n'est pas de rendre compte de cette brochure ou de l'analyser; nous renvoyons à la notice elle-même. Elle se vend au profit des pauvres de la nation maronite, et c'est une bonne œuvre à laquelle nos lecteurs aimeront à s'associer. Ce que nous voulons, c'est, à l'aide de la *Notice* comme de nos observations personnelles, éclairer une question malheureusement assez confuse encore dans l'esprit de plusieurs, et traitée

d'une manière peu sûre par d'honorables et habiles écrivains. Et ici nous avons plus particulièrement en vue un article inséré dans la *Revue orientale* du mois d'avril dernier, publication mensuelle de la *Société orientale*, instituée, comme chacun le sait, dans un but essentiellement philanthropique.

La Syrie, appelée vulgairement *Sourya* par les peuples divers qui habitent la contrée ou les pays environnants, par quelques autres *Souristan*, et *Cham* dans la plupart de nos géographies[1], est bornée au nord par Almadagh (*Amanus* des anciens), l'une des branches du Taurus, au nord-est par l'Euphrate, à l'ouest par la Méditerranée, et au sud par des déserts qui se confondent avec ceux de l'Arabie. Elle comprend, entre autres lieux importants, les villes ci-après : Alep et Damas au delà des montagnes, Acre, Saïda, Beyrouth et Tripoli sur le littoral. La première de ces villes, sans être pour cela la plus importante par sa population, est regardée comme la capitale de la Syrie. La contrée se divise en plusieurs gouvernements, appelés *ayalets* par les Arabes, et par les Turcs *pachaliks*, ayant chacun pour chef un pacha ou gouverneur général, sous les ordres de qui se trouvent des chefs de province ou parties de province, avec le titre de *cheiks*.

Cette division en *ayalets* ou *pachaliks* ne saurait être regardée comme fixe, et n'a d'intérêt ou de vérité que pour un moment donné. Il est fâcheux que nos géographies, même les plus estimées, ne fassent pas une mention qui, à elle seule, préviendrait contre les erreurs et les incertitudes. Il suffirait de dire que le gouvernement turc peut à son gré, et selon son seul caprice, tout changer ou bouleverser dans l'organisation administrative de ce pays, comme dans toutes ses autres possessions; que la Syrie qui, dans un temps, aura compté six, sept ou huit pachaliks, n'en comptera que trois ou quatre dans un autre temps; que telles provinces ou telles villes qui, dans un moment, ont relevé de tel gouverneur ou pacha, pourront, dans un autre moment, obéir au pacha d'un gouvernement différent, et cela sans qu'on ait égard aux localités, à leur plus ou moins

[1] Le nom de *Cham* n'est donné par les Arabes et par les Turcs qu'à la seule ville et à la campagne de Damas. Celui de *Barrechcham*, *Berriët echcham* s'applique cependant à presque toute la Syrie, le Liban compris; mais aucune de ces appellations ne convient à la ville ou aux environs d'Alep, à Latakia, et généralement aux pays situés de ce côté.

d'importance, à leur plus ou moins grande distance de la ville choisie pour chef-lieu.

Aujourd'hui donc, c'est-à-dire au moment où nous écrivons, les pachaliks de Syrie gouvernés par un pacha sont ceux d'Alep, de Damas et de Saïda; encore cette dernière province, qui depuis quelques années seulement a été élevée au rang de pachalik, ne voit-elle pas la ville de ce nom servir de résidence au pacha, lequel a ordre de résider à Beyrouth. Saint-Jean-d'Acre, à son tour, a perdu son importance; et quant à Tripoli, qui longtemps a été le chef-lieu du pachalik de ce nom, et qui relevait du grand pachalik de Damas, cette ville se trouve aujourd'hui relever de Saïda.

Notons, en passant, que ces nouvelles divisions n'ont d'effet que quant à l'administration de la contrée, qui s'en trouve ainsi altérée ou compliquée, mais que toute province antérieurement *pachalik* ne perd pas pour cela son titre; elle devient ce que deviendrait un de nos départements de France qui, privé de son préfet, serait administré par un préfet voisin.

Dans le cas que nous venons de mentionner sont les provinces d'Antioche, Aïntab, Latakia, Tripoli, Jérusalem, et quelques autres qui n'ont pas cessé d'être des *pachaliks*, mais qui ne possèdent pas de pacha.

Nous ne saurions dire, en ce moment, à quel pachalik appartient Antioche, qui relevait d'Alep; mais quant à Tadmor (Palmyre), Jérusalem, Bethléem, Rayh (Jéricho), ils ont cessé de dépendre de Damas, et obéissent à Saïda, qui possède de plus Sour et Nazareth. De Damas dépend Baalbek, dans l'Anti-Liban, chef-lieu du pays des Moutualis, autrefois relevant d'Acre. Enfin Tripoli ou Tarablous, ainsi que Latakia, l'ancienne Laodicée, obéissent au pacha de Saïda, ou, pour mieux dire, de Beyrouth, ainsi que le pays des Nsayriyé, dans les montagnes de Latakia.

Ainsi qu'il est facile d'en juger par ce seul aperçu, la confusion est grande dans ces diverses divisions, et nous ne pouvons ici qu'en faire la remarque et rectifier les erreurs capitales. Nous serons prochainement en mesure, nous l'espérons, de livrer au public un travail plus complet, qui en ce moment nous occupe, sur la géographie et le gouvernement de cette partie intéressante de l'Asie.

Les monts Liban, ou le groupe du Liban, sont la chaîne de

montagnes commençant au sud d'Antakia (Antioche) par le grand pic que les anciens nommaient *Mont-Casius*. Ce groupe s'étend du nord au sud, à travers la Syrie, en suivant les sinuosités de la côte, ayant Saïda à l'ouest et les environs de Damas à l'est. Il se divise en deux chaînes principales, savoir : le Liban proprement dit, près de la Méditerranée, et l'Anti-Liban, du côté des plaines de Damas, distinction que ne font pas les Arabes, qui donnent le nom de *Djebel-Libnan* (mont Liban) à la totalité, désignant cependant au besoin l'*Anti-Liban* par les noms de *Djebel-el-Chaïk*. Mais le Liban chrétien, celui qui est depuis longtemps gouverné par des princes chrétiens indépendants, et qui, dans une seule partie, compte le peuple druse, si connu par ses cruautés, commence à Saïda, et s'étend jusqu'à Tripoli de Syrie.

Telles sont les contrées devenues, depuis quelques années, le théâtre d'événements dont les complications incessantes ont failli tout brouiller en Europe, et qui aujourd'hui encore occupent sérieusement la diplomatie des grandes puissances.

La Syrie, comme on le sait, fait depuis longues années partie des possessions turques d'Asie; constamment elle a été gouvernée par des pachas nommés par la Porte; mais c'est à tort que l'on confond souvent le Liban avec la Syrie, quant à son gouvernement et même à ses populations. La partie du Liban que nous venons de décrire en dernier lieu, celle qu'habitent en totalité, à quelques milliers d'hommes près, les peuples chrétiens catholiques appelés du nom de Maronites, possédait depuis plus de six cents ans, et jusqu'aux événements de ces dernières années (novembre 1840), un gouvernement particulier entièrement indépendant de la Porte. Une famille souveraine y régnait depuis un temps immémorial, la famille maronite Chéhab, laquelle, il y a cent ans seulement, consentit à payer un tribut annuel au sultan, non à titre de vassale, mais dans l'unique but d'obtenir la bienveillance de la Porte, et de se soustraire aux vexations auxquelles le voisinage de certains pachas turcs l'exposait trop souvent.

Des contestations fréquentes entre les chrétiens, les musulmans et les Druses, des querelles parfois sérieuses, des vexations chaque jour croissantes de la part des pachas envers les chrétiens de Syrie, et dont ceux du Liban ressentaient aussi le contre-coup, telles sont les causes premières des troubles dont

plus d'une fois ces contrées ont été le théâtre, troubles que l'Angleterre a constamment fomentés de tout son pouvoir. Les rapports chaque jour plus aigres, plus hostiles, entre les populations chrétiennes et les Turcs, menaçaient d'amener la collision prévue, lorsque Méhémet-Ali, las de son rôle de vassal, quoique de fait indépendant de la Porte, et jaloux de secouer jusqu'à l'apparence d'une suzeraineté qui lui portait obstacle, entreprit de réaliser son rêve favori : la conquête de la Syrie et du Liban. La première s'effectua sans grande difficulté, le vice-roi se déclarant protecteur des chrétiens et vengeur de l'islamisme offensé par le sultan novateur. Il fut merveilleusement secondé par l'Angleterre, qui voulait s'assurer en Egypte, au profit de sa politique et de son commerce, une influence souveraine. Il fut non moins bien servi, il faut le reconnaître, par l'apathie de la plupart des gouvernements d'Europe, de la France en particulier, qui, dans de telles circonstances, ne sut qu'adopter une politique bâtarde, plus préjudiciable cent fois aux populations chrétiennes de la Syrie et du Liban que n'eût fait une déclaration positive de franche neutralité ou d'abandon. Et en effet, sans cet antique protectorat de la France, sans les assurances tant de fois renouvelées par ses agents d'une amitié et d'une alliance entières, l'espoir ne se fût pas conservé dans le cœur des Maronites, et dès lors, forcés de ne compter que sur eux-mêmes, ils se seraient naturellement préparés à une lutte qu'ils se refusaient à croire possible.

Quelque adroit, quelque puissant que se soit montré d'abord le pacha conquérant, il lui aurait fallu, parmi les populations indigènes, plus de partisans qu'il n'en devait trouver. La Porte, d'ailleurs, avait, pour se maintenir dans les affaires de Syrie et pour déjouer les manœuvres de l'Angleterre, l'appui d'un gouvernement qui ne se contente pas de promettre, l'appui de la Russie, qui aux promesses sait au besoin faire succéder les démonstrations énergiques. Si la Syrie avait cédé à Ibrahim-Pacha, il n'en était pas de même du Liban. Là une population compacte et toute chrétienne, sans préférence pour le Turc ou pour l'Egyptien, ne voulant pas accepter l'étranger pour maître, avait résisté à toutes les avances de l'Angleterre, et, défendue par ses montagnes, avait lassé le vainqueur égyptien comme elle en avait lassé tant d'autres, avant et depuis l'adroit et puissant Djezzar. En vain les Druses furent-ils successivement

exploités par les deux parties belligérantes et par l'agent de l'Angleterre, le colonel Rose, aujourd'hui encore dans le pays; les Druses, essentiellement indépendants et traîtres, également ennemis du musulman et du chrétien, ne pouvant avoir d'intérêt à préférer tel ou tel maître, puisque dans tous ils ne voyaient que des tyrans, les Druses, disons-nous, ne visèrent qu'à un seul but: celui de tout brouiller, de tout piller et ruiner dans le pays, mais à leur profit seul, et nullement au profit de leurs voisins; car, ainsi que nous le dit l'auteur de la *Notice*, en cela d'accord avec ce que nous en savons personnellement: « Le peuple druse, dans sa stupide ignorance, dans son « fanatisme grossier, se met au-dessus de tous les devoirs de la « religion et de la morale, se croit toute chose permise, et com- « mande ou accomplit les plus grands forfaits sans crainte ni « remords, persuadé que le secret suffit pour tout légitimer. »

Il fallait que les choses en vinssent à la dernière extrémité, que les événements ainsi exploités par les deux grandes puissances d'Europe les plus intéressées en Orient, l'une par son commerce qu'elle prétend faire dominer partout, l'autre par un prosélytisme ou un protectorat religieux qui va contre Rome jusqu'à la démence, fussent au moment d'anéantir à tout jamais notre influence en Orient, pour que la France enfin se décidât à sortir de sa léthargie, et comprît que, si elle n'avait pas su prévenir les événements, elle devait au moins intervenir et faire de cette question *turco-égyptienne* une question européenne.

On connaît la fin de ce drame, l'évacuation obligée de la Syrie par Ibrahim-Pacha, un instant compromis et dans la position la plus critique; on sait quel traité a été, non sans peine, non sans de difficiles négociations, signé par le sultan et Méhémet-Ali; traité qui, en concédant en toute propriété l'Egypte à ce dernier, lui enlève une partie de ses conquêtes et lui impose un tribut annuel. Ce n'est pas là une paix durable, on peut le prévoir, et dans le fond du cœur du suzerain impuissant, comme dans celui du vassal orgueilleux, doit subsister plus profonde une haine qui éclatera quelque jour plus terrible et plus acharnée, si la diplomatie européenne, qui n'en peut rien ignorer, n'a pas adopté déjà, en prévision de son réveil, une ligne de conduite qui doive en atténuer les effets.

Les journaux du temps et les publications de ces dernières années ont fait connaître ces interminables négociations que,

d'ailleurs, les bornes de cet article ne nous permettraient pas de rapporter; mais nos relations particulières, nos voyages et les connaissances que nous avons pu recueillir, nous font désirer qu'un historique complet vienne enfin éclairer la question. La mise au grand jour de la politique des cabinets européens serait peut-être une leçon pour l'avenir, et à ce sujet nous formons des vœux ardents pour la prompte publication que Monseigneur Murad nous fait pressentir dans sa Notice : « Nous « raconterons dans une histoire complète, déjà écrite en ce « moment, les événements jour par jour, les manœuvres de « toute sorte employées depuis ce temps jusqu'à celui où nous « la publierons, relativement à ces malheureuses contrées. » Sans doute, et quoique l'auteur ait plus particulièrement en vue les événements relatifs au Liban et à sa nation, de nombreux détails, peu connus encore ou connus seulement d'un petit nombre, d'intéressantes révélations devront trouver place dans son travail, et nous doutons fort, malgré l'assertion de l'honorable président de la *Société orientale*, que dans ces événements de la Syrie et du Liban on trouve la France *mêlée avec persévérance, avec générosité, avec calme*, à moins que ce ne soit le calme du sommeil.

Les histoires inexactes, les opinions erronées, quand elles se produisent avec conscience et bonne foi, ont souvent cela d'utile qu'elles appellent la contradiction des hommes qui ont été en position d'observer et de savoir, soit que des excursions, des recherches spéciales ou le hasard seul aient formé leurs convictions. Que si nous ne sommes pas souvent de l'avis de M. Alph. Denis, dans l'exposition ou l'appréciation des faits, nous prions l'honorable président de la *Société orientale* de ne voir dans nos observations que le désir de servir la même cause que lui, celle de la vérité, que nous n'avons pas la prétention de connaître tout entière, mais qui a pu quelquefois lui demeurer plus étrangère qu'à nous, quelles que soient d'ailleurs ses lumières incontestables et les sources dignes de confiance auxquelles il a puisé.

Et d'abord nous ne pouvons penser qu'*il serait préjudiciable à notre crédit renaissant d'agir en Syrie* DE PROPRIO MOTU ; il nous semble, au contraire, que c'était pour notre gouvernement un devoir impérieux de ne pas abandonner un seul moment des populations soumises depuis saint Louis à un protectorat renouvelé

par chacun de nos rois, reconnu par l'Europe entière et par la Turquie elle-même. Que si nous sommes les protecteurs avoués et reconnus de la Syrie et du Liban, pourquoi donc ne pourrions-nous pas agir en faveur des populations chrétiennes de notre propre mouvement, et qu'avons-nous besoin de nous unir aux autres puissances? Une première faute entraîne le plus souvent dans d'autres fautes, ou du moins peut amener de fâcheux résultats. Ainsi pour avoir, par on ne sait quelles idées, quelles craintes, abdiqué un moment son rôle avoué de protecteur, le gouvernement français s'est trouvé, en quelque sorte, dépossédé de ses droits au protectorat, ou les a au moins laissé remettre en question. Alors les autres puissances ont cru pouvoir s'entremettre, se poser en notre lieu et place; et force nous a été, mais trop tard, pour répondre à des reproches mérités, pour avoir l'air de nous excuser d'une conduite peu loyale, de *rentrer*, disons mieux, d'entrer dans le concert européen.

*Depuis cette époque*, dit M. Alphonse Denis, c'est-à-dire depuis le 13 juillet 1841, *aucun fait considérable ne s'est accompli dans le Liban*. Mais c'est depuis lors seulement que les malheurs les plus cruels sont venus fondre sur la nation maronite. C'est le 13 octobre suivant, juste trois mois après notre *rentrée dans le concert européen*, qu'ont eu lieu ces tristes événements, dans lesquels Druses et Turcs ont rivalisé de férocité pour accabler, pour ruiner nos anciens protégés! Faudrait-il donc rappeler ici les détails affreux, racontés par tous les journaux du temps, de pillages, de désastres, de meurtres sans nombre qu'on doit attribuer à la trahison, à la cruauté de l'idolâtre et de l'infidèle, mais aussi peut-être à notre politique d'isolement, et surtout à cette captivité, que nous avons tolérée, du prince qui eût rallié les Maronites et contenu les Druses, de l'émir Béchir-Chéhab, dont la famille, depuis six cents ans, gouvernait la montagne?

Abandonnée par la France, la nation maronite s'est vue et se voit journellement insultée par les ennemis de son culte; nombre de chrétiens, emmenés en esclavage, ont dû, peut-être, pour éviter d'horribles traitements, renier la foi de leurs frères. N'est-ce donc rien que *vingt-deux couvents incendiés, soixante-cinq églises saccagées, des milliers d'hommes, de prêtres massacrés, les ornements du culte pillés et lacérés, plus de vingt mille maisons détruites de fond en comble?* Et, quand on pense que tant et de si

cruels événements sont le fait, il faut bien le dire, d'une nation voisine, que nous appelons notre alliée, de l'Angleterre, qui, nous voyant rentrer dans le concert européen, contre nos engagements peut-être, a tout mis en œuvre pour combattre notre influence, jusqu'à fournir des munitions, des armes aux ennemis des chrétiens, n'est-on pas fondé à dire que la confiance des Maronites dans la France a été un malheur, et que notre gouvernement, si sincère qu'ait été son retour, a causé, par son imprévoyance, ces calamités qu'il aurait pu prévenir, qu'il lui serait aujourd'hui impossible de réparer?

Sans doute il existait et il existera longtemps en Syrie plus d'une cause de perturbation; car là se trouvent en contact journalier des peuples qui ne sauraient s'entendre : d'une part des infidèles fanatiques, musulmans et autres, que le nom seul de chrétien révolte et pour qui la persécution est un devoir; de l'autre des chrétiens inébranlables dans leur foi, capables de vivre avec leurs ennemis, mais non de leur sacrifier une seule parcelle de leur croyance. Sans doute il y avait dans ce mélange de peuples, de religions, de mœurs si antipathiques, plus d'un sujet de conflit; et pourtant cette Syrie, soumise au joug oppresseur du Turc, est demeurée longtemps paisible; il a fallu, pour l'agiter, pour la révolutionner, d'une part, des exactions toujours croissantes, et le despotisme devenu insupportable d'un dominateur que nous n'avons pas su ou voulu influencer; d'autre part, l'ambition et l'orgueil effréné d'un vice-roi qui, flatté, exalté par nous, a cru pouvoir tout oser; il a fallu encore entre ces deux ennemis l'Angleterre qui est venue attiser la discorde, et, par l'un de ses plus serviles agents, aujourd'hui encore honoré de sa confiance, répandre, selon les lieux et les hommes, les insidieux conseils, les faux bruits et son or.

Mais dans le Liban aucune de ces causes de perturbation n'existait. Là, une population unie, compacte, chrétienne, abritée contre les invasions, vivait en paix sous un gouvernement indépendant, absolu, il est vrai, comme tous les gouvernements d'Asie, mais influencé, mitigé par l'autorité spirituelle d'un patriarche, qui participait en quelque sorte au pouvoir. Et cependant, c'est à dater de cette même époque de la rentrée de la France dans le concert européen que commence la série de tribulations, de maux, de désastres qui affligent et oppriment la montagne.

Ainsi que le reconnaît M. Alphonse Denis, la majeure partie de la population de la Syrie est musulmane; mais à quel chiffre s'élève cette population? dans quel rapport se trouvent entre eux les peuples qui la composent? comment sont-ils répartis dans les localités ou dans les villes les plus importantes? quelle est la religion, quel est le caractère, quelles sont les mœurs et les coutumes de chacun? c'est ce que l'auteur de l'article ne fait pas connaître ou ce qu'il établit sur des données inexactes. Nous essaierons de remplir cette lacune et de rectifier ceux des renseignements donnés qui seraient de nature à propager de trop fâcheuses erreurs.

Nous avons mentionné plus haut la division de la Syrie en trois grands pachaliks ou gouvernements, comprenant non-seulement les plaines qui avoisinent le littoral et celles qui sont au delà des montagnes, mais les parties de la chaîne du Liban ou de l'Anti-Liban soumises aux Turcs; nous examinerons maintenant les localités et villes qui nous paraissent mériter une attention particulière. Disons d'abord, pour ne plus y revenir, que toute la partie Est de la Syrie, c'est-à-dire le désert au delà de Damas, confinant au midi à celui d'Arabie, n'est peuplée que de Bédouins ou Arabes errants, vivant sous des tentes, lesquels sont très-nombreux et ne connaissent ni le grand-seigneur ni le vice-roi d'Égypte. Ces Arabes ont leurs chefs indépendants les uns des autres; les pèlerins qui, annuellement, se rendent à la Mecque, sont obligés de leur payer un tribut ou droit de passage.

*Alep*, ou mieux *Haleb*, est la ville sur la population de laquelle les opinions varient le moins; on porte le chiffre de ses habitants à environ 80,000. Dans ce nombre, les musulmans figurent pour les deux tiers; le dernier tiers est formé par les chrétiens, auxquels il faut adjoindre un petit nombre de juifs.

Par chrétiens nous entendons parler ici de tous, catholiques ou schismatiques, Maronites, Grecs, Chaldéens ou Arméniens. Notons bien que ces appellations de *Grecs*, de *Chaldéens* ou *Arméniens* n'expriment que l'idée de chrétiens éclaircie ou complétée par l'adjonction du mot catholique ou schismatique, à la différence du mot *maronite*, qui toujours et partout est le synonyme de catholique. Dans la population qui est attribuée à Alep, les Maronites ne figurent que pour un chiffre de deux ou trois mille environ.

La ville de *Damas*, ou *Damasc*, est la plus considérable de la Syrie pour sa population, que l'on évalue à 100,000 âmes au moins. La proportion est celle-ci: les Musulmans en forment les trois quarts; les chrétiens et de plus quelques juifs composent le reste.

*Saïda*, quoique donnant son nom à un pachalik, ne renferme guère que de 5 à 6,000 habitants, moitié musulmans et moitié chrétiens. La population de Beyrouth, résidence du pacha de Saïda, est évaluée à 15,000 âmes, qui, pour la religion, se répartissent de la même manière.

Outre ces villes chefs-lieux, il faut noter les villes suivantes :

*Aïntab*, relevant du pachalik d'Alep, qui renferme une population de 20,000 âmes environ, dans laquelle on ne compte que quelques familles chrétiennes.

*Antakia* (Antioche), à vingt lieues environ d'Alep, quoiqu'elle n'en dépende pas: la population de cette ville, autrefois si considérable, ne s'élève pas aujourd'hui à plus de 12,000 habitants, dont 10,000 musulmans; le reste est composé de Grecs schismatiques et de quelques juifs; on n'y compte pas de Maronites.

*Saint-Jean-d'Acre*, aujourd'hui du pachalik de Saïda, dont la population, évaluée dans toutes les géographies à 20,000 habitants au moins, est à peine de 6 ou 7,000. C'est dans les environs de cette ville que s'élève le mont Carmel, si fameux dans les annales de la religion. L'ancienne église qui couronnait le sommet de la montagne sainte et qui avait été démolie au temps de l'insurrection grecque, en 1821, a dû sa reconstruction à Charles X. On y voit toujours le couvent occupé par quelques religieux carmélites qui tirent leur nom du lieu même.

*Tripoli*, dont la population est évaluée à tort à 16,000 habitants, et doit être restreinte à environ 10,000 au plus.

Relativement au Liban, nous n'entendons parler ici que de la montagne habitée par les Maronites et les Druses, non de ce groupe qui se prolonge jusqu'au Sinaï en Arabie.

Un aperçu en forme de tableau, ajouté par Monseigneur Murad à sa Notice, éclaircit à lui seul ce chapitre : nous y voyons le Liban figuré par un carré long dont les trois quarts sont occupés exclusivement par des populations *chrétiennes*, peut-être aurait-il pu dire *maronites*, tant est minime dans cette partie de la montagne le nombre des chrétiens non catholiques, Grecs,

Melchites ou Arméniens ; le dernier quart du tableau renferme un assemblage de chrétiens et de Druses, on y lit ces mots : *Druses mêlés à* 40,000 *chrétiens.* Or, comme il est dit dans le cours de la Notice que la population druse de la montagne n'est que de 18,000 âmes, ici encore la population chrétienne est en grande majorité. En dehors, et au nord du tableau, dans l'Anti-Liban, un espace de quelques millimètres seulement renferme les Moutualis, ce qui réduit sensiblement l'importance que certains écrivains assignent de ce côté aux sectaires musulmans appelés de ce nom. Enfin, pour plus d'intelligence de sa Notice, l'auteur a mentionné au bas et en dehors du tableau, sur une ligne qui figure le littoral, les noms des villes importantes qui, par leurs positions respectives, correspondent aux principaux points du Liban, à savoir : Tripoli de Syrie, à gauche, et Beyrouth, à droite de la partie du Liban exclusivement habitée par les chrétiens ; Saïda figure au bas de celle qui comprend les Druses, mêlés à 40,000 chrétiens.

De ce tableau il faut conclure, avec l'auteur de la Notice, que le Liban est presque entièrement chrétien, puisque les Druses, qui, sur un point seulement, se trouvent former un corps de nation, y sont en nombre de beaucoup inférieur à celui des chrétiens du même territoire. Cette population chrétienne de la montagne est considérable, et, sans adopter le chiffre de 1,000,000 que lui assignent la plupart des historiens et des géographes, nous prendrons celui de 482,000 âmes donné comme positif par Monseigneur Murad ; et nous pouvons en croire le prélat sur parole : ses chiffres ont un caractère officiel. Chaque année, en effet, tout curé ou desservant est tenu de faire le dénombrement de la population soumise à sa juridiction ; il en transmet les résultats à son évêque ; l'évêque les adresse au patriarche, et le patriarche les fait parvenir à Rome.

Nous voyons même que la totalité de la nation maronite s'élève au chiffre de près de 520,000 âmes, en y comprenant 17 à 18,000 Maronites répartis sur quelques points de la Syrie. A ces catholiques du Liban il faut ajouter environ 7,000 Grecs melchites unis, un pareil nombre de Grecs schismatiques, et les 18,000 Druses déjà mentionnés. En prenant donc pour base le moindre chiffre, 482,000 âmes, en y ajoutant le nombre de chrétiens grecs et de Druses augmenté de 800 Moutualis dans l'Anti-Liban et d'une centaine de Turcs environ répartis çà

et là, on arrive à constater pour la montagne une population totale de plus de 515,000 âmes.

A l'aperçu d'une population chrétienne si importante, surtout lorsqu'on sait que la seule nation maronite peut mettre annuellement sous les armes un effectif de 60,000 hommes, on ne s'étonne plus que la montagne, quoique entourée de toutes parts d'ennemis, ait conservé si longtemps son indépendance et résisté à tant de pachas turcs et à Ibrahim-Pacha lui-même, qui est venu compromettre dans le Liban son armée, sa réputation d'habileté, et exposer jusqu'à son existence.

Aussi quand on compare les deux populations de la contrée, les chrétiens et les Druses, et qu'on voit l'une, si nombreuse et si compacte, endurer tant de vexations de la part de l'autre, qui lui est, sous tous les rapports, si inférieure, on se demande comment une poignée d'hommes peut être assez téméraire pour oser s'attaquer à un voisin si puissant, ou assez sûre d'elle-même pour se rendre à ce point redoutable. Mais, en y réfléchissant davantage, la question s'éclaircit. Et, en effet, lorsqu'il s'agit de querelles entre Druses et chrétiens, il faut bien entendre que ces querelles ont lieu seulement et exclusivement dans cette partie du Liban où les deux peuples se trouvent confondus, nullement dans les autres, uniquement habitées par les chrétiens, et dans lesquelles nul Druse n'oserait pénétrer autrement qu'en ami. Il est vrai que, dans cette partie même de la montagne où les Druses et les chrétiens vivent ensemble, ceux-ci se trouvent en nombre de plus du double supérieur à celui des Druses ; mais il ne faut pas oublier que la férocité est le fond du caractère druse; que, sans habitations à sauvegarder, sans occupations régulières qui donnent une direction à son activité, et sans religion aucune qu'un simulacre de culte autorisant tous les crimes, ce peuple barbare et impie n'a aucun frein qui l'arrête, et peut user, pour en venir à ses fins, de ces mille moyens odieux et coupables que la religion du Christ réprouve et défend. Il est juste encore d'ajouter que ces dilapidations et ces désastres, dont le peuple druse a, depuis quelques années, accablé les chrétiens du mont Liban, ont suivi le départ de l'émir Béchir, que la politique anglaise a enlevé à sa nation, dès lors demeurée sans chef, sans protecteur et sans gouvernement; car il ne faut pas regarder comme chefs, mais comme de simples collecteurs d'impôts au profit de la Turquie, les deux caï-

macans, amovibles d'ailleurs, que la Porte a nommés au Liban, l'un pour les Maronites, l'autre pour les Druses.

Les provinces du Liban peuplées exclusivement de chrétiens sont celles de Katabétchbab, de Kesrouan, Fetouhh, Djbayl, Batroum ou Potri, Kwayteahh, Kourah, Zèwiyiè, Jebbèt Becherri et autres. Plus au sud sont les provinces de Chouf, Chehhar, El-Gharbè El-Maten, Deïr-el-Kamar et autres, dont la population comprend des chrétiens et des Druses, et là, comme nous l'avons établi, ces derniers ne se trouvent que dans la proportion de 1 sur 2 chrétiens.

C'est donc à tort que l'article auquel nous répondons dit : *Les Maronites sans mélange dans la seule province de Kesrouan, et partout ailleurs se partageant le sol avec les Druses ;* ou bien alors il fait de Kesrouan la presque totalité du Liban, trompé en cela peut-être par la carte qu'il a consultée, et où nous voyons en effet ce mot de Kesrouan traverser le Liban entier.

C'est à tort aussi qu'il comprend dans le Liban Naplous, la capitale de l'ancien royaume de Samarie, entre le mont Ebal au nord et le mont Garizim au sud, et qu'il attribue à plusieurs lieux une importance qu'ils n'ont pas; c'est à tort qu'il place sur le mont Carmel quelques villages maronites, tandis qu'il ne s'en trouve qu'à une certaine distance de ce mont, à Haspaya et à Rachaya ; il confond en outre la famille maronite Chéhab, souveraine du Liban, avec des princes du même nom et de la même famille, mais de religion musulmane, qui gouvernent les provinces de Haspaya et Rachaya. Enfin, c'est encore une erreur de dire, en parlant du Liban, que *les Maronites sont plus nombreux que les musulmans à Denniyè, à Kanobin, à Edèn et à Becherri.* Deux observations serviront ici de réponse à ces assertions : d'abord Denniyè n'appartient pas au Liban, mais au pachalik de Tripoli sous le pacha de Saïda. On y trouve, il est vrai, des Maronites, mais les Turcs y sont en majorité. Quant à Edèn et Becherri, qui sont du Liban, on n'y compte que des Maronites et il ne s'y trouve aucun musulman. A l'égard de Kanobin, ce lieu ne saurait être mentionné pour sa population, laquelle y est à peu près nulle, mais pour son monastère, où réside le patriarche.

Des confins du Liban, au nord, en remontant du côté d'Alep, on trouve la province d'Akkar et quelques autres, dépendant du pachalik de Tripoli. Toutefois, ces divers pays, quoique relevant

de la Turquie, ont leurs *beys* ou chefs, maîtres de la contrée ; la Turquie ne saurait, dans ces localités, établir des gouverneurs à elle ; sa seule autorité se borne à choisir, dans la seule famille regardée comme souveraine, le prince ou chef qu'elle préfère et qu'elle ne saurait remplacer par un prince d'une autre famille même indigène. Dans ces provinces se rencontrent des chrétiens et des musulmans.

Vient ensuite le beylik de Safita, peuplé aussi de chrétiens et de musulmans.

Plus haut, El-Markeb, qui relève de Saïda, par Tripoli, a une population presque entièrement chrétienne avec des chefs chrétiens.

Enfin, plus loin et au nord de ce gouvernement, sont les *Nsayrié*, dénommés par plusieurs *Nosayris* et *Ansaryés*, qui habitent la chaîne à l'est de Latakia, où se trouve le chemin de cette ville à Alep, peuple nomade et féroce, fort de 60 ou 80,000 âmes, lequel adore le soleil et prétend avoir commerce avec le démon.

Dans la chaîne dite Anti-Liban habitent les *Moutualis*, musulmans shiites schismatiques, féroces comme les Druses, et plus qu'eux encore ennemis des chrétiens. Heureusement pour ceux-ci leur nombre considérable impose à ces assassins nomades, qui sont ainsi forcés de conserver l'apparence de l'amitié.

Les Moutualis, comme les Nsayriyè, *n'ont*, effectivement, *pas d'influence politique dans les affaires du Liban*, et cela par la seule raison qu'ils en sont éloignés de six, sept et huit journées; aussi n'ont-ils pas eu d'*armes à accepter des Anglais*, qui n'ont pas été leur en porter.

Le pays des Moutualis, qui s'étend dans le désert, a un gouverneur moutualis nommé par le pacha de Damas. Les chrétiens qui, en assez petit nombre, y sont fixés, vont souvent au Liban afin d'y travailler, et emmènent avec eux leurs prêtres. Le chef-lieu de la contrée est Baalbeck.

En résumé, il n'y a de vraiment habité dans la Syrie que le Liban, Alep et Damas; on peut dire que tout le reste n'est presque que désert, et la population totale peut être évaluée à environ 2 millions. Que si la contrée entière se trouvait peuplée dans la même proportion que le Liban, ce serait au moins 6 millions d'habitants qu'il faudrait compter.

De tous les peuples qui se remarquent dans la Syrie et parti-

culièrement au mont Liban, les deux principaux sont les Maronites et les Druses. Nous croyons devoir consigner ici quelques observations relativement à chacun de ces peuples, dont les noms sont si souvent cités depuis quelques années à propos des événements de l'Orient, et dont les intérêts paraissent occuper de nouveau la diplomatie des cinq grandes puissances.

La nation maronite doit son nom et sa foi à un saint anachorète appelé *Marone*, qui existait vers la fin du IVe siècle, lequel était en grande vénération au Liban et dans la Syrie. Il appartenait au pieux prélat, auteur de la Notice où nous puisons ces renseignements précieux sur le Liban, de venger sa nation de l'accusation de monothélisme, que la plupart des ouvrages font peser sur elle, en dépit des documents les plus authentiques, des lettres et déclarations de divers Pontifes, qui la reconnaissent, la proclament catholique par excellence.

Les Maronites ont un patriarche qui a le titre de patriarche d'Antioche, et sous sa juridiction plusieurs archevêques et évêques, nommés et consacrés par lui. Le patriarche est lui-même élu à vie par les évêques nationaux et doit être confirmé par le Pape. Quatre-vingt-deux monastères, comptant près de dix-huit cents religieux ou religieuses; quatre cents églises environ et plus de douze cents prêtres recrutés dans des colléges ecclésiastiques ou séminaires, voilà une première division du pays.

Quant à son gouvernement, abstraction faite du moment présent, qu'il faut regarder comme transitoire et qui appelle au plus tôt une organisation devenue indispensable, la première famille du Liban, celle en qui réside l'autorité temporelle, non-seulement sur les chrétiens, mais sur toutes les autres populations, est la famille maronite Chéhab, depuis six cents ans souveraine dans la contrée. C'est à cette famille qu'appartient l'émir Béchir-Chéhab qui, lors des derniers événements de la Syrie, attiré sur les vaisseaux de l'Angleterre, sous prétexte que la voie de mer lui serait plus facile pour retourner au Liban, s'est vu déposséder de sa souveraineté et emmener captif à Malte, d'où il a pu, non sans peine, gagner Constantinople, où les puissances négocient en ce moment avec la Porte son retour au Liban.

La famille Chéhab était anciennement de religion mahométane; mais, grâce au zèle du clergé maronite, elle a fini par se

convertir à la religion catholique, conversion qui remonte aujourd'hui à cent soixante-deux ans. Comme son père, l'émir Béchir actuel est né et baptisé catholique; c'est donc à tort que M. Alph. Denis lui fait embrasser la religion chrétienne par nécessité, à la suite du meurtre que l'émir aurait commis sur la personne du cheik Béchir, son ministre, *cause*, ajoute M. Denis, *de la scission des relations amicales des Druses avec les Maronites.* La cause de cette mise à mort du cheik Béchir, il ne faut pas la chercher ailleurs que dans la révolte de ce ministre druse contre l'émir chrétien, et dans sa haine contre le Christianisme, qu'il voulait extirper et détruire.

Chaque canton ou localité, chez les Maronites, reconnaît un chef de sa nation, lequel n'exerce point un pouvoir *héréditaire et absolu*, mais dépend entièrement du prince, qui le nomme ou le révoque. Et si en octobre 1841 quelques chefs maronites, trahissant ainsi leur pays, ont secrètement traité avec les Druses et leur ont livré Dèïr-el-Kamar, c'est à la seule influence anglaise qu'il faut attribuer cet événement, c'est notamment aux intrigues du consul Rose, dont la conduite et le nom seront longtemps exécrés dans ce pays.

La nation druse, qui, mêlée aux Maronites, occupe aujourd'hui la partie sud du Liban, y est venue d'Alep, qu'elle habitait au commencement du XI^e siècle, sous le règne du calife fatimite Hakèm. Son établissement dans le Liban ne remonte pas plus haut que l'année 1300. Il n'est donc pas exact de dire que *les Druses sont les anciens dominateurs de la contrée;* il ne l'est pas davantage de les définir comme *pieux, désintéressés, bienveillants, généreux, amis du travail et de l'hospitalité;* de vanter *la pureté de leurs mœurs domestiques et leur vie patriarcale*, etc. Ce n'est pas là le caractère que l'on est fondé à leur supposer, et que leur attribue l'auteur de la *Notice* dans les quelques lignes citées plus haut, auxquelles nous ajouterons les suivantes, pour compléter notre réponse, et, en outre, apprécier à sa juste valeur l'assertion qui tendrait à considérer les Druses comme *presque exclusivement possesseurs du sol, ayant les Maronites pour serviteurs et pour gens de peine.* « Le Druse est « généralement paresseux et inoccupé; les travaux du labou- « rage sont les seuls qu'il pratique; tous les métiers lui sont in- « connus. A l'exception de quelques hommes, et en très-petit « nombre, qui ont avec les chrétiens de plus fréquents ou de

« plus intimes rapports, les Druses ne savent ni lire ni écrire; « aussi ne pourraient-ils pas vivre sans les chrétiens de la con- « trée, familiers avec toutes les professions exercées en Eu- « rope. »

Par suite de cette même ignorance, de cette inaptitude pour aucun travail autre que celui de la charrue, les Druses se trouvent de fait dans un état de dépendance des Maronites, que ceux-ci pourraient sans doute exploiter à leur profit, s'ils étaient plus et mieux soutenus eux-mêmes; aussi voit-on que plus d'un Druse a été converti à la foi catholique, grâce au zèle et à la ferveur des prêtres et prélats maronites.

Les Druses, dont la férocité et la barbarie sont en Europe devenues proverbiales, font profession d'idolâtrie; mais en réalité ils ne croient à rien. Leur secte peut être rapportée à celle des Ismaéliens, qui est plus connue, et dont les califes, pendant les X^e^, XI^e^ et XII^e^ siècles, dominèrent sur une partie de l'Afrique, sur l'Égypte et sur la Syrie. Ce sont les mêmes qui devinrent si fameux, dans le moyen âge, sous le nom d'*Assassins;* mais, à la différence des autres Ismaéliens, ceux-ci prétendent que leur calife Hakèm a été la dernière incarnation de la Divinité, et, en attendant son retour, ils l'adorent comme un dieu sous la figure d'un veau. Le nom de Druses leur vient de l'un des premiers apôtres de Hakèm, appelé *Durzi.* Les prêtres et prêtresses de leur idole sont appelés en arabe *a-qel* et *a-qelè* (sages). La dévotion du Druse consiste en une salutation à son dieu, pour en obtenir, en manière de bénédiction, un raisin sec (*zèbib*) que l'idole doit laisser tomber de sa bouche, aidée, comme on le pense, dans cette opération, par son prêtre ou desservant, « et cela avec mystère et sans être vu, au moyen « d'un cordon intérieurement fixé pour cette supercherie dans « le corps même du dieu. »

Ce récit, que ne poursuit pas Monseigneur Murad, se termine-t-il là? Nous avions ouï dire, ce qui ne serait pas sans vraisemblance, que le prêtre ou sage attaché à l'idole exploitait sa position, et que, donnant ou refusant le *zèbib* demandé, il montrait ainsi dans quelle estime Hakèm ou son représentant avait l'homme et son vœu.

Il est une assertion qui, sans avoir une grande importance, mérite d'être réfutée, ou du moins rectifiée, parce qu'elle tendrait à accréditer une erreur que M. Alph. Denis n'est pas le

seul à professer. On a dit, il y a longtemps, et il est reçu maintenant de répéter que les souvenirs de Napoléon (il serait plus exact de dire Bonaparte) sont toujours vivants en Afrique et dans une grande partie de l'Asie, et que le nom de cet empereur y est prononcé aujourd'hui encore avec admiration et respect.

Moins qu'à d'autres, sans doute, il nous appartiendrait de donner à cette assertion un entier démenti, nous qui avons eu plus d'une occasion d'entendre prononcer ce nom en Perse, dans la Géorgie, et jusque dans le Caucase; mais c'est une erreur que de s'en exagérer ainsi l'importance. Le temps est loin où le héros français, *le géant de feu*, comme on l'appelait, faisait l'objet des conversations de tous, et, selon les intérêts ou les croyances, était l'espoir des uns et l'effroi des autres. Il suffirait de remarquer combien chez nous-mêmes les esprits se sont calmés au souvenir du grand homme, pour comprendre ce que, dans l'Orient, le nom du conquérant français peut inspirer de nos jours *de respect et d'admiration*.

BIBLIOTHÈQUE ROYALE

La considération dont la France jouit en Afrique, et particulièrement en Syrie, date de plus loin et est bien autrement et plus sûrement établie par le souvenir impérissable des croisades de plusieurs siècles, de cette croisade surtout à laquelle l'un de nos rois de noble et pieuse mémoire, le saint roi Louis, prit une part si active et si malheureuse. Là remonte en Orient l'établissement premier et véritable du nom français, aujourd'hui encore employé pour désigner en masse les nations d'Europe. Et si les souvenirs qui se rattachent au nom de Bonaparte ont pu, dans les temps modernes, valoir à notre pays la réputation de force et de puissance que ses conquêtes et les hauts faits de nos armées lui ont méritée, les souvenirs qui remontent à saint Louis ont recommandé, ont fait estimer la nation française non-seulement parmi les chrétiens, mais même parmi les infidèles, comme une nation généreuse et loyale, grande et puissante à la fois.

C'est sans doute une tâche difficile à une époque où la diplomatie est si inquiète et si ombrageuse, mais c'est une belle et noble tâche que celle qui consiste à conserver, à maintenir avec dignité le rang que, depuis tant de siècles, la France occupe en Orient. Cette tâche, le gouvernement l'a-t-il remplie, l'a-t-il seulement essayée? Non, sans doute, et, il faut bien le dire,

c'est ce gouvernement, au contraire, c'est sa politique toujours incertaine ou complaisante qui a diminué et presque ruiné notre crédit dans ces contrées, au profit de nos rivaux en Europe.

Espérons que le voyage en France de Monseigneur Murad n'aura pas été infructueux. En faisant une œuvre utile aux siens, il aura bien mérité de nous aussi, qui n'avons pu voir sans la déplorer la conduite indifférente ou partiale de notre gouvernement dans les affaires de la Syrie, dans celles du Liban surtout, où il nous eût été si facile de prévenir les désastres et les maux de ces quatre dernières années.

Nous recommandons à nos lecteurs la *Notice* du prélat maronite et croyons leur être agréable en citant à la fin de notre travail les réflexions suivantes qui terminent cette Notice :

« Sans doute, et malgré toutes ses souffrances, la nation ma-
« ronite n'est ni sans force ni sans courage, et n'eût-elle que ce-
« lui du désespoir, si la France ne la devait plus protéger que
« de ses vœux, elle n'hésiterait pas encore à lutter contre ses
« oppresseurs, à défendre sa foi contre le despotisme, contre
« la haine de l'infidèle. Tout homme alors deviendrait soldat;
« tout chrétien de ces montagnes serait glorieux de verser pour
« sa religion sainte jusqu'à la dernière goutte de son sang, pré-
« férant la mort à l'humiliation, le martyre à l'esclavage. Mais la
« France, nous l'espérons, ne restera pas indifférente à nos pei-
« nes, sourde à nos plaintes et à nos prières; à plus d'un titre
« elle doit aux chrétiens maronites son efficace et puissante
« protection. Comme catholique, pourrait-elle voir opprimer,
« égorger de sang-froid ses frères en Jésus-Christ? Comme
« grande puissance, n'est-elle pas engagée par les assurances
« les plus formelles, par les traités, par les lettres de ses rois?
« La reconnaissance ne suffirait-elle pas à lui faire un devoir de
« cette protection? Ne se souviendrait-elle plus de la conduite
« en tout temps si respectueuse, si dévouée, des Maronites en-
« vers elle, de l'accueil si distingué fait à ses sujets, de l'hospi-
« talité toujours offerte avec tant d'empressement et de désin-
« téressement à ses voyageurs, au risque souvent des plus
« grands dangers; du soin qu'elle a pris enfin de répandre,
« d'exalter partout en Orient la gloire de son nom, la grandeur
« de son peuple, la piété de ses rois?

« Non, nous n'aurons pas en vain exhalé nos plaintes, exposé
« nos griefs au puissant gouvernement de France, et c'est avec

« bonheur que nous avons entendu son ministre, dans une des « dernières séances de la Chambre (28 mai), renouveler à la face « du pays l'engagement déjà pris envers nous de soutenir les ca- « tholiques de Syrie, et de tout mettre en usage pour rendre « aux Maronites du Liban le gouvernement qu'ils ont perdu et « qu'ils appellent de tous leurs vœux.

« Alors une ère nouvelle aura commencé pour nous ; alors le « nom français sera plus que jamais exalté et béni dans nos « montagnes. »

Victor LETELLIER.

---

# LITTÉRATURE CATHOLIQUE.

## SULPICE-SÉVÈRE.

Dans un ouvrage récemment publié j'avais écrit ces lignes :

« Qui dirait l'histoire de la France chrétienne ? qui dirait toutes « les merveilles que l'esprit du Christianisme a produites chez nous en « vertus, en science, en génie, depuis sainte Geneviève jusqu'à saint « Vincent de Paul, depuis Sulpice-Sévère jusqu'à Chateaubriand, « depuis Gerson jusqu'à Bonald, depuis Hincmar jusqu'à Bos- « suet [1] ? »

Quelques personnes se sont étonnées que j'eusse établi une comparaison entre le biographe *obscur*, disent-elles, de saint Martin et le poëte inspiré du *Génie du Christianisme*. Certes le reproche devait me toucher fortement ; car, chez les hommes de mon âge, le nom de Chateaubriand se lie au souvenir des premiers enseignements religieux comme des plus vives admirations littéraires. Après avoir épelé la Bible sur les genoux de nos mères, lorsque l'éloquence sublime des livres saints avait commencé d'ouvrir nos âmes à la poésie, Chateaubriand venait continuer pour nous cette première éducation de la pensée. Combien de fois, durant les froides journées du collége, ne laissâmes-nous pas de côté Virgile et Horace, pour lire, pour dévorer en cachette quelques pages de Chateaubriand ! C'étaient tantôt les *Funérailles du Guerrier*, tantôt les *Missions*, tantôt les *Harmonies de la nature*, ou bien les *Fêtes chrétiennes*, le *Remords de la conscience*, la *Patrie*. Nos maîtres craignaient pour nous, si jeunes encore, cette vie d'imagination ou de l'espace à parcourir et vague comme la mer, semé d'écueils comme elle. Ils craignaient ces lon-

[1] *Rome chrétienne*, ch. XXIV.

gues et silencieuses méditations qui suivaient chacune de nos lectures, et qui nous détournaient de notre version des *Bucoliques* ou de notre leçon des *Racines grecques*. Et peut-être avaient-ils raison, ces pieux et excellents maîtres; car cette poésie-là nous dégoûtait de tout le reste; car nous trouvions la langue du Rudiment et celle du Catéchisme bien rudes et sévères en présence de cette ardente éloquence du cœur.

Aussi, quoi qu'ils pussent faire, revenions-nous toujours à notre délit; nous y revenions avec bonheur, nous y revenions avec un enthousiasme patriotique que je n'oublierai jamais. Nulle part, en effet, plus qu'en Bretagne, on ne retrouve intact cet amour de la patrie que la centralisation et le morcellement des anciennes provinces ont partout ailleurs altéré. Il est même remarquable que plus les temps marchent et plus les Bretons, celui du comté nantais comme celui de la Cornouailles, s'étudient à renouer les liens qui jadis les unissaient. Leurs armes sont toujours les blanches hermines, les noms de leurs journaux sont presque tous empruntés aux anciennes dénominations de la province [1], leur devise est toujours : *Potius mori quàm fœdari.*

Chateaubriand n'était donc pas seulement pour nous un grand poëte, c'était encore un illustre compatriote. Souvent, dans nos interminables causeries, nous repassions la liste des grands hommes de la Bretagne : nous trouvions dans le passé Duguesclin, Clisson, Duguay-Trouin, les Beaumanoir, les Rohan, les Tournemine. Mais pas un écrivain qui eût fait époque [2], pas un penseur vraiment célèbre, hormis toutefois Descartes, que quelques-uns de nous, dans leur mauvaise humeur, revendiquaient avec une fierté quelque peu querelleuse. Mais, lorsque nous arrivions à nos jours, notre orgueil s'exaltait en comptant parmi les gloires de notre patrie autant de plumes immortelles que de braves épées, en voyant, à côté de Latour-d'Auvergne et de Moreau, La Mennais et Chateaubriand.

Je demande pardon de rappeler ces souvenirs d'enfance, mais ils sont tellement vivants pour moi, les années qui effeuillent tant de ces belles fleurs dont le parfum nous enivrait à quinze ans, ont conservé celles-ci si fraîches et si pures que j'avais besoin d'y revenir encore.

Non, je n'ai établi aucune comparaison entre Chateaubriand et

[1] Je citerai pour exemple *le Lycée Armoricain*, *l'Hermine* et *le Breton*, de Nantes, *la Revue de l'Armorique*, de Saint-Brieuc, *l'Armoricain* et *la Bretagne*, de Brest, *l'Auxiliaire breton*, de Rennes, etc., etc.

[2] Peut-être devrais-je faire une exception en faveur de Lesage; mais nous ne connaissions point *Gil Blas* au collége.

Sulpice-Sévère; mais, lorsque j'ai cherché dans les vieux âges un point de départ pour notre littérature catholique, le premier écrivain qui se soit présenté à moi a été le *Salluste chrétien* du IVe siècle, de même qu'en touchant au terme le seul homme que j'aie vu a été celui que, dans une immense assemblée, on a salué naguère du titre de *prince de la littérature catholique.*

Cette explication une fois donnée, qu'on me permette d'entrer dans quelques détails sur Sulpice-Sévère, et de faire connaître sa vie et ses œuvres. Sulpice-Sévère naquit vers la fin du IVe siècle, dans cette partie de la Gaule qui avait subi le plus facilement l'influence de la domination romaine. Ses biens étaient près de Toulouse, et il nomme l'Aquitaine comme sa patrie, dans un passage de son premier dialogue. L'Armoricain Gallus, étant en effet engagé par lui à raconter ce qu'il sait de la vie de saint Martin, s'excuse d'abord de son mauvais langage. « Lorsque je songe, dit-il, que ma parole gauloise va « être entendue par des oreilles de l'Aquitaine, je tremble que sa « rusticité ne choque leur délicatesse. Écoutez-moi donc comme vous « écouteriez un Gurdonien parlant sans fard et sans être chaussé du « cothurne[1].»

L'Aquitaine et la Narbonnaise étaient en effet, à cette époque, aussi romaines, on pourrait presque dire plus romaines que Rome. C'étaient ces provinces éloignées, c'étaient l'Espagne et l'Afrique qui fournissaient à Rome appauvrie des orateurs et des poëtes, aussi bien que des soldats et des vivres. Senèque et Lucain étaient venus de Padoue; Favorin, d'Arles, la Rome gauloise, *Gallula Roma;* Tertullien et Augustin appartenaient à l'Afrique; Ausone, Paulin de Nole et Sulpice-Sévère, à l'Aquitaine.

On ne sait rien de la jeunesse de Sévère, sinon qu'il se distingua au barreau et se maria dans une famille consulaire. Ayant perdu sa femme après peu d'années, il consacra à Dieu sa vie et ses richesses, et alla se placer à Tours sous la discipline de saint Martin.

Saint Martin remplissait alors la chrétienté tout entière du bruit de son nom. Soldat des légions de Julien, n'ayant pour lui ni l'éloquence d'Ambroise ni la science de Jérôme, il n'en était pas moins puissant en œuvres, plus puissant que les plus hauts génies par sa foi ardente et par cette abondance des grâces divines qui le rendait supérieur à toutes les lois de la nature.

On aime à trouver dans les œuvres de Sulpice l'expression des sentiments qu'il éprouve en approchant de ce grand saint.

[1] « Sed dum cogito me, hominem Gallum, inter Aquitanos verba facturum, vereor ne offendat vestras nimium urbanas aures sermo rusticior. Audietis me tamen ut Gurdonicum hominem, nihil cum fuco et cothurno loquentem. — *Dial.* Ier. »

« Ayant ouï parler jadis de la foi, des vertus et de la sainte vie de Martin, nous fûmes pris pour lui d'un grand amour, et entreprîmes, pour le voir, un voyage bien doux à notre cœur. Déjà même en effet nous brûlions du désir d'écrire son histoire. Nous la connûmes par lui-même autant qu'il nous fut possible de l'interroger ; nous la connûmes aussi par ceux qui l'approchaient et écrivaient sous ses ordres. Or, on ne saurait croire avec quelle humilité, avec quelle tendre bonté il nous reçut. Il nous félicitait avec bonheur ; il se réjouissait en Dieu de ce que nous l'estimions assez pour avoir soupiré après lui. Moi, misérable (j'ose à peine l'avouer), il daigna m'admettre près de lui à son saint banquet ; il présenta l'eau à mes mains. Le soir, il nous lava lui-même les pieds, et je n'eus pas la force de refuser, de m'y opposer. Je fus tellement accablé par son autorité que j'eusse considéré comme un crime de ne pas m'y soumettre. Ses discours étaient toujours d'abandonner les folles vanités du monde et ses charges pesantes, afin de suivre le Seigneur Jésus plus librement..... Quelle gravité, quelle dignité n'y avait-il pas dans sa conversation et ses paroles ! Quelle douce gaîté, quelle puissance, quelle facilité dans l'explication des Écritures ! Mais comme je sais qu'à cet égard il y a des incrédules, comme j'en ai vu qui refusaient d'ajouter foi à mes récits, j'atteste Jésus et l'espérance du ciel, qui nous est tout à fait commune, que je n'ai jamais trouvé tant de science, tant de génie, tant de pures et saintes leçons que dans les discours de Martin. Qu'est-ce que cette louange, sans doute, au milieu de tant de vertus ? Il n'en est pas moins admirable que cette grâce elle-même n'ait pas été refusée à un homme sans lettres [1]. »

Saint Martin avait d'abord fixé sa demeure près de l'église, au sein de sa ville épiscopale ; mais plus tard, « ne pouvant, dit Sulpice, souffrir l'importunité de la foule, il se construisit un monastère à deux milles environ de la cité. Ce lieu était si écarté et si mystérieux qu'on n'eût pu y envier la solitude du désert. D'un côté s'élevait un rocher à pic, de l'autre la Loire bornait étroitement la vallée par une des faibles sinuosités de son cours. Une seule voie donnait accès à cette retraite, voie escarpée et difficile. Martin habitait une hutte de branchages ; beaucoup de ses disciples construisirent des huttes semblables, mais la plupart néanmoins se creusèrent des cellules dans le roc. Ces disciples étaient au nombre de quatre-vingts, qui s'étudiaient à suivre les exemples de leur bienheureux maître. Tout était commun entre eux, et ils ne possédaient rien en propre ; il ne leur était permis ni d'acheter ni de vendre, comme le faisaient presque tous les

[1] *De vita B. Martini*, XXVI.

anciens religieux. Aucun art, sauf celui des écrivains, n'était admis dans cette solitude; les plus jeunes écrivaient, les plus âgés vaquaient à la prière. Rarement ils sortaient de leurs cellules, à moins que ce ne fût pour prier ensemble. Ils mangeaient ensemble après l'heure du jeûne. Aucun d'eux ne connaissait le vin, tant qu'il n'y était pas contraint par la maladie. La plupart étaient vêtus de poil de chameau, et ils se fussent imputés à crime de revêtir des étoffes plus soyeuses. Ce qu'il y a de plus admirable, c'est que beaucoup de ces solitaires étaient nobles, qu'ils avaient reçu une tout autre éducation, et qu'ils avaient été obligés de se former à cette humilité et à cette patience. Nous avons vu presque tous ceux-ci devenir évêques : quelle était la cité, quelle était l'Eglise qui ne désirât avoir des pasteurs sortant du monastère de Martin[1]? »

Ce fut dans cette solitude de Marmoutiers que Sulpice-Sévère passa ses plus belles années, dans la pieuse intimité du saint évêque. Ce fut là qu'il écrivit son *Histoire sacrée*, sur la demande de ceux qu'il instruisait dans les saintes lettres. Ce fut dans ces lieux, témoins des vertus de Martin, au milieu des malades qu'il avait guéris, des temples qu'il avait renversés, des provinces qu'il avait conquises, qu'il accomplit son désir d'écrire les merveilles de cette grande vie.

L'*Histoire sacrée* de Sulpice-Sévère est un abrégé concis et élégant de tous les souvenirs de l'histoire religieuse, depuis la création du monde jusqu'à la mort de Priscillien, au IVe siècle. Les faits y sont classés avec ordre et méthode, et le style y est presque toujours d'une pureté qu'on trouve rarement dans les œuvres de cette époque. On reconnaît le *Salluste chrétien*, comme on a appelé Sulpice, titre d'autant plus beau que chaque jour les sciences et les études se perdaient dans la vaste confusion où était tombé l'empire romain. Sulpice n'avait, au reste, aucune prétention à la correction antique, à cette limpidité du langage qu'appréciaient les oisifs du siècle d'Auguste. Il le dit lui-même avec beaucoup de charme dans l'épître qui sert de préface à la vie de saint Martin.

« Sévère à Desiderius, son frère bien-aimé, salut. — J'avais résolu, bien-aimé frère, de laisser enfin sous le parchemin, entre les murs de ma cellule, le livre que j'avais écrit sur la vie de saint Martin. Sentant ma faiblesse, je voulais éviter les jugements des hommes ; je craignais que mon style inculte ne déplût, et qu'on ne me condamnât universellement pour m'être emparé sans pudeur d'un sujet qui devait être réservé aux plus élégants écrivains. Mais à tes demandes réitérées je n'ai pu toujours répondre par un refus. Que

[1] *De vita B. Martini*, ch. VII.

ne ferais-je pas en effet pour ton amitié, même au détriment de ma considération? Cependant, en mettant au jour cet écrit, par confiance en toi, je me persuade qu'il lui servira peu d'être sous ta garde. Tu seras la porte par laquelle il sortira; mais, une fois sorti, pourrons-nous le rappeler? S'il ne revient plus et que tu le voies entre les mains de quelques lecteurs, demande-leur, par grâce, d'avoir plus d'égard aux choses qu'aux paroles, et de ne pas s'aigrir si des phrases incorrectes blessent parfois leurs oreilles.... Pour moi, dès que j'ai eu la pensée d'écrire, car il me semblait coupable de tenir cachées les vertus d'un si grand homme, j'ai appris de moi-même à ne pas rougir d'un solécisme. Jamais en effet je ne fusse parvenu à posséder une science qui embrasse tant de choses diverses, et, lors même que je l'eusse effleurée autrefois, je l'aurais depuis oubliée par une longue désuétude. Mais afin d'ôter tout motif à cette pénible défense, supprime mon nom, si tu veux, en faisant paraître le livre; efface-le du frontispice; que la page soit muette : il suffit que le sujet parle, et non pas l'auteur.»

La vie de saint Martin obtint un succès qui peut nous étonner lorsque nous nous reportons à ces âges reculés, où de nombreux scribes ne pouvaient multiplier qu'à grand'peine les copies d'un ouvrage, et où les longs voyages étaient rendus difficiles par l'âpreté des routes et par les brigands; et pourtant, à aucune autre époque de l'histoire peut-être il n'y eut de rapports plus fréquents, plus suivis entre tous les hommes distingués qui étaient épars sur la surface du globe. Sulpice-Sévère écrivait-il une page sur les rives de la Loire: elle volait aussitôt jusqu'en Afrique, où Augustin la lisait avec amour, car il professait une haute admiration pour la sagesse et la doctrine de l'écrivain gaulois (*vir doctrina et sapientia pollens*)[1]; elle volait jusqu'en Asie, où Jérôme attendait impatiemment chaque nouvel écrit de son cher Sévère (*Severus noster*)[2]; elle allait réjouir Paulin, ce *frère bien-aimé*, dans la solitude de Nole. Posthumien, un autre ami de Sulpice-Sévère, lui exprimant un jour le désir de *l'entendre, suivant sa coutume, causer à loisir de son cher Martin*, Sulpice le renvoie au livre qu'il a publié sur la vie du bienheureux, livre dont il doit avoir connaissance.

« Oui, je le connais, s'écrie alors Posthumien; jamais ce livre ne m'a quitté.... Il m'a suivi sur terre et sur mer; il a été mon compagnon assidu et ma consolation dans mon long voyage. Je veux même te dire jusqu'où tes récits sont parvenus. Il n'est peut-être pas sur la

[1] *Epistola* 205.
[2] *In Comment. Ezech.* 36.

terre un seul lieu où n'ait été divulguée cette pieuse histoire. Paulin, cet homme qui t'aime tant, porta d'abord ton écrit à Rome. On ne tarda pas à se l'arracher dans tous les quartiers de la ville, et j'ai vu les libraires se réjouir de ce que c'était de tous leurs livres celui qui était le plus demandé; car, plus on le demandait, plus ils le vendaient cher. Lorsque, poursuivant au loin ma course aventureuse, j'abordai en Afrique, tout le monde l'avait déjà lu à Carthage... Que te dirai-je d'Alexandrie? Il n'est personne dans cette ville qui ne le connaisse peut-être mieux que toi. Il a traversé l'Égypte, la Nigritie, la Thébaïde, les royaumes de Memphis; j'ai vu un vieillard le lire au fond du désert. »

Est-il donc beaucoup d'exemples, dans notre siècle de mouvement et d'industrie, avec la rapidité de nos communications et l'écho bruyant de nos mille journaux, d'une publicité pareille? Dans une lettre à Bassula, sa belle-mère, Sulpice se plaint gaîment de ce que le secret de ses lettres confidentielles n'était pas même respecté.

« Si les lois, lui écrit-il, permettaient de traduire ses parents en justice, j'aurais bien le droit de vous conduire enchaînée au tribunal du préteur comme coupable de vol et de brigandage. Car en vérité de qui me plaindrai-je si je ne me plains de vous? Vous ne m'avez rien laissé à la maison; pas un livre, pas une lettre, pas un papier; vous dérobez tout, vous divulguez tout. Si j'écris familièrement à un ami, si je dicte, en me jouant, quelques pages que je désire garder secrètes, je n'ai pas encore fini d'écrire ou de dicter que tout est déjà entre vos mains. C'est vraiment une rude charge que vous imposez à mes secrétaires de publier ainsi toutes mes sottises, et, ce qui est pis, c'est que je ne puis me fâcher contre eux, car ils me viennent de votre libéralité; aussi se souviennent-ils beaucoup plus de vous que de moi. »

Quel n'était pas le mouvement des esprits dans une société où, d'un bout de l'univers à l'autre, on attachait une aussi grande importance au moindre écrit d'un homme célèbre? Paulin de Nole, en racontant la conversion à Dieu de Sulpice-Sévère, admire surtout qu'il ait pu, à la fleur de l'âge, renoncer aux louanges qui l'entouraient dans le monde, et à cette gloire de l'éloquence qu'il avait déjà conquise [1]. Cette gloire le suivit dans la retraite; mais ce ne fut pas elle pourtant qui contribua le plus à fixer sur lui les regards. Elle n'eût pas donné à son nom plus de retentissement qu'à ceux peut-être de l'historien Aurelius Victor ou du grammairien Macrobe, s'il ne l'eût placée sous le patronage de saint Martin. C'était en effet le

[1] *Epist. I, ad Sulp. Sev.*

nom et les œuvres de Martin que l'on cherchait surtout dans les livres de Sulpice-Sévère ; c'était pour dérober quelques souvenirs ignorés du saint apôtre que l'on dérobait les papiers de son plus confident ami. Le mouvement des esprits n'était plus vers les lettres, il était vers la foi, et ce n'était que par la foi que les lettres conservaient encore toute leur puissance.

Le coup le plus rude qui frappa la vie de Sulpice fut la mort de son maître. Il faut l'entendre nous raconter lui-même de quelle manière il l'apprit.

« Sulpice-Sévère au diacre Aurèle, salut. — Ce matin, lorsque tu m'eus quitté, je restai seul dans ma cellule, et les pensées qui si souvent m'occupent revinrent agiter mon esprit. C'étaient les espérances de l'avenir, les ennuis du présent, l'effroi du dernier jugement, la crainte des peines éternelles, et, par suite, mon esprit retournant au souvenir de mes fautes demeurait plongé dans l'accablement et la tristesse. Ayant alors reposé sur ma couche mes membres fatigués par les angoisses de mon âme, car la tristesse épuisa mes forces, je fus pris de sommeil. Ce sommeil était incertain et léger, comme il arrive aux heures matinales ; on le dirait alors suspendu et flottant au-dessus de nous. Chose extraordinaire ! vous êtes presque éveillé et vous vous sentez dormir. — Tout à coup il me sembla voir saint Martin vêtu d'une toge blanche ; son visage brillait comme la flamme, ses yeux étincelaient, sa chevelure était éblouissante ; c'était bien lui, c'étaient sa forme, son attitude..... Il tenait à la main le livre que j'avais écrit sur sa vie et me considérait avec un doux sourire. J'embrassai ses saints genoux ; je le suppliai de me donner sa bénédiction ainsi qu'il avait coutume de faire. Sa main s'éleva alors sur ma tête, et je sentis son attouchement délicieux chaque fois qu'en disant les paroles solennelles de la bénédiction il prononça le nom de la croix, nom si familier à sa bouche. Bientôt j'osai lever les yeux sur lui, et je ne pouvais me rassasier de sa vue et de son visage, lorsque, tout à coup, il s'éleva dans les airs. Tant qu'il parcourut l'immensité, emporté sur une nuée rapide, je le suivis des yeux ; mais, lorsque le ciel se fut ouvert pour le recevoir, il ne me fut plus permis de le voir davantage.... Or, je me félicitais de cette vision, lorsqu'un enfant qui me servait s'approche de moi, le visage plus triste que d'habitude. « Pourquoi ces larmes ? lui dis-je ; que veux-tu donc m'apprendre ? — Deux moines, répondit-il, arrivent de Tours ; ils annoncent que le seigneur Martin est mort ! » Ces mots m'accablèrent, je l'avoue ; mes sanglots se firent jour, et je pleurai amèrement. Je pleure encore, mon frère, en t'écrivant ces lignes, et je ne vois aucune consolation à une telle douleur. Mais toi qui partageais mon

amour, j'ai voulu qu'aussitôt tu partageasses mon deuil. Viens donc sans retard afin que nous pleurions ensemble celui que nous avons aimé ensemble. »

Dans une autre lettre, Sulpice raconte avec détails les circonstances de cette mort qui vint surprendre le *bienheureux*, ainsi qu'il l'appelle toujours, au milieu des travaux de son apostolat. Il nous le montre *noblement couché sur la cendre et le cilice*, au milieu de ses disciples désolés qui ne poussaient qu'un cri : « *Mon père, pourquoi nous abandonnez-vous?* » Alors Martin attendri fait entendre cette parole sublime : « *Seigneur, si je suis encore nécessaire à votre peuple, je ne refuse pas le travail; que votre volonté soit faite.* » Il faut lire toute cette lettre, car elle est admirable d'un bout à l'autre ; il faut lire le récit des funérailles du bienheureux, triomphe magnifique auquel voulurent concourir toutes les populations de la Touraine, et qui se résume dans ces deux mots de son biographe : « *Les pleurs étaient pour nous, la joie était pour lui.* »

Sulpice-Sévère était à Toulouse lors de la mort de saint Martin, et il y passa, à diverses reprises, plusieurs années de sa vie, ce qui nous prouve que les religieux qu'avait formés saint Martin ne s'engageaient par aucun vœu spécial. Sulpice se distinguait par sa douce gaîté aussi bien que par son caractère aumônier et généreux. Partout où il se trouvait, partout où il possédait quelque terre, il prodiguait les secours temporels et spirituels à ceux qui dépendaient de lui, avec une inépuisable charité. Baronius l'a placé au Martyrologe en le confondant avec saint Sulpice de Bourges. Benoît XIV a signalé cette erreur, mais le nom de Sulpice-Sévère n'en a pas moins toujours été honoré et respecté dans l'Église.

Sous le point de vue littéraire, ce que l'on peut dire de Sulpice, c'est qu'il imite l'école ancienne. C'est la même pureté, la même sobriété, quelque chose de placide et de calme, souple de style, mais non pas toujours sans prétention d'esprit. Il se plaît aux descriptions, ainsi qu'on a pu le voir à propos de ce sommeil du matin dont il nous fait le tableau avec une grâce tant soit peu recherchée. Mais c'est surtout dans ses dialogues que vous retrouvez la forme antique. Ils vous rappellent dès l'abord ces entretiens d'autrefois dont Cicéron et Aulu-Gelle nous ont conservé la mémoire. Le sujet de l'entretien diffère toutefois complétement; au lieu de dissertations philosophiques souvent oiseuses, ce sont de pieux récits ou de touchants souvenirs de voyage.

« Me trouvant un jour avec Gallus, Posthumien survint tout à coup, mon cher Posthumien, cet homme que j'aime tant, et par respect pour la mémoire de Martin, dont il fut un des disciples, et par estime pour ses mérites distingués. Il revenait, à cause de moi, des

rivages d'Orient pour lesquels il avait, depuis trois ans, abandonné sa patrie. Je l'embrassai avec transport, je baisai ses pieds et ses genoux; puis, nous étant promenés pendant quelque temps, pleurant de joie et comme stupéfaits, nous jetâmes nos cilices à terre et nous nous assîmes dessus. Alors Posthumien me regardant: « Lorsque j'étais, dit-il, dans les provinces éloignées de l'Égypte, il me plut d'aller jusqu'à la mer; un navire s'y trouvait à l'ancre, chargé de marchandises pour Narbonne et prêt à mettre à la voile. La nuit suivante, il me sembla te voir en songe, m'entraînant par la main vers ce navire, et, lorsque le jour chassa les ténèbres, lorsque je me levai et repassai ce songe dans ma mémoire, je fus tellement saisi par l'expression de ton désir qu'à l'instant je m'embarquai. Après trente jours de navigation nous abordâmes à Marseille, et il m'a fallu dix jours pour venir ici. Ainsi les vents ont été propices à ma volonté pieuse. Mais toi, pour qui j'ai traversé tant de mers, parcouru tant de provinces, viens, loin des importuns, que je t'embrasse, que je jouisse avec bonheur du plaisir de te voir! — Et moi, répondis-je, je te suivais sans cesse de l'esprit et de la pensée lorsque tu étais encore en Égypte. Jour et nuit je songeais à toi, et ton souvenir remplissait mon cœur. Ne crains donc pas qu'à cette heure le temps puisse rien sur lui, et laisse-moi, suspendu à tes lèvres, t'entendre, te voir, te parler seul à seul comme le permet l'éloignement de cette cellule... — N'est-ce pas pour cela que je suis venu? s'écria Posthumien; n'est-ce pas pour épancher mon cœur en longs et doux entretiens avec mon cher Sulpice? » Et il me serrait de ses deux bras. « ... Parle donc, lui dis-je, et, puisqu'il n'y a point de secret entre nous, puisque nous n'avons d'autre occupation que de t'entendre, raconte-nous l'histoire de tes voyages; dis-nous si la foi du Christ fleurit en Orient, s'il y a dans ces contrées quelque repos pour les saints, quelles y sont les institutions des moines, et par combien de vertus et de signes Dieu s'y manifeste dans ceux qui l'aiment. »

« Et Posthumien raconta aussitôt ses pérégrinations lointaines et les prodiges de sainteté dont il a été témoin; il nous initia à la vie des ermites et des anachorètes, et nous fit assister aux miracles du désert. Puis, en présence de tant de vertus, revenant à la pensée de la patrie, par un retour pénible :

« Qui d'entre nous, s'écrie-t-il, si le moindre individu lui rend hommage, si une femme lui adresse quelques paroles sottement adulatrices, ne ressent aussitôt les élancements de l'orgueil et toute l'enflure de la vanité? Peut-être cependant n'a-t-il point la conscience de sa vertu; mais il lui suffira de la flatterie d'un sot ou de la fausse opinion qu'on aura de son mérite pour qu'il se croie le plus saint des

hommes. Si de nombreux emplois lui sont confiés, il se l'imputera en honneur, et il y verra la bonté de Dieu qui vient le chercher dans son sommeil et son abnégation comme l'homme indispensable. Si la vertu se révèle par le moindre signe, il se considère aussitôt comme un ange. Puis, comme il ne se distingue pourtant ni par ses vertus ni par ses œuvres, s'il est élevé au rang de clerc, vous le verrez aussitôt étaler avec emphase les franges de sa robe ; il se réjouit des salutations dont il est l'objet ; il s'enorgueillit de la foule qui le presse, et puis il va, il court ; on le trouve partout ! Seulement, au lieu d'aller à pied ou sur une âne, comme jadis, il monte avec fierté un cheval écumant. Naguère une petite et modeste cellule lui suffisait ; aujourd'hui il construit de hauts étages et de nombreux appartements, dont les portes sont sculptées, les armoires peintes. Enfin, plus de grossiers vêtements ; il lui faut une robe soyeuse, et il imposera comme tribut aux chères veuves et aux pieuses vierges la charge de tisser, celles-ci la froide tunique, celles-là l'ondoyant manteau. Mais laissons le bienheureux Jérôme décrire toutes ces choses de sa mordante éloquence. »

Ce tableau de mœurs, et quelques autres qui ont trait à des vices plus graves, serait une nouvelle preuve, s'il en était besoin, de la vérité de ces paroles de notre ami, M. de Champagny : « On connaît mal les siècles passés, on juge mal du sien.... Avec l'Église, avec toutes ses grandeurs et toutes ses vertus ont commencé toutes ses douleurs et toutes ses plaies [1]. » Oui, il y eut des faibles, des orgueilleux, des débauchés, même au temps de saint Martin, même parmi les moines et les évêques ; oui, Sulpice-Sévère osait à peine élever la voix lorsqu'on traitait des questions de morale, à cause des haines que la dignité de ses réprimandes lui avait suscitées de la part de certaines femmes et de certains religieux [2]. Saint Jérôme ne se plaint-il pas, lui aussi, de ce qu'il y avait des prêtres, de son temps, qui *savaient en quelle mer se pêchaient les bonnes huîtres, n'aimaient le gibier que par sa rareté, et s'en privaient quelquefois afin de le trouver ensuite plus agréable?* Ne nous parle-t-il pas de solitaires qui accumulaient des trésors et avaient un *peuple de valets* dans la solitude ? Alors comme à présent ce n'était que le petit nombre qui sût apprécier le don de Dieu, *si scires donum Dei;* alors comme aujourd'hui les merveilles de la grâce trouvaient des incrédules : ne l'oublions point,

[1] *Correspondant*, t. Ier, p. 3.

[2] Sulpice va même plus loin : Tanta mihi omnium fæminarum cunctorumque monachorum odia concitavi ut adversum me utræque legiones jurata bella suscipiunt. — *Dial.* II, VI.

afin de ne nous endormir ni dans le désespoir ni dans la confiance.

Saint Jérôme avait été visité par Posthumien, et Sulpice-Sévère saisit cette occasion de nous faire connaître le solitaire de la grotte de Bethléem.

« Je me dirigeai alors vers la ville de Bethléem, qui est située à six milles de Jérusalem et à seize journées de marche d'Alexandrie. L'Église de ce lieu est dirigée par le prêtre Jérôme.... J'avais connu Jérôme lors de mon précédent voyage, et il avait facilement obtenu que tous mes désirs, toutes mes pensées me portassent d'abord à Bethléem. Ce n'est pas seulement l'éminence de sa foi et de ses vertus qui le distingue, c'est encore sa profonde connaissance des lettres latines, grecques et même hébraïques. Personne n'oserait lutter avec lui dans aucune science. Je serais étonné qu'il ne vous fût pas connu par ses nombreux ouvrages, car on les lit dans tout l'univers.... Le combat que cet homme a engagé contre les méchants est incessant, perpétuel : aussi les méchants le poursuivent-ils de leur haine. Il est haï des hérétiques, parce qu'il ne leur laisse aucune trève; il est haï des clercs, parce qu'il met au grand jour leurs crimes. Mais tous les fidèles l'environnent de leur admiration et de leur amour, et, s'il en est qui le taxent d'hérésie, ce sont des insensés. »

Tel était Jérôme à Bethléem; Eudore nous dira ce qu'il était à Rome :

« Jérôme, issu d'une noble famille pannonienne, annonça de bonne heure les plus beaux talents, mais les passions les plus vives. Son imagination impétueuse ne lui laissait pas un moment de repos. Il passait des excès de l'étude à ceux des plaisirs avec une facilité inconcevable. Irascible, inquiet, pardonnant difficilement une offense, d'un génie barbare ou sublime, il semble destiné à devenir l'exemple des plus grands désordres ou le modèle des plus austères vertus. Il faut à cette âme ardente Rome ou le désert. »

On aime la simplicité parfois éloquente de Sulpice-Sévère; mais on est dominé par je ne sais quoi de fort et de royal qui caractérise le style comme les pensées de Chateaubriand.

Eugène de La Gournerie.

# LES VOISINS,

PAR FRÉDÉRIQUE BREMER. — TRADUIT DE L'ALLEMAND.

(Suite.)

---

11 juin.

Me voilà encore la plume à la main, avec une certaine envie d'écrire, et pourtant je n'ai rien d'extraordinaire à te dire. Tout est en ordre dans la maison. On cuit des petits pâtés à la cuisine. Le temps est lourd; feuillage, oiseaux, tout semble engourdi. Les poules sont couchées dans le sable; le coq seul, debout sur une patte, regarde autour de lui son harem d'un air de sultan ennuyé. L'ours est dans sa chambre, il écrit. Je l'entends bâiller. Le sommeil me gagne. Vite une petite querelle pour nous réveiller. J'ai justement besoin d'une feuille de papier, et l'ours est fort avare de son papier; raison de plus pour qu'il m'en donne.

Plus tard.

La querelle est finie. Quelle querelle! Et quel raccommodement! Je veux que tu en aies ta part, Marie; tu verras comment les choses se passent entre mari et femme.

J'entre, et je dis d'un ton doucereux :

« Mon ange d'ours, tu vas me donner une feuille de ton papier à lettres, de ton plus beau papier.

L'ours : — De mon plus beau papier! Es-tu folle? Tu n'en auras pas un brin.

Moi : — Avare! je veux, il faut que j'en aie.

L'ours : — *Je veux, il faut.* Nous allons voir. (Et l'ours serre mes petites mains entre ses grosses pattes.)

Moi : — Vilain ours ! tu ne vaux pas même tes pareils à quatre pattes. Lâche-moi ! lâche-moi bien vite, ou je mords. — (Il ne lâche pas, et je mords; oui, Marie, je lui mords la main.)

L'ours, en riant : — Ainsi seront traitées toutes celles qui défient sans avoir la force..... Prends-le donc, le papier ?

— Lâche-moi !

— Reconnaissez-vous votre faiblesse?

— Oui.

— Demandez pardon.

— Pardon!

— Promettez de vous corriger.

— Je le promets.

— Je vous fais grâce..... Point de grands airs maintenant, petite femme, et donnez-moi bien vite un baiser. »

Je lui donne..... un petit soufflet, je vole une feuille de papier, je m'échappe, il me poursuit en grondant jusqu'à la cuisine; je me retourne et je lui jette dans la bouche deux petits pâtés qui disparaissent à l'instant. Il reste muet, le papier est oublié et la paix signée. Le meilleur moyen de fermer la bouche à ces maîtres de la création, c'est d'y jeter un bon morceau.

Aujourd'hui, après dîner, nous commençons nos visites. Je me ferai belle, je mettrai un petit chapeau de paille garni de fleurs. Et pense, Marie, au bonheur de l'ours présentant : « Ma femme! » Il dit ces mots avec un accent particulier et d'un air si satisfait! Mais adieu, Marie, il faut que « ma femme » s'occupe du dîner de son mari.

Après-dîner.

Encore une petite contestation. La scène se passe au dessert.

« Quel chapeau mettras-tu, chère Franciska?

— Mon petit chapeau de paille.

— Celui-là? Oh! non. Mets plutôt le chapeau de crêpe blanc qui est si joli.

— Quoi! mon seul chapeau habillé? Et en cabriolet, à la poussière, à la pluie, peut-être! A quoi penses-tu, mon ange?

— S'il y a de la pluie, il n'y aura pas de poussière.

— Le raisonnement est ingénieux, mais il ne mettra pas mon chapeau à l'abri.

— Ma chère Fanny, mets ce chapeau, je t'en prie.

— Eh bien, soit, je le mettrai, quand même il y aurait à la fois pluie et poussière. »

Et nous nous préparons à partir. Dans ces occasions extraordinai-

res, le petit jardinier est transformé en laquais, et il met une jaquette grise à collet de velours vert.

Vendredi 12.

« Mais tu es vraiment trop jolie sous ton chapeau, » disait l'ours hier, en voyant sa petite femme parée pour les visites. « Il faut que *ma chère mère* te voie. Nous passerons à Carlsfors.

— Comme tu voudras. »

Représente-toi donc, Marie, la petite femme coiffée du petit chapeau, assise dans le petit cabriolet, et adressant au ciel des regards inquiets et suppliants, car le temps devenait menaçant. Nous arrivâmes cependant à sec. Le salon de *ma chère mère* était plein de visiteurs; elle nous accueillit gaîment, m'embrassa, me tapa sur la joue, et me dit que j'avais l'air d'une petite rose; puis, se tournant vers mon mari : « Ta femme est bien petite, Lars Anders, mais on peut dire d'elle : Petite et bonne. » L'ours était enchanté (pour moi, je commence à être très-piquée de ces épigrammes sur ma taille : c'est tout au plus si *ma chère mère* me regarde comme une grande personne).

De nouveaux visages survinrent, et je me mis en observation. Mes regards se fixèrent sur une petite personne dont les manières annonçaient une extrême vivacité. Elle avait le teint brun, des yeux noirs et vifs, un grand nez pointu et recourbé, et le menton un peu saillant; point de beauté, mais du piquant. Une toilette fraîche et élégante encadrait à merveille cette petite figure mobile. Elle tendit amicalement la main à mon mari, et aussitôt ses yeux perçants se dirigèrent vers moi. L'ours se mettait en devoir de nous présenter l'une à l'autre, mais, au même instant, *ma chère mère* me saisit, me fit faire un tour, et il fallut chanter et jouer du piano. Ce devoir accompli, la petite personne s'avança, s'établit à côté de moi, me regarda d'un œil pénétrant, mais amical, et, comme si nous nous connaissions déjà, elle me demanda depuis quand j'habitais le pays, et si je ne trouvais pas les habitants horriblement arriérés, en comparaison de Stockholm. Puis, me regardant fixement : « Vous ressemblez à madame votre mère, me dit-elle. Je l'ai beaucoup connue autrefois, et je vous connais vous-même, madame Werner, quoique je vous voie aujourd'hui pour la première fois. » J'avais sur les lèvres l'inévitable *à qui ai-je l'honneur*, etc., mais elle m'interrompit et me demanda si j'avais déjà fait beaucoup de visites. « Vous verrez de curieuses figures, et il faut que je vous en donne un avant-goût. Quand vous irez à Holma, chez les de P., parlez littérature, beaux-arts, et, si vous voulez être bien dans leurs papiers, citez négligemment des noms éclatants, des titres : les de

P. sont des nobles de fraîche date. Dites-moi, ne vous est-il jamais arrivé, après avoir subi quelque temps la compagnie de certaines gens, de vous sentir comme inondée, imprégnée d'ennui?

— Oh! oui, dis-je en riant.

— Eh bien, faites attention à ce que vous éprouverez en quittant les de P. Autre recommandation. A Adamsruhe, chez le major Stälmark, gardez-vous, par contre, de parler de beaux-arts; nature, liberté, simplicité, voilà le mot d'ordre. Ma bonne amie, Mme Stälmark, ne connaît que son ménage, ses domestiques et ses recettes. Quant au major, c'est un homme de mérite.... Par exemple, prenez garde aux enfants qui pourraient bien vous jouer de mauvais tours... Au reste, les aînés se tiennent habituellement à l'écurie. Encore un avis important. Je vous conseille fort de ne pas oublier dans vos visites Mlle Hellevi Hausgiebel, qui habite un *nid d'aigle* près de la ville, car elle le prendrait fort mal. Avec sa figure en triangle et sa langue pointue, elle rappelle à la fois une pie et du pain d'épices... Mais peut-être la connaissez-vous déjà?

— Non, mais j'ai entendu dire qu'elle est à la fois un peu méchante et un peu ridicule.

— Méchante?.... Ridicule?... répéta ma voisine. Hem!.... C'est peut-être beaucoup dire. Il est vrai, elle dit un peu crûment son opinion sur les gens, mais sans perfidie, et pourtant sans heurter personne. Ridicule? Eh bien, oui, cela peut-être vrai. Elle a ses travers, autant, plus peut-être que bien d'autres. Mais je vous recommande ma comparaison, vous la trouverez frappante.

— Je voudrais bien savoir, dis-je, divertie par les pensées qu'elle exprimait si librement, et qui paraissaient moins méchantes dans sa bouche que sur le papier, je voudrais bien savoir ce que vous dites de mon mari et de moi, et à quoi vous nous comparez.

— Qui pourrait voir le docteur Werner sans penser à un plum-pudding? Quant à vous, ma bonne dame, vous en êtes la sauce, sauce douce et brûlante tout à la fois, et sans laquelle il ne serait pas, à beaucoup près, aussi savoureux. Pour en finir avec vos futures connaissances, je vous dirai que vous n'avez encore vu personne de très-digne de respect tant que vous n'aurez pas rendu visite aux vieux Dahl, et que vous ne pouvez vous faire aucune idée de l'amabilité avant d'avoir fait connaissance avec leur petite fille Séréna, la *Fleur de la Vallée*, comme nous l'appelons ici.

— Séréna? C'est un singulier nom.

— Quand vous la verrez, ce nom vous paraîtra tout simple. Mais il faut que je vous quitte. Vous direz peut-être, après cette conversa-

tion, que je suis méchante ou folle; je m'en consolerai. Quel que soit votre jugement sur moi, j'espère vous revoir bientôt. »

Là-dessus elle me présenta cordialement la main, se leva et salua tout le monde. Je remarquai, lorsqu'elle sortit, qu'elle était un peu contrefaite, ce qu'elle ne prenait, du reste, aucune peine de cacher. « Qui est-elle? demandai-je.

— Comment! me dit *ma chère mère*, Franciska ne connaît pas Mlle Hellevi Hausgiebel. A quoi pensais-je donc de ne pas vous présenter l'une à l'autre! »

Je restai comme frappée de la foudre. « Mademoiselle Hausgiebel! m'écriai-je enfin; mais je la croyais vieille.

— Elle a ses idées, répondit *ma chère mère*, et se donne autant de peine pour se vieillir que d'autres pour se rendre jeunes. Je ne fais pas grand cas de son *vogel nest* [1]; car je ne comprends pas grand'chose aux limaçons, aux vers et aux champignons qu'elle y rassemble; mais, quant à elle, c'est une spirituelle et honorable personne, que j'aime beaucoup. »

« Mais que dira-t-elle de moi? » pensai-je, tandis qu'embarrassée de mon étourderie je retournais avec l'ours à notre cabriolet. Mon chapeau avait produit peu d'effet, et j'avais dit une sottise. Mon début n'était pas brillant.

Je me consolai. Mlle Hausgiebel a de l'esprit, et je ne suis pas sotte; cela s'arrangera. La Bruyère ne dit-il pas: « Le sot ne se tire jamais « du ridicule, c'est son caractère; l'on y entre quelquefois avec de « l'esprit, mais l'on en sort. » Et le cabriolet roula rapidement vers Adamsruhe [2], habitation du major Stälmark. Nous rencontrâmes près de la maison une jeune fille qui pouvait avoir quatorze ans, montée sans selle sur un cheval d'Oeland; ses vêtements étaient en désordre, et sa belle chevelure rousse flottait au gré des vents.

« Bonjour, mademoiselle Malla, cria l'ours à la petite amazone; le papa et la maman sont-ils chez eux?

— Oui. Je vous quitte, je conduis Putte au pâturage. »

Et elle partit comme un trait. « Ciel! m'écriai-je, est-ce là une demoiselle?

— Oui, » répondit l'ours laconiquement.

En arrivant à *Adamsruhe*, nous entendîmes un vacarme effroyable, et trouvâmes à l'entrée trois jeunes gens en habit de chasse et trente chiens pour le moins. A notre arrivée, toute la gent aboyante

[1] Nid d'oiseau.

[2] Repos d'Adam.

se tourna contre notre innocent équipage, et je ne sais trop comment Polle aurait pris la chose, si les jeunes chasseurs n'avaient rappelé leur meute. « *Adamsruhe!* disais-je à part moi. Ce devrait être plutôt *Adamsunruhe*[1]. »

En traversant l'antichambre, je reçus entre les jambes un morceau de bois, et je pensai tomber. Je regarde autour de moi, et découvre dans un coin deux petites figures malignes qui me regardaient en riant et se préparaient à bombarder de nouveau les visiteurs paisibles. Je ramasse le morceau de bois, je menace; mais l'ours m'appelait, et, en le suivant, j'évite un second projectile qui vient mourir sur mes talons. J'avais à la fois envie de me fâcher et de rire; pour l'ours, il se fâcha tout de bon.

Nous parvînmes enfin à pénétrer dans un joli salon, où se tenaient le major et sa femme; l'un, d'un âge mûr, bel homme encore, l'air bon et aimable; l'autre, grasse, jeune encore, point belle, mais agréable par son air de franchise. L'ours présente: « Ma femme, » qui est accueillie cordialement; les deux messieurs entament une conversation en se promenant dans le salon, et les deux dames prennent place au sopha. La figure de M^me^ Stälmark ne m'était pas inconnue; son son de voix surtout et son accent finlandais éveillaient en moi des souvenirs confus. Tout à coup je découvris à son cou une petite cicatrice.... En un instant, tout un épisode de ma vie se retraça à ma mémoire. Ecoute, mon récit, Marie, et tu comprendras ce que j'éprouvai.

Il y a eu un temps où mon sang ne circulait pas dans mes veines aussi doucement qu'aujourd'hui (l'ours prétend toutefois qu'à cet égard j'ai encore des progrès à faire). Alors j'étais fatiguée de toujours voir le même soleil et le même monde; je voulais, à tout prix, avoir des aventures; un incendie, une émeute étaient pour moi des récréations; la *bataille de Prague*, la *bataille de Fleury*, mes morceaux de musique favoris; je gémissais de n'être pas un homme, de ne pouvoir aller à la guerre. Un jour, dans ce besoin que j'éprouvais de commettre des excès, je bus coup sur coup cinq... tasses de thé.

J'avais alors quatorze ans. Par bonheur pour mon esprit inquiet, mon épaule droite se dérangea, et mes parents décidèrent que je ferais de la gymnastique, ce qui était alors le traitement à la mode pour les tailles imparfaites. Je fis donc, un matin, mon entrée dans une grande salle toute remplie d'échelles, de mâts, de cordages, et j'y trouvai trente à quarante jeunes personnes, vêtues, comme moi, d'une blouse de drap vert, portant des pantalons et un bonnet de tulle.

[1] Trouble d'Adam.

Le premier jour, je me bornai à écouter les leçons de *flexion du dos* et de *mouvements de bras et de jambes;* le lendemain, j'en étais au *tu* et au *toi* avec quelques jeunes filles; le troisième jour, je franchissais bravement échelles et cordages, et, avant la fin de la quinzaine, je conduisais la seconde division, et m'efforçais d'inspirer à mes compagnes mon goût pour les aventures.

Je lisais alors l'histoire grecque. Je proposai à ma bande d'adopter des noms antiques, et de nous appeler entre nous Agamemnon, Epaminondas, Pélopidas, etc. Pour moi, je pris Oreste pour patron, et ma meilleure amie fut mon Pylade. Parmi les élèves, il y avait une grande et maigre jeune fille qui m'était particulièrement antipathique. Elle se moquait, avec son accent finlandais, de nos changements de noms, et, comme mon amie et moi étions fort petites, elle se plaisait à nous nommer *Orre* et *Pylle*. Ces injurieux diminutifs me blessaient profondément, parce qu'ils me rendaient ridicules aux yeux de la bande que je commandais. Comme ma longue ennemie avait déclaré vouloir conserver son vrai nom de Brita Kajsa, je la nommai Darius, ce qui donna lieu à de nouvelles disputes.

Mon enthousiasme pour l'histoire grecque ne me faisait pas oublier celle de mon pays : Charles XII était mon héros de prédilection, et souvent, en présence de mes amies, je racontais ses exploits avec feu. Un jour Darius survint, et m'interrompit pour soutenir froidement que le czar Pierre était bien plus grand que Charles-XII. Indignée, je relevai le gant. A l'appui de son opinion, ma rivale, qui était forte en histoire, citait une foule de faits, et, à tous mes efforts pour exalter mon héros, elle opposait Pultawa et Bender. Bien des larmes coulèrent sur ces champs de bataille, mais ces larmes n'étaient pas plus amères que les miennes, alors que, vaincue comme Charles XII, je pleurai en silence ma défaite. Ma rivale m'était devenue odieuse, et je confondais dans ma haine Darius, le czar Pierre et le peuple russe.

Un jour que je déclamais une tirade passionnée de Racine, Darius apparut tout à coup et me dit en ricanant : « C'est pitoyable! tu défigures Racine. » Je jetai sur mon rival un regard foudroyant. « Brita Kajsa, retourne à tes aiguilles, » répondis-je. Brita rougit, et toute ma bande éclata de rire. Un instant après, perchée sur mon échelle, je contemplais au-dessous de moi la foule tumultueuse.... Tout à coup je me sens saisie par une main vigoureuse, et ma longue ennemie, me tenant ferme, crie d'un ton railleur : « Allons! montre-toi digne de ton nom, Oreste, ou contente-toi de crier comme un *orre*[1]. »

Qu'aurait fait Oreste à ma place? Je ne sais, mais apparemment

[1] *Orre* signifie en suédois *coq de bruyère*. (Note du traducteur allemand.)

que mes cris et mes contorsions rappelaient davantage l'oiseau pris au filet que le héros prisonnier, car un rire inextinguible s'éleva de toutes parts. J'enrageais. J'appelai Pylade à mon secours, mais Pylade se contenta lâchement d'adresser quelques représentations à mon ennemie. « J'exige une satisfaction, je te provoque, » criai-je à Darius. Mais Darius se contenta de me répondre en riant : « Bravo, monsieur l'orre, bravo! Voyez, c'est ainsi qu'à Bender le czar Pierre-le-Grand se rendit maître de Charles XII. » Ma rage m'aurait portée à quelque acte désespéré, lorsque l'arrivée d'une maîtresse mit un terme à ma captivité. Aussitôt j'allai vers Pylade, et lui dis : « Tu t'es conduite en misérable. Suis-moi à l'instant; je veux provoquer cette fanfaronne. Tu seras mon second. » Pylade n'osa pas refuser, et me suivit en rechignant.

Darius, appuyé contre la muraille, fredonnait d'un air insultant. J'allai droit à lui (ou à elle, car tu comprends, chère Marie, que, dans ce récit, la confusion entre *il* et *elle* est inévitable), et, fronçant les sourcils : « Que voulais-tu dire tout à l'heure? » lui demandai-je. Brita me toisa d'un air hautain. « Ce que je voulais dire? Mais ce que j'ai dit, apparemment.

— Eh bien, moi aussi j'ai un mot à te dire. Tu m'as offensée, il me faut une réparation. Ici, devant l'assemblée, tu reconnaîtras que Charles XII est un plus grand homme que le czar Pierre, ou bien, si tu as de l'honneur, si tu n'es pas un lâche, nous nous battrons. »

Brita rougit, mais répondit avec une froideur désespérante : « Faire des excuses? Non. Me battre?... Eh bien, j'y consens. Mais où et avec quoi? Avec des aiguilles?

— Ici et à l'épée, si tu n'as pas peur. Nous arriverons demain une demi-heure avant les autres, j'apporterai les armes, et Pylade est mon second. Tu en prendras un.

— Je ne m'en soucie pas. C'est bien assez de moi seule contre deux.

— Il te faut un second, m'écriai-je en frappant la terre de mes petits pieds; c'est la règle.

— Eh bien! soit. Grönwall, viens ici. »

Elisabeth Grönwall était une grande fille, lourde, sotte, aux lèvres pendantes, et que j'avais surnommée Nestor. Elle vint, se fit expliquer le cas, et déclara d'un air important qu'elle était prête à remplir son rôle.

« Demain, à neuf heures du matin.

— A neuf heures, » répondit ma rivale d'un air moqueur. Nous nous séparâmes.

En retournant à la maison, je m'appliquai à stimuler le courage de Pylade, et je lui fis promettre le secret. Pylade m'aimait sincèrement :

voyant toutes ses représentations inutiles, elle me jura de se taire et de me rester fidèle jusqu'à la mort.

Mon sang battait avec violence. Toutefois, quand la nuit fut venue et que je me mis à réfléchir à l'action que je voulais commettre, je me sentis frissonner; mais reculer, abandonner Charles XII, laisser mon honneur entaché, justifier les railleries de ma rivale, m'exposer à ses persécutions, non, plutôt mourir! Cependant le cinquième commandement me revenait à la mémoire; puis je pensais à mes parents... Comme ils pleureraient si je mourais! Je croyais voir devant moi mon adversaire fort et cruel comme le czar, et moi... je le sentais bien, je n'étais pas Charles XII. La pensée du désespoir de mes parents me serra le cœur, et je m'endormis en pleurant amèrement. Quand je m'éveillai il faisait grand jour; la pendule sonnait huit heures et demie. La nuit m'avait fait oublier le duel, mais la mémoire me revint pendant que je me frottais les yeux. Je croyais entendre une voix éclatante comme une trompette me crier : « A neuf heures! » Je me levai précipitamment, je m'habillai en un instant, et je saisis deux petites épées que j'avais prises la veille dans la chambre de mon frère. Tout à coup une idée me vint. Mes parents ne savent rien, et, si je succombe... J'écris bien vite au crayon, sur un chiffon de papier : « Bien-aimés parents, quand vous lirez ces lignes... » Hélas! neuf heures moins un quart sonnaient. Désespérée, je jetai dans un tiroir la lettre commencée, je me jetai moi-même, comme César, dans les bras de la fortune, et partis avec les épées cachées sous mon manteau.

Comme tu penses bien, je n'avais aucune notion de l'escrime, mais je ne m'en inquiétais guère; se précipiter sur son adversaire me paraissait le meilleur parti à prendre. Je t'avouerai d'ailleurs que le long du chemin j'écartais avec soin la pensée du combat.

En entrant dans la salle j'y trouvai Brita et son second, mais Pylade n'était pas encore arrivé. Je la maudissais intérieurement. Nous nous saluâmes fièrement, Darius et moi; je lui laissai choisir son épée. Son choix fait, il mania son arme avec une aisance et une habileté remarquables. Je me voyais déjà percée de part en part. Enfin Pylade arriva, pâle et l'air effrayé. Je lui lançai un regard sévère et fermai la porte derrière elle.

« Pour l'amour du ciel, ne vous tuez pas! C'est une folie, c'est.....

— Silence, Pylade!...— Tu persistes donc à ne pas reconnaître tes torts et à me refuser une réparation?

— Je persiste, dit Darius avec un incroyable sang-froid, en ap-

puyant la pointe de son épée sur le plancher. Le czar Pierre était un grand homme.

— Mort à lui ! Vive Charles XII ! » m'écriai-je, et nous nous mîmes en garde.

« Attendez ! attendez ! criait Pylade avec angoisse; et le signal ?

— Eh bien, donne-le donc vite.

— Attendez ! Je pense qu'il faut... Attendez donc !

— Je n'attends rien, m'écriai-je. Ami des Russes, je compte jusqu'à trois... Un, deux, trois. »

Au premier choc de nos épées, je fus désarmée et tombai par terre. Je crus ma dernière heure venue; mais quel ne fut pas mon étonnement quand Darius, jetant son épée, me prit la main et me releva.

« Eh bien, me dit-il gaîment, tu as maintenant satisfaction. Devenons bons amis; tu es un brave petit homme. »

Pylade, à genoux, était à moitié évanouie; Nestor, perché sur une échelle, criait de toutes ses forces. Pour moi, j'avais perdu la tête, je regardais Brita, qui saignait abondamment d'une blessure au cou.

« Tu saignes !... Je t'ai tuée !

— Bah ! c'est une égratignure qui sera bientôt guérie. Au reste, je te l'avoue, je n'aime pas mieux les Russes que toi, et, si je t'ai soutenu le contraire, c'était... seulement... pour... » Elle pâlit et chancela.

« Qu'ai-je fait, malheureuse ? m'écriai-je hors de moi, en me roulant par terre à côté de Brita. Pardon ! oh ! pardon ! »

Au même instant on entendit un grand bruit à la porte. Pylade se hâta d'ouvrir, et le maître de gymnastique, accompagné de trois maîtresses, se précipita dans la salle. Je perdis connaissance.

Pylade m'avait trahie et avait écrit à une maîtresse pour la supplier de prévenir la rencontre. Le billet était parvenu trop tard.

Brita Kajsa (car, depuis lors, je ne baptisai plus personne) se guérit promptement; mais moi, à la suite de ces *événements*, je fus gravement malade pendant plus de trois mois. Cette maladie fut un bien pour moi, elle rafraîchit mon tempérament trop ardent. Revenue à la santé, j'appris que Brita avait suivi ses parents, qui se rendaient dans leurs propriétés de Finlande, qu'elle était venue me voir plusieurs fois pendant ma maladie, et avait exprimé son regret de m'avoir provoquée, et de devoir quitter la Suède avant ma guérison et notre complète réconciliation. Moi aussi je fus bien triste de n'avoir pu lui faire de tendres adieux, mais, depuis ma maladie, mes impressions avaient perdu leur vivacité. Puis d'autres événements survinrent : la mort de personnes chères, la perte de la fortune, l'obligation de tra-

vailler pour vivre, et bien d'autres épreuves douloureuses, mais salutaires.

Treize années s'étaient écoulées. J'avais oublié le passé, mon premier combat, ma bravoure enfantine; j'avais appris à aimer tout le monde, même les Russes, et à trouver que le czar Pierre avait bien son mérite; j'étais devenue la fidèle épouse de l'ours, et je faisais avec lui ma tournée de visites, calme et tranquille comme une *mistress Prudentia*. Eh bien, Marie, la femme du major, la grosse dame à l'air sérieux, c'était... ma maigre rivale de la salle de gymnastique, Darius, le czar Pierre, Brita Kajsa, en un mot. J'étais à la fois émue, embarrassée et tentée de faire une espiéglerie. Je saisis sur la table un écheveau de fil, et, prenant une attitude martiale : « Vive Charles XII! En garde! Une, deux, trois, » m'écriai-je. M^me^ Stälmark me crut d'abord folle; mais, un instant après, elle me répondit sur le même ton : « Le czar Pierre l'emportait sur Charles XII, » prit une aiguille à tricoter et se mit aussi en garde; puis, laissant tomber nos armes, nous nous embrassâmes en riant.

L'ours et le major furent d'abord stupéfaits ; puis il y eut, comme tu penses, des exclamations, questions et explications sans fin.

« Ciel! comme tu es devenue vieille! » me dit Brita, après que nous nous fûmes regardées de nouveau. « Et toi, pas plus aimable, » pensai-je, mais je lui répondis qu'elle était au contraire rajeunie. Et, dans le fait, la grosse femme blanche était beaucoup plus belle que la jeune fille maigre et noire.

Après nous être bien admirées, nous nous racontâmes les aventures de notre enfance, et nous fîmes rire ces messieurs au récit de nos plaisirs et de nos malices. Brita dit n'avoir jamais été si gaie qu'à cette époque, et l'on tomba d'accord que ce temps était l'âge d'or de la vie. « Oui, dit enfin l'ours en soupirant, c'est un bon temps, et un temps qui ne revient plus. »

J'étais peu satisfaite de lui voir ces velléités d'enfance. « Cher ami, lui dis-je, ne crois pas que ce temps soit si beau. Il en est de l'enfance comme d'une belle vue : tout le charme est dans la perspective. Je suis persuadée que ton enfance a eu aussi ses heures pénibles ; as-tu donc oublié les leçons, les réprimandes, les punitions? (L'ours rit.) Pour moi, je ne fais pas grand cas des jours de mon enfance; je ne désirais alors qu'une chose, de devenir grande personne. « Ah! la jolie chose d'être grande; on n'est plus grondée quand on déchire ses vêtements, on boit tous les jours du café, on va au bal, comme maman, on lit des romans... Enfin, on est grande. » Il n'y a pas d'enfant qui ne forme de pareils souhaits. Et qu'est-ce donc que ce bonheur qu'on goûte dans l'enfance? un bonheur fugi-

tif, à demi compris, et dont nous ne jouissons qu'à moitié; et, quand nous atteignons enfin ce but si désiré, quand nous sommes devenus grands, quand nous buvons du café, quand nous lisons des romans, quand nous allons au bal, alors d'autres désirs prennent racine dans notre cœur, et adieu la paix. Et ainsi se réalise pour nous le bonheur si vanté de l'enfance et de la jeunesse.

— Madame Werner pourrait bien avoir raison, dit le major d'un air sérieux. Chaque âge a ses épreuves. Et la comparaison de la perspective! C'est cela qui est bien trouvé! Oui, oui, c'est bien vrai. »

Mais l'ours me regardant d'un air moitié surpris, moitié chagrin: « Tu n'as donc pas joui non plus de ta première jeunesse, Franciska? me dit-il.

— Non, vraiment, j'étais trop inquiète, trop déraisonnable, et sans calme ni raison il n'y a point de vrai bonheur.

— Très-bien, très-bien, » dit le major.

On apporta le thé, et les beaux-fils de Brita entrèrent dans le salon; ils sont un peu bruyants et par trop campagnards, ne parlant que chasse, chevaux, chiens. A ce propos, la conversation tomba sur le nouvel habitant de Ramm. Il est Américain, et on le dit fort riche.

« Quelque héros de roman, ajouta l'un des fils.

— Allons donc! dit M^me^ Stälmark en haussant les épaules; il ressemble probablement à beaucoup d'autres, mais toi, mon cher Robert, tu exagères toujours. » Robert rougit comme s'il avait dit quelque chose de très-inconvenant. Les enfants entrèrent alors comme un essaim de bourdons, et fondirent sur la table à thé. La mère essaya quelques remontrances qui ne produisirent aucun effet, et les petits maraudeurs ne se tinrent tranquilles qu'après avoir obtenu tout ce qu'ils voulaient. « Il faut accorder quelque chose aux enfants et leur laisser un peu de liberté, disait la mère; ils n'en sont que plus naturels. Il y a tant de jeunes personnes affectées! As-tu vu M^lles^ de P., avec leurs gants blancs, leur bouche pincée, et leurs prétentions à la beauté et à l'air distingué? Les ridicules personnes! »

La porte s'ouvrit brusquement, et je vis entrer une figure qu'on ne pouvait, en conscience, accuser d'affectation. Tenue, coiffure, vêtements, tout semblait arrangé par les vents. « Viens ici, Mally, » lui dit M^me^ Stälmark, qui me présenta sa belle-fille. Mally me fit une lourde révérence, et, comme ses frères et sœurs, se tourna vers la table à thé; bientôt les disputes commencèrent. Je saisis ces jolis mots: « *Veux-tu bien laisser mon biscuit, bête, sotte, vilaine,* etc., » puis on en appelait à *maman,* qui ne s'en inquiétait guère.

Nous profitâmes de ce moment pour prendre congé. Brita et moi nous serrâmes affectueusement la main, mais je me promis bien, à

part moi, de ne pas m'exposer de sitôt à recevoir des bûches dans les jambes et des compliments sur mon air de vieillesse. Quant au major, il fut fort aimable.

En somme, cette visite m'avait fait plaisir; pourtant je quittai cette maison avec deux petites piqûres au cœur. D'abord l'ours a dit que l'enfance avait été pour lui un temps de bonheur, puis il a soupiré comme si le présent était de plomb pour lui. Puis... je ne sais, mais il me semble que j'ai trop parlé, et parlé avec trop de vivacité chez des gens que je voyais pour la première fois. Je craignais que l'ours ne fût mécontent de moi, et qu'il ne répondît aux *très-bien, très-bien* du major, par des *fort mal, fort mal.* J'aurais donné beaucoup pour savoir ce qu'il en pensait, mais le bonhomme gardait un silence obstiné. « Il faut pourtant que je le sache, » me dis-je. Comme je commençais à parler, l'ours m'interrompit : « Je regrette, Fanny, que tu n'aies pas été heureuse dans ton enfance.

— Et moi je regrette bien plus que tu aies été si heureux dans la tienne. Tout doit te paraître lourd et pénible maintenant. » L'ours me regarda, et son air étonné me rassura à l'instant. « Peux-tu bien le penser, petite folle? Sans doute, le passé fut heureux, mais le présent ne l'est-il pas bien plus encore? — Dieu soit loué! » dis-je tout bas, le cœur plein de reconnaissance. « Et pourtant, reprit mon mari, peu d'enfants ont été aussi heureux que moi. Quel bonheur, quand j'étais couché dans l'herbe, regardant le ciel, et prêtant l'oreille aux mille bruits de la forêt! Et plus tard, quand je parcourais les bois autour de Ramm, quand tout était pour moi vie et désir... Fanny, je regrette pour toi ces sensations; je voudrais que tes souvenirs d'enfance et de première jeunesse fussent aussi riants que les miens.

— Mais, mon ami, la vie a quelquefois son été de la Saint-Martin, et le mien n'a-t-il pas commencé ? »

L'ours me serra la main; nous gardâmes le silence, mais nous étions heureux. Le cabriolet roulait légèrement, et nous conduisit à un endroit sombre et couvert. « Voilà qui ne ressemble guère à notre vallée, dis-je, on ne voit que montagnes et forêts. Où sommes-nous?

— Près de Ramm. J'ai pris cette route pour te faire voir les lieux où se passa ma jeunesse. D'ailleurs, le château et le parc valent bien la peine d'être vus. Je suis bien aise que quelqu'un vienne y habiter; il est triste de voir déserts des lieux où l'on pourrait vivre si heureux.

— Qui pourrait se trouver heureux ici, mon ours? Tout y est si sombre et si noir! Cette longue allée est obscure comme une voûte sépulcrale. Et, au bout, est-ce le château? On le croirait hanté par des spectres.

— Et pourtant que de joie, que de bonheur il y a eu ici ! Mais que de souffrances aussi !

— Y est-il arrivé un malheur?

— Oui... Comme ces arbres ont grandi !

— Comme la cicatrice sur une blessure fermée.

— C'est vrai. Il y a longtemps que je ne suis venu ici : je m'y reconnais à peine. Et le château, comme il a noirci !

— Je t'assure qu'il y a des revenants ici. Vois-tu ce petit homme gris qui se penche hors de la fenêtre?

— C'est peut-être le nouvel habitant.

— Alors il est aussi sombre que l'habitation. »

Le cabriolet s'arrêta, et nous descendîmes. Je regardais avec une sorte de respect et de crainte le sombre et magnifique bâtiment, sa haute façade, ses tours, ses deux ailes noires: il ressemblait à un hibou guettant sa proie. De grands chênes croissaient à l'entour; de plus jeunes enfants de la forêt, des sorbiers, des peupliers, des saules s'élevaient le long des murailles, et se suspendaient aux fenêtres, comme le peuple qui veut contempler le festin royal. A gauche, des flots argentés brillaient à travers les arbres : c'était le lac Elga, notre jolie baie et notre petit Rosenwick. Dans la cour du château, les mauvaises herbes croissaient en foule ; au milieu était un bassin carré, rempli d'une eau verdâtre; un Neptune moussu et fort endommagé prouvait que jadis il y avait eu là de somptueuses cascades. Tout avait l'air ruiné et misérable. Dans le château, on voyait beaucoup de mouvement, et ce n'étaient pas des spectres; la grande porte était ouverte, et un ouvrier nous apprit qu'on préparait les appartements pour le nouvel habitant, qui devait arriver dans quelques jours. Nous entrâmes, nous traversâmes de vastes appartements, et j'admirai la vue que l'on découvre de l'autre côté du bâtiment. Mes regards s'étendaient sur une vaste prairie bordée dans le lointain de collines boisées ; de l'aile gauche on voyait le lac Elga, qui baigne presque les murailles. Le château est bâti sur un rocher abaissé, et couvert de buissons d'aunes; les petits flots viennent se briser sur le rocher avec une douce harmonie.

Dans un vaste salon, je remarquai un orgue magnifique, qui paraissait avoir été placé là nouvellement. « M. de Romilly aime beaucoup la musique, » dit l'intendant, qui nous montrait les appartements avec une grande complaisance.

« De quelle nation est-il? demanda l'ours.

— Portugais. Il s'est battu pour don Miguel; puis il a hérité d'un oncle mort aux Indes occidentales, et maintenant on dit qu'il veut

jouir de sa grande fortune dans notre pays, le seul qui soit encore tranquille.

— Qui sait? pensai-je, nous aurons peut-être aussi don Miguel lui-même pour voisin à Ramm? »

Je ne pus m'empêcher d'essayer l'orgue, dont le son était divin, quoique un peu fort peut-être. J'en étais ravie, et sans l'ours j'y serais encore. « Eh bien, dis-je, il n'y a d'agréable dans cette maison que l'orgue et la vue sur Rosenwick. Pour rien au monde je n'habiterais ici; mais, par une soirée d'automne, au clair de lune, et avec toi, bien entendu, j'aimerais à parcourir ce château, pour voir s'il ressemble à ces vieux manoirs où l'on trouve des murailles qui remuent, des ombres qui passent, des taches de sang ineffaçables, des pelotons de fil qui vous courent après les talons et aboutissent à un poignard sanglant... » Je m'arrêtai subitement; mon mari soupirait, et ses traits, tout à l'heure si paisibles, prirent une expression si sombre que je frissonnai et me retournai involontairement pour voir si aucun peloton de fil ne s'attachait à nos pas. J'éprouvais un secret empressement de faire sortir mon mari de cette maison... Comme nous arrivions sur le perron, une troupe de corneilles, venant de la tour, prit son vol au-dessus de nos têtes et se dirigea vers la forêt.

« Que de gaîté autrefois dans ce séjour! disait l'ours en soupirant; comme tout y était jeune et animé!

— Et pourquoi tout est-il changé? demandai-je; pourquoi *ma chère mère* a-t-elle quitté une aussi belle habitation?

— Parce que... parce qu'elle a éprouvé ici un grand malheur. Ne lui parle pas de Ramm, Fanny, ne lui dis pas que tu y es allée. Une autre fois je te dirai pourquoi. Vois-tu cette belle forêt qui a presque une lieue de tour? Autrefois c'était un parc, et maintenant l'herbe croît dans les allées... Nous viendrons ici quelquefois.

— Cet endroit est un peu lugubre. » Au même instant le soleil couchant perça la feuillée d'un rayon d'or, et une vive lueur vint éclairer le sombre édifice et les sommets des chênes. Je ne sais pourquoi le nom de Séréna me vint alors dans la pensée, comme une sorte de traduction de ce qui se passait devant mes yeux. Mais bientôt le rayon de soleil s'éteignit.

« Oui, c'est bien cela, » dit tout bas mon mari en souriant avec mélancolie, pendant qu'il contemplait le château tout brillant de lumière, puis retombant dans l'obscurité. Je vis une larme briller dans ses yeux.

Nous poursuivîmes notre route en silence; je respirai plus librement en arrivant à un endroit découvert. Quand je crus avoir assez respecté les souvenirs du vieux nid de corneilles et de malheur,

je dis à l'ours : « Où est-elle donc, cette Séréna? » Alors un sourire vint illuminer ses traits, comme tout à l'heure le rayon de soleil sur le vieux château. « Oh! elle est charmante, dit-il.

— D'accord, mais où pourrait-on la voir?

— Elle habite la ville, et, parmi les jeunes filles, elle est la meilleure et la plus belle.

— Tu ne m'en as jamais parlé.

— Il vaut mieux laisser les personnes et les choses parler elles-mêmes. D'ailleurs tu la verras bientôt; nous irons voir un de ces jours les vieux Dahl. »

J'avais encore plus d'une question à faire, mais une goutte me tomba sur le nez, puis une seconde, puis une troisième, puis enfin une grosse averse. Et point de parapluie! Alors châles, mouchoirs furent mis en œuvre pour garantir mon chapeau. Soins inutiles! En arrivant, je trouvai mon beau chapeau, mon chapeau de fête, entièrement perdu. Gaze, fleurs, tout était inondé. L'ours fit une triste mine, et il fut le seul. Ainsi finit le premier jour de visites.

### *Le second jour de visites.*

Je te transporte immédiatement, ma chère Marie, à Vogelnest[1] chez Mlle Hellevi Hausgiebel. En montant l'escalier, je n'avais pas le cœur fort léger; les mots *méchante* et *ridicule* me pesaient sur la conscience; mais, dès qu'elle nous aperçut, Mlle Hausgiebel vola au-devant de nous et m'embrassa gaîment. « Elle a du bon sens et de l'esprit, » me dis-je, en répondant de tout mon cœur à cette effusion, et tout ce que je vis à Vogelnest me confirma dans mon opinion.

La petite maison est un vrai musée. De belles gravures de tableaux des grands maîtres, des bustes en bronze et en plâtre, disposés avec goût, ornent les appartements. Dans une pièce, une bibliothèque vient réjouir la vue; ailleurs, une collection de coquillage et de minéraux. Tout est propre et bien arrangé, partout on rencontre des objets qui satisfont l'esprit, et la petite et vive Hellevi, qui nous guidait partout en sautillant, n'est pas l'objet le moins intéressant de la collection.

J'étais ravie de tout ce que je voyais. « Qui pourrait jamais s'ennuyer ici! m'écriai-je.

— Je suis heureuse de vous entendre parler ainsi, dit vivement Mlle Hausgiebel, car mon but principal est précisément de tenir à

[1] Nid d'oiseau.

distance cet ennemi redoutable, l'ennui, avec son cortége de bâillements et de vapeurs. Je n'ai réuni tous ces objets que dans le désir d'empêcher mes amis et de m'empêcher moi-même d'éprouver de l'ennui à Vogelnest, et mon plus grand plaisir, ma plus douce occupation est d'apporter chaque jour un nouveau brin de paille à mon nid. Voyez ce saint Jean, d'après le Dominiquin, voyez cette tête de Vénus en plâtre; je les ai reçus hier, et ils font mon bonheur. Je ne suis pas assez riche pour acquérir des chefs-d'œuvre originaux, mais je puis avoir des copies, et réunir ainsi à peu de frais les créations des plus grands artistes.

— Mais voilà des chefs-d'œuvre originaux, dis-je en entrant dans le cabinet d'histoire naturelle.

— Oui, et aussi je regarde cette collection comme la plus précieuse. Le grand artiste se conduit libéralement en cela comme en toute chose. Partout, sur les rivages, dans les déserts, dans les profondeurs des mers, il répand ses chefs-d'œuvre inimitables. La terre en est remplie; l'homme n'a qu'à se baisser pour les ramasser.

— Vous avez bien raison, mademoiselle. Que de richesses nous pourrions réunir si, chaque jour, et chacun à sa manière, nous rapportions notre brin de paille, comme vous disiez! Mais nous marchons en aveugles.

— Hélas, oui! Les médecins devraient bien nous enlever cette cataracte-là.

— Cela ne suffirait pas, dit l'ours; il faudrait encore une autre opération.

— Et quelle opération, docteur Werner?

— Il y a dans certains esprits un défaut d'activité, une lourdeur qui....

— Je hais la lourdeur, s'écria M^lle^ Hellevi en sautant en l'air comme un oiseau effarouché. Rien que ce mot me met du plomb dans le cœur. Je me suis toujours efforcée d'y échapper, et, si mon corps doit subir la loi de la pesanteur, je veux au moins y soustraire mon âme, et je rassemble autour de moi divers objets, comme l'oiseau qui parcourt le monde et boit la rosée de toutes les fleurs. Que ne suis-je une Corinne ou une Staël! Je me nourrirais de mes propres inspirations, et, comme le rossignol, je charmerais mes amis de ma propre harmonie. Mais je ne suis que la pauvre Hellevi Hausgiebel, médiocrement douée de corps et d'esprit, et tenant cependant à ce qu'on se trouve bien chez elle. Aussi j'ai appelé à mon secours ces enfants des arts et de la nature, et maintenant, si ceux qui viennent me voir s'ennuient encore, je soutiens qu'il y aura de leur faute. »

Tout en discourant, notre petite hôtesse nous faisait voir son jar-

din, sa vigne en fleurs, sa pêcherie, une foule de belles plantes et d'arbustes rares qu'elle cultive elle-même, et qu'elle appelle ses enfants. La propriété ne se compose que d'une maison et d'un vaste jardin tout rempli de fleurs et de bosquets; les arbres sont fort beaux. Pendant que nous prenions une collation dans un joli petit pavillon, plusieurs personnes qui habitent la ville vinrent faire visite à Mlle Hausgiebel, et, entre autres, le lagmann, qui fut accueilli avec une grande cordialité. On parla bientôt du voisin attendu à Ramm; après s'être épuisé en conjectures sur sa nation, les motifs de ses voyages et ses projets, on s'arrêta à l'idée qu'il ne pouvait être qu'un espion. Fort bien, mais qui devait-il espionner? C'est ce que personne ne pouvait savoir; aussi ne se fit-on pas faute d'absurdes suppositions. « Écoutez, dit Mlle Hausgiebel, je parie que notre fameux voisin est tout bonnement un honnête homme qui s'ennuyait chez lui, et qui vient en Suède pour se distraire en chassant le lièvre et le chevreuil. Depuis dix ans que j'habite Vogelnest, je n'ai encore vu dans le pays ni espions, ni renégats, ni héros de roman : l'espèce s'en perd, je crois. Par contre, j'y ai vu une foule d'ennuyés cherchant le moyen de porter plus légèrement la vie, et plût au ciel que cette espèce eût disparu ! Au reste, je ne m'oppose pas à ce que notre nouveau voisin soit dans la première catégorie; loin de là, je le désire. Un pareil personnage animerait le pays et donnerait lieu peut-être à quelque roman intéressant. »

Mlle Hausgiebel est du petit nombre des personnes qui savent animer la conversation et tirer parti des autres. J'étais toute surprise de voir mon mari si plaisant : ils se taquinaient gaîment et badinaient ensemble comme d'anciens amis. Quand il fallut partir, Mlle Hausgiebel nous accompagna jusqu'à la porte du jardin. Je fus tentée alors de lui faire des excuses pour ma bévue de l'autre jour; je ne sais si elle lut dans mon cœur, mais, me regardant dans le blanc des yeux, elle me dit affectueusement en me prenant la main : « Vous viendrez souvent ici, n'est-ce pas? Je m'inquiète peu de savoir si l'on dit que la vieille Hellevi est ridicule ou méchante, mais ce que je désire de tout mon cœur, c'est de paraître toute autre à vos yeux, et aussi je vous supplie de revenir. J'espère que le docteur Werner accompagnera sa femme; rien qu'en le regardant, je me sens mieux portante. Mais surtout ne vous gênez pas; je n'aime point contraindre, et si jamais madame Werner devait dire au docteur : « Il faut absolument aller voir la vieille Hellevi; c'est bien ennuyeux, mais elle nous a tant prié! » ..... oh! je vous en conjure, restez chez vous, et, ne revinssiez-vous de votre vie, Hellevi dira toujours : Les Werner sont d'aimables gens.

— Les Werner sont moins généreux que vous ne pensez, dis-je; ils reviendront bientôt, mais si vous n'allez pas les voir, ils diront du mal de vous.

— Vraiment! Oh! alors, j'irai la première. » Et elle s'enfuit en nous envoyant un baiser. En la voyant, je pense toujours à un oiseau; même vivacité, même promptitude dans les mouvements, qui sont trop agiles pour être disgracieux.

Tout en roulant lentement, par une belle soirée d'été, je cherchai à me rendre compte de l'impression produite sur moi par Vogelnest et sa châtelaine. L'accueil de Mlle Hausgiebel, son indulgence pour moi, les curiosités de son Vogelnest, puis cette philosophie si sensée, tout cela nous plaisait, et pourtant je n'étais pas complétement satisfaite. Les *mais* s'accumulaient dans mon esprit; à chaque instant de nouveaux *mais* se dressaient contre les premiers. Pour me tirer de cette lutte de *mais*, j'y engageai l'ours.

« Vogelnest est charmant, intéressant, mais.....

— Eh bien, mais.....

— Mais quelque chose manque à ce petit musée pour être une habitation agréable. Il semble qu'un esprit de sécheresse, d'égoïsme, ait présidé à son arrangement.

— Comment? dit l'ours, qui devint attentif.

— Oui..... l'amour des coquillages doit avoir desséché le cœur de Hellevi. Qui rend-elle heureux par ses goûts, par son genre de vie? A qui est-elle utile?

— Ma petite Fanny, nous devons nous garder de juger trop sévèrement, et de prendre ce mot *utile* dans un sens trop restreint. Il est vrai, Mlle Hellevi mène une vie agréable, mais elle en fait jouir ses amis. Les soirées qu'elle donne toutes les semaines à Vogelnest sont à la fois gaies et intéressantes. Nous y assisterons quelquefois.

— Sans doute, c'est fort bien à elle d'amuser les gens, et il est heureux que quelqu'un s'en donne la peine; mais..... Vogelnest serait bien plus attrayant encore si le cœur pouvait y être satisfait comme l'esprit.

— Le cœur n'a pas été oublié à Vogelnest; mais on ne le sait pas.

— Comment?

— Mlle Hausgiebel a une sœur plus jeune qu'elle; cette sœur a fait un mauvais mariage, et a été très-malheureuse. A la mort de son mari, elle avait perdu toute sa fortune : alors Mlle Hausgiebel l'a prise chez elle avec sa fille. Cette dame évite le monde, et vit fort retirée. Si un jour tu vas jusqu'au haut de la maison, tu y découvriras un intérieur non moins intéressant que Mlle Hausgiebel et son musée. Les deux sœurs s'aiment tendrement.

— Oh! maintenant Vogelnest ne me laisse plus rien à désirer. Vois-tu, mon ami, ma demeure serait remplie de chefs-d'œuvre et de pierres précieuses que je ne pourrais m'y plaire si je n'y trouvais des cœurs aimants. Vive Mlle Hellevi et son Vogelnest! »

*Le troisième jour de visites.*

Pauvre journée chez des riches! la maison veut être magnifique, et elle n'est que chargée d'ornements. Le maître veut être grand seigneur, et il ne brille que par ses candélabres et ses tapis français. La maîtresse veut passer pour distinguée et spirituelle, et sa conversation n'est qu'un prodigieux galimatias. Les filles visent aux talents, à l'élégance, et elles n'ont qu'un jargon qui déguise mal le vide de l'esprit. Le fils fait l'important, et n'est qu'un petit monsieur à cheveux roux. La famille entière n'est qu'une réunion de prétentions malheureuses. Un grand héritage, des lettres de noblesse (que M. de P. a soin de faire passer pour d'anciens titres germaniques repris depuis peu), un voyage à Paris, voilà ce qui donne à cette famille une si haute opinion d'elle-même. Ils sont établis depuis deux ans à Briteberg, qu'ils n'habitent que pendant l'été, ils y mènent un grand train, et voudraient, comme l'aigle, dominer les petits oiseaux, mais ils sont tout étonnés de voir que *ma chère mère* les regarde comme au-dessous d'elle.

Mme de P. est pourtant une aimable femme, mais elle a dans le ton une certaine cordialité protectrice qui, à mes yeux du moins, lui fait perdre beaucoup de son mérite. Quand nous arrivâmes, quelques jeunes gens, qui y étaient en visite, babillaient et riaient beaucoup avec Mlles Emilie et Adèle, dont j'admirai les toilettes, les minauderies et l'air guindé. Mme de P. s'empressa de me demander des nouvelles de *la générale Mansfelt*, approfondit ma parenté avec elle, et finit par trouver que je n'étais point sa parente. Je n'y avais pas encore songé, et il me fut pénible d'en faire la découverte. Puis nous parlâmes de Stockholm. Mme de P. n'a pour amis que des comtes et des comtesses; il y a surtout un comte de L. sur lequel elle ne tarit pas. « Le comte de L. était venu dernièrement à Briteberg avec sa famille, M. et Mme de P. étaient invités avec leurs enfants à aller passer une partie de l'été chez le comte de L. à Uddewalla, les deux familles avaient demeuré ensemble à Gustavsberg. La comtesse de L. était une charmante personne, elle aimait madame de P. comme une sœur; les demoiselles de L. étaient fort jolies, et parfaitement élevées..... « Connaissez-vous le comte de L., madame Werner? »

Il fallut bien que Mme Werner avouât qu'elle ne connaissait pas le comte de L....

« On voit chez lui la société la plus élégante. J'y ai beaucoup connu le baron de N.... Vous le connaissez peut-être?

— Non.

— Non? C'est un homme fort distingué. Mais n'ai-je pas eu l'honneur de voir madame Werner chez le comte de B...?

— Cela n'est pas possible.

— Mais, pourtant, il me semble bien que... Pardon, oserai-je demander à madame Werner son nom de famille?

— Büren.

— Büre..., Büren? Une famille ancienne et noble, n'est-ce pas?

— Je ne sais.... Je crois.... (Ma famille n'est pas noble, je le sais fort bien, mais je me laissai dominer par un mouvement de misérable vanité.)

— Oui, oui, continua-t-elle d'un ton de consolation, c'est sans doute une bonne famille, mais, à notre époque de révolutions, tout se confond si facilement! Nous, par exemple, qui descendons d'une ancienne famille allemande et qui avons eu parmi nos ancêtres des princes et des comtes de l'Empire, eh bien, nous avions aussi oublié notre rang, et nous vivrions encore obscurément en Suède si le comte de L.... n'avait dit à M. de P. : « Vous ne pouvez pas rester plus longtemps dans cette position, mon cher ami; votre nom et vos grands biens vous donnent droit à un siége et à une voix dans la chambre des chevaliers. » Il ajouta beaucoup d'autres considérations, qui nous décidèrent à faire valoir nos anciens titres.... Assurément, tout cela est peu de chose, surtout à notre époque, car celui qui vit un peu avec son siècle reconnaît sans peine que, maintenant, la véritable aristocratie est celle de l'éducation, et que le talent vaut bien des lettres de noblesse. Nous vivons dans un temps éclairé, ma chère madame Werner, et, comme le dit toujours mon amie, la comtesse de L... : « C'est l'éducation qui assigne à chacun son véritable rang... » En vérité, on devrait toujours être content, toujours remercier le Ciel, quand on ne s'appelle pas Bäkström, ou Wallquist, ou Löfgren, Sjögren, ou quelque autre chose de pareil... Il y autant d'avantage a posséder un beau nom qu'une belle fortune. Puis, quand on occupe un certain rang, on peut choisir plus facilement ses relations et voir un certain monde. Amélie de L..., sœur de la comtesse de W..., disait un jour... Connaissez-vous la comtesse de W..., madame Werner?

— Oui..., un peu...

— Elle est charmante, n'est-ce pas? Amélie dit elle-même : « Ma sœur vaut mieux que moi. » Je suis bien aise d'apprendre que vous

connaissiez une femme si distinguée..... Mais parlez-moi encore de quelques-unes de vos relations de Stockholm; peut-être s'en trouvera-t-il des miennes? »

T'avouerai-je ma faiblesse, Marie? Je cherchai dans ma mémoire des comtes et des comtesses. Je crois vraiment que cette rage de titres est contagieuse. Je nommai la baronne de R... Elle parut en faire peu de cas. « Je ne la connais pas, dit-elle. Retirée du monde, sans doute. On ne voit, chez nous et chez le comte de L..., que la haute société et le corps diplomatique. »

Mes yeux se fixèrent alors sur l'ours, qui me faisait de loin la plus malicieuse des grimaces. Ma citation malheureuse de la baronne de R... avait déjà commencé à me dégoûter des titres, la grimace de l'ours acheva d'éteindre en moi tout désir de distinction, et, pour me faire bien comprendre et me délivrer de toute contrainte, je citai comme une de mes relations de Stockholm la famille de Son Excellence le comte O...

Mme de P. hésita : « Oui..., je les connais... un peu. J'y suis allée une ou deux fois.

— Moi, j'y allais deux ou trois fois par semaine.

— Vraiment? une maison fort distinguée! Peut-être la comtesse O... est-elle l'amie de madame Werner?

— Non, je ne l'ai vue que rarement. Je donnais des leçons de musique à ses filles.

— Ah! par amitié, sans doute?

— Non, pour de l'argent. J'étais pauvre; il fallait bien gagner ma vie. »

Mme de P. rougit et paraissait fort embarrassée. L'ours riait. Cela m'encouragea. « Mon beau-frère Bergwall et Mme Wallquist, mon amie, me procurèrent, grâces à Mlle R..., gouvernante chez la comtesse O..., la place de maîtresse de musique des filles de cette dame.

— Ah!... comme cela... oui... ainsi... dit Mme de P. » Puis elle se hâta d'interrompre cette conversation. « Ne voulez-vous pas chanter quelque chose, mes chères filles, dit-elle, quelques-uns des morceaux que vous avez chantés avec Mlle de L...? »

Les demoiselles ne bougèrent que quand la motion eut été appuyée par les jeunes gens; elles chantèrent alors des morceaux italiens et français, qu'elles dénaturèrent par leur affectation et leur manque de goût. Cependant Mme de P. parlait à tort et à travers de coloris, de Weber, de Rossini, de Meyerbeer. « Weber est bizarre, Rossini pauvre en mélodies, Meyerbeer les surpasse tous deux; il est vraiment le prince de la musique. Ne me croyez pas capable de mépriser l'exercice d'un art, ma chère madame Werner; non, les beaux-arts

élèvent les idées, aussi j'ai donné à mes filles l'éducation que j'ai reçue moi-même; elles parlent quatre langues, elles ont des talents qui se sont perfectionnés pendant notre séjour à Paris..... Êtes-vous allée à Paris?

— Non, madame.

— Allez-y bien vite. A Paris on vit : partout ailleurs on végète. — Ma chère Adèle, chante encore ce petit morceau que le comte B. t'a envoyé.... Connaissez-vous le comte B., madame Werner?

— Non.

— Il viendra nous voir cet été. C'est un jeune homme fort distingué.

— Votre Grâce connaît-elle la famille Dahl? demandai-je enfin à mon tour, lasse d'être toujours interrogée.

— Non.... si.... un peu. Nous voyons un monde si différent! De bonnes, d'excellentes gens, je crois. Je les ai vus par hasard une fois. Quel est leur nom, déjà? Dahh, Dahlens?... Ils voient peu la haute société.

— Sans doute à cause de leur âge. J'ai beaucoup entendu parler de leur petite-fille, M^lle^ Löfven. On la dit charmante.

— Elle est fort gentille; mais c'est une pauvre petite créature maladive, mal constituée. Elle ne vivra pas longtemps. Toute la famille est délicate.

— Une pauvre créature maladive! Pourtant tout le monde s'accorde.... »

Je n'eus pas le temps de m'étonner beaucoup, car, quelqu'un ayant nommé le nouveau voisin de Ramm (je commence à me lasser d'en entendre parler), M^me^ de P. s'empara bien vite de ce sujet. « Ah! ce doit être un homme bien intéressant, un vrai héros de roman. Il s'appelle Romanus ou Romulus, il est Italien, et d'une famille princière. Il a assassiné sa femme et enlevé une Anglaise, qu'il a emmenée en Amérique. Là il s'est battu avec le frère de la jeune personne, et l'a tué. Sa femme en est morte de saisissement, et il parcourt le monde pour se distraire de sa douleur et faire de bonnes œuvres, car on le dit aussi bienfaisant que riche. » J'ouvrais la bouche.... « De tels événements, continua M^me^ de P. avec beaucoup d'affectation, sont bien de notre époque, époque de passions vives et excentriques; aussi ne faut-il pas les juger d'après les préceptes d'une rigoureuse moralité. Il y a des règles particulières pour ces âmes fortes, passionnées, à la Byron enfin; on doit aussi avoir égard au climat, et ne pas exiger de l'homme né sous le brûlant soleil du Midi ce qu'on nous demande à nous autres, gens du Nord. »

J'étais stupéfaite. J'admirais surtout cette belle appréciation de *notre*

*époque de passions vives et excentriques;* mais je m'aperçus bientôt que, pour connaître notre époque, Mme de P. s'était bornée à lire des romans. Or la lecture des romans n'égare le jugement que quand elle exclut toute autre lecture.

Les demoiselles chantaient toujours, et paraissaient avoir oublié qu'il y eût au monde un mot signifiant : cesser. Je fus assez méchante pour leur demander si elles chantaient aussi en suédois. « Non, » répondirent-elles; puis elles parlèrent de Paris, de la Malibran, etc., etc., et en parlèrent assez mal.

« Éducation fausse, prétentions, langage affecté, que je vous déteste ! Et aussi je vous quitte bien vite, Mmes de P. » Quand nous prîmes congé, la mère nous salua froidement, sans nous prier de revenir. Mes leçons de musique et mes relations avec les *Wall* et les *Quist* m'ont perdu dans son esprit.

En retournant chez nous, nous rencontrâmes force fourgons pour le nouveau voisin. Après tout ce qu'on en dit, s'il n'est qu'un homme comme un autre, je serai bien contrariée.

14 juin.

Hier soir, à notre grande satisfaction, nous sommes restés chez nous. L'ours travaillait comme un vrai menuisier, et je lui lisais le récit de nos journées de visites. Il rit, mais blâma la sévérité de certains jugements. « Tu n'as vu les de P. qu'une fois, me dit-il; s'il est difficile de bien juger les gens que l'on connaît depuis longtemps, comment pourrait-on juger avec équité ceux qu'on n'a vus qu'en passant? Puis les hommes se montrent sous des jours si différents, suivant les circonstances ! J'ai vu des hommes qui étaient affectés et ridicules dans le monde, et que j'ai admirés au lit de mort. Tels que j'avais trouvés un jour ennuyeux et pleins de prétentions me paraissaient d'autres fois modestes et aimables. Il y a des personnes qui ont pendant quelque temps des bizarreries dont elles se corrigent plus tard. Beaucoup de gens gardent en eux-mêmes le secret de leurs vertus et de leurs bonnes actions, tandis que le monde se moque des singularités qu'ils lui exposent. Pourquoi n'en serait-il pas de même chez les de P.?

— Tu as raison, mon ami, et je te le promets, dès que les bons côtés me sauteront aux yeux, je les peindrai de mes plus belles couleurs.

— Ne vaudrait-il pas mieux, jusque-là, tenir les défauts dans l'ombre? C'est par les jugements prématurés qu'on nuit à son prochain, car ceux qui les entendent ne considèrent pas qu'un seul défaut ne gâte pourtant pas tout l'homme.

— Tu me fais du chagrin, mon ami. Faut-il donc jeter ma lettre au feu ?

— Non, Fanny, envoie-la telle quelle. Ton amie saura faire la part de l'exagération.

— Pour plus de sûreté, répondis-je, et aussi pour soulager ma conscience, je veux lui faire part de notre entretien. »

Et c'est ce que je viens de faire, chère Marie. Ah! je suis toujours la même, toujours précipitée dans mes jugements, esclave de la première impression. Pardonne-moi, et n'en aime pas moins ta

FRANCISKA.

*Lettre III.*

16 juin.

Je viens.... d'un monde meilleur, d'un monde où règne la paix des cieux. Contemple avec moi ce tableau, Marie. C'est d'abord un vénérable couple, un patriarche et sa femme. Le cœur est réjoui rien qu'à les voir; la paix règne sur leurs fronts, la sagesse enjouée sur leurs lèvres, leurs regards sont pleins de sérénité et d'amour. Un groupe d'anges les entoure, des petits enfants et de fraîches jeunes filles. L'une d'elles captiva toute mon attention : elle n'est pas précisément belle, mais elle réalise parfaitement l'idée que je me suis faite d'un Séraphin, pure, aimante, dévouée à tous. Tantôt elle soignait les patriarches, et une affection réciproque brillait dans leurs regards; tantôt elle soulevait dans ses bras les petits enfants, les caressait et leur adressait de douces paroles, être affectueux, céleste, qui semblait ne trouver de bonheur que dans l'amour. Il régnait sur son front blanc, dans toute sa personne, une splendeur d'innocence qui me touchait profondément; j'éprouvais.... ce que j'aurais éprouvé devant une apparition céleste. Le regard de ses beaux yeux bleus était pieux et limpide; on y lisait ce calme timide, cet abandon qui plaît tant dans l'enfance. Ce regard affectueux révélait une beauté intérieure, une pure harmonie que je n'avais lue jusqu'à ce moment dans aucun regard.

Ses cheveux sont châtain-clair et d'une beauté remarquable, son teint est délicat et transparent. Jamais enveloppe extérieure ne donna mieux l'idée d'une belle âme, d'une harmonie inaltérable. La gracieuse jeune fille se nomme Séréna.

On fêtait son jour de naissance. Tous les enfants l'entouraient pour l'écouter, pour lui parler; tous avaient besoin d'elle. « Séréna, chante-nous une belle chanson; Séréna, fais-nous danser.

— Je ferai tout ce que vous voudrez, répondait-elle affectueusement, mais par quoi commencer? Obéissons aux enfants, dansons d'abord; puis nous prierons la dame étrangère de chanter la belle chanson, car sûrement elle chante mieux que moi. »

Et elle se mit au piano. La jeunesse dansa, et les vieillards riaient de plaisir, car ce tableau était charmant.

Après la danse on servit de nouveau des corbeilles de fruits, et Séréna vint me prier de chanter. Je chantai *die Blumenpflückerin*[1]. Tous les enfants, leurs pommes dans leurs mains, s'approchèrent de moi et me firent répéter la chanson; les patriarches me remercièrent cordialement, et moi je remerciai.... le poëte.

Puis Séréna mit des jeux en train. J'étais restée dans un autre salon avec les vieillards. Pendant les jeux, un des petits anges, succombant à une tentation toute terrestre, vint tout doucement s'emparer des fruits de ses sœurs. Séréna, qui offrait à boire à son grand-père, suivit des yeux la petite fille, puis la prit sur ses genoux, et lui dit d'un air sérieux : « Pourquoi, Eva, avez-vous pris les pommes de votre sœur? Cela est-il bien?

— Elle en avait deux, et moi je n'en avais pas.

— Parce que vous aviez mangé les vôtres. D'ailleurs, vous n'aviez pas le droit de prendre ces fruits. C'est bien laid, Eva.

— Je croyais que personne ne me voyait, répondit l'enfant en pleurant.

— Mais Dieu te voyait, mon enfant, et Dieu n'aime pas les enfants qui font le mal. Va, laisse les pommes, chère Éva. »

La petite laissa les pommes (pourquoi notre première mère n'en fit-elle pas autant?), et elle disait à Séréna, le visage baigné de larmes: « Est-ce que tu ne m'aimes plus?

— Me promets-tu de ne jamais prendre sans ma permission ce qui ne t'appartient pas?

— Oh! oui, dit l'enfant en sanglotant, je ne le ferai plus.

— Eh bien, je t'aimerai toujours, et tu seras encore ma chère petite Éva. » Et Séréna reprit l'enfant sur ses genoux et la laissa pleurer contre son cœur. Je suivis cette petite scène à la dérobée et en causant avec les vieillards.

On parla aussi du voisin de Ramm, mais sans conjectures hasardées; bien loin de là, on cita de lui une bonne action, et tout le monde s'en réjouit. La soirée se passa tout entière en douces conversations, en jeux, en danses, en chants. Conduite par Séréna, toute la troupe enfantine forma une ronde autour des patriarches. L'ours et

[1] Littéralement *la* Cueilleuse *de fleurs*.

sa femme furent enfermés dans le cercle joyeux. Un charmant petit oiseau, apprivoisé et ami des hommes, voltigeait sur nos têtes. « Oiseau d'or! oiseau d'or! » criaient les enfants quand il s'approchait d'eux.

Il fallut pourtant songer au retour. Quand nous prîmes congé, les dignes patriarches et la belle Séréna nous prièrent instamment, sérieusement, de leur accorder bientôt une journée. C'était toute mon ambition. En chemin je ne pus parler que de Séréna, et dans mon sommeil je voyais devant moi sa figure céleste.

Peut-être verrai-je plus tard cette famille sous un jour moins poétique; peut-être, chère Marie, te parlerai-je une autre fois sur un ton plus calme, car la vie revêt plus souvent ses habits des jours ouvriers que ses habits de fête, mais, pour le moment, j'en suis encore à l'apparition angélique.

18 juin.

« Hors de chez soi, tout peut être bien; mais chez soi, tout est mieux encore. »

J'ai beaucoup médité pendant les deux jours que je viens de passer à la maison. Puis j'apprivoise mon ours et mes petites bêtes, six poules, trois canards et deux dindons, qui sont à présent mes amis intimes. Aujourd'hui j'ai soigné moi-même mes vaches; j'ai nommé la plus belle et la plus grasse Adumbla. C'est un souvenir de l'*Edda*, de nos beaux mythes du Nord.

Mon ours est un homme à part. Tout en le corrigeant de ses défauts, je subis tous les jours davantage son influence. Je ne sais comment cela se fait : c'est sans doute parce qu'il est bon et raisonnable. Hier soir il arriva la pipe à la bouche, mais il resta à l'entrée du salon, et me regarda en faisant une grimace à la fois maligne et suppliante. Je courus à lui, l'entourai de mes bras et introduisis dans le salon le mari et la pipe. J'étais heureuse de voir que cette pipe n'eût pas pris le salon en grippe... Mais il ne faudrait pas que la liaison devînt trop intime.

19

Une visite de M^lle^ Hausgiebel, une gaîté folle, un souper à l'île de Swano, voilà notre après-dîner d'hier. Je compare M^lle^ Hausgiebel à la confiture de gingembre; on y goûte volontiers de temps en temps, mais on ne voudrait pas en manger tous les jours. J'ai fait part à mon mari de la comparaison; il la trouve méchante et prétend que c'est moi qui suis le gingembre.

20

Hier nous commencions une querelle, l'ours et moi, quand un billet de *ma chère mère* est arrivé, qui nous invitait à passer la soirée à Carlsfors pour l'aider à recevoir les fils et belles-filles. J'étais très-curieuse de les connaître, et Lars Anders tout joyeux de la pensée de revoir son cher Pierre, son frère bien-aimé. Comme il ne pouvait se rendre à Carlsfors que dans la soirée, je partis seule dans le char de de Norrköpping, que *ma chère mère* m'avait envoyé, et qui vaut mieux que le char du ciel.

En arrivant je trouvai le lagmann Hök. Il dîne toutes les semaines chez *ma chère mère*, et lui apporte de la ville des journaux et des arrêts judiciaires, car *ma chère mère* a beaucoup de procès. Ils parlent d'affaires ensemble. Cette conversation commence au café (car, pendant le dîner, la maîtresse de la maison ne songe qu'à faire gracieusement les honneurs de sa table). Vers six heures ils se lèvent tous deux, et commencent une promenade du haut en bas de la salle, les mains derrière le dos et sans se dire une parole. Pendant cette promenade, *ma chère mère* répète machinalement et à voix basse: « *Trallala*, *Trallala*, *Trallall*. — *Trallala*, *Trallala*, *Trallall*. » Après cet exercice, que tous les amis de la maison connaissent parfaitement, et qu'ils appellent *le Trall*, *ma chère mère* dit : « Allons! lagmann, asseyons-nous. » Et ils recommencent à causer ensemble, non plus d'affaires, mais du bon vieux temps, des personnes distinguées d'autrefois, ils se racontent des anecdotes et prennent du thé. Il y a trente ans qu'ils vivent ainsi.

Le lagmann Hök a parfois d'étranges distractions. Ainsi il se placera contre un mur ou contre une porte, et restera debout des heures entières, sans changer d'attitude, et enfoncé dans de profondes réflexions. A table, quand il se verse du vin ou de l'eau, il ne s'aperçoit pas que son verre est plein, et continue à verser jusqu'à ce que le liquide déborde. *Ma chère mère*, qui n'aime guère ces distractions, ne prend jamais d'humeur; elle se contente de plaisanter le lagmann, mais elle tâche de le prévenir, quand elle voit sa grosse main se diriger vers la bouteille.

T'ai-je fait le portrait du lagmann? Je ne crois pas. Le voici. Il peut avoir soixante ans ; il est maigre et long; il a de grands pieds, de longues mains, un long cou, un long visage sillonné par la petite vérole; on rencontre encore un grand nez pointu, et finalement on arrive à une paire d'yeux protégés par d'épais sourcils, et dont l'expression est douce, paisible et agréable. Ces yeux rappellent les lumières amies qui, par une fraîche soirée d'automne, brillent aux fe-

nêtres d'une hôtellerie. On dirait qu'il a une cheville à chaque membre : de ma vie je n'ai vu un dos aussi long et aussi roide. Je me demande toujours, quand je le regarde, comment on peut lui croire du penchant aux fantaisies poétiques, mais *ma chère mère* a là-dessus une idée fixe. Du reste, je ne puis guère le juger, car il ne parle presque qu'à son ancienne amie. Il y a une grande douceur dans le son de sa voix et dans toutes ses manières. Quoiqu'il soit calme et ne fasse point de bruit, on n'oublie jamais sa présence. Excellent homme, sans doute, mais prisant si terriblement qu'il laisse toujours à sa place un monceau de tabac.

J'en étais, je crois, à l'arrivée de mes frères et sœurs. La maison avait pris une apparence de fête, et *ma chère mère*, plus parée qu'à l'ordinaire, se promenait dans la chambre d'un air imposant, accompagné du lagmann. Toutes les portes étaient ouvertes, et l'escalier rempli de domestiques en livrée.

« Bonjour, ma chère Franciska, me dit *ma chère mère* avec dignité, en me tendant la main. Vous allez faire connaissance avec votre nouvelle famille. Nous verrons ce que sont ces jeunes femmes... Je vais finir mon *Trall*. En attendant, faites ce que vous voudrez.»

Je profitai de sa permission pour aller voir les appartements destinés à mes belles-sœurs. Tout était propre et bien arrangé, mais on aurait souhaité un peu de poésie, un peu plus de ce luxe innocent, qui est un des grands charmes du *chez soi*. Je ne pus m'empêcher d'aller au jardin cueillir des fleurs, et j'en fis à la hâte deux grosses couronnes que je suspendis aux miroirs des deux toilettes. Tout à coup, j'entendis derrière moi une voix sévère. « Ah! c'est ainsi que vous dévastez mon jardin! « Je me retournai toute interdite; mais *ma chère mère* changea d'expression, et me dit en me caressant la joue : « Allons! n'ayez pas l'air si effrayé. Je vois que vous ne manquez pas de goût. Venez prendre le thé, ma chère, car mon *capitaine-commandeur* (c'est ainsi qu'elle appelle son estomac) ne se soucie pas d'attendre les jeunes gens. Hök est resté debout à la porte du salon, enfoncé dans ses rêveries. »

En entrant au salon, j'entendis dans l'antichambre le pas de l'ours. Je dis deux mots tout bas à *ma chère mère*, et me glissai bien vite derrière une porte ouverte. L'ours entre, baise la main de la générale, et demande aussitôt : « Où est ma femme? — Je ne m'en doute pas le moins du monde, » répond gravement *ma chère mère*. « Seigneur mon Dieu! où est-elle donc? » s'écria-t-il d'un air inquiet et effrayé. Il allait partir pour me chercher ; je m'élance et le serre dans mes bras. Ah! Marie, qu'il est doux d'être aimé à ce point! le Ciel en soit béni! *Ma chère mère* riait d'un rire éclatant, et mon mari

était tout joyeux d'avoir retrouvé sa petite femme et de revoir son frère bien-aimé.

La générale s'établit au fond du salon, me plaça à côté d'elle, et fit asseoir mon mari, le lagmann et Tutten autour d'elle. Je vis qu'elle préparait une scène imposante. Je plaignis en secret les belles-sœurs, en rendant grâce à la prudence de mon mari, qui m'avait épargné l'épreuve d'une présentation solennelle. *Ma chère mère* avait les nerfs trop vigoureux pour comprendre de pareilles faiblesses, et elle nous racontait gaîment sa présentation à la cour, et comme quoi elle s'était exercée pendant longtemps à faire des révérences devant cinq siéges élevés, pour les répéter plus tard devant cinq têtes couronnées. Pendant qu'elle décrivait avec feu cette scène et ses principaux personnages, on entendit rouler une voiture..... Elle se tut; elle était agitée. Nous nous levâmes, mais elle nous fit rasseoir impérieusement. « C'est à la vieille femme à les accueillir la première; elle les attendra à sa place. » Mon mari était indécis, mais, entendant du bruit dans l'antichambre : « C'est Jean-Jacques, » dit-il; et il se rassit. Au même instant, on annonça : « Monsieur le baron Jean-Jacques et madame la baronne. »

Je vis entrer une femme à peu près de mon âge, mais plus grande que moi. Elle traversa le salon lentement, avec une assurance modeste, et arriva jusqu'à *ma chère mère*, qui se leva enfin, et, se redressant majestueusement, fit quelque pas en avant; elle avait l'air fort imposant. Ma belle-sœur fit une profonde révérence, et porta à ses lèvres la main qui lui était tendue. La générale lui baisa le front, et traita Jean-Jacques comme elle avait traité mon mari lors de ma présentation. Je me plaçai alors à côté de ma belle-sœur. Nous étions d'abord un peu émues, mais cela se passa bientôt, et nous nous tutoyâmes dès l'abord. Jeanne-Marie me plaît infiniment. Elle n'est pas belle, mais elle a l'air très-distingué; sa taille est charmante. Ses manières et sa conversation sont d'une personne douce et spirituelle. Elle était mise avec goût; une robe de soie brune, un petit bonnet tout simple qui s'accordait fort bien avec son beau teint et ses cheveux blonds. Pour se bien mettre il faut avoir de l'esprit.

« Mais où est donc Pierre? » demanda mon mari pour la septième fois au moins. Jean-Jacques répondit enfin que Pierre n'arriverait que plus tard, si même il arrivait ce soir. « Nous avons dîné à E., Ebba s'y est endormie et n'a pas permis qu'on l'éveillât. Nous avons dû les quitter, afin que *ma chère mère* ne nous attendît pas toute la soirée. « *Ma chère mère* éleva légèrement ses sourcils, et mon mari fronça profondément les siens.

Un nouveau roulement se fit entendre, et la voiture s'arrêta.

« Le voici ! » s'écria l'ours, et il partit comme une bombe avant que *ma chère mère* eût eu le temps de le retenir. Elle secoua la tête d'un air fâché, et moi je n'en aimai que plus mon mari.

Voici maintenant la belle-sœur n° 2.

Une petite personne entra dans le salon avec grâce et sans le moindre embarras, les yeux à demi fermés, un petit chapeau de paille suspendu au bras, un petit bonnet à rubans roses posé négligemment sur l'oreille et laissant tomber de l'autre côté d'abondantes boucles de cheveux bruns. Son mari, retenu sur le seuil de la porte par les embrassements de l'ours, la suivait des yeux. Comme la première fois, *ma chère mère* se leva avec majesté et fit trois pas au devant de la petite sylphide; mais, à notre grand étonnement, celle-ci glissa devant elle sans seulement lever les yeux, et, se jetant sur le fauteuil que *ma chère mère* venait de quitter : « Ah! que je suis fatiguée! s'écria-t-elle. Qu'il fait chaud ! C'est à en mourir. Ouf !... »

Il fallait voir Mme Mansfelt. Elle restait stupéfaite. Mais Pierre accourut, prit Ebba par la main, et chercha à la tirer du fauteuil, tout en lui disant : « Au nom du ciel, Ebba, songe devant qui tu es : c'est *ma chère mère*. — Ah! » s'écria-t-elle, comme réveillée d'un songe, et en levant ses beaux yeux sur la générale, à peu près comme on regarde un clocher élevé. De son côté, *ma chère mère* s'approchait d'elle d'un air qui semblait dire : « Qui es-tu donc, petite créature? » Mais Ebba sauta sur le fauteuil, passa ses deux bras autour du cou de sa belle-mère, et l'embrassa avec une grâce et une liberté enfantines. Alors Mme Mansfelt entoura de ses grosses mains la taille délicate d'Ebba, la posa sur son bras comme un enfant, la porta sous le lustre, qui brillait en ce moment des feux du soleil couchant, et considéra cette tête de Chérubin toute entourée de lumière. Ebba riait, nous aussi, et le bruyant « ha! ha! ha! » de *ma chère mère* dominait tous nos rires. Elle caressa la belle enfant gâtée, qui finit par crier : « Laissez-moi, laissez-moi descendre. » Mais *ma chère mère*, voulant prolonger un peu la punition, continuait à se promener par la chambre. Alors les beaux yeux commencèrent à se remplir de larmes, et Ebba fut posée à terre; puis *ma chère mère* salua Pierre de ces paroles : « Mon fils, châtie ta femme, si tu ne veux être châtié. »

Ebba fit une révérence fort peu gracieuse, et, sans seulement regarder mon mari, elle se jeta sur un sopha, y étendit ses pieds, et examina les assistants et l'appartement d'un air indifférent. Mme Mansfelt laissa encore passer cette incartade, mais en la regardant d'un air qui me paraissait vouloir dire : « Nous te mettrons à la raison, petite impertinente. »

Ebba n'en est pas moins, de la tête aux pieds, une délicieuse

créature : elle fait penser à une fée enfant plutôt qu'elle ne représente une personne raisonnable, mais une expression dédaigneuse vient souvent obscurcir ses traits. Elle est bien jeune, sans doute, mais je crains que son éducation ne soit difficile à faire. Mon mari a l'air de penser comme moi ; il la regardait, puis regardait Pierre d'un air soucieux. Pour celui-ci, il est évidemment fort épris de sa femme, qui ne paraît pas s'inquiéter beaucoup de lui. Il est vrai que Pierre est laid ; il a un gros nez, des cheveux en désordre, mais de beaux yeux et un regard expressif. Il resta silencieux toute la soirée, pressant la main de son frère Lars Anders, et regardant sa jeune femme, qui s'était endormie sur le sopha. Grâce à Jean-Jacques, la soirée ne fut pourtant ni froide, ni languissante. Il vient de voyager à l'étranger, et nous parla d'entreprises industrielles, de mécanique, de chemins de fer, du tunnel sous la Tamise, etc. Il paraît fort instruit, et sa conversation est facile et agréable.

On annonça que le souper était servi. En nous levant, nous nous approchâmes d'Ebba, qui dormait toujours du plus doux sommeil. Elle avait dans toute sa personne un charme inexprimable : on aurait dit un bouton de rose sous le feuillage. Je dis quelque chose de semblable, et Pierre me remercia de son beau regard, puis il embrassa doucement sa femme pour l'éveiller. « Ebba, mon ange, lève-toi, lui dit-il. — Laisse-moi tranquille. Tu es insupportable. » Telle fut l'amicale réponse d'Ebba, qui se serait rendormie à l'instant, sans la puissante voix de *ma chère mère*. « Écoutez, mon enfant, si vous ne voulez pas vous mettre à table, vous n'aurez rien à manger. » Et elle prit la petite par la main, et la conduisit dans la salle à manger. Ebba était de fort mauvaise humeur, mais elle se laissa faire. Pendant le souper, *ma chère mère*, qui l'avait placée à côté d'elle, fut douce et prévenante ; il y avait dans ses manières quelque chose d'irrésistible. Ebba elle-même en ressentit la douce influence, et s'épanouit comme une rose aux rayons du soleil. La moue disparut et fit place à un air de bonheur ; elle mangea, rit, babilla avec *ma chère mère*, qui ne cessait de s'en occuper. Pierre était heureux. Pour Jean-Jacques, il s'entretenait avec Tutten, qui ne paraissait pas moins radieuse..... des vrais beefstakes anglais et des omelettes soufflées à la française. J'eus une conversation suivie avec Jeanne-Marie, qui me plaît de plus en plus. L'ours, placé à côté de Pierre, gardait le silence et faisait des grimaces.

A la fin du repas, on apporta du punch, et, les verres remplis, M^me^ Mansfelt, après s'être éclairci la voix, prit la parole d'un ton sérieux et s'exprima ainsi :

« Mes fils et belles-filles, je vous vois aujourd'hui pour la pre-

mière fois réunis à ma table, et j'espère vous y voir encore souvent comme trois ménages heureux et unis. Écoutez ceci. Dans le règlement donné par feu mon mari le général Mansfelt au corps d'armée placé sous ses ordres, il était dit qu'au moment du combat on ne donnerait aux soldats que cet ordre : Faites de votre mieux. Ce précepte peut aussi s'appliquer au mariage. Les livres, les conseils paternels et maternels, les instructions des docteurs vont bien jusqu'à l'autel de l'Hymen, mais s'arrêtent là. C'est qu'il n'est pas facile de donner des conseils aux nouveaux mariés; toutefois, mes enfants, écoutez ceux d'une vieille femme qui a vu le monde; si vous les mettez en pratique dans vos ménages, vous vous en trouverez bien. D'abord, voulez-vous être heureux? gardez-vous des airs boudeurs et des humeurs changeantes, car c'est là ce qui attire Satan dans la maison. Il ne faut que quelques nuages noirs pour voiler le soleil, ainsi que la lune. Oui, mes filles, gardez-vous de ce qu'on pourrait appeler *le temps gris* de votre intérieur, et vous, mes fils, gardez-vous d'être l'ouragan qui l'amène. Souvenez-vous du proverbe : La paix nourrit, le mécontentement dévore. J'ai déjà remarqué chez vous bien des choses qui ne me plaisent guère; cela passera, j'espère, aussi je ne veux point m'étendre aujourd'hui sur ce sujet. — Ne vous mentez pas l'un à l'autre : un seul mensonge, et encore un petit, a déjà gâté plus d'un ménage. — Ne restez pas oisifs : l'oisiveté est l'oreiller du diable. — Ne courez pas trop hors de chez vous : le foyer de chacun vaut de l'or. On a vu, mes amis, plus d'un mariage s'annoncer comme une brillante aurore, et finir dans les nuages. Pourquoi? parce que les époux avaient négligé de se rendre agréables l'un à l'autre après la noce, comme ils l'avaient fait auparavant. Cherchez toujours à vous plaire, mes enfants, mais, en même temps, ayez toujours Dieu dans l'esprit. — Ne dépensez pas tout votre amour en une journée, mais plutôt souvenez-vous que le mariage a son lendemain et son surlendemain : ménagez-vous du feu pour l'hiver. — Réfléchissez, mes filles, à ce que signifie le mot : épouse. L'époux doit pouvoir se reposer sur elle du soin de la maison et de la famille, lui confier la clef de son cœur comme le cadenas de son cellier, lui donner à garder son honneur comme sa maison. Pensez à cela, mes filles. — Et vous, fils, soyez sincères, loyaux, bons pères de famille; faites-vous aimer et estimer de vos femmes. Que vous dirai-je de plus, mes enfants? Pratiquez fidèlement la religion; elle vous aidera à vous tirer du calme plat comme de l'orage, et elle vous conduira sûrement au port. En un mot... faites de votre mieux! J'ai fait mon devoir. Que Dieu vous aide et vous bénisse! »

Alors elle étendit ses mains sur nous, baissa la tête avec solennité et vida son verre d'un trait.

Ebba eut l'impertinence de laisser entendre un grand bâillement; elle ne toucha pas son verre, et se renversa en arrière en fermant les yeux. Jeanne-Marie vida le sien convenablement. Au commencement du discours, l'ours fit une horrible grimace qui faillit me faire perdre mon sérieux, mais je me remis peu à peu en entendant ces graves paroles. L'ours aussi s'était calmé, et, après le discours, quand nos yeux se rencontrèrent, nous échangeâmes cordialement nos santés et celle de *ma chère mère*.

Après le skäl, elle se leva, prit d'un air roide le bras du lagmann, et nous fit défiler deux à deux devant elle. Ebba ne voulut pas se conformer au désir de *ma chère mère;* elle marchait seule, et sautillait comme un oiseau, pour échapper à son mari. La générale et le lagmann fermaient la marche.

Après souper, les jeunes couples furent conduits dans leurs appartements. Ebba se moqua des meubles à la vieille mode, reçut un petit sermon de *ma chère mère* , et l'en remercia avec une humilité comique. Ce n'est pas là la femme qu'il faudrait au grave Pierre. Jeanne-Marie, au contraire, paraît contente de tout. *Ma chère mère* plaisantait tout le monde, sinon avec élégance, du moins avec esprit. Je remarquai, pendant cette soirée, qu'elle possède parfaitement l'art de mettre à l'aise tous ceux qu'elle reçoit chez elle ; sa parole franche et positive inspire la sécurité. Elle nous engagea encore pour le lendemain. Je m'en réjouis, car j'ai l'espoir de trouver une amie dans ma belle-sœur Jeanne-Marie, et mon cœur en sent le besoin. Depuis notre séparation, Marie, j'éprouve un si grand vide! Ecrire ne suffit pas.

De retour chez nous, je fis part à mon mari de mes observations; mais, à tout ce que je lui disais sur les beaux-frères et belles-sœurs, il répondait par un soupir, accompagné d'un : « Pauvre Pierre! » Impatientée de cet éternel refrain, je lui dis : « Eh bien, Pierre fera comme un certain ours; à force de bonté et de raison, il apprivoisera sa femme, puis il se soumettra à sa tyrannie. »

Il me regarda affectueusement, me dit de tendres paroles, mais répéta : « Pauvre Pierre! » Il a vraiment peur d'Ebba; il la regarde comme une sorcière, et ne m'accorde même pas qu'elle soit jolie. Pour Jeanne-Marie, elle lui plaît autant qu'à moi.

Je te quitte, chère Marie, pour aller m'habiller pour le dîner. Mille baisers.

*Lettre IV.*

Rosenwick, 21 juin.

Le dîner d'hier a très-bien commencé. *Ma chère mère* était affec-

tueuse et de bonne humeur, Ebba fort gentille et jolie comme une aurore, Jeanne-Marie très-élégante. Jean-Jacques reprit ses intéressants récits. Le lagmann Hök renversa sur la table toute une carafe d'eau, et resta stupéfait. Un moment après, Jean-Jacques lui faisait avec zèle la description d'un modèle de voiture à vapeur et à voiles, et, encouragé par l'attention que semblait lui prêter son auditeur, il s'animait de plus en plus, lorsque le lagmann l'interrompit pour lui dire : « Pardon, monsieur le baron, de quelle carafe voulez-vous parler? » On rit, et le lagmann fut tout consterné.

Jean-Jacques parle trop. Aujourd'hui, je l'ai trouvé fatigant, surtout après dîner : je ne distinguais plus, au milieu du bourdonnement de ses paroles, que les mots *chemins de fer, tunnel, Manchester, machines à vapeur*, etc..... Plus il décrivait, plus je m'endormais. A la fin, il m'abandonna; mais un incident étrange vint me tirer de mon assoupissement. *Ma chère mère*, placée sur le canapé, commençait sa patience de *la Blocade de Copenhague* [1]; le lagmann était assis à côté d'elle, et prisait; un jeune domestique traversait le salon, portant des tasses de café. Tout à coup Jean-Jacques s'écria, en regardant cet homme : « Ciel! comme il ressemble à Bruno! »

Au même instant, *ma chère mère* poussa la table si violemment qu'elle la renversa. Tous les yeux se fixèrent sur elle; elle était d'une pâleur livide, ses lèvres étaient bleues, et l'on entendait sortir comme un sifflement de sa poitrine oppressée. Tout à coup elle se leva comme une vague furieuse, et étendit le bras vers Jean-Jacques en le menaçant du poing : ses yeux étaient égarés, et sortaient de leur orbite d'une manière effrayante. Jean-Jacques pâlit et recula. Pour moi, tremblante d'effroi, je m'attendais à quelque terrible explosion; mais soudain *ma chère mère*, quittant son attitude menaçante, demeura muette, immobile, le regard fixe, comme si quelque spectre effroyable se fût dressé devant elle. Elle resta longtemps ainsi, la respiration toujours sifflante et oppressée.

L'inquiétude fit taire mon effroi, et je m'élançais pour la secourir, lorsque mon mari me retint fortement, s'assit et considéra *ma chère mère* avec attention. Personne ne fit mine de lui porter secours. Un moment après, le terrible spasme cessa, le pâle visage et les lèvres décolorées reprirent de la vie, le regard s'adoucit; elle soupira profondément deux ou trois fois; puis, sans prononcer une parole, sans regarder personne, elle se dirigea lentement vers la porte et la ferma derrière elle. Lars Anders m'empêcha encore de la suivre, mais, me voyant dévorée d'inquiétude, il me prit à part, et me donna la clef

[1] Ces mots sont en français dans le texte allemand.

de cette étrange scène : « *Ma chère mère*, me dit-il, eut un fils qui se nommait Bruno.

— Et il est mort ?

— Oui, il est mort après lui avoir donné beaucoup de chagrin ; voilà pourquoi tout ce qui rappelle ce fils, son nom surtout, cause à *ma chère mère* une si violente émotion. Mais il ne faut jamais paraître s'en apercevoir ; ces terribles moments passent plus vite lorsqu'on l'abandonne à elle-même.

— Mais que s'est-il donc passé entre elle et son fils ?

— C'est une bien longue histoire, Fanny, je te la conterai une autre fois.

— Je veux bien attendre jusqu'à ce soir, mais pas plus tard, mon ami.

— Eh bien, à ce soir donc, mais ne restons pas plus longtemps à chuchoter ensemble. »

Nous nous rapprochâmes du cercle d'amis. Le lagmann Hök avait relevé la table, et s'occupait à remettre en ordre *la Blocade de Copenhague*, afin que, quand sa vieille amie reviendrait au salon, rien ne pût lui rappeler ce qui s'était passé. Les cartes rangées, il prit du tabac et éternua neuf fois de suite, ce qui occasionna chez Ebba un violent accès de rire. Pour moi, je fus touchée de cette sollicitude pour *ma chère mère*. La charmante chose qu'un tel attachement !

A.

(*La suite au prochain numéro.*)

# PHILADELPHIE.

Depuis quelque temps, les brises qui poussent sur nos côtes les flots de l'Atlantique nous ont porté une étrange odeur de sang et de fumée. Quels épouvantables cris de massacre s'élèvent de *la ville des frères !* Quelle funeste lueur d'incendie éclaire ses murs et ses édifices croulants ! Les saturnales des anabaptistes vont-elles évoquer encore leur sanglant fantôme? ou bien les jeunes républiques anglo-américaines auront-elles à leur tour une Saint-Barthélemy protestante? On n'ose répondre à cette terrible question ; car là où règne l'anarchie la plus complète, là où les esprits semblent ériger en système l'oubli de toutes les garanties qui font la force des sociétés , quel homme serait assez osé pour répondre du lendemain? Essayons au moins dans ces quelques pages de jeter un peu de lumière sur les tristes événements dont nous sommes les témoins éloignés, mais attentifs. Nous verrons une fois de plus comment les questions religieuses peuvent se trouver encore vivantes au fond des intérêts mercantiles les plus vulgaires, et si les États-Unis sont, en tout état de cause, la terre classique de la liberté.

Il y a aujourd'hui dix ou douze ans qu'une troupe de ministres méthodistes se mirent à prêcher une espèce de croisade contre les catholiques de Boston. Les descendants des Puritains répondirent à cet appel comme les *natifs* de Philadelphie en l'an de grâce 1844. Au milieu de la nuit une populace effrénée se rua sur le couvent des Ursulines à Charleston. En quelques instants, des femmes sans défense et de jeunes filles confiées à leur garde furent chassées dans la rue, où elles restèrent à demi nues et exposées aux regards de la foule éhontée. Plusieurs de ces infortunées ne survécurent point aux horreurs de cette terrible nuit. La chapelle profanée, le missel et les ornements sacrés livrés aux flammes, les tombes violées, le saint ciboire volé, les hosties jetées aux vents, tels furent les autres exploits

de l'émeute. Lorsqu'elle fut rassasiée de pillage, les *autorités* se montrèrent, se saisirent de quelques meneurs, firent commencer un semblant de procès, suivi d'un plus grand semblant de jugement. Le tribunal n'aurait pas *osé* condamner les coupables. Et pourtant justice avait été promise!

Pendant le courant de la même année, une tentative semblable fut dirigée contre la cathédrale de New-York et contre un asile pour les orphelins qui en dépendait. Cet établissement était dirigé pas les Sœurs de Charité. Ici encore le maire de New-York demanda aux catholiques de lui confier la protection de leurs personnes et de leurs propriétés; mais l'exemple de Boston avait porté ses fruits: les catholiques s'assemblèrent, prirent une attitude ferme, forcèrent le maire d'accomplir ses devoirs, et la multitude de les craindre. La cathédrale fut sauvée. Ici, comme dans le cas précédent, les prédications furibondes des méthodistes avaient excité le fanatisme de leurs trop fidèles disciples.

A cinq ans de là, la populace de Baltimore s'excitait à diriger ses attaques contre un couvent de Carmélites. Cette fois c'était un ministre presbytérien, de *grande réputation*, M. Breckenbridges, qui fut le premier auteur de l'attaque. Elle fut aussi déjouée par la fermeté combinée du maire, de l'archevêque et des catholiques. Ces derniers étaient décidés à défendre les religieuses jusqu'à la dernière goutte de leur sang.

Enfin, au mois de mai et de juillet dernier, le cri de *mort aux nonnes!* s'éleva dans Philadelphie, comme à New-York, comme à Baltimore, comme à Charleston et à Boston! Ainsi donc partout où se passent aux Etats-Unis ces scènes de cannibales, il y a une fanatique intolérance mêlée à un prétendu intérêt *indigène*. Et pour que personne ne s'avise d'en douter, je vais transcrire une lettre adressée à Monseigneur Hughes, évêque catholique de New-York, et que celui-ci transmit au maire pour en obtenir des mesures de sûreté pour sa personne. Celui qui l'écrivait avait figuré la veille dans l'émeute de Philadelphie. Sa lettre est datée de cette ville.

« Monsieur, le cadavre sanglant de mon frère est là gisant devant nous; il a été assassiné par les sectateurs d'une religion que vous cherchez à faire prévaloir dans New-York. J'ai juré que la mort de mon frère sera vengée, et, pour y réussir, j'affronterai, s'il le faut, tous les dangers. Mais s'il me devient im-

possible d'assouvir ma vengeance sur les temples de votre religion maudite, du moins je tiendrai un poignard bien aiguisé à votre service. Votre conduite mérite le blâme de tous les catholiques; mais si les églises catholiques et les mauvais lieux que vous appelez maisons de refuge pour les femmes sont hors de notre atteinte, il en sera autrement de l'étranger qui a osé se servir de nos institutions pour soutenir un culte qui a été le fléau de l'Italie, de l'Espagne, de l'Autriche, de l'Amérique méridionale. Encore une fois celui-là mordra la poussière... Ce sera sur votre personne que je vengerai la mort d'un Américain indigène, de mon propre frère.

« C.-A. Shifflers. »

La signature qui termine cette lettre exécrable n'est point celle de son auteur, tel a été l'avis du maire de Philadelphie; mais elle prouve jusqu'à l'évidence quels sentiments animent la grande majorité des populations anglo-américaines sur cette terre *classique* de la liberté. Car, il faut qu'on le sache bien, l'évêque ainsi menacé a toujours été un modèle de modération. Une seule chose a excité contre lui cette haine atroce : c'est d'avoir empêché son troupeau de fréquenter les écoles protestantes.

Ainsi, je le dis encore, de quelque côté que vous tourniez vos regards, vous trouverez une question religieuse au fond d'une question politique ou industrielle. Souvent toutes les deux marchent sur le même plan ou du moins en ont l'air. Tel est précisément le cas actuel. La mauvaise politique de l'Angleterre à l'égard de l'Irlande pousse continuellement et forcément la population de ce dernier pays à émigrer en masse. Il faut y ajouter peut-être une autre cause, je veux dire la fécondité proverbiale des familles prolétaires. D'année en année, de mois en mois, de semaine en semaine, New-York, Philadelphie, Boston et toutes les villes du littoral américain voient arriver des troupes entières d'Irlandais fuyant la famine périodique de leur malheureuse patrie. Aux Etats-Unis, la main d'œuvre est fort chère et les indigènes sont disposés, on le conçoit, à la maintenir. Or, les Irandais viennent leur faire concurrence jusque sur leur propre terrain. Il se passe alors un fait semblable à ce qui a lieu dans l'Angleterre occidentale et septentrionale, où des coalitions d'ouvriers se forment contre ces mêmes Irlandais. Ce n'est pas que ceux-

ci ne gagnent de bonnes journées, mais ils offrent leurs bras à meilleur marché que leurs rivaux. Voilà précisément ce que ceux-ci voudraient empêcher à tout prix.

Autre fait dont il faut tenir compte. Avec l'immense territoire que possèdent les Etats-Unis, n'est-ce pas une véritable dérision que de parler d'un trop plein de population? Je dirai non, et je m'explique. Si vous suivez la bande étroite comprise entre les Alleghanys et la mer, vous verrez qu'il s'y entasse une population si dense qu'on pourrait la comparer à celle qui encombre nos plus grandes cités européennes. Le flot de cette population monte chaque année dans une proportion effrayante, et cette proportion se compose surtout de catholiques irlandais. Voici dès lors ce qui arrive. La grande facilité qu'offre la loi américaine pour acquérir les droits de naturalisation permettra aux Irlandais de devenir un parti important dans l'Etat, quand ils le voudront, c'est-à-dire quand ils se soumettront à un esprit de discipline et d'ordre. Mais qu'on y prenne garde : quels sont les consolateurs, les civilisateurs de la race irlandaise? Ne sont-ce pas les membres de leur clergé? Or, à cet égard, et sous la forte discipline de ces derniers, les enfants d'Erin ont fait depuis quelque temps de très-grands progrès; l'ivrognerie et les vices qui en résultent tendent à disparaître de plus en plus parmi eux. Les Irlandais ont à lutter, en effet, en Amérique, contre de singulières tentations, et bien propres à faire oublier la ligne droite à un certain nombre d'entre eux. Au lieu de ces horribles privations auxquelles ils étaient condamnés dans leur pays, ils trouvent subitement l'abondance et une richesse relative. Cette fortune imprévue leur tourne la tête quelquefois, comme cela est arrivé à de plus puissants génies, et alors se montre la turbulence naturelle qui caractérise les hommes de cette nation. Cependant, je le répète, c'est là l'exception. L'ensemble de la situation, c'est un corps compacte, serré, soumis à une religion que redoutent les autres Américains; c'est ce corps-là qui grandit chaque jour en influence commerciale et politique, ce qui est tout un. Qu'on veuille bien se rappeler l'origine presbytérienne, puritaine, quakérienne des Etats américains, et l'on sentira facilement l'importance du fait que j'annonce ici. Le Catholicisme est ascendant là comme ailleurs; là comme ailleurs il réveille des haines profondes. Si l'Union était destinée à se fractionner violemment par la force des circonstances,

cette population catholique, forte de son homogénéité, de l'unité de principes qui la dirige, pourrait devenir de redoutables auxiliaires dans la lutte du Nord et du Midi, et des ennemis plus redoutables encore. Imaginez-vous donc la terreur des ministres marchands à la vue de cette marée envahissante? Car voici encore une chose qu'il ne faut pas oublier. Aux Etats-Unis, quand un spéculateur a fait faillite (et le fait est assez commun, je pense), quand un fripon ne veut pas payer ses dettes, il quitte un des Etats, s'établit dans un autre, étudie ou n'étudie pas la Bible, mais sort un beau matin de chez lui avec le titre de prédicant. S'il a de la faconde et de l'adresse, il réussit à devenir ministre d'une *congrégation;* mais le plus souvent il retourne aux affaires commerciales, après avoir gagné quelque argent dans son nouveau métier. Le prédicant de la veille redevient le trafiquant du lendemain.

Si j'avais à tracer le tableau de la société américaine, il me serait facile de donner des exemples frappants de l'incroyable ignorance où elle vit des notions les plus élémentaires du vrai bon sens social. Du reste, n'en avons-nous pas un sous les yeux? Dans deux circonstances toutes récentes, la propriété est livrée au pillage, les vies sont sacrifiées par une multitude féroce sans provocation aucune, et, pendant ce temps, que fait le pouvoir? Un magistrat supérieur, l'attorney général, délibère gravement pour savoir si l'on a le droit de se défendre contre ces forcenés! si la force publique peut y intervenir! Au mois de juillet un général dépose gravement les armes devant l'émeute triomphante et remet son épée que la patrie lui avait donnée dans un autre but! Etrange pays où l'on met en délibération s'il faut payer ses dettes, si l'on ne doit pas se soumettre à une troupe de brigands et d'assassins! où l'armée se laisse tranquillement désarmer, où les législateurs battent des mains en voyant éclater la révolte d'une plèbe insensée, où les magistrats sont parfois les premiers à s'y joindre ou tout au moins à en dissimuler la gravité! Etrange pays enfin où l'on proclame la liberté de l'homme blanc, qu'il tient de Dieu, et l'esclavage de l'homme noir, qu'il tient... de la nature! J'ai rarement lu quelque chose de plus instructif, mais aussi de plus infâme, que le récit des lâchetés et des actes de violence auxquels l'Union a eu recours pour arracher le Texas au Mexique. Et quand on pense que les hommes d'énergie, d'action ou de talent, les

Clay, les Calhoun, appartiennent tous aux Etats du Sud, l'avenir réservé à cette partie du monde ne fait-il pas frémir ? Pendant que l'Europe se coalise pour détruire la coutume la plus hostile à l'Evangile, l'Amérique, elle, envahit un territoire allié en pleine paix pour établir à tout prix l'*élève* des esclaves! Et n'a-t-on pas vu enfin des hommes qui se disent chrétiens faire une abominable spéculation, rendre mères la plupart de leurs négresses, *puis* VENDRE, oui, VENDRE PAR TROUPES LEURS PROPRES ENFANTS SUR LA PLACE DU MARCHÉ? Je ne connais qu'une chose au-dessous d'une pareille atrocité : c'est l'approbation donnée par les Américains à cette invention infernale pour *faire prospérer les habitations*. Ainsi, au nord, la chasse aux catholiques, aux religieuses, aux prêtres; au midi, la loi de Lynch ou la chasse à l'homme qui oserait déposer un noir affranchi sur la côte ; partout la banqueroute frauduleuse : voilà, pour le moment, ce que nous offre la terre de Washington.

A.

---

# REVUE POLITIQUE.

Tout change à vue d'œil dans la situation de la France, et par suite de l'Europe. Voici quatre ans que les illusions de la paix perpétuelle se dissipent peu à peu. Chaque année fait surgir un ou plusieurs incidents qui ébranlent les esprits. La cause, au premier aspect, paraît toujours en disproportion avec l'effet; il semble qu'il ne s'agisse ici que de Méhémet-Ali ou de Beyrouth, là que d'une petite île et de la reine Pomaré, ailleurs que d'une grossièreté de marin ou d'une question de jurisprudence consulaire; et cependant l'émotion est toujours vive, générale, durable, croissante, parce que, derrière toutes ces questions, une nation voisine apparaît comme rivale et instigatrice.

En 1787, Pitt essayait de faire prévaloir dans le Parlement anglais l'espérance d'une entente cordiale et perpétuelle entre la France et l'Angleterre. « Les querelles de la France et de la Grande-Bretagne, disait-il, ont duré assez longtemps pour lasser ces deux grandes nations. A voir leur conduite passée, on pourrait croire qu'elles n'ont eu d'autre but que de s'entre-détruire; mais, j'en ai la confiance, *le moment approche* où, selon la volonté de la Providence, elles montreront qu'elles étaient plutôt faites pour entretenir ensemble des rapports de bienveillance réciproque. » Et cependant, cinq ans après, l'homme de la bienveillance réciproque soulevait l'Europe contre la France, et cette intervention poussait la Révolution à ses dernières horreurs. « Je n'hésiterai pas à combattre, disait-il encore, la doctrine trop souvent soutenue que la France sera l'éternelle ennemie de la Grande-Bretagne. Il est puéril et absurde de supposer qu'une nation soit l'ennemie irréconciliable d'une autre nation. Cette opinion n'a de fondement ni dans la connaissance de l'homme ni dans l'expérience des peuples. Elle calomnie la constitution des sociétés politiques et attribue à la nature humaine un vice infernal. » N'est-ce point ce qu'on disait il y a quatre ou cinq ans? L'alliance anglo-française n'était-elle pas réputée naturelle, opportune, basée sur les meilleures raisons économiques et politiques, d'humanité et de circonstance? Aujourd'hui même ces raisons ne paraissent-elles pas encore, à beaucoup d'esprits, fondées, sages, respectables? Et cependant, au mo-

ment où elles venaient de recevoir leur plus éclatante manifestation, au moment où M. Thiers avait proclamé indissolubles les liens qui nous unissaient à notre magnanime alliée, au moment où il arrivait au ministère en s'appuyant sur cette idée, la rupture se préparait. Depuis, on a essayé de tout réparer, de tout relier, mais les efforts mêmes qu'on a faits dans ce but ont produit le résultat contraire. Les hommes même qui déplorent le plus cette situation la suivent sans s'en apercevoir, et laissent échapper des paroles et des actes qui aboutissent à la guerre. On n'en peut accuser les excitations du journalisme, désormais impuissant s'il ne représente que lui seul. Le journalisme n'a pu faire adopter ni la réforme électorale, ni la révision des lois de septembre, ni telles autres bagatelles d'opposition dont le public aurait bien pu s'amuser un peu puisqu'on l'en priait si instamment. A plus forte raison le journalisme n'aurait-il pu faire accepter cette pensée redoutable de la guerre s'il n'y avait eu que lui pour la faire naître. Il y a donc ici quelque grande loi d'en haut qui ne veut pas qu'on l'oublie.

Nous espérons néanmoins que cette fois encore la Providence nous accordera un délai. La France est prête, comme on l'a dit à la Chambre des Pairs, mais elle devrait l'être davantage. Nos hommes d'Etat n'avaient pas assez prévu tout ceci. Mais quels que soient les délais, répétons-le, tout change à vue d'œil dans la position respective des puissances européennes. Sans doute il se prépare dans le secret de la diplomatie quelques alliances qui se révèleront bientôt; les gouvernements allemands n'ont pas réussi à répandre parmi leurs sujets la haine de la France; ils doivent s'en apercevoir et se raviser, et peut-être la réunion des vaisseaux danois aux nôtres dans l'affaire du Maroc est-elle le premier indice d'une liaison plus étroite.

Mais reprenons les faits plus particuliers qui occupent la scène en ce moment.

Pendant qu'en France on avait l'extrême complaisance de désavouer le contre-amiral Dupetit-Thouars, pour avoir répondu par une mesure décisive aux intrigues d'un missionnaire protestant et anglais à Taïti, celui-ci continuait ses efforts pour nous expulser des îles de la Société. A ne consulter que les documents apportés par lui-même, il paraît constant qu'à son instigation une insurrection générale allait éclater dans l'île. Les chefs se rassemblaient dans les montagnes; la reine Pomaré répandait des proclamations qui annonçaient l'arrivée prochaine des vaisseaux de la Grande-Bretagne, pour délivrer l'archipel du joug des Français, comme Dieu avait délivré Ezéchiel, style biblique qui trahit bien la dictée du méthodiste. Plusieurs chefs avaient commis des actes de rébellion, et M. le gouverneur Bruat avait

dû prendre contre eux des mesures sévères. En l'absence de M. Bruat, le commandant d'Aubigny s'était vu forcé de déclarer une partie de l'île en état de siége. Une sentinelle ayant été attaquée pendant la nuit, M. d'Aubigny avait fait arrêter le révérend Pritchard, et l'avait mis en lieu sûr en attendant le retour de M. Bruat. Celui-ci enfin avait ratifié les actes du gouverneur intérimaire, et envoyé M. Pritchard à bord d'un navire anglais, à condition qu'il ne reviendrait plus dans les îles placées sous le protectorat de la France.

A la réception de ces nouvelles, une vive émotion s'est manifestée en Angleterre. Les journaux se sont livrés à des exclamations d'une violence et d'une déraison extrêmes ; ils ont sommé le ministère d'exiger de la France des réparations éclatantes.

Ce qu'il y a de plus étrange en tout ceci, c'est que M. Peel, si prévoyant et si circonspect, se soit laissé entraîner cette fois à l'injustice du sentiment populaire. Sans attendre aucune explication du gouvernement français, sans se donner le temps de discuter ni le fait, ni le droit, sans songer aux conséquences d'une parole comme la sienne engagée à la tribune et répandue dans le monde entier, M. Peel n'a pas hésité à dire qu'une grossière insulte, accompagnée d'une grossière indignité, avait été commise par les agents français sur la personne d'un consul britannique. Il s'est engagé, en conséquence, à demander à la France une ample réparation pour ce fait. Ce que M. Peel avait dit à la Chambre des Communes, lord Aberdeen l'a répété, le lendemain, dans la Chambre des Lords, mais avec plus de ménagement dans les termes. Il a même remarqué que, lors de la prise de possession de l'île par M. Dupetit-Thouars, M. Pritchard avait abdiqué sa qualité de consul, ce qui semble diminuer la gravité de l'affaire. Mais le ministre n'en adhérait pas moins pour le fond aux paroles de son collègue, considérait la conduite de nos officiers comme répréhensible, et faisait entendre qu'une réparation serait demandée et obtenue.

On voit donc que, s'il y a eu insulte quelque part, elle est venue de l'Angleterre contre la France. Proclamer, à la face du monde, que la France doit une réparation pour avoir défendu ses droits incontestables, et que cette réparation sera exigée sans autre examen, c'est évidemment établir un rapport de suzerain à vassal. Aussi l'émotion n'a-t-elle pas été moins vive en France; moins bruyante, elle est plus profonde ; un pas de plus a été fait dans cette voie de rupture où les deux pays se sentent invinciblement poussés. Tout d'abord la Chambre des Pairs, dans la séance du 2 août, a fait entendre quelques paroles fermes par l'organe de M. le baron Dupin. « Je crois, a-t-il dit, que le pays est prêt pour la guerre, et que, si elle devenait nécessaire,

il la ferait avec ardeur, et même avec transport. » Et, abordant plus particulièrement la question : « Je n'hésite pas, a-t-il ajouté, à dire que les pièces publiées par les journaux anglais eux-mêmes prouvent que nos officiers ont eu raison, qu'ils ont agi en hommes de cœur, en hommes de gouvernement. » La Chambre applaudissait à ces paroles, et c'est là ce qui est à remarquer : il faut qu'une vibration soit bien intense pour qu'elle se propage jusqu'à la noble Chambre. M. Guizot paraissait résolu à ne laisser échapper aucun indice de sa pensée ; toutefois, sur la sollicitation pressante, et même peut-être un peu inquiétante pour lui, de M. Molé, il a prononcé quelques paroles qu'on peut interpréter favorablement. La réserve de M. Guizot, quoique extrême, est louable, parce qu'elle contraste avec la précipitation de M. Peel, parce qu'elle caractérise la modération du bon droit, parce qu'enfin elle peut servir à démentir en Europe bien des préventions dirigées contre nous, en faisant voir que l'esprit de violence est désormais ailleurs.

La Chambre des Députés a également offert à cette occasion un spectacle satisfaisant. MM. de La Rochejaquelein et Billault ont pris la parole, non pour tirer parti contre le ministère d'une situation aussi grave, mais pour faire acte d'union nationale, pour abdiquer les rivalités secondaires, pour faire pressentir à tout le monde combien aisément nos querelles insignifiantes s'évanouiraient devant la perspective d'une guerre extérieure. Ici encore M. Guizot a laissé espérer une politique digne de la grandeur du pays ; il a promis de maintenir l'honneur, la dignité des agents de la France, et *de ses officiers de marine en particulier*. Si après cela M. le ministre des affaires étrangères faiblissait devant des exigences déraisonnables ; si, les choses étant telles que les documents connus les présentent, il sacrifiait par une lâche transaction le commandant d'Aubigny, comme déjà certaines voix connues par toute espèce de palinodies le lui conseillent, ce serait sans doute alors le cas, comme on l'a dit à la Chambre, non plus d'interpeller, mais de mettre en accusation le ministère.

M. Billault a exprimé une pensée qui était déjà dans beaucoup d'esprits, et qui probablement est le vrai nœud de toute cette affaire. Est-ce bien l'intérêt de quelques îles de l'océan Pacifique qui émeut si fort le peuple et le gouvernement anglais? S'inquiètent-ils même fort sérieusement du révérend M. Pritchard, qui n'était plus consul, et qu'ils reconnaissent pour un agitateur passionné? M. Pritchard n'est point le premier de ses agents que l'Angleterre ait vu expulser des pays où ils sèment le trouble, et M. Turnbull a même risqué d'être pendu en pareille circonstance. Non, il y a autre chose. Le

voyage de l'empereur Nicolas à Londres, et les nouveaux rapports diplomatiques qui paraissent se former entre l'Angleterre et la Russie, indiquent un plan qui ne saurait être favorable à la France. De plus, l'Angleterre s'inquiète excessivement de la guerre de Maroc. Cette guerre devient décidément sérieuse; les espérances et les promesses pacifiques de M. Guizot sont complétement démenties à cet égard; c'est bien réellement, comme nous la définissions récemment, une guerre de nationalité et de religion, qu'il n'est au pouvoir d'aucun gouvernement de diriger, et dont les résultats mèneront bien au delà de tout ce qu'on s'était d'abord proposé. C'est en vain qu'on proclame la volonté de ne pas prendre un pouce de terre au Maroc; les volontés humaines sont ici peu de chose; il y a des nécessités qui débordent les positions les plus solides; vous ne serez pas plus libres d'abandonner le Maroc que vous ne l'avez été d'abandonner ou de restreindre l'occupation de l'Algérie; Napoléon lui-même n'a pu s'arrêter au point où il l'aurait voulu. Il y a un Dieu des armées : grande et terrible parole, qui veut dire que le règne de la Providence se montre surtout absolu et irrésistible pendant la guerre. Une bataille n'a presque jamais été gagnée par les raisons qu'on avait prévues, et une guerre arrive toujours à des résultats qu'on n'attendait point.

L'Angleterre a donc raison de ne point s'en rapporter aux promesses du ministère français, qui promet ce qu'il ne peut tenir. Ou Abd-el-Kader détrônera l'empereur, ou l'empereur sera forcé de se mettre lui-même à la tête de ses coreligionnaires. Déjà même, s'il faut en croire les rapports les plus récents, la guerre serait déclarée entre ces deux personnages; Abd-el-Kader, que l'empereur, pour satisfaire la France, voulait interner vers l'ouest, s'y serait refusé, et rassemblant sous ses drapeaux toutes les peuplades barbares que la religion seule peut discipliner, il se préparerait à devenir le premier, et peut-être le seul chef de l'empire. Il est évident qu'en ce cas nos affaires d'Afrique prendraient une face tout à fait nouvelle. Nous n'aurions plus devant nous seulement des tribus rebelles, mais une nation entière, contre laquelle un effort vigoureux et rapide serait nécessaire pour ne pas laisser le temps de s'enhardir aux tribus déjà soumises de l'Algérie. Qu'importe la destruction des villes maritimes, des vaisseaux et du commerce extérieur, aux peuplades fanatiques qui vivent dans leur désert, et à qui leurs troupeaux et leurs moissons suffisent? Dès lors la guerre ne peut rester défensive; il faut subjuguer, il faut se fortifier au milieu des vaincus; il faut s'assurer des communications avec la mer; il faut occuper la côte. Mais la côte vis-à-vis de Gibraltar, l'Angleterre ne prétend pas que nous l'ayons. On peut sans doute, dans le bruit de ses menaces,

distinguer l'envie de faire peur plutôt que la résolution d'en venir à la force; mais quant aux moyens indirects, il est impossible qu'elle n'y ait pas recours. Deux choses pourraient lui être infiniment utiles en ce moment : la faiblesse du ministère actuel, s'il continuait à se plier à des exigences qui finissent par devenir insolentes, et l'esprit révolutionnaire d'un autre ministère, qui, en renversant celui-ci, viendrait renouveler la triste comédie de 1840.

Un ministère dirigé par M. Thiers serait une véritable calamité en pareille circonstance. Il rendrait impossible une alliance nécessaire, indiquée par la situation générale de l'Europe: l'alliance de la France et des pays germaniques. L'Allemagne craint la Russie, qui la menace directement; elle est antipathique à l'Angleterre, qui s'oppose à ce qu'elle ait une marine sur la mer du Nord ; de la France elle ne redoute sérieusement qu'une seule chose : la violence de l'esprit révolutionnaire, dont M. Thiers se fait toujours le principal organe. Veut-on pressentir comment cet homme d'Etat comprend la guerre, combien il la conçoit sauvage et brutale, même dans notre siècle civilisé? Ouvrez le second volume de son *Histoire de la Révolution*. Dumouriez avait conquis la Belgique; il voulait régulariser la conquête, ménager le pays, ses mœurs, ses croyances, établir un certain ordre, une certaine justice, une certaine légalité dans l'administration militaire et civile. De la sorte, Dumouriez, dit M. Thiers, aurait vécu aux frais de la Belgique, sans la taxer ni la désorganiser. « Mais, ajoute-t-il, c'étaient là des plans de génie, et en temps de révolution il semble que le génie devrait prendre un parti décidé : il devrait ou prévoir les désordres et les violences qui vont suivre, et se retirer sur-le-champ ; ou, en les prévoyant, s'y résigner, et consentir à être violent pour continuer d'être utile à la tête des armées ou de l'Etat. » Voilà le fatalisme détestable souvent reproché à M. Thiers. Selon lui, le génie ne doit pas chercher, en temps de révolution, à empêcher le mal, la vexation, la désorganisation; il doit, ou ne se mêler de rien, ou se résigner au désordre, et consentir à la violence: point de milieu. Il appelle cela *organiser la victoire*, « chose pure, dit-il, permise, et toujours patriotique sous tous les régimes. » Ainsi point de nobles efforts pour réprimer la fougue des soldats et faire respecter la propriété chez les vaincus, empêcher les pillages, opposer l'énergie de l'honneur à l'énergie du crime: tout cela c'est de la morale; et si vous ne venez ici que pour faire de la morale, retirez-vous. Voilà la doctrine de ce livre.

Or, M. Thiers n'a pas dévié d'un iota de ses anciens principes: c'est lui-même qui le dit. La guerre conduite par lui serait donc une barbare reproduction des excès d'un autre temps, que la fièvre anarchique expliquait alors, qui serait aujourd'hui aussi désastreuse que

déshonorante. De politique, la guerre deviendrait révolutionnaire. L'Europe le sait bien ; aussi l'apparition de M. Thiers à la tête des affaires, en pareille occurrence, serait le signal d'une coalition de tous les gouvernements et de tous les peuples. Que ferait-il alors? A-t-il de quoi ressusciter dans le pays quelque sentiment héroïque, général, suffisant pour répondre à l'Europe armée? Nullement. Epouvantail pour les étrangers, il est pour la France un anachronisme survivant. Son esprit révolutionnaire, personne n'en veut plus, ne le comprend plus, parce que la révolution est close. Voyez en effet ce qu'il a fait depuis 1830 de cet esprit dont il est resté le plus remarquable représentant ! De 1830 à 1834, aussi longtemps que l'anarchie, encouragée par une crise politique, parut menaçante, on s'est servi de M. Thiers pour la museler. Au plus fort de l'orage, il montait à la tribune, évoquant d'un côté le souvenir des libertés dont il fallait consolider la conquête, et de l'autre le fantôme du carlisme caché derrière l'anarchie. Ces adroits contre-sens, cette habile manière de déplacer la question, ces appels ingénieux aux passions même qu'il s'agissait de brider, faisaient vibrer toutes les fibres démocratiques de la gauche, et, croyant entendre une voix fraternelle chanter dans le sillon de la république, la caille révolutionnaire donnait tête baissée dans le filet qui lui était tendu. Tel a été le rôle de M. Thiers à cette époque. Cet esprit révolutionnaire, qu'il se vante d'avoir si bien conservé, n'a jamais servi dans sa bouche qu'à flatter et caresser la gauche pour la rendre nulle, et la gauche s'en est aperçue un peu tard. Cependant les émeutes furent décidément vaincues. Ce premier rôle était fini. Le dedans était réglé ; il fallut que la France reparût avec dignité dans les affaires extérieures. M. Thiers, une dernière fois ministre, trouva devant lui la question d'Orient. Il fut dupe de lord Palmerston. L'alliance anglaise fut alors ébranlée. Des bruits de guerre coururent. M. Thiers, toujours plein de son *Histoire de la Révolution*, s'imagina qu'il ferait merveille de réchauffer l'esprit révolutionnaire. On chanta *la Marseillaise* sur les théâtres. On menaça l'Europe de déchaîner sur elle la tempête d'autrefois. La propagande remua. Pour cette fois, la formule révolutionnaire de M. Thiers n'était plus une pure mystification, un appât présenté par un auguste oiseleur : elle se prenait au sérieux, et prétendait sérieusement se réaliser. Eh bien, dès ce moment la France se souleva contre elle. Dès que la France vit qu'on voulait faire tourner la comédie au tragique, elle cria à M. Thiers : Assez ! On aima mieux souffrir une impertinence anglaise que de se laisser entraîner aux idées de M. Thiers. L'esprit de 1792 fut renvoyé à sa place, c'est-à-dire dans le passé de l'histoire, et la grandeur politique de M. Thiers l'y suivit.

Ainsi, funeste au dehors, impuissant au dedans, tel est le système de l'ancien président du 1er mars. Si une crise parlementaire ou ministérielle, causée par la révolte du sentiment français contre une politique d'abdication, rendait possible son retour au pouvoir au milieu des probabilités de la guerre, ce serait, répétons-le, une calamité publique. Ce serait préparer ou une guerre mauvaise ou une nouvelle abdication, mille fois plus déplorable que celle de 1840. Tel est le sens de la politique d'opposition, quelque vive qu'elle soit, que nous suivons contre M. Guizot dans les questions extérieures. Nous voudrions que ce ministère, ou du moins un ministère conservateur quelconque, ne se rendît pas impossible pour le cas d'une guerre. Pour cela, il faut que, dès à présent, le parti conservateur se montre disposé à la faire. Un surcroît de concessions brouillerait à jamais le ministère avec la confiance publique, et le rendrait impropre à soutenir dignement une situation qu'il n'aurait subie que par force. Il importe par-dessus tout que la guerre, si elle éclate, soit conduite par un ministère conservateur, afin qu'elle ne prenne pas un caractère révolutionnaire. Ce n'est pas à dire qu'elle puisse se refuser à profiter des dissensions intérieures de l'ennemi; mais elle ne peut plus jeter systématiquement, violemment, des germes de révolte par tout pays, selon l'instinct des hommes pour qui la fin justifie tous les moyens, et qui ne veulent pas même qu'on empêche de vexer et de désorganiser.

— Les nouvelles de la Syrie, celles du Liban en particulier, sont de plus en plus fâcheuses, et l'on peut facilement prévoir que, d'ici à fort peu de temps, les plus graves événements seront à enregistrer. L'on sait que, par suite des réclamations instantes des Maronites, auxquels les Druses eux-mêmes s'étaient réunis, le retour dans la montagne était demandé, sinon pour l'émir Béchir en personne, du moins pour la famille Chéhab enlevée en 1840 par la trahison anglaise. L'établissement des deux caïmakans maronite et druse n'ayant amené qu'incertitude et défiance, il n'y avait plus ni repos ni paix à espérer que de la famille exilée. L'Autriche a la première réclamé à Constantinople ce retour si désirable, et c'est à son exemple que le gouvernement français s'est décidé à transmettre à M. de Bourqueney des instructions positives pour négocier ce retour avec la Sublime-Porte. Un conseil a donc été tenu à Constantinople, auquel assistaient les cinq ambassadeurs; le ministre de Prusse s'est réuni à la France et à l'Autriche, l'ambassadeur russe n'a élevé aucune contestation. M. Canning seul, prétendant n'avoir reçu de son gouvernement aucune instruction *ad hoc*, a demandé l'ajournement de la négociation. « Mes « informations, a-t-il ajouté, me représentent le Liban comme tran-

« quille, comme satisfait de l'administration des deux caïmakans, et « ne désirant aucunement le retour de la famille Chéhab. »

A l'issue de ce conseil, un paquebot autrichien a été dirigé sur Beyrouth, porteur de lettres du représentant à Constantinople du patriarche de la montagne, à l'effet de demander à ce haut prélat d'assembler les chefs et princes du pays, et de faire connaître officiellement au divan le vœu de la nation. Il était facile de prévoir la réponse à intervenir, laquelle a été le maintien des conclusions des pétitions précédemment adressées aux cinq puissances et au gouvernement turc, à savoir : que la confusion et les inquiétudes toujours croissantes ne pourraient avoir un terme que par le renvoi au Liban de la famille Chéhab.

Toutefois, sur l'opinion fortement prononcée de l'ambassadeur anglais, le nôtre a cru devoir s'arrêter, attendant que de nouvelles instructions du ministère lui dictassent la conduite à tenir si l'Angleterre continuait à faire scission avec les quatre puissances. Or, il y a lieu de penser que la froideur de plus en plus prononcée, de la part de M. de Bourqueney, dans une question qu'il avait d'abord soutenue avec quelque chaleur, lui a été commandée de haut lieu, et il faut considérer ce temps d'arrêt comme l'abandon par la France de la négociation, ou comme une concession nouvelle faite à l'Angleterre. Des confidences officielles, que nous croyons pouvoir publier sans indiscrétion, nous font connaître la démarche faite par l'ambassadeur anglais auprès de l'internonce d'Autriche à l'issue du conseil dans lequel avait été exprimé et soutenu par ce diplomate le vœu du retour au Liban de la famille Chéhab. « Comment pouvez-vous, disait « M. Canning au baron de Stürmer, appuyer dans une telle question « l'opinion du gouvernement français? N'est-ce pas pour ruiner l'in- « fluence française au Liban et en Syrie que nous avons retiré l'émir « et sa famille, et l'influence que nous voulions empêcher ne renaî- « trait-elle pas plus forte et plus dangereuse que par le passé, si nous « nous rangions d'un tel avis, etc.? » En vain le représentant autrichien objecta que c'était ici une affaire d'humanité, que l'Europe ne pouvait voir de sang-froid un peuple chrétien, à qui elle devait protection, opprimé, vexé journellement et menacé des plus cruels malheurs. L'ambassadeur anglais resta inflexible, et, depuis lors, il maintient son *veto* avec une instance et une ténacité que la France ne cherche sans doute plus à vaincre.

Déjà des commencements de troubles ont éclaté sur plusieurs points; Druses et Maronites unis ont, dans divers districts, refusé de payer le tribut; quelques troupes turques ont été massacrées; en un mot, le signal d'une nouvelle guerre civile est donné. La diplomatie

des cinq puissances aura beau garder le silence, la Turquie en vain voudra maintenir son refus, les circonstances vont forcément amener la réalisation des vœux exprimés par le Liban; il n'y a plus d'ordre et de paix possible maintenant dans ces malheureuses montagnes, et par conséquent de suzeraineté à exercer au profit de la Turquie, que par le retour de la famille Chéhab. N'aurait-il pas été plus juste et d'une plus adroite politique que ce retour eût été l'œuvre des puissances qui se disent protectrices de ces contrées? N'est-il pas déplorable surtout de voir que c'est précisément le représentant de la France qui abandonne les Maronites, de la France dont les rapports avec ce peuple remontent au temps de saint Louis?

— La session est close. Elle a été laborieuse, et ses discussions ont été souvent approfondies, quelquefois brillantes. Les améliorations matérielles en ont absorbé une part considérable. Neuf chemins de fer, des essais du système atmosphérique, les paquebots à vapeur, les travaux des ports, la police du roulage, la loi de la chasse, celles des patentes, des prisons, des brevets d'invention, du recrutement, ont occupé de nombreuses séances. Mais ce qui a le plus vivement affecté les esprits sérieux, c'est la discussion sur l'enseignement secondaire. Des progrès dans l'opinion publique ont été constatés. Quelques personnes avaient craint que les clameurs aveugles du monopole et ses efforts pour ressusciter des passions d'un autre temps n'eussent quelque succès : il n'en est rien. Le public ne s'épouvante plus des phrases ridicules. Il ne craint ni l'Inquisition, ni les Jésuites. Il sourit au bon M. Michelet qui a peur et à M. Quinet qui se fâche. « Vous voulez, disait récemment M. Guizot à un littérateur universitaire bien connu, vous voulez, avec votre question universitaire, être un parti, et vous ne serez jamais qu'une coterie. » Le public sensé disait depuis longtemps la même chose. Le rapport de M. Thiers a très-bien fermé la discussion de cette année; nous en sommes complétement satisfaits. Il n'est autre chose, comme nous le prouvions il y a quinze jours, qu'une contradiction et un aveu d'impuissance d'un bout à l'autre. Partout l'esprit de Voltaire est posé en principe, et immédiatement répudié comme contraire à l'esprit public d'aujourd'hui. Restons sur cette position que notre adversaire nous a lui-même si complaisamment faite. Pendant un an la question sera reprise de toutes parts avec gravité, avec calme; on en verra toutes les faces, on mettra au néant les ridicules inventions que s'efforcent de faire circuler les néo-voltairiens du monopole, et puis, quand les pouvoirs publics reprendront cette étude encore si imparfaite, les graves représentations de l'épiscopat ne manqueront certainement pas à la cause de la liberté religieuse.

# BULLETIN LITTÉRAIRE.

## HEURES SÉRIEUSES D'UNE JEUNE FEMME,

Par Charles SAINTE-FOI [1].

Le nouveau volume de M. Charles Sainte-Foi n'est pas précisément le pendant des *Heures sérieuses d'un jeune Homme.* Il s'agit ici des devoirs de la *jeune Femme* dans toutes les conditions où elle peut se trouver, surtout lorsque déjà sa vocation est décidée, soit pour la vie religieuse, soit pour le monde. Nous ne pouvons mieux recommander le nouvel opuscule d'un de nos collaborateurs qu'en en citant un chapitre; il est intitulé : *Des unions mal assorties.*

« Que doit faire une femme qui, soit par erreur, soit par sa faute, a fait un mauvais choix, et se voit condamnée à passer toute sa vie avec un homme qu'elle ne saurait ni respecter, ni estimer peut-être? Son malheur est-il sans remède, et ne lui reste-t-il plus que le découragement et le désespoir? Sa condition est triste, j'en conviens, et je ne sais s'il en est une plus misérable sur la terre. Mais enfin il n'est point de position, si difficile qu'elle soit, dont ne puisse triompher une volonté ferme et courageuse, et lorsqu'un malheur est inévitable, n'est-ce pas y échapper en partie que de l'accepter avec résignation et d'en souffrir avec patience les tortures? Si, dans une vie semée de peines et de misères, comme la nôtre, la patience est la moitié de notre vertu, et la source la plus abondante de mérites, de quelle valeur doit être, aux yeux de Dieu, et de quel prix pour l'éternité, une vie de renoncement et de sacrifices continuels?

« Il est bien vrai que le premier besoin de la femme est d'aimer et d'être aimée; mais, ce qui n'est pas moins vrai, et ce que les hommes oublient trop souvent, c'est que la femme a de l'amour une idée bien plus élevée qu'ils ne le supposent ordinairement. L'amour est, à ses yeux, un mélange de tendresse, d'estime, de confiance, de respect et même d'admiration, car il est rare qu'elle aime sans admirer en même temps, à sa manière, celui qu'elle aime. Naturellement compatissante pour les infirmités corporelles, qui ne font souvent qu'activer son amour, en lui donnant l'occasion si précieuse pour elle d'exercer son dévouement, elle est sans pitié pour les infirmités de l'esprit ou du cœur; la compassion, pour elle, n'est, dans cette sphère, que le mépris. Il n'y a qu'un très-petit nombre de femmes qui sachent, soit par une grande supériorité d'âme, soit par une merveilleuse puissance du cœur, soit à force de vertu, s'élever au-dessus de cette condition de leur nature. Les faiblesses mêmes qu'elles ont par-

[1] Un vol. in-18. Chez Waille, rue Cassette, n° 6. Prix : 2 fr.

tagées ou provoquées les trouvent impitoyables, lorsqu'elles dénotent quelques vices considérables de l'esprit et du cœur.

« Aussitôt après que l'entraînement est passé, elles se vengent sur vous des fautes qu'elles vous ont arrachées, ou auxquelles elles ont condescendu; car la femme a besoin de croire que l'homme est plus fort qu'elle, et qu'il est capable de la soutenir, et de la retenir même, s'il le faut. Cette conviction lui est nécessaire pour qu'elle respecte et estime son mari. Malheur donc à l'homme assez imprudent pour la lui ôter, car la femme qui cesse de respecter son mari est bien près de ne l'aimer plus; et quand le cœur d'une femme est vide d'amour, bien des tempêtes peuvent s'y déchaîner.

« C'est un moment terrible pour une femme que celui où, après avoir donné à un mari tous les trésors de son cœur, elle est obligée de voir qu'elle n'a adoré qu'une idole, et de se dire à elle-même cette lamentable parole : Je me suis trompée. C'est alors qu'elle doit appeler à son secours sa foi et toutes les considérations salutaires qu'elle peut suggérer, car la foi seule peut lui donner la force dont elle a besoin pour supporter son malheur, et pour échapper aux dangers dont il peut devenir pour elle la source.

« Le plus grand de tous, c'est qu'elle les laisse deviner, en découvrant, soit par indiscrétion, soit par un manque de vigilance, la position d'où ils surgissent. Elle s'exposerait par là aux flatteries et aux hommages de ces hommes corrompus qui épient, avec une coupable curiosité, les larmes et les plaintes que le malheur arrache aux femmes, et qui leur offrent, comme compensation du bonheur qu'elles ont perdu, le crime, la honte et les remords. La plus légère indiscrétion peut avoir pour elle les plus funestes résultats. Et si elle se sentait assez forte pour se suffire à soi-même dans ces tristes conjonctures, si elle pouvait trouver dans son esprit assez de lumière pour se guider et assez d'énergie dans sa volonté pour les suivre, je lui conseillerais de ne parler de ces douleurs et de ces angoisses qu'à Dieu, à Dieu seul.

« Mais si elle est obligée de demander à d'autres les lumières et la force qui lui manquent, qu'elle soit bien circonspecte dans le choix de ses confidents et dans la révélation des secrets qu'elle doit leur faire. Les personnes qui semblent les dépositaires naturels de sa confiance ne sont pas toujours celles qu'elle doit choisir en ces conjonctures délicates. Une mère, une sœur, une amie n'est pas toujours en mesure de recevoir des aveux de cette importance et de donner les conseils qu'ils réclament. Aveuglée par sa tendresse et entraînée par son indignation, une mère ou une sœur pourrait peut-être augmenter le mal encore, en conseillant des mesures imprudentes ou précipitées. Il faut, pour recevoir des aveux de ce genre, un esprit sensé, ferme et prudent, un jugement solide, un caractère froid, calme et réfléchi, une tendresse impartiale et éclairée, une grande expérience de la vie et du cœur humain, une discrétion éprouvée et une volonté droite.

« Bien dirigée, une femme peut encore tirer parti de la triste position où elle est réduite et en diminuer les inconvénients et les peines. Qu'elle essaie d'abord de triompher de sa répugnance et de son mépris; car le mépris n'est pas un sentiment chrétien, et ne peut jamais devenir le mobile d'une bonne action. Puis, qu'elle s'efforce, par des soins assidus, par une attention continuelle, par un dévouement de tous les instants, de ramener son mari à des sentiments meilleurs et de l'élever un peu à ses propres yeux; qu'elle substitue la charité à l'amour naturel qu'elle a perdu. *La charité est forte comme la mort et dure comme l'enfer.* Peut-être par elle pourra-t-il triompher des obstacles qui auraient résisté à l'amour le plus tendre! Peut-être Dieu attend-il, pour couronner ses efforts, qu'elle leur ait donné un motif plus élevé, et qu'elle les ait placés sous l'influence de sa grâce!

« Qu'elle ne se permette aucun reproche, aucune plainte ; qu'elle souffre avec une patience inaltérable les mauvais traitements ou les paroles dures d'un mari que la colère aveugle ou qu'emporte la passion ; que, selon la parole de Dieu, *elle vainque le mal par le bien.*

« Qu'elle accorde, qu'elle offre même tous les sacrifices, excepté celui de sa conscience et des devoirs qu'elle prescrit; car sa condescendance, en ce point, serait criminelle, et, loin de produire l'effet qu'elle se proposerait, ne ferait que donner à son mari de nouvelles armes contre elle, en affaiblissant en lui le respect qu'elle lui a inspiré. Qu'elle ne craigne pas, pour lui complaire, d'omettre certaines pratiques de piété qui ne sont pas nécessaires, et de demander, pour celles que l'Église commande, les dispenses ou les adoucissements qu'elle ne refuse jamais en ces circonstances.

« En un mot, qu'elle fasse tout pour éviter un éclat toujours fâcheux, et qui est souvent pour les autres une occasion de scandale. Une séparation ne peut être ordinairement conseillée que lorsque le salut et l'honneur d'une femme ne sont plus en sûreté sous le toit qui abrite son mari, ou lorsque l'excès du mal est devenu tellement intolérable que la patience de la femme n'y peut plus suffire, ou enfin lorsque l'avenir des enfants l'exige impérieusement. Encore faut-il en ces cas éviter autant qu'il est possible l'éclat, préférer une séparation volontaire, si les circonstances le permettent, à une séparation légale qui étale aux yeux du monde les détails souvent scandaleux d'une vie souillée et criminelle.

« Mais que la femme qui a été forcée d'en venir à cette extrémité, et celle qui souffre encore en secret les tortures d'une union mal assortie, n'oublient pas que le monde ne doit plus rien être pour elles, qu'elles ne trouveraient que piéges dans ses plaisirs et occasions de chute dans ses fêtes; que leur cœur vide et affamé se jetterait peut-être avec avidité sur le premier objet qui s'offrirait pour le remplir. Pour une femme dont le mari n'a pas su se faire estimer d'elle, la plupart des hommes sont aimables et dangereux, et elle ne peut échapper aux périls qui menacent son innocence qu'en se considérant comme une veuve, et en vivant, semblable aux veuves, dans un éloignement parfait du monde, de ses fêtes et de ses plaisirs.

« — Si la condition des femmes qu'une union mal assortie condamne à d'inutiles regrets mérite toute notre compassion, nous n'avons que des paroles sévères pour cette classe de femmes qui se croient malheureuses, parce qu'elles se prétendent incomprises, et qui rendent leur mari responsable de tous les tourments et de tous les ennuis dont leur imagination capricieuse est la source pour elles. L'éducation molle et factice que la plupart des femmes reçoivent dans la famille, et dans les maisons qui remplacent celle-ci, les dispose singulièrement à ce genre de maladie, qui a son principe et dans une organisation affaiblie par des soins exagérés, et dans un caractère amolli par la satiété.

« La lecture des romans, la fréquentation des théâtres, la dissipation et l'amour du monde favorisent et augmentent encore cette disposition, qui ne peut être corrigée dans le mariage que par une grande fermeté et une patience inaltérable de la part du mari. Mais presque toujours celui-ci ne fait au contraire qu'en provoquer le développement, soit par une funeste condescendance aux caprices de sa femme, soit par ses propres caprices et par son impatience. Les mères ne savent pas quels tourments elles réservent à leurs filles dans l'avenir, en amollissant la trempe naturelle de leur âme par une éducation trop délicate, par une tendresse sans vigueur, et en ôtant par l'inaction tout son jeu à ce puissant ressort de l'âme, qui en produit tous les mouvements : je veux dire la volonté.

« Ces femmes, rassasiées de la vie presque avant de l'avoir goûtée, sont un fléau pour leur mari, pour leur famille et pour elles-mêmes. Livrées à un in-

supportable ennui, elles cherchent partout et toujours le plaisir qui peut les distraire, et lorsqu'elles trouvent sur leurs pas quelque joie à cueillir, elles ne savent point la ménager, et lui préparer par une sage sobriété une longue durée; mais, s'enivrant de son parfum, elles en épuisent d'un coup toutes les émanations, et il ne leur reste plus en main qu'une fleur flétrie sans parfum ni saveur, et dans le cœur qu'un vide plus profond à combler, des désirs plus aigus à satisfaire. C'est ainsi que le mariage, après avoir rompu pendant quelque temps la monotonie de leur vie ennuyée, leur devient, comme tout le reste, insipide et fastidieux, et ce triste retour est d'autant plus prompt chez elles qu'elles ont goûté avec plus d'ardeur les joies dont l'union conjugale est la source. Elles n'y avaient cherché que le plaisir et la variété; dès qu'elles en ont entrevu les devoirs, le charme est tombé pour elles, et elles ont porté ailleurs leurs désirs et leurs espérances de bonheur.

« Ayant laissé la volonté s'user en elles par défaut d'exercice, elles sont, en quelque sorte, privées de la faculté de vouloir. Toute l'énergie de leur âme s'est concentrée dans la faculté de sentir, et de recevoir les impressions qui arrivent de toutes parts à leur imagination avide et curieuse. Or cette faculté si précieuse, lorsqu'elle est contre-balancée et retenue dans de justes limites par une volonté forte et puissante, devient funeste lorsqu'elle a acquis une telle prédominance que rien dans l'âme ne lui fait plus équilibre. Et c'est le sort qui est réservé aux femmes qui ont abusé de bonne heure de cette faculté. Leur âme ressemble à ces harpes qui, suspendues à un arbre, résonnent sous les touches légères de la brise. Elle est ébranlée et mise en jeu par toutes les impressions qu'elle reçoit des objets qui l'entourent, et, instrument inerte et passif, elle rend tous les sons qu'elles lui communiquent.

« A cette prédominance de la sensibilité de leur âme répond dans le corps un développement excessif du système nerveux, et un affaiblissement manifeste du système musculaire qui doit lui servir de contre-poids. Leurs nerfs sont comme ces chaînes qui attirent le fluide électrique et le conduisent jusque dans les entrailles de la terre. Ils provoquent le choc de ces passions infinies qui font irruption dans l'âme par les sens, et ils en conduisent l'étincelle brûlante jusque dans les profondeurs de leur âme, qui végète, maladive et languissante, dans un corps débile et souffreteux.

« Ne demandez à ces femmes ni suite dans l'esprit, ni persévérance dans la volonté, ni énergie dans le caractère, ni dévouement dans le cœur. Elles n'aiment et ne cherchent qu'elles-mêmes, et rapportent tout à elles. C'est elles qu'elles aiment dans leur mari et dans leurs enfants, et s'ils refusent d'être les instruments dociles de leurs caprices, ils leur deviennent aussitôt indifférents. Esclaves de la vanité, de l'amour-propre et du plaisir, elles veulent qu'on les flatte et les encense, qu'on les plaigne, qu'on les trouve malades et souffrantes, qu'on admire leur courage, et qu'on leur tienne compte, comme de sacrifices, de toutes les peines qu'elles se donnent pour plaire et pour varier la monotonie de leurs longues journées.

« Dans leur honteux égoïsme, n'ayant d'autre but que leur plaisir ou leur intérêt, elles ne peuvent avoir non plus d'autre mobile dans leurs jugements, ni d'autre règle pour apprécier les hommes ou les choses. Aussi le sens des mots est en quelque sorte changé pour elles. Le bien, c'est ce qui leur plaît, c'est peut-être même ce qui flatte les passions mauvaises de leur cœur. Le mal, c'est ce qui leur déplaît ou les gêne. Les hommes estimables et distingués, ce sont ceux qui les flattent et qui les trompent, ceux qui ont une complaisance pour chacun de leurs caprices, un éloge pour chacune de leurs actions et de leurs paroles, ceux surtout qui les plaignent de la triste nécessité où elles sont de

vivre incomprises, dans une sphère où ne peut les suivre un mari d'une trempe d'âme plus commune.

« L'éducation de leurs enfants, les soins de la famille, les occupations du ménage, tout cela est au-dessous d'elles, et les distrairait de cette contemplation d'elles-mêmes qui est comme l'unique labeur de leur vie. D'ailleurs, après le temps que réclament d'elles pendant le jour les soins de leur toilette, la lecture de romans fades et de feuilletons frivoles où elles vont puiser toute leur science, les visites et les conversations où elles vont verser dans le cœur de celles qui leur ressemblent les douleurs qui leur sont communes, les spectacles et les fêtes, et, plus encore que tout cela, les longs ennuis de leur âme vide et flétrie; après tout ce temps, pourrait-il leur en rester encore pour ces occupations plus modestes, mais plus fructueuses, auxquelles se dévouent volontiers les femmes qui comprennent le sens et le but de la vie?

« Existe-t-il un remède pour ces maladies de l'âme si communes aujourd'hui chez les femmes? Et s'il existe, quel est-il? Aux yeux de la foi, qui connaît la puissance de la grâce et tout ce qu'elle donne de force à la volonté, il n'est point de maladie morale, si profonde et si invétérée qu'elle soit, à laquelle Dieu n'ait préparé un remède; mais celle dont il s'agit ici est, il faut l'avouer, une des plus profondes et des plus difficiles à guérir, puisqu'elle attaque la faculté même qui doit appliquer le remède, et qu'elle en paralyse l'action et la force. Tant que la volonté n'a pas encore perdu toute son énergie, les maux de l'âme peuvent être guéris facilement; mais le pire de tous les états est celui où l'homme semble avoir perdu, en quelque sorte, la faculté de vouloir; cependant il peut toujours la retrouver, et c'est pour cela que le désespoir est un crime pour lui; car il n'est pas seul, et ce qu'il ne pourrait jamais faire seul lui devient facile dès qu'il prie Dieu de le faire avec lui.

« Un mari peut aider singulièrement sa femme dans la courageuse résolution qu'elle a prise de réformer sa nature viciée par une mauvaise éducation; mais il faut, pour cela, qu'il se dévoue tout entier à cette tâche, qui est digne, après tout, des efforts et du temps qu'il lui consacrera. S'il a assez de patience pour supporter sans murmure tous les caprices de sa femme, mais en même temps assez de fermeté pour n'y jamais condescendre; si à une volonté inflexible, mais toujours calme et froide, il sait joindre une douceur inaltérable; s'il sait donner à sa femme et conserver en elle, par une conduite toujours ferme et sage à la fois, une haute idée de sa raison et de son caractère; si elle ne peut douter de son affection, de son dévouement, il pourra obtenir d'elle des résolutions et des sacrifices dont elle serait peut-être incapable sans lui.

« Ce genre de maladie, ayant son siége dans le corps et dans l'âme en même temps, demande un régime corporel et moral à la fois. Il faut réparer le système nerveux délabré par des surexcitations continuelles, remonter ces cordes détendues, qui ont perdu leur ressort, et qui ne se meuvent plus que par soubresaut, et ramener à des mouvements réguliers et harmonieux leurs commotions déréglées. C'est l'affaire du médecin, qui conseillera un régime sobre et fortifiant, et qui interdira avec soin tout ce qui pourrait augmenter ou réveiller la surexcitation nerveuse, qu'il s'agit d'affaiblir et de calmer.

« Mais il faut aussi réparer la volonté débilitée par une longue inaction, et cette réparation exige l'emploi soutenu des moyens naturels et surnaturels que la raison et la grâce mettent à notre disposition. C'est l'affaire du mari, d'un directeur ferme, prudent et éclairé, d'une amie expérimentée et dévouée à la fois; c'est surtout l'affaire de Dieu et de la volonté malade.

« La prière, la méditation, l'usage fréquent des sacrements, la pratique des bonnes œuvres, tels sont les remèdes que la grâce fournit et que conseillera un directeur éclairé. S'accoutumer peu à peu à vouloir, en voulant d'abord des

choses faciles, et en passant ensuite à d'autres plus difficiles, pour aller enfin jusqu'aux grandes résolutions et aux sacrifices qui coûtent le plus; faire les choses qui déplaisent, quand elles sont utiles, de préférence à celles qui, avec le même degré d'utilité, seraient agréables; habituer son esprit à considérer dans les choses moins le côté qui flatte que celui qui sert; s'interdire tous les plaisirs, toutes les lectures, tous les spectacles qui pourraient déranger cette hygiène salutaire, en réveillant la sensibilité qu'elle a pour but d'affaiblir; veiller avec un soin particulier sur l'imagination, et la fermer à tous les objets qui pourraient la surexciter : tels sont les moyens naturels que la raison nous indique, et dont l'emploi soutenu peut produire les plus heureux résultats.

« Avec de la patience, du courage et de la fermeté, la volonté reprendra peu à peu le rang qui lui appartient parmi les facultés de l'âme. La paix et le bonheur refleuriront dans la famille, et les deux époux, dont l'union mal assortie semblait devoir faire le malheur, recueilleront avec joie le fruit de leurs communs efforts, et sentiront reverdir leur vie dans une nouvelle efflorescence de tendresse et d'amour. »

TRAITÉ THÉORIQUE ET PRATIQUE DES PREUVES EN DROIT CIVIL ET EN DROIT CRIMINEL, par M. E. Bonnier, professeur à la Faculté de droit de Paris.

« La matière des preuves était trop importante, dit M. Bonnier, pour ne pas provoquer les recherches des jurisconsultes. Le traité de Bentham a rendu un grand service à cette branche des études juridiques. Il faut l'avouer, cependant, ses théories se ressentent de la donnée fondamentale de son travail, inadmissible à nos yeux, qui fait reposer les bases du droit sur la philosophie d'Epicure. De plus, il avait et devait avoir principalement en vue la législation anglaise, qui ne peut être pour nous qu'un objet de comparaison. Ajoutons qu'il lui manque, comme à la plupart des novateurs radicaux, le sens historique; qu'il n'éclaire pas assez par d'utiles rapprochements un sujet qu'il est impossible de bien comprendre dans tous ses détails si l'on ne tient pas compte du génie des divers peuples et des divers siècles. Sous ce rapport, les auteurs allemands, inférieurs au publiciste anglais en ce qui touche l'unité de conception et l'originalité des vues, ont sur lui une incontestable supériorité. En France, on ne s'est guère occupé de la preuve qu'incidemment, lorsqu'on y était amené par l'ordre exégétique des articles de nos Codes, et notamment à propos des obligations. Nous avons d'excellents travaux de détail, mais aucun ouvrage moderne n'a abordé l'ensemble de la matière. »

C'est cette lacune que M. Bonnier s'est proposé de combler. « Nous avons essayé de rédiger un *traité* sur les preuves, en rapprochant constamment les matières civiles et les matières criminelles; ce rapprochement nous a semblé de nature à jeter une vive lumière sur le sujet. Nous avons pris pour base de notre classification, non les diverses parties du droit civil ou criminel, mais les divers modes de preuves, en suivant ensuite spécialement chacun de ces modes dans les différentes applications qu'il est susceptible de recevoir. Cette marche, adoptée par Bentham et par Gabriel, nous paraît la mieux adaptée au but proposé, lequel consiste à faire ressortir, non la diversité des choses à prouver, mais bien la diversité des preuves.

« Nous n'avons pas oublié cependant que, si notre sujet est théorique dans les principes sur lesquels il se fonde, il est en même temps d'une application journalière. En conséquence, nous avons cru devoir recueillir les principales décisions de la jurisprudence en matière de preuves. Nous nous sommes surtout attaché à reproduire, avec une scrupuleuse exactitude, le dernier état de la jurisprudence de la Cour de cassation, jurisprudence qui, depuis la loi du 1er avril 1837,

a acquis chez nous une importance qu'on peut comparer à celle de l'édit du préteur chez les Romains. Presque toujours la pratique nous a paru en harmonie avec une saine doctrine. Lorsque nous nous sommes trouvé en désaccord avec les arrêts, nous les avons discutés, en nous efforçant de nous tenir à une égale distance de cette obséquiosité humiliante qui sacrifie l'indépendance du jurisconsulte et de cette inflexible rigueur qui refuse de tenir compte des besoins sociaux, pour lesquels, après tout, les lois ont été faites. »

Le plan conçu par M. Bonnier a été réalisé avec un rare bonheur. Tous les textes relatifs à la matière des preuves, disséminés dans nos divers codes ou dans les lois spéciales, deviennent, en quelque sorte, sous la main du savant et habile architecte, les pierres d'un édifice dont l'harmonieuse unité saisit tous les regards. M. Bonnier commence par établir philosophiquement ce que c'est qu'une preuve, et quels sont les divers modes de preuves en général; puis il applique ces notions aux preuves judiciaires en particulier, et il poursuit le sujet dans toutes ses ramifications, sans que jamais la variété des détails ni la multitude des problèmes agités déconcertent les lecteurs, tant la méthode de l'écrivain est sûre, tant sont fondées les idées-mères desquelles il fait sortir les développements des questions spéciales. On trouve dans ce livre les qualités qui distinguent l'enseignement du professeur, la clarté, la rigueur logique, l'étude minutieuse des textes, l'utilité pratique; on y trouve aussi une richesse de science et un heureux emploi des ressources fournies par l'histoire et par la philosophie, qui assurent à l'ouvrage le suffrage des lecteurs pour lesquels l'étude du Droit n'est point seulement un moyen de gagner ou de juger des procès.

M. Bonnier avait écrit dans sa préface : « Aujourd'hui qu'une docte et lumineuse exégèse a remué en tous sens le sol dans lequel les Codes modernes ont déposé leurs précieux germes, n'est-il pas temps d'essayer si une méthode un peu plus large, bien que toujours basée sur l'étude des faits et des textes, ne serait pas de nature à produire quelques fruits? » Son livre est une réponse décisive à cette question.

LE MAGNÉTISME ET LE SOMNAMBULISME DEVANT LES CORPS SAVANTS, LA COUR DE ROME ET LES THÉOLOGIENS, par *M. l'abbé J.-B. L...*, prêtre, ancien élève en médecine; 1 vol. in-8°. Prix : 7 fr. Chez Germer Baillière, rue de l'École-de-Médecine, 17.

« Je me rappelle... qu'expérimentant avec défiance, et, pour ne point me « tromper, me mettant dans l'impossibilité *de l'être*, je surpris un chat endormi, « et, sans le toucher ni le troubler en aucune manière, je dirigeai sur lui l'ac- « tion magnétique. Sans doute un plaisant... crierait à la merveille, en annon- « çant qu'un chat endormi depuis longtemps a paru, aux yeux du magnétiseur « crédule, plongé dans le sommeil par son action magnétique, ou, mieux en- « core, qu'on a trouvé le secret d'éveiller par le magnétisme les chats auparavant endormis... Pour moi, j'ajouterai seulement qu'après quelques minutes « d'action magnétique, voulant expérimenter si je pourrais produire sur cet « animal ces mouvements légèrement spasmodiques que les magnétiseurs assu- « rent déterminer si facilement et à volonté sur les *personnes* magnétisées, j'ac- « quis bientôt la conviction qu'il pouvait en être réellement ainsi; car je pou- « vais à volonté et à distance faire agiter ainsi spasmodiquement telle ou telle « oreille, tel ou tel nombre de fois, avec une activité plus ou moins grande; « je produisis les mêmes phénomènes sur l'une ou l'autre patte, alternativement « ou simultanément, comme je voulais, soit aussi sur la totalité du membre, soit « même sur une partie seulement, la moitié, par exemple..... »

Il n'est rien de tel qu'une profession de foi; et M. J.-B. L... n'hésite pas à faire la sienne. L'auteur brûle ses vaisseaux : il faut s'attendre à une guerre longue et animée. Nous en jugerons sérieusement. La conviction d'un honnête homme, lors même qu'on ne peut la partager sur tous les points, a droit aux égards, sinon aux respects. Et jamais livre ne fut écrit avec plus de conviction, plus de bonne foi que le traité de M. J.-B. L... Sous ce rapport, les fautes même de l'écrivain sont là pour justifier sa pensée.

L'ouvrage est volumineux; il ne comprend pas moins de sept cents pages : aussi n'avons-nous pas la prétention d'en donner l'analyse. En résumer les idées principales, c'est notre devoir, c'est notre sincère désir.

D'abord les prolégomènes, puis l'histoire des traditions du magnétisme, et dans cette histoire la constante distinction du vrai et du faux, du bien et du mal, ce qu'il faut admettre et ce qu'il faut rejeter, du moins selon M. J.-B. L..., ce qu'il croit du domaine de la science, ce qu'il attribue aux jongleries des charlatans. Ce n'est pas à cette partie du livre, fort intéressante d'ailleurs, nous le reconnaissons, mais qui porte sur des faits déjà connus, que nous pouvons et devons nous attacher. Il y a ici, et surtout ici, comme chez tous les novateurs, l'archétype de la vérité, la doctrine, le dogme enfin, d'autant plus rigoureux dans ses affirmations qu'il est moins irrévocablement établi. C'est à ce dogme scientifique qu'il faut nous arrêter.

On conçoit que l'auteur, allant jusqu'en cour de Rome, n'ait rien négligé de ce qui pouvait fortifier ses preuves. Qu'on nous permette de résumer l'importante consultation qu'il adresse au Saint-Siége. Aussi bien les discussions devant les corps savants n'ont-elles pas toujours eu, du moins relativement au magnétisme, des résultats très-satisfaisants, et quant au sentiment des théologiens, le savant presque toujours le récuse.

M. J.-B. L... ne se préoccupe pas davantage des précédents qui existent contre le magnétisme, même en cour de Rome. Une première fois (le 23 juin 1840), la congrégation du Saint-Office a condamné l'application *des principes purement physiques à l'ordre des choses ou effets vraiment surnaturels;* mais *le simple acte d'employer des moyens physiques*, elle le regarde comme *permis*, comme *n'étant pas moralement défendu.* Loin de voir là une défaite, M. J.-B. L... y signale une première victoire.

Une seconde, une troisième consultation auront lieu; et, chaque fois, la cour de Rome se montrera plus sévère. Ainsi la Congrégation générale de l'inquisition romaine et universelle décide que l'exercice du magnétisme *est illicite;* et Sa Sainteté le Pape Grégoire XVI approuve le décret de la Congrégation. Mais décret et approbation ne sont fondés, du moins selon M. J.-B. L..., que sur un exposé de faits inexact et incomplet, *prout exponitur.* Il y a donc lieu à une nouvelle enquête; et c'est ainsi que notre auteur paraît en cour de Rome. Voici en substance ses propositions principales. Autant qu'il dépendait de nous, nous en avons conservé les termes.

Ce ne sont pas seulement des magnétiseurs, mais un grand nombre de physiologistes, qui démontrent l'existence et la nature du magnétisme par des expériences nombreuses. Le magnétisme est un fluide matériel, d'une très-grande subtilité, analogue à l'électricité, au galvanisme, à l'électro-magnétisme, à l'électricité des animaux et aux autres fluides impondérables [1], mais offrant, par sa présence dans un être doué d'intelligence, de volonté et de liberté, de nombreuses manifestations qui n'appartiennent qu'à l'homme.

[1] Voir à ce sujet, dans toutes les Revues scientifiques, le peu de résultats qu'ont obtenu ces jours derniers les expériences faites à l'Observatoire, par M. Thilorier, en présence de M. Arago et d'un grand nombre de savants.

Déjà nous comprenons que le magnétisme animal, plus exactement le magnétisme humain, et le somnambulisme magnétique ne sont point une seule et même chose. L'une est un fluide, l'autre n'est qu'un des nombreux phénomènes produits par l'action magnétique. Parlons d'abord du fluide.

Le magnétisme ou la vie organique est à l'état latent dans le sang. *L'âme de la chair est dans le sang.* LÉVIT. XVII, 11. Par l'influence de l'âme elle est extraite et séparée du sang. Enfin elle est accumulée dans le cerveau.

C'est là, dans le cerveau, que, sous une influence spéciale de l'âme, le magnétisme est animé, vivifié et rendu capable d'exciter la substance organique de l'homme. De même que le fluide éthéré ondule et devient lumineux sous l'influence du soleil, de même aussi le fluide nerveux reçoit, de l'influence de l'âme, une modification véritablement vitale, est élevé à la dignité de fluide vital, est dirigé pour l'exercice de la vie, distribué par les filets nerveux dans les différentes parties du corps, et établit et détermine ainsi les phénomènes si variés de l'innervation.

C'est ce qui fait dire que ce n'est que médiatement par ce fluide, bien qu'il soit un avec le corps, que l'âme meut et gouverne le corps. Ce sentiment n'est pas seulement, comme on pourrait le croire, celui de quelques physiologistes et pathologistes habiles ; saint Thomas ne le repousse pas ; il le confirme même [1]. Mais venons aux phénomèmes de l'innervation.

L'innervation ou circulation du magnétisme humain consiste en une double circulation : 1° la circulation *efférente*, par les nerfs efférents, se dirige du cerveau, soit immédiatement, soit médiatement, vers les diverses parties du corps, même les plus petites, qu'elles soient placées à la surface, la peau par exemple, mais surtout vers les parties douées d'une plus grande sensibilité : tels sont les organes des sens, les muscles, les mains, les doigts à leur extrémité surtout, etc. ; qu'elles soient placées plus profondément, les viscères, par exemple ; 2° la circulation *afférente*, par les nerfs afférents, converge de tous les sens et de tous les organes vers le cerveau, soit immédiatement, soit médiatement. La première circulation a donc lieu du foyer et du centre à la périphérie ; la seconde, de la périphérie au centre et au foyer. La première est principalement destinée à la vie organique (par les nerfs ganglionaires) et à la vie de relation à laquelle l'action de la volonté concourt (par les nerfs encéphaliques), afin que les choses voulues intérieurement par l'âme puissent être manifestées au dehors. La seconde a pour objet principal la vie sensitive, afin que les choses extérieures puissent être perçues par l'âme, par la vue, l'ouïe, le goût, l'odorat et le toucher, auquel on peut facilement rapporter tous les sens ministres et instruments de la sensibilité, de l'impressionnabilité.

De là, on peut comprendre que, de même qu'une machine électrique a une certaine sphère d'activité galvanique, de même aussi par les propres forces de la nature tous les sens émettent une exhalation et une irradiation magnétiques, modifiées de telle ou telle manière par les pensées habituelles et par une disposition toute spéciale des organes. Mais cette émission et cette irradiation ont lieu surtout par l'action modificatrice de l'âme agissant d'une manière directe et actuelle, et les sens alors laissent échapper un magnétisme plus abondant, et qui s'étend plus loin sous le commandement et la direction de l'intention et de la volonté ?

C'est de là que les médecins magnétiseurs ont tiré cet axiome : « En envoyant « dans le système nerveux d'un autre le principe qui entretient en nous la « santé et la vie, nous réparons en eux le même principe qui s'altère ou s'épuise,

[1] S. Thomas, 1, q., 76, 1, etc. Idem, 6, 7, et passim.

« et ainsi les forces de la nature triomphent plus facilement de la maladie. » De là encore cet autre axiome : « Le magnétisme, comme fluide, n'a par lui-« même ni moralité ni immoralité ; mais il reçoit toute sa détermination et sa « spécification de l'influence, soit habituelle, soit surtout actuelle de l'âme, tant « de la part de celui qui donne que de celui qui reçoit. »

Nous arrivons au somnambulisme.

Quelquefois la personne magnétisée, soit du sexe masculin, soit plus souvent du sexe féminin, entre dans un état de sommeil spécial, appelé somnambulisme magnétique, état tel que ni le grand bruit fait à ses oreilles, ni la violence du fer et du feu ne peuvent l'en tirer, et qu'elle manifeste ainsi cette insensibilité que les médecins observent si fréquemment dans un grand nombre de maladies résultant d'affections nerveuses.

La personne magnétisée entre dans cette espèce d'extase même sous une action différente de celle de son magnétiseur, qui a obtenu son consentement, *ou qui ne l'a pas obtenu*. Le somnambulisme peut être produit par plusieurs personnes usant des mêmes moyens, c'est-à-dire par des attouchements ou des gestes, ou bien encore par la seule présentation de la main, et par conséquent sans aucun contact, ce qui est bien plus convenable et plus moral. Cette action s'exerce ordinairement le magnétiseur étant présent, quelquefois même par un simple commandement intérieur. Lorsque le magnétiseur est éloigné même de plusieurs lieues, quelquefois l'action s'exerce avec succès, mais plus lentement et plus difficilement, et seulement après plusieurs magnétisations pratiquées selon le mode ordinaire et suivies de résultats.

On peut interroger la personne magnétisée de vive voix ou mentalement, surtout sur sa propre maladie, quelquefois sur celle des personnes absentes, et très-rarement sur celle des personnes qui lui sont absolument inconnues. Encore demande-t-elle presque toujours, dans ce cas, une lettre écrite de leur main ou un autre objet touché par elles, afin de pouvoir communiquer, d'une certaine manière, avec le fluide magnétique de ceux qui sont absents.

La personne magnétisée ne répond pas ordinairement comme il faut à la première consultation. Il lui faut du temps, des efforts, une sorte d'habitude. Quoique ignorante, elle est bien supérieure aux médecins, non par la science, mais par la sensibilité nerveuse et la faculté de percevoir plus facilement les sensations et les impressions qui réagissent alors plus vivement sur le cerveau.

Elle donne, dans cet état, souvent du moins, des descriptions anatomiques d'une parfaite exactitude, presque toujours après de grands efforts qui la fatiguent beaucoup, affirmant que le fluide magnétique est, pour elle, comme un rayon de soleil qui l'éclaire et lui fait connaître, par la vue et par un certain ébranlement sensitif, souvent même avec un sentiment de très-vive douleur, l'existence des maladies internes les plus difficiles à connaître et à caractériser. Elle découvre souvent la cause dans les effets, indique alors le siége et la nature de la maladie, en détaille les progrès, les variations, les complications, etc. Si elle se sert quelquefois des termes propres, c'est qu'elle en connaissait le sens avant d'être entrée dans l'état de somnambulisme. Si elle déclare à l'avance la durée de la maladie, c'est qu'elle en juge d'après l'état des organes et la complexion du sujet qui consulte. Même genre de lucidité pour la prescription médicale : elle prescrit les remèdes les plus simples et les plus efficaces, non point en les désignant par leur dénomination scientifique, mais par leurs propriétés et leurs effets, surtout lorsque, par le contact, la sensation et quelquefois même la dégustation, elle peut interroger un certain instinct résultant d'une grande et exquise surexcitation, tout intime et calme cependant, sans que cela nuise en rien à l'usage de la raison et de la liberté humaines qui, bien souvent même, se trouvent notablement accrues. C'est une nouvelle preuve que, lorsqu'on af-

firme que le magnétisme reçoit toute sa détermination et sa spécification de la nature de l'influence habituelle, et surtout actuelle de l'âme, il faut l'entendre de l'influence de l'âme tant du magnétiseur que du magnétisé, maître de sa liberté et à l'égard duquel, *surtout pour les choses de l'ordre moral,* se vérifie cet axiome : « Tout ce qui est reçu l'est selon la manière d'être de celui qui reçoit. »

Si la personne pour laquelle on consulte la magnétisée ou le magnétisé est présente, le magnétiseur, qui peut également être un homme ou une femme, la met en rapport avec le somnambule par le contact. Est-elle absente : une boucle de ses cheveux ou toute autre substance touchée longtemps par cette personne la remplace quelquefois et suffit alors. Cependant il y a toujours, de la part de celui qui est dans l'état de somnambulisme, et plus d'efforts et plus de peines, et très-souvent aussi moins de fruits.

Enfin quelquefois la personne magnétisée voit sans le secours des yeux. On peut les lui voiler et elle lira quoi que ce soit, si elle sait lire. Elle lira dans un livre, un manuscrit, soit ouvert, soit fermé, mais bien plus difficilement alors, lorsqu'on l'aura placé, soit vers la tête, origine des nerfs, soit vers l'épigastre, dans la direction duquel se réunissent des plexus nerveux qui ont aussi des communications avec le cerveau. Ne peut-on, en effet, pour expliquer le phénomène, se poser les questions suivantes? 1° La porosité de la matière et la séparation des molécules constitutives des corps ne permet-elle pas de dire que l'opacité et la transparence ne sont que relatives considérées en elles-mêmes et par rapport à la nature du fluide qui doit traverser les corps? 2° L'âme, ne peut-elle pas, ayant le fluide vital pour intermédiaire, percevoir les choses extérieures sans le secours du globe oculaire? Et en effet ne suffirait-il pas, pour la production du phénomène, que les modifications et les ondulations lumineuses, au lieu de s'adresser au globe oculaire, passassent directement à quelque membrane nerveuse d'une sensibilité extrême, laquelle, soit à la tête, soit à l'épigastre, ferait la fonction de la rétine et serait chargée de transmettre à l'âme les impressions reçues?

Le somnambulisme ou l'état magnétique cesse ordinairement par l'action de la volonté agissant comme cause et se servant comme instrument des *passes* magnétiques qui attirent au dehors le fluide introduit dans le système nerveux; il cesse encore par un commandement même intérieur du magnétiseur, agissant toujours alors même d'une manière humaine, c'est-à-dire l'âme opérant en union intime avec la chair, surtout avec le cerveau, par conséquent avec le foyer du fluide magnétique. L'état somnambulique cesse aussi spontanément et à l'instant annoncé par la personne magnétisée, d'après l'appréciation du temps nécessaire à l'exhalation et à la déperdition du fluide reçu.

Revenue à l'état ordinaire, la personne magnétisée, le plus souvent du moins, paraît complétement ignorer tout ce qui lui est arrivé pendant l'accès, quelque long qu'il ait été; mais tous les souvenirs reviennent toujours de la manière la plus exacte dans les somnambulismes subséquents. Ces souvenirs passent même, soit en totalité, soit en partie, à l'état de veille, quand, par la nature même des choses, ou par un violent désir ou une volonté expresse, soit avec, soit sans le concours de celui qui magnétise, l'âme a excité le cerveau.

Telles sont les propositions principales contenues dans la requête que M. J.-B. L... présente au Saint-Siége en faveur du magnétisme. Notre impartialité nous a fait un devoir, en une matière aussi grave, aussi longtemps, aussi vivement controversée, de résumer le plus complétement et le plus fidèlement possible, sauf toutefois nos réserves, tout un corps de doctrines consciencieusement élaboré, et, cette fois, sagement exprimé. Notre réponse sera simple; nous l'emprunterons à une lettre adressée par le grand-pénitencier, Son Eminence le cardinal Castracane, à Mgr l'archevêque de Reims qui, lui-même,

avait appelé les lumières du Saint-Siége sur les difficultés du magnétisme.

« Je vous prie, Monseigneur, dit son Éminence, d'observer que la question « est de nature à n'être pas décidée sitôt, *si jamais elle l'est*, parce qu'on ne « court aucun risque à en différer la décision, et qu'une décision prématurée « pourrait compromettre l'honneur du Saint-Siége; que, tant qu'il a été ques- « tion du magnétisme et de son application *à quelques cas particuliers*, le Saint- « Siége n'a pas hésité à se prononcer, comme on l'a vu... Mais à présent il ne « s'agit pas de savoir si, dans tel ou tel cas, le magnétisme peut être permis; « c'est en général qu'on examine si l'usage du magnétisme peut s'accorder avec « la foi et les bonnes mœurs. »

Que M. J.-B. L... espère obtenir du Saint-Siége une décision favorable, cela doit être; il serait invraisemblable qu'il en fût autrement; mais nous serions coupable de présomption, nous qui n'avons pas apporté dans l'examen de la question le même soin, et, disons-le, le même zèle, de vouloir nous prononcer avant le temps. Nous attendrons l'arrêt de la cour de Rome, certain qu'il lui sera dicté à la fois et par son admirable prudence, et par son amour autant éclairé que sincère de tous les progrès légitimes.

Nous serions désolé, d'ailleurs, que M. J.-B. L... vît une attaque, même indirecte, dans cette profession de foi, qui est la nôtre. Nous le reconnaissons volontiers, l'auteur du *Magnétisme et du Somnambulisme devant les corps savants, la cour de Rome et les Théologiens* a su se placer dans des conditions bien différentes. Il a semé : qu'il recueille, et puisse la moisson être abondante! Nous serons assez heureux si nous pouvons glaner un peu plus tard. Aujourd'hui comme toujours, si nous discutons, c'est en face de nos adversaires. Nous reprocherons donc à M. J.-B. L... les défauts de son argumentation et de son style, défauts trop fréquents, trop sensibles, et qu'il pouvait aisément éviter. Telle est la chaleur, tel est l'entraînement du savant à soutenir ce qu'il croit la vérité qu'il ne laissera même pas toujours aux partisans de l'erreur la ressource et la liberté de la parole. Telle est sa vivacité dans la réplique que tout terme lui est également bon pour la défense ou pour l'attaque. Il y a certainement beaucoup d'idées dans le livre de M. J.-B. L..., mais trop souvent le mot leur fait tort. C'est contre le Magnétisme un grief d'un autre genre, et un partisan de la doctrine aussi ardent, aussi dévoué que l'est M. J.-B. L..., n'aurait pas dû compromettre ainsi sa thèse favorite. Qui sait, après tout, si le style ne serait pas aussi un puissant moyen de propager le fluide?

Un autre reproche plus grave est à faire au jeune savant, et nous craignons d'autant moins de le lui adresser que c'est encore l'excès de son zèle qui le lui attire. Les Jésuites ont été attaqués; M. J.-B. L... les défend de toute son énergie. Certes, ce n'est pas là qu'est le sujet de blâme. Mais pourquoi associer, pour ainsi dire, un ordre illustre, dont la prudence est l'une des vertus familières, à une entreprise généreuse, sans doute, mais dont l'issue peut encore paraître douteuse? M. J.-B. L... le déclare d'ailleurs avec une parfaite bonne foi : des membres éminents de l'ordre, le P. Perrone [1] et le P. Dmowski [2], ne se sont pas montrés favorables à la cause du magnétisme, et la Compagnie entière se tient sur ce point dans une réserve que se sont imposée nos corps savants, notre clergé séculier, et, s'il faut le dire, tous les hommes sages à qui il n'a pas été donné d'approfondir la question. Le désir, chez M. J.-B. L..., a favorisé l'illu-

[1] *Prælectiones theologicæ*. V. *Tractatus de vera Religione*.

[2] *Institutiones philosophicæ*, auct. J.-A. Dmowski, S. J. in Coll. Rom. Moral. Profess. (Rome et Louvain, 1840.) C'est un auteur, dit M. J.-B. L..., que nos colléges royaux ne perdraient point à prendre pour faire et refaire leur philosophie. La remarque est aussi heureuse que juste.

sion : c'est le reproche qu'on peut lui faire. Que d'ailleurs l'ardent néophyte ne se décourage pas. Le doute consciencieux, il le sait, n'est pas l'ennemi de la science, et la sympathie des gens de bien est toujours acquise aux esprits éclairés et généreux. Le livre de M. J.-B. L... sera lu ; il doit l'être. S'il ne résout pas la difficile, la presque insoluble question du magnétisme, il la résume très-bien. Au point où en sont venues les choses, ce serait vouloir s'arriérer que de ne pas prendre au moins connaissance du savant et curieux travail de M. J.-B. L... Nous regrettons de ne pouvoir désigner d'une manière plus explicite le hardi défenseur du magnétisme.

LE FILS DE SES OEUVRES, par Mme Sophie Pannier (Camille Wolf). 2 vol. in-8°. Chez Léautey, rue Saint-Guillaume, 21.

L'auteur de ce livre est connu ; son nom est consacré par d'honorables succès, et ce n'est pas assurément *le Fils de ses œuvres* qui fera tort à une réputation justement acquise. Et pourtant il y a bien quelque chose à dire contre le nouvel et remarquable ouvrage de Mme Sophie Pannier.

Le talent de Mme Pannier, qui affectionne le roman, choisit de préférence, parmi les espèces si nombreuses et si diverses que comporte la liberté du genre, le roman de mœurs de l'espèce dite tragique ou dramatique. A cela rien à observer, sinon qu'il est heureux pour le public de voir une pensée élevée, un cœur généreux incliner au bien et au vrai une sorte d'écrit qui, par nature, y répugne. Ainsi la vocation de Mme Pannier est un bonheur pour le public. Mais pourquoi donc introduire la politique, comme l'a fait cette dame, dans un genre déjà trop mélangé? Le roman honnête, qui veut avoir autorité, devrait se garder, il nous semble, des préoccupations politiques, et en général de toutes les prédications ambitieuses, basées le plus souvent sur des principes fort contestables. N'avons-nous pas eu au théâtre cette invasion de la politique? A quoi a-t-elle abouti? Où sont aujourd'hui les œuvres qui remuaient, passionnaient les masses, *Camille Desmoulins, les Victimes cloîtrées, les Comités révolutionnaires*, etc.? Et, dans le roman même, n'assistons-nous pas à la décadence d'un beau talent, d'une femme célèbre, qui se perd précisément pour avoir échangé son crayon si sûr et sa palette si riche contre les traits saccadés et les couleurs d'emprunt de l'école révolutionnaire? Tout cela devait subir le sort qui attend toute démonstration passionnée : vive lueur, violence extrême au début; mort prompte, mort complète, mort méritée ensuite. La politique, qui a sa place marquée, son rôle nécessaire dans nos institutions et dans nos mœurs, ne devrait pas ainsi usurper toutes les places et tous les rôles. La littérature a sa mission distincte. Et quelle est grande et belle, cette mission, par la puissance d'expansion et d'amour que nécessairement elle suppose! N'est-ce donc pas au poëte, au littérateur qu'il appartient de rapprocher ceux que la politique a éloignés les uns des autres, et d'unir dans la plus haute vérité, comme dans le sentiment le plus sympathique, dans la vérité, dans le sentiment religieux, toutes ces pauvres âmes en souffrance que les abus du raisonnement séparent, dispersent et égarent? Hélas, nous n'avons que trop de *motifs* de nous attaquer et de nous combattre! Rapprochons-nous et aimons-nous, quand Dieu le permet, quand l'heure est propice, quand tout nous y porte et invite..... Mais à quoi bon dire cela à une femme, à une âme d'élite comme celle de Mme Sophie Pannier? Un mot seulement sur le livre de cette dame pour justifier nos assertions.

L'auteur suppose une jeune femme qui, par excès d'amour, cache à son mari le déshonneur d'un premier mariage avec un misérable devenu faussaire, et l'existence d'un fils, pauvre et innocente victime née de cette déplorable union. Cette pieuse supercherie de l'épouse et de la mère expose l'infortunée

aux plus cruelles épreuves; mais elle fournit à son fils l'occasion de développer le plus beau caractère, de se montrer enfin le digne fils de ses œuvres. Là est toute l'action. L'auteur a senti sans doute ce que cette donnée pouvait avoir d'un peu commun, d'un peu uniforme, et c'est ainsi, nous le croyons, qu'il aura transporté son action du cloître Saint-Méry aux genêts de la Vendée, et du club de la Société des Amis du Peuple au cabinet du ministre ou à la caisse du banquier. Mais c'est là précisément ce que nous blâmons, parce que l'intrigue n'y gagne rien en intérêt, et que le talent de l'écrivain y perd beaucoup, du moins à notre avis. Simple, vraie, charmante quand elle dépeint l'intérieur d'une noble famille, la manière de Mme Sophie Pannier devient fausse et guindée quand elle s'attaque *au progrès, à la révolution,* etc., etc.; sa pensée même, ce qui est plus grave, se montre cruelle et injuste lorsqu'elle semble personnifier la bourgeoisie dans l'ignoble Morindal, cet intrigant, cet escroc, cet espion digne de tous les mépris. D'ailleurs toutes ces pièces de rapport se ressentent de l'effort pénible qu'il a fallu faire pour les rapprocher. Aussi le style manque-t-il de fermeté et d'unité. Nous le répétons, en finissant, la politique n'a pas porté bonheur à Mme Sophie Pannier.

Sera-ce notre dernier mot? Nous serions injuste. Nous pouvons maintenant, nous devons, et c'est pour nous un plaisir, recommander au public la lecture d'un bon livre.

*Le Gérant,* V.-A. WAILLE.

PARIS. — IMPRIMERIE D'A. RENÉ ET Cie,
Rue de Seine, 32.

# DES PRINCIPES DE LA CHARTE

## ET DES INTERÊTS DE L'ÉGLISE

# EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT.

Nous assistons depuis deux ans à un étrange spectacle : les hommes qui réclament avec persévérance la sincère exécution de l'article 69 de la Charte sont accusés de s'appuyer sur la lettre de la constitution pour en violer l'esprit ; ceux qui défendent avec acharnement l'une des plus despotiques conceptions de l'Empire ne craignent pas de le faire au nom du progrès des lumières et de l'indépendance de l'esprit humain, et se donnent pour les seuls continuateurs légitimes de l'œuvre émancipatrice de 89. Réclamer un droit solennellement consacré en août 1830, c'est s'exposer à s'entendre désigner comme contre-révolutionnaire. Il se trouve, au contraire, que l'école philosophique qui proclame le plus bruyamment l'abolition de toute direction imposée au génie de l'homme se montre la plus disposée à maintenir aux mains de l'Etat le monopole des intelligences. Le parti qui, depuis trente ans, ne s'est guère proposé un autre but que d'étendre toutes les libertés individuelles en restreignant les droits de la puissance publique dans les plus justes bornes possibles, se refuse obstinément aujourd'hui à tirer les conséquences de ses principes, et aime mieux se donner un éclatant démenti que de consentir à la conquête d'un droit vivement réclamé par lui-même durant le cours de la Restauration. Singulière anomalie qui s'explique moins par les motifs qu'on allègue que par ceux qu'on n'avoue point. Les raisons qu'on donne au public et aux niais, c'est qu'il n'y a rien de commun entre la liberté de l'enseignement et les autres droits constitutionnels,

qu'un pays peut jouir de la liberté de conscience la plus entière, de la liberté de la presse la plus illimitée, tout en attribuant à l'Etat le pouvoir d'élever les jeunes générations dans les idées qu'il convient à l'autorité de faire prévaloir. Quant aux raisons qu'on ne donne pas, ou qu'on n'énonce qu'en les enveloppant de réticences hypocrites, elles sont d'une tout autre nature. On appréhende de voir le clergé entrer avec succès dans le champ de la concurrence, s'il était ouvert à tout le monde sous des conditions sincères et modérées; on craint que le vide immense qui s'est fait dans l'esprit et dans le cœur de l'homme ne mette l'Église en mesure de reprendre promptement, par l'autorité de son enseignement dogmatique et la puissance de sa hiérarchie, une influence qu'on estimait anéantie et qu'on croyait avoir remplacée. On s'efforce de persuader à la France que l'article de la Charte relatif à la liberté de l'enseignement est une sorte de superfétation qui ne se lie en aucune manière à l'ensemble du droit public d'un pays libre: non qu'on se fasse illusion sur cette violation de tous les principes, mais parce qu'on redoute une lutte à armes égales contre une force qu'on croyait avoir laissé pour jamais si loin derrière soi. Dans cette disposition d'esprit, on songe moins à discuter qu'à agiter l'opinion publique, et l'on galvanise des passions éteintes dont la bruyante explosion contraste avec la protection qu'on accordait naguère au clergé catholique du haut d'une superbe impartialité.

Que valent ces arguments patents, et qu'y a-t-il de fondé dans ces appréhensions secrètes? Que représente la liberté de l'enseignement dans notre société nouvelle, et quelles seraient, par rapport au clergé, les conséquences de cette conquête, si celle-ci était consacrée par une législation équitable? C'est ce que je veux rechercher très-brièvement.

Mes devoirs m'appelleront peut-être dans peu de mois à reprendre à la tribune un débat devenu l'une des plus graves préoccupations de ma vie, dans un temps où il est si rarement donné aux hommes politiques d'exercer une influence même indirecte sur l'avenir, et de sortir du cercle étroit tracé autour d'eux par des intérêts d'un jour. Je ne dois pas devancer ce moment par la discussion anticipée d'un projet à l'élaboration duquel j'ai été appelé à prendre une part active, quoique stérile; mais je ne crois blesser aucune convenance en abordant ici les deux questions générales que je viens d'indiquer, en cher-

chant à me rendre compte du droit sur lequel repose la notion même de la liberté de l'enseignement, et du résultat pratique qu'auraient pour la France la conquête et l'usage de cette liberté. Lorsqu'il m'arrivera de rencontrer devant moi des propositions énoncées dans le rapport d'un illustre collègue, on ne s'étonnera pas plus de me voir les combattre qu'on n'a été surpris des réserves consignées dans le document lui-même avec une loyauté égale à celle qui a présidé aux débats de la commission.

Pour expliquer la manière dont il comprend et accepte la liberté de l'enseignement, l'honorable rapporteur a cru devoir tracer le tableau de deux pays régis par des institutions différentes : l'un où cette liberté est inconnue, l'autre où le principe en est proclamé, mais où ce principe lui-même est tempéré par des lois sagement protectrices des droits de la puissance publique. Dans le premier de ces pays, l'Etat, investi d'un droit absolu, marche par une seule voie vers un seul but ; il jette tous les citoyens dans le même moule. Il les élève dans les mêmes institutions, les assujettit à la même discipline, aux mêmes prescriptions physiques et morales. Là toute la classification créée par la naissance et par la fortune disparaissent devant l'austère unité dont le pouvoir est l'expression inflexible. C'était la méthode spartiate, c'était l'utopie platonicienne, ce fut le rêve terrible de la Montagne. Tel est le type du régime où domine le monopole, régime qu'on ne présente pas sans doute à la France de 1830 comme un modèle qu'il soit possible d'imiter, mais pour lequel on éprouve une admiration analogue à celle que font ressentir les vies de Plutarque et les souvenirs de la classique antiquité.

Quant au pays où règnerait la liberté de l'enseignement entendue à la manière de l'honorable rapporteur, je crains fort qu'il ne ressemblât au premier beaucoup plus que M. Thiers ne consent à l'avouer. Quelles facultés reconnaît-il en effet aux pères de famille auxquels les maisons de l'Etat n'inspirent pas une grande confiance, et à quoi se réduit la mesure de liberté qu'il leur concède? A choisir parmi deux institutions animées d'un esprit uniforme et soumis à une direction commune, qu'elles soient administrées par l'Etat, ou qu'elles appartiennent à des particuliers. Ces pères de famille seront autorisés à faire élever leurs enfants soit dans les établissements publics, soit dans

quelques maisons de plein exercice qui devront donner un enseignement embrassant les mêmes matières, inspiré par le même esprit que l'enseignement des colléges royaux ; ils pourront faire cette option selon qu'ils préfèrent un régime plus doux à un régime plus sévère, une discipline plus mâle à des soins plus paternels. On trouve bon qu'une satisfaction suffisante soit donnée à la tendresse d'une mère, aux scrupules de leurs consciences alarmées ; il faut une soupape de sûreté aux pouvoirs les plus absolus, et, pendant que Napoléon lui-même organisait sa machine universitaire, il laissait s'établir quelques maisons ecclésiastiques à côté de ses lycées. On ne saurait faire moins aujourd'hui, et la mollesse des mœurs exige même qu'on fasse un peu davantage. Un certain nombre d'institutions tenues par des ecclésiastiques s'élèveront donc à côté des maisons universitaires, à des conditions déterminées par la loi. Mais il résulte de l'esprit et des termes mêmes du rapport que, dans la pensée de l'homme éminent qui l'a rédigé, toutes les maisons d'éducation ouvertes en France, qu'elles soient tenues par l'Etat ou qu'elles soient seulement surveillées par lui, devront, de par la loi, dispenser le même enseignement, faire prévaloir les mêmes idées, inspirer des sentiments uniformes à toute la jeunesse française. On renonce à la nourrir de brouet noir et à lui faire faire les mêmes exercices au son du tambour, depuis Brest jusqu'à Perpignan ; mais on entend que, de l'Océan à la Méditerranée, il ne s'introduise pas une pensée dissidente dans le programme de l'éducation nationale. Si l'on admet, comme une nécessité de nos jours de relâchement et de faiblesse, une certaine variété dans les méthodes et dans le tempérament général de l'éducation, c'est sous la condition expresse que l'unité de celle-ci n'en sera pas sensiblement affectée ; que l'instruction sera puisée à des sources communes, l'histoire enseignée au même point de vue, la philosophie professée d'une manière uniforme au milieu de ses variations infinies. Malheur à qui croira pouvoir enseigner autrement qu'il ne conviendra à l'Etat, et les phases principales de notre grande révolution politique, et les luttes religieuses des deux siècles qui l'ont précédée ! Je crains fort qu'en vertu du *respect dû aux lois du royaume* et du commentaire ajouté à l'article qui prévoit le cas *de désordre grave dans l'enseignement d'un établissement particulier d'instruction secondaire*, l'institution qui se permettrait de faire de l'histoire et de la philosophie

autrement qu'il ne conviendra aux représentants des doctrines officielles ne soit atteinte par la réprimande ou la suspension, avec le recours du conseil royal au conseil d'Etat, pour unique et suprême ressource.

Je crois aussi fermement que personne que le mouvement de 1789 a été légitime dans son principe et heureux dans ses conséquences, de quelque prix que nous ayons payé ces conquêtes. Je tiens la révocation de l'édit de Nantes, à laquelle fait allusion l'honorable rapporteur, pour un acte injuste autant qu'inhabile; mais j'affirme qu'il n'y aurait pas plus de liberté d'enseignement que de liberté intellectuelle dans un pays où l'on serait tenu, même dans toutes les écoles privées, de professer cette opinion, sous peine de perdre sa carrière et sa propriété, où l'on pourrait également détruire une institution en lui intentant devant un conseil administratif un procès de tendance. En matière d'histoire, si jamais puissance humaine prétendait imposer à mes enfants, dans l'asile même qu'aurait choisi pour eux ma pieuse sollicitude, le devoir d'admirer Danton en leur interdisant d'admirer les Guise; s'il était défendu de leur démontrer, du haut d'une chaire de philosophie, ce que Platon disait lui-même : qu'un Dieu, en parlant à l'homme, peut seul dissiper les ténèbres de son intelligence et faire descendre la paix dans son cœur; si mes fils étaient contraints de subir, fût-ce un seul jour, le vain enseignement de sophistes que je méprise, je me tiendrais pour attaqué dans mes droits les plus solennels et les plus intimes. Je ne connais personne qui ait le droit de déclarer *classique* telle ou telle opinion sur l'histoire de France, et d'élever à la dignité de *dogme national* les appréciations mobiles qui pourront être remplacées demain par des appréciations contraires. Je ne sais aucune autorité qui puisse, dans un pays libre, placer au-dessus de la controverse et sous la protection de la loi Descartes, Malebranche et Leibniz, malgré l'admiration qu'ils m'inspirent. Les recommander comme modèles dans toutes les écoles du gouvernement est un acte d'excellente administration; les imposer aux écoles libres serait un acte d'oppression véritable. Lorsqu'on proclame des principes qui doivent infailliblement conduire à de tels résultats, on autorise à penser qu'on n'accepte pas avec une égale sincérité toutes les conséquences de la révolution française, et que, si l'on adopte avec transport la pensée d'égalité qui ouvre un champ sans li-

mite à toutes les ambitions, on est de moins bonne composition pour cette grande idée de liberté, plus morale et plus sociale à la fois, qui, en inculquant à tous le respect des droits de chacun, pourrait seule préparer à la démocratie moderne quelque stabilité et quelque grandeur.

Ce n'est pas assurément au profit de l'enfant lui-même qu'existe le droit de libre élection, ce n'est pas en son nom qu'on a jamais songé à le revendiquer. L'enfant ne s'appartient point à lui-même; toute la question consiste à savoir à qui en sera commis la tutelle. Il s'agit de décider si celle-ci est un droit du père de famille ou un attribut du pouvoir social. Le Code civil suffirait, ce me semble, pour résoudre une pareille difficulté: il donne la tutelle au père de famille et n'attribue à l'autorité publique que celle des bâtards. Lorsqu'on repousse le droit de l'Etat, entendu comme il l'était dans quelques sociétés antiques et par les Spartiates de la Convention, il n'y a plus pour le pouvoir qu'un double rôle correspondant à une double obligation : il doit suppléer la famille et lui faciliter l'accomplissement de sa tâche, en organisant des moyens d'enseignement sur tout le territoire: c'est ce qu'avait très-sagement décrété l'Assemblée constituante. Il a de plus le devoir étroit de surveiller l'enseignement pour s'assurer qu'il est conforme à la morale publique, et qu'il ne sert à la propagation d'aucune idée contraire au respect dû aux lois et au maintien des institutions existantes. Entre le droit de vigilante répression, tout négatif par sa nature même, et le droit de direction attribué à l'Etat dans l'intérêt d'une unité politique impossible, la différence est immense: c'est l'antagonisme des idées de 91 et des idées de 93; c'est, d'un côté, la liberté faisant sa part au pouvoir, et de l'autre le pouvoir faisant sa part à la liberté. Dans l'un de ces deux systèmes, on s'incline devant le droit du père de famille; dans l'autre, on ne laisse subsister ce droit que par pure tolérance. Or, dans tout pays qui prendra la liberté au sérieux, comme le font l'Angleterre, les Etats-Unis, la Belgique, le droit du père de présider seul au développement des idées et des croyances de ses fils sera proclamé comme une portion intégrante de la liberté personnelle du citoyen: le père doit pouvoir transmettre à son enfant son héritage moral aussi librement que ses biens, car tout cela se résume dans le nom patronymique, symbole de la famille elle-même dans sa mystérieuse perpétuité. Des ga-

ranties très-sérieuses de moralité, des preuves d'une suffisante capacité littéraire qui fait, en quelque sorte, partie de la moralité même pour quiconque annonce qu'il va se consacrer à l'enseignement, une inspection portant sur la force des études et non sur la direction imprimée à celles-ci ; enfin, la surveillance constante de l'autorité et la répression de tous les délits par les voies du droit commun, telles sont les seules mesures vraiment compatibles avec le principe inscrit dans notre loi fondamentale. Si cela ne suffit pas, il faut aller jusqu'au bout du système contraire, et oser interdire cette éducation domestique, plus accessible que toute autre aux impressions qu'on redoute, et que le projet émané de la majorité de la commission est néanmoins contraint de déclarer inviolable. Si on ne le propose pas, c'est tout bonnement parce qu'on ne se sent pas assez fort pour être conséquent jusque-là.

Mais on s'écrie que la logique ne gouverne pas le monde, ce qui est vrai, et qu'une telle question doit être résolue d'après des vues différentes et fort supérieures. Il faut, dit-on, assurer au pouvoir la force nécessaire au maintien de cette grande unité morale qui forme le caractère distinctif de la sociabilité française. Il importe que notre nationalité ne soit pas altérée dans les sources mêmes où elle se renouvelle par des influences hostiles aux principes sur lesquels repose notre organisation tout entière, et que l'admirable travail de la Providence et des siècles ne soit pas contrarié par l'imprévoyance du législateur et la faiblesse des institutions. Voilà, selon les partisans des traditions impériales appliquées au régime constitutionnel, la seconde pensée qui doit dominer toute cette matière : c'est ce but tout pratique qu'il faut avoir sans cesse devant les yeux.

Ces raisons agiront puissamment sur l'esprit public : elles décideront, nous n'en doutons guère, l'issue du grand débat tenu en réserve pour la session prochaine, et cependant nous croyons très-fermement qu'elles ne sauraient résister à un examen quelque peu sérieux.

Constatons d'abord que ces observations ne s'appliquent pas d'une manière plus spéciale à la liberté d'enseignement qu'à tous les autres droits consacrés par la Charte. C'est un arsenal de lieux communs à l'usage de tous les despotismes : la variété des cultes, le droit de manifester par la voie de la presse les opinions les plus contraires, la mobilité des décisions souverai-

nes du jury en matière politique, ce sont là autant d'obstacles à l'harmonieux développement de l'esprit public et à la formation de cette unité rationnelle, saluée par certains hommes comme le but exclusif de la science politique. L'enseignement de la jeunesse, quelle qu'en soit l'importance, n'exerce même à cet égard, il faut le dire, qu'une influence secondaire ; car les impressions de l'enfance se perdent vite au milieu du monde, et la liberté laissée aux fils serait une compensation fort dérisoire de la servitude imposée aux pères. La loi de 1806, qui confiait exclusivement à l'Université impériale le soin d'élever la jeunesse française, avait été pour Napoléon, non pas la base, mais le complément de l'œuvre déjà consommée, et toutes les libertés étaient mortes en France avant qu'il songeât à atteindre celle du père de famille. La Restauration, qui, de tout le régime politique de l'Empire, ne conserva guère que le monopole organisé par les décrets de 1808 et de 1811, ne puisa aucune force véritable dans le droit d'enseigner la jeunesse ; il ne la mit point en mesure de lutter contre l'opinion surexcitée par un régime de discussion parlementaire et de large publicité. L'Ecole Polytechnique, qui conduisait au combat le peuple de Juillet, avait été préparée par le monopole, alors dirigé par un évêque, et M. de Polignac eût fait un excellent marché s'il avait pu, en concédant la liberté de l'enseignement, conquérir le droit d'établir la censure. La direction exclusive de l'enseignement par l'Etat a donc ce double inconvénient de devenir, dans certains moments, suspecte et odieuse à un grand nombre de familles, sans donner au pouvoir une influence efficace, engendrant ainsi des résistances supérieures à la force qu'elle procure. Aussi, lorsque l'on voit des hommes politiques justifier le monopole par des arguments tirés de l'intérêt du gouvernement, on est naturellement conduit à penser que ces arguments-là sont destinés à servir plus tard, pour de meilleures occasions, et pour des résultats plus décisifs.

On parle d'unité nationale et de patriotisme, comme si c'était un moyen bien trouvé d'en assurer le développement que de contrarier toutes les tendances naturelles d'une société, et de substituer à la liberté individuelle qui en fait la vie une uniformité artificielle et toute factice. Y a-t-il en France, oui ou non, des partis, des écoles, des provinces et des familles ayant, en matière d'éducation, des vues, des doctrines et des convictions

opposées? Tout le monde comprend-il de la même manière les conditions du bonheur et de la moralité parmi les hommes? Les uns ne sont-ils pas convaincus, alors même qu'ils ne l'avouent pas, que la moralité résulte plutôt d'une forte discipline et d'un certain ensemble d'habitudes élevées que de croyances religieuses positives et pratiquées? Les autres ne tiennent-ils pas une telle opinion pour monstrueuse et contraire à toutes les lois de l'humanité? Des choses plus ou moins indifférentes aux yeux des premiers n'ont-elles pas un prix inestimable aux yeux des seconds? et ce qui constitue pour ceux-là le mérite essentiel et presque exclusif d'un bon enseignement n'est-il pas pour ceux-ci d'un intérêt fort secondaire? On parle d'unité morale; mais à quelle époque y eut-il un désaccord plus profond sur le but de la destinée humaine, sur les éléments du bonheur et du devoir, sur tout ce qui constitue la vie de l'âme et la règle de la conduite? Ce qui est pour les uns faiblesse d'esprit, reste de traditions impuissantes, poétique symbole dépassé par la science contemporaine, tend à redevenir plus que jamais pour les autres la source unique de la vérité absolue, l'expression suprême et complète de tous les besoins et de toutes les lois de notre nature. On n'osera pas nier ces faits, et, si on les reconnaît, il faudra se croire bien fort pour ne pas en tenir compte.

La Grande-Bretagne ne souffrirait même pas qu'une pareille thèse fût débattue sur son sol de franchise et de liberté. Si quelqu'un essayait d'établir de l'autre côté de la Manche que la liberté de la presse et celle des cultes n'ont pas pour conséquence nécessaire la liberté de l'enseignement, il serait conspué par tous les partis, depuis les radicaux jusqu'aux tories. Pendant que l'anglican, resté fidèle à l'église officielle, confie à l'Université d'Oxford le soin de maintenir ses enfants dans la foi aux trente-neuf articles et dans la profession des principes politiques étroitement unis à ces croyances, le dissident radical remet néanmoins librement les siens à l'Université de Londres. Le catholique, de son côté, malgré le souvenir d'un ilotisme dont les dernières traces n'ont pas encore disparu, voit s'élever, sur tous les points des trois-royaumes, des établissements monastiques à l'ombre desquels il abrite la foi et la jeunesse de ses fils, sans crainte de préparer ainsi leur exhérédation de tous les emplois de la vie civile.

Y a-t-il donc moins de patriotisme dans ce pays que dans le nôtre, et pour être, du moins sous ce rapport, plus libres que nous, les Anglais sont-ils moins fiers, moins ombrageusement jaloux de leur nationalité? Dans l'Union américaine la plupart des grands Etats subventionnent libéralement l'instruction publique; mais aucun n'a jamais prétendu entraver l'enseignement privé et le diriger souverainement dans un sens déterminé. Je n'ai pourtant jamais ouï dire que les citoyens américains fussent moins attachés à leurs institutions républicaines que nous ne le sommes à nos institutions monarchiques.

Enfin quel homme de bonne foi oserait présenter la lutte actuelle, avec les complications qu'elle est destinée à amener, comme un bon moyen de consolider notre établissement politique? qui oserait dire que mieux vaudrait, pour la royauté de 1830, maintenir le privilége universitaire dans son intégrité que de donner une satisfaction suffisante aux consciences inquiètes, alors même que ces inquiétudes ne lui paraîtraient pas fondées? Le maintien de la juridiction universitaire et l'exclusion des congrégations religieuses sont-ils pour la royauté actuelle un intérêt plus capital que la sincère adhésion du clergé et de la portion de la société sur laquelle il exerce une influence incontestée? Je ne crains pas d'en appeler à cet égard au prince auquel les événements ont remis la tâche la plus difficile parmi toutes celles qui peuvent incomber aux hommes, celle de fonder un gouvernement. J'ose affirmer, sans connaître personnellement ses intentions et sans me permettre d'en devancer les effets, qu'il déplore un conflit dont il a mesuré toute la gravité, et qu'il considérerait comme des plus périlleuses l'application de certains principes qui paraissent destinés à prévaloir dans la majorité parlementaire.

La théorie du droit de l'Etat, telle que paraît l'entendre l'illustre rapporteur, alors même que son respect pour la Charte le contraint à la modifier dans l'application, loin de raffermir l'édifice de la grande unité française, le compromettrait à notre avis d'une manière grave; car cette théorie est diamétralement contraire au principe constitutif de la société moderne. Elle est de nature à susciter à la royauté de 1830 des difficultés plus immédiates et plus sérieuses que celles qu'on affecte de redouter, pour un lointain avenir, à raison des tendances présumées d'un certain enseignement. Enfin cette théorie est contraire

aux dogmes les plus élémentaires de l'école libérale; elle a contre elle les plus grandes renommées parlementaires de la Révolution. Les hommes sortis les plus respectés et les plus purs des grands combats de la tribune, depuis les états généraux jusqu'au tribunat, ont tous compris la liberté de l'enseignement parmi ces droits fondamentaux dont la législature avait mission de garantir l'exercice à tous. Ce n'est pas en 1793, comme on semble le dire, que ce dogme politique a été proclamé pour la première fois. Il est écrit en toutes lettres dans le projet de l'Assemblée constituante, et l'exercice n'en fut alors subordonné ni aux certificats de civisme, ni à l'élection populaire, ni aux serments inventés à une époque de brutale tyrannie. La liberté de l'enseignement fut loyalement proclamée lorsque la révolution française s'épanouissait pour la première fois dans le monde avec toute la sincérité de ses espérances et de sa foi. Elle reparut, comme un engagement sacré pris envers la conscience publique, en l'an III, en l'an V, en 1814, sitôt que le poids de la hache ou celui du sabre cessait de courber la tête de la France. Le régime de la terreur et celui de la gloire ont seuls osé contester ce principe, remis en honneur par la révolution de 1830 le lendemain de sa victoire.

Sachons nous faire des lois à notre taille et comprendre l'accord nécessaire des principes avec les faits. Le gouvernement de la bourgeoisie est, nous le croyons fermement, un régime nouveau et spécial qui a ses lois et ses tendances propres; il ne doit rien emprunter ni à la démocratie militaire ni aux traditions aristocratiques. Il faut qu'il devienne lui-même ou qu'il disparaisse comme une œuvre impuissante et bâtarde. Or, si Montesquieu avait été en mesure de deviner l'avenir et d'écrire les lois d'un gouvernement fondé comme le nôtre sur la puissance des intérêts et l'incompétence du pouvoir dans les questions de l'ordre moral, il aurait à coup sûr placé la liberté de l'enseignement au nombre de ses conditions fondamentales. Si le parti conservateur adoptait comme siennes toutes les théories du rapport émané de la majorité de la commission, il constaterait donc qu'il n'a pas l'instinct du régime qu'il est appelé à fonder. Accepter cette solidarité serait sacrifier ses intérêts politiques à ses passions, et choisir le rôle de plagiaire lorsqu'il faudrait, dans l'intérêt pressant de son avenir, faire appel à une pensée nouvelle et féconde. La première condition de

durée pour notre gouvernement, c'est de faire autre chose que ceux qui l'ont précédé ; car, s'il se borne à suivre leurs traces, il y marchera avec beaucoup moins d'autorité que ces gouvernements eux-mêmes.

Le régime des classes moyennes ne saurait rendre à la France sa vieille constitution parlementaire assise sur l'étroite union du pouvoir religieux et de la puissance politique, ni les terribles excitations de la république, ni les enivrements de la guerre et de la victoire. La mobilité et la nature même de ses éléments interdisent au gouvernement nouveau d'aspirer, en Europe, à la situation qu'assurait au pouvoir qu'il a remplacé la permanence de son principe et l'accord de celui-ci avec les lois fondamentales des monarchies étrangères. Sachons donc compenser, par d'autres avantages, ceux auxquels il nous est impossible de prétendre. Qu'un large développement des libertés qui agrandissent la sphère de l'intelligence, que le mouvement spontané de toutes les forces individuelles, dans l'ordre moral aussi bien que dans l'ordre industriel, viennent imprimer à ce gouvernement, si timide dans ses desseins, si incertain dans ses voies, le cachet de la seule grandeur qu'il doive connaître, celle du droit et de la liberté.

Parmi tous les intérêts que le parti conservateur entend défendre, depuis la sécurité de la royauté jusqu'au progrès de la moralité publique, il n'en est aucun qui ne fût favorisé par une loi libérale sur l'instruction, aucun que le maintien du monopole ne compromette. Comment se fait-il donc que, dans le débat qui se prépare, les amis de la liberté de l'enseignement n'aient pas moins à redouter les préventions de la majorité conservatrice que celle de la minorité dite progressive? Comment se fait-il qu'une pareille question puisse servir de terrain pour réunir tout à coup les esprits d'ordinaire les plus irréconciliables les uns aux autres? « C'est qu'il ne s'agit de rien de moins, s'écrie-t-on, que de sauver les résultats du travail opéré dans le monde depuis cent années, et de maintenir intacte cette sécularisation de la société et de l'intelligence humaine, œuvre capitale de la révolution française. Le moment est venu de défendre le legs de la grande génération philosophique qui, en commençant par l'Encyclopédie pour finir par les articles organiques, nous a faits ce que nous sommes et a marqué la société à son empreinte. Un gouvernement laïque qui, après avoir en-

seigné la jeunesse pendant près de cinquante ans, viendrait avouer à la face de l'Europe qu'il se regarde comme impuissant pour ce ministère, et qui consentirait bénévolement à le partager avec l'Eglise, un tel gouvernement deviendrait la risée des peuples et la dupe de ses ennemis. S'il acceptait un combat qu'il est en mesure de décliner, et si, pour obéir aux prescriptions judaïques de la Charte, il exposait la société à retomber sous une domination que nos pères ont brisée, il manquerait à ses premiers devoirs. L'émancipation de la pensée humaine et la direction intellectuelle de la société par le pouvoir civil sont un double dépôt commis à la garde de la France. Voltaire et Napoléon tiennent les deux extrémités de la grande chaîne dont le clergé s'efforce de briser les mailles. En présence d'un tel péril, tout le problème consiste à trouver une combinaison qui permette de concilier la lettre de la constitution avec le strict maintien de la prépondérance attribuée jusqu'aujourd'hui à l'enseignement laïque. »

Voilà ce que j'aimerais du moins à entendre dire nettement et sans ambages. Il serait plus politique et peut-être plus moral de confesser ainsi le but exceptionnel qu'on se propose que de construire, pour l'atteindre, une théorie générale à l'usage de tous les despotismes. Voilez, si vous voulez, la statue de la liberté, mais ne vous inclinez pas hypocritement devant elle. On a dit de la loi sur la liberté de la presse, préparée par M. de Peyronnet, qu'à la juger par la minutie des formalités et l'habile complication des entraves elle semblait rédigée par une commission mi-partie d'huissiers et de protes embauchés par le pouvoir. Je désire ardemment, pour l'honneur de mon pays autant que pour le succès de la question, qu'on ne puisse pas dire quelque chose d'analogue de la loi sur laquelle les délibérations des Chambres s'ouvriront bientôt, et j'espère que chacun aura du moins le courage de ses opinions. Je vais prouver que je ne recule pas devant les miennes.

Oui, la question consiste à savoir si l'éducation laïque suffit à tous les besoins dans l'état actuel des intelligences, et si la position respective du clergé catholique et de la société moderne ne doit pas être modifiée dans le double intérêt de l'un et de l'autre. Le débat tout entier est là, et on le déplace lorsqu'on le porte ailleurs.

Une des objections les plus spécieuses parmi toutes celles

qu'on oppose aux réclamations du sacerdoce, c'est la nouveauté de ses plaintes et leur nature peu précise. « L'état de choses actuel existe, s'écrie-t-on, depuis bientôt quarante ans : il n'a provoqué aucune observation de la part de la cour de Rome dans ses relations avec trois gouvernements successifs. La Restauration, dont la déférence pour le clergé était connue, traversa une période de quinze années sans y apporter aucune altération fondamentale, lorsqu'il lui aurait été beaucoup plus facile assurément de concéder la liberté de l'enseignement que de faire passer la loi du sacrilége. Loin de s'engager dans de pareilles voies, l'un des derniers actes d'un prince pieux fut de renouveler solennellement le grand principe qui consacre la séparation absolue de l'éducation cléricale et de l'éducation laïque, en attribuant la première au sacerdoce et la seconde à l'Etat. Si, après la révolution de 1830, l'exécution de l'article 69 de la Charte a été réclamée avec véhémence par un prêtre tristement célèbre, et par le journal qu'il avait pour organe, cette demande se liait à l'ensemble du vaste système démocratique solennellement condamné par Rome, et répudié par le clergé français tout entier dans son inviolable fidélité au Saint-Siége. Depuis la condamnation de *l'Avenir*, ajoute-t-on, jusqu'en 1841, cette question n'a guère servi qu'à défrayer, sans émouvoir le public religieux, quelques journaux d'une publicité alors fort restreinte. Il y a trois ans seulement qu'une assez vive agitation se manifesta pour la première fois au sein de l'épiscopat. Mais par quel projet cette agitation était-elle provoquée, et de quoi se plaignait-on à cette époque? Tout le monde se le rappelle, le gouvernement offrait alors au clergé ce qu'il réclame et ce qu'on lui refuse aujourd'hui ; il s'agissait de lui concéder le retrait officiel des ordonnances de 1828 avec le bénéfice du droit commun. La conséquence directe de ce projet aurait été la faculté d'ouvrir ses petits séminaires et de se vouer sans restriction à l'éducation laïque, moyennant certaines conditions de grades moins difficiles à remplir que celles qui sont aujourd'hui réclamées. Ces conditions pouvaient peut-être paraître encore trop rigoureuses à certains esprits ; mais le projet qui les énonçait, et qu'une discussion calme aurait pu modifier, offrait au clergé une concession immense, puisqu'il faisait tomber la barrière élevée entre la société civile et l'Eglise. Aucune affirmation n'était prescrite pour exclure les

congrégations religieuses de l'enseignement, et les cent treize petits séminaires devenaient, moyennant des conditions suspendues pendant un délai assez long, le noyau de cent treize établissements ecclésiastiques de plein exercice.

« Une ardente polémique, encouragée par l'épiscopat, fit avorter ce projet. Mais sur quoi portaient alors les plaintes des évêques, et leurs réclamations de cette époque n'infirment-elles pas leurs réclamations d'aujourd'hui? Se plaignaient-ils en 1841 des conditions générales imposées à l'enseignement particulier? se portaient-ils les défenseurs d'office du droit des pères de famille? En aucune façon; ce rôle était laissé à quelques membres du Parlement et à des écrivains encore peu écoutés. Les prélats se bornaient à réclamer le maintien de leurs petits séminaires dans leur condition exceptionnelle et privilégiée, avec le droit exclusif d'en diriger les études et d'y exercer leur surveillance. Si les évêques s'inquiétaient, dans l'intérêt du recrutement du sacerdoce, des entraves que le projet semblait pouvoir apporter à l'enseignement ecclésiastique, ils ne témoignaient alors ni le désir ni l'espérance d'obtenir législativement la réforme du système général de l'enseignement en France, et, loin d'aspirer à ouvrir leurs petits séminaires, ils semblaient plutôt désirer les fermer. A cette époque, tous leurs vœux auraient été comblés par une disposition analogue à celle de l'article 17 du projet récemment présenté à la Chambre des Pairs, disposition qui admettait au baccalauréat, dans la stricte limite du nombre de vingt mille, déterminé par les ordonnances de 1828, les vocations ecclésiastiques défaillantes au seuil du sanctuaire.

« Depuis un an, ajoute-t-on, tout a changé de face : ce n'est plus à former un clergé nombreux qu'aspire l'Eglise, c'est à pénétrer de son esprit la société elle-même. Des vœux on a passé à la menace, et de l'argumentation à l'injure. L'enseignement de l'Université n'a jamais été attaqué avec plus de violence qu'au moment même où cet enseignement est manifestement plus religieux qu'en d'autres temps, et où un retour très-sensible vers les pratiques catholiques, dans les grands établissements de l'Etat, témoigne de l'heureuse direction imprimée aux esprits. Enfin, la philosophie n'a jamais plus éprouvé le besoin de se défendre qu'à une époque où elle s'incline devant toutes les grandes vérités éternelles qui servent de base à la religion

elle-même, et où les doctrines spiritualistes, partout remises en honneur, ont triomphé des restes du matérialisme du dernier siècle. »

Ne dissimulons pas la gravité de plusieurs de ces objections; ce serait faire une chose peu conforme à la vérité, et rendre un très-mauvais service au clergé lui-même, que de ne pas reconnaître ce qu'elles peuvent avoir de fondé.

Il est certain que la résistance qu'il oppose aujourd'hui n'a pas pris naissance dans son sein, et que l'épiscopat, dont les membres ont été isolés les uns des autres avec tant de soin par une législation inquiète, a longtemps varié et sur le but et sur la nature de ses réclamations. Il demande aujourd'hui tout autre chose que ce qu'il réclamait en 1841; il le demande par des motifs et dans un esprit différent. Rien de tout cela n'est contestable. On peut avancer aussi, parce que c'est la vérité, qu'il y a eu depuis plusieurs années des progrès réels dans la tenue des grands établissements universitaires, que l'esprit y est plus religieux que du temps de la Restauration. Je crois de plus, et je le confesse après un examen très-scrupuleux, que les justes réclamations inspirées par certaines excentricités de l'enseignement philosophique s'appliquent presque toutes aux Facultés des Lettres, et n'atteignent qu'exceptionnellement l'enseignement secondaire. Je ne trouve aucun intérêt à contester ce fait-là. Il est des causes trop bonnes pour avoir besoin de l'exagération et de l'injustice. L'esprit religieux ne saurait sans graves inconvénients prendre les allures de l'esprit de parti et lui emprunter ses armes. Mais cette déclaration une fois faite, non pour satisfaire autrui, mais pour nous satisfaire nous-même, est-il possible de juger la situation autrement que ne le font aujourd'hui l'épiscopat et le clergé secondaire tout entier? Je n'hésite pas à dire que cela est impossible pour tout catholique capable de descendre au fond de la question elle-même.

Il est manifeste que l'Eglise de France acquiert de jour en jour un sentiment beaucoup plus juste de ses besoins véritables. L'hésitation avec laquelle elle a pu accueillir nos institutions de liberté et nos garanties constitutionnelles disparaît heureusement depuis qu'elle se trouve appelée à s'appuyer à son tour sur elles. Elle a commencé à croire à la liberté quand elle a eu le droit de lui demander quelque chose. L'Eglise, qui ne se hâte jamais, parce qu'elle sait que le temps ne manquera

point à son œuvre, a mis près d'un demi-siècle avant d'accepter le principe fondamental de notre nouvelle organisation politique. Le clergé opère aujourd'hui son mouvement de 89, et c'est dans l'ardeur qu'une telle évolution inspire et justifie qu'il vient réclamer le droit de parler librement comme il lui appartient, non du haut de la tribune politique où se conquièrent les honneurs et le pouvoir, mais au cœur de la jeunesse chrétienne destinée à vivre avec lui dans un échange intime de pensées et d'affections. Depuis douze ans, le clergé français, revenu de toutes les illusions des partis, a écouté, dans sa solitude, la voix libératrice de l'Irlande; il a recueilli les soupirs de la Pologne succombant dans son martyre; il a vu en Belgique l'influence catholique enfanter à la fois une nationalité et une constitution la plus libérale de l'Europe; il voit en Allemagne l'Eglise se relever enfin de sa longue prostration, et prendre, en face du pouvoir temporel, une attitude respectueuse, mais inébranlable. C'est lorsque ce vent de liberté lui souffle de toutes parts au visage, lorsque la vue du prêtre catholique embrasse pour la première fois tant d'horizons nouveaux, qu'on lui fait un crime d'attendre aussi, pour la vérité dont il est dépositaire, quelque chose de cette liberté dont la semence féconde et transforme le monde. Comment ne pas s'étonner de voir les hommes même qui ont voué aux idées de 89 un culte exclusif et jaloux reprocher avec tant d'amertume aux catholiques d'user à leur tour de la presse, du droit de pétition, de se confier enfin à cette publicité pour laquelle on les accusa si longtemps d'entretenir une répugnance secrète? Plus les catholiques français se préoccuperont de la liberté de l'enseignement et de l'Eglise, plus ils concentreront leurs pensées sur ces questions sérieuses, et moins ils seront tentés de se mettre à la suite des partis qui traînent, depuis quinze ans, au milieu de nous la longue chaîne de leurs espérances trompées. Peut-on accuser le clergé, à l'occasion du mouvement dans lequel il est entré avec une telle unanimité, de poursuivre la conquête du pouvoir, et d'être animé de l'esprit politique qu'on lui attribuait depuis vingt ans? On ne l'oserait, quelque bonne envie qu'on en eût. Ce que désire le clergé, ce n'est pas évidemment de participer à la puissance politique et d'entrer dans les affaires; c'est de se voir délivré des entraves imposées à son action morale par le despotisme des légistes et par celui d'un

soldat; ce qu'il demande, c'est une réforme des lois civiles, dans le sens de la Charte et des principes généraux de la constitution nouvelle. Il réclame donc le droit commun et non le privilége; il est sur le terrain de la Révolution et non sur celui de l'ancien régime; il a les yeux fixés vers l'avenir, et ne garde du passé que ce qui n'appartient ni à la terre ni au temps. Lorsqu'on n'a pas craint de lui montrer en perspective un banc des évêques à la Chambre des Pairs, et qu'au lieu de la liberté de l'enseignement qu'on lui refuse on lui a laissé entrevoir des places de conseillers de l'Université, on a constaté qu'on ne soupçonnait pas même le caractère de ces réclamations, sans doute parce qu'elles s'élèvent à une époque où tout le travail de certains hommes consiste à étouffer les idées sous les intérêts, et les consciences sous les estomacs.

Le clergé n'a aucune plainte à élever relativement à sa condition matérielle : l'État subvient à ses besoins d'une manière suffisante; ses temples se relèvent et se décorent; il est parfaitement libre, dans leur enceinte, de faire le catéchisme et de chanter vêpres et complies. Mais quel contact a-t-il avec la vie intellectuelle des peuples hors de la dispensation des sacrements? Absorbé par les soins du ministère curial, peut-il former des hommes de savoir et d'héroïque dévouement, peut-il réunir ses forces pour tenter une œuvre collective, quelque populaire qu'en soit le but? Il est interdit à ses chefs, de par les articles organiques, de se réunir en synodes pour débattre entre eux les plus grands intérêts de la conscience humaine, les points les plus ardus de la discipline ecclésiastique. Il est, dit-on, interdit à ses membres, de par la loi du royaume, d'embrasser, dans toute la liberté de leur élection et de leur âme, aucune de ces grandes règles monastiques qui ont formé tant de grands hommes, règles fortes dans leur essence autant qu'élastiques dans leurs dispositions, et qui resteront l'objet éternel de toutes les études et de toutes les contrefaçons tentées pour organiser la société démocratique dont l'avénement se prépare. D'un autre côté, quelle est sa condition vraie en matière d'enseignement? quelle serait-elle après l'adoption de la loi proposée? Les dispositions qui empêchent la formation d'associations religieuses l'empêchent de réunir ses forces pour rien tenter d'efficace et de complet; celles qui frappent de spécialité les petits séminaires, et qui en défendent l'entrée à tous les enfants

non destinés au sacerdoce, élèvent une barrière infranchissable et doublement funeste entre la jeunesse laïque et la jeunesse ecclésiastique. Le clergé et la nation resteront à tout jamais ce que le régime actuel des petits séminaires les a faits, deux corps étrangers l'un à l'autre par leurs souvenirs d'enfance, non moins que par leurs idées et leurs habitudes. Le prêtre sera pour ses concitoyens un être à part, en dehors des sympathies générales du pays, un agent supplémentaire de l'officier de l'état civil et du *croque-mort*, qu'on appelle pour un service déterminé, et d'ordinaire le plus tard possible. Lorsqu'il faudrait en même temps nationaliser le clergé et christianiser la nation, on parque l'un dans ses petits séminaires, et l'on enseigne à l'autre que la religion n'est qu'un accessoire dans la vie morale de l'humanité. Le déplorable système, inconnu dans le reste de la chrétienté, qui, pour faciliter le recrutement du sacerdoce, n'imagine rien de mieux que d'isoler les lévites de tout contact avec la génération qu'ils sont appelés à conduire, ne peut produire qu'un clergé sans autorité, alors même qu'il ne serait pas sans lumière. C'est de ces voies funestes qu'il faut sortir à tout prix. Loin de là, le projet de loi amendé par la commission y engage plus que jamais le clergé; il fait de cette séparation éternelle la base même de l'établissement ecclésiastique en France. Une telle tendance présuppose un enseignement moral suffisant pour la vie civile, en dehors d'une religion positive. C'est la consécration légale d'une des données les plus dangereuses et les plus fausses du rationalisme moderne. Pour quiconque y a un peu réfléchi, il est manifeste que, dans les faits de conscience, le Christianisme est tout, ou qu'il n'est rien. Aux yeux d'un chrétien véritable, qu'il appartienne à la communion protestante ou à la communion catholique, la religion ne s'enseignera pas accessoirement dans un collége en y consacrant quelques heures par semaine, les dimanches et les jours de congé, comme à la danse et à l'escrime. Pour imprégner la jeunesse de Christianisme, il faut la plonger dans une atmosphère chrétienne. Rien de moins fondé, au point de vue chrétien, que la séparation qu'on paraît admettre entre les études et les croyances, entre le développement intellectuel et le développement religieux, et c'est pour cela qu'à d'heureuses exceptions près une éducation vraiment catholique ne peut guère être donnée que par des hommes revê-

tus du haut caractère de la paternité spirituelle. Confessons-le donc hautement : les colléges naturellement désignés à la confiance de ces familles, encore nombreuses, pour lesquelles la conservation de la foi est le premier des biens, sont les établissements même où se recrute le sacerdoce. Mettre dans une communion intime la jeunesse ecclésiastique et la jeunesse chrétienne, former l'une à l'expérience du monde, dont elle manque, l'autre à la pratique des vertus évangéliques, que l'exemple seul peut donner, tel est le double intérêt de la religion dans notre patrie.

C'est en ce sens surtout que la controverse en faveur de la liberté de l'enseignement me paraît devoir être dirigée. Plus éclairés aujourd'hui sur l'étendue de leurs devoirs qu'à l'ouverture de ce débat, nos évêques ne réclameront plus pour leurs petits séminaires ni priviléges ni avantages exclusifs, car ils ont fait l'expérience de l'impopularité des uns et de la vanité des autres. Le premier mérite d'une loi sur l'enseignement secondaire sera donc désormais, à leurs yeux, la facilité qu'elle pourra accorder aux petits séminaires pour se transformer en maisons de plein exercice. S'ils persistaient, et avec grande raison, à repousser plusieurs détails du premier projet présenté par M. le ministre de l'instruction publique, il y a trois ans, ils se garderaient bien aujourd'hui d'en condamner le principe. Des trois projets portés aux Chambres en 1836, en 1841 et en 1844, le second proclamait seul, en effet, le droit commun pour tous les établissements ecclésiastiques. Les évêques continueront sans doute de réclamer, avec les éloquents organes de nos croyances dans la Chambre des Pairs, le droit commun dans la liberté, et non dans la servitude ; mais ce mot restera, dans toutes les circonstances, la devise invariable des catholiques.

Le clergé et les petits séminaires ne s'effrayeront pas outre mesure de la condition des grades, pourvu qu'un délai moral suffisant soit donné pour s'y préparer, et que la loyauté des épreuves demeure au-dessus du soupçon. Ces grades seront aux jeunes ecclésiastiques d'une utilité incontestable, bien moins encore pour étendre la sphère de leurs connaissances littéraires que pour leur faire prendre l'habitude d'entrer dans la vie active aux mêmes conditions que toute la jeunesse de leur temps. Dans l'esprit de nos lois constitutives, la carrière du

prêtre ne doit pas être plus exceptionnelle que celle de l'avocat ou du médecin. L'état sacerdotal, et même l'état de perfection monastique, sont des vocations particulières inspirées à la créature par son Créateur : entre eux la société n'a point à intervenir. Si le prêtre aspire à enseigner la jeunesse, l'Etat devra lui demander alors les garanties qu'il a un intérêt véritable à exiger de tout le monde, mais ces garanties-là seulement; il devra d'ailleurs se garder de les multiplier par de perfides et mesquines exigences, la bonne foi étant la condition première de toute loi de liberté.

Je n'énonce ici que de pures généralités, je le sais, et n'ignore pas qu'elles ne sauraient suffire pour codifier; mais je ne veux pas en sortir aujourd'hui, car tant d'intérêts ministériels font planer de l'incertitude sur la discussion même du projet de loi, que je ne crois pas convenable d'entamer hors de propos une appréciation de détail; je me trompe fort d'ailleurs, ou la question aura fait un pas immense le jour où ces généralités seront admises par tous les membres et par tous les organes du clergé, et où il ne s'agira plus que de déterminer avec équité, pour les petits séminaires comme pour tous les autres établissements privés, les conditions possibles du droit commun.

L. DE CARNÉ.

---

# DES ASSOCIATIONS RELIGIEUSES.

(QUATRIÈME ET DERNIER ARTICLE[1].)

XIII. Il y a deux manières de démontrer au monde actuel le besoin qu'il a des associations religieuses : on peut se faire humble devant lui, ou protester contre son aveugle tyrannie; on peut lui demander grâce ou justice.

A coup sûr, de ces deux voies la première n'est pas celle que je veux suivre. Personne au monde, on le verra bientôt, n'est plus convaincu que je ne le suis de l'utilité pratique de la vie religieuse; mais cette considération n'est pas la principale, et ce serait abaisser la religion que de la faire descendre à se justifier par des motifs accessoires. Entre les principes souverains qui régissent la société civile et les lois plus hautes encore qui dirigent la conscience chrétienne, les institutions catholiques occupent, ou du moins devraient occuper une position inattaquable.

La société civile, s'étant émancipée de la religion et du sacerdoce, a par cela même prononcé leur émancipation. Les charges de la liberté de conscience doivent être égales pour le chrétien et pour celui qui ne veut pas l'être. L'exercice de cette liberté condamne le chrétien à des sacrifices cruels : il voit rendre à l'erreur les mêmes honneurs, des honneurs souvent plus grands qu'à la vérité ; la perte des âmes organisée en un système permanent se retranche derrière des garanties qu'il a promis de respecter ; dans les circonstances souvent les plus essentielles, il est contraint d'abandonner la conduite des hommes à des

[1] Voir les numéros du 15 mai, du 15 juin et du 25 juillet.

principes neutres dont il connaît au fond l'impuissance et la vanité. En compensation de ces sacrifices, c'est bien le moins qu'il puisse agir d'une manière indépendante.

Sans doute la liberté de conscience a ses limites légales, comme toute autre liberté : on ne peut, au nom d'une idée religieuse, troubler l'ordre ou braver la morale publique; mais le Catholicisme, qui est l'ordre à sa plus haute puissance et qui professe la plus pure morale, ne saurait être atteint par aucune restriction légitime.

Je sais bien que tout le monde ne l'entend pas ainsi : on n'épargne pas la morale catholique, on représente l'Eglise comme une cause de désordre. Il y a des hommes pour qui le costume des religieux catholiques est une occasion de scandale, et si le prêtre voulait montrer en dehors du temple les plus augustes symboles de notre culte, on n'hésiterait pas à lui déclarer qu'il outrage publiquement la conscience du protestant ou du juif. Mais ces misérables chicanes ne valent pas l'honneur d'une réfutation : les esprits qui s'en laissent préoccuper ne sont pas de ceux que je voudrais convaincre.

On ne s'en tient pas toujours à d'aussi frivoles objections. On se fait une arme du droit incontestable de surveillance qu'a l'État sur des associations dont l'empire peut devenir à chaque instant l'occasion d'un danger public. Est-ce une raison, néanmoins, pour placer les institutions de l'Église en dehors du droit commun?

L'État, à chaque instant, éprouve la nécessité de s'appuyer sur les associations religieuses, et ce serait pour lui une condition par trop dure que l'obligation d'appliquer en toute occurrence l'arrêt de proscription prononcé par les lois révolutionnaires contre les congrégations, *même celles qui ont bien mérité de la patrie* (loi du mois d'août 1792); aussi a-t-il introduit peu à peu dans la pratique un arbitraire plus favorable à l'existence des associations. Quelquefois, pour rassurer les catholiques, on soutient que le gouvernement a le droit de les autoriser toutes; mais le despotisme même d'une telle faculté n'est-il pas incompatible avec les principes fondamentaux de notre droit politique?

D'autres alors, avec une apparence de raison, soutiendront qu'il est plus *légal*, dans la rigoureuse acception du terme, de s'autoriser contre les congrégations des lois révolutionnaires,

qui n'étaient pourtant qu'un prélude à la destruction du Catholicisme; et comme si cette terrible légalité ne suffisait pas, on trouvera des tribunaux qui consentiront à comprendre dans les limites de l'autorité dictatoriale dont une loi de circonstance a investi le gouvernement à l'encontre des associations politiques, les associations religieuses dont l'origine et l'intention sont tellement différentes. L'État, même en favorisant certaines congrégations, ne peut donc leur garantir la sécurité dont elles ont besoin, puisqu'il n'a pour les protéger qu'un arbitraire contestable, et qu'au moindre caprice il peut se tourner contre elles.

Chaque pas que la société fait dans la voie du droit commun est pour elle un progrès. Peu à peu les réserves partielles seront retranchées comme les étançons d'un édifice qui s'achève. Apparemment, alors, les congrégations, instruments nécessaires du Catholicisme, ne seront pas rangées parmi les causes de désordre pour lesquelles le droit commun, c'est d'être interdites.

Ainsi donc, pour résoudre la question qui nous occupe dans un sens favorable au Catholicisme, il ne sera pas nécessaire d'entrer dans l'intelligence de ses institutions, et tout esprit éclairé et loyal sera forcé de concéder l'exercice, ou immédiat ou très-prochain, du droit d'association religieuse, comme une conséquence des principes de notre constitution.

Si l'on demande ensuite au catholique en quoi réside l'utilité suprême de la vie religieuse, il ne doit pas invoquer d'autres règles que celles qui découlent du fond même de la religion. La prière est-elle effective? gagne-t-elle en force par l'union de ceux qui prient? la chute et la rédemption sont-elles collectives? la solidarité des hommes devant Dieu peut-elle être mise en doute? Si ces bases de notre foi sont concédées, personne n'a plus le droit de demander à quoi servent des hommes qui se dévouent pour les autres et qui offrent pour eux une prière et un sacrifice perpétuels.

On se gardera donc d'établir une distinction entre les congrégations actives et celles qui ne le sont pas; on n'exaltera pas les unes aux dépens des autres; on ne flétrira pas comme des anomalies dangereuses le mysticisme et la contemplation. Dieu, dans l'Évangile, a consacré formellement le mérite souverain de la vie contemplative; et ceux que dans le cours des

siècles il a marqués de son sceau de prédilection, ceux auxquels il a assigné *la meilleure part*, n'ont jamais été méconnus par l'Église. Les vraies vocations sont plus rares dans cette voie que dans les autres ; on s'est fait une règle de les soumettre, avant de leur rendre hommage, à de rudes épreuves; mais partout où la conscience catholique a régné, les hommes de bien ont jugé les vrais mystiques et les grands contemplatifs de la même manière que Jésus-Christ. Dans cet ordre d'idées, la congrégation en apparence la plus inactive, pourvu que la ferveur s'y maintienne et que la prière ne cesse de monter au ciel avec tous les mérites du sacrifice, pourra à juste titre être considérée comme la plus utile aux hommes et la plus méritoire devant Dieu.

C'est renoncer à l'Évangile que de faire l'apparence d'une concession sur ce point capital.

XIV. Après ces explications indispensables, nous pouvons aborder sans équivoque et sans crainte les questions qui se rapportent à l'utilité pratique, telle que tous les hommes l'admettent et la comprennent.

Si l'on cherche donc en quoi, après l'efficacité de la prière, les congrégations religieuses sont le plus généralement utiles, on trouvera que c'est dans l'honneur qu'elles font rendre à la pauvreté.

Il ne faut pas se dissimuler qu'on entre ici dans une contradiction flagrante avec l'esprit du siècle, avec ses lois, avec l'objet de ses tentatives incessantes.

La France issue de la Révolution a eu la prétention de détruire la mendicité par les voies administratives : Napoléon l'a voulu, et l'adulation n'a pas craint de proclamer, avant l'expérience, qu'à la voix du maître la mendicité avait disparu. En attendant, et par surcroît de précaution, on l'a rangée au nombre des délits. Tous les jours nous voyons traîner devant les tribunaux des malheureux coupables d'avoir eu faim. A chaque fois la conscience publique se soulève, mais le juge est forcé d'appliquer la loi.

Cependant, sur les ruines des premiers dépôts de mendicité, la confiance administrative continue de s'épanouir. Dans certaines provinces on trouve à la porte des villes des écritaux qui annoncent que, dans les limites de la commune, *la mendicité est*

*interdite;* là, sans doute, celui que l'isolement, l'âge et les infirmités privent de tous moyens d'existence, a son numéro de recollement. Au nom de l'ordre, et pour la parfaite tranquillité de ceux qui possèdent, il devra rompre tout commerce avec ses concitoyens, et, pour obtenir sa maigre subsistance, il se laissera traiter comme un bétail inutile par quelque distributeur salarié ; il saura qu'on attend sa mort pour soulager d'autant la commune : pas un regard de commisération ne s'arrêtera sur lui, pas une parole fraternelle ne descendra dans son cœur. Parvenu à un tel degré d'humiliation, pour supporter la vie, il faudra qu'il se ravale au niveau de la brute.

Et cependant la mendicité continue de s'abriter sous l'aile de l'Église. A la porte du temple les pauvres vous tendent la main : au dedans, c'est le prêtre lui-même qui mendie pour l'indigent; une autre fois, ce seront des femmes, comblées des biens de ce monde, qui vous demanderont l'aumône à genoux.

Telle est la tradition que l'Église a scrupuleusement conservée. On lui reproche d'encourager la fainéantise et d'entretenir la pauvreté par des libéralités indiscrètes. L'économie politique la condamne; l'administration s'offense de voir son action contrariée par le sacerdoce. Qui videra ce grand procès? qui prononcera entre l'Église et le monde?

Il y a déjà longtemps que nos voisins ont cherché à organiser l'administration des secours publics. La mendicité chrétienne a disparu de l'Angleterre avec le Catholicisme : les pauvres ont été exilés de la cité comme des bouches inutiles, et on les a parqués ainsi que des lépreux, comme si leur contact devait souiller les autres hommes.

Alors a commencé une misère inouïe, à laquelle les souvenirs de l'esclavage antique n'offrent peut-être rien d'équivalent. Dieu avait ouvert à ce peuple les sources de la richesse; il lui permettait la plus haute des expériences de la grandeur humaine; il lui donnait ce qu'aucune nation n'avait possédé à la fois, la gloire des armes, celle des lettres, la grandeur scientifique, la supériorité dans le commerce et l'industrie; il lui amenait des flots d'or de tous les points du globe : et, à mesure que s'augmentait l'opulence, l'abîme de la pauvreté se creusait. Aujourd'hui le plus riche et le plus puissant empire du monde renferme la population la plus dégradée qui soit sous le soleil. De la taxe des pauvres on a passé aux maisons de tra-

vail : là se consume aussi promptement que possible, sans que l'humanité extérieure en soit trop affectée, l'existence d'êtres rejetés, à qui les calculs d'une avare protection ne pardonnent pas de rester vivants.

C'est là, au reste, la stricte conséquence de la sorte d'opinion qui règne dans cette contrée : les hommes n'y sont pesés qu'au poids de l'or. Quiconque, pouvant s'enrichir, ne travaille pas à sa fortune est un insensé ; quiconque l'a perdue ou est incapable de la faire ne vaut pas un regard de ceux qui possèdent. C'est être *respectable* que d'avoir beaucoup d'argent.

Une telle perversion de la morale, accomplie au profit de la richesse, nous paraît odieuse. Mais patience! notre tour arrive, et, si la lèpre qui commence à ronger la société française gagne du terrain, il ne faudra pas trente ans pour que nous ayons cessé de placer le désintéressement au nombre des vertus. A l'heure qu'il est, il y a encore en France des pauvretés glorieuses. Un homme a été sur le point de diriger une révolution, uniquement parce qu'il avait su se contenter de six mille livres de rente ; mais ce qui était possible il y a quinze ans l'est-il encore aujourd'hui? Je le souhaite plus que je n'y crois.

Depuis qu'il s'est organisé des gouvernements forts et réguliers, les hommes ont senti la nécessité de ne point abandonner à la richesse la direction morale de la société. Les plus puissantes républiques de l'antiquité, Sparte et Rome, ont fait de la pauvreté le pivot de l'édifice social. Ces peuples n'ont cessé de grandir tant qu'ils ont été pauvres, et la richesse a porté une atteinte mortelle à leur puissance. Mais les moyens qui faisaient la grandeur antique n'ont plus rien de commun avec nos idées ; le Christianisme a mis fin à ces systèmes où l'indigence soutenait l'orgueil et justifiait la cruauté.

Dans les temps modernes, la constitution somptuaire de la société a encore rencontré des partisans. C'est surtout depuis leur séparation d'avec le Catholicisme que plusieurs cités chrétiennes se sont efforcées de soutenir leur discipline intérieure par la proscription du luxe et la sévérité externe des mœurs. Notre Sully nous représente les préjugés qui existaient à cet égard parmi les protestants français du XVI^e siècle. Son dissentiment avec Henri IV est complet sur la question de l'industrie. Il croit qu'en encourageant l'agriculture on fait au peuple tout le bien possible ; il considère la manufacture des

objets de luxe comme une source de corruption. Quant au roi, joignant à son bon sens naturel le bon sens bien plus remarquable encore qu'il a puisé dans le Catholicisme, il laisse dire son ministre et favorise la fabrique des tissus somptueux.

Les raisons à donner en faveur du luxe ont leur importance, et l'on ne manque pas aujourd'hui de bouches empressées à les faire valoir. Nous entendons répéter à chaque instant que les dépenses du riche nourrissent l'indigent; qu'il ne se donne pas dans nos villes une grande fête sans que l'artisan ne s'en ressente. Cela est vrai, si l'on envisage les choses d'un seul côté; mais n'y a-t-il pas aussi le revers de la médaille? Quand une fois on est lancé daus le chemin du luxe, il est bien rare qu'on se modère. Le cœur s'endurcit à mesure que la vanité s'exalte, et d'ailleurs qui oserait scruter les honteuses capitulations, les vils calculs au moyen desquels on cherche à satisfaire des besoins d'autant plus impérieux qu'ils sont factices?

Le Catholicisme n'a jamais montré d'inclination pour les lois somptuaires. Il les sait inutiles; il en connaît le danger. Dès les premiers siècles, le culte a fait usage de vases précieux et d'étoffes magnifiques. Cet éclat extérieur n'a point été limité à la religion; il a été permis au luxe de rehausser l'éclat des grandeurs de la terre. Saint Louis, si simple de sa personne, tenait des cours plénières dont l'opulence était célébrée par toute l'Europe. Les fêtes splendides n'ont donc rien d'antipathique à la morale du Catholicisme, et les chefs de l'Eglise n'ont éprouvé aucun scrupule à y paraître entourés d'une richesse correspondante à celle des princes et de l'Etat.

L'histoire du développement de l'industrie de luxe en Europe est en harmonie avec ces observations. L'établissement des manufactures de soie et autres tissus précieux a eu lieu dans des pays directement soumis à l'influence du Saint-Siége, la Sicile et la Tôscane, et l'on ne peut douter que les souverains Pontifes n'aient vu avec satisfaction l'abolition du tribut que l'Europe catholique payait aux manufactures de l'Orient.

Le Catholicisme admettait donc le luxe; mais il en connaissait les mauvaises tendances, et ne négligeait rien pour les combattre. Cette dernière tâche aurait été sans doute au-dessus de ses forces, si l'Église n'eût eu à sa disposition que de stériles avertissements, placés dans la bouche d'un clergé qui participait aux progrès de la richesse. La prédication restait impuis-

sante sans l'exemple. L'Eglise plaça, en regard du luxe, la gloire et en quelque sorte l'apothéose de la pauvreté.

L'indigence volontaire vint se placer entre l'orgueil impitoyable de la richesse et le désespoir abruti de l'extrême besoin. Les ordres mendiants formèrent l'anneau qui joint les deux points extrêmes de la société, séparés par un abîme dans les pays non catholiques.

Cette révolution s'accomplit à son temps dans le Catholicisme : tant que des fléaux inouïs s'appesantirent sur les nations chrétiennes, tout ce que la vie religieuse donnait d'union, de prévoyance, de force et d'activité aux disciples de saint Benoît, rendait leur condition infiniment préférable à celle des autres hommes. Les pauvres volontaires étaient les riches d'alors : comment les monastères auraient-ils pu s'alimenter du superflu d'une société qui ne possédait rien d'assuré? La propriété foncière était la première condition d'existence; autour de la propriété ecclésiastique, les populations s'abritaient contre la tempête; tant que les calamités durèrent, la richesse des ordres était trop réellement le patrimoine commun de tous les hommes pour qu'elle engendrât la corruption.

Les choses changèrent d'aspect quand la sécurité générale fut rétablie, et surtout dès qu'à la suite des croisades l'industrie eut pris pied dans la société catholique. Alors on vit diminuer à la fois la vertu et l'utilité des ordres propriétaires, et l'Eglise recourir à la mendicité volontaire comme à une ressource désormais essentielle.

Quels que soient les préjugés dont les ordres mendiants sont l'objet, j'ose affirmer, sans crainte d'être démenti par ceux qui ont étudié de près la matière, que l'homme souffre moins de la misère dans les contrées catholiques où les institutions monastiques du XIII^e siècle n'ont reçu aucune atteinte. Le sort du pauvre est beaucoup plus tolérable en Italie que partout ailleurs; il en était de même de l'Espagne avant les dernières révolutions. Pour savoir à quel degré la misère peut parvenir, je l'ai déjà dit, il faut passer dans les Iles Britanniques.

XV. Il me semble que je ne puis aller plus loin sans dire quelques mots des préjugés universellement répandus sur les effets produits par ce qu'on appelle la *fainéantise* des moines et de la population des pays où le monachisme domine. On op-

pose communément l'activité industrielle et commerçante des pays protestants à l'inaction des pays catholiques, et beaucoup d'esprits restent sous l'empire des conséquences qu'on tire de ce contraste.

C'est de la Hollande convertie au protestantisme que part le grand mouvement colonial et commercial du XVII^e siècle. La Hollande, à son tour, n'est éclipsée que par l'Angleterre, protestante comme elle; dans cette dernière contrée, il semble que la semence de la Réforme fasse pousser les millions. Si vous voyagez en Suisse, l'activité succédant à l'indolence, l'aisance qui remplace la pauvreté, vous avertissent, dit-on, que vous passez d'un canton catholique dans un canton protestant. L'Espagne aussi était autrefois couverte de manufactures florissantes; mais elle s'est volontairement privée de cette source de richesses quand le fanatisme a chassé de la Péninsule les populations musulmanes. L'expulsion des protestants sous Louis XIV a été un signal de ruine pour l'industrie dont Colbert avait doté la France.

Il résulterait de ces observations, si elles étaient exactes, que toute croyance serait favorable à l'industrie, excepté la croyance catholique.

Mais le contraste qu'on a cherché à établir sous ce rapport entre les catholiques et les protestants est plus spécieux que réel.

Quand on veut s'affranchir du joug des généralités trompeuses, on doit, dans cette question comme dans toutes les autres, se rendre un compte exact des conditions spéciales dans lesquelles se sont trouvés chaque pays et chaque siècle.

Avec cette simple précaution, on voit bientôt s'écrouler tout l'échafaudage des accusations intentées au Catholicisme. En Espagne, deux causes ont tari la source du travail : d'abord le préjugé nobiliaire, ensuite l'or du Nouveau-Monde. Une nation créée par la guerre devait s'en tenir à l'épée et laisser dédaigneusement aux vaincus le travail manuel. A peine le peuple espagnol était-il maître de son territoire qu'une carrière immense s'ouvrit à son activité par la découverte de l'Amérique. Les simples soldats y devinrent des fondateurs d'empire. L'illusion de l'or acheva l'impression d'orgueil produite par la conquête. Avec l'inépuisable abondance des métaux précieux, on crut avoir acquis une source de richesses bien

supérieure à celle que produit si péniblement l'industrie. L'Espagnol se sentit dès lors deux fois plus gentilhomme qu'auparavant, et comme la grandeur de la carrière répondait à celle de ses idées, il ne se ressouvint que du conseil du poëte :

*Tu regere imperio populos*, HISPANE, *memento.*

Quand on parle de l'Italie actuelle, on oublie ce qu'elle a été à une époque où certes l'influence du Catholicisme comptait pour quelque chose. Au XIVe siècle, les éléments destructeurs qui depuis ont perdu l'Italie, l'incrédulité, la corruption des mœurs et le machiavélisme, exerçaient déjà leurs ravages, mais l'influence en était encore combattue par les efforts de la religion. Tant que la lutte fut égale, la nation italienne, déjà douée de tant de supériorités, fut la première du monde en fait de commerce et d'industrie. Cette prépondérance cessa avec celle de l'Eglise : l'Italie dévolue à la servitude devint la proie des mauvais gouvernements et des mauvaises lois. C'est une souveraine injustice que d'imputer au Catholicisme la décadence d'un pays où son influence a seule été salutaire.

Quant à la France, les désastreuses conséquences que la révocation de l'édit de Nantes a produites sont trop réelles pour qu'il soit nécessaire de les exagérer comme on le fait si souvent. Parce que de nombreuses colonies d'ouvriers protestants, fuyant la persécution religieuse, portèrent dans les pays étrangers des industries dont la France avait été jusque-là exclusivement en possession, est-ce à dire pour cela que l'industrie française ait été anéantie? Déprimée pendant les malheurs de la fin du règne de Louis XIV, on la vit au contraire se relever dans le XVIIIe siècle, dès que les circonstances devinrent favorables. Ce ne furent donc pas tous les ouvriers qui s'expatrièrent alors, mais seulement une partie des ouvriers, et si l'émigration porta principalement sur l'industrie, c'est qu'entre les protestants français, ceux qui vivaient du travail de leurs mains devaient éprouver le moins de répugnance à quitter le sol de la patrie. L'artisan est nomade de sa nature : il emporte avec lui toute sa richesse; quoique nous ne proscrivions plus personne, ne semons-nous pas encore des ouvriers par tout l'univers?

Ainsi donc, il n'est nullement prouvé que l'industrie soit plutôt protestante que catholique.

Nous devons pourtant convenir qu'il existe, par rapport à l'activité matérielle, une différence assez grande entre les pays soumis à l'influence de chacune de ces deux religions. On remarque plus de quiétude, moins d'animation fébrile dans les contrées catholiques. Voyez par exemple l'Anglo-Américain protestant entre l'Espagnol du Mexique et le Français du Canada. Tandis que l'un, au milieu de ses immenses domaines, mêle son indolence héréditaire à celle des tribus indiennes, et que l'autre, trappeur au fond des bois ou gentilhomme dans son manoir, s'enchante lui-même avec un souvenir de la vieille France, la lave protestante se propage incessamment, consumant sur son passage les forêts et les tribus indigènes, cette lave, foyer d'une activité inquiète et insatiable, que l'amour du lucre alimente et que le besoin de jouir n'éteint pas.

Voilà ce qui excite l'admiration de nos économistes aux dépens des catholiques du Nouveau-Monde. Ils trouvent aussi à établir un contraste qui nous est défavorable, entre la quiétude française et l'activité dont l'Angleterre donne le spectacle. Avec une population bien supérieure, nous livrons à l'industrie beaucoup moins de bras en France qu'en Angleterre ; dans nos entreprises commerciales nous manquons presque toujours d'ambition et de hardiesse ; le nombre est considérable de ceux qui se renferment sans regret dans la jouissance d'une fortune médiocre.

Et pourtant je suis loin de croire qu'il y ait un si grand mal à cette quiétude catholique qui continue de nous dominer. Déjà nous nous apercevons qu'en cas de crise européenne nos habitudes casanières, la difficulté que nous éprouvons à nous lancer dans les spéculations lointaines, tant qu'il nous reste une place au foyer de la patrie, cette indifférence à la richesse, cet amour si naturel de la médiocrité, nous ménagent une sécurité dont l'Angleterre ne peut jouir.

Cette considération a plus qu'une importance transitoire. Que le lecteur nous pardonne, si nous nous aventurons un instant dans les perspectives de l'avenir.

La progression actuelle de l'industrie a quelque chose d'insensé, quand on la poursuit jusque dans ses dernières conséquences. De manière ou d'autre il faudra bien qu'un jour l'espèce humaine se calme et se contente; quand toutes les nations, par exemple, seront en état de fabriquer des tissus dans des

proportions infinies comme les Anglais, les métiers cesseront de battre. La démoralisation qui résulte du travail des manufactures préoccupe tous les esprits honnêtes; or, il est déjà prouvé qu'en restreignant ce travail dans les bornes prescrites par l'humanité, on limite l'industrie. Enfin, des réclamations énergiques s'élèvent contre les effets de la concurrence; on ne pourra y mettre un terme qu'en ralentissant l'activité industrielle. Quoi qu'il arrive, la fièvre actuelle ne peut être envisagée comme une loi permanente de l'humanité.

Quand on s'est livré à ces réflexions, on commence à dégager des ténèbres la véritable loi du travail, et on s'aperçoit qu'elle est écrite dans les livres saints. C'est le travail en soi, et non le lucre produit par le travail, qui est nécessaire à l'homme; le travail est, après la prière, la meilleure nourriture de notre âme. Voulez-vous connaître le type de l'industrie chrétienne? ce sont les nattes de saint Paul et des solitaires de la Thébaïde.

Les règles monastiques sont un sujet d'admiration pour le philosophe chrétien; il y découvre les secrets de la véritable économie politique : les besoins de l'âme s'y harmonisent à tous les degrés avec l'activité nécessaire au corps. Aussi de semblables modèles ne doivent-ils pas être considérés comme des essais transitoires conduisant à une organisation plus parfaite. La société, en tout état de cause, et quels que soient ses progrès, a besoin, pour sa direction, du spectacle incessamment renouvelé de la vie religieuse.

Or, dans les diverses formes de cette vie, celle où domine la loi de la pauvreté convient surtout aux époques d'abondance et de richesse. Après son apparition, au milieu du XIII^e siècle, les calamités des âges suivants en rendirent l'utilité moins évidente. Des contrées déchues, comme l'Espagne et l'Italie, ne sont pas non plus aujourd'hui un théâtre favorable pour la grandeur des ordres mendiants; dans un pays comme le nôtre, où la richesse toujours croissante rend cependant de plus en plus saignantes les plaies de la misère, ce devra être une expérience plus importante encore qu'au XIII^e siècle, que celle du développement nouveau des ordres dont la pauvreté volontaire est la base. Puisse Dieu le permettre, et les hommes s'en montrer dignes!

XVI. Ce n'est point assez que d'avoir démontré en termes géné-

raux les avantages de l'influence monastique sur le monde ; il faut suivre les ordres dans le détail de leur action et des services directs qu'ils sont appelés à rendre.

Ces services embrassent l'homme depuis sa naissance jusqu'à sa mort.

Et d'abord, que l'on considère les difficultés que l'espèce humaine se crée à elle-même, quand elle s'engage hors des voies du véritable Christianisme. Le progrès le plus naturel à l'homme, c'est-à-dire sa propre multiplication, embarrasse singulièrement les économistes protestants. Si l'homme suit à la fois son penchant et son devoir, si, réglant de bonne heure ses passions dans les limites du mariage, il contracte une sainte union et s'entoure de nombreux enfants, il crée, suivant Malthus, une incurable misère. Il y a danger à ce que l'homme se marie jeune. On invite le législateur à prévenir les unions prématurées. Entre le péril d'une conduite régulière, mais tristement féconde, et les inconvénients d'un désordre immoral, mais improductif, l'économiste se prononcerait pour le désordre contre la bonne conduite. C'est ce qui ne pouvait manquer d'arriver dans une société où, contrairement aux leçons de l'expérience et aux lois même de notre organisation (en tenant autant de compte du moral que du physique), on a déclaré que tous les hommes indistinctement étaient appelés au mariage.

Dans le Catholicisme, rien de semblable : la diversité des vocations y règle à l'avance la part improductive et la part féconde de chaque génération. Quand on a reconnu que la discipline de l'âme est assez puissante sur le corps pour que l'homme renonce au mariage, on s'aperçoit aussi qu'il existe dans la contexture sociale une foule de devoirs qui ne peuvent être sérieusement accomplis que par le célibat. La religion, qui fait au célibat une part si large et si belle, n'abandonne pas le mariage au hasard de sa formation et au danger de ses calculs. Elle surveille les unions et les provoque comme un remède à l'entraînement des passions libres ; elles les impose à des êtres sains et bien constitués, elle les rend largement fécondes. C'est une opinion répandue que la bénédiction de Dieu s'attache aux grandes familles ; mais une telle opinion n'a pu prendre naissance que dans les pays catholiques. Là, le célibat, honorable pour les hommes, ne deviendra jamais une cause d'humiliation pour les femmes. Les grandes familles se déverseront sans difficulté

dans les carrières ouvertes à la fois au célibat et au mariage : l'accroissement de la population sera graduel, et les individus laborieux connaîtront tous l'aisance et la sécurité.

Les problèmes soulevés par la précocité des mariages et l'exubérance de la population dans les pays protestants n'existent donc pas pour la société catholique.

Mais l'organisation la plus parfaite de la société ne parvient jamais à conjurer complétement le désordre. Les mauvaises mœurs provoquent l'abandon des enfants : la misère augmente le contingent des *enfants trouvés*. Depuis que le frein moral du Christianisme s'est relâché, la plaie que nous venons de toucher s'est démesurément agrandie, et l'administration publique a cherché à y porter remède. Tout le monde a frémi de la cruauté qu'elle déploie à l'égard des enfants trouvés : personne n'en ignore aussi l'impuissance. Pour empêcher les mères d'abandonner leur fruit, on s'est pris à punir les enfants eux-mêmes de la faute de leurs parents; et parce qu'il arrivait à quelques malheureux de spéculer sur la remise temporaire de leur jeune famille aux hospices, on a trouvé tout simple de fermer la porte au repentir, en faisant perdre toute trace des enfants abandonnés. Ici l'on a supprimé *les tours*, et par cette barbare mesure on a poussé, en quelque sorte, à l'infanticide; là on a voulu dérouter les mères, en transportant dans des départements éloignés les enfants aussitôt après leur dépôt à l'hospice. La pauvre mère, courbée sous le poids de sa faute, n'a plus même la consolation de respirer le même air que son enfant, et quand, poussée par la honte et la misère, elle se décide à s'en séparer, elle sait d'avance qu'elle ne le reverra jamais; c'est-à-dire que, d'une admirable inspiration de la charité chrétienne, au nom du perfectionnement administratif, on a fait une œuvre de bourreau.

Mais quoi! la société n'est-elle pas responsable, pour la plus grande part, de cet accroissement des fruits du désordre? Qu'est-ce qui a réduit le mariage à un cérémonial sans enseignement et sans gravité? Où le peuple a-t-il pris les modèles d'une corruption systématique? Qui a mis en question et traité de chimères les principes sur lesquels se base l'union chrétienne? Et ce sont les hommes par lesquels les classes inférieures ont été perverties qui se croient dispensés de toute pitié et de toute justice envers les résultats d'un état des mœurs qu'ils aggravent par leur exemple!

Tant qu'on ne sera pas remonté à la source même du désordre, on verra s'accroître le nombre des enfants trouvés, et si on les rejette, si on interdit aux parents la faculté de les reprendre, et à ces malheureuses créatures elles-mêmes tout espoir de retrouver leurs parents, ceux qui auront pris part à ces mesures seront coupables devant Dieu de la plus atroce des iniquités. Rendez le Christianisme au peuple, par l'éducation, par l'exemple; favorisez la célébration du mariage chrétien, et la plaie des enfants trouvés cessera de s'étendre. En attendant, gardez-vous d'oublier qu'au sein des hospices la religion a préparé des mères à ces pauvres êtres abandonnés, et, si vous voulez enfin jeter pour l'avenir quelques semences d'amélioration, rappelez-vous que celui qui créa en France les hospices d'enfants trouvés était aussi l'auteur d'une congrégation de missionnaires destinés à porter jusque dans le fond des chaumières le pain de la parole évangélique.

J'abrége à dessein tout ce qui concerne l'éducation, et surtout celle des classes aisées. Quant aux classes pauvres, la supériorité des congrégations enseignantes est aujourd'hui trop généralement reconnue pour qu'il soit nécessaire d'insister sur ce point. Il suffira d'une observation que je crois essentielle.

La plupart de ceux qui ne mettent plus en question le mérite des congrégations consacrées à l'instruction primaire évitent, en quelque sorte, de se rendre compte du motif de cette prééminence. Les uns se contentent de profiter du fait en lui-même, sans pénétrer plus avant dans ses causes; pour les autres, la supériorité des instituteurs religieux tient uniquement à ce qu'en adoptant cette profession ils ont renoncé à toute ambition, tandis que les instituteurs laïques qui se sentent quelque valeur personnelle n'ont point de cesse qu'ils n'aient renoncé à des fonctions trop humbles pour leurs espérances. Cette considération est importante, et pourtant elle ne suffirait pas pour expliquer la fécondité des résultats produits par le labeur des instituteurs religieux: la pauvreté volontaire a une grande part dans leur influence ; la vie si humble qu'ils mènent, la livrée de l'indigent qu'ils portent, la simplicité de leur existence établissent entre eux et les hommes des rangs inférieurs la sympathie et la confiance. Eux seuls, par l'exemple combiné avec les leçons, possèdent le secret de donner l'instruction au pauvre sans lui inspirer une dangereuse ambition.

Les années qu'il passe dans l'école des Frères, c'est le bon temps pour l'enfant des classes indigentes. De rudes épreuves l'attendent au sortir de cette école. On sait les misères et les dangers de l'apprentissage dans les villes, et le zèle de la charité intervient pour atténuer les effets de l'égoïsme des maîtres; mais la plaie est profonde, et réclame des remèdes plus efficaces que ceux qui ont été tentés jusqu'à ce jour.

Je laisse de côté *l'apprentissage* des colléges : ce sera pour moi le sujet d'une étude spéciale.

Traversons encore avec rapidité ces deux crises de toute existence ordinaire, le choix d'une profession et le mariage. Il y a un fantôme qui se dresse devant les yeux de tous les pères de famille : c'est l'encombrement des carrières. Combien peu se sont demandés pourtant si l'absence d'institutions religieuses n'avait pas contribué surtout à multiplier les sujets au delà des besoins de chaque profession? En lançant tous les hommes sans distinction au milieu des hasards du monde, on fait violence à la nature, qui en a créé au moins autant pour être conduits que pour conduire. Il en est de même du mariage, dans lequel, par l'effet nécessaire de notre uniformité sociale, entre une foule de personnes qui n'en ont pas la vocation, qui ne sauront jamais en supporter les charges, et qui ne goûteront qu'imparfaitement la compensation de ce fardeau.

Mais voici l'homme arrivé à l'âge viril, et qui touche à l'accomplissement de sa destinée. Il a pris le bon parti, il s'est armé du bouclier de la probité contre les tentations de toute nature, et pourtant combien ses espérances ne seront-elles pas déçues! Les plus sages calculs renversés au moindre souffle, l'ambition trompée, quoique tempérée et légitime, la ruine commerciale, les passions malheureuses, la perte que nous ne savons pas supporter des êtres qui nous sont chers, c'est là l'histoire de tous les hommes, et, dans le monde tel que l'esprit du dernier siècle nous l'a fait, nous sommes condamnés à errer sans abri contre les coups de toutes les tempêtes. Vainement la religion voudra-t-elle ouvrir ses asiles, vainement offre-t-elle ses consolations au désespoir, sa discipline salutaire à ceux qui sentent le besoin de se relever de l'abaissement moral dans lequel le monde les a plongés. Les lois s'y opposent! Et, pour la plus grande satisfaction de ceux qui se trouvent bien dans le monde,

ceux pour lesquels il est devenu un enfer n'ont pas la permission d'en sortir.

Mais ces misères injustes ne sont pour la société, telle qu'elle est constituée, que le moindre fléau : le fait de l'improbité a des conséquences autrement graves, et le monde, atteint et épouvanté par les crimes, est bien forcé de s'occuper des moyens de les réprimer et de les prévenir. Dans l'état actuel des choses, la répression est impuissante et la prévention impossible. Les malfaiteurs forment une contre-société qui a ses lois, son langage, son organisation et ses armes. On répugne à augmenter les supplices, et les peines sont inefficaces. Des esprits généreux ont embrassé la pensée toute chrétienne de l'amélioration des condamnés; d'où vient qu'on semble prêt à s'arrêter dans une voie si salutaire? Qui a causé la violence des discussions dont nous avons été récemment témoins, et l'incertitude du résultat législatif qu'elles ont produit? Pour mettre fin aux récriminations contradictoires, aux défis réciproques qu'on se jetait d'un banc à l'autre de la Chambre, il n'y avait qu'un mot à dire. Il a été prononcé, bien timidement sans doute; il a passé à titre de pure conversation; on s'est gardé de lui donner une place dans la loi. Grâces soient pourtant rendues à ceux qui ont eu le courage de le dire! L'amélioration des prisonniers n'est qu'une chimère, si la religion n'en est pas exclusivement chargée. Et qu'on ne prétende pas que c'est là une vaine théorie! L'expérience tentée sur plusieurs points de la France a été couronnée d'un plein succès. On sait ce que peut la religion; on a vu la puissance de régénération qui appartient surtout aux congrégations religieuses. Elles seules pourront, sur une grande échelle, donner aux détenus des compagnons qui les ramènent au bien, et prévenir le crime par l'éducation des enfants pervertis. Que manque-t-il, non pour créer de nouvelles congrégations, mais simplement pour développer celles qui existent? Le courage de les reconnaître.

Est-il nécessaire de rappeler ici les maux inévitables et inhérents à la condition même de notre espèce? C'est la vieillesse, si souvent isolée ou rejetée; c'est l'enfance sans appui et sans guide; c'est l'affaiblissement du corps, le prolongement de la maladie, l'imperfection des sens, la mutilation des membres, la disparition de l'intelligence; c'est la foule des aveugles, des sourds-muets, des aliénés, des invalides de toute espèce. On a

vu ces malheureux, pendant quelques années, livrés aux soins d'une administration mercenaire et sans Dieu, et, après la plus cruelle des expériences, quand les autels étaient encore abattus, les congrégations religieuses ont été rappelées dans les hospices. Leçon étrange que la philosophie a subie sans mot dire, et dont on n'a pas tiré les conséquences nécessaires! Comme si le principe qui alimente les vocations et soutient le dévouement des sœurs hospitalières n'était pas le même que celui qui fait les congrégations dévouées à la prédication et à l'enseignement! Il est vrai que, pour la plupart des hommes, les plaies du corps sont seules apparentes, et que celles de l'âme sont niées.

Enfin, il n'y a pas jusqu'aux devoirs de la sépulture où le principe de l'association religieuse n'intervienne avec succès. Rien de plus attristant pour qui survit que l'abandon de ceux qui viennent de mourir, et ce n'est pas la moindre des consolations qu'on emporte en quittant la vie que l'attente d'une sépulture digne d'un chrétien. De là ces confréries, ces associations charitables de prières et d'honneurs funèbres, qui, dans les pays catholiques, entourent les obsèques du pauvre d'une certaine pompe religieuse. Je me serais abstenu d'en parler toutefois, si les vaines lamentations du paganisme n'avaient été transformées par la Rédemption en des suffrages efficaces.

Dans la série que nous venons de parcourir des misères humaines soulagées par la religion, une règle constante s'applique à toutes les phases et à tous les détails. Le sentiment vague de l'humanité ne suffit pas pour remédier à de telles blessures; réduit aux ressources du dévouement individuel, ce sentiment s'évapore; concentré sous une forme administrative, il périt par excès de confiance. On a tenté souvent l'association philosophique imitée de l'association religieuse, et ces essais se renouvellent tous les jours. Quelques personnes croient à une charité qui serait à elle-même sa propre récompense. Une telle charité peut avoir des patrons et des collecteurs; mais les instruments lui manquent, et le dévouement désintéressé lui est impossible; au lieu d'ouvriers qui se donnent sans réserve à l'accomplissement de l'entreprise, on n'a que des spéculateurs qui s'efforcent de profiter de l'œuvre pour eux-mêmes.

La charité chrétienne, mais laïque, constitue un degré in-

termédiaire. Elle a beaucoup produit de notre temps; elle agit encore avec une louable ardeur, et je suis loin de la taxer d'impuissance ou de désirer qu'elle s'affaiblisse. S'étant offert comme volontaire dans un temps où les instruments naturels de la charité avaient été presque tous abolis, le dévouement laïque a vivifié la foi par les œuvres, et la renaissance religieuse n'a pas maintenant d'appui plus solide. Il faut donc, non-seulement que les associations laïques se maintiennent, mais encore qu'elles grandissent, et, quel que soit l'avenir que Dieu réserve aux congrégations régulières, le rôle important que continuera de jouer la charité laïque assurera à l'action du Christianisme un puissant auxiliaire.

Mais ces sortes d'associations, étant inspirées par la religion, ont conscience d'elles-mêmes; elles connaissent la mesure de leur dévouement et de leurs forces. Le superflu d'activité, prélevé par l'homme du monde sur ses occupations et ses devoirs, est loin de suffire, et c'est dans de rares exceptions seulement qu'il arrive au laïque de pouvoir se donner sans réserve à la charité.

Au-dessus de l'action laïque se place donc celle du clergé séculier. Celui-ci pourtant ne suffit pas encore à sa tâche. Il est rare que les membres du clergé séculier puissent se dévouer à des missions spéciales; au contraire, leur mérite principal, c'est la diversité même des devoirs qu'ils remplissent. A tous les degrés, l'évêque, le curé, le prêtre de paroisse ont une mission générale, et qui chaque jour, à chaque heure, change de direction et d'objet. Pour suivre sans distraction l'accomplissement d'une pensée, pour grouper autour d'un obstacle une activité collective et sans cesse renouvelée, l'Eglise l'a toujours proclamé, les congrégations, les ordres sont nécessaires.

XVII. En rassemblant les preuves de l'utilité pratique des associations religieuses, nous n'avons envisagé que le soulagement des misères de l'homme, et nous avons laissé de côté ce qui l'élève et l'éclaire. La culture de l'intelligence, le progrès scientifique doivent pourtant beaucoup aux ordres religieux. Est-ce que sur ces points leur mission serait achevée?

Pour répondre à cette question d'une manière satisfaisante, établissons d'abord une distinction entre les sciences mathématiques ou naturelles et le reste des connaissances humaines. Si

l'on en juge par ce qui s'est passé depuis que les congrégations religieuses ont disparu, il faut croire que le progrès des sciences appelées exactes n'est point subordonné au développement de l'esprit d'association. On peut, ce me semble, s'expliquer d'une manière satisfaisante le motif de cette anomalie; je dis anomalie, car l'association est le plus puissant levier de l'activité humaine.

Le progrès des sciences se démontre par des résultats matériels; une fois constaté, il sert d'échelon à un autre progrès. La connaissance de tous les faits antérieurs, le rassemblement des autorités anciennes ne jouent, dans cette sorte de travaux, qu'un rôle secondaire. On part de ce qui tombe sous les sens pour découvrir une autre chose également manifeste et palpable. Chaque fait observé est aussi distinct, aussi individuel que la main même qui l'a produit. Le flambeau passe aisément d'un savant à l'autre sans qu'il soit nécessaire qu'un lien plus étroit concentre les efforts des travailleurs.

Les sciences qu'on appelle historiques ont un tout autre caractère que les sciences réputées exactes par excellence. L'art de constater matériellement les faits n'est pour elles qu'une préparation : ces faits ne sont rien par eux-mêmes, indépendamment de leur signification morale. L'étude intérieure de l'homme se réfléchit à chaque instant dans l'histoire pour en éclaircir les mystères, et l'homme successif étudié par l'histoire explique à son tour quelques-unes des obscurités de l'homme intérieur. Les documents qui conservent les souvenirs de l'humanité tendent sans cesse à disparaître, parce qu'ils portent sur des faits dont la rénovation identique n'a pas lieu comme dans les œuvres constantes de la nature. Cette diversité infinie engendre d'immenses difficultés de travail : pour que l'histoire fructifie, il faut unité d'action dans le rassemblement des faits, unité d'opinion dans le jugement qu'on en tire. La subordination des agents à une direction commune, la division d'un même labeur entre un nombre d'ouvriers proportionné à l'étendue de la tâche, sont donc les conditions premières de tout grand travail historique.

Toutes les entreprises de ce genre qui à une grande exactitude joignent des proportions considérables ont été l'ouvrage des corporations religieuses. Là seulement on a pu trouver, dans les instruments dont on faisait usage, assez d'abnégation

personnelle, assez de détachement des jouissances de la renommée; et, en échange de ces sacrifices, les congrégations seules ont pu garantir au dévouement scientifique la sécurité sans laquelle on a quelque droit de le considérer comme une dangereuse illusion.

Ici les faits parlent plus haut que les raisonnements : la Révolution, en détruisant l'ordre de saint Benoît, a arrêté net les grands recueils de notre histoire. De ces ouvrages, les uns, tels que le *Gallia Christiana*, les *Annales ordinis sancti Benedicti*, les Lettres des Papes, n'ont point été repris; les autres ont été continués par l'Institut, lentement et souvent d'une manière imparfaite.

En confiant à l'Institut l'achèvement de l'œuvre des Bénédictins, en dotant ces travaux d'une manière généreuse, l'Etat croyait avoir pourvu à tout, et pourtant, malgré la fixité des académies, malgré le zèle souvent admirable de leurs membres, on n'a pu retrouver l'équivalent de cette action continue, persévérante, multiple, des religieux.

On accusait la lenteur des académies, on s'en prenait à la négligence ou à l'âge, de l'intermittence qui règne parfois dans leurs publications : une pensée intelligente et élevée appela la munificence des Chambres sur les travaux historiques. En confiant la besogne à des jeunes gens, à des hommes désireux d'asseoir leur réputation sur des bases solides, l'on croyait avoir toutes les garanties d'intelligence et de zèle; mais ici, encore une fois, les prévisions ont été déçues : un discernement équitable n'a point présidé au choix des éditeurs; les considérations politiques, l'intérêt du moment y ont eu part; il en est résulté un ensemble disparate, un mélange incohérent d'excellents volumes et de travaux médiocres; et pourtant il ne s'agissait que d'imprimer des manuscrits. Qu'eût-ce été si l'on eût entrepris la composition de grands ouvrages comme ceux des Bénédictins?

Je ne montre que l'inconvénient extérieur de l'organisation actuelle de la science; j'évite de faire pénétrer la lumière dans ses tristesses intimes. J'aurais pu tracer le déplorable tableau des luttes de la vanité ou du besoin contre les conseils du devoir. Des hommes d'un rare mérite s'y sont consumés; et, quand ils ne sont plus, c'est à peine si l'on obtient un mouvement de pitié pour leur mémoire. A mesure que nous avançons, les temps deviennent plus durs pour les hommes de conscience.

Quand je verrai les gouvernants se préoccuper des vices secrets qui portent atteinte à la valeur intellectuelle du pays, quand on tentera une organisation nouvelle dont la base sera un peu d'honneur et beaucoup de sécurité assurés à ceux qui se donnent à la science, je conviendrai que les grands travaux d'histoire peuvent être accomplis par la société laïque. Jusque-là, qu'on me permette de n'attendre rien de semblable que du rétablissement des corporations religieuses.

XVIII. Nous venons de voir quelle influence la vie religieuse doit exercer au dedans de la patrie ; il s'agit maintenant d'étudier ses effets en dehors de la France.

Notre position extérieure, notre empire moral sur les autres peuples, nos intérêts de toute nature sont étroitement unis à la cause catholique. En m'exprimant ainsi, je ne fais que me conformer au langage tenu par nos hommes d'Etat les plus éminents : j'ajouterai seulement que notre destinée dépend, en grande partie, du rétablissement ou de la proscription des ordres monastiques.

Qu'on ne se méprenne pas, néanmoins, sur l'intention qui dicte mes paroles : à Dieu ne plaise que j'assimile la conduite de la France à celle d'une puissance rivale! Au delà du détroit, le zèle religieux se subordonne presque toujours aux intérêts d'une politique peu chrétienne. Un tel rôle serait indigne du Catholicisme et ne conviendrait pas à la France : autre chose est le devoir de la politique, autre chose est l'inspiration souveraine de la religion.

Notre vraie destinée n'en est pas moins une destinée catholique.

Le développement de la grandeur française a été en Europe une cause juste ; si les autres peuples jouissent aujourd'hui de l'indépendance nationale, ils le doivent à ce que la France, la première, a abaissé les prétentions impériales devant sa propre indépendance. Le Saint-Siége l'a secondée dans cette entreprise, et leur alliance est ancienne.

Ce n'est pas qu'à diverses époques nous n'ayons rêvé quelque chose de plus gigantesque aux yeux des hommes. Mais que celui qui sortait des bornes de la grandeur nationale se soit appelé Philippe-le-Bel, François Ier, Louis XIV ou Napoléon, toujours l'événement a été le même. Conquérants, nous som-

mes vaincus et notre flot passe vite; défenseurs du sol, nous avons des retours contre les flots même qui nous surmontent.

Ainsi les conquêtes matérielles nous sont interdites, et notre limite est proche ; mais l'influence morale nous assure la revanche, et nous ne l'exerçons jamais si pleinement que quand elle se conforme aux intérêts de la religion. Il suffit à la France de se montrer au dehors couverte des armes du Catholicisme, pour éveiller partout ce qu'il y a d'instincts généreux dans l'humanité. Ce vieux renom qui date de Charlemagne et des Croisades n'a jamais été effacé par nos boutades de machiavélisme. En ce sens, nous sommes toujours les *fils des croisés :* mot d'une vérité profonde, mais trop élevé peut-être pour être compris par ceux qui ne s'élèvent pas.

La Révolution, dans ce qu'elle avait de plus généreux, avait voulu continuer notre ancien rôle au nom d'autres idées et sous une nouvelle bannière. Quand le pays gémissait sous la tyrannie des factions, on proclamait à Paris l'affranchissement de l'humanité. Quelques-uns croyaient sincèrement semer la liberté, mais il ne leva que la conquête.

Si ses triomphes furent éclatants, les suites en furent terribles et le sont encore, plus que nous ne consentons à le reconnaître. J'admire parfois nos chrétiens : on dirait que la religion respecte chez eux, sans y pénétrer, le domaine des illusions politiques. Ils se refusent à reconnaître les inévitables conséquences d'un passé qui nous opprime. Nous avons laissé en notre nom fouler toutes les nations, tromper tous les cœurs généreux qui s'unissaient à notre cause. Nous nous sommes presque consolés d'être tyrannisés, en tyrannisant les autres peuples : et maintenant nous exigeons qu'on se confie à notre parole, qu'on croie à une modération exemplaire de notre part. Cependant il suffit d'un mot imprudent pour réveiller les préventions dont nous avons justement été l'objet : au moindre symptôme, les coalitions se reforment contre la France.

Il ne faut pas pourtant nous faire illusion : quand nous comptons sur la propagande révolutionnaire, nous nous appuyons sur un roseau brisé. Tandis que le retour des passions anarchiques nous menace au dedans, nous n'avons pour agir au dehors qu'un vain épouvantail ou des séductions qui n'opèrent plus sur les gens de bien. Les moyens dont nous nous servons pour occuper de nous sont misérables : ils nous créent une

sorte d'auxiliaires dont il faut rougir. Les imaginations flétries par nos romans, les têtes tournées par nos prédications politiques ne constituent plus dans les pays étrangers qu'une minorité à laquelle n'appartient ni la décision, ni la vertu, ni l'influence; et s'il nous est encore donné d'entretenir l'agitation dans quelques foyers restreints, on l'a vu dernièrement en Suisse, nous avons l'art d'énerver ceux que nous endoctrinons.

Pour nous consoler de cette humiliante décadence, tournerons-nous le regard vers les pays où la conquête, qui nous est permise, se montre justifiée par l'intérêt général de l'humanité? Là, c'est encore ce qu'on appelle la France nouvelle, la France révolutionnaire, la France philosophique, qui crée nos embarras et retarde le progrès de notre domination. Aux yeux des Arabes, à qui nous nous croyons tellement supérieurs, l'absence de religion nous dégrade : incapables jusqu'ici de créer la confiance et d'imposer le respect, nous portons en nous-mêmes des principes de faiblesse et de ruine ; nos agents nous compromettent et les concussionnaires nous dévorent.

Tel était le tableau, presque sans exception et sans nuance, qu'offrait naguère l'Algérie. L'aurore d'un meilleur avenir a commencé pour ce pays. La religion y a pris pied, et, quoique ses progrès y soient entravés par mille obstacles, depuis que le siége de saint Augustin s'est relevé, depuis que les anges de la charité ont foulé cette terre et que la congrégation des Trappistes, à peine tolérée dans la mère-patrie, a été appelée pour donner à la colonisation une impulsion et un modèle, nous ne sommes plus sur le sol de l'Afrique une horde turbulente et destinée à disparaître : il nous sera donné d'y fonder un établissement durable, parce que bon gré malgré le Catholicisme s'est glissé dans les plis de notre manteau.

En général, toutes les fois que nous cherchons à former au loin des établissements français, l'impétuosité, l'inconstance et le désordre amènent à notre suite la ruine ou le marasme. La pensée hardie et sérieuse qui conçoit les grandes expéditions et les dirige, l'esprit de suite qui en consolide les résultats, nous sont, pour ainsi dire, étrangers. Là où nous nous contentons de paraître, nous ne portons trop souvent qu'une spéculation stupide à force de mauvaise foi.

Au centre de la nation, il règne encore une pudeur publique,

quoique énervée et décroissante. Les caractères sans moralité se soutiennent en s'appuyant les uns sur les autres, comme les masures d'une vieille cité; à distance, au contraire (et ceux qui ont voyagé loin en ont pu faire comme moi l'expérience), le naturel se décompose, ou plutôt il se montre dans son effrayante nudité. Le crédit moral de la nation se trouve ainsi compromis sans cesse par des individus indignes de porter le nom de Français.

L'étrange faiblesse qui consume la génération actuelle ne se montre nulle part plus clairement que dans les pays étrangers: je ne parle plus ici de ceux dont le fonds gangréné se révèle par des actions déshonorantes. L'expatriation n'est pas moins fatale aux natures étiolées, comme il y en a tant dans la meilleure part de notre nation. Le moindre obstacle les abat, le moindre dérangement dans leurs habitudes les déconcerte. Tout change pour nous dès que c'est l'action religieuse qui nous représente: à côté de ces hommes qui ne peuvent supporter ni les variations de climat, ni la modification des mœurs, il faut voir les saintes filles qu'une vocation paisible a attirées dans la retraite, et qu'un ordre de la religion jette tout à coup au milieu des tempêtes et sur des rivages dont le nom même leur était naguère inconnu. Leur fermeté est si sereine, leur courage si simple, leur abnégation si pleine d'une céleste joie, qu'on oublie presque de les admirer.

Dans leur modestie comme dans leur dévouement, ces natures dont Dieu s'est emparé ont quelque chose d'inébranlable. En quelque lieu qu'elles se trouvent, l'obéissance est le secret de leur force, et il n'est pas de conjoncture si difficile dont elles ne sachent sortir avec intelligence et résolution. Ce qui convient selon les lieux et les peuples, la mesure de l'action religieuse, l'appréciation des circonstances dans lesquelles il est à propos d'y substituer une intervention purement humaine, ce qui touche les cœurs, ce qui anéantit les défiances, ce qui fonde un crédit durable, toutes choses enfin qui ne pourraient être, selon le monde, qu'un prodige d'habileté, découlent pour ces âmes que la grâce habite du simple accomplissement de leur mission.

Cependant de ces cœurs dévoués à la religion déborde aussi le plus pur amour de la France: le nom de la patrie qu'elles chérissent, les filles de saint Vincent de Paul le font retentir au

chevet des malades qu'elles consolent : il se mêle aux bénédictions dont elles sont l'objet ; elles le répètent sans cesse, elles le font aimer aux enfants qu'on leur confie et qui les entourent comme autant de mères célestes. Une tolérance merveilleuse règne dans les écoles que les Lazaristes dirigent à Smyrne et à Constantinople : j'y ai vu des enfants de toutes les communions chrétiennes, des juifs, et jusqu'à des musulmans. On y respecte les scrupules d'une conscience même égarée, et les enfants sont rendus à leurs parents sans qu'une tentative contraire aux vœux qu'ils ont exprimés ait trompé leur confiance. Ainsi s'infiltre partout le respect du Christianisme et l'attachement pour la France. Si plus tard des complications politiques nous amènent sur ces rivages, on y recueillera le fruit de cette semence évangélique, et les obstacles s'aplaniront devant nous.

Tels sont les agents que le Catholicisme répand partout et qu'il se charge d'inspirer en notre faveur. La diplomatie la plus subtile, la plus active, la plus dispendieuse, n'arriverait pas à des résultats comparables : des hommes qui osent à peine se montrer au grand jour, dans l'atmosphère hostile de nos cités, occupent à l'étranger l'avant-garde de l'influence française. D'où vient, me dira-t-on peut-être, que ces faits sont si peu connus ? Les touristes abondent aujourd'hui dans l'Orient : leurs récits ne devraient-ils pas redresser l'opinion de la métropole, si défavorable aux congrégations religieuses? Mais d'abord les touristes d'ordinaire s'inquiètent peu de ces affaires de sacristie et de couvent, et, si parfois ils les honorent d'un regard, leur âme est si bien cuirassée par la bonne éducation dont ils sont redevables à l'esprit public de la France que toute impression favorable aux intérêts religieux y glisse sans laisser de trace.

On appelait dernièrement à Constantinople sur les établissements des Lazaristes l'attention d'un assez grand personnage qui s'y trouvait en passant : on lui rapportait, à l'appui de ces observations, des anecdotes pleines de charme et d'intérêt que je voudrais bien moi-même avoir le temps de raconter à mes lecteurs : « Tout cela est bien, répondit le personnage en secouant « la tête, mais il y a des Jésuites là-dessous ! »

Il faut rendre au gouvernement actuel la justice que, depuis quelques années et sauf à se mettre en contradiction avec ce qui se passe à l'intérieur, il a cessé de méconnaître l'im-

portance de nos établissements religieux dans le Levant, et qu'il les a hautement favorisés; mais il n'en a pas été toujours de même : à plusieurs reprises le gouvernement français a fait violence aux traditions de la politique chrétienne. C'en était fait de la sympathie qui nous rattache les populations catholiques du Liban, si les ordres religieux n'avaient pris en main notre propre cause. Au moment où l'armée d'Ibrahim-Pacha était forcée d'abandonner la Syrie, on vit les religieux du mont Carmel recueillir les ossements des Français tués lors de la campagne de Napoléon dans ces contrées et les transporter solennellement dans leur église. C'était faire voir aux chrétiens de la Syrie que tôt ou tard ils retrouveraient dans la France leur protectrice naturelle. L'effet de cette démonstration fut considérable, et dès ce moment le crédit moral des Français commença à se rétablir. Et pourtant parmi ces moines on ne comptait pas un Français.

Le spectacle que le Levant vient de nous donner, nous le retrouvons par tout le monde. Le dernier des empires qui ait résisté à la prépondérance européenne vient enfin de succomber dans une lutte inégale. La Chine est ouverte aux Anglais, et nous assistons au début d'un inévitable asservissement. Au premier aspect, tous les avantages de cette révolution semblent assurés à nos éternels rivaux. A côté d'eux et le lendemain de leur triomphe, quelle prétention pourrions-nous faire valoir? Qu'est-ce qui peut nous concilier la sympathie ou le respect des Chinois, à nous qui, jusqu'à présent, n'avons entretenu avec eux que des rapports commerciaux sans importance? Heureusement pour nous, la religion a devancé le commerce et la diplomatie. Nos anciens missionnaires ont semé une moisson qu'il nous appartient de recueillir. L'action vraiment chrétienne des Jésuites de la Chine est aujourd'hui pleinement justifiée par l'héroïque fidélité des familles qu'ils avaient converties. Au milieu de persécutions sanglantes qui rappellent les premières épreuves de notre religion, le flambeau de la foi n'a cessé de se transmettre d'une génération à l'autre. En dépit de craintes trop légitimes, les chrétiens se rassemblent, à la voix des nouveaux missionnaires, dans les anciennes églises et souvent autour des restes vénérés de leurs apôtres. Que le jour de la tolérance luise enfin, et l'on verra par toute la Chine se

montrer des agrégations considérables que les bienfaits du Catholicisme ont initiées à l'amour de la France.

Il y a vingt ans nous n'étions rien dans l'océan Pacifique. A peine si quelques baleiniers, chassés des mers polaires par la disparition des grands cétacés, s'aventuraient au milieu de la Polynésie, mal accueillis partout et partout devancés par les envahissements religieux et commerciaux de la race anglo-saxonne. Aujourd'hui les mêmes mers sont devenues le théâtre de notre rivalité avec la Grande-Bretagne. Si nous y trouvons des adversaires intraitables, nous y avons aussi des amis dévoués. Avec de la constance et de l'habileté, il est évident que nous entrerons en partage du progrès de l'influence européenne en ces contrées; mais si jamais il en résulte pour nous des avantages politiques et un accroissement de richesse, nous souviendrons-nous alors que ce sont les missionnaires catholiques qui, la croix à la main, nous ont ouvert un monde nouveau?

Nous en possédions un bien plus fécond dans les solitudes de l'Amérique du Nord. Depuis la baie d'Hudson jusqu'au golfe du Mexique, à travers les grands lacs et les fleuves immenses, des hommes aventureux et infatigables nous avaient ouvert le chemin. Là, les missionnaires partageaient la couche du chasseur: leurs courses poétiques, leurs prédications, l'amour qu'ils avaient su inspirer aux populations indiennes, l'alliance que la religion avait scellée entre les tribus errantes et les chrétiens de l'Europe, tout ce tableau d'un empire que nous avons perdu, une plume éloquente entre toutes l'a gravé trop profondément dans l'imagination des Français pour que j'essaye d'en raviver les couleurs. Quand l'illustre voyageur recueillait ainsi les mélancoliques souvenirs de notre puissance et de nos bienfaits, il semblait qu'il avait dû entendre les derniers échos de la reconnaissance américaine ; et cependant, après un intervalle de près d'un siècle, le souvenir en survit encore. Au delà des montagnes Rocheuses, les missionnaires jésuites ont rassemblé autour de la croix les descendants des Indiens évangilisés autrefois par la France. A mesure que la race européenne prend possession du continent américain d'un Océan à l'autre, à travers les forêts, sur le courant des fleuves, des Canadiens, toujours Français de langue et de cœur, font entendre les refrains de la vieille patrie auxquels répondent les Indiens par les cantiques que les

religieux français ont appris à leurs pères. On nous raconte les progrès de l'esprit d'indépendance dans les pays que nous avons autrefois possédés; on nous dit qu'une nouvelle France peut y renaître, et qu'un jour sans doute, depuis l'embouchure du Saint-Laurent jusqu'à celle de l'Oregon, un empire s'étendra dont la langue, les coutumes et les sympathies seront françaises. Si cet avenir se réalise, quel aura été le lien mystérieux entre les anciennes colonisations et le jeune empire? La religion surtout, la religion presque seule. Ainsi des prêtres français auront été encore une fois les agents d'un retour à des traditions presque éteintes, dont les prévisions de la politique la plus aventureuse n'auraient pu embrasser l'espérance.

En rappelant ainsi quelques-unes des missions catholiques et françaises, je touche à peine quelques points d'un inépuisable sujet. Une plume habile en a présenté le tableau complet dans le résumé qui remplit le numéro d'avril dernier des *Annales de la Propagation de la Foi*. Tous les catholiques ont dû le lire dans ce Recueil, car tous s'associent à l'œuvre admirable qui a ranimé les progrès de notre communion dans le monde. En contemplant la rapidité avec laquelle s'est réalisée la pensée dont Dieu, pour confondre notre orgueil, avait déposé le germe dans l'âme d'une pauvre fille de Lyon, nous nous demandons ce qu'auraient dit les grands politiques, s'ils avaient été instruits de l'existence de l'œuvre, à l'heure où l'on en recueillait les premières contributions. Et pourtant, en contraste avec les plans en faveur desquels on se montre souvent si inutilement prodigue, la cause de la France s'est vue tout à coup dotée d'un revenu qui, répandu en tous lieux par des mains dévouées, sans détournements, sans gaspillage, fait naître des fruits d'une pureté et d'une abondance sans égales.

Ici je cesse de m'adresser aux hommes qui mettent au-dessus de tout la cause religieuse : pour qui s'est donné la peine d'étudier les intérêts actuels de la France, ses ressources et le rôle qu'elle est appelée à jouer dans l'avenir, est-il possible de concevoir rien d'insensé comme la conduite de ceux qui, au cœur même de notre pays, ont organisé la guerre contre le Catholicisme, et surtout contre la réalisation du principe de l'association religieuse?

On parle de la cause nationale; on s'effraie de je ne sais quel fantôme des envahissements de la cour romaine; on confond à

dessein les préjugés gallicans avec les convictions françaises : mais il n'y a rien de moins national que la politique qui a pris le Catholicisme pour point de mire de ses attaques. Savez-vous ce qui arriverait si la passion qu'on nourrit contre notre cause parvenait à rompre les faibles digues qui la retiennent et à entraîner l'Etat à la dérive? Tous les progrès que nous avons faits au dehors depuis dix ans, et qui sont le fruit du mouvement religieux, tous ceux que nous entrevoyons dans un avenir plus ou moins proche, feraient place à une décadence immédiate. La vie qu'on aurait interrompue au pied de l'arbre abandonnerait bientôt ses rejetons éloignés. Et pourquoi cette marche rétrograde? pourquoi cette ruine? Pour complaire aux gens d'esprit qui veulent régner seuls et aux gens corrompus qui craignent la censure religieuse; pour rassurer ceux aux intérêts, aux passions, à la vanité desquels il ne convient pas qu'il y ait dans le pays un sacerdoce grave, nombreux, actif, prééminent par les mœurs, les œuvres et la science. En vérité, pour conniver à une telle conjuration, il faudrait que nous devinssions nous-mêmes insensés, et, grâce à Dieu, nous ne le sommes pas.

Il y a quatre-vingts ans, les mêmes passions qu'aujourd'hui s'agitaient, les mêmes clameurs se faisaient entendre; on exaltait aussi les droits de la nation, on s'élevait contre l'asservissement religieux, et afin de ruiner plus sûrement la puissance que l'esprit d'association assure à l'Eglise, on avait dirigé les attaques contre celui des ordres qui depuis trois siècles occupe l'avant-garde du Catholicisme. A cette époque, les libertés publiques étaient inconnues; l'opprimé était sans ressources contre les entreprises du pouvoir; l'opinion, dépourvue de guide et d'expérience, obéissait à l'impulsion de la calomnie; la victime se tut et l'iniquité fut consommée.

En même temps, une infamie non moins grande s'accomplissait dans l'ordre politique : le même gouvernement qui frappait les Jésuites abandonnait honteusement le Canada à l'Angleterre. La guerre aux Jésuites avait déjà ruiné l'influence française dans la Chine; on perdait alors une terre où la religion n'avait pas agi d'une manière moins efficace dans l'intérêt de notre patrie; les gens d'esprit, qui déjà voulaient régner seuls, et qui en conséquence sapaient l'édifice religieux, n'ayant en tête que l'intérêt de leur vanité, ne se souciaient aucune-

ment ni de nos progrès en Chine, ni de nos frères de la Nouvelle-France : un roi dégradé par la débauche avait pour complice de ses lâchetés politiques la société qui lui avait donné sa corruption ; des coups inspirés par le même esprit et dirigés par les mêmes mains frappèrent en même temps la cause nationale et la cause catholique[1].

XIX. Mon sujet n'est point épuisé : j'ai tâché de faire voir pourquoi il faudrait que les ordres fussent reconstitués ; j'aurais à montrer maintenant sur quelles bases ils devront l'être. Mais comment suffire à cette nouvelle tâche? Ce serait d'ailleurs un soin prématuré ; nous disputons à une foule ameutée, à une majorité prévenue, le principe même des associations religieuses, et nous croirions dès à présent nécessaire de réglementer une existence qu'on veut proscrire au nom de la loi, de l'intérêt national, de l'esprit du siècle, en un mot de tout ce qui séduit des imaginations échauffées et sans expérience! Il est certain que nous avons le temps d'y penser.

D'ailleurs, j'ai déjà lieu de craindre d'avoir accumulé dans cet écrit trop de considérations et de preuves. J'avais tant de préventions à combattre ; les arguments s'offraient en foule ; j'aurais voulu prévoir toutes les objections et n'en laisser aucune sans réponse, et cependant il fallait hâter le pas et se garder de donner à une polémique des proportions démesurées. La tâche était trop forte, et je n'ai pu éviter sans doute ni le désordre de la composition ni l'encombrement des idées.

Cependant, pour l'acquit de ma conscience, je dois laisser la preuve que je n'ai reculé devant aucune des conséquences naturellement enchaînées aux propositions que j'ai soutenues. L'existence solide et durable des ordres ne peut guère se concevoir sans la propriété ecclésiastique, et cette propriété est l'objet de préjugés violents. Je désire qu'ils soient sincères. On déclame surtout contre les inconvénients attachés aux biens de *main morte*, et cela dans un pays où les propriétés foncières des communes, représentant un capital énorme à l'état de *main-morte*, sont livrées, pour la plupart, à l'incurie d'administrateurs

[1] J'aurais pu dire quelques mots de l'abolition de l'esclavage, dans les rapports avec les associations religieuses, seules capables de l'accomplir : c'est là une grande question et qui sera traitée *in extenso* dans ce recueil. Qu'il me suffise d'en avoir indiqué l'importance.

égoïstes et inexpérimentés. Au moins les biens des ordres étaient-ils gouvernés avec un soin et une intelligence admirables. Un terrain bien cultivé profite à l'intérêt commun, quels que soient les bénéfices du propriétaire.

Quand on parcourait l'ancienne France, la belle culture indiquait partout la propriété ecclésiastique. On conçoit qu'à côté des terres de la noblesse, dévastées par les intendants, et des fonds roturiers, ruinés par l'impôt, la prospérité des biens de moines ait excité l'envie, et qu'un beau jour le peuple ait voulu chercher dans les flancs de la poule aux œufs d'or le secret de sa richesse. Mais la France d'aujourd'hui ne ressemble plus à celle du XVIII^e siècle. L'égalité des charges a étendu sur tout le pays le niveau de la prospérité. Le capital foncier s'est accru dans d'énormes proportions. On pourrait créer des revenus considérables pour les ordres, sans que la progression de la propriété laïque en reçût une atteinte sensible.

D'ailleurs, n'y a-t-il pas en France des terrains dont personne n'ose entreprendre l'amélioration, des pentes dénudées sur les montagnes, des marais insalubres dans les plaines? La propriété laïque recule avec raison devant les sacrifices qu'ici le reboisement, là le desséchement rendraient nécessaires; elle est trop divisée, trop pressée de consacrer ses bénéfices aux jouissances de la vie. D'un autre côté, les charges du gouvernement toujours croissantes lui interdiront pour longtemps encore d'aussi énormes entreprises. Serait-ce un si grand danger que d'abandonner aux congrégations religieuses ces domaines qui, à proprement parler, n'ont pas de maîtres, parce que personne n'y consent à assumer les charges de la propriété? Les congrégations ont des qualités que n'aura jamais un propriétaire laïque. Elles sont patientes, elles sont sobres, elles convertissent facilement en améliorations la plus grande partie des bénéfices. Dans les vastes exploitations que pourraient entreprendre les associations religieuses, le pauvre trouverait sa nourriture, le cultivateur puiserait des leçons; au bout de quelques générations d'un labeur constant, on verrait, comme aux siècles où les disciples de saint Benoît défrichèrent la France, de belles forêts, des pâturages fertiles remplacer des déserts qui affligent maintenant nos regards sur tant de points de notre territoire.

Alors sans doute on serait exposé à voir renaître les princi-

paux inconvénients de la grande propriété ecclésiastique : elle exciterait l'envie, elle amènerait la corruption ou tout au moins la mollesse. Mais la prudence du législateur y aurait pourvu : les terres, concédées seulement à titre d'emphythéose, feraient retour à l'Etat au bout d'un terme prévu ; les domaines, reconquis sur la nature, se morcelleraient entre les mains laïques, et les ordres, retrempés à la source de la pauvreté, marcheraient à de nouvelles conquêtes agricoles.

Mais je sens que j'ai trop raison pour qu'on ne m'accuse pas de rêver.

## CONCLUSION.

XX. Le but de ce travail a été de faire prévaloir, contre les préventions de l'époque, le principe de l'association religieuse.

Quand on envisage la situation actuelle, on ne rencontre que le chaos. L'anarchie existe dans l'application des lois. On associe la tolérance à la proscription. Au milieu des actes contradictoires dont nous sommes chaque jour témoins, rien de constant n'apparaît que la prétention du gouvernement à juger souverainement, et en plein arbitraire, des circonstances qui lui permettent d'autoriser et de celles qui lui commandent d'interdire.

Ce qu'on approuve hors de France, on le condamne dans l'intérieur du pays. A Constantinople un Capucin est chapelain de l'ambassade; à Paris la police pourra l'arrêter pour avoir porté publiquement un costume illégal. La plus étrange bigarrure existe dans la manière dont on applique, selon les lieux et selon les hommes, les lois qui proscrivent les ordres religieux. A vingt lieues de distance, c'est quelquefois la paix ou la guerre pour la même institution.

L'anarchie est encore plus forte dans les esprits. On trouve bon que la France se serve des congrégations pour accroître son influence politique, et l'on se plaint au dedans de l'embarras que cause leur renaissance. On consent bien à tolérer quelques maisons ; mais s'il y en avait trop, ce serait grand dommage. Un autre voudra qu'on laisse toute liberté aux femmes, mais les couvents d'hommes n'apparaissent à ses yeux que comme des foyers d'intrigues : comme si les femmes étaient moins susceptibles d'exaltation que les hommes et

moins propres à servir avec abnégation une cause mystérieuse!

Quelques-uns admettent la nécessité du dévouement religieux pour rendre à la société certains services extraordinaires. On admire l'asile ouvert dans les gorges de la Grande-Chartreuse aux grandes pensées, aux douleurs et aux remords : on ne tarira pas d'éloges sur le courage des moines du Saint-Bernard. En général la vie religieuse devient licite et même indispensable à une certaine élévation au-dessus du niveau de la mer ; mais plus bas, c'est un délire et un danger. Pour savoir si on doit approuver l'établissement d'une congrégation, on aura recours au baromètre.

Le grand nombre condamne le principe des congrégations ; mais l'embarras, c'est de s'en passer dans la pratique. La religion a sur les bras la plupart des misères humaines, et les plus décidés contre le Catholicisme seraient étrangement troublés si, tout d'un coup, la religion, chassée des postes qu'elle occupe, laissait à la société civile le soin de pourvoir seule au soulagement des maux dont la charité chrétienne s'est chargée.

Une telle situation ne peut longtemps subsister : tôt ou tard on en arrivera à une idée nette et à une législation uniforme.

Alors se posera définitivement la question de savoir si on veut être en dedans ou en dehors du Catholicisme.

On reconnaîtra sans doute l'impossibilité de rompre avec cette communion, et, comme il n'y a pas de Catholicisme sans les associations religieuses, on finira par avouer que la loi qui les proscrit est incompatible avec son existence.

Mais les associations s'alimentent à une source distincte du centre de l'unité politique ; mais de cette origine peuvent sortir des entreprises contraires à l'intérêt national. Le pouvoir civil ne renoncera jamais à son droit de contrôler et de surveiller tout ce qui émane de l'étranger.— Ceux qui renouvellent sans cesse de telles objections savent bien qu'elles s'appliquent à la religion elle-même. Toute doctrine fondée sur la distinction absolue du spirituel et du temporel est défectueuse et inapplicable. Consentir à l'exercice du Catholicisme, c'est de la part d'un gouvernement la marque d'une grande confiance envers le souverain Pontife et envers la cour de Rome. Or, il s'agit de savoir si cette confiance nécessaire engendre des dangers; si Rome

est étrangère à toute modération, à toute intelligence des circonstances particulières dans lesquelles se trouve chaque contrée du monde; si, sur les points de discipline et sur les concessions qu'on est souvent obligé de faire à la société civile, le gouvernement pontifical rejette, sans les entendre, les objections légitimes et les réclamations fondées. D'un autre côté, nos évêques ne passent pas pour manquer de prudence, et le dernier des reproches qu'on puisse leur adresser, c'est de vouloir créer des embarras au gouvernement.

Puisqu'il en est ainsi, serait-il donc impossible d'en arriver à reconnaître le droit souverain de l'Eglise en matière de congrégations religieuses? S'il était question d'une tolérance provisoire, on s'adresserait à l'évêque; voudrait-on en venir à une autorisation définitive: le Saint-Siége en aurait la responsabilité. Les bons rapports de l'Etat avec la cour de Rome, son influence directe sur les évêques lui seraient une garantie suffisante que rien ne serait entrepris ou toléré contre ses véritables intérêts. De quelque manière que j'envisage la question, à quelque supposition que je me livre, un tel état de choses ne me semble devoir produire aucun inconvénient, aucun danger.

Sans doute il resterait à réglementer au dedans le mode d'existence des associations reconnues, et, quand on en arriverait aux détails, on rencontrerait d'assez graves difficultés; mais depuis quand a-t-on rejeté une chose avantageuse à cause des difficultés d'exécution? Quelque grandes qu'elles fussent, on en triompherait, si une fois la conviction de la nécessité catholique et de l'utilité humaine des associations religieuses était solidement établie.

Beaucoup de personnes envisageront d'un autre point de vue la question que je traite. En principe, elles ne contesteront peut-être pas la grande importance des institutions catholiques, mais en fait, elles jugeront inutile qu'on s'en occupe. « On ne ranime point, diront-elles, ce qui a cessé de vivre. Une expérience galvanique n'est point une résurrection. Cinquante ans d'habitudes contraires ont effacé le monachisme de nos mœurs. Des fantaisies de rétablissement, isolées et pour ainsi dire individuelles, ne méritent pas l'attention du législateur. »

De deux choses l'une pourtant : ou la renaissance de la vie religieuse est une chimère, et alors d'où vient que les tentatives actuelles excitent tant d'épouvante et soulèvent de si ardentes

réclamations? Ne serait-il pas juste d'accorder un peu d'indulgence et de pitié à ces songes de malade, *velut ægri somnia?* Qu'on laisse au moins les congrégations *remourir* de leur belle mort!

Ou le mouvement actuel n'est pas un vain symptôme; il y a dans le Catholicisme plus de vie et d'avenir qu'on ne lui en suppose; les associations religieuses reparaissent et grandissent parce qu'une notable portion de la société les réclame : s'il en est ainsi, on ne peut s'opposer à leur développement sans violenter les consciences. Il est temps qu'une loi spéciale interprète la loi suprême dans le sens de la liberté.

A juger en fait la probabilité du succès qui attend les congrégations religieuses, les symptômes sont favorables et la résurrection est réelle. De ce que tant de nos concitoyens qui devraient être bien informés l'ignorent et le nient, il ne s'ensuit pas que nous soyons sous l'empire d'une vaine illusion. La publicité illimitée est comme la grande lumière; elle rend les objets indistincts. Depuis que les sources d'information sont ouvertes avec tant de libéralité, la multitude des renseignements nuit à leur diffusion. Il faut un travail et presque un art pour se tenir au courant de ce qui intéresse, et qui ne s'intéresse pas à l'Eglise ignore à peu près ce qui la concerne. On accuse souvent les ecclésiastiques de ne pas assez connaître le monde actuel; mais ce monde est cent fois plus étranger aux choses de la religion; aussi, quand quelque circonstance lui révèle une partie des faits de cet ordre, il s'imagine que c'est un grand mystère qui vient de faire explosion. Il accuse de menées ténébreuses des hommes qui n'ont cessé de marcher au grand jour de la publicité.

Il est temps que la vérité soit connue et que les malentendus disparaissent. Que ceux qui sont animés de sentiments sérieux et sincères consentent enfin à s'enquérir des faits. Je ne doute pas qu'ils ne soient frappés comme moi de la grandeur du mouvement actuel. Le nombre des vocations religieuses est un signe dont l'importance ne peut être méconnue. Décidément il faut une place dans la société à ces forces régénératrices qui se révèlent de toutes parts.

L'hésitation est d'autant moins excusable qu'on ne demande rien à l'Etat, ni de son activité, ni de ses ressources. C'est le seul point peut-être où un grand bien se présente à faire sans

qu'il faille transformer le vœu public en un article de budget. Quand on propose un perfectionnement matériel, l'argent est prodigué à des expériences souvent très-incertaines; ici le résultat est connu d'avance, et l'Etat n'a qu'à laisser faire pour que le bien s'accomplisse. Il est vrai qu'il s'agit d'un progrès moral, et la plupart du temps il n'y a de gens qui s'en soucient que ceux qui le redoutent.

Au reste, l'expérience de tous les siècles le démontre, plus le bien qu'on poursuit est grand, et plus on rencontre d'obstacles. Il faut donc agir et parler; il ne faut plaindre ni le temps ni les efforts. La goutte qui tombe incessamment finit par percer la pierre, et, si faible qu'on soit, on a son tribut à verser dans le courant de la vérité.

Cependant, avec les mêmes intentions, on peut différer sur l'opportunité des moyens. Faut-il donc ainsi s'aheurter à un préjugé violent? N'est-ce pas plutôt un malheur que l'attention ait été portée si vivement sur les progrès de la société religieuse, et n'a-t-on pas le droit de considérer comme prématurées des discussions qui amènent encore plus d'éclats? Par là se trouve compromis le bien qui s'opérait tranquillement et sans faste. Le gouvernement, guidé par l'instinct de sa conservation, ne pouvait de lui-même se sentir enclin à persécuter le seul pouvoir moral qui soit capable de rattacher sérieusement les esprits à la cause de l'ordre. Maintenant les passions hostiles à la religion le provoquent et le poussent. N'est-il pas à craindre que, par faiblesse, il ne s'abandonne enfin à cette impulsion destructive? Sa position est difficile; mais il existe entre lui et nous un intérêt commun. Nous devons le ménager, pour qu'il nous ménage à son tour.

En tout état de cause, je suis loin de méconnaître la sagesse de ces conseils. Puisque nous avons la prétention de travailler pour l'Eglise, il serait absurde à nous de ne pas l'imiter dans sa prudence, et nous n'ignorons pas ce qu'est chez elle l'esprit de mansuétude et de temporisation.

Cependant nous avons, en faveur d'une attitude plus haute, d'un langage plus décidé, d'illustres exemples dans l'Eglise elle-même. La modération exemplaire des Jésuites leur était imputée à mal; pour avoir obéi à leur devoir, qui est d'accourir partout où le danger existe et où les blessures de la conscience chrétienne sont ouvertes, on les accusait d'envahissement oc-

culte et de mépris pour les lois. L'action la plus publique, la plus laborieuse, la plus conforme aux devoirs du prêtre, ne suffisait pas pour les absoudre du soupçon de ruse et d'intrigues. Alors un de ces hommes qui forcent le respect a dit hautement : *Je suis Jésuite*, et la calomnie a reculé, et tous les gens de bien ont senti que le temps des proscriptions était passé, et le droit qu'a tout citoyen de se donner à la vie religieuse a été mis au-dessus des attaques. C'était risquer beaucoup, et pourtant le succès a couronné l'audace de la vertu.

Quand, pour faire triompher la plus juste des causes, on peut disposer d'armes telles que les œuvres et la liberté de discussion, il n'y a nul avantage à les laisser dans le fourreau.

Et d'ailleurs les mœurs ont changé : l'Eglise a besoin de s'y acclimater; plus que jamais l'opinion est devenue la reine du monde : il faut aller directement où réside la véritable souveraineté.

Que les âmes chrétiennes jugent avec indulgence la tentative que j'accomplis. Ceux qui n'ont jamais varié ont le droit de refréner leurs convictions devant les conseils de la prudence; mais on n'agit pas de même quand on a ses preuves à faire, et les hasards d'avant-poste sont pour les recrues.

Ch. Lenormant.

# DES CHANGEMENTS

# DANS LE CLIMAT DE LA FRANCE.

Le climat de la France a changé et change journellement. La nature et l'homme y travaillent sans relâche et en commun; on douterait mal à propos de leurs efforts infatigables. Le ciel, la terre et les eaux en conservent à chaque pas des témoignages non équivoques. Les investigations bien dirigées nous mettent aisément sur leurs traces; beaucoup d'observateurs les constatent; rien n'empêche de les voir à l'œuvre et de les prendre en quelque sorte sur le fait. On pourrait presque les évaluer à la toise; il est au moins assez facile d'en calculer les conséquences.

Tous les climats ont changé et changent comme le nôtre : c'est l'expression d'une loi sans exception; elle ne comporte dans sa manifestation générale que des différences de forme ou de quantités. Quand tout change et se renouvelle, pourquoi les climats ne changeraient-ils pas? Des savants du premier ordre professent pourtant une opinion contraire. Ils n'admettent dans les climats, et dans le nôtre en particulier, que des modifications locales, passagères et accidentelles. Ce système découle, dit-on, de deux ou trois vérités démontrées mathématiquement. Nous n'avons garde d'inculper l'exactitude des démonstrations; mais nous contestons le droit d'en déduire un principe qu'elles ne renferment point; en d'autres termes, nous acceptons les prémisses et nous rejetons la conséquence. Dans notre conviction, solidement garantie par des preuves positives, la mutabilité des climats offre un résultat forcé, incessant et général. Montrons-le pour le climat de la France en établissant séparément qu'il a changé et qu'il change, comment il a changé et il change, pourquoi il a changé et il change.

### *Article* Ier. — Notre climat a changé et change.

La Gaule était partagée, par rapport à l'Italie, en deux grandes divisions : l'une, en deçà des Alpes, avait le nom de Gaule Cisalpine ou citérieure; l'autre, au delà de ces montagnes, s'appelait Gaule Transalpine ou ultérieure. La Gaule citérieure n'a rien de commun avec la France. La Gaule Transalpine, au contraire, l'embrasse tout

entière. Ses limites, du nord au sud, y compris la province romaine, étaient le Rhin, les Pyrénées et la Méditerranée, et, de l'est à l'ouest, les Alpes, le Rhin, la forêt Noire (forêt Hercynie) et l'océan Atlantique. Elle renfermait ainsi, outre la France, la Savoie, la Suisse occidentale, l'Allemagne cis-rhénane et les Pays-Bas.

On savait peu de chose de la Gaule avant l'invasion de Jules César. Les irruptions des Gaulois en Germanie, en Italie et jusque dans la Grèce; les exploits de Bellovèse et des deux Brennus, la prise de Rome et le siége de Delphes l'avaient déjà révélée sans doute. L'alliance des Romains avec la cité de Marseille, la réduction très-ancienne de la Gaule méridionale en province de l'empire sous le nom de Gaule Narbonnaise, l'expédition de Marius contre les Teutons et les Ambrons sur le territoire même de cette opulente province, durent préciser ces vagues notions; mais c'est à César seulement que commence son histoire.

César le premier en a ouvert les chemins, l'a traversée plusieurs fois dans tous les sens, s'y est établi sur tous les points, l'a occupée pendant dix ans. Il a mieux fait peut-être que de la conquérir : il a écrit la relation de sa conquête. Quand une fois le pays eut été sillonné par ses légions, éclairé par ses *Commentaires*, on put y pénétrer, le parcourir, y séjourner et le reconnaître.

La Gaule, au temps de César, avait un climat très-rigoureux. Les *Commentaires* parlent souvent de sa rigueur. Plus froide que la Bretagne, ses hivers étaient précoces, d'une âpreté excessive, chargés de frimas; l'abondance des neiges interceptait les communications entre les peuples du centre; ils étaient insupportables aux soldats romains et accablants même pour les indigènes [1]. Les lettres de Cicéron à son ami Trébatius et à Quintus, son frère, attachés l'un et l'autre au service de César dans les dernières années de la conquête, accusent aussi, sous diverses formes, l'extrême dureté de ce climat. Le discours sur les provinces consulaires le présente en plein sénat comme un des plus rudes : *Quid illis terris asperius* [2] *?*

Diodore de Sicile, contemporain de César, en définit mieux la rigueur. La Gaule, suivant lui, a des hivers longs et d'un froid excessif. Dans les temps couverts, il y tombe de la neige au lieu de pluie, et quand le ciel est serein il y gèle avec tant de force que les fleuves se prennent, durcissent et se forment à eux-mêmes une sorte de pont. La glace est si épaisse qu'elle porte non-seulement quelques voyageurs, mais qu'elle permet encore, en toute sûreté, le passage des ar-

[1] *De Bello Gallico*, lib. I, § 16; lib. IV, § 20; lib. V, § 12; lib. VII, § 8; lib. VIII, § 4, 5.

[2] *Epistolæ; Orat. de provinc. consul.*, § 2.

mées avec leurs bagages et leurs chariots. Toutes ses rivières navigables, sans en excepter le Rhône, gèlent aisément, et se changent par ce moyen en un chemin très-ferme [1].

Des étés très-chauds devaient succéder à ces hivers; leur chaleur desséchait les marais et abaissait le niveau des fleuves. Les Gaulois, accoutumés au froid, s'efforçaient d'y échapper en remplaçant leur casaque (*sagus*) d'hiver par une casaque plus légère, en recherchant le voisinage des forêts et des fleuves, et en ne bâtissant leurs demeures que dans l'épaisseur des bois [2]. Cependant ces étés ne duraient point, tandis que les hivers commençaient de bonne heure et finissaient fort tard. Nous venons de voir, d'après César, que les hivers étaient hâtifs dans la Gaule, et, d'après Diodore, qu'ils étaient longs. On peut conjecturer qu'ils apparaissaient au moins dès le mois d'octobre, car les troupes de César prenaient leurs quartiers d'hiver à la fin de septembre, et qu'ils se prolongeaient jusqu'au mois de mai, puisque les Gaulois ne pratiquaient pas plus tôt leurs cérémonies religieuses à l'ombre des forêts [3].

D'abondantes pluies accompagnaient les saisons de la Gaule. César, dans le cours de ses campagnes au printemps et en été, en remarque à plusieurs reprises et la quantité et la continuité [4]. Tite-Live attribue à la Gaule un climat humide et froid [5]. Strabon signale le débordement de ses fleuves pendant l'hiver et le printemps. Ces inondations proviennent, dit-il, des torrents qui se précipitent des Alpes, après la fonte des neiges, quelquefois jusque vers l'été [6]. La Gaule, suivant Sénèque, était tellement humide que l'été même ne se passait pas sans pluie [7].

Des vents impétueux la bouleversaient continuellement. Ils sont indiqués par César, notamment le nord-ouest, comme un vent habituel sur la côte de l'Océan [8]. D'après Diodore de Sicile, les vents du couchant d'été (ouest) et ceux du nord ont coutume de souffler si violemment en divers endroits de la Gaule qu'ils enlèvent des pierres grosses comme le poing, renversent les cavaliers, dépouillent les hommes de leurs armes et de leurs vêtements [9]. Justin, abréviateur

[1] *Hist. univ.*, t. II, art. 18.

[2] César, *op. cit.*, lib. IV, § 38; lib. VI, § 30. — Strabon, *Géographie*, traduct. franç., Paris, 1805, liv. IV, chap. 1, p. 29, 30.—Diodore de Sicile, ouvr. cité, art. 20.

[3] César, lib. IV, § 36, 37, 38; lib. V, § 22.— Cicéron, *epistola* 147.

[4] Lib. III, § 29; lib. VI, § 43; lib. VII, § 24, 27.

[5] *Histor.*, lib. V.

[6] Ouvr. cit., liv. IV, chap. 1.

[7] *Quæst. natur.*, lib. III.

[8] Lib. III, § 13; lib. V, § 7.

[9] Loc. cit.

de Trogue-Pompée, dit en général que la Gaule est fatiguée par des vents continuels [1]. Tout le pays voisin du *Champ des Cailloux* (plaine de la Crau dans la Provence), et même celui qui est au-dessus, était fort exposé aux vents, suivant Strabon. Il désigne en particulier, sous le nom de *Borée noir*, un vent très-froid et si impétueux, spécialement dans ce champ, qu'il entraîne et bouleverse une partie de ses cailloux, démonte aussi les cavaliers et leur enlève jusqu'à leurs habits. Eschyle et Aristote connaissaient déjà l'impétuosité de cette bise [2]; c'est aujourd'hui le mistral. Le comte de Villeneuve attribue à tort à Caton d'avoir parlé le premier de ce vent [3].

Les vents de la Gaule dégénéraient fréquemment en tempêtes furieuses. César cite beaucoup de ces tempêtes sur les côtes et dans les terres. Il regardait l'Océan comme en lutte perpétuelle avec des tempêtes terribles et des vents violents. Les tempêtes de l'intérieur ne paraissent pas moindres; elles étaient en effet si intenses (*durissimæ*), si ardentes (*acerrimæ*), surtout pendant l'hiver, qu'on ne parvenait pas à s'y soustraire dans l'épaisseur même des forêts [4].

Ce climat repoussait la culture de l'olivier, du figuier et de la vigne. Diodore dit expressément que la vigne et l'olivier ne pouvaient y croître. Il ajoute que les Gaulois, entièrement privés de ces produits, suppléaient au vin par la fabrication de la bière et de l'hydromel. Du reste, ils enlevaient avidement les vins importés dans leur pays [5]. Tite-Live assure de même que les Gaulois ne cultivaient pas la vigne, 390 ans avant notre ère, à l'époque de l'expédition de Brennus. Suivant lui, ils furent attirés en Italie par la réputation de ses fruits et surtout de son vin [6]. Pline a consacré cette tradition. Les Gaulois, dit-il, arrêtés par les Alpes, se déterminèrent à les franchir après qu'Hélicon, habitant de l'Helvétie, eut rapporté de Rome des figues sèches et des raisins, avec des échantillons de vin et d'huile [7]. N'oublions pas de remarquer que, si l'ancienne Gaule ne fournissait pas de vignes, c'est bien en effet parce que le climat ne le permettait point; car il résulte très-clairement de plusieurs observations de Columelle et de Pline que la vigne est indigène dans cette région [8].

Sa richesse agricole consistait principalement en blés et en pâtu-

[1] Lib. XLIV.
[2] Ouvr. cit., lib. IV, p. 17-19; lib. III, § 13.
[3] *Statistique du département des Bouches-du-Rhône*, t. I, liv. II, chap. 1, § 3, p. 215.
[4] Lib. IV, § 28; lib. V, § 10, 22; lib. VIII, § 5.
[5] Loc. cit.
[6] Loc. cit.
[7] *Histor. natur.*, lib. XII.
[8] *De Re rustica*, lib. III, cap. 2; lib. IV, cap. 23.—*Histor. natur.*, lib. XIV, § 3, etc.

rages. César vante, en général, la fertilité de ses terres [1], et il cite, en particulier, la fertilité du sol des Belges, entre la Seine et le Rhin; celle du sol des Helvétiens, entre la Saône, le Rhin et le Rhône; celle du voisinage de Toulouse, chez les *Santones* (habitants de la Saintonge), et celle du vaste territoire des peuples du Berry (Bituriges). Le Soissonnais (pays des Suessions) était encore plus fertile; mais le terrain de la Franche-Comté, habité par les Séquanais, passait dès lors pour le meilleur de la Gaule [2].

La culture de son sol ne répondait pas à sa fécondité. Des forêts peuplées d'ifs, de chênes, de bouleaux, de mélèzes et de pins; des lacs, des marais et des marécages en couvraient presque toute la surface. Ses forêts étaient immenses, profondes, impénétrables. Elles se dressaient à chaque pas dans les plaines, régnaient en masse le long de ses trois mers, revêtaient les coteaux, hérissaient les montagnes. En voici, d'après les monuments historiques, la situation et le tracé.

Le Boulonnais, la Flandre, l'Artois et le Hainaut n'existaient pas réellement; ils étaient envahis par des bois et des forêts [3]. Ces forêts se confondaient à l'est avec les vastes forêts des Ardennes, à l'ouest avec celles du rivage de la mer du Nord et de la Manche, au sud avec les bois et les épaisses forêts du pays des Bellovaques (territoire de Beauvais [4]). La forêt des Ardennes, la plus grande de la Gaule, traversait le pays des Trévires (Trèves), et s'étendait des bords du Rhin aux frontières des Nerviens et des Rémois (Hainaut et Reims). Elle avait en longueur, selon la supputation de César, rectifiée par d'Anville, environ cinquante-trois lieues [5]. Compiègne et Senlis (*Sylvanectum*) se trouvaient comprises dans ses embranchements.

De sombres forêts obscurcissaient encore à l'est et à l'ouest la Champagne, la Lorraine, l'Alsace, la Normandie et la Bretagne. Tout le terrain situé entre la Marne et l'Yonne, formant aujourd'hui en partie la Champagne et le Senonais, en était aussi rempli [6]. La Lorraine appartenait en entier à la forêt des Ardennes, et l'Alsace disparaissait sous l'ombrage réuni de cette même forêt et de l'Hercynienne (forêt Noire) [7]. La Normandie ne présentait que forêts; quant à l'Armorique ou Bretagne, elle passait dans la Gaule pour

[1] Lib. I, § 31.

[2] Lib. II, § 4; lib. I, § 28, 10; lib. VIII, § 2; lib. I, § 31.

[3] César, *De Bello Gallico*, lib. III, § 28; lib. V, § 52; lib. VI, § 5. — Strabon, *Géographie*, lib. IV, c. 3.

[4] César, lib. VIII, § 7, 28.

[5] *Idem*, lib. I, § 39; lib. III, § 28; lib. VIII, § 7, 18; lib. VI, § 3, 29; lib. V, § 3. — D'Anville, *Notice de l'Ancienne Gaule*, in-4°, Paris, 1760, p. 89.

[6] Thevet, *Cosmographie universelle*, t. II, liv. XV, chap. 1.

[7] *Idem*, liv. XVI, chap. 13.

la contrée la plus boisée. Les régions intermédiaires ne le cédaient guère en ce genre aux régions de l'est et de l'ouest. Des forêts séculaires couvraient les pays appelés plus tard le Perche, le Mans, la Touraine, l'Orléanais et l'Ile-de-France, en se rattachant d'un côté aux forêts de la Bretagne et de l'autre à celles de la Champagne. Elles enveloppaient de toutes parts la petite ville de Lutèce, chez les Parisiens [1]. Dreux, Chartres, Orléans, consacrés par le culte, en occupaient de droit les portions les plus fourrées. C'est dans ces ténébreuses solitudes, non loin du territoire des Carnutes (territoire de Chartres), regardé pour lors comme le centre de la Gaule, que les druides assemblés solennellement, à une époque marquée de l'année, initiaient à leurs mystères, rendaient la justice, sacrifiaient des victimes humaines et se transmettaient de vive voix le dogme consolant de l'immortalité de l'âme [2].

Le midi présentait le même aspect. Toutes les régions de l'est, en remontant la Loire, plongeaient en quelque sorte dans une masse compacte, qui rejoignait par le nord les forêts de la Champagne, des Ardennes et de l'Hercynie; par le sud, les masses non moins touffues de la Basse-Provence et du Vivarais. Ces forêts inaccessibles remplissaient la Bourgogne, la Franche-Comté, le Nivernais et le Bourbonnais; elles s'enfonçaient de là, le long des rives du Rhône, à travers la Bresse, le Bugey et le Forêt, s'étendaient dans leur trajet sur le Dauphiné et sur le Vivarais, marchaient à la rencontre de celles de la Provence et du Languedoc, se prolongeaient enfin jusqu'aux dernières branches des Alpes et jusqu'à la Méditerranée. César signale, en particulier, l'immense profondeur des forêts entre Besançon et Trèves [3]. La Bourgogne devait au luxe de ses forêts d'être un centre du culte druidique; Dijon était la résidence d'un grand-prêtre [4]; le nom de Forêt rappelle suffisamment l'ancien état de cette contrée [5]. Nîmes avait aussi un collége de druides; elle tire également son nom de la richesse de ses forêts [6].

Les massifs de l'est se ramifiaient par le centre dans les régions de l'ouest. Le Berry, le Poitou, la Saintonge en étaient couverts. On en rencontrait près d'Avarique (Bourges), dans la Sologne et dans la

[1] César, lib. III, § 28; lib. IV, § 38; lib. V, § 3, 52; lib. VI, § 5; lib. VII, § 18, 19, 57; lib. VIII, § 7.

[2] Lib. VI, § 13.

[3] *Idem*, lib. I, § 9.

[4] *Des forêts de la France*, par M. Rougier de la Bergerie, p. 225.

[5] Thevet, ouvr. cit., liv. XIV, chap. 12.

[6] *Abrégé historique des vingt-deux villes chefs des diocèses du Languedoc*, par de Graverol, de Nîmes.

Brenne; elles tenaient la place des vastes bruyères du Berry et du Poitou; leur masse s'épaississait en se rapprochant des côtes. D'imposantes forêts couronnaient dans tous les sens les montagnes du Limousin et de l'Auvergne. Nemète, sur le territoire de Clermont, tirait également son nom de ses forêts. Ces hautes futaies s'y perpétuèrent même jusqu'à la fin du XVI^e siècle[1]. Elles se continuaient à l'est avec les massifs de la Bourgogne, du Forêt et du Vivarais. D'autres accompagnaient les prolongements des versants méridionaux de ces montagnes. Celles-ci entrecoupaient les forêts des échelons inférieurs des Alpes et des Pyrénées; des légions de pins bordaient les rivages de l'Océan et de la Méditerranée, surmontaient leurs dunes, dissimulaient leurs landes. De majestueuses forêts se balançaient enfin de la base au sommet sur les nombreux étages des Pyrénées et des Alpes.

Le système des forêts du midi se reliait de plusieurs manières au système du nord. Une continuité non interrompue les rattachait dans les régions de l'est à l'aide du gigantesque rideau tendu presque en droite ligne des Alpes maritimes aux bouches du Rhin; leurs rapports dans les régions de l'ouest s'établissaient sur les bords de la mer par la large ceinture de forêts déployée directement des Pyrénées, et prolongée aussi sans interruption suivant les sinuosités du littoral. Les deux systèmes communiquaient d'ailleurs, dans les régions du centre, par la masse des forêts des montagnes du Limousin et de l'Auvergne. Tout cet ensemble suspendait, pour ainsi dire, au-dessus de la Gaule comme une immense voûte d'arbres de haute futaie. Sur les frontières de la Gaule, la forêt Hercynie se dressait comme une haute muraille aux limites du territoire des Helvétiens (Suisses), des Nemètes (Spire), des Rauraques (Bâle), et, sur la rive droite du Rhin, allait rejoindre la forêt des Ardennes, et se confondait par son intermédiaire avec les immenses forêts vierges de l'Europe septentrionale. Pline décrit l'aspect sauvage du pays des grands et des petits Chauques (environs du Zuyderzée) qu'il avait visité, la hauteur de ses forêts dont l'ombrage augmente le froid. La gigantesque forêt Hercynienne, propagée jusque-là, se composait de chênes respectés par le temps et contemporains du monde[2].

Quelle était l'étendue de nos forêts? Un savant agronome, de Perthuis, en a vaguement estimé la contenance à plus de 40 millions d'hectares[3]. Nous avons essayé de contrôler ce chiffre en compa-

[1] Thevet, ouvr. cit., liv. XIV, chap. 12.

[2] Lib. XVI.

[3] *Complément du cours d'agriculture de l'abbé Rozier*, t. XII, art. *Forêt*, 2^e partie.

rant, autant que la chose se pouvait, les données connues touchant le territoire de l'ancienne Gaule, sa population moyenne, le nombre de ses villes et la proportion de ses terres cultivées. Les documents conservés par César et par Diodore sur le nombre relatif des têtes et des combattants, chez les Helvétiens, sur les contingents fournis par les nations du Nord dans la ligue des Belges, sur les diverses peuplades de l'Aquitaine, sur la proportion des citoyens dans leurs nations respectives, autorisent à penser que l'antique population de la Gaule, du Rhin aux Pyrénées et de l'Océan aux Alpes, ne s'éloignait pas beaucoup de trente millions [1]. La Gaule, sous Tibère, au dire de Tacite, ne comprenait encore que soixante-quatre cités seulement [2]. Ces soixante-quatre cités permettent de lui attribuer, du temps de César, mille à onze cents villes petites ou grandes. Sa surface territoriale, vers la même date, renfermait à peu près 70 millions d'hectares; un tiers de cette surface devait suffire pour abriter et nourrir trente millions d'une population primitive, adonnée à la guerre, étrangère au luxe et au bien-être. Tout le reste consistait en bois et en forêts. Ce calcul approximatif donnerait à l'ancienne Gaule une étendue de forêts de 46,300,000 hectares.

Des lacs, des marais et des marécages inondaient ses bois et croupissaient dans ses plaines; ils submergeaient la Flandre et le Hainaut; ils remplissaient le Boulonnais et le Beauvoisis; Bourges et Lutèce en étaient entourées [3]. Toutes les rivières, mal contenues, se répandaient sur leurs rives et y formaient encore des flaques ou des marais. Entre le Rhône et l'étang de Berre ou de Martigues, dans la Gaule Narbonnaise, régnait une plaine décrite par Strabon, et déjà connue aussi d'Eschyle et d'Aristote, sous le nom de *Champ des Cailloux*. Le Champ des Cailloux, appelé aujourd'hui *la Crau*, consistait, dès cette époque, en un lit de pierres de la grosseur du poing, où l'herbe croissait en assez grande abondance pour servir de pâturage aux troupeaux, et où s'amassaient des eaux saumâtres [4]. D'autres amas d'eau stagnaient sur la côte de la Méditerranée. Aristote connaissait l'étang de Salces. Strabon cite seulement l'étang narbonnais (étang de la Rubine, suivant la note de Gosselin), le Stomalimne ou lac salé (étang de Berre ou de Martigues). On sait, en outre, que Narbonne, située sur un terrain fort bas, était parsemée d'étangs et de ruisseaux

[1] César, lib. I, § 29; lib. II, § 4; lib. III, § 20, 28.— Diodore, *Hist. univers.*, t. II, art. 18.

[2] *Annal.*, lib. III, § 44.

[3] César, lib. III, § 28; lib. IV, § 38; lib. V, § 3, 52; lib. VI, § 5; lib. VII, § 18, 19, 57; lib. VIII, § 7.

[4] Strabon, ouvr. cit., lib. IV, p. 17.

dans la direction de Cabestany (*caput stagni*), ce qui détermina les Romains à jeter entre ces deux points un pont de quatre milles de long, appelé *Pons-Septimus*, parce qu'il se composait de sept parties. L'emplacement de cet ancien pont, ruiné depuis plus de trois siècles, porte encore à présent le nom de *Pont-Serme* [1]. Du reste, il n'est question nulle part, dans les premières descriptions de ce littoral, de la singulière traînée d'étangs qui bordent aujourd'hui la côte du Languedoc.

La Gaule différait d'ailleurs dans le nord et dans le midi. Le midi, savoir : le Roussillon, le Bas-Languedoc, la Provence et le Dauphiné compris dans la Gaule Narbonnaise, transformé déjà un siècle avant César en province romaine, avait un ciel beaucoup plus doux. Cette province produisait, au rapport de Strabon, les mêmes fruits que l'Italie; cependant l'olivier et le figuier s'en retiraient peu à peu, à mesure qu'on avançait vers le nord et vers les Cévennes. La vigne, plus résistante, se ressentait aussi de ce changement; car elle réussissait moins dans le nord de la région. Aucun terrain n'y restait en friche, excepté les portions occupées par des bois ou des marais; encore ces lieux-là étaient-ils habités [2]. Sa civilisation, très-perfectionnée, contrastait à plus forte raison avec la rudesse primitive des autres parties de la Gaule. Toutefois César nous apprend que le voisinage de la province et le commerce maritime façonnaient rapidement les Gaulois au goût de l'abondance et du luxe [3]. La présence de ses légions les avait beaucoup aidés dans ce sens; car, à la mort de César, quarante-quatre ans avant notre ère et six ans après la soumission de la Gaule, tout ce pays exerçait l'agriculture comme l'Italie, et l'on y naviguait, non-seulement sur le Rhône et sur la Saône, mais encore sur la Meuse, sur la Loire, sur le Rhin et même sur l'Océan. Tel était le climat de la Gaule 50 ans avant l'ère chrétienne, au temps de la conquête des Romains.

Ce climat s'améliora très-promptement. Strabon, Columelle, Pomponius Mela, Pline, Jules Solin, écrivains du Ier siècle, déposent de cette amélioration. Pomponius Mela attribue à la *Gaule chevelue* (Gaule septentrionale) une température partout salubre, beaucoup de grains et de pâturages, avec une agréable variété de bois immenses [4]. Jules Solin, auteur romain du temps de Pline, au dire de Camers, son commentateur, la regarde en général comme une terre

[1] *Hist. génér. de Languedoc*, etc., 5 vol. in-fol., par Claude de Vic et Joseph Vaissette. Paris, 1730, t. I, liv. II, p. 54, 55.

[2] Strabon, ouvr. cit., liv. IV, chap. 1.

[3] Lib. VI, § 24.

[4] Traduct. franç., 3 vol. in-8°. Paris, 1804, t. II, liv. III, chap. 2.

très-favorisée, extrêmement fertile, fournie d'arbres fruitiers, plantée de vignes et de jardins, pourvue abondamment de toute sorte de produits [1]. Cependant Mela remarqua qu'elle ne souffre pas partout les différentes sortes de végétaux qui sont si sensibles au froid [2]. Tacite parle encore de l'âpreté de son climat [3], et Strabon cite ses brouillards chez les Morins, les Menapes et dans leur voisinage (Boulonnais, Flandre, etc.), brouillards si épais qu'on ne voit pas le soleil plus de trois ou quatre heures au milieu du jour, même par un ciel serein [4]. Pétrone enfin appelle un froid très-rude un *hiver gaulois* (*hiems Gallica*).

La Gaule Narbonnaise (Gaule méridionale), séparée par le lac Léman (lac de Genève) et par les Cévennes, était toujours bien mieux partagée. Les vents du sud et du sud-ouest la balayaient d'ailleurs dans toute la longueur de ses côtes [5]. Strabon avait déjà trouvé qu'elle produisait les mêmes fruits que l'Italie, quoique l'olivier et le figuier l'abandonnassent en approchant des Cévennes, et que la vigne y réussît moins vers le nord [6]. Strabon toutefois commet une foule de méprises dans les situations et les rapports de la plupart des contrées de la Gaule méridionale. Columelle citait aussi le raisin des Allobroges, et deux espèces de vignes propres aux Gaulois, ajoutant que la Gaule fournit à l'Italie une partie de ses vendanges [7]. Pline, de son côté, assimile comme Strabon la Gaule Narbonnaise à l'Italie; parle de ses grands vents, entre autres du Circius (ouest-nord-ouest), qui tempère la chaleur de l'été, et dont la violence habituelle emporte les toitures; signale la richesse du sol de la Gaule septentrionale, l'abondance de ses grains, ses espèces particulières de froment et de seigle, les perfectionnements de son agriculture, la vigne indigène découverte sept ans auparavant à *Alba Helvia* (Viviers dans le Vivarais), et celle de la Viennaise (Dauphiné), dont le vin a le goût de poix, vigne propagée depuis quelque temps en Auvergne, dans la Séquanaise et chez les Helves (Franche-Comté et Vivarais). Toutefois, Pline ne fait aucun cas du vin de la Gaule Narbonnaise, formée principalement du Roussillon, du Languedoc et de la Provence. Marseille, selon lui, en a un très-épais qui sert à confectionner les autres, et celui de Béziers n'a de réputation que dans les Gaules; il affirme en outre, dans un

[1] *Polyhistor.*, 1 vol. in-fol., édit. de Camers, 1520, p. 162.
[2] Loc. cit.
[3] *Historiar.* lib. I, § 51.
[4] Liv. IV.
[5] Pompon. Mela, ouvr. cit., liv. II, chap. 5.
[6] Liv. IV, chap. 1.
[7] *De Re rustica*, lib. III, cap. 2; lib. 1er, *præfat.*

autre passage, que le chêne-liége manque totalement dans cette contrée [1].

Les changements notés ici remontent à Auguste et s'étendent jusqu'à Vespasien. Cet intervalle d'environ cent ans avait métamorphosé la Gaule âpre et inculte de César et de Diodore en un climat salubre, brillant de culture et sensiblement plus doux. La marche ascensionnelle de la vigne résume en quelque sorte ses progrès. Arrêtée avant Strabon au pied des Cévennes, elle commence alors à franchir cette barrière. Columelle la rencontre plus tard chez les Allobroges, et Pline la voit naître spontanément dans le Vivarais, se reproduire dans la Viennaise, parvenir en Auvergne et atteindre même la Séquanaise ou Franche-Comté. Cependant cet adoucissement a des bornes. En effet, au temps de Strabon, sous le règne d'Auguste, la vigne ne réussissait pas bien au-dessus des Cévennes, et le figuier ne dépassait pas ces montagnes. Pline à son tour, quatre-vingts ans plus tard, sous le règne de Vespasien, frappe encore de discrédit tous les vins de la Gaule. Enfin lorsque, l'an 69 de notre ère, Domitien fit arracher les vignes de la Gaule, on n'avait pu en pousser la culture au delà des environs d'Autun et du territoire des Bituriges (Berry).

Des modifications topographiques entraînèrent ou suivirent ces modifications météorologiques. La Gaule resta toujours couverte de forêts immenses; mais la plus grande, la forêt des Ardennes, indiquée par Strabon, était considérablement réduite et se composait d'arbres qui n'étaient pas de haute futaie [2]. Les autres n'avaient pas moins perdu, comme nous le verrons dans le troisième article, puisque Pline se récrie déjà sur la grande étendue des plaines de la Gaule [3]. La partie de l'Aquitaine baignée par la mer consistait généralement, suivant Strabon, en un terrain maigre et sablonneux, ne produisant guère que du millet [4]. C'est la première mention de l'état du sol des landes de la Gascogne. César n'en dit pas un mot, quoiqu'il décrive très-en détail l'aspect de la contrée et les caractères des peuples de l'Aquitaine, région comprise, d'après ses divisions, entre la Garonne, les Pyrénées et l'Océan [5]. A l'occident du Rhône, Mela signale un groupe d'étangs sous le nom d'*Etangs des Volces* [6]; et Pline attribue à la présence de ces étangs la rareté des villes sur cette côte. Il ne cite,

[1] *Histor. natur.*, lib. III, XIV, XVII, XVIII, XVI.
[2] Liv. IV, chap. 3.
[3] *Hist. natur.*, lib. XVIII.
[4] Liv. IV, chap. 2.
[5] Lib. III, du § 20 au § 28.
[6] T. II, lib. II, cap. 5.

du reste, parmi ces étangs, que celui de Lates (*stagnum Latera*) [1].

La civilisation marcha à grands pas au sein d'une population neuve, mêlée depuis la conquête à tous les événements du monde romain. Narbonne, Nîmes, Arles, Toulouse, Carcassonne, dans la Gaule Narbonnaise, sans parler de Marseille, indépendante de l'empire; Lyon, Vienne, Autun, Trèves, dans la Celtique et dans la Belgique, rivalisent bientôt avec les cités les plus florissantes de l'Italie. Aussi les Gaulois, gratifiés de bonne heure des droits de citoyens romains, et livrés dès le Ier siècle de notre ère aux travaux intellectuels, ne tardent pas à se faire un nom dans les arts et les sciences, et à passer même, selon saint Jérôme, pour très-éloquents en latin [2], tandis que, cent cinquante ans auparavant, les Celtes, nom générique de la nation, étaient appelés par Diodore les plus sauvages des Barbares, αγριοτατοὶ τῶν Βαρβάρων [3].

Le climat de la Gaule s'adoucit encore dans le siècle suivant. Lorsqu'en 276 l'empereur Probus permit aux Gaulois de replanter la vigne, sa culture, arrêtée en 96, époque de sa proscription, vers le 47° degré de latitude, put s'étendre du côté du nord, le long de la Seine. Le figuier, plus sensible au froid, et retenu avec l'olivier, au commencement de notre ère, en deçà de la chaîne des Cévennes, suivit rapidement la marche ascendante de la vigne, et se multiplia de toutes parts aux environs de Paris. Le célèbre Julien, qui se trouvait dans cette petite ville (*oppidulum*) au milieu du IVe siècle, trace un tableau charmant du climat de sa chère *Leucèce* (*Leucetia*) : c'est le doux nom qu'il lui donne. Il vante, en particulier, l'extrême douceur de ses hivers, grâce à la proximité de la mer, à peine éloignée de trente-sept à quarante lieues, et dont les eaux lui paraissent plus chaudes que les eaux douces. Quelle qu'en soit la cause, l'hiver, dit-il, est très-doux ici; ce qui procure à ce pays d'excellentes vignes (*optimæ*), et y fait même réussir beaucoup de figuiers. On soustrait ces derniers à l'inclémence de l'air en les recouvrant de paille de froment ou d'autres abris semblables. Le philosophe empereur assigne ensuite avec une sorte de précision la température moyenne de Lutèce, dans l'énoncé des circonstances du rigoureux hiver de 358. L'hiver de cette année, dit-il, était plus rude que de coutume. Le fleuve chariait comme des croûtes de marbre (*crustas marmoreas*), croûtes grandes et qui se suivaient de si près qu'elles semblaient naître les unes des autres; on pouvait croire qu'elles voulaient recouvrir le fleuve ou y former une espèce de pont. Le froid croissant de

[1] Lib. III et lib. IX.
[2] Dans sa lettre *contre Vigilance*.
[3] Lib. V.

jour en jour, il manqua de s'asphyxier en se chauffant dans le palais des Thermes à l'aide d'un brasier de charbon [1]. Julien nous apprend en outre, par une de ses lettres, que les blés étaient déjà mûrs, au solstice d'été, dans le nord de la Gaule [2].

Le midi n'avait pas moins gagné que le nord. Ausone, de Bordeaux, poëte célèbre de la première moitié de ce siècle, a chanté sur plusieurs tons les mois, les saisons, les campagnes, les villes, les peuples de la Gaule, et particulièrement de son pays. L'année, suivant lui, comprend quatre saisons. Les vendanges ont lieu au mois de septembre, et les semailles dans le mois d'octobre. Il dit ailleurs qu'il change de demeure au gré des saisons, pour obtenir des hivers tièdes et des étés frais. Bordeaux surtout se recommandait par un air doux, par des hivers courts et des printemps prolongés [3]. Les cultures profitèrent de cette amélioration. Une lettre de Paulin à Ausone parle de la fertilité des champs du Poitou. Ausone lui-même vante la richesse du territoire de sa patrie, ses prairies, ses bois, ses vignobles, et la célébrité de ses vins [4]. Sidoine Apollinaire, évêque d'Auvergne pendant le V^e^ siècle, consacre la réputation des vins de Bordeaux; il mentionne, en outre, la campagne délicieuse des environs de Nîmes, ses coteaux tapissés de vignobles et d'olivètes; mais il s'étend avec complaisance sur le ravissant paysage de l'Auvergne. Sans parler, dit-il, des charmes particuliers de ses sites, sans parler de ses vastes plaines où ondoyent de riches moissons, rien n'y manque de tout ce qui peut attirer, attacher et enchanter les voyageurs. Il est tel, en un mot, que beaucoup d'étrangers, en le voyant, ont oublié leur patrie [5].

De nombreuses forêts hérissaient encore le sol de la Gaule. Le nord en était plein; elles environnaient Lutèce, principalement sur la rive droite de la Seine; elles embarrassaient les marches des troupes de Julien contre les Barbares d'outre-Rhin; elles ombrageaient les montagnes et couvraient de tous côtés les collines et les coteaux [6]. La

[1] Misopogon.

[2] *Epistola ad S. P. Q. Atheniensem.*

[3] *Magni Ausonii Burdigalensis opera*, in-4°, Paris, 1730. *De mensib. et quatuor anni temporib.*, p. 415. *Disticha de iisdem mensib.*, p. 417. *Ausonius Paulino*, XXIV, p. 514; *Ordo nobilium urbium*, p. 217.

[4] *Ausonio Paulinus*, epist. 1, p. lj; *Ordo nobilium urbium*, p. 221; *Ausonius Paulo*, IX, p. 459; *Ausonius Paulino*, XXIV, p. 514.

[5] *Sidonii Apollinaris Arvenarum episcopi opera*, Lugduni, 1598, in-8°; *Epistolarum* lib. II, epist. 9. *Sidonius Domitio*, lib. VIII, epist. 12. *Sidonius Tigretio*, lib. IV, epist. 21. *Sidonius Apro.*

[6] Raoul de Prêle, *Comment. sur la Cité de Dieu*, liv. V, chap. 25. Ammien Marcellin. — Ausonius, *Ord nobil. urb.*, loc. cit., p. 221.

tribu des Boïens (canton de Buch) tirait des résines des forêts de pins qui bordaient l'Océan. Un large terrain sablonneux, situé dans la troisième Aquitanique (départements des Landes et des Basses-Pyrénées), renfermait les Vasates (Bazadois), les Tarbelli, le long de la mer, et les Bigerrones (habitants de Tarbes et du Bigorre). Ce terrain consistait en une plaine bouleversée par les vents. Un vent impétueux, propre au Bigorre, agitait fréquemment ces sables comme des vagues, ce qui fait supposer plaisamment au vénérable évêque d'Auvergne qu'on peut craindre, en traversant ce pays, de faire naufrage sur terre[1].

Les Francs, possesseurs de la Gaule sous le nom de France, au prix de cent trente ans de carnage, de ruines et de confusion, y trouvèrent un climat beaucoup plus doux que leurs devanciers. L'*Histoire ecclésiastique des Francs*, par Grégoire de Tours, écrivain du VIe siècle, accrédite cette opinion. Elle mentionne ses quatre saisons, les grandes pluies de ses hivers, son humidité extrême, sa chaleur intense et ses continuelles vicissitudes. Il n'est question, dans cette vieille histoire, que de pluies et d'inondations, de tempêtes et d'orages, de floraisons et de fructifications précoces ou multiples. Ses vendanges avaient lieu communément au mois de septembre, car la seconde fructification des vignes, en 587, survint au mois d'octobre (*transacta vindemia*) après la vendange[2]. Les chroniqueurs contemporains, Marius, évêque d'Avenche, Aimoin, moine de Fleury, rapportent à peu près les mêmes observations[3].

La vigne atteignait dès lors l'extrémité septentrionale de la France. La charte de fondation de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, à Paris, par Childebert, en 558; le testament de sainte Fare, abbesse de Far-Moutiers, en 632; le diplôme de Clotaire III pour la fondation du monastère de Corbie, sur la Somme, vers l'an 660, mentionnent nominativement les vignes ou vignobles des régions correspondantes aux départements de la Seine, de Seine-et-Marne et de la Somme[4]. On voit en outre, par la chronique d'Hermann, dans la

[1] *Ausonio Paulinus*, epist 1. *Sidonii Apollin.*, op. cit., lib. VIII, epist. 12. *Sidonius Trigretio.*

[2] *Collection* de dom Bouquet, t. II, p. 297, 311, 316, 331, 418, 252, 253, 257, 275, 289, 335, 323, 361, 383, 384; t. III, p. 104, 95, 227, 243, 323.

[3] *Idem.*

[4] *Gallia christiana in provincias ecclesiasticas distributa*, etc., opera et studio Dom Denis de Sainte-Marthe, 13 vol. in-folio, t. VII; *Instrumenta ecclesiæ Parisiensis.*— T. VIII, *Instrumenta ecclesiæ Meldensis*, p. 548.— T. X, *Instrumenta ecclesiæ Ambianensis*, colonne 281.

Thuringe, que l'excessive rigueur de l'hiver de 603 y détruisit une grande partie des vignes[1].

Les annales de la France, durant les autres siècles, ne s'expliquent pas moins clairement. Alcuin, instituteur de Charlemagne, dans le livre des *Offices divins*, place au 24 avril l'époque de la nouûre des arbres fruitiers et de la première apparition du raisin et des olives. C'est encore à la même époque que les moissons levaient, et que les animaux broutaient les champs[2]. Les quatre saisons étaient d'ailleurs parfaitement distinctes, et le livre d'éducation par demandes et réponses, attribué à cet écrivain, prouve qu'on y attachait les mêmes idées qu'à présent[3].

Les vignes couvraient alors entièrement la France septentrionale. En 892, d'après la chronique de saint Maxence, en Picardie, de fortes gelées, le 18 mai et le 15 juin, brûlèrent les vignes de la France, au point qu'il y eut partout très-peu de vin, notamment en Bourgogne et dans la Neustrie. Or, la Neustrie comprenait tout le pays entre la Meuse, le Rhin, l'Océan et la Loire. Le froid de l'année 893 maltraita spécialement les vignes du territoire de Bayeux, où il y eut aussi, suivant les Annales de Fulde, une grande disette de vin[4]. La charte d'Ève, mère d'Odolric, archevêque de Reims, désigne, en 965, les vignes du comté de Chaumont en Bassigny; plusieurs actes, tels que l'acte de fondation de Saint-Symphorien, la charte de l'église d'Esserens, citent les vignes du diocèse de Beauvais, aux portes de cette ville, en 1035, 1037 et 1081; un des donataires pour la fondation de Saint-Pierre d'Abbeville, en 1100, concède, entre autres produits, la dîme de l'impôt qu'il perçoit sur le vin d'un village des environs; la charte de Barthélemy, évêque de Beauvais, confirme, en 1164, au monastère de Breteuil, la propriété d'une douzaine de vignobles ou les revenus en vin de ces vignes, toutes situées dans son diocèse. Des titres analogues, datés de 1030, 1039, 1050, 1052, 1070, 1082, 1130, 1144, 1183, 1200, établissent encore, pour ces époques, la culture de la vigne, l'existence des vignobles et les récoltes de vin dans le Maine, la Normandie et la Bretagne, notamment à Rouen, Vernon, Dieppe, Lizieux, Mont-Saint-Michel, Coutances[5]. Quelques-

[1] *Collection* de dom Bouquet, t. III, p. 325.

[2] *B. Flacci Alcuini de Divinis Officiis Liber*, cap. XXII, *de litania majore.*

[3] *Disputatio puerorum*, cap. 6, *de ratione temporum.*

[4] *Collection* de dom Bouquet, déjà citée, t. IX, p. 8; t. VIII, p. 54.

[5] *Gallia christiana*, t. X, *Instrumenta ecclesiæ Remensis*, col. 16.— *Instrum. ecclesiæ Bellovacensis*, col. 244, 245, 248.— *Instrum. ecclesiæ Ambianensis*, col. 297. — *Instrum. ecclesiæ Bellovacensis*, col. 260, 261. — T. XI, *Instrum. ecclesiæ Rotomagensis*, col. 9, 10, 30.— *Instrum. ecclesiæ Bajocensis*, col. 62, 69, 79.— *Instrum.*

unes de ces vignes, comme celles du territoire de Noyon, indiquées par Guido en 1050, sont réputées excellentes (*optimæ*)[1]. Quelques contrées de la Flandre, trop marécageuses et trop humides, paraissent être les seules régions de la France où l'on n'a jamais pu cultiver la vigne. En effet, dans les transactions authentiques pour l'acquisition, l'échange, la concession des propriétés des diocèses, églises ou abbayes de cette contrée, actes recueillis aussi par la *Gallia christiania*, il ne s'agit nulle part de vignes ou de vignobles, à Lille, à Aire, à Douai, par exemple, quoiqu'il en existât à Saint-Omer, et, beaucoup plus au nord, à Gembloux, à Liége et à Louvain[2].

Les forêts et les marécages continuaient à disparaître devant les progrès de l'agriculture. Le défrichement des terres allait même déjà trop loin, car les capitulaires de Charlemagne offrent les premières traces d'une disposition législative pour la conservation des bois; cependant la destruction des forêts n'avait pas encore gagné les hautes montagnes de la France. Les Pyrénées, franchies par cet empereur en 769, étaient toujours cachées sous leur épais ombrage, suivant les expressions de l'auteur incertain de la vie de Louis-le-Pieux[3]. Plusieurs étangs bordaient la Méditerranée: Pline avait déjà nommé l'étang de Lates; Festus Avienus, qui écrivait sous le règne de Théodose, indique celui de Tau (stagnum Tacri)[4].

La civilisation poursuivait d'ailleurs ses conquêtes à travers le nord de la France. Paris, Toul, Metz, Reims, Soissons, Troyes-sur-Seine, Verdun, Tours, Poitiers, Angers, etc., fondées, agrandies ou rebâties depuis Clovis jusqu'à Pépin, prirent rang parmi les villes principales. La Flandre, naguère inculte, déserte et envahie par la forêt charbonnière dépendante de la forêt des Ardennes, sortit tout entière de ses marais; elle était déjà assez peuplée sous Louis-le-Bègue, pour décider le synode de Troyes, en 842, à y envoyer un évêque. La Bretagne armorique, quoique soumise aux Francs, conserva seule encore les antiques mœurs de la Gaule, se gouvernant d'après ses lois et obéissant à ses comtes. La France enfin, du nord au midi, convertie de bonne heure au Christianisme, profita très-rapidement des bienfaits de son influence. Elle y puisa à la fois les hautes qualités morales dont l'historien Agathias loue déjà les Francs pendant le règne de Jus-

*ecclesiæ Abrincensis*, col. 106, 107.— *Instrum. ecclesiæ Ebroicensis*, col. 128, 150. — *Instrum. ecclesiæ Lexoviensis*, col. 207.— *Instrum. ecclesiæ Constantiensis*, col. 218 et suiv.

[1] T. X, *Instrumenta ecclesiæ Noviomensis*, col. 365.

[2] T. I, II, III, *passim*.

[3] *De vita Ludovici Pii imperat.*, cap. 2.

[4] *Ora maritima*.

tinien, les ressources intarissables de ses cultures, qui la rendirent bientôt la nation la plus populeuse et la plus riche, l'éclat enfin de son génie à l'avénement et sous l'empire de Charlemagne[1].

Le IX^e siècle marque les limites des progrès du climat de la France. Toutefois le climat ne perdit rien, en apparence, avant le XII^e siècle. Il parut rester stationnaire, ou plutôt ses changements frappèrent peu pendant deux cents ans. Les annales et les chroniques des X^e et XI^e siècles en donnent à peu près la même idée que les chroniqueurs et les annalistes des cinq ou six siècles précédents. Ses hivers consistaient également en pluies et en tempêtes; les vignes remplissaient la région septentrionale ; la moisson se faisait dans le nord à la fin du mois de juillet, et les vendanges à la fin du mois de septembre[2]. On lit dans la *Chronique de Saint-Denis* qu'après la bataille de Bouvines, le 27 juillet 1214, les moissonneurs se rassemblaient autour du comte de Flandre enchaîné, *leurs rateaux et leurs focilles sur leurs épaules, car c'était au temps où l'on cueillait le blé*. Guillaume-le-Breton mentionne, d'un autre côté, la rude gelée de la fin de septembre 1219, *à l'époque ordinaire de la vendange*.

Le temps d'arrêt de la constitution atmosphérique ne s'étendit pas à l'état du sol et de ses habitants. Le sol, ravagé d'abord, dans cet intervalle, par les incursions des Normands et presque dépeuplé ensuite par les flots de croisés entraînés vers les lieux saints, fut laissé sans culture à la merci des eaux stagnantes. Les forêts qui l'ombrageaient, négligées ou détruites, devinrent insensiblement dans le nord les landes de la Bretagne, les déserts de la Champagne, les vastes bruyères du Poitou ; dans le centre, les terres marécageuses de la Bresse et du Forêt, de la Sologne et de la Brenne, du Berry et du Gâtinais ; dans le midi, les champs de sable du Médoc, les terrains graveleux du Limousin et du Périgord, les roches dénudées du Languedoc et de la basse Provence. Etienne, abbé de Sainte-Geneviève, obligé de traverser la France, de Paris à Toulouse, au commencement du XIII^e siècle, peint avec effroi son aspect sauvage et ses immenses solitudes[3]. La nation elle-même dégénéra comme le pays. Les historiens du temps, tels que Raoul *sans poils* et l'auteur du récit des miracles de saint Sé-

[1] Thevet, *Cosmographie universelle*, t. II, liv. XV, chap. 1; liv. XVI, chap. 12.— *Agathiæ Smyrnæi de Bello Gothorum historiarum*, lib. I.

[2] *Annales Hepidanni ; Chronicon Hermann ; Chronicon Lobiense ; Willelmi Godelli, ex auctuario Gemblacensis; Lamberti Waterlos ; S. Jacobi Leodicensis; Gesta Philippi Augusti, auctore Guillelmo Armorico. Collection* de dom Martin Bouquet, t. XI, p. 8, 19, 22, 149, 285; t. XII, p. 279; t. XIII, p. 273, 602; t. XVII, p. 113; t. XVIII, p. 112, 413.

[3] *Collection* de dom Bouquet, t. XIX, p. 284.

bastien, lui reprochent amèrement, dès les premières années du XI^e siècle, de renoncer aux sentiments d'honneur, de retenue et de probité qui la recommandaient jusque-là entre les autres peuples, pour imiter la légèreté, le luxe, l'égoïsme, l'avarice, la perfidie et la corruption de la tourbe des Auvergnats et des Aquitains nouvellement arrivés en France et en Bourgogne à la suite de la reine Constance[1].

Le nord-ouest de la France avait encore des vignes et des vendanges dans le XIII^e siècle. Il y en avait à Dieppe en 1200, dans le diocèse de Beauvais en 1228 et 1259, à Gaillon en 1262, à Conches près d'Evreux en 1270[2]. Quelques-uns de ces vins devaient être encore très-potables, comme le remarque M. Arago[3], s'il faut en croire le charmant fabliau d'un trouvère normand du temps de Philippe-Auguste. Ce fabliau, intitulé *de la Bataille des vins*, suppose que le prince franc, grand amateur de bons vins, dépêcha dans toute la terre pour faire un choix entre les plus renommés, et que le vin de Beauvais osa entrer en lice[4]. Guillaume-le-Breton décrit en détail les désastres de la gelée des années 1218 et 1219, au moment même de la cueillette des raisins[5]. Plusieurs rentes seigneuriales des abbayes de la Normandie, pour le commencement de ce siècle, continuent, suivant l'usage, à être stipulées en vin. On ne saurait douter néanmoins que la vigne ne se fût déjà retirée depuis longtemps des points les plus septentrionaux de ces provinces. Le moine Jonas n'en rencontra aucun vestige à Cherbourg vers l'année 1212[6]. Les actes du diocèse d'Amiens, qui comprennent ceux du Ponthieu et du Boulonnais, ne mentionnaient plus ni vin ni vignes depuis l'année 1105[7], et Guillaume-le-Breton écrivait, au commencement du XIII^e siècle: « Les champs de Bayeux « sont tout couverts d'ivraie; les gens du pays d'Auge boivent le cidre « mousseux; le pays d'Eu se réjouit de ses pommes, dont les Neus- « triens ont coutume de se faire une agréable boisson[8]. »

Des intempéries réitérées, plus ou moins contraires aux vignes, en précipitèrent la disparition. L'hiver de 1204 fut d'une rigueur inouïe;

[1] *Glabri Rudolphi historiarum sui temporis* lib. III, cap. 9. — *Ex miraculis S. Sebastiani; Collection* de dom Bouquet, t. X, p. 14, 455.

[2] *Gallia christiana*, t. XI; *Instrum. eccles. Rotomagensis*, col. 30, 36, 37.— *Instrum. eccles. Ebroicensis*, col. 150.— T. X, *Instrum. eccles. Bellovacensis*, col. 267, 268.

[3] *De l'état thermométrique du globe* dans l'*Annuaire du Bureau des longitudes*, année 1834.

[4] *Histoire du règne de Philippe-Auguste*, par M. Capefigue, t. I, chap. 4, p. 167, etc., 2^e édit.

[5] *Gesta Philippi-Augusti*. loc. cit.

[6] *Gallia christiana*, t. XI, col. 941.

[7] *Idem*, t. X, *Instrum. eccles. Ambianensis*, col. 301, jusqu'à la col. 360.

[8] *La Philippéide*, chants V, X.

en 1205, la vigne souffrit dans plusieurs endroits par suite de tempêtes continuelles. Au mois de décembre 1206, il y eut des inondations désastreuses. Une gelée très-rude se déclara le 1er janvier 1210 et dura pendant deux mois; en 1212, il régna une sécheresse excessive; l'hiver de 1213 eut un froid extraordinaire; en 1217, un vent très-violent arracha beaucoup d'arbres; le 28 septembre 1218, il survint une gelée blanche très-rude; le 30 octobre de la même année, la force des gelées permit de traverser les plus grands fleuves. Elle se soutint, sans interruption, jusqu'au 6 décembre. Cette gelée reprit quelques jours après et persista de nouveau, presque sans interruption, jusqu'au milieu du mois de mars. Le froid continua depuis, malgré la cessation des gelées, en sorte qu'il n'y avait que peu d'épis dans les champs et peu de bourgeons dans les vignes au milieu du mois de mai. De grandes inondations succédèrent à deux mois de vent d'ouest, pendant le mois d'avril et la moitié du mois de mai 1219; elles furent remplacées par des pluies incessantes depuis la fin de juin jusqu'au mois d'août. Au mois de septembre, on éprouva une gelée très-rude qui se prolongea durant trois semaines; des pluies continuelles la suivirent jusqu'au 1er février et renouvelèrent les grandes inondations du mois d'avril précédent. En 1224, de très-grandes pluies, accompagnées de vents et d'un ciel couvert, régnèrent opiniâtrément depuis le mois d'avril jusqu'au mois d'août. Une gelée avec des vents violents en prirent la place pendant l'automne. L'année 1226 eut une sécheresse excessive, l'automne suivant fut chaud et sec; une gelée sèche survint bientôt après et se soutint continuellement du 1er novembre au 5 février [1]. L'hiver de 1233 fut aussi long que rigoureux; les rivières du Nord gelèrent en 1236 et en 1269; le Nord essuya encore un hiver très-rude en 1292. Aucun siècle peut-être n'avait présenté jusque-là des intempéries plus variées, plus rapprochées et plus violentes.

La rapide succession de tant de graves intempéries força définitivement le nord-ouest de la France à abandonner la culture de la vigne. Des plantations de pommiers à cidre, destinées à en tenir lieu, y produisaient déjà leur boisson mousseuse. Ce fait est hors de doute, d'après les passages empruntés plus haut à la Philippéide de Guillaume-le-Breton. L'usage du cidre dans la Neustrie remonte certainement pour le moins au règne de Charlemagne, et c'est à tort que le savant Rozier, si exact ordinairement, ne rapporte pas la date de l'impor-

[1] *Collection* de dom Bouquet, t. XVIII, p. 269, 700, 273, 274, 359, 280, 231, 285; t. XVII, p. 112, 113; t. XVIII, p. 306, 362, 313, 383; t. XX, p. 765.— *Statistique du département des Bouches-du-Rhône*, par le comte de Villeneuve, t. I, liv. II, chap. 1, § 3, p. 210.

tation des pommiers à cidre en Normandie au delà de l'an 1300 [1]. Ces plantations s'y trouvaient déjà quand la vigne commença à s'en retirer, et elles s'y multiplièrent, du XII^e au XIV^e siècle, à proportion du dépérissement de ses vendanges.

Quelques vignobles survécurent encore longtemps à la ruine des vignes de cette région. Les vignes de Saint-Omer, suivant la Chronique de Saint-Denis, rendaient toujours du bon vin en 1340. André Baccio, dans son *Histoire naturelle des Vins*, écrivait, en 1596, que Louvain se glorifie de ses vendanges [2]. Il y avait du vin *assez passable* près de Caen et des vins *très-bons* à Argences, à trois lieues de Caen, dans le milieu du XVII^e siècle. On récoltait aussi un peu de mauvais vin en Bretagne vers 1665 [3]. Les vignobles d'Argences, ceux d'Andely, Gaillon, Vernon, Louviers, de plusieurs paroisses en remontant la Seine, l'Eure, l'Epte, et ceux des environs d'Evreux, furent considérables jusqu'en 1708 [4]. Sauf ces exceptions, qui ne durèrent point, les vignes productives disparurent sans retour, du XII^e au XIV^e siècle, de la Flandre, de l'Artois, de la Normandie, de la Bretagne et de la Picardie. On a tenté vainement depuis, suivant une note de Dussieux, d'y rétablir leur culture; la rigueur du climat n'a jamais permis d'en obtenir du vin [5].

L'altération du climat se renferma d'abord entre ces provinces; elle ne gagna le sud-est que de proche en proche et beaucoup plus tard. Les vignes plantées à Coucy, près de Laon, par François I^er, à la fin du XV^e siècle, passaient pour fournir le meilleur des vins. Ce plant, apporté directement de l'île de Chypre, dans l'espoir bien peu fondé d'obtenir de ce vin précieux, ne rendait pas moins, cent ans après, au témoignage d'Olivier de Serres, *les plus exquises espèces de raisins* [6]. Le Romain Baccio, déjà cité, faisait un si grand cas des vins des environs de Paris qu'il n'hésite pas à les préférer à tous les autres vins de France, voire même aux vins de Bordeaux, de Provence et de Champagne. L'ampélographie d'un médecin de Silésie, membre de l'Académie des Curieux de la nature, vantait encore, par tradition, au milieu du XVII^e siècle, la force des vins de Meudon, de Ruelle et

[1] *Cours complet d'agriculture* aux mots *Cidre*, *Climat*.

[2] *De naturali vinorum historia*, lib. VII, p. 338, 1 vol. in-fol.

[3] Davity, *les Etats, Empires, Royaumes et Principautés du monde*, etc., 1 vol. in-fol., Genève, 1665, p. 50.

[4] Corneille, *Dictionn. univers., géogr. et histor.*, 3 vol. in-fol. Paris, 1708, au mot *Normandie*.

[5] Note 6 du 3^e lieu du *Théâtre d'agriculture* d'Olivier de Serres.

[6] Le *Théâtre d'agriculture*, etc., d'Oliver de Serres, publié par la Société d'agricult. du départ. de la Seine, 3^e *lieu* et la note 1.

d'Argenteuil [1]. Labruyère-Champier et Paulmier, en 1588, Hartlib et l'abbé de Marolles, après Paulmier, s'accordent aussi à louer les vins des environs de Paris, surtout ceux d'Argenteuil, de Marly, de Ruelle et de Montmartre [2]. Cependant les vignobles de Paris étaient déchus dès lors, depuis près d'un siècle, de leur ancienne réputation; car Olivier de Serres, mieux placé pour les apprécier, avait accusé, soixante ans avant Hartlib et l'abbé de Marolles, l'imperfection de leur culture d'en avoir rendu le vin *moins bon, plus vert et plus petit que la portée de son climat, dont il semble être déhonoré* [3]. On le récoltait d'ailleurs au mois de septembre. Une lettre d'Estienne Pasquier rapporte qu'en 1567, la veille de Saint-Michel, le 28 septembre, on manda chez l'amiral de Coligny, retiré alors à Châtillon-sur-Loing, et qu'on le trouva *habillé en ménager, faisant ses vendanges* [4].

Les latitudes inférieures conservèrent, à plus forte raison, le caractère méridional de leurs produits. L'abbé Rozier a lu, dans l'*Histoire de Mâcon*, qu'en 1552 ou 1553 les huguenots se retirèrent à Lancié, village peu éloigné de cette ville, et qu'ils y burent le vin muscat du pays en très-grande quantité. Le raisin muscat ne mûrit pas aujourd'hui à Lancié. Le cadastre du Languedoc, pour l'année 1551, cité par le célèbre agronome, mentionne des ténements composés de grands vignobles, où le raisin ne rougissait même pas en 1789 [5]. M. Arago ajoute à ces faits que des feuilles cadastrales, datées de 1561 et possédées par plusieurs familles du Vivarais, signalent des vignes productives dans des terrains à 585 mètres au-dessus du niveau de la mer, où pas un seul raisin ne mûrit maintenant, même sous les expositions les plus favorables [6]. Enfin, à l'extrémité sud de la France, les orangers, les limoniers et les citronniers portaient des fruits en pleine terre dans quelques parties du Languedoc et sur une grande étendue du territoire de la Provence, tandis que la canne à sucre, importée dans cette dernière des îles Canaries et de Madère, pendant le XVI^e siècle, était *domestiquée, depuis peu d'années en çà*, sous ce climat, pour employer les expressions d'Olivier de Serres [7]. Les blés du midi, au temps de ce grand agriculteur, approchaient de la maturité à la fin du mois de mai ou au commencement du mois de

[1] L'*Ampélographie ou Considérat. physiq., philolog., histor., médic. et chimiq. de la vigne et de ses parties*, par J. Sachs de Levenhaim, Leipsick, in-8°, 1661.

[2] *De vino et pomaceo*, lib. II.— *De Re cibaria*, lib. XVII, cap. 1, p. 913.

[3] *Opus citat.*, t. I^er, 3^e lieu, 246.

[4] Est. Pasquier, liv. V, lettre 2.

[5] *Cours complet d'agriculture*, au mot *Climat*.

[6] *Annuaire du Bureau des longitudes*, année 1834.

[7] Le *Théâtre d'agriculture*, t. II, 6^e lieu, p. 402, 411.

juin [1], et la vendange était finie en Vivarais, comme M. Arago l'explique d'après des actes de rentes foncières du XVI^e siècle, dans les derniers jours du mois de septembre [2].

L'agriculture française, si gravement compromise par la dépopulation des campagnes, dès l'an 1095, date de la première Croisade, et, plus antérieurement, dès le X^e siècle, par les horribles ravages des enfants du Nord, ne se releva momentanément, sous Philippe-Auguste et saint Louis, que pour retomber dans un état plus déplorable que jamais pendant les guerres malheureuses du roi Jean, les déchirements intérieurs des factions de Bourgogne et d'Orléans, la domination odieuse de l'Angleterre. « Le royaume jusqu'à la Loire, « disent les historiens cités par M. de Barante, était devenu une vaste « solitude; les campagnes étaient désertes; il n'y avait plus d'habi- « tants que dans les bois et les forteresses; encore les villes étaient « bien plutôt des logis pour les gens de guerre que des demeures « pour les citoyens. La culture était délaissée, hormis à l'entour des « murailles, sous l'abri des remparts et à la vue des sentinelles du « clocher. » Cet état de choses dura jusqu'en 1444 [3].

Les luttes intestines recommencèrent, avec Louis XI, sous le prétexte du bien public; elles se réveillèrent à sa mort, à l'occasion de la régence de Charles VIII, entraînant, comme de coutume, l'abandon des campagnes et le ravage des terres. La tranquillité relative du règne de Louis XII et l'administration éclairée de François I^er n'avaient encore qu'imparfaitement réparé les désordres de l'industrie agricole quand sa ruine fut de nouveau comblée par cinquante ans environ de dissensions civiles et religieuses.

Les forêts ne souffrirent pas moins que les terres. L'épaisse forêt qui occupait le terrain où s'est élevée depuis Bois-le-Duc (*Sylva Ducis, Boscum Ducis*, etc.) fut abattue en 1172 pour réprimer les irruptions des Gueldres [4]. Pendant la guerre de Gueldre, en 1388, une armée toute royale, où l'on comptait douze mille chariots, obligée de traverser la forêt des Ardennes, s'y fraya un passage, par les provinces de la France, en chargeant deux mille cinq cents ouvriers d'abattre sur la route les arbres, les taillis et les haies [5]. Les forêts ne furent pas plus épargnées durant les guerres de Louis XI contre ses grands vassaux ou dans les sanglants démêlés entre les huguenots et les catholiques. Des famines cruelles et une extrême rareté de combustible

[1] Olivier de Serres, ouvr. cit., t. I^er, 2^e lieu, p. 153.
[2] Loc. cit.
[3] *Hist. des ducs de Bourgogne*, etc., t. V, liv. II, p. 26; t. VI, p. 71; t. VII, p. 342.
[4] *Gallia christiana*, t. I^er, *præf.*
[5] *Hist. des ducs de Bourgogne*, op. cit., t. I^er, p. 387, 389, 390.

mirent plusieurs fois à nu l'origine de cette détresse. Les dispositions législatives de Louis X, en 1315, et de Charles V, en 1376, prescrivaient en vain la conservation des eaux et des bois. François Ier, Henri II et Henri IV renouvelèrent en vain coup sur coup, cent cinquante après, ces sages règlements. Charles IX ne réussit pas mieux à favoriser la culture des grains en forçant d'arracher une partie des vignes de la Guienne. Une ordonnance de police et les ordres de Henri III, inspirés par les mêmes intentions, enjoignent aussi vainement d'empêcher la culture de la vigne de nuire à celle du froment. Ces mesures tyranniques ou impuissantes ne servirent guère qu'à constater le mal. Les remontrances du parlement de Paris à Henri IV expriment sans ménagement la profonde désolation du royaume en 1597 [1].

Les historiens de ces trois siècles citent d'ailleurs les bois ou forêts suivantes : la forêt des Ardennes, les forêts de Saint-Omer, la vaste forêt de Compiègne, touchant aux portes de la ville, les forêts des environs de Paris du côté du nord, les grandes forêts du voisinage de Gisors, la vaste forêt de Vernon, la grande forêt du Mans, les immenses forêts du Perche, les forêts séculaires de la Bretagne [2]. Nous devons y comprendre la forêt d'Orléans. Le cosmographe Thevet, décrivant la France au milieu du XVIe siècle, parle des bois des Pyrénées, depuis le Béarn jusqu'en Roussillon, bois touffus et de haute futaie, composés de pins, sapins, tilleuls et chênes; de l'abondance des bois de haute futaie en Limousin et en Bourgogne; des forêts très-épaisses de la Haute-Bretagne; des bois de la Flandre et de la grande forêt des Ardennes. Cette forêt célèbre était peu de chose de son temps, parce que, dit-il, *il n'y a seigneur y prétendant droit qui ne la fasse abattre et démolir pour en tirer du profit*. Malgré ces déprédations, elle enveloppait, à cette époque, la plus grande partie du pays de Liége, s'étendait du sud au nord, de la Meuse à l'Escaut, et ombrageait la Moselle à l'est du côté de Trèves. Bouillon, Sédan, Mézières, Mouzon étaient situés dans sa plus grande solitude; Montmédy, Yvoye, Jametz la débordaient tout à fait [3].

Le climat de la France continua à se détériorer du nord au sud

[1] *Histoire de la Réforme, de la Ligue et du règne de Henri IV*, par M. Capefigue. Paris, 1835, t. VII, chap. 109, p. 393.

[2] *Idem*, t. Ier, p. 44, 62, 63, 389; t. II, p. 411; t. V. p. 267. — Raoul de Presle, traduction de la *Cité de Dieu*, liv. V, chap. 25.— *Histoire de Philippe-Auguste*, par M. Capefigue, t. II, chap. 16.— *Philippéide*, de Guillaume-le-Breton, chant III.— *Histoire de la Réforme*, par M. Capefigue, t. VI, chap. 87, p. 127.

[3] *Cosmograph. univers.*, 2 vol. in-fol. Paris, 1575; t. II, liv. XIII, chap. 13; liv. XIV, chap. 8 et 12; liv. XV, chap. 11 et 12; liv. XVI, chap. 12 et 14.

pendant les XVII^e^ et XVIII^e^ siècles; la Picardie perdit ses vins, sans en excepter le vin royal de Coucy; la Normandie et la Bretagne renoncèrent de plus en plus aux débris de leurs anciens vignobles; les vins des environs de Paris tombèrent peu à peu dans le discrédit. Le midi partagea la détérioration du nord : l'oranger, le citronnier et le limonier ne résistèrent plus en plein air au climat du Languedoc; la canne à sucre ne prospéra plus en Provence qu'à l'abri des serres, et l'olivier, qui tendait à remonter, rétrograda vers la mer [1].

Malgré leurs pertes, les cultures du nord et du midi retinrent encore au XVII^e^ siècles une forte teinte méridionale. Outre les bons vins d'Argences, près de Caen, les vignobles d'Evreux et des rives de la Seine en Normandie, certains endroits de la province du Maine, l'Anjou et la Touraine fournirent toujours en très-grande quantité un des meilleurs vins du royaume [2]. Les vins d'Orléans continuaient à jouir de leur antique célébrité. Olivier de Serres les qualifie de *très-excellents;* Davity, cosmographe de la fin du XVII^e^ siècle, en parle à plusieurs reprises avec les mêmes éloges : ils attiraient de tous côtés les marchands de France et de l'étranger. Les vins de Sens passaient aussi pour très-délicats, et la Champagne, entre l'Yonne et la Seine, depuis Montereau jusqu'à Sens, était toute couverte de noyers. L'olivier se rencontrait à Carcassonne; on le retrouvait en quantité du côté de l'est, près du Bourg-Saint-Andéol. La Provence produisait des palmiers dont les fruits, au rapport de Davity, étaient *aussi bons que ceux d'Afrique*. Ce cosmographe ajoute et répète que toute la plaine de cette contrée, entre Orgon, Aix et Marseille, par Saint-Chamar, Miramas, Senas et Malemort, portait force orangers, citronniers et palmiers, aussi bien que le pays entre Marseille, Hières, Fréjus, Antibes et la rivière du Var. Le dictionnaire géographique de Corneille confirme, à cet égard, les assertions de Davity [3]. Perpignan, en Roussillon, présentait à la même époque deux longues lignes d'orangers séculaires plantés en plein air dans une large rue.

Le XVIII^e^ siècle acheva d'emporter les vendanges de la Normandie et de la Bretagne, décria les vins des environs de Paris, appauvrit les vignobles du Maine, relégua parmi les produits médiocres les vins d'Anjou, d'Orléans et de Sens, dépouilla la Champagne de ses plantations de noyers, refoula l'olivier au-dessous de Carcassonne, restreignit sa culture du côté de l'est, réduisit les palmiers de la Pro-

[1] Corneille, *Dictionn. géograph.*, etc. au mot *Picardie*. Olivier de Serres, 6^e^ lieu, t. II, p. 399.—Davity, ouvr. cit., p. 50.

[2] Davity, *idem*.

[3] Olivier de Serres, 3^e^ lieu, p. 246.— Davity, p. 42, 50, 63, 52, 48, 64. — Corneille, aux mots *Carcassonne*, *Provence*.

vence à ne produire aucun fruit, repoussa les orangers du Roussillon sous des abris ou dans des serres, et confina les plants en pleine terre, au delà de Toulon, sur le territoire d'Hières, de Grasse, de Vence, de Connatte et de Nice. Tels sont les résultats des observations de l'abbé Rozier et d'Arthur Young à la fin du siècle dernier [1].

L'agronome anglais trouva encore des vignobles à Gaillon, à La Roche-Guyon en Normandie, et même près de Beauvais en Picardie, quoique la triste vendange qu'il y vit faire en 1787, au milieu de pluies continuelles, lui fournit la preuve que ce pays devrait abandonner cette branche de culture. Mais un trait caractéristique des provinces de France où la vigne ne réussit point, c'est, dit-il, la grande quantité de fruits, principalement de prunes, de pêches, de cerises, de raisins et de melons. Les marchés dans toutes les villes, même dans toute la province de la pauvre Bretagne, en sont si abondamment approvisionnés que cela surpasse notre imagination. Enfin, la ligne de culture de nos oliviers commence à Carcassonne et s'arrête à Montélimart. Eh bien, ces conditions agricoles ont déjà notablement changé : aujourd'hui le raisin ne mûrit même pas sans difficulté à l'air libre en Bretagne, en Normandie et en Picardie; les arbres fruitiers, ceux à noyaux surtout, si productifs au temps d'Young, n'y viennent bien qu'en espalier; l'olivier, à son tour, a reculé de tous côtés : il ne croît plus à Carcassonne; son retrait en Provence est un fait généralement avoué; on ne le cultive plus sur la rive gauche du Rhône, au delà de Donzère, à quatre ou cinq lieues au sud de Montélimart. M. Alphonse de Candolle, en 1835, fixait l'étendue de sa rétrogradation, dans le département de l'Aude, à cinq myriamètres depuis 1789 [2]. Il paraît en outre, s'il faut en croire Malte-Brun, que la matière nutritive du froment rendrait aujourd'hui près d'un quart de moins que le froment de 1788. Le célèbre géographe évalue ce grave déchet par les poids respectifs d'une même mesure des deux sortes de grains. L'ancien septier de Paris, équivalant à 156 litres, pesait, selon lui, 120 kilogrammes en 1788, et il ne pèse plus actuellement que 117 kilogrammes [3].

[1] Rozier, *Cours complet d'agriculture*, etc., aux mots *Vigne*, *Noix*, *Défrichement*, *Agriculture*, 3e partie, chap. 3.— *Voyage en France*, par Arthur Young, t. II, 2e partie, chap. 3.

[2] Young, ouvr. cit.— De Gasparin, *Mém. sur la culture de l'olivier dans le midi de la France* (1822), 1re partie, chap. 6.— *Idem*, *Mém. sur les moyens de déterminer la limite de la culture du mûrier*, etc. Paris, 1841, p. 156 et suiv.— Alph. de Candolle, *Distrib. géogr. des plantes aliment.*; *Biblioth. univers.* ann., 1836, t. II, t. III.

[3] *Précis de la Géograph. univers.*, par Malte-Brun, édit. de M. Huot. Paris, 1831, t. III, liv. LII, p. 244, en note.

Notre agriculture, durant les deux derniers siècles, courut, comme à l'ordinaire, toutes les chances des gouvernements. Henri IV la ranima et la soutint; elle dégénéra à la minorité de Louis XIII, au milieu des troubles civils et sous l'administration ombrageuse du cardinal. Les guerres de la Fronde à la minorité de Louis XIV ne lui furent pas plus favorables. Le grand roi, trop préoccupé de conquêtes, la négligea pendant ses guerres ; il la sacrifia ensuite aux progrès des sciences, des manufactures, du commerce et des arts d'agréments. Les revers de sa vieillesse, la révocation de l'édit de Nantes, qui dépeupla le quart du royaume et livra le midi aux horreurs des dragonnades, le désordre des finances, le mécontentement des masses, la misère et la famine générales ne purent l'exciter à réformer les abus de son économie politique en ce qui touche l'exploitation des terres. Le projet de la *dixme royale,* destiné par Vauban, aussi grand citoyen que grand homme de guerre, à remédier à ces vices, ne lui attira que le dédain et la disgrâce.

Le besoin croissant d'argent et les habitudes crapuleuses, sous la régence et sous Louis XV, firent délaisser l'agriculture pour l'agiotage. Nous nous trompons : le règne de Louis XV, si funeste à tant de titres, mérite de compter également parmi les plus désastreux en matière d'agriculture. Un arrêt du 5 juin 1731 défendit de planter de nouvelles vignes et de remettre en culture les vignes abandonnées depuis deux ans. La rareté des céréales motiva cette interdiction. Les années 1762, 1766, 1770, 1772, 1776 amenèrent coup sur coup d'autres disettes de grains; le gouvernement crut y obvier en ouvrant la porte à un fléau non moins fatal : il autorisa et encouragea les défrichements et les desséchements. Cette impulsion désordonnée porta la dévastation dans les eaux et forêts du royaume. Notre désertion honteuse du Canada y contribua indirectement. Deux cents familles, formant environ trois mille individus, chassées par les Anglais de cette antique possession, furent établies, en 1772, dans les landes du Poitou, de l'Aunis et de la Bretagne, et organisées presque régulièrement en une immense compagnie de défrichement. Louis XVI avait à cœur de réprimer tous les désordres ; malheureusement ils prenaient leurs sources dans la constitution du corps social. Le *Cours d'agriculture* de l'abbé Rozier, le *Journal de physique* publié sous ses auspices, les voyages en France d'Arthur Young, tous les travaux spéciaux sur notre situation agricole, à la fin du XVIII^e siècle, en déplorent les imperfections, les vices, les lacunes; tous les imputent au régime territorial de l'époque, à l'insouciance des grands tenanciers et aux charges accablantes du peuple.

L'extrême fractionnement des terres et l'égale répartition des

charges ont étendu en peu d'années les cultures de la France aussi loin qu'elles peuvent aller; mais il est un terme passé lequel l'ardeur de cultiver doit dégénérer en excès. Il ne s'agit pas ici de juger contradictoirement les divers systèmes d'économie rurale : nous n'avons d'autre objet que de relever les conséquences fâcheuses des systèmes pratiqués. Le plus grave de ces inconvénients, parmi ceux qui nous regardent, c'est la destruction incessante des eaux et des forêts. Sous ce rapport, au moins, et quelle qu'en soit la cause, la France actuelle, malgré sa transformation sociale, n'a rien à reprocher à la France de Louis XV.

Nos forêts étaient encore très-nombreuses pendant le XVII^e siècle. Davity, qui ne cite que les plus considérables, en nomme huit dans le pays du Maine, onze entre la Basse-Bretagne, le Poitou, le Berry et l'Anjou, et dix-sept, y compris la forêt des Ardennes, dans les autres provinces du nord. En dehors de cette liste, les forêts de la Normandie, indiquées par Corneille, quarante ans après Davity, s'élevaient à vingt-sept. Le Nivernais était plein de bois; la Touraine n'en manquait pas; le Périgord, chargé de bocages, en avait quelques-uns de bois de chêne, et la plupart de châtaigniers. Les bois abondaient aussi dans le Bourbonnais, le Forêt et le pays Messin. Le Quercy se trouvait dans le même cas. Les chênes-liége couvraient les montagnes de Foix, ainsi que celles de l'Esterel, entre Fréjus et Antibes. Quant au reste de la Provence, il y avait déjà fort peu de bois. La forêt des Ardennes, dans le duché de Luxembourg, avait été peu à peu éclaircie et cultivée. Elle occupait, d'après le *Dictionnaire géographique* de Corneille, tout ce duché, la partie méridionale de Liége et du comté de Hainaut, et la partie septentrionale de la Champagne : c'est une surface de plus de trente-cinq lieues. La forêt d'Orléans, la plus grande de la France, et au couchant de la ville, contenait, sous François I^er, 140,000 arpents de terre (environ 70,000 hectares). Corneille dit que, de son temps, au commencement du XVIII^e siècle, elle était réduite juste de moitié. Parmi ces forêts, il y en avait beaucoup de haute futaie, notamment en Bretagne, en Anjou, en Normandie, dans le Nivernais, en Forêt, et dans la Bourgogne[1].

Les défrichements de la fin du règne de Louis XIV, ceux surtout du règne de Louis XV, restreignirent progressivement, dans le XVIII^e siècle, la contenance générale de nos bois. Arthur Young, en 1790, les évalua, par un calcul approximatif, entre le sixième et le septième de la superficie du royaume, soit 19,850,000 acres anglais,

[1] Davity, ouvr. cit., p. 49, 50, etc. — Corneille, ouvr. cit., aux mots *Normandie*, *Bretagne*, *Orléanais*, *Ardennes*, etc.

à peu près 9 millions d'hectares[1]. L'abolition du régime féodal n'arrêta pas leur dévastation : vers 1798, le Directoire présentait à la Convention, comme l'état effectif des bois de la France, le chiffre de 3,608,131 hectares[2]. La France de 1805, quoique étendue jusqu'au Rhin, n'en contenait pas, d'après l'estimation de de Perthuis, au delà de 6 millions d'hectares[3]. Aujourd'hui, les tableaux officiels de nos bois, datés de 1840 et de 1841, en portent l'étendue à 8,804,550 hectares[4]; mais il faut défalquer de cette quantité environ 500,000 hectares de sol forestier; et puis la contenance des bois importe beaucoup moins à l'influence des défrichements que la nature des bois supprimés. Les taillis, par exemple, ont peu d'action auprès des forêts séculaires ou des bois de haute futaie. Eh bien, la plupart de nos bois actuels ne constituent que des taillis. Ils remplacent, sur les Alpes et les Pyrénées, nos vieilles forêts d'arbres résineux, et sur nos montagnes secondaires les hautes futaies de chênes et de hêtres. Toutes nos hautes futaies n'atteignent pas même en ce moment aux 500,000 hectares constatées par Malte-Brun[5] : c'est l'unique débris des 46 millions d'hectares des forêts de la Gaule avant la conquête de César.

Nous venons de poursuivre dans un ordre chronologique, sans réflexions ni discussions, tous les éléments appréciables de la constitution du climat de la France, depuis la première époque historique jusqu'à notre temps. La reproduction fidèle d'un ensemble de faits reconnus par les contemporains, et garantis par des actes officiels, résout la question des changements de ce climat en faveur de ces changements; elle établit, en effet, que le climat de la France a changé et change encore dans toutes les directions et sur tous les points. Recherchons maintenant comment il a changé et comment il change.

Le docteur Fuster.

(*La suite à un prochain numéro.*)

[1] *Voyages en France*, t. II, chap. 5, p. 383; t. III, chap. 16, p. 193.
[2] *Des Forêts de la France*, par M. Rougier de la Bergerie, p. 182 et suiv.
[3] *Cours complet d'agriculture*, par Rozier, compl., t. XII, au mot *Forêt*.
[4] *Statistique de la France*, *Agricult.*, 1840-1841, t. IV, p. 677.
[5] *Géogr. univers.*, ouvr. cit., t. III, liv. 52, p. 240.

# SITUATION RELIGIEUSE

## DE L'ANGLETERRE.

Monsieur le Directeur,

L'excellent travail de M. Franz de Champagny sur le protestantisme français m'a fait penser que vos lecteurs accepteraient avec plaisir quelques pages sur la révolution religieuse qui s'accomplit aujourd'hui en Angleterre. Il est bon de dresser ainsi de temps en temps le bilan des vraies forces sociales qui se disputent le monde. Cette sorte de statistique morale a le double mérite de dissiper les illusions et de bannir les craintes exagérées. Avant tout, cependant, elle doit se faire avec charité, et ne point blesser ces traditions non moins chrétiennes que littéraires dont l'absence se fait trop souvent sentir dans les discussions. Je m'efforcerai constamment d'obéir à cette loi.

D'ailleurs, à la vue du mouvement qui commence à soulever la Grande-Bretagne, qui ne se sentirait pénétré d'un profond respect? Jusque dans les angoisses qui tourmentent l'esprit humain, soit qu'il s'écarte, soit qu'il se rapproche de son principe éternel, il se manifeste une vie incomparable. C'est toujours le *mens agitat molem :* seulement le *mens* nous surprend quelquefois par de brusques retours d'affection pour les choses qu'il repoussait naguère. Et alors qu'il est difficile d'apprécier la gravité de ces mouvements soudains! Quel homme d'État anglais apercevait, il y a dix ans, dans le ciel, le petit point noir qui couvre actuellement tout l'horizon religieux de son pays? Qu'était-ce que le puseyisme à cette époque? Qui pouvait en prévoir l'importance? Je vais plus loin : il y a cinq ans à peine que la célèbre *Revue d'Édimbourg* consacrait un long article à l'examen de la nouvelle école d'Oxford, ou plutôt à la satire de ses doctrines. Suivant le triomphant critique, elle était née d'un caprice, dans le délire d'une imagination échauffée. On

comparait ses stériles labeurs aux puissants efforts d'un Whitfield au XVIII^e siècle pour établir le méthodisme. « Les travaux des puseyistes, ajoutait la *Revue*, convaincront tout le monde qu'Oxford n'a point enfanté une race de géants. Non, ces hommes ne banniront pas les apôtres et les fondateurs de l'église anglicane ; ils ne priveront jamais les protestants de la pure lumière qui brille au ciel. » Quel amer dédain dans ces paroles ! Avec quelle satisfaction intime on s'enveloppe dans son passé ! Néanmoins, voilà qu'au mois de janvier 1843, ce même recueil trouve de la place dans un numéro pour trois articles sur diverses questions soulevées par *la grande controverse de nos temps contemporains.* Elle a pris place aussi, la grande controverse, dans la polémique des revues radicales, dans celle de Westminster, par exemple ; elle s'est installée sur les bancs des deux Chambres ; elle a inspiré des livres remarquables au jeune ministre du commerce; elle a entamé de mémorables discussions avec la presse catholique du Royaume-Uni comme avec les Universités protestantes. Jusqu'ici la route semble fournie avec assez de vigueur, et pourtant le puseyisme se remet en marche avec un nouveau zèle pour nous retracer pieusement les hagiographies de nos saints du moyen âge. D'un autre côté, M. Ward, vaincu par la force de la vérité, s'écrie : « Nous devons nous prosterner à deux genoux pour demander pardon à « Rome de nos fautes et de nos erreurs envers elle. » Mais, à côté de ce retour extraordinaire vers les choses du passé qui a frappé tous les esprits ; à côté de cet empire anglican divisé en lui-même, il y a aussi un autre mouvement à étudier : ce sont les efforts des mille et une sectes produites par le calvinisme. On suit avec un puissant intérêt les évolutions de cette cavalerie irrégulière, qu'on pourrait appeler les Cosaques de la réformation, et qui n'est guère moins redoutable à ses amis qu'à ses ennemis. Enfin le tableau des espérances comme des dangers du Catholicisme en Angleterre a bien quelques droits à notre attention.

## LE PUSEYISME.

Il y a maintenant un peu plus de dix ans que quatre ou cinq ecclésiastiques attachés à l'Université d'Oxford se communiquèrent leurs alarmes sur les périls qui menaçaient l'Église anglicane. Le parlement la sécularisait de plus en plus ; les dissidents

l'assaillaient avec une fureur toujours croissante ; elle-même semblait faire bon marché de ses principes les plus sacrés. C'était bien de gémir, mais il fallait agir. Ces hommes résolurent donc de faire un grand effort par l'exemple d'une vie plus chrétienne d'abord, et ensuite par la presse. Les publications si connues sous le nom de *British-Critic* et de *Tracts for the Times* furent les premiers résultats de cette œuvre entreprise en commun, qui reçut le nom emphatique d'*Anglo-Catholicisme*. Au fait, la position de l'établissement légal paraissait désespérée. « Il lui était impossible, dit M. Gladstone, de se maintenir désormais dans l'opinion publique en s'appuyant sur les convenances politiques, sur les traditions nationales, sur des doctrines beaucoup trop relâchées et trop longtemps suivies. Au lieu de réveiller par un coup de tonnerre la conscience endormie, ces doctrines s'étaient acquis une certaine popularité en la berçant, en l'assoupissant même plus profondément par je ne sais quels sons flatteurs. La non-résidence, la pluralité des bénéfices, la diminution progressive du nombre des sacrements et des offices divins avaient porté les abus à un effroyable degré d'extension. Les réformes arrivaient, lentes et tardives. Eh quoi, se disait-on, en fin de cause, ne serons-nous pas obligés de faucher la plante elle-même avec l'excroissance ? Le clergé, complétement sécularisé, se montrait au-dessous de sa haute vocation, et le niveau général de la société lui était encore bien inférieur. Les jeunes gens destinés à remplir les vides du sacerdoce menaient d'ordinaire une vie déréglée ; puis, quand venait le moment de leur ordination, on les voyait passer de l'indifférence ou du désordre à une décence tout extérieure. Et par quels motifs ? pour obéir à des convenances sociales, non à des convenances religieuses, non aux enseignements d'une véritable éducation cléricale. Les hommes graves et pieux avaient à se créer eux-mêmes un caractère, une discipline, un centre d'action. En un mot, le type sacerdotal, dans son idéal de sainteté et d'élévation, était tombé dans le plus parfait oubli. L'église d'Angleterre semblait marcher rapidement vers cet état qu'un écrivain original a nommé une comédie (*a sham*).

« Voilà pour l'intérieur. Quant à l'extérieur, vous aviez une organisation immense et compliquée, qui prétendait bien enseigner la vérité aux indigènes ; mais, au fond, c'était simplement une carrière ouverte aux cadets de famille, à des précepteurs,

à toute une race de gens incapables. On obtenait une position indépendante et aisée en échange d'un minimum de fonctions religieuses à remplir. Pour ce qui est d'une relation spirituelle et personnelle entre le pasteur et son peuple, ou de vues saines sur les obligations imposées par l'antique discipline, il n'y fallait pas même songer[1]. »

Réduire à une froide analyse de semblables paroles prononcées par un homme si profondément attaché à son Église, c'eût été en détruire l'effet. Bulwer et bien d'autres avec lui avaient déjà flétri en termes énergiques les désordres du clergé anglican. Mais c'étaient là des voix plus ou moins ennemies ; l'église établie s'en prévalait. Personne n'osera refuser à M. Gladstone ni le talent, ni d'ardentes convictions religieuses en faveur de ce qu'il appelle l'*orthodoxie*. Telle était donc la situation disciplinaire de l'anglicanisme, situation terrible et dans laquelle le *papisme* s'est aussi plus d'une fois trouvé, mais dont il triompha toujours, grâce à sa vigoureuse constitution. La foi d'ailleurs est restée immuable chez les catholiques ; il n'en est pas de même chez nos rivaux. Pour eux, les incertitudes et les confessions de foi ont cessé de changer seulement quand sont venues l'indifférence en matière de religion et le rationalisme. Il n'y a pas jusqu'aux catéchismes et aux formulaires que l'on met entre les mains de la jeunesse qui ne soient infectés de ce que les anglicans nomment une hérésie. Le Baptême et l'Eucharistie y disparaissent comme sacrements ; que restait-il donc à cette église abâtardie, si ce n'est un système soi-disant chrétien, mélange informe des plus étranges contradictions ? « Mettre en doute le symbole de Nicée, dit M. Gladstone, passe, chez les catholiques comme chez les anglicans, pour un péché contre la foi. Or, nous sommes forcés d'avouer qu'à cet égard l'église d'Angleterre tolère l'hérésie dans son sein. » Que serait-ce si nous sondions toutes ses plaies ? si nous montrions le ministre s'élevant contre son évêque, dont il déclare les opinions *absurdes?* si nous montrions les déchirements des *low-churchmen* et des *High-Churchmen* ou des *High-and-dry*, des hauts et secs, comme les appelle *le Times?* Quel spectacle nous aurions à étaler dans ces chaires soi disant chrétiennes mises à l'encan pour être adjugées à celui qui sera *le moins dogmatique!*

[1] *Foreign quarterly and colonial Review*, p. 556. October 1843.

C'est du fond de cet abîme que l'on a vu surgir le mouvement si connu sous le nom de *puseyisme*. Si l'on en croyait certains auteurs, dès l'origine il aurait été l'expression d'une réaction plus générale qu'on ne le pense contre le matérialisme de l'époque précédente. Le travail lent et insensible d'un demi-siècle aurait éclaté tout à coup aux regards. Le méthodisme aurait donné le signal auquel obéissent de nos jours le presbytérianisme et l'anglicanisme, quoique par des voies différentes. Nous sommes loin de nier le fait; mais il est au moins curieux que le nouveau mouvement de la réforme anglicane ne soit point parti de l'épiscopat. Ce dernier s'y montra fort hostile dès le début, et s'y rallia seulement quand il vit l'opinion le suivre avec ardeur. Dans les Chambres, la plus violente opposition existe encore contre les puseyistes; les hommes du pouvoir sentent trop que le joug sous lequel ils ont courbé la puissance spirituelle tend à se briser.

« Le savant professeur d'hébreu, aujourd'hui soumis à de si rudes épreuves par les persécutions des ennemis du progrès religieux, est né en 1800. Il est le second fils de l'honorable Philip Bouverie, qui ajouta à son nom celui de Pusey. Sa mère était la fille aînée de Robert, comte de Harborough, et veuve du jurisconsulte sir T. Cave.

«La famille du célèbre théologien est fort ancienne; elle était établie dans le comté de Berk, lors de la conquête de Guillaume, et ses traditions remontent à une époque antérieure à celle-là.

« Le docteur Pusey s'est marié en 1828; son épouse est morte en 1839, et lui a laissé une fille unique.

« C'est en 1818 qu'il est entré dans l'église du Christ (*Christ church*). Après avoir pris son premier grade *in litteris humanioribus*, en 1822, il fut élu *fellow* du collége d'Oriel. C'est en 1828, l'année de son mariage, qu'il fut nommé professeur royal d'hébreu dans l'Université; son canonicat est attaché à cette première charge. En 1824, il remporta le *prix du chancelier*, pour la composition en prose latine.

« Le docteur Pusey est un homme d'un extérieur modeste. Il a le front haut, le regard scrutateur; sa tête porte l'empreinte du génie. Quoiqu'il n'ait que quarante-quatre ans, il paraît usé par le travail et la méditation. Ses manières sont polies et élégantes; il reçoit avec affabilité, et aime beaucoup à s'entretenir avec les étrangers de ce que l'on pense en France, en Italie et

en Allemagne, du mouvement religieux de l'Angleterre, et, en particulier, de la réaction qui s'opère dans l'église anglicane.

« Son influence est très-grande à Oxford; sa parole y fait autorité; on recueille avec empressement et vénération jusqu'à ses conseils les plus futiles. Il mène une vie active et laborieuse. Son temps se partage entre la prière, les études théologiques, l'enseignement et le chant des offices. Les bénéfices dont il jouit sont considérables; mais sa charité ne connaît pas de bornes; il donne beaucoup, et cache ses bonnes œuvres avec une rare modestie [1]. »

Tel est l'homme autour duquel se rallièrent les Newman, les Palmer, les Williams, les Froude, les Percival, les Sibthorp, les Ward et tous les jeunes ecclésiastiques qui édifient actuellement les troupeaux confiés à leurs soins, au lieu de les scandaliser par leur indifférence ou leur inconduite. Le caractère fondamental de cette révolution religieuse, c'est que la contrainte n'y entre pour rien; elle s'effectue par la pénitence, par l'étude, par les bonnes œuvres, par la persuasion. Au lieu d'innover dans le domaine de l'Évangile, ses partisans remontent le fleuve de la tradition pour puiser aux sources; le puseyisme nage à l'aise dans ces eaux transparentes et qui lui permettent quelquefois de voir le fond même du vrai Christianisme. Il en est venu à *déprotestantiser* les croyances de son église, qu'il appelle *catholique* pour exprimer qu'elle n'est plus semi-calviniste sans être encore *romaine*. « Ce grand changement, dit le *British-Critic*, s'opérera de la manière dont s'opèrent tous les changements moraux, c'est-à-dire graduellement, peut-être d'une manière insensible. La persuasion, les arguments, l'exemple de vies saintes agiront simultanément, et l'influence du temps viendra à notre aide pour adoucir les préjugés et accoutumer les oreilles à entendre certaines vérités. » Déjà l'Angleterre, l'Écosse, l'Irlande, les colonies s'agitent en obéissant à cette extraordinaire impulsion. Les individus en sont tous plus ou moins atteints. Le hasard me fit rencontrer un Anglais, il y a quelques jours, chez un libraire de Paris. Il venait acheter des livres de piété et demandait des renseignements sur les Jésuites, ainsi

[1] *Du mouvement religieux en Angleterre, par un catholique.* 1 vol. in-8, chez Sagnier et Bray. Nous recommandons à nos lecteurs cet ouvrage, où il y a d'excellents renseignements sur la question qui nous occupe, mais dont nous n'acceptons pas toutes les conclusions.

que sur la querelle universitaire. Je le crus catholique, mais ne tardai pas à me détromper dans une discussion toute chrétienne, toute amicale. « Vous ne sauriez croire, me dit-il entre autres choses, combien, chez nous, les esprits sont préoccupés de ces grandes questions. Il n'y a peut-être pas un village, ni même une famille honnête où elles ne se fassent jour. On y pense à l'église, on les discute avec le ministre, on en cause à table, on y revient encore le soir, au coin du feu. » Ces paroles firent une vive impression sur moi, et je crois qu'elles peignent assez bien la situation.

Tandis que le parti de la haute église, auquel nous aurons à revenir, maintient l'indissolubilité du lien entre celle-ci et l'État, les anglo-catholiques ou puseyistes proclament l'indépendance des deux puissances. L'État usurpe lorsqu'il intervient dans la juridiction ecclésiastique ; l'Église a le droit d'y résister par tous les moyens que Dieu lui a donnés. L'émission d'un pareil principe est en lui-même un fait important ; c'est arborer l'étendard de l'Église catholique que M. Vinet nous envie [1].

Je suis loin de croire que les hommes placés aujourd'hui à la tête du mouvement anglo-catholique en aient vu d'abord eux-mêmes les graves conséquences. Comme il arrive d'ordinaire, l'homme s'agite et Dieu nous mène. Le docteur Pusey nourrissait naguère encore les préventions les plus injustes contre Rome : il a dû même se faire violence pour s'en dépouiller. Qu'il l'ait fait, lui et ses amis, c'est ce qu'il n'est plus permis de mettre en doute, quand on compare leurs premiers travaux avec ceux qu'ils font paraître aujourd'hui. « Le sacrifice de la messe, écrivaient-ils en 1834, est une pure corruption, sans fondement dans l'Écriture ou dans l'antiquité, blasphématoire

[1] « Il faut convenir que, si l'Église catholique n'a que trop employé l'État à la réalisation de ses fins propres, *elle ne s'est* JAMAIS *laissé absorber par l'État*... Il faut lui rendre cette justice, *elle n'a* JAMAIS *connu la servitude*, et n'a JAMAIS *donné toute son indépendance* pour prix de ses faveurs. » Et encore : « *Protégée par sa doctrine*, qui fait découler à tout jamais toute vérité du siége apostolique, elle reste *dans son domaine et relègue l'État dans le sien*... Il y a quelque chose qui semble entourer le Catholicisme *d'un mur de diamant :* C'EST SA DOCTRINE MÊME. A moins d'attaquer le Catholicisme sur le principe de son existence, l'État *ne peut* s'immiscer dans sa doctrine. Et, d'une autre part, la forme du Catholicisme étant fort arrêtée, tel on l'accepte, tel on le garde, et l'on sait d'avance sur quel terrain et dans quelles conditions on le rencontre. Ces deux faits, *l'inviolabilité du dogme* et *la fixité de la forme*, paraissent *condamner le pouvoir*, dans ses moments les plus vifs de jalousie, A S'ALLER BRISER CONTRE UN OBSTACLE IMMORTEL. » *Essai sur la manifestation des convictions religieuses*, p. 361 et 428.

et pleine de périls [1]. » Au mois d'avril de l'année dernière, nous lisons, au contraire, dans le *British-Critic :* « On doit multiplier au lieu de diminuer les occasions de la sainte communion, *afin que le sacrifice quotidien que l'esprit de l'Antechrist a aboli du sanctuaire soit rétabli de nouveau sur tout autel chrétien.* » En 1834, on déclarait *la doctrine de la transsubstantiation profane et impie;* en 1843, M. Pusey prêcha à Christ-Church un sermon où la doctrine de la présence réelle est enseignée en termes clairs et dignes du sujet.

Le retentissement de ce discours a été immense, et a fait interdire la chaire au docteur pendant l'espace de deux années. D'un bout à l'autre on voit qu'il est profondément convaincu de la présence réelle : les images, les citations des Pères abondent dans sa bouche pour décrire les effets de ce grand mystère. A ses yeux, les deux sacrements par excellence sont le Baptême et l'Eucharistie. Mais, ajoute M. Pusey, c'est par l'Eucharistie que Jésus-Christ nous vivifie de sa propre vie. Ce sacrement n'est pas donné à ceux qui sont morts, mais à ceux qui vivent. Il augmente en nous la vie ou la mort, en donnant l'immortalité aux âmes en état de grâce, et la mort à celles qui l'ont perdue; c'est un gage de vie ou de mort que nous recevons pour notre salut ou notre damnation.... « Le pain que je donnerai *est ma chair,* que je donnerai pour la vie du monde... A moins que vous ne mangiez la chair du Fils de l'Homme, et que vous ne buviez son sang, vous n'aurez point la vie en vous... Celui qui mange ma chair et boit mon sang habite en moi, et moi en lui. De même que le Père m'a envoyé et que je vis dans le Père, de même celui qui me mange vit en moi [2]? » Je ne saurais pousser plus loin les citations; mais quiconque prendra la peine de lire le morceau entier éprouvera, comme moi, un charme inexprimable à y respirer le parfum de l'antiquité chrétienne et des croyances orthodoxes. Le célèbre théologien anglican revient continuellement sur cette idée de la présence réelle, pour l'inculquer à ses auditeurs, quelque peu surpris, sans doute, d'un pareil langage. Il est cependant à remarquer que M. Pusey n'admet pas la transsubstantiation de l'Église catho-

[1] *Tracts for the Times,* n° 38.

[2] *The holy Eucharist a comfort to the penitent.* — A sermon preached before the University, in the cathedral church of Christ, in Oxford, on the first sunday after Easter. 1843.

lique : suivant lui, *les éléments demeurent dans leurs propres substances.* Ici donc il se sépare de nous. Dès que son fameux sermon fut attaqué, il le défendit en citant une foule de théologiens anglicans qui avaient enseigné la présence réelle. On lui en opposa d'autres qui disaient le contraire, et la chose se conçoit : Elisabeth, voulant concilier les deux opinions, les fit entrer de front dans son *Credo.* C'était un moyen fort simple de trancher la difficulté; au fond, la seule chose qui lui importât, c'était d'être papesse. Quant à M. Pusey, il semble pencher pour la vraie doctrine catholique dans la préface de son discours imprimé.

Quoi qu'il en soit, le sermon sur l'Eucharistie devint un véritable événement sur lequel l'Université avait à se prononcer. En effet, si elle gardait le silence, on pouvait l'accuser ou d'accepter purement et simplement le dogme de la présence réelle, c'est-à-dire de pencher vers l'Église romaine, ou encore d'être tout à fait indifférente à l'égard d'un dogme fondamental. Dans le premier cas, l'Université voyait se dresser devant elle le corps redoutable des dissidents, soutenu même par la plupart des anglicans élevés dans le scepticisme du XVIII^e siècle. En admettant la seconde hypothèse, les méthodistes, si nombreux, si ramifiés en Angleterre, auraient trouvé un immense avantage pour attaquer le boulevard de l'anglicanisme. On sait qu'aucun dissident ne peut devenir gradué d'Oxford ni de Cambridge. Dans cette position, il était beaucoup plus prudent de censurer M. Pusey, et les reproches qu'il avait adressés aux chanoines sur la mollesse de leur vie durent hâter cette résolution. Sur la plainte déposée par le docteur Fawcett, professeur de théologie, le vice-chancelier, M. Wynter, fit demander une copie du sermon.

Jusque-là tout était conforme aux règlements sur les propositions accusées d'hérésie. M. Pusey obtint un délai de deux jours pour ajouter à son discours des notes explicatives. Au dire de ses partisans, il avait des raisons pour ne pas trop compter sur la science théologique de ses juges. Ceux-ci s'assemblent au nombre de six, et sous la présidence du vice-chancelier. Je remarque seulement le nom de M. Fawcett parmi les six docteurs. Mais c'est l'accusateur, dites-vous? Soit. Quoi! juge et partie tout à la fois? Oui, lecteur, juge et partie très-intéressée. M. Fawcett est un être multiple : comme professeur

de théologie, il accuse; comme docteur, il condamne, occupant l'une et l'autre place selon les besoins du moment. C'est beau de pouvoir cumuler des fonctions si diverses: je connais néanmoins un tribunal où on le ferait siéger sur la sellette de l'*accusé*. C'est celui-de la CONSCIENCE.

Mais voici qui touche à l'incroyable : le véritable accusé est absent. On refuse à M. Pusey même la faculté de se défendre par procuration. Cependant les réunions des six docteurs continuent à huis-clos; rien ne transpire au dehors de ces graves délibérations. Le pauvre inculpé particulièrement est privé de toute communication officielle. Il en avait si peu besoin! Quelques jours s'écoulent. D'abord il se répand une sourde rumeur d'acquittement que *le Times* reproduit dans ses larges feuilles; mais le bon sens public prononçait ce jugement: or c'était précisément une raison pour que nos docteurs fussent d'une opinion différente. Quand on a l'honneur d'appartenir à un corps aussi célèbre, je vous le demande, si ce n'est pas déroger que de descendre au niveau des hommes médiocres.

Je ne voudrais point, monsieur, quitter le ton qui convient à ce recueil, mais, en vérité, il est des choses si absurdes que l'on a quelque peine à conserver son sérieux. Bref, le profeseur d'hébreu fut condamné et frappé d'interdit pour deux ans. Cependant le plus profond mystère couvre le jugement, et le docteur Pusey se chargea lui-même de l'apprendre au public par une protestation. Il est assez curieux, dit un auteur, que la première pièce relative au procès, qui ait été connue du public, émane de l'homme qui vient d'être condamné.

M. Pusey déclare, dans sa protestation, que les juges n'ont pas indiqué les propositions condamnées, que vainement il s'est adressé à eux pour les connaître. La sentence dont il est frappé, il la déclare injuste, illégale, contraire aux statuts de l'Université. En même temps il adhère aux enseignements de l'Eglise anglicane. A quelques jours de ce premier acte d'opposition, il publia des renseignements qui ont bien aussi leur prix. La personne qui fut chargée de lui communiquer le jugement et les pièces du procès lui fit entendre qu'il ne devait en parler à personne. Enfin, pour clore dignement cette procédure, le vice-chancelier parut avoir honte du rôle qu'on lui avait fait jouer. Il adressa au condamné une lettre où se trouvent ces pa-

roles textuelles : « Le docteur Pusey peut *déclarer sur mon autorité qu'on a refusé de l'entendre.* »

Comme on pouvait s'y attendre, cette étrange procédure repandit plus que jamais le sermon de M. Pusey ; il s'en vendit trente-cinq mille exemplaires dans l'espace de six mois. Cependant toutes les feuilles protestantes ne rougirent pas d'approuver le jugement. Le Parlement se montra à l'unisson de la presse, et des cris *à l'ordre !* partirent de la Chambre lorsqu'un des membres voulut appeler son attention sur la flagrante iniquité qui avait présidé à l'instruction de l'affaire. Nous aurons une autre occasion de signaler un fait de ce genre ; mais alors il s'agira du Catholicisme.

Les choses n'en pouvaient demeurer là : dans le sein de l'Université même, il s'éleva une foule de réclamations dont le but était de savoir au moins quelles propositions avaient été condamnées par les docteurs. A ces demandes point de réponse, ou des réponses évasives. Nouvelle remontrance de la part de deux cent trente *membres non résidents* de l'Université. Pour le coup, le vice-chancelier, M. Wynter, se contente de la refuser sous prétexte qu'elle renferme des insolences. Quels insolents que MM. Gladstone, Dungannon, Courtenay, Coleridge, et autres personnages non moins respectés en Angleterre ! Une dernière demande éprouve le même sort ; cette fois elle est simplement remise sous enveloppe et jetée à la poste avec une déclaration de M. Wynter, portant qu'*il ne pouvait garder chez lui un document aussi séditieux.* Pour en finir avec le vice-chancelier, nous dirons comme M. Gladstone : « La sentence prononcée contre le docteur Pusey n'est point un acte de l'Université ; c'est l'acte d'un de ses chefs devenu vice-chancelier par droit de rotation, et qui consulte six docteurs en théologie, mais sans être lié par leur décision. Ses motifs ont pu être purs, nous le croyons même ; mais le fait en soi est non moins injuste qu'imprudent, non moins à blâmer qu'à déplorer [1]. »

L'examen des doctrines puseyistes nous a amené à les diviser en deux classes bien distinctes, et qui inclinent plus ou moins au Catholicisme. A la tête de la première se trouvent MM. Pusey et Newman ; la seconde serait assez bien représentée par

[1] *Present aspect of the church.* — *Du Mouvement religieux en Angleterre.* Passim. — *British Critic : The six doctors.* July 1842.

MM. Palmer et Gladstone. Lorsque le jeune Froude vivait, il aurait pu encore trouver place dans cette dernière classe, quoiqu'il penchât visiblement à se fixer parmi les plus chauds partisans des véritables chefs du mouvement. Je laisse de côté des noms moins connus, mais dont l'importance active dans l'œuvre de régénération n'en est pas moins réelle.

M. Newman marche à côté de son illustre confrère ; son influence n'est pas moins grande: peut-être même dans ces derniers temps l'a-t-elle dépassée par un rapprochement plus marqué vers la foi de l'Église catholique. Profond penseur et brillant écrivain, M. Newman s'est toujours fait remarquer par sa science et surtout par sa grande franchise. Il est auteur de plusieurs volumes de sermons et de quelques ouvrages relatifs aux sciences ecclésiastiques. Dans son église de Sainte-Marie-la-Vierge il débuta par une série de prédications où il exposa les doctrines qu'il avait embrassées. La jeunesse accourait en foule au pied de sa chaire; sa parole simple et entraînante opéra une véritable révolution dans l'éloquence sacrée de l'église anglicane. Par ce seul fait il inclinait au Catholicisme. Notre aristocratie, dit Bulwer, n'aime pas plus les prédicateurs bruyants que les femmes à fracas; les uns et les autres doivent se conformer au bon ton. Il y eut donc une opposition formée contre Newman, comme il y en avait eu contre Pusey; on chercha à éloigner les jeunes gens de ces discours si nouveaux pour eux : ces efforts mêmes donnèrent plus de popularité à l'orateur.

Bientôt il fit école. Ses travaux dans le *British Critic*, dans les *Tracts for the times*, et ailleurs, imprimèrent à la controverse un caractère de vivacité qu'elle n'avait pas encore acquis. C'est vraiment un grand spectacle que celui de ces âmes en peine cherchant la vérité avec une ardeur infatigable, soulevant à la sueur de leur front les débris qu'on avait amoncelés sur elle pour la cacher, traînant encore avec eux les lambeaux de leurs erreurs, et derrière eux une foule d'existences troublées dans leur sécurité. Il est parfois dans nos grandes villes des hommes que dégoûtent les eaux fangeuses du fleuve sali par d'immondes affluents. Ils remontent loin, bien loin au-dessus de la cité pour se plonger dans une eau plus pure. Ainsi font les Puseyistes. Puissent-ils remonter jusqu'à la source!

En 1841 parut le n° 90, le plus célèbre de tous ces petits Traités insérés dans le *British Critic*. Il a donné lieu à une

des controverses les plus vives de nos temps, et il n'est pas en Angleterre une feuille quotidienne ni un recueil qui ne s'en soit occupé. Le n° 90 est devenu le champ de bataille des deux partis : on le conçoit, car il s'y agit de la foi de l'église anglicane ou des 39 articles.

Sous le règne d'Edouard VI on s'était déjà livré à un premier travail pour déterminer les bases de la croyance publique, mais ce fut sous Elisabeth qu'elles reçurent leur forme définitive. Le Parlement imposa à tout ecclésiastique un serment par lequel il admettait comme dogmes les articles du nouveau symbole. On jura, parce que des peines sévères atteignaient les récalcitrants : Henri VIII revivait, avec l'hypocrisie de plus, dans la fille d'Anne Boleyn. Cependant des doutes s'élevèrent dans bien des esprits ; celui-ci, se trouvant arrêté par tel article qui lui paraissait absurde, sauvait sa conscience ou son bénéfice en jurant *in globo ;* celui-là se réservait *in petto* le droit d'enseigner ce qui lui semblait bon, ou même de ne s'appuyer dans son enseignement religieux sur aucun dogmatisme. En certaines circonstances l'Evangile était réduit à sa plus simple expression. Ce sont les évêques anglicans qui nous le disent eux-mêmes. Aujourd'hui les consciences se révoltent contre une situation si pénible pour une âme honnête et demandent la suppression du serment. Maintenir le *statu quo* ne paraît possible qu'aux hommes du gouvernement ; les autres veulent ou sortir de l'anglicanisme ou revenir au passé par le puseyisme. Le but du quatre-vingt-dixième Traité est uniquement de montrer que les 39 articles se concilient parfaitement avec les doctrines de l'Église catholique. Comme l'a si heureusement exprimé Monseigneur Wiseman, le mouvement actuel ne se tourne plus *contre*, mais *vers* elle. Le symbole de l'anglicanisme, suivant M. Newman, ne contient pas toute la vérité, mais il en renferme une partie. La rédaction des articles n'est ni claire ni logique ; on doit suppléer à ce qui leur manque, soit pour le dogme, soit pour la liturgie. Rien n'empêche au fond de les souscrire parce qu'ils n'enseignent aucune erreur ; rien n'empêche non plus de les compléter par voie d'explication. Or cette voie d'explication est précisément celle que voulait Bossuet pour ramener les protestants.

En outre, si les articles ne forment pas un système complet, ils ne condamnent pas non plus absolument les *doctrines romaines*

et se bornent à réprouver les abus qui existaient au XVI^e siècle. Ainsi, les décrets du concile de Trente étant venus après la promulgation du symbole anglican, ils peuvent régir les deux Églises. Toutes les deux ont un caractère divin ; toutes les deux sont vraiment des Eglises de Jésus-Christ ; il ne s'agirait que de s'entendre. Si Rome faisait un pas, le puseyisme en ferait deux, peut-être même trois, et tout serait dit.

Malheureusement il s'agit de concessions de dogmes aussi bien que de concessions sur la discipline. L'article XXV nie que les cinq sacrements rejetés par l'église anglicane soient *des sacrements dans le même sens que le Baptême et la Cène du Seigneur*. Ils n'ont en effet *aucun signe extérieur directement institué par Dieu ou le Christ*, et cependant l'Eglise a peut-être le droit de regarder un signe extérieur comme un sacrement. Cette prémisse une fois admise, les cinq sacrements du Catholicisme seront acceptés sans renoncer à l'article XXV. M. Newman procède de même à l'égard du purgatoire, des indulgences, du culte des saints, des images, de la transsubstantiation, du célibat, de l'autorité apostolique. La discussion se réduit donc à peu près à un système de biais continuels qui sent quelque peu le sophisme.

A peine l'écrit que nous venons d'analyser eut-il paru qu'il souleva d'énergiques protestations. Des professeurs d'Oxford demandèrent avec instance que son auteur quittât le voile de l'anonyme, et M. Newman descendit à découvert dans l'arène pour braver tous les coups. On l'accusait de déloyauté ; il s'en défend avec noblesse et déclare qu'on n'est point dans l'obligation d'obéir aux rédacteurs des articles, tandis que l'Eglise est obligée, elle, de les expliquer dans le sens le plus catholique possible pour le bien de la paix. Néanmoins le docteur attaque les désordres *actuels* du Catholicisme romain ; il réprouve son enseignement, qui résulte non-seulement de ses canons et de ses décrets, mais encore de ses pratiques et de ses actes. Ici l'injure ne lui fait pas défaut, et je me suis senti pénétré d'un sentiment douloureux à la vue des embarras inextricables où il s'engage par cette tactique, car je ne saurais lui donner un autre nom. Comment se laisser persuader, par exemple, que d'aussi savants hommes ajoutent foi aux déclamations de quelques voyageurs fanatiques, ignorants ou superficiels, qui accusent Rome de substituer un autre évangile au pur Evangile de notre Sei-

gneur Jésus-Christ? Comment le croire lorsqu'on déclare cette même Eglise héritière des promesses divines? Comment enfin admettre une pareille conviction lorsque, dans la lettre adressée par M. Newman à M. Jelph, nous trouvons les paroles suivantes : « Le siècle tend vers je ne sais quel inconnu, et, par extraordinaire, la seule communion religieuse qui, dans le cours de ces dernières années, se soit montrée parmi nous (en Angleterre) en possession de cet inconnu, C'EST L'EGLISE DE ROME. ELLE SEULE, malgré ses erreurs et les inconvénients de son système pratique, a donné un libre et régulier développement aux sentiments intimes d'adoration, de mysticisme, de tendresse, de dévotion, et à tant d'autres qui se peuvent appeler plus spécialement catholiques ? »

Il y a d'ailleurs un autre fait très-remarquable : ce sont les variations continuelles de l'école Newman, et qui, toutes, les amènent plus près de nous. A mesure que le puseyisme se répand dans les paroisses, on voit se relever les pompes du culte; les cierges brillent sur l'autel; les images pieuses reparaissent, les chants sacrés retentissent et plus souvent et plus conformes au véritable génie catholique. Dans la direction des âmes, dans la prédication de la parole sacrée, dans les études théologiques, dans la vie sacerdotale, il se manifeste une secrète propension à se modeler sur nos rites, sur notre enseignement, sur notre Eglise, en un mot. Si, dans une paroisse, Rome est nommée le séjour de l'Antéchrist, dans celle qui lui est voisine un autre ministre s'efforcera de prouver qu'on y trouve les caractères d'une Eglise légitime dont l'anglicane est une ramification émondée, purifiée. Dans la fameuse question des *ordres*, les puseyistes soutiennent que les ordinations anglicanes sont de succession apostolique; donc elles pourraient être acceptées comme régulières par le Saint-Siége. Depuis quelque temps l'école d'Oxford semble avoir redoublé d'ardeur dans la voie que j'indique ici avec la plus scrupuleuse impartialité. M. Newman, poussé par un sentiment d'humilité chrétienne, s'est pris soudain à regretter le langage amer et injurieux qui lui avait échappé contre l'Eglise catholique; il le traite de *déclamations* insensées [1]. Il est presque inutile d'ajou-

[1] « Si vous me demandez, dit M. Newman, comment un simple individu peut se permettre, non-seulement de penser, mais de publier de pareilles choses sur une communion si ancienne, si répandue, et qui a produit tant de saints, je répondrai par le lan-

ter que cette rétractation excita le plus violent orage contre son auteur, qui n'en continua pas moins de marcher dans la voie qu'il s'était prescrite. Beaucoup de ses disciples passent successivement au Catholicisme et trouvent des imitateurs dans les différentes cures. Si je ne me trompe, on en a compté dix-huit ou dix-neuf dans les deux dernières années. Ces conversions font toujours une grande sensation; celle de M. Sibthorpe en fit plus encore; mais sa récente apostasie, attribuée à l'aliénation mentale, a jeté quelque trouble dans les rangs des catholiques anglais. On se défie un peu plus des puseyistes, à mon sens avec raison. Cependant les *tracts* furent supprimés, et on somma M. Newman de renoncer à des bénéfices qui lui avaient été donnés pour une autre fin que pour *déprotestantiser* ses élèves. Il se hâta d'abandonner sa cure de Sainte-Marie. Aussitôt le bruit se répandit avec rapidité qu'il était entré dans le sein de l'Eglise catholique. Le fait n'a point été confirmé, et je respecte l'ombre qui couvre les mystères d'une âme labourée peut-être encore par les angoisses du doute. Toutefois, à s'en tenir seulement aux publications qui ont suivi de près cette dernière circonstance, on serait disposé à croire qu'une grande révolution intérieure a eu lieu chez M. Newman. Il s'est mis à étudier les vies de quelques-uns de nos saints, et le grand saint Bernard paraît avoir spécialement fixé son attention. Cet homme étonnant, qui attira dans le cloître tant de noms illustres, semble exercer sur le professeur d'Oxford une fascination réelle. Qui sait? lui aussi ne se croit-il pas appelé par Dieu à servir de pilote à ceux qui viennent chercher un abri dans le Catholicisme? Mais Bernard y était déjà, et Newman reste parmi les écueils. Que dis-je? Y est-il véritablement? N'a-t-il point brûlé ses vaisseaux? Je n'oserais l'affirmer; mais de consolantes pensées se sont élevées en moi

langage que je me tenais à moi-même; je me disais : « Ce ne sont pas mes propres « paroles que je fais entendre; je ne fais que suivre le sentiment (*consensus*) des « théologiens de mon église. Ils ont toujours parlé en termes extrêmement violents « contre Rome, sans en excepter même les plus distingués et les plus savants d'entre « eux. Je désire adopter leur système. Quand je répète ce qu'ils ont dit eux-mêmes, « je suis en toute sûreté. *Dans notre position*, embrasser leurs vues est chose presque « nécessaire. »

« J'ai des raisons de craindre que ce langage puisse être, en grande partie, attribué à un caractère ardent et à l'espérance de voir ma conduite approuvée par des personnes que je respecte. Je désirais en même temps repousser l'accusation de romanisme, etc. »

quand j'ai lu la préface et la vie de saint Etienne Hardinge, qu'il vient de publier. Etienne fut, comme chacun sait, un des fondateurs de Citeaux et le père spirituel de Bernard. Ma surprise a donc été grande à la vue de l'amour avec lequel le curé de Sainte-Marie s'attache au portrait du célèbre abbé de Clairvaux. Pas un trait ne lui échappe, pas un acte n'est blâmé : on croirait entendre un vieux moine de la vallée d'Absinthe transporté dans notre siècle, ou bien quelques-unes de ces pages dictées par le cœur, comme les écrit M. l'abbé Ratisbonne.

Écoutons un moment :

« Saint Bernard n'est pas un caractère soumis au niveau de la règle commune. Dieu frappa son saint d'une empreinte particulière par les miracles dont il fut l'instrument : que personne ne soit assez osé pour blâmer les actions de cet homme. Dieu le suscita avec son blanc vêtement de Citeaux pour les besoins de son Eglise, comme il avait suscité saint Jean-Baptiste au vêtement de poil de chameau. Quand Bernard, abandonnant son monastère, entraînait sur ses pas la foule avide de baiser les bords de sa robe de bure, oh! alors au travers de son corps si fragile, aux rayons de l'amour divin, à l'énergie de la force surnaturelle qui s'en échappait, aux paroles de feu qui tombaient de ses lèvres, on voyait bien que c'était un vrai serviteur de Dieu et de l'Eglise...

« La vie de Bernard était littéralement angélique ; son âme plongeait dans une contemplation continuelle de la Divinité ; il réalisait en lui le crucifiement de la chair dont parle saint Paul : tout ce qui vient de l'esprit naissait et croissait en lui.... Aussi cet Esprit saint le remplissait de joies connues seulement des âmes crucifiées. Mais Bernard, à son tour, rendait à l'Eglise elle-même cette onction céleste en lui donnant la force de résister aux desséchantes et raisonneuses hérésies qui menaçaient alors de l'accabler sous les vaines maximes de la sagesse mondaine. Cependant tout cela Bernard le dut au cloître de Citeaux, à cette forte éducation reçue dès l'aube du jour aux pieds de saint Etienne. Oui, grâce à elles, il devint le grand fondateur de la vie intérieure chez le chrétien. On l'a nommé le dernier des Pères, et effectivement il est à la fois placé sur les confins de l'Église primitive qui voyait Dieu face à face, et sur les limites de la nôtre, où l'action mystérieuse de la Divinité sur l'âme humaine est si scrupuleusement analysée. »

Qu'on se figure l'effet que produit sur l'esprit un ouvrage écrit sur ce ton de conviction catholique par un homme qui n'est point catholique, par un homme qui, lui aussi, se tient sur la limite de deux mondes. L'accuser, c'est impossible; le plaindre, c'est difficile, car il touche peut-être au port... Que reste-t-il donc, si ce n'est de tomber à genoux pour demander cette dernière grâce qui renverse toutes les barrières, qui conduit à travers tous les brisants?

Me voilà parvenu à la seconde division que j'ai établie parmi les puseyistes et à la tête de laquelle j'ai aussi placé deux noms, MM. Palmer et Gladstone. En effet, leurs idées constituent, à mes yeux, des différences profondes dans l'école; j'aurais donc tort de les grouper sous la même bannière. Le premier prit une part active au grand mouvement religieux qui suivit 1830: il semble aujourd'hui le maudire et établir son camp ailleurs. Son langage est toujours empreint d'une grande violence contre le Catholicisme; sa polémique ne fait pas non plus preuve de cette parfaite bonne foi que l'on a droit d'attendre surtout d'un homme qui cherche la vérité. A cet égard, Monseigneur Wiseman lui a donné quelques sévères leçons dans sa controverse sur la *satisfaction*. Cependant on ne doit pas encore attribuer une trop grande importance à ces ébullitions du vieil esprit protestant chez M. Palmer. Dans le courant de l'année dernière, il visita le collége de Juilly et put s'entretenir de questions religieuses avec un prêtre distingué. Sa sollicitude paraissait extrême pour se trouver d'accord avec les catholiques sur les points discutés; on voyait percer dans son langage, dans sa tenue, dans toute sa personne, un immense désir de paix et de foi. Les objets les plus simples, un bénitier, une pierre tumulaire, une inscription, devenaient pour le puseyiste un sujet d'inquiète préoccupation. Me croira-t-on? Il y eut même un instant d'abandon où quelques larmes, bien vite refoulées, roulèrent dans ses yeux, lorsqu'on eut abordé certaines matières... Mais pourquoi déchirer un voile qui doit rester suspendu devant le sanctuaire intime où se réfugiaient alors les secrètes anxiétés de M. Palmer? C'est à l'écrivain que j'ai affaire, et non à l'homme privé.

En 1843, il fit paraître un écrit où il rend compte des motifs qui l'avaient porté à se joindre aux puseyistes. On est surpris de le voir d'abord traiter l'émancipation catholique comme une

mesure « qui bannit la probité de la politique, et détruisit la « confiance générale. » Il déclare ensuite que le violent orage qui, de 1831 à 1833, assaillit l'anglicanisme, le détermina à faire un effort avec ses amis pour le soutenir et le défendre. Les dissidents de toute sorte, les politiques de toutes les écoles, les rationalistes de toutes les nuances battaient le vieil édifice avec tant de violence que la ruine en paraissait imminente. A peine y avait-il quelque sentiment, dit M. Palmer, auquel on pût faire un appel pour l'intéresser en faveur de l'anglicanisme. Dans cette terrible situation, le clergé ne s'abandonna pas lui-même ; pour se défendre, il forma des associations qui se perdirent dans la grande école qui nous occupe. Voilà donc le premier noyau du puseyisme. Des conférences établies à Oxford produisirent un formulaire dont M. Palmer fut le rédacteur. Le but en était de maintenir les doctrines et la discipline de l'établissement légal en opposant une vigoureuse résistance aux tendances contraires.

Les associés cherchèrent à faire adopter le formulaire dans toute l'Angleterre : des succès partiels, une opposition presque universelle de la part du haut clergé, une adresse à l'archevêque de Canterbury, qui se couvre difficilement de signatures, enfin des réunions où l'on ose à peine s'assembler à huis-clos, tel est le tableau peu consolant tracé par la plume de notre auteur. Cependant, à côté de ces curieuses révélations, se manifeste la plus étrange indifférence sur les questions de dogme. Des catholiques comprendront difficilement une charité si large qu'elle étreint dans ses embrassements le prédicant qui nie la divinité de notre Sauveur et celui qui la soutient. Pas plus que Bourdaloue nous n'aimons un Christ *aux bras étroits*, mais, pas plus que lui, nous ne voudrions d'un Christianisme fraternisant avec toutes les inepties qui peuvent naître dans un cerveau malade. Cependant, pour M. Palmer, les disputes sur la justification, la grâce, les sacrements et les autres points qui s'y rattachent, dureront probablement toujours dans l'Église. Nous, catholiques, nous avons plus de confiance dans la grâce divine, et nous poserions de plus étroites limites à l'orgueil humain.

Les faits dont nous venons de prendre connaissance nous montrent quel fut le but primitif du puseyisme : *simplement relever l'anglicanisme de son inertie.* Le temps, l'étude et la bonne volonté ont fait le reste pour quelques-uns de ses membres.

Mais, je l'ai déjà dit, M. Palmer n'est pas allé aussi loin que ces derniers ; je vais en offrir des preuves abondantes. La direction du *British Critic* a changé depuis 1841, et a nécessairement subi la tendance catholique que j'ai signalée plus haut. Mais son ancien allié se révolte contre cette tendance, et la condamne dans les termes les plus énergiques. Il réprouve aussi les *Traités pour les temps présents*, dont il fut lui-même un des auteurs. « Il n'y a point de circonstance, dit-il, qui puisse justifier le ton du *British Critic*, depuis qu'il a cessé d'être dirigé par M. Newman. Je suis étonné, je l'avoue, qu'on ait laissé ce recueil suivre si longtemps la même ligne. Quant à moi, je remplis un pénible devoir en refusant de le recevoir. J'espère néanmoins sincèrement qu'on prendra des mesures pour en modifier l'esprit, afin de soulager l'inquiétude, afin de ranimer la confiance de ceux qui regardaient jadis cette Revue comme un organe utile et respectable de l'église d'Angleterre. Assurément aujourd'hui elle ne saurait revendiquer ce titre. Encore une fois je regrette infiniment la nécessité où je me trouve de tenir un pareil langage. On peut excuser des erreurs accidentelles comme il s'en trouvait dans les *Traités;* mais quand l'er reur se perpétue, quand on la cano nise, quand on la propage, quand on la multiplie chaque jour, le mal devient intolérable et appelle le désaveu formel des hommes d'église... Le ton et les principes de ce recueil, les mesures du parti qu'il représente, m'ont contraint de rompre le silence et de déclarer que je ne partage en rien ses vues. Je suis heureux de pouvoir ajouter que tous les partisans de l'église avec lesquels j'ai pu m'en entretenir s'accordent à désavouer les doctrines du *British Critic* [1]. »

Le schisme est donc complet, et l'on doit faire observer que derrière M. Palmer se groupent une foule d'hommes attachés à l'anglicanisme réformé, mais qui ne veulent pas aller jusqu'à l'union avec l'Église de Rome. C'est là le point capital du débat, car il nous conduit à de graves conséquences. L'avenir religieux de l'Angleterre est peut-être dans cette partie de la question.

Lorsque le mouvement dont je présente ici les phases diverses se manifesta, les catholiques le saluèrent d'un immense cri

[1] *A narrative of Events connected with the publication of Tracts for the times, with Reflections on existing Tendencies to Romanism, and on the present Duties and prospects of members of the church,* by the rev. William Palmer. Oxford, 1843.

d'espérance et de joie. Ils croyaient déjà voir la Grande-Bretagne revenir en masse au Catholicisme. En outre, comme il s'opérait alors en France une réaction évidente contre les idées anti-chrétiennes du XVIII^e siècle, les imaginations ardentes, disons mieux, les cœurs généreux virent dans cette coïncidence l'aurore du jour annoncé par M. de Maistre, où les deux contrées s'uniraient pour se dévouer au service de la vérité religieuse et philosophique. Un prêtre anglais, M. l'abbé Spencer, vint même proposer une association de prières pour la conversion de son pays, et Monseigneur de Quélen se hâta de protéger une œuvre aussi éminemment catholique. Comment d'ailleurs ne passe laisser aller à de si douces pensées, quand, récemment encore, l'école de M. Newman sommait les catholiques de s'attacher moins aux conversions individuelles qu'à favoriser le passage d'une sainte cohorte à l'antique culte par des *concessions prudentes?* Comment aussi ne pas croire aux prévisions de l'illustre Wiseman, dans sa lettre au comte de Shrewsbury? Cependant les faits viennent-ils confirmer un avenir annoncé avec tant de bonheur? Examinons.

On aurait beau se bercer d'illusions, le puseyisme a donné de nouvelles forces à l'anglicanisme. Par là même qu'un édifice bâti sur le schisme conserve ou recouvre une plus grande portion de la vérité religieuse, il se trouve raffermi dans son erreur, à moins que celle-ci ne soit complétement arrachée des fondements. Dans toute autre hypothèse, l'édifice ne serait-il appuyé que dans une de ses parties sur le *sable mouvant de la Réforme*, le moment vient où cette partie cède et s'écroule. Cette pensée s'applique rigoureusement aux puseyistes. Ils ont replacé beaucoup de pierres fondamentales qui étaient tombées, mais la grande majorité d'entre eux, retranchés derrière M. Palmer, veulent conserver une église nationale ou la dépendance du spirituel au temporel. Ils veulent revenir aux principes de la haute église comme les entendaient l'archevêque Laud, Jeremy Taylor, etc. Un Catholicisme sans Pape, sans certains dogmes, voilà, ce me semble, leur dernier mot. Si l'on compare la situation actuelle de l'anglicanisme avec ce qu'elle était il y a dix ans, assurément il a gagné beaucoup de terrain. A la faveur de la rénovation religieuse qui s'est faite à son profit, l'église établie peut soutenir avec avantage les attaques acharnées que lui livre le calvinisme pur sous les diverses formes de son fraction-

tionnement infinitésimal. En effet, l'anglicanisme a retrouvé un corps de doctrines solides, une forte hiérarchie, un sacerdoce instruit et en partie purifié; enfin, il a toujours pour lui un des gouvernements les plus énergiques qui aient existé. Dans le courant du mois passé, ce dernier n'a-t-il pas déclaré qu'il ne changerait rien à l'organisation ecclésiastique? Le ministère n'a-t-il pas même été battu chaque fois qu'il a tenté la plus légère innovation dans la circonscription des diocèses? Au moment où j'écris ces lignes, ne cherche-t-il pas à envelopper la charité catholique d'un vaste réseau d'oppression, en en soumettant les actes à des conseils protestants? C'est qu'au fond, pour lui, l'Église et l'État sont tout un : c'est qu'au fond, s'il y a servitude pour l'élément spirituel, celui-ci trouve une compensation dans la part de puissance temporelle, politique, qu'on lui fait. La question se réduit alors, non plus à une affaire d'âmes rachetées au prix d'un sang inestimable, mais à celle-ci : « Si nous créons un nouvel évêché, si nous en divisons un autre, les titulaires devront siéger sur les bancs de la pairie. Ce serait un danger : donc ne changeons rien. » Je sais que de pareils raisonnements paraissent incroyables à un catholique ; mais c'est précisément ici que se montre à nu le *sable mouvant* que je rappelais tout à l'heure. D'ailleurs, les faits sont là; chacun a pu en lire le détail.

Mais cependant de cette alliance intime du pouvoir avec l'Église, d'une part; du mouvement réformateur commencé dans son sein, de l'autre, il est résulté, pour cette dernière, un sentiment de confiance, d'orgueil même qui l'éloigne au lieu de la rapprocher du Catholicisme. Plus que jamais l'église anglicane se dit l'héritière des promesses divines ; plus que jamais elle se croit le droit de prononcer sur les questions de foi; plus que jamais elle prétend remonter aux temps apostoliques. Ainsi le courant qui, d'abord, paraissait l'entraîner vers nous, pourrait fort bien la faire dériver à côté du port où nous sommes à l'abri, et la conduire vers la haute mer où s'agitent tant de vagues venues des extrêmes limites de l'Océan. Que le vaisseau anglican, tant radoubé, tant calfeutré qu'il soit, y trouve sa ruine, c'est possible, c'est même probable ; mais aussi il y a loin de cette péripétie à l'avenir brillant que tant de catholiques saluaient en espérance. D'ailleurs, jusqu'ici, l'histoire ne montre aucun peuple *civilisé* revenant en masse à la vraie foi ; c'est une raison, pour

nous de suspendre nos conclusions et de craindre nos illusions. J'ajouterai que Dieu n'agit point généralement d'une façon si prime-sautière (qu'on veuille bien me passer cette expression) à l'égard des nations. C'est ce qu'on a trop oublié, et l'amour pour les puseyistes a été parmi les catholiques anglais jusqu'à l'engouement. Cela se conçoit. Heureusement quelques hommes distingués ont vu le danger, et parmi les premiers le judicieux éditeur du *Tablet*. Il a dit là-dessus des choses fort sensées; néanmoins qu'il permette à ma franchise une légère chicane. Dans son légitime empressement à sauvegarder ses frères, il a négligé, ce me semble, cette modération dans les formes qui devrait toujours être l'apanage du bon droit. L'école d'Oxford s'est plainte amèrement de cette rudesse de langage. M. Lucas paraît même avoir vu cet écueil; car depuis quelque temps sa pensée, toujours aussi ferme, revêt une forme moins acérée.

Du reste, je puis aussi m'appuyer sur une autorité bien grave et compétente : c'est celle de Monseigneur Baines, vicaire apostolique de l'ouest, et dont l'Angleterre regrette si vivement la perte. Dans un mandement de l'année dernière, que j'ai sous les yeux, ce vénérable prélat refuse des prières publiques qu'on lui avait demandées pour obtenir la conversion immédiate de l'Angleterre. En admettant même, dit-il, que cet événément me parût aussi proche qu'on le prétend, j'hésiterais encore à afficher ainsi nos vœux, dans la crainte d'offenser ceux-là mêmes que nous voulons ramener. « Mais loin de croire à la probabilité d'une conversion générale, nous la regardons comme *moralement impossible*, et par conséquent nous ne devons en faire l'objet d'une prière publique que dans le sens où l'Eglise le fait annuellement à l'office du Vendredi-Saint. »

De pareilles considérations sont déjà fort sérieuses; mais que serait-ce si les représentants extrêmes du parti puseyiste n'étaient par d'accord entre eux? si M. Newman n'avait pas les mêmes opinions que M. Pusey? si MM. Percival, Paget, Manning, Gresley avaient suivi Palmer dans sa défection haineuse pour ses anciens amis, haineuse surtout pour l'Eglise catholique? Que serait-ce si le *British Critic* avait cessé de paraître *par amour pour la paix?* Que serait-ce enfin si les puseyistes fidèles ne pouvaient plus agir sur les masses que par des vies de saints, des réimpressions de vieux auteurs catholiques, et l'exemple de leur vie privée? Cependant voilà la vérité, le

simple exposé des choses qui se passent en ce moment; car je ne saurais faire entrer en ligne de compte un nouveau *projet* de Revue. Alors on se demande avec raison à qui donc profitera la grande manifestation des dix dernières années. La réponse ne se fera pas attendre.

Parmi les disciples de la nouvelle école, on doit compter un certain nombre d'hommes appartenant à l'aristocratie anglaise. Les uns ont atteint l'âge mûr; les autres sont dans la vigueur de la jeunesse. Tous se distinguent par une vie privée pleine de dignité, par un grand sens politique, et spécialement par une ardeur sincère pour que la pensée chrétienne domine les actes du gouvernement. Ces hommes-là seront les héritiers des Peel, des Wellington, des Stanley, comme des Russell et des Grey. Nommons en passant Macaulay, Ashley, Manners et Gladstone, sans croire que leurs vues soient identiques : seulement ils forment un noyau. Je m'arrête au dernier. M. Gladstone est aujourd'hui ministre du commerce, et soutient avec énergie les droits de l'église anglicane. Il est le fils d'un riche négociant de Liverpool. La ville de Newark l'a nommé son représentant à la Chambre. Nous l'avons déjà vu figurer dans le procès du docteur Pusey; mais il est particulièrement connu par des ouvrages de controverse fort distingués. Son écrit sur les rapports de l'Eglise et de l'Etat fit d'abord une profonde sensation. On n'était pas habitué à voir les jeunes gens de grande fortune rompre une lance si effilée dans la polémique religieuse. Bientôt après vint *One tract more by a layman;* aujourd'hui je le retrouve sur le même terrain dans le *Quarterly foreign and colonial Review.*

Conformément à la pratique de ses maîtres, M. Gladstone remonte dans le passé pour trouver la loi du présent et même pour établir les bases de l'avenir. Or cet avenir appartiendra de toute évidence à ceux de son parti : on conçoit dès lors l'importance qu'acquiert sa théorie de l'Eglise et de l'Etat.

Dans un chapitre qui lui sert d'introduction, l'écrivain commence par reconnaître que les puseyistes veulent la séparation de l'Eglise et de l'Etat; mais il l'attribue plutôt à un sentiment de souffrance et de colère qu'à de profondes convictions. La majorité du clergé, de la nation elle-même, voudrait au contraire le maintien de l'ordre de choses actuel, parce qu'il est essentiel au bien-être de la communauté, à l'idée même qu'on se fait

d'un corps politique. C'est donc comme citoyen et non comme chrétien que le jeune ministre entreprend la discussion. « Je veux prouver, dit-il, que le premier devoir, que le premier intérêt d'un corps politique quelconque est de s'unir intimement avec l'Eglise de Christ [1]. Au surplus celle-ci n'en a pas besoin ; sa charte est d'origine céleste ; elle a sa demeure sur les hautes collines ; peut-être sa condition en serait plus heureuse si elle était affranchie de tout lien ; mais il n'en saurait être ainsi : l'Etat a besoin de religion pour vivre comme Etat (p. 5). »

Il y a donc un contrat entre l'Etat et l'Eglise? Non ; car, même dans l'ordre purement politique, ces prétendus contrats n'existent pas ; on ne saurait leur assigner une date historique. A plus forte raison en est-il ainsi dans la sphère religieuse : la conscience a d'abord été soumise ; la loi de Dieu a pénétré dans les mœurs et dans les institutions ; le reste a dépendu des temps et des circonstances ; le reste est accidentel, passager. Une seule chose demeure fondamentale : l'obligation subjective imposée à la conscience publique, représentée par l'Etat, de suivre la loi divine. La vérité objective de ce rapport constitue le culte ou la forme religieuse.

Après un rapide coup d'œil jeté sur les opinions des principaux théologiens protestants en ces matières, l'auteur revient à sa théorie sous une autre forme. « Tant que nous ne parviendrons pas, dit-il, à changer radicalement la nature même de la société politique, nous ne pourrons, sans courir les plus terribles dangers, consentir à rejeter le principe d'une Eglise *nationale* (p. 44). » L'histoire ancienne lui vient en aide pour prouver que tous les éléments dont se compose une nationalité trouvent leur concentration, leur expression, uniquement dans un culte public identifié avec cette personnalité elle-même. Le développement de cette thèse fournit à M. Gladstone de belles pages, qui, seules, mériteraient un examen approfondi ; mais en ce moment nous poursuivons un autre but.

Les axiomes posés dans l'ouvrage s'appliquent à une société quelconque ; mais, depuis la révélation, il n'y a plus de vérité relative, plus de religion partielle. La vérité est *une*, la foi est *une*, le corps de l'Eglise est *un* : l'Ecriture le dit, la conscience

[1] And the aim is to show, that the highest duty and highest interest of a body politic alike tend to place it in close relations of co-operation with the Church of Christ. (*The State in its relations with the Church*, vol. I, p. 4.)

chrétienne le proclame. Donc, pour l'Etat, reconnaître des communautés chrétiennes qui se contredisent, c'est reconnaître le péché. Ce péché est en effet quelque part; il demeure caché aux regards, soit; mais il est là, il se partage entre plusieurs, et consiste à diviser ce que Dieu a uni (p. 121). Le oui et le non ne peuvent être vrais à la fois. Nulle part on ne trouve une pareille absurdité, et le mahométisme lui-même est une religion très-dogmatique, car il proscrit absolument les autres cultes; or, les proclamer tous égaux, les favoriser tous, c'est se montrer indifférent à tous, c'est dire oui et non à la fois, c'est revenir au paganisme, c'est renoncer à l'Evangile (p. 125). Donc, l'Etat doit embrasser et défendre un seul corps de doctrines chrétiennes, et, suivant les belles expressions de Platon, il doit les inviter à constituer la société : Θεὸν δὲ πρὸς τὴν τῆς πόλεως κατασκευὴν, ἐπικαλώμεθα[1]. Cette obligation résulte aussi d'une autre considération : l'État est un être moral soumis à des lois morales. En faire une machine destinée uniquement à faire fonctionner les diverses parties du corps social, c'est le dégrader et en méconnaître la mission. Cette idée appartient à l'autre siècle, mais elle a fait son temps. Si elle existe encore en France, elle est contre nature, et ne tardera pas à disparaître (p. 149 et 206).

Mais ici se présente cette question : Comment reconnaître la vraie religion? qui en sera le juge? quels en sont les caractères? C'est la partie la plus faible de l'ouvrage, et elle devait l'être. M. Gladstone reconnaît les caractères d'unité, de perpétuité, d'universalité admis par l'Église catholique; puis, par un tour de main fort adroit, il les attribue tous à l'anglicanisme. Le lecteur demeure surpris de voir ce dernier acquérir subitement l'âge vénérable de dix-huit cents années. C'est merveille que la prestesse avec laquelle l'écrivain rattache Élisabeth à saint Louis, à Alfred, à Charlemagne, à Théodose, à Constantin (p. 151). Peu s'en faut que Cranmer ne donne la main à Clément VII et à Paul III. On nous permettra, j'espère, d'être un peu plus circonspects.

Mais la question n'est pas résolue : comment choisira-t-on la religion nationale? Ici rien n'égale l'embarras de M. Gladstone : il reconnaît d'abord l'unité de la vérité; et cependant il est forcé

[1] Republ. IV.

d'admettre la réalité de toutes les dissidences qui déchirent le protestantisme. Il les considère même comme une punition de Dieu. La seule solution possible est donc le choix de la religion par le gouvernement, et dès lors ce n'est plus qu'une affaire d'opportunité. Que devient l'indépendance de l'Église? comment la concilier avec la suprématie religieuse attribuée à l'État? On aura beau me montrer en perspective la sagesse pratique de cet État, je ne puis oublier les monstruosités d'Henri VIII, ni Élisabeth écrivant à un évêque : « *De par Dieu, moi qui vous ai fait, je saurai bien vous défroquer.* »

Cependant, cette doctrine une fois admise, voici ce qui en découle :

1° Le prince crée des évêques, quoique ceux-ci soient d'institution divine.

2° L'État doit faire prévaloir sa religion par tous les moyens. Par conséquent, les persécutions contre les catholiques, contre les dissidents, contre les Irlandais, sont justifiées, soit par les temps, soit par le désir de les amener à la vérité. Il y a même mieux : au XVIe siècle l'État se trouvait plus avancé que la nation; il fit bien d'user de cette contrainte pour la conduire à la *lumière*[1]. De conclusion en conclusion voilà où l'on nous conduit; mais que nous sommes loin de cette soumission que l'État devait à la conscience éclairée par la révélation et manifestée par d'autres organes qu'un infâme Henri VIII!

Arrêtons-nous : notre but est rempli. Le système que je viens d'analyser avec la plus rigoureuse exactitude appartient aux hommes qui gouvernent actuellement l'Angleterre et la gouverneront encore d'ici à longtemps. Ces hommes sont les organes de ce puseyisme qui vient de faire une halte dans la voie où il s'était engagé. Rome est une Église véritable, mais Rome est

[1] Doubtless there was a deep design of God in that arbitrary and capricious temper of Henry VIII, which tended to tyranny in religious matters over the conscience both of the subject and of the Church. *It was requisite in order to educate us.....* Strange and monstrous as it may appear, in reference to individuals more advanced in their mental education than the mass, it was a natural, perhaps a necessary, accompaniment of the then state of the public mind, perhaps even an essential condition of satisfactory, change, that after the transmarine authority of the Pope had been abjured, there should still have remained within view a power claiming little less than an equal degree of sanctity or of absolutism. And there seems great reason to believe that the ecclesiastical laws of Henry VIII coincided with the temper of the nation, and were eminently conducive to the peaceful accomplishment of the further reforms made under Edward VI. Vol. II, p. 460-1.

une Église corrompue, Rome favorise l'idolâtrie. L'église anglicane, soumise au pouvoir temporel, est plus pure, plus aimée de Dieu, plus *anglaise*, plus conforme au génie de la nation. Vienne le jour où l'on pourra conduire les *Romains à la lumière* par la contrainte, rien de mieux; vienne le jour où l'État pourra faire prévaloir *sa* religion sur les autres sectes, rien de mieux; vienne le jour où l'État pourra saisir les jeunes générations catholiques pour les plier sous le joug d'une éducation protestante, rien de mieux. En attendant l'anglicanisme pourra relever des autels, brûler des cierges, bâtir des églises gothiques, admettre nos sept sacrements, se signer de la croix vingt fois par jour; tout cela est bien, très-bien. Mais entre le Catholicisme et le puseyisme il y a encore un abîme; qu'on ne s'exclame pas devant mon assertion, il est peut-être même plus profond qu'auparavant.

Et cependant, dans cette nouvelle situation, les catholiques anglais ne doivent nullement se décourager : comme par le passé, qu'ils accueillent avec faveur, avec charité, les puseyistes les plus avancés; qu'ils visent à opérer des conversions individuelles. Point de bruit, point d'éclat, point de fanfaronnades; marchons ensemble comme un seul homme: *majores et posteros cogitate.*

Je terminerai ici cette lettre déjà bien longue; dans une seconde et dernière, j'acheverai la tâche que j'ai entreprise.

C.-F. Audley.

# LES VOISINS,

PAR FRÉDÉRIQUE BREMER. — TRADUIT DE L'ALLEMAND.

(Suite.)

---

Pendant que le lagmann [1] arrangeait les cartes et que Jeanne-Marie, Jean-Jacques et moi nous parlions musique, Ebba tirait les aiguilles d'un tricot, renversait la tabatière du lagmann et bouleversait tout le salon : pour dernier exploit, elle se glissa derrière l'ours et Pierre, qui causaient sérieusement dans un coin, et se mit à coudre les basques de leurs habits. Comme le temps était beau, je proposai une promenade. On accepte ; les deux braves gens se lèvent sans défiance, on entend un bruit strident : *ratsch*, *blatsch*, et les basques des deux habits se déchirent violemment. L'ours fit une cabriole désespérée, accompagnée d'une effroyable grimace, et je ne pus retenir un éclat de rire. Pour Ebba, elle se roulait sur le sopha, dans les transports d'une joie enfantine. Pierre ne savait trop comment prendre la chose, et l'ours était d'abord un peu en colère contre Ebba, et aussi contre moi, je crois; il jura, puis plaisanta. Jeanne-Marie hocha la tête, et finit pourtant par rire aussi; mais, en voyant des points de travers

[1] Le lecteur s'étonnera peut-être de ne pas trouver au commencement de ce troisième fragment le récit annoncé à la fin du second, mais nous lui rappellerons que M. Werner et sa femme n'ont quitté Carlsfors que plusieurs heures après la scène violente qui terminait le précédent numéro ; on conçoit donc que Franciska, qui écrit pour son amie un journal très-détaillé, raconte à leur place et dans leur ordre les divers incidents qui ont suivi le brusque départ de *ma chère mère*. Toutefois, nous l'avouons, nous aurions préféré voir reportées plus loin les deux pages qui suivent. Ces pages, qu'on trouverait charmantes partout ailleurs, sont ici un véritable hors-d'œuvre, et l'on s'étonne que Franciska soit disposée à badiner et à tracer des tableaux poétiques après la terrible scène dont elle a été témoin et l'histoire si dramatique de Bruno.

qu'Ebba avait faits dans sa belle tapisserie, elle devint toute rouge, et se plaignit fort aigrement de cette « impertinence inexcusable. » Quant au lagmann, il ramassait tranquillement son tabac. Pour mettre tout le monde d'accord, je parlai de nouveau de promenade. On ne demandait pas mieux, excepté Ebba, qui s'était couchée négligemment sur un sopha, et qui déclara que, pendant son séjour à Carlsfors, elle ne mettrait pas les pieds hors de la maison. « Elle avait la campagne en horreur, elle craignait la poussière, la verdure lui faisait mal aux yeux, etc... » Nous eûmes beau la sermonner, lui représenter son enfantillage, elle persista, et Pierre... lui tint compagnie. Je dis tout bas, comme l'ours : « Pauvre Pierre! » Le lagmann resta dans le salon, attendant sans doute le retour de son amie. J'allai coller mon oreille à la porte de l'appartement de *ma chère mère* et j'entendis du bruit.... Elle était très-agitée, elle avait de violents spasmes. Je sortis fort inquiète.

La journée était belle. Jean-Jacques entretenait mon mari des améliorations qu'il compte introduire à Carlsfors; pendant qu'il critiquait les idées surannées de *ma chère mère*, l'ours faisait de terribles grimaces, et lançait de longues bouffées de tabac qui tourbillonnaient autour de sa tête. Jeanne-Marie et moi nous parlions littérature; elle a beaucoup lu et sait plusieurs langues. Comme moi, elle aime Bulwer et miss Martineau; nous devons lire ensemble la *Commedia divina*. Ce sera charmant. Tout en causant, nous suivions un joli sentier qui traverse le bois et aboutit à un moulin à eau, dont nous entendions le murmure à travers les arbres. Tout à coup un bruit de pas frappa mon attention; je tirai mon mari par le bras, et nous vîmes, dans une verte clairière entourée de grands chênes et illuminée par un rayon de soleil, un personnage de haute taille, à l'air noble, vêtu d'un habit de chasseur d'une couleur sombre. Il marchait lentement, les bras croisés, la tête baissée, et comme enseveli dans de profondes réflexions. Un beau cheval noir, au poil brillant, le suivait fidèlement; le noble animal, la bride sur le cou, tantôt abaissait la tête vers le gazon, tantôt la relevait pour caresser son maître, qui paraissait y être accoutumé et laisser toute liberté à son fidèle compagnon. Nous ne pûmes voir l'homme que de profil, mais l'expression de sa figure nous parut sombre et morne. Bientôt homme et cheval, cheminant amicalement côte à côte, disparurent dans l'épaisseur du bois.

Tout le monde fut d'avis que ce personnage ne pouvait être que le mystérieux voisin de Ramm dont on parle si diversement. Qu'il s'appelle Romulus ou Romanus, que le récit de M^me^ de P... soit un roman ou une histoire vraie, on ne peut nier que sa figure et son appa-

rition subite n'aient quelque chose de romanesque. Je t'avoue que je suis curieuse de le voir face à face, et je me charge alors de dire à l'instant s'il est un espion, un don Miguel ou simplement un brave garçon qui s'ennuie.

En rentrant à la maison, nous trouvâmes dans le premier salon *ma chère mère* qui faisait sa patience. Le lagmann était à côté d'elle, comme de coutume, et on aurait pu croire qu'il ne s'était rien passé d'extraordinaire; seulement elle était pâle et son expression singulièrement sérieuse. Elle nous salua avec amitié, mais sans dire une parole. Tutten fit le thé, et Jeanne-Marie se mit au piano et joua un morceau de Herz qui me parut plus difficile que séduisant. Mais quelle exécution! Jeanne-Marie est vraiment une virtuose. Elle n'a point de voix, et je le regrette, nous aurions chanté ensemble, mais elle m'accompagnera. Je suis heureuse de l'avoir pour belle-sœur. Quelle différence entre Jeanne-Marie et Ebba! Pourtant, ce soir-là, Ebba fut très-gentille; seulement elle voulait toujours faire danser tout le monde. Comme personne ne s'y prêtait, elle prit le parti de danser toute seule en chantant. Pierre la dévorait des yeux. Je ne m'en étonne pas; quand elle veut être bonne et gaie, c'est la grâce en personne. Un peu pour lui plaire, un peu par une secrète envie de danser, je lui tins compagnie; puis nous parvînmes à séduire Jean-Jacques et Pierre lui-même, et nous dansâmes tous quatre fort gaîment. Ebba était transportée de joie. Quand nos danseurs furent las, elle vint se blottir à côté de moi sur le sopha, et me conta ses succès de l'hiver dernier à Stockholm, ses bals, ses toilettes, combien de fois celui-ci l'avait invitée à danser, combien de fois celui-là, etc... Le sommeil me gagnait insensiblement, et j'y aurais succombé sans l'attention que je prêtais depuis un instant à ce qui se passait dans l'autre salon. En y rentrant, je trouvai une partie de boston jouée par *ma chère mère*, le lagmann, Jeanne-Marie et l'ours. On se querellait. Jeanne-Marie, qui joue mieux que moi, avait forcé *ma chère mère* à mettre au panier.

« Comment pouvez-vous ne pas *me répondre*, vous qui avez la main, et qui, de plus, avez *atout* et le *roi de pique*?

— Quand je vois que je puis faire mon jeu, je ne *réponds* pas, dit Jeanne-Marie d'un air piqué.

— Et pour cela il faut que je mette au panier, moi qui avais une *renonce* en trèfle et une autre en carreau! » répliqua *ma chère mère* en colère.

Elles furent interrompues par l'intendant, qui vint se plaindre de deux valets d'écurie qui refusaient de lui obéir. M^me^ Mansfelt se fit raconter exactement l'affaire : il y avait eu à la fois mutinerie et gros-

sièreté. Elle se leva vivement. Jean-Jacques voulait la suivre, mais elle le fit rasseoir, sortit, revint bientôt couverte de son *janvier* et coiffée de sa casquette, et se rendit à l'écurie avec l'intendant. Dix minutes après elle revenait d'un air satisfait.

« Eh bien? demanda l'ours.

— Eh bien, tout est fini. Je leur ai dit des paroles, et non des chansons. Ils apprendront qui ils servent, et nous verrons s'ils hésiteront encore à obéir. Mais il n'y avait rien de grave. Tannerström est aussi par trop commode; je le lui ai dit. Ils sont tous de même : tous veulent que la hache coupe, et personne ne veut tenir le manche; tous veulent commander, et personne porter le sac. »

On annonça le souper. A table, *ma chère mère* fut aimable et enjouée comme à l'ordinaire. Toute trace de la scène de l'après-dîner avait disparu.

Nous rentrâmes tard chez nous, et je m'empressai de rappeler à mon mari sa promesse. Voici à peu près en quels termes il me raconta l'événement qui avait troublé l'existence entière de *ma chère mère*. Étonnante et mystérieuse histoire!

« *Ma chère mère* eut un fils du général Mansfelt; on le nomma Bruno comme son père. Elle faillit mourir en lui donnant le jour, et cet enfant, acheté si chèrement, lui devint bientôt plus précieux que sa propre vie. Elle s'agenouillait souvent devant le berceau de son fils, comme pour l'adorer. La nuit, quand le sommeil de l'enfant était agité, elle veillait en silence. Elle nourrissait elle-même le jeune Bruno; personne n'aurait osé lui disputer ce soin; à peine osait-on toucher l'enfant, qui déjà se montrait volontaire et farouche; mais il aimait aussi sa mère, il se suspendait à son cou avec une énergique tendresse, et semblait ne pouvoir trouver le repos que sur son cœur. Ils étaient beaux à voir ainsi ensemble : c'était l'attachement sauvage d'une louve pour son louveteau. Le rapprochement de ces deux natures énergiques et violentes produisit bientôt des scènes singulières. Un jour *ma chère mère* offrait le sein au jeune garçon, qui, soit par faim, soit par méchanceté, la mordit violemment de ses petites dents. Vaincue par la douleur, la mère le frappa. A l'instant l'enfant repoussa le sein, et jamais ne voulut le reprendre. Il fallut le sevrer, car sa mère n'aurait pu supporter la pensée qu'une autre qu'elle lui donnât son lait. Une autre fois, longtemps après (Bruno avait huit ans), sa mère voulant lui infliger une punition méritée, l'enfant se tourna contre elle comme un jeune lion, et..... la frappa!

« Mais la mère et le fils se témoignaient aussi un attachement sans bornes. Lorsqu'ils se retrouvaient après une courte séparation, c'étaient des explosions d'amour; puis souvent, un moment après,

les disputes recommençaient. Ces rapports orageux augmentèrent avec les années. Tous deux avaient un caractère opiniâtre, une volonté énergique : on aurait dit qu'ils ne pouvaient vivre ni réunis ni séparés.

« Le jeune Bruno était d'une beauté remarquable. Sa mère l'adorait, et pourtant elle ne le favorisait jamais aux dépens de ses beaux-frères. Plaisirs, récompenses, punitions étaient dispensés avec une rigoureuse justice, et Bruno n'avait sur eux d'autre prérogative que les caresses maternelles. *Ma chère mère* ne nous donnait que fort peu d'argent ; à cet égard elle poussait trop loin la sévérité, et, bien que j'aie toujours été disposé à l'économie, il me fallut plus d'une fois recourir à une innocente industrie pour être en état de faire certaines dépenses que *ma chère mère* regardait comme superflues. Ainsi je devins en secret menuisier.

« Pour Bruno, il était prodigue par nature, et, pour satisfaire sa gourmandise et ses autres fantaisies, il recourut de bonne heure à des moyens moins louables. Il savait prendre ce qu'il n'obtenait pas de bon gré, soit de ses frères, soit même des domestiques. Personne n'osait s'en fâcher ni s'en plaindre à sa mère, et l'impétueux jeune homme, doué d'une force athlétique, acquit bientôt un grand pouvoir dans la maison. Il n'était aimé de personne, si ce n'est de moi : je ne sais trop ce qui nous rapprochait l'un de l'autre. J'admirais sa riche nature, son intelligence si prompte, et les ruses sauvages qu'il employait m'arrachaient un sourire quand j'aurais dû blâmer ; mais j'étais surtout touché de l'attachement qu'il me portait. »

Ici la voix de mon mari s'altéra ; profondément ému, il se tut un instant, puis continua : « Comme il se rendait toujours à la raison et à la douceur, je parvins plus d'une fois à lui faire abandonner de mauvais projets, et souvent il pleura amèrement en écoutant mes remontrances et en reconnaissant le chemin qu'il avait déjà fait dans la carrière du vice ; mais alors je n'étais que rarement à la maison. Beaucoup plus âgé que Bruno, j'avais déjà fini mes études quand il commençait les siennes, et je débutais dans la pratique de la médecine.

« Mais une autre personne exerçait sur Bruno un empire remarquable : c'était une petite fille de treize ans, cette même Séréna Löfven que tu as vue dernièrement avec tant de plaisir. Séréna était, comme aujourd'hui, une belle enfant, bien calme, bien douce, mais elle était faible et maladive. *Ma chère mère* l'avait invitée trois années de suite à passer la belle saison à Ramm pour prendre les eaux et respirer l'air de la campagne. Le violent et farouche Bruno fut séduit par cette angélique jeune fille, et l'on ne pouvait assez s'étonner de le voir,

pour l'amour d'elle, se contraindre et renoncer à sa volonté, tout quitter pour courir avec elle dans les bois de Ramm, pour jouir de son entretien ou pour la contempler en silence quand elle dormait.

«Aux jours de fête, quand Bruno quittait le collége, il errait dès le matin dans la campagne, donnant le bras à Séréna et emportant un panier de provisions : on ne les revoyait que le soir. Ce genre de vie fortifia la santé de la jeune fille et adoucit le caractère de Bruno. Une larme de Séréna, une prière de sa voix enfantine étaient pour lui un frein plus puissant que les ordres de sa mère ou de ses professeurs.

« Si l'on avait eu égard à cette disposition qui le portait à se roidir contre la sévérité et à céder à la douceur, j'en suis convaincu, il serait devenu bon; mais son précepteur, homme d'un caractère inflexible, et sa mère surtout ne voulaient soumettre que par la force ce naturel indomptable.

« Mme Mansfelt ne se doutait pas de la mauvaise voie où son fils était entré, et, je l'avoue, pour rien au monde je ne le lui aurais révélé, à elle si sévère dans ses principes de morale, si fière, si délicate sur le point d'honneur. La beauté florissante de Bruno, son intelligence remarquable, son habileté à tous les exercices du corps, sa hardiesse, sa force, son arrogance même faisaient l'orgueil de sa mère, dont les yeux étincelaient de joie à l'aspect de ce fils bien-aimé ou lorsqu'elle prononçait son nom. Apprendre sur lui quelque chose de contraire à la loyauté eût été pour *ma chère mère* une blessure mortelle. Bruno aussi était plein d'orgueil, il avait même le sentiment de l'honneur, et il recherchait par-dessus tout l'approbation de sa mère; mais ses passions fougueuses, qu'il ne savait pas maîtriser, le poussaient toujours à des actions condamnables.

« Cependant un changement parut s'opérer à cette époque dans l'âme de Bruno. Il avait fait au printemps sa première communion, et, en arrivant à Ramm, où je devais passer l'été, je le trouvai calme et réfléchi. Les rapports entre la mère et le fils étaient aussi plus paisibles qu'autrefois. Bruno m'assura et j'espérai moi-même qu'il était revenu pour toujours de ses égarements. Mais je ne tardai pas à m'apercevoir qu'il faisait en secret des dépenses beaucoup trop fortes. Depuis quelque temps déjà j'étais en état de l'aider; j'espérais l'empêcher par là de se procurer de l'argent d'une manière déloyale. En effet, il recourut à moi plus d'une fois, et je lui donnais autant que je pouvais; mais, un jour, il me demanda une somme si forte que, surpris et mécontent, hors d'état d'ailleurs de donner tant d'argent, je refusai, en lui reprochant ses prodigalités. Il ne répondit rien, grinça des dents et sortit. C'était précisément le dernier jour que nous de-

vions passer à la maison; nous partions tous deux le lendemain, lui pour l'Université, moi pour S.... Dans la matinée, Bruno monta à cheval et se rendit à la ville; il voulait, disait-il, prendre congé des vieux Dahl et de sa petite femme, comme il appelait Séréna. On l'attendait pour la soirée.

« Aussitôt après dîner, l'intendant accourut tout essoufflé, annonçant qu'une somme considérable, qui était le matin sur son bureau, avait disparu; il ne pouvait soupçonner, disait-il, qu'un domestique, car il fallait que le voleur connût bien la maison pour savoir où il serrait son argent.

« C'était la première fois qu'au su de *ma chère mère* pareil événement se passait chez elle. Elle prit la chose très-vivement, et, à l'instant même, commença une visite domiciliaire. Accompagnée de l'intendant et des deux plus anciens domestiques, elle parcourut toute la maison, visita tous les recoins, et fit fouiller rigoureusement tous les serviteurs; les plus anciens, les plus fidèles durent se soumettre aux recherches. Cependant, comme on ne trouvait rien qui donnât prise aux soupçons, il vint à l'idée de *ma chère mère* que le dénonciateur lui-même pourrait bien être le coupable, et les papiers, les habits même du jeune intendant furent visités avec un redoublement de sévérité. Ce jeune homme détestait Bruno, et, soit qu'il le soupçonnât réellement, soit qu'il voulût exprimer le ressentiment provoqué par le procédé de *ma chère mère*, il dit avec amertume : « Votre Grâce pourrait peut-être trouver plus près d'elle ce qu'elle cherche.

— Que voulez-vous dire? demanda-t-elle en lui lançant un regard terrible.

— Oui, dit-il avec colère, Votre Grâce pourrait trouver dans sa propre famille l'objet pour lequel elle soupçonne injustement des innocents.

— Tu mens! s'écria *ma chère mère*, pâle de fureur, en lui secouant rudement le bras.

— Que je meure si l'un de vos fils n'est pas le voleur!

— Suis-moi, dit-elle, le regard en feu, le visage livide, — suis-moi, » et elle monta dans notre chambre, accompagnée de l'intendant et des deux serviteurs. Je rentrais en ce moment : on m'apprit aussitôt ce qui se passait.

« Je ne saurais exprimer ce que j'éprouvai alors. La vérité m'apparut, un pressentiment me traversa l'âme; et involontairement je m'assis sur la malle de Bruno, qui était faite et fermée à côté de la mienne. *Ma chère mère* fixa sur moi ses yeux perçants, tressaillit, et devint plus pâle encore; puis, s'adressant d'une voix ferme à moi et à mes frères, qui venaient aussi de rentrer :

« Mes fils, dit-elle, il faut, pour l'honneur de la famille, vous soumettre aux recherches qu'ont supportées tous ceux qui habitent ma maison. Je n'ai pas besoin de vous dire que tout ceci est *pro formâ*, et que je suis parfaitement convaincue de votre innocence. »

« Elle fixa sur moi un regard qui, alors, me parut inexplicable, et commença à visiter les effets de mes frères. Elle revint ensuite au milieu de la chambre, et ouvrit ma malle. Tout fut éparpillé sur le plancher; on n'y trouva que les objets qui devaient y être : mes outils de menuisier étaient au fond. Alors *ma chère mère* jeta sur moi un regard où brillaient la joie et l'amour maternel, elle releva la tête, et sur sa figure énergique on lisait les actions de grâce qu'elle adressait au ciel. Ainsi elle m'avait soupçonné, moi, l'homme raisonnable, plutôt que l'impétueux Bruno!

« A présent il reste encore les effets du jeune baron, dit respectueusement un vieux domestique, mais la malle est fermée, et d'ailleurs à quoi servirait?....

— N'importe, répondit la générale, il partagera le sort des autres. Il faut forcer la malle.

— Mais le jeune baron n'est pas à la maison, nous ne pouvons pas.....

— Sa mère l'ordonne. »

« On obéit. De ses mains, *ma chère mère* enleva les livres et les habits. Tout à coup elle s'arrêta, sa main trembla comme si elle eût touché un fer rouge : elle avait effleuré une liasse de papiers..... C'était la somme cherchée!.... Elle prit les billets, les tourna, les considéra, n'osant se fier à ses propres yeux; son visage pâlit de plus en plus, un cri déchirant s'échappa de sa poitrine.

« Mon sang! mon propre sang! ma chair! » s'écria-t-elle; et, sans pousser un soupir, elle tomba à la renverse.

« Nous l'emportâmes, et nos soins parvinrent à la tirer de son évanouissement. Son retour à la vie fut affreux, mais elle ne versa pas une larme, ne prononça pas une plainte, une seule parole de colère; son parti fut pris à l'instant.

« Elle envoya chercher le révérend Rhen, administrateur de la paroisse, âme de fer, caractère sévère et énergique, rigoureux défenseur du droit et de la justice, d'ailleurs fidèle et loyal ami de *ma chère mère*. Elle lui confia ce qui s'était passé, puis ils convinrent ensemble des mesures à prendre. De funestes pressentiments me vinrent dans l'esprit, je devinai les résolutions de *ma chère mère*. En vain j'essayai d'user de l'influence que j'avais eue quelquefois sur elle pour l'amener à un parti moins violent. Je n'obtins rien. « La honte impunie

attire une nouvelle honte, répondit-elle. Que l'amertume soit expiée par l'amertume! »

« Le soir, à l'heure habituelle du retour de Bruno, nous fûmes mandés, mes trois frères et moi, les deux vieux domestiques et l'intendant, chez *ma chère mère*. La chambre n'était que faiblement éclairée. La générale était assise dans son grand fauteuil, le révérend Rhen à côté d'elle. On lisait sur le front de cette mère infortunée la profonde douleur qui remplissait son âme, mais au-dessus de la douleur, de la honte, de l'indignation, il y avait une expression de fermeté inébranlable et de sévère résolution que je n'avais encore vue dans aucun homme.

« Bruno ne venait pas. Une heure entière se passa, heure d'angoisse inexprimable.

« Pas une parole ne fut prononcée. A la faible lueur de la lampe, je voyais une sueur froide briller sur le front de la malheureuse mère.

« Nous étions à la fin de septembre. La soirée était orageuse, le vent gémissait et faisait trembler les vitres. Tout à coup, pendant un moment de calme, le galop d'un cheval retentit dans la cour du château. *Ma chère mère* trembla... Je ne l'avais jamais vue trembler!... J'entendais un bruit mystérieux, horrible. Ce n'était pas le frémissement des vitres, c'étaient.... des dents qui s'entrechoquaient. Mes frères pleuraient, les vieux serviteurs, debout, la tête baissée, gardaient le silence, l'intendant semblait éprouver quelques remords, le révérend Rhen lui-même avait l'air suffoqué.

« Tout à coup la porte fut poussée violemment, et Bruno entra. Je crois le voir encore, échauffé par la course et par l'orage, plein de vie et de feu : jamais je ne l'avais vu si beau. Il s'avançait vers sa mère, impatient, comme toujours, de se précipiter dans ses bras, même après une courte absence, mais il s'arrêta en frémissant sur le seuil de la porte et jeta sur sa mère un regard d'épouvante. Elle couvrit son visage de ses mains. Bruno pâlit, nous regarda tous, regarda de nouveau sa mère, et, rencontrant ses yeux enflammés, les siens se baissèrent, il devint plus pâle et courba la tête comme un criminel. Alors sa mère parla. Il y avait dans son accent une sévérité mystérieuse, pendant qu'elle accusait son fils de vol, appuyant sur toutes les circonstances de l'événement, la malle forcée, la somme retrouvée. Elle exigea l'aveu du crime.

« Bruno, sans hésiter, et avec une inconcevable arrogance, s'avoua coupable.

« Alors tombe à genoux et reçois ton châtiment. » Bruno resta immobile, toute son arrogance disparut et il courba la tête, comme accablé sous le poids écrasant de sa faute : il était pâle comme un

mort, et son regard restait cloué au plancher. Le révérend Rhen alla à lui. « Jeune homme, lui dit-il à voix basse, vous avez violé les saints commandements de Dieu, vous avez cruellement offensé votre mère. Reconnaissez votre crime et soumettez-vous à notre jugement. »

«Bruno resta muet. Le révérend Rhen, prenant son silence pour un consentement, commença à lire à voix haute et solennelle les questions en usage pour une amende honorable. Bruno, immobile, semblait ne rien voir, ne rien entendre.

« Reconnais-tu, lui dit le prêtre d'un ton sévère, reconnais-tu que tu as péché contre Dieu et contre son troupeau, que ton crime a consterné? »

« A ces paroles, Bruno sembla se réveiller. Il releva fièrement la tête, mais ne répondit rien. La question fut répétée. Même silence. *Ma chère mère* se leva alors. « A genoux, pécheur! » s'écria-t-elle d'une voix terrible.

«Bruno la regarda d'un air sombre et menaçant. « Je ne veux pas, dit-il enfin. Qu'ai-je de commun avec ce prêtre? Ai-je réclamé son office? Ne me poussez pas à bout, ou...

— Silence, dit *ma chère mère,* et réponds seulement à mes questions. T'avoues-tu seul coupable du vol? »

« Bruno ne répondait rien, et fixait sur sa mère des regards farouches.

« Réponds, dit-elle avec emportement. As-tu un complice? »

«Bruno jeta encore sur sa mère un long regard, et dit alors d'une voix ferme : « Non, je suis le seul coupable.

— Alors à genoux! misérable! Ta mère, que tu couvres de honte, te l'ordonne. A genoux! pour recevoir l'opprobre que tu as mérité! »

«Bruno, furieux, frappa du pied, serra les poings et jeta autour de lui des regards farouches.

« Saisissez-le, jetez-le à terre. Et vous, révérend Rhen, si vous êtes un homme, faites plier devant vous le fils rebelle et dégénéré, forcez-le à s'humilier devant la loi du Seigneur. »

« Je voulus intervenir, mais le révérend Rhen, qui avait déjà posé la main sur l'épaule de Bruno, fut repoussé si violemment qu'il en tourna sur lui-même.

« Oses-tu bien mettre la main sur le serviteur de Dieu! » s'écria-t-il. Alors il s'oublia, saisit Bruno d'une main nerveuse, et lutta un instant avec lui. Mais le jeune homme, fort comme un lion, le jeta à terre.

« Saisissez-le, tenez-le! » s'écria *ma chère mère* hors d'elle-même.

« Mon frère et l'intendant, qui essayèrent de lui obéir, furent bientôt terrassés, et Bruno, reculant d'un pas, saisit un bâton qu'il trouva

sous sa main, le fit tourner sur sa tête avec fureur, et en menaça quiconque oserait l'approcher.

« Personne n'osa, personne... excepté sa mère. « Restez, » dit elle aux autres, et, d'un pas ferme, d'un air calme, elle alla droit à son fils, posa la main sur sa tête, et força cette tête superbe à s'incliner profondément, puis, d'une voix à glacer le sang dans les veines : « Soumets-toi, dit-elle, ou reçois ma malédiction. »

« La mère et le fils restèrent longtemps vis-à-vis l'un de l'autre, se lançant des regards de feu. La menace fut répétée, et suivie, de part et d'autre, de paroles terribles. Puis... le silence. Les lèvres maudissantes se glacèrent, les regards de défi s'éteignirent, tous deux tombèrent dans un profond évanouissement. On les emporta..... »

Mon mari s'interrompit. « Oh! c'est affreux! » m'écriai-je tout épouvantée en appuyant ma tête sur son épaule. Il était pâle, et resta un moment absorbé par ses souvenirs, puis il continua ainsi :

« On les rappela à la vie. Je voulais parler à Bruno, mais il refusa de m'écouter, et je me retirai dans ma chambre. Tout à coup, au milieu du silence de la nuit, on entendit partir de l'appartement de Bruno un cri déchirant. J'y volai. La pauvre mère y était seule, égarée, folle de désespoir. Bruno était parti!... Une fenêtre était ouverte; il avait dû s'enfuir par là, malgré la hauteur de l'étage.

« Ce fut ainsi que Bruno quitta cette nuit la maison paternelle. Il n'y reparut plus. Nous n'entendîmes plus parler de lui, toutes les recherches furent vaines, il ne paraissait plus compter parmi les vivants. Dix-sept ans se sont écoulés depuis cette nuit fatale, et nous n'avons pu découvrir la moindre trace de son existence. Hélas! sa mort n'est que trop vraisemblable.

« Bruno, en fuyant, n'avait avec lui que les habits qu'il portait et quelques papiers. Je trouvai sur sa table une feuille sur laquelle les lignes suivantes avaient été tracées d'une main précipitée : « J'ai ré-
« pondu à la dureté par le défi, à la force par la force, et par là on m'a
« cru plus criminel que je ne suis, mais je ne veux pas paraître tel
« à tes yeux, mon frère, toi qui ne fus jamais ni dur ni injuste envers
« moi, toi qui m'aimais. Ecoute-moi donc... car je m'adresse à toi
« pour la dernière fois... Ce vol, j'avais juré qu'il serait le dernier,
« puis ce n'était pas tout à fait un vol. La somme devait être rendue
« après-demain. Si tu veux t'en convaincre, parles-en à M. F***, à
« W***. Et cet argent n'était pas pour moi, je le destinais à.....
« Mais que t'importe! Ma mère m'avait refusé un prêt, je n'ai pris
« que ce qui doit un jour me revenir. On m'a découvert, et ma
« mère..... Sur elle seule retombe tout ce qui est arrivé et tout ce
« qui pourra arriver. Adieu pour toujours. Bruno. »

« *Ma chère mère* arracha le papier de mes mains. « Il a donc volé plusieurs fois, dit-elle avec violence après avoir lu le billet. J'ai donc mis au monde un voleur! » Et elle déchira le papier en mille morceaux. Depuis ce jour elle ne proféra plus une parole et resta enfermée dans sa chambre, avec les volets soigneusement fermés, et ne supportant ni la lumière ni la présence d'aucun homme. Elle passa ainsi trois années entières, sans sommeil, presque sans nourriture. Elsa seule avait le droit d'arriver jusqu'à elle. Si l'un de nous, malgré ses ordres, osait pénétrer dans son appartement, elle se mettait dans une grande colère, et l'imprudent était renvoyé sur-le-champ, ou bien elle demeurait immobile, la figure couverte de ses mains et opposant à toutes nos prières un silence obstiné.

« Pendant ce temps ses affaires furent administrées par le lagmann Hök et le révérend Rhen, et ces deux amis dévoués confièrent à un homme honnête et habile la gestion des propriétés. Mais l'état de *ma chère mère* paraissant devoir se prolonger, je me décidai, après en avoir conféré avec eux, à convoquer une assemblée de famille pour régler définitivement le présent et l'avenir. La réunion eut lieu à Ramm, en octobre 18.., trois ans après la disparition de Bruno. Un jour que nous étions assemblés dans la grande salle du château, discutant avec chaleur, les portes s'ouvrirent tout à coup, et la générale entra, calme, imposante, réfléchie, et commandant le respect comme autrefois. Elle s'adressa à l'assemblée avec l'accent énergique et solennel qui lui est particulier. « Je connais vos intentions, dit-elle, et je les « approuve, eu égard à ma longue maladie, mais maintenant je suis « revenue à la santé, et je me sens parfaitement en état de gouverner « de nouveau mes biens et ma famille. Je déclare donc l'assemblée « dissoute. » Puis, avec une dignité dont nous fûmes tous profondément touchés, elle nous remercia de notre patience et du secours que nous lui avions prêté, à elle « que le Seigneur avait éprouvée si ru- « dement, » et elle nous invita amicalement à rester tous avec elle et à nous plaire à Ramm comme auparavant.

« Il serait difficile d'exprimer l'effet que produisit cette scène sur l'assemblée. Admiration, respect, compassion, tels furent les sentiments du plus grand nombre. Pour moi, je fus heureux de ce changement, car j'aimais sincèrement *ma chère mère.*

« D'après son désir, la famille passa encore quelque temps à Ramm. Mais la joie était bannie de ce séjour, et la générale Mansfelt, quoique toujours maîtresse chez elle, n'était plus que l'ombre d'elle-même. Son teint était changé, ses cheveux avaient blanchi, sa belle figure, autrefois si animée, portait l'empreinte d'une longue souffrance, son humeur, naguère si sereine, était devenue morne et mélancolique.

Elle adopta dès lors des vêtements d'un gris sombre et dédaigna toute parure. Parfois sa mélancolie devenait plus profonde encore, et elle restait alors des heures entières sans proférer une parole et le visage couvert de ses mains.

« Le premier usage qu'elle fit de l'empire qu'elle avait recouvré sur elle-même fut de s'établir à Carlsfors. Peu après elle vendit Ramm. Elle semblait tenir Bruno pour mort, n'en parlait jamais et ne souffrait pas que rien le lui rappelât. Les anciens domestiques furent congédiés avec des pensions, et elle renouvela toute sa maison; Elsa seule resta.

« Le temps a apporté quelque changement dans l'état moral de *ma chère mère*, et depuis quelques années elle a beaucoup repris de ses manières d'autrefois; seulement il faut éviter avec soin toute allusion à ce qui s'est passé. La plaie de son cœur est encore saignante et ne se fermera jamais entièrement ici-bas.

« La fuite de Bruno avait fait une grande sensation dans le pays, mais *ma chère mère* était si aimée et si respectée de tous ses domestiques que la cause honteuse de la disparition de son fils demeura ignorée du public. Quelques bruits vagues circulèrent, mais sans prendre de consistance, et l'on crut fermement que l'incompatibilité de caractère entre la mère et le fils avait été l'unique cause de cette violente rupture. Et c'était la vérité; un autre système d'éducation, d'autres traitements auraient pu changer la destinée de Bruno, mais maintenant... Infortuné Bruno! Je le pleurerai et le plaindrai toujours. »

Ainsi se termina ce récit. En finissant, mon pauvre mari était profondément ému, et de grosses larmes roulaient dans ses yeux. Pour moi, je fus touchée jusqu'au fond de l'âme. M^me^ Mansfelt me paraît aujourd'hui bien digne d'intérêt. Je comprends tous les déchirements de son cœur de mère. Elle s'est trompée sans doute, mais quelle expiation pour sa faute!

Du 22.

Avant d'expédier cette volumineuse lettre, je veux t'annoncer que je suis veuve. Mon mari est parti pour G... avec Pierre; ils vont régler quelques affaires d'argent. Pendant ses vingt ans de pratique, Lars Anders a fait d'assez jolies économies, et, par le conseil de Pierre, il va les placer dans une grande maison de commerce, dirigée par les C... Pendant son absence, je régnerai seule à Rosenwick; Polle et le cabriolet seront à mes ordres. L'ours veut que je m'en serve souvent pour aller à Carlsfors, et Pierre m'a priée amicalement de ne pas oublier sa petite Ebba. Je me rendrai à leurs désirs, et pourtant j'aimerais bien mieux rester dans mes foyers bien-aimés, et regarder fleurir mes pois.

A la fin de la semaine, nous aurons une visite à Rosenwick; je la redoute un peu. C'est le jeune baron Stellan S., fils d'un ami d'enfance de mon mari, le feu maréchal de la cour S. Mon mari a été le tuteur de ce jeune homme, et l'aime à la fois pour son père et pour lui-même. Le baron Stellan est chambellan, riche, beau et rempli de talents. Il n'y a rien là dedans de bien effrayant, me diras-tu, mais ce qui m'inquiète c'est précisément son luxe, ses habitudes recherchées, ses manières élégantes. Comment recevoir dignement un pareil personnage dans notre modeste et petite maison? Je ne sais vraiment s'il pourra s'y plaire, et pourtant je voudrais bien qu'un ami de Lars Anders se trouvât agréablement chez nous. Mais il ne faut désespérer de rien.

En vérité, il n'y a pas là de quoi former un roman ; point d'intrigue, point d'*imbroglio*, seulement beaucoup de personnages. Encore deux nouvelles figures, qui feraient toutes deux d'excellents héros de roman, le brillant Stellan et le mystérieux Romilly. Comment m'en tirerai-je avec tout ce monde? Mon roman deviendra ce qu'il pourra; pour moi je suis toujours ta

FRANCISKA.

*Une dame étrangère au lecteur.*

J'espère, digne lecteur, vous trouver bien portant et de bonne humeur, car je viens réclamer votre indulgence : il s'agit de quelques lettres écrites par un homme, et qui se glisseront de temps en temps dans la correspondance de la jeune femme. J'espère aussi que vous ne vous fâcherez pas trop de la liberté que prend une femme mariée de causer familièrement avec vous la plume à la main. Tout ceci n'a d'autre but que de vous éviter de la peine, cher lecteur, et vous, jeunes lectrices, car, en vérité, je ne sais trop comment vous pourriez sans cela venir à bout des *Voisins*.

Sur ce, je vous prie d'agréer l'assurance de ma très-haute considération.

*Une dame étrangère.*

*Bruno Mansfelt à Antonio de R.*

Ramm,..... soir.

Je me retrouve aux lieux qui m'ont vu naître, où s'est passée mon enfance, où j'ai aimé pour la première fois. Entre ce temps éloigné et le moment où je t'écris, il y a une mer, un abîme... mais qu'importe? Les chênes sont toujours verts, les cimes des montagnes toujours sourcilleuses, toujours voilées de nuages qui passent et repassent. Les sentiments, les pensées, les actions, ne sont-ce pas aussi des

nuages fugitifs, et que l'espace engloutit ? Engloutit? Oh! non, il en reste quelque chose, je le sens.

Du sommet de la montagne, j'ai contemplé les flots comme au temps de mon adolescence, alors que, le cœur plein d'espoir, je sentais mes désirs, mes rêves, mes projets s'élever bien plus haut que les crêtes azurées que je voyais à l'horizon. J'ai retrouvé le même bois de sapin, je me suis encore reposé sous son ombre; les arbres ont grandi pendant mon absence, quoique leurs racines reposent dans le rocher. Un outil de pierre était encore là ; cet outil, je l'ai reconnu. Le jeune garçon avait bâti une pyramide sur cette cime escarpée, et y avait planté son drapeau d'indépendance. Aujourd'hui la pyramide est en ruines, et l'homme sourit en voyant ce qui reste de l'œuvre du jeune garçon... Sourire amer! J'ai erré dans la forêt, dans les champs, aux bords de la baie, retrouvant partout d'anciens souvenirs, et, le croirais-tu ? je ne retrouvais plus ni orages, ni crime dans le passé. Le printemps de ma vie était revenu pour moi, je goûtais une joie pure, et je pleurais de bonheur.

Il fait nuit, tout est calme. Moi aussi j'ai retrouvé quelque repos. Comme autrefois, le vent du soir fait gémir les chênes touffus, le faucon tournoie dans les airs, une vapeur blanche et transparente s'étend sur la prairie. Tout s'endort.... J'entends le chant monotone de la fauvette. Enfant, je m'endormais à ce chant, le visage tourné vers le ciel; je voyais, au couchant, les nuages se dorer et devenir plus brillants à mesure que le soleil s'abaissait à l'horizon, pareils aux actions d'une noble vie qui s'éteint dans le tombeau..... Et, quand mes yeux se fermaient, quand les images de la vie commençaient à s'enchaîner en songes, alors.... quelqu'un s'approchait, de tendres bras m'entouraient, une douce et caressante haleine effleurait mes joues. Ah ! je savais bien qui était là, près de moi, c'était.... ma mère. Oh ! mère. Comment tout mon être ne tressaille-t-il pas à ce nom adoré et redoutable ! Mère !... Quelquefois je jetais loin de moi les couvertures qu'elle avait arrangées avec sollicitude, d'un bond j'étais sur son sein, la couvrant de baisers, et elle me serrait de nouveau dans ses bras. Oh ! amour.... D'autres fois je feignais de dormir, et alors je la voyais s'agenouiller devant mon lit. Elle priait.... Hélas! comment le Ciel l'a-t-il exaucée!

J'ai fait réparer et meubler tout le château. Je tenais à donner un autre aspect aux appartements.... je craignais d'y rencontrer l'ombre d'un enfant, vêtu de la blanche robe d'innocence... Mais la chambre de ma mère est restée la même, je n'y ai pas touché, je n'y suis pas entré, je ne l'aurais pas pu : cette chambre est fermée à clef. Tu ne me reconnaîtras plus, Antonio, tu me trouveras peut-être faible, pusilla-

nime. Ecoute, c'est pour moi une consolation de retrouver au fond de mon cœur quelques-uns des sentiments de l'humanité, de reconnaître que la paix glaciale du tombeau ne l'a pas encore envahi. Mais de la faiblesse, de l'abattement, non. Joie, douleur, tentations, je subirai tout. Je ne le sais que trop, il ne peut plus y avoir de bonheur pour moi : pour trouver la paix, il faudrait oublier, et jamais je n'oublierai. N'importe, je supporterai patiemment ma destinée, j'expierai ma faute, et jamais mes lèvres ne profèreront une plainte.

Je me dis parfois : « Peut-être viendra-t-il de meilleurs temps, peut-être des jours plus sereins effaceront-ils les ombres du passé ; l'orage pourra cesser de gronder, la voix du remords de se faire entendre. Les années s'écouleront, je prendrai d'autres habitudes, je vivrai de la vie des champs, je pourrai goûter le bonheur domestique.... » Tu souris, Antonio, et moi aussi, car je rêve comme un enfant.

Tu connais l'histoire de cet homme qui avait perdu son ombre et qui parcourait le monde pour la retrouver? Cet homme, c'est moi. Je cherche mon ombre perdue, l'estime, la considération.... dans le lieu même où j'ai attenté aux lois de la société. Je veux mériter une couronne civique et expier mon premier crime par des bienfaits. Y parviendrai-je? Devant le monde, oui, mais devant le juge intérieur?...

Mais il est un autre bien que je recherche avec ardeur. Si mon espoir est trompé, je quitterai encore une fois le berceau de mon enfance, et le fils abandonné recommencera à errer dans le monde. Pourquoi Caïn fut-il condamné à un éternel tourment? Pourquoi son front fut-il marqué d'un signe vengeur? *Parce que sa mère l'avait maudit.* Je comprends maintenant ce qu'éprouva Caïn; comme lui je suis repoussé par ma mère et sans repos ici-bas. Et, ce que je demande, ce que je veux, c'est que la main de ma mère vienne se poser sur ce front chargé de sa malédiction, c'est qu'elle bénisse le fils qu'elle a maudit. Oh! alors, et alors seulement, ce front brûlant pourra sentir quelque fraîcheur. Pourrai-je, une fois encore, poser ma tête sur le sein qui m'a nourri? Lirai-je le pardon dans ces regards sévères? Pourrai-je baiser ces lèvres d'où s'est échappée la terrible sentence? Oh! je languis, je brûle, j'ai soif de ce bonheur! Mère! oh! mère! nom sublime et sacré, nom doux et terrible, seul nom que le mourant puisse encore entendre dans sa dernière lutte contre la mort, nom que le Dieu fait homme a prononcé dans l'amour et dans la douleur... je le dirai à celle qui m'a repoussé, et je crierai jusqu'à ce qu'il retentisse jusqu'au fond de son âme.

Ma mère! ma mère! reconnaîtras-tu ton enfant? Le fils criminel recevra-t-il son pardon? Hélas! il ose à peine l'espérer, et pourtant

ne le devrais-tu pas?.... Son crime fut bien grand, mais toi, tu avais été inflexible, tu avais opposé à la dureté la dureté, à l'amertume l'amertume.... De tels moyens ne pouvaient réussir. Mais si la mère ouvrait aujourd'hui ses bras à son fils, si elle voulait l'aimer encore, oh! c'est à ses pieds qu'il irait implorer son pardon.

Tu connais ma passion pour la musique. Je puis la satisfaire ici : j'ai fait placer un orgue dans mon appartement. Je m'y établis chaque soir et je joue presque toute la nuit. A mesure que la nuit s'avance et que le silence devient plus profond, l'orage harmonieux gronde et s'élève. Cet orage m'apporte le calme, il rafraîchit et purifie mon âme. Quand de sauvages souvenirs viennent m'assaillir au milieu des ténèbres, je les noie dans des torrents d'harmonie. La musique enivre, ravit; c'est tout un monde, où il y a vie, lutte, repos; c'est une mer pleine d'une volupté douloureuse, incompréhensible comme l'éternité.

Dans ces heures de ravissement, une vision m'apparaît quelquefois. Du milieu de ce monde de tempêtes, de cette mer d'harmonies fougueuses, il me semble voir s'élever et planer au-dessus de moi un esprit céleste, l'ange saint de la réconciliation..... Je crois le voir revêtir une forme radieuse et briller comme une étoile dans la nuit, puis suivre la fugue dans le dédale de ses mille transformations. Alors la tempête s'apaise, la paix renaît dans mon âme, plus de tourments, plus d'accords douloureux, et l'ange rayonne seul sur la mer calmée. Mais il disparaît; porté sur les ailes de l'harmonie, il s'évanouit avec elle. Je ne peux pas toujours rappeler ce divin fantôme, et j'éprouve toujours un désir ineffable de le contempler, car jamais, en aucun lieu, je n'ai rencontré une réalité qui approche de cette vision. Épuisé par la lutte et les ravissements de la nuit, je m'endors quand les premières lueurs de l'aurore scintillent sur le lac Elga. Je goûte alors quelques heures de repos.

Ma mère entendra-t-elle une fois le chant plaintif, le cri qui s'échappe de mon cœur et qui l'appelle? Mais, avant que ma voix parvienne jusqu'à elle, d'aimables messagers iront lui parler de l'étranger; le récit de quelques bonnes actions flattera son oreille comme de douces mélodies, elle l'entendra louer, vanter.... Peut-être alors ne reculera-t elle pas d'effroi en le reconnaissant pour son fils.

Mais, si elle détourne ses regards de moi.... alors, Antonio.... Au revoir, au revoir... bientôt.

TON AMI.

A.

*(La suite au prochain numéro.)*

# REVUE POLITIQUE.

24 août.

L'escadre commandée par M. le prince de Joinville a détruit en trois heures les fortifications de Tanger. Nous voici maintenant engagés par terre et par mer dans une série d'opérations dont les conséquences ne sauraient être ni maîtrisées, ni arrêtées. La France est prédestinée à la civilisation de l'Afrique ; l'œuvre commence par la guerre, comme toujours, et nous ne croyons pas qu'il puisse y avoir désormais de relâche durable. Ce n'est d'ailleurs que le second acte de la conquête d'Alger ; on a dû prévoir ceci il y a quatorze ans.

Le bombardement des côtes marocaines avait pour but, dans l'esprit du gouvernement, de forcer l'empereur à souscrire aux conditions, d'ailleurs très-justes et très-nécessaires, qui lui avaient été imposées. Les droits de douane sont sa principale ressource financière ; le bombardement le ruine. Mais n'est-il pas probable que cette mesure doive produire des résultats tout à fait contraires à ceux qu'on souhaitait? Ruiner Abd-er-Rhaman, c'est lui enlever sa force et son influence; c'est anéantir son parti, sans lequel il ne peut rien contre Abd-el-Kader; c'est le placer, impuissant et sans force morale, entre les chrétiens qui le frappent et les bons musulmans qui l'accusent de froideur et peut-être de trahison. Nos bombardements sont donc éminemment utiles à l'influence d'Abd-el-Kader, qui devient par là le seul chef réel de la population marocaine, et ce qui devait finir la guerre ne fait que lui imprimer un caractère décidé; ce qui avait pour but de nous préserver du devoir de conquérir est précisément ce qui rend la conquête forcée. Il suffit, ce me semble, pour en juger ainsi, de se rappeler l'histoire de l'Algérie depuis 1830; il suffirait aussi de songer à ce que c'est que deux civilisations incompatibles, dont l'une pèse fatalement sur l'autre, qui ne la comprend pas et la maudit.

Mais quelque importante que cette lutte soit par elle-même, elle le devient infiniment davantage par le nouveau principe de division qu'elle jette entre la France et l'Angleterre. C'est là ce qui attire

aujourd'hui l'attention du monde. Lorsqu'on sort des théories historiques et que, rentrant dans les faits, on cherche dans le passé des choses analogues aux choses contemporaines, on est frappé d'une circonstance qui se reproduit généralement et perpétuellement: c'est que toujours deux grands peuples remplissent de leur rivalité une certaine sphère, un certain système de nations, chacun d'eux groupant autour de soi des puissances de second ordre. C'est en quelque sorte là la charpente de l'histoire universelle, sur laquelle tous les événements reposent. L'Egypte et l'Assyrie, la Perse et la Grèce, Rome et Carthage, l'Allemagne et l'Italie, l'Espagne et la France, la France et l'Angleterre: ces grands duels ne remplissent-ils pas en Europe, dans le système de nations dont nous faisons partie, toute la durée connue? La France et l'Angleterre ont eu leur rivalité féodale et territoriale sous l'aristocratie propriétaire; aujourd'hui, sous le régime de l'industrie, elles ont leur rivalité industrielle. On l'a dit il y a longtemps, et avec raison: le seul moyen de maintenir l'harmonie entre la France et l'Angleterre, c'était un traité de commerce, tant sollicité depuis vingt ans. La liberté progressive du commerce, selon la théorie, n'était point ce qu'il fallait à l'Angleterre; elle la prêchait bien partout, et envoyait M. Huskisson en faire la propagande surtout en France; mais elle n'en acceptait point les conditions pour elle-même. Un traité était son désir et son but; l'habileté consommée de ses hommes d'Etat en tout ce qui tient au commerce, et l'inexpérience relative des gouvernements étrangers, lui faisait espérer quelqu'une de ces conventions léonines, avantageuses en apparence aux deux parties, mais cachant une ruine lente pour ses adversaires, ainsi qu'il est arrivé au Portugal. Une fois ce traité obtenu de la France, une fois les intérêts des deux pays liés par l'effet progressif de cette situation nouvelle, pareille chose eût été facilement imposée à tout le continent; alors la marine anglaise alimentée pour longtemps, l'industrie anglaise érigée en monopole, la puissance anglaise enracinée partout, auraient en effet maintenu l'harmonie et la hiérarchie parmi les nations; il y aurait eu une nation maîtresse, et le matérialisme pratique prenait possession par elle de la suprématie dans l'humanité. Heureusement on s'est aperçu à temps que le principe de la liberté du commerce et les traités de commerce ne sont pas la même chose; et, quoique le principe se répande de plus en plus et soit devenu élémentaire pour les hommes éclairés, on s'est arrêté dans une pente où tout le monde ne marchait point du même pas et où il y avait un piége, et l'ordre normal des relations commerciales s'est vu ajourné par tous les Etats européens. L'Allemagne, l'Espagne, le Portugal même, les Etats-Unis, le Brésil, s'insurgent avec la France contre l'envahissement industriel de

l'Angleterre; et comme l'Angleterre est poussée à passer outre par l'accumulation de ses capitaux et de sa population, il s'ensuit que, dans un temps plus ou moins prochain, une catastrophe est inévitable de part ou d'autre.

On ne doit donc pas, dans les événements particuliers qui éclatent çà et là, faire abstraction de cette situation générale dont ils ne sont que les accidents. Peu importe, quant à l'issue définitive, ce que dit et ce que fait la diplomatie. Il n'en est pas moins vrai que, si la France est poussée à prendre le Maroc, l'Angleterre l'est aussi à ne pas nous y laisser tranquillement nous établir. La seule question est de savoir comment elle s'y prendra pour nous entraver. Sera-ce par de bruyantes protestations ou en prenant fait et cause pour les Africains? Ce n'est point probable; la cause occasionnelle de la guerre mettrait trop évidemment la justice de notre côté. Peut-être même l'Angleterre n'est-elle point aussi étrangère aux événements actuels qu'elle ne le veut paraître. Après tout, l'Algérie française était déjà pour elle un obstacle énorme, et cette conquête paraissait s'asseoir définitivement. Les menées d'Abd-el-Kader dans le Maroc arrivent tellement à propos au moment de l'urgence, après l'affaire de Taïti et lorsque l'irritation s'accroît, qu'il est difficile de supposer qu'aucune instigation n'ait eu lieu. En somme, c'est la guerre de ces quatorze dernières années dans des proportions plus vastes. Avoir mis la France aux prises avec les Barbares sur toute la ligne de l'Atlas, pour affaiblir notre effort en le dilatant, n'aurait pas été malhabile; mais l'habileté politique se trompe si souvent, elle produit si souvent ce qu'elle voulait éviter, qu'elle ne peut guère nous effrayer. L'habileté anglaise, en poursuivant ses traités de commerce pour ruiner les industries rivales, a précisément provoqué une répulsion générale contre les traités de commerce. Il se pourrait bien aussi qu'en cherchant à nous expulser décidément de l'Algérie elle n'arrivât justement qu'à nous y consolider pour toujours en y ajoutant le Maroc.

Huit jours après le bombardement, un engagement sérieux avait lieu sur la frontière de terre. Les chefs marocains essayaient de tromper le maréchal Bugeaud par des promesses et des négociations qui n'avaient pour but que de gagner du temps. Leur armée grossissait chaque jour; elle s'élevait enfin à cinquante mille hommes. Le maréchal a jugé qu'il était temps d'y mettre ordre; il paraît que le combat a été rude et la victoire complète. Après les grandes chaleurs, il faudra que l'armée française se porte sur Fez et qu'elle occupe cette ville, ce qui nécessitera aussi l'occupation de plusieurs points de la côte. La guerre se concentrera dans l'intérieur, et nous aurons une nouvelle Algérie à réduire. C'est ce qui commence à devenir clair pour

tout le monde, et si le gouvernement exprime encore l'espoir d'une solution prompte et facile, c'est sans doute pour ne pas contredire trop brusquement les assurances pacifiques tant prodiguées depuis le commencement de cette affaire.

Au reste, cette affaire ne fait pas oublier celle de Taïti. Les méthodistes anglais ont eu une réunion *ad hoc* dans Exeter-Hall. Le révérend Pritchard, sur qui la médisance s'exerce beaucoup depuis quelque temps, y parut, mais il n'y parla point. D'autres orateurs s'acquittèrent d'ailleurs très-bien de la besogne. On pleura sur la reine Pomaré; on fut tragique à l'égard de la France et des officiers français, qui furent criblés d'épithètes par les saints du méthodisme. Cette assemblée a produit aussi ce qu'elle n'attendait pas : au lieu de porter au paroxysme l'irritation publique, elle l'a presque apaisée. On a trouvé fort ridicules ces belliqueux prédicateurs. Cependant le premier ministre n'a pas retiré ses menaces ni sa demande en ample réparation. Que fera le ministère français? Déjà quelques-uns lui indiquent un expédient assez singulier. On approuvera M. d'Aubigny et M. Bruat d'avoir expulsé M. Pritchard; mais on blâmera M. d'Aubigny de l'avoir séquestré provisoirement en attendant le retour du gouverneur. C'est une transaction dont il sera bien difficile d'expliquer le principe. Si M. Pritchard n'était pas l'instigateur des troubles qui menaçaient la garnison française, pourquoi l'expulser? et s'il en était l'instigateur, pourquoi ne l'aurait-on pas emprisonné pour en imposer à ceux dont il avait éveillé les passions? Veut-on mettre nos officiers dans l'intolérable et honteuse situation de ne savoir jamais que faire dès qu'ils seront en présence d'un Anglais? Nous espérons cependant encore que ces insinuations viendront échouer contre un sentiment d'honneur déjà trop souvent froissé. S'il ne se produit des faits nouveaux, assez nouveaux pour changer toute la physionomie de l'événement, et plus favorables aux Anglais que les rapports des Anglais eux-mêmes, il est impossible de flétrir un officier qui, dans un moment critique, a rempli son devoir avec énergie. M. Pritchard, accoutumé à l'aisance et aux belles habitations que les missionnaires protestants savent se créer parmi leurs ouailles, a pu trouver sa prison peu comfortable; mais c'était la faute des circonstances, et, quand on se mêle de souffler la guerre, il ne faut pas être si douillet.

Le coup de vigueur de M. Dupetit-Thouars avait produit d'abord une vive impression dans les Etats américains qui bordent l'océan Pacifique. On y a cru sans doute que la France allait retrouver son antique énergie, et la déployer partout où ses intérêts, où ses amitiés l'appellent. L'Etat de Nicaragua, menacé par ces querelles prélimi-

naires que les grands font naître pour opprimer les petits, se jette dans nos bras pour échapper à l'Angleterre. Sous prétexte de protéger ses nationaux, dans des différends particuliers, sur lesquels la justice du pays n'avait pas même eu le temps de prononcer, le consul général anglais a fait déclarer le blocus du port de San-Juan-de-Nicaragua. Les demandes des négociants anglais sont assez multipliées, le consul général assez complaisant, et sans doute aussi les instructions de Londres assez habilement combinées pour que les circonstances de cette querelle puissent, avec le temps, devenir dangereuses pour l'indépendance de la petite république.

Le percement de l'isthme qui sépare les deux océans est une œuvre magnifique qui ne peut manquer d'être entreprise bientôt. Toutes les nations industrieuses ont les yeux avidement fixés sur l'immense avenir que ce percement promet au commerce. Mais déjà que de jalousies et de secrètes défiances ! Qui règnera sur ce passage? En faire proclamer la neutralité est une précaution précaire et difficile à réaliser; car enfin il faudra bien que les deux rives appartiennent à un Etat quelconque, et cet Etat, s'il est faible, subira l'influence de quelque autre; dès lors, en cas de guerre, le passage pourrait toujours être fermé à l'une des parties belligérantes. Si surtout le percement s'opérait par l'étroite bande de terre qui sépare le lac de Nicaragua de l'océan Pacifique, la longueur du trajet par la rivière San-Juan, le lac et le nouveau canal, en rendrait la fermeture très-facile. Il n'y a pas de doute que le gouvernement anglais n'ait prévu ces circonstances, et qu'il ne cherche à engager avec la république de Nicaragua quelque complication qui puisse amener une voie de fait en temps opportun. Laissez-lui prendre un pied quelque part, il en aura bientôt pris quatre. D'ailleurs, ces petits Etats, démembrement de la fédération dissoute de l'Amérique centrale, dont Guatemala était la capitale, ne peuvent pas plus résister aux envahissements de l'Europe que les îlots de la reine Pomaré. C'est donc sur des craintes très-fondées que le Nicaragua vient d'envoyer à Paris M. Castellon, pour réclamer l'arbitrage de la France dans les différends actuels, et son protectorat pour l'avenir. Les Centro-Américains savent que la France n'a pas ce génie d'envahissement mercantile qui excite partout dans les nations tant de jalousies et de ressentiments contre l'Angleterre. Ils tiennent aussi à ne point introduire chez eux des influences protestantes, et quoiqu'ils aient, au moins en germe, quelque chose comme un parti libéral, drapé dans quelques guenilles philosophiques apportées d'Europe, néanmoins cette race espagnole ne saurait admettre de longtemps dans son sein, à moins qu'on ne l'y force, un élément non catholique. C'est ce qui leur fait détester et entraver

de leur mieux la colonie anglaise de Bélise; c'est ce qui les rend peu favorables à l'établissement anglais de la Vera-Paz, imprudemment concédé; c'est ce qui leur a fait préférer les Belges pour la colonisation de Santo-Thomas et du lac Isabal; c'est ce qui créera chez eux un parti français très-énergique quand nous le voudrons. Il paraît même que M. Castellon ne demande pas seulement le protectorat, mais une véritable colonisation française, à laquelle des terrains seraient accordés le long de cette grande voie commerciale que la nature a creusée presque en entier, et qu'on se propose de compléter. Il est vrai toutefois que rien n'est encore décidé sur le lieu du percement; mais la voie du Nicaragua conserve encore, jusqu'à présent, autant de chances favorables que celle de Panama et Chagrès.

Ici donc encore, et c'est une chose étrange que ces indications multipliées de la Providence, qui semble infatigable à solliciter la France; ici encore nos intérêts sont étroitement liés à la cause catholique. On ne saurait trouver un point sur le globe où le Catholicisme ne devienne, par la force des choses, notre allié naturel, pour le commerce, pour la politique, pour la guerre, pour la civilisation. Cette situation est comme un fruit qui semble mûrir en attendant que nous soyons dignes de le cueillir. Encore un peu d'efforts pour vaincre les préjugés d'une école exclusivement critique, et par conséquent stérile, et alors la politique française fera circuler dans le monde entier le sang plus chaud de sa convalescence morale.

Suivez tous les rivages asiatiques et africains de la Méditerranée, et vous y trouverez partout des affaires complexes, inextricables, à cause des intérêts qui s'y croisent, et menaçantes pour un prochain avenir, dans lesquelles l'union de la politique française avec le Catholicisme d'un côté, de la politique russe ou anglaise avec le protestantisme ou le schisme de l'autre, accoutument les peuples à identifier l'intérêt de leur foi avec celui de quelqu'une de ces nations européennes. A Constantinople, la destruction d'un couvent de Mossoul a fourni à M. de Bourqueney l'occasion d'exiger une réparation éclatante, et, en dépit des efforts de M. Canning, il l'a obtenue ; bel exemple qu'il aurait fallu donner plus tôt et qu'il est bien temps de suivre partout. Dans le Liban les Maronites continuent à réclamer le rappel de la famille Chéâb, les Anglais continuent à s'y opposer ; ceux-ci flattent l'orgueil des Turcs qui leur accordent quelques priviléges en faveur des protestants ; ainsi voilà que la querelle religieuse va recevoir un nouvel aliment ; on va chercher à dissoudre l'orthodoxie des Maronites pour les détacher de la France. A Jérusalem, c'est encore la même chose; à côté de l'évêque anglican, la Russie veut élever les siens, et elle s'arroge l'honneur exclusif de construire une

nouvelle église au-dessus du saint sépulcre; les catholiques, menacés d'être rejetés au troisième rang, en appellent à la France. En Egypte, à Tunis, en Algérie, dans le Maroc, l'antagonisme est plus exclusivement politique; les missionnaires anglais sont trop bons pères de famille pour aller prêcher là où il y aurait péril; mais plus loin, sur l'Océan, chez les peuplades paresseuses et point redoutnbles, on les retrouve, et voici qu'un nouveau Pritchard s'élève sur le Gabon, où nous avons fondé quelques comptoirs, s'empare des irrésolutions du roi Denis, et cherche à faire annuler la vente du territoire qu'il nous avait cédé à cet effet : c'est une copie assez exacte de l'histoire de la reine Pomaré.

Félicitons-nous toutefois de ce que, en face de ces difficultés extérieures, tout reste calme au dedans. Les discussions intérieures sont d'une insignifiance rare, et suffisent à peine à défrayer la vie quotidienne des journaux. L'opinion s'est émue d'une imprudente démarche des élèves de l'école Polytechnique, provoquée par une mesure que toutes les apologies officielles ne parviennent pas à bien justifier. On a fait tout exprès un ministère intérimaire pour vingt-quatre heures, afin de licencier cette école. Nous aimons à dire que dans cette circonstance l'Académie des Sciences ne s'est point abandonnée à l'impulsion de certaines tendances politiques qui voudraient détourner, à leur profit, l'autorité acquise par et pour la seule science. Du reste, le temps n'est plus où les écoles, flattées par des chefs de parti, étaient presque une puissance dans l'Etat. Tout ceci est en train de finir comme un acte d'indiscipline qu'on croit devoir punir d'abord, et puis pardonner.

---

# REVUE LITTÉRAIRE.

---

PHILOSOPHIE. — HISTOIRE. — CRITIQUE.

Nous n'avons jamais prétendu que tout fût parfait dans l'école théologique et qu'on n'y rencontrât jamais que des saint Thomas ou des Malebranche. Nous constatons le mouvement qui s'y fait, l'activité qui s'y manifeste, et nous espérons bien que ce mouvement, cette activité iront toujours croissant : voilà tout. Mais cette réserve faite, parce qu'il faut être sobre d'éloges envers ses frères, nous ne pouvons nous empêcher de reconnaître à l'école théologique un mérite incontestable et bien précieux, le mérite de la bonne foi. Cette école ne copie pas pour s'attribuer le mérite d'avoir créé; quand elle ne crée pas, elle traduit ou reproduit[1]. C'est ainsi que nous sommes heureux de pouvoir indiquer à nos lecteurs des travaux aussi importants en eux-mêmes que l'intention en est à la fois utile et modeste. Nous voulons parler de la traduction du *Nouvel essai sur l'origine des idées* du célèbre Rosmini, et des *Considérations sur les doctrines religieuses de M. Cousin*, de M. Vincent Gioberti, ouvrage également traduit de l'italien. L'auteur de la première traduction est M. l'abbé André; l'auteur de la seconde, M. l'abbé Tourneur, du diocèse de Reims. On sait les efforts de Rosmini pour ramener les idées à une source unique, la notion de l'être, qui est pour lui le *principe idéal*.

On sait aussi quels adversaires ont rencontrés, du moins sur certains points, les théories du célèbre psychologue. M. V. Gioberti n'a pas été un des moins redoutables contradicteurs de M. Rosmini dans cette lutte mémorable qui prouve si bien la liberté de la pensée sous l'empire de la foi. Mais ce n'est pas au spectacle de cette grande lutte que nous appelle la rencontre fortuite des deux traducteurs. L'ouvrage traduit de M. Gioberti n'en offre pas moins pour nous un puissant intérêt. On ne peut pas dire que le livre ait été écrit *ab irato*, que ce soit l'inspiration passagère d'une philosophie de circonstance. L'œuvre critique du philosophe italien date de 1840, époque à laquelle la question de la liberté d'enseignement n'avait pas pris encore les développements qu'elle a reçus depuis. D'ailleurs M. Gioberti nous le déclare : en écrivant son livre il n'avait en vue que l'intérêt de ses compatriotes. Enfin sa discussion, toujours maîtresse d'elle-même, n'exclut pas une estime bien sentie et chaleureusement exprimée pour le beau talent de M. Cousin. Quelle force n'emprunte donc pas à toutes ces circonstances réunies une critique aussi solide que modérée,

[1] Voir les intéressantes collections de M. l'abbé Migne. Il n'était pas possible de reproduire plus rapidement et à meilleur marché tous les grands monuments de la foi catholique.

sans cesse dirigée et frappant toujours juste contre les doctrines religieuses du chef de l'éclectisme. Il faut entendre M. Gioberti prouver, avec son inflexible logique, avec sa parole pénétrante, que M. Cousin est panthéiste; — qu'il s'exprime avec ambiguité sur l'immortalité de l'âme; — qu'il nie l'existence de la révélation; — qu'il anéantit généralement les mystères de la foi; — qu'il détruit en particulier les dogmes de la Trinité, de l'Incarnation et de la Grâce; — que, par sa méthode, il nie l'autorité de l'Église..... C'est foudroyant.

Mais l'école théologique ne se contente pas de traduire, elle crée. Il nous suffit de nommer MM. Bautain, Maret, Gerbet, Moreau, dont les récents travaux seront dans ce recueil l'objet d'un examen approfondi. Voici maintenant que des jeunes gens, des hommes nouveaux, suivent le mouvement et s'engagent dans la carrière. C'est, par exemple, M. Paul Fleury, qui, dans un *Essai sur les caractères de la vérité*, procédant en vertu de l'expérience, mais analysant d'une manière plus complète que ne l'avait fait l'école cartésienne, arrive, en constatant des *besoins impérieux et des sentiments affectifs*, à rechercher et déterminer la règle de ces sentiments, la loi de ces besoins, qu'il ne trouve que dans le seul Christianisme. D'autres l'y trouveraient-ils également? et fondée sur la seule expérience la loi morale a-t-elle sa sanction? C'est l'unique objection que nous croyons devoir nous permettre; car, à de tels essais, on ne peut répondre que par des encouragements et des vœux. La discussion vient ensuite, d'autant plus utile alors, de part et d'autre, qu'elle s'établit sur l'estime et la sympathie.

Après la philosophie, l'histoire. Certains critiques vantent beaucoup l'*Histoire de Louis XI* de M. Michelet; mais, s'il nous est permis de le dire, ce jugement n'est pas sans appel pour nous, catholiques. Le nouvel ouvrage de M. Michelet demande un examen particulier; mais nous nous tromperions fort s'il devait faire revenir l'opinion publique de ses justes préventions contre l'illustre professeur. Pour s'être moins abandonné à des écarts qui lui sont familiers, soit que le sujet s'y prêtât moins, soit que l'historien poëte ait voulu nous punir, ingrats que nous sommes, de n'avoir pas su apprécier tout ce qu'il y avait de favorable au Catholicisme dans ses doctes rêveries sur le moyen âge, M. Michelet en est-il moins ce savant que nous connaissons : poëte souvent, orateur parfois, écrivain toujours, mais historien jamais, ce qui à tort, nous le croyons, a fait si souvent suspecter sa bonne foi? Un historien éminent a qualifié l'illustre érudit en un mot qui semble devoir se conserver. « M. Michelet, disait-il, a toutes les qualités, hormis une seule, mais c'est l'indispensable : il manque du *flair historique.* »

Nos sympathies sont ailleurs. Avons-nous besoin d'ajouter que l'*Histoire de Léon X* surtout les attire. Il est vraiment incroyable que la critique n'ait pas encore jugé à propos de s'occuper du nouvel et important ouvrage de M. Audin. C'est une omission qu'il ne dépend pas de nous de réparer; mais nous nous proposons bien de consacrer à l'*Histoire de Léon X* un compte-rendu circonstancié. Disons franchement, dès aujourd'hui, qu'on y retrouve les brillantes qualités et les heureux défauts de M. Audin : le parti-pris comme but, l'épisode comme moyen, la couleur et le trait comme style. Qu'on ne s'effraie pas de ce mot *parti-pris*, que nous employons pour caractériser le but de l'ouvrage. M. Audin nous l'a fourni en quelque sorte dans cette déclaration si nette :

« Si dans l'*Histoire de Luther* nous avons démontré que, hors de l'unité catholique, il n'y a plus que désordre dans les intelligences, anarchie dans les doctrines, doute et négation dans la pensée;

« Si dans l'*Histoire de Calvin* nous avons prouvé que, hors de l'unité catholique, la Réforme avait été obligée, pour vivre et pour se perpétuer, de tomber dans le despotisme;

« Dans l'*Histoire de Léon X* nous voulons faire voir que, sous cette papauté répudiée si violemment par la Réforme, il y avait unité, foi, lumière, liberté. »

C'est au lecteur de se tenir pour averti, et d'exiger beaucoup de qui promet et peut donner autant. Considérons, toutefois, qu'en formulant ainsi sa proposition M. Audin n'emprunte pas pour son livre un titre ambitieux qu'il ne doive pas justifier. Il nous promet l'*Histoire de Léon X ;* c'est l'*Histoire de Léon X* qu'il nous donne, pas autre chose. Ne lui demandons pas, en conséquence, l'histoire des guerres d'Italie, ni même toutes les causes de la Réforme, car notre attente serait nécessairement trompée. A ce sujet, qu'il nous soit permis d'exprimer un vœu qui sera exaucé quelque jour, nous l'espérons. Nous voudrions qu'un puissant historien écrivît l'histoire des guerres d'Italie. Ne serait-ce donc pas l'un des plus beaux monuments qui se pût élever en l'honneur du Saint-Siége? Ranke en a tracé l'esquisse dans quelques belles pages; mais l'histoire même reste à faire; et, en reprenant les faits d'un peu plus haut, à l'ouverture de l'histoire moderne, qu'il serait beau à décrire ce rôle de la papauté prêchant en vain la croisade par la voix de l'héroïque Pie II, et bientôt réduite à réchauffer, pour la commune défense, le zèle glacé de l'Italie. Il semble qu'on assiste comme au dernier effort de la puissance romaine. L'Italie, faute de le seconder, perd son importance politique, et va voir s'effacer jusqu'à sa grandeur littéraire... Et cependant que n'avaient pas fait les successeurs de saint Pierre pour ranimer en elle l'esprit de vie? Honneur aux souverains Pontifes qui se montrèrent toujours fidèles à leur mission! Malheur au peuple qui n'écoute pas la voix de l'Église!

Nous terminerons cette trop courte revue par une bonne nouvelle, en annonçant au lecteur la réimpression de la *Défense de l'Ecole libre*, défense, on le sait, présentée à la Cour des Pairs par M. le comte de Montalembert, il y a de cela tantôt quinze ans. C'est aussi de l'histoire que ce manifeste, non moins mesuré qu'énergique, d'un jeune homme qui, au sortir d'une révolution, se trouvait mêlé à tout ce qu'un amour excessif du vrai et du beau religieux pouvait produire de dévouements exaltés. Cependant l'Église veillait; elle signala un abîme, et le jeune chrétien s'arrêta docile, gardant sa foi avec son dévouement, règlant, assurant l'un et l'autre. Et l'amant de la liberté se montra le fidèle défenseur de l'ordre. Et, pour se reposer des fatigues de la tribune, cette âme, toujours tendre, se laissait aller aux douces extases de la piété, aux élans d'une imagination pleine de fraîcheur, de pureté et de grâce. Ainsi parut la *Vie de sainte Elisabeth.*

Mais dans cette activité dévorante qui s'appelle la vie publique, on grandit comme on vieillit vite : témoin M. de Montalembert, devenu le défenseur de l'Eglise; témoin M. Villemain, ministre de l'instruction publique. Et voilà que les amis de M. Villemain, pour le venger de ses continuelles défaites, attaquent par tous les points son glorieux adversaire. Ils l'attaquent dans ses légendes comme dans ses œuvres politiques; ils l'attaqueraient dans ses vers si M. de Montalembert avait eu le malheur d'en faire quelques-uns. Le noble pair ne répond pas; il n'a pas à répondre : son caractère, ses œuvres et la nature des accusations dirigées contre lui le vengent assez. Mais nous, qui n'avons pas de raison pour nous montrer aussi généreux, et qui, avant tout, tenons à être juste, nous croyons qu'il y a bien une réponse à faire à toutes ces critiques systématiques et méchantes, et cette réponse nous l'entreprenons. Nous ne défendrons pas une œuvre telle que la *Vie de sainte Elisabeth*, qui n'a pas besoin d'être défendue, qu'un immense succès a consacrée; notre dessein est plus hardi peut-être : nous nous permettrons de critiquer la critique.

Cette critique méchante, nous dirions méchante critique si, parmi les deux écrivains qui l'ont plus particulièrement exercée, ne se trouvait un homme

d'esprit, cette critique a un but sans doute, mais nous ne croyons pas que chez les deux écrivains ce but soit le même. Aussi nous paraît-il de toute justice de distinguer entre cet homme de talent dont on a monté l'esprit et échauffé la verve, et cet autre, homme de labeur, si l'on veut, mais artisan des besognes ingrates, qui vient tâter le terrain, après coup, pour achever, s'il se peut, son ennemi dans l'ombre.

Le critique homme d'esprit appartient à la rédaction d'un journal radical qui, autrefois, était moins hostile aux intérêts de la religion. Qu'aujourd'hui, de concert, le journal et l'homme d'esprit s'ingénient à faire pièce aux catholiques, rien en cela qui nous puisse étonner, mais rien non plus qui soit de nature à nous décourager. Il est impossible en effet de dépenser plus de bon vouloir à soutenir plus malheureusement une mauvaise cause. On se moque beaucoup de la chère sainte Elisabeth, de ses mortifications, de ses sacrifices, et l'on fait alors un superbe retour sur soi-même. C'est ici, se dit-on, qu'est la véritable école du devoir! Et, comme règle du devoir, c'est l'épicuréisme qu'on prêche! Il faudrait vraisemblablement un miracle pour opérer le dévouement pratique. Le chrétien, nous persistons à le dire, est plus conséquent parce qu'il est plus simple. Il croit qu'on n'arrive à la pratique des grands dévouements que par l'habitude de se vaincre dans les petites choses; c'est pourquoi il voudrait toujours se conformer aux enseignements de l'Église touchant la mortification et le renoncement. Et quand, malgré tous les secours de la religion, sa faiblesse a tant de peine à se maintenir dans la voie, il se demande ce que peuvent attendre d'eux-mêmes des hommes qui, non moins fragiles, repoussent la religion et ses divins secours. La question se pose ainsi très-nettement. Il s'agit de savoir qui a tort ou raison de ceux qui veulent le dévouement, mais sans les moyens de le réaliser, ou de ceux qui, aspirant à ce noble but, choisissent naturellement la voie qui y conduit. Sans doute qu'en se prononçant l'homme d'esprit n'était pas tout à fait sûr de sa raison, car il a gardé pour la fin un terrible argument *ad hominem*. « Mais vous, s'écrie-t-il, qui prêchez « le renoncement, pourquoi donc n'allez-vous pas tout de suite vous enfermer « dans un cloître? » — Vous n'y pensez pas, critique! Je ne vais pas m'enfermer dans un cloître parce que tout le monde n'est pas appelé à la vie du cloître, parce que, moi personnellement, ma mission est ailleurs, au milieu de vous précisément, pour vous ramener à la pratique de la mortification... et de la logique. Supposez la conversion impossible, je reste encore dans le monde au même titre que vous, pour y accomplir une mission de dévouement. Seulement je crois à un dévouement plus parfait, ce qui est un peu plus humble.... Nous dirons, nous, ce qui est beaucoup plus élevé et plus large.

En quels termes maintenant devons-nous apprécier les continuelles personnalités que se permet l'autre critique, M. Gaschon de Molènes. M. Gaschon y met d'ailleurs tout son sérieux, non pas sans doute tout son esprit. Mais M. Gaschon a le malheur d'être venu après coup, après l'article du *National*, ce qui l'a fait accuser de plagiat. Il y a cependant une chose qui distingue le critique du *Journal des Débats* : ce sont ses préliminaires. Pour M. Gaschon la mythologie est chose sacrée précisément parce qu'elle est profane, et voilà pourquoi les dieux règneront toujours sur les belles-lettres. Autorité : M. Gérard de Nerval! Nous avouons naïvement que nous croyions entendre invoquer ici Fénelon, La Fontaine, Montesquieu, Voltaire, André Chénier et toutes les gloires du Parnasse français. Mais il paraît que le nom de M. Gérard rappelle à lui seul tous ces grands noms et toutes ces gloires. Va donc pour M. Gérard qui, pour être jeté là maladroitement et contre son gré, nous en sommes bien sûr, n'en est pas moins un homme d'un talent incontestable.

Il y a sous ce ton magistral, sous cette gravité risible, une arrière-pensée qui

explique tout; car autrement on ne saurait trop s'étonner. Quoi! il faudrait voir tout un arsenal de machines de guerre dans une pieuse légende, et toute une invasion de Barbares dans un élan bien légitime de jeunes esprits et de nobles cœurs vers le beau idéal chrétien. Le raisonnement est fertile en conséquences. Parce que Virgile et Horace auront chanté les grandeurs de Rome, ils ne seront plus les glorieux émules d'Homère et de Pindare; parce que Tertullien, Chrysostôme, Grégoire de Nazianze, saint Jérôme parleront la langue des saints, ils ne seront plus ni dignes ni capables de parler la langue des dieux; parce qu'aux temps modernes il y aura des littératures qui, tenant à rester nationales, deviendront par cela même originales, ces littératures ne seront plus en droit de compter leurs grands hommes, de nommer avec orgueil ou Shaskepeare, ou Calderon ou Klopstock; parce que *Cinna, Phèdre, Mérope* sont des chefs-d'œuvre, *Polyeucte*, *Athalie*, *Zaïre* ne seront plus que de pauvres œuvres...

Mais nous sommes bien bon de discuter sérieusement. Vous vouliez censurer et condamner. Voilà la vérité. Il fallait du moins avoir *le courage de votre opinion* à peu près comme vous voulez qu'on ait *la poésie de sa tristesse*. Si, voyant un ennemi dans l'auteur de la *Vie de sainte Elisabeth*, vous aviez annoncé l'intention de le combattre à outrance, vous auriez pu, toujours malheureux dans l'action, conserver néanmoins le renom de brave. Au lieu de cela, vous avez supposé une agression pour donner un prétexte à vos propres attataques. C'est digne! Mais que prétendez-vous faire? Dites que Voltaire a fait justice de Bollandus, et chacun rira aux dépens de votre science historique; opposez de Maistre et Chateaubriand à M. de Montalembert, d'après la grande tactique, *diviser pour régner*, et l'on ne pourra même plus sourire; attaquez la religion, parlez de *canonisation à coups de poings;* mêlez les pudiques histoires de Tressan aux détails de la vie d'une sainte; copiez lourdement un homme d'esprit pour faire quelque grosse plaisanterie sur la doctrine de la mortification !... Et l'on se rappellera que vous proscrivez aujourd'hui dans sainte Elisabeth des austérités, des rigueurs que vos patrons défendaient naguère avec une singulière complaisance dans leurs amis les jansénistes; et ce sera un scandale de plus à ajouter à tous les scandales de leurs palinodies.

Non, M. Gaschon, nous ne prendrons pas votre critique au sérieux. Pour la décorer à tout le moins de spécieuses apparences, il y avait une thèse à soutenir, la thèse de Boileau, la thèse des jansénistes, qui, ne voyant en présence de Dieu que l'homme esclave du péché, tendent à nous refuser toute spontanéité, à nous interdire toute manifestation, à ne laisser vivre l'art que par pure tolérance pour notre faiblesse, et à titre de simple recréation inoffensive et permise : doctrine désolante que, par bonheur, nos grands écrivains ont presque toujours foulée aux pieds, et qui, pratiquée servilement, produit la littérature de l'Empire et les critiques sans raison ni portée. Mais cette thèse, vous ne paraissez pas même la connaître. Il suffit : nous n'irons pas plus loin. Aussi bien faudrait-il entrer dans le détail de vos personnalités, de vos inconvenances; nous préférons nous arrêter. Nous déplorons ces luttes personnelles qui, trop souvent, usurpent la place d'une saine appréciation littéraire et d'études consciencieuses, profitables à tous. Nous ne nous y mêlerons que pour défendre nos principes attaqués, jamais pour attaquer nous-même.

*Le Gérant*, V.-A. WAILLE.

---

PARIS. — IMPRIMERIE D'A. RENÉ ET Cᵉ,
Rue de Seine, 32.

# QUESTION D'AFRIQUE.

---

## DE LA SITUATION ACTUELLE

# DE LA FRANCE DEVANT LE MAROC.

« L'œuvre de la guerre en Algérie, écrivait, il n'y a pas longtemps, M. le maréchal Bugeaud, est trop avancée pour que le moment ne soit pas venu d'examiner comment nous pourrons rendre sûre et féconde cette glorieuse conquête. La colonisation, quoi qu'on fasse, ne s'improvisera pas. Il s'écoulera bien des années avant qu'elle ait jeté des racines assez profondes pour répondre à nos vues, à nos espérances d'avenir. Il faut donc savoir à quel prix la domination sera maintenue [1]. »

Les derniers événements dont le Maroc a été le théâtre viennent de résoudre ce problème plus vite et mieux que n'eussent pu faire les plus spécieux raisonnements. Après dix années de combats et de sacrifices, la conquête algérienne en 1841 ne se trouvait avancée nulle part ; seulement une portion de la province de Constantine, que les prôneurs de l'état de choses gratifiaient du titre d'Eldorado, était soumise et nous payait de faibles tributs ; mais, en réalité, le terrain nous était partout disputé par ceux même que nous en privions en partie. La question militaire devenait donc une question de vie ou de mort. Il s'agissait de trancher le nœud gordien, sous peine de perdre, un à un, tous les fruits de tant d'efforts, et de nous voir, tôt ou tard, ex-

[1] *De l'Algérie. Des moyens de conserver cette conquête*, page 8.

pulsés de l'intérieur, et peut-être même du littoral. On avait discuté tour à tour le système de l'occupation restreinte et celui de l'occupation purement maritime : l'un et l'autre étaient applicables dans le principe, alors que les tribus arabes ne formaient que des communautés isolées, divisées entre elles par de vieilles rivalités et des conflits sans cesse renaissants. Une politique habile aurait pu les tenir en échec, et nous donner le temps d'ouvrir avec elles des relations qui, en leur insinuant nos goûts et nos besoins, en diminuant par les échanges du commerce leur aversion pour les chrétiens, devaient ménager pour l'avenir l'accomplissement de plus vastes projets. Mais, emportés par une fougue irréfléchie, nous avons d'abord pénétré dans les terres, presque au hasard, sans notions géographiques, sans nulle étude préalable, et avec des moyens trop insuffisants d'ailleurs pour exécuter les moindres plans, si nous en avions eu. Dès lors, l'état d'hostilité s'est compliqué de toute part. Nous avions voulu, avec peu de troupes, mener de front la conquête et la colonisation. Nous avions occupé presque toutes les villes de la côte, et quelques-unes dans l'intérieur ; nous avions établi, pour *protéger* la culture, des camps et des postes qui, impuissants à protéger, paralysaient nos forces actives et voyaient périr nos soldats. De cette guerre molle, incertaine, improductive, a surgi tout à coup un adversaire formidable, qui, créant une nationalité arabe depuis les monts Djerjerah jusqu'à la lisière du Maroc, s'est vu rapidement des troupes régulières, des postes fortifiés, des fabriques d'armes et de poudre, une monnaie, un système d'impôt et de recrutement, et un pouvoir improvisé qui, tout incomplet qu'il fût, fonctionnait énergiquement.

En présence de ce fait, nous n'avions plus d'autre alternative que la conquête prompte, irrésistible, ou l'abandon ; mais ce dernier parti nous exposait à la risée et au mépris de l'Europe. Nous avions dépensé en Algérie près de 1 milliard, nous y avions enterré cent mille hommes : donc il fallait vaincre, et sans retard, car notre intérêt financier était ici d'accord avec la politique. Les guerres longues, les demi-mesures ruinent les nations et compromettent les gouvernements. Plus on presse la guerre, moins on prodigue les bras et l'argent. Eh bien, cette guerre décisive a été résolue. Le général Bugeaud, connu par son passé militaire, était signalé comme l'homme dont l'activité et la fermeté se proportionnaient le mieux aux besoins du moment. Il fut investi du gouvernement général. Aussitôt le pays, avide de résultats, demanda à l'intelligence du chef et au courage du soldat de faire presque des miracles ; et certes satisfaction fut donnée à l'impatience nationale. La situation de nos affaires changea dès l'arrivée du nouveau gouverneur. Grâce à la mobilisation immédiate

de nos troupes, à la suppression des postes multipliés qui ruinaient la force de notre effectif, et grâce à la décision vigoureuse avec laquelle fut poussée sur chaque point la guerre offensive, Abd-el-Kader, notre insaisissable ennemi, d'agresseur qu'il avait été si longtemps se vit bientôt réduit à se défendre. A la fin de 1842, la province de Titteri était soumise et organisée jusqu'au désert. Au-dessous de Milianah, toutes les tribus de la vallée du Chéliff reconnaissaient notre autorité. Presque tous les Kabyles, à l'ouest d'Alger, entre Cherchell et Ténès, avaient cessé de se montrer hostiles. Une égale sécurité régnait dans le carré formé par les villes d'Oran, Tlemcen, Mascara et Mostaghanem. Des ponts étaient jetés sur les cours d'eau importants, pour assurer nos communications; les soldats travaillaient à des routes stratégiques; notre domination avait gagné en étendue et en sécurité.

Au commencement de 1843, Abd-el-Kader reparut sur le Chéliff, et rassembla trois mille Kabyles. Le général Bugeaud les défit, et, malgré les difficultés de la saison, les torrents débordés, les montagnes presque impraticables, l'émir fut acculé par notre armée jusqu'au pied du mont Gourayah, et la soumission se rétablit. Dans la province de Constantine, quelques expéditions bien dirigées par le général Baraguay-d'Hilliers contre les Kabyles de l'Edough éclaircirent les voies de communication entre Constantine, Bone et Philippeville. Le 14 mai, le duc d'Aumale s'empara de la smalah d'Abd-el-Kader, aux environs de Taguin, et fit quatre mille prisonniers. Au mois de juin, le gouverneur général soumit, par une rapide attaque, les montagnards de l'Ouarensenis; et enfin, le 11 novembre, le combat de l'Oued-Malah, dans lequel Sidi-Embareck, le plus brave et le plus dévoué des lieutenants d'Abd-el-Kader, périt sur les cadavres des derniers réguliers de l'émir, réduisit ce chef aux abois à se réfugier sur une sorte de terre neutre, entre la frontière du Maroc et le désert du sud.

Certes, après de si notables résultats, il était permis de croire que la soumission était devenue définitive sur tous les points de l'Algérie où nos armes avaient pénétré. Le soldat, quittant de nouveau le fusil, reprenait les travaux de colonisation que l'infatigable maréchal conduisait de front avec la guerre. En avril 1844, M. Bugeaud, voulant briser d'un seul coup les derniers germes de la résistance arabe, prend six mille hommes avec lui, pour aller chercher la soumission des Kabyles du Djerjerah, parmi lesquels un partisan de l'émir, Ben-Salem, s'était retiré. En dix-huit jours d'expédition, et au prix de deux combats heureux, vingt lieues d'un des plus riches terrains de l'Algérie, à l'est de la Mitidjah, se trouvaient réunies à notre domination. Le dernier rejeton d'une famille au sein de laquelle résidait,

depuis cent cinquante ans, le pouvoir absolu sur une population de trente mille guerriers, le jeune Ben-Zamoun, était venu dans notre camp recevoir l'investiture de la France, après une journée sanglante qui avait vu deux mille six cents Français lutter contre dix-huit mille Kabyles, le long de la chaîne des Flissas. Le succès aiguise l'audace, le triomphe décuple les forces. L'armée enthousiaste demandait au maréchal de nouveaux ennemis. Quelques jours encore, et ces crêtes redoutées, qu'on nomme vulgairement le *pâté* des montagnes de Bougie, allaient s'abaisser devant nos drapeaux. Mais voilà que des nouvelles inquiétantes nous parviennent de la frontière de notre province d'Oran : sous le prétexte d'une contestation de limite territoriale, le cri de la guerre sainte a retenti vers le Maroc, et les échos l'ont apporté en grondant jusqu'aux rives de la Tafna. Le 30 mai voit le gouverneur général rentrer dans Alger. Le jour suivant il part pour Oran : sa place d'honneur est partout où se montre le péril ; il ne cède à personne le droit d'agir dans les grandes crises.

Que se passait-il sur la rive gauche de la Tafna ?

Depuis sept mois, le fils du marabout des Hachems était venu courber le front devant la protection du chériff Abd-el-Rahman. A l'époque de sa retraite sur le territoire marocain, après la destruction de sa smalah, un ministre anglais, sir Robert Peel, donnait de grands éloges à son courage malheureux. Je suis loin de reprocher au ministre une si généreuse compassion, moi qui, naguère, entendais le maréchal Bugeaud lui-même dire, en parlant d'Abd-el-Kader : « C'est un homme des plus remarquables, et qui dispute les débris de sa puissance avec autant d'énergie qu'en déploya Napoléon dans sa campagne de France, en 1814. » Mais l'intérêt accordé à notre persévérant ennemi, par un homme d'Etat aussi haut placé que sir Robert Peel, ne pourrait-il pas nous autoriser à deviner l'influence britannique sur un fait dont nous sommes très-bien informé, et que voici. Il y a neuf mois, ou à peu près, qu'Abd-el-Kader, qui depuis longtemps avait su profiter habilement des dissensions qui existent dans la famille de l'empereur Abd-el-Rhaman, et qui est en relations intimes avec l'héritier présomptif du trône marocain, s'était emparé d'une partie de la province de Riff, côte sauvage habitée par des peuplades turbulentes et indisciplinées, où le sultan ne règne presque que de nom, et où son autorité est toujours en question. Abd-el-Rhaman se trouva dans une position très-critique. Indépendamment de sa faiblesse en face des sauvages habitants du Riff, il n'ignorait pas que le titre de marabout dont se pare Abd-el-Kader exerce une grande influence sur les populations musulmanes. Les hommes du Riff devaient offrir à l'émir de puissants auxiliaires. Lisez le portrait qu'en

a tracé un écrivain qui, par désir de connaître, s'est aventuré quelques jours sur les plages marocaines. « Retranché sur sa montagne, comme le faucon dans son aire, dit M. Charles Didier, le Riffain n'en descend guère que pour se livrer à des actes de rapine et de violence. Il n'est ni pasteur, ni marchand, ni laboureur; il est bandit. Sa seule industrie consiste à fabriquer de longs poignards aigus, et sa plus chère occupation est d'en faire usage; car l'impunité est l'apanage héréditaire de ces peuplades, qui ne supportent ni lois, ni maîtres. Les Maures eux-mêmes n'osent s'aventurer dans leur terrible contrée, et quant aux chrétiens jamais aucun n'en sortit vivant. » C'est de là que l'émir déchu de l'Algérie envoya deux affidés au souverain de Maroc, pour lui demander en sa faveur le khalifat et l'investiture de la province de Riff. L'empereur hésitait, partagé entre la honte de céder et la quasi-impuissance de résister, lorsque l'amiral Wilson, gouverneur de Gibraltar, arriva à Tanger. On ne sait au juste ce qui se passa dans les conférences qu'il eut avec le gouvernement marocain, mais le fait est que, presque aussitôt, Abd-el-Kader reçut d'Abd-el-Rhaman l'investiture qu'il réclamait plus qu'il ne l'avait sollicitée, et les marques de cette dignité étaient accompagnées de riches présents, d'armes de guerre et de munitions. Ainsi ce n'était pas un proscrit, ce n'était plus un misérable fugitif que le maréchal Bugeaud devait combattre dans la plaine de l'Isly, mais bien un chef marocain, un gouverneur de province dûment installé et chaudement soutenu.

Abd-el-Kader, avec cet admirable esprit d'intrigue qui l'a pendant dix ans constamment arrêté au bord de sa ruine, n'avait pas laissé échapper la moindre occasion de se refaire un parti puissant. Il avait deux voies ouvertes pour y parvenir: la première consistait à cultiver les haines intimes qui s'agitent autour d'Abd-el-Rahman, pour hâter une conspiration de palais et l'exploiter à son profit, en s'emparant du pouvoir par surprise ou par le concours de nombreux partisans; la seconde pouvait le conduire au même but et par le même résultat, en faisant déclarer à la France une guerre imprudente, mais dans laquelle l'assisterait manifestement ou d'une manière occulte une puissance étrangère. Impatient d'essayer ses ressources, il se décide pour la seconde, parce qu'elle cache mieux ses projets ambitieux. Il fait adroitement représenter au despote de Fez que la France a violé son territoire en dépassant la Tafna. Le général de Lamoricière observe les mouvements de troupe, et, sans se laisser aller à des inquiétudes excessives, il écrit à l'empereur pour faire retirer ces démonstrations hostiles dont il a bien deviné la source et les véritables motifs : derrière cette vaine question de territoire contesté s'abritent des préparatifs qui pourraient devenir menaçants, s'ils n'étaient comprimés à

temps. Il exige que le sultan marocain rentre dans la parfaite neutralité à laquelle l'obligent des conventions rigoureuses ; il réclame le dispersement immédiat des troupes qui s'amassent sur la frontière en litige, devant notre fort de Lallah-Maghrenia, dont les terrassements s'achèvent activement.

Le gouvernement d'Abd-el-Rahman fait la sourde oreille. Sept à huit mille cavaliers et une assez nombreuse infanterie s'agglomèrent devant Ouchdah. Ces troupes confuses, sans organisation disciplinée, ravageaient la campagne voisine; il s'y mêlait huit cents hommes conduits par Abd-el-Kader; les deux partis avaient de fréquentes querelles à propos du partage des vivres et fourrages, et plus d'une fois le chef supérieur marocain, El-Guennaoui, se vit obligé d'interposer toute son autorité pour empêcher des rixes sanglantes. Il lui fallut même, pour rétablir l'ordre (car ce chef n'était venu là qu'en cordon d'observation et sans mission pour entamer des hostilités contre nous), il lui fallut licencier, jusqu'après la moisson, le plus grand nombre des contingents marocains. Cependant, le 30 mai, du bivouac de Sidi-Aziz, le général de Lamoricière pouvait compter en face de lui les huit cents hommes d'Abd-el Kader; deux cent cinquante cavaliers noirs aux ordres du kaïd d'Ouchda; trois cents fantassins et six cents cavaliers amenés par El-Kébibi, et quatre cents hommes conduits par El-Guennaoui. Cette troupe sortit de son camp à dix heures du matin et se porta en avant, sur les bords de la Mouilah, précédée par deux cents tirailleurs, et dans l'ordre de combat, en forme de croissant, qui est celui de la cavalerie arabe. Ce mouvement était trop sérieusement significatif pour que le général de Lamoricière crût pouvoir rester dans ses lignes. A onze heures, douze ou quatorze cents cavaliers marocains engagèrent le feu. Cette lutte dura trois quarts d'heure; l'avantage nous resta, et l'ennemi s'enfuit en désordre du côté d'Ouchdah.

Deux prisonniers nous donnèrent l'explication de cette levée de boucliers si imprévue. Un personnage allié à la famille impériale, Sidi-el-Mahmoun-ben-Chériff, était arrivé le 30 mai à Ouchdah avec un contingent de cinq cents Berbères, envoyés de Fez par le fils d'Abd-el-Rahman, pour faire partie du corps d'observation réuni devant nous. Sidi-el-Mahmoun, emporté par son ardent fanatisme, avait déclaré qu'il voulait voir de près le camp des chrétiens, et s'était mis en marche avec sa cavalerie, malgré la résistance et les observations d'El-Guennaoui, qui, tout en objectant les ordres de l'empereur, n'avait pas osé opposer un refus absolu à un prince du sang impérial. Tel est le récit que nous firent les prisonniers. Quant à l'issue de cette échauffourée, elle était facile à prévoir; l'indiscipline des Berbères avait dû causer leur défaite, malgré l'exaltation fanatique qui avait décidé de

leur part cette attaque sans préméditation. Au reste, de quelque prétexte que les Marocains aient coloré leur agression, la guerre existait *de fait*, en vertu de cette sauvage hostilité.

Le maréchal Bugeaud, qui allie la prudence à la fermeté, ne voulait pas s'engager prématurément dans un conflit dont il n'était pas permis de présumer les limites possibles. Nous avions besoin de calme et de sécurité au dedans de l'Algérie, pour favoriser le développement de nos immenses travaux de colonisation. Il pensa que la diplomatie préservait quelquefois de combats toujours regrettables quand ils sont inutiles, et il se décida, avant d'exiger par les armes une satisfaction pour la paix violée, à demander une entrevue à El-Guennaoui. Le général Bedeau fut chargé d'aller négocier avec le chef marocain le rétablissement de l'harmonie un instant troublée entre les deux pays. Le lieu du rendez-vous fut fixé à trois quarts de lieue du camp français, sur l'Oued-Mouilah, et à quatre lieues environ du camp marocain.

Le 15 juin, à sept heures du matin, El-Guennaoui et le général Bedeau, accompagné de plusieurs officiers et du kaïd de Tlemcen, Sidi-Almahdi-Sakkal, se trouvèrent au lieu indiqué. Le chef marocain avait fait avancer à petite portée deux mille cinq cents cavaliers noirs, deux mille cavaliers des contingents, et cinq à six cents fantassins. C'était tout un corps d'armée dont la tenue, pleine d'agitation, ne promettait pas une conférence bien calme, ni une sécurité de longue durée. En effet, ces pillards audacieux ne tardèrent pas à s'approcher du lieu où conféraient nos officiers. Plusieurs fois Guennaoui fut obligé de rompre l'entretien pour aller comprimer l'effervescence de ses cavaliers, qui se livraient aux exercices d'une menaçante *fantaziah*. Mais bientôt nos envoyés furent entourés, et le feu commença sur nos troupes, qui n'étaient composées que de quatre bataillons, avec quelques cavaliers. Deux officiers prirent aussitôt le galop pour aller avertir le maréchal de ce qui se passait. Celui-ci fit mettre sac à terre à quatre autres bataillons, et les lança au pas de course vers le lieu de la conférence. Il apprit en route que les négociations étaient rompues. Nos troupes revenaient au camp, l'arme au bras, harcelées à l'arrière-garde par une nuée de cavaliers. Aussitôt le maréchal commande volte-face, forme ses huit bataillons en échelons sur le centre, place la cavalerie dans le rentrant de l'angle, et dirige le bataillon du centre, sur lequel se réglaient les autres, droit au cœur de la masse ennemie. L'infanterie marocaine fut traversée en un clin d'œil par nos chasseurs, et la cavalerie arabe, jetée presque sous le feu de nos échelons, ne s'échappa qu'à la faveur de l'immense poussière que sa déroute souleva sur le champ de bataille.

Le droit des gens avait été violé par nos adversaires: nous ne leur

devions plus aucun ménagement. La vigoureuse chasse que nous venions de leur faire pouvait avoir un grand effet moral en avant et en arrière de nous. Mais il fallait profiter sans retard de cet avantage.

Dès le lendemain, le maréchal écrivit à Guennaoui : « Les Marocains ont violé plusieurs fois notre territoire. Deux fois ils nous ont attaqués, sans aucune déclaration de guerre. Cependant j'ai voulu te donner une preuve du désir que j'avais de rétablir la bonne harmonie que vous seuls aviez troublée. Je t'ai offert une entrevue : tu y es venu, et tu nous as proposé d'abandonner notre frontière, et de nous retirer derrière la Tafna ; et, pendant que mon lieutenant, le général Bedeau, était, lui quatrième, au milieu des tiens, n'ayant d'autre garde que votre loyauté, il a dû entendre des paroles offensantes ; tes troupes ont fait feu sur les miennes : un de nos officiers et deux hommes ont été blessés. Cependant, malgré cette indigne conduite, nous n'avons pas répondu un seul coup de fusil, et nous avons fait retirer nos troupes. Les tiennes ont pris notre modération pour de la faiblesse, et elles ont attaqué notre arrière-garde. Nous avons été forcés de nous retourner. Après de tels faits, j'aurais le droit de pénétrer au loin sur le territoire de ton maître, de brûler vos villes, vos villages et vos moissons ; mais je veux encore te prouver mon humanité et ma modération, parce que je suis convaincu que l'empereur Abd-el-Rahman ne vous a pas ordonné de vous conduire comme vous l'avez fait, et que même il blâmera cette conduite. Je veux donc me contenter d'aller à Ouchdah, non pour le détruire, mais pour faire comprendre à nos tribus, qui s'y sont réfugiées, parce que vous les avez excitées à la rébellion, que je veux les atteindre partout, et que mon intention est de les ramener à l'obéissance par tous les moyens. En même temps, je te déclare que je n'ai aucune intention de garder Ouchdah, ni de prendre la moindre parcelle du territoire de Maroc, ni de lui déclarer ouvertement la guerre ; je veux seulement rendre aux lieutenants d'Abd-el-Rahman une partie des mauvais procédés dont ils se sont rendus coupables envers moi [1]. »

La position réciproque des deux chefs d'armée était vraiment embarrassante. Le maréchal Bugeaud n'avait sous la main qu'une poignée de troupes ; mais, s'il avait leur confiance et s'il pouvait compter sur leur dévouement, il n'avait pas reçu d'instructions pour un cas aussi imprévu que celui qui venait de se présenter. En face de l'insulte flagrante faite à la France, il prenait sur lui d'user de représailles (au risque d'être blâmé), car il était assuré de n'être pas

[1] Cette citation est tirée textuellement des correspondances officielles du maréchal Bugeaud.

battu par l'ennemi, quelque supérieur qu'il fût en nombre. Je n'hésite pas à affirmer que, dans le cas d'un échec, pas un des soldats qu'il mène depuis quatre ans de victoire en victoire n'eût voulu s'échapper du carnage pour en apporter la nouvelle. Du reste, quoi qu'il pût arriver, le brave maréchal avait pour lui sa confiance et son patriotisme; il obéissait à la voix de l'honneur national, tout en marchant avec une modération prudente, et il savait que, si le pouvoir l'accusait après lui avoir fait défaut, l'opinion nationale l'absoudrait.

Quant à Guennaoui, sa pensée intime était un mystère. Sa réponse au maréchal est un chef-d'œuvre de finesse. « Lorsque je suis venu, dit-il, sur la frontière, je n'avais d'autre intention que de faire le bien de vos sujets et de les forcer à rester sur leurs limites respectives. Alors il est arrivé un événement *sans intention ni assentiment de ma part.* Je me suis abouché avec ton représentant, *avec bonne foi* et le cœur exempt d'arrière-pensée. Vous avez fait des propositions; j'en ai fait de mon côté : nous ne nous sommes pas entendus. Je n'ai eu *aucune connaissance* de ce qui se passait après mon départ, jusqu'au moment où on vint me dire : « *Il est arrivé ce qui est arrivé.* » Sache que je ne puis approuver la mauvaise intelligence entre nous, *quand bien même les mauvais procédés viendraient de votre part;* mais on ne peut pas revenir sur les événements accomplis, car à Dieu appartient de diriger toutes choses. Tu nous dis que tu es encore disposé au bien et à la paix; il en est de même de notre part, et, du reste, *je n'ai pas la permission* de faire la guerre [1]. »

Cette lettre équivoque, que la franchise du maréchal taxa d'une épithète un peu acerbe, ne satisfaisait à rien, ne répondait à rien, ne faisait pas faire un pas à la question. Le maréchal, impatienté de ces formes dont il ne soupçonnait pas encore la perfidie, reprit la plume pour adresser à El-Guennaoui son ultimatum. Répondant aux prétentions qui voulaient nous imposer pour barrière les rivages de la Tafna, et du même coup tranchant avec son épée le nœud du réseau dont l'enveloppaient les intrigues d'Abd-el-Kader, il formule sa pensée en ces termes dégagés de toute précaution diplomatique : « NOUS VOULONS conserver la limite de la frontière qu'avaient les Turcs, et Abd-el-Kader après eux; nous ne voulons rien de ce qui est à vous; mais NOUS VOULONS que vous ne receviez plus Abd-el-Kader pour lui donner des secours, le raviver quand il est presque mort et le lancer de nouveau sur nous. Cela n'est pas de la bonne amitié : c'est de la guerre, et vous nous la faites ainsi depuis deux ans. Nous

[1] Traduit par M. Léon Roches, interprète principal attaché à M. le gouverneur général.

VOULONS que vous fassiez interner dans l'ouest de l'empire les chefs qui ont servi Abd-el-Kader; que vous fassiez disperser ses troupes régulières; que vous ne receviez plus les tribus qui émigrent de notre territoire, et que vous renvoyiez immédiatement chez elles celles qui se sont réfugiées chez vous. Nous nous obligeons aux mêmes procédés à votre égard si l'occasion se présente. Voilà ce qui s'appelle observer les règles de bonne amitié entre deux nations. A ces conditions nous serons vos amis; nous favoriserons votre commerce et le gouvernement de Muley Abd-el-Rhaman, autant qu'il sera en notre pouvoir. Si vous voulez faire le contraire, nous serons ennemis [1]. »

J'avoue que j'ai toujours éprouvé une vive peine à voir cette obstination de générosité chevaleresque dont sont empreintes les correspondances du maréchal avec les chefs arabes, nos ennemis les plus acharnés. On s'afflige, malgré soi, de voir prodiguer tant de loyauté, de voir adresser les termes de *bonne amitié* aux maîtres de cette multitude livrée sans frein au dol et à la cruauté, dernier et odieux intrument de la tyrannie barbaresque. Assurément il nous convient mieux de consommer leur ruine que d'aduler cette *fides Punica* contre laquelle l'Europe a usé onze siècles de patience. De nos jours encore, dit un écrivain que j'ai déjà cité, la côte marocaine est un épouvantail pour les navigateurs européens. Tout navire jeté par la tempête sur cette terre impitoyable est perdu sans retour, corps et biens; le vol et le meurtre attendent les naufragés sur la grève, et cela, non-seulement dans les lointains parages de Sous et sur les confins du Sahara, mais en face de l'Espagne et jusque sous les canons de Gibraltar et de Ceuta. La tribu d'Angiarah, qui habite la rive méridionale du détroit, est une des plus féroces de l'empire et ne fait grâce à personne. Nombre d'équipages ont été massacrés par elle. Même danger sur l'autre mer. Il y a quelques années qu'on trouva sur les sables du cap Spartel, à quelques lieues de Tanger et en vue de Trafalgar, dix-huit cadavres européens, étendus sur la plage, qui tous avaient des fers aux pieds et la gorge ouverte au même endroit. On n'en a jamais su davantage, et le mot de cette sanglante énigme est encore aujourd'hui dans les abîmes de l'Atlantique. Voilà les voisins que nous tolérons et avec lesquels nous traitons d'égal à égal; comme si ces Marocains, qui renient le droit des gens, n'étaient pas en dehors du cercle social et pouvaient prétendre au privilége des lois internationales.

Comme il eût dû s'y attendre, le maréchal ne reçut pas de réponse

[1] Ces expressions sont fidèlement reproduites.

à sa lettre du 17. Il marcha sur Ouchdah, en remontant l'Oued-Aïn-el-Abbess, afin de rester le plus longtemps possible en dedans de notre frontière, d'attendre encore une réponse, et de menacer quelques tribus qui avaient récemment fourni des contingents à Abd-el-Kader. La route dura trois jours, à cause du vent du sud, qui rendait la marche excessivement pénible pour les hommes et pour les chevaux. Notre petite armée arriva le 19 à Ouchdah, vers six heures du matin. Nous traversâmes les magnifiques vergers qui entourent cette ville, ou plutôt cette bourgade, sans échanger un seul coup de fusil; un bataillon du 3e léger fut chargé de faire la police intérieure et de défendre l'entrée de la place. Le camp fut établi à une lieue au delà, sur la route de Taza. Ouchdah n'était occupée à notre entrée que par la population juive, et environ deux cents familles originaires de Tlemcen, qu'Abd-el-Kader avait autrefois forcées d'émigrer. Le maréchal interrogea les notables pour apprendre quelques nouvelles de l'armée marocaine, qui avait disparu comme par enchantement. On lui raconta que la discorde régnait entre Guennaoui et El-Kébibi, et que l'indiscipline avait mis le plus grand désordre dans les troupes. Parmi les chefs, les uns voulaient combattre; les autres soutenaient qu'on ne pouvait engager la guerre sans les ordres de l'empereur. On se reprochait mutuellement la trahison qui avait rompu la conférence du 15 juin, et l'échec déplorable qui en était résulté. A la suite de ces âpres discussions, El-Guennaoui et El-Kébibi, fort mécontents l'un de l'autre, et animés d'une défiance réciproque, s'étaient retirés, en apprenant notre approche, avec trois mille cavaliers réguliers, quinze cents hommes des contingents, et quatre pièces de canon. On ajoutait que cette armée avait dû se dissoudre à quelque distance d'Ouchdah, après avoir abandonné ses chefs; qu'Abd-el-Kader n'avait plus que sept ou huit tentes; que le Maroc ne lui avait pas fourni de secours pécuniaires, et qu'il n'avait vécu, dans ces derniers temps, que du produit des *razzia* qu'il exécutait, de temps à autre, sur le territoire algérien.

Ces confidences semi-mystérieuses étaient encore un parfait échantillon de cette *fides Punica* qu'on dirait à jamais enracinée dans le sol du Maghreb. Nous ne devions pas tarder à savoir quel degré de foi on peut accorder à la prétendue franchise des Arabes. Ce qui nous prouvait tout d'abord qu'Abd-el-Kader n'était pas entièrement abandonné, c'est qu'après le combat du 15 juin il était revenu à sept ou huit lieues au sud d'Ouchdah faire une razzia sur la tribu des Hamian-Cheragas, sous prétexte qu'elle avait refusé de venir se ranger sous son drapeau. Cette tribu, qui habite à l'est des *Schott*, ne nous avait jamais fait sa soumission; c'était donc à ses partisans que l'émir ve-

nait de faire du mal; — mais ne lui faut-il pas vivre et nourrir ses bandes?

Or, à cette époque, il était assez singulier de voir le ministère aussi insoucieux des graves intérêts qui s'agitaient pour nous en Afrique que si ces intérêts n'eussent pas existé. M. Guizot envisageait à la tribune cette brûlante question du Maroc avec les apparences d'un calme inexplicable. Pressé de développer la pensée du gouvernement à ce sujet, voici ce qu'il répondait : « Nous n'avons, avec le Maroc, aucune cause naturelle et nationale de conflit et de guerre. Abd-el-Kader, chassé de l'Algérie, s'est établi sur la frontière du Maroc. Là, depuis longtemps, il trouve un refuge, il prêche, il recrute, il excite le fanatisme des populations musulmanes, et rassemble, soit ses propres adhérents, soit les Marocains soulevés par son influence, pour les lancer contre nous. Que les rassemblements marocains soient dispersés; que les agents qui nous ont attaqués soient rappelés et punis; qu'Abd-el-Kader, si un souverain musulman se croit tenu de lui donner asile, soit du moins envoyé dans l'intérieur, sur les côtes de l'Océan; qu'on lui assigne une résidence fixe; que ces garanties nous soient bien assurées, et nous nous tiendrons pour satisfaits. »

Si telle est la doctrine de M. Guizot en face d'agressions flagrantes, plaignons nos généraux. Quant à nous, il nous semble que, vis-à-vis d'un adversaire qui attaque, il n'y a guère que deux partis à prendre : rester sur la défensive et garder son propre territoire, ou marcher en avant et prendre, s'il se peut, la capitale de l'ennemi.

Si nous restons sur la défensive, Abd-el-Kader étendra son influence dans le Maroc; ce sera pour lui une forteresse d'où il fera sans cesse des sorties; il faudra une armée permanente sur la frontière, et le marabout attendra, pour en profiter, quelque commotion européenne. Dans ce dernier cas, nous pourrions avoir, du côté de la terre, les Arabes ennemis, et du côté de la mer la marine britannique.

Abd-el-Kader nous fait la guerre depuis dix ans; il lui serait plus facile qu'on ne pense de la continuer pendant dix autres années. Serait-il prudent de croire si longtemps à la paix européenne?

Si nous prenons l'offensive envers le Maroc, si nous nous emparons de cet empire, qu'en ferons-nous? Voudrons-nous détrôner l'empereur actuel pour en nommer un qui comprenne mieux les intérêts de notre alliance? Prendrons-nous ce territoire en notre nom? Mais alors que pensera l'Europe?

Et, à ce propos, une grave question se présente : celles des puissances européennes qui donnent à leur marine peu de développement, et qui ont d'ailleurs confiance en notre loyauté, verront dans notre occupation du Maroc une question de civilisation; mais l'Angleterre, qui

s'empare peu à peu de tout ce qui lui est utile, qui s'avance dans les Indes sans que nous murmurions, qui s'établit dans toute l'Océanie à la faveur de notre silence, l'Angleterre est plus attentive que nous à ses intérêts. Il y a longtemps qu'elle a l'œil sur le Maroc, et qu'elle craint nos progrès dans la Méditerranée. Il n'y aura pas aujourd'hui de guerre entre la France et l'Angleterre à l'occasion de nos démêlés avec le Maroc; mais l'occupation de cet empire serait une source d'embarras diplomatiques.

Si nous croyons à ce qui se dit à la Chambre des Communes d'Angleterre, sir Robert Peel est tranquille sur les intentions de notre gouvernement, et le maréchal Bugeaud aurait reçu l'ordre secret de rester sur la défensive. Si nous n'obtenons pas du Maroc une éclatante satisfaction, il restera l'arme au bras, ainsi qu'Abd-el-Kader.

L'empereur de Maroc est inquiet. Sa couronne est menacée, d'un côté par la France, de l'autre par Abd-el-Kader. Il faut faire parler l'une de ces craintes plus haut que l'autre; il faut un parti décisif.

Le cabinet anglais a soutenu Abd-el-Kader, il soutient en secret l'empereur de Maroc. Si nous faiblissons, tout est perdu, et la possibilité d'une conflagration européenne n'en sera que plus menaçante.

Heureusement pour de si graves intérêts, jusqu'ici les événements ont pris soin de nous conduire. Reprenons notre récit.

Le 2 juillet, le maréchal s'avançait sur la Haute-Mouilah pour favoriser la rentrée d'une grosse fraction des Angades, dont le chef était venu la veille traiter de sa soumission et de son retour. Le maréchal campa sur l'Oued-Isly. Le camp marocain, qui était à deux lieues, vint au devant de lui, à double portée de canon.

Le 3 juillet, au matin, les éclaireurs engagèrent le feu avec son arrière-garde. Leur nombre s'accrut peu à peu, de telle sorte qu'il fallut prendre l'offensive. Il y eut succès. La cavalerie française chargea et dépassa Ouchdah. Ce combat eut peu de résultats matériels. Abd-el-Kader faisait partie de cette attaque; les Marocains avaient reçu un renfort de douze cents cavaliers amenés par le chériff Mahmoun, et mille fantassins sous les ordres de Hamida, ancien kaïd d'Ouchdah.

Enfin, le 11 juillet, l'empereur de Maroc répondit par l'organe de son ministre, Si-Mohammed-Ben-Dris, à la lettre que notre consul général à Tanger, M. de Nyon, lui avait adressée le 28 juin, pour lui faire connaître les intentions du gouvernement. La réponse du sultan fut évasive et arriva à Tanger le 2 juillet.

Elle reconnaissait la violation de notre territoire, promettait la punition des kaïds, mais demandait le rappel du maréchal Bugeaud à raison de la prise d'Ouchdah. Elle se taisait au sujet d'Abd-el-Kader.

Au reçu de cette nouvelle, et instruit que la guerre continuait sur les frontières de l'Algérie, le prince de Joinville parut le 23 devant Tanger, et recueillit à bord le consul de France, sa famille et un certain nombre de nos nationaux. Par son ordre, le bateau à vapeur *le Véloce* alla, sur la côte occidentale, jusqu'à Mogador, recueillir également nos agents consulaires et nos nationaux. M. de Nyon adressa, le 23 juillet, un *ultimatum* au sultan, fixant le délai de réponse à huit jours. Puis le prince et le consul se retirèrent à Cadix, pour attendre la fin des négociations.

Sur ces entrefaites, El-Guennaoui fut destitué et mis aux fers. Sidi-Hamida, son successeur, fit des ouvertures de paix; mais le maréchal s'en tint à la rigueur des conditions qu'il avait posées au nom du gouvernement. On apprit alors que l'empereur, quittant sa capitale, s'avançait vers le nord, et que M. Drummond-Hay, consul général britannique, était allé à sa rencontre.

Le 4 août, le pacha de Larache, Sidi-Bou-Selam, répondit, au nom de l'empereur, à l'*ultimatum* de la France. Cette réponse ne disait rien au sujet de la dislocation des troupes marocaines réunies sur notre frontière, et dont le nombre allait s'augmenter par l'arrivée du prince héréditaire, Sidi-Mohammed, avec vingt à vingt-cinq mille hommes. Elle renouvelait la promesse d'une punition exemplaire des chefs marocains, mais en la subordonnant toujours au rappel du maréchal Bugeaud. La partie concernant Abd-el-Kader était pleine de restrictions.

Tous les moyens de conciliation se trouvaient épuisés.

Le 6, à huit heures du matin, le bombardement commença. Le consul Hay arriva, pendant l'action, de Mogador. Le même soir il se rendit auprès du prince de Joinville. Toute la division espagnole, un vaisseau et une frégate d'Angleterre, des bâtiments de guerre sarde, suédois et américain assistaient à ce brillant fait d'armes. Les fortifications de Tanger furent abattues. L'escadre française se retira le lendemain pour aller à Cadix réparer ses avaries, et de là continuer sur la côte occidentale du Maroc ses redoutables châtiments.

J'arrive à peine du foyer de la guerre; je l'ai quitté brûlant : le voilà presque éteint. Devant moi grondait, il y a vingt jours, le canon de Tanger. Je revois Paris, et j'y trouve déjà les bulletins de Mogador et les drapeaux de l'Isly. Le Maroc, serré par nous entre deux lignes de feu, s'humilie et demande la paix. Quelle rapidité de succès! Quel éclat! Et aussi quelle modération dans le triomphe! — Mais la surprise est-elle possible en face de tels résultats? Et n'est-ce pas toujours la même Providence qui veille, malgré tout, sur la fortune de la France?

Le désastre de Tanger ne fut pas néanmoins aussi terrible qu'on pouvait le supposer. Peut-être les Maures eurent-ils le droit de croire qu'on avait voulu les effrayer plutôt que leur causer des pertes bien réelles; et l'Angleterre, à coup sûr, se tranquillisa singulièrement sur notre projet, en nous voyant quitter une telle position sans mettre pied à terre pour y planter notre pavillon. L'Angleterre, malgré son attitude paisible encore à notre égard, est fort inquiète des vues que nous aurons tôt ou tard sur Tanger, parce qu'en temps de guerre surtout la garnison de Gibraltar est obligée de s'approvisionner par le Maroc. C'est pour elle une sérieuse nécessité.

D'un autre côté, l'Angleterre reconnaît notre domination sur l'Algérie, mais non notre droit de possession. La Porte, de qui l'Algérie a été tributaire, a peut-être quelque raison de ne pas nous reconnaître; mais l'Angleterre? L'Algérie n'est-elle pas, par exemple, aussi légitimement à nous que Gibraltar aux Anglais? Il nous fallait donc opérer à Tanger avec la même indépendance dont nos voisins d'outre-Manche ne se seraient pas fait faute.

La bataille d'Isly a sans doute terminé la guerre. Cette lutte héroïque, qui devançait d'un seul jour la ruine de Mogador, a, nous l'espérons, porté un coup fatal aux instigateurs de la *guerre sainte*, tandis que la destruction du port le plus commerçant du Maroc prive le sultan de 1 million de revenu annuel. Mais ce n'était pas à Mogador qu'il fallait frapper un coup décisif; c'est à Tanger et à Tétouan que la destinée nous appelait à fonder tout un avenir. En occupant d'une manière complète ces deux points du détroit, nous pouvions en arrière rendre Abd-el-Kader un hôte fort incommode pour les populations berbères, tandis qu'en avant nous tenions la clef de la Méditerranée du côté de l'Océan. — Et le mauvais vouloir de la Grande-Bretagne? dira-t-on. — Sans doute. — Mais nous, ne voyons nous pas flotter à Gibraltar le pavillon anglais, sans demander à quel titre il s'y trouve? Nous avons laissé dernièrement s'accomplir dans l'Inde un fait considérable. L'Angleterre s'est emparée des bouches de l'Indus, et commande maintenant au Punjab, où le nom de la France est respecté, dont les troupes, exercées par des Français aux manœuvres françaises, portent la cocarde tricolore. Nous ne sommes pas intervenus, nous n'avons pas même protesté. Est-ce donc un motif pour tolérer l'intervention anglaise dans nos affaires avec le Maroc?

Puisque nous sommes si fort enclins à l'anglomanie, tâchons donc de profiter une bonne fois des leçons que nous prodiguent ces insulaires habiles, dont l'empire semble acquérir une étendue fabuleuse dès qu'on y plonge le regard! Croyons-nous, par exemple, que si demain les Anglais se trouvaient maîtres, comme nous le sommes, de l'Algé-

rie, ils n'y resteraient pas? Si jamais un fatal découragement nous faisait renoncer à cette conquête chèrement achetée, l'Angleterre, qui colonise chaque jour, qui nous a ravi l'Ile de France et nous a ruinés dans l'Inde à son profit, qui a enlevé le Cap et Démerary à la Hollande, la Trinité à l'Espagne; l'Angleterre, qui occupe le rocher stérile de Sainte-Hélène, qui s'empare de toute l'Océanie, se mêle à nos établissements du Sénégal, attaque la Chine inconnue et menace les régions les plus lointaines, les plus ignorées de l'Orient, peut-on penser que l'Angleterre ne viendrait pas, de sa serre puissante, étreindre l'Afrique? N'a-t-elle pas, depuis cinquante ans, gardé Sierra-Leone, sol maudit que son Parlement qualifiait de charnier infect, où la population blanche est cruellement décimée, où ses gouverneurs vont mourir?... N'importe! l'Angleterre garde à tout prix; elle a dépensé sur ce seul point plus de 500 millions! Tournez l'Afrique; entrez dans le golfe Arabique; ici, comme à Suez, comme sur les bords de l'Euphrate, l'Angleterre cherche un passage dans l'Inde. Elle cherche et elle trouvera : Calcutta, un jour, sera à Suez, et l'Inde dans la Méditerranée. C'est l'avenir que voit l'Angleterre, et pour l'avenir rien ne lui coûte. Voyez sa position dans la Méditerranée : elle en a la porte à Gibraltar; Malte commande le détroit de Sicile et surveille ses deux bassins; Corfou est une guérite tournée vers l'Orient. Que ne ferait-elle pas d'Alger qui est sur le chemin de Malte à Gibraltar, et qui commandera un jour le passage de l'Inde à Londres? Ne pressentez-vous pas que Toulon est trop loin dans son golfe, et que, peut-être, le temps approche où il nous faudra compter sur la flotte d'Oran?

Certes, s'il était question d'un de ces sols arides, perdus dans des mers lointaines, sous un ciel de feu, où les bras des Européens sont frappés de mort, où l'esclavage devient presque une nécessité, on pourrait, à la rigueur, concevoir le découragement; mais, loin qu'il en soit ainsi, nous voyons dans nos mains le sort d'une province fertile, située à cent cinquante lieues de notre patrie, dont elle peut devenir un département séparé par un grand lac; où l'air est salubre, à quelques exceptions près, autant que dans tout le midi de l'Europe. Nous avons un pays qui peut demain, sous l'effort de nos populations laborieuses, réunir l'abondance pour laquelle il était renommé dans le monde antique aux bienfaits de notre industrie, aux merveilles de nos arts. Là, nous pourrons cultiver les denrées pour lesquelles nous avons été, jusqu'à présent, tributaires des autres nations, et, en peu de temps, changer à notre profit les conditions de notre commerce extérieur; car l'Afrique est d'une richesse incontestable pour quiconque voudra voir. Si tout y est à créer, ce n'est pas un sol épuisé; il repose depuis des siècles, et n'a que la faible tâche de nourrir une po-

pulation clair-semée. Semblable au midi de l'Espagne, dont tout le monde a dit merveille, le défrichement de ses parties stériles est plus aisé que ne fut celui de l'Amérique. Toutes les terres, il est vrai, n'y sont pas également fertiles; mais celles même qui paraissent se refuser à la culture sont susceptibles de recevoir des améliorations par un travail bien entendu. Les Arabes détruisent les bois en les coupant de manière qu'ils ne repoussent plus; ils les enveloppent dans ces mers de feu qu'ils allument chaque année pour brûler les herbes que leurs bestiaux n'ont pu consommer, et qui, séchées sur le sol, empêchent la végétation de l'année suivante. Ce déboisement, opéré par les Arabes depuis de longues années, a privé la terre de l'humidité nécessaire pour activer une végétation puissante. L'Amérique doit ses grands fleuves aux immenses forêts primitives qui couvrent ses espaces. Il tombe en Afrique plus d'eau qu'en France, et pourtant il n'y croît qu'une herbe rare et courte, qui se dessèche promptement à l'ardeur du soleil, et dont les débris ne fournissent pas d'humus. Ces terres néanmoins seraient disposées à produire, car on y voit çà et là de grands bois de la plus riche venue. Eh bien, quand on aura reboisé l'Afrique et rétabli sous ses ombrages la circulation des eaux abondantes, l'Eldorado sera retrouvé.

Mais pour atteindre ce but il faut vouloir avec intelligence, avec dévouement, et ce ne sont pas des efforts individuels qui produiront ce résultat. Il faudrait un gouvernement fort, décidé à agir : les sympathies populaires ne lui manqueraient pas.

Après avoir semé tant de millions et de cadavres sur la côte barbaresque, est-il venu à la France l'idée de s'expliquer pourquoi et dans quel but d'avenir elle agissait ainsi? Les résultats se sont chargés de répondre. A mesure que nous avons avancé dans le pays, nous avons retrouvé les traces d'un grand peuple civilisateur; la vallée du Chéliff, les plaines de la Mina, de Hamza, de la Medjanah, ne démentent point ce nom de grenier des Romains que portait la vieille Afrique. Certes, après une halte de quatorze siècles dans la barbarie, il ne faut pas croire que notre conquête algérienne ait pu se recouvrir, en dix années, de cultures magnifiques et de civilisation. Toute chose est l'œuvre du temps; c'est du temps seul et de notre persévérance qu'il est sage d'attendre des résultats. Nous nous sommes jetés sur l'Afrique sans tenir compte du climat ni des peuples contre lesquels il nous faudrait lutter. Autour de nous régnait l'imprévu; l'ignorance des moyens à prendre, du système à suivre se perpétuait. Aussi les gouverneurs qui se sont succédé jusqu'en 1841 n'ont-ils représenté que l'incertitude du pouvoir; aucun n'avait d'instructions précises, et quand le ministère semblait commander une expédition, il ne fai-

sait en vérité que la subir. Cette activité stérile que nous avons vu prodiguer pendant plus de dix ans a retardé une foule d'espérances; mais aujourd'hui que nous savons enfin à quoi nous en tenir sur les hommes et les choses en face desquels nous vivons, qui pourrait songer à ne pas persévérer?

Une de nos premières erreurs, la plus grande, fut d'assimiler la conquête de l'Algérie aux conquêtes qui peuvent se faire en Europe, avec des soldats et des succès. L'ignorance du sol et de ses habitants nous a poussés dans cette fausse voie. Car de quoi nous servirait une stérile domination sur les Arabes? Ce serait un acte follement impolitique et de lèse-humanité. D'ailleurs ne croyons pas que, si nous n'avions à leur montrer que des armes, nous en viendrions à bout si facilement. Le caractère des populations africaines, leurs mœurs, leur genre de vie les ont fait lutter deux cents ans contre l'envahissement romain; les Arabes d'aujourd'hui ont de plus la haine religieuse contre les chrétiens. Vous n'avez pas de fusion à espérer avec eux; vous ne les attirerez à vous que par la satisfaction des intérêts et par la religion.

Il ne peut donc y avoir en Afrique d'autre but légitime à notre invasion que celui d'occuper la terre pour la cultiver, que celui de sauver de l'insalubrité, de la solitude et de la barbarie une des grandes provinces du vieux monde.

C'est une mission qui n'est pas au-dessous de nos forces et de notre courage.

Voyons ce que nous avons fait de l'Algérie seulement depuis 1843. A cette époque elle était toute couverte d'immenses travaux; indépendamment des nombreuses et belles routes qui rayonnent autour d'Alger, et qui ont été remises aux ponts-et-chaussées en état d'entretien, l'armée (car c'est l'armée qui a tout fait ici, comme autrefois faisaient les légions romaines), l'armée a exécuté trois cents lieues de routes carrossables, dites routes de l'intérieur, pour relier entre eux nos établissements des provinces d'Alger, de Titteri, de Milianah et d'Oran. On peut aller aujourd'hui d'Alger à Tlemcen, c'est-à-dire franchir plus de cent vingt lieues de parcours, en voiture à quatre chevaux, et visiter à droite et à gauche de cette belle route, toujours en voiture, Médéah, Teniet-el-Haad, Ténès, Mostaghanem, Mascarah, Tiaret et Oran. Il y a deux ans qu'on aurait eu de la peine à franchir ces espaces à dos de mulet.

Ce n'est pas tout. Dix ponts ont été créés et achevés l'an passé, après quinze mois de travail. Il y en a sept construits à l'américaine, et trois sur chevalets, savoir : un sur le Rio-Salado ; un sur l'Isser de l'ouest; un sur le Sig; un sur l'Oued-el-Hammam ; un sur le Toria, au sud de

Mascarah ; deux sur la Mina, et deux sur le Chéliff, dont l'un, bâti à l'américaine, mesure cent quatre-vingts pieds de long.

Ce n'est pas tout encore. Les villes de Médéah, Milianah, Mascarah et Tlemcen, où l'armée, toujours l'armée, n'avait trouvé que des ruines, ont été relevées depuis trois ans. En 1845 seulement, celles d'Orléans-ville, Tenès, Tiaret, Teniet-el-Haad et Boghar ont été créées à nouveau. Le chiffre de la population civile s'accroît rapidement dans ces diverses localités. Orléans-ville et Ténès, fondées depuis si peu de temps, comptent ensemble plus de dix-huit cents Européens, presque tous Français. Les autres villes possèdent six ou huit cents âmes chacune. Guelmah et Sétif, créées depuis 1837, se développent chaque jour davantage; Philippeville, fondée à la même époque, est devenue, en peu d'années, une ville importante. Alger, Bone, Oran, Mostaghanem, Blidah, Cherchell sont des cités françaises, où les constructions s'élèvent sur tous les points comme par enchantement, sans pouvoir même suffire aux besoins qui se multiplient chaque jour. Il n'est pas une des localités de la côte ou du Sahel d'Alger qui n'offre le spectacle de quelque grand établissement. Vous parlerai-je de tous ces villages coloniaux qui se fondent avec tant de courage et d'activité? Mais ce serait toute une géographie à publier. Nous y reviendrons ailleurs.

Et à qui sont dues ces créations? A l'armée, à l'armée seule, je ne saurais trop le redire, car c'est là sa gloire. L'armée, c'est le bras que la société fait mouvoir pour sa défense ou pour sa gloire, selon que cette société est attaquée ou conquérante. L'homme en général n'a que deux rôles à jouer sur la terre : il est machine ou puissance. S'il n'a que la force brutale, ou s'il n'est doué que d'instincts limités, il est, selon les cas, ouvrier, maçon, bête de somme, laboureur ou soldat; il est *machine*. S'il a reçu du Ciel un reflet suffisant du rayon divin, le voilà *puissance* à divers degrés. Il devient agronome, industriel, artiste, homme d'Etat, publiciste ou général. Eh bien, la puissance fait aller la machine, la tête mène le bras. L'ordre civil dit à l'armée : « Voilà un ennemi qui se lève contre moi; va l'anéantir ou meurs. »

—Et l'armée va, elle triomphe ou elle est détruite.

Or, tous les ennemis d'une société sont-ils armés de fusils ou traînent-ils des canons? Il ne faut qu'ouvrir les yeux, en Afrique, pour en voir de bien plus redoutables et de plus acharnés. Un immense espace déborde l'ombre de vos drapeaux. Cette terre, faite pour nourrir des hommes, et qui portait, il y a deux mille ans (on ne saurait trop le répéter), une partie des maîtres du vieux monde, cette terre est redevenue vierge. Quatorze siècles de barbarie l'ont sté-

rilisée. Ses bois sont détruits, le sable a bu ses cours d'eau, les végétations mortes à sa surface l'ont enduite d'une croûte calcinée par le soleil, sur un *humus* qui exhale la fièvre et la mort dès que le soc ou la bêche y font une trouée. Voilà l'ennemi de la plaine.

Gravissons la montagne. Les torrents de l'hiver dévorent leurs lits désordonnés. L'Atlas étend ses chaînes abruptes pour vous fermer l'accès des régions heureuses que caresse le Sud de sa tiède haleine. Ici, l'ennemi, c'est la pierre que chaque soleil durcit, c'est le torrent que chaque hiver élargit ou bifurque. Plus loin, c'est la vallée *horride* où rampe le palmier-nain, espèce d'hydre aux cents bras, lacis noueux dont les tresses de fer s'anastomosent, se pétrifient sous le pic qu'elles font voler en éclats. Qui bannira ces hôtes parasites d'un sol fécond créé par Dieu pour alimenter les bras qui travaillent à la sueur du front? Voilà encore l'ennemi.

Et sur cette terre ardente, où chaque pas vous met en face d'une lutte plus âpre que celle d'homme à homme, courbez-vous sous cette flamme électrique dont chaque rayon cause le vertige. Fermez les yeux à cet éclat qui aveugle, fermez les narines à cette senteur de pain chaud qui asphyxie; — le Sirocco monte du désert! Cherchez un abri sur le sol sans ombre quand l'ennemi est au firmament, quand l'azur ruisselle sur vos fronts comme du plomb fondu, et s'étend, du levant au couchant, comme un linceul sans bords....

Et pourtant, autour de vous, sous cette herbe courte et aridifiée, ne foulez-vous pas les tombes de ce qui fut une florissante cité d'autrefois, un jardin des Hespérides, un grenier de Rome l'immense?

Sous vos pieds, sur vos têtes, à l'entour, partout, c'est l'ennemi. Et, qu'est-ce que le nomade, vaincu ou chassé, en face de ce qui reste à faire? Général d'armée, homme de glaive et de salpêtre, à quoi bon le cliquetis des sabres et la voix de l'artillerie? Est-ce l'heure d'une retraite honteuse et stérile? Enfants de la civilisation moderne, vous retirerez-vous en rampant dans la poussière du passé?

Non, non, pas encore.

Il faut, à l'heure qu'il est, et sans cesse, du fer forgé en soc, pour ouvrir le sillon qui nourrira, quand il aura dégorgé ses vapeurs. Il faut du fer taillé en pic, pour creuser la fosse de l'arbre qui protégera de son ombre la source tombée en pluie ou le filet d'eau jailli du rocher. Il faut du fer pour ouvrir des routes dans le granit; il faut du salpêtre pour jeter dans le torrent les blocs que l'effort du bras ne détacherait pas assez vite, sous ce climat de feu qui ronge la force. Il faut du fer pour tailler la roche en digues, pour captiver ou changer le lit du torrent, pour arracher le palmier-nain. Il faut du fer pour scier la pierre qui se débitera en arceaux pour l'aqueduc, en voûtes légères

pour le repos de l'homme, en margelles pour la citerne, en assises pour la redoute qui tiendra l'assaillant à distance. Et n'est-ce pas une noble victoire que celle qui assujettit un climat si puissant, une nature si gigantesque, aux volontés d'un peuple fort? N'est-ce pas une gloire immense que de planter son étendard sur un sol dépouillé d'ennemis et sur les œuvres d'une civilisation ressuscitée. Comment Carthage l'africaine a-t-elle rendu Rome jalouse? par sa prospérité merveilleuse. Et comment Carthage fut-elle fondée? par le travail d'une troupe d'émigrés. Comment vivait-elle? par sa richesse agricole, qui lui permit, une fois assise, d'étendre ses bras sur le commerce des mers. Eh bien, la France, avec ses trente-deux millions d'âmes, resterait-elle au-dessous de Carthage?

Nous ne le pensons point : car nos soldats travaillent avec ardeur ; ils travaillent en songeant à la patrie; ils savent qu'après les jours du service légal ils iront au village raconter à leurs compatriotes ébahis toutes les gloires qu'ils ont inscrites sur le drapeau de France ; ils savent aussi que le sol dont ils triomphent par le travail reste pour eux hospitalier, qu'il garde en réserve une part de fertilité pour ceux qui voudront en devenir les citoyens. La pioche et le fusil sont deux armes également nobles dans leurs mains. Ils savent que c'est la France qui commande, que l'Europe les regarde, et que l'avenir gardera leur mémoire. Ils ne se plaignent pas, ils ne réclament point, parce qu'ils ont confiance dans le chef qui marche si glorieusement à leur tête.

Unissons-nous donc à l'hommage de gratitude dont une nouvelle France au berceau rémunère cet homme, aussi fier d'être né *paysan* que de faire admirer son génie guerrier ; cet homme dont l'infatigable activité ne demande que du bon vouloir et des bras, et qu'on trouve partout à la fois, encourageant le travail par sa présence, électrisant par son exemple aux jours de la guerre, se multipliant et se faisant tout à tous, sans autre intérêt que de laisser après lui assez d'ouvrage accompli pour que l'avenir n'ait plus qu'à persévérer.

Sa glorieuse épée vient de nous ouvrir le Maroc. La victoire de l'Isly fait plus que d'illustrer un maréchal de France; elle offre au pays un grand enseignement. Ne perdons pas de vue que la possession des extrêmes régions du Maghreb sera un jour, et bientôt peut-être, la seule garantie réelle de la sécurité de notre colonie africaine.

Nous passerons en revue, dans un prochain article, la constitution physique et politique du Maroc, ses produits, ses ressources, ses relations commerciales, et le tableau rapide de sa situation actuelle.

P. Christian,
*attaché à l'Etat-major général de l'Algérie.*

## DU PROJET DE LOI

# SUR LA RÉFORME DES PRISONS.

Si la loi destinée à fonder en France un système pénitentiaire soulève de graves difficultés, ce n'est pas en évitant de les discuter qu'on parviendra à les résoudre. Au nombre de celles qui doivent être examinées avec le plus de maturité, se trouve, sans contredit, le choix à faire d'un mode d'emprisonnement; mais c'est à tort, selon moi, que M. le ministre de l'intérieur a restreint à ce seul point toute la question de la réforme. En supposant un moment qu'il en fût ainsi, était-ce bien à lui à présenter une loi pour modifier même une seule disposition du Code pénal? Je ne le pense pas, et, ce qui me semble hors de doute, c'est qu'en faisant ainsi porter toute la discussion sur un objet secondaire, on devait rendre bien moins profitables pour la science les débats ouverts devant la Chambre des Députés, et frapper d'avance de stérilité le résultat de ses délibérations.

Le projet de loi sur la réforme des prisons a été soumis aux Chambres pour la première fois en 1840; il ne fut pas discuté; les Chambres en furent saisies de nouveau quelques années plus tard. Les commissions nommées à ces deux époques n'avaient pas pour mission de bouleverser la loi qui leur était présentée, et d'en proposer une nouvelle établie sur de meilleures bases, plus logique, plus complète, et ayant quelques chances d'atteindre le but que l'on paraissait se proposer; elles devaient se borner à en étudier le texte, à l'améliorer, sans doute, mais en se renfermant dans le cercle qui leur avait été tracé. M. de Tocqueville fut chargé de rendre compte de leurs travaux; il s'acquitta de cette mission de la manière la plus brillante; on s'est rappelé, en lisant ses deux beaux rapports, que

c'est à lui et à M. G. de Beaumont que l'on doit l'ouvrage le plus remarquable écrit sur la réforme; s'il n'a pu, malgré le talent dont il a fait preuve, laver la loi de M. le ministre de l'intérieur de la tache originelle dont elle était marquée, c'est qu'elle était indélébile.

Lorsque depuis tant d'années les Etats-Unis ont donné l'exemple de nobles efforts pour résoudre le difficile problème de la réforme des condamnés, lorsque tant d'autres contrées les ont suivis dans cette voie, si la France vient tardivement se ranger parmi les Etats réformateurs, n'est-ce pas assez pour elle d'avoir été devancée dans cette lice où elle se résout enfin à descendre? Faut-il encore qu'on puisse lui reprocher de n'avoir tant étudié, tant hésité, que pour enfanter une œuvre incomplète et bâtarde qui nous enlève le bienfait de la stabilité sans nous donner les avantages d'une amélioration?

De deux choses l'une : ou vous voulez fonder un système pénitentiaire; ou, refusant de partager de généreuses espérances, vous pensez que la loi pénale ne doit avoir qu'un but, produire qu'un effet, l'intimidation. Cette dernière opinion a été éloquemment soutenue à la Chambre des Députés par M. de Peyramont. Ce n'est pas la mienne assurément; mais si les Chambres s'y associent, le seul parti à prendre est de s'abstenir; ou plutôt, on doit se hâter d'abroger les modifications introduites dans le Code pénal par la loi de 1832, rétablir la marque, le carcan. Si les Chambres, au contraire, croient que le moment est venu d'essayer un système différent, il faut l'aborder franchement et ne pas lui refuser ses conditions essentielles d'existence.

Je ne viens donc point discuter et mettre en présence Auburn et Philadelphie; mais, en me plaçant au point de vue adopté, je crois, par le gouvernement et les Chambres, je suivrai une marche différente de celle qu'ils ont choisie : avant de discuter les moyens d'exécution, je tâcherai de poser des principes, je chercherai ce que c'est qu'une réforme pénitentiaire, quel effet elle se propose, par quel moyen on peut l'atteindre. En Pensylvanie on a cru qu'elle devait s'appuyer sur de larges modifications aux lois pénales; l'Académie des Sciences morales a partagé cet avis; je l'ai soutenu autant que je l'ai pu et développé dans tout le cours d'un ouvrage qu'elle a couronné. M. le ministre de l'intérieur, au contraire, ou, pour mieux dire, les bureaux de son département, car cette pensée n'appartient pas à M. Duchâtel, elle a été transmise de ministre en ministre; l'administration donc a une autre opinion. Elle a pensé que le Code pénal était tout à fait en dehors de la question; que, pour rendre les peines réformatrices, sans leur faire perdre le caractère d'intimidation qu'elles doivent toujours conserver; que, pour tenir la balance égale entre des intérêts respectables qui souvent semblent se heurter; que pour

apprécier ce que veut l'ordre social, ce qu'exige la justice; que pour résoudre, en un mot, ces problèmes ardus qui préoccupent si vivement tous les criminalistes, quelques mesures administratives et financières étaient bien suffisantes.

Cette manière de procéder, je l'avoue, m'a toujours semblé étrange. On a longuement agité de petites questions que même on n'a pu résoudre; on a abusé de la statistique, comme on abuse des meilleures choses, pour arriver à embrouiller les faits les plus clairs et les mieux appréciés [1], et personne ne s'était demandé, depuis 1840, si c'était bien à M. le ministre de l'intérieur et à de simples mesures administratives qu'il appartenait de fonder un système pénitentiaire en France, et non plutôt à M. le ministre de la justice et à un changement dans nos lois pénales.

Il ne faut point s'abuser toutefois sur l'importance et le caractère de la loi qui devrait être faite; il ne s'agit point de revoir le Code tout entier; je ne viens même pas proposer de recommencer l'œuvre de 1832, et de butiner quelques-unes des modifications partielles les plus urgentes, en évitant les réformes radicales; ce travail serait encore trop long peut-être pour nos législateurs, et je le crois inutile au point de vue où je suis placé.

Toute loi pénale se compose de trois parties bien distinctes : 1° les incriminations : c'est ce qu'il y a de plus grave et de plus difficile; il s'agit, parmi tous les actes de l'homme, de déterminer et de classer avec ordre et méthode ceux licites et ceux illicites, non au point de vue d'une justice absolue, mais à celui de la justice relative des sociétés humaines; 2° l'échelle pénale : à chacun des faits déclarés délits par la loi, il faut appliquer une peine déterminée et dans la juste proportion de ce qu'exige l'intérêt de la société; 3° enfin les peines, dont la nomenclature ne remplira que quelques articles; c'est là seulement que se rencontrera la question de la réforme. Si tel fait a été omis ou classé mal à propos parmi les délits, la morale aura à en gémir sans doute; si tel autre est frappé d'une punition hors de proportion avec la gravité de la faute, il faudra le déplorer comme une injustice; mais ce qui touche à la réforme réside dans le choix des peines; elle est là seulement et elle y est tout entière. Ainsi l'on peut

[1] J'ai eu occasion, à diverses reprises, de parler, avec l'estime qu'elle mérite, de la statistique criminelle publiée depuis vingt ans au ministère de la justice; tout le monde rend hommage au soin et à la méthode parfaite qui président à la rédaction de ce précieux document, placé aujourd'hui sous l'habile direction de M. Arondeau; mais tous les ouvrages de ce genre ne méritent pas les mêmes éloges, et, en outre, la statistique est une science difficile et à la portée d'un petit nombre de personnes; c'est ce qui explique les erreurs auxquelles elle a donné lieu.

trouver que cinq à vingt ans de travaux forcés sont une peine trop forte pour le bigame; ce n'est pas en abrégeant sa durée qu'on la rendra pénitentiaire, mais bien en changeant le mode d'exécution qui devra être réglé par la loi pénale.

Un code bien rédigé ne se contente pas en effet d'une simple nomenclature des peines à appliquer; il les définit : celui qui nous régit n'a pas procédé autrement, même pour la peine de mort, dont le terrible résultat cependant devra toujours fatalement être uniforme. « Tout condamné à mort, dit l'art. 12 du Code pénal, aura la tête tranchée. » Il n'a pas suivi des principes différents pour l'emprisonnement, et serait-il jamais entré dans la pensée, je ne dis pas d'un criminaliste, mais de l'homme du bon sens le plus vulgaire, que la loi pénale pût s'abstenir d'en déterminer le mode d'exécution? Quand le Code de 1791 expliquait que « tout condamné à la gêne devait être « enfermé seul dans un lieu éclairé, sans fers ni liens, et être privé « pendant toute la durée de sa peine de toute communication soit « avec les autres condamnés, soit avec les personnes du dehors, » empiétait-il sur les attributions de l'autorité administrative? Quand le Code de 1810 dit : « Les hommes condamnés aux travaux forcés « seront employés aux travaux *les plus pénibles;* ils traîneront à leurs « pieds *un boulet,* ou seront attachés *deux à deux avec une chaîne,* » ces détails si minutieux semblent-ils déplacés dans une loi pénale? Non, sans doute; ils doivent y être et ne doivent être que là. Le Code n'est pas moins explicite, quoi qu'on en ait dit, quand il parle des autres degrés d'emprisonnement. Il suffit, pour s'en convaincre, de ne pas lire judaïquement la lettre, mais d'interpréter le texte de bonne foi. On ne définit pas en effet ce que tout le monde comprend. Lorsque le Code pénal a été rédigé, on ne connaissait pas d'autre emprisonnement que celui en commun, sans obligation de silence; à quoi bon le dire? mais le Code explique avec détail que les condamnés à la peine de la réclusion seront enfermés dans des maisons autres que celles destinées aux condamnés correctionnels; que les uns et les autres seront astreints au travail; que le produit pourra en être, en partie, appliqué à leur profit; les condamnés correctionnels, d'après ses dispositions, auront le choix parmi les divers travaux établis dans la maison; c'est une faveur refusée aux réclusionnaires. Ces explications si détaillées sont bonnes à donner; il faut en droit pénal laisser le moins de place possible à l'arbitraire; mais, en les lisant, on conçoit difficilement qu'on ait pu soutenir à la Chambre des Députés que le Code pénal n'était en rien modifié, lorsque la loi sur la réforme des prisons substitue à cet état de choses le système cellulaire appliqué à tous les condamnés, fait disparaître ce qui con-

stitue la peine des travaux forcés, ordonne qu'après dix ans de ce régime nouveau les condamnés seront transportés hors du territoire continental de la France, et bouleverse toute l'échelle pénale, en décidant que ce nouvel emprisonnement sera compté pour un quart en sus de la peine réellement subie.

Mais en définitive si le bien est fait, dira-t-on, qu'importe que ce soit par le ministre de l'intérieur ou par son collègue? Faudra-t-il, pour apprécier si une chose est bonne, s'informer de quelle personne elle émane?

En premier lieu, puisqu'à tort ou à raison on a laborieusement établi en France des départements ministériels séparés, qu'on s'est attaché à diviser, subdiviser et classer jusqu'aux plus petits détails de cette immense machine gouvernementale, c'est qu'apparemment on a cru bien faire; si l'on s'est trompé, examinons la question en temps et lieu, mais ne commençons pas par défaire sans discussion comme sans nécessité une chose si péniblement édifiée. Là n'est point pour moi cependant la question pricipale; je suis tout disposé à faire sur ce point les plus larges concessions; le mal, c'est que M. le ministre de l'intérieur a soutenu de la manière la plus forte cette division d'attributions; il l'a soutenue lorsqu'on votait les dispositions que j'ai rapportées tout à l'heure; lorsque, non content, ainsi que je l'ai dit, de modifier les peines existantes, il en créait de nouvelles, telle que la *transportation*, dont les effets ne sont réglés par aucune loi, pas plus que le nom n'en est inscrit dans aucun dictionnaire. Le principe soutenu par lui avait été violé sans aucun doute; mais il a refusé d'en convenir, et, par suite, de s'engager plus avant dans cette voie; il eût donc trouvé fort étrange qu'à propos d'une loi étrangère, d'après lui, au Code pénal, on voulût discuter avec suite et maturité si des *peines infamantes* ne sont pas incompatibles avec un système pénitentiaire; si, lorsqu'on supprimait les bagnes, on pouvait conserver *l'exposition;* s'il fallait garder encore *trois degrés d'emprisonnement*, quand le mode d'exécution allait devenir uniforme; s'il était bien encore que cinq ans de travaux forcés fussent le châtiment au-dessus, dans l'échelle pénale, de dix ans de réclusion, lorsque l'une et l'autre peine, désormais, se résumaient dans la détention cellulaire. Pour aborder ces problèmes, il eût fallu toucher au Code pénal de manière, cette fois-ci, à laisser peu de place à l'équivoque, et M. le ministre de l'intérieur refuse d'empiéter sur les attributions de son collègue; il faut donc laisser ces questions de côté, et, quand nous aurons enfin choisi entre Auburn et Philadelphie, la réforme pénitentiaire aura été donnée à la France, et il ne restera plus qu'à monter au Capitole pour rendre grâces aux dieux.

Quant à moi, assurément, je ne me joindrai pas au cortége; je crois que l'on est encore loin du but: si M. le ministre de l'intérieur déclare lui-même qu'il ne peut se charger d'accomplir la tâche entière, qu'il rejette sur M. le garde des sceaux le fardeau qui doit lui écheoir. Les Chambres pourront examiner alors ces questions vraiment capitales pour l'avenir de la réforme pénitentiaire; elles seront discutées, et non pas repoussées par une fin de non-recevoir invincible, ainsi que cela s'est vu chaque fois que la force des choses les faisait surgir et porter à la tribune.

Lorsque les Chambres auront décidé quelles sont les modifications que les peines doivent subir, M. le ministre de l'intérieur viendra, à son tour, présenter la loi nécessaire pour qu'il puisse, en ce qui le concerne, faire exécuter les résolutions des Chambres; demander que toutes les prisons soient soumises à une direction uniforme, et faire régler la part légitime d'influence de l'autorité judiciaire, en déterminant celle qui doit rester à l'autorité administrative.

Enfin un règlement d'administration publique s'occupera de tous les détails dont une loi ne doit pas être surchargée ; c'est lui qui dira combien d'aumôniers doivent être attachés à chaque maison de détention ; ce que doivent faire le médecin et l'instituteur, etc., etc.

Lorsque le Code pénal a été rédigé, on ne se dissimulait pas, même alors, les dangers des peines infamantes. M. Riboud, expliquant au Corps législatif pourquoi on avait exempté de leur application les enfants au-dessous de seize ans, disait : « Flétrir par l'infamie un enfant au-dessous de seize ans, c'est l'y dévouer à jamais ; c'est le constituer ennemi de la société en l'en séparant, et le placer, en quelque sorte, dans la carrière du crime. » Si cette observation est juste, les rédacteurs du Code ne pensèrent pas apparemment qu'elle cesserait de l'être quand il s'agirait des adultes; ils eurent pitié des enfants : quant aux autres criminels, ils crurent la société assez forte pour se défendre contre eux, et ne jugèrent pas à propos de se montrer miséricordieux à leur égard ; ils sacrifièrent tout à l'intimidation, et l'on ne peut nier que, dans le système du Code, cette intimidation n'ait été obtenue. « Qu'est-ce qu'un galérien pour les masses populaires ? « disait M. de Peyramont à la Chambre des Députés (*séance du 24 avril*) ; « c'est un réprouvé. Le galérien, car c'est encore le nom qu'on lui « donne, c'est un homme sur lequel sont amassées toutes les malé- « dictions du ciel et de la terre; c'est un homme qui est un type gravé « dans l'imagination populaire; c'est un homme dont les mères et « les nourrices parlent à leurs enfants pour les effrayer. Le signale- « ment du forçat! il est dans tous les esprits, dans toutes les têtes; « chacun le voit avec son teint halé, sa tête rasée, sa démarche em-

« barrassée par le souvenir du poids des chaînes qu'il a portées; les « enfants le reconnaissent; c'est un objet d'effroi pour eux. Le for- « çat! c'est un réprouvé, un damné dans la société, pour lequel il n'y « a ni rémission, ni miséricorde. »

L'intimidation est au prix de la plus grande publicité; il faut frapper les masses et déployer un appareil qui reste dans leur souvenir; mais si l'exécution doit avoir lieu à l'ombre d'impénétrables murailles, il restera des peines infamantes tous les inconvénients, et vous perdrez leur seul avantage, si chèrement acheté. M. Barthe, garde des sceaux, disait à la Chambre des Députés, en 1832, en parlant de l'exposition: « Cette peine dégrade le condamné à ses propres yeux; « il peut, avant l'exposition, avoir conservé quelques sentiments de « pudeur; il les perd lorsqu'il a été contraint d'affronter les huées de « la populace, et le sentiment de son infamie lui ôte la possibilité « comme le désir de regagner l'estime de ses concitoyens. Quant au « public, cette peine qui l'effraie peut aussi le dépraver. » Cela est vrai; cette définition de l'exposition est effrayante de justesse; l'exposition n'en subsiste pas moins encore, après le vote de la loi sur la réforme, ainsi que toutes les autres peines infamantes: leurs partisans mêmes ne contestent pas qu'elles ne soient incompatibles avec un système pénitentiaire; qu'elles ne soient indivisibles, irréparables, inégales, impersonnelles, immorales; qu'elles ne réunissent, en un mot, tous les défauts qu'une peine peut avoir; mais elles seront intimidantes avec le grand jour de la publicité. Si elles doivent être conservées, laissez-leur cette qualité; posez au moins la question pour qu'elle soit discutée: elle en vaut la peine; mais il ne faut pas ni refuser de l'aborder, ni la résoudre à demi.

M. de Peyramont disait encore en parlant des condamnés frappés d'infamie (*séance du 11 mai*): « Est-ce que je proscris la réhabilita- « tion? Non, mais je veux une réhabilitation sérieuse, par une lutte au « grand jour, en plein soleil; je veux que le condamné rentre dans « la société, qu'il ait le courage de subir sa honte, et, s'il trouve une « porte fermée, qu'il aille à une autre sans murmurer et sans mau- « dire la société pour ses justes rigueurs; je veux qu'il ait au besoin « le courage de demander à la pitié publique ce qu'il ne pourra pas « d'abord et toujours obtenir du travail; je veux qu'il ait assez « d'énergie pour supporter ce qui est le plus lourd à subir, le poids « d'un malheur mérité; et quand il sera ainsi réhabilité aux yeux de « tous par cette lutte énergique et persévérante, alors c'est l'organe « même de la loi, celui-là même qui l'avait flétri, qui se chargera « de proclamer sa réhabilitation aux yeux de tous; et si alors l'Aca- « démie Française lui décerne le prix Montyon, ce n'est pas moi qui

« protesterai. » Que M. de Peyramont me permette d'ajouter : Ni moi non plus; si tous n'obtiennent pas le prix, tous, après une pareille conduite, le mériteront; mais, jusqu'à présent, ce n'est pas au bagne qu'on avait espéré de rencontrer les candidats à cette noble récompense. M. de Peyramont ne croit pas qu'un condamné, après avoir subi une peine assez dure pour lui inspirer la crainte de s'y exposer de nouveau, contracté dans sa prison le goût et l'habitude du travail, rompu toutes les mauvaises liaisons, causes premières peut-être de son crime, resté pendant plusieurs années n'entendant que des paroles honnêtes, morales, M. de Peyramont ne croit pas qu'un tel homme puisse, je ne dis pas être sincèrement converti, mais au moins décidé à éviter dorénavant l'application de la loi pénale; apparemment, il compte bien moins encore que le forçat placé dans des conditions tout autres sera un héros de vertu. Il est bien certain que ces hommes déclarés par vous infâmes seront vos ennemis éternels. Eh bien, l'on ne rend point les prisonniers de guerre tant que la lutte dure encore; faites de ces hommes ce que vous voudrez, mais ne les lancez pas de nouveau au milieu d'une société qu'ils sont décidés à attaquer. Si votre système est bon, que la discussion le prouve; alors qu'il soit complet.

Le système que je soutiens est logique au moins; comme je veux replacer au milieu de la société ces hommes, même coupables, si leur faute n'est pas de celles qu'on ne peut pardonner, je ne rends pas toute réunion impossible. Sans doute celui qui a failli doit en être puni; mais que signifie donc la peine? N'est-ce pas une expiation pour le condamné, comme un objet de crainte pour ceux qui seraient tentés de l'imiter? Si je puis m'en servir en même temps pour faire comprendre au prisonnier que son intérêt lui conseille d'éviter les atteintes de la loi; si je lui rends ce devoir possible, facile même, qu'y aura-t-il donc dans cette manière d'agir dont la morale ait à rougir ou la société à craindre?

Entre ces deux partis, la loi sur la réforme n'en adopte aucun; elle a détruit les bagnes et toute l'exemplarité qu'ils pouvaient produire, et a laissé subsister toutes les peines infamantes et les suites funestes qu'elles traînent après elles; et les trois degrés d'emprisonnement, je le répète, vont se réduire à un seul, la cellule, tandis que la loi conserve les dénominations de forçats, de réclusionnaires et de condamnés correctionnels.

J'écrivais en 1842[1] : « Les infractions punies par la loi pénale montent de la plus légère à la plus grave par une pente presque insensi-

[1] *Essai sur les peines et le système pénitentiaire*, p. 176.

ble : une circonstance d'une importance morale souvent très-minime sépare un délit de celui qui le suit immédiatement par ordre de gravité dans un bon système d'incrimination : les peines destinées à réprimer ces fautes doivent augmenter de sévérité dans la même proportion. C'est une nécessité, si l'on ne veut s'exposer à punir trop l'une, ou à ne pas être assez sévère pour l'autre ; la justice dans le premier cas, l'intérêt de la société dans le second seraient menacés.

« L'emprisonnement s'applique maintenant à presque toutes ces infractions diverses ; les auteurs du Code ont pensé qu'une différence dans la durée ne suffirait pas pour mettre toujours la peine dans une juste proportion avec les infractions, et ils y ont ajouté une différence dans le mode d'exécution et quelquefois dans les peines accessoires qui en sont la suite ; de là les trois degrés d'emprisonnement en usage en France. C'est l'emprisonnement correctionnel, la réclusion et les travaux forcés.

« Toutefois, il ne faut pas perdre de vue que la différence le plus facilement appréciable et la plus certaine est celle de la durée ; celle du mode l'est beaucoup moins et dépend des individus. Ainsi l'emprisonnement correctionnel, s'appliquant à des condamnés moins coupables que ceux frappés par la réclusion, devrait être non-seulement plus doux dans son mode d'exécution, mais aussi moins long ; on éviterait ainsi que, dans aucun cas, il ne pût être plus redouté que la réclusion : cette marche n'a pas été suivie par le Code.

« L'emprisonnement correctionnel dans un cas (celui de récidive) s'élève à dix ans, tandis que le minimum de la réclusion et des travaux forcés est de cinq ans.

« Cette inconséquence trouverait une excuse encore peut-être : on pourrait soutenir qu'elle n'est qu'apparente, parce que, la peine correctionnelle n'étant pas infamante, il a été permis de croire que cette considération rétablirait la balance. Mais entre la réclusion et les travaux forcés, deux peines, l'une et l'autre afflictives et infamantes, cette différence n'existe plus, et cependant la réclusion peut être prononcée pour dix ans, et même pour vingt ans en cas de récidive, et les travaux forcés pour cinq ans seulement ! Comment justifier cela ? Substituer ce minimum des travaux forcés au maximum de la réclusion serait, légalement parlant, faire descendre la peine d'un degré ? Qui donc oserait proposer à un condamné à cinq ans de fer de commuer, d'adoucir sa peine, en la convertissant en vingt ans ou même en dix ans de réclusion ? »

Le projet de loi adopté par la Chambre des Députés a aggravé cet état de choses ; M. le ministre de l'intérieur a bien soutenu qu'il établirait encore des différences, mais elles seront illusoires. Sur quoi

porteraient-elles en effet? sur le costume? mais cette distinction est nulle, si l'emprisonnement est individuel et secret; sur la nourriture? mais vous ne devez au moins coupable que le strict nécessaire, ce que l'humanité vous ordonne de lui accorder, et cela vous le devez à tous; sur les visites? mais vous ne lui accordez que celles qui peuvent le ramener au bien, et vous n'irez pas rendre votre peine immorale pour qu'elle soit plus dure; sur le pécule? ce n'est rien, tant que dure la peine; sur le travail? il faudra bien lui donner celui-là seul que la cellule comporte. On ne doit pas perdre de vue, en outre, que le travail est le principal agent de la réforme et la meilleure garantie contre les récidives; c'est à le faire aimer du prisonnier qu'il faut vous attacher, non à le lui faire craindre. On ne peut donc pas s'abuser; le mode d'exécution sera nécessairement uniforme, à moins d'être cruel ou immoral. Ce n'est pas tout encore.

L'article 34 porte que les tribunaux pourront, dans l'arrêt de condamnation, réduire jusqu'à cinq ans le temps durant lequel le condamné (réclusionnaire ou forçat), avant d'être transporté, doit être soumis à l'emprisonnement individuel. C'est un nouvel adoucissement apporté aux deux derniers degrés, lorsque le juge ne sera pas descendu jusqu'au minimum qu'il pouvait atteindre, et il ne s'applique pas au correctionnel condamné à dix ans d'emprisonnement. « Comment! disait M. de Peyramont (*séance du 17 mai*), voilà un condamné correctionnel dans sa cellule; il y a langui pendant dix ans, il y a vu son cerveau s'affaiblir, il s'y est vu menacé plusieurs fois de cet état d'excitation morale qui se produit si fréquemment, et voilà qu'à côté de lui se trouve un meurtrier, peut-être un homme plus infâme encore, qui, après avoir passé cinq ans dans sa cellule, est transporté dans un nouveau monde pour y commencer une nouvelle vie, tandis que lui, correctionnel, condamné pour une faute comparativement légère, va encore passer trois ans en prison, avec la chance d'y perdre la santé, la raison, la vie peut-être! »

M. le ministre de l'intérieur, pressé par ces attaques, a cherché à les repousser en démontrant que des abus semblables existaient déjà avant la loi sur la réforme des prisons. Cette argumentation ne serait pas une justification; il est certain encore que les faits signalés par lui sont contraires aux termes et à l'esprit de la loi qui avait voulu différencier fortement l'un de l'autre les trois degrés d'emprisonnement; mais, soit que ses prescriptions n'aient pas été exécutées, soit qu'elles ne fussent pas encore assez précises et que l'administration ait cru pouvoir profiter de cette latitude, ce qui est certain, c'est que le mal existe et doit lui être imputé : la loi nouvelle seulement aurait pour effet de l'aggraver. Les art. 21, 22 et 23 donnent une seule définition

pour les trois emprisonnements; le pécule seulement variera, d'après l'art. 24. En supposant un moment qu'il fût encore possible, ainsi que l'a soutenu M. Duchâtel, de maintenir des différences, ce ne seront plus celles évidemment réglées par le Code pénal; la loi n'en déterminant aucune autre, à l'administration seule sera dévolu le pouvoir de les créer désormais. Est-ce donc là un simple objet réglementaire? Peut-on voir dans une pareille disposition autre chose que le renversement le plus complet de tous les principes? C'est le rétablissement des *peines arbitraires*, bannies, à si juste titre, de notre législation; mais ce ne sera plus même la magistrature qui les prononcera, ce sera l'administration.

Au reste, si l'on supprimait les trois degrés établis par le Code, est-il bien vrai que la société resterait sans défense et exposée aux coups des malfaiteurs? Que la répression deviendrait insuffisante? Est-il vrai que ces trois degrés soient tellement indispensables à la sécurité de l'ordre social?

En Hollande, les travaux forcés ont été supprimés et remplacés par la détention dans une maison de force; il n'y a plus de distinction entre la peine des fers et celle de la réclusion.

En Belgique, la suppression des travaux forcés n'a pas été décrétée en principe; mais, en fait, depuis que le bagne d'Anvers n'existe plus, la différence est purement nominale; les condamnés aux travaux forcés subissent leur peine dans la célèbre maison de Gand, qui ne peut se comparer qu'à nos prisons centrales, malgré l'immense supériorité qu'elle a sur elles.

Dans la Bavière rhénane, correctionnels, réclusionnaires et forçats sont soumis au même emprisonnement. A Genève, la couleur de l'habit seule les distingue; ils sont tous enfermés dans la même maison.

Tous ces pays ont été soumis à la législation française; ils n'ont éprouvé aucun mal du changement qu'ils ont fait subir à cette législation.

Mais l'expérience faite en France, même sous nos yeux, et qui se continue encore, est bien autrement décisive. Nous l'avons dit, et c'est un fait tellement avéré que personne ne le conteste en France, l'ordre du Code pénal est totalement renversé; les trois classes de détenus ne subissent pas, comme dans les pays que nous venons de citer, le même emprisonnement. Bien loin de là, le détenu correctionnel est beaucoup plus durement traité que le réclusionnaire, et celui-ci que le forçat : cela a été prouvé à satiété. Un état de choses aussi irrationnel, aussi contraire à tous les principes, a-t-il produit les catastrophes qu'il semblait devoir entraîner avec lui? Ne serait-ce pas une grande amélioration, un grand pas de fait pour revenir au

point de départ du Code pénal, dont on s'est si étrangement écarté, que d'égaliser en France la sévérité de ces trois modes d'emprisonnement? Et si à cette intensité uniforme vous ajoutez une différence dans la durée, que pourra-t-on demander après une expérience faite d'une manière aussi complète, aussi surabondante?

Pour fixer ces nouvelles limites, il ne sera pas nécessaire de revoir tout le Code pénal; j'ai déjà donné le moyen d'y arriver dans l'ouvrage dont j'ai extrait les derniers arguments que je viens de faire valoir, tout en restant fidèle à l'esprit qui a présidé à la rédaction du Code pénal et dans les limites de la justice[1]; mais ce travail, encore faut-il le faire.

La loi sur la réforme des prisons en a tenté un analogue. M. le ministre de l'intérieur en expliquait la portée. « Quand le projet de loi, « disait-il dans la séance du 13 mai, propose une réduction propor- « tionnelle dans la peine, lorsque la peine est subie selon le système « de l'isolement, de la séparation des condamnés, ce n'est pas pour « changer le maximum ou le minimum de la peine; si ce change- « ment doit avoir lieu, il ne devra avoir lieu que plus tard, et par « une loi spéciale. » Et qui donc la proposera cette loi? et comment n'y aura-t-il pas lieu plus tard de la proposer en effet? Maintenant qu'il s'agit d'établir une règle transitoire, dont les effets devront durer trente ou quarante ans, ou plus peut-être, la question ne se présente-t-elle pas exactement dans les mêmes termes que lorsqu'il faudra écrire une règle définitive? Pourquoi donc ne pas la discuter tout de suite et la vider? Celle-ci en vaut la peine aussi; et si la proportion adoptée ainsi, légèrement peut-être, était injuste, suffira-t-il pour se justifier de dire que la règle était transitoire. Et quelle est donc la règle définitive qui, chez nous, dure quarante ans?

Mais c'est le cachet de cette loi de soulever toutes les questions et de n'en résoudre aucune : ainsi elle s'occupe des enfants condamnés, uniquement pour maintenir ce qui existe notoirement depuis nombre d'années, et ne réalise, bien entendu, aucune des réformes que l'on désire depuis longtemps. C'est que, je ne saurais trop le répéter, la loi était frappée d'impuissance et de stérilité par le point de départ qu'elle avait adopté; c'est une loi sur la *réforme des peines* qu'il fallait présenter, et après son adoption on se fût occupé de réformer les prisons.

Lorsque le moment serait arrivé de discuter le mode d'emprisonnement, mes sympathies et mes convictions auraient été pour la cellule. Depuis la discussion qui a eu lieu sur ce sujet à la Chambre des

[1] *Essai sur peines et le système pénitentiaire*, p. 181.

Députés, M. Benoiston de Châteauneuf a fait un rapport à l'Académie des Siences morales sur la prison de Tours, soumise au régime cellulaire; il constate qu'il « a vu des condamnés à quinze mois, deux ans « de détention, qui demandent comme une grâce de les passer au pé- « nitencier plutôt qu'à la maison centrale, et offrent, pour l'obtenir, « d'ajouter à leur captivité quelques mois de plus que leur condam- « nation ne l'exige. » Ces faits sont tout à fait rassurants pour ceux qui ont pu craindre que l'emprisonnement individuel ne fût invinciblement un mode cruel et ne constituât un véritable supplice au-dessus des forces humaines. A ceux qui l'ont accusé quelquefois d'être trop doux, il est facile de répondre que, si l'on a pu rendre la cellule si douce en effet, c'est par une suite de mesures qui ne sont pas de l'essence de cette espèce d'emprisonnement, et, quand on voudra, par une simple modification au règlement, selon les circonstances et même selon les individus, on pourra faire passer ce régime d'une sévérité excessive à l'excès contraire, et cela sans jamais redouter ni révolte ni mutinerie, et avec toute facilité de s'arrêter au point où l'on voudra [1]. Toutefois je crois qu'on ne devrait pas y soumettre les enfants, et que l'on pourrait sans danger en exempter les femmes : un amendement proposé à ce sujet par M. Carnot a été rejeté par la Chambre; son auteur n'en avait pas moins développé avec talent, pour l'appuyer, d'excellentes raisons.

Avec l'emprisonnement individuel, chaque cellule forme pour ainsi dire une prison distincte faite exprès pour celui qui l'occupe. Il devient fort inutile de bâtir des maisons différentes pour chaque catégorie de détenus. Le projet de loi permet de réunir les prévenus et les accusés avec les condamnés correctionnels en leur affectant des quartiers séparés; lorsqu'il n'existerait plus qu'un seul emprisonnement pénal, on pourrait, dans certaines localités, où les convenances financières ou tout autre semblerait le demander, ne faire qu'une seule maison de détention. On détruirait ces immenses maisons de force et de réclusion où les condamnés sont entassés par milliers, sans possibilité pour le directeur, pour l'aumônier, pour l'instituteur, d'espérer un bon résultat de leurs efforts ainsi disséminés; chaque département aurait au chef-lieu sa maison centrale où seraient réunis tous les condamnés, près des chefs de l'autorité judiciaire, au siége du conseil général et d'une municipalité importante. On trouverait ainsi toute facilité à créer, pour chaque prison, des commissions de surveillance et des sociétés de patronage assez nombreuses; chaque département garderait ses prisonniers, et deviendrait mora-

[1] *Essai sur les peines*, etc., p. 268.

lement responsable de leur conduite; mais de nouvelles dispositions devraient être adoptées pour le régime intérieur des prisons.

Il y a dans les prisons certaines parties où l'administration doit rester souveraine, d'autres où elle doit être assistée, d'autres qu'elle doit abandonner entièrement au concours des citoyens.

Le régime uniforme suivi dans toutes les prisons du royaume devra être tracé par l'administration; à elle seule appartient la nomination ou la révocation de tous les agents. Les commissions de surveillance devraient intervenir pour s'assurer si les prescriptions du ministre de l'intérieur sont fidèlement exécutées, si ses agents exercent avec intelligence et probité les fonctions dont ils sont revêtus. Les membres des commissions n'auraient jamais le droit, sans doute, d'adresser directement des reproches à l'agent; mais elles feraient connaître sa conduite à son chef hiérarchique pour qu'il agît en conséquence. Les commissions adresseraient au ministre ou au conseil général, selon l'occasion, les propositions qu'elles jugeraient opportunes pour les travaux à faire dans les bâtiments des prisons; elles dresseraient, avec l'approbation de l'autorité administrative, les cahiers des charges pour les fournitures, parce qu'elles auraient des connaissances plus pratiques et plus locales, et, si le système de la régie était adopté, on trouverait dans leur sein des surveillants incorruptibles et sévères. Ces commissions enfin seraient la base sur laquelle s'appuyeraient les sociétés de patronage; ce seraient elles qui devraient diriger les efforts des patrons, pour qu'ils fussent profitables et servir d'intermédiaire entre eux et l'administration [1].

Quant à la magistrature, son autorité doit être souveraine dans tous les établissements où les condamnés subissent leur peine, et la loi lui impose le devoir d'y exercer la plus active surveillance : c'est la conséquence des principes essentiels de notre droit criminel, rappelés dans la formule sacramentelle mise au bas de tout jugement, de tout arrêt : *Mandons et ordonnons à nos procureurs généraux d'y tenir la main.*

Toutefois, ce droit qui appartient à l'autorité judiciaire, ou plutôt ce devoir qui lui est imposé, n'a fait le sujet d'aucune disposition particulière de la loi. Plusieurs articles du Code d'instruction criminelle le supposent nécessairement reconnu, en se contentant de l'énoncer en termes généraux; mais comme on peut être un administrateur fort distingué sans être très-versé dans le droit criminel, il serait nécessaire que la loi nouvelle s'expliquât très-catégoriquement sur un objet de cette importance, et fît cesser des indécisions et des conflits, peut-être, que l'on ne saurait trop regretter.

[1] *Essai sur les peines*, etc., p. 234.

On ne peut songer évidemment à abandonner à l'autorité administrative le soin de vérifier si le condamné subit sa peine conformément à la loi et au jugement. Laissera-t-on à ses agents le pouvoir de la modifier à leur gré, en la rendant plus douce ou plus acerbe? Bien plus, l'autorité administrative pourra-t-elle donc abréger la durée de cette peine ou la prolonger arbitrairement, sans que le ministère public ait les moyens de contrôler et de réprimer de pareils excès de pouvoir? Lorsque le ministre de la justice obtient de la clémence royale la grâce de quelque condamné, qui fera donc exécuter cette décision, si ce n'est le fonctionnaire placé sous ses ordres? On pourrait longtemps encore poursuivre cette énumération sans l'épuiser. Qu'il nous suffise de dire que les garanties dont on s'est plu à entourer, en France, l'action de la justice criminelle, seraient compromises si les magistrats n'étaient les chefs des maisons pour peines, dans tout ce qui est en dehors du cercle des détails administratifs.

Dans la discussion de la loi des prisons, cependant, il a fallu des efforts persévérants pour donner aux chefs de la magistrature tout au moins l'entrée incontestée des prisons : c'est ainsi que M. Parès a fait décider que certains magistrats seraient membres de droit des commissions de surveillance; mais n'est-ce donc pas comme magistrats d'abord, et en cette seule qualité, que les prisons doivent en tout temps leur être ouvertes? Cela est ainsi sous l'empire de la législation existante sainement entendue; en tout cas, leur concours devient une nécessité quand on veut rendre la peine pénitentiaire; quels hommes inspireront plus de confiance pour lui imprimer cette direction nouvelle?

C'est encore par amendement, sur la proposition de M. Crémieux, que la Chambre a astreint les directeurs des maisons centrales à rendre compte tous les mois au procureur général des punitions disciplinaires infligées aux prisonniers; cette disposition de la loi serait-elle autre chose qu'une lettre morte, si ce magistrat ne pouvait pénétrer, par la seule prérogative que lui donne la toge, dans les maisons où ces peines sont infligées?

On ne peut se le dissimuler, deux systèmes sont encore ici en présence, et les avantages ou les inconvénients de l'un et de l'autre n'ont pas été discutés. Pour ceux qui ont suivi attentivement les débats de la Chambre, il a été évident que les magistrats qui ont pris la parole n'ont pas voulu laisser mettre en doute que la surveillance dans les prisons pour peines ne leur appartînt ; de son côté, le ministre de l'intérieur a évité avec habileté d'engager une discussion dans laquelle il aurait été contraint peut-être de reconnaître un droit qui gêne sa

prérogative; il y a eu quelques escarmouches à propos d'amendements assez inoffensifs, et la loi a été votée sans que cette question, pas plus que les autres, ait été approfondie et résolue.

La peine doit être exécutée selon l'esprit de la loi qui l'a dictée; si le législateur a voulu qu'elle fût purement intimidante, nul autre que lui ne peut revenir sur cette décision; si elle doit être à la fois répressive et pénitentiaire, ce n'est pas le bon vouloir des agents chargés de l'exécuter qui lui imprimera ce double caractère; ils se conformeront à la règle impérative décrétée par le pouvoir législatif: on ne peut séparer la peine de son exécution.

Dans le système pénal qui a toutes mes sympathies, une large place, il est vrai, est accordée à l'élément réformateur. Si le magistrat semble nécessairement appelé à s'assurer que la vindicte publique sera satisfaite, y a-t-il nécessité égale qu'il soit chargé d'imprimer à la peine le caractère pénitentiaire? L'administration ne peut-elle pas dire que ce soin la regarde?

Je ne sais s'il serait possible de diviser ainsi les attributions; il faudrait, pour le tenter, pour mettre ainsi en présence deux autorités se partageant une même tâche, des raisons bien puissantes; je les cherche en vain. Je concevrais que, sous l'empire d'autres circonstances que celles où nous nous trouvons, on pût décréter, par exemple, que la justice confierait les condamnés à des couvents, à des communautés religieuses, et leur déléguât tous ses pouvoirs, comme aux ministres d'une religion devant laquelle tout s'incline avec respect; ce serait un système: en France il est impraticable et je n'ai point à l'examiner. Mais que la justice, après avoir, au début de ce drame que déroule la vie d'un condamné, régné sans partage; après avoir, la condamnation prononcée, conservé encore une part de la surveillance, aille abandonner ce qui concerne la réforme pénitentiaire à l'administration, je ne saurais me l'expliquer. La justice possède seule sur les condamnés les renseignements qui peuvent aider à les régénérer; elle se compose d'un personnel nombreux, disséminé sur tous les points du territoire, et présentant, nul ne le conteste, toutes les garanties que l'on peut désirer. Pourquoi donc déserter une mission qu'elle a si bien commencée, abdiquer tout à coup son rôle et remettre aux mains de l'administration une charge que celle-ci ne peut se flatter tout au plus que d'accomplir aussi bien qu'elle? et cela au risque de ces froissements inévitables toutes les fois que les attributions des deux autorités rivales ne sont pas clairement définies, nettement séparées, et en violant toutes les règles du droit criminel? Je ne comprendrais pas une pareille manière d'agir.

Il faut donc, je le répète, rendre la loi plus explicite et plus claire,

et ne pas se contenter de principes généraux, dont on laisserait aux agents de l'administration à tirer les conséquences. On réaliserait encore ainsi cet avantage de donner aux populations, effrayées peut-être par un mode tout nouveau d'emprisonnement, une garantie efficace contre les abus qu'il peut entraîner et contre les erreurs de quelques directeurs, dont les lumières sont loin d'égaler les bonnes intentions.

Les directeurs et tous les agents placés sous leurs ordres doivent être les subordonnés hiérarchiques des autorités judiciaires ; celles-ci doivent avoir tout pouvoir dans les prisons en ce qui concerne l'exécution des jugements ; cette surveillance leur appartient. Il ne faut point se préoccuper de la position de ces fonctionnaires soumis, comme administrateurs, aux préfets et au ministre de l'intérieur, et, comme préposés à l'exécution des peines, aux magistrats des parquets ; cette position n'a rien d'extraordinaire ; elle a une complète analogie avec celle des maires, tantôt administrateurs et tantôt officiers de police judiciaire ; avec celle des officiers de gendarmerie, membres de la force publique, placés sous l'autorité si jalouse des chefs militaires, et obéissant néanmoins aux magistrats ; avec celle des commissaires de police et de tant d'autres fonctionnaires que l'on pourrait encore citer. Et si, par impossible, on trouvait des inconvénients à un pareil état de choses, à coup sûr on ne pourrait pas hésiter ; il faudrait se hâter de faire rentrer les prisons dans les attributions exclusives du ministère de la justice. Lorsqu'il s'agit d'intérêts aussi graves que l'exécution des jugements criminels et l'avenir de la réforme pénitentiaire, le doute n'est pas permis ; on reviendrait à l'ancien état de choses existant avant la révolution de 1789, et qui n'avait donné lieu à aucune plainte.

Je crois en avoir dit assez pour faire comprendre sur quelles bases et dans quel esprit devrait être préparé, selon moi, le nouveau projet de loi à soumettre aux Chambres ; je terminerai cet article en rappelant un fait historique. Lorsque Napoléon eut achevé le Code civil, il voulut compléter son œuvre par la rédaction d'un Code de commerce. Le ministre de l'intérieur crut que ce soin le regardait, par la raison peu concluante qu'il était chargé de la partie administrative du commerce intérieur de la France, ainsi que de ses relations au dehors ; ç'eût été un motif peut-être pour revendiquer les lois de douane ; il ne le fit pas et les abandonna au ministre des finances ; mais il y vit la preuve que la partie juridique relative au commerce le regardait exclusivement. De nos jours on est revenu à cet égard à des idées plus saines. Quoi qu'il en soit, le ministre de l'intérieur ne s'en rapporta pas exclusivement aux lumières des bureaux de la division du commerce ; une commission fut nommée pour préparer le travail ; le pro-

jet élaboré par elle fut communiqué au ministre de la justice et à tous les corps judiciaires de France; leurs observations, la discussion au sein du conseil d'Etat et au Tribunat eurent même en définitive pour résultat de modifier à tel point l'œuvre primitive que c'est à peine si on peut la reconnaître dans la loi qui porte aujourd'hui le nom de Code de Commerce.

Des raisons de même force que celles qui prévalurent en 1801 ont fait charger également, de nos jours, le ministre de l'intérieur de réviser le Code pénal et de modifier les peines. Je sais mieux que personne combien est grande la capacité des administrateurs dirigeant, au ministère de l'intérieur, le difficile et important service des prisons; on ne peut mériter à plus juste titre la brillante réputation qu'ils se sont acquise; mais ils n'ont jamais ambitionné, je crois, celle de criminalistes. Plus hardis néanmoins que leurs collègues en 1801, ils n'ont pas cru nécessaire de s'entourer des lumières d'une commission de jurisconsultes et de magistrats; l'œuvre qu'ils ont élaborée n'a pas été communiquée au ministre de la justice, ni envoyée à aucun des corps judiciaires de France avant d'être présentée à la Chambre des Députés, et, je crois, je l'ai dit franchement, que cela est à regretter. Toute meurtrie encore des coups que lui avait portés une discussion longue et souvent orageuse, elle a été soumise à la Chambre des Pairs; mais la commission nommée au Luxembourg a désiré que le projet de loi fût communiqué aux Cours royales, et le ministre de l'intérieur vient de se conformer à ce vœu. C'est un premier pas de fait dans une bonne voie; on peut faire mieux encore. Malgré les précédents que j'ai rappelés, quand, il y a quelques années, on a voulu réviser le troisième livre du Code de Commerce, nul n'a songé que le ministre de la justice ne fût pas le seul compétent pour entreprendre un pareil travail; c'est lui qui a préparé, présenté et soutenu la loi modificative du titre des faillites, et l'on s'en est bien trouvé. Je ne mets pas en doute que la même marche ne doive être suivie quand il s'agit de modifier le Code pénal, sur lequel le ministre de l'intérieur n'avait fait connaître, jusqu'à ce jour, aucune prétention; c'est à ce prix que l'on pourra avoir une bonne loi sur la réforme pénitentiaire.

Isidore ALAUZET,

*Sous-chef au cabinet du ministère de la Justice.*

# HISTOIRE

## RELIGIEUSE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

# DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

COMPOSÉE

SUR LES DOCUMENTS INÉDITS ET AUTHENTIQUES

Par J. CRÉTINEAU-JOLY [1].

Si M. Crétineau-Joly n'était connu dans le monde littéraire par de très-honorables antécédents, son entreprise aurait lieu d'étonner. Écrire au XIX^e siècle une *Histoire des Jésuites* comme toute autre histoire, comme on écrirait celle des fakirs de l'Inde ou de l'ordre des Assassins, et cela du vivant de MM. Michelet et Quinet, M. Villemain étant grand-maître de l'Université, et M. Dupin procureur général... il y a de l'audace sans doute; mais que penser lorsqu'on voit l'auteur aborder son sujet de plein saut, sans préambule, sans se mettre un peu à couvert derrière plusieurs préfaces, introductions et discours préliminaires. Oh! Monsieur Crétineau-Joly, c'est se dévouer et s'offrir en holocauste!

En vain nous dites-vous :

« Les Jésuites ne m'ont pas compté parmi leurs élèves. Ils ne me « virent jamais au nombre de leurs néophytes. Je n'ai été ni leur ami, « ni leur admirateur, ni leur adversaire. Je ne leur dois point de re- « connaissance; je n'éprouve pour leur ordre aucune prévention. Je « ne suis ni à eux, ni avec eux, ni pour eux, ni contre eux. Ils sont

[1] Tome I^er. — Chez P. Mellier, éditeur, place Saint-André-des-Arcs, 11.

« à mes yeux ce que Vitellius, Othon et Galba étaient pour Tacite. « Je ne les connais ni par l'injure, ni par le bienfait. »

Vainement ajouterez-vous :

« Le jour des justices doit enfin luire pour tous, même pour les « disciples de saint Ignace de Loyola. Comme toutes les créations hu- « maines qui portent en elles un principe fécond, les Jésuites se sont « trouvés exposés à deux écueils que les faiblesses de l'humanité ne « leur permirent pas toujours d'éviter : ils ont été trop puissants pour « n'avoir pas de flatteurs; on les juge encore trop redoutables : ils « excitent donc des inimitiés passionnées. » Ceci certes dépasse les bornes; l'auteur a tout fait pour mériter la plus grosse injure qui puisse être dite en ce temps-ci : JÉSUITE!

Nous parlons, bien entendu, au nom du siècle, de la littérature et de la politique courantes, de tout ce qui fait du bruit. Pour notre compte, et nous ne serons peut-être pas seuls de notre avis, nous aimons cette allure franche et libre de préventions. Il faut, pour se présenter ainsi et se lancer bénévolement dans un sujet si scabreux, un zèle rare pour la justice, un grand amour de la vérité; il faut, de plus, se sentir fort de sa bonne foi et de sa dignité d'historien.

Au demeurant, cette dénomination de *Jésuite* commence à vieillir. Si nos mères-nourrices, l'Université, la philosophie *moderne*, etc., en ont tant effrayé notre berceau, il est temps d'aller droit à l'épouvantail. Les noms ont un grand pouvoir en France; ils font, ou du moins aident singulièrement les révolutions. On s'éviterait bien des désordres, bien des crimes, en regardant au fond des choses. Pourquoi le *Jésuite* ne s'userait-il pas comme s'est usé l'*aristocrate*, le *patriote*, le *jacobin*, le *libéral* même?.. Si tant est que les sobriquets soient nécessaires aux faiseurs d'émeutes, celui-ci est trop vieux; qu'ils prennent la peine d'en trouver un nouveau.

Des difficultés plus sérieuses, de véritables difficultés d'exécution, s'attachent au sujet choisi par M. Crétineau-Joly. Mêlée aux événements ecclésiastiques, politiques et littéraires des XVI^e^, XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, l'existence de la Compagnie de Jésus se rattache à toute l'histoire des temps modernes. « Née pour la lutte, toujours sur la brèche, du fond de la solitude jetant au plus fort de la mêlée ses plus intrépides champions, se servant de toutes les armes qu'un prêtre peut manier, échappant à un danger pour se précipiter dans un autre, tenant tête tout à la fois aux esprits les plus éminents et aux peuplades les plus barbares, bravant les orages, les faisant naître parfois, triomphant ici, succombant là, mais combattant partout et sans cesse, mais vivant au milieu des controverses ou expirant dans les tortures, elle s'est improvisée le porte-drapeau et le bouclier de

l'Église catholique, apostolique et romaine... Depuis le premier instant de leur fondation, les Jésuites n'ont pas cessé de remplir le monde du bruit de leur nom. Religion, morale, politique, art oratoire, poésie, sciences exactes, littérature, voyages, érudition, découvertes, beaux-arts, tout a subi leur influence, tout a été de leur domaine. »

Au milieu de cette effrayante multiplicité de détails, l'institut des Jésuites a l'avantage d'offrir à l'historien une grande unité de but et un caractère généralement bien tranché. Ce but n'est pas précisément la gloire et la puissance de l'ordre, comme beaucoup de leurs adversaires, et surtout les jansénistes, l'ont prétendu, mais la gloire de Dieu procurée par la défense et l'exaltation de l'Église catholique, en se conformant aux constitutions et aux règlements de l'ordre. C'est ce qui ressort d'une façon évidente de leur histoire, et ce qu'ont très-bien aperçu les hérétiques du XVI^e siècle, aussi bien que les professeurs panthéistes de 1844. Le caractère de l'institut est agissant et belliqueux; l'offensive lui plaît mieux que la défensive. Non que nous voulions travestir les Jésuites en un corps aventureux, se jetant au hasard et tête baissée à l'encontre du premier venu. Leurs adversaires déclarés ne leur ont jamais refusé la prudence. Nous disons seulement que l'institut a été fondé et organisé pour le combat, et que, dans les luttes si multipliées, si périlleuses, que ses membres ont soutenues pour la cause de l'Église, au lieu de se borner à repousser l'ennemi, ils ont en général préféré l'attaquer et porter la guerre sur son propre terrain.

Dès le principe, ce type *militant* se manifeste dans le caractère même du fondateur. Ignace de Loyola, gentilhomme biscayen, voué par naissance et par goût à la carrière des armes, est mis hors de combat au siége de Pampelune, après une défense désespérée. Retenu par de graves blessures, il a besoin d'occuper son esprit. A défaut de combats véritables, il demande des guerres imaginaires et poétiques; mais au lieu des romans en vogue de chevalerie errante, on ne trouve au château que les vies de notre Seigneur Jésus-Christ et des saints. Ignace lit toujours, pressé par l'ennui et sans doute aussi par son bon ange. Bientôt, dans le calme de cette lecture, il découvre une guerre bien autrement grande, bien autrement héroïque que celle qu'il a faite jusqu'ici. Ce n'est plus la guerre à coups d'épée, où la fortune a tant de part, dans laquelle le vrai courage est si souvent vaincu par la lâcheté heureuse et le bon droit opprimé par la force; c'est la lutte contre les passions, le combat de la vérité contre l'erreur, de la justice contre l'iniquité. Jésus lui apparaît comme un capitaine allant à la conquête d'un grand royaume, les saints comme une armée marchant

sous les ordres du divin chef. Ces idées, il les exprima dans son livre des *Exercices spirituels*, et principalement dans le chapitre bien connu des deux étendards.

« J'imaginerai, dit-il, et je mettrai devant mes yeux un homme que le choix de Dieu même a placé sur le trône, et à qui tous les princes et tous les peuples chrétiens doivent le respect et l'obéissance. J'imaginerai entendre ce roi parlant à tous ses sujets, et leur adressant ces paroles : J'ai dessein de soumettre à mon empire toutes les régions des infidèles. Quiconque voudra me suivre doit donc être disposé à n'avoir d'autre vêtement, d'autre aliment que ceux que j'aurai moi-même; en un mot, à vivre en tout de la même manière que moi. Qu'il s'attende aussi à essuyer les mêmes travaux, à supporter les mêmes veilles, à courir les mêmes risques que moi. A ces conditions, ayant part à ma victoire, il participera plus ou moins à ma gloire et à mon bonheur.... Le premier prélude, ajoute-t-il plus loin, est de considérer Jésus-Christ d'une part, et Lucifer de l'autre, qui tous deux appellent les hommes et les invitent à venir se ranger sous leurs étendards.... »

Ignace était converti; il était soldat et chevalier du Christ; mais cela ne suffisait pas à son ambition. Le feu intérieur cherchait à se répandre; il ne voulait pas aller seul à son Roi Jésus; il voulait lui recruter une armée invincible, et avec cette armée l'aider à conquérir toutes les âmes. A peine chrétien, il aspirait au plus haut degré de la sainteté.

M. Crétineau-Joly retrace cette première période de la vie de saint Ignace, durant laquelle, ignorant encore sa vocation, il se préparait par les plus ardentes prières et les sacrifices les plus héroïques à accomplir les desseins de Dieu, quels qu'ils fussent à son égard : la fuite de la maison paternelle, le pèlerinage au mont Serrat, la veillée d'armes devant la statue de la Vierge, les rudes pénitences et l'exercice des œuvres de charité à l'hôpital et dans la caverne de Manrèse, le voyage en Terre-Sainte. A son retour, les idées du saint prenant un cours plus réglé, il reconnut que la science était nécessaire pour agir efficacement sur les hommes. Aussitôt, par un effort supérieur aux précédents, après avoir dompté sa chair et ses affections, il vient discipliner son intelligence; il recommence, à trente-trois ans, l'édifice de son instruction. Homme fait, il s'asseoit à Barcelone parmi les enfants pour apprendre les premiers rudiments de la langue latine. Deux ans après, il prenait ses grades de philosophie à l'Université d'Alcala. Il va encore étudier à Salamanque, et il se décide enfin à venir compléter son éducation à l'Université de Paris. Ce dernier voyage devait exercer une influence décisive sur l'avenir de Loyola.

Il venait à Paris puiser des connaissances, des idées, il y trouva la clef de sa destinée; il cherchait des maîtres, il lui vint des disciples. Ses dix premiers compagnons étaient tous élèves ou docteurs de l'Université de Paris.

Pour faire comprendre l'opportunité, et, jusqu'à un certain point, la nécessité de l'institution des Jésuites, M. Crétineau-Joly a dû revenir plus d'une fois sur l'état politique et religieux de l'Europe au XVI^e siècle. Les tableaux qu'il en a tracés accusent autant de perspicacité dans le jugement que de fermeté dans la main. Il a bien aperçu la diminution générale de l'esprit catholique, dont il faut rapporter le premier refroidissement à la fin du XII^e siècle; il a justement saisi l'esprit de Luther, qui ne fit que servir d'organe aux passions orgueilleuses, jalouses, avides, mises en fermentation par les abus réels, quoique fort exagérés, de l'époque. Nous lui savons gré surtout d'avoir flétri comme il convient cette politique égoïste, toute d'intérêts du moment, qui s'était substituée à la grande pensée sociale du moyen âge, et qui, par sa tendance à isoler chaque monarque, chaque peuple, à les constituer en état d'hostilité vis-à-vis l'un de l'autre, servit si bien les vues des réformateurs. Nous citerons quelques lignes qui, au mérite d'un tableau d'histoire, joignent l'à-propos d'une haute leçon politique.

« Il y a dans l'histoire des époques néfastes où les rois semblent emportés comme par un vertige. Afin de rester quelques jours de plus paisibles sur leurs trônes ébranlés, ils n'osent ni comprimer les révolutions, ni en approfondir le principe, ni y porter à l'instant même le remède qui en étoufferait le germe. Ils se laissent vivre, acceptant d'une main les transactions que leur cœur repousse, et s'alliant de l'autre avec ceux qui, par la nature de leur élévation, seront contraints plus tard de les combattre. Dans ces époques qui se présentent au commencement de toutes les révolutions, on voit d'autres monarques qui désertent leur propre cause pour se ranger par ambition sous la bannière des idées nouvelles. Ceux-là, comme en 1540 tous les princes allemands qui embrassèrent le protestantisme, ceux-là ne voient, ne comptent que l'heure présente. Ils ont sous la main des peuples en révolte contre l'autorité de Dieu. Ils flattent ces peuples, ils s'en servent, ils les approuvent dans leur apostasie, ils les imitent lâchement. Quand les peuples ont vaincu, ils tournent contre la monarchie les armes que les monarques leur mirent à la main contre Dieu.

« Ce sont ces fautes, véritables crimes des rois, que l'histoire doit signaler. Dans l'erreur des masses il n'y a qu'erreur; un bras fort peut en triompher facilement. Dans la trahison que les princes font

à leur devoir, il y a forfaiture, puisque, au lieu de pressentir le mal, ils courent au-devant de lui, et lui ouvrent à deux battants les portes de leurs royaumes. Triste spectacle que de grands souverains, que d'habiles capitaines donnaient au XVI^e siècle, et qui se renouvellera, dans des temps postérieurs, avec ceux qui hériteront de leurs couronnes et rarement de leurs talents. »

Ignace, homme d'une rare intelligence, avait appris par ses voyages, par ses études, par le mouvement des esprits, à connaître ce qui se passait alors dans le monde. L'Église catholique, ravagée au dehors par l'hérésie, à l'intérieur par les vices de ses propres enfants, demandant à grands cris des secours et des défenseurs, n'avait sûrement pas échappé à son œil clairvoyant. Toutefois il ne paraît pas que la lutte contre le protestantisme, ni que la réforme intérieure des mœurs aient été pour lui un but bien déterminé, au moins dès l'origine. C'est ce qui semble résulter du vœu de Montmartre.

Le jour de l'Assomption de la sainte Vierge (1534), Ignace et ses disciples, au nombre de six, réunis dans la chapelle souterraine de Montmartre, font vœu de chasteté et de pauvreté[1]; *ils promettent à Dieu qu'après avoir achevé leur cours théologique ils iront à Jérusalem pour sa glorification; mais que si, au bout d'une année, il ne leur est pas possible d'arriver à la ville sainte ou d'y demeurer, ils iront se jeter aux pieds du souverain Pontife, et lui jurer obéissance sans acception de temps ou de lieu.* Pleins de foi et de dévouement, ces sept chrétiens s'offraient à Dieu avec toute l'énergie de leur âme; ils se mettaient tout entiers à son service, s'abandonnant pour le choix des moyens à une inspiration ultérieure, ou plutôt à la direction de l'autorité compétente.

Au commencement de 1537 nous les trouvons à Venise, arrivés à pied et prêts à s'embarquer pour la Terre-Sainte; mais Dieu, qui avait ses desseins, sut bien arrêter ce départ. La guerre d'Orient rendant tout voyage impossible, ils vont à Rome accomplir la seconde partie de leur vœu. C'est là que leur vocation devait être définitivement manifestée.

Durant les deux années suivantes, la nouvelle société se fait connaître par ses mœurs exemplaires, par son zèle, par sa chasteté, par ses prédications : les compagnons d'Ignace prêchent dans les églises

[1] Les six premiers compagnons de saint Ignace, qui se lièrent par un vœu dans la chapelle de Montmartre, étaient : Pierre Lefèvre, François-Xavier, Jacques Laynès, Alphonse Salmeron, Nicolas-Alphonse, surnommé Bobadilla, et Simon Rodriguez, tous jeunes, tous étudiants à l'Université de Paris, tous Espagnols, à l'exception de Lefèvre qui était de Savoie. Avant leur départ pour Venise, trois théologiens de l'Université vinrent compléter le nombre de dix ; c'étaient : Claude Le Jay, du diocèse de Genève, Jean Codure, d'Embrun, et Pasquier-Brouet, de Bretancourt (Picardie).

les plus fréquentées de Rome et en d'autres villes d'Italie. Un procès intenté pour les perdre de réputation tourne à leur triomphe. Enfin le rude hiver de 1539 achève de les rendre populaires. On les voyait recueillir dans les rues les pauvres sans asile et sans pain. Ils ouvrirent à ces malheureux leur propre maison, donnèrent des lits aux malades, du pain aux affamés, un abri à tous. Stimulant la pitié des riches, ils pourvurent à la subsistance de quatre mille personnes. Un tel début méritait sa récompense : l'année d'après, 27 septembre 1540, Paul III donnait la bulle *Regimini militantis Ecclesiæ*, qui institue la Compagnie de Jésus.

Deux choses sont à remarquer relativement à cette bulle. En premier lieu, elle offrait quelque chose d'extraordinaire dans les circonstances actuelles. Les Papes s'étaient depuis longtemps prononcés pour mettre un terme à la multiplication des ordres religieux ; sous le pontificat de Paul III, une congrégation composée de cardinaux et de prélats venait de déclarer que le plus sûr moyen de s'opposer au relâchement de la vie religieuse était de procurer l'extinction des ordres existants. « Nous croyons, disait le rapport de la congrégation, qu'il est urgent de les abolir tous, sans cependant faire injure à qui que ce soit, mais en leur interdisant de recevoir des novices. De cette manière, ils seront bientôt éteints sans porter préjudice à personne, et on pourra leur substituer de bons religieux. » Une deuxième considération, qui n'est pas moins à l'éloge du nouvel institut, c'est que la bulle l'autorisait sur le simple aperçu des constitutions futures. Elle approuvait plutôt la forme et le but de la Compagnie que ses règlements, qui n'étaient pas encore rédigés. Ce plan de vie, du reste, reproduit en entier dans la bulle, renferme tout l'esprit des *Constitutions;* il est tracé de la main de Loyola, et il montre jusqu'à quel point la profondeur des vues, la rectitude et la clarté des idées s'unissaient dans son esprit aux ardentes inspirations de l'apôtre.

Avant d'aborder le récit des faits, M. Crétineau-Joly a voulu examiner en détail ces *Constitutions* célèbres que saint Ignace ne tarda point à rédiger. Il leur consacre un chapitre entier, et c'est l'un des plus remarquables de son livre, tant il nous semble avoir bien saisi la pensée du fondateur, tant surtout il apporte de sincérité et de raison dans l'examen des principales objections élevées contre l'institut. Toute cette discussion est traitée d'une manière si substantielle qu'une analyse serait impossible. La matière d'ailleurs n'a plus le piquant du mystère, grâces à de récentes publications. Nous aimons mieux consacrer l'espace dont nous pouvons disposer à la rapide exposition des faits, qui ne sont peut-être pas assez connus. Disons-le, toutefois, l'ouvrage de M. Crétineau-Joly doit être lu de tous ceux

qui désirent connaître à fond la Compagnie de Jésus, même après les brochures si sagement et si loyalement écrites des RR. PP. de Ravignan et Cahours.

Ignace de Loyola venait d'être élu, à l'unanimité, général de la Société (1541). La première mission que le souverain Pontife confia aux nouveaux religieux était digne de leur dévouement : il s'agissait d'aller au secours de l'Irlande. Henri VIII avait rompu le lien de l'unité et entraîné dans son schisme l'Angleterre, qui n'avait pas à se louer du changement de régime. Toutefois, l'Irlande, demeurée fidèle à l'Eglise romaine, attirait de préférence la haine et la fureur du tyran. Un système de persécution impossible, ce semble, après quinze siècles de Christianisme, avait été organisé. Partout la proscription, la confiscation, les égorgements. L'archevêque d'Armagh était venu à Rome porter le récit de ces exactions et chercher quelques consolations pour son malheureux troupeau. Paul III demande à Loyola deux de ses disciples ; les Pères Salmeron et Pasquier-Brouet partent avec les titres et les pouvoirs de légats du Saint-Siége. Après bien des traverses, ils touchent le sol de l'Irlande et se voient aussitôt en butte aux plus terribles dangers. D'un côté la rude inquisition du pouvoir, de l'autre la défiance des catholiques auxquels ils ne peuvent s'ouvrir qu'avec de grandes précautions. Forcés de changer de gîte chaque nuit, ils font l'apprentissage de cette vie de missionnaires que leurs confrères devaient mener si souvent au milieu des contrées infidèles. Ils ravivent la ferveur ; ils confessent, ils administrent, ils rendent la paix aux consciences, ils éclaircissent les doutes, ils excitent les forts, ils soutiennent les faibles. Mais l'œil soupçonneux de la tyrannie a bientôt découvert leurs traces ; leur tête est mise à prix. Ils cèdent à la vue des persécutions que leur présence va provoquer contre l'Irlande, et quittent cette pauvre île, après l'avoir toutefois parcourue tout entière. Une preuve que ce n'était point la peur des supplices qui faisait hâter leur départ, c'est la résolution qu'ils avaient prise d'aller trouver Henri VIII, et de plaider devant lui la cause de l'Irlande et de la religion catholique. C'était, ils ne l'ignoraient pas, courir à une mort certaine, et toutefois il fallut des obstacles insurmontables pour les empêcher d'exécuter ce dessein. Ce n'en est pas moins un insigne honneur pour les disciples de saint Ignace d'avoir été les premiers consolateurs de la malheureuse Irlande, d'avoir porté les premiers secours à cette grande victime dont le martyre dure encore après trois siècles, et cela seul suffirait pour expliquer la sympathie que l'illustre défenseur de l'Irlande a si hautement manifestée pour la Compagnie de Jésus.

A peine de retour, les deux Jésuites sont appelés à combattre l'hérésie qui prenait pied dans les villes d'Italie.

Foligno, Modène, Montepulciano, Faenza changent de face à la voix de Salmeron et de Pasquier-Brouet. Deux autres Pères, deux gloires de la Compagnie, Lefèvre et Laynès, évangélisent Parme et Plaisance. Venise, sentine de l'Europe, où l'opulence et le plaisir ouvraient un plus facile accès à toutes les erreurs, Venise s'éveille aux prédications de Laynès; elle entre en componction et va jusqu'à suspendre les folies de son carnaval. Jamais l'éloquence de Laynès ne remporta un plus beau triomphe, dit avec raison M. Crétineau-Joly (1542).

Cependant Loyola, tout en faisant face aux nécessités présentes, n'oubliait pas l'avenir de son institut. Tous ses soins tendaient à former des disciples instruits et qui fussent au niveau des besoins de l'époque. Par ses soins, deux d'entre eux étaient envoyés à l'Université de Padoue, où bientôt la Compagnie put ouvrir un collége; mais nulle école ne lui semblait préférable à l'Université de Paris. Elle avait été le berceau de l'ordre, et le fondateur lui gardait une sincère reconnaissance. Un assez bon nombre d'étudiants, engagés dans la Société, continuaient à en suivre les cours, sans se départir des exercices de la vie régulière. Ils parvinrent bientôt à se réunir dans une maison commune : le collége *des Boursiers* fut leur première demeure à Paris; en 1542, ils allèrent à celui *des Lombards*. En 1545, Guillaume Duprat, évêque de Clermont et fils du chancelier de ce nom, se déclara protecteur de la Compagnie. Il lui fonda un collége dans la ville de Billom, tandis que, à Paris, il logeait les Pères dans son hôtel de Clermont, qui devint une des plus célèbres maisons de l'ordre. Les Jésuites faisaient déjà figure en Europe : l'esprit le plus universel de l'époque, Guillaume Postel, que Marguerite de Valois appelait la *merveille du monde*, allait solliciter aux pieds d'Ignace l'entrée de la Société, mais ses rêveries mystiques et l'exaltion de ses idées lui en firent fermer la porte.

Les succès de l'institut, en le couvrant d'un éclat précoce, éveillaient nécessairement les oppositions et les jalousies. Presque partout, en Italie, en France, le nombre de ses adversaires croissait avec celui de ses partisans. L'Espagne fit d'abord exception. Le vieil esprit catholique, encore plein de vie au delà des Pyrénées, l'aversion pour les erreurs nouvelles que les enfants d'Ignace combattaient avec tant de vigueur, un sentiment d'inclination bien naturel pour une Société fondée par un Espagnol et composée en grande partie d'Espagnols, avaient aplani à Loyola l'entrée de la Péninsule.

Araoz, parent d'Ignace, entré dans l'Institut au moment de sa fon-

dation, eut besoin, cette année-là même, de retourner dans sa patrie. « Il débarque à Barcelone. Les amis, les disciples qu'Ignace compte dans cette ville le reçoivent avec transport. A leur prière, il monte dans la chaire de vérité. Il réveille l'ardeur dans les âmes; il parle des fruits de salut que porte en Europe la Compagnie dont il est membre. Ses auditeurs s'enflamment d'un beau zèle; ils projettent de fonder dans leur cité une maison de l'ordre. Ce projet s'accomplit. Araoz poursuit sa route dans la Castille. A Burgos, à Valladolid, il provoque le même enthousiasme, il obtient les mêmes résultats. Dans les provinces basques, il opère de semblables prodiges. La foule qui se pressait pour l'entendre était si grande que, plus d'une fois, Araoz se vit contraint de prêcher en pleine campagne.

« Le vice-roi de Catalogne était don François de Borgia, duc de Candie. Ce prince, qui deviendra le troisième général des Jésuites, avait en partage toutes les vertus que son aïeul, le Pape Alexandre VI, aurait dû porter sur le trône pontifical. Il désira voir en particulier Araoz, le premier profès, après les dix Pères qui sont comme les fondateurs de la Compagnie. Araoz l'entretint de tous les plans de Loyola; il lui présenta la bulle apostolique, et le vice-roi promit de s'associer de tout son pouvoir à une œuvre dont l'origine lui apparaissait comme une faveur de la Providence. Borgia tint parole. »

Le Portugal se montra peut-être encore plus empressé à posséder les enfants d'Ignace. C'est le peuple qui les recevait à bras ouverts en Espagne; en Portugal ce fut le pouvoir qui les appela. Jean III demanda au Pape six de ces hommes apostoliques, pour porter l'Evangile aux Indes orientales qui s'ouvraient devant ses armes. Ignace n'en put offrir que deux. Rodriguez partit le premier; Bobadilla devait le suivre, mais, la fièvre le retenant à Rome, il fut remplacé par François-Xavier. Désigné le 14 mars 1540, Xavier partait le lendemain, ne prenant que le temps de faire racommoder sa soutane, sans songer même à se pourvoir des objets les plus nécessaires à la vie. Ignace s'aperçoit de ce dénûment. « Oh! François, s'écrie-t-il, c'est trop; au moins, un morceau de laine pour vous couvrir. » Et, se dépouillant du gilet qui protégeait sa poitrine contre le froid, il force le missionnaire à s'en revêtir.

L'expédition pour les Indes étant remise à l'année suivante, Rodriguez et Xavier recommencent à Lisbonne la vie qu'ils menaient à Bologne, à Venise, à Rome. Ils visitent les hôpitaux et les prisons, ils instruisent les petits enfants, ils prêchent dans les églises. La cour, le peuple sont émus par l'éloquence des deux Pères. Touché des prodiges de conversion qui s'opèrent jusque dans son palais, le roi témoigne le désir de conserver à son royaume de pareils apôtres. Le

Saint-Siége n'osait refuser, lorsque Ignace, adoptant un moyen terme, proposa à Jean III de conserver Rodriguez dans ses Etats du continent, et de laisser Xavier poursuivre sa route vers les Indes.

C'était le 7 avril 1541 que François-Xavier s'embarquait pour un monde inconnu et allait ouvrir la nouvelle ère des missions par un de ces apostolats qui nous reportent aux premiers temps des conquêtes évangéliques. Nous n'en dirons qu'un seul mot, et nous nous abstiendrons de suivre le récit vif et saisissant que M. Crétineau-Joly donne des conquêtes évangéliques du saint apôtre des temps modernes. Ici encore il y aurait difficulté à réduire ce que l'auteur lui-même a été si souvent contraint d'abréger. Le nom de saint François-Xavier, devenu populaire, est d'ailleurs un de ces noms qui portent avec eux toute leur histoire. Plus tard nous reviendrons sur les missions de la Compagnie de Jésus, que M. Crétineau-Joly n'a pas voulu mêler aux événements intérieurs, pour ne point embarrasser une narration déjà surchargée de détails.

Rodriguez était resté pour évangéliser Lisbonne. Grâces à la munificence du roi, il fonda bientôt un collége dans cette capitale et un second à Coïmbre, qui fut un des plus riches et le plus célèbre de la Péninsule.

Tandis que la Compagnie de Jésus s'établissait ainsi paisiblement sur la terre maternelle, l'Allemagne lui ouvrait un champ où l'attendaient plus de périls et de plus rudes combats. Le luthéranisme avait presque tout envahi; les sectes nées de son sein, se multipliant rapidement, achevaient de répandre au delà du Rhin l'esprit d'indépendance et de révolte. La coupable politique de Charles-Quint avait cru trouver quelque intérêt à laisser toutes ces erreurs s'établir assez librement. Peut-être espérait-il que tant de doctrines opposées seraient annulées l'une par l'autre. Il se plaisait à les mettre en contact entre elles et avec la vérité dans des colloques et des synodes. C'était au fond leur donner de l'importance et leur offrir un sûr moyen de propager leurs principes; c'était en outre ouvrir une voie sans issue, puisque ces conférences, impropres à rien conclure, ne faisaient que retarder la réunion d'un concile œcuménique qui, de l'avis général, pouvait seul trancher les difficultés. Un de ces colloques devant se tenir à Worms, en 1540, Ortiz, député de Charles-Quint, avait besoin d'un théologien consommé, d'un orateur éloquent, d'un prêtre vertueux surtout. Il en demanda un au Pape et à Loyola. Le choix tomba sur Pierre Lefèvre, le premier des disciples d'Ignace et peut-être le plus cher à son cœur, s'il est possible de distinguer une préférence dans ce cœur où l'amour divin semble absorber toute affection terrestre.

Pierre Lefèvre était Savoyard de naissance. « Ce prêtre, dit M. Crétineau-Joly, est un exemple frappant de la puissance de l'association. Pauvre, timide, il ne savait pas même apprécier l'énergie et le talent que son cœur et sa tête renfermaient. Il aurait passé humble et ignoré sur la terre, faisant le bien dans quelque coin d'une vallée des Alpes, lorsque Ignace s'empara de lui au milieu de ses études à l'Université de Paris. Lefèvre était sans volonté, sans ambition : le vœu de pauvreté et d'obéissance ne lui coûta donc guère; mais les entretiens de Loyola, les ardentes aspirations de Xavier, le calme si plein de force de Laynès révélèrent à cet homme les ressources que Dieu avait enfouies dans son cœur. Lefèvre devint ambitieux du salut des âmes. Cette nature longtemps inerte se réveilla sous la main d'Ignace. Nous allons voir ce qu'en peu d'années une pareille transformation lui permit d'accomplir. »

Esprit naturellement droit, Lefèvre eut bientôt vu que le colloque de Worms, comme tous les colloques, conférences, synodes, diètes ayant le même but, n'était qu'un prétexte trouvé par les sectaires afin de traîner les choses en longueur, au moyen d'éternels incidents. Il songea à mettre son temps à profit en essayant de ranimer la foi au cœur des catholiques, et de rappeler le clergé à l'observance de la discipline ecclésiastique.

De Worms, le missionnaire se rendit aux diètes de Spire et de Ratisbonne. A cette dernière se trouvaient les gros bonnets de la Réforme, Bucer, Pistorius et Mélancthon. On discutait devant des juges laïques. Personne ne s'avouait vaincu; tous se montraient plus aigris et plus irréconciliables après le combat. Ainsi qu'il l'avait fait à Worms, le Père Lefèvre se voua à défendre la cause de l'Eglise en dehors de la diète. Ses prédications et les exercices spirituels qu'il donnait avec une grâce irrésistible ranimèrent la piété parmi le clergé et la noblesse. Les plus grands seigneurs de l'empire, venus à Ratisbonne à la suite de Charles-Quint, Allemands, Espagnols, Italiens se pressaient autour de sa chaire. Il y eut de beaux exemples donnés de haut, qui réagirent efficacement sur le peuple.

Un si vaste terrain demandait de nouveaux ouvriers : Ignace envoie encore deux missionnaires, les Pères Claude Le Jay et Bobadilla. Le Jay visite Ratisbonne, Ingolstadt, Augsbourg, Dillingen, Salzbourg. Un jour les sectaires, voulant l'effrayer, le menacèrent de le jeter dans le Danube. « Que m'importe, répondit-il, d'aller au ciel par la voie « d'eau ou par la voie de terre? » Bobadilla parcourt Inspruck, Vienne, Spire, Ratisbonne, prêchant, discutant, décidant les questions théologiques. Si les conférences officielles n'eurent guère d'autre résultat que de mettre en évidence la mauvaise foi des hérétiques, les tra-

vaux des missionnaires produisirent des fruits plus abondants et plus certains.

Lefèvre, après un voyage en Espagne, retourne prendre sa tâche au delà du Rhin. « Ces migrations continuelles ne déplaisaient point à Loyola. Sa compagnie était peu nombreuse; il espérait la multiplier en révélant, dans cent lieux à la fois, le mérite de ses membres. A Ocaña, Lefèvre est présenté aux princesses Marie et Jeanne, filles de Charles-Quint. Elles étaient chrétiennes; il les rend pieuses. Enthousiasmés par ses récits, Jean d'Aragon et Alvare Alphonse, deux prêtres de la chapelle royale, renoncent aux honneurs de la cour; ils suivent Lefèvre, qui, à travers mille dangers, parvient à Spire au mois d'octobre 1542. » Les manières douces et affectueuses du religieux gagnent le clergé de Spire à la vertu. Celui de Mayence était en proie aux divisions et à de honteux désordres; Lefèvre vient à bout d'y rétablir l'union avec la discipline. En reconnaissance, l'archevêque Albert de Brandebourg voulut le forcer d'accepter cent ducats d'or. Le Jésuite, poussé à bout, reçut la somme, qu'il alla partager aussitôt entre les indigents de la ville et les frères de la Compagnie qui étudiaient à Louvain. Peu satisfait de combattre l'hérésie par des discours isolés, il établit à Mayence un cours régulier pour l'explication des saintes Ecritures; ses leçons attiraient des auditeurs de toutes les provinces rhénanes. Ce fut là que se décida la vocation du jeune Canisius.

Un plus grand péril menaçait Cologne. Son archevêque-électeur, Herman de Weiden, chancelait dans la foi. Lefèvre accourt, et, s'il ne put empêcher l'apostasie du lâche Pontife, il contribua beaucoup à empêcher l'entière défection du troupeau. Cet infatigable champion est de nouveau arrêté dans ses luttes. Jean III, de Portugal, donnait sa fille au fils de Charles-Quint, depuis Philippe II, et voulait obtenir d'Ignace un prêtre de confiance pour se rendre à la cour de Castille. Lefèvre part à pied; mais les forces du corps trahissent celles de l'esprit. Contraint par la fièvre de s'arrêter à Louvain et retenu sur sa couche, il trouve encore le moyen de servir l'Eglise et l'institut. Dès que sa santé le lui permet, le Père reprend le chemin d'Espagne. En arrivant à Valladolid, où les jeunes époux tenaient leur cour avec un éclat qui devait bientôt se changer en deuil, il alla droit à l'hôpital : c'était l'auberge ordinaire de la Compagnie. A peine établi, il partage son temps et celui de quelques confrères qui s'étaient joints à lui entre les princes et le peuple; ils passent du palais aux prisons et au lit des mourants. La fondation du collége et de la maison professe de Valladolid fut le prix de ses travaux.

Ce fut là le dernier acte du Père Lefèvre. La vie abandonnait ce

corps épuisé à quarante ans, lorsque arrive un ordre de tout quitter. Il ne s'agissait de rien moins que d'aller défendre la foi catholique au concile de Trente, redoutable mission pour un mourant. On représente au Père qu'il est incapable de supporter le voyage, qu'il mourra sans doute en chemin. « Il n'est pas nécessaire de vivre, ré« pond-il, mais il est nécessaire d'obéir. » L'énergie morale le soutint jusqu'à Rome, où il rendit l'âme à Dieu entre les bras de son bien-aimé Père. Lefèvre était le premier-né des enfants d'Ignace, le premier prêtre de la Compagnie. C'est entre ses mains qu'avaient été prononcés les premiers vœux à Montmartre. Le premier il était allé combattre le protestantisme en Allemagne, sur sa terre natale; n'était-il pas juste qu'il obtînt les prémices de la récompense?

Le résultat naturel de l'apostasie de l'ex-archevêque de Cologne fut de livrer la ville aux protestants, qui débutèrent par chasser les Jésuites. Fouillant dans les archives de la législation, on découvrit un décret prohibant tout établissement nouveau; on le fit revivre, selon une tactique bien connue. Les Jésuites se soumirent et cessèrent d'exister en qualité de corporation, mais ils restèrent comme prêtres et citoyens. Cependant Canisius, à peine âgé de vingt-cinq ans, attaché au collége de Cologne, va plaider la cause de son ordre et de l'Eglise auprès de l'empereur Charles V, qui, frappé du savoir et de la capacité de ce jeune chargé d'affaires, promet sa protection aux catholiques de Cologne. Quelques mois après, Herman de Weiden, solennellement excommunié à Rome, était dépouillé de son titre d'électeur-archevêque.

La situation de la Compagnie en Portugal continuait à être très-florissante. Ignace dirigeait de Rome tous ces mouvements et mettait la dernière main à l'organisation de l'institut. Il entretenait une active correspondance avec ses disciples; il réglait l'intérieur de la maison professe; il formait les novices, se livrait à eux, afin que, dans l'abondance de leurs cœurs, ils vinssent s'ouvrir à lui comme à une mère. Afin de les façonner à la vie de privations qu'ils embrassaient, Loyola ne leur cachait, ne leur adoucissait aucun des points les plus minutieux de la discipline; il fallait l'accepter telle qu'elle était offerte, ou renoncer à la Société.

« Le noviciat et la probation, dont il a prolongé les années, étaient pour lui un temps d'épreuves. Il était difficile d'en sortir vainqueur. Mais, ce temps subi, Ignace, assuré de la vocation des siens, ne redoutait plus de les charger des fonctions les plus importantes. Aussi avec quelle tendresse inquiète suivait-il les progrès des jeunes gens! comme il s'intéressait à leurs études, à leurs plaisirs, et surtout à leur perfection religieuse! »

Ces occupations d'intérieur ne suffisaient ni à l'activité de son esprit ni à l'ardeur de son zèle. D'importants établissements religieux s'élevaient dans Rome sous sa direction. Il fonda successivement la maison des Catéchumènes pour les juifs, les mahométans et les infidèles de toute nation convertis à la foi ; la maison de Sainte-Marthe pour les femmes pénitentes, celle de Sainte-Catherine pour les jeunes filles exposées à la séduction, deux maisons pour les orphelins des deux sexes, qui existent encore aujourd'hui. Un différend étant survenu entre le Pape et le roi de Portugal, Ignace servit de médiateur et rétablit la bonne intelligence entre les deux souverains.

Les prétendus réformés avaient trop bien appris à connaître leurs nouveaux adversaires pour ne point chercher à leur nuire de toute façon. Malheureusement on ne saurait nier qu'ils aient été souvent aidés par ceux-là même qui devaient être leurs adversaires naturels, et que d'étroites jalousies ou des questions d'intérêts privés portaient à faire cause commune avec les ennemis de l'Eglise. Une des premières attaques dirigées contre la Société fut la publication d'une soi-disant *Prédiction de sainte Hildegarde,* vieux pamphlet du moyen âge, dirigé d'abord contre les ordres mendiants, et qu'à l'aide de quelques changements on appliqua aux disciples de Loyola. Le Père Quesnel ne s'est fait faute de recueillir ce morceau, comme pièce justificative, dans son *Histoire* anonyme *des religieux de la Compagnie de Jésus*, où figure également l'anecdote non moins authentique des sauterelles qui parurent en l'an de grâce 1541, lesquelles sauterelles, étant malfaisantes et pondant des œufs noirs, ne pouvaient manquer de représenter les Jésuites. La prophétie, comme nous l'avons dit, était une satire apocryphe du temps de Guillaume de Saint-Amour ; les sauterelles étaient tout simplement un plagiat emprunté aux dix plaies d'Egypte. Il paraît que, depuis longues années, les adversaires des Jésuites ne se mettent pas fort en souci de donner du neuf.

Tant que Luther et ses adeptes crurent embarrasser l'Eglise en proposant un moyen qui leur semblait impossible, ils ne manquèrent point d'en appeler au futur concile. Dès qu'ils se virent pris au mot et qu'ils reconnurent, à la fermeté du Pape Paul III et à la direction des affaires, que le concile annoncé par Clément VII, en 1540, pourrait bien avoir lieu, ils ne cessèrent de mettre obstacle à sa réunion, préférant de beaucoup à une assemblée définitive ces conférences isolées et impuissantes qu'ils provoquaient volontiers, et d'où ils sortaient toujours en se donnant des airs de victoire. Du reste, pour plus de sûreté, après s'en être référés plusieurs fois à la décision d'un concile œcuménique, ils finirent par refuser formellement d'en reconnaître l'autorité. De son côté, Charles-Quint, engagé dans une

fausse voie de politique et désirant surtout affaiblir la France au moyen des querelles religieuses, n'était pas pressé d'en finir avec les protestants. Il s'en tenait aux moyens termes, aux attermoiements; son système était une sorte de *juste-milieu*. Il ne se montra franchement disposé en faveur du concile que lorsque, éclairé par les avis des évêques et du Père Le Jay, il comprit enfin toute la portée des principes de la prétendue réforme et les dangers auxquels son pouvoir allait se trouver exposé. Alors certes, convaincu que l'autel ne pouvait être attaqué sans que le trône n'en ressentît le contre-coup, il consentit à laisser l'Eglise se défendre contre des ennemis qui étaient aussi les siens.

Le concile s'ouvrit à Trente le 13 décembre 1545, le troisième dimanche de l'Avent. Nous devons nous borner à rappeler, d'après M. Crétineau-Joly, le rôle qu'y jouèrent les membres de la Compagnie de Jésus. Le Pape avait envoyé, comme théologiens du Saint-Siége attachés aux légats, les Pères Laynès et Salmeron [1]. Il est intéressant de suivre au sein de cette auguste assemblée, composée des personnages les plus illustres de l'Eglise et de l'Etat, en présence des anciens ordres religieux représentés par leurs supérieurs généraux, ces deux disciples d'un institut naissant, ces deux jeunes hommes dont le premier (Laynès) n'avait que trente-quatre ans et le second à peine trente et un. Mais auparavant rapportons, au moins sommairement, les instructions particulières qu'Ignace leur avait données par écrit. Le véritable esprit du fondateur et sa profonde connaissance du cœur humain se révèlent dans ces communications secrètes.

« Je désire ardemment, pour parler en général, que, dans l'exercice de ce nouvel emploi, vous ne perdiez jamais de vue trois points principaux :

« 1° Dans le concile, la plus grande gloire de Dieu et le bien de l'Eglise universelle;

2° Hors du concile, votre ancienne règle et méthode d'aider les âmes, fin que je me suis principalement proposé d'atteindre par votre départ;

« 3° Le soin particulier de votre âme, afin que vous ne veniez pas à vous négliger et à vous abandonner vous-mêmes, mais que vous vous efforciez au contraire, par une application et une attention assidues, de vous rendre de jour en jour plus dignes de soutenir votre emploi.

« Dans le concile, il faut que vous soyez plutôt lents que prompts à

[1] Le Père Le Jay était aussi à Trente comme représentant du cardinal Othon Truschez, évêque d'Augsbourg.

prendre la parole, réfléchis et charitables dans vos avis sur les choses qui se font ou qui doivent se faire, attentifs et calmes en écoutant, vous appliquant à saisir l'esprit, l'intention et les désirs de ceux qui parlent, afin que vous sachiez plus à propos vous taire ou parler. Dans les discussions qui s'élèveront, il faudra apporter les raisons des deux sentiments, afin que vous ne paraissiez pas attachés à votre propre jugement. Vous devez toujours, selon votre pouvoir, faire en sorte que personne ne se retire après vos discours moins disposé à la paix qu'il ne l'était au commencement... Enfin soyez bien persuadés d'une chose : c'est que, pour traiter convenablement les questions importantes des sciences divines et humaines, il sert beaucoup d'en discourir assis et avec calme, et non à la hâte et comme en passant. Il ne faudra donc pas régler l'ordre et le temps de la discussion d'après votre commodité, mais prendre l'heure de celui qui voudra conférer avec vous, afin qu'il puisse plus facilement aller jusqu'où Dieu veut le conduire. »

Il est à remarquer que ces instructions n'imposent aucune opinion, qu'elles ne recommandent de préférence aucun système à suivre dans les discussions théologiques. La suite prouvera que les Pères avaient conservé la pleine liberté de se prononcer selon leurs lumières et leur conscience; et, du reste, quoi qu'on ait pu dire de la servitude intellectuelle des Jésuites, l'institut n'a jamais, en fait de doctrine, prescrit d'autres limites que celles qui ont été généralement reconnues par l'Eglise.

Hors du concile, les Pères doivent s'employer à confesser, à prêcher, à donner les exercices spirituels, à instruire les enfants, à secourir les pauvres et les mourants, afin d'attirer la grâce de l'Esprit-Saint sur le concile. « Dans vos sermons, continue saint Ignace, ne touchez pas les points mis en controverse par les hérétiques, mais tendez toujours à la réforme des mœurs et à inculquer fortement l'obéissance due à l'Eglise catholique... En entendant les confessions, pensez que tout ce que vous dites à vos pénitents peut être publié sur les toits... Vous visiterez les hôpitaux tour à tour tous les quatre jours, c'est-à-dire chacun une fois la semaine, à des heures qui ne soient pas gênantes pour les malades... Vous fixerez un temps chaque soir pour conférer sur ce que vous aurez fait pendant le jour et sur ce que vous devez faire le lendemain... Le matin vous délibérerez en commun sur la manière d'agir pendant la journée; en outre, vous examinerez votre conscience deux fois par jour... »

Ces instructions furent littéralement suivies et ne contribuèrent pas peu à gagner aux deux Pères l'estime et la considération du plus grand nombre. Au milieu de ce concours de cardinaux, de prélats,

de princes, d'ambassadeurs, les Jésuites prêchaient, catéchisaient dans les églises et dans les hôpitaux; ils mendiaient pour distribuer les aumônes aux pauvres; ils étaient eux-mêmes si pauvrement vêtus que les légats crurent devoir les contraindre à recevoir des vêtements neufs.

Dès la sixième session on s'occupa du dogme de la justification, matière des plus difficiles et point de controverse décisif contre les protestants. Le Père Salmeron prit la parole le premier. Laynès, chargé de résumer la discussion, déploya une telle fidélité de mémoire et parla avec tant de lucidité que les légats lui enjoignirent de continuer la même tâche pour toutes les affaires en litige. Le Jay expliquait le texte de saint Paul sur la grâce. Les cardinaux légats chargèrent encore Laynès et Salmeron de faire la nomenclature des erreurs dont les théologiens avaient à s'occuper dans les réunions préparatoires. Ils eurent en outre à recueillir les actes des conciles, les bulles pontificales, les citations des saints Pères et des docteurs qui condamnaient les doctrines suspectes. Ce travail servait de formulaire; il exigeait de grandes recherches et une profonde science théologique. Tout en s'en occupant, Salmeron prononça devant le synode un discours latin dont l'assemblée demanda la publication d'une voix unanime.

Dans la discussion sur les sacrements, on n'accordait qu'une heure aux orateurs pour proposer leurs difficultés; une exception fut faite en faveur de Laynès, dont l'éloquence excellait à exposer et à résoudre les points controversés; le concile l'autorisa à parler pendant trois heures. Son opinion écrite formait habituellement la base des décrets.

Les événements politiques ayant forcé de suspendre la tenue du concile, Laynès et Salmeron reparurent à la reprise des sessions, en 1551. Le nouveau Pape, Jules III, leur avait confirmé le titre de théologiens et orateurs du Saint-Siége. En cette qualité, ils avaient le droit de prendre les premiers la parole. Avant d'aborder la controverse, Laynès déclara qu'il ne citerait aucun texte de Père ou de Docteur dont il n'eût pas lu tout l'ouvrage et dont il n'eût extrait tous les passages prouvant jusqu'à l'évidence le véritable sentiment de l'auteur. C'était faire preuve d'une rare érudition, mais en même temps cette manière de procéder coupait court aux contestations si souvent fondées uniquement sur l'abus le plus étrange des passages isolés. Ce même jour Laynès parla sur le sacrement de l'Eucharistie et apporta les textes de trente-six Pères ou Docteurs, dont le sentiment établissait d'une manière incontestable la croyance traditionnelle de l'Église. Sa santé ne put tenir à ces travaux multipliés : il se vit forcé de s'absen-

ter, et le concile décida que les séances solennelles seraient suspendues tant que Laynès serait dans l'impossibilité d'y assister.

La levée de boucliers des protestants en Allemagne, en l'année 1552, fut encore une entrave à la tenue du concile de Trente, qui ne se r'ouvrit qu'en 1562, sous le pontificat de Pie IV. Dans l'intervalle, saint Ignace était mort; Laynès, élu général de la Compagnie, s'était rendu en France, au colloque de Poissy, et avait eu de fréquentes conférences avec Théodore de Bèze et les autres chefs du calvinisme.

Il eut bientôt aperçu que le colloque n'aboutirait qu'à faire du scandale: la secte naissante ne demandait pas autre chose. Aussi le Père se proposa-t-il deux fins dont il ne se départit point : écarter la reine-mère et son fils du colloque, où les novateurs cherchaient à insinuer leurs doctrines, dissoudre l'assemblée et engager les docteurs protestants, Bèze surtout, à se rendre au concile de Trente; mais ils n'eurent garde d'accepter ce dernier parti.

Le concile avait repris ses séances, plus nombreux et plus imposant que jamais, lorsque Laynès arriva, toujours d'après les ordres du souverain Pontife. Les Pères Salmeron et Jean Covillon s'y trouvaient déjà, ce dernier en qualité d'envoyé extraordinaire du duc de Bavière. Canisius, qui avait été appelé pour donner des renseignements sur l'état religieux de l'Allemagne, eut bientôt la permission de retourner à ses travaux. Peu de jours après l'arrivée de Laynès, la discussion commença sur le sacrifice de la messe; Salmeron l'avait déjà abordée dans un discours qui fut réservé *ad acta*. Laynès parla du haut d'une chaire dressée exprès, afin qu'on pût l'entendre de tous les points de l'enceinte. Pendant près de deux heures, il entretint l'assemblée sur la matière si délicate du sacrement de l'Eucharistie; il exposa et résolut les difficultés, il précisa le dogme catholique avec une exactitude qui réunit tous les suffrages. Plus tard il fit une nouvelle preuve de son savoir et de la franchise de ses opinions en soutenant dans la question des mariages clandestins un sentiment qui n'était ni celui de Rome, ni celui des grandes puissances. Entre les discours qui achevèrent d'établir sa renommée théologique, il faut mettre au premier rang celui qu'il prononça sur l'origine du pouvoir des évêques. Ce discours, déposé aux archives du Vatican et qui a été entièrement défiguré dans l'histoire de Fra-Paolo, faisait dire au cardinal de Lorraine, tout à la fois ami et adversaire de Laynès : « *C'est le plus beau coup de canon tiré en faveur des Papes.* » Les légats s'étaient écriés, de leur côté : « *Le Saint-Siége doit beaucoup à un seul homme pour tout ce qu'il a fait en un seul jour.* »

Le concile se sépara en 1563, après avoir approuvé et loué l'institut de Loyala, dont l'extension était généralement considérée comme

le plus sûr moyen de combattre l'hérésie, de ranimer la foi, de répandre une instruction solide, de faire revivre la discipline ecclésiastique. Déjà la Compagnie avait été mise en position d'expliquer l'article de constitution qui lui fermait l'entrée des dignités. Le Jay et Bobadilla avaient refusé l'honneur de l'épiscopat. Ignace fut obligé de lutter avec respect, mais avec fermeté, contre Ferdinand, roi des Romains, et contre le Pape, qui tenaient beaucoup à placer le Père Le Jay sur le siége important de Trieste. C'est à cette occasion qu'il traça au souverain Pontife, en peu de mots, le caractère et la destination de son ordre, en s'inspirant des idées militaires toujours chères à son imagination. « Très-saint Père, je considère toutes les autres sociétés religieuses comme des escadrons de soldats qui demeurent au poste assigné par l'honneur, qui font face à l'ennemi en maintenant toujours le même ordre de bataille et la même manière de se servir de leurs armes; mais nous, nous sommes des éclaireurs qui, dans les alarmes, qui, dans les surprises de jour et de nuit, doivent sans cesse être prêts à vaincre ou à mourir. Nous devons attaquer, défendre selon les circonstances, nous porter partout et tenir partout l'ennemi en éveil. »

Depuis son entrée en Espagne, la Compagnie n'avait cessé de faire des progrès, malgré d'assez fortes oppositions suscitées par les Universités et par certains corps religieux. Les déclamations auxquelles se livra le Dominicain Melchior Cano furent sévèrement réprimées par un décret du général des Frères prêcheurs, Romée de Chatillon, décret fort honorable pour celui qui l'a signé, car il montre clairement que les divisions survenues entre certaines corporations ecclésiastiques doivent être attribuées aux passions individuelles et non à l'esprit général des instituts.

Après avoir parlé avec honneur de la Société de Jésus et avoir recommandé l'union avec ses membres comme avec de nouveaux compagnons d'armes envoyés par le Saint-Siége, le décret conclut en ces termes: « Nous ordonnons à tous et à chacun de vous, par ces présentes, avec l'autorité de notre charge, par la vertu de l'Esprit-Saint et de la sainte obéissance, et sous les peines à déterminer à notre choix, nous commandons que vous n'ayez pas l'audace, soit dans les leçons, les sermons et les réunions publiques, soit dans les entretiens privés, de calomnier le susdit ordre, approuvé et confirmé par le Siége apostolique, ou ses constitutions, ou d'en parler défavorablement; mais qu'au contraire vous vous efforciez d'aider cet ordre et ses prêtres, comme vos compagnons d'armes, et de les protéger et défendre contre leurs adversaires. En foi et confirmation de quoi, etc. »

Ce décret, tout explicite qu'il était, ne suffit ni pour imposer silence

à Melchior Cano, ni pour désarmer les ennemis des Jésuites. L'Université d'Alcala, l'archevêque de Tolède se déclarent contre eux. A Sarragosse, un vicaire général alla jusqu'à les frapper d'excommunication; mais leur innocence fut bientôt reconnue, et la violence de leurs adversaires ne servit qu'à leur préparer un triomphe plus éclatant. Cependant l'institut venait de faire deux précieuses acquisitions: Don Antoine de Cordoue, recteur de l'Université de Salamanque, jeune, riche, favori de Charles-Quint, sur le point d'être promu au cardinalat, renonce à tous les honneurs pour entrer au noviciat des Jésuites. Quelques années auparavant, Ignace avait fait une conquête plus importante encore et plus glorieuse dans la personne du duc de Candie, qui fut depuis saint François de Borgia.

Nulle part la Société de Jésus n'était mieux vue qu'en Portugal. L'éclat que jetaient les succès apostoliques de François-Xavier et de ses compagnons, les avantages réels qu'en retirait le royaume, contribuaient à leur gagner la faveur des grands et du peuple.

La France était loin d'offrir les mêmes facilités à la Compagnie, quoique née et recrutée au sein même de l'Université de Paris; celle-ci se montra plutôt marâtre que mère. Elle aperçut bientôt des rivaux dans ses anciens élèves, et cette crainte de la concurrence, si puissante à toutes les époques, éveilla ses défiances. D'abord elle tenta d'attirer à elle le nouvel institut en donnant à l'un de ses membres la charge de procureur du collége des Lombards. Le procédé ne manquait pas d'habileté: c'était, sous voile de bon vouloir, absorber à son profit une rivalité naissante et s'opposer à l'établissement de l'ordre comme institution libre et indépendante. Loyola ne prit pas le change: il enjoignit au dignitaire de se démettre de ses fonctions, et aux écoliers de renoncer à toutes les bourses dont ils jouissaient.

Nous avons vu que le premier protecteur déclaré de la Compagnie en France fut l'évêque de Clermont, Guillaume Duprat, qui, en mourant, l'institua héritière d'une partie de ses biens. Quelques années après, les cardinaux de Guise et de Lorraine lui offrirent un patronage plus puissant. Les instances du cardinal de Guise déterminèrent Henri II à donner, en 1550 (seize ans après le vœu de Montmartre et dix ans après la bulle d'institution), des lettres patentes par lesquelles, « agréant et approuvant les bulles obtenues par la Société de Jésus, il permettait auxdits Frères qu'ils pussent construire, édifier et faire bâtir, des biens qui leur seraient aumônés, une maison et collége, en la ville de Paris seulement, et non ès autres villes, pour y vivre selon leurs règles et statuts, et mandait à ses cours de Parlement de vérifier lesdites lettres et faire et souffrir jouir lesdits Frères de leursdits priviléges. » Restait à faire entériner les lettres au Parle-

ment. Le parquet, composé de Bruslart, procureur général, Marillac et Séguier, avocats généraux, conclut à empêcher l'entérinement et vérification, et supplia la cour *de faire remontrances au roi à ce que l'autorisation desdites lettres ne passât.* Les gens du roi donnaient pour motifs que le nouvel institut préjudicierait au monarque, à l'Etat et à l'ordre hiérarchique. Sur cet incident, le conseil privé, chargé d'examiner les bulles et constitutions, déclare n'y rien trouver de contraire aux lois ni au maintien de la hiérarchie ecclésiastique ou civile. En conséquence, le 10 janvier 1552, le roi adresse des lettres de jussion au Parlement pour qu'il eût à enregistrer ses lettres patentes. Seize jours après, nouveau réquisitoire dans lequel Séguier persiste dans ses conclusions. Le Parlement avait son système arrêté. Outre l'antipathie pour les Jésuites, assez naturel chez un corps qui n'était pas resté étranger, tant s'en faut, aux doctrines de Luther et de Calvin, l'envie de jouer un rôle politique, dont le Parlement donna par la suite assez de preuves, suffisait pour lui faire saisir une occasion de résistance dans laquelle il se sentait soutenu par l'Université et par une partie du clergé. Ce qu'on ne conçoit pas aussi bien, ou du moins ce qui ne s'accorde nullement avec notre système actuel d'administration, c'est la liberté avec laquelle le parquet, les gens du roi donnaient des conclusions contraires aux ordres exprès du gouvernement du roi.

Deux ans après le Parlement arrête, chambres assemblées, « que lesdites bulles et lettres patentes seront communiquées tant à l'évêque de Paris qu'à la Faculté de théologie de cette ville, pour, parties ouïes, être ordonné ce que de raison. »

L'avis de la Faculté fut tel qu'on devait l'attendre. Quant à l'archevêque Eustache du Bellay, il est bon de savoir qu'avant de porter la mitre il avait été président du Parlement, et par conséquent imbu des idées de cette Compagnie. Il avait d'ailleurs des griefs particuliers contre la maison de Lorraine, et il entrait dans ses vues de lutter avec les cardinaux de Lorraine et de Guise, qui s'étaient déclarés en faveur des Jésuites[1].

Pendant que ceci se passait à Paris, les disciples d'Ignace ne demeuraient pas oisifs dans le reste de l'Europe. Deux d'entre eux rappelaient aux sentiments religieux et à un commencement de civilisation l'île de Corse, pays en pleine barbarie, vrai repaire de brigands. D'autres luttaient, en Allemagne, contre les fléaux de tout genre qui la ravageaient. Tandis que Canisius défendait la foi dans la chaire des églises et des Universités, publiait son catéchisme devenu populaire,

[1] Voir sur le caractère d'Eustache du Bellay l'histoire de M. Crétineau-Joly, t. Ier, p. 317 et suiv.

et refusait l'évêché de Vienne, malgré les instances du roi des Romains, le Père Nicolas de Lannoy et ses compagnons se dévouaient dans cette même ville de Vienne au service des pestiférés.

Ignace s'absentait rarement de Rome, et seulement pour des motifs très-graves. C'est ainsi que, sur l'injonction du Pape, il alla rétablir la paix entre les habitants de Tivoli et ceux de San-Angelo, et qu'il se transporta à Naples pour réconcilier le duc Ascagne Colonna et Jeanne d'Aragon, sa femme. Il correspondait avec des rois, avec les princes de l'Église et de l'Etat, avec les Pères de la Compagnie dispersés dans toute l'Europe, et jusqu'au fond de l'Asie et de l'Amérique. Il ne négligeait point pour cela le progrès spirituel des novices et le perfectionnement de l'Institut. Afin de faciliter l'administration, il avait divisé l'ordre en provinces soumises à la direction d'un supérieur particulier. Canisius fut le premier provincial d'Allemagne, Pasquier-Brouet d'Italie. Ce dernier ayant été envoyé en France, Laynès lui succéda. Son élévation donna au saint fondateur l'occasion de montrer quel prix il attachait à une obéissance humble et prompte. Laynès était une des gloires de l'ordre, et, de plus, il avait toute la confiance et toute l'affection de Loyola. Nommé provincial d'Italie, il se plaignit de ce que les sujets les plus distingués étaient appelés à Rome, au préjudice des autres établissements de la province. Le général lui expliqua ses motifs; Laynès insista trop vivement peut-être. Aussitôt Ignace lui écrit: « Réfléchissez sur votre procédé. Annoncez-moi si vous croyez avoir failli; et, au cas que vous vous jugiez coupable, faites-moi savoir quelle peine vous êtes prêt à subir pour votre faute. » Cette lettre fait rentrer Laynès en lui-même; il s'humilie et choisit sa pénitence, une pénitence incroyable, la plus terrible sûrement qu'un esprit de cette trempe pût s'imposer. Il demande qu'on lui interdise la prédication et l'étude, et qu'on ne lui laisse d'autre livre que son bréviaire. Le général se garda bien d'obtempérer à ce vœu : il adoucit la peine et lui ordonna de composer une somme de théologie.

L'avénement au souverain pontificat de Paul IV, qui, avec saint Gaëtan de Thienne, avait fondé l'institut des Théatins, alarma d'abord les Pères de la Compagnie de Jésus; mais le Pontife n'était plus le cardinal Caraffa ni le chef d'ordre des clercs réguliers. La première pensée de Paul IV, dit M. Crétineau-Joly, fut de revêtir Laynès de la pourpre romaine; et, ne pouvant vaincre son humble résistance, il lui confia la mission épineuse de réformer la daterie, tribunal où se traitent les affaires concernant les bénéfices ecclésiastiques. Après la mort d'Ignace, Paul IV exigea cependant que son successeur au généralat ne fût élu que pour trois ans, et que la Compagnie récitât l'office du chœur; mais ces deux changements n'ayant jamais été prescrits

en forme authentique, ni autorisés par les Papes suivants, on en revint à la règle primitive.

La santé d'Ignace était ruinée par les travaux. Il s'était déjà fait donner par ses disciples un vice-gérant. Sentant sa fin approcher, il s'appliqua avec un nouveau zèle à la consolation des mourants, et il expira le 31 juillet 1556, à l'âge de soixante-cinq ans. Ce fut sur son lit de douleur qu'il établit pour la Société les oraisons des Quarante Heures adoptées par toute l'Église. Nous n'avons point à parler ici de ses vertus; l'Église catholique leur a rendu et leur rend encore un hommage assez éclatant. « Nous ne croyons pas, disait naguère un « écrivain qui fait autorité [1], qu'un lecteur impartial de ses écrits, un « exact historien de sa vie, mette jamais en question l'intégrité et la « probité de cet homme; nous ne croyons pas qu'on puisse lui con- « tester le mérite d'une dévotion à la fois sincère, habituelle et pro- « fonde. » Cette déclaration d'un protestant éclairé et de bonne foi répond à ceux qui récusent le témoignage de l'Église [2].

La guerre allumée entre Paul IV et Philippe II vint entraver la nomination d'un second général de la Compagnie. Le roi d'Espagne ayant défendu aux Jésuites, qui se trouvaient dans ses Etats, de se rendre à Rome, la congrégation générale ne put s'assembler que deux ans après, en 1558. Jacques Laynès réunit la majorité des voix. Conformément aux ordres du fondateur, la congrégation, avant de se séparer, s'occupa de revoir et de confirmer de nouveau les constitutions de l'ordre.

Tout ceci fut pour la Société une épreuve qu'elle traversa sans secousse, et d'où elle sortit plus forte qu'auparavant. Laynès avait à consolider et à développer ce qu'Ignace avait fondé; il ne faillit point à sa mission. François de Borgia se trouvait toujours en Espagne, où sa présence était réclamée par l'état des affaires. L'esprit soupçonneux de Charles V n'était point sans inquiétude sur les progrès de la Compagnie, mais l'estime qu'il professait pour l'ancien duc de Candie servait de contre-poids. Après son abdication, il appela François près de sa personne, au monastère de Saint-Just, et il le pressa de partager sa retraite; mais le Père déclina respectueusement cet hon-

[1] Voyez un article remarquable sur la Compagnie de Jésus, dans la *Revue d'Edimbourg*, 1842.

[2] Nous avons parlé des établissement dont saint Ignace dota la ville de Rome. Il faut ajouter à ces fondations; le collége Romain et le collége Germanique, qui ont donné à l'Église neuf souverains Pontifes et une foule de cardinaux, d'évêques, de docteurs, de missionnaires, de saints et de martyrs. L'histoire de M. Crétineau-Joly contient des détails d'un grand intérêt sur les commencements de ces deux illustres maisons.

neur en faisant connaître au monarque la nature de ses engagements dans un ordre dont il exposa les règles et la tendance. Cette franchise accrut l'affection du prince, qui lui confia une mission toute de confiance auprès de la cour de Portugal. Un an était à peine écoulé qu'il voulait être assisté par lui au lit de mort, et qu'il l'instituait son exécuteur testamentaire. En reconnaissance, le Père François de Borgia prononça l'oraison funèbre de Charles-Quint devant la cour d'Espagne; qui donc mieux que ce prince-missionnaire pouvait parler du néant des grandeurs humaines sur le tombeau de l'ex-empereur?

Cette même année 1558, l'Université d'Alcala faisait une démarche que nous croyons sans exemple dans les fastes universitaires. Trente-quatre de ses docteurs, ayant à leur tête le recteur Deza et François Tolet, regardé comme un prodige de science, entraient dans la Compagnie, et, par suite, l'Université devenait une succursale des Jésuites. L'année suivante le Père Gonzalès était appelé à la cour de Portugal pour faire l'éducation du jeune roi dom Sébastien.

Paul IV mourut en 1559; l'élection de Pie IV (cardinal de Médicis) assura les disciples d'Ignace d'une haute protection. Un orage ayant éclaté contre eux à Venise, les recommandations du nouveau Pape contribuèrent puissamment à le dissiper. Il leur accordait en même temps, par la bulle *Etsi ex debito*, de grandes facilités pour établir des fondations. Par une seconde bulle (*Exponi nobis*), il donnait au général et à ses délégués le droit de conférer les grades universitaires aux membres de l'ordre, aux écoliers externes pauvres et même aux écoliers riches, si les Universités refusaient de les recevoir, à la charge par ces derniers de payer la taxe établie. Les priviléges concédés par ces deux bulles devinrent la source de querelles incessantes pour l'ordre : la première limitait les priviléges des ordres mendiants; la seconde excitait les animosités de toutes les corporations enseignantes.

En France, la mort tragique de Henri II (1559) avait appelé au trône François II encore enfant. Les Jésuites profitèrent du changement de règne et du crédit des Guise, qui les favorisaient, pour revenir sur l'affaire de leur rétablissement. Le 15 février 1560, injonction est faite au Parlement d'entériner les lettres patentes ensevelies au greffe depuis huit ans; — résistance du Parlement; — 25 avril, nouvel ordre de procéder à l'homologation et vérification desdites lettres et bulles. Le Parlement, sans s'opposer directement, recourt, comme d'ordinaire, aux moyens dilatoires. Il se rejette sur l'évêque de Paris et sur l'Université, qui conclut à la non-admission. Le résultat n'était pas douteux. Il suffit de lire les accusations vagues et banales portées contre les Jésuites pour apercevoir le vrai motif qui dictait la

sentence. L'Université et l'évêque se fondaient en particulier sur les priviléges exorbitants de la Société. Pour couper court aux difficultés, les Jésuites, dans une dernière requête au roi, renoncèrent à tout ce que ces priviléges pouvaient renfermer de contraire aux usages de l'Eglise gallicane et aux lois du royaume. Le Parlement, poussé à bout, céda à la fin, mais seulement sur un nouvel ordre du roi et sur une lettre impérative de la régente Catherine de Médicis, en demandant « que lesdits Pères fussent reçus par forme de société et de compagnie seulement, et non de religion nouvelle, lesquels seront tenus de prendre un autre nom que Jésus ou Jésuites. » La question de reconnaissance légale de la Compagnie était revenue à l'occasion du testament de l'évêque de Clermont; le Parlement s'en tira en renvoyant le fond de l'affaire aux états généraux ou au futur concile national, tout en permettant aux Jésuites d'entrer en possession des legs (1561).

A cette même époque se réunissait le concile national de Poissy. Laynès, alors général, s'y rendait, non-seulement pour combattre les hérétiques, mais aussi pour mener à terme la reconnaissance de l'ordre en France. La décision définitive avait été réservée au concile, ainsi que nous l'avons vu, par le dernier arrêt du Parlement. Les cardinaux de Tournon, de Lorraine, de Bourbon, d'Armagnac et de Guise se prononçaient en faveur de l'institut; l'évêque de Paris, devenu moins hostile, l'acceptait avec les réserves ci-dessus énoncées dans l'arrêt ou provenant de la renonciation aux priviléges contraires à sa juridiction. Moyennant ces restrictions, le décret d'admission de la Compagnie fut prononcé trois jours avant l'arrivée de Laynès. Nous ne reviendrons pas sur la conduite que tint le docte religieux à l'assemblée de Poissy vis-à-vis des chefs calvinistes. C'est à la suite de ce colloque de Poissy que Calvin écrivait : « Ne faites faute de « défaire le pays de ces zélés faquins qui exhortent les peuples par « leurs discours à se bander contre nous, noircissent notre conduite, « et veulent faire passer pour rêverie notre croyance. Pareils monstres « doivent être étouffés comme je fis ici en l'exécution de Michel Ser- « vet, Espagnol [1]. »

Les Jésuites étaient autorisés seulement sous le nom de *Société du collége de Clermont*, et ce collége devint en peu de temps assez florissant pour redoubler les craintes de l'Université. Leurs cours réunissaient plus de mille auditeurs. En 1562, ils profitèrent des bonnes dispositions du recteur Julien de Saint-Germain pour se faire délivrer des lettres de scolarité et tous les priviléges dont jouissaient les membres du corps universitaire. Bientôt après, munis de ces diplô-

[1] *Histoire religieuse, politique et littéraire de la Compagnie de Jésus*, t. Ier, p. 422.

mes, ils s'annoncent comme faisant partie intégrante de l'Université. A ce coup menaçant, les quatre Facultés réunies ne voient rien de plus pressé que de fermer la porte à l'ennemi imprudemment introduit. Les Jésuites sont cités devant le conseil, et, après une lutte de subtilités, dans laquelle il faut bien reconnaître que la loi ni le droit n'étaient pour leurs adversaires, ils en appellent au Parlement. C'était sans doute tirer l'affaire en longueur, mais c'était en même temps se jeter à la gueule du loup.

La province ne se montrait pas aussi difficile que la capitale. Les progrès toujours croissants du calvinisme faisaient désirer de toutes parts l'établissement de ses adversaires les plus actifs, et ce n'était pas sans raison. Partout où les Jésuites purent pénétrer, à Lyon, en Auvergne, en Languedoc, en Rouergue, l'action protestante fut fort amoindrie; ils semblaient se multiplier pour la combattre. Le Père Edmond Auger prêchait en Dauphiné; il tombe entre les mains du baron des Adrets, et n'échappe à la mort que par une sorte de miracle. Le Père Pelletier court un semblable danger à Pamiers. Possevin luttait à Lyon contre Pierre Viret, le plus brillant orateur du calvinisme; le Père Auger, de retour dans cette ville, qu'il avait déjà évangélisée, y rencontra la peste, et se consacra au service des malades. Pour reconnaître ce beau dévouement, Lyon donna à la Compagnie le collége de la Trinité; on voit que les Jésuites achetaient assez cher les donations.

Tandis que l'Université de Louvain croyait de sa dignité de suivre les traces de celle de Paris en repoussant les Jésuites [1], ils étaient reçus avec empressement à Trèves, à Anvers, à Mayence, à Cologne. La Compagnie eut bientôt deux provinces dans cette partie de l'Allemagne. Le Père Possevin avait déjà fait ses preuves en Savoie, où il venait de tenir tête à quatorze ministres réunis, et d'obtenir l'abjuration de trente-quatre chefs calvinistes. Canisius combattait à Strasbourg, à Dillingen; le Pape le désignait pour accompagner le légat apostolique en Pologne, et il soutenait dignement la cause de l'Église au sein de la diète de Pétrikaw. A son retour, il ajoute à ses conquêtes celle d'Agricola, le disciple et l'ami de Melancthon. Cette conversion ayant redoublé les colères des luthériens, Canisius écrivait au général Laynès : « Béni soit le Seigneur qui veut rendre ses servi-
« teurs illustres par la haine que les hérétiques font éclater contre
« eux... Bientôt peut-être ils passeront des menaces aux coups et aux
« conséquences les plus cruelles. Fasse le Ciel que, plus ils tâchent de

[1] Le conseil de Brabant sembla, de son côté, prendre pour règle de conduite la marche suivie par le Parlement de Paris.

« nous décrier, plus nous nous empressions de leur montrer de cha-
« rité! Ils sont nos persécuteurs, mais ils sont aussi nos frères... »

Les services rendus à la Souabe par les Jésuites, et en particulier par le Père Canisius, leur méritèrent la concession de l'Université de Dillingen, ainsi que le reconnaissait expressément l'acte de donation consenti par le cardinal d'Augsbourg. D'autres Pères remplissaient diverses missions en Écosse, en Irlande, en Angleterre. Sur ces entrefaites, une intrigue était ourdie à Rome et à Milan, dans le but de perdre la Compagnie aux yeux du Pape. La retraite subite et le changement de vie de l'illustre Charles Borromée donna lieu à l'imputation si souvent renouvelée de captation. On attaquait surtout le Père Ribera, qui était en même temps accusé de crimes contre nature, ainsi que tous ses confrères du Milanais. Pie IV n'ajouta aucune foi à ces calomnies; mais il craignait de voir enlever son neveu aux grands desseins qu'il avait sur lui. Il redoutait l'influence de Ribera, directeur de Charles, qui possédait sa confiance. Laynès, pour dissiper entièrement ces craintes, envoya le Père à la mission des Indes; le Pape répondit en allant visiter les maisons de la Compagnie, et en lui confiant la direction du séminaire romain. Peu de temps après, le souverain Pontife trouva une nouvelle occasion de déclarer ses sentiments envers les disciples d'Ignace. Un évêque ayant publié deux mémoires contre la Société, la fausseté des allégations fut prouvée juridiquement, et l'auteur condamné à la prison. Pie IV adressa à l'empereur Maximilien II un bref dans lequel il s'exprimait en ces termes :

« Nous avons été averti que quelques-uns, sans respect de la crainte de Dieu ni du salut de leur propre conscience, se laissant aveugler par l'envie et dominer par la passion de leurs mauvais désirs, ont publié... certains libelles diffamatoires remplis de mensonges contre toute la Société de Jésus, et particulièrement contre quelques membres qui sont plus connus et plus estimés. Nous sommes désespéré de voir ainsi attaquer la bonne renommée... d'une religion qui a tant servi et sert encore avec un si grand fruit la sainte Église catholique. »

Le Pape déclare ensuite qu'il a chargé une congrégation de cardinaux de faire une enquête au sujet desdites accusations, et termine ainsi :

« Après avoir mis toute diligence à s'acquitter de leur mission, et après avoir découvert la vérité, nos délégués nous ont assuré que tout ce qui avait été dit était faux, controuvé, et l'œuvre d'ennemis jurés de la Société, qui n'avaient eu pour but que de l'exposer à la haine et au mépris de tous. Nous avons voulu en écrire à Votre Majesté, autant pour rendre à la vérité l'hommage que nous lui devons, et pour vous avertir de n'ajouter aucune foi à ces mensonges effrontés publiés contre la Compagnie, que pour vous prier de favoriser, comme un

juste catholique et sage prince, l'innocence et la vertu des Pères de cette Compagnie. » Ces paroles d'un Pape qu'on avait cherché, par de perfides insinuations, à indisposer contre les Jésuites, étaient une belle justification, et elles durent répandre une grande douceur sur les derniers jours de Laynès, qui, vieilli avant l'âge, usé par les fatigues et l'étude, expirait dans Rome à cinquante-trois ans, le 19 janvier 1565.

Ici s'arrête le récit de M. Crétineau-Joly, en ce qui concerne l'histoire européenne de la Compagnie de Jésus. Un dernier chapitre est réservé aux missions étrangères, chapitre qu'il faudrait citer en entier pour avoir un aperçu des travaux apostoliques de l'institut, durant les vingt-quatre années qui s'écoulèrent depuis le départ de saint François-Xavier, en 1541, jusqu'à la mort du général Laynès.

Xavier était mort sur un rivage désert, en vue des côtes de la Chine, où il brûlait d'établir le règne du Christ, et dans cette même année 1552, la côte de la pêcherie était arrosée du sang de deux Jésuites, Louis Mendez et Paul Vallez, prémices des martyrs de la Compagnie. Plus tard, un troisième, le Père Paul de Castro, souffrait et mourait encore pour la foi. L'Évangile faisait de rapides progrès aux Moluques, sur la côte des Indes, à l'île Célèbes, à Ceylan, au Japon. La Chine elle-même avait vu par trois fois les Jésuites aborder sa rive inhospitalière, et essayer d'y jeter la bonne semence; mais le temps de la moisson n'était pas encore venu.

Dès l'année 1549, six Pères de la Compagnie s'embarquaient en Portugal sur une flotte destinée pour le Brésil. Les Portugais y bâtirent la ville de San-Salvador; mais il était réservé aux missionnaires de la peupler. Ils vont chercher les sauvages dans leurs huttes, gagnent leur confiance, les apprivoisent peu à peu aux usages et aux mœurs de l'Europe. Ils ne cessent de les défendre contre l'avide cruauté des vainqueurs étrangers et contre la barbarie plus horrible encore de leurs ennemis indigènes. Plus d'une fois on les vit aller disputer à une mort certaine des tribus entières tombées entre les mains des anthropophages. S'ils ne peuvent sauver le corps, ils s'attachent à sauver l'âme, et ils baptisent les malheureux qui vont servir de pâture aux cannibales. Mais bientôt les cannibales se persuadent que cette eau répandue sur les victimes rend leur chair moins succulente. On menace les Jésuites du même sort; ces menaces sont pour eux un nouveau stimulant. Au reste, la vengeance des mangeurs d'hommes était quelquefois moins à redouter que la gratitude des tribus délivrées. C'est ainsi que les Cariges se firent les bourreaux des Pères Soza et Corréa, qui les avaient arrachés aux festins d'une peuplade sanguinaire; et, pour couronner l'œuvre, le massacre eut lieu à l'instigation d'un Espagnol.

Vers le même temps nous voyons l'Afrique presque entourée d'une ceinture de missions de la Compagnie. Nous trouvons des Jésuites au Congo, dans le royaume d'Angola, dans la Cafrerie, en Abyssinie, en Egypte. Ils pénètrent dans l'intérieur de l'Ethiopie et jusqu'au Monomotapa. Cette dernière contrée envoya au ciel le Père Silveria couronné de la palme des martyrs, tandis que le Père Oviedo, captif au fond des déserts de l'Abyssinie, souffrait un martyre plus long et non moins glorieux. Pressé par le Pape de partir le plus tôt possible, il arrachait une feuille blanche de son bréviaire et lui répondait : « Très-saint Père, je ne connais aucun moyen d'échapper; les mahométans nous circonviennent partout. Dernièrement ils ont encore tué un des nôtres, André Gualdamez; mais, quelles que soient les tribulations qui nous assiègent, je désire bien vivement rester sur ce sol ingrat, afin de souffrir et peut-être de mourir pour Jésus-Christ. »

« Il n'y avait que vingt-quatre ans, dit en terminant M. Crétineau-Joly, que la Société était établie, et déjà elle couvrait une partie de l'univers. Les catholiques d'Europe appelaient ses Pères à leur secours, tantôt comme des guides, tantôt comme des maîtres dans la foi. Les habitants du Nouveau-Monde les invoquaient comme médiateurs entre la cupidité des hommes et la justice de Dieu. Partout ils apparaissaient réformant les mœurs, instruisant la jeunesse, combattant les hérétiques, défiant la calomnie, bravant les souffrances et se vouant à tous les martyres. Cet institut, à peine né, embrassait tous les apostolats; il avait en lui une force que sa jeunesse allait développer, et cette force si soudaine, si irrésistible, frappait de stupeur tous ceux qu'elle ne comblait pas de joie ou d'orgueil. »

Nous n'avons pas à revenir sur le mérite d'un ouvrage si plein de choses. Il nous a semblé que la meilleure manière d'éclairer le jugement de nos lecteurs était de leur offrir une analyse étendue de ce livre, qui a dû coûter de longues recherches. Les archives de la Compagnie de Jésus ont été ouvertes à l'auteur, comme il le dit lui-même, et sa probité nous fait croire qu'il y a puisé librement, sans prévention d'aucune sorte. Quoique le premier mérite soit ici la véracité, le nombre et l'ordre lumineux des faits, il serait injuste de ne pas tenir compte à M. Crétineau-Joly d'un style clair et soutenu, libre et facile. Sa phrase a la noblesse et la rapidité qui conviennent à l'histoire. Si la suite répond à ce premier volume, ainsi que tout porte à l'espérer, l'auteur aura élevé un monument doublement honorable, comme œuvre historique et comme solide défense de la vérité.

A. Combeguille.

# LA DETTE HAITIENNE

## ET SA LIQUIDATION;

## AVANTAGES D'UN SURSIS[1].

### I.

Depuis que, par leur dernière révolution, les Haïtiens ont mis fin aux tyrannies du président Boyer, l'attention de l'Europe est de nouveau tournée vers Haïti. La presse parisienne, en général peu bienveillante pour la jeune république, fait surtout valoir contre nous l'impossibilité momentanée où se trouve notre gouvernement de payer les termes prochains de la dette d'indemnité. Les journaux donnent à cette impossibilité déclarée des raisons diverses; mais la plupart s'accordent à y voir une preuve, ou de l'anarchie qui règne dans l'île, ou des mauvaises intentions de ses habitants vis-à-vis de la France. Les publicistes quotidiens, toujours avides de quelque proie nouvelle à dévorer, n'avaient besoin que de ces premières données : ils en sont partis pour crier à la nécessité d'une intervention française dans les affaires d'Haïti, et pour montrer comme possible un retour de la reine des Antilles sous le protectorat de la France.

Il importe d'éclairer l'opinion publique sur le véritable état des choses, et de montrer combien, en renonçant aux moyens

[1] Nous avons reçu d'un habitant d'Haïti l'article qu'on va lire. Comme il présente la situation de cette malheureuse île sous un point de vue nouveau, et que l'auteur de ce travail joint à un jugement sain une grande connaissance de son pays, nous avons cru faire plaisir à nos lecteurs en lui ouvrant notre recueil.

(*Note du Directeur.*)

violents et aux menaces de protectorat, il serait facile de fonder entre la république d'Haïti et son ancienne métropole des relations nouvelles bien plus fécondes pour le commerce français que les précédentes. Toutefois, comme ces relations ne peuvent résulter que d'un sursis accordé par la France pour la liquidation de la dette, montrons d'abord comment l'impossibilité momentanée où se trouve notre république de liquider cette dette ne vient ni de la malveillance ni de l'état d'anarchie des Haïtiens. Pour éclaircir la question, il ne sera pas inutile de remonter à l'origine de la dette.

Notre île possédait de fait son indépendance depuis plus de vingt ans; sa situation financière, sans être encore florissante, permettait de couvrir par les recettes toutes les dépenses de l'Etat. Les monnaies étrangères circulaient concurremment et au pair avec la monnaie du pays, et parfois celle-ci obtenait une prime sur l'or des républiques d'Amérique. Les choses en étaient là lorsqu'en 1825 parut l'ordonnance de Charles X qui reconnaissait dans des termes vagues l'indépendance d'une partie de Saint-Domingue, mais stipulait en faveur des anciens colons une indemnité de 150 millions de francs payables en cinq ans. C'était demander l'impossible; ceux qui connaissaient les ressources d'Haïti l'avouaient publiquement; le *Journal du Commerce*[1] déclarait qu'une indemnité même de 100 millions de francs dépassait les forces de notre gouvernement; mais on prétendait qu'il avait en sa possession le trésor de Christophe, qui devait s'élever à des sommes énormes. Le président Boyer crut néanmoins pouvoir accepter le traité. A peine la ratification en avait-elle eu lieu que la piastre d'Espagne, qui était au pair avec la monnaie haïtienne, et valait par conséquent une gourde, s'éleva à une gourde et demie pour arriver plus tard à trois gourdes, et la valeur de nos propriétés subit une dépréciation analogue à celle qu'éprouvait notre monnaie.

Le premier terme de l'indemnité fut payé au moyen d'un emprunt qui coûtait à la république 7 1/2 pour 100.

Les revenus du pays, dont on avait exagéré l'importance, et qui se trouvaient diminués par la réduction de droits faite en faveur de la France, ne pouvaient même plus suffire aux dépenses de l'administration.

[1] 20 juillet 1824.

Ce que tous les hommes sensés avaient prévu arriva : les autres termes ne purent être payés ; le président Boyer s'aperçut trop tard qu'il avait signé des engagements inexécutables ; les efforts qu'il fit n'eurent pour résultat que de faire arriver en France des sommes peu importantes eu égard à celle que l'on devait payer ; il essaya en vain d'établir une contribution dite nationale. Enfin, il eut recours à l'expédient désastreux du papier-monnaie.

Ces émissions de papier ne firent que creuser davantage l'abîme où nous plongeaient des exigences outrées. Ajoutez à cela que, la valeur de nos denrées diminuant continuellement sur les marchés de l'Europe et des Etats-Unis, nos importations diminuaient dans la même proportion. A tous ces embarras venait encore s'ajouter la crainte bien ou mal fondée d'être, à chaque instant, attaqués par la France. Ainsi l'espoir que nous avions conçu de voir réduire l'armée, qui absorbait la plus grande partie de nos revenus, ne pouvait se réaliser, et nous étions condamnés à garder oisifs des milliers d'hommes qui auraient préféré cultiver leurs champs. Le cabinet français, nous l'avouons avec peine, ne nous paraît point avoir abandonné la pensée qui inspira l'ordonnance de 1825. On la reconnaît encore, en 1833, aux démarches qui furent faites près du gouvernement espagnol pour obtenir un port de ravitaillement dans l'île de Cuba, pour le cas éventuel d'un blocus d'Haïti [1]. Depuis lors cette pensée s'est manifestée de nouveau dans une Revue [2] où il est dit :

« Ces missions en quelque sorte préparatoires, en façonnant « l'esprit de M. de Mackau aux affaires, en firent bientôt, sur « mer, le chef de cette diplomatie militaire que l'empereur « avait inaugurée sur le continent par les Caulaincourt et les « Duroc.

« Le traité de Saint-Domingue, acte d'une haute portée po- « litique, *qui pouvait assurer un jour à la France la possession « de son ancienne colonie, si la France avait voulu comprendre « l'œuvre de son ambassadeur*, etc., etc. »

Malgré tant d'apparences hostiles, on persiste à nous assurer que le gouvernement français n'a jamais eu l'intention de nous

[1] L'Espagne désigna à cette fin le port de Guatanama (voyez *Journal des Débats*, 25 décembre 1833).

[2] *Annales maritimes*, n° 21, 1843.

faire la guerre. Mais pouvions-nous les connaître, ses véritables intentions, lorsque ses agents, sous les prétextes les plus puérils, plongeaient le pays dans des inquiétudes qui duraient des mois entiers? Que l'on demande au petit nombre de Français qui résidaient alors en Haïti ce que leur ont coûté les continuels démêlés des agents de la France avec notre administration. Par exemple, quels dommages la mystérieuse affaire de la fausse monnaie n'a-t-elle pas causés et au gouvernement et aux citoyens d'Haïti!

Si, contrairement à l'opinion de tant de journaux, le cabinet français n'entretenait aucune arrière-pensée sur Haïti, n'était-il pas d'une bonne politique, sinon d'aider à la prospérité de son débiteur, du moins de ne rien faire pour l'entraver? Il convenait donc de faire démentir ces bruits d'armement, d'expédition, qui, tenant les esprits en haleine, venaient périodiquement arrêter, pendant des mois entiers, toutes les opérations commerciales, et entraînaient le gouvernement dans des dépenses ruineuses.

Néanmoins une reconnaissance pleine et entière de l'indépendance de la république eut lieu par le traité politique de 1838, et le traité financier de la même époque réduisit à 60 millions la dette d'Haïti.

Cette somme, pour ainsi dire imperceptible dans le budget de la France, était énorme pour un gouvernement obligé de combler annuellement son déficit par de nouvelles émissions de papier-monnaie. Aussi se condamna-t-il à des sacrifices sans nombre pour pouvoir tenir ses engagements; et pendant cinq ans on n'eut aucun reproche à lui faire.

Mais tant de désastres sont venus nous accabler! Un affreux tremblement de terre qui a détruit trois de nos villes et englouti huit mille victimes sous les décombres, un incendie qui a ruiné notre capitale, et une révolution qui tient le pays en armes depuis plus d'un an, toutes ces causes ont tari les sources de nos revenus et nous ont entraînés dans des dépenses imprévues.

Le gouvernement d'Haïti avait en réserve 1 million de piastres affecté au payement de l'indemnité. S'en est-il servi pour éteindre la dette intérieure et faire disparaître ce papier-monnaie auquel l'ordonnance de Charles X avait donné naissance, et avec lequel on peut à peine se procurer les besoins de chaque jour? Non; avant de toucher à cette réserve, il a voulu avoir le

consentement de la France, et, lorsque chacun se croyait à la veille de voir son espoir se réaliser, lorsque le gouvernement d'Haïti, pour obtenir un sursis de quelques années, offrait des avantages commerciaux à la France, les instructions de l'envoyé français lui commandaient une froide impassibilité en présence de nos malheurs.

Mais pourquoi agit-on donc avec nous autrement qu'avec les autres peuples? Partout, lorsqu'il est question de l'exécution d'une obligation, les événements de force majeure sont pris en considération; et lorsqu'ils écrasent les malheureux Haïtiens, on est sourd à la voix de l'humanité, on nous crie: De l'argent! de l'argent! Un incendie réduit-il à la misère une partie des habitants de Hambourg; un tremblement de terre, incomparablement moins désastreux que celui qui a détruit trois de nos villes principales, vient-il à plonger dans la désolation les malheureux enfants de la Guadeloupe : rien n'arrête l'élan généreux des populations diverses. Les Haïtiens ont souffert, eux aussi, tous ces maux! Un seul être, oui, un seul, un sénateur de la ville de Hambourg, comprit qu'il y avait parmi nous des malheurs à soulager. Hommage lui soit rendu! Mais, tout accablés que nous soyons, nous ne demandons rien qu'un sursis de quelques années, et on nous répond : De l'argent! Eh bien, on a déjà livré une partie de cet argent; mais demandez à un bon nombre de familles françaises ce qu'il leur a coûté [1].

Nous ne faisons point à la France l'injure de lui prêter ces sentiments inhumains; mais nos ennemis, mais les possesseurs d'esclaves, ne les entendez-vous pas chaque jour nous représenter comme des barbares, des sauvages? D'après eux, rien n'égale l'astuce de la race nègre : pour vous tromper ils prennent toutes les formes; quelquefois le masque de l'amitié couvre leur visage, et leurs coups sont alors d'autant plus dangereux qu'ils sont cachés; ils poussent ainsi vos gouvernants aux actes les plus violents.

Ne disaient-ils pas, il y a quelques mois, qu'en vrais cannibales les Haïtiens avaient nagé dans le sang des femmes et des enfants! Et cependant nous avons successivement renversé deux gouvernements oppresseurs sans que ces excès si ordi-

[1] Les journaux et les lettres d'Haïti disent que, pendant le séjour de M. Barrot au Port-au-Prince, sur près de cent malades quarante avaient perdu la vie;

naires chez tous les peuples, dans leurs crises politiques, soient venus entacher notre révolution. On a vu des peuples très-civilisés, et jouissant de leur indépendance depuis des siècles, faire plus mal que nous. Personne ne niera, toutefois, qu'une révolution, quelque heureusement qu'elle s'accomplisse, n'entraîne toujours avec elle une suspension dans les affaires, et par conséquent une diminution momentanée du revenu public. Si à cette cause on ajoute les dégâts affreux d'un incendie et d'un tremblement de terre, on comprendra la difficulté où se trouve Haïti de payer le terme prochain de sa dette.

Tous ces événements de force majeure réunis ont donc mis la république dans l'impossibilité de tenir les engagements contractés par le traité financier de 1838. En ce cas, que doit faire la France? N'y aurait-il pas inhumanité de sa part à exiger l'exécution d'un engagement quand elle voit elle-même qu'il est inexécutable? Il ne s'agit ici que d'une question de temps : en accordant un délai à son débiteur, la France l'aidera par là même à se mettre en position de payer les termes ultérieurs. Que résulterait-il d'une banqueroute à laquelle on forcerait le gouvernement haïtien? Une guerre, dira-t-on. Mais où mènerait cette guerre? Les Haïtiens, nous en sommes convaincu, mettraient le feu à toutes leurs villes et se retireraient dans les montagnes plutôt que d'accepter un nouveau joug. Et qui sait si, dans le monde, ils ne trouveraient pas enfin quelques alliés puissants? Alors qui paierait la dette d'indemnité? Dans l'intérêt bien entendu des anciens colons de Saint-Domingue, la France doit donc accorder un délai. Ce délai est indispensable pour rétablir l'ordre dans nos finances; si on nous le refuse, si on nous fait la guerre, nous rendra-t-on plus riches? On reculera par là indéfiniment l'époque où le gouvernement pourra reprendre ses payements. On aura fait beaucoup de mal, sans nulle compensation, et cela pour quelques millions de francs, puisqu'il ne s'agit ici ni d'honneur outragé, ni d'insulte au pavillon français.

## II

### *Moyens de surseoir la dette d'indemnité, sans nuire aux intérêts français.*

Essayons maintenant de prouver que les embarras financiers où se trouve Haïti, loin de causer un dommage à la France, peuvent au contraire tourner à son profit, en renouant d'une

manière plus intime la république haïtienne à son ancienne métropole, et en ouvrant à l'exportation des produits français un nouveau débouché. Expliquons-nous.

Haïti s'est engagé à payer 1,600,000 fr. par an pendant les années 1844, 1845, 1846, 1847, et 1,700,000 en 1848. En cumulant les intérêts de ces différentes sommes, à raison de leur échéance, nous aurons, au bout de cinq ans, la somme de 1,025,020 francs. Supposons que la France accorde à Haïti un sursis de payement durant cinq années ; à quel chiffre s'élèverait le dommage matériel causé à la France par ce sursis? Probablement Haïti pourrait, durant cet intervalle, payer quelques à-compte; cependant raisonnons au pis aller, c'est-à-dire comme si ces à-compte ne devaient pas avoir lieu.

L'amortissement du capital ne devrait donc commencer qu'à l'expiration des cinq années. Dans ce cas il est clair qu'il faudrait cumuler, jusqu'à parfait payement, les intérêts de ces sommes, moins celles qui auraient été amorties. Ainsi admettons un amortissement de 1 million de francs : la liquidation se trouvera faite au bout de treize ans environ, à partir de 1844, et le dommage se sera élevé à un peu moins de 3 millions de francs. Or, comment admettre que Haïti ne soit pas en état d'offrir à la France, par des conventions commerciales favorables à l'écoulement des marchandises françaises, une compensation à un aussi mince dommage? En effet, prenons l'année 1827 soumise à l'empire des demi-droits, et l'article vins de France ; nous y trouvons en destination pour Haïti :

| | | |
|---|---|---|
| 1,586,336 | litres | (vins en barriques). |
| 134,787 | — | (vins en caisses). |
| 63,458 | — | (vins liqueurs). |
| 1,784,581 | litr. | dont moitié des droits serait de fr. 105,274, |

tandis qu'en 1842 vos importations tout entières n'ont été que de 213,948 litres.

Si vous obteniez que vos vins entrassent en Haïti à moitié droit, les mêmes causes produiraient les mêmes effets.

Mais, nous a-t-on dit, le commerce français ne profiterait point de cette diminution; il réduirait le prix de sa marchandise de tout le montant de la diminution des droits et le consommateur haïtien seul en retirerait les fruits.

Si le gouvernement français avait vu les choses sous un

point de vue aussi peu sérieux, au lieu d'insister, en 1830, pour que les marchandises françaises continuassent à être admises aux demi-droits, il aurait dit à ses nationaux : « Faites payer l'augmentation aux consommateurs, et vous n'aurez rien perdu. » Le ministre avait envisagé autrement la question; il avait compris que le rétablissement des grands droits allait faire diminuer considérablement la consommation, et c'est ce qui est arrivé.

Dans l'île d'Haïti, comme partout du reste, le peuple ne consomme en abondance les objets de nécessité secondaire que lorsque les prix en sont très-modérés. Ainsi, chez nous, tel qui consomme une livre de pain, lorsque la farine est abondante, mange des *bananes* lorsqu'elle est à un haut prix; il n'est point de milieu [1].

Il est reconnu que vendre à bon marché conduit à vendre beaucoup; le but du commerce, en se créant le plus de débouchés possible, étant de mettre la concurrence en sa faveur, le jour où il s'en procure un nouveau, il est dès lors en position d'élever ses prix, parce qu'il a moins de marchandises à offrir à ses autres consommateurs. Ainsi une augmentation occasionnée dans notre consommation par une baisse de droits enlèverait aux autres marchés une quantité égale de marchandises et en ferait augmenter le prix. Le bénéfice de la France ne se calculerait donc pas seulement sur les quantités qu'elle nous fournirait, mais sur toute la récolte de vin ; et si nous comptons, sur la quantité qu'elle exporte à l'étranger, une augmentation de 1 centime par litre, nous trouvons déjà un bénéfice pour elle qui n'est pas moins de 14 à 1,500,000 fr. par an, sur le vin seulement.

Nous demandons aux hommes impartiaux si de tels résultats ne dépassent pas largement ceux qui seraient produits par les intérêts cumulés d'une rente de 1,600,000 fr. pendant quatre ans, et de 1,700,000 fr. pendant un an, c'est-à-dire un total de 1,025,020 fr., si surtout à cet article on ajoutait l'huile, le vinaigre, l'eau-de-vie, les articles de Paris, etc.

Nous avons donc prouvé qu'un sursis accordé pour le payement de la dette d'indemnité, loin de nuire aux intérêts maté-

[1] En Angleterre une augmentation de prix de moins de 2 pences sterling par livre a produit dans la consommation du sucre une réduction de 25,600 tonneaux (57,340,000 livres, poids anglais) en six mois.

*Rapport sur les questions coloniales* adressé à M. le duc de Broglie, XXX et suiv.

Le droit sur le café ayant été porté en Angleterre de 1 schelling 6 pence à 7 pence par livre, la consommation devint en 1811 sept cent cinquante fois plus forte.

riels de la France, peut être stipulé de manière à lui rapporter des gains considérables (1).

Mais les avantages moraux de cet acte d'humanité seraient pour la puissance française encore bien plus considérables que les avantages matériels. Par cette généreuse concession, la France s'attacherait les Haïtiens; elle s'unirait par les liens de la reconnaissance une nation jeune, qui, ne fût-ce qu'à cause de sa position géographique, peut devenir puissante un jour. Réfléchissez que cette nation a vos mœurs, qu'elle parle votre langue, et professe la même religion que vous.

La génération nouvelle est étrangère au drame de notre première révolution; elle commençait à visiter la France: nous donnions la préférence à vos écoles.

Nos enfants, de retour dans leur pays, se seraient souvenus avec plaisir de leurs camarades de collége, et ces rapports d'amitié auraient produit des liens moraux plus durables et plus sûrs même qu'une alliance diplomatique entre les deux pays.

Toutes ces considérations ont été négligées par votre gouvernement. Aussi votre commerce chez nous diminue chaque jour. Les articles que nous aimions à vous acheter sont maintenant fournis par l'Angleterre, l'Allemagne et la Suisse, tandis que vous pouvez r'ouvrir un nouveau débouché à votre commerce, qui vous dédommagera largement des retards apportés à la liquidation de notre dette, retards que vous ne pouvez plus éviter, car à l'impossible nul n'est tenu.

On annonce un envoyé haïtien : la France sera grande comme sa puissance ; l'Espagne et la Grèce, qui lui doivent plus que nous, reçoivent d'elle chaque jour de nouvelles preuves de sympathie.

Pour nous aussi la France sera magnanime; elle ne voudra pas, à cause de quelques millions de francs, dont le payement n'est que retardé, plonger dans le désespoir tout un peuple.

(1) Ici nous devons aller au-devant d'une objection que l'on ne manquera pas de nous faire: « Les avantages commerciaux offerts par les Haïtiens, nous dira-t-on, profiteront à quelques départements de la France, tandis qu'il s'agit d'indemniser les colons de Saint-Domingue. »

Si l'impossibilité momentanée de payer où se trouve la république haïtienne n'était pas démontrée, nous concevrions que cette difficulté dût arrêter le gouvernement français; mais ici il y a force majeure; Haïti quant à présent ne peut pas payer. Ne pourrait-on pas trouver un moyen de concilier les deux intérêts, surtout si ce que l'on reçoit est plus considérable que ce que l'on devra donner?

# LE CATHOLICISME

## EST-IL HOSTILE A L'INDUSTRIE?

(SECOND ET DERNIER ARTICLE[1].)

Les faits historiques qu'on nous oppose, et sur lesquels nous voulons donner des éclaircissements, sont de deux ordres différents. D'une part, on attaque les institutions monastiques; on les représente comme une cause de dépérissement pour les sociétés; on prétend qu'elles détournent les hommes de l'accomplissement de leurs devoirs sociaux, et surtout du travail, unique source de la production; on les accuse de nuire essentiellement aux intérêts matériels, qu'elles sacrifient à de prétendus intérêts moraux. D'autre part, on argue de l'état de faiblesse et de nullité où l'industrie a été réduite pendant le moyen âge, alors que le Catholicisme était souverain, et où elle est encore réduite dans les pays où il a conservé sa souveraineté jusqu'à nos jours, comme en Espagne et en Italie, et l'on tâche de démontrer par là qu'il y a une opposition radicale et constante entre une religion toute spiritualiste et les progrès de la richesse et du bien-être, qui sont le but réel où doivent tendre les peuples.

Nous examinerons ces objections historiques dans deux sections séparées.

### DE L'INFLUENCE DU CLERGÉ RÉGULIER SUR L'INDUSTRIE.

Les ordres religieux peuvent être divisés en deux classes distinctes; la première comprend ceux dont les membres, aspirant avant tout au perfectionnement religieux de leur âme, se

[1] Voir le numéro du 10 août.

décident à fuir le monde pour vivre dans la retraite et pour trouver dans le cloître un asile où ils puissent se livrer en paix à la prière. A cette classe appartiennent, entre autres, la plupart des ordres de l'Église orientale, et, dans l'Église latine, ceux qui se rattachent en si grand nombre à la souche bénédictine. Ce sont les congrégations purement monastiques. Les ordres religieux de la seconde classe, loin de s'éloigner de la société humaine, y sont au contraire retenus par la nature même des occupations qu'ils ont embrassées ; la fin de leur institut n'est pas tant la sanctification personnelle des hommes qui en font partie que l'accomplissement d'une fonction à laquelle la corporation tout entière se consacre. Ici nous trouvons les innombrables congrégations qui ont un but spécial et déterminé : soit un but d'enseignement, comme les Oratoriens, les Piaristes de Pologne, les Frères de la Doctrine chrétienne ; soit un but de charité, comme les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, les Pères de la Merci, et tant d'autres ordres institués dans la vue de secourir le prochain. Nous y trouvons de plus ces fameuses sociétés militantes, les Franciscains, les Dominicains, les Jésuites, qui, par les diverses voies de la prédication, de l'éducation, de la science, des missions, doivent poursuivre un même but, le triomphe de l'Église.

Cette distinction posée, de laquelle de ces deux catégories entendent parler les écrivains qui reprochent aux moines d'être des membres inutiles du corps social, des parasites qui vivent aux dépens de la masse laborieuse, sans rien faire pour elle, et qui concluent de là que l'Église dédaigne le travail, et tend, par une de ses plus importantes institutions, à détruire dans sa source la prospérité des peuples? De la première évidemment. Il serait trop étrange d'accuser de désœuvrement des congrégations enseignantes ou hospitalères ; et quant aux disciples de saint François, de saint Dominique et de saint Ignace, qui s'est jamais plaint qu'ils s'endormissent dans l'inaction? C'est de leur activité au contraire qu'on s'effraie, c'est leur zèle et leur ardeur qu'on dénonce comme des dangers. Car ainsi sur ce sujet argumentent les incrédules. Les religieux s'enferment-ils dans la solitude : on leur demande à quoi ils servent, et on les somme de reprendre dans la société la place qu'ils ont désertée. Se postent-ils au milieu du monde pour y combattre : on les appelle des ambitieux, et on oppose à leur vie de mouve-

ment et d'agitation le calme paisible de ces bons moines qui coulent leurs jours purs dans le silence de la retraite. Argumentation singulière, et dont on pourrait s'étonner, si l'on ne savait que la haine ne recule pas plus devant la contradiction que devant la calomnie !

Quoi qu'il en soit, nous n'avons pas à nous occuper ici de ces accusations d'ambition et d'envahissement dont on poursuit les ordres religieux qui tendent à diriger l'activité morale des peuples. Le but de nos recherches étant de nous assurer si l'existence des corporations monastiques a compromis chez les peuples catholiques le développement de l'agriculture et de l'industrie, comme on le soutient, nous devons nous arrêter spécialement sur l'histoire des ordres religieux qui ne sont pas destinés à agir directement sur le monde, et qui sont l'objet habituel des attaques de nos adversaires.

Il s'éleva à la fin du XVII^e siècle une controverse sérieuse entre Dom Mabillon, l'un des plus savants Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, et Dom Bouthillier de Rancé, le fameux réformateur de la Trappe. Mabillon avait publié en 1691 son *Traité des études monastiques*, où il avait entrepris de prouver que de tout temps les moines se sont livrés à l'étude, et que la culture des lettres et des sciences, de celles surtout qui se rapportent à la religion, forme une des bases de leur institut. Ce traité est un des plus beaux monuments de l'érudition bénédictine. Dès l'année suivante pourtant, Rancé fit imprimer, sous le titre de *Réponse au Traité des études monastiques*, une critique étendue et vigoureuse de cet ouvrage, dont il attaquait la pensée fondamentale comme contraire au but même et à toute la tradition de la vie monastique. L'étude, selon lui, n'était pas faite pour les moines; ils n'étaient pas destinés à composer des livres; appelés à vivre dans la retraite et la prière, ils devaient craindre et non pas rechercher la science, qui enfle plus qu'elle n'édifie. Que quelques hommes, doués d'une aptitude particulière, fussent choisis par leurs supérieurs pour se vouer à l'étude, il le tolérait; mais cette exception ne devait s'étendre qu'à très-peu de sujets. Pour l'immense majorité des moines, savoir assez de latin pour entendre la Vulgate et consacrer deux heures par jour à des lectures édifiantes, c'était assez, et c'était tout ce qu'il permettait dans son couvent. Que prétendait donc ce Trappiste? Voulait-il que les

moines vécussent dans l'oisiveté, ou plutôt poursuivissent toujours, sans l'interrompre aucunement, le cours de leurs austérités et de leurs prières? Ni l'un ni l'autre. Rancé voulait que les moines travaillassent de leurs mains. Le travail manuel était pour lui un des premiers devoirs de la vie monastique, un devoir dont rien ne pouvait suppléer l'accomplissement, pas même le travail intellectuel.

Evidemment le point de vue de Rancé était trop exclusif; il méconnaissait tout un côté de l'histoire monastique; il oubliait que les couvents avaient toujours été des écoles et avaient été longtemps les seuls asiles où le savoir se fût réfugié; il ne comprenait pas que chacun d'eux devait être un foyer tout à la fois d'instruction et d'éducation, d'où la science rayonnât sur les contrées voisines en même temps que la piété et la vertu. Mais, à part ces exagérations, l'illustre pénitent, en rappelant aux moines dégénérés de son siècle l'utilité, la nécessité, la sainteté du travail manuel, marchait dans la voie ouverte par les fondateurs des ordres monastiques et longtemps suivie par leurs disciples. Ni les textes des Pères, ni les prescriptions des règles, ni les exemples des saints ne lui manquaient pour appuyer sa thèse. Sa voix n'était qu'un écho de la voix de saint Benoît et de tous les grands maîtres de la vie cénobitique.

Dès l'origine de l'institution, en effet, les anachorètes qui s'étaient retirés dans les solitudes de la Thébaïde avaient pratiqué sévèrement la loi du travail. Ces Pères du désert, auxquels on reprochait déjà d'avoir trop quitté le monde, « ne sachant pas, dit saint Augustin, combien leur exemple cause de biens dans ce monde, qui ne les voit pas, » ces Pères du désert ne vivaient pas d'aumônes; c'étaient eux qui en envoyaient aux pauvres d'Alexandrie et des autres villes d'Egypte. Nous avons cité l'histoire de ce moine qui ne voulait pas travailler, et que l'abbé réprimanda avec une ironie si douce et si persuasive; le livre où Arnauld d'Andilly a réuni ce que saint Jérôme, Rufin, Cassien, Léonce ont écrit sur ces solitaires, abonde en pareils exemples. Il suffit de l'ouvrir pour apprendre quel était le genre de vie de ces compagnons de saint Antoine et de saint Pacôme. Chacun d'eux exerçait son métier; les uns tressaient des nattes, d'autres fabriquaient des paniers, la plupart cultivaient des jardins autour de leurs cellules; tous alliaient ainsi les travaux de l'industrie avec ceux de la péni-

tence. Cette tradition se perpétua chez tous les moines d'Orient. Saint Basile, dans ses constitutions, impose à ses disciples l'obligation du travail manuel, et la plupart des Pères de l'Eglise orientale, saint Grégoire de Nazianze, saint Jean Chrysostôme et saint Ephrem entre autres, insistent fréquemment dans leurs livres sur l'accomplissement de ce devoir.

En Occident, les mêmes faits se reproduisent, mais sur une plus grande échelle et avec une tout autre importance. Saint Benoît est, comme on sait, le grand patriarche des cénobites de l'Eglise latine. Les ordres qui l'avaient précédé avaient seulement préparé le terrain où le sien s'enracina. Le mont Cassin fut la ruche sainte d'où s'élancèrent, sur les diverses contrées de l'Europe barbare, les premiers essaims de ces conquérants pacifiques, qui devaient soumettre à la loi chrétienne les cœurs farouches des Germains. Or ces pieux bataillons ne portaient pas seulement la croix et l'Evangile, mais aussi la bèche et la pioche. Saint Benoît avait dit dans sa règle (c. 48) : *Tunc vere monachi sunt, si labore manuum suarum vivunt*, le vrai moine vit du travail de ses mains. Les enfants étaient fidèles aux instructions de leur père. Partout où ils s'établissaient, les forêts s'éclaircissaient, les marais se desséchaient, et la charrue prenait possession de ces terres vagues qu'avaient dépeuplées la tyrannie du fisc et les invasions barbares.

Les Bénédictins s'adonnèrent surtout à l'agriculture. Une utilité plus évidente et plus immédiate ne fut pas la seule cause de leur préférence ; ils aimaient les rudes travaux des champs, ces travaux qui fatiguent les bras et font couler la sueur du front. C'étaient même ceux-là que leur fondateur avait eus en vue dans ses prescriptions ; car il avait autorisé la dispense du jeûne pour les grands jours de l'été, alors que la tâche est plus longue et le soleil plus ardent. Les Gaules durent aux colonies bénédictines le rétablissement de la culture et la conservation de la société, même sous le rapport matériel. On sait combien ces colonies se multiplièrent dans toutes nos provinces, depuis le VI^e siècle, où elles s'y établirent, jusqu'au XI^e, pendant cet enfantement de cinq cents ans d'où sortit le moyen âge. Qu'on ne s'en étonne pas! Au point de vue de l'économie politique toute seule, jamais institution ne fut plus utile et plus féconde. N'oublions pas qu'une grande partie de nos villes sont nées et ont grandi à l'ombre des monastères. Dans ces temps d'anar-

chie, un couvent était un lieu d'asile pour le travail, qui y trouvait la sécurité ; c'était un établissement agricole et industriel, où de nombreux travailleurs appliquaient à l'exploitation de la terre les ressources de l'association, et qui ressemblait beaucoup à ces vastes domaines impériaux dont il est si souvent question dans les Capitulaires. C'était de plus un grand enseignement : donner l'exemple du travail dévoué au milieu d'une société qui n'avait d'estime que pour la guerre, y avait-il œuvre plus méritoire et plus sociale? Aussi, dans l'histoire économique de nos diverses provinces, les premiers développements de la richesse, les premiers germes de la prospérité apparaissent-ils toujours après la fondation de quelque grande abbaye. Ainsi en fut-il, par exemple, quand naquirent les abbayes de Saint-Bertin ou Saint-Omer sur les confins de la Flandre et de l'Artois, de Conques dans le Rouergue et de la Grasse en Languedoc [1].

Cette rapide revue de l'antiquité monastique suffit à établir ce fait, qui est capital dans notre cause, que, dans l'origine, le travail manuel a été compris parmi les premiers devoirs des religieux, et qu'à l'avénement de la société moderne les couvents, loin d'être pour aucun pays des causes d'appauvrissement, ont grandement contribué à l'accroissement des produits, et surtout aux progrès de l'agriculture. Plus tard les choses ont-elles changé? Que trop souvent la paresse et l'oisiveté aient envahi les cloîtres, nous n'irons pas le nier ; mais qu'en résulte-t-il? De ce qu'il y a eu beaucoup de moines fainéants, s'ensuit-il que la vie monastique soit favorable à la fainéantise? Depuis quand les abus prouvent-ils contre la chose dont on abuse? Gardons-nous d'ailleurs de ces exagérations qu'ont accréditées dans trop d'esprits les déclamations protestantes et voltairiennes. A aucune époque, même aux plus mauvaises, le mal n'a triomphé pleinement ; en face de lui, le bien a toujours eu sa place, et souvent plus grande. Le travail des religieux,

[1] Parmi les exemples de ces travaux intelligents des moines, nous aimons à citer le desséchement de la Bresse et de la Brenne. Les eaux qui s'étendaient sur ces plaines, où elles ne trouvaient pas de pente, furent recueillies et retenues dans des étangs qui sont devenus une source de richesse pour le pays. Le reste des terres étant ainsi mis à sec fut bientôt cultivé. Le desséchement des marais du Bas-Poitou fut aussi entrepris par des moines ; le premier canal qu'on y creusa pour donner de l'écoulement aux eaux fut appelé le Canal des Quatre-Abbés, parce qu'il avait été établi aux frais de quatre abbayes.

il est vrai, changea généralement de nature et d'objet; mais ce ne fut pas sans motif. Le caractère de la fonction monastique avait été profondément modifié. Les moines originairement étaient de simples laïques, qui s'associaient pour mieux conformer leur conduite aux conseils de l'Evangile. A dater du moyen âge, ils furent presque tous admis aux ordres sacrés, et devinrent membres du corps ecclésiastique. Ce changement en amena nécessairement un autre dans leurs occupations. Devenus prêtres, ils eurent à remplir les fonctions sacerdotales; l'administration des sacrements fut un de leurs devoirs, et un grand nombre d'entre eux se livrèrent à la prédication. Et cependant, malgré ces innovations, le travail des mains ne fut jamais entièrement abandonné dans les diverses branches de l'ordre de Saint-Benoît. Il s'y élevait de temps à autre quelque âme énergique, qui, par la parole et l'exemple, ramenait les monastères à l'exécution rigoureuse de la règle primitive. Saint Bernard fut l'un de ces hommes. Cet arbitre de l'Europe ne dédaignait pas de manier la bèche et de porter du bois, et, quoiqu'il n'eût aucune aptitude à scier les blés et à faire les autres travaux de la moisson, il raconte lui-même qu'il en obtint la grâce à force de prières. D'autres réformateurs l'avaient précédé, d'autres le suivirent, et le nom de Rancé n'est pas le dernier de cette liste glorieuse.

Aujourd'hui l'ordre de Saint-Benoît a presque entièrement disparu de notre sol. De tant de couvents qu'il avait élevés sur les divers points de la France, il n'existe plus que deux ou trois chartreuses, l'abbaye de Solesmes et quatorze maisons de Trappistes. Or les Chartreux ne mènent pas, que je sache, une vie si douce et si paresseuse; les Bénédictins de Solesmes cultivent le terrain et la science; et quant aux Trappistes, qui oserait les accuser de négliger le travail? Tous, depuis le père abbé jusqu'au dernier frère convers, s'adonnent à la culture des terres; ils exploitent eux-mêmes les champs et les jardins qui dépendent de leurs maisons, et déploient dans ces divers travaux autant d'intelligence que de zèle. Le couvent de la Meilleraye, près Nantes, est entre autres une véritable ferme modèle, dont le dernier abbé, dom Antoine, était agronome aussi distingué que moine fervent, et dont l'exemple n'a pas peu servi au perfectionnement de l'agriculture dans les cantons voisins. En vérité on ne saurait concevoir l'aveuglement de certains économistes

qui en veulent tant à ces pauvres religieux. Quels hommes pourtant, d'après les règles même de leur science, ont droit de se dire meilleurs citoyens ? Les Trappistes produisent beaucoup et consomment très-peu. On a calculé que l'entretien complet de chacun d'eux ne revenait guère qu'à 40 centimes par jour, moins de 150 fr. par an. Quel économiste voudrait se contenter de ce régime?

Un mot encore sur les Trappistes. On sait que quelques-uns d'entre eux viennent de s'établir à Staoueli, près d'Alger. Constitués en société civile, ils ont obtenu du gouvernement la concession d'une certaine quantité de terres qu'ils doivent avoir défrichées et mises en valeur d'ici à un petit nombre d'années. C'est là un germe précieux qui fructifiera sans doute. Les Trappistes sont appelés en Algérie à remplir parmi les Arabes musulmans une mission semblable à celle que les couvents fondés en Allemagne par saint Boniface ont remplie parmi les païens barbares, mission sublime qui consiste à convertir à notre foi et à notre civilisation des populations ennemies. Mais, sans entrer dans ces considérations qui sont étrangères à notre sujet et qui n'ont pas prévalu sans doute dans les conseils des hommes qui gouvernent l'Algérie, on peut se demander quel motif a décidé le maréchal Bugeaud, qui ne paraît pas fort enclin au mysticisme, à adopter une mesure aussi grave, et même, dans l'état de notre société, aussi étrange. Cette mesure, il faut le reconnaître, est un des meilleurs gages qu'ait donnés le gouvernement de son intention, si longtemps douteuse, de coloniser notre conquête. Décidé à fixer dans le nord de l'Afrique un noyau de population française, voulant prendre par la culture une possession réelle du sol, ayant besoin pour cela de ces travailleurs persévérants qui sont la fortune des établissements nouveaux, le gouvernement de l'Algérie n'a pas cru pouvoir mieux faire que d'accueillir les Trappistes. Il y a dans ce seul fait une réponse victorieuse à bien des arguments.

Pour terminer nos recherches sur les travaux agricoles et industriels des ordres religieux, nous avons à nous occuper de ceux de ces ordres qui se sont consacrés à la vie active. La plupart d'entre eux, il est vrai, n'ont exercé sur l'industrie qu'une influence indirecte. Absorbés par des occupations plus élevées et souvent plus périlleuses, dévoués à l'enseignement, à la prédication, à l'apostolat, leurs membres avaient autre chose à faire

qu'à exercer des métiers. Mais parmi ces congrégations, quelques-unes se sont adonnées spécialement à l'industrie, et celles-là nous ne devons pas les passer sous silence. Il y a eu des ordres religieux industriels comme il y a eu des ordres religieux militaires; nous voulons parler des Frères Pontifes et des Humiliés.

L'abbé Grégoire a écrit sur les Frères Pontifes une brochure intéressante et très-connue ; nous nous contenterons d'en donner ici une courte analyse. Les Pontifes, ou Pontistes, ou Frères du Pont, ont été ainsi appelés pour avoir construit le fameux pont d'Avignon, sous la direction de saint Benezet, qui avait été d'abord berger dans le Vivarais et qui passe pour avoir fondé leur ordre. Ils contribuèrent de même à la construction d'un autre pont sur le Rhône, à Saint-Saturnin-le-Port, de concert avec les habitants de cette petite ville, qui s'étaient réunis en confrérie pieuse instituée pour cet objet. Quand le pont fut terminé, la ville obtint de changer son nom primitif contre celui de Pont-Saint-Esprit, persuadés que, sans les secours de l'Esprit-Saint, elle n'aurait pu jamais achever une œuvre aussi difficile à cette époque. La congrégation des Pontifes se chargea d'entretenir les deux ponts qui avaient été ainsi élevés, et d'exercer l'hospitalité envers tout voyageur et tout pèlerin. Elle fut transportée plus tard dans d'autres provinces de la chrétienté, et notamment en Italie, où elle donna les mêmes preuves de zèle, en établissant sur les rivières des ponts et des bacs, et en accueillant les voyageurs auxquels elle offrait un abri et la nourriture, comme le faisaient aussi à la même époque les monastères établis dans tous les passages des Alpes, et comme le fait encore celui du grand Saint-Bernard.

L'esprit qui animait les Pontifes n'appartenait pas à eux seuls. « On avait vu l'Eglise, dans son intelligence maternelle, plier la « sévérité des peines canoniques à la satisfaction la mieux en- « tendue des intérêts temporels, et commuer à propos ses ri- « gueurs en œuvres pies dont l'utilité matérielle assurait le « profit à la société tout entière. Par des ouvrages consacrés au « bien général, on espérait attirer la miséricorde divine sur soi, « sur ses amis, ses parents décédés. On regardait comme action « méritoire, non-seulement d'élever des églises, de se dévouer « au service des pauvres, des malades, mais encore de rendre « les chemins praticables, d'ouvrir des routes, de construire des

« ponts [1]. Cette croyance datait de loin : Théodoret, évêque « de Cyr, dans une lettre au patrice Anatole, lui disait : «Vous « savez que nous avons employé une grande partie des revenus « ecclésiastiques à faire des portiques, des lavoirs, des ponts « et autres édifices utiles au public. En cela nous considérions « plus l'avantage des pauvres que celui des riches (Théodoret, « *epist.* 79). Les constructions de ponts sont particulièrement « citées commes bonnes œuvres par la plupart des écrivains qui, « au XII^e siècle, ont traité de la pénitence. La Grande-Breta- « gne doit à la piété du clergé catholique un grand nombre de « monuments de ce genre. La loi des Ostrogoths statue que si « quelqu'un, pour le salut de son âme, a bâti un pont, l'entre- « tien ne sera pas à sa charge, à moins qu'il n'y consente. Olaüs « Celsius, qui a recueilli soigneusement les antiquités celtiques, « rapporte beaucoup d'inscriptions runiques sur des ponts con- « struits dans ce but pieux et dont le motif s'y trouve formelle- « ment exprimé. Nous lui en emprunterons une, consacrée aux « routes nouvellement ouvertes, et qui résume d'une manière « touchante l'esprit qui inspirait ces utiles entreprises :

« Straverunt alii nobis, nos posteritati,
« Omnibus ut Christus stravit ad astra viam. »

M. Bory de Saint-Vincent, dont le témoignage n'est pas suspect quand il est émis en faveur du Christianisme, attribue aussi, dans son *Résumé géographique de la Péninsule ibérique* (p. 185), la construction des ponts nombreux qu'on rencontre dans le nord du Portugal à l'idée fortement établie dans ces provinces qu'une telle construction est une œuvre pie, et aux indulgences que les prélats accordaient à ceux qui les bâtissaient, les réparaient ou les entretenaient.

Quant aux Humiliés, ils sont moins connus que les Frères Pontifes. Beaucoup d'auteurs les confondent à tort avec une secte hérétique du même nom et du même temps, que condamna le pape Lucius, et ceux qui n'ont pas fait cette confusion ne font guère mention d'eux que pour rappeler la suppression de l'ordre, en 1570, à la suite d'un attentat que quelques-uns de ces religieux avaient commis sur saint Charles Borromée; car ils

[1] Voy. *Commentarius historicus de discipl. in administratione sacramenti Pœnitentiæ*, auctore J. Morino. In-fol., Parisiis, 1651, l. X, c. 22, p. 768 et suiv.

étaient à cette époque tombés dans un relâchement extrême. Le Père Hélyot seul, dans son *Histoire des Ordres monastiques*, a donné sur nos Humiliés des renseignements utiles, quoique insuffisants. Voici quelle avait été leur origine.

Au commencement du XII^e siècle, quelques gentilshommes milanais, faits prisonniers par les troupes de l'empereur Henri V, furent emmenés en Allemagne, où l'un d'eux, le bienheureux Gui, les convertit à la pénitence et les ramena au Seigneur. De retour en Italie, ils ne voulurent pas rentrer en possession de leurs richesses, les distribuèrent aux pauvres et vécurent en communauté dans la piété et dans la mortification. Leurs femmes les imitèrent et entrèrent dans leur association, qui s'accrut bientôt de nouveaux membres. Tous ensemble travaillaient à fabriquer des draps et autres étoffes de laine. Les femmes filaient, les hommes tissaient et faisaient les autres opérations de la fabrique. Ils étaient habillés de drap brun et s'appelaient à cette époque les Berrettini de la Pénitence, à cause de leur bonnet (*barrettino*). Ils ne reçurent le nom d'Humiliés que quelques années après, quand saint Bernard, passant à Milan, leur eut fait prendre l'habit blanc et les eut consacrés à la sainte Vierge. Saint Bernard, d'ailleurs, introduisit une grande modification dans leur institut. A son instigation, les hommes et les femmes se séparèrent et formèrent des couvents séparés. A dater de ce jour seulement, l'association des Humiliés, qui n'avait été jusqu'alors qu'une confrérie pieuse, devint une congrégation monastique. Cependant elle ne renfermait encore que des laïcs, et saint Jean de Méda, qui mourut en 1159, en fut le premier prêtre; il la soumit à la règle de saint Benoît et fit élever au sacerdoce plusieurs de ses compagnons. L'ordre des Humiliés fut enfin solennellement approuvé, en 1200, par le Pape Innocent III. Il était dès lors répandu dans toute la haute Italie. A la destruction de Milan par Frédéric Barberousse, beaucoup de prisonniers, suivant l'exemple de leurs devanciers, avaient fait le vœu de s'y unir et l'avaient accompli après leur délivrance. Il n'y eut plus bientôt dans toute la Lombardie de ville qui ne contînt au moins un couvent de cet ordre. C'était l'époque où florissaient les communes italiennes, ce grand foyer de liberté et d'industrie pendant tout le moyen âge. Les Humiliés jouaient, dans chacune de ces républiques, un rôle politique important. Ils étaient les receveurs des droits d'entrée et des péages; ils

exerçaient diverses charges de magistrature, entre autres celle de la *Canevaria;* dans toutes les villes où il y avait des magasins de munitions de guerre, chaque supérieur des monastères de l'ordre en avait une clef. Ces divers priviléges leur avaient été accordés par reconnaissance, parce qu'ils avaient introduit dans toutes les cités de la Lombardie les manufactures de laine, qui étaient une des plus grandes sources de la richesse de la province, et aussi des fabriques d'étoffes brochées d'or et d'argent.

Il ne faut pas croire, en effet, que les Humiliés, en devenant de vrais moines, eussent renoncé à leurs habitudes industrielles; le Père Hélyot, qui le donne à entendre, est dans une erreur complète sur ce point. Comment les Humiliés auraient-ils établi des fabriques dans tant de villes, comme ils l'ont fait, s'ils eussent renoncé au travail manuel, ainsi qu'il le présume, dès l'époque du passage de saint Bernard, en 1134, si peu d'années après leur fondation? Voici d'ailleurs un passage du livre que M. Delécluze a écrit sur l'Histoire de Florence, qui lève toute incertitude sur ce sujet. « En 1239, les Pères Humiliés de « Saint-Michel d'Alexandrie, obligés par les statuts de leur or- « dre de se livrer à la fabrication de la laine, vinrent s'établir à « Florence. L'évêque de cette ville, c'était Jean de Mangiadori, « non-seulement les accueillit avec plaisir, mais leur concéda « l'église de Saint-Donato-aux-Tours, hors de Florence, afin « qu'ils pussent y fonder une manufacture dans laquelle ils tra- « vaillassent et formassent de jeunes apprentis. Cet établisse- « ment eut un tel succès, les ouvriers qui en sortaient devin- « rent si habiles, que, plusieurs années après, en 1251, l'évêque « s'étant aperçu que la distance qui séparait le couvent de la « ville faisait perdre du temps aux jeunes apprentis, que d'ail- « leurs l'emplacement de la manufacture des Humiliés n'était « plus assez vaste, donna à ces religieux l'église de Sainte-Lu- « cie-sur-Pré, et enfin les rapprocha encore de Florence, cinq « ans après, en les établissant dans leur nouvelle fabrique d'Og- « nissanti, où ils sont restés jusqu'en 1564, vers le temps où « Pie V supprima leur ordre.

« Dans l'acte de donation de l'église de Sainte-Lucie faite par « l'évêque de Florence, on trouve plusieurs détails qui tour- « nent tout à l'honneur de ces Pères Humiliés. Comme l'église « de Saint-Donato-aux-Tours est devenue trop petite, y est-il « dit, pour que les Frères y puissent exercer commodément

« leur *art*, c'est-à-dire travailler la laine, fabriquer et vendre « des draps, et se livrer à tous les travaux des mains au moyen « desquels ils se nourrissent et s'entretiennent, non-seulement « sans demander l'aumône, mais en en distribuant même d'a- « bondantes aux indigents; considérant enfin que leur éloigne- « ment de la ville nuit à leur commerce en ralentissant leurs re- « lations avec les marchands, nous avons décidé de les rapprocher « de Florence, etc. Le couvent des Humiliés donna naissance « au faubourg d'Ognissanti, qui fut plus tard renfermé dans « l'intérieur de la ville. Peu de temps après leur dernier chan- « gement de domicile, les Humiliés fournirent aux dépenses « nécessaires pour la construction du pont d'Alla-Carraia, sur « l'Arno. » (*Florence et ses vicissitudes*, t. I, ch. IV, p. 34 et suiv.)

L'histoire des Humiliés est encore à faire. M. de Sismondi, dans sa volumineuse *Histoire des Républiques italiennes,* n'en a pas, croyons-nous, dit un seul mot; omission bien extraordinaire chez un historien économiste. Tous les matériaux, du reste, sont réunis dans la bibliothèque Ambrosienne, à Milan; ils consistent en deux chroniques écrites par des religieux de l'ordre en 1419 et 1493, et en une nombreuse collection de pièces originales, telles que la règle, les constitutions et les décisions des chapitres généraux. Il paraît même que, dans la première moitié du XVII^e siècle, un savant Milanais, nommé Puricelli, aurait écrit les Annales des Humiliés, mais son travail n'a jamais été publié. Il doit aussi se trouver à l'Ambrosienne. Puisse quelque Milanais, soucieux de la gloire de sa patrie, tirer ces précieux documents de l'oubli où ils sont ensevelis, et nous donner l'histoire d'un ordre qui a tant contribué à la prospérité de l'Italie et aux progrès de l'industrie manufacturière dans la chrétienté!

## DE L'INDUSTRIE DANS LES AGES ET CHEZ LES PEUPLES EXCLUSIVEMENT CATHOLIQUES.

Le moyen âge, époque éminemment catholique, n'a pas été une époque d'industrie; la dignité du travail y a été méconnue; le laboureur, l'artisan, le manufacturier, le commerçant y ont été écrasés par la puissance du prêtre et de l'homme de guerre. Les pays où la religion catholique a conservé dans les temps modernes une suprématie incontestée, les deux péninsules mé-

ridionales de l'Europe, sont actuellement dans un état évident d'infériorité industrielle vis-à-vis des peuples qui, d'une manière ou d'une autre, ont secoué le joug de Rome. A des faits aussi importants il faut une explication. Or cette explication ne peut se trouver que dans les doctrines religieuses et morales qui ont dominé le moyen âge et ont dominé jusqu'à nos jours en Italie et en Espagne. Ces doctrines, ce sont les doctrines catholiques.

On peut réduire à ces termes l'objection qui nous reste à combattre, et dont nous ne nous dissimulons ni la portée ni la puissance.

Parlons d'abord du moyen âge.

Cette période de la civilisation chrétienne a été avant tout sacerdotale et guerrière ; le fait est vrai. La féodalité et la théocratie s'y sont partagé la souveraineté. Les classes laborieuses, qui fournissent tous les produits nécessaires à l'existence humaine, y ont été généralement tenues dans l'ombre. Le grand rôle, le rôle brillant, était échu au noble et au prêtre. Les intérêts matériels n'occupaient alors dans la chrétienté qu'une place secondaire. Les questions de douane, de viabilité, de manufactures, de navigation, etc., toutes ces questions auxquelles l'économie politique, la science favorite de notre temps, s'est chargée de répondre, ne passionnaient pas des esprits absorbés par la foi religieuse et l'activité militaire. On se battait dans tous les coins de l'Europe pour les intérêts des familles nobles ; les peuples se levaient en masse pour conquérir la Terre-Sainte, mais les guerres commerciales étaient à peu près inconnues. Ni le comptoir, ni la fabrique n'étaient encore des puissances. L'agriculture elle-même était dans un état de souffrance ; les récoltes étaient souvent insuffisantes pour nourrir les populations ; d'horribles famines décimaient de temps à autre même les contrées les plus riches et les plus fertiles.

D'où provenait cette situation ?

L'état d'un peuple, à une époque donnée, est toujours une énigme dont le passé seul peut donner le mot. Pour comprendre l'état de la chrétienté au moyen âge, il faut donc remonter dans l'âge antérieur. Or le grand fait qu'on y rencontre est la destruction de l'empire romain par les invasions barbares. La société était à reconstruire tout entière : c'est là le travail que les peuples chrétiens ont accompli pendant tout le cours de

cette période, dont les limites ne sont qu'imparfaitement fixées, et qu'on appelle le moyen âge. Ils étaient partis de la barbarie, ils ont abouti à la société moderne. Le moyen âge, comme tout autre âge, a donc été une époque de transition. Le juger en lui-même, sans tenir compte de son point de départ, et surtout le comparer à l'état actuel, c'est une injustice et une faute. Les générations nouvelles ne devraient jamais oublier qu'elles jouissent du travail des générations passées, et que la plus grande partie de leur richesse et de leur puissance leur est venue par héritage.

A ce point de vue, comment nous apparaît le moyen âge pris dans son ensemble? comme un effort immense pour fondre entre elles des populations ennemies, comme une victoire remportée sur la barbarie, comme un pas en avant dans la réalisation des principes chrétiens. Pourrait-on nier qu'au moyen âge la condition des classes inférieures et la constitution de la famille ne fussent de beaucoup supérieures à ce qu'elles étaient avant l'invasion, dans la dernière période de l'empire romain?

Depuis les cours de M. Guizot, il est admis généralement que la civilisation moderne provient du mélange de trois éléments divers, les Barbares, Rome et l'Evangile; mais ce serait une grande erreur d'attribuer à ces trois éléments une valeur égale. Les traditions romaines et barbares ont moins été des principes constituants des sociétés modernes que des obstacles au développement du vrai principe de notre civilisation, du principe chrétien. C'est ce que M. Guizot aurait compris, sans doute, s'il eût procédé dans ses travaux en vue du progrès au lieu de faire simplement de l'analyse et de l'éclectisme. Or d'où venaient précisément ces institutions féodales qu'on reproche au moyen âge? Elles venaient surtout des Barbares. D'où résultait l'abaissement des classes inférieures, des classes industrielles? C'était un legs des sociétés antiques, de Rome et de la Germanie. Le Christianisme n'est pour rien dans tout cela; ce qui forme sa part au moyen âge, c'est la fusion des races, c'est l'abolition de l'esclavage personnel, c'est l'émancipation de la femme, c'est la chevalerie, c'est l'influence sacerdotale, cette influence pacifique qui introduisait dans le droit public la trève de Dieu et étendait une protection respectée sur le travail du pauvre.

Il n'est pas d'ailleurs dans toute l'histoire de période où l'a-

mélioration progressive de la condition humaine soit plus sensible que dans les XI^e, XII^e et XIII^e siècles, qui renferment le moyen âge proprement dit, qui commencent après le débrouillement définitif du chaos barbare, quand la féodalité est constituée et que la Papauté entreprend la réforme ecclésiastique. Cette grande époque a été l'objet des travaux de la plupart des historiens contemporains, qui l'ont étudiée sous ses divers aspects. Joseph de Maistre, dans son livre *du Pape*, exposa d'abord la mission providentielle que les pontifes romains y avaient remplie. Depuis, cette réhabilitation d'une époque si longtemps calomniée a été poursuivie sans interruption; amis et ennemis y ont également contribué; MM. Aug. Thierry et Michelet n'ont pas moins servi cette cause que les écrivains catholiques. L'opinion publique s'est éclairée; elle s'est inclinée devant les monuments élevés par la foi de nos pères; elle a apprécié plus justement une littérature et une science qui avaient été trop dédaignées; elle a compris quels progrès avaient été réalisés dans les institutions politiques et dans le droit civil, sous l'influence du sacerdoce et de la royauté. Un seul point est resté dans l'ombre : l'économie politique du moyen âge est encore peu connue. Le grand ouvrage qu'un savant italien, M. Cibrario, a annoncé sur cette matière, n'a pas encore vu le jour, ou du moins l'introduction seulement en a été publiée; les recherches statistiques de MM. Dureau-Delamalle, Guérard, Géraud, etc., ne concernent presque toutes que des localités isolées. Ces travaux spéciaux sur la matière sont même d'une rareté extrême. Et pourtant, malgré cette indigence, il est un fait hors de doute et qu'une étude même superficielle suffit à constater : c'est que le moyen âge a été, pour le développement de la richesse publique, une époque de progrès immense, l'époque où la culture s'est étendue sur la plus grande partie du sol de la chrétienté, et où les industries les plus importantes ont été fondées.

L'Allemagne, qui avait été à peine entamée par les Romains; la Pologne et les pays scandinaves, où les aigles n'avaient jamais pénétré; les provinces belgiques, qui étaient restées depuis la création couvertes de forêts et de marécages; la Grande-Bretagne, qui était retombée dans l'état sauvage depuis l'arrivée des Anglo-Saxons; toute cette immensité de terre a été défrichée, rendue habitable, humanisée, si l'on peut ainsi dire,

pendant le moyen âge. Les pays méridionaux, où la culture n'avait jamais été interrompue, ont repris dans le même temps une propérité qu'ils n'avaient pas connue depuis les beaux jours de Rome; et, quant à la France, après qu'elle fut sortie de l'anarchie, dès les premiers rois de la troisième race, elle entra dans une voie de progrès matériel qui la rendit capable de suffire à toutes les grandes choses qu'elle fit alors dans le monde. Cette ère d'amélioration se perpétua chez nous jusqu'aux guerres des Anglais. Au XI^e siècle une grande partie du territoire était encore inculte; le désordre des guerres féodales paralysait le travail; les famines étaient longues et fréquentes. Deux passages de Froissard nous mettront à même de juger combien les choses étaient changées au XIV^e. Quand Edouard III débarqua en Normandie, en 1346, il trouva une province riche, paisible, déshabituée de la guerre; les villes n'avaient plus de fortifications; les châteaux féodaux avaient été rasés dans les campagnes; les fabriques abondaient même dans les simples bourgs; « et ceux du pays, dit le chroniqueur, « étaient effrayés et ébahis, ce qui n'était merveille; car, avant « ce, ils n'avaient oncques vu hommes d'armes, et ne savaient « que c'était de guerres ni de batailles. » En 1356, quand le prince de Galles ravagea le Languedoc, il en fut de même. « Sachez, dit Froissard, que ce pays de Carcassonnais, de Narbonnais et de Toulousain, où les Anglais furent en cette « saison, était un des gros pays du monde; bonnes et simples gens, qui ne savaient que c'était de guerre; car oncques ne furent guerroyés ni n'avaient été devant ainçois « que le prince de Galles y conversât. » Ainsi le travail pacifique avait détrôné la guerre, et cette transformation si complète s'était opérée pendant le moyen âge. Ces observations feront peut-être admettre avec moins d'étonnement les résultats auxquels est arrivé M. Dureau-Delamalle dans les travaux purement statistiques qu'il a entrepris pour évaluer la population totale de la France dans ce même XIV^e siècle; on sait qu'il la fait monter à un chiffre à peu près égal à celui où elle s'élève aujourd'hui. (*Mémoires de l'Académie des Sciences morales*, t. I, p. 169 et suiv.)

L'industrie proprement dite participa, comme l'agriculture, au progrès général. Elle avait été dans l'antiquité le lot des esclaves; dans la période barbare, elle n'était qu'un accessoire

des grandes exploitations agricoles. Pour la première fois elle conquit dans les communes une existence indépendante et devint un patrimoine d'hommes libres. Les communes n'existaient que par l'industrie et le commerce; or, puisqu'au moyen âge les communes se sont multipliées dans toute la chrétienté, puisqu'elles ont élargi successivement leurs enceintes pour contenir une population toujours croissante [1]; puisqu'elles se sont enrichies assez pour construire tant de monuments religieux et civils, n'en résulte-t-il pas clairement que l'industrie et le commerce y ont pris incessamment un essor plus élevé, et que les richesses s'y sont accumulées d'âge en âge? Et enfin, dans le XIII^e siècle et dans la première moitié du XIV^e, les représentants de la bourgeoisie n'ont-ils pas été admis dans les états généraux et provinciaux chez tous les peuples de l'occident et du midi de l'Europe? Où pourrait-on trouver une preuve plus convaincante de l'importance que les fonctions industrielles avaient prise dans les sociétés chrétiennes?

Toutefois, le développement de l'industrie s'opéra plus spécialement dans les républiques municipales de l'Italie et dans les communes de Flandre. Ces deux contrées forment même, au milieu de l'Europe restée agricole et féodale, un contraste frappant. On voit déjà poindre dans les grandes villes manufacturières les embarras, les dangers qui assiégent aujourd'hui l'Angleterre. Les luttes des ouvriers et des entrepreneurs d'industrie ne datent pas de notre temps. Les tisserands et les foulons de Gand et de Bruges étaient souvent, pour les riches bourgeois, des ennemis aussi dangereux que les comtes et les gentilshommes de Flandre. A Florence, le *popolo minuto* (le petit peuple) réclamait sa part de la souveraineté que le *popolo grasso* (les banquiers et les fabricants) avait enlevée à la noblesse. Ce sont là les signes, hélas! trop certains, d'une industrie puissante. Et les Flandres, non plus que les républiques italiennes, n'étaient pourtant pas, que je sache, des pays hérétiques ni indifférents; la foi vivait chez elles, plus pure même et plus fervente que dans les châteaux des barons; leurs corporations étaient placées sous le patronage des saints; leurs

[1] Dans un mémoire très-intéressant, M. H. Géraud a établi sur des preuves solides que la population approximative de Paris, en 1292, était de 215,000 habitants. M. Dulaure ne l'avait évaluée, pour 1313, qu'à moins de 50,000. (Paris sous Philippe-le-Bel; population, Documents inédits publiés par le ministère de l'instruction publique.)

églises étaient les plus riches et les plus magnifiques de tout le monde; elles prenaient une part active aux croisades; elles étaient, en un mot, des membres dévoués du grand corps de la catholicité.

Il nous paraît donc évident que la place de l'industrie agricole et manufacturière a été plus importante au moyen âge qu'on ne le croit généralement; nous croyons avoir surtout établi d'une manière invincible que cet âge catholique n'a pas été, pour la production des richesses matérielles, une époque de léthargie et de nullité, mais au contraire l'époque d'un tel développement qu'il faut venir jusqu'à nos jours pour en trouver un plus rapide et plus général. Toutefois, comme nous ne voulons rien exagérer, nous avouons que le rôle de l'industrie dans ces temps n'a été que secondaire, qu'il a été primé par celui des prêtres et des hommes de guerre, fait qui s'explique aisément par la situation même de la société, et qui, du reste, ne nous semble nullement condamnable. Si respectable que soit le travail, il est encore une vertu plus haute : c'est le dévouement. Le soldat qui donne son sang, le prêtre qui se donne tout entier, sont plus haut placés, à nos yeux, que l'homme qui loue ses bras, et surtout que le fabricant qui cherche fortune.

Du moyen âge passons à l'Italie et à l'Espagne, dont on invoque aussi l'exemple dans l'intérêt de la thèse que nous combattons.

La décadence de ces pays illustres provoque, il est vrai, de sérieuses réflexions, surtout quand on la compare aux progrès de puissances schismatiques ou hérétiques, comme la Russie, la Prusse et l'Angleterre. Sous le rapport économique, qui nous occupe ici, l'opposition n'est pourtant pas aussi flagrante qu'on le suppose. Aujourd'hui même on ne trouverait pas dans toute l'Allemagne protestante de provinces plus peuplées et plus industrieuses que la Catalogne et la Lombardie. Bien plus, si l'on compare en général la richesse et la population des divers Etats du continent européen, on voit que les Etats catholiques l'emportent sur ceux qui sont séparés de l'Eglise. Ainsi, d'après le tableau statistique de l'Europe qu'a donné M. Balbi, dans son *Abrégé de Géographie*, la Belgique compte 453 habitants par mille carré, tandis que la Hollande, placée dans des conditions de climat analogues, et qui possède des colo-

nies et une marine, n'en compte que 262; l'empire d'Autriche en renferme 162, et la monarchie prussienne 155 seulement; et encore faut-il remarquer que dans ce dernier Etat les provinces les plus peuplées sont les provinces catholiques de la rive gauche du Rhin. De même, en Pologne, la population est, relativement au territoire, plus considérable que dans l'empire russe, que dans les gouvernements du centre même, où le climat n'est pas plus rigoureux qu'à Varsovie. La statistique de la richesse est plus difficile à établir, mais on peut croire qu'elle donnerait des résultats sembables. Le Tyrol, par exemple, ni la Bavière ne sont certainement pas plus pauvres que la Saxe ou le Hanovre. Notez de plus que nous n'avons pas parlé de la France, dont la supériorité en industrie, en commerce, en marine, ne peut être contestée par aucun Etat continental; et nous avons pourtant le droit de la faire entrer en ligne de compte; car nos concitoyens sont catholiques en immense majorité, et l'esprit catholique est encore assez vivant parmi nous pour pénétrer même les incrédules. Reste donc seulement l'Angleterre, le pays protestant par excellence, où la population et la richesse ont pris un développement prodigieux, qui fait ressortir davantage l'état de marasme et d'atonie où sont tombées les péninsules méridionales. C'est là une comparaison qu'on aime à faire; faisons-la donc à notre tour.

Au XVI^e siècle, Séville et Lisbonne étaient les premières places de commerce de l'Europe; aujourd'hui c'est Londres. Au XVI^e siècle, les nombreuses fabriques de laine et de soie auxquelles l'Italie a dû tant de richesses étaient encore en voie de prospérité; Séville et Ségovie retentissaient encore du bruit des métiers; Rome était la ville où le crédit public était établi sur les plus larges bases; aujourd'hui Birmingham, Manchester, Leeds n'ont plus de rivales, et Londres est la métropole de tous les banquiers. Au XVI^e siècle enfin, l'Espagne colonisait tout un monde qu'un Génois avait découvert, et promenait sur les mers un pavillon victorieux; mais les jours de l'invincible *armada* sont passés; c'est l'Anglais qui, depuis Cromwell, affecte la souveraineté de l'Océan. Colomb, Cabral, Gama, Magellan ont eu pour successeurs Cook et Nelson. L'Espagne ni le Portugal n'ont plus de marine, presque plus de colonies, et la race anglaise s'éparpille à son tour sur tous les points du globe pour y fonder des empires.

Certes, le contraste est frappant. Où faut-il en chercher l'origine?

La religion catholique est-elle la cause de la décadence de l'Espagne et de l'Italie? C'est ce que nous examinerons tout à l'heure; mais que le protestantisme ait contribué, au moins indirectement, à la puissance de l'Angleterre, nous le reconnaissons sans hésiter. L'Angleterre a tout sacrifié à un but unique, l'accumulation de la richesse; l'extension de son commerce et de ses manufactures a été le seul mobile de sa politique; elle s'est lancée tout entière à la poursuite du gain; le corps de la nation est devenu une immense société de marchands, n'ayant de passion que pour l'argent, et trouvant tout moyen bon pour la satisfaire. Or nous avouons qu'aucune société catholique n'aurait pu en descendre là. Il y a dans l'Eglise un esprit de renoncement et d'amour qui ne permet pas aux peuples qu'elle prêche de judaïser de la sorte. Pour donner à l'Angleterre l'esprit public qui fait sa force et sa honte, il ne fallait rien moins que l'égoïsme national, accru par l'isolement religieux et combiné avec l'orgueilleuse sécheresse du protestantisme.

Qu'on trouve en cet aveu un sujet d'éloges pour la prétendue réforme, soit; les catholiques n'en sont pas jaloux. Si l'Angleterre était restée catholique, elle n'eût pas atteint un aussi haut degré de richesse commerciale et manufacturière; cela est vrai. Seulement il est bon d'ajouter qu'en revanche elle n'aurait pas tout un peuple de pauvres, et ne serait pas obligée d'ouvrir des prisons, déguisées sous le nom de maisons de travail, pour y renfermer les *mechanics* coupables d'avoir faim. Ce sont là des ombres qui déparent tant soit peu le tableau de la prospérité anglaise, et qui devraient modérer l'enthousiasme qu'elle inspire à tant d'économistes.

Or, et c'est là le revers de la médaille, le second terme de la comparaison qu'il ne faut pas négliger non plus, les péninsules méridionales sont restées jusqu'ici à l'abri de ce fléau du paupérisme qui a envahi toute la Grande-Bretagne. D'après les calculs qu'a donnés M. de Villeneuve-Bargemont, dans son *Economie politique chrétienne*, l'Angleterre comptait, il y a dix ans, un indigent sur six habitants, proportion inouïe, et qui n'a certainement pas diminué depuis! A la même époque, au contraire, l'Italie et le Portugal ne comptaient qu'un indigent sur vingt-cinq habitants, et l'Espagne un sur trente. N'y a-t-il pas

dans ce seul fait une compensation qui rachète au moins en partie l'inégalité de population et de richesses que nous constations tout à l'heure? Spectacle singulier! la Grande-Bretagne, dans les derniers siècles, s'est continuellement enrichie; mais, à mesure que les capitaux s'y sont multipliés, le paupérisme s'y est étendu; la plus riche contrée du globe est celle qui renferme le plus de pauvres. En même temps, dans les pays catholiques du midi de l'Europe, la production restait stationnaire; elle diminuait même au lieu d'augmenter; le commerce y dépérissait : et cependant la condition des classes inférieures y est restée tolérable, et les salaires y ont été maintenus à un taux suffisant, eu égard au prix des denrées. De nos jours, l'ouvrier espagnol ou italien, sans être astreint à un travail excessif, est assez rétribué pour se procurer le nécessaire et pour élever sa famille, tandis que les prolétaires anglais sont condamnés à une misère toujours croissante, qui en fait la population la plus nécessiteuse et la plus abrutie de l'Europe entière.

Qui nous donnera le mot de cette énigme? Pourrait-on conclure de ces faits que l'esprit protestant a donné à l'Angleterre sa richesse, en lui infligeant le paupérisme comme une expiation, et que l'esprit catholique, s'il a réduit les péninsules méridionales à une pauvreté relative, y a du moins dispensé les produits avec plus d'équité entre le travail et les capitaux?

Cette conclusion ne serait fondée qu'en ce qui concerne les peuples protestants; elle est fausse en ce qui concerne les nations catholiques.

Qu'on apprécie en effet la portée sociale du protestantisme d'après l'exemple de l'Angleterre, rien de plus juste. La semence déposée par Henri VIII dans le sol anglais y a germé et y a crû en paix, à l'ombre de la protection du pouvoir; elle est devenue un grand arbre qui a étendu ses rameaux au loin, et a produit tous les fruits, ou doux ou amers, qu'il pouvait produire. L'Angleterre est le plus brillant fleuron de la couronne du protestantisme. Juger une doctrine par ses résultats les plus grands et les plus beaux, quoi de plus légitime?

Mais dans l'histoire des sociétés catholiques, l'Italie et l'Espagne modernes sont loin d'occuper un rang aussi élevé; elles restent sur un plan secondaire; elles ne sont qu'un accident passager. Deux faits isolés ne prouvent rien quand des faits

contraires les annulent; et quand il serait exact, comme nous le croyons en effet, que des institutions catholiques qui avaient perdu leur sève, qui s'étaient abâtardies et viciées, auraient contribué en partie à l'abaissement de deux grands peuples, il en résulterait seulement que les hommes peuvent abuser des meilleures choses, ce qui n'est pas nouveau, mais est toujours vrai. Ces mêmes institutions ont fait la gloire d'autres âges, ont donné une vie puissante à d'autres peuples; pourquoi donc ne les juger que par leurs abus? M. de Chateaubriand a merveilleusement dit qu'il y a en littérature deux sortes de critiques: la petite, qui ne voit que les défauts; la grande, qui s'attache aux beautés. Il en est de même en politique. Gardons-nous de cet esprit mesquin et stérile qui n'a d'yeux que pour le mal, toujours inséparable des choses humaines, et s'acharne sur les époques de décadence comme sur une proie où il peut se repaître.

Il est d'ailleurs, dans l'ordre purement politique, mille causes importantes dont il faut tenir compte pour expliquer la décadence des peuples d'Italie et d'Espagne. Pour les premiers, c'est une nationalité perdue, c'est la domination de l'étranger vainqueur, c'est la perte de la liberté politique, c'est le commerce s'ouvrant des voies nouvelles et désertant la Méditerranée. Pour les seconds, c'est la toute-puissance d'un monarque absolu, c'est une administration déplorable, c'est l'épuisement causé par des guerres étrangères et définitivement malheureuses. Ce sont là des faits graves, qui ont dû exercer sur l'état de l'industrie agricole et manufacturière une action plus immédiate et plus puissante que les priviléges du clergé et la richesse des ordres monastiques.

En général même on ne saurait demander compte à l'Eglise de l'infériorité de divers Etats catholiques aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles. Elle avait alors perdu toute influence sur le gouvernement temporel des sociétés; l'évêque du dehors, empiétant sur les attributions du véritable évêque, avait usurpé jusqu'aux fonctions purement spirituelles; le clergé était soumis à la servitude royale. C'était la souveraineté monarchique, qui, à Madrid comme à Paris, s'élevait triomphante sur les ruines de tous les pouvoirs antérieurs, y compris le pouvoir ecclésiastique. Les prêtres et les moines avaient des richesses et des honneurs; mais rien de tout cela ne supplée la liberté qu'ils n'avaient pas.

Ouvertement battue en brèche par les sectes protestantes, sourdement minée par l'ambition des princes, l'Eglise catholique laissait le monde marcher dans les voies qu'il s'était frayées. Attendant patiemment des jours meilleurs, où, après bien des déceptions, il prêterait de nouveau l'oreille à sa voix, elle se bornait à sa fonction principale, qui est de conserver le dogme; elle avait abdiqué la direction de la chrétienté. Que les peuples ne fassent donc pas remonter jusqu'à elle la responsabilité des maux qu'ils ont pu souffrir pendant cette période; le coupable qu'ils doivent en accuser n'est pas difficile à découvrir : c'est la monarchie absolue [1].

Nous sommes arrivé au terme de notre travail. Nous voulions prouver que, loin de condamner les peuples à la pauvreté, l'esprit catholique était éminemment favorable aux progrès de l'agriculture, des manufactures et du commerce; nous

[1] Les observations que nous venons de faire ne s'appliquent qu'en partie aux États de l'Église. Pour exposer les causes historiques qui ont amené le dépérissement de l'agriculture dans plusieurs provinces de ces États, il faudrait plus de place que nous n'en avons ici. Nous dirons seulement que le népotisme contribua beaucoup à produire ce triste résultat. Les familles qui, aux XV^e^ et XVI^e^ siècles, durent à cet abus leurs titres et leurs richesses, se créèrent, surtout dans les environs de Rome, des domaines immenses qui furent soumis au régime des majorats. La possession du sol se concentra ainsi en un petit nombre de mains, et c'est de cet établissement de la grande propriété que date la dépopulation de la campagne romaine. Cette transformation de la propriété s'effectua d'autant plus aisément que les petits gentilshommes et les bourgeois trouvaient dans les fonds publics un placement avantageux de leurs capitaux, et aimaient mieux mener à Rome la vie douce et commode de rentier que de garder leurs patrimoines et desurveiller la culture de leurs terres. Ranke, dans son *Histoire de la Papauté*, fournit sur ce sujet des renseignements précieux. En général, d'ailleurs, le proverbe allemand : Il fait bon vivre sous la crosse, ne peut avoir qu'une vérité relative. Qu'il valût mieux au moyen âge vivre sous le gouvernement paisible d'un évêque ou d'un abbé que sous la domination capricieuse et violente d'un baron féodal, le fait est certain; mais d'un point de vue plus élevé, et en pure théorie, on ne saurait comprendre que la confusion des deux pouvoirs soit profitable à la prospérité des peuples. Si le glaive spirituel ne doit jamais être remis à des mains royales, le sceptre, d'autre part, ne saurait être placé entre des mains pontificales que par une exception à la règle commune. Cette exception, sans doute, est parfaitement justifiée quand il s'agit de l'indépendance du Saint-Siége et des avantages qu'elle procure à toute la chrétienté; mais il n'en est pas moins vrai que les populations peuvent en souffrir, et que leurs intérêts particuliers sont nécessairement sacrifiés quelquefois aux intérêts généraux de l'Église. Pour n'en citer qu'un exemple, la lourde dette qui grève les finances du Pape, et dont le poids pèse exclusivement sur les États pontificaux, provient, en grande partie, d'emprunts contractés il y a deux siècles pour combattre le protestantisme et pour les besoins de la cause catholique. C'est par des considérations de cette nature qu'on peut expliquer en partie la fâcheuse position d'une partie des États de l'Église.

croyons l'avoir établi par une double preuve, par la doctrine et par l'histoire.

Il y aurait peut-être lieu maintenant de prouver que ce même esprit est la meilleure règle de l'industrie dont il peut être le mobile, qu'il donne à la prospérité matérielle des peuples le seul fondement qui soit solide, qu'il peut les mener à la richesse sans la leur faire acheter au prix du paupérisme et de l'immoralité. Mais cette tâche n'est plus la nôtre ; c'est aux économistes chrétiens que revient le devoir de l'accomplir. Jamais plus grande mission ne fut offerte à des publicistes. Régler la concurrence, assurer le sort des salariés, faire cesser le duel incessant du capital et du travail, constituer l'industrie sur des bases plus morales, organiser le travail en un mot, toutes ces questions si magnifiques et si épineuses, qui les résoudra? Eux, ou personne. Radicalement impuissants à s'élever au-dessus de la critique, les économistes anglais, saint-simoniens, fouriéristes, remueront vainement tous ces problèmes. Qu'attendre d'hommes dépourvus de tous principes moraux arrêtés? A quels résultats peuvent aboutir des doctrines qui ne reconnaissent au travail d'autre mobile que la satisfaction des appétits, qu'on proclame comme la fin dernière de l'homme? L'exemple de l'Angleterre montre assez dans quel abîme tomtent les sociétés qui ne vivent que par la perpétuelle excitation de tous les égoïsmes. Seuls, les économistes chrétiens peuvent tirer la science de l'impasse où elle est engagée. Connaissant les principes sur lesquels repose l'existence des sociétés, sachant que l'économie industrielle doit avoir ses racines dans l'économie morale, qui est la vie même des nations, assignant au travail le seul mobile qui le rende profitable à tous, le devoir imposé par Dieu, ils trouvent d'abord dans la religion chrétienne un point de départ assuré. Mais les secours qu'elle leur offre ne se bornent pas là ; la morale révélée leur indique aussi le but vers lequel leurs efforts doivent constamment tendre. Ce but n'est pas, comme dans l'économie politique anglaise, l'exagération fiévreuse d'une production illimitée qui ne tourne au profit que du petit nombre ; il est plus grand et plus beau : c'est un accroissement continu et mesuré dans la masse des produits, et la distribution régulière et équitable qui doit en être faite entre les diverses classes de producteurs. Ce but, c'est l'amélioration de la condition des classes pauvres,

c'est le soulagement des faibles et la protection des déshérités, c'est l'incarnation dans le corps social des principes de justice et de charité que l'Evangile a révélés au monde, et qui, par une lente transformation, passent peu à peu de l'Eglise qui les enseigne dans l'Etat qui les applique.

Que les économistes chrétiens poursuivent sérieusement l'œuvre qu'ils ont commencée, et les préjugés que nous avons combattus tomberont d'eux-mêmes. Tout le monde comprendra alors que, si l'Eglise est l'ennemie née de l'industrialisme, elle est la meilleure protectrice de l'industrie, et la religion chrétienne sera vengée des accusations insensées qu'on a lancées contre elle. Heureux, en attendant, si nous avons éclairé quelques esprits, et si nous leur avons montré comment la religion catholique se concilie avec l'accroissement de la richesse et les progrès de la production!

Tout notre travail peut être résumé en deux mots. « Cherchez d'abord le royaume de Dieu, et tout le reste vous sera donné par surcroît, » est-il dit dans l'Evangile. Ces paroles, qui devraient être toujours présentes à l'esprit des économistes, sont la lumière de la politique chrétienne et le vrai secret de la prospérité des peuples.

H. Feugueray.

---

# VOLTAIRE A L'ACADÉMIE.

---

SÉANCE DU 29 AOUT, PRÉSIDÉE PAR M. SCRIBE.

Une comédie un peu longue, mais fort amusante et encore plus instructive, a été donnée récemment à l'Académie Française, en séance solennelle. On y a décerné le prix d'éloquence et les prix de vertu. Ç'a été un jour mémorable pour le vaudeville. Les grands hommes des petits théâtres y remplissaient les principaux rôles. M. Harel, ancien directeur de la Porte-Saint-Martin, connu par ses bons mots et par deux comédies, dont l'une a vécu ce que vivent les roses, et dont l'autre s'est fanée en naissant, avait remporté le prix d'éloquence par un discours sur Voltaire. M. Ancelot, directeur actuel du Vaudeville, donnait lecture à la docte assemblée de ce discours couronné, et, comme un bon confrère et un bon maître en déclamation, il suppléait admirablement aux beautés absentes par les habiles inflexions de sa voix. Enfin M. Scribe, l'auteur plus ou moins authentique (*is pater est quem...*) d'une foule de petites pièces plus ou moins spirituelles et plus ou moins sentimentales, lisait son rapport sur les prix de vertu. Dix-neuf vertus avaient fleuri dans l'année aux yeux de l'Académie, qui les avait recueillies sur leur sol populaire et les avait confiées à M. Scribe. Celui-ci les fit tremper dans l'eau stagnante de la dramaturgie moderne; il les dépouilla de leur grosse et simple enveloppe; il les fila comme on file un petit acte; il les tissa sur son métier ordinaire; il en fit dix-neuf canevas d'opéra-comique; il y broda des points d'exclamation en bon nombre. Le résultat fut attendrissant, et l'Aca-

démie, comme l'Andromaque d'Homère, oyant ces choses, souriait à travers ses larmes.

Avant d'arriver au discours sur Voltaire, arrêtons-nous un peu sur les prix de vertu. Récompenser la vertu est une excellente chose assurément : Dieu s'en charge le premier ; l'estime publique y concourt assez ordinairement, et un secours pécuniaire accordé à des pauvres, en considération de leurs bonnes actions, peut être considéré comme une image visible et une sorte d'anticipation sur les grandes rémunérations de la Providence. Mais entre la récompense qui va chercher une bonne action librement et spontanément accomplie, et un prix en argent proposé pour la faire accomplir, il y a tout un abîme : ce sont deux morales, deux dogmes tout à fait différents. L'intention qui a fondé ces prix comme stimulants de vertu a été bonne sans doute, mais irréfléchie ; une telle institution dérive directement de la doctrine de l'intérêt prise pour base des mœurs ; l'homme capable de se déterminer à un acte de dévouement par l'espérance de ce prix en deviendrait indigne par cela même. Qu'il y ait des récompenses pour les bonnes actions des pauvres, à la bonne heure ; et que ces récompenses soient décernées par l'Etat représentant la société ; mais, pour Dieu ! qu'on efface cette absurde dénomination de prix de vertu, qui est un outrage à la vertu ; qu'on change l'esprit de cette fondation dont la puérilité est tellement comprise par le bon sens de tout le monde qu'on n'en parle jamais sans quelque ironie, et qu'aujourd'hui même son côté faux et théâtral est le seul qui ait été saisi, le seul qui ait été applaudi : applaudissements moqueurs, auxquels il est indigne d'exposer ces pauvres braves gens dont la probité et le courage ont été malheureusement dénoncés à l'Académie, au lieu d'être recommandés à la haute protection du gouvernement.

N'y a-t-il pas en effet quelque chose de choquant, quelque chose qui blesse la délicatesse des âmes sérieuses, de voir travestir en style d'opéra-comique le dévouement d'une pauvre fille de village qui s'est faite, en quelque sorte, la Sœur de Charité de tous les malades des environs. « Y a-t-il un malade dans le village..... Jeanne va à Valence chercher un médecin.... les médecins ne refusent pas Jeanne.... ils viennent !.... » Comme c'est noble et touchant, n'est-ce pas ? Mais ce n'était pas assez que ce style-là : il fallait le relever par des jeux de mots. « Joséphine Clerfort n'a pas eu d'amputation à subir : elle marche,

elle marchera sur les traces de sa bienfaitrice. » Puis encore des vulgarités inconcevables : « Elle cédait en ce moment à une faiblesse, à un *anéantissement physique indépendant de sa volonté et de son courage...* » Et, plus loin : « Vous l'entendez, Messieurs? Quoi! vous, Jeanne, qui avez séché tant de pleurs..., vous pleurez! Vous avez donné du pain à tout le monde, vous n'avez pas de quoi manger! Ah! que d'ici à quelque temps du moins ce mot ne sorte plus de votre bouche. M. de Montyon avait pensé à vous,... il vous avait devinée.... Recevez ces 3,000 fr. qu'il vous envoie! Et vous, pauvres enfants qu'elle a recueillis, malades qu'elle soigne, indigents qu'elle fait vivre, vous voilà riches pour quelques jours : Jeanne a 3,000 fr. » Je vous demande s'il y a là autre chose que des fadaises, si ce n'est pas rendre la vertu ridicule que de l'habiller de pareilles phrases, et si M. Scribe ne vous fait pas ici l'effet d'une caricature de saint Vincent de Paul? Ce n'était pas sa faute assurément; il protestait lui-même en commençant contre la circonstance qui lui avait imposé une fonction si peu appropriée à son esprit et à ses habitudes; mais enfin le fait subsiste: pas un journal qui ne l'ait signalé. « La pièce a réussi d'un bout à l'autre, dit le *Journal des Débats*. Jamais, depuis les beaux jours du Gymnase, la vertu malheureuse et récompensée n'avait obtenu de plus brillant triomphe. Jamais *les Premières Amours* ou *le Plus beau Jour de la vie* n'ont excité de plus tendres et de plus doux transports. La toile est tombée au milieu des bravos universels. » Et *le Constitutionnel* lui-même, quoique un peu plus lourdement, s'est égayé sur la même pensée : « M. Scribe, dit-il, n'a pas tenté le moins du monde de se monter à la phrase académique; il a été tout aussi uni, tout aussi simple, que s'il s'était présenté devant un comité de lecture, lui disant : Ah ça, mes chers amis, je vais vous lire un vaudeville, un drame, ou un opéra-comique de ma façon. En effet, M. Scribe a fait autant de petits actes dramatiques de ses prix de vertu : il a parfaitement mis en scène, en homme exercé dans l'art de la coulisse, le dévouement de Julie Mazade, de David Lacroix, de Pierre Thyane, d'Elisabeth Paris, de Jeanne et de tant d'autres.... Nous avons eu jusqu'au couplet final. Le discours de M. Scribe est une de ses pièces les plus applaudies, et cependant Dieu sait si M. Scribe a été souvent applaudi. » N'est-il pas vrai que le mot de vertu réveille de bien hautes pensées à l'Académie? N'est-il pas vrai que la philanthropie se prend fort au sé-

rieux, que son temple a des échos graves et sublimes, et que ses autels sont dignement desservis par les prêtres de la littérature légère?

Ce qui précède ne nous prépare pas mal au discours de M. Harel. C'est, en effet, au XVIII^e siècle, et particulièrement à M. de Voltaire, qu'on peut rapporter cette philanthropie de parade, cette production de morale au moyen de l'argent, et surtout ce persifflage des choses saintes que l'on feint de vénérer. Mais savez-vous une grande nouvelle? c'est qu'on veut, aujourd'hui, restaurer, ressusciter, transfigurer Voltaire. Il s'est rencontré, par le monde littéraire, quelques personnes légèrement présomptueuses qui se sont imaginé qu'elles n'avaient qu'à dire, et que la France s'empresserait, à leur voix, de relever l'idole renversée. Il semble vraiment que le destin les ait chargées de la direction de l'esprit public, et que nous attendions leurs oracles pour penser et croire. Ceci remonte, ce me semble, au jour où M. Michelet, rêvant Jésuites, s'écria un jour du haut de sa chaire : « Nous avons fait une révolution pour vous chasser; nous ferions dix révolutions pour vous chasser encore. » Ce n'était qu'une distraction naïve : M. Michelet, historien, connaît trop bien la nature et les causes positives des révolutions, pour avoir cru sérieusement qu'on en pût tirer une de dessous la robe d'un professeur. Néanmoins l'idée était neuve, et, comme tout le reste commençait à s'user, on s'empara de celle-là. Mais en rétrogradant vers un effet, il fallait remonter plus haut; et comme Voltaire, à tort ou à raison, passe pour l'une des principales causes de nos révolutions, on se mit à réchauffer l'admiration pour Voltaire. « Depuis vingt ans, dit le *Journal des Débats*, l'autorité, sinon la gloire de Voltaire, avait quelque peu vieilli parmi nous... On revient aujourd'hui de ces dédains, on se remet à lire le *Dictionnaire philosophique* et *l'Encyclopédie.* » Relire *l'Encyclopédie!* Je n'en crois pas un mot. Personne ne relira *l'Encyclopédie.* « Voltaire, ajoute-t-il, est singulièrement rajeuni depuis deux ans; il n'est plus de l'autre siècle, il est du nôtre. Parler de Voltaire aujourd'hui, c'est parler de nous, de nos intérêts, de nos idées, de nos sentiments, de nos vœux, de nos espérances. *Jupiter est quodcumque vides;* Voltaire, c'est tout ce que nous voyons; son influence est marquée dans nos mœurs, nos lois, nos institutions; son esprit est dans l'air que nous respirons,

nous vivons en lui, nous pensons en lui. » Voilà, j'espère, une apothéose dans toutes les règles ; ce que le poëte païen, ce que l'apôtre chrétien disent de Dieu, l'écrivain l'applique à Voltaire : c'est très-respectueux pour l'Être suprême. « Nous reviendrons, dit-il encore, sur les pas de notre plus ancien et de notre plus redoutable maître ; nous appellerons Voltaire à notre secours ; nous relèverons son drapeau ; son génie sera le bouclier, et, s'il en est besoin, l'épée de la révolution, de ses droits, de ses libertés, de ses conquêtes ! »

Voilà pourquoi les catholiques s'étant nommés, par l'organe de M. de Montalembert, les fils des croisés, les philosophes (c'est le nom qu'ils se donnent, quoique les vrais intérêts de la philosophie sérieuse n'aient rien à voir en tout cela), les philosophes relèvent le gant et s'appellent bravement les fils de Voltaire. Les vrais organes de la philosophie, tels que M. Cousin, gémissent sans doute de cette reculade dans laquelle on veut les entraîner, et ils conserveront la dignité de la science ; quant à nous, nous voyons avec joie reparaître Voltaire dans la question actuelle. On était un peu hypocrite jusqu'à présent, il faut l'avouer ; on faisait des génuflexions devant l'autel catholique, et quelques-uns même allaient jusqu'à se signer avec une dévotion suspecte : maintenant on prend un drapeau, un bouclier, une épée : et tout cela c'est Voltaire. On ne se sentait pas assez fort avec les choses d'aujourd'hui, avec les réalités vivantes ; on invoque le secours d'un mort, et on va chercher des arguments à cent ans en arrière. C'est très-bien.

Analysons un peu cette puissante stratégie. Qu'est-ce que vous prendrez à Voltaire? Sera-ce l'élégance de son style, la clarté de sa parole, sa verve active, la souplesse de son talent, sa prose limpide, ses vers faciles, son goût littéraire, sa mordante ironie? Ce serait une heureuse diversion à la platitude de la littérature courante ; mais où est-il aujourd'hui cet homme-là? Si vous ne prenez point son esprit, lui prendrez-vous ses passions? Sa précieuse correspondance nous apprend tout ce qu'il y avait dans son cœur de profond égoïsme : vous n'imiterez point, nous en sommes bien sûrs, cet homme, qui savait si bien haïr et mentir, qui appelle ses critiques des monstres et des scélérats, qui invoquait contre eux les sévérités du parquet, qui flattait et déchirait, adulateur de tous ceux dont il croyait avoir besoin, des grands surtout, et même des Jésuites,

non pas seulement du Père Porée et du Père Brumoy, mais encore de tout l'ordre des Jésuites, ne vous déplaise! Vous n'irez pas, dans votre patriotisme, proposer en exemple ce vieux singe malin qui mordait Jeanne d'Arc et sautait pour le roi de Prusse, insultant aux mânes des Français morts à Rosbach avec une grossièreté que n'égalerait pas un journal anglais de 1844. Vous lui prendrez peut-être sa philosophie toute critique; vous attaquerez les Papes, l'Eglise, la Providence de Dieu dans l'histoire; mais à quoi bon? Ce ne serait pas neuf; on n'a pas cessé un instant de le faire. La difficulté n'est pas de ressasser ces choses-là dans des livres, mais de les faire lire. Ce qu'il faudrait savoir prendre à Voltaire, c'est l'actualité qu'il avait en son temps. Il fut, vous le dites avec raison, le précurseur du journaliste, le pamphlétaire de son époque. Sa puissance vint de là : les circonstances l'inspiraient; les événements, les passions, les vices, les mauvaises et quelquefois les bonnes idées de son siècle trouvaient en lui leur organe; il puisait ses arguments dans l'atmosphère qu'il respirait. Voilà en quoi il faudrait l'imiter; mais l'imiter en cela, ce serait l'abandonner; ce serait prendre la philosophie, l'histoire, la controverse au point où elles sont aujourd'hui et non à l'état voltairien, et c'est ce que vous n'osez faire. Vous êtes donc dans une impasse; on vous y voit avec plaisir de ce côté-ci, c'est assez naturel, et on vous le dit tout haut, parce qu'on ne craint nullement l'attaque rétrospective des enfants de Voltaire.

Mais pourquoi ne pas imiter M. Quinet? Au lieu de réveiller Voltaire sceptique, que n'en faites-vous un vrai chrétien, réformateur de l'Eglise dans son chef et dans ses membres? Cette conception de M. Quinet a du moins de l'originalité. Nous sommes las du scepticisme; mais si l'on nous annonce un nouveau chrétien, s'appelât-il Voltaire, nous écoutons au moins. Du Christianisme, tel quel et si peu que ce soit, tout le monde en veut. M. Quinet, en cherchant à nous prendre par là, s'est donc montré le plus habile de toute la phalange. « Ce qui fait, dit-il, de la colère de Voltaire un grand acte de la Providence, c'est qu'il frappe, il bafoue, il accable l'Eglise infidèle par les armes de l'esprit chrétien... Les Eglises particulières n'avaient fondé le droit chrétien que pour elles-mêmes. Voltaire fait du droit chrétien le droit commun de l'humanité. Avant lui on le disait universel, et cette universalité s'arrêtait au seuil d'une com-

munion, d'une Eglise particulière; quiconque n'en faisait pas partie était hors la loi évangélique. Voltaire enveloppe la terre entière dans le droit de l'Evangile! » Il ne s'en doutait pas assurément; mais au moins voilà de la tactique. Comme on lit peu Voltaire aujourd'hui, les jeunes gens pourraient s'y laisser prendre; car « voilà justement comme on écrit l'histoire, » et c'est un procédé qui a souvent réussi. Au reste, M. Quinet explique non moins curieusement pourquoi Voltaire semblait oublié dans ces derniers temps. « Dans le mouvement précipité de ce siècle, dit-il, la poussière s'est élevée jusqu'au ciel sous les pas des nouvelles générations. Quelques personnes se sont écriées avec joie : Voltaire a disparu; il a péri dans le gouffre avec toute sa renommée. Mais c'était là un des artifices de la gloire véritable; les médiocres seuls en sont la dupe. La poussière retombe; l'esprit de lumière que l'on croyait éteint reparaît; il rit de la fausse joie des ténèbres. » L'entendez-vous à travers ces métaphores dans lesquelles M. Quinet excelle? Si la gloire de Voltaire avait disparu, c'est qu'elle le voulait bien, pour attraper ceux qui s'aviseraient de s'en réjouir. C'est une niche qu'elle faisait aux Jésuites.

Ce qui nous paraît parfaitement clair, c'est qu'il faut absolument, bon gré mal gré, que la philosophie transige avec le Christianisme, ou même s'unisse à lui; le génie du siècle le veut, il faudra bien plier sous lui, et il ne sera pas donné à quelques hommes d'une personnalité excessive de substituer au cours providentiel des choses leurs convenances particulières ou leurs ressentiments. Ce sont donc batailles en l'air et contes de revenants que toutes ces menaces d'évoquer le squelette de Voltaire, fort décharné à l'heure qu'il est, et n'ayant plus de physionomie pour nous. M. Villemain l'a parfaitement senti l'autre jour, comme l'avait senti M. Thiers il y a deux mois à peine. Vous rappelez-vous ce fameux rapport de M. Thiers, dont on s'efforça de faire alors une affaire importante? Vous rappelez-vous cette contradiction perpétuelle que nous y avons déjà signalée, cette singulière profession de foi politique, qui disait à chaque alinéa : Je suis Voltairien, mais l'époque ne l'est pas; soyons sages et habiles! M. Thiers montrait du tact en cela, M. Villemain en a montré davantage. Dans son rapport sur le concours qu'il était chargé de faire comme secrétaire perpétuel, tout le monde a remarqué la faveur avec laquelle M. Villemain

s'étendait sur les mérites du Franciscain de Fribourg, le Père Girard, couronné pour ses ouvrages sur l'éducation des enfants. Un Franciscain de Fribourg et Voltaire! L'ingénieux secrétaire perpétuel semblait se balancer avec complaisance sur ces deux pôles si opposés; et même le pôle chrétien paraissait plus relevé que l'autre de quelques degrés. Les Voltairiens s'en fâcheront; mais quoi! la force des choses le veut ainsi : M. Villemain trouvait ainsi son équilibre comme le globe terrestre, et gravitait prudemment, entre une attraction et une répulsion, autour du centre lumineux qui nous éclaire aujourd'hui. D'ailleurs, l'Académie elle-même, en proposant ce sujet, n'avait-elle pas obéi à la même loi? Quelques-uns voulant qu'on demandât un discours *pour* Voltaire, d'autres voulant un discours *contre*, l'Académie avait décidé qu'on parlerait *sur*. Or, dans cette transaction toute parlementaire, l'Académie, cette fois, avait exprimé le sentiment public; car ce sentiment ne demande ni le panégyrique, ni l'accusation passionnée de Voltaire; il demande qu'on le juge, ce qui vaut beaucoup mieux.

M. Harel aussi, hélas! aurait voulu le juger, mais de manière à lui faire gagner sa cause. La bonne volonté n'a point manqué à son œuvre; on y sent le labeur jusqu'à en éprouver soi-même la fatigue; labeur non de science ni de réflexion, mais de mots, et l'Académie a cru que c'était assez : elle lui a décerné le prix. Il serait bien impossible de signaler la moindre apparence d'un aperçu nouveau dans ce travail; c'est un mélange de critiques mitigées et de louanges grossies. On ne saurait croire tous les services que Voltaire a rendus à ce bas monde : comme le *Journal des Débats*, M. Harel en fait l'être existant par soi-même : *Jupiter est quodcumque vides*. Sans lui, nos lois, nos libertés, nos progrès en tout genre n'existeraient pas; il a éclairé, bien avant Smith, les problèmes les plus essentiels de l'économie politique; c'est lui qui « apprit à la France » que le clergé était propriétaire d'un cinquième du territoire affranchi de contributions; tout vient de lui, les idées de Beccaria comme les idées de Turgot. M. Harel se demande sérieusement ce que la France serait devenue si ce prodigieux Voltaire avait manqué à ses destinées. « La réponse est facile, ajoute-t-il avec l'assurance d'un homme qui n'a pas compris sa propre question; et sans juger ici le mérite de tous les progrès accomplis, il est impossible de ne pas reconnaître que la plupart seraient encore ou

non avenus, ou ébauchés à peine et obstinément disputés. S'il est quelquefois vrai que les événements créent les hommes, il est plus certain encore que ceux-ci les dominent presque toujours. » A-t-on jamais ouï des contre-vérités de cette force? Mais écoutez la suite de cette profonde dissertation : « Montesquieu a pu dire que, si Pompée et César n'eussent pas existé, d'autres eussent fait ce que firent César et Pompée : opinion hasardée et contestable, si on la limite aux luttes où la force matérielle a le plus de part; paradoxe démenti par les faits, si on l'applique aux travaux de l'intelligence et aux conquêtes de la raison. Ces hommes rares, auxquels a été donné l'empire de la pensée, sont tout par eux-mêmes; ils s'aident des circonstances, mais elles sont impuissantes à les produire : leur absence ou leur apparition ne sont point des nécessités logiques; le hasard seul les donne ou les refuse aux nations. » On pourrait dire à cela, peut-être, que ce même hasard qui a donné Voltaire aurait bien pu donner des équivalents; mais cette objection détruirait toute la doctrine de M. Harel, qui consiste à faire de Voltaire la condition *sine qua non* de l'avenir de la France. Sans Voltaire, point de constitution, point de codes, point de Mirabeau, point de Napoléon, point de Chateaubriand, point de Charte, peut-être même point de machines à vapeur ni de chemins de fer. Tous ceux qui ont succédé à Voltaire dans l'empire de la pensée n'auraient pu, tout au plus, qu'ébaucher ce qui est accompli.

Je crois que c'est Quintilien qui définit l'amplification l'art de faire paraître grand ce qui est petit et petit ce qui est grand. L'amplification de M. Harel a singulièrement agrandi, comme on voit, les qualités de Voltaire; maintenant il va rapetisser ses défauts avec non moins de faconde. Voltaire s'emportait avec une rage aveugle contre ses adversaires, et flattait avec toutes les flexibilités de la bassesse et du mensonge ceux qui pouvaient le protéger : voyez ses pamphlets et surtout sa correspondance. Or, voici comment M. Harel sait excuser la lâcheté de ces perpétuelles adulations : « Il y a au fond de cette accusation plus de justice que d'intelligence. Il importe peu en effet de constater que Voltaire eut des faiblesses, et que, trop sensible pour lui-même au langage de la flatterie, il le prodigua souvent à son tour sans conviction, mais non sans dignité. Ces ingénieuses complaisances, que le talent de l'écri-

vain et l'esprit de société n'excusent peut-être pas dans la vie d'un philosophe, témoignent au moins de la force des résistances qu'il eut à vaincre, en montrant la nécessité où il fut quelquefois de remplacer l'indépendance par l'habileté. » Admirez les habiletés du panégyriste : « Il importe peu, trop sensible, ingénieuses complaisances, peut-être, quelquefois. » Admirez cette morale complaisante bâtie sur des antithèses : « Plus de justice que d'intelligence; sans conviction, mais non sans dignité. » Comme s'il y avait dignité sans conviction, justice sans intelligence ; comme si la fin justifiait les moyens! On a dit que Voltaire ne croyait ni à l'âme ni à l'immortalité ; M. Harel prétend que c'est là une prévention injuste, opiniâtre, calomnieuse; qu'on reconnaît de tout autres tendances dans les écrits philosophiques de Voltaire, qu'il n'en est pas un qui, lu avec indépendance et apprécié dans son véritable esprit, ne porte avec lui la justification de l'écrivain : et pourtant, voici ce qui nous tombe sous les yeux, tout de suite, sans chercher : « Que nous importe (lettre à Frédéric, 22 décembre 1772), quand nous ne sommes plus, ce qu'on fera de notre chétif corps et de notre prétendue âme, et ce qu'on en dira? Cependant cette illusion nous séduit tous, à commencer par vous sur votre trône et à finir par moi sur mon grabat au pied du mont Jura. » M. Harel n'avait-il pas lu ceci ? C'est encore par ces petits artifices, par ces oppositions et alliances de mots qu'il croit atténuer l'horreur inspirée à toute âme française par cette infâme création de *la Pucelle*. C'est, selon lui, une œuvre de génie et de cynisme (de génie!), qu'on admire en ne la nommant pas (de l'admiration pour ce qu'on n'ose même nommer!), enfantée sans préméditation et dans un enivrement de poëte (une si longue rapsodie enfantée sans préméditation, et appeler enivrement de poëte les rêves d'un vieux cynique!). Que de non-sens et de contradictions! « Son caractère, dit encore M. Harel, n'a eu que les écarts des nobles passions. » Quelle est donc la noble passion que vous avez découverte au fond de ce crime de *la Pucelle?* Nobles passions! Mais nous ouvrons le recueil de ses lettres, là où son cœur s'épanche, et il faut chercher celles où il ne se révèle pas quelque bassesse, quelque méchanceté ou un immense égoïsme. «Votre Majesté (lettre à Frédéric, du 5 janvier 1767) rendra un service éternel au genre humain en détruisant cette infâme susperstition, je ne dis pas chez la ca-

naille, qui n'est pas digne d'être éclairée et à laquelle tous les jougs sont propres, je dis chez les honnêtes gens, chez les hommes qui pensent, chez ceux qui veulent penser. » Quel noble dévouement pour l'instruction du peuple, même telle qu'il la voudrait! « Vous souvenez-vous, Sire (du 7 décembre 1774), d'une petite pièce charmante que vous daignâtes m'envoyer il y a plus de quinze ans, dans laquelle vous peigniez si bien (il s'agit des Français) :

> Ce peuple sot et volage,
> Aussi vaillant au pillage
> Que lâche dans les combats? »

Cette insulte du roi de Prusse à la France a tant charmé Voltaire qu'après quinze ans il la sait encore par cœur et en fait de nouveau compliment au prince étranger, qu'il ne cesse d'appeler son héros, son roi, son maître, lors même qu'il est en guerre avec la France. Quel noble patriotisme! Et pourtant ce plaidoyer inconséquent de M. Harel, pour un prévenu inexcusable traduit devant l'histoire; ce jugement partial qui se déjuge soi-même à chaque instant; cette longue et traînante dissertation qui voudrait, çà et là, faire jaillir une étincelle et dont le briquet rate toujours; cette thèse enfin fausse en morale, vide de philosophie et nulle en histoire, voilà ce que l'Académie Française a jugé digne de ses suffrages publics et d'un prix d'éloquence!

Il y aurait bien encore quelques réflexions purement littéraires à tirer de cette mémorable solennité. C'est un prix *d'éloquence*, notez-le bien, qui est décerné au discours de M. Harel. Dans un siècle de vive controverse, lorsque la tribune est là tous les ans pour servir de trépied politique, lorsque l'inspiration des grandes affaires humaines, des révolutions, des guerres, des principes, anime et soulève talents et passions, on conçoit assez généralement l'éloquence comme une faculté virile, nourrie de travaux, d'idées, de science historique, et même d'expérience personnelle; on se la figure ardente à poursuivre un but, hardie à remuer des arguments nouveaux et dédaigneuse des mots superflus et des agencements sonores. Mais qu'en pense l'Académie? Hélas, on pourrait croire qu'elle n'y a pas pensé du tout. Les hommes graves, les philosophes, les historiens, les politiques qu'elle a reçus dans son sein n'y ont point versé un réactif suffisant pour précipiter l'esprit vaude-

villiste, la phrase panégyriste, l'amplification des riens, et le sourire grimaçant des laborieuses antithèses. Sous ce rapport, le discours lauréat contraste encore plus avec les habitudes de notre temps que le sujet même n'est contraire à toutes les idées actuelles. Pas un relief, pas une couleur, pas un lambeau qui n'ait frôlé toutes les bornes du grand chemin de la rhétorique; on n'y trouve pas même toujours la transparence que devrait avoir une pensée si mince déjà, et encore laminée par le travail jusqu'à perdre toute consistance. Vous avez vu par les passages que nous avons cités combien l'auteur cherche le choc et le bruit des mots pour remplir le silence de ses idées. Sa phrase commence d'ordinaire par un trait mince qui se dédouble encore, et se bifurque en deux termes d'antithèse, sur lesquels elle pose avec un air de risible importance, comme si cela prouvait quelque chose. Mais c'est l'art de la période surtout qui brille dans ce discours. Voyez-vous, dès l'exorde, cette période qui s'avance sur ses quatre membres, selon les préceptes de Cicéron, avec une gravité qui en fait ressortir encore l'insignifiance?

« Les travaux du poëte qui ne fut que poëte, de l'homme de lettres qui ne fut qu'homme de lettres, obtiennent facilement, au delà des rivalités contemporaines, la justice d'un examen libre et impartial. Des opinions irritées ne sont point là pour tenter de ressaisir une influence perdue; le langage de la vérité se fait entendre sans obstacle, et l'envie elle-même ne songe pas à troubler les hommages qui ne s'adressent qu'à un tombeau. »

Le reste est de cette force et de cette vivacité. Serait-ce un échantillon de l'avenir voltairien qu'on promet à notre littérature? Le style suit nécessairement le mouvement des choses, et quand on veut remanier des choses mortes, il n'y a pas moyen de donner de la vie au langage. On pourrait ici appliquer doublement ce joli vers d'un poëte plein d'esprit, de bon sens et de grâce, élève des Jésuites, s'il vous plaît, et auteur du *Méchant* :

L'esprit qu'on veut avoir gâte celui qu'on a.

Il ne faut pas croire cependant qu'avec sa bonne volonté et son succès académique M. Harel ait réussi à contenter les fils de Voltaire. Non certes; il en est plusieurs, et des plus célèbres, qui le trouvent bien osé d'avoir blâmé quelque peu les plus hon-

teux excès de leur patron. Ils n'ont vu dans son discours «qu'une pâle dissertation où l'on cherche à mettre en équilibre les mérites et les torts du philosophe de Ferney; » et, dès le lendemain, M. Michelet s'est empressé de remettre la chose sur un meilleur pied. A-t-il trouvé, lui, quelque idée neuve, quelque raison positive, un argument quelconque? Point du tout; mais à la phraséologie décolorée de M. Harel il a substitué sa phraséologie symbolique que vous connaissez. « Regardez bien.... N'apercevez-vous pas, au fond du XV^e siècle, ce flot qui vient si vite à nous? Comme il monte! comme il grossit!... Un flot? je me trompais, c'est un tourbillon de lumière qui vient immense, remplissant l'horizon; la vitesse s'accroît, il s'enflamme au point le plus intense de lumière et de chaleur, il se fait homme : c'est Voltaire! Tout le mouvement de la presse en un homme! C'est un moment unique dans l'histoire; rien de tel avant, rien après!» Vous voyez que c'est toujours la même chose, toujours le *Jupiter est quodcumque vides.* «Voici, dit-il encore, une créature étrange, une chétive petite chose; vivante ou mourante? A peine on le sait. Un homme? un ange? un diable? un Dieu? De vie matérielle, aucune; ni chair, ni sang; tout esprit. » M. Michelet croit peut-être prouver quelque chose par ces images dithyrambiques. Ensuite il reprend avec le sérieux le plus incroyable l'idée ingénieuse de son collègue M. Quinet, laquelle consistait à faire un parfait chrétien de celui qui criait à tout venant qu'il fallait écraser le Christ. « Je l'ai dit, et Quinet encore mieux; cet ennemi des formes exclusives qui font les sectes, les haines et les persécutions, n'en eut pas moins l'esprit chrétien. Qu'est-ce que l'esprit chrétien, si ce n'est celui de fraternité, de solidarité, qui vit, sent et souffre avec tous ceux qui souffrent, qui reste dans une étroite communion avec toute l'humanité présente et passée, qui est malade de ses maux, blessé de ses blessures? » La fraternité selon Voltaire! Voltaire ami et consolateur! A quoi pense le mobile et impressionnable professeur lorsqu'il nous débite ces fictions poétiques? A-t-il oublié de relire celui dont il parle? a-t-il perdu, dans la colère de ses démêlés personnels, le tact moral que blessent tant de saletés, d'orgueil et de haine? ou bien, déjà identifié aux sentiments patriotiques du grand homme, nous prend-il tous, nous Welches, pour un troupeau d'imbéciles dignes de croire ces choses-là?

Parmi les discours qui ont concouru, il en est un que l'Aca-

démie n'a pas même favorisé d'une mention, quoique M. Villemain le dise écrit avec savoir et verve; mais « la censure, ajoute-t-il, constamment amère, se rapproche des hyperboles outrageuses qu'un spirituel écrivain, M. de Maistre, prodiguait à Voltaire, au XVIII^e siècle, aux parlements, à Bossuet lui-même. » Il s'agissait du discours de M. Romain-Cornut, qu'on vient de publier. Nous n'y avons point trouvé cette constante amertume dont parle M. Villemain. Au contraire, il s'y trouve des morceaux brillants de style, où l'auteur, dans son désir de pleine et entière impartialité, nous paraît avoir élevé un peu haut les mérites intellectuels de Voltaire. Mais à côté de ces éloges il y a des appréciations fermes, des flétrissures énergiques pour les crimes littéraires, et c'est ce qu'il ne fallait pas. Ces messieurs sont d'une sévérité extrême pour les vivacités et les exagérations de de Maistre; mais les plus détestables méchancetés, quand elles viennent de Voltaire, ne leur sont que peccadilles, qu'il faut voiler avec une douce indulgence. M. Romain-Cornut n'a malheureusement pas, comme M. Harel, usé de cette impartialité à faux poids qui allége le vice pour l'élever à peu près au niveau de la vertu. Au lieu de chercher des accommodements avec la morale, il a, dans sa franchise peu académique, donné aux choses leur vrai nom. Nous voudrions pouvoir citer ici plusieurs morceaux véritablement éloquents, aussi remarquables de style que de pensée, expression sincère d'un jugement mûri et libre : il faut lire ce travail et le comparer avec l'œuvre du lauréat pour apprécier la juste valeur d'un arrêt académique. La pâle dissertation de M. Harel devient plus pâle encore, s'il se peut, devant l'exposé net et philosophique de M. Romain-Cornut. Il faut dire toutefois que l'Académie entière n'est pas coupable de cette injustice : la discussion a été longue, et l'on rapporte, entre autres faits édifiants, que M. Thiers s'est distingué en votant contre le discours de M. Romain-Cornut sans en avoir entendu la lecture. C'est d'une loyauté tout à fait digne du patriarche de Ferney.

Au reste, la haute moralité de la tentative voltairienne est assez évidente déjà. On dit qu'il existe à Langres un conseil municipal qui se charge d'en donner un commentaire très-positif en élevant une statue à Diderot. C'est la même pensée, un peu moins masquée par le vernis littéraire. Diderot est né à Langres, et le conseil municipal s'en vante. Il compte cela par-

mi les gloires de la vieille cité gauloise. Un écrivain, M. Houssaie, qui a été des premiers a vouloir réhabiliter la littérature voltairienne en même temps que l'art Pompadour, et qui a du moins le mérite de s'être jeté là dedans par goût et non par dépit, vient précisément de publier un morceau très-franc sur Diderot. C'est encore là, comme vous pensez bien, un Jupiter qui remplit tout, en qui nous vivons et nous sentons, et sans lequel rien ne serait de ce qui est, ou pas grand'chose. « Diderot, dit-il, est tout à la fois le commencement de Mirabeau, le premier cri de la Révolution française et le dernier mot de toutes nos utopies. Il a été le vrai révolutionnaire; à la tribune de 1789 il eût effacé Mirabeau et Danton; car, quand il se passionnait pour le culte des idées, il avait toutes les magnificences de la tempête.... Il a passé sa vie à aimer et à combattre; Saint-Simon, Fourier, George Sand semblent avoir leur point de départ dans Diderot. En effet, ce philosophe hardi et aventureux, qui s'élevait par la parole et par la plume contre l'ancienne société, avait des mœurs toutes révolutionnaires; il allait de sa femme à sa maîtresse, de sa maîtresse à sa femme, de sa femme à d'autres maîtresses. *Il n'en demeurait pas moins* un sage aimant la vertu, mais suivant toutes les fantaisies et tous les entraînements du cœur.» Voilà, j'espère, ce qui s'appelle préciser nettement les honneurs publics rendus à Diderot, quant à leur sens vrai et quant à leur conclusion morale. Le statuaire le représentera sans doute assis sur la massive Encyclopédie, et rédigeant à loisir quelques immondes pages des *Bijoux* ou de *Jacques le Fataliste*. Les petits enfants de MM. les conseillers et les jeunes vierges de Langres viendront chanter des hymnes candides pendant la glorification de l'obscène conteur :

..... Pueri circum, innuptæque puellæ
Sacra canunt.

Ensuite, en jouant sur la place publique, ils apprendront à épeler sur le bronze les titres de ces beaux chefs-d'œuvre, pour s'en souvenir aux premières effervescences de la jeunesse; c'est ainsi qu'une administration éclairée et paternelle formera de bons citoyens, d'excellents pères de famille, suivant tous les entraînements de leur cœur, et n'en restant pas moins des sages aimant la vertu, comme l'honnête Diderot.

Courage, fils de Voltaire, ne vous laissez pas dépasser. Mar-

chez d'un pas non moins ferme dans ce chemin si propre, attelés au char de l'auteur de *la Pucelle*, char triomphal, trop longtemps oublié sous la remise. Déjà M. Michelet veut, dit-il, qu'on élève aussi une statue à Voltaire sur la place du Panthéon, au milieu des écoles. Et pourquoi pas? Nous connaissons un marbre tout fait et très-convenable ; il est caché dans un coin sombre de la bibliothèque de l'Institut : c'est le Voltaire à quatre-vingts ans, dans le simple appareil de l'Apollon du Belvédère. Mettons au soleil cette laide figure qui, du moins, fera réfléchir les passants sur les rapports du physique et du moral. Nous nous chargerons bien, quant à nous, de trouver l'inscription qu'il lui faut, dans les écrits mêmes de cet homme, qui reniait sa qualité de Français pour plaire aux souverains étrangers, et qui applaudissait et ricanait à nos défaites. Vous pourriez prendre celle-ci, par exemple, tirée d'une lettre à l'impératrice de Russie :

« Daignez observer, Madame, que je ne suis point Welche; je suis Suisse, et si j'étais plus jeune, je me ferais Russe. »

Ou celle-ci au roi Frédéric :

« Vous apprendrez aux Welches à détester le fanatisme comme vous leur avez appris le métier de la guerre, si tant est qu'ils l'aient appris. »

Ou cette autre, prise d'un livre sérieux, et longtemps médité, de l'*Essai sur les Mœurs des Nations :*

« La France est peut-être de tous les pays celui qui a le plus uni la cruauté et le ridicule. »

Ou mieux encore ces belles paroles écrites à d'Alembert, noble adieu adressé à la France en pensant au tombeau, et qui vaut un testament :

« Je mourrai bientôt, et ce sera en détestant le pays des singes et des tigres, où la folie de ma mère me fit naître il y a bientôt soixante et treize ans. »

Ou bien enfin, si cette rage d'un vieillard mourant vous paraît trop hideuse, on pourra trouver le même sentiment sous des formes plus gaies, car l'ingénieux et fécond poëte a épuisé tous les styles pour cette pensée favorite ; par exemple :

« Héros du Nord, je savais bien
« Que vous aviez vu les derrières
« Des soldats du roi très-chrétien,
« A qui vous taillez des croupières.... etc.

A moins pourtant que vous ne préfériez les vers du grand Frédéric lui-même, que nous avons déjà cités, et que Voltaire apostillait comme charmants, car le peuple français y était appelé *lâche* au combat et *vaillant* au pillage. Toutes ces choses, et d'autres encore, sont écrites avec une encre indélébile sur des pages immortelles; il sera bien aisé de vous en rafraîchir de temps en temps la mémoire.

Courage donc, fils de Voltaire! prenez votre parti bravement; il vous fallait un drapeau, dites-vous : le voilà; les fils des croisés en ont un autre. Ces mots du cœur, échappés dans les confidences les plus intimes comme dans les compositions les plus réfléchies de votre père, surtout pendant les vingt dernières années de sa vie, donnent bien sans doute l'image la plus vraie et la plus authentique de sa grande âme; récuser ces témoignages si constants de sa pensée, ce serait le renier tout à fait. Conservons donc avec soin ces belles professions de foi patriotiques; édifions-en tout le monde, afin que tout le monde apprenne, à ce pèlerinage nouveau fondé par M. Michelet, ce que doit au grand homme la patrie reconnaissante.

L.-A. Binaut.

---

# LES VOISINS,

PAR FRÉDÉRIQUE BREMER. — TRADUIT DE L'ALLEMAND.

(Suite.)

---

## *Ve Lettre.*

FRANCISKA WERNER A MARIE M.

Rosenwick, 25 juin.

Journée orageuse, journée de guignon. Elle avait bien commencé pourtant. Hier je devais passer la journée à Carlsfors; on y dansait pour la Saint-Jean. Une migraine m'en empêcha; j'envoyai danser mes femmes, et je passai ce beau jour d'été couchée sur un sopha, me consolant à la pensée que tant de gens s'amusaient. Ce matin le mal avait disparu, et, voulant faire une longue promenade, je pris mon panier à ouvrage et partis pour Carlsfors. Le temps était un peu sombre, mais calme et agréable. La campagne étalait sa riche parure, l'herbe était tout émaillée, les papillons bariolés voltigeaient, les oiseaux chantaient, et moi je chantais aussi en marchant légèrement, heureuse de compter parmi les petites créatures qui osent élever leur voix vers le ciel et adresser au Créateur un hymne de reconnaissance. Une promenade solitaire est toujours un grand plaisir pour moi; l'air, les fleurs, la verdure, les ondes bleues me rendent insouciante comme l'oiseau; j'oublie alors tous mes ennuis, et la vie de la nature devient la mienne.

En arrivant à Carlsfors, je trouvai *ma chère mère* établie à son tour et tournant avec ardeur; elle m'embrassa cordialement, me dit que ma migraine était une sotte, et nous commençâmes à causer gaîment

pendant qu'elle continuait son travail. J'admirais son adresse. Nous nous rapprochons de plus en plus l'une de l'autre, et j'en suis heureuse; il y a entre nous un lien sympathique; auprès d'elle je me sens le cœur plus léger, plus libre. Un peu sévère, si l'on veut, mais prudente, positive, *ma chère mère* est du petit nombre des personnes qui savent toujours ce qu'elles veulent. Les caractères de cette trempe exercent sur moi une influence salutaire; ma nature de vif-argent se trouve à la fois calmée et contenue par eux. Pendant notre conversation, *ma chère mère*, qui dit *vous* à toutes les femmes et qui appelle Jeanne-Marie *ma belle-fille*, me tutoya deux ou trois fois. Ce *toi*, qu'elle sait rendre sérieux ou amical à son gré, me fit grand plaisir, ainsi que le don d'une belle boîte bien tournée qu'elle venait d'achever devant moi.

Deux personnes habitant notre contrée peuvent-elles causer ensemble sans qu'il soit question du nouvel habitant de Ramm? Je ne le crois pas. *Ma chère mère* m'a parlé de lui ce matin. Il paraît que cet homme étrange veut débuter dans le pays par une riche donation pour l'établissement d'une école, que l'on désire depuis longtemps. M. Dahl, encore actif malgré son grand âge, doit s'occuper de cette affaire avec le révérend D. *Ma chère mère* veut aussi y prendre part; elle donnera des bois pour les constructions et des conseils.

Nous nous promenions ainsi par un beau soleil, en causant doucement; mais, après dîner, des nuages noirs s'amoncelèrent à notre horizon. Jeanne-Marie était, comme d'ordinaire, bonne et prévenante pour moi, tandis qu'avec Ebba elle prenait un ton bref et des manières hautaines qui ne convenaient ni à l'une ni à l'autre. Pour Ebba, elle était d'une humeur à décourager l'amoureux le plus dévoué. Sa toilette était négligée, ses manières maussades; elle se renversait dans son fauteuil, ne voulait rien manger, faisait des grimaces, jetait loin d'elle son couteau et sa fourchette, querellait à droite et à gauche, et se comportait enfin d'une manière fort peu convenable. Jeanne-Marie s'épuisait en remontrances inutiles; *ma chère mère* ne disait rien; néanmoins certains regards annonçaient la tempête. Inquiète comme à l'approche de tout orage domestique, je fis mon possible pour détourner la catastrophe qui nous menaçait; vains efforts! Jeanne-Marie était étrange, et, loin de dissimuler les fautes de sa belle-sœur, elle semblait prendre à tâche de les faire remarquer. Ebba chantait à demi voix; aussitôt Jeanne-Marie dit beaucoup plus haut qu'il n'était nécessaire : « Ebba, on ne chante pas à table. » *Ma chère mère*, encore calme et indulgente, s'adressa en plaisantant à la petite femme, qui la regarda fièrement.

« Ebba, il n'est point convenable de regarder ainsi *ma chère mère*.

— Un chat regarde bien un roi, » dit *ma chère mère* encore de bonne humeur; puis elle ajouta d'un ton grave qu'elle avait cru avoir à sa table une femme raisonnable, et non un enfant. Ebba recommence à fredonner.

« Ne chante pas, Ebba, mais écoute plutôt *ma chère mère*.

— Je ne sais vraiment pourquoi je l'écouterais.

— Parce que c'est ton devoir, s'écria *ma chère mère* d'une voix tonnante, en frappant la table du poing; et, si tu ne le sais pas, le diable m'emporte si je ne te l'apprends. » Et elle se leva fort en colère. Cependant cet orage se serait dissipé si l'impertinence d'Ebba n'avait dépassé toutes les bornes. J'ai remarqué que Jeanne-Marie veut toujours avoir la préférence sur elle et sur moi; elle tient à passer avant nous, à être servie la première, etc. Je l'entendis un jour dire aux domestiques : « Souvenez-vous que vous devez toujours me servir avant la baronne Ebba. » Je ferme volontiers les yeux sur cette faiblesse, mais Ebba ne perd pas une occasion de contester la supériorité que s'arroge Jeanne-Marie. Une assiette de crême présentée entre les deux sœurs amena une dispute. Jeanne-Marie se l'était appropriée; Ebba la lui arracha des mains, et la crême se répandit sur la robe blanche de Jeanne-Marie, qui s'enfuit en jetant les hauts cris. *Ma chère mère* quitta la table sans mot dire, prit Ebba par le bras, et la conduisit hors de la salle à manger. Je me sentais rougir, et j'aurais voulu me trouver à mille lieues de cette scène. Nous nous levâmes tous, et passâmes dans la première pièce, où *ma chère mère* nous rejoignit bientôt, conduisant par la main Ebba toute rouge et étouffant ses sanglots. Elle l'amena devant Jeanne-Marie, lui dicta des excuses qu'Ebba répéta mot pour mot; les deux belles-sœurs s'embrassèrent froidement, et Ebba s'enfuit dans une autre chambre, se jeta sur un sopha, et s'endormit en pleurant. Après le café, *ma chère mère* proposa de la musique. Jeanne-Marie, qui fait peu de cas de son talent sur le violon, prit un air moqueur; elle obéit pourtant, et joua une sonate de Mozart, que *ma chère mère* accompagna avec une certaine habileté, quoique sans grâce. Quelle musique! Jeanne-Marie voudrait toujours jouer du Herz ou du Czerny; pour moi, je les trouve maniérés et surchargés d'ornements. La sonate alla fort bien, grâce au talent supérieur de Jeanne-Marie et à l'entrain de *ma chère mère*, qui cria elle-même : « Bravo! bravo! » Il fallut aussi m'exécuter; mais soit que la *grande sonate de Steibelt avec accompagnement de violon* ne me fût pas suffisamment familière, soit que le talent de ma belle-sœur m'éclipsât, je ne m'en tirai pas honorablement. *Ma chère mère* avait beau battre la mesure et filer rapidement certains passages pour me rattraper, nous n'étions jamais ensemble. Nous recommen-

çâmes maintes fois, elle s'impatienta, j'en fis autant, et nous finîmes par un charivari complet, si bien que *ma chère mère* posa son violon en m'appelant *petite nigaude*. « Quand nous nous y mettons, Jeanne-Marie et moi, cela va autrement, ajouta-t-elle. C'est alors qu'on peut dire : Voilà de l'harmonie. » Cependant l'harmonie entre elle et Jeanne-Marie fut bientôt troublée. *Ma chère mère* prétendait qu'il fallait toujours prendre, pour brasser, un tonneau et demi de drêche pour deux tonneaux de bière et un demi-tonneau d'ale. Jeanne-Marie soutenait qu'avec sa recette on pouvait avoir la même quantité de bière et d'ale avec un tiers de moins de drêche. « Cela est absolument impossible, » répondait *ma chère mère*, mais Jeanne-Marie persistait dans son opinion. Elles se disputèrent ainsi quelque temps, et Jeanne-Marie finit par faire entendre que *ma chère mère* ne connaissait pas bien l'art du brasseur, ce qui fut mal reçu. « L'œuf voudrait-il être plus sage que la poule? Je ne m'inquiète guère de vos nouveaux procédés de brasserie et de vos merveilleuses découvertes. Il peut s'y trouver plus d'art, mais d'autant moins de spiritueux. Qui essaye les choses les connaît, et j'ai vécu quelques années et mangé quelques morceaux de plus que vous, belle-fille Jeanne-Marie. » Celle-ci, qui travaillait penchée sur sa tapisserie, devint toute rouge, et, sans répondre, prit un air de supériorité. Toute cette scène n'était rien moins qu'agréable.

Ebba s'était éveillée et revint auprès de nous; elle ressemblait à un oiseau après une averse. Pour la distraire, je proposai un jeu de cartes un peu gai; *ma chère mère* accepta avec empressement, et nous nous plaçâmes autour de la table. Mais, dès le commencement, les deux belles-sœurs se disputèrent à propos d'une règle de jeu. Ebba me prit pour arbitre, et je lui donnai raison en plaisantant un peu aux dépens de Jeanne-Marie, qui me répondit par un mot piquant. Je ne sais comment cela se fit, mais en un clin d'œil mon thermomètre monta de plusieurs degrés; mes oreilles s'étaient échauffées, je répliquai un peu aigrement, et, pendant quelques instants, la querelle fut très-vive; mais tout à coup je vis les grands yeux de *ma chère mère* fixés attentivement sur moi. Toute confuse, j'essayai de réparer mes torts, mais jamais jeu ne fut moins gai. Jeanne-Marie se tenait roide comme à l'église, et opposait un air glacial aux fines ou rudes plaisanteries de *ma chère mère*.

Lorsque je pus m'en aller, je voulus dire adieu à Jeanne-Marie, mais elle évita le baiser que je m'apprêtais à lui donner cordialement, et effleura ma main du bout de ses doigts. Je fus toute triste de la voir encore fâchée contre moi. En me reconduisant, *ma chère mère* me dit dans l'antichambre : « Nous avons été bien ennuyeux aujourd'hui,

chère Franciska? — Oh! oui, » répondis-je de si bon cœur qu'elle éclata de rire; puis elle m'embrassa et me dit en fixant sur moi ses grands yeux : « Tu n'as pas été meilleure que les autres, mon enfant. — Toi non plus, mère, » répondis-je; mais, un peu effrayée de ma hardiesse, je lui demandai affectueusement pardon et lui baisai la main. « Eh bien, reviens demain, » dit-elle en riant, et elle me donna un petit soufflet. « Nous tâcherons de mieux vivre ensemble. Le char de Norrköpping ira te prendre et te ramènera. Veux-tu? » Cette petite scène d'antichambre soulagea mon cœur. *Ma chère mère* me plaît chaque jour davantage, mais Jeanne-Marie!... Que devient notre amitié et la *Commedia divina*? Je ne veux pourtant pas juger ma belle-sœur sur cette journée; il y en a de malheureuses, où les cœurs s'aigrissent comme le lait dans la laiterie quand il y a de l'orage dans l'air. Et d'ailleurs je n'ai pas été plus sage que les autres, comme dit *ma chère mère*.

Demain, j'espère, Jeanne-Marie et moi nous serons meilleures amies.

Le 26 au soir.

Non, point de raccommodement. Comment peut-on bouder aussi longtemps pour une bagatelle? Hier, *ma chère mère* vint affectueusement au-devant de moi, mais Jeanne-Marie avait l'air contraint et peu amical; elle ne m'adressait pas la parole et me répondait à peine quand je lui parlais. J'en avais le cœur gros. Ebba aussi m'a fait de la peine; elle n'était point de mauvaise humeur, mais pâle, abattue; on aurait dit qu'elle s'interrogeait elle-même, qu'elle ne savait pas clairement où elle en était avec la vie. Elle semblait chercher une amie, et je résolus de satisfaire ce besoin de son cœur. Les sermons de Jeanne-Marie et de Jean-Jacques ne lui font pas de bien. A force de l'exhorter à être raisonnable, à sortir, à aller se promener, on n'a fait que fortifier dans cette petite tête la résolution bien arrêtée de faire tout le contraire.

Je profitai d'un moment où nous étions seules pour lui dire : « Voudrais-tu venir demain matin, de bien bonne heure, boire du lait dans ma basse-cour? J'ai une belle vache qui s'appelle Adumbla, son lait est délicieux; puis elle est apprivoisée, elle prendra du pain dans ta main. Veux-tu?

— Oh!..... oui, » dit-elle toute surprise et en ouvrant ses beaux yeux brillants de plaisir.

« Eh bien, je viendrai te prendre. Mais tu ne pourras être levée à cinq heures.

— A cinq heures! A quatre s'il le faut, dit-elle vivement.

— Mais, je n'y songeais pas, tu ne saurais aller si loin à pied. Il y a un quart de mille d'ici à Rosenwick : ce serait trop.

— Non, non, en vérité; je pourrais faire à pied un mille et plus. Je suis forte ; je puis bien danser toute une nuit.

— Eh bien! demain matin je viendrai te chercher à cinq heures et je te garderai toute la journée. Nous ferons notre dîner nous-mêmes, et, le soir, je te ramènerai en cabriolet. Polle est si douce! Tu pourrais la conduire toi-même.

— Oh! quel plaisir! s'écria Ebba ravie.

— Mais il nous faut la permission de *ma chère mère.*

— Bien entendu. Je cours la demander. » Et elle partit comme un trait. Plus d'horreur de la campagne, plus de projet de ne pas sortir; la perspective de conduire Polle et de boire le lait d'Adumbla fit tout oublier. J'étais heureuse de ma petite victoire, et je me réjouissais de posséder Ebba toute une journée pour moi seule : quelque chose me dit que son cœur est bon, et qu'en s'y prenant avec tact on formera sa raison.

En entrant dans le cabinet de Mme Mansfelt, je les trouvai ensemble. Ebba était assise sur ses genoux, babillant avec la grâce et la liberté d'un enfant, et donnant tous les plis et toutes les formes imaginables au bonnet de *ma chère mère*, qui riait et se laissait faire. Elles étaient au mieux. « Eh bien! tu nous enlèves donc Ebba pour lui faire boire du lait chaud avec les veaux de ta basse-cour? Je pense que tu la conduiras en ballon, car tu sais qu'elle ne peut supporter ni la poussière des chemins ni la verdure des prairies.

— Oh! quel plaisir! » s'écria Ebba en frappant des mains; et elle sortit en sautant.

« Il n'y a rien de mauvais en elle, dit *ma chère mère;* mais c'est une enfant gâtée qu'il aurait fallu corriger plus tôt : on n'aurait pas besoin de le faire aujourd'hui. Quand tu seras mère, Franciska, souviens-toi des paroles de Sirach : Si tu as des enfants, corrige-les. »

Je répondis qu'il fallait sans doute élever les enfants de telle sorte qu'ils devinssent des hommes bons et sensés, mais qu'on pouvait aussi agir sur eux par la raison.

« Tout chemin mène à Rome, mais le chemin du fouet est plus court que celui de la raison. Il va sans dire que, dans certains cas, on doit y aller avec mesure; mais, en général, parler raison aux enfants, cela s'appelle prêcher dans le désert. Apprends au loup le *Pater noster*, il en voudra toujours à l'agneau. Les enfants de mon beau-frère Reinhold, par exemple, ont été élevés d'après cette méthode rationnelle; on en espérait les plus beaux résultats, et qu'a-t-on obtenu? des garnements. L'engeance, abandonnée à elle-même, est devenue

une peste pour toute la maison. Un jour que mon beau-frère avait du monde chez lui, quelqu'un dit que tel objet était noir comme un corbeau. « Le corbeau est blanc, cria l'un des enfants. — Non, mon ami, « le corbeau est noir, répondit la mère. — Le corbeau est blanc, » répéta l'enfant. Eh bien! que devait-on faire? Pouvait-on avoir sous la main un corbeau, pour convaincre cette raison rebelle? Ainsi l'enfant eut le dernier mot. J'aurais voulu le tenir : il aurait bien fallu qu'il apprît..... sensiblement que le corbeau n'est pas blanc. Non, non, Franciska, la raison est une excellente chose, mais avec les enfants elle ne sert de rien. Celui qui ne veut obéir ni à son père ni à sa mère doit obéir à la baguette. »

Le récit de *ma chère mère* me fit rire; mais je pensai aussitôt qu'elle avait mal à propos appliqué ce principe à son propre fils. Ce souvenir m'attrista pronfondément, et je dis : « Peut-être ce système ne réussirait-il pas avec tous les enfants?

— Peut-être, » répéta-t-elle; et un sombre nuage vint obscurcir son front. Mais elle reprit bientôt sa sérénité, et ajouta gaîment : « Enfin, Franciska, je suis bien aise que tu prennes sous ta garde la belle étourdie. A son âge, les bonnes paroles tombent rarement à terre. Ce qui est enseveli sous la neige apparaît lorsque vient le dégel. »

La belle étourdie fut fort aimable toute la journée, et sa bonne humeur ne se démentit pas un instant. Jeanne-Marie n'en était que plus aigre, au moins envers Ebba et moi; elle paraissait nous croire liguées contre elle. J'avais grande envie de la détromper, mais un dernier trait de caractère la bannit sans retour de mon cœur, parce qu'il me prouva qu'elle n'avait ni bonté ni éducation. Pendant la soirée on parlait de Bellini. Ebba l'aimait beaucoup, mais Jeanne-Marie le trouvait languissant et monotone. « Oh! dit-elle, je puis te chanter un morceau de lui qui est ravissant. Je l'ai appris l'hiver dernier; il faut que tu l'entendes. » Elle courut au piano, et chanta, avec beaucoup de grâce vraiment, une délicieuse *canzonetta*. J'écoutais avec grand plaisir, quand, tout à coup, à un passage délicat et expressif, Jeanne-Marie recula sa chaise avec fracas, et sortit en ouvrant et fermant violemment la porte. Ebba rougit et s'arrêta, les yeux pleins de larmes : l'intention de la rabaisser et de l'offenser était évidente. Je vis que *ma chère mère* pensait comme moi, et, à force d'éloges et de caresses, nous parvînmes à consoler la pauvre Ebba.

On vante beaucoup l'éducation qu'a reçue Jeanne-Marie. Est-ce donc là une personne bien élevée? me disais-je pendant cette scène, et faut-il prendre à la lettre ces mots d'*éducation brillante et distinguée* qui reviennent si souvent? Et alors je ne ressentis plus le moindre

désir de courir au-devant d'un raccommodement : il viendra quand il voudra.

Mais que viens-je de lire, chère Marie? une lettre de toi, une belle, une charmante lettre, qui me ravit et qui me fait du bien. Quoiqu'il soit tard, je ne veux pas aller me coucher sans t'avoir exprimé quelque chose des sentiments que tu éveilles dans mon cœur [1]..... »

Le 27, au soir.

Ce matin, à cinq heures, je me suis mise en route pour aller prendre Ebba. Le temps était magnifique. A six heures j'étais arrivée. Ebba, prête à partir, m'attendait avec impatience; toute sa famille dormait encore; les domestiques seuls étaient levés. Nous nous mîmes en route. Au début de notre promenade, Ebba, sautant, babillant, riant, chantant, jouissait de la vie comme un oiseau; mais à moitié chemin de Rosenwick, quand nous entrâmes dans la forêt, sous l'épais feuillage, elle se tut tout à coup. Et, dans le fait, cette scène matinale était bien propre à inspirer de douces et sérieuses pensées. La nature était plongée dans une paix profonde, de grosses gouttes de rosée brillaient à chaque feuille, le soleil perçait la forêt de ses rayons d'or, et donnait à la riche feuillée diverses nuances d'ombre et de lumière; l'air était d'une pureté, d'une douceur inexprimables. Ebba ralentit son pas; je marchais silencieuse à ses côtés. Une douce pâleur s'était répandue sur son jeune et beau visage; on y lisait la surprise. De ses grands yeux pleins de larmes elle regardait lentement autour d'elle, comme si elle eût contemplé un monde nouveau. Alors un oiseau commença son chant..... chant admirable et plein d'inspiration! On aurait dit le chant d'une créature pensante!

« Ah! qu'est-ce que cela? demanda Ebba charmée, en s'arrêtant.

—C'est un rossignol, » répondis-je, ravie moi-même de ces accents bien-aimés. Ebba écouta longtemps. Son âme semblait s'ouvrir pour la première fois au beau concert de la vie.

« Mon Dieu! murmura-t-elle, que c'est beau! que c'est étonnant! »

Je citai alors à demi voix ces paroles de Tegner :

[1] Nous avons pris le parti de supprimer cet épanchement, et, en général, tout ce qui, dans les lettres de la jeune femme, ne concerne que Marie. Nous avons aussi retranché la plupart des fins de lettres, qui sont, à notre avis, peu intéressantes. Nous prions le lecteur de nous excuser. (*Note du traducteur allemand.*)

« Oh! si tant de beauté éclate dans chaque veine de la création et « de la vie, combien doit être belle la source de toute création! »

Ebba, toute en larmes, se jeta à mon cou, et je la pressai tendrement dans mes bras.

« Oh! Franciska, je ne sais ce qui se passe en moi. Je suis heureuse, et pourtant il faut que je pleure. Comme tout est grand, comme tout est beau autour de nous! Dis-moi : à quoi ressemble tout ce que nous voyons en ce moment?

— A la vie.

— A la vie?

— Oui; tout ce qui nous entoure ressemble à la vie réelle, qui est à la fois sérieuse et gaie. »

Ebba porta la main à son front. « Je ne te comprends pas encore, dit-elle, mais je crois pressentir.... Des pensées traversent mon esprit, mais je ne puis les mettre en ordre.

— Avec le temps, chère Ebba, tu en viendras à bout.

— Et, quand je comprendrai ce sérieux de la vie dont tu me parles, pourrai-je encore être gaie et rire comme à présent?

— Oh! oui, Ebba, tu seras heureuse et gaie. Plus de mauvaise humeur, plus de moments d'ennui.

— Je veux apprendre à connaître le sérieux de la vie, dit-elle vivement. Mais qui me dirigera, qui me donnera des conseils? Ce ne sera pas Jeanne-Marie. Tu le pourrais, toi, mais je vais te quitter...

— Sais-tu encore, Ebba, à qui ressemble cette scène de la forêt?

— A qui donc?

— A ton mari. »

Ebba me regarda; ses yeux étincelaient. « Je crois que tu as raison, dit-elle.

— Oui, à ton mari; car son âme aussi est à la fois sérieuse et pleine de sérénité. Si tu veux apprendre à connaître la gravité et la beauté de la vie, oh! alors, vis pour lui. Oui, Ebba, sois pour lui le rossignol aux doux chants, réjouis son âme comme nous réjouissent les rayons du soleil qui traversent ces arbres, rends-le heureux, laisse-toi guider par lui, et tu connaîtras le bonheur, et tu te rehausseras à tes propres yeux, aux yeux des hommes et aux yeux de Dieu. »

Ebba, toute pâle, saisit ma main; elle pleurait, mais que les larmes allaient bien à ce jeune visage! Elles annonçaient dans cette nature d'enfant le crépuscule d'un jour nouveau.

J'abandonnai Ebba à ses pensées, et nous poursuivîmes notre route en silence. Arrivées à Rosenwick, elle se réveilla de ses douces méditations et acheva de se distraire en puisant à plein verre le lait écu-

meux d'Adumbla. Du nectar n'aurait pas été bu plus avidement, et je n'essayai pas de faire croire à Ebba que ce lait fût un lait ordinaire.

Cette journée me confirma dans mon opinion : il y a dans cette jeune femme d'heureuses dispositions qu'il ne faudrait que développer et diriger pour la rendre bonne et aimable. Elle est sans doute bien enfant encore, mais puis-je en vouloir à ses dix-sept ans, moi qui à vingt-sept?....

Ebba était tombée dans de profondes réflexions, elle avait l'air tout triste. Je lui demandai tendrement ce qui la tourmentait.

« Ah! dit-elle avec un gros soupir, si seulement il ne se nommait pas Pierre! »

J'aurais ri de bon cœur de ce grand souci, mais elle ajouta avec une mine affligée : « Jeanne-Marie trouve aussi que Pierre est un terrible nom; elle dit toujours que Jean-Jacques sonne bien mieux. Ne faut-il pas qu'il se nomme justement Pierre! Que c'est donc désagréable! »

J'essayai de la consoler en lui rappelant tous les grands hommes qui avaient porté ce nom. L'apôtre Pierre produisit peu d'effet, et le czar Pierre pas davantage; *Monsieur Pierre*, des chants populaires, donnait déjà une teinte de poésie à ce nom malencontreux, et elle alla presque jusqu'à l'aimer quand je lui eus fait remarquer que Pierre et Pedro étaient tout un, et qu'un empereur de ce nom, proche parent de notre maison royale, était mort récemment.

Elle décida alors qu'elle appellerait son mari Pedro; je lui proposai encore d'autres diminutifs, nous rîmes de tout notre cœur, et Ebba finit par s'arranger de *Pierre* tout aussi bien que moi de *Lars Anders*, nom beaucoup moins poétique assurément. Pour terminer la soirée, nous soufflâmes en l'air des bulles de savon avec le même plaisir, les mêmes transports que des enfants; puis je ramenai Ebba à Carlsfors dans le cabriolet, en lui laissant de temps en temps tenir les rênes, à sa grande joie.

J'étais curieuse de voir si Jeanne-Marie persisterait dans sa bouderie. Je ne pouvais croire à tant de susceptibilité; mais en l'abordant je vis bien que son humeur n'avait pas changé. Cela me découragea: plus d'espoir maintenant de me lier avec elle, car je ne pourrai jamais aimer une personne qui n'est ni bonne, ni équitable. C'est avec cette manière d'être, si justement appelée du vilain nom de rancune, qu'on fait de la vie un sombre jour d'automne. Que j'aime bien mieux les emportements de *ma chère mère!* Elle parle vivement; mais aussi, après qu'elle a parlé, tout est fini; plus d'aigreur, plus de mine revêche, et elle redevient parfaitement bonne. Pourtant, je me félicite

de n'être pas obligée de courber tous les jours la tête sous son sceptre de fer.

*Ma chère mère* était, ce soir-là, très-occupée de son voisin de Ramm. Elle avait entendu parler de lui d'une manière fort avantageuse, et, en outre, il venait d'avoir pour elle le procédé le plus aimable. Quelques jours auparavant, elle avait exprimé devant plusieurs personnes le désir d'avoir un couple de chevreuils pour les mettre dans son parc et essayer de les faire multiplier; elle avait parlé aussi de son goût pour le rôti de chevreuil. (Avant sa catastrophe, *ma chère mère* aimait beaucoup la chasse; elle a tué de sa main plus d'une grosse pièce de gibier.) On avait rapporté cela au voisin de Ramm, qui s'était empressé de lui envoyer deux chevreuils pris dans des filets, et un admirable rôti, gras et délicat. Le présent était accompagné d'un billet en français, billet fort aimable, dans lequel il était dit : « Qu'instruit du désir de l'ancienne propriétaire de Ramm, il s'estimait heureux de pouvoir le satisfaire; que bientôt il serait lui-même possesseur de la terre, et qu'il n'aurait pas alors de plus grand désir que d'entrer en relation avec une voisine aussi honorée; qu'il la priait de considérer cet envoi comme un gage et une preuve de ses sentiments. » La lettre était signée : Antonio de Romilly. *Ma chère mère* était enchantée de ce billet en français, des chevreuils, et surtout de l'amabilité de son nouveau voisin. «Voilà ce qui s'appelle du savoir-vivre, s'écria-t-elle. Ces gens du midi, voyez-vous, n'ont pas leurs pareils ici. Il faut que nous voyions cet homme. Je veux l'inviter au premier grand dîner que je donnerai, lors même qu'il ne me ferait pas de visite auparavant; une pareille attention vaut au moins sept visites. Mais il me faut maintenant répondre à son billet, et cela en français. Franciska relira ma lettre. Dieu soit loué! j'ai appris le français par principes, je l'ai parlé et écrit facilement, mais il m'est un peu sorti de la mémoire. Je serai bien aise de m'y remettre en l'honneur de cet aimable M. de Romilly. Il sera fort agréable de faire avec lui plus ample connaissance. »

Je fis chorus, et je dis qu'un homme dont tout le monde parle, et que personne n'a vu, qui est bienfaisant, qui se montre attentif, et que personne ne connaît, serait sans contredit une rare et intéressante apparition.

*Ma chère mère* travailla longtemps son épître. En la lisant, j'eus mille peines à m'empêcher de rire, tant les formes en étaient pompeuses et surannées; mais en même temps cette lettre ressemblait si bien à *ma chère mère*, et ce style antique exprimait si clairement ce qu'elle avait voulu dire, que je regardai comme impossible d'y rien changer. Je laissai donc subsister *monsieur et très-honoré voisin, poli-*

*tesse magnanime, présent gentil et courtois*[1], et autres expressions étranges. J'approuvai tout haut le billet, et *ma chère mère*, qui n'était pas sans inquiétude sur le résultat de mon examen, demeura fort contente d'elle-même, de la lettre et de moi.

Le 30.

Je respire! L'air s'est épuré entre Jeanne-Marie et moi, et le vent du sud, qui a dissipé le brouillard, s'appelle... la flatterie. Avant-hier mon mari était de retour, content de lui, de son voyage, de ses affaires, content surtout de retrouver sa petite femme, qui, de son côté, ne fut pas fâchée de le revoir. Le même jour devait avoir lieu à Carlsfors la danse du dimanche, à laquelle *ma chère mère* nous avait priés d'assister, parce qu'il devait y avoir skäl en l'honneur des deux couples nouveaux venus, puis discours aux domestiques, solennité qui avait dû avoir lieu à la Saint-Jean, et qu'on avait différée à cause de l'absence de Pierre et de mon mari. *Ma chère mère* ne quitta pas son violon de la soirée, Ebba dansa de toutes ses forces, et j'en fis autant. Pour Jeanne-Marie, qui était allée faire des visites avec son mari, elle revint plus tard et se contenta de nous regarder. Je me répandis en louanges sur sa toilette, qui était vraiment de fort bon goût, et enfin le nuage noir se dissipa ; à mon grand contentement, elle redevint amicale comme auparavant. Mais, quant à la *Commedia divina*, il n'en est plus question. Cela m'afflige; je voudrais pourtant trouver une amie parmi tant de voisins. Ebba est trop enfant, M^lle^ Hausgiebel trop... oiseau, et *ma chère mère* est... *ma chère mère*. A la longue, ce serait pourtant un pauvre plaisir que d'avoir beaucoup de voisins et pas une amie.

Après la danse, *ma chère mère* fit apporter le bol de punch, et l'on but un skäl en l'honneur des nouveaux mariés; elle fit aussi un discours assaisonné de proverbes énergiques, mais qui ne me parut pas pouvoir compter parmi ses plus belles harangues.

Mon ours, qui va à la ville, se charge de ma lettre. Je la termine donc à la hâte. Je voudrais bien savoir s'il y a des gens qui en écrivent d'aussi longues; mais aussi tu es ma Marie et moi ta

FRANCISKA.

*VI^e^ Lettre.*

Rosenwick, 3 juillet.

Comme une abeille qui vole de fleur en fleur, je cours de voisin

[1] Ces mots sont en français dans le texte allemand.

en voisin, je recueille du miel pour ma ruche. Aujourd'hui la moisson a été riche, et pourtant aucun miracle n'est venu à mon secours; je suis allée seulement chez la fleur de la vallée, la bonne, l'aimable Séréna.

Mon ours m'avait rappelé le matin que nous devions aux vieux Dahl une journée tout entière; il me proposa de m'emmener avec lui à la ville, de me déposer chez eux et de venir m'y rejoindre après avoir visité ses malades. Je fis quelques objections : cette idée de me jeter le matin en passant, comme une boîte de pilules, ne me souriait pas; tomber d'aussi bonne heure chez des gens que l'on connaît peu, s'y établir pour toute une journée quand ils auraient peut-être voulu savoir à la Nouvelle-Zemble cet hôte importun, tout cela me paraissait assez peu convenable. Cependant l'ours déploya tant d'éloquence dans son laconisme qu'il sut triompher de mes scrupules; la pensée de passer une journée avec Séréna m'entraînait aussi en secret. Je fis une toilette simple, mais soignée et au goût de mon ours, et le cabriolet partit, emportant le mari et sa petite femme.

L'ours avait mis dans sa tête carrée qu'il n'entrerait pas avec moi; je devais plaider moi-même ma cause. En vain je lui représentai qu'au moins une fiole d'apothicaire porte son étiquette, qui indique à quoi elle est bonne, et que l'on ne saurait que faire de moi dans cette maison si je m'y présentais sans être annoncée; il fut inébranlable, et m'assura que son nom et ma figure me vaudraient un bon accueil. Nous nous séparâmes en nous querellant.

En montant toute seule l'escalier, je me comparais à quelqu'un qui vient emprunter de l'argent; mais, à peine entrée, je fus fêtée et caressée comme un hôte attendu avec impatience. Je remerciai tout bas mon ours, qui me valait cette aimable réception, je déjeûnai, causai, et ils firent si bien que je me crus un moment l'enfant de la maison.

Il faut pourtant que je te parle en simple prose de cette famille que j'ai peinte avec des couleurs si poétiques. Qu'on la voie un jour de fête ou un jour ordinaire, on y trouve toujours la paix du ciel, et ce n'est pas seulement d'après moi que je parle ainsi : c'est d'après *ma chère mère*, M^lle^ Hausgiebel, et bien d'autres.

### La Maison.

Depuis un demi-siècle le vénérable couple habite la même maison et la même chambre; c'est là qu'ils se sont fiancés, et c'est là que, l'hiver prochain, ils célèbreront leur *noce d'or* [1]. Rien n'a été changé,

[1] Cinquantaine.

et l'ameublement est encore propre, commode et gai comme dans une nouvelle habitation; seulement la demeure des patriarches est plus simple que nos maisons : il y règne je ne sais quel esprit de paix et de grâce. C'est là que cinquante années se sont écoulées comme un beau jour; c'est là que de vertueux époux se sont aimés et ont goûté de pures joies; quand le chagrin est venu, il a été sans amertume. La crainte de Dieu et son amour y ont dissipé les plus sombres nuages; et aussi que de nobles actions, que d'énergie, que de force! C'est là qu'ont été élevés de nombreux enfants, qui, prenant exemple sur leurs parents, sont entrés dans le monde, ont aussi bâti des maisons, et, comme eux, ont été bons et heureux. Ils ont revu souvent les foyers paternels; ils y sont revenus avec joie et amour pour bénir et être bénis... Ah! chère Marie, me voilà retombée dans la poésie; mais que veux-tu? Il y a dans la vie ordinaire certaines choses qu'on ne peut envisager autrement. Tâchons pourtant de ne pas quitter la terre. Des enfants, disais-je. Ils sont sept, trois fils et quatre filles, qui viennent chaque année avec leurs familles voir leurs parents bien-aimés et répandre une vie nouvelle dans la maison de leur enfance, qui n'a pas changé pour eux; ils trouvent, comme autrefois, de l'amour et du contentement. Seulement elle est devenue plus calme, plus paisible; car le soir est venu, et les ombres du tombeau commencent à s'élever autour des vieillards.

**Le Vieillard.**

On devine sur son noble front toute une vie d'honneur et de travail; toute sa personne respire la bienveillance et la bonté. Sa taille est droite encore, et son pas est assuré. Sa tête vénérable, chauve au sommet, est ceinte d'une couronne de boucles argentées. Tout le monde salue cette tête avec respect et affection; toute la ville, toute la contrée chérit M. Dahl comme un bienfaiteur et l'honore comme un patriarche. Il a fait lui-même sa fortune: il a beaucoup sacrifié pour le bien public, il a essuyé de grandes pertes, et l'adversité l'a toujours trouvé courageux. Il a encore le cœur chaud et aimant, et le caractère enjoué; mais, depuis quelques années, sa vue s'est affaiblie; la goutte aussi le tourmente parfois, et alors son humeur s'assombrit. Ah! la prose de la vie!.:. Mais un ange veille autour de sa couche de douleur, de blanches et douces mains enveloppent ses pieds. Tout s'éclaire de la présence de Séréna, la chambre du malade, le regard du vieillard.

Ne quittons pas la poésie: ne sommes-nous pas dans la maison de Séréna?

**La Vieille.**

Tu ne verras d'abord qu'une figure flétrie, une taille voûtée; mais

cite quelque chose de beau et d'aimable, et la figure de la vieille rayonnera de cette jeunesse intérieure qui ne s'éteint jamais dans les belles âmes, et alors tu t'écrieras involontairement : « Quelle belle vieille! » Son regard, doux et pieux, vous invite à lui ouvrir votre âme et à écouter ses paroles comme l'Evangile. Elle a beaucoup vu, beaucoup souffert, et pourtant elle dit qu'elle désire vivre encore pour apprendre; c'est d'elle plutôt qu'on pourrait apprendre, car elle est fort instruite et l'on voit qu'elle connaît le cœur humain. Ses enfants n'ont jamais eu d'autre gouvernante, et sa pensée les suit encore partout. Elle s'occupe aussi de ses petits-enfants et dirige encore sa maison; mais maintenant elle s'appuie sur Séréna.

Depuis la mort de sa fille cadette, elle est restée un peu mélancolique ; on ne s'en aperçoit pas à ses paroles, mais elle soupire souvent. Tout le monde l'aime et la respecte, et on les cite tous deux comme le modèle des époux.

Voici un trait qui te fera voir en petit combien cette union est étroite. Chaque soir le vieillard rôtit lui-même deux pommes, puis il en donne une à sa *belle vieille*, comme il l'appelle. Pendant cinquante ans ils ont tout partagé comme ils partagent leurs pommes.

La bonne vieille s'est mise de suite à me tutoyer avec un bon accent de grand'mère qui m'a fait du bien à l'âme. *Ma chère mère* me plaît, mais je pourrais aimer M^me^ Dahl.

Et maintenant, à la beauté par excellence, à l'ornement de la maison.

**Séréna.**

Sa mère s'appelait Benjamine, et fut, comme le Benjamin de la Bible, la plus jeune de la famille et l'enfant préféré. Elle épousa, à dix-huit ans à peine, un jeune homme qu'elle aimait et qui en était digne. Ce mariage fut beau comme un jour de printemps, mais il ne devait pas être heureux. Une petite fille en naquit au bout de deux ans; on la nomma Séréna, et en elle fut accomplie toute la mission de ce couple sur la terre. La mère bénit sa fille et mourut. Le père la suivit de près : ils ne pouvaient être longtemps séparés. Le berceau de la pauvre enfant fut transporté chez les grands parents; Séréna fut leur consolation, et devint bientôt leur joie. Tous les amis de la famille s'attachèrent à elle; la vie si pure de ses parents, leur mort prématurée avaient jeté sur l'orpheline comme un voile de deuil, et les braves gens trouvent toujours des larmes pour de tels malheurs. L'enfance de Séréna fut languissante; une longue maladie, qui l'éloigna pendant longtemps des jeux de son âge, amena prématurément la pâleur sur ses joues, et, sur ses lèvres, un sourire de douce mélancolie qui s'y joue encore quelquefois, et dont le charme est magique. Sa douceur,

sa patience, son aimable caractère, lui concilièrent tous les cœurs. On crut pendant longtemps que l'ange déploierait ses ailes et s'envolerait vers le ciel sur la trace de ses parents; mais de tendres soins le rappelèrent à la vie. Comme une rose qui s'épanouit sur un tombeau, comme la jeune vigne qui embrasse l'arbre mort de ses tendres rameaux, Séréna grandit, soutenue et guidée par ceux qui avaient été l'appui de ses parents; elle se développa peu à peu et devint enfin cette gracieuse jeune fille que nous connaissons.

Son intelligence n'était pas rapide, et elle apprit avec quelque difficulté. Toujours un peu craintive en commençant un travail, jamais elle ne le quittait sans l'avoir achevé. Séréna n'était pas richement douée, mais elle était si bonne, si vraie, si aimante !

Elle croissait ainsi, et devenait la fleur de la vallée. La sérénité de ses pensées la rendait enjouée, joyeuse de la joie des anges. « Regarde Séréna, » disait chaque mère à sa fille; et les jeunes filles s'efforçaient de l'imiter. Mais il faut bien tracer aussi le côté prosaïque de cette image d'ange. Séréna est..... boiteuse. Ce mot m'effraie, je suis prête à dire : « Non, » après l'avoir écrit, et, si tu te représentes Séréna comme une personne gauche et réellement boiteuse, je crierai : « Non! » de toutes mes forces. Figure-toi, au contraire, une taille parfaitement belle, et qu'une faible inclinaison ne saurait défigurer. C'est une gracieuse exception plutôt qu'un défaut réel; c'est comme une douce et lente ondulation qui n'inspire d'autre sentiment que le désir de soutenir Séréna.

Tu dois maintenant avoir une idée de cette aimable personne. Pour moi je suis ravie, comme le premier jour, de son air d'innocence, de son regard limpide et transparent, et, sous une robe toute simple, je la trouve plus belle que dans sa parure de fête de l'autre jour.

Je ne dois pas oublier oiseau d'or, qui voltige en gazouillant autour de sa belle maîtresse. Je demandai comment on avait fait pour l'apprivoiser. « Il y a deux ans, me dit M^me^ Dahl, pendant un hiver rigoureux, Séréna trouva un jour le petit oiseau étendu dans le vestibule et demi-mort de froid. Elle le prit, le réchauffa, le ranima, et, depuis ce moment, il s'est attaché à elle comme s'il comprenait la reconnaissance. » Il est vrai que Séréna le soigne tendrement.

Maintenant parlons de moi, car il ne faut pourtant pas s'oublier soi-même. M^me^ Dahl me pria de chanter. J'obéis, je fis plaisir, et on me remercia cordialement.

« A ton tour, Séréna, dit gaîment le vieux Dahl; chante-nous aussi un petit morceau.

— Oh ! grand-père, dit-elle en soupirant, après ce que nous venons d'entendre !

— Ma chère enfant, il ne faut pas faire croire à madame Werner que tu as de la vanité.

— Oh! non, répliqua gaîment Séréna; et aussi madame Werner va entendre ma voix faible et voilée. »

Elle se mit au piano, et chanta un petit morceau de Lindeblad. Sa voix n'était pas voilée, elle manquait seulement d'exercice; mais Séréna chanta avec tant d'expression, elle sut si bien faire valoir les paroles, que je l'écoutai avec un vif plaisir. Le vieillard jouissait jusqu'au fond de l'âme. « J'aime mieux cela, dit-il, que toutes les Catalani du monde; vos virtuoses sont des instruments, et non des chanteuses. Cela, du moins, je le comprends avec le cœur autant qu'avec l'intelligence. Si seulement Séréna avait pris des leçons. Oh! alors... » Et il fit une mine significative.

« N'y a-t-il pas de maître de chant dans la ville? demandai-je.

— Il n'y a que le vieux C., qui chante horriblement faux. Plusieurs de nos parents ont voulu mener Séréna à Stockholm; elle y aurait développé son talent, mais elle ne veut pas nous quitter, elle sait bien que nous ne saurions plus vivre sans elle. Et voilà pourquoi sa voix est restée dans son gosier. Puis elle lit trop de latin, cela l'enroue. »

Le vieillard tendit la main à Séréna, qui la baisa avec une vivacité enfantine. Ils riaient tous deux. « Si tu n'es pas fatiguée de chanter, ajouta-t-il, viens me lire un peu de latin, ma chère enfant.

— Oh! de tout mon cœur, » répondit-elle; et ils sortirent ensemble.

« Mademoiselle Löfven sait-elle le latin? demandai-je à Mme Dahl, un peu étonnée.

— Oh! c'est une folie, répondit la bonne vieille en souriant. Depuis que mes vieux yeux sont devenus trop faibles, Séréna lui fait la lecture. Les livres que mon mari aime le mieux sont les voyages et les romans; il dit que les romans réjouissent son âme. Quand il se trouve quelque passage que Séréna ne juge pas convenable de lire et qu'elle ne peut sauter facilement, elle dit : « C'est du latin. » Mon mari, qui s'endort quelquefois pendant la lecture, crut d'abord qu'elle parlait sérieusement, tout en s'étonnant de cette profusion de citations latines. « Nos auteurs modernes ont adopté une singulière manière d'écrire, » disait-il quelquefois; mais un jour les citations revinrent si souvent qu'il commença à réfléchir, et, lorsque Séréna eut fermé le livre et l'eut quitté, il mit ses lunettes, et découvrit bientôt ce qu'était le prétendu latin. Depuis lors, ce latin est devenu entre eux deux un sujet de plaisanterie. »

Nous parlâmes encore longtemps de Séréna. La bonne vieille écouta avec plaisir ce que j'en disais, puis elle ajouta en soupirant :

« Séréna a été bien plus belle qu'elle n'est aujourd'hui. Elle a maigri depuis un an, et elle tousse de temps en temps. Je crains que la vie retirée qu'elle mène avec nous ne lui convienne pas. Le docteur Werner lui a ordonné l'air de la campagne et l'exercice. Plusieurs de nos amis l'invitent à aller dans leurs terres; mais elle ne veut pas nous quitter, et en vérité nous ne savons pas bien comment nous vivrions sans elle; mon mari surtout ne veut pas entendre parler de séparation. Aussi nous louerons peut-être, l'été prochain, une petite maison de campagne près de la ville; Séréna pourrait alors se soigner sans nous quitter. En attendant, il faut qu'elle se promène souvent à cheval; nous l'accompagnerons en voiture. Nous commencerons la semaine prochaine. »

Je m'empressai de demander si Séréna ne pourrait pas diriger ses promenades du côté de Rosenwick, et, une fois ou l'autre, rester un jour entier avec nous. Je la soignerais bien, je lui ferais respirer le bon air, boire du lait, nous chanterions ensemble, etc. Je ne sais tout ce que je dis encore, tant j'étais devenue éloquente. La bonne vieille me remerciait d'un air demi-content, demi-chagrin; elle dit enfin en soupirant: « Nous verrons ce que dira le vieux.—J'en parlerai à mon mari, pensai-je, et, s'il se joint à moi, qui pourra nous résister? » L'ours arriva précisément en ce moment; il était encore sur le seuil de la porte que déjà je l'entretenais vivement de mon projet. « Mon doux ours, si tu m'aimes, il faut te joindre à moi pour obtenir que Séréna vienne passer une journée tout entière à Rosenwick. Vois-tu, il faut qu'elle fasse de l'exercice, qu'elle monte à cheval: tu l'as ordonné toi-même, mon ange. Dis-le de nouveau, dis que cela est nécessaire. Je la soignerai, je chanterai avec elle. Dis-leur tout cela, parles-en avec eux, fais en sorte que cela puisse s'arranger. Tu le veux bien, n'est-ce pas, mon petit ours?

— Peste, quel déluge de paroles! Est-il permis au moins de reprendre haleine? Ouf!... Eh bien, je vois que tu es déjà assez à ton aise dans la maison, petit chat.

— Et cela par l'effet de mon seul mérite, mon ours. »

Mon mari fut reçu comme un ami intime. Il avait un peu l'air d'un pacha, et semblait accepter les prévenances et les caresses comme un tribut qui lui était dû. Et, au fond, il y a bien quelque chose de cela.

Pendant le dîner, je fis à part moi des observations sur la manière dont la maison était tenue. Dans nos pays du Nord, quand l'intérieur n'est pas *confortable*, adieu la poésie de la vie de famille; elle s'évapore comme le vin de Champagne. Je reconnus qu'à cet égard j'avais encore beaucoup à apprendre de Séréna. Depuis quelques années, c'est elle qui gouverne la maison, et il paraît qu'elle s'en ac-

quitte à merveille. A table, la douce enfant, gracieuse et prévenante pour tous, trouvait encore moyen de veiller attentivement sur son grand-père à moitié aveugle et de prévenir ses moindres désirs. Après le dîner, je remis bien vite sur le tapis mon projet d'emmener Séréna; l'ours m'appuya avec force et autorité, et nous parvînmes heureusement à notre but. D'abord, le vieux Dahl prit un air pensif; mais je lui dis que Séréna devait travailler son chant avec moi : alors il donna gaîment son consentement et me secoua la main. « Ce sera parfait, » dit-il. Séréna, voyant que ses parents consentaient, témoigna une vive joie, et, toute attendrie, m'embrassa les larmes aux yeux. L'après-dîner se passa en douces conversations. M. Dahl parla avec vivacité de la donation de M. de Romilly, et de tous les avantages qu'assurerait au pays l'école qu'on allait fonder. Il s'occupe activement de cette affaire : c'est lui qui doit diriger l'école. Avec ses soixante-dix ans, il est aussi ardent pour le bien public que pourrait l'être un jeune enthousiaste de vingt ans. En voyant de tels hommes, on se prend à désirer de vivre longtemps.

Séréna cause avec une grâce infinie; ses paroles n'ont rien de très-remarquable, mais elles révèlent l'harmonie qui règne dans son âme. Que je voudrais l'avoir pour sœur! Puissé-je devenir son amie! Elle est sans doute trop jeune pour moi, et la vie ne peut lui apparaître, comme à moi, sous son véritable aspect, mais j'éprouve un désir irrésistible de goûter près d'elle un peu de son calme, de sa paix angélique.

En retournant à Rosenwick nous ne parlâmes que de Séréna; ce sujet inspirait l'ours. « C'est une jeune personne bien respectable, disait-il, et tout le monde serait touché de la voir s'oublier elle-même pour ses vieux parents. Comme médecin de la famille, j'ai pu apprécier l'étendue de son dévouement, et je sais de science certaine qu'elle a refusé quatre partis très-avantageux, et plus même, s'il faut en croire les bruits, toujours sous le prétexte qu'elle ne pourrait aimer le mari qu'on lui proposait, mais en réalité parce qu'elle ne veut pas quitter ses vieux parents. Peut-être laissent-ils trop voir qu'ils ne pourraient se séparer d'elle. Il y a deux ans, un jeune et charmant Anglais, éperdûment amoureux de Séréna, la demanda en mariage et fut congédié comme les autres, quoiqu'on ait prétendu qu'il ne lui était pas complétement indifférent. Il tomba dans un profond désespoir, puis s'abandonna à tous les excès, et périt au bout d'un an d'une manière tragique. Cet événement fit sur elle une profonde impression; depuis lors elle a perdu de son enjouement et son teint est devenu plus pâle; mais elle est toujours calme, aimable et gracieuse.

— Puisse-t-elle ne cueillir à Rosenwick que des roses et des joies ! » m'écriai-je.

5 juillet.

Je l'ai vu ! je l'ai vu, l'homme de la forêt, l'espion, don Miguel, la courtoisie, la bienfaisance, le mystère : en un mot.... le voisin de Ramm, M. de Romilly ! Je l'ai vu, oui, et, dussé-je vivre encore cinq quante ans et ne le revoir jamais, il ne me sortira pas de la mémoire. « Est-il donc si beau ? — Je n'en sais rien. — Ou si laid ? — Je ne puis dire. — Est-il donc très-aimable, ou bien l'est-il très-peu ? — Je n'en sais vraiment rien. — A qui ressemble-t-il ? — Je serais bien embarrassée de le dire. — A un héros de roman peut-être ? — Je ne sais pas. — Qui est-il ? — Tout ce que vous voudrez. »

Les questions sont de Mlle Hausgiebel, qui me les a adressées ce matin, et les réponses sont de moi.

A présent, écoute, Marie.

Hier après dîner, nous fûmes agréablement surpris par la visite de mes beaux-frères et belles-sœurs. Déjà je leur avais fait faire tous les voyages de découvertes possibles dans mon petit univers, déjà nous parlions d'aller tous ensemble souper à Swanö, lorsque, tout à coup, la porte s'ouvrit, et une grande et sombre figure s'y dessina. Au premier coup d'œil je reconnus l'homme de la forêt. Je fus stupéfaite. Je ne sais pourquoi j'entendais crier au dedans de moi : *Samiel ! Samiel* [1]. L'ours, avec son air simple et bienveillant, alla au-devant du nouveau venu et l'accueillit poliment. L'étranger dit son nom d'une voix qui me parut discordante, mon mari me le présenta, et l'on s'assit. »

A.

[1] C'est le nom du *chasseur noir*, dans le *Freischutz*.

(*La suite de la VIe Lettre au prochain numéro.*)

# REVUE POLITIQUE.

9 septembre.

Les négociations entre les gouvernements de France et d'Angleterre sur les réparations exigées par cette dernière puissance sont arrivées à leur conclusion. M. d'Aubigny sera blâmé, non pas précisément, il est vrai, pour avoir arrêté Pritchard au moment où il soulevait les indigènes contre nous, mais pour n'avoir pas mis dans cet acte militaire, accompli dans un moment critique où il s'agissait de la vie de nos soldats, la grâce polie et l'élégante urbanité d'un diplomate. Quant au brouillon Pritchard, la France lui fait des excuses et lui donne de l'argent. Arrivé à cette péripétie, le drame de Taïti, cette tragi-comédie intertropicale, doit naturellement faire éclater en Europe une immense explosion de rire à nos dépens. Pritchard y apparaît comme une espèce de Falstaff querelleur et fourbe, risible et dangereux, que l'Angleterre raille, insulte, flétrit publiquement, désavoue même, et cependant soutient contre nous; et nous, la France, le pays de Louis XIV et de Napoléon, qui naguère encore prenions Alger en dépit des menaces anglaises, nous nous inclinons devant ce mannequin, personnification grotesque de l'orgueil de nos rivaux. Pritchard brille partout dans la suite de cette épopée; comme un autre Achille, il fait à lui tout seul la guerre contre la France ; on pourrait en tirer une bonne parodie de l'*Iliade* en supposant que les Grecs envoient Thersite seul et nu contre l'armée des Troyens. C'est Pritchard qui chassa violemment de Taïti les missionnaires catholiques et français, contre tout droit des gens, et surtout contre ce droit de tolérance tant réclamé par les sectaires ; c'est lui qui, par ses suggestions hostiles, a forcé nos marins d'exiger des indemnités, qu'on n'a pas payées; c'est lui qui a rendu possible et nécessaire le traité du protectorat; c'est lui encore qui, en renversant notre drapeau, a provoqué la prise de possession pleine et entière; c'est lui enfin qui a fomenté une dernière révolte, et forcé M. d'Aubigny à le mettre en lieu sûr.

On dit que M. Guizot a soutenu avec fermeté en cette circonstance les droits de la France contre les exigences extravagantes de M. Peel. Celui-ci voulait qu'on rappelât non-seulement M. d'Aubigny, mais encore M. Bruat. M. Guizot n'y a pas consenti. Nous ne saurions dire si c'est sérieusement ou par ironie qu'on lui en fait gloire; c'est absolument comme si on l'élevait jusqu'aux cieux pour n'avoir pas rappelé le maréchal Bugeaud sur la demande de l'empereur de Maroc. Les deux cas sont dissemblables quant à la puissance respective de l'Angleterre et du Maroc; mais, quant au droit et à l'honneur, c'eût été la même chose. M. le ministre des affaires étrangères s'en tient donc à confirmer un blâme déjà prononcé par M. Bruat contre les procédés de M. d'Aubigny. Quel est ce blâme? que dit le rapport du gouverneur? C'est ce que nous ignorons encore; mais on nous promet bien que les principes seront saufs, que les devoirs des consuls, les limites de l'ex-territorialité, les droits du protectorat sont maintenus. C'est ce que nous verrons quand les faits seront mieux connus. Jusqu'à présent il reste un air de contradiction bien étrange entre ces déclarations et les actes qu'on vient d'accomplir. Le gouvernement anglais serait-il dupe cette fois? Après avoir parlé si haut se contenterait-il d'une satisfaction qui serait dérisoire si elle ne portait réellement que sur les formes un peu rudes d'un militaire, et si elle se résolvait en quelques écus pour indemnité commerciale en faveur du pieux missionnaire Pritchard? Cette question de forme et d'argent ne couvre-t-elle pas quelque concession de principe plus sérieuse et plus digne de préoccuper un gouvernement aussi habile? Telles sont les improbabilités que nous devons signaler dans cette affaire, dont les documents sont si longtemps dérobés à la connaissance publique : plût à Dieu qu'il nous fût donné enfin de féliciter M. Guizot d'une véritable fermeté!

La crise qu'on vient de traverser, crise d'une maladie qui s'aggrave tous les jours, avait déjà renouvelé la fermentation irlandaise, et celle-ci n'a pas peu contribué sans doute à rendre le ministère anglais plus traitable sur la question de Taïti. La possibilité d'un conflit avec la France avait tout à coup fait pousser aux Irlandais un cri d'espérance. Déjà pourtant plus d'une fois cette espérance, fondée sur notre secours, avait été déçue, et O'Connell n'a pas toujours traité fort galamment le personnel du gouvernement français. Mais ce lien moral entre l'Irlande et la France est si naturel qu'à chaque circonstance grave il se resserre comme spontanément; la voix de tous, la voix des événements, plus forte que celle d'O'Connell lui-même, s'élève pour associer le Catholicisme irlandais opprimé à la France vengeresse. Quelques personnes cependant, trop promptes à vouloir toujours l'ef-

fet immédiatement après la cause, trop impatientes pour laisser au temps ses puissantes lenteurs, accordent peu d'importance aux manifestations irlandaises. A travers l'exagération oratoire et poétique des enfants d'Erin, elles ne veulent pas voir cette désaffection profonde qui se propage, et surtout les mille difficultés qui, en faisant éluder sans cesse la reconstitution raisonnable de ce royaume conquis, compromettent même l'existence de l'empire. Lorsque O'Connell fut jugé, condamné et emprisonné, ne semblait-il pas que tout fût fini pour longtemps? Cependant, en ce moment même, l'agitation supprimée sur les places des villes et les collines de la campagne, et refoulée dans les consciences, devenait beaucoup plus dangereuse. Froide, prévoyante, sûre d'elle-même, elle commençait, dans sa défaite, les préparatifs de son prochain triomphe. Les hommes sérieux et ardents de l'Irlande se sont mis à l'étude : ils veulent en quelque sorte prendre leurs grades en science politique, pour être prêts au jour de l'indépendance. Ils étudient les sciences militaires, administratives, politiques. O'Connell avait osé essayer un gouvernement dans le gouvernement; déjà il substituait, dans la procédure civile, pour tous les partisans du Rappel, l'arbitrage des légistes désignés par l'association aux magistrats reconnus par la loi; déjà même il avait convoqué un parlement sous une autre dénomination, afin d'avoir une organisation toute prête pour remplir le vide qui devait se faire; c'est alors que le ministère, effrayé, l'a fait arrêter.

Mais, si O'Connell était en prison, son idée n'y pouvait pas être mise; elle continua son chemin. On ne pouvait plus travailler aux formes du gouvernement futur; on travailla, pour ainsi dire, à s'en incorporer la substance et l'esprit. Aujourd'hui encore ces études sont devenues comme une fonction préparatoire; on cherche par la réflexion à anticiper sur l'expérience. C'est là une preuve de résolution peu facile à décourager, et ce sourd travail veut que nous en tenions compte; il montre que cette volonté du Rappel sait se plier à tout sans s'affaiblir : c'est le propre de la patience courageuse qui finit toujours par obtenir justice quand c'est un peuple qui est en instance.

Le pourvoi interjeté par O'Connell devant la Chambre des Lords, constituée en cour de justice, a été admis par les jurisconsultes de la Chambre, qui seuls ont voté. Par conséquent l'arrêt est cassé, et l'agitateur redeviendra libre. Le ministère anglais se proposait de frapper ici un coup magnanime; il allait faire grâce au condamné en cas de rejet du pourvoi, et la reine devait faire un voyage en Irlande pour recueillir la reconnaissance et la soumission de ses sujets en échange d'un pardon. L'Irlande n'aurait probablement pas été

dupe de cette clémence intéressée; mais le plan a été déconcerté par l'arrêt des jurisconsultes, et, quelle qu'ait été l'inspiration secrète du gouvernement en cette circonstance, la délivrance d'O'Connell est devenue une chose de droit et non de faveur; son emprisonnement préventif n'a été qu'un supplice inique, une souffrance glorieuse pour la bonne cause; il peut maintenant supprimer les éclats de l'invective et les démonstrations hasardeuses; son seul retour au milieu de sa vaste clientèle populaire parle assez haut, et ses prescriptions sont devenues sacrées pour tout bon Irlandais. Une nouvelle période s'ouvre donc, et avec un caractère tout nouveau, pour cette admirable histoire de l'émancipation d'un peuple.

Cependant l'action de la France s'élargit en Afrique. Après le bombardement de Tanger, la bataille de l'Isly s'est glorieusement inscrite dans nos fastes militaires. Cette bataille commence aussi un nouvel ordre de choses qui se déroulera graduellement et longtemps. Son premier effet a été d'ébranler encore davantage la puissance de l'empereur Abd-er-Rhaman. Ses troupes, mises en fuite, ont été pillées par ses propres sujets, Berbères et Kabyles. Ceci n'aurait rien de remarquable dans des circonstances ordinaires; c'est une suite naturelle de l'organisation tumultuaire du pays. Toutefois la présence d'Abd-el-Kader, qu'on a cru un moment captif et livré au maréchal gouverneur, mais qui est trop adroit et trop puissant sur les esprits pour se laisser prendre si aisément, ne peut manquer d'imprimer à ces désordres habituels un caractère plus grave. On ne peut guère douter qu'Abd-el-Kader ne réunisse désormais autour de sa cause tous les éléments guerriers et pillards de l'empire. La destruction de Mogador a porté aussi un grand coup à la fortune d'Abd-er-Rhaman. Les Berbères et les Kabyles sont encore venus là pour achever le désastre. Ainsi les bandes indisciplinées s'emparent peu à peu de la scène, et le gouvernement régulier s'efface. La mauvaise saison donnera le temps de se développer à cette espèce de révolution intérieure. Attendons-nous à voir le chef algérien s'emparer de la direction de la guerre sainte. On avait déclaré en France ne vouloir pas prendre un pouce du territoire marocain : comme expression d'un désir et d'une modération prudente, cette déclaration était digne d'une nation forte et d'un gouvernement sage; mais comme expression d'une résolution absolue, ce serait une grande faute, et déjà l'expérience l'a suffisamment prouvé.

L'île de Mogador a reçu un nom français; le prince de Joinville avait mérité de lui donner le sien. Mais les Marocains pouvaient-ils se résigner à nous laisser là? Bientôt il a fallu riposter à leurs boulets par la destruction de la ville qu'on avait épargnée. Est-il probable qu'on

puisse laisser à l'ennemi ce terrain si rapproché de l'île de Joinville? Et, s'il faut s'en emparer aussi, pourra-t-on s'arrêter? De son côté, l'armée de terre peut-elle rester rangée sur la frontière, en laissant aux tribus ennemies les libres rapports, et la faculté de choisir leurs positions et de se créer un centre? Tout cela est contraire aux probabilités qui sautent aux yeux. Une occupation restreinte, comme celle qu'on proposait autrefois pour l'Algérie, est donc déjà devenue une nécessité de l'année prochaine; et en Afrique, on le sait bien à présent, l'occupation restreinte n'est que la préface d'un livre qui s'écrit avec la pointe des épées. C'en est donc fait de la modestie politique: la mission de la France s'accomplit peu à peu. Nos soldats ne se doutent guère que c'est le Christianisme qu'ils portent dans ce pays-là; mais ceux de Rome savaient-ils ce qu'ils préparaient en subjuguant l'ancien monde et en réalisant l'unité politique à travers laquelle l'unité religieuse devait s'infiltrer par toute l'Europe? Les armées de Napoléon savaient-elles quelle graine elles semaient en labourant le continent par la conquête? graine de rénovation qui a levé partout avec plus ou moins de tige, quoiqu'elle ne soit encore mûre nulle part. Nous devons, nous, voir autre chose en de tels événements que leur écorce. C'est de l'apostolat que nos soldats font en Afrique, et il faut convenir que, dans leur genre, ce sont d'assez bons apôtres.

Plût à Dieu (car nous ne sommes pas de ceux qui calculent scrupuleusement le nombre des vaisseaux, des hommes et des alliés, et qui mettent leur confiance exclusive en ces forces physiques et mathématiques), plût à Dieu qu'il nous pût arriver quelque chose de semblable en Syrie, non pas cette fois pour conquérir, mais pour protéger! Nous verrions volontiers nos hommes d'Etat détourner leurs regards de la pêche à la baleine et de la reine Pomaré, si c'était pour concentrer de bonne foi leurs efforts sur les rives africaines et asiatiques de la Méditerranée. Mais nous n'en sommes pas là, malheureusement. Les Maronites sont abandonnés à la protection autrichienne; le gouvernement français donne sa démission de la noble fonction de défendre ses clients, recommandés par le nom et les souvenirs de saint Louis. C'est une lourde charge en effet que l'héritage des croisés: les fils de Voltaire ne doivent pas porter cela. Mgr Mourad avait reçu la promesse du rétablissement de la famille Chéâb, réclamé comme indispensable pour ramener le bon ordre dans le Liban, mais à la condition que l'Angleterre y consentirait. Or, l'Angleterre n'a pas voulu y consentir: elle sait trop bien que le secret de notre influence à venir est dans la force morale de notre passé, et que notre protectorat des chrétiens en Orient, en se continuant, s'accroîtrait par la fermentation qui développe aujourd'hui toutes choses. Elle veut

donc se mettre entre nous et les Orientaux au moyen des confrères de Pritchard qu'elle expédie partout. Prenez nos Pritchard, et nous vous délivrerons des avanies des Druses et des Turcs; sinon, non! En attendant, l'Autriche, moins complaisante que M. Guizot, a bien voulu, dit-on, accepter le devoir qui nous était imposé par l'honneur autant que par la politique. Elle a jugé que c'était là une question d'humanité qu'il n'était pas permis d'éluder. Nous souhaitons qu'elle s'en acquitte bien, et que les alliés de nos pères vivent encore quelque temps, grâces à elle. Les fils de Voltaire se font vieux, car ils cherchent à se rajeunir, et les fils des croisés ne désespèrent pas de visiter encore le Liban des Maronites.

---

# REVUE SCIENTIFIQUE.

*Métallurgie du fer. — Aimantation du fer par l'influence nerveuse. — Formation et exhalation de l'azote chez les animaux granivores. — Théorie chimique du diabète sucré à l'occasion d'un cas de guérison de cette maladie par l'usage des substances alcalines.*

Dans l'une des dernières séances, M. Chevreul a rendu compte à l'Académie d'un travail remarquable de M. Ebelmen sur la *métallurgie du fer*. L'importance industrielle de cette question nous paraîtrait un motif suffisant pour faire connaître avec quelques détails aux lecteurs du bulletin les mémoires de M. Ebelmen ; mais ils sont encore, à d'autres titres, dignes d'un haut intérêt. Les recherches qu'ils contiennent ont été entreprises et conduites avec une méthode qui les rend en quelque sorte un modèle à suivre par tous ceux qui aspirent « à éclairer les arts des lumières de la science. » On sait que les efforts tentés dans ce but n'ont pas été toujours heureux, et qu'en beaucoup de points la technologie a des règles que la science ne peut ni comprendre ni contrôler. Dans ce siècle où l'industrie est, pour tant d'esprits, l'unique objet de spéculation, il convient que cet état de choses cesse bientôt, et qu'on élève à la dignité de théories tous ces procédés empiriques qui aujourd'hui constituent les arts. La tâche est difficile et digne d'occuper la pensée de tous les jeunes hommes qui entrent dans les ateliers en quittant les écoles : c'est à eux surtout qu'il faut recommander les mémoires dont nous allons rendre compte; ils y trouveront un exemple des travaux à faire dans cette voie et une application heureuse de la seule méthode qui puisse les rendre féconds.

Les recherches de M. Ebelmen embrassent toutes les opérations de la métallurgie du fer. Entreprises dans le but de diriger l'emploi des gaz combustibles des fourneaux, elles ont porté d'abord sur la composition de ces gaz. Plusieurs séries d'expériences ont été faites, dans des conditions variables, aux usines de Clerval (Doubs), Audincourt (Doubs) et Vienne (Isère). Les faits observés ont servi ensuite à l'explication des phénomènes très-complexes qui se développent dans le travail du fer. En même temps qu'il perfectionnait les théories admises jusqu'à présent, M. Ebelmen résolvait certaines questions pratiques d'une haute importance. Ses travaux renferment à cet égard des résultats sur lesquels on ne saurait trop appeler l'attention.

Il nous est impossible de faire connaître ici l'ensemble de ces recherches. Nous choisissons, dans le vaste sujet que nous venons d'indiquer, ce qui con-

cerne la fabrication de la fonte au charbon de bois et l'affinage par le procédé de Franche-Comté; nous mentionnerons ensuite les conclusions du savant ingénieur sur l'emploi des gaz combustibles dans les arts métallurgiques en général.

Rappelons d'abord en quoi consiste le problème chimique de l'extraction du fer et quelles sont les opérations nécessaires pour la résoudre.

Le fer existe, dans les minerais, à l'état d'oxyde, uni à diverses matières terreuses. Pour l'obtenir il faut donc : 1° réduire l'oxyde; 2° séparer le métal isolé des substances étrangères qui l'accompagnent. Le fondage du minerai, en présence du charbon, produit ce double résultat. Dans ces circonstances, le fer cède son oxygène au carbone et se sépare des terres vitrifiées par différence de densité; mais en même temps un nouveau phénomène se passe : la température nécessaire à ces diverses réactions suffit en effet pour déterminer la combinaison du fer et du carbone, et l'on obtient ainsi la *fonte*, produit intermédiaire, dans lequel tout le fer s'est concentré, et qui devient, comme un nouveau minerai, l'objet d'un traitement postérieur.

Ne nous occupons, pour le moment, que de la fabrication de la fonte. On voit quelles sont les matières premières qui la produisent : le minerai d'une part, de l'autre le charbon, qui doit jouer un triple rôle et se partager en trois parties : l'une développera, en brûlant, la chaleur nécessaire à l'action chimique et à la fusion des corps; l'autre réduira l'oxyde du minerai; la troisième se combinera avec le fer devenu libre pour le convertir en fonte. Dans la plupart des cas, il faut en outre ajouter des *fondants*, variables avec la nature du minerai et destinés à faciliter sa fusion.

L'opération exige les plus vastes appareils qu'emploient les arts métallurgiques. Tout le monde a vu, dans certaines contrées de la France, ces immenses pyramides qu'on désigne sous le nom de *hauts fourneaux*. L'aspect de la flamme qui s'échappe de leur sommet, le bruit de l'air lancé par les machines, tout, dans ces constructions, rappelle ces grands foyers naturels où s'accomplissent de mystérieux phénomènes, où résident les agents des révolutions du globe. Tel est le théâtre des opérations que nous décrivons : c'est là que se produisent, sous l'influence d'une température énorme, les réactions chimiques qui transforment le minerai et donnent naissance à la fonte.

Il est nécessaire, pour l'intelligence de ce qui va suivre, de rappeler la forme du profil intérieur de ces appareils. « La capacité d'un haut fourneau comprend quatre parties distinctes, continues, et ayant une verticale pour axe commun; elles sont, en commençant par le haut :

« 1° La *cuve*;

« 2° Les *étalages*.

« Ces deux parties ont la forme de deux troncs de cône réunis à leur grande base; mais la hauteur de la cuve est à celle des étalages comme 2 2/3, 3 1/2 est à 1.

« 3° L'*ouvrage* : capacité prismatique dont la partie inférieure reçoit la tuyère ou les tuyères des machines soufflantes qui amènent l'air dans le fourneau.

« 4° Le *creuset* : capacité située au-dessous de la tuyère ou des tuyères, dans laquelle tombent les laitiers et la fonte provenant de la réduction des minerais de fer.

« C'est par le gueulard, ouverture supérieure de la cuve, que l'on introduit, dans le haut fourneau, le combustible, le minerai et le fondant, et c'est par la base de l'ouvrage qu'afflue incessamment l'air nécessaire à la combustion. »

Dans le cours de l'opération, un double mouvement s'établit dans le haut fourneau. Le minerai, le combustible, le fondant, introduits par la partie supérieure, descendent, et subissent dans leur trajet toutes les transformations

dues à la chaleur et aux actions chimiques, transformations qui aboutissent à la fonte et aux laitiers. En même temps une colonne gazeuse, lancée par les tuyères, monte et s'échappe par le gueulard : composée à l'origine d'air atmosphérique, c'est-à-dire d'oxygène, d'azote et de vapeur d'eau, cette colonne subit diverses altérations, et contient, à sa sortie, l'azote, les produits de la combustion, et toutes les matières volatiles qui ont pu se dégager du minerai, du fondant et du combustible.

Des observations multipliées avaient fait connaître déjà les principales modifications qu'éprouvent, dans leur parcours, les matériaux de la colonne descendante ; il n'en était pas de même pour ceux de la colonne gazeuse. C'est sur ce point que M. Ebelmen a dirigé ses premières recherches. A l'aide d'appareils ingénieux, il a pu puiser dans le fourneau les gaz qui l'occupent à différentes hauteurs. En analysant les mélanges recueillis successivement au gueulard, dans l'intérieur de la cuve, au sommet et au bas des étalages, près de la tuyère, il a constaté les faits suivants :

L'oxygène de l'air qui pénètre dans le fourneau est converti immédiatement en acide carbonique ; celui-ci passe bientôt à l'oxyde de carbone, par suite de l'excès de charbon et de la haute température.

Dans les mêmes circonstances la vapeur d'eau est décomposée; il y a formation d'hydrogène et d'oxyde de carbone.

De la base de la cuve au gueulard l'acide carbonique reparaît et augmente jusque vers le milieu de la cuve; en même temps la proportion d'oxyde de carbone diminue, parce qu'il se produit de l'acide carbonique entre cet oxyde et l'oxygène du fer.

Dans la région de la tuyère il ne se brûle pas une quantité notable de fer, malgré l'influence de l'air et de la chaleur.

L'examen des résultats que nous venons d'énoncer peut faire connaître les recompositions que subissent les matières introduites dans le fourneau ; les variations qu'ils présentent sont dues, en effet, aux réactions mutuelles qui s'établissent, à différentes hauteurs, entre les gaz et les solides qui composent les deux colonnes dont nous avons parlé. Voici les conséquences auxquelles cet examen conduit :

« 1° La cuve d'un haut fourneau est un appareil où le charbon perd son humidité, de l'hydrogène et de l'oxyde de carbone, où la castine et le minerai se dépouillent de leur humidité et de leur acide carbonique.

« 2° Il n'y a aucune action chimique entre le charbon et le minerai.

« 3° Il n'y a aucune action chimique entre le charbon et l'acide carbonique, soit celui qui provient de la castine, soit celui qui a été produit par le combustible et l'oxygène du minerai.

« 4° La seule action chimique dont la cuve soit le théâtre est la conversion du minerai en fer ou en oxyde magnétique, par la réaction de l'oxygène du minerai et de l'oxyde de carbone, produit dans les régions inférieures du fourneau.

« 5° L'hydrogène provenant de la distillation du combustible, aussi bien que celui qui résulte de la décomposition de l'eau hygrométrique de l'air introduit par la tuyère, ne paraît exercer aucune action chimique dans le haut fourneau.

« Ce résultat est parfaitement d'accord avec les expériences de M. W. Henry, qui démontrent que l'oxygène, en présence de l'hydrogène et de l'oxyde de carbone, s'unit de préférence à celui-ci. Il s'accorde encore avec ce qu'on sait de l'influence de la masse chimique de deux corps susceptibles de s'unir isolément à un troisième, et qui sont en proportions très-différentes relativement à ce dernier; c'est le corps le plus abondant qui entre en combinaison de préférence à l'autre.

« 6° La quantité de carbone consommée, depuis les étalages jusqu'à l'endroit

où les dernières portions d'acide carbonique sont transformées en oxyde de carbone, est de 6 pour 100 du carbone total.

« 7° Le minerai perd dans la cuve les 28/33 de son oxygène par la réaction de l'oxyde de carbone, et perd les 5/33 restants, depuis les étalages jusqu'à la tuyère, par l'action directe du carbone. Il est probable que le fer commence à se carburer dans la moitié inférieure des étalages, et il est certain que c'est à 0m,3 au plus de la tuyère que s'opère la fusion du laitier et de la fonte. »

La zône de fusion a donc très-peu d'étendue. M. Ebelmen attribue ce fait à la transformation de l'acide carbonique en oxyde de carbone, transformation qui s'opère, comme nous l'avons dit, très-près de la tuyère. Il résulte en effet de quelques expériences de Dulong que ce phénomène doit être accompagné d'un refroidissement considérable. Ainsi la combustion d'une partie du charbon, vis-à-vis de la tuyère, produit une température extrêmement élevée, qui suffit pour liquéfier le fer forgé et la porcelaine ; la combustion de l'autre partie détermine une absorption considérable de chaleur latente, et un abaissement correspondant dans la température du foyer.

« Cette concentration de la chaleur dans la partie inférieure de l'appareil, dit M. Ebelmen, me paraît caractériser les fourneaux à cuve, et les distinguer des foyers où le combustible n'est pas mélangé avec la matière à traiter, comme dans les fours à réverbère. Ici il est nécessaire d'avoir une température très-élevée et à peu près uniforme sur une grande surface. Dans les fourneaux à tuyères, au contraire, la zône où s'opère la fusion est fort peu étendue, et la température s'abaisse d'une manière brusque à une petite distance de l'endroit où le maximum a lieu. »

La réduction du minerai s'opère, comme on l'a vu, soit par l'oxyde de carbone, soit par le charbon. Dans le premier cas, l'oxyde de carbone se change en acide carbonique aux dépens de l'oxygène du minerai, et il y a compensation entre les effets calorifiques inverses produits par la réduction de l'oxyde, d'une part, et de l'autre par la combustion de l'oxyde de carbone. C'est ce qui a lieu dans la cuve; mais il n'en est pas de même dans les parties inférieures du fourneau, où la réduction s'effectue à l'aide du charbon, et où il y a production d'oxyde de carbone; là les effets calorifiques ne se compensent point, et il est nécessaire qu'il y ait combustion directe du charbon pour produire la température nécessaire à la réduction de l'oxyde de fer.

« Ces considérations font voir, dit M. Chevreul dans son rapport, qu'il y a tout à gagner à réduire par l'oxyde de carbone l'oxyde de fer dans la cuve, plutôt qu'à le réduire dans les étalages et l'ouvrage par l'action directe du carbone; par conséquent elles font sentir l'avantage qu'il y a d'opérer sur des minerais très-divisés, dont la réduction peut avoir lieu par l'oxyde de carbone, plutôt que sur des oxydes natifs anhydres, et, à plus forte raison, sur des silicates de fer qui ne sont pas réductibles par l'oxyde de carbone, du moins à la température de la cuve. »

On peut, au moyen de la théorie qui précède, se rendre compte de la convenance des formes adoptées pour le profil intérieur des hauts fourneaux, et de l'influence de chacune de ces parties sur la fin de l'opération. Les règles de construction que la tradition avait consacrées se trouvent ainsi justifiées rationellement.

Venons maintenant à la seconde période du travail que nous décrivons : il s'agit de convertir en fer la fonte obtenue par le traitement du minerai au haut fourneau. Tel est le but de l'*affinage*, opération que nous allons décrire, en suivant le rapport de M. Chevreul.

Le foyer d'affinerie est « une cavité prismatique à base rectangulaire horizontale, limitée par quatre parois verticales dans laquelle on brûle du charbon de

bois, afin de produire, sous l'influence de la chaleur, deux effets : 1° la décarburation de la fonte ; 2° l'échauffement du fer provenant de cette décarburation, nécessaire pour souder toutes les parties du métal, le forger et l'étirer en barres.

« La combustion s'opère dans ce foyer au moyen de l'air atmosphérique, froid ou chaud, qui s'échappe d'une ou de deux tuyères traversant l'une de ses parois verticales. La profondeur de la forge étant de 0m,25, ses tuyères se trouveront à peu près l'une à 0m,215, l'autre à 0m,228 du fond. Les jets d'air qu'elles lancent sont dirigés presque horizontalement. »

La fonte qu'on veut affiner est placée sur le foyer et recouverte de scories, de charbon... Elle entre bientôt en fusion et tombe sur les *sornes* adhérentes aux parois de la forge et composées principalement de silice et d'oxyde de fer.

Dès que le creuset renferme une quantité de fonte suffisante, on commence le travail de l'affinage : la durée de cette opération présente deux périodes.

Dans la première « la fonte se trouve, à l'état pâteux, au fond de la cavité, en contact avec de l'oxyde de fer et du charbon. » En même temps a lieu le réchauffement du fer obtenu dans le travail précédent.

Pendant la deuxième période, la fonte est soulevée et séparée des sornes : il y a production d'oxyde, de sous-silicate de fer, et la décarburation s'opère. La réaction s'achève au fond de la forge où le métal est retombé, et quand elle est complète, il ne reste plus qu'à réunir toutes les parties du fer. On passe ensuite sous le marteau et plusieurs fois de suite la masse obtenue.

Quels sont les phénomènes chimiques qui se passent dans cette opération complexe? Comment a lieu la décarburation qui en est la fin? « Longtemps on a pensé, dit M. Chevreul, que le vent des tuyères brûlait le carbone de la fonte ; mais on avait déjà fait remarquer le peu de probabilité de cette opinion, d'après la double considération de la grande combustibilité du fer à la haute température qu'exige l'affinage, et de la quantité de carbone de la fonte trop faible pour qu'il ne se brûlât pas plus de fer que de carbone, non-seulement relativement aux quantités absolues de ces corps, mais encore proportionnellement à leurs quantités respectives : c'est ce qui fit ensuite admettre la réaction de l'oxyde de fer sur le carbone de la fonte. Mais, quoi qu'il en soit de cette opinion, la démonstration de la théorie de l'affinage par la voie expérimentale restait tout entière à donner. Il fallait définir les actions qui se passent dans les diverses régions d'un espace variable dont la hauteur ne dépasse pas 0m,6, et peut être réduite de moitié environ, et expliquer nettement en définitive comment la décarburation s'opère par combustion au milieu du charbon, sans que le fer qui forme la *loupe* s'oxyde et se carbone, et rendre compte des manœuvres du forgeron qui arrive à ses fins sans avoir jamais été guidé par la science. »

M. Ebelmen a employé, dans ces difficiles recherches, les moyens d'investigation dont il avait déjà fait usage avec tant de succès. A l'aide d'un appareil analogue à celui dont il s'était servi pour les hauts fourneaux, il puisait les gaz dans les diverses régions de la forge, et les soumettait ensuite à l'analyse. Les résultats auxquels il est parvenu peuvent se résumer ainsi :

*Première période de l'opération.* Dans la région moyenne de la forge, le charbon qui reçoit le jet d'air atmosphérique est converti en acide carbonique. Celui-ci passe rapidement à l'état d'oxyde de carbone, de sorte que la partie de la forge où s'opère l'action immédiate de l'oxygène atmosphérique sur le charbon est d'une étendue très-restreinte.

L'atmosphère qui entoure la fonte est très-peu oxydante, de sorte que, dans ces circonstances, « la décarburation ne s'opère que par l'oxygène des scories riches ou de l'oxyde de fer, et c'est alors que les manipulations du forgeron consistent principalement à mettre les scories en contact avec la fonte : il peut y

avoir action par *cémentation*, et action par projection des scories contre la fonte, projection opérée par le vent des soufflets. »

*Deuxième période de l'opération.* L'oxygène lancé par les tuyères ne se porte plus en entier sur le charbon : une portion reste libre, l'autre agit sur la fonte, et produit de l'oxyde de fer et de l'oxyde de carbone. « Une portion d'oxyde de fer convertit les scories crues en silicate basique, et ultérieurement l'oxyde de fer décarbure les dernières portions de la fonte. Sans doute l'oxydation de la couche extérieure est l'obstacle qui empêche le carbone du combustible de pénétrer dans l'intérieur de la masse ferreuse, pendant que l'oxyde de fer contenu dans cette masse achève l'affinage de la fonte en réagissant sur le carbone. »

Nous compléterons, dans un prochain travail, l'analyse des travaux de M. Ebelmen.

— La physique et la chimie ont toujours eu sur la médecine des prétentions très-absolues, et les progrès de ces deux belles sciences sont invariablement marquées par des tentatives systématiques faites pour soumettre et absorber la physiologie. Celle-ci subit d'abord d'autant mieux le joug qu'il lui est presque toujours imposé par les sociétés savantes, et que ces corps scientifiques passent pour rendre les arrêts de la science comme un tribunal suprême dicte la justice et les lois, etc... Et pourtant, en réalité, nos Académies ne représentent que le travail et le mouvement tout extérieurs de telle ou telle phase de l'observation.

Mais si on considère l'histoire de la physiologie d'assez haut pour ne pas apercevoir les mille accidents de sa marche, on la voit toujours parvenant à secouer, par sa propre énergie, les chaînes de la physique. Toutefois, il faut le dire, pendant cet asservissement temporaire, elle amasse constamment des richesses que pourraient seuls produire un développement continu et direct ou une déduction géométrique, s'il n'était pas aussi chimérique de les rêver dans les sciences que dans tout ce qui, par sa nature, *est livré à nos disputes.*

C'est à la médecine que revient toujours l'honneur de ces redressements de la physiologie lorsqu'elle a été détournée et assujettie par des sciences qu'elle devrait pourtant dominer intellectuellement, comme son objet domine le leur dans le plan de la création et dans les harmonies de la nature. Il y a effectivement subordination des sciences physiques aux sciences physiologiques, en ce sens au moins que les premières paient aux secondes un tribut considérable d'applications sans que la réciprocité ait lieu de la part de celles-ci.

Lorsque fut, pour ainsi dire, créée, dans le siècle dernier, cette partie de la physique si riche d'avenir, qui a pour objet les phénomènes de l'électricité, on crut, bientôt après, avoir trouvé le principe de la vie, mais plus spécialement encore l'agent mystérieux formé par le système nerveux et dont les actes merveilleux distinguent les animaux des végétaux. Les expériences étonnantes de Galvani, l'incomparable découverte qu'elles suggérèrent au génie de Volta, enivrèrent promptement les physiologistes, et ce ne fut plus qu'un jeu pour eux de nous montrer dans le cerveau une batterie électrique, dans le cervelet une pile galvanique, dans les nerfs des conducteurs transmettant à toutes les parties les courants ou les décharges du fluide destiné à produire les mouvements extérieurs des animaux, ainsi qu'à opérer, dans l'intimité de leurs tissus, les formations et les transformations de cette chimie vitale et transcendante qu'on nomme nutrition, sécrétion, génération, etc...

Telle fut l'erreur du système. Voici ce qu'il laissa d'acquis et d'utile : c'est que les animaux, indépendamment de ce que leur corps est plus ou moins bon conducteur de l'électricité, forment et dégagent eux-mêmes une certaine quantité de ce fluide, de la même manière qu'ils forment et dégagent une certaine

quantité de calorique. Ce sont là des produits de la vie, de même que l'oxygène, l'eau, l'azote, tel ou tel sel, tel ou tel oxyde, qui en sont aussi comme le *caput mortuum*. Une fois formés, ces produits peuvent à leur tour réagir sur la vie et y exercer les actions qui leur sont propres; mais ces actions ne sont que des excitations qui ne peuvent que modifier l'organisme, loin d'en constituer la force essentielle. Ces agents, formés par lui, subissent toujours sa loi, à moins que, comme ceux de même nature qui viennent du dehors, ils ne soient dans un tel excès, par rapport à la résistance absolue ou relative de l'économie, qu'ils n'en détruisent le principe.

Il résulta de là aussi d'importantes applications de l'électricité et du galvanisme au traitement de certaines maladies nerveuses, comme les paralysies, les névralgies, etc.

Bien avant ces magnifiques découvertes de la physique et leurs applications aux sciences médicales, l'empirisme et le pressentiment d'une secrète analogie avaient cherché à modifier les maladies nerveuses par l'influence de l'aimant. Le mot de *magnétisme*, commun dès son origine à la physique et à la physiologie, atteste assez qu'on admettait vaguement une sorte d'identité entre certains phénomènes nerveux et les phénomènes sensitifs observés dans quelques substances minérales qu'on appela du nom très-significatif d'*aimant*, à la faveur d'un trope très-familier aux époques d'ignorance scientifique. Enfin, on en vint à se figurer qu'aucune maladie nerveuse ne résisterait à l'influence d'un corps qui venait de soumettre à l'homme l'empire des mers.

Le prestige tomba un peu devant les clartés de la science, lorsque MM. Ampère et Arago montrèrent une analogie étroite entre le fluide électrique et le fluide magnétique. Puis, l'engouement dissipé, il resta de vrai que quelques symptômes nerveux, fort rebelles, cédaient aux applications locales des armures aimantées. On le conçoit, puisque le galvanisme revendique à juste titre de pareils effets, et qu'on est parvenu à aimanter du fer par un courant galvanique.

Mais si on avait cherché à modifier le système nerveux par le fer aimanté, personne n'avait eu jusqu'ici l'idée d'aimanter le fer par l'action du système nerveux. Un mécanicien ingénieux a prétendu y être parvenu. M. Thilorier a informé l'Académie des Sciences, dans sa séance du 17 juin, qu'on pouvait aimanter instantanément un barreau de fer doux ou une petite clef placés sur l'épigastre, en déterminant dans son cerveau le mouvement d'une volonté énergique.

Restait à vérifier le fait. M. Arago y a prêté son cerveau et son épigastre. Mais, quelque larges et quelque énergiques que paraissent l'un et l'autre, lui qui a su autrefois aimanter des aiguilles d'acier à l'aide d'un courant électrique, n'a pu lancer assez de fluide pour magnétiser la clef sympathique de M. Thilorier. On a accusé alors le mauvais vouloir du célèbre secrétaire perpétuel. Son impérieuse volonté n'aurait-elle pas perfidement saisi ces rênes trouvées dans notre cerveau par Descartes, et à l'aide desquelles l'âme abandonne ou réfrène les esprits animaux, agents immédiats de tous nos mouvements intérieurs ou extérieurs? Telle était la difficulté. M. Arago, qui seul pouvait la lever, a dédéclaré en son âme et conscience qu'il aurait voulu, du meilleur de son cœur, communiquer au fer toutes les propriétés magnétiques dont son organisation herculéenne peut disposer; mais, qu'à moins *d'un tour de clef* qui plaçât l'objet dans la direction du pôle terrestre, situation où l'on sait que tous les barreaux de fer doux, déposés ou non sur l'épigastre de M. Thilorier, peuvent s'aimanter, il fallait vraisemblablement renoncer à ce nouveau moyen de transmettre le fluide électro-magnétique.

Toujours l'histoire de la dent d'or!...

Il n'est rien de tel que la vraie science pour mettre en fuite tous les rêves de ces savants d'occasion qui semblent n'agir que pour fournir aux philosophes du même ordre les matériaux de leurs systèmes ambitieux. Le panthéisme matérialiste, par exemple, éclot presque toujours à l'ombre de quelque expérience physique mal faite, d'où l'on tire des conséquences énormes et des applications à d'autres ordres de choses qu'on ne connaît pas. On a bientôt fait de sauter, ou plutôt de passer sans interruption de la physique à la physiologie, de celle-ci à la métaphysique. Supposez que l'expérience répétée par M. Arago eût réussi, soit par l'oubli d'écarter les causes d'illusion, soit par l'effet de conditions physiques de l'organisme vivant qui ne doivent rien faire préjuger sur sa force propre et caractéristique; il n'aurait manqué ni de physiologistes superficiels pour assimiler la force nerveuse et l'instinct animal à l'électro-magnétisme, ni de philosophes plus superficiels encore pour confondre l'âme humaine avec ces substances grossières. En effet, c'était par un acte de la volonté que M. Thilorier avait aimanté la clef placée sur *son cœur*. La volonté est donc un fluide identique ou tout au moins très-analogue à l'aimant, etc. !..... Cela va de soi. C'est bien à peu près là qu'en est une grande partie de l'Institut de France (Académie des Sciences), et, chose plus grave encore, une partie de la première Faculté de Médecine du royaume!

La religion n'a donc rien à redouter que de la fausse science, et la fausse science ne pourra jamais lui nuire que si la religion ne la combat en contractant, avec la bonne et vraie science, une alliance féconde pour toutes deux, et par conséquent pour l'humanité.

— Les chimistes devraient bien ne pas oublier que la nutrition, la digestion, les sécrétions, la formation, en un mot, du plus simple produit organique, sont des actes du même ordre que la génération elle-même. Par le fait, leur ambition ne tend donc à rien moins qu'à expliquer et à remplacer cette fonction essentielle des corps vivants.

Ceci nous est suggéré par la lecture qu'a faite, à l'Académie des Sciences, M. Dumas, d'un travail de M. Boussingault, ayant pour objet de rechercher s'il y a exhalation d'azote pendant la respiration des granivores. Mais avant de dire en quoi consistent ces expériences, avertissons que le système professé actuellement par MM. Dumas et Boussingault relativement à la nutrition consiste à avancer que les principes immédiats du corps des animaux, que la graisse, par exemple, existe toute formée dans les aliments, même végétaux, dont nous nous nourrissons, et que l'unique rôle de l'organisation, en particulier des organes digestifs dans la nutrition, est, non pas de former ces produits, mais seulement de les extraire des aliments, et de se les appliquer au fur et à mesure que disparaissent les matériaux anciens. On ne voit pas bien, à ce compte, la différence qu'il y a entre un animal et un alambic, entre l'accroissement des corps inorganiques et celui des être vivants, entre la fabrication par juxta-position d'un mur ou d'une statue, et le développement par intussusception d'un arbre ou d'un animal; car, en supprimant ainsi l'intussusception de celui-ci, on lui enlève sa spontanéité, la première de ces expressions ne signifiant rigoureusement pas autre chose que la seconde. Peu importe; continuons. Puisque les principes immédiats de notre corps ne sont pas formés, mais extraits, à plus forte raison en est-il ainsi de ses principes médiats, l'oxygène, l'azote, etc... Pour ceux-ci, ces messieurs peuvent soutenir leur opinion avec quelque vraisemblance, sinon avec une entière vérité; mais, pour les autres, pour la graisse, par exemple, ils ne font que reculer la difficulté, car il leur faudra bien reconnaître que les végétaux ne la trouvent toute faite ni dans le sol ni dans l'atmosphère. Or, cette difficulté sera du même ordre que celles qu'ils croient éviter en appliquant leur théorie à l'engraissement des animaux. Bref,

nous croyons, nous, que l'organisme *forme* ses principes immédiats, et, de plus, nous pensons que, quant aux autres produits qu'il émet, c'est-à-dire ses principes médiats et ses composés inorganiques, il a la propriété d'en fabriquer de lui-même, et indépendamment de ceux qui pénètrent en lui du dehors. Il suit en cela une loi générale qui pourrait être approximativement formulée ainsi : l'organisme produit d'autant plus de lui-même que ses milieux lui cèdent moins, et d'autant moins qu'ils lui cèdent plus. Exemples : en été, il forme moins de calorique qu'en hiver, et réciproquement; il produit d'autant moins d'eau, de soude, de fer, que ses milieux lui en fournissent davantage, et réciproquement, etc. Sans cette admirable loi de compensation, comprend-on le sédentarisme, l'une des propriétés les plus caractéristiques des êtres vivants? Comprend-on le cosmopolitisme de certains animaux, la persévérance et l'identité des corps animés au milieu des circonstances si prodigieusement variables qui les entourent, etc.?

Quoi qu'il en soit, M. Boussingault, en analysant comparativement l'aliment consommé et les excréments rendus par une tourterelle, est arrivé à ce résultat, savoir : que sur trois parties d'azote que renferment les aliments, deux passent directement par les matières fécales sans être assimilées par l'organisme, une pénètre dans l'économie et est rejetée par l'exhalation pulmonaire.

Qui donc autorise M. Boussingault à affirmer que ces trois parties d'azote sont précisément celles contenues dans les aliments? L'air n'en a-t-il pas fourni à la tourterelle, et les matières fécales et l'exhalation pulmonaire sont-ils les seuls produits qui aient pu s'imprégner de ce gaz? La tourterelle n'en contient-elle donc pas dans toutes les parties de son corps? et, sous mille influences incalculables, ne peut-elle pas en former plus ou moins et en émettre soit proportionnellement, soit sans aucune proportion, etc., etc.? De pareilles expériences sont nulles en elles-mêmes, et, quand on comprend la nature et la portée véritables des services que la chimie pourrait rendre à la physiologie, on regrette encore bien plus qu'elle s'obstine toujours à ne pas en respecter l'indépendance, et à vouloir lui apporter ses principes au lieu de lui servir d'auxiliaire.

— Je vais rendre cette différence palpable en appréciant la valeur d'un fait chimique très-spécieusement appliqué à la médecine par MM. Mialhe et Contour. Il s'agit d'un cas de diabète sucré, guéri par l'emploi des substances alcalines, et présenté à l'Académie des Sciences par ces deux médecins.

On nomme diabète sucré une maladie caractérisée par : 1° une évacuation excessive d'urines contenant du sucre cristallisable ; 2° une faim insatiable et une soif inextinguible ; 3° un amaigrissement progressif et la mort dans le plus grand nombre des cas, pour ne pas dire dans tous.

En un mot, le caractère essentiel de cette maladie, c'est l'inassimilation de la matière organique, qui, au lieu d'être appliquée à la réparation ou à l'accroissement de notre corps, paraît se saccharifier et être, sous forme d'urine, incessamment entraînée vers les reins, organes sécréteurs de ce liquide excrémentitiel. On peut dire très-rigoureusement que, dans le diabète, le corps se fond et se convertit en urine. Un grand observateur de l'antiquité, Arétée de Cappadoce, peintre énergique et fidèle de la nature souffrante, avait, en quelques traits d'une effrayante vérité, fait, il y a 1800 ans, le tableau de cette étonnante affection : *Diabetes qui vocatur affectus miraculum quoddam est, carnium ac membrorum in urinam colliquatio.... transitus autem consuetus renes et vesica. Neque enim cum intermissione lotium reddunt, sed perinde atque canales laxati sunt, indesinens est profusio, etc....*

Il n'y manque, comme on le voit, que l'observation du sucre dans l'urine ; et, bien que les procédés chimiques ne soient pas les seuls capables de décéler cette substance extraordinaire dans l'urine des diabétiques, on ne doit pas s'étonner

qu'elle ait échappé à Arétée et à tous les observateurs, jusqu'à Thomas Willis, médecin anglais, qui l'y reconnut pour la première fois il y a environ deux cents ans, à la saveur sirupeuse qu'elle communique effectivement au produit de la sécrétion rénale.

La chimie a confirmé cette découverte, et, depuis longtemps, elle s'évertue à expliquer la formation de ce sucre, et, ce qui est mieux encore, à trouver un remède capable d'empêcher la saccharification du chyle, du sang ou de l'urine.

Dans ce but, elle exclut de l'alimentation toutes les substances sucrées ou facilement transmutables en sucre, principalement les fruits et les fécules. Il est constant, en effet, que le sucre augmente ou diminue dans l'urine des malheureux diabétiques en proportion des quantités ingérées de ces substances. Pourtant, tout en diminuant de quantité par l'abstinence des fécules, des gommes, des fruits mucoso-sucrés, etc... le sucre ne disparaît pas, et le diabète poursuit sa marche, bien que ses progrès se ralentissent dans quelques cas. Messieurs les chimistes devraient donc bien voir qu'il n'y a là qu'un fait accessoire, puisque la diète n'empêche absolument ni la saccharification des urines, ni leur excès de quantité, ni l'avidité pour le boire et le manger, ni le dépérissement du malade, et qu'une alimentation exclusivement composée de viandes n'a pas des effets définitivement curatifs.

Voici une nouvelle théorie : suivant MM. Mialhe et Contour, la nature du diabète consisterait en une alcalinité trop faible du sang, incapable dès lors d'opérer la décomposition du sucre; car il faut, dans le sang, ajoutent ces messieurs, une quantité déterminée d'alcali libre ou carbonaté pour opérer cette décomposition. Mais de quel sucre veulent parler MM. Mialhe et Contour? De celui contenu dans les aliments? On s'est arrangé pour qu'ils n'en continssent pas, ou si peu qu'il n'y a aucun rapport entre cette faible proportion et la quantité rendue (j'allais dire *formée*) par le malade... Et puis, qui vous dit qu'il y aurait un grand inconvénient pour la santé à ce que quelques atomes du sucre contenu dans les aliments ne fussent pas assimilés par la force plastique, et fussent éliminés par les urines?

Serait-ce du sucre formé dans l'estomac aux dépens d'aliments qui n'en contiendraient pas, comme les viandes et l'eau? L'estomac, dans le diabète, jouirait donc d'une propriété saccharifiante? Cela paraît certain, en effet; et il ne l'est guère moins que cette propriété ne s'étende au reste de l'organisme, indépendamment de la nature des aliments pris par le diabétique. Mais alors que devient la théorie chimique?...

Du reste, la théorie épicurienne ou atomistique de la nutrition professée par les chémiâtres modernes n'est pas seulement en défaut ici, parce que l'économie forme du sucre avec des aliments qui n'en contiennent pas ou ne sont pas susceptibles de la fermentation sucrée, mais encore parce qu'elle n'en forme pas davantage, et que même elle en forme moins avec des aliments qui en contiennent beaucoup, le lait, par exemple, car M. Contour lui-même, dans une thèse savante et consciencieuse sur le diabète, a rapporté des faits où, sous l'influence du régime lacté, la proportion du sucre dans l'urine a diminué en même temps que se sont amendés les autres caractères de la terrible maladie qui nous occupe.

On ne peut nier, néanmoins, que la chimie n'ait rendu d'importants services à la thérapeutique du diabète en instituant le régime alimentaire de cette maladie de manière à en ralentir la marche, à prolonger la vie des malheureux qui y sont voués, et à la leur rendre moins insupportable, en prouvant que tels ou tels aliments sont plus ou moins propres à exciter (pour ne rien préjuger) la formation du sucre diabétique et la colliquation urinaire.

Il est vrai de dire, pour être juste envers tout le monde, que les bases de ce

régime alimentaire avaient été posées par les médecins bien avant les recherches des chimistes, et que ceux-ci sont venus expliquer la pratique des premiers bien plutôt que l'établir. La question n'est plus que de savoir si leurs explications sont fondées. Or, une vieille expérience a prouvé que le diabète naissait au milieu de toutes les influences débilitantes, et qu'en particulier une alimentation relâchante, végétale, féculente, aqueuse, etc., en favorisait le développement, tandis qu'elle était ralentie et quelquefois suspendue par l'action de conditions diamétralement opposées. De plus, n'oublions pas de remarquer qu'à une certaine période de son cours le diabète dégénère invariablement en phthisie tuberculeuse, altération morbide dont la formation est aussi puissamment favorisée par toutes les impressions qui affaiblissent la force de nutrition. Quant à la propriété morbide intime et toute vitale en vertu de laquelle l'économie fait du sucre de tout et s'épuise dans cette production anormale, nous ne la connaissons pas plus en elle-même que celle par laquelle elle semble n'avoir plus de force plastique que pour former ici du pus, là du tubercule, plus loin du cancer, ailleurs de l'eau, etc., etc...

Quoi qu'il en soit, il y a bien longtemps que les médecins administrent aux diabétiques, sinon avec un succès curatif, au moins comme un précieux palliatif, les préparations alcalines, telles que l'ammoniaque, la magnésie, l'eau de chaux, le bicarbonate de soude, etc... C'est à cette dernière que se sont adressés MM. Mialhe et Contour. Ils en ont administré à leurs malades jusqu'à douze grammes par jour, joints à un gramme de magnésie, en faisant concourir au résultat l'alimentation animale, les bains de vapeur, etc. Le succès a été complet, et ne s'est pas encore démenti.

On ne saurait trop publier de pareilles conquêtes, et dût ce traitement n'en obtenir que rarement d'aussi belles, et ne produire que des améliorations incomplètes ou temporaires, c'en serait assez pour placer la médecine au rang des sciences les plus grandes et du plus utile de tous les arts.

P. et D.

---

# BULLETIN LITTÉRAIRE.

---

*Eloge funèbre de* Mgr Ch.-Auguste DE FORBIN-JANSON, *prononcé dans la cathédrale de Nancy, le* 28 *août* 1844, *par le R. P. Henri-Dominique Lacordaire, des Frères Prêcheurs.* In-8° de 46 pages (1844); chez Sagnier et Bray, rue des Saints-Pères, 64.

De bons esprits, des critiques distingués ont dit de l'oraison funèbre que c'était un genre mort avec la monarchie de Louis XIV; d'autres critiques, également estimables, prétendent, au contraire, qu'ainsi que le grand siècle, ce genre d'éloquence peut et doit renaître de ses cendres; ces deux opinions nous paraissent erronées. Refuser l'oraison funèbre à notre temps ou à tout autre, c'est contester au ministère de la parole l'un de ses plus beaux attributs, l'enseignement religieux là où il peut frapper davantage, sur la tombe encore entr'ouverte d'un grand, d'un saint ou d'un héros. Les circonstances de ces morts éclatantes peuvent varier à l'infini, et les formes de l'oraison funèbre se modifier en conséquence; mais le but et l'objet essentiel de celle-ci demeureront les mêmes, et le discours ainsi se perpétuera, réglé selon les temps et les lieux par la sagesse de l'Église, tant qu'il y aura des cœurs généreux pour pleurer un grand homme, et des cœurs plus généreux encore pour faire servir ce deuil et ces larmes au bien des âmes et à la gloire de Dieu. Le sentiment contraire nous a toujours surpris de la part d'hommes de jugement et de goût, qui admireront Bossuet après Grégoire de Nazianze, et dont l'admiration éclairée saura, dans Bossuet même, signaler jusqu'aux plus exquises différences de ses chefs-d'œuvre.

Nous avons dû nous arrêter à cette première opinion de la critique; la seconde se réfute plus aisément. C'est en théorie la question depuis longtemps jugée, et sur une plus vaste échelle, de l'imitation dans la politique comme dans les arts. Dans l'application, les faits particuliers ne condamnent pas moins cette sorte d'imitation systématique. Les orateurs chrétiens n'ont jamais manqué aux morts illustres depuis Bossuet jusqu'à nos jours. Combien peu cependant ont laissé après eux des traces durables! Et si quelques noms ont survécu avec gloire, n'appartiennent-ils pas à de beaux talents, de nobles cœurs, chez qui la charité opérait ce que doit prescrire aujourd'hui une théorie fondée sur l'expérience, à des hommes d'élite enfin, qui agirent puissamment sur leur siècle parce qu'ils surent, par la parole comme par les œuvres, vivre dans ce siècle, selon le précepte de l'apôtre, avec tempérance et justice.

La théorie se dégage et se formule, et l'exemple la consacrera désormais plus

fréquemment. Mais qu'est-il donc besoin d'une consécration nouvelle, après le magnifique enseignement qui du haut de la chaire vient de descendre jusqu'à nous? Pour en donner l'idée, il suffit de citer un nom et un fait : le R. P. Lacordaire vient de prononcer l'éloge funèbre de Monseigneur de Forbin-Janson dans la cathédrale de Nancy. Que de souvenirs ces quelques mots réveillent, et que d'émotions soulève ce simple rapprochement! L'illustre prélat dont l'orateur doit retracer la vie est cet ardent apôtre qui, se trouvant trop à l'étroit dans les limites d'un diocèse, s'en allait d'une extrémité du monde à l'autre conquérir des âmes à Jésus-Christ; et le prêtre qui vient déposer sur son cercueil les pieux hommages de l'Église est comme lui un ardent et intrépide missionnaire, ouvrier non moins infatigable quoique plus maître de son œuvre, âme non moins généreuse qui sème à profusion, laissant à d'autres l'honneur de recueillir. L'évêque s'est vu chasser de son siége; pareillement, le missionnaire s'est vu défendre la porte où il frappait pour arriver jusqu'aux petits enfants. Et l'éloquence de l'un restaurera la piété de l'autre, non plus sur ce siége aujourd'hui si noblement occupé, mais dans le souvenir et les prières de ses chers enfants d'autrefois. Le peuple qui, sous les yeux d'un digne prélat, assiste à l'œuvre de conciliation et de justice, est le même qui, tout à l'heure encore peut-être, maudissait et poursuivait; les lieux sont les mêmes, les haines couvent peut-être encore, et si les menaces n'éclatent pas en face, les préventions grondent toujours sourdement. Laissez faire le ministre de Jésus-Christ; laissez se produire librement cette parole agissante, qui est le propre de l'éloquence du missionnaire; que l'orateur ne craigne pas de s'abandonner aux entraînements de sa pensée, aux libertés, aux hardiesses même de sa parole! et l'onction dont il est plein gagnera son auditoire; elle le désarmera; elle le subjuguera. Voilà l'oraison funèbre telle que nous la comprenons. Elle est moins pompeuse qu'autrefois; elle est toujours aussi grande. Peut-être, si l'on veut, ce genre particulier n'est-il pas le seul possible de nos jours; nous l'avons dit, les formes varient avec les circonstances; mais, à coup sûr, il n'en est pas de plus expansives, de plus pénétrantes, de plus justement populaires.

L'exorde est court, mais d'une conduite savante. Dans une de ces splendides périodes qui rappellent le début de l'oraison funèbre de la reine d'Angleterre, l'orateur esquisse à grands traits toutes les vicissitudes de l'existence qu'il retrace; et, par une touchante association d'idées, il sait mêler à ces tristes souvenirs le souvenir d'autres vicissitudes dont nous avons été témoins au sein même de cette capitale; et c'est ainsi qu'il prépare son auditoire remué, attendri, à l'accepter lui-même comme l'interprète des sentiments et des regrets de l'Eglise, lui, l'enfant deux fois orphelin, car « les deux évêques de France que la « foudre de ce siècle a le plus frappés sont les deux évêques qui l'ont aimé da- « vantage. » Il n'a pu rendre à l'un les derniers devoirs de la piété filiale; lui sera-t-il refusé de les rendre à l'autre?

Point d'autres préambules; l'orateur sera vrai, juste, chrétien: c'est assez. Point non plus de ces propositions et de ces divisions savantes qui, à force de méthode tuent l'intérêt dans la narration oratoire. Le Père Lacordaire suit tout simplement l'ordre de succession des faits, et tout aussitôt il entre en matière.

La difficulté se présente dès le début. M. de Forbin-Janson était noble: comment parler de son origine en un temps et devant des esprits hostiles à la noblesse? Sa noblesse, sans doute, c'était pour lui une consolation d'y songer, comme c'est pour tout homme un penchant naturel, une consolation de remonter à son origine; mais c'est là pour tous, pour les individus comme pour les peuples, un effort impuissant, une vanité. Pour M. de Forbin-Janson, ce fut de plus un malheur. Quel danger y a-t-il donc de parler des titres et des priviléges

devant un peuple qui n'y croit plus ? « L'homme n'est fort que par sa corres-« pondance au mouvement réel de l'humanité, et toutes les fois qu'il reste en « dehors de ce mouvement ou qu'il lutte contre lui, il est semblable au passager « laissé dans un désert par le vaisseau qui le portait, et dont il suit de l'œil sur « les flots l'irréparable fuite. »

D'ailleurs, si la noblesse est un tort, la gloire qui l'a précédée ou suivie en est l'excuse. Et il y a de la goire, une gloire nationale dans l'histoire des Forbin-Janson. C'est l'un d'eux qui prépare la réunion du comté de Provence à la couronne. Plus tard, c'est un cardinal de Janson qui, à la diète de Pologne de 1674, fait élire pour roi le fameux Jean Sobieski, et qui conclut, sous Innocent XII, la réconciliation de la France et du Saint-Siége. On doit à un autre membre de cette famille, l'un des officiers qui honorèrent le plus notre marine sous la vieillesse de Louis XIV, de nombreuses victoires et de riches trésors. Dans la seule année 1707, il battit cinq fois les flottes anglaises et rapporta une valeur de 6 à 7 millions, fruit de ses expéditions navales.

Issu d'un sang si glorieux, M. de Forbin-Janson n'aurait pas continué les fières traditions de la famille ! Mais il eût démenti son origine. Ah ! ce n'est pas une raison pour élever entre lui et nous une barrière infranchissable. « Si nous-« mêmes nous avions reçu dans nos veines le lait du passé, si un quart d'heure « seulement nous avions respiré un air plus vieux que le nôtre, nous connaî-« trions combien les révolutions de l'esprit sont plus lentes que les révolutions « des empires, et nous jugerions avec plus d'indulgence cette immutabilité des « idées et des mœurs qui nous semble un obstacle dans les autres, et qui, un « jour, nous paraîtra dans nous-mêmes fermeté et vertu. »

Jeté, tout jeune enfant, sur la terre d'exil par les tempêtes de la révolution, des temps plus calmes le ramènent en France. Il a le bonheur d'y faire sa première communion, et sa fervente piété lui vaut sa première, sa plus chère conquête, elle lui vaut la conversion de son père. A ces simples détails, les incrédules peut-être vont sourire... Ils ne le pourront pas, la religion est trop bien escortée ; il faut lui porter respect. Écoutez ce chant magnifique du plus éclatant triomphe : *Pourquoi les nations ont-elles frémi, et les peuples ont-ils médité des choses vaines ?* Et voyez le plus grand capitaine des temps modernes confesser publiquement les vérités de la foi ! Rien de mieux ménagé que cette citation du roi-prophète ; rien de plus hardi que cet éloge du grand homme qui eut le malheur de traiter les libertés nationales, et parfois l'Église elle-même, comme il traitait les rois ses ennemis.

« Il y avait alors, sur le trône de France, un homme supérieur à tous ses con-« temporains, non-seulement par le génie de la guerre et de la législation, mais « surtout par la profondeur de ses instincts religieux. Aussi grand par la con-« quête que Cyrus, Alexandre, César et Charlemagne, il avait eu le mérite de « reporter sa nation vers Dieu, et, bravant jusque dans ses généraux les derniers « sifflements de l'incroyance populaire, on l'avait vu saisir d'une main coura-« rageuse et tenir ensemble, dans un même faisceau, l'épée, le sceptre et la « croix de Jésus-Christ. Ce grand homme n'avait de haine contre rien : ni con-« tre Dieu, parce que lui-même était puissant et le créateur d'un monde nou-« veau ; ni contre la noblesse, parce que lui-même descendait en droite ligne « de tous les vieux héros ; ni contre le peuple, parce que lui-même il en était « l'enfant ; ni contre le passé et l'avenir, parce qu'il se croyait aussi fort qu'eux. « Homme social, il embrassait, dans sa large poitrine, toutes les pensées hon-« nêtes de l'humanité, et n'y proscrivait rien que la bassesse et l'incapacité. Son « armée, ses palais, ses conseils, sa main s'étaient ouverts à tous les débris épars « de la société française, et l'on rencontrait, chez lui, le marquis de l'ancien « régime à côté du baron de l'Empire, l'homme de la Convention à la gauche

« de l'émigré, le soldat de la dernière victoire avec un abbé de Saint-Sulpice. »

Plus tard Napoléon discerne le jeune Forbin et le nomme auditeur au conseil d'État; mais ce n'est pas la vie politique qui convient à cette âme prédestinée. Son nom, sa fortune, son âge, ses succès, son goût même pour tous les exercices du corps semblent lui assigner une place brillante dans le monde; sa mère fait tout pour l'y retenir, jusqu'à essayer de nouer son cœur « par ces liens purs, « mais forts, où la jeunesse s'éprend avec un abandon si digne d'être récom- « pensé. » Elle ne peut y parvenir : la vocation de Charles de Forbin est ailleurs. Donner des âmes à la religion, ce que les conquérants et les hommes d'État ne peuvent faire, la voilà, cette vocation. Elle l'entraîne à Saint-Sulpice, où sa ferveur et sa sévérité envers lui-même sont un objet d'édification pour ses condisciples. Il marche ainsi à grands pas dès son début dans la carrière : « Sa- « chant que la soumission du corps à l'âme est la seule voie que Dieu ait ouverte « aux grandes ambitions morales, et que, sans l'austérité extérieure, c'est en « vain qu'on aspire à la sainteté ou au génie. »

Son zèle a reçu sa récompense : il est prêtre. Et, sans acception de temps, de lieu ni d'emploi, on le voit passer successivement, et du même cœur, de la direction d'un séminaire à l'humble ministère du catéchiste. Tout lui est bon là où il trouve du bien à faire. Ce n'est, d'ailleurs, il le sent, qu'une préparation; sa généreuse ambition le conduit déjà, par la pensée, de l'Amérique à la Chine, de la Chine aux bords du Gange et de l'Euphrate. Cependant les événements ont marché, et, tandis qu'ils renversent un grand homme au milieu de sa gloire, ils préparent, sur le sol natal, la première mission du jeune apôtre. La France se faisait libre alors; la liberté était donc acquise au ministère de la parole. « Il ne s'agissait pas seulement de lutter contre l'affaiblissement de la foi pro- « duit par les controverses philosophiques du dernier siècle, mais encore de se « tenir au niveau d'un temps où la liberté de la parole humaine, étant consacrée « par les institutions publiques, exigeait pour contre-poids toute l'activité de la « parole divine. » La parole humaine avait-elle le droit de se plaindre?... « N'é- « tait-ce pas la parole divine qui, en conquérant sa liberté propre, avait fini « par affranchir la parole humaine? Ne pouvaient-elles vivre ensemble sur le « terrain commun du droit nouveau, soit qu'elles dussent s'y combattre, soit « qu'elles eussent le désir de s'y réconcilier?

Il y avait là une pensée juste, élevée, libérale. La réalisation y répondit-elle? Ici les opinions se partagent. Mais pour rester inébranlable dans la sienne, le Père Lacordaire ne se montre ni moins impartial ni moins sincère. Missionnaire d'esprit et de cœur, menacé par les dangers, vengé par les succès, il ne se dissimule pourtant rien; il n'approuve pas toute chose. C'est, à force de franchise, d'une habileté admirable. Certes, lorsqu'un examen a été fait avec des vues si consciencieuses et si larges, on peut sans crainte en adopter et faire adopter les conclusions. Le Père Lacordaire, en invoquant le patronage des Vincent de Paul et des Brydaine, a mis de plus dans la balance les vertus de M. de Janson, et, à son insu, ses propres exemples; ces autorités emportent avec elles le poids de l'opinion publique.

Heureuse ou malheureuse (pourrait-on appeler malheureuse une mission qui a sauvé des âmes?) la mission de France n'a fait qu'enflammer le zèle de M. de Janson. Il part pour l'Orient : il évangélise à Smyrne; bientôt il se prosternera devant le saint sépulcre..... On ne visite pas la Terre-Sainte sans en rapporter de grands souvenirs. Tandis que le poëte y réveille son génie engourdi ou malade, l'homme de Dieu y recueille de profondes et salutaires impressions qu'il brûle déjà de communiquer à ses frères. Ces impressions saintes, M. de Janson voulut en perpétuer le souvenir, en répandre partout l'efficace, et c'est ainsi que par toute la France on le vit planter le calvaire. L'année 1824

est l'année de ses triomphes : Bordeaux, Tours, Poitiers, Fontainebleau, Avignon, Marseille, Toulon, Nantes honorent ses prédications du pieux hommage de leur reconnaissance. « Il y a laissé non-seulement la mémoire de son es« prit, mais la mémoire plus précieuse du zèle et de la charité. On l'avait vu « passer ses journées et une partie de ses nuits à entendre des communications « de conscience ; on l'avait trouvé plus d'une fois dans sa chambre, étendu par « terre, vaincu par le sommeil auquel il n'avait pas voulu se livrer. On savait « que son cœur et sa bourse étaient ouverts aux pauvres, et qu'il leur donnait « jusqu'à ses vêtements les plus nécessaires. Il existe un billet de sa mère qui « est ainsi conçu : « Je vous envoie, Monsieur, deux douzaines de chemises « pour mon fils ; mais je vous prie de ne pas les lui remettre toutes à la fois, « car il n'en garderait que deux et donnerait tout de suite le reste aux pauvres. »

Le roi offre au missionnaire, non moins fidèle à César qu'à Dieu même, l'évêché de Nancy et de Toul. Plus d'une fois déjà M. de Janson a refusé de semblables distinctions ; cette fois, par dévouement, il met son zèle au service de la monarchie, et l'on se prend à regretter, pour ce zèle ardent, qu'il soit ainsi contenu dans les sollicitations minutieuses et les occupations positives d'une administration toujours la même.

« Je ne suis qu'un soldat et je n'ai que du zèle, »

s'écrie son éloquent interprète ; et alors l'orateur examine si l'état de la société et la nature des circonstances politiques ne furent pas pour beaucoup dans les événements qui éloignèrent M. de Janson de son diocèse. C'était peut-être de tout le discours la partie la plus délicate à traiter. Avec quelle facilité et quelle puissance le Révérend Père Lacordaire sait mener à bien cette périlleuse entreprise? Nous ne pouvons résister ici au plaisir de citer deux bien belles pages.

« La société moderne, dit le Révérend Père, est fondée sur deux idées capitales, qui peuvent bien, si on ne les regarde qu'à certains moments et dans certaines occasions, s'obscurcir aux yeux du spectateur et même disparaître, mais qui remontent toujours à la surface, comme ces plantes enracinées au fond d'un fleuve, nourries de ses eaux et de son limon, et qui, blessées quelquefois par la force du courant, baissent un moment la tête, mais finissent toujours par ramener au-dessus des flots leur tige et leur couronne. La première de ces idées, c'est qu'il n'existe entre les hommes d'autre distinction sérieuse que la distinction du mérite personnel, et que ni la naissance, ni la fortune, ni les emplois publics ne font rien pour élever un homme s'il ne s'élève lui-même par sa capacité, ses services et sa vertu ; la seconde, c'est qu'il existe au-dessus de tous, même au-dessus de la souveraineté, et en faveur de tous, des droits qui ne peuvent être ni retirés, ni méprisés, ni prescrits, et qui ne sont pas seulement protégés par la force idéale de la nature et de la religion, mais encore par la force sociale des lois, des mœurs et de l'opinion publique. Les limites de ces deux idées varient dans les esprits : les uns en étendent le cercle, les autres le rétrécissent ; mais tous, à part un petit nombre d'hommes, les vénèrent comme l'arche sacrée du siècle présent. Ce n'est pas que les adversaires de ces principes ne disent rien à leur sujet qui mérite d'être considéré ; ils disent, au contraire, des choses remarquables, entre autres celles-ci : « Que réduire l'homme à son mérite personnel, l'isoler dans l'ordre de la gloire, tandis qu'il n'est isolé ni par le sang, qui se transmet, ni par la fortune, qui se transmet aussi, ni par la mémoire, qui le rattache invinciblement à ce qui l'a précédé, c'est violer l'instinct le plus fort de la nature, attaquer l'esprit de famille et de tradition, et ne faire plus de l'humanité qu'un tourbillon de pous-

sière sans lien et sans nom. » Ils disent que la solidarité dans la mérite, loin de nuire au développement du mérite personnel, en est le plus vif aiguillon, et que, de même qu'un père est excité par la pensée de ses enfants à augmenter son patrimoine, il l'est pareillement à accroître la dignité de son nom, comme aussi les enfants, par le souvenir de leur père, sont portés à ne pas dégénérer de son rang dans l'opinion des hommes. Ils disent aussi qu'élever le droit des peuples par-dessus la souveraineté qui régit l'ensemble du corps social, c'est élever la liberté plus haut que l'autorité, et les mettre dans un conflit perpétuel où, nul n'étant arbitre du débat, chacun sera le maître de couvrir la tyrannie du nom de l'ordre et la révolte du nom de la justice; que, du reste, il suffit de regarder le monde moderne pour connaître la vanité des idées sur lesquelles il est assis, puisqu'on ne peut rien voir à la fois de plus misérable et de plus chancelant : la possession de l'or devenue le seul titre à l'exercice de tous les droits civiques, l'ambition vendant et achetant les consciences à ciel ouvert, le commerce déshonoré par une banqueroute qui n'a plus même la pudeur pour frein et la honte pour châtiment, l'obéissance sans amour, le pouvoir sans paternité, des mœurs qui ont l'hypocrisie de l'égalité et de la liberté plutôt qu'elles n'en ont le culte, et, par-dessous ce triste spectacle, le bruit d'une terre qui se remue, qui soupire et qui attend.

« Je n'ai point à répondre, Messieurs; j'ai voulu seulement vous indiquer comment de nobles esprits peuvent rester en dehors de la société moderne, et protester contre ses principes, ses voies et son avenir. Le temps décidera entre eux et nous, et peut-être est-il écrit, dans une région plus haute, que la victoire ne sera ni pour nous ni pour eux, mais pour Dieu seul. Peut-être sera-t-il établi, par l'inévitable révélation des choses, que la vieille société a péri parce que Dieu en avait été chassé, et que la nouvelle est souffrante parce Dieu n'y est pas suffisamment entré. »

La discussion est close; il n'en est plus besoin. Nous allons voir se clore également la vie si agitée et si remplie de Mgr de Forbin-Janson; ce ne sera pas toutefois sans assister à de nouveaux prodiges d'activité et d'amour. Le généreux prélat, qui se voit entravé au milieu de sa carrière, se roidira contre les obstacles et entreprendra plus qu'il n'a jamais entrepris. Il prodigue ses biens et sa personne. Il va en Amérique, où bientôt les convertis, les esclaves affranchis, les heureux de toute classe et de tout genre se pressent, reconnaissants, sur ses pas. Il médite quelque chose de plus grand encore, une mission dans l'Inde et particulièrement dans la Chine; déjà, en faveur des enfants de l'idolâtre, il a fondé l'œuvre de la Sainte-Enfance. Epuisé par ses malheurs, par ses fatigues, le digne évêque n'a rien perdu de sa confiance ni de son courage; jamais il ne parut plus vénérable. Il retrouve tout l'enthousiasme de la jeunesse pour saluer de jeunes apôtres. Il peut les saluer; il leur prépare un dernier et mémorable exemple.... Mais, cette fois encore, la main de Dieu l'arrête. L'œuvre de l'homme ne s'accomplira pas; le chrétien a fait assez pour le ciel.

Il faut conclure : la péroraison est aussi simple que touchante. Nous en citerons la fin et n'y ajouterons pas un mot; car des discours tels que celui du Père Lacordaire ne s'analysent pas, ne se critiquent pas; on les sent, on les aime, on les admire, et, faute de pouvoir les louer dignement, on s'efforce du moins de les faire lire. Si l'on y parvient, la victoire est gagnée.

Achevons. Il est tombé l'homme fort dont la vie fut un perpétuel combat : mais il nous a laissé sa mémoire, ses exemples, et de généreux enfants, pleins de sève et de jeunesse, jaloux de marcher sur ses traces. « Plus riches que nos prédécesseurs, dit en terminant le Père Lacordaire, nous possédons le fruit de leur travail, l'exemple de leurs vertus, et un siècle qui a mûri lui-même sous la lumière miséricordieuse des plus grands événements. Ferons-nous pourtant

mieux et plus que nos pères? Héritiers de Zorobabel qui releva les ruines du Temple, rebâtirons-nous, comme Néhémias, les murs et les tours de la sainte cité? Dieu seul, qui lit au plus lointain des âges, Dieu le sait. Mais si cette gloire nous est refusée, si la truelle et l'épée tombent de nos mains avant d'avoir achevé l'enceinte de Jérusalem, puissions-nous du moins laisser aux enfants de la captivité une mémoire de nous qui les fortifie, un parfum qui s'élève de notre tombe, et qui porte à leur cœur, avec de bonnes nouvelles du passé, un présage heureux de l'avenir! »

---

*Question d'Alger en 1844, précédée d'un précis de la domination romaine dans le nord de l'Afrique, et suivie d'un appendice sur le commerce de l'Algérie avec l'Afrique centrale*, par M. P. MAUROY; in-8°, de IV-76 pages (1844); chez Waille. **Prix : 2 fr.**

La situation actuelle de nos possessions d'Afrique, nos glorieuses victoires, la part honorable qu'y a prise un fils du roi, les sacrifices déjà faits pour la colonisation, les brillants résultats obtenus dans ces deux dernières années, les inquiétudes même, les émotions récentes qu'ont excitées les complications de la politique, et qui, grâce à Dieu, paraissent devoir s'apaiser; toutes ces circonstances réunies appellent plus que jamais l'attention publique sur la question d'Alger. Il est donc opportun, il est utile de signaler, par la presse et par les autres voies de publicité, tous les travaux et documents qui sont de nature à éclaircir de plus en plus cette question. A tous ces titres se recommande un écrit fort estimable par lui-même, le travail de M. P. Mauroy, sur la question d'Alger en 1844.

Au point où en sont les choses, ce n'est pas assez pour nous de simples considérations politiques qui, posées ainsi empiriquement, peuvent varier d'un jour à l'autre par l'effet d'un mot d'ordre ministériel ou d'une inconstance qui nous est trop familière. L'auteur l'a senti, et, s'il se prononce pour l'occupation, c'est en pleine connaissance de cause et avec une entière conviction. Ses preuves, il ne les tire pas seulement de l'examen du présent que chacun, faute d'un point de départ commun, peut envisager à sa manière. Il les fonde sur la preuve historique; et, appuyé sur cette base solide, il raisonne avec autant de suite que de force sur l'état actuel des choses. Son travail est court, la disposition en est simple; mais ces conditions lui suffisent pour résumer en un style clair, animé et facile, l'histoire de l'Afrique carthaginoise, depuis la chute de Carthage jusqu'à sa réduction définitive en province romaine; de l'Afrique romaine, depuis les empereurs jusqu'à l'invasion des Sarrasins; de l'Afrique romaine et chrétienne, depuis le IIe siècle de notre ère jusqu'au Ve, et enfin de l'Afrique française que, dans son dernier et très-intéressant chapitre, il compare à l'Afrique sous la domination romaine. Ce seul rapprochement de quelques faits et de quelques chiffres réduit à sa juste valeur tant de faux bruits, accrédités par l'erreur ou la malveillance, sur et contre notre jeune établissement d'Algérie. Il en résulte manifestement que la France, en moins de treize années, a réalisé une conquête que Rome n'avait pas achevée après deux siècles d'efforts et de combats. Et cependant Carthage avait cessé d'être; et Rome comptait des alliés, à tous le moins des ennemis connus et certains sur cette terre où des tribus errantes ne soutenaient pas cette guerre que le fanatisme a décorée du nom de *guerre sainte!* A de précieux détails sur nos progrès toujours croissants, M. Mauroy joint des données statistiques d'un réel in-

térêt sur le commerce de la côte avec l'Afrique centrale. En acceptant ses chiffres, on arrive à reconnaître que la plus forte partie des échanges qui se font maintenant par Tripoli et par le Maroc (et l'importance en est grande) devra nécessairement passer par Alger le jour où les anciennes communications se rétabliront et présenteront la même sécurité qu'autrefois. La route est, de ce côté, plus directe; elle sera moins dispendieuse, et aussi beaucoup plus avantageuse à tenir, parce qu'elle reliera le désert aux possessions françaises, et fera d'Alger comme l'entrepôt de notre commerce maritime, en même temps qu'elle offrira aux indigènes de sûrs débouchés et un marché toujours abondamment pourvu [1].

Pourquoi donc M. Mauroy a-t-il terminé sa curieuse et intéressante notice par une de ces réflexions qui, jetées à la légère, nous le croyons, sont cependant de nature à tout gâter? Pourquoi, après un juste hommage rendu à notre clergé d'Afrique, finir par cette réserve, au moins singulière : « Disons (et ceci « a besoin d'être remarqué), disons qu'en Afrique l'Eglise ne se mêle point de « gouvernement; elle lui vient en aide, elle l'appuie, elle ne prétend point ré- « gler sa marche. En Afrique, l'Eglise fait comme tout le monde, elle travaille; « c'est là ce qui constitue sa puissance et sa force. » C'est-à-dire que le clergé d'Afrique n'est exalté qu'aux dépens du clergé de France; c'est-à-dire qu'on entend contester à l'Eglise jusqu'à son influence morale sur la vie des peuples, car elle n'en a jamais revendiqué d'autre. Il faudrait pourtant bien, lorsqu'il s'agit d'intérêts aussi nouveaux et aussi chers, mettre de côté les vieilles préventions, les vieilles déclamations, et songer que ce qui fait la vitalité de nos institutions politiques, c'est précisément l'influence morale de la religion chrétienne. Nous rappelons à M. Mauroy ces remarquables paroles d'un fonctionnaire public, qu'il n'accusera pas sans doute de vouloir usurper les prérogatives de l'Etat :

« Chose singulière, dit M. Saint-Marc Girardin, de tous nos établissements « en Algérie, le plus fort et le plus efficace c'est l'évêché! C'est celui qui a le « mieux montré aux Arabes que nous voulions fonder en Afrique une puis- « sance durable, et que nous avions les moyens d'y parvenir. »

Ce n'est pas ici, nous en demeurons convaincu, l'expression politique d'une opinion passagère; c'est la pensée d'un esprit mûr dont le jugement s'est formé aux graves leçons de l'histoire. Où sont aujourd'hui la plupart des établissements politiques de l'Europe dans les deux Indes? Le Portugal, l'Espagne, la Hollande ont successivement perdu les leurs; l'Angleterre, qui a vu s'affranchir les Etats-Unis, lutte péniblement pour conserver ses possessions d'Asie, et peut craindre que par suite du mélange des sangs ne s'élève contre elle une nouvelle race anglo-américaine; Saint-Domingue est devenue la république haïtienne; toute l'Amérique du Sud est aujourd'hui sillonnée d'Etats indépendants. La civilisation chrétienne seule est restée debout par la force de son principe, mais n'ayant de vie et de durée qu'autant qu'elle se rattache étroitement à ce principe. Sans parler des mœurs dissolvantes des Etats-Unis ni des révolutions continuelles de l'Amérique méridionale, pays neufs encore, mais nationalités déjà vieillies et corrompues, faute d'avoir su garder la foi, il est à citer des exemples incontestés et incontestables. Le Japon, la Chine, et plus tard le Paraguay, ont repoussé le Christianisme; n'importe à quel titre, ils l'ont repoussé : qu'est devenue leur civilisation? Et l'Afrique elle-même, l'Afrique romaine, cette autre Italie, que devinrent sa prospérité, sa magnificence et sa gloire, après qu'elle fut tombée aux mains des Musulmans? Voilà de ces preuves, his-

[1] Nous ne pouvons qu'indiquer ces faits dans notre compte-rendu. La question elle-même sera prochainement traitée dans *le Correspondant*.

toriques aussi, qui n'auraient pas dû échapper à l'esprit judicieux de M. Mauroy. Nous regrettons vraiment d'être obligé d'apporter cette restriction à des éloges qu'il nous eût été agréable de donner sans réserve.

*Par qui, pourquoi et comment les Jésuites furent chassés de France, d'Espagne et de Portugal*, d'après M. de Saint-Priest. Brochure in-12. Prix : 1 fr. Chez Waille.

On raconte que M. de Saint-Priest allant visiter une dame à qui précédemment il avait offert sa brochure se trouva fort désappointé quand cette dame (dame de beaucoup de sens et d'esprit, dit-on), au lieu de lui adresser les compliments d'usage, l'accueillit avec un sérieux tout glacial. Après les politesses obligées : « J'ai eu le bonheur d'être lu de vous, Madame. — Vous me flattez : le bonheur de la leçon a été pour moi. — Une leçon ! Il n'y en a qu'une à l'adresse de nos ennemis communs. — Les Jésuites ne sont plus mes ennemis. — Comment?... — Je vous l'ai dit, le bonheur de la leçon a été pour moi. »

Cette petite anecdote est-elle vraie ou fausse? A la supposer vraie, le livre que nous annonçons lui doit-il son origine? Questions d'histoire conjecturale dont nous n'avons pas à nous préoccuper ici. Tenons-nous-en aux données positives.

Quand elles se traduisent par un livre tel que celui dont nous parlons, ces données ne manquent, certes, pas d'intérêt. Assurément le mode de réfutation a son attrait piquant; il est le plus spirituel, mais il n'est peut-être pas le plus complet. Extraire d'un livre tout ce qui s'y trouve d'hostile au livre même, est-ce donc en réfuter les doctrines? On sait les superbes indignations des amis de M. Cousin à ce sujet, ce qui ne serait pas une preuve. Mais il ne faut pas même fournir l'ombre d'un prétexte aux défenseurs d'une mauvaise cause. A quoi d'ailleurs cela servirait-il? On pourrait faire preuve de sagacité, de logique, mais nous croyons qu'on y déploierait plus de générosité encore. Analysez, choisissez, coordonnez, concluez! où est dans tout cela la vie, la passion, la force? Et pourtant ce ne sont pas des avantages à dédaigner. Dieu ne nous les a pas donnés pour rien, ce nous semble.

Notre langage pourra paraître sévère s'appliquant à un opuscule d'ailleurs bien pensé, bien raisonné, bien écrit, et accompagné de notes précieuses. Pourquoi nous en saurait-on mauvais gré? N'est-ce pas la morale de l'histoire de tout à l'heure.

*Le Gérant*, V.-A. Waille.

## ERRATA.

Plusieurs fautes d'impression se sont glissées dans l'article sur Sulpice Sévère, qui a paru dans l'avant-dernier numéro du *Correspondant*. — Nous signalerons les principales.

Page 355, avant-dernière ligne : Cette vie d'imagination où *de* l'espace à parcourir *et* vague comme la mer, lisez : *Cette vie de l'imagination, où l'espace à parcourir est vague comme la mer.*

Page 357, ligne 24 : Senèque et Lucain étaient venus de Padoue, lisez : *Cordoue.*

Page 358, ligne 21 : J'atteste Jésus et l'espérance du ciel qui nous est *tout à fait* commune, lisez : qui nous est *à tous* commune.

Page 359, ligne 34 : *Enfin*, lisez : *enfoui.*

Page 362, ligne 17 : Car la tristesse *épuisa mes* forces, lisez : car la tristesse *épuise les* forces.

Page 363, ligne 29 : Quelque chose de placide et de calme, *souple de style*, lisez : *de placide et de calme dans le style.*

Page 364, ligne 32 : Les guillemets doivent être supprimés à tout le paragraphe ; — *raconta*, lisez : *raconte ;* — *initia*, lisez : *initie ;* — *fit*, lisez : *fait.*

Page 365, ligne 4 : *La vertu*, lisez : *sa vertu.*

## AVIS.

Nous prévenons MM. les souscripteurs que les abonnements au *Correspondant* mensuel, qui se terminaient au 15 décembre 1844, finissent au *Correspondant* actuel le 25 septembre prochain.

Nous prions instamment les abonnés du premier semestre 1844 qui n'auraient pas encore renouvelé leur abonnement de le faire au plus tôt, ce numéro étant le dernier que nous enverrons à ceux qui ne se seraient pas réabonnés.

Le supplément pour les abonnements qui finissent le 15 septembre sera de 13 francs pour les départements, et de 12 francs pour Paris, jusqu'au 25 décembre 1844.

On peut s'abonner pour trois mois.

PARIS. — IMPRIMERIE D'A. RENÉ ET Cᵉ,
Rue de Seine, 32.

# DE LA SITUATION RELIGIEUSE
## DE L'ANGLETERRE.

*Seconde Lettre.*

Les précieux témoignages d'approbation qui ont accueilli ma première lettre sur la situation religieuse de l'Angleterre sont devenus pour moi une obligation nouvelle de remplir la promesse qui terminait mon travail sur le puseyisme. Je reprends donc ma tâche avec ardeur : puissé-je ne pas rester trop au-dessous des difficultés qu'elle présente!

### II. Episcopat. — Evangéliques. — Dissidents. — Dépravation et misère des basses classes.

Je crois avoir suffisamment établi que les services rendus par le puseyisme à l'église anglicane sont de deux sortes : il a d'abord relevé la dignité morale du clergé en épurant ses mœurs ; en second lieu, l'autorité de l'épiscopat, ou plutôt ce que j'appellerai avec les Allemands la *Césaropapie*, a surtout gagné dans ce grand mouvement. Mais en même temps, je le répète, c'est là le véritable écueil du puseyisme, il est aujourd'hui en danger d'être escamoté au profit du pouvoir. Je vais encore plus loin et je dirai : l'église anglicane pourrait bien se *déprotestantiser* pour devenir *schismatique* au lieu de rester *hérétique*. En vérité, y aurait-il pour nous matière à triomphe?

Cependant je laisse de côté pour le moment la question de dogme pour me borner à celle de l'autorité épiscopale. Je n'aurai pas à remonter fort loin pour prouver combien elle est fai-

ble, misérable, dénuée de toute action sur les membres inférieurs du clergé, à plus forte raison sur les autres fidèles. En 1842, l'évêque de Londres crut devoir publier un mandement où il se rapprochait des puseyistes sur certains points, tandis qu'il les attaquait sur d'autres. Il n'épargnait pas non plus les dissidents qui nient la régénération de l'âme par le baptême. Le prélat essayait de tenir un juste-milieu entre les deux extrêmes; mais, après tout, il exprima seulement une opinion personnelle, avec timidité et contrainte. On ne sent nullement dans cet écrit un évêque qui parle avec autorité en s'appuyant sur un terrain inébranlable. Les événements ne tardèrent pas à prouver combien il avait eu raison de se tenir sur la défensive, de donner des conseils au lieu de préceptes [1]. D'abord ce fut un déluge de pamphlets, d'attaques, de quolibets de la part de ses ouailles et des dissidents tout à la fois. *Le Record* et *le Christian Observer* commencèrent la charge, qui fut bravement soutenue par *le Morning-Herald* et *le Standard*. Des ministres anglicans ne restèrent pas en arrière: un M. Sutcliffe, curé de Knockholt, écrivit une lettre à l'évêque, où il accuse poliment ses doctrines d'être absurdes, contraires à l'Ecriture, puseyistes et papistes [2]. Un prédicateur de Londres, M. Holloway, déclare en propres termes que, si l'opinion de l'évêque de Londres est la vraie doctrine de l'église anglicane, il n'a su, lui, Holloway, prêcher qu'un tissu de mensonges pendant l'espace de trente années. Le doyen d'York, à son tour, s'écrie qu'à la lecture du fameux mandement il se prend à douter si jamais il a compris l'enseignement de son église [3]. Enfin, un autre ecclésiastique de Londres, M. Dibdin, emprunte la voix du *Morning-Herald* pour attaquer son évêque, tandis que *le Quarterly Review*, un des recueils les plus estimés, trouve fort simple d'appeler folies et jeux d'enfant les injonctions du prélat. On devinera facilement que le corps des laïcs faisait chorus dans cette levée de boucliers d'un clergé contre son supérieur immédiat. Or, de quoi s'agissait-il? de reconnaître que le chrétien est vraiment régénéré par le baptême;

[1] A charge delivered to the clergy of the diocese of London at the visitation in october 1842, by Charles James, L. Bishop of London.

[2] A letter to the Bishop of London : in which his lordschip's views on justification and baptismal regeneration are, proved to be absurd, unscriptural tractarian and popish. — London, Nisbet, 1843.

[3] Some remarks addressed to the L. Bishop of London. — 1843.

de rétablir quelques parties du culte public que l'on avait laissées tomber en désuétude!

J'ai cité cet exemple parce qu'il est extrêmement récent; mais combien d'autres pourrais-je citer encore!

L'autorité d'un évêque anglican est donc nulle pour prononcer sur le dogme, nulle pour régler la discipline. L'obéissance canonique du clergé est passée à l'état de chose fabuleuse. Cependant l'autorité épiscopale est moins limitée par des chapitres devenus presque inutiles que par les cours civiles. Toute charge ecclésiastique est assimilée par la loi à une fonction temporelle. L'évêque ne pourrait même chasser un prêtre hérétique ou déréglé de sa paroisse. L'affaire serait portée, en dernière instance, devant un jury de douze laïques, honnêtes marchands peut-être, mais fort peu versés dans la théologie[1]. Voyez-vous la mitre obligée de s'abaisser devant le jugement d'un cordonnier, d'un tailleur? de reconnaître la juridiction d'un dissident qui la déteste, qui la signale comme l'héritière de la grande prostituée de Babylone? Aussi n'est-il pas un prélat qui osât affronter une pareille ignominie. Que les mauvaises doctrines germent et pullulent jusqu'à étouffer complétement la bonne semence, et que Dieu défende son œuvre! Au fond, je me sentirais plutôt disposé à plaindre l'épiscopat qu'à le blâmer, quand je me rappelle qu'un évêque ayant eu l'audace d'exiger d'un ministre ses lettres d'ordination, avant de lui confier une paroisse, celui-ci le cita devant un tribunal, qui donna raison au récalcitrant. Un évêque n'avait rien de pareil à demander!

Mais alors, dites-vous, en quoi donc consiste le pouvoir d'un prélat anglican? car, à moins d'en faire une superfétation que le premier coup de vent emportera, l'on est assez embarrassé d'en expliquer l'existence. Voici ma réponse : le pouvoir épiscopal est purement politique, il est membre de la Chambre haute et exerce un droit de patronage très-étendu par le grand nombre de bénéfices dont il dispose. Le haut clergé anglican est aussi intimement soudé au gouvernement que l'est le plomb dont on se sert pour lier les deux parties d'un même conduit. En Rus-

[1] No legitimate means exist, dit *le Monthly Review* (V. III, p. 155, 1840), for the ejection of a heterodox minister. Le *British Critic* fait encore observer que la juridiction spirituelle est garrottée de quelque côté qu'elle veuille se retourner. « The courts of common law have, in every possible way, circumscribed the exercise of all spiritual jurisdictions (v. XIII, p. 460). »

sie, le clergé tend son dos au fouet du maître comme toutes les autres classes de la nation; en Angleterre, il a eu l'adresse de faire cause commune avec l'aristocratie, ou plutôt de s'identifier avec elle. Il conserve, il conservera toujours ce caractère indélébile. C'est un épiscopat de *gentlemen* institué pour les *gentlemen*, non pour le peuple. Dans le siècle dernier, le célèbre Warburton trouvait tout naturel que la grande masse du clergé fût occupée d'obtenir de riches prébendes. Un jour qu'une personne lui en exprimait son étonnement: « Monsieur, reprit l'évêque, vous êtes sans doute méthodiste, autrement vous ne parleriez pas de la sorte[1]. » Un autre prélat, le docteur Watson, écrivait à un ami: « Je suis si occupé d'élever ma famille que je n'ai pas le temps de devenir savant[2]. » Qui n'a lu le charmant morceau de Goldsmith sur la monogamie de son vicaire de Wakefield? Eh bien, ce bon théologien Whiston, dont le vicaire aime tant les doctrines, remarque parmi les merveilles de sa vie que l'évêque Gibson s'était marié une seule fois, et avait aussi une seule fois changé de diocèse. Mais à côté de cet évêque unique, il y en avait un autre, le socinien Hoadly, qui avait changé quatre fois d'évêchés pour augmenter ses revenus. De son temps, comme du nôtre, l'épiscopat tout entier était un instrument politique entre les mains du gouvernement. Sous le ministère de lord Liverpool, on mettait une crosse dans une main afin de s'assurer que l'autre voterait pour le cabinet, et, de nos jours, que sont les évêchés d'Ely et d'Exeter, sinon la vile récompense accordée aux *boroughmongers* dans les élections[3]?

On conçoit qu'avec une position individuelle aussi abâtardie le corps épiscopal soit encore plus faible dans son organisation générale. Il ne représente rien; il n'est point l'organe d'un grand ensemble; il y a dans ses membres comme une dislocation de chaque articulation. Il ne lui est point permis d'agir, d'enseigner, de décider par voie de doctrine, de juger. Le Catholicisme avait laissé derrière lui une assemblée du clergé que l'on appelait la *Convocation*, et qui se modelait sur le parlement politique. Deux chambres: l'une haute, composée des évêques et des grands abbés; l'autre basse, où se réunissait le clergé

[1] *British Critic*, april 1841, p. 415.
[2] Anecdotes of the life of Bp. Watson, v. II, p. 94.
[3] Whiston's mem. of his own life, p. 244, 251, p. 273. — *Edinb. Review*, v. LII, p. 436.

inférieur. On y votait les impôts à prélever sur les biens de l'Église; on s'y occupait aussi des intérêts du dogme et de la discipline. Il y avait donc là une institution libre; c'était proclamer l'indépendance du principe spirituel. Mais la réformation réduisit bientôt à un squelette ce corps si robuste; le pouvoir temporel s'arrogea le droit de convoquer et de dissoudre arbitrairement la Convocation. Elle ne tarda guère à disparaître complétement. En 1717, la chambre basse ayant tenté de censurer les héritiers d'Hoadly, le gouvernement intervint pour couvrir son protégé, et de ce moment il ne fut plus question d'assemblées ecclésiastiques[1].

Il serait donc difficile de voir un épiscopat chrétien réduit à jouer un rôle plus mesquin dans les choses qui sont véritablement de sa vocation. Par un juste châtiment de Dieu, ce sacerdoce, pour avoir voulu une trop grande part dans les choses de ce monde, n'est plus que l'ombre d'un grand nom, *magni nominis umbra*. Dans ce mélange informe qui s'appelle église anglicane sont entrés les éléments les plus disparates : ici une pierre empruntée au Catholicisme; là un arc-boutant qui soutient l'édifice de Calvin. « L'organisation de notre église, dit Faber, est révolutionnaire depuis la Réforme. Elle a été rebâtie avec précipitation, comme ces longs murs d'Athènes où entrèrent les débris de tombeaux, de statues, de temples et de monuments. Trop souvent ils n'étaient point à leur place, et à mesure que l'ouvrage avançait on vit que les avant-postes de l'ennemi avaient été enfermés dans la ville. On confondit dans l'église deux tendances religieuses opposées : l'une s'appuyait sur une sorte de formulaire; l'autre sur un second tout à fait contradictoire, tandis qu'on imposait aux deux les mêmes devoirs, le même système théologique. De part et d'autre il n'y avait point assez de force virtuelle pour s'exorciser. Une lutte acharnée pour obtenir la prépondérance, telle est l'histoire de ces deux tendances, telle est l'histoire de l'église anglicane, telle est même celle du pays.... De toute nécessité, il faut cependant que l'une des deux cède, si l'église d'Angleterre est destinée à s'épurer, à se réunir avec celle qui existe sur le continent[2]. »

Après ces paroles, on ne s'étonne plus de la faiblesse d'une

[1] Hallam's Const. H. of Engl. III, 329.

[2] Faber's sights und thoughts in foreign churches. London, 1842, p. 175.

hiérarchie dont les membres sont ainsi divisés entre eux. Mais cette division elle-même est due à une grande et terrible cause que le puseyisme, pas plus que toute autre rénovation partielle, ne pourra jamais faire disparaître. L'épiscopat a toujours varié dans ses doctrines : comment donc pourrait-il prétendre les imposer aux autres?

Sans remonter aussi haut que le mouvement religieux du XVI^e siècle, un simple coup d'œil sur ce qui s'est passé depuis un siècle et demi suffira pour nous montrer combien la position est désespérée. Lorsque la folie de Jacques II le poussa dans une voie funeste, malgré les prudents conseils de la cour romaine, il s'éleva dans le sein de l'église anglicane un violent mouvement de réaction, qui se manifesta sous une double face par l'arminianisme et le calvinisme pur. Tous les deux se fondirent dans une espèce de relâchement général que les Anglais appellent *latitudinarianisme*. Elle correspond assez bien à l'indifférence absolue en matière de dogme, et j'en ai dit ailleurs les déplorables effets sur les mœurs sacerdotales. Par suite de cette transformation, déjà sous Guillaume III les prélats s'éloignaient beaucoup des doctrines soutenues par un Laud, un Collier, un Thorndyke. On pourrait résumer leur système de théologie en ces mots : laisser chacun suivre son impulsion privée en fait d'articles de foi, tout en conservant certaines formes extérieures du culte pour la plus grande satisfaction des yeux. L'archevêque Tillotson donna le signal de ces faciles accommodements; Chillingworth les érigea en système, et Locke se chargea d'en inventer la terminologie philosophique. Le gouvernement n'avait garde de repousser un ensemble qui était l'absence de toute doctrine, mais qui rendait le prêtre un admirable instrument entre ses mains. Il restait bien, il est vrai, certaines consciences qui se révoltèrent contre un pareil oubli de l'Évangile; on ne put même les faire plier, et les *non jurors* sortirent de l'église.

Alors le vrai protestantisme, disent les puseyistes, régna souverainement. « Depuis le temps de notre apôtre Augustin de Cantorbéry, il n'y en eut jamais de plus funeste pour l'église anglicane[1]. » L'arianisme renaît d'abord sous les noms de Whiston et de Clarke; Hoadly nie formellement la Trinité et la

[1] *British Critic*, July 1842, p. 76.

constitution divine de l'Église. Quel théologien anglican n'a entendu parler des fameuses disputes de Bangor, excitées par ce même prélat? Les résultats de cette anarchie furent effroyables sur le clergé. L'évêque Burnet nous le montre le plus relâché de tous ceux qu'il a vus[1]. Peu après, Paley, dont les ouvrages sont si populaires, attaquait l'authenticité de l'Ecriture sainte; il en limitait l'inspiration divine, rejetait la résurrection des morts. Les déistes eurent peu de chose à faire pour nier complétement la révélation chrétienne; Chubb, Toland, Tindal opposèrent de vains efforts au torrent de l'incrédulité. On retournait avec avantage contre eux chaque argument qu'ils avaient autrefois employé contre l'Église catholique. Je n'ai pas besoin de raconter les effets désastreux que produisirent les principes des Hume, des Bolingbroke, des Hobbes; mais il est de fait que le clergé anglican lui-même fit la moitié de la route avec les libres penseurs (*free thinkers*). « Un profond et impudent mépris pour la religion est le caractère de notre siècle, écrivait l'archevêque Secker en 1738; si l'on ne se hâte d'élever une digue contre ce torrent d'incrédulité et d'impiété, notre ruine complète est inévitable[2]. » « Une foule de personnes, continue, en 1756, Butler, évêque de Durham, une foule de personnes regardent aujourd'hui l'affaire comme conclue; le Christianisme s'en va, et ce serait chose oiseuse que de s'en occuper. »

Il serait fort inutile de pousser cet examen plus loin, au risque de fatiguer le lecteur. Les faits qui précèdent suffisent pour que nous puissions tirer les conclusions de cet état de choses, et même de celui que nous avons actuellement sous les yeux.

Quoique le puseyisme et d'autres révolutions religieuses aient partiellement opposé des obstacles à pareil débordement, il n'est personne aujourd'hui qui ne reconnaisse plus ou moins les périls intérieurs dont est menacée l'Angleterre. Or, quelle pourrait être désormais la force de l'épiscopat anglican contre eux? Que sont donc entre ses mains les lambeaux d'Evangile qu'il a conservés, comme l'héritier d'une grande maison garde les vieux parchemins poudreux de sa famille au milieu même

1 Voy. Gladstone's church principles considered in their results. 2° Lord Mahon's H. of England from the peace of Utrecht.

2 Works, v. V, p. 300.

d'une république? A qui pourront-ils, ces évêques, imposer un dogme? au nom de qui le feraient-ils? Comme individus, ils n'ont que leur voix, voix souvent étouffée par les clameurs du protestantisme révolutionnaire; comme corps, ils ne sont rien: je l'ai dit, ils ne peuvent décider, juger, punir, récompenser. D'ailleurs, pas plus maintenant que naguère, ils n'ont d'unité dans la doctrine; trinitaires ou sociniens, puseyistes ou calvinistes purs, il leur est radicalement impossible d'effacer le souvenir de leur passé, auquel ils sont liés par une chaîne que le temps ne saurait ronger. Cloués à leur banc de la pairie, ils ressemblent, hélas! au supplicié sur son siége de fer brûlant; exposés tantôt aux ignobles railleries de quelque lord éhonté sur les mauvais lieux du quartier de Westminster, tantôt harcelés, attaqués par la phalange réunie des whigs, des radicaux et des dissidents. Et ces hommes seraient les maîtres des destinées spirituelles réservées à l'Angleterre! Et la nouvelle école d'Oxford déverserait un peu de son jeune sang dans ce corps si caduc et si infirme! Le catholicisme d'un Newman consisterait à replâtrer un vieil édifice croulant, à le restaurer au profit du gouvernement politique! Car enfin là est le nœud de la question. L'Eglise anglicane, soit celle d'Elisabeth, soit celle de Victoria, ne peut vivre sans l'appui du trône, sans le bras de l'aristocratie. Jamais l'union intime du trône et de l'autel ne fut plus littéralement vraie. C'est pitié que de voir la peine que se donne M. Gladstone pour en montrer la nécessité. Et pourtant la force des circonstances le contraint d'admettre que les tendances générales sont dans un sens opposé. Les signes du ciel montrent Sion sur une autre montagne, et rien ne pourra empêcher la séparation violente qui couvrira la Grande-Bretagne de ruines. Evidemment il faudra de plus vigoureuses mains pour rebâtir la nouvelle société que celles des puseyistes, ou des Evangéliques.

J'ai nommé les Evangéliques; c'est ici le lieu d'en parler avec quelque détail, car leur rôle actuel est fort important et jette même du jour sur le mouvement qui s'opère sous nos yeux. Qu'on y prenne garde: ce dernier est une réaction *contre* le méthodisme, quoique occasionnée *par* le méthodisme, comme celui-ci avait été une vive réaction contre l'incrédulité de l'anglicanisme, mais occasionnée directement par lui. La parenté de l'un et de l'autre est mieux établie qu'on ne le pense commu-

nément. Au début du piétisme, ce furent les mêmes surprises, le même enthousiasme, les mêmes contradictions que celles dont nous sommes les témoins. « Sans les dissidents, dit un auteur américain, la nation anglaise tombait dans le crime de l'apostasie; on leur doit presque exclusivement les dernières étincelles du pur Evangile [1]. » Cette étincelle brilla d'abord entre les mains de Whitfield et de Wesley, qui lui donnèrent le nom de méthodisme. Bientôt un schisme s'opéra dans le parti, et l'on eut le nom des *Evangéliques*; c'est aujourd'hui le parti où se recrutent les fameuses sociétés bibliques. La pensée première de cette école fut de combattre l'arminianisme et le pélagianisme, qui prévalaient dans le sein de l'église établie. La nouvelle opposition atteignit son apogée vers 1770, sous Whitfield; elle revint donc d'abord à la doctrine de la justice imputative, à l'inutilité des œuvres, à la prédestination. Tout en se rapprochant de Genève, les nouveaux anglicans s'appuyaient sur Ridley, Jewel, Cranmer, et les autres fondateurs de l'établissement légal. Mais bientôt d'autres lumières se montrèrent : d'abord c'est William Romaine, le second saint Paul et le vrai fondateur des Evangéliques ; ensuite vient le marchand d'esclaves John Newton. Il lisait un jour la Bible dans sa cabine, quand les poignantes lamentations des infortunés enfermés dans le fond de cale frappent ses oreilles : Newton s'attendrit, change son genre de vie et devient un prédicateur célèbre. Il est remplacé par Joseph Milner, qui fit des emprunts à Luther, aux presbytériens et aux dissidents. D'autres noms plus ou moins éminents doivent encore être cités : Scott, Robinson, Bickersteth et l'évêque actuel de Calcutta, le docteur Wilson.

Par une singulière analogie avec leurs aînés, les Evangéliques eurent aussi, dès le début, un parti rigoriste et un autre plus mitigé; on eût dit la haute et la basse église. Le premier de ces deux partis embrassa le sombre et dur système de Calvin sur la prédestination; le second, sans le repousser en théorie, ne s'en préoccupait guère dans la pratique. C'est qu'au fond l'homme ne saurait renoncer à sa liberté morale sans renoncer à sa propre existence. Les Evangéliques se signalèrent par leur intolérance fanatique, et les dissidents eux-mêmes déclaraient que, trouver un diamant d'une eau parfaitement pure, ou un Evangéli-

[1] Bristed : Thoughts on the Anglican and Anglo-American churches. New-York, 1823.

que sans un étroit fanatisme, sont deux choses également difficiles [1]. Cependant un rapprochement ne tarda pas à s'opérer entre les *dissenters* et leurs nouveaux frères pour attaquer de concert l'église anglicane. Le célèbre Wilberforce servit d'intermédiaire entre chacun des partis.

Alors commença une guerre furieuse; les *High-Churchmen* devinrent le point de mire général. Ils se défendirent avec vigueur pourtant, s'efforçant de montrer aux Evangéliques que leurs doctrines les rapprochaient singulièrement de l'hérésie. Ils restaient dans l'établissement, disait-on, dans le seul but de travailler à sa ruine. L'assertion n'était que trop vraie, et la suite le prouva. Comme la grande majorité de l'épiscopat anglican se montrait hostile aux Evangéliques, il leur devenait difficile d'obtenir des paroisses. Ceux-ci eurent recours à d'autres moyens : ils se fixèrent dans les principaux rendez-vous de la noblesse pendant l'été, à Bath, à Tunbridge, à Brighton, à Cheltenham, et y fondèrent des succursales (*proprietary chapels*). Les curés étaient rares, les nouveaux prédicants souvent instruits, et non moins amis du bon ton que leurs rivaux : on accourut les entendre. Les pasteurs légalement établis se virent non-seulement abandonnés, mais attaqués même dans leurs droits et leurs revenus. Il fallut faire une loi pour arrêter cet empiétement, et on exigea désormais l'approbation de l'ordinaire, du patron et du curé pour fonder des chapelles évangéliques. La loi fut éludée; de riches dotations devinrent un véritable appât pour les ecclésiastiques pauvres. A l'heure présente, une chapelle évangélique est une affaire de mode; les femmes surtout ont leurs protégés, leurs titulaires, auxquels elles font un auditoire selon leur cœur. D'autres fois des spéculateurs s'emparent de la haute direction et la métamorphosent en une excellente affaire. Ils commencent par meubler l'édifice sacré avec une élégance exquise; le comfort anglais y brille au suprême degré; une longue suite de galeries ressemblant à des loges rendent l'illusion complète : on se croirait à l'opéra, n'étaient-ce une table de communion et une chaire qui s'élèvent vers le milieu de l'enceinte. Après ces préliminaires, le propriétaire de la chapelle cherche un prédicateur dont le talent et les doctrines faciles puissent attirer une foule d'élite à la-

[1] Beverley's letter to the duke of Gloucester. London, 1833.

quelle on loue chèrement les stalles, car ce mot n'est véritablement pas de trop. Quelquefois le ministre réussit lui-même à devenir propriétaire de la chapelle et à fonder une *congrégation*. Dans d'autres cas, il remplit d'abord les fonctions de vicaire du curé légal, et, s'il devient populaire, ses auditeurs se cotisent pour lui faire une position indépendante en dotant et construisant une nouvelle église. Un autre trait curieux de ces mœurs *évangéliques*, c'est que ces excellents ministres ont presque toujours le tact assez fin pour épouser de riches héritières. Leur habileté, à cet égard, est devenue proverbiale[1]. C'était le désespoir de leur fameux prédicateur Scott, qui comprenait plus sérieusement les devoirs de sa charge.

Cependant la première qualité exigée de l'incombant, c'est qu'il prêche l'Evangile dans toute sa pureté. On comprend facilement ce qu'est cette pureté : l'absence de tout dogmatisme, qui se trouve remplacé par une morale dont se fût accommodé un païen sévère, ou des idylles sur les harmonies de la nature. Rien de plus étrange que les annonces des journaux du parti, *le Record* et *le Christian Remembrancer*. Il faut citer en toutes lettres : « On cherche pour une chapelle, située dans le West-End, un ecclésiastique d'une piété rare et d'une grande habileté, pour diriger une congrégation d'élite. Elle se compose particulièrement des hautes classes de la société, parmi lesquelles on trouve un grand nombre de fidèles serviteurs de Dieu. On s'attend donc à ce que le fonctionnaire prêche le Christ dans toute la plénitude et dans toute la liberté de la Rédemption[2]. » Dans un autre numéro on voit « un ecclésiastique zélé et rempli des maximes évangéliques, qui cherche une chapelle dans le midi de l'Angleterre. » Ailleurs on demande un ministre qui ait une bonne poitrine et un débit propre à faire impression (*a powerful voice and an impressive manner*). Depuis quelque temps, on ajoute qu'il ne doit pas être entaché de l'hérésie puseyiste. Croirait-on que certaines pancartes vont jusqu'à exiger que l'ecclésiastique soit homme à grouper autour de sa chaire des individus appartenant à toute espèce d'opinion religieuse[3]? En vérité, si la matière n'était si grave, s'il ne s'agissait pas

[1] *Edinburgh Review*, v. LII, p. 448.

[2] No ministrations will be acceptable but those in which Christ is preached in all the fulness and freeness of his salvation.

[3] Who would be likely to keep together any congregation.

d'âmes humaines, on serait presque tenté de rire. Enfin, pour clore le tableau et décider le bienheureux pasteur, l'annonce lui assure parfois l'usufruit d'une vache ou d'un champ.

Jusqu'ici nous ne sommes point sortis de l'église anglicane, de celle où devrait se trouver encore le plus d'éléments de force et de durée. Quel triste tableau, quel profond oubli de tout ce qui fait véritablement la vie spirituelle du Christianisme! Où est donc l'esprit d'abnégation et de dévouement? A la vue de ce levain de dissension qui fermente de toute part et qui s'élève contre un principe d'autorité quelconque, en présence de cette cupidité qui fait de la prédication un vil métier, du dogme une affaire de mode, on se demande avec terreur combien de temps encore durera cette grande comédie? Et les pauvres, et les indigents, ceux qui sont nus et affamés, ceux qui ont d'autant plus besoin de rechercher la justice qu'ils sont plus exposés aux tentations du vice et du crime, ceux-là, combien de temps verront-ils avec patience ces temples fastueux dont on repousse les malheureux comme une race maudite de Jésus-Christ? Chaque jour le marteau de la réforme, disons mieux, d'une révolution sociale frappe à coups redoublés, sape l'un après l'autre tous les étais de cette société artificielle; et il suffirait d'un simple mouvement appelé le *puseyisme* pour reconstituer, pour réorganiser un corps si fortement ébranlé! Mais la force n'est pas même de son côté, elle est ailleurs.

Au sein du Parlement anglais, il se trouve un petit groupe d'hommes qui marchent en bataillon serré et compacte, ne se laissant jamais entamer, remplaçant le nombre par l'audace, l'influence politique par l'énergie des convictions religieuses. Il attaque rarement, mais aussi il ne lâche jamais pied lorsqu'il lui faut défendre ses intérêts menacés. Je veux parler des dissidents. S'agit-il d'une mesure où, suivant la vieille tactique des torys, le cabinet s'efforce de faire passer une loi oppressive des libertés publiques, à la faveur de quelques dispositions favorables à la morale : les dissidents se montrent alors, couvrent les catholiques eux-mêmes, et finissent par remporter la victoire. C'est ainsi que, dans une question d'éducation primaire, sur laquelle nous aurons à revenir, leurs efforts contraignirent sir James Graham de retirer son projet de loi. Les dissidents s'appuient au dehors sur des forces redoutables; un grand nombre d'usines et de fabriques, dans le nord, dans le

centre et dans l'ouest de l'Angleterre, appartiennent presque exclusivement à la secte qui fut si longtemps privée de droits politiques. L'action que ces hommes exercent sur la population placée sous leur dépendance immédiate est extrêmement grande. Ils fondent des écoles pour leurs ouvriers, qui sont obligés d'y envoyer leurs enfants, souvent sous peine d'être congédiés eux-mêmes. En outre, l'instituteur est toujours choisi par le propriétaire de la fabrique ; il va sans dire que c'est un homme dévoué aux mêmes opinions religieuses. On se ferait difficilement une idée des nombreux prosélytes qui sont ainsi gagnés à la secte des dissidents. Peu à peu l'église anglicane reste déserte, et le ministre légal jouit d'une véritable sinécure. Je voudrais pouvoir ajouter que les ouvriers catholiques (et ils sont en grand nombre dans ces contrées) sont à l'abri de ces dangereuses séductions.

Cependant le vrai danger de la société anglaise n'est point encore là : il vaut mieux avoir une mauvaise religion et la suivre fidèlement que de n'en avoir aucune. Mais on ne saurait le dissimuler aujourd'hui, trop de faits épouvantables ont dévoilé la dégradation profonde dans laquelle croupit la grande majorité des basses classes en Angleterre. Les enquêtes parlementaires, les bills de lord Ashley, les lettres de plusieurs révérends, les coalitions d'ouvriers ont prouvé jusqu'à l'évidence que cette corruption s'est infiltrée chez l'habitant des chaumières comme chez celui des villes. Dans les nombreuses houillières du centre et du nord on rencontre une foule de gens qui n'ont jamais entendu même prononcer le nom de Jésus-Christ, mais qui sont familiarisés avec l'histoire des plus célèbres brigands. L'enfance est condamnée à rester sans mouvement dans une obscurité profonde quatorze heures par jour. Au sein de ces abîmes le vice étale des mœurs infernales. Ailleurs, il est des êtres humains tellement ravalés qu'ils ignorent jusqu'à leur propre nom. La grande ville de Sheffields a été sur le point de disparaître pendant une nuit au milieu des flammes, et dans des massacres que méditait de sang-froid une coalition secrète des ouvriers contre les riches. Des dépôts d'armes, placés en lieu sûr le long des routes qui aboutissaient à la ville, attendaient déjà les conjurés : la déclaration d'un faux frère fit manquer ce coup de main. Cependant les châtiments n'arrêtent rien ; les lois anciennes comme les lois nouvelles sont impuissantes

devant le désordre toujours croissant. Dans certaines localités les ouvriers trouvent un prix rémunérateur de leur travail, mais leur propre immoralité rend inutiles pour eux-mêmes et pour leurs familles les ressources dont ils jouissent. D'autres fois les grands et les maîtres se coalisent entre eux pour affamer l'ouvrier; alors ont lieu des scènes déplorables. Je n'irai pas en chercher bien loin les exemples.

Le marquis de Londonderry est propriétaire d'un grand nombre de mines dans le Northumberland et dans le comté de Durham. Au mois d'avril dernier, ses mineurs déclarèrent qu'il leur était impossible de travailler aux conditions du passé. Cette déclaration était accompagnée d'une adresse à tous les travailleurs du Royaume-Uni pour prouver la justice de leurs réclamations. L'insuffisance du salaire était notoire, tandis que l'opulence des maîtres est proverbiale. Les mineurs, comme la plupart des métiers en Angleterre, ont un corps central qui dirige souvent leurs mouvements. Ce serait un admirable élément d'amélioration morale entre les mains d'un gouvernement vraiment sage. Dans le cas actuel, la société centrale approuva les mineurs, et invita tous les autres métiers à leur prêter assistance. Malheureusement les chartistes cherchèrent à exercer aussi leur influence, donnant ainsi une apparence de révolte et d'anarchie à une démarche légitime et régulière en soi. D'un autre côté, les bals et les concerts de charité se multiplièrent pour venir en aide aux mineurs; rien n'y fit. Le chômage s'étendit de plus en plus, se coordonna même. Les documents suivants en font foi. Je les emprunte à *l'Atelier*, journal dévoué aux intérêts des classes laborieuses. J'en ai vérifié l'exactitude dans les feuilles anglaises.

Samedi 26 mai. — «Nous tous, ouvriers de Sunderland, actuellement sans emploi, nous nous engageons solennellement, quelques offres qui puissent nous être faites, et malgré notre état de misère, à ne point travailler dans les mines de Durham et de Northumberland, à rejeter résolument toute proposition de la part des propriétaires de mines. Les mineurs de Durham sont nos frères, leur cause est la nôtre.»

« Le marquis de Londonderry, l'un des principaux propriétaires de mines, et ses collègues les autres propriétaires n'eurent d'abord pas d'inquiétude: ils raillaient agréablement et ne se gênaient pas pour dire et pour imprimer que la faim (*hungry guts*) aurait bientôt apaisé la

coalition. Au bout de deux mois, leur assurance était considérablement diminuée : les mines étaient toujours désertes et les souscriptions suffisantes pour assurer une paie régulière aux mineurs. Alors le noble marquis, qui dispose des forces du comté, et qui possède presque toutes les maisons de Durham, fit aux ouvriers la notification suivante :

*Aux mineurs de Pensher, de Rainton et de Pittington, et à tous les hommes de peine du marquis de Londonderry.*

16 juin 1844. — « Le marquis de Londonderry charge M. Hunter de réunir immédiatement tous les piqueurs, surveillants et contre-maîtres, et de faire savoir que Sa Seigneurie voit avec le plus profond regret que ses ouvriers, abusés, ont ouvertement depuis six semaines révoqué en doute la juste et paternelle sollicitude dont elle est animée à leur égard. Sa Seigneurie signifie aux mineurs que si, dans quinze jours, pour tout délai, ils n'ont pas repris leurs travaux, elle se verra à regret contrainte d'employer les mesures les plus énergiques et les plus pénibles pour sauver ses propriétés de la ruine. Sa Seigneurie ne peut être dupe plus longtemps du caprice de ses employés ; elle ordonne en conséquence à M. Hunter et aux surveillants de chasser de ses maisons les mineurs qui refusent de travailler, et qui n'ont plus, après dix semaines de patience de la part de lord Londonderry, aucun droit à occuper ses habitations et à demeurer sur ses propriétés. Lord Londonderry se rendra à Pensher demain pour voir si ses ordres ont été exécutés.

« Signé VANE LONDONDERRY, *lord-lieutenant.* »

« Les mineurs redoublèrent d'énergie en cette circonstance. Ils proposèrent à plusieurs reprises aux maîtres coalisés de soumettre le différend à un tribunal d'arbitres, devant lequel les deux parties exposeraient leurs griefs. Le marquis répondit, au nom des propriétaires unis, qu'ils n'avaient point à s'occuper d'une telle proposition, et alors une pétition de vingt-neuf mille ouvriers mineurs pria le gouvernement de s'interposer comme conciliateur. Inutile de dire qu'il n'y fut pas fait de réponse. Une seconde sommation fut faite aux ouvriers par le marquis de Londonderry ; en voici les termes :

« Une fois encore, et pour la dernière, je m'adresse à vous. Après dix semaines de coalition, les plus obstinés et les plus égarés d'entre vous (victimes que vous êtes de quelques meneurs habiles) doivent comprendre qu'ils ne peuvent devenir maîtres du champ de bataille et dicter la loi aux propriétaires de mines.

« Environ trois mille six cent trente-neuf ouvriers sont employés dans l'intérieur des houillières. Sur ce nombre, sept cent soixante-six *hommes raisonnables* ont abandonné l'union et sont revenus aux ateliers. Leur travail produit chaque jour cinq mille cent dix-sept hectolitres. En face d'un pareil résultat et du nombre des étrangers qui arrivent chaque jour demander de

l'ouvrage, les mineurs âgés, respectables et sensés, peuvent-ils s'imaginer, en restant encore à l'état de rébellion, qu'ils pourront trouver de l'emploi? Mineurs, je vous ordonne, je vous conjure de songer à la misère que vous allez attirer sur vos femmes et sur vos enfants, sur votre canton et sur votre pays. Encore douze semaines, et les houillières seront peuplées d'*étrangers*, et vous n'aurez plus ni travail ni asile. Pendant qu'il en est temps encore réfléchissez. Je ne vous accorderai point d'autre délai, d'autre concession. »

« J'ai été au milieu de vous, je vous ai démontré la folie, les funestes conséquences de votre union stupide. Je vous avais donné quinze jours pour reprendre vos travaux, quinze jours de réflexion avant de vous faire chasser de vos maisons. Je suis revenu à Pensher et je vous ai trouvés enragés, obstinés, déterminés, indifférents à mes avis paternels et aux traditions de vos pères, les mineurs de Vane et de Tempest, qui ont travaillé dans mes houillières pendant des siècles. J'ai été forcé de mettre mes menaces à exécution, forcé par mes devoirs de propriétaire, de père de famille et par ma position. J'ai fait jeter à la porte plusieurs de vos camarades, et vous n'avez pas profité de la leçon. Je vous ai prévenu dernièrement que j'importerais de mes domaines d'Irlande des centaines d'ouvriers, et vous n'avez pas tenu compte de mes avis. J'ai maintenant quarante Irlandais et je jetterai dehors cent d'entre vous qui occupent illégalement et injustement mes habitations, et chaque semaine j'en chasserai une centaine encore. Je serai là moi-même, j'aurai l'autorité civile et la force militaire pour protéger les bons ouvriers et les étrangers, et, quoi que vous puissiez faire, force restera à la loi et les droits de la propriété prévaudront.

« Croyez-moi votre ami sincère.

« VANE LONDONDERRY. »

« On voit par cette pièce qu'un certain nombre d'ouvriers (non pas précisément aussi grand qu'il est dit) travaillaient dans les mines; il convient de dire à quel prix on s'était procuré ces ouvriers. Les maisons de travail (work-houses) ont prouvé en cette occasion quelle arrière-pensée elles cachaient : c'est dans ces maisons qu'on recrutait de pauvres hères dans la dernière misère, aux yeux desquels on faisait briller de l'or et qu'on enivrait et expédiait pour les mines, qu'ils désertaient au bout de quelques jours. Alors les propriétaires ont envoyé partout des agents chargés d'embaucher à tout prix des ouvriers. Les embaucheurs recevaient 25 fr. par recrue. A force de promesses, ils en séduisaient un certain nombre qui se laissaient payer à boire et les abandonnaient ensuite. Dans une ville, sur cinquante qui avaient été ainsi entraînés à force de libations, neuf seulement ont consenti à travailler.

« Rien de tout cela ne suffisait. Le marquis, infatigable dans ses proclamations, résolut de pousser les choses à l'extrémité. En conséquence, le 20 juillet, on put lire sur les murs de Durham l'avis suivant :

« Le marquis de Londonderry a donné des ordres pour qu'il soit expressément défendu à tout mineur, à tout ouvrier ou à tout membre de leur famille, de mettre le pied dans sa ville de Seaham-Harbour, pour acheter ou vendre quoi que ce soit. Sont exceptés de la mesure les ouvriers fidèles qui travaillent dans les mines de Sa Seigneurie.

« Le marquis de Londonderry prévient les marchands et les boutiquiers de sa ville de Seaham que tous ceux qui feront crédit aux ouvriers scissionnaires seront notés et marqués par ses agents, qu'ils ne seront plus employés par lui. Le marquis de Londonderry les chassera de ses domaines et fera tout ce qu'il pourra pour nuire à leur industrie.

« Le marquis prévient encore les marchands et boutiquiers qu'il a, depuis plusieurs années, beaucoup fait pour le commerce de Seaham ; mais que, si les commerçants font un indigne usage de leur crédit en venant en aide aux mineurs récalcitrants, en prolongeant ainsi la lutte et la guerre, il est fermement résolu à les chasser de ses possessions, à leur interdire même la ville de Newcastle.

« Car il n'est ni juste ni convenable que les marchands qui résident dans la ville de *Sa Seigneurie* assistent les travailleurs entêtés, et les aident à prolonger leur état de misère, leur lutte insensée, leur révolte, enfin, envers leurs *propriétaires* et *maîtres.* »

« Ce ne sont plus seulement les ouvriers que poursuit la haine cupide, ce sont des commerçants assez mal avisés pour donner à manger à crédit à de pauvres ouvriers qui souffrent de la faim. On ne s'arrête pas là : on chasse tous les mineurs de leurs habitations ; ils élèvent des tentes et campent dans les champs incultes. Là on les traque encore ; on leur fait procès sur procès pour avoir bivouaqué sur la propriété d'autrui. Mais ce sont des terrains non cultivés. Peu importe : 3 francs de dommages-intérêts et 8 francs de frais, ou quatorze jours de détention, choisissez. — C'est tout choisi. La prison est un domicile au moins. Si nous nous établissions sur les grandes routes, la *propriété* nous chasserait encore. — C'est une femme, la comtesse de Durham, qui a fait poursuivre les mineurs pour avoir couché sur son terrain. D'autres ont été condamnés *à la déportation*, non pour coalition, qui n'est pas un délit en Angleterre, mais pour d'épouvantables machinations (fearful combination).

« Voici la réponse qu'ont faite les mineurs à ce qu'ils appellent le second *ukase de l'autocrate.*

« Durham, 22 juillet. — Marquis, nous avons reçu votre seconde lettre, qui nous invite à abandonner l'union et à reprendre nos travaux. A notre tour, nous vous disons : O marquis ! laissez là la coalition des propriétaires de mines, et la houille baissera de prix, et les mineurs auront de l'ouvrage en abondance.

« Vous nous accusez de coalition ; mais, marquis, notre crime est aussi le vôtre. Vous vous êtes coalisés tous ensemble, les propriétaires de mines, pour

monopoliser la sueur de nos fronts ; vous appartenez, vous, à la coalition des maîtres, organisée pour faire hausser le prix des houilles, pour dominer tout le marché. Ainsi donc, les capitalistes pourraient s'entendre et se coaliser, et les travailleurs ne pourraient pas s'unir entre eux!

« Vous nous conjurez de réfléchir à la misère que nous allons attirer sur nos femmes, sur nos enfants, sur le comté et sur le pays! — En retour, nous vous conjurons de considérer la misère, la détresse, les souffrances que les pauvres de Londres ont à endurer chaque hiver, par suite de la coalition des propriétaires de charbon, par suite de l'accaparement qui élève les prix, qui fait du feu un objet de luxe auquel des milliers de familles ne peuvent atteindre.

« Vous nous dites que vous viendrez au milieu de nous pour procéder aux *ejectments* (expulsions, déménagements forcés), et vous prenez soin d'ajouter que vous aurez à votre disposition l'autorité civile et la force militaire! O père! est-ce donc ainsi que vous entendez prouver votre amour paternel à vos enfants les charbonniers?

« Venez au milieu de nous, marquis; venez, nous vous en prions; mais n'allez pas vous imaginer qu'il soit nécessaire de faire intervenir le pouvoir civil et la force militaire pour mettre fin au différend qui existe entre vous et nous. Non, ne craignez rien; après quelques mots d'explication, nous deviendrons des amis sincères. Vous abandonnerez votre coalition, et nous abandonnerons la nôtre.

« Dans cette espérance, cher père, nous sommes vos affectionnés enfants,

LES MINEURS. »

« Cet excellent père, comme ils le nomment dérisoirement, en a fait traduire dans une seule semaine cent trente devant les tribunaux. Les souscriptions, les collectes, les sermons de charité, les meetings se multiplient dans toutes les villes. Les associations particulières des différents corps d'état continuent d'appuyer efficacement et financièrement les charbonniers. Les journaux populaires entretiennent l'enthousiasme et exaltent le courage de tous les travailleurs. *Le Northern-Star*, feuille populaire, est à la tête de l'agitation.

« La crise est arrivée, dit-elle, et chaque tailleur, cordonnier, charpentier, menuisier, briquetier, maçon, peintre, couvreur, en un mot tous les hommes vivant de leurs sueurs, doivent bien être persuadés que, s'ils laissent succomber les charbonniers, le sort de ces frères sera bientôt le leur.

« Encore une fois, nous sonnons l'alarme! Hommes et femmes du nord et du sud, de l'est et de l'ouest, levez-vous, venez au secours de vos frères, et le travail triomphera. Persistons, et nous serons vainqueurs; si nous reculons, nous serons asservis. »

« Les ouvriers ont triomphé dans une localité, à South-Shields. Les maîtres se sont entendus avec la société centrale. A Durham la résolution suivante a été prise;

« Nous nous engageons tous solidairement à persister dans notre noble,

notre courageuse union, à demeurer inébranlables, à soutenir la lutte jusqu'au bout. »

De pareils faits mettent suffisamment à nu les souffrances du peuple en même temps que l'incroyable insouciance des classes élevées pour tout ce qui ne touche pas directement à leurs intérêts. Que serait-ce si nous nous mettions à dépouiller les volumineux rapports des commissions d'enquête nommées par le Parlement? On a déjà beaucoup écrit sur cette matière; mais il reste encore des détails qui soulèvent l'indignation de tout cœur honnête. Malheureusement ce serait dépasser les bornes d'un article et peut-être trop nous écarter de notre sujet immédiat. Du reste, nous pouvons renvoyer nos lecteurs aux excellents travaux de M. Léon Faucher dans la *Revue des Deux-Mondes*.

Cependant nous remarquerons au moins que les troubles si extraordinaires soulevés par les Rébeccaïtes n'ont pas une autre origine que la misère et les vices des paysans dans les campagnes. Ces soulèvements, qui rappellent d'une manière si frappante la Jacquerie du moyen âge, n'ont plus un frein dans la foi vive de cette époque. Le bourreau et l'homme de police sont devenus presque les seuls appuis de cette société ébranlée dans toutes ses parties. Que l'on pénètre dans la cabane du manouvrier, même dans les districts réputés les plus heureux, et l'on y rencontre une hideuse dépravation causée par l'avarice des propriétaires. Ils refusent aux malheureux qu'ils emploient des demeures assez nombreuses et assez spacieuses pour contenir leurs familles. Ce serait encourager une augmentation de la population, disent-ils! Il en résulte dans la classe des laboureurs un pêle-mêle où s'éteignent les derniers restes de la pudeur et de la morale. On trouve des chaumières où quinze personnes s'entassent dans deux chambres. Le frère et la sœur, parvenus à l'âge de puberté, continuent de dormir dans le même lit qui abrita leur première enfance. Quelquefois une seule couche renferme le mari, la femme et leurs enfants presque adultes. Le nombre des bâtards s'accroît d'année en année dans une proportion effrayante, et assurément les villes n'en ont pas le triste privilége. Ce sont les ministres anglicans eux-mêmes qui nous l'annoncent dans les feuilles publiques.

Et maintenant, lorsqu'on met d'un côté les affreux résultats d'une démoralisation aussi générale, que, de l'autre, on considère les ressources dont disposent et l'église anglicane, et les dissidents de toute couleur et de toute croyance, est-il possible d'admettre une réformation radicale? Qui donc se laissera persuader que le protestantisme, fût-il mille fois détaché de l'État, pourra souffler sur ces ossements arides et les ressusciter à la vie? Quoi! il avait, il a encore entre ses mains tout ce qui donne la force, l'influence, le pouvoir ici-bas, et il n'a pu empêcher un pareil état de chose de s'établir, d'empirer tous les jours! Aujourd'hui, un faible retour vers les choses du passé, vers les formes plutôt que vers les croyances du Catholicisme, suffirait pour changer l'ordre social tout entier? S'il en est ainsi, jamais hommage plus éclatant ne fut rendu à la toute-puissance de nos rites, car je n'oserais dire nos dogmes. Que serait-ce donc si l'on nous donnait la pleine liberté de nos mouvements, si l'on nous permettait de déployer toutes les ressources de notre admirable religion? Que serait-ce surtout si l'église anglicane, lassée de ses erreurs, fatiguée des attaques auxquelles elle est exposée, sans moyens de défense, convaincue enfin de son impuissance, se réfugiait dans le sein de cette grande unité dont saint Pierre a le secret?

Ces réflexions nous amènent naturellement à parler de la situation du Catholicisme en Angleterre.

## III. — Le Catholicisme dans la Grande-Bretagne.

En 1548, l'année qui suivit la mort de Henri VIII, la peine de l'incarcération à vie fut décernée contre tout ecclésiastique qui refuserait de se conformer aux rites et prières de l'église anglicane. Trois ans plus tard, ce châtiment fut étendu aux laïcs.

En 1558, Elisabeth fut déclarée chef suprême de l'église, et la peine de mort dénoncée contre celui qui refuserait de la reconnaître en cette qualité. On assimila ce refus à un cas de haute trahison.

1563. Confiscation des biens si on refuse une première fois de reconnaître la suprématie de la reine ; peine de mort en cas d'un second refus.

1581. Attirer dans le royaume quelqu'un professant la religion romaine, c'est se rendre coupable de trahison.

Assister à la messe expose le coupable à une amende de 200 marcs et à un an d'emprisonnement.

Amende de 20 livres sterling par mois si on ne fréquente pas l'église anglicane; de plus, caution de 200 livres jusqu'à ce qu'on se soit conformé aux lois régnantes.

Amende de 10 livres sterling par mois infligée à quiconque aura dans sa maison un précepteur catholique.

1585. Peine de mort contre les prêtres et les séminaristes catholiques qui aborderont en Angleterre; la déportation et la confiscation des biens pour ceux qui les accueilleront ou leur feront parvenir des secours.

En 1587 et 1593 ces farouches dispositions sont renouvelées et confirmées.

Sous les Stuarts, le Catholicisme ne fut pas poursuivi avec un acharnement moins cruel. En 1605, les magistrats sont tenus de dresser des listes de tous les non-conformistes; la confiscation, l'emprisonnement, la mort continuent d'atteindre les malheureux qui veulent adorer Dieu selon leur conscience. Les officiers publics sont autorisés à enfoncer les portes des maisons papistes pour y empêcher toute assemblée religieuse. Les maris sont responsables de leurs femmes (1605, 1609, 1670, 1688). « L'exécution de ces lois infernales était si rigide, dit un auteur, qu'en 1626 lord Scroop fut accusé de connivence avec les non-conformistes, parce qu'il n'avait convaincu que seize cent soixante-dix catholiques dans la partie est du district d'York. »

A mesure que les années s'écoulent les lois ne se relâchent point de leur sévérité : en 1700, on promet une récompense de 2500 francs à celui qui arrêtera un prêtre ou un évêque catholique. Enfin, dans le cours du XVIII^e siècle, celui qui refusait de recevoir le sacrement légal devenait incapable d'être tuteur de ses enfants, exécuteur testamentaire, administrateur, etc.

Ces lois furent en vigueur jusqu'à la fin du siècle dernier; elles n'ont même jamais été formellement abolies. C'est seulement dans le courant de la session actuelle que cette grande question a été soulevée; c'est précisément ce qui nous a porté à rappeler les principaux points de ce code sanguinaire.

« En 1819, la Chambre des Communes débattit la question de savoir s'il était prudent d'abolir le *Test* et les incapacités pro-

noncées contre les catholiques; la motion fut repoussée à deux voix de majorité. Plus tard, en 1821, un bill sur le même sujet obtint une majorité favorable de six voix. Les Communes adoptèrent, l'année suivante, un bill réglant l'admission des pairs catholiques dans la Chambre des Lords. Ces deux résolutions échouèrent dans l'autre Chambre, qui les repoussa à une grande majorité, malgré les efforts des membres influents du ministère. En 1825, sous l'influence de l'agitation irlandaise, la Chambre des Communes adopta de nouveau une résolution favorable aux catholiques, à une majorité de vingt-sept voix.

« En 1827, la Chambre rejeta la mesure.

« En 1828, six voix de majorité décidèrent « qu'il était urgent « de relever les catholiques romains des incapacités qui pesaient « sur eux, en vue d'un arrangement conciliateur et définitif pour « la paix et la force du Royaume-Uni, la stabilité de l'église établie, la concorde et la satisfaction de toutes les classes des sujets de Sa Majesté. » La Chambre des Lords n'était pas animée de dispositions si conciliantes; mais on vit toutefois, en 1829, sir Robert Peel et le duc de Wellington, les deux hommes qui, en 1828, avaient si vivement combattu dans le Parlement l'émancipation des catholiques, présenter le bill qui concédait cette grande mesure, et gagner à cette cause une majorité de cent soixante-dix-huit voix dans la Chambre des Communes, et de deux cent cinq dans celle des Lords. L'explication de ce revirement d'opinion et de conduite, c'est que l'*association catholique* de l'Irlande avait élevé dans ce pays un gouvernement plus formidable que celui de l'Angleterre. Les circonstances étaient à peu près identiques à celles qui se produisent en ce moment avec l'*association du Rappel*. Le bill d'émancipation renfermait cependant des clauses restrictives. Ainsi, il interdit aux catholiques romains de devenir régent du royaume, lord-chancelier, lord du grand-sceau, lord-lieutenant d'Irlande; d'user du droit de présentation aux bénéfices ecclésiastiques, soit comme propriétaires, soit comme membres de corporations municipales; de faire partie d'une cour de justice où il y aurait appel de sentences rendues par les tribunaux ecclésiastiques; d'occuper aucun emploi, chaire ou office dans les Universités; enfin, certaines restrictions et limitations pour les congrégations religieuses dépendantes de l'Eglise romaine.

« Ces restrictions importaient peu; le point essentiel était l'ad-

mission du principe ; or, ce principe, le Parlement venait de le proclamer : on confia à l'avenir le soin d'en déduire les conséquences. Les catholiques sujets de la Grande-Bretagne étaient affranchis, et c'est à l'Irlande, à l'association catholique, à l'agitation formidable qu'elle avait soulevée, à O'Connell, qu'ils devaient ce bienfait. L'élection de Clare, ce coup hardi tenté par O'Connell avec tant de confiance et de succès, avait triomphé de toutes les résistances : la couronne, les ministres, le Parlement comprirent le danger et fléchirent devant O'Connell! Le 15 mai 1829, le grand agitateur fit son entrée au Parlement et refusa de prêter le serment de la suprématie protestante. Il était juste que celui qui avait pris la principale part et avait le plus puissamment contribué à l'émancipation de ses coreligionnaires eût le premier l'honneur de représenter, au sein du Parlement, le principe de la liberté religieuse que venait d'admettre la loi du pays.

« L'émancipation fut le signal de la renaissance religieuse dont nous avons été témoins depuis 1830 [1]. »

La conduite des catholiques après ce grand événement fut signalée d'abord par de singuliers tâtonnements. Un captif tenu pendant des années à la chaîne douté, pendant les premiers instants de sa délivrance, si ses membres ne lui refusent pas le service qu'ils lui doivent. Nos frères d'outre-Manche semblaient se demander sans cesse si la loi était faite pour les protéger. Avaient-ils donc vraiment la permission de proclamer tout haut leurs droits? Après quatorze années de liberté on aperçoit encore aujourd'hui des traces de cet état de choses, surtout dans les Chambres.

Cependant la confiance ne tarda pas à s'établir ; le culte recouvra d'abord sa pompe extérieure ; des chapelles s'élevèrent de toutes parts ; on eût dit que l'existence du Catholicisme se révélait comme par enchantement aux protestants. La vieille piété antique, conservée mystérieusement pendant des siècles sous l'ombre protectrice du foyer domestique, la piété reparut au grand jour, et la malédiction expira sur des lèvres qui furent surprises de bénir. Cependant la controverse se ranima plus vive, plus ardente. Les brochures religieuses se multiplièrent. Il se forma même une association composée de

[1] *Du mouvement religieux en Angleterre*, p. 36-38.

laïcs et d'ecclésiastiques, dont le but immédiat était de repousser toute attaque dirigée contre le Catholicisme. Il prit le nom d'*Institut catholique*. La pensée première en remonte à O'Connell, qui la proposa, en 1828, à une réunion des catholiques les plus marquants. L'idée fut accueilli avec une grande faveur, et mise à exécution sur-le-champ avec l'approbation des vicaires apostoliques. Tous les membres du clergé de la Grande-Bretagne et des colonies en faisaient partie. Il en fut de même pour chaque membre laïc qui consentait à payer 12 sous par mois.

Il n'est pas un pays au monde où l'on comprenne aussi bien qu'en Angleterre la puissance de l'association. L'*Institut* fit des merveilles dans les premiers temps de son existence. Des milliers de petits imprimés, serrés et concis, furent répandus gratuitement ou à bas prix; ils allaient chercher le pauvre dans sa demeure et le mettaient à même de défendre sa foi contre les obsessions de ses maîtres ou les séductions de ceux qui l'entouraient.

L'*Institut* protégea les droits de la conscience d'une autre façon. D'après les règlements de l'armée anglaise, les marins sur la flotte, les soldats dans leurs garnisons sont obligés d'assister au service de l'église anglicane. Les malades dans les hôpitaux, les pauvres dans les *work-houses*, les prisonniers dans la geôle sont soumis au même régime. L'émancipation devait nécessairement changer cet ordre de choses; mais le vieil esprit protestant ne voulait point lâcher prise, et trop souvent l'administration se rendait complice de misérables persécutions. L'*Institut* intervint donc dans des cas de ce genre, rendit souvent de grands services; peut-être même aurait-il pu en rendre de plus considérables si sa conduite avait été empreinte d'une plus grande d'énergie. Des pétitions furent adressées au Parlement pour le redressement des griefs partiels; on établit des ramifications dans les provinces; tout ce vaste mouvement se coordonna, se régularisa. Trois années après sa fondation, l'*Institut* comptait des branches en Angleterre, en Ecosse, et jusque dans les colonies. A Malte seule, cinquante personnes furent converties par la lecture des Traités qu'avait publiés l'association. En 1841, elle prit de nouveaux développements.

« M. O'Connell proposa un plan qui devait augmenter les ressources de la société. Ce plan consistait à admettre, à titre d'associés, les personnes de toutes les conditions qui consenti-

raient à payer 2 sous par semaine. Cette proposition, admise à l'unanimité, ouvrit la porte de l'Institut à tous les catholiques de la Grande-Bretagne, et mit à sa disposition des ressources plus considérables [1]. »

A la vue de cette prodigieuse activité qui dispose de tant de ressources, je me suis souvent demandé pourquoi les catholiques de France n'auraient pas aussi leur Institut, dont la mission serait de défendre leurs frères contre les lâches attaques dont ils sont si souvent l'objet depuis quelque temps. Certains conseillers municipaux, certains maires, certains préfets, certains ministres même y regarderaient à deux fois avant de se livrer à des actes d'une révoltante iniquité à l'égard de quelques pauvres femmes, s'ils les savaient soutenues par un corps résolu à user de tous les moyens légitimes pour les défendre. La haine s'accroît de jour en jour : la défense ne prendra-t-elle pas aussi des mesures extraordinaires?

Cependant l'influence exercée par le Catholicisme ressuscité se manifestait d'une autre façon. Dans les paroisses où se trouvait un prêtre catholique, il n'était pas rare de voir les protestants se grouper autour de sa chaire pour l'entendre prêcher les dogmes de sa religion. Ils se retiraient émerveillés de voir qu'elle était fort différente de ce qu'on l'avait présentée à leurs yeux. D'autres fois, il s'établit des conférences religieuses entre le ministre et le prêtre, conférences auxquelles assistent tous les paroissiens. C'est un curieux spectacle alors que celui de ces hommes affamés de vérité, et dont le salut éternel va peut-être dépendre d'une parole imprudente. Le plus ordinairement ces sortes d'assemblées, auxquelles la liberté habitue en Angleterre, amènent quelques conversions. Parfois encore, au sortir du prêche, le peuple va demander à nos prêtres de lui expliquer la doctrine catholique sur le dogme qu'il vient d'entendre discuter dans une autre chaire. En veut-on un exemple entre beaucoup d'autres que je pourrais citer? Voici ce que je trouve dans un journal anglais :

« Une pétition, dont les signataires sont tous protestants, a été présentée au révérend William Wright, prêtre catholique de Harthepool, pour le prier de vouloir bien faire cette année,

[1] *Du mouvement religieux en Angleterre*, p. 109.

comme les années précédentes, des instructions sur les doctrines et les principes de la religion catholique.

« Les pétitionnaires allèguent, pour raison de leur demande, le dégoût que leur ont inspiré les exposés, évidemment exagérés, qu'ils ont entendus des ministres protestants dans leurs églises sur les doctrines et les pratiques de leurs frères catholiques.

« Il va sans dire que M. Wright s'est rendu avec plaisir à la demande des pétitionnaires, et qu'il va commencer une suite de conférences religieuses. Comment s'étonner, ajoute le journal anglican, que l'église soit en danger quand le troupeau est ainsi dispersé par les pasteurs, qui devraient s'efforcer d'y maintenir l'union? »

Dans la situation nouvelle où se trouvaient les catholiques, il leur fallait nécessairement des organes sérieux et qui répondissent aux besoins du moment. En 1836 naquit *la Revue de Dublin*, dont les fondateurs furent Monseigneur Wiseman et O'Connell. Le nom de cet homme célèbre se trouve mêlé à toutes les entreprises généreuses de ces dix dernières années. La jeune Revue prit sur-le-champ une haute position dans la presse périodique de la Grande-Bretagne. Elle a éclairci une foule de questions économiques, philosophiques, religieuses et littéraires. Plusieurs membres de la famille du libérateur y ont inséré des travaux fort remarquables sur les besoins de leur patrie, et Monseigneur Wiseman y a traité les questions religieuses avec la supériorité de talent et de science qui le distingue à un si haut degré. Cependant *la Revue de Dublin* laisse volontiers de côté les questions politiques. La chose est fâcheuse, car les catholiques sont forcément appelés sur ce terrain, par la simple raison qu'ils sont citoyens. Pourquoi donc ne s'y montreraient-ils pas avec l'ascendant de leurs doctrines soutenu par une entente profonde des intérêts matériels de la société? A côté de *la Revue* viennent se placer à un rang inférieur l'*Orthodox Journal of Useful Knowledge* et le *Catholic Magazine*, qui paraissent à des intervalles plus rapprochés que leur aîné.

Mais ces publications ont un caractère trop grave et paraissent à des époques trop éloignées pour satisfaire toutes les exigences de la position. Les catholiques restaient sans défense devant les calomnies et les attaques de la presse quotidienne. Différents essais furent tentés pour remplir ce vide : *le Tablet* seul

a réussi à se maintenir et a vaincu les nombreuses difficultés qui l'entouraient. Ce journal paraît le samedi de chaque semaine et date de 1840; un quaker converti, M. Lucas, en est à la fois le propriétaire et le principal rédacteur. Personne ne doute de sa bonne foi et souvent on applaudit à la justesse de ses aperçus, à ce bon sens pratique dont il donne de fréquents exemples. C'est surtout à l'influence du *Tablet* que l'on doit la création de la Société de Saint-Vincent-de-Paul en Angleterre, qui ne compte pas encore une année d'existence. Cependant, il faut bien le dire, cet organe, estimé du Catholicisme anglais, se laisse trop souvent entraîner à ces discussions amères, à ces personnalités blessantes dont la presse de Londres a le triste monopole. A mon sens, une feuille qui a l'honneur de se dire *catholique* devrait toujours donner un noble exemple d'indépendance, d'impartialité, de fermeté inébranlable, mais aussi de bon goût dans les formes, de courtoisie dans l'attaque. Nos anciens preux se saluaient avant de combattre; pourtant c'étaient de rudes joûteurs.

On n'attend pas de moi sans doute que je suive le mouvement catholique dans tous ses détails matériels: ce serait perdre un temps précieux. Je renvoie donc mes lecteurs à l'ouvrage de M. Gondom, où ils trouveront un grand intérêt à en suivre la marche rapide pendant les dernières années. Mais mon travail ne serait pas complet si je ne présentais l'action du gouvernement durant la même époque. J'aurais voulu en trouver les traces dans l'écrit que je viens de nommer.

L'effroyable débordement et la profonde misère des basses classes avait soulevé l'indignation universelle contre l'église anglicane, dont les richesses sont immenses. Le parti whig s'est surtout fait l'écho de ces plaintes, et tant qu'il fut au pouvoir il ne craignit pas de retrancher une partie de ces bénéfices énormes. L'avénement des tories fut donc salué avec joie par l'établissement légal, dont les membres, depuis ce temps, ont constamment cherché à reconquérir leur influence ébranlée. Trois ministres sont à leurs ordres: Gladstone, Stanley et Graham. Les deux premiers ont des convictions profondes qu'ils manifestent fréquemment; le fanatisme de Stanley se croit tout permis quand il s'agit d'attaquer l'Église catholique; sir James Graham, comme le précédent, est un transfuge du parti whig, et malheureusement il n'est aucune ruse, aucune bassesse à laquelle il ne

descende pour arriver à ses fins. L'affaire des postes est encore présente à tous les souvenirs. L'église anglicane se sert spécialement du ministre de l'intérieur.

L'éducation étant le moyen le plus sûr de pervertir la foi dans les jeunes âmes, sir James Graham a présenté, dans le courant de la session qui vient d'être close, un projet de loi pour établir des écoles primaires dans la plupart des comtés où se trouve une population très-nombreuse. Dans beaucoup de cas le gouvernement se chargeait des frais d'établissement et d'entretien, tandis que l'instituteur devait être nommé par un jury de sept personnes. Mais la composition du jury était telle que la majorité était à peu près assurée aux membres et aux partisans de l'église dominante. Comme la loi eût imposé aux enfants des familles indigentes l'obligation de suivre les écoles gratuites, avec le temps une foule de catholiques et de dissidents eussent été enlevés à la foi de leurs pères.

Ce projet a fait naître les plus violents orages. Les dissidents ont sonné l'alarme, et, on le sait, ils jouent un rôle important dans les Chambres. Comme le cabinet dispose d'une majorité flottante, ils décident quelquefois l'adoption ou le rejet d'un bill. Les catholiques ont suivi l'impulsion qu'ils auraient dû donner. Les pétitions sont venues en masse ; *le Tablet*, fort heureusement inspiré cette fois, a déclaré qu'il ferait connaître les noms de tous les pairs ou députés catholiques qui s'absenteraient dans une occasion aussi importante. Pourquoi donc accepter de pareilles fonctions si l'on n'osait défendre sa foi? Cèderait-on aux *dissenters* l'honneur de la protéger? ceux-ci auraient-ils plus d'amour pour la liberté de conscience que nous pour les âmes de nos enfants? Il fallait enfin se montrer tel qu'on était, pour le Catholicisme ou contre le Catholicisme. Ami ou ennemi, il n'y avait qu'un choix à faire. Dans une aussi terrible conjoncture, il n'y a ni considérations politiques, ni convenances mondaines ; la foi, oui, la foi avant tout, par-dessus tout : *una salus!*

M. Lucas eut donc en ce moment quelques articles admirables de conviction et d'entraînement. Le coup porta, et devant la formidable opposition des whigs, des dissidents, des catholiques réunis, le bill de sir James Graham dut être retiré au milieu de l'exécration générale.

Le ministre ne s'est pourtant pas tenu pour complétement battu ; sa haine, déjouée sur un point, s'est montrée sur un

autre. Dans l'état actuel de la législation anglaise, les catholiques peuvent léguer librement leurs biens à des établissements religieux, ou pour des œuvres pies, sauf à satisfaire quelques règlements fort sages dont le but est d'empêcher la captation et l'appauvrissement des familles. Sir James a eu la malencontreuse idée de faire un bill où le testateur ne pourra disposer de son bien en faveur d'un ecclésiastique ou d'une œuvre de charité, à moins qu'il n'ait annoncé ce legs trois mois avant sa mort à une commission spéciale nommée pour en examiner les titres et les dispositions. Or cette commission se trouve en grande partie composée de protestants ! Voilà comment le ministre comprend la tolérance.

Enfin le gouvernement, craignant l'influence du clergé catholique, a vainement tenté de le gagner par l'appât d'un salaire. Ici tout a été mis en œuvre : négociations secrètes à Rome, menaces, promesses, caresses, rien n'a pu ébranler la fermeté du sacerdoce anglais et irlandais. Il faut avouer aussi que sa position est magnifique; ses rapports avec le Saint-Siége ne sont contrôlés par aucun des ministres dirigeants; il correspond directement avec l'administration romaine, et directement aussi le Pontife nomme les vicaires apostoliques. Il faut espérer que cette *entente cordiale* et libre finira par éteindre, dans le clergé catholique d'Angleterre, quelques velléités de gallicanisme dont le résultat inévitable serait de le livrer à la merci d'un gouvernement protestant. D'ailleurs il peut déjà savourer les douceurs d'un pareil régime. Un prêtre de Calcutta avait été récemment suspendu de ses fonctions par le Saint-Siége pour cause d'immoralité. On s'adressa donc à lord Stanley, ministre des colonies, pour qu'il reportât le salaire de cet ecclésiastique sur le nouveau titulaire; il s'y est refusé. Et savez-vous la raison qu'il en donne? C'est que la culpabilité de l'accusé doit être prouvée devant son tribunal, à lui, ministre. Le Saint-Siége y consent, administre les preuves; lord Stanley refuse encore. Il sait trop le mal qu'un mauvais prêtre fait à l'Eglise !

Du reste, le Catholicisme vient de remporter tout récemment une dernière victoire. Malgré l'émancipation de 1829, le code persécuteur dont j'ai parlé au début de cet article n'avait jamais encore été formellement aboli. M. Anstey, membre distingué du barreau anglais, eut l'heureuse idée de faire un ou-

vrage où il prouva que, jusque dans les plus petits détails de la vie comme dans les plus importants, les catholiques pouvaient encore être enlacés de mille manières par de judaïques interprétations. L'état civil, la fortune, les droits politiques étaient exposés à se trouver gravement compromis. L'ouvrage fit du bruit parmi nos frères, et il le méritait. Alors M. Anstey rédigea un projet de bill qui fut présenté aux Chambres et adopté par elles. Toutes les lois pénales n'existent plus à l'heure qu'il est. L'Angleterre en était venue à rougir de sa barbarie d'autrefois. Mais lord Brougham donna le mot aux feuilles publiques, qui gardèrent le silence en cette occasion. L'abrogation passa pour ainsi dire à huis clos. La nation qui affranchissait les esclaves avait-elle donc pu conserver si longtemps au milieu d'elle un code de sang?

Dans ce long récit je me suis constamment efforcé de maintenir la balance égale, de ne prononcer aucune parole blessante. N'est-ce point déjà un grand malheur que de savoir nos frères égarés par l'erreur? D'ailleurs, au point où en sont arrivées les choses, l'avantage est tout du côté du Catholicisme. Jamais la Grande-Bretagne ne pourra retrouver de la force dans les mille et une sectes qui la divisent. Maintenant, qu'elle se rapproche de nous par le puseyisme ou par toute autre voie, il est évident qu'il y a dans son sein une grande tendance vers l'unité de doctrine. C'est déjà un premier pas fait hors de l'anarchie, et, si le peuple ne se précipite point en masse dans le sein de la véritable Eglise, Dieu y trouvera un grand nombre d'appelés et peut-être aussi beaucoup d'élus. Un dernier mot, et je finis. Que les catholiques de France, comme ceux d'outre-mer, comme ceux de l'Irlande et de l'Espagne, se donnent la main; qu'ils s'unissent dans un commun effort pour réaliser dans la société extérieure la pensée divine qui les anime, et la victoire sera bientôt pour eux dans la lutte qui se prépare dans le monde entier.

C.-F. Audley.

# DU SYSTÈME

## A ADOPTER POUR L'EXÉCUTION ET L'EXPLOITATION

# DES CHEMINS DE FER

## EN FRANCE.

Les variations continuelles que, depuis plusieurs années, l'opinion publique ne cesse de subir à l'occasion de la question des chemins de fer, sont une preuve frappante du défaut de principes auquel les esprits même les plus élevés sont sujets aujourd'hui. Tour à tour, en six années, le gouvernement, les Chambres, la presse, l'opinion publique ont donné leur adhésion aux systèmes les plus contradictoires. Aussi n'y a-t-il plus aujourd'hui sur cette grave question un avis arrêté, un point de départ certain. On flotte au vent des impressions du jour, et chaque session voit la même idée successivement vantée et décriée, adoptée et repoussée, suivant les caprices d'une majorité qui doute elle-même de ses propres actes.

Sortira-t-on enfin de cet état alarmant d'instabilité? Se décidera-t-on à suivre un système fixe? On ne peut l'espérer qu'autant qu'on reviendra aux vrais principes, et qu'on s'y attachera avec une constance invincible. Les principes doivent donc être remis à leur place, les faits placés à leur vrai jour. C'est le premier pas, c'est la première étude à faire, et bien qu'elle soit difficile, peut-être à cause de cette difficulté, nous allons nous y engager.

Dans cette discussion on oublie trop souvent un point de vue élémentaire : c'est que la question des chemins de fer est essentiellement complexe, qu'elle se lie de la manière la plus intime, non-seulement à l'état commercial, mais aussi et surtout à l'état politique d'un pays. Les constitutions sont comme un miroir où viennent se

réfléchir les mœurs, les besoins d'une nation. Or, décider les grandes questions économiques sans tenir compte des grandes questions politiques est aussi peu logique, aussi peu réalisable que de vouloir séparer l'image du milieu où elle se reflète.

Cette vérité fondamentale paraît bien simple; cependant presque jamais on n'en a tenu compte dans la pratique. Ainsi, tantôt on a voulu le système par des compagnies, comme en Angleterre et aux États-Unis; tantôt on a préféré le système de l'exécution par l'État, comme en Belgique; tantôt enfin, lorsqu'on a voulu transiger avec ces deux systèmes, comme en 1842, on n'a point encore tenu compte de la position spéciale où se trouve la France. Cette pensée au contraire sera toujours, autant que possible, notre guide dans les développements qui vont suivre : elle doit tout dominer; mais en même temps elle doit se combiner avec de nombreuses considérations d'intérêt public, de morale, d'économie politique. Nous serions trop heureux si nous pouvions trouver la juste limite, donner à ces éléments divers leur valeur propre et légitime, ne rien exagérer, ne rien oublier.

Trois systèmes principaux peuvent être proposés pour l'exécution et l'exploitation des chemins de fer : le système que nous appellerons système belge, ou l'exécution et l'exploitation des chemins de fer par l'État; le système anglais, ou l'exécution et l'exploitation par des compagnies; le système français, ou le concours de l'État et des compagnies. Entrons de suite en matière.

## Système belge.

### *Exécution et exploitation par l'État.*

Ce système est celui qui réunit aujourd'hui le plus de partisans. Repoussé en 1838, lorsque le gouvernement le présentait, il a repris maintenant faveur, peut-être parce que le gouvernement semble vouloir l'abandonner. Il mérite donc d'être examiné le premier, en raison du nombre de suffrages qu'il réunit.

Les arguments en faveur du système belge sont nombreux. Au premier rang figurent les arguments politiques. Les grandes lignes de fer, dit-on, sont en quelque sorte les rênes du gouvernement. Ces merveilleux instruments de transport, qui réunissent la capitale aux extrémités les plus éloignées du royaume, qui font converger vers eux les hommes et les choses, qui tuent toute concurrence, déplacent tant d'intérêts, ne peuvent, sans la plus grande imprudence, être soustraits à la haute intervention de l'État, et livrés aux mains

avides des particuliers. Il importe, en effet, que l'action de l'État puisse se faire promptement sentir d'une extrémité à l'autre du pays, que la circulation soit libre, active, fréquente, que les individus se mêlent, et que par ce contact les dissidences de localités s'effacent. L'État ne peut donc pas se dessaisir de l'action souveraine qu'il doit exercer sur ces grandes voies de communication. Qu'on suppose la ligne de Paris à Marseille concédée à une compagnie. Aussitôt, sur cette immense étendue, toute concurrence est anéantie, parce qu'il est impossible aux routes de terre, aux canaux, aux rivières, de lutter contre ces voies admirables, où la vitesse est au gré de l'homme. Tout vient alors se concentrer entre les mains des concessionnaires du chemin de fer : transport de voyageurs, transport de marchandises, tout est à la merci de leur bon plaisir, tout subit les tarifs qu'il leur plaît d'établir. Bien plus, l'intervention du gouvernement est impossible ; car qui peut lutter contre une association aussi puissante, remuant les millions par centaines, ayant dans le pays de profondes racines, et, par son influence dans les Chambres, dans la presse, dictant la loi au ministère et étouffant toutes les plaintes sous le poids de son monopole? Evidemment, dit-on, dans un pays où le pouvoir veut rester indépendant, une telle puissance ne peut être déléguée, parce que c'est remettre à l'intérêt particulier le droit de diriger, de développer, et aussi d'entraver l'industrie nationale.

L'argument est spécieux ; mais est-il bien solide? Nous l'admettrions peut-être, et dans une certaine mesure, si l'autorité administrative se dessaisissait de la propriété des chemins de fer, les concédait à perpétuité, et remettait entre les mains d'une seule compagnie le monopole exclusif du réseau national. Alors il pourrait être vrai de dire que l'État aliénerait son indépendance en constituant à côté de lui une force rivale d'autant plus puissante qu'elle serait stimulée par l'aiguillon de l'intérêt privé. Mais là n'est pas la question ; jusqu'à présent personne n'a imaginé un ministère assez imprudent pour concéder à une seule compagnie tout le réseau national, ni une compagnie assez riche pour accepter cette immense entreprise. Posons donc la question dans les seuls termes où elle est, posons la lutte entre l'État et les quarante ou cinquante compagnies qui doivent se partager l'ensemble de nos chemins de fer.

Or, dans cette hypothèse, la seule admissible, qui oserait soutenir que l'Etat ne serait plus le maître de défendre les droits de tous contre les exigences des compagnies? Une administration à laquelle un tel reproche s'adresserait devrait le considérer comme la plus cruelle injure ; et si, par malheur, elle venait à le mériter, elle tomberait bientôt sous le poids de l'indignation générale. Serait-ce, en effet,

que les moyens coercitifs lui feraient défaut? Mais dans les cahiers des charges des entreprises, dans les lois spéciales, dans les lois générales même, ne peut-elle pas puiser les armes nécessaires pour vaincre les résistances dont on parle? et enfin, en désespoir de cause, n'a-t-elle pas l'expropriation forcée, ce remède extrême, héroïque, et dont la menace seule est la meilleure garantie contre les abus?

Si donc une compagnie, cédant à des calculs faux et mal conçus, exagérait ses tarifs; si elle prétendait ne plus fournir le nombre de convois que réclament les besoins de la circulation; si, pour épargner la dépense, elle diminuait la vitesse au point de rendre son chemin de fer inutile au public; si, par son imprévoyance et le mauvais état de son matériel, elle en venait à compromettre la vie des voyageurs, il existerait dans la législation des remèdes efficaces, et le gouvernement ne serait pas condamné à laisser compromettre malgré lui l'intérêt général et la sûreté publique. Ces faits se sont même présentés il y a quelques années en Angleterre, où le pouvoir n'est point resté sans force devant l'égoïsme des compagnies.

Craindrait-on par hasard que, dans un moment donné, la compagnie ne refusât à l'Etat l'usage de son chemin; que, par exemple, à la veille d'une grande bataille, le matériel de la compagnie ne fût pas mis à la disposition du ministre de la guerre, ou ne fût fourni que moyennant une subvention énorme? Mais, en vérité, ce n'est pas une objection sérieuse; car, même en admettant qu'il y eût en France une réunion d'hommes assez vils pour spéculer sur le salut du pays, et pour oser le faire à la face de l'Europe, les cahiers des charges ne peuvent-ils pas prévoir ce cas si facile à supposer? Et quand même une lacune existerait sur ce point, qui douterait un seul moment du droit de l'Etat de mettre la main sur le matériel, de le faire fonctionner à sa seule discrétion, tout comme il sait bien mettre en réquisition les chevaux, les charrettes des paysans pour faire voyager en poste ses armées [1]? Si jamais on put appliquer avec justice l'axiome : *Salus populi suprema lex esto*, en vérité, ce doit être dans une semblable occasion, où l'arrivée à heure fixe d'un corps de troupes, même peu nombreux, peut décider de l'avenir du pays.

Les craintes exposées au point de vue politique sont vagues ou plutôt chimériques; il est donc permis de passer outre et d'aborder les arguments qui reposent sur des considérations d'économie politique.

Les chemins de fer, dit-on, pour être utiles, doivent exécuter les transports à bas prix : s'ils ne font qu'abréger la durée du parcours,

[1] Sauf à payer ensuite une indemnité.

que vaincre l'espace au profit du temps, ils serviront à quelques personnes riches, mais non pas à la masse du public, et ils n'offriront aucun avantage à l'industrie, puisqu'ils ne pourront transporter que peu de marchandises. Or, des compagnies ont toujours un intérêt au moins actuel à avoir des tarifs élevés ; car si l'abaissement des tarifs a pour résultat nécessaire d'augmenter la circulation, il peut arriver que pendant longtemps cet accroissement ne compense pas la diminution des recettes produites par l'abaissement du péage; et quand même le résultat final est un bénéfice, le gain doit être acheté par un sacrifice plus ou moins long, sacrifice presque invariablement contraire aux intérêts de la compagnie. La compagnie, en effet, pour soutenir son crédit, pour se mettre à même de contracter un emprunt dans un moment opportun, pour son honneur enfin qui, dans le commerce, est le capital le plus précieux, la compagnie, disons-nous, a besoin de soutenir sur la place le cours des actions et de donner de beaux dividendes aux actionnaires. Aussi ne risquera-t-elle pas légèrement le présent pour l'avenir, et les tarifs resteront le plus souvent exagérés ; c'est-à-dire qu'un grand nombre de débouchés seront fermés à l'industrie, que la circulation sera entravée, et que le public sera privé des avantages qu'il attend de la création des voies de fer. L'Etat, au contraire, n'a point de semblables calculs à faire. Concessionnaire à perpétuité, il peut travailler pour l'avenir, et même pour un avenir éloigné; concessionnaire sur tous les points du territoire, il recueille sur une ligne ce qu'il a pu perdre sur l'autre, et, sur la masse du réseau, il profite de l'accroissement de la circulation totale. Enfin, perd-il sur les chemins de fer: il remplace cette perte par mille voies détournées, par les droits d'octroi, de douanes, de mutations, qui, d'après une expérience constante, augmentent toujours avec les moyens de circulation.

Voilà ce qui tous les jours se répète, s'imprime; voilà le langage que le gouvernement a tenu pendant longues années, et que tiendrait peut-être encore l'administration des ponts et chaussées. Est-ce une raison pour croire que ce système soit fondé? Nous ne le pensons pas, et nous allons essayer d'établir cette opinion.

Il nous paraît, en effet, contraire aux saines notions de l'économie politique et aux principes de la justice distributive d'admettre que l'État doive faire des sacrifices pour établir sur les chemins de fer la circulation à bon marché. Telle est la double proposition que nous voulons prouver.

Sans doute, il est à désirer que les prix des chemins de fer puissent s'abaisser, que les voyages soient aussi économiques qu'ils sont rapides, et que les marchandises, les matières encombrantes spéciale-

ment, circulent à un prix très-modéré. Mais cet état des choses n'est utile qu'autant que l'abaissement des tarifs résulte de l'abaissement des frais, du perfectionnement des procédés, et non pas d'un sacrifice fait imprudemment par l'État. Supposons en effet que l'État, après avoir dépensé 1 milliard à construire les chemins de fer, fasse abstraction de ce capital, le considère comme amorti, et ne calcule ses tarifs que sur ses frais d'exploitation; sans doute alors les tarifs seront au minimum, mais les dépenses publiques seront au maximum; car ce milliard engagé ne rapportera pas un centime d'intérêt, et, en prenant l'intérêt de ce capital à 4 pour 100, le sacrifice fait par l'Etat pour cette circulation plus active ne sera pas moindre de 40 millions par an.

40 millions par an, voilà le sacrifice. C'est le produit net de l'impôt des postes, la moitié de l'impôt des tabacs; c'est plus que le résultat financier de l'opération politique de 1841, qu'on appela le *recensement*. C'est l'équivalent de trente lieues de chemin de fer accordées par année aux localités qui les réclament, et qui souffrent de de tous les bénéfices que font à leurs dépens les localités rivales. Ainsi donc, en partant d'une dépense de 1 milliard, qui très-certainement est un minimum, voilà le bilan annuel du sacrifice qu'on demande à la communauté. Maintenant où est le but?

Le but est de faire circuler plus économiquement le public, et surtout, dit-on, d'ouvrir de nouveaux débouchés aux industries. Mais n'y a-t-il pas là la plus profonde erreur économique? N'est-ce pas là la constitution de l'ordre de choses le plus factice et par conséquent le moins durable? Quoi! il faudra que, pour ouvrir des débouchés à des industries placées dans de mauvaises conditions, 40 millions soient ajoutés au budget! Il faudra que ces 40 millions soient demandés à l'impôt, pour faire vivre en serre chaude des professions languissantes, et qui ne peuvent supporter le plein air de la concurrence! N'est-ce pas là l'idée la moins justifiable, et en même temps l'impossibilité la plus absolue? car, une fois lancé dans cette voie glissante, comment s'y arrêtera-t-on? On nous dit, par exemple, que, pour que la marchandise venant de Limoges puisse faire concurrence sur le marché de Paris à la marchandise d'Orléans, il faut qu'elle ne paye que 10 centimes par kilomètre; mais voici les producteurs de Toulouse qui arrivent et qui disent : « Nous ne pouvons payer que 5 centimes par kilomètre. » Que leur répondra-t-on dans ce système? Puis viennent les producteurs de Bayonne, qui disent : « Nous ne pouvons rien supporter. » Et, logiquement, il faudra céder aux premiers, céder aux seconds, céder à tous, jusqu'à ce que peut-être on en vienne à subventionner les producteurs assez bons citoyens pour confier,

moyennant une prime, leurs marchandises aux chemins de fer de l'État.

La conclusion est extrême, absurde, dira-t-on. D'accord; mais est-elle logique? Là est toute la question.

On voit donc combien il importe de s'attacher aux vrais principes. Sans doute, on a abusé du fameux laissez-faire, du laissez-passer, et on s'en est servi pour consacrer la licence et le désordre. Mais ici ce serait bien le cas de l'appliquer. Le kilomètre de chemin de fer coûte $x$; l'exploitation par kilomètre coûte $y$; total : $xy$; donc, à moins de faire un cadeau au public, il faut que le public paie la somme totale $xy$. C'est inflexible. Il n'y a d'autre moyen d'en sortir que de diminuer les frais d'exécution et d'exploitation; mais si, par une ordonnance ou par une loi, on vient déclarer que, les frais restant les mêmes, le public paiera moins, évidemment l'économie ne sera que fictive, et ne consistera que dans un emprunt fait à l'impôt. Lorsqu'un système arrive à ce résultat, ne se condamne-t-il pas lui-même?

Mais, dira-t-on, si l'État ne fait pas de pertes, au moins n'a-t-il pas besoin de faire de bénéfices[1]. Alors le public profitera de tous les bénéfices auxquels ont droit les compagnies. D'accord; mais en supposant que les compagnies gagnent 10 pour 100, ce qui certes est une large concession, que seront pour chaque individu, pour chaque tonne de marchandise, ces 10 pour 100 que vous économisez? Si le parcours de Paris à Orléans coûte 9 fr. au lieu de 10 fr. on n'en voyagera pas beaucoup plus, et l'avantage si vanté d'une plus grande circulation sera fort problématique. Ainsi, sous le point de vue économique, l'exécution par l'État n'offre pas tous les avantages qu'on en attend généralement.

Cet abaissement de tarifs sera-t-il plus juste au point de vue de la bonne distribution de la fortune publique? Bien des personnes le répètent hardiment. Elles affirment que c'est la gloire, comme la grandeur de la France, d'être un État unitaire, de faire servir à la prospérité générale les forces et les richesses de chacun, lors même que quelques individus n'en doivent pas recueillir de suite les résultats.

[1] Cette idée, pour le dire en passant, est fort contestable; car toutes les fois que l'Etat, qui a toujours des besoins au-dessus de ses ressources, peut prélever un impôt sans gêner la liberté de personne, mais au contraire en rendant service à chacun, il ne doit pas laisser passer cette occasion; car, si l'impôt est un juste prélèvement fait sur l'individu au profit de tous, à plus forte raison a-t-il ce caractère lorsqu'à l'équité il joint l'avantage si appréciable d'être facile à lever. L'impôt du tabac est éminemment juste, mais il a l'inconvénient de ne pouvoir se soutenir que par une inquisition de tous les instants; les douanes, les octrois, l'enregistrement sont plus ou moins dans cette catégorie. Il en est tout différemment du tarif postal et du péage des chemins de fer. Cette considération, quoique secondaire, ne doit donc pas être perdue de vue.

Agir autrement serait rendre impossible tout progrès, et sacrifier à ces mesquines jalousies de localité, qui, en éparpillant les forces, empêchent toute idée grande et vitale. Ces raisons, il faut en convenir, sont justes dans une certaine mesure; mais cette mesure est bien évidemment dépassée lorsqu'on veut abaisser aux dépens du trésor public le péage sur les chemins de fer. Essayons de rétablir les faits.

La communauté entière est certainement intéressée à la création des chemins de fer; cependant on ne peut nier que les contrées traversées ne gagnent énormément, aux dépens des contrées qu'on laisse de côté. Dans le système de l'exécution par l'État, ces deux idées devraient donc être combinées; car s'il n'y a pas injustice [1] de la part de l'État à consacrer ses ressources à exécuter les chemins de fer, puisqu'il travaille pour la communauté, d'un autre côté, il y aurait injustice criante à faire des sacrifices pour abaisser les péages sur les lignes construites. En effet, la création d'un chemin de fer est toujours pour une localité un avantage immense; elle lui procure des communications non-seulement plus rapides, mais beaucoup plus fréquentes, toujours ouvertes au public, et enfin à bien meilleur marché, quelque haut que soit le tarif concédé. Pendant ce temps, les localités rivales voient le public s'éloigner d'elles, leur commerce tomber, leurs voies de communications rester stationnaires; c'est un mal sans doute, mais un mal nécessaire, puisque le réseau des chemins de fer ne peut s'étendre à l'infini. Tant que la question reste dans ces termes, ces localités n'ont donc pas le droit de se plaindre, parce qu'elles souffrent d'un fait de force majeure. Elles auraient ce droit au contraire, si, pendant qu'elles sont déshéritées, elles voyaient une partie de leurs impôts employée à abaisser sur les voies déjà privilégiées le taux beaucoup inférieur auquel s'y fait la circulation. Rien de plus frappant en effet que le parallèle. Tandis que d'Orléans à Clermont on ferait le parcours à huit lieues à l'heure, à raison de 5 ou de 7 cent. par kilomètre, que chaque jour et à toutes les stations on aurait cinq ou six départs, qu'on aurait par conséquent la certitude de partir et d'arriver à jour et à heure fixes d'Orléans à Limoges, il faudrait ajourner la création du chemin de fer, prolonger de plusieurs années l'état actuel, afin que, sur la ligne d'Orléans à Clermont, ligne déjà si favorable aux contrées traversées, le péage fût abaissé à 1 c. par kilomètre! Il faudrait se résigner pendant tout ce temps à n'avoir qu'un service de diligences, marchant à deux lieues à l'heure, partant une fois par jour, ne mettant à la disposition du public que vingt ou vingt-cinq places par jour, et condamnant ainsi les voyageurs que pres-

[1] Nous ne disons pas *opportunité*.

sent leurs affaires à perdre un temps précieux, ou à employer la voie si coûteuse de la poste! En vérité, on ne saurait trop lutter contre un système, qui, au nom de l'intérêt général, en arrive à blesser aussi profondément la justice distributive [1]!

Ainsi, sous tous les points de vue, le système belge est loin de répondre aux espérances de ses partisans, et, lorsqu'on l'examine sans prévention, on s'étonne vraiment de la faveur dont il jouit. Nous n'en avons cependant pas encore fini avec lui; car il nous reste à en démontrer les vices réels.

Trois grands écueils feront toujours échouer ce système en France : l'écueil politique, l'écueil administratif, l'écueil financier.

*Ecueil politique.* La situation politique de la France doit être prise en considération sérieuse pour la solution de notre question. C'est faute de l'avoir bien appréciée qu'on s'est jeté dans des systèmes contradictoires, dont on n'a tenté la combinaison que par les plus choquantes incohérences.

La France n'est plus une monarchie absolue, et elle est à peine une monarchie constitutionnelle, tant elle est jeune dans cette voie laborieuse. Successivement ébranlée par de longues commotions, elle ne possède ni un pouvoir fort, ni une liberté forte; elle n'a plus de racines dans le passé, et celles qu'elle a jetées dans le terrain du présent attendent encore la sève de l'avenir. Aussi le pouvoir se trouve-t-il dans une situation étrange, exceptionnelle, et, il faut l'espérer, peu durable. Obligé de flatter une majorité qui lui échappe sans cesse, et hors d'état de lui plaire par la concession de larges libertés dont l'expérience a fait redouter l'abus, il est contraint par la force des choses à donner des faveurs en compensation des droits qu'il refuse; impuissant à laisser, comme le gouvernement anglais, une liberté sérieuse, il cède sur les points de détail, et il cherche à se faire pardonner ses résistances en satisfaisant les intérêts matériels.

Une semblable situation politique rend fort dangereuse l'intervention directe de l'Etat dans la création des lignes de fer; la loi de 1842, cette loi de concessions et de faiblesses, cette loi de sacrifices faits aux nécessités électorales, en est là comme un exemple saillant. Dans le projet primitif, le réseau était fort restreint; petit à petit il s'étendit, parce que les localités délaissées menaçaient, par l'organe de leurs députés, de rejeter le tout, si on ne leur accordait pas leur part. Cette extension est-elle un bien, est-elle un mal? Telle n'est pas ici la

[1] Voir le développement de ces idées dans le rapport fait à la Chambre des Pairs par M. le comte Daru sur le projet de loi relatif au rachat des actions de jouissance des canaux concédés en 1822.

question ; mais il n'en résulte pas moins qu'en matière de grands travaux publics le gouvernement est impuissant à faire prévaloir son système et à le défendre dans toute sa netteté contre les intérêts rivaux. Quelques personnes, il est vrai, accusent de ces faits non la forme du gouvernement, mais la corruption des mœurs, mais l'extinction de tout patriotisme. Soyons plus justes, et voyons les choses dans leur réalité. Pour telle ou telle localité, un chemin de fer accordé ou refusé est la prospérité ou la ruine de son industrie. Qu'y a-t-il d'étonnant que, lorsqu'elle combat en quelque sorte pour sa vie, elle le fasse avec une ardeur et une vivacité souvent regrettables[1] ?

La construction des chemins de fer par l'Etat a donc l'immense inconvénient de gêner la liberté de l'administration, soit dans le choix des lignes, soit dans leur tracé. En un mot, elle transforme les questions d'art et d'économie sociale en questions électorales ; et, en même temps qu'elle est un embarras pour le gouvernement, elle est un fléau pour le pays, qu'elle livre à toutes les exigences des intérêts de localité. Et s'il en est ainsi de l'exécution, à plus forte raison doit-il en être de même de l'exploitation. Que l'exemple de la Belgique, cet exemple tant de fois cité, nous serve de leçon ! Ne se rappelle-t-on pas, en effet, que les questions de tarifs sont des questions de cabinet, des symboles auxquels s'attachent les partis, un champ de bataille où combattent avec acharnement les progressistes, qui veulent la circulation au plus bas prix possible, et les conservateurs, qui regardent comme un malheur de rendre trop fréquent le contact des habitants des campagnes avec ceux des villes ? En France, il en serait certainement de même ; et bientôt l'on verrait le ministère accusé de vouloir entraver la civilisation, parce qu'il aurait haussé un tarif ou supprimé un départ, ou bien dénoncé comme révolutionnaire, parce qu'il aurait abaissé les tarifs pour augmenter la circulation. N'y a-t-il donc pas imprudence à venir ainsi mêler des questions toutes de pratique et d'administration aux intrigues des partis et aux revirements de la politique ministérielle ?

*Ecueil administratif.* Lorsqu'on semble douter des forces de l'administration des ponts et chaussées pour créer et exploiter les voies de fer en France, les partisans de ce système ne manquent pas de s'étayer de l'exemple de la Belgique. Peut-être pourrait-on leur répondre, comme le pensent certains auteurs, que si, en Belgique, le réseau des chemins de fer avait été concédé à des compagnies, il eût été exécuté plus vite et à meilleur marché, que l'exploitation en serait faite avec

[1] Pour n'en citer qu'un exemple entre mille, Chartres, depuis l'ouverture de la ligne d'Orléans, a perdu tout le transit des voyageurs sur Tours, Angers, Nantes, etc.

SEINE ROYAL

plus d'entente et de célérité; mais, sans émettre cette opinion, qui, aux yeux du grand nombre, est un paradoxe, et pour laquelle les moyens de démonstration manquent, il est une réponse plus décisive et dont la vérité peut frapper tous les esprits, même les moins au courant des questions spéciales : c'est que, sous le point de vue administratif, la Belgique ne peut en rien se comparer à la France. En Belgique, en effet, les canaux, les routes sont terminés depuis longues années; le ministère des travaux publics n'a donc que peu de détails à embrasser. Aussi a-t-il pu concentrer toute son énergie sur l'exécution des chemins de fer, et, comme il y appliquait toutes les forces que donne la centralisation, il a pu mener heureusement à fin cette entreprise immense. Il est d'ailleurs à remarquer que la Belgique est un pays bien moins étendu que la France, où les tracés ne présentaient aucune difficulté et étaient indiqués par la topographie elle-même. En France, au contraire, que les choses sont différentes! Pour les quatre-vingt-six départements, une seule administration est chargée de surveiller les canaux, souvent même de les creuser, de rendre les rivières navigables, de rectifier, de créer les routes, d'agrandir les ports. Cette administration a l'œil sur tout ce qui concerne la circulation, elle a la main sur tout, et déjà elle succombe sous le faix, tant la charge est pesante. Et il faudrait que d'un seul coup elle vînt à se charger de l'exécution et de l'exploitation de deux mille quatre cents kilomètres de chemins de fer! En vérité, elle ne pourrait suffire à la tâche. On répond, il est vrai, qu'on augmentera ses forces en augmentant son personnel; mais on n'en verra pas moins, par le résultat de la centralisation, ces immenses détails aboutir à un conseil unique, le conseil des ponts et chaussées, et se grouper dans la tête d'un personnage unique, qui doit tout savoir, tout surveiller, être responsable de tout, en un mot du ministre des travaux publics. En présence d'un tel ordre de choses, il est impossible que nos rouages administratifs puissent supporter une complication nouvelle, et l'exécution par l'État sera l'ajournement indéfini d'un grand nombre de lignes de fer, parce que l'État ne peut créer rapidement, ni surtout exécuter avec promptitude.

On voit que nous laissons ici de côté un argument qui a été pourtant bien souvent répété, lorsque le gouvernement proposait le système que nous combattons : nous voulons parler de l'incroyable lenteur avec laquelle la moindre affaire parcourt tous les degrés de la hiérarchie administrative, depuis le piqueur des ponts et chaussées jusqu'à l'ingénieur en chef et le premier magistrat du département, depuis le dernier commis du ministère jusqu'au ministre lui-même. Il y a là sans doute une plaie profonde, mais elle n'est pas inhérente

au système, et le jour où on le voudra fortement, on pourra la guérir. Mais ce à quoi nous nous attachons spécialement, c'est à l'impossibilité absolue pour l'administration supérieure d'embrasser à la fois tant de détails, c'est aux funestes conséquences de cet ordre de choses. Elles se traduisent toutes dans ces faits bien connus. Il a suffi d'un seul homme de génie sous Louis XIV pour doter la France d'un de ses plus beaux canaux, et voici des siècles que des canaux commencés par l'administration restent inachevés! Les compagnies d'Orléans, de Rouen, de Strasbourg, ont livré en trois ans à la circulation un chemin de trente lieues, tandis que, depuis quatre ans, le petit chemin de Montpellier à Nîmes, *dont l'Etat s'est chargé*, ne reçoit pas encore de voyageurs. Ces faits sont saillants, incontestables; qu'on en tire les conséquences!

*Ecueil financier.* Depuis la faveur qu'ont reprise à la Bourse certaines actions de chemins de fer, un grand nombre de bons esprits, frappés de ce résultat, en tirent un argument de plus en faveur du système belge, et soutiennent que, si les chemins de fer sont une bonne opération, il vaut mieux qu'elle soit faite par l'Etat que par des particuliers. Nous ne contesterons en rien le principe émis; nous émettrons seulement nos doutes sur son application à l'espèce.

Et d'abord est-il bien sûr qu'entre les mains de l'Etat l'exploitation des chemins de fer serait avantageuse? Rien n'est plus compliqué que les détails d'une semblable entreprise; rien n'exige une attention plus continue, une vigilance plus scrupuleuse, une économie plus stricte. Chaque détail, pris isolément, est de peu d'importance; mais, comme il se répète à l'infini, qu'il se multiplie par mille, par cent mille, les francs, les centimes même finissent par devenir des millions. Or, s'il est une chose avérée, c'est que l'Etat est tout à fait impropre à ces sortes de spéculations, et qu'elles ne l'enrichissent jamais. Le passé est là pour répondre de l'avenir. L'Etat, en effet, est toujours présumé solvable. L'ingénieur qu'il emploie voit devant lui un capital illimité; il a la faculté, disons mieux, l'habitude des crédits supplémentaires, complémentaires, extraordinaires, etc.; il est donc bien moins forcé que l'ingénieur d'une compagnie à réduire les dépenses au minimum. Aussi, entraîné par son amour du grandiose, il transforme les routes en objets d'art, les ponts, les viaducs en monuments gigantesques, destinés à donner aux étrangers une grande idée du pays, mais non pas à rapporter au Trésor de beaux bénéfices. En un mot, l'ingénieur de l'Etat est, par nature, un artiste et non un spéculateur; en fait de prisons, il lui faut des palais, en fait de viaducs, des arcs de triomphe, et en fait de chemins de fer, des pentes toujours adoucies, des lignes toujours droites, c'est-à-dire des chefs-d'œuvre qu'il faudrait des

milliards pour solder. Et pourtant il est bien connu qu'un ou deux millimètres de pente concédés, qu'une courbe plus rapide procurent d'immenses économies, qui, répétées sur une ligne de trente lieues, donnent déjà plusieurs millions, et qui, pour six cents lieues, sont pour le pays un avantage incalculable. L'exécution par l'Etat serait donc fort dispendieuse [1]. A plus forte raison en serait-il de même de l'exploitation, où la plus effroyable déperdition du matériel ne manquerait pas de se produire ; car, pour réduire sans cesse les frais de charbon, de rail, etc., etc., pour découvrir sans cesse les procédés économiques, il faut plus que le désir d'aligner un budget et de ne pas demander aux Chambres un crédit supplémentaire ; il faut tout le stimulant de l'intérêt privé, intérêt qui manquera toujours aux administrations publiques.

Puis, quand même l'Etat ferait des bénéfices, on viendrait bientôt les lui enlever. La locomotion est aujourd'hui la passion dominante. Depuis qu'on a fort sérieusement promis aux badauds de Paris que, grâce aux rails-ways, ils voyageraient avec la vitesse de l'aigle, iraient déjeuner à Marseille, dîner à Bordeaux, et reviendraient coucher à Paris ; depuis ce temps, ils regardent les tarifs comme un vol fait à leurs plaisirs ; il semble que le droit de se faire voiturer par toute la France soit devenu un droit de citoyen, et ils veulent mesurer leurs dépenses, non sur le chemin parcouru, mais sur le temps employé. Cette pente, bien naturelle aux esprits légers, est arrêtée par les compagnies, qui, forcées par le besoin de vivre, luttent contre ces caprices du jour. Mais l'Etat le pourrait-il? Lui à qui on donne tant, lui qu'on retrouve partout, pour opérer une perception, prélever un impôt au profit de tous, n'aurait-il pas, en vérité, mauvaise grâce à ne pas vouloir céder aux exigences et aux fantaisies du public, qui le paie? Bien plus, il ne manquerait pas de gens qui viendraient prouver au Trésor que ces pertes sont des bénéfices, et alors, moitié par entraînement, moitié par erreur de doctrine, on abaisserait les tarifs jusqu'à un taux qui les rendrait illusoires.

Il est vrai qu'on se flatte de regagner par l'impôt indirect ce qu'on perdrait par l'abaissement du péage. Nous admettrons sans peine, en effet, que la création d'un chemin de fer donne une plus grande valeur aux propriétés, active le commerce et fait accroître, dans une certaine mesure, les droits d'enregistrement, de douanes, d'octrois.

[1] Un seul exemple. L'administration, si elle se chargeait des chemins de fer, n'emploierait bien probablement que du sable pour l'ensablement de la voie ; les compagnies, au contraire, emploient dans certaines circonstances des pierres cassées, et, malgré les prédictions des ingénieurs, il n'en est résulté aucun inconvénient. Or, c'est quelquefois une différence de 20,000 fr. par kilomètre.

Mais cette mesure, la connaît-on? nullement: on n'y songe même pas; on se borne simplement à affirmer le fait. Peut-être serait-il possible de dissiper ici bien des illusions, mais il n'en est même pas besoin pour justifier notre thèse. Tout se réduit, en effet, à apprécier non pas quelle est l'augmentation d'impôts que peut produire l'ouverture d'une ligne de fer, mais quelle peut être cette augmentation dans le cas d'une exploitation faite par l'Etat avec des tarifs très-bas, ou dans le cas d'une exploitation faite par des compagnies, *avec des tarifs rémunérateurs.*

Supposons un chemin de fer transportant chaque année 1 million de voyageurs à 30 kilomètres.

S'il est exploité par une compagnie qui ait un tarif moyen de 9 cent. par kilomètre, la recette totale brute sera pour les voyageurs de 2,700,000 francs.

S'il est exploité par l'Etat, avec un tarif moyen de 4 cent. par kilomètre et par voyageur, la recette totale brute sera de 1,200,000 fr. Différence, 1,500,000 francs.

Mais il est probable que l'abaissement des péages produira une augmentation de circulation : seulement le chiffre en est inconnu, et, en l'évaluant à 1/5, nous le faisons de la manière la plus large; car, d'abord, la dépense n'est pas le seul obstacle aux voyages, il y a encore le défaut de temps, le défaut d'occasion; puis, à côté des dépenses de chemin de fer viennent se ranger une foule d'autres dépenses accessoires, pour les auberges, pour le transport des bagages, etc., sur lesquelles le tarif du chemin de fer sera sans influence. Admettons cependant ce chiffre, quoique exagéré. Il correspond à une augmentation de produits égale à 240,000 francs, qui, joints à 1,200,000 fr., donnent une somme totale de 1,440,000 francs [1]. Reste donc, pour arriver à 2,700,000 francs, un déficit de 1,260,000 francs. Or, qui pourrait assurer que la circulation de deux cent mille personnes de plus fera rentrer l'Etat dans ces 1,260,000 francs? Personne assurément. Nous errons donc ici à l'aventure, et, quand de sang-froid on examine des questions financières si graves, quand on voit que le calcul doit être fait, non pas sur un chemin de trente kilomètres, mais sur un réseau de deux mille quatre cents kilomètres, on ne sait trop ce qui doit le plus étonner, ou de la légèreté de ceux qui affirment de pareilles doctrines, ou de la crédulité de ceux qui croient sans examen un semblable langage.

Le système belge est donc, en tout état de cause, une mauvaise opé-

[1] On peut remarquer du reste que nous ne tenons pas compte de l'augmentation de frais qu'entraîne avec elle une circulation plus considérable.

ration financière, pour la France surtout. Mais cette vérité devient bien plus évidente lorsqu'on pense que l'Etat ne peut faire cette opération avec ses ressources ordinaires, et est obligé de faire appel au crédit. Car, de deux choses l'une : ou l'Etat suspendra, pour créer les chemins de fer, tous les grands travaux publics, c'est-à-dire les routes royales, les améliorations des ports, le creusement des canaux, la construction des maisous pénitentiaires , et alors il en résultera pour le pays un immense dommage; ou bien il fera marcher de front toutes ces entreprises, et, dans ce cas, la France, qui a tant à payer pour la conservation glorieuse de l'Algérie, pour solder ses flottes, terminer les fortifications de Paris, engagera sans prudence ses capitaux, son crédit, pour un avenir sans fin. Vienne alors un nouveau traité du 15 juillet; vienne une complication grave dans l'Orient, dans la Chine, à Maroc ou à Taïti, que fera la France? Si elle n'écoute que sa juste susceptibilité, que le soin de son honneur, elle jetera la pioche pour saisir l'épée et peser de tout son poids dans la balance du monde. Alors, pour descendre avec toutes ses forces dans la périlleuse arène des combats, pour tourner ses ressources à l'extérieur, elle suspendra ses travaux, laissera ses chemins à moitié achevés, comme un monument de sa légèreté et de son imprévoyance. Si, au contraire, elle cède à l'étranger, si l'intérêt financier domine l'intérêt politique, n'aura-t-elle pas à regretter amèrement d'avoir ainsi enchaîné son courage?

Combien est différente la situation d'un pays où, comme en Angleterre, l'Etat ne met pas à sa charge ces grands travaux publics! En France, le traité du 15 juillet a tout suspendu pendant plus d'une année; l'Angleterre, au contraire, pendant qu'elle luttait contre le monde entier pour reconquérir ses colonies, renverser Napoléon, s'assurer enfin la libre domination des mers, l'Angleterre a vu, pendant ce temps, ses ports s'agrandir, ses routes se percer et s'améliorer, ses canaux s'étendre sur son territoire, et elle a présenté l'étonnant contraste d'une nation où le trésor public est chargé d'une dette de 20 milliards, et où l'industrie privée est assez puissante pour se développer au milieu des crises politiques les plus graves.

En résumé donc, le système belge ne présente aucun avantage au point de vue politique, il est sans influence utile sur le développement de l'industrie ; il est ruineux pour les finances, gênant pour le gouvernement dont il entrave la marche à l'intérieur et dont il paralyse les efforts à l'extérieur. C'est donc un système spécieux et trompeur, dont la base est dans le sable, et qui doit nécessairement crouler sous les coups d'une impartiale critique.

## Système anglais.

### *Exécution et exploitation par les compagnies.*

Lorsque nous nous servons ici du mot *système anglais*, nous ne voulons pas qu'on le prenne dans toute sa rigueur. L'état des choses tel qu'il existe en Angleterre et aux Etats-Unis est complétement incompatible avec nos idées et notre législation. Jamais nous ne saurions admettre une compagnie exécutant, exploitant selon son bon plaisir, indépendante de tout contrôle de police, compromettant la vie des voyageurs, sauf à payer des indemnités à leur famille, propriétaire enfin à perpétuité du rail-way qu'elle a créé. Cette application du laissez-faire, du laissez-passer, dépasse les bornes de la rigueur logique de nos déductions et en même temps les bornes de la prudence. L'Etat ne peut pas abdiquer son droit de décider des tracés, et laisser à des compagnies le droit exorbitant de disposer du sort de villes considérables, et souvent même de provinces entières. Il ne peut pas non plus ne pas surveiller l'exploitation, parce que la vie des hommes est chose qui n'est pas dans le commerce, et que, si on peut permettre à une entreprise de roulage de laisser se détériorer les marchandises qu'on lui confie, on ne saurait admettre le droit d'une compagnie à risquer la vie des hommes qu'elle transporte, sauf à être ensuite responsable de son imprudence. L'Etat enfin ne doit pas concéder à perpétuité les lignes de fer, parce que ces voies de communication font essentiellement partie du domaine public. Lorsque nous parlons du système anglais, nous ne pensons donc en aucune façon à toutes ces conséquences extrêmes; nous voulons parler d'un ordre de choses dans lequel l'Etat conserve la propriété des chemins de fer, en surveille les tracés et l'exploitation, mais en abandonne l'exécution à certaines compagnies, qui, en récompense de leurs travaux, exploitent à leur profit, pendant un certain temps et *sans subvention aucune*, la voie de fer qu'elles ont créée. Voilà la définition que nous entendons donner de ces mots *système anglais;* il était nécessaire de s'en expliquer pour éviter toute équivoque.

Ce système évidemment n'a rien d'antipathique à nos mœurs. Tous les jours il a été appliqué sans réclamation à la construction des ponts, par exemple, et pendant plusieurs années il fut suivi pour la création de nos rail-roads. Malheureusement, alors, cette industrie, encore si peu avancée, était tout à fait à sa naissance, et l'essai fut désastreux; après s'être livré à des espérances exagérées, on se laissa aller à des frayeurs non moins exagérées aussi; d'indignes spéculations vinrent

augmenter la panique; des catastrophes terribles eurent lieu, dans lesquelles quelques agioteurs s'enrichirent au milieu de la détresse générale; de là la défaveur presque universelle qui pèse sur ce système. Mais déjà nous sommes loin de ces faits; depuis, la science a fait d'incontestables progrès, et il est possible d'apprécier plus froidement les inconvénients et les avantages de ce système. C'est ce que nous allons essayer de faire.

Les avantages de ce système sont très-saillants et se rattachent aux considérations de l'ordre le plus élevé. Sans revenir, en effet, sur ce qui a été dit déjà, sans insister de nouveau sur la nécessité de ne pas faire dépendre l'exécution du réseau national des variations du crédit public, il est des considérations plus hautes et qu'il est bon d'indiquer, parce que généralement on les met trop peu en évidence. Nous voulons parler des considérations politiques.

La France est un Etat démocratique, financièrement parlant surtout. Plus qu'en aucun autre pays les fortunes y sont égales et se rapprochent d'un même niveau. Cet état de choses est, sans contredit, un grand bienfait à beaucoup d'égards; il préserve les classes inférieures de cet excès de misère où elles sont tombées en Angleterre et en Hollande; il donne plus de stabilité au pouvoir en attachant un plus grand nombre d'individus à la prospérité publique; mais, d'un autre côté, il présente le danger de trop abaisser les individus, et de ne laisser subsister de force et de grandeur qu'entre les mains du gouvernement. Le gouvernement, pourtant, ne peut pas tout faire, et, à proprement parler, son rôle, en général, serait bien plutôt de surveiller, de seconder le libre développement du pays, que de vouloir l'absorber et l'exploiter à son profit. Laissera-t-on alors les particuliers combler cette lacune avec leurs forces isolées? Mais, évidemment, c'est un autre écueil; car chacun n'ayant entre ses mains que de faibles instruments, ne voyant les choses qu'à son point de vue borné, il est impossible que, de toutes ces faiblesses isolées, il se forme quelque chose de fort, que, de ces horizons brisés, il se compose un vaste et large horizon; tout se rapetisse alors, tout s'amoindrit, et l'appauvrissement général résulte de cette langueur individuelle. Pour ne pas décheoir, un Etat démocratique doit donc, plus que tout autre, recourir à la forme de l'association, la développer largement, la développer partout où elle est possible. C'est le plus sûr moyen de combiner les avantages qui dérivent de sa constitution avec ceux dont se glorifient les Etats aristocratiques. D'une part alors un plus grand nombre de citoyens se partagent la richesse générale, et, de l'autre, l'agglomération des capitaux, la généralisation des idées permettent de tenter des efforts généreux et puissants. L'égalité s'éta-

blit, non plus par l'abaissement, mais par l'élévation du niveau commun. Au-dessous et en dehors du gouvernement, on n'est plus réduit à ne trouver que des esprits médiocres, végétant dans une sphère étroite, incapables de rien créer, mais toujours prêts à tout empêcher. La force publique, au contraire, est aidée, secondée par une force parallèle et non rivale, par une force intelligente et créatrice: tout ne repose plus sur une seule tête, mais sur le corps même de la nation. La pyramide n'est plus en équilibre sur sa pointe; elle repose sur sa base la plus large.

De grandes compagnies financières sont donc nécessaires à un grand Etat; elles sont les auxiliaires et les avant-coureurs de sa puissance, et il n'appartient qu'aux petits esprits de les proscrire et qu'aux gouvernements pusillanimes de s'en effrayer. A ce titre donc, nous regardons comme un fait très-heureux la formation de grandes compagnies pour l'exécution du réseau national; mais il est juste cependant de faire la part à quelques objections très-sérieuses.

Le résultat financier d'un chemin de fer est toujours chose fort incertaine. Il y a quelques années, la cause d'erreur était principalement dans la difficulté d'évaluation des dépenses de construction. Aujourd'hui, l'expérience a déterminé le montant de ces frais avec assez de précision pour que des erreurs considérables ne soient plus possibles; mais il reste toujours une grave question, celle du quantième de la circulation future. En effet, de ce que la chemin de Paris à Orléans a augmenté de tant de voyageurs la circulation entre les deux villes, il n'en résulte pas que les voyageurs d'Orléans à Bourges doivent augmenter dans la même proportion. Tout ici est essentiellement complexe et variable, tout dépend de la richesse du pays traversé, de l'agglomération de la population, de ses habitudes, de ses goûts, de ses besoins; et trop de déceptions ont déjà eu lieu pour qu'on ne reconnaisse pas le danger d'une généralisation trop prompte. Les bénéfices d'un chemin de fer seront donc, d'ici à longtemps du moins, fort problématiques pendant tout l'intervalle qui sépare la formation de la compagnie de la mise en exploitation du chemin de fer, et, par une conséquence fort naturelle, les actions des compagnies de chemins de fer devront plus que d'autres être sujettes à des variations, et fournir matière à l'agiotage.

Cet inconvénient, nous le reconnaissons, est réel; car il porte une grave atteinte à l'honnêteté publique, qu'on ne blesse jamais impunément; il habitue à préférer les placements de spéculateurs aux placements des pères de famille; il tend à substituer l'agiotage au travail; enfin, s'il est favorable à quelques riches capitalistes, il est la ruine des petits actionnaires, des faibles, des ignorants, c'est-à-dire du

grand nombre. Enfin, ce vice des compagnies constituées d'après le système anglais est d'ajourner indéfiniment la création de nos lignes de fer; car, s'il est aisé de surprendre, dans le commencement, la crédulité du public, cette crédulité bientôt se lasse et tourne en une aveugle défiance, qui pèse à la fois sur les entreprises morales et sur celles qui ne le sont pas.

Deux idées sont donc à combiner pour la solution du grand problème que nous cherchons : d'une part, l'utilité que retire un pays de la formation de grandes compagnies financières; de l'autre, la nécessité de remédier aux scandales qui ont déshonoré la Bourse et paralysé l'industrie. Cette combinaison ne se trouve pas dans le système anglais; il reste donc à examiner si on peut la réaliser par le concours des compagnies et de l'Etat.

## Système français.

### *Concours de l'État et des compagnies.*

Depuis la crise financière de 1838, qui a renversé la compagnie des plateaux, ébranlé celle d'Orléans, et suspendu toute tentative sérieuse pendant plusieurs années, on s'est occupé plusieurs fois de faire concourir à l'œuvre commune l'Etat et les compagnies; après plusieurs tentatives diverses, la loi du 11 juin 1842 a organisé la législation sur ce point. Le principe que nous soutenons est donc admis et a passé dans la loi. Il est nécessaire seulement d'apprécier le mérite de la combinaison.

La loi du 11 juin 1842 est, sous le rapport de l'exécution, une loi mauvaise, embarrassée de complications, et quelques auteurs ont même pu, sans injustice apparente, dire qu'elle n'était pas une loi de franchise; car, en réalité, lorsque l'Etat a fait les terrassements, préparé la voie, il est bien difficile qu'il ne fournisse pas le sable, qu'il ne pose pas les rails : on ne scinde pas ce qui de soi est un; on ne fait pas marcher deux responsabilités de front; on ne met pas en présence, sans d'interminables querelles, une administration publique, qui prépare ce qu'elle ne termine point, et une administration privée, qui finit ce qu'elle n'a pas commencé. Beaucoup de bons esprits ont donc pensé, écrit, publié que la loi de 1842 n'avait que deux issues : l'exécution complète et l'exploitation par l'Etat, ou bien l'exécution complète des travaux par l'Etat, et l'exploitation par des compagnies, qu'on a nommées *compagnies fermières*.

Cependant, depuis quelque temps, les choses ont changé de face. Le gouvernement, par l'attitude qu'il a prise devant les Chambres,

par la mise en adjudication de plusieurs chemins considérables, a montré qu'il voulait prendre au sérieux la loi de 1842. Le reproche de défaut de franchise tombe donc devant ces faits incontestables; mais les autres difficultés vont surgir. Comment l'Etat s'entendra-t-il avec les compagnies? Combien de procès ne s'engageront pas au sujet de la bonne ou de la mauvaise exécution des travaux livrés et *garantis* par l'Etat? Ces difficultés ne laissent pas que d'être graves; toutefois, comme elles ne sont pas insolubles, nous les mettons de côté.

Mais ce système présente d'autres vices très-saillants, auxquels pourtant nous ne nous arrêterons pas longtemps, parce qu'ils sont à peu près les mêmes que ceux du système belge, et qu'ils peuvent se résumer en ces trois formules : sacrifice d'un capital immense, par suite embarras financier, et enfin embarras politique. Tout ce qui a été dit plus haut s'applique ici, mais à un moindre degré, il est vrai.

Par ces motifs, nous repoussons l'application directe de la loi du 11 juin 1842, et nous écartons, au même titre, le système de l'exécution par l'Etat et de l'exploitation par une compagnie fermière.

Nous nous rangeons au contraire à un système depuis longtemps proposé, et malheureusement depuis longtemps abandonné, au système de la garantie par l'Etat d'un minimum d'intérêt aux compagnies concessionnaires. Ce système nous paraît présenter tous les avantages désirables, aux points de vue politique, financier, moral. Il laisse se développer avec toute latitude les compagnies ; il provoque même leur formation; il ne compromet pas nos finances; il coupe court à l'agiotage qui discrédite maintenant les entreprises par actions. Le premier point résulte de ce qui précède; les deux autres demandent à être mis en saillie.

1° *Avantage financier.* Quelques personnes timides pourraient redouter l'application large de la garantie d'un minimum d'intérêt. Elles pourraient craindre que, sur un grand nombre de lignes, l'État ne fût obligé à servir des intérêts ruineux; que les compagnies, toujours sûres de demeurer indemnes, ne se lançassent dans des spéculations hasardées, où les premiers actionnaires, après avoir réalisé un beau bénéfice sur la crédulité publique, se retireraient et laisseraient l'État obligé de payer à leurs successeurs, pendant un temps énorme, des sommes immenses.

Ce danger ne saurait être sérieux; bien loin de là, si on compare ce système avec celui de la loi de 1842, on est frappé bien vite des avantages financiers qu'il présente. Sans doute, il pourra arriver que quelques lignes soient entreprises d'une manière un peu légère, mais ce sera une rare exception. Il en eût été ainsi au début des chemins de fer, alors qu'on n'en avait mesuré ni l'utilité réelle, ni les produits;

mais maintenant on a plus d'expérience, et on ne persuaderait plus aussi facilement au public de placer ses fonds dans une entreprise qui ne donnerait d'intérêts que moyennant la garantie de l'État. Ainsi, on ne recommencerait plus la lourde faute du double chemin de Versailles; le chemin de la Teste pourrait être ajourné, et bien d'autres encore se trouveraient dans ce cas.

On ne saurait donc admettre comme règle générale que l'État acceptera d'une manière légère les propositions qui lui seront faites; la sauvegarde contre de semblables abus sera dans le contrôle des localités rivales, dans celui du gouvernement, des Chambres, de l'opinion publique enfin; et, lorsqu'un projet aura subi ainsi tant d'épreuves contradictoires, il est fort à présumer qu'il sera né viable.

L'État ne doit donc pas redouter de pertes en garantissant un minimum d'intérêt. Qui pourrait croire, en vérité, que, lorsque toutes les parties du royaume seront reliées entre elles par des rail-roads, que, lorsque la France sera traversée du nord au sud, de l'est à l'ouest, par des lignes de fer communiquant toutes les unes avec les autres, l'exécution de cet immense réseau ne procurera pas de grands bénéfices? Eh quoi! un chemin de fer de trente lieues déplace la circulation à près de trente lieues à la ronde, il attire à lui hommes et marchandises, et, outre cette circulation de déplacement, il produit une circulation nouvelle par la facilité des voyages; et lorsque, sans changement de voiture, sans transbordement, les voyageurs et les marchandises pourront traverser, à la vitesse de huit lieues à l'heure, la France, du Havre à Marseille et à Strasbourg, de Lille à Bordeaux et à Bayonne, la circulation presque totale ne viendrait pas se concentrer sur les voies de fer! Un tel résultat ne saurait être mis en doute; et, s'il en est ainsi, qui peut dire, sans une timidité exagérée, que la garantie d'un minimum d'intérêt puisse entraîner le Trésor dans des pertes réelles? Car enfin, il n'est jamais entré dans la pensée de personne que l'État dût garantir un intérêt élevé, qu'il dût surtout le garantir à toujours; et toutes les fois que ce système a été présenté, il n'a jamais été question que de 3 pour 100 pour le capital et de 1 pour 100 pour l'amortissement, pendant quarante ou cinquante ans.

Nous pensons seulement qu'une addition d'une justice évidente devrait être faite au système de la garantie d'intérêt : c'est que, dans le cas où les bénéfices s'élèveraient au-dessus d'une certaine somme, l'État entrerait pour une part dans ces bénéfices. L'échelle de cette participation ne saurait être tracée ici; c'est une affaire de cahiers de charges. Nous nous contentons de poser le principe, sans même le discuter, parce qu'il nous semble hors de toute contestation. L'État, en donnant à l'entreprise la garantie de son crédit, en la cautionnant

vis-à-vis du public, lui a assuré les moyens de se former et de grandir. Il a planté l'arbre; n'est-il pas juste qu'il vienne au partage des fruits?

Comparons maintenant la loi de 1842 à ce système si injustement décrié. Dans le système de la loi de 1842, l'administration met à la charge de l'État 800 millions, 1 milliard dont elle renonce à retirer intérêt; puis, après avoir préparé le chemin, elle le laisse à une compagnie qui pose les rails, achète le matériel, exploite, et qui, comme le montre l'expérience, ne sera nullement disposée à tenir compte à l'État de l'avance qu'il a faite, en se chargeant des terrassements [1]. En vérité, on ne saurait concevoir une disposition plus désastreuse pour les finances publiques, une plus large application du *Sic vos non vobis;* l'État donne tout et ne retire rien, semblable au propriétaire qui livrerait son champ à un fermier, et qui ne demanderait aucun fermage en retour. Aussi n'est-il pas étonnant qu'un grand nombre de bons esprits aient été amenés à rejeter ce système bâtard, et à revenir au système plus franc de l'exploitation par des compagnies fermières.

La garantie d'intérêt, au contraire, peut mettre quelques dépenses à la charge de l'État tant que l'exploitation est encore incomplète et que le réseau n'est pas terminé; mais, après deux ou trois ans, elle n'impose plus au Trésor que des charges insignifiantes, sinon nulles, et dans l'avenir elle lui réserve des bénéfices par la participation aux gains des compagnies. Ajoutons que cet ordre de choses place l'Etat dans sa vraie situation vis-à-vis l'industrie privée. Il n'ouvre pas imprudemment à l'industrie la clef des caisses publiques, comme cela s'est fait pour certaines entreprises privilégiées; il ne suscite pas de rivalités d'ingénieurs et d'administrations, et il pose l'Etat comme le modérateur et le soutient de l'industrie, et non plus comme son concurrent et son ennemi.

2° *Avantages moraux.* Ce système, de plus, est le plus moral de tous; car il prête le moins aux funestes revirements de l'agiotage. Dans le système des compagnies sans l'intervention de l'État, on est tellement engagé dans des voies inconnues, qu'il n'est pas étonnant que la spéculation en profite et que la crédulité en subisse les conséquences. Que rapporteront les actions? Perdront-elles la moitié du capital, comme à Strasbourg, à Versailles (rive gauche), ou bien gagneront-elles le double, comme à Saint-Germain et Orléans? Personne ne le sait. Alors si, en cours d'exécution, une difficulté imprévue se rencontre,

[1] On sait que les travaux de terrassements doivent être évalués au deux tiers de la dépense totale.

si une dépense considérable et non portée au devis devient nécessaire, et, sans même chercher un motif si raisonnable, si les autres actions de chemins de fer baissent, les bruits les plus sinistres se répandent, et il en résulte une perte effrayante pour les petits capitalistes. Voilà ce qui se présente chaque jour pour les compagnies auxquelles l'Etat ne garantit pas un minimum d'intérêt ; placé entre la crainte d'une perte énorme et l'espérance de bénéfices chimériques, le public se laisse aller aux plus désastreuses fluctuations. La garantie de l'Etat, au contraire, vient puissamment amortir ces chocs si funestes et changer un placement d'agiotage en un placement de père de famille. Si, en effet, on ne peut décider à l'avance à quel taux on place son argent, si les esprits aventureux aiment à se persuader qu'au prix d'émission les actions rapporteront 8 et 10 pour 100, il n'en sera pas moins certain que les premiers acheteurs jouiront d'un intérêt de 3 pour 100. Et alors on verra les hommes sérieux et honnêtes, ceux qui cherchent des placements sûrs et à long terme, qui administrent leur fortune au lieu de spéculer, on les verra confier une partie de leur fortune dans des entreprises aussi solides. N'étant pas obligés, comme les agioteurs de Bourse, de réaliser souvent leurs fonds pour solder leurs découverts, ils laisseront se passer les crises sans vendre leurs actions à vil prix, et, lorsque les bénéfices seront considérables, ils ne s'empresseront pas de vendre pour chercher un placement plus sûr. En un mot, les fluctuations seront encore possibles et trop fréquentes; mais elles seront contenues dans des limites plus étroites et plus fixes.

Un tel résultat ne saurait être négligé; car si, d'une part, les compagnies sont utiles à un grand pays, et si, d'un autre côté, il faut des bornes aux excès qu'elles peuvent amener avec elles, pourquoi repousserait-on une combinaison qui semble propre à tout concilier?

Mais de nombreuses objections s'élèvent, et au premier rang on place une fin de non-recevoir qu'on déclare péremptoire contre notre système. Ce système, dit-on, peut être bon, excellent même ; mais la question est souverainement tranchée par l'autorité de la chose jugée. De Paris au Havre, de Strasbourg à Bâle, d'Avignon à Marseille, etc., le gouvernement a agréé des compagnies formées sur des bases différentes ; d'Orléans à Bordeaux, à Clermont et à Limoges, le système de la loi de 1842 va être mis en vigueur ; de Paris à la frontière de Belgique, l'État a déjà fait presque tous les terrassements ; de Paris à Rennes, à Lyon et à Strasbourg, les fonds sont votés. Pour toutes les grandes lignes la question est donc irrévocablement jugée?

La fin de non-recevoir, nous l'avouerons sans peine, est péremptoire pour toutes les concessions faites, soit dans le système de la loi

de 1842, soit dans tout autre système; mais en dehors de ces concessions il est un bien plus grand nombre de lignes sur lesquelles le gouvernement n'a fait que des travaux insignifiants, ou n'en a pas fait du tout, ou bien n'a pas encore livré les travaux à des compagnies chargées de la pose des rails et de l'exploitation. Enfin, pour peu qu'on veuille jeter un coup d'œil sur la carte de France, on reconnaîtra facilement que le réseau, tel que la loi de 1842 l'a fixé, laisse de côté des localités considérables auxquelles il faudra tôt ou tard accorder des voies de communications à la vapeur, et que, dans tous les cas, on n'a encore songé à unir que la capitale aux extrémités du royaume, et non pas les villes frontières entre elles. La question, quoiqu'un peu restreinte, a donc encore une immense portée, et elle n'est pas du nombre de celles que l'on peut écarter par une fin de non-recevoir. Passons donc aux objections de fond.

Mais on dit : Vous tuez la rente, parce que vous jetez sur la place un fonds qui rapporte sûrement 3 pour 100, et qui peut donner 10 pour 100 et plus. Le trésor public ne peut pas prêter les mains à un pareil système, qui jette un discrédit sur les finances. A cette objection financière, il est facile de répondre que, si le Trésor n'adopte pas le système proposé, il devra recourir à un emprunt pour exécuter les chemins de fer; et alors, s'il émet un emprunt, on arrive évidemment au même résultat, qui est de faire fléchir les fonds anciennement constitués. D'ailleurs, on oublie que les compagnies de chemins de fer ne se formeront pas avec les seuls capitaux français; depuis longtemps les Belges, les Anglais surtout, se sont habitués à placer leur argent dans nos compagnies, et ils préfèrent ce placement industriel au placement beaucoup plus modeste, mais non plus sûr, de la rente. Leurs fonds arrivent donc sur la place en abondance, et leur concurrence puissante servira à maintenir le taux des effets publics.

On ajoute encore que, si on agit ainsi pour les chemins de fer, il n'y aura pas de raison pour n'en pas agir de même envers un grand nombre d'autres entreprises, et que, dès lors, on ne pourra plus s'arrêter. Mais, en vérité, cette objection est-elle sérieuse, et la limite qu'on prétend impossible à trouver ne résulte-t-elle pas de la nature des choses? Pourquoi l'État assure-t-il un minimum d'intérêt aux chemins de fer? Parce que, pour la prospérité de l'industrie, pour la fertilisation du sol, pour l'honneur même du pays, il a besoin d'avoir des chemins de fer et de ne pas rester en arrière des autres nations civilisées. Or, l'État travaille par la main des compagnies; seulement, au lieu de les payer en une seule fois, il les paye par la concession d'un péage; la garantie d'un minimum d'intérêt n'est qu'un mode de payement plus moral, plus juste, sans être dispendieux.

Par conséquent, il n'est pas possible d'assimiler sous ce point de vue les chemins de fer et les autres industries. Le principe ne pourrait guère s'étendre qu'aux concessionnaires de ponts et de canaux, et alors, en réalité, nous ne voyons pas où serait le mal.

Par ces motifs, nous maintenons l'utilité de l'exécution des chemins de fer par des compagnies auxquelles l'Etat garantirait un minimum d'intérêt, et nous demandons sur-le-champ l'application de ce système à tous les chemins qui n'ont été ni concédés à des compagnies, ni en partie exécutés par l'Etat. Quant à ceux que l'administration a déjà en partie exécutés, une modification est indispensable au système pur que nous proposons ; car il y a déjà des travaux faits qu'il ne peut être question d'abandonner pour l'honneur d'un principe, et dont l'Etat doit tirer parti. Cette modification est bien simple, mais elle le paraîtra davantage encore si nous la faisons ressortir par un exemple.

Supposons notre système adopté et qu'on veuille en faire l'application au chemin de Belgique, dont presque tous les terrassements sont déjà terminés. Au lieu de se borner, comme le veut la loi de 1842, à mettre en adjudication la pose des rails et la fourniture du matériel d'exploitation, le gouvernement livrera tous ces travaux à une compagnie, qui les acquerra sur estimation contradictoire, et qui en soldera le montant, soit par des annuités, soit en versant, dès l'abord, le capital nécessaire. Cet achat fait, la compagnie continuera les travaux, terminera le chemin, l'exploitera, le tout sous la condition que l'Etat lui garantira l'intérêt de ses avances à 3 pour 100, plus 1 pour 100 pour l'amortissement. On le voit, il n'y a là rien d'impraticable, rien même n'est plus facile que le rachat des travaux exécutés, puisqu'ils ont été faits par des entrepreneurs, et que les marchés sont là pour servir de base aux évaluations.

En résumé, le système de l'exécution et de l'exploitation par des compagnies, avec la garantie par le Trésor d'un intérêt raisonnable, est le plus logique, le plus conforme aux saines notions de l'économie sociale, le plus en harmonie avec les besoins de notre position politique. Cependant il faut tenir compte des faits accomplis, et voici la ligne de conduite à suivre pour obéir à nos principes:

Maintien de l'état actuel des choses, *quel qu'il soit*, pour les chemins de fer exploités maintenant ou définitivement adjugés;

Sur les lignes commencées par l'Etat dans le système de la loi de 1842, rachat des travaux exécutés, achèvement des travaux et exploitation par des compagnies auxquelles l'Etat assurerait un minimum d'intérêt;

Partout ailleurs, création, exploitation des chemins par des compagnies auxquelles l'Etat assure un minimum d'intérêt.

Nous sommes maintenant arrivés au terme de notre tâche. Au milieu du conflit des systèmes les plus opposés, du choc des intérêts les plus hostiles, nous nous sommes efforcé de suivre la voie la plus droite, et nous n'avons arboré d'autre drapeau que celui de l'impartialité. Nous flatterons-nous d'avoir réussi à dissiper toutes les erreurs, à rallier toutes les opinions? Non, sans doute; car, en toutes choses, le règne de la vérité ne se fonde qu'à force de temps et de persévérance. Nous nous attendons, par conséquent, à bien des contradictions, si toutefois on nous fait l'honneur de nous combattre: les esprits prévenus ne manqueront pas de s'effrayer et de crier bien haut contre la féodalité industrielle; on suscitera les clameurs publiques contre ces barons de l'industrie et de la finance, qui, maîtres des voies de circulation les plus importantes, s'en serviront pour réduire sous leur vasselage les faibles et les petits. En un mot, on réveillera bien des fantômes, on évoquera dans les souvenirs du passé bien des présages effrayants pour l'avenir. Mais les esprits calmes et de sang-froid apprécieront à leur juste valeur ces terreurs simulées ou véritables. Ils se souviendront que, si ces reproches peuvent s'adresser à quelques compagnies, ils ne tombent pas sur celles que nous proposons, puisque le capital est nécessairement divisé en un nombre considérable d'actionnaires, et que l'agiotage y occupe moins de place que partout ailleurs. Ils se souviendront surtout que la jalousie, qui abaisse, qui dénigre tout, est le propre des esprits étroits et des pays condamnés à périr; que les nations grandes, au contraire, aiment les institutions fortes, les associations énergiques, les citoyens puissants, comme l'aigle des forêts préfère l'impétuosité de l'orage au calme d'une molle atmosphère qui énerve son ardeur. Ces institutions peuvent produire des luttes ardentes, des résistances sérieuses; mais ces luttes, ces résistances, qui écraseraient une faible nation, sont précisément le point d'appui qui fait la force d'un pays tel que la France.

C.

---

# BETTINA BRENTANO

# ET CAROLINE GUNDERODE.

L'amitié, c'est le commerce des âmes dégagées de leurs voiles.

BETTINA BRENTANO. *Die Günderode.*

On s'est beaucoup occupé depuis quelque temps d'un livre récemment traduit de l'allemand, sous ce titre : *Goethe et Bettina.* Titre bien fait sans doute pour exciter la curiosité de maint lecteur français, quoiqu'il ne rendît pas tout le piquant de celui que portait l'original [1]. Mais à côté de ces lettres dont une critique bienveillante s'emparait avec empressement, d'autres restaient dans l'ombre et passaient presque inaperçues. Comment expliquer cette différence? Les pauvres délaissées manquaient-elles d'originalité? étaient-elles écrites d'une main lourde et vieillie? le cachet étranger, germanique, si fortement reproduit par les autres et qui y ajoutait un vif attrait, avait-il disparu ici? On ne saurait le dire. La même plume les avait tracées, elle y avait répandu à profusion les fleurs d'une imagination fraîche et déjà passionnée. Seulement, l'auteur, au lieu de prodiguer, comme dans les premières, les richesses de son âme encore vierge à un vieillard froid et égoïste, les adressait dans les secondes à une jeune fille aussi vraie, aussi aimante qu'elle-même et dont le cœur battait à l'unisson du sien. Pourquoi donc cette correspondance tout empreinte d'un délicieux

[1] *Goethe's Briefwechsel mit einem Kinde.* Berlin, 1837. — Correspondance de Goethe avec un enfant.

parfum exotique n'a-t-elle pas obtenu les honneurs d'une mention particulière? Hélas! qui sait? peut-être faute d'un nom connu! Le pauvre ouvrage portait tout simplement en titre : *Die Günderode*[1]; et le nom de Mlle Günderode, toute poëte, toute femme de pensée et de cœur qu'elle était, avait fort peu retenti en France. C'est ainsi, du moins, que je m'explique le froid silence par lequel on l'a accueilli. Me trompé-je? J'en demande humblement pardon à qui de droit. Pour moi qui ne hais pas l'inconnu, qui recherche volontiers en littérature ce qui sort de la route battue, des habitudes prosaïques de nos villes, des mœurs positives et pourtant fort peu sévères de notre pays, j'ai voulu parler de ces deux petits volumes menacés d'un profond oubli, et en faire connaître les auteurs. En présence des déplorables œuvres soi-disant d'imagination qu'on nous donne chaque matin, et qui n'exhalent plus pour les lecteurs délicats qu'un parfum d'une insupportable fadeur, c'est une bonne fortune de rencontrer un livre qui ne leur ressemble en rien. Si les abonnés du *Correspondant* comprennent l'allemand, je les invite à lire *Die Günderode;* s'ils ne le comprennent pas, je les prie de jeter un regard indulgent sur les fragments qu'une humble plume s'est efforcée de ne point trop dénaturer.

On se tromperait néanmoins si on voulait considérer cet ouvrage sous un point de vue purement littéraire. Les lettres qu'il contient, destinées d'abord à rester dans le secret de l'amitié, ne sont, à proprement parler, ni une œuvre d'art, ni un travail de l'imagination; ce sont des pages de la vie réelle, où deux jeunes filles douées d'une extrême délicatesse d'organisation, d'une incontestable supériorité intellectuelle, se communiquent douleurs, émotions et travaux, sans autre désir que d'entretenir l'intimité des confidences journalières. Mais, sous le double rapport de l'esprit et du cœur, ce recueil, aussi original par le fond que par la forme, offre par son étrangeté, je dirais presque par sa confusion même, un attrait piquant. A côté des aspirations vers Dieu, des rêveries du soir, des excursions dans le domaine de la *fantaisie*, comme disent les Allemands, on trouve de naïves et touchantes narrations, des observations malignes sur plus d'un personnage dont le nom est venu jusqu'à nous, et mille détails d'intérieur qui forment un

[1] *Die Günderode*. Grunberg et Leipzig, 1840.

tableau vrai et animé des habitudes et des mœurs de nos voisins d'outre-Rhin. Profusion charmante, qu'une phrase de Bettina à son amie indique avec grâce: « Mes lettres sont comme le lit d'une source; tout ce qui est en moi coule vers toi. »

La France du XVII^e siècle possédait bien deux femmes qui s'écrivaient pour s'écrire, pour se dire qu'elles s'aimaient, pour se communiquer leur existence de chaque jour et presque de chaque heure, sans songer nullement à se faire une réputation littéraire, sans paraître se douter qu'elles eussent droit d'y prétendre. Sous leur plume aussi se rencontrent le laisser-aller, la grâce touchante, l'esprit, la tendresse et le tableau animé de toute une société distinguée et polie, de toutes ces habitudes de conversation aimable et spirituelle, d'études sérieuses et soutenues qui caractérisent particulièrement leur temps. Mais que de différence entre les lettres de M^me de Sévigné et celles de Bettina, et combien le caractère des deux nations s'y dessine nettement! Chez M^me de Sévigné la raison domine, et l'esprit reste sage sous des apparences frivoles. Jamais on ne la voit s'écarter du bon sens français, jamais se livrer aux spéculations philosophiques, jamais aux entraînements de l'imagination. Si elle lit les ouvrages de Port-Royal, c'est parce qu'elle les trouve bien raisonnables, mais encore se refuse-t-elle à entrer dans aucune discussion sur un sujet qu'elle est trop *bête* pour comprendre. Les allées des Rochers et de Livry lui fournissent, il est vrai, quelques jolies pages; elle se promène volontiers dans l'*humeur de ma mère* et dans l'*humeur de ma fille* [1], et veille avec attention à ce que son parc soit bien tenu; là se borne son amour pour les beautés de la nature. Ce qu'elle éprouve dans ces allées ne sort point du cercle ordinaire des idées pratiques; on reconnaît à chaque page que sa vie n'est pas là, qu'elle est dans un salon, savourant un de ces petits soupers dont elle savait si bien goûter les charmes. Pour cette femme élégante et causeuse, la campagne c'est la province, et la province c'est le mauvais goût, le mauvais parler, les mauvaises manières. Que de beaux couchers de soleil, voire même que de clairs de lune il fallait pour compenser tant de désavantage, alors que l'admiration exclusive n'en était pas encore à la mode!

[1] Nom donné par M^me de Grignan à deux allées des Rochers.

Nos jeunes Allemandes sont bien loin de cette disposition positive, et Bettina la première, tout en se croyant entièrement occupée du présent, tout en reprochant à son amie de danser des rondes de nuit avec les étoiles du ciel, Bettina, la jeune enthousiaste, s'égare dans les plus obscures régions de la métaphysique, explique Dieu, la création, et veut fonder une religion dont le symbole est tout entier dans son cerveau. Pour elle, qu'est-il besoin de parcs bien peignés, d'allées bien droites et bien taillées? Donnez-lui la nature dans son désordre, dans sa sauvage nudité, et sous sa plume tout prendra vie et couleur, tout s'animera. Vous la verrez s'arrêter devant le moindre brin d'herbe, causer avec la fleur des champs, avec l'insecte de la prairie; le plus petit jardin, la plus humble plate-bande revêtiront, à ses yeux, un charme que n'avaient certainement pas les bosquets de Versailles aux regards de M^me^ de Sévigné! Qu'est-ce à dire? Voulons-nous insinuer que nous préférons les lettres de la jeune Allemande à celles de la grande dame française? A Dieu ne plaise. Le jugement serait injuste et l'éloge de mauvais goût. Mais nous nous sommes laissé aller involontairement à une sorte de comparaison entre elles, frappée d'une différence dont le rapprochement est d'autant plus piquant qu'il indique mieux les nuances du caractère de chaque nation et le ton des deux époques auxquelles appartiennent M^lle^ Brentano et M^me^ de Sévigné.

On l'a dit souvent, et on ne saurait trop le répéter, il y a dans toute âme allemande une sympathie pour la nature qui ne se rencontre nulle part ailleurs, sympathie due, nous le croyons du moins, à l'influence particulière à ce pays, au climat, au site, à l'harmonie qui lui sont propres. Là, toute fleur a son expression, sa voix, voix comprise et à laquelle viennent répondre les plus intimes sentiments du cœur. C'est qu'en Allemagne l'air est tout chargé de vapeurs et de sons; la brise, en soufflant, apporte à l'âme recueillie quelque doux parfum des forêts ou le fragment touchant d'une mélodie nationale, et l'étranger même éprouve, presque à son insu, une mélancolie vague, mais douce, qui le rend plus accessible au charme de la nature. Je n'oublierai jamais, quant à moi, une des premières, des plus profondes émotions que l'Allemagne m'ait fait ressentir en ce genre. C'était dans la Silésie prussienne, un soir du mois de juillet: l'air était humide et chaud; le croissant de la lune se

dessinait sur le ciel, et Vénus, pure et charmante, brillait d'un pâle éclat à travers le feuillage touffu des chênes. Appuyée sur la balustrade en pierre d'un château gothique, alors habité par l'empereur et l'impératrice de Russie, je promenais alternativement mes yeux sur ces deux astres au ciel, et sur les clartés fantastiques d'une illumination en verres de couleur agités par le vent. Tout à coup un groupe de Tyroliens, placés près de moi sur la terrasse, firent retentir la forêt du chant des montagnes, auquel répondirent bientôt des morceaux de Beethoven et de Mozart, exécutés par la musique d'un régiment prussien. Un murmure sourd, non interrompu, remplissait les intervalles; il était causé par les eaux d'un torrent, dont le lit, profondément encaissé, ressortait en noir au milieu des sapins. Je l'avoue, ce mouvement de princes et de troupes réunis autour de l'empereur, le piétinement des chevaux, l'agitation de la foule bigarrée, revêtue de costumes nationaux et pressée devant les abords du château; cette musique rêveuse et grave, la sévère beauté du paysage, rendu mystérieux par la demi-obscurité de la nuit; en un mot, cette union harmonieuse de l'art et de la nature, dans leurs variétés infinies, agirent puissamment sur moi. Je tombai dans une douce rêverie; il me sembla que l'Allemagne m'apparaissait tout entière avec sa féodalité d'autrefois et ses admirables facultés artistiques d'aujourd'hui.

C'est cette rêverie douce, mélange d'idéalité et de réalité, de beauté créée et de beauté rêvée, qui se retrouve parfaitement indiquée dans les lettres de Bettina, dont le talent à mille facettes, toujours prêt à se nuancer des couleurs variées de l'arc-en-ciel, rend saisissable ce trait caractéristique de sa nation.

Au commencement de ce siècle, deux jeunes filles, unies par les liens d'une étroite amitié, habitaient en même temps la ville de Francfort-sur-le-Mein : c'étaient Bettina Brentano, la sœur du poëte Clément Brentano, plus connu en France par son livre sur la sœur Emmerich que par les travaux d'un rare mérite qui le font apprécier en Allemagne, et Caroline Günderode, déjà revêtue du titre de dame chanoinesse. La première fois qu'elles se virent, les paroles, le regard de Caroline produisirent une vive impression sur Bettina; elle écrivit le soir sur son journal : « Aujourd'hui j'ai vu Caroline Günderode : c'est un présent du ciel. » Celle-ci, avant de partir, lui avait fait promettre de venir la voir au *Damenstift*. Ainsi commença une

liaison qui devait occuper pendant plusieurs années l'âme ardente de Bettina.

Les tendances opposées du caractère des deux nouvelles amies, la différence assez grande de leur âge semblaient devoir les éloigner l'une de l'autre ; ce fut peut-être ce qui les rapprocha. La jeune chanoinesse, grave, recueillie, adonnée aux études philosophiques où sa pensée spéculative et religieuse la portait de préférence, prit bientôt, près de la spirituelle mais indisciplinée Bettina, le rôle d'institutrice, et celle-ci, captivée par le charme d'un enseignement auquel ne manquaient ni la délicatesse de l'affection, ni les riches et fécondes inspirations du cœur, reçut avec empressement et docilité des leçons que nul appareil pédantesque ne lui rendait fastidieuses ni ridicules. Car Bettina, il faut bien l'avouer, n'aimait pas les professeurs; elle demandait avec une certaine ironie frondeuse : A quoi bon? et protestait dans sa petite tête contre tout enseignement sec et systématique, tellement que, si elle avait pris le jour

Dans les prés fleuris qu'arrose la Seine,

on pourrait bien l'accuser aujourd'hui de faire de l'opposition contre l'Université. Espérons qu'elle échappera à ce terrible reproche.

Tout le temps que les deux amies passaient à Francfort, elles se voyaient chaque jour, et chaque jour se communiquaient le résultat de leurs études, de leurs observations, l'état de leurs sentiments. Puis après la causerie confidentielle et animée venait d'ordinaire la leçon sérieuse. La manière dont elle était donnée et reçue mérite d'être rapportée. Le petit appartement occupé par Caroline dans l'intérieur du *Damenstift* était situé au rez-de-chaussé sur le jardin. Au moment où la dame chanoinesse se disposait à faire la lecture, Bettina, leste comme un écureuil, grimpait sur un grand peuplier blanc placé devant les fenêtres, et ainsi perchée écoutait son amie. A la fin de chaque chapitre elle jetait une branche à terre ; alors la jeune lectrice lui disait tout doucement : « Bettina, prends bien garde de tomber. » On conçoit le charme que de semblables leçons pouvaient avoir pour une jeune tête où l'imagination dominait.

Quand l'été arrivait avec ses parfums et sa verdure, nos

deux amies se séparaient; chacune de son côté allait admirer cette *schoene natur*, éternel objet des sympathies et des jouissances paisibles des enfants de la Germanie. Alors s'établissait entre elles une correspondance où se confondaient d'une part les conseils affectueux, les avis tout maternels de Caroline; de l'autre, l'expression passionnée de la tendresse de Bettina pour elle, ses remarques fines, ses pensées pleines de hardiesses et d'originalité.

Orpheline de bonne heure, la jeunesse un peu nomade de Mlle Brentano s'était écoulée en partie chez sa grand'mère à Offenbach, en partie chez ses sœurs aînées. Peut-être cette absence de direction suivie contribua-t-elle aux bizarreries qu'on lui reprochait et aux manières excentriques qui causaient à ses parents d'assez vives alarmes. Les opinions, du reste, étaient fort partagées sur son compte; elle avait des amis zélés et des juges sévères. Sa sœur Charlotte, qui lui trouvait un grand manque de logique, augurait bien mal de son avenir en la voyant nourrir une profonde répugnance pour l'histoire et généralement pour tout travail suivi; aussi ne lui épargnait-elle ni les observations ni les réflexions désobligeantes. On lui conseillait un peu vertement de s'accoutumer aux vertus domestiques; on lui demandait avec une raillerie moqueuse où elle pêcherait un mari en apprenant l'hébreu; et son frère, le bon Franz, qui l'aimait de tout son cœur, l'avertissait aussi que rien ne dégoûte plus un homme que le brouet des Spartiates, relevé d'un plat de mathématiques avec la générale-basse pour dessert. Clément seul, le poëte Clément, ne désespérait pas de sa jeune sœur. Il croyait que les richesses d'imagination répandues dans ses lettres et dans tout son être pourraient être dirigées vers la poésie, et qu'elle avait d'immenses dispositions pour les arts. Aussi l'encourageait-il sans cesse à travailler, à écrire, afin de s'accoutumer à penser. « Hélas! disait Caroline, « que deviendrait-il ce cher Clément, s'il savait que tu as ré- « solu de ne manger que des carottes et des oignons crus, et « que tu te proposes d'inviter pour ta société intime toutes les « montagnes du Taunus, grandes et petites! »

Fidèle à son rôle de Mentor et d'amie, Mlle Günderode s'appliquait à calmer la fougue un peu sauvage qui éclatait parfois dans les paroles et dans les actions de son élève; elle lui recommandait aussi l'étude, elle cherchait à la lui rendre agréable et

profitable en lui en indiquant le sens et le but, surtout en l'excitant à la persévérance. « Tu as le goût de la science, sans savoir y « persévérer, lui écrivait-elle, et tu ne sais rien à fond, parce que « tu ne t'appliques à rien sérieusement : cette disposition en toi « m'a toujours vivement affligée. Ton ardeur, ton zèle ne sont « point des plantes vivaces, mais des fleurs aussitôt fanées qu'é- « closes..... » Cependant, tout en essayant de la diriger, elle était moins exigeante que Clément, car elle comprenait encore mieux que lui ce qu'il y avait d'entraînement et de véritable poésie dans ce caractère impressionable et mobile.

Bettina, moitié rieuse, moitié grave, répondait aux légers reproches de son frère et de son amie sans se déconcerter. Elle avait bien envie de les satisfaire tous deux; hélas! la volonté n'était pas assez persistante et les meilleures résolutions restaient inexécutées. « Mon frère veut que j'écrive un livre, di- « sait-elle, mais comment faire? Je n'ai point d'idée. D'autres « avant moi ont suivi le même chemin, je viens trop tard : ce que « je pourrais dire a déjà été dit. Quand les papillons voltigent « autour des fleurs, on ne peut les attraper : ils s'aperçoivent « bien vite qu'on les épie et s'envolent. Parvient-on à en saisir « un, ses couleurs sont ternies ou ses ailes brisées. Il en est de « même de mes idées. Elles s'égarent joyeusement dans les airs, « mais sur le papier, une fois privées de leur doux lit de roses, « elles restent roides et décolorées. Je le vois par celles que « je suis parvenue à écrire. L'autre jour, j'étais au bout du jar- « din; il me semble que j'ai une idée; vite, je cours à toutes « jambes la mettre dans mon livre de peur de l'oublier, et main- « tenant, chaque fois que je l'ouvre, l'idée est là, elle me fait « la grimace et me dit : Que tu es sotte! »

Il était, comme on voit, assez difficile de convaincre d'erreur cette imagination que la liberté éveillait dans toute sa richesse et que la contrainte rendait stérile. Merveilleusement organisée pour comprendre les beautés naturelles, Bettina n'appréciait point l'art assujetti à des règles, l'art appris. C'est ainsi, par exemple, que, douée d'un sentiment musical très-développé, elle ne prenait pourtant qu'avec dégoût les leçons de son professeur d'harmonie; mais le chant des oiseaux s'élevait-il vers Dieu, alors revenaient tous les admirables instincts que la méthode étouffait. Cependant elle ne se trompait point sur la valeur des conseils que lui donnait la jeune chanoinesse, et savait

apprécier comme elle le méritait sa tendresse indulgente et éclairée. Libre avec elle seule, son cœur s'épanchait sans contrainte, et sa plume capricieuse suivait au hasard les inspirations de son imagination. Aussi le poëte Clément en était-il un peu jaloux; il se plaignait de ne recevoir que rarement de forts petits billets, et demandait ce que pouvaient contenir les immenses lettres qu'elle envoyait à Caroline.

Ce qu'elles contenaient, nul ne saurait le dire par l'analyse; les citations seules peuvent révéler une partie des ressources dont Bettina disposait et qu'elle entassait pêle-mêle dans sa correspondance, à propos des objets les plus insignifiants comme des plus riants souvenirs. Son esprit était bien vraiment une source abondante, parfois un peu trouble, il est vrai, mais le plus souvent limpide et pure. Nous donnerons comme preuves à l'appui les fragments suivants : le récit d'un sermon et les détails d'un bal. Ils offrent un contraste tout à fait caractéristique; puis nous prierons le lecteur de se rappeler, en parcourant ces pages, qu'elles sont écrites par une jeune fille de quinze ans à peine.

L'été est venu, avec lui la saison des eaux; la jeune Brentano est à Schlangenbad avec son beau-frère Savigny, le célèbre auteur de l'*Histoire du Droit romain*, et plusieurs autres parents et amis. Voici ce qu'elle écrit à Caroline :

« Nous avons ici une petite chapelle avec son petit orgue placé contre la muraille. La chapelle est ronde; un immense autel prend presque toute la place; il est surmonté d'un pélican doré qui donne son sang à une douzaine de ses petits. Au moment où j'entrais, le sermon finissait. Le prédicateur était un Franciscain du couvent de Rhauenthal, il disait : « Quand j'en« tends parler de malheur, immédiatement se présentent à ma « pensée ces paroles de Jésus à un jeune homme qui voulait de« venir son disciple : « *Les renards ont des tanières et les oiseaux « du ciel ont des nids, mais le Fils de l'Homme n'a pas où reposer « sa tête.* » Je vous le demande, ces mots seuls ne renferment-ils « pas le malheur dans ce qu'il a de plus cruel? Le Seigneur « n'avait pas même une pierre où reposer sa tête, bien moins « encore avait-il un compagnon qui pût adoucir sa vie ter« restre; et pourtant nous nous plaignons, nous : quand un ami « nous est enlevé, nous refusons de nous consoler; la vie nous pa« raît trop mauvaise et nous tombons abattus comme un homme

« endormi dans l'ivresse. Ne faudrait-il pas bien plutôt être les « compagnons de Jésus quand le besoin nous presse? Ne devrions-« nous pas devenir des héros à côté de ce grand conquérant au « cœur si tendre qu'il appelait à lui les petits enfants et qu'il « laissait reposer sur sa poitrine Jean, le disciple bien-aimé! Il « tenait à l'humanité par les mêmes liens que nous y tenons; ce « qui fait de nous des êtres supérieurs, ce besoin d'amour, qui « nous rend capables de sacrifices, était la base de sa nature di-« vine; il aimait et voulait être aimé; mais parce que l'amour « n'était pas encore établi sur la terre, Jésus ne trouvait pas « une pierre où reposer sa tête. Alors ce pur besoin d'amour « se changea en un feu divin de renoncement et d'abnégation; « il s'offrit en holocauste pour l'humanité qu'il aimait; son esprit « s'élança vers le ciel, d'où il était descendu, comme les flammes « des sacrifices portent vers le Très-Haut la prière du cœur fi-« dèle. Cette prière a été entendue: l'amour qui nous éclaire et « le feu céleste qui s'en échappe nous diviniseraient, si nous « nous adonnions tout entiers à en contempler la splendeur. Le « souffle de Dieu appelle à la vie le plus petit germe du prin-« temps; de même l'amour de Jésus, qui ne pouvait être satisfait « sur la terre, appelle à lui toutes les âmes qui sont chargées et « qui ont de la peine. Maintenant, allourdies par les larmes, « elles ressemblent aux boutons couverts de rosée; le puissant « soleil de l'amour divin les entr'ouvrira à la vie éternelle de « l'amour, car il est la vie et le but de tous les efforts sur la « terre. »

« Ces belles paroles furent les seules que j'entendis; elles suffirent pour m'accompagner tout le jour, résonnant à mon oreille comme un chant du ciel, comme un hymne du matin. Quand les assistants furent sortis, je quittai la tribune où j'étais et descendis dans la chapelle; on finissait une messe. Une vieille femme entra, éteignit les cierges et mit tout en ordre. Je lui demandai si elle était le sacristain? « Non, me dit-elle; « c'est mon fils, mais il est absent en ce moment. » Je m'enquis encore d'où venaient les belles fleurs qui ornaient l'église, car je n'avais aperçu nulle part de jardin fleuriste; j'appris qu'elles venaient de chez la vieille, et que son fils les cultivait. J'éprouvai alors un véritable plaisir à aller dans son jardin, et elle en fut joyeuse. Imagine-toi un terrain à peu près grand comme notre cour; le long de la maison croît une vigne entrelacée de

deux beaux rosiers. Des roses et des raisins, Ariane et Bacchus, y a-t-il alliance plus jolie? Un banc de bois était placé près de la muraille; je m'assis à un bout, la vieille femme à l'autre; nous étions fort rapprochées, et encore avions-nous à peine assez de place, tant notre siége était petit. Tu ne saurais croire combien ce jardin éclairé par le soleil me parut joli; c'est maintenant la plus belle saison des fleurs; tout est riant! La nature cultivée avec soin devient un temple où les créatures s'élèvent comme une prière, et dont l'autel est toujours chargé d'innocents sacrifices. Ainsi j'entrevis ce jardinet avec ses allées de gravier si propres et ses plates-bandes entourées de buis. Le buis est l'ami de tout ce qui a vie; d'année en année il entoure et protége les premières fleurs que le printemps fait éclore; elles se flétrissent et périssent dans son enceinte; lui reste toujours vert, même sous la neige. La vieille femme, à laquelle je fis cette remarque, la trouva bien vraie. Que ne peux-tu te représenter ce charmant petit parterre! Le mur à gauche tapissé de jasmin; à droite, plus à l'ombre, un buisson de chèvrefeuille, et des deux côtés de l'allée conduisant à la maison de beaux lys dressant majestueusement la tête; puis une masse de giroflées, de renoncules, de véroniques, de pieds d'allouette, de lavande, d'œillets. Dans un coin un mûrier, dans l'autre deux figuiers au pied desquels un bassin de pierre reçoit une humble source où la bonne femme vient puiser de l'eau pour arroser ses fleurs. Quelques serins dans une cage accrochée à la fenêtre chantaient joyeusement; tout était fête autour de moi et en moi, fête dans la nature et fête dans mon cœur.

« La mère du sacristain me donna des mûres, et je cueillis un bouquet. Au moment où j'étais là bien tranquille au soleil, le prêtre sortit de la maison; il venait de prendre son déjeuner, qu'on lui tient toujours préparé après la messe. La tête de ce moine est belle; jeune encore, ses yeux sont d'une extrême douceur. Les paroles qu'il avait prononcées rayonnaient sur son visage; je ne pus rien lui dire tant il m'inspirait de respect; il me regarda avec bonté. « Ah! déjà des mûres? » dit-il en apercevant les fruits. Je les lui présentai; il en accepta quelques-unes, et plaça mon bouquet dans sa manche; car mon saisissement avait été si grand en le voyant venir que, sans savoir ce que je faisais, je lui avais tendu les deux mains. Ses remerciements m'apprirent ce qui venait de se passer. Il s'éloigna, et

moi je restai là plantée debout à le regarder. Mais le chien l'accompagna très-poliment jusqu'à la porte, et j'entendis qu'il lui disait : « Allons, adieu, Lelaps; va-t-en à la maison. » J'étais heureuse, et bien plus satisfaite de ma matinée que de celles que je passe chaque jour sur la terrasse..... »

Dans ce simple récit d'une matinée passée chez le sacristain, ne trouve-t-on pas un charme tout allemand? Peut-être l'enchantement de Bettina à la vue de ce petit jardin, la joie qu'elle éprouve en regardant les fleurs de l'humble parterre, assise côte à côte près d'une pauvre vieille femme de campagne, paraîtront puérils à quelques-uns de nos lecteurs; mais quiconque a vécu en Allemagne comprendra sans peine une partie de ses émotions. Indépendamment des merveilleuses facultés de Bettina à tout poétiser, il est certain que les mêmes objets n'ont pas partout le même aspect, et le jardin du sacristain de Schlangenbad ne ressemblait pas, par exemple, je le gagerais bien, à celui d'un sacristain de la Brie. Je me rappelle qu'après avoir lu Werther en français je le trouvais parfaitement ridicule; en le lisant plus tard en allemand je compris la sensation que ce livre avait produite.

Voici maintenant venir le bal. La teinte poétique et tendre y est, si je ne me trompe, délicieusement indiquée; déjà la femme commence à se faire sentir avec une grâce un peu coquette. Cependant ici encore il ne faut pas oublier que c'est Bettina qui parle et qui agit. La coquetterie d'une jeune Française ne s'exercerait pas de cette manière; elle ne ferait pas du *sentiment* avec son jardinier, la chose est certaine, et je doute même que beaucoup de jeunes Allemandes s'arrêtassent, à cinq heures du matin, devant la cabane de Pierre ou de Jacques pour lui donner leur couronne. Mais Bettina ne ressemble qu'à elle-même, et c'est pour cela qu'il faut bien lui pardonner quelques excentricités.

« Ce matin je suis sortie pour commander une couronne de cinéraire d'après ton conseil, que, par parenthèse, je soupçonne fort Moritz [1] de t'avoir inspiré! Je trouvai le jardinier appuyé sur la porte qui conduit au bosquet, m'attendant sans nul doute, car je n'étais pas venue depuis deux jours. Mais hier

[1] Ce Moritz avait, je crois, aimé passionnément une sœur aînée de Bettina, morte à cette époque. On pourrait supposer cependant qu'il n'était pas tout à fait indifférent à l'esprit de la jeune sœur.

soir, avant de m'endormir, j'avais pris la ferme résolution de ne rendre personne malheureux, ou plutôt de donner en bonheur à chacun ce qui dépend de moi.... Écoute donc notre conversation. « J'ai une prière à faire à Antoine, dis-je en arrivant « (je ne lui parle jamais autrement, ne pouvant me décider à lui « dire *il*[1]). Je vais ce soir au bal, il me faut une couronne; « mais comme je ne suis pas bien joyeuse de danser, je désire « qu'elle soit triste, en cinéraire, par exemple, et sans aucune « fleur dedans. Avez-vous assez de cinéraire pour que nous « puissions nous en servir sans gâter le buisson? » Pour toute réponse il commença à casser les branches l'une après l'autre et à me les donner. J'étais assise sur le banc près de la serre chaude; Antoine, rassemblant, toujours en silence, les fleurs éparses çà et là, les réunit autour de moi, de sorte que je me trouvai enfermée comme dans un cercle de verdure et de parfums. Une belle fleur poupre, la fleur de la Passion, se penchait non loin de là; il la coupa, la posa sur la guirlande, et je l'y attachai; puis j'essayai si la couronne était assez grande. Alors, me la prenant des mains, notre jardinier releva sa manche, la mesura sur son bras nu, l'attacha lui-même solidement, retrancha les branches superflues et me la rendit. Tout cela s'était passé sans dire un mot. « Il fait bien beau aujourd'hui, observai-je « enfin; vous trouverai-je demain matin au jardin si je viens de « bonne heure?.... — Oh! demain, vous dormirez, après avoir « dansé toute la nuit. — Non, je reviens à onze heures et de- « mie, et vous pourrez m'entendre passer devant vos fenêtres; « je serai en cabriolet avec un seul cheval; vous verrez si je ne « tiens pas parole : tenez, voici ma main pour gage. » Il rougit quand je lui tendis la main en laissant tomber mon mouchoir qu'il ramassa de l'autre et me présenta. J'avais tout vu, je ne le repris pas. « Cette couronne est sans prix, continuai-je; vous « l'avez coupée du milieu de chaque buisson; comment puis-je « vous la payer? Il faudra que je vous la rende. — Oui, dit-il « avec précipitation, la couronne m'appartient. — Eh bien, « comptez-y, je vous la rapporterai. »

[1] Il y a trois manières de s'exprimer en allemand. L'intimité admet, comme en français, la seconde personne du singulier; en parlant à des supérieurs ou à des étrangers, on emploie toujours la troisième personne du pluriel; à des inférieurs, la troisième du singulier. Cette manière est dure et méprisante, quoique usitée; voilà pourquoi Bettina ne voulait pas s'en servir, ayant surtout résolu d'être aimable.

« Hier soir je partis pour le bal avec Antoinette, à sept heures et demie. A moitié route nous trouvâmes les gens de Moritz qui nous attendaient à cheval avec des torches pour accompagner notre voiture. De loin rien ne paraissait plus fantastique que ces lumières glissant à travers les arbres de la forêt. Le petit bois était illuminé avec des verres de couleur. Ah! ce spectacle, auquel souriaient d'innombrables étoiles, avait quelque chose de ravissant. Moritz nous reçut. « Que tout cela est joli! « lui dis-je. — Vraiment? Toi aussi tu es jolie. » Là dessus il s'éloigna. J'étais heureuse, et me souriais à moi-même. La danse m'éveilla de mon rêve et me le fit oublier dans sa réalité charmante. Cependant, perdue au milieu de ces joies, je ressentis soudain le frisson de la crainte, et les pensées de mort ensevelies dans mon sein répandirent autour de moi une teinte sombre. Ainsi la nuit succède au jour et le jour à la nuit; celle-ci, claire et brillante, fait pâlir les étoiles; celui-ci, obscur et froid, permet à peine au soleil de se faire sentir.

« Au souper, Moritz s'approcha; j'étais assise à une petite table, il se plaça près de moi. « Qui donc, me dit-il, s'est oc- « cupé aujourd'hui de ta toilette, si simple, si originale? Que « signifient cette écharpe et ces rubans bleus? et cette couronne « grisâtre, qui y a songé? » Je répondis en souriant : « *Gris de « cendre, joyeux et tendre* [1]; il faut bien que la rime ait frappé « agréablement vos oreilles. » Il s'en alla. Que penses-tu de ces demi-mots échangés à table devant tout le monde, et que personne ne comprenait, excepté moi? Ne croit-on pas sentir au visage la poussière des étamines soulevées par le vent d'occident? Car il faut toujours que nous prenions nos comparaisons dans la nature, chaque fois que nous nous sentons pénétrés d'un doux ravissement; rien autre chose ne peut peindre les émotions de l'âme. Aussi, s'agit-il de rendre vivant à mon esprit le mot qui agite mon cœur, alors je pense aux arbres fleuris dont la brise d'Orient m'apporte les parfums, et il me semble ressentir les frémissements du printemps.

« Nous partîmes. Mes belles-sœurs venaient d'abord; je les suivais, au grand air, dans le cabriolet de Georges. A ce moment, Moritz, faisant apporter son manteau, le mit sur mes pieds parce qu'il faisait froid; puis il me demanda si j'étais con-

[1] Ces mots sont en français dans l'original.

tente. « Oui, lui dis-je, tout était joli et parfaitement en har-
« monie : le tapis de gazon, les lumières étincelantes, les étoi-
« les au ciel, le bruissement du feuillage, le son des instruments
« et la musique plus pénétrante encore des douces paroles. » Il me pressa dans ses bras. « Tu étais la reine de la fête ; c'est pour
« toi que j'ai fait illuminer les bosquets et commandé les in-
« struments. Combien je suis heureux de te savoir satisfaite!
« Mais laisse-moi donc quelque chose comme récompense et
« comme souvenir de cette belle nuit. — Je n'ai rien ; que pour-
« rais-je vous donner ? — Ta couronne te sied trop bien, je n'en
« veux pas. Donne-moi ton écharpe. » Je la lui remis.

« Quatre cavaliers nous précédaient dans le bois avec des torches. Qu'était-ce donc? un rêve. L'ombre succédait à la lumière, les arbres étincelaient et rentraient soudain dans la nuit. On aurait dit une gageure à laquelle moi-même je commençais à m'intéresser, lorsqu'en sortant du bois nous aperçûmes la lune qui venait de se lever ; alors les cavaliers nous quittèrent. Je les suivis longtemps du regard, éblouie des jets de lumière qui s'échappaient comme des flèches sur leur passage. « Grave
« bien ce souvenir dans ton cœur, me dis-je à moi-même ; voilà
« ta vie. Ton esprit, comme un dragon de feu, parcourt la na-
« ture dans son obscure immensité ; il promène sur la surface,
« mais sans l'endommager, ses lèvres brûlantes et altérées. Le
« dragon n'est ni féroce ni venimeux ; doux et apprivoisé, au
« contraire, il décrit dans les airs des cercles égaux ; ses feux,
« comme une lave paisible, tombent dans les ruisseaux du che-
« min, et son haleine enflammée s'éteint dans les vapeurs de la
« nuit. Oui, le dragon est tendre et aimant, mais personne ne
« veut le comprendre ; tous le craignent et s'en éloignent, ex-
« cepté toi, ma Caroline ; seule tu ne le repousses pas, seule tu
« le caresses, et ta main indulgente recueille avec complaisance
« les étincelles qu'il laisse échapper. » Sortant alors de mon rêve, je pris les rênes des mains du domestique et guidai le cheval à travers la plaine, nageant dans une atmosphère lumineuse. Quelle jouissance! mille sensations de bonheur m'agitaient à la fois! Nous avons lu Pindare ensemble ; l'enthousiasme coulait de tes lèvres et pénétrait dans mon sein ; te le rappelles-tu? C'était le soir, la lumière était éteinte ; l'âme émue, tu répétais les vers dans un rhythme fortement cadencé, à l'endroit où j'avais laissé tomber la mesure ; alors,

moi, à la lueur de la lampe; je repris le livre et continuai la lecture. Eh bien, hier, dans le profond silence de la nuit, les derniers vers se présentèrent à ma pensée; je me mis à les chanter, et ma voix, s'élevant par intervalles, se perdit dans la vaste solitude des champs.... « Entends-tu l'hymne antique de « Latone? » m'écriai-je... Et ainsi préoccupée, toutes les cordes de mon esprit vibraient, semblables aux cordes de la harpe sonore, sous la pression habile d'une main inspirée. Heureuse nuit! Rempli de joyeuses espérances, mon cœur s'épanouissait comme s'épanouit la fleur au souffle du midi.

« J'arrivai à Offenbach : au lieu de suivre la rue de l'Eglise, je tournai à gauche; le domestique voulut saisir les rênes croyant que je me trompais de route, mais je l'en empêchai, et je me dirigeai vers le bosquet où les peupliers, par un doux frémissement, semblèrent me souhaiter la bien-venue. Je pris le chemin étroit qui conduit à la maison d'Antoine; je lui avais promis de rentrer à onze heures et demie, il en était trois; le jour commençait à poindre. Le jardinier était devant sa porte; il ôta son bonnet en m'entendant approcher. « Bonjour, lui dis-« je; aujourd'hui je ne viendrai pas dans le jardin, je dormirai; « mais voici votre couronne. » A ces mots je tournai bride, heureuse d'avoir rempli ma promesse, car tout le long du chemin j'avais été tourmentée d'incertitude à ce sujet. « L'écharpe à « Moritz, la couronne au jardinier, » répétais-je toujours; et une voix intérieure me disait : « Pourquoi en serait-il privé? « Ne lui appartient-elle pas? Ne la lui as-tu pas promise? » Puis je sentais sa douleur si je manquais à ma parole. D'ailleurs comment le faire sans recourir à quelque tromperie, sans dire, par exemple, que la couronne était perdue ou gâtée, et cette double marque d'indifférence ne devait-elle pas doublement l'affliger? Non, il fallait la lui donner. Aussi je me sentis en paix avec moi-même quand je la vis entre ses mains. A ce moment le ciel se teignit des couleurs empourprées du matin..... L'écharpe à Moritz, à lui la couronne! Oui, tous deux avaient droit à cette marque de souvenir, car tous deux sont les messagers du génie poétique qui, alors que les hommes m'oublient, pénètrent silencieusement dans mon sein . . . . . .
. . . . . »

Si nous consultions seulement le plaisir que nous a fait éprouver la lecture du recueil où nous puisons presque au hasard,

nous citerions encore beaucoup, car nous n'avons pas montré sous toutes ses faces l'esprit de Bettina, dans lequel la finesse espiègle le dispute à la tendresse poétique. Pour achever de la faire connaître, il faudrait raconter ses charmantes malices à propos d'un certain Herr von Bostel, ami de la maison, et d'un pauvre chambellan *rouge comme une écrevisse*, qui, aux eaux, avait eu, je crois, le malheur de s'éprendre de notre héroïne, tandis qu'elle se promenait négligemment, en jupon court, à travers les corridors de l'auberge. Mais les bornes d'un article sont fort limitées, et avant de terminer nous voulons dire quelques mots de Caroline Günderode, cette jeune fille dont les lettres révèlent un talent à la fois si sérieux et si élevé.

Que faisait-elle, tandis que Bettina lui racontait sa vie? Tour à tour occupée d'études philosophiques ou poétiques, lisant les anciens et les modernes, Platon et Kant, Homère et Goethe, elle lui communiquait aussi le fruit de ses veilles plus austères, ajoutant souvent à ses lettres, sous forme de complément, quelque morceau de poésie ou quelque essai philosophique. Mais, hélas! vainement cherchait-elle à captiver sa pensée, à la fixer dans le domaine purement intellectuel; toutes les puissances de la vie étaient concentrées dans son âme ardente et s'y consumaient silencieusement. Tandis que l'insouciante Bettina livrait à tous les vents du ciel les parfums de son cœur, comme l'enfant joyeux sème à pleines mains sur son passage les fleurs de la prairie, Caroline amassait en secret la douleur, douleur amère, profonde, qui devait la dévorer. Dans ses moments de rêveuse tristesse elle recourait à la poésie et soulageait son âme par des chants d'une gravité douce. Les compositions de la jeune chanoinesse portent un cachet d'élévation et de mélancolie sévère, où règne, avec le sentiment de l'infini, une sorte de lassitude dédaigneuse pour le néant des choses de cette vie. « Beaucoup apprendre, beaucoup comprendre, puis tôt mourir, » répétait-elle souvent. On possède d'elle un recueil de vers dont les beautés doivent faire doublement regretter aux amis de l'art sérieux qu'un talent si distingué n'ait pas eu le temps de se développer et de mûrir.

Bettina partit à l'automne pour Marbourg, où son beau-frère, M. de Savigny, était professeur; elle y resta tout l'hiver. D'abord les lettres de Caroline se succédèrent régulièrement, puis tout à coup elles cessèrent. En vain Bettina la supplia de lui

donner une marque de souvenir ; en vain lui écrivit-elle d'avoir pitié de sa douleur ; deux mois s'écoulèrent sans qu'une seule ligne vînt la consoler. De retour à Francfort, elle court au *Damenstift*, et se précipite dans l'appartement de son amie. « Günderode, s'écrie-t-elle, puis-je entrer ? » Caroline la regarde froidement et se détourne. « Oh ! Günderode, seulement un mot, et je m'élance dans tes bras. — Non, dit enfin celle-ci ; éloignez-vous, nous devons nous séparer. — Que signifie ce langage ? — Il signifie que nous nous sommes trompées sur notre affection et que nous n'avons plus rien de commun ensemble. » Folle de douleur, Bettina se retire, non sans conserver encore l'espoir de recouvrer une amitié qui lui était si précieuse ; il lui fallut y renoncer cependant : l'intervention d'une tierce personne n'amena aucun résultat.

Caroline quitta Francfort peu de jours après pour aller dans le Rheingau. Elle y était depuis quelques semaines quand Bettina partit à son tour avec un de ses frères pour les bords du Rhin. Arrivés à Geisenheim, ils s'arrêtèrent dans l'intention d'y passer la nuit, et en attendant le souper la jeune Bettina se mit à la fenêtre, regardant les eaux du fleuve où se reflétait la clarté de la lune. La fille de l'auberge qui dressait la table dit alors : « Hier « une belle jeune dame, qui était ici depuis six semaines, s'est « tuée près de Winckel. Après avoir fait une très-longue pro- « menade, elle revint à la maison pour prendre un mouchoir. « Le soir on la chercha inutilement, et le matin on l'aperçut parmi « les oseraies ; elle avait attaché autour de son cou son mou- « choir rempli de pierres, sans doute dans l'espoir de rester « au fond de l'eau ; mais s'étant frappée au cœur, elle tomba « en arrière. Un paysan la trouva ainsi, le poignard encore « dans la blessure ; il le retira et le jeta dans le Rhin. Des « bateliers, le voyant tomber, approchèrent et aidèrent à porter « le corps à la ville... »

Ce corps, c'était celui de Caroline Günderode.... Alors seulement Bettina comprit sa froideur et son changement, en se rappelant les paroles qu'elle lui avait dites un jour : « Quand la « résolution de mourir sera bien arrêtée dans mon esprit, je « romprai notre amitié. »

Que différente nous apparaît la destinée de ces deux jeunes filles, réunies un moment par une tendre affection, et si vite

séparées! que de prévisions mises en défaut! Celle dont les excentricités inspiraient des craintes sérieuses a suivi la route tracée; elle a gardé son rang dans le monde, sa place au foyer domestique; l'autre qui, par sa raison précoce, sa noble intelligence, semblait appelée à exercer sur la société une salutaire influence, a quitté la vie violemment, en foulant aux pieds les lois divines et les liens de l'humanité. Mais jetons un voile sur cette douloureuse histoire. Quand la triste et pensive figure de Caroline Günderode se présente à nous, un sentiment de tendre compassion s'empare de notre cœur, et nous tombons à genoux pour implorer du ciel le pardon de cette infortunée.

Que devint Bettina cependant après cette perte cruelle? Se consola-t-elle vite? Nous ne voulons pas le croire. Il y a de saintes tendresses dont la trace, gravée au fond du cœur, ne s'efface jamais. D'ailleurs, la preuve que le souvenir de ces premières affections résista à l'action du temps, c'est le soin qu'elle apporta à conserver les lettres de son amie, publiées avec les siennes. L'apparition de cette correspondance produisit une vive sensation à Francfort, où réside encore la famille de la jeune chanoinesse, et où les regrets causés par sa mort ne sont point effacés. Pour nous, qui ne pouvons et ne voulons la considérer que sous le rapport de l'intérêt que nous y avons trouvé, nous n'hésitons point à remercier celle qui s'en est faite l'éditeur. Sans doute nous aurions désiré que ce recueil, publié à loisir, eût été soumis à des corrections plus sévères, et nous croyons que la femme d'expérience et de goût aurait dû retrancher le trop-plein des pages un peu confuses échappées à la jeune fille, souvent au hasard, toujours à la hâte; mais ce défaut, quelque sensible qu'il soit, ne détruit point cependant le mérite et le charme de l'ensemble.

En nous révélant les clartés poétiques qui illuminèrent les premiers pas de la jeune Brentano, ce livre sert encore à nous montrer le fil mystérieux qui la conduisit bientôt vers une autre affection. Tout le monde connaît maintenant en France le lien qui a existé entre Bettina et le poëte Goethe, grâce à la *Correspondance de Goethe avec un enfant* dont nous parlions au commencement de ce travail. L'enfant avait dix-sept ans! Mais cette liaison étrange, où toutes les facultés aimantes de la jeune fille paraissent avoir été absorbées par le vieillard, devenu l'objet d'un culte passionné, ne peut être comprise,

expliquée, qu'à l'aide d'une connaissance préliminaire du caractère de Bettina. Cette connaissance s'acquiert seulement par la lecture des deux petits volumes intitulés : *Die Günderode*. . . . . .

Depuis ces jours de naïveté et de tendresse, qui virent aux pieds de l'auteur de *Faust* la jeune et impressionnable sœur de Clément Brentano, les années ont marché. Un homme d'esprit a osé affronter, malgré les prédictions de la famille, le brouet des Spartiates, et l'étourdie Bettina est devenue Mme d'Arnim. En est-elle pour cela moins vive, moins originale, moins facilement entraînée dans les régions spéculatives? Nous ne le pensons pas. On nous a même raconté certaines bizarreries, certaines singularités qui justifient notre opinion sous ce rapport. Dernièrement Mme d'Arnim a entrepris d'écrire un livre *sérieux* dans le dessein avoué de travailler à l'amélioration du genre humain. Certes le but est louable et mérite attention. Cependant elle y a entassé, dit-on, tant de questions, tant de problèmes insolubles, elle a donné à tout cela un titre si étrange [1], que l'excentrique Bettina se retrouve tout entière, et qu'on la soupçonnerait volontiers de faire ici une espièglerie au roi de Prusse, comme elle en faisait jadis aux graves personnages de sa société intime. La critique l'a pris au sérieux; elle a sévèrement admonesté l'auteur de cette outrecuidance littéraire, de cette intempérance de plume, et ne lui a épargné ni les remontrances ni le blâme. La critique a-t-elle été trop dure? Hélas! elle a été désenchantée, et le désenchantement ne pardonne pas si facilement. Aussi pourquoi cette brusque métamorphose? Tandis que nous prenions plaisir à suivre la jeune fille capricieuse et légère à travers les sentiers fleuris de la forêt, la jeune fille disparaît et fait place à une vieille femme toute remplie de projets, de considérations, d'utopies; tandis que nous prêtions l'oreille au murmure du ruisseau, au bourdonnement de l'abeille, on nous réveille de notre douce extase pour nous ramener sans transition au feuilleton humanitaire, à la réforme sociale, pénale, qui sait? peut-être même électorale! et à toutes les réformes dont on nous entretient chaque matin, sous prétexte de progrès et d'amélioration.

Bettina, Bettina, poëte charmant et folâtre, pourquoi n'être

[1] *Dies Buch gehoert dem Kœnig!* Berlin, 1844. — Ce livre appartient au roi.

pas restée sur la montagne où l'oiseau repose et l'herbe frémit? Que la douce et grave Caroline ait jeté un regard profond et attristé sur les misères et les douleurs de ce monde, c'était son rôle et son droit; qu'elle ait méconnu les saintes lois de la religion en tournant contre elle-même une main coupable, hélas! c'est son malheur; mais vous, Bettina, vous deviez respecter en vous l'enfant de nos rêves et ne chercher à adoucir nos maux que par vos chants.

A. A.

---

# PIE V ET L'INTOLÉRANCE.

L'unité religieuse de l'Europe était brisée depuis un demi-siècle. Tous les Etats du Nord avaient suivi leurs princes dans les voies de la Réforme; l'Angleterre, après quelques alternatives, s'affermissait dans le schisme sous l'autorité d'Elisabeth, et la faible femme en qui se personnifiaient les résistances catholiques, la royale victime dont les malheurs devaient purifier et ennoblir la mémoire, Marie Stuart commençait la chaîne lamentable de ses infortunes. Le continent était déchiré par les discordes religieuses et les guerres civiles; parmi les rois qui conservaient encore le nom de catholiques, la plupart hésitaient dans leur attachement au Saint-Siége : Sigismond de Pologne, Maximilien d'Autriche penchaient visiblement vers les novateurs; en France, une femme sans convictions, dévouée pourtant au noble but de sauver le trône menacé de ses fils, Catherine de Médicis louvoyait sans cesse entre les partis contraires, et, peu soucieuse de l'orthodoxie, voulait appliquer jusque dans le domaine du dogme le système de transaction qui fut le rêve de toute sa vie. Presque seul entre les souverains, Philippe II d'Espagne gardait à la Papauté une fidélité inviolable, et rendait sa cause solidaire de celle du Catholicisme. Et tandis que l'Europe chrétienne était en proie à ces divisions, l'ennemi commun s'apprêtait à en profiter; l'islamisme, délivré du vautour des croisades qui lui avait si longtemps rongé le cœur, avait repris ses projets d'envahissement, et le vieux Soliman, ayant à venger la honte récente du siége de Malte, s'avançait en conquérant par les frontières de la Hongrie. C'est dans ces conjonctures qu'un conclave était assemblé à Rome, et que le choix des cardinaux allait arracher à sa cellule, pour l'élever sur le trône pontifical, un Italien de naissance obscure, un moine consumé par les macérations, un vieillard débile et déjà attaqué d'une maladie mortelle, Michel Ghislieri. Jamais homme ne se vit imposer un fardeau plus disproportionné à ses forces. Mais ce vieillard débile avait

à sa disposition la foi qui transporte les montagnes. Armé de ce levier, il entreprit résolument la tâche formidable qui lui était confiée. Avec quelle activité, quelle énergie, quel talent, quel inflexible courage, quelle persévérance, quel succès enfin il s'en acquitta, l'histoire de ses six ans de règne le dit à chaque page. Quand il mourut, l'hérésie avait reculé; la Pologne, la Bavière et l'Autriche étaient indissolublement rattachées à la communion romaine; les catholiques de France, se défiant à bon droit des hésitations de la royauté, allaient se liguer pour sauver eux-mêmes leur croyance; l'Eglise, en corrigeant les abus, enlevait à la Réforme son meilleur prétexte; le sabre de Mahomet rentrait dans le fourreau, et les acclamations de la victoire de Lépante retentissaient encore autour du lit du Pontife.

L'Eglise reconnaissante l'a mis au nombre des saints. Les écrivains protestants, les historiens philosophes ont poursuivi sa mémoire d'imprécations et d'injures; et depuis trois siècles cette grande figure papale est en butte aux contradictions passionnées de la louange et de l'outrage. Le temps d'une appréciation calme est-il venu? Il est plus facile de rendre justice à son glorieux prédécesseur Grégoire VII, qui, à une époque de barbarie, se fit le champion du faible contre le puissant, de l'esprit contre la matière, de la conscience contre la force brutale. Mais l'intime allié de Philippe II, l'inquisiteur inexorable qui combattit l'hérésie par le glaive et le bûcher, qui, en France, intervint à main armée dans la querelle religieuse, et ne cessa de réclamer, avec les supplications les plus pressantes, des mesures d'extermination contre les sectateurs de la Réforme, comment trouverait-il grâce, malgré l'héroïsme de ses vertus privées, devant la mansuétude de nos mœurs?

Pourtant, ce n'est pas avec les mœurs de notre époque qu'il faut juger les hommes d'un autre âge. Il y a, dans le code de la conscience, des lois absolues, immuables, indépendantes des temps et des lieux : c'est ce qui fait notre dignité et notre grandeur. Il y en a d'autres mobiles, équivoques, et dont l'interprétation varie suivant l'état des sociétés : c'est ce qui nous rappelle notre infirmité et notre déchéance. La même époque, le même pays renferment plusieurs sociétés distinctes que régissent des lois différentes; par exemple la société civile et la société militaire. Nous entendons dire qu'au milieu de nous, pour une faute légère, un mouvement de vivacité, qui serait presque impuni chez un homme revêtu d'un habit bourgeois, un autre homme, revêtu d'un autre habit, a été condamné à mort. Nous plaignons le malheureux qu'on entraîne au supplice; volontiers nous solliciterons sa grâce, mais notre conscience ne se révolte pas; nous n'accusons de cruauté ni la loi qui l'atteint, ni les juges qui pronon-

cent la sentence, ni les soldats qui l'exécutent. Si, en pleine paix, l'intérêt abstrait de la discipline est assez puissant pour nous faire accepter de telles rigueurs, que sera-ce donc en présence de l'ennemi? Alors non-seulement nous approuverons le châtiment qui frappe les mutins et les traîtres; mais encore nous aurons perdu tout sentiment de commisération pour les coupables. Et la guerre en elle-même, quel plus effroyable renversement des lois ordinaires de la conscience? Quoi de plus navrant pour la pensée que ces embuscades, ces pillages, ces razzias, ces égorgements, ces incendies, ces trophées de têtes coupées dont se compose la gloire? Nous lisons, dans un orgueilleux bulletin, qu'un de nos amis a commis de sa main tant de meurtres, et aussitôt, oubliant nos idées généreuses de progrès cosmopolite, laissant inachevée une page sur la fraternité universelle, nous courons féliciter la femme et la sœur de l'heureux meurtrier, et, à son retour, nous nous empressons d'aller au-devant de lui pour serrer plus tôt sa main sanglante. De grâce, rendons justice aux nécessités du passé comme à celles du présent. Gardons toutes nos idées généreuses; réjouissons-nous d'être nés dans un temps où la lutte des doctrines peut être pacifique, où la vérité ne veut triompher que par la persuasion; mais sachons comprendre que, pour la société belligérante du XVI^e siècle, un hérétique était bien un mutin aussi coupable, un ennemi aussi dangereux que l'est aujourd'hui le soldat qui oublie un moment le respect dû au grade, ou le pauvre Arabe du désert.

L'Europe chrétienne, en effet, était, depuis le commencement du moyen âge, une confédération belliqueuse, toujours armée pour se défendre contre l'invasion du Croissant. Le chef suprême de cette confédération était à Rome, et ce sera un éternel honneur pour la Papauté d'avoir conçu ce plan magnifique, et de l'avoir réalisé à travers tous les obstacles que lui opposaient l'orgueil et les rivalités des rois, les ardentes convoitises, les passions brutales des seigneurs, les antipathies des races. Les Papes se sont dévoués à prêcher l'union entre les peuples chrétiens, à concilier leurs différends, à réprimer les ambitions illégitimes, à imposer d'autorité la paix ou au moins la trêve de Dieu aux querelles des barons et des princes, à réunir en faisceau leurs efforts, à proposer pour but commun, à toutes ces activités encore voisines de la barbarie, le salut de tous. On oublie trop de nos jours, à voir la décrépitude de l'empire de Mahomet, ce qu'il y eut autrefois d'irrésistible dans ce fanatisme de la conquête. La dictature de la Papauté a pu seule sauver l'Europe. L'assentiment des peuples a justifié en principe la prise de possession de cette dictature : la grandeur du bienfait doit rendre indulgent pour les excès qui furent commis en l'exerçant. Les croisades, qui transportaient le

champ de bataille sur le territoire ennemi, furent le moyen héroïque choisi pour la défense de l'Europe : ce fut le renouvellement de la pensée de Scipion pour le salut de la nouvelle Rome. Malgré les exhortations incessantes des Pontifes, les divisions des chefs firent avorter la plupart de ces expéditions ; mais, comme le remarque excellemment Joseph de Maistre, si aucune d'elles n'a réussi, *toutes ont réussi*, car l'Europe est restée chrétienne. Or, quand vint le XVI^e siècle, l'enthousiasme des croisades était éteint, la confédération chrétienne allait se dissolvant de jour en jour, les princes guerroyaient les uns contre les autres, et à toutes les causes de discordes que fournissaient abondamment les passions des hommes s'en ajoutait une plus profonde, plus permanente : la réforme religieuse. Et cependant un orage formidable grondait à l'Orient. Rhodes avait succombé, à la honte de l'Europe entière, qui ne fit rien pour soutenir sa glorieuse arrière-garde. Soliman accueillait avidement les nouvelles qui lui arrivaient des progrès du protestantisme. Luther avait dit : « C'est un péché de combattre les Turcs, » et il voyait en eux les instruments de la Providence. Soliman, à son tour, disait de Luther : « Voilà un grand homme, qui poussera fort la chrétienté à sa ruine. » L'invasion mahométane, une première fois repoussée par Charles-Martel, tenue en échec pendant si longtemps par les agressions désordonnées des croisades, allait donc saisir enfin sa proie. A ce moment solennel, que devait faire la Papauté? Fallait-il qu'elle abdiquât sa haute magistrature politique pour se renfermer dans le sanctuaire, comme un général qui abandonnerait le commandement en face de l'ennemi? Pie V ne le pensa pas ; il se roidit contre l'obstacle ; il puisa dans l'excès du danger l'excès du courage ; il défendit la chrétienté comme Villiers de l'Ile-Adam avait défendu Rhodes, avec le même dévouement, la même intrépidité : plus heureux que le grand-maître il ne capitula jamais !

Tous les actes de son règne attestent cette constante et légitime préoccupation : la crainte de l'invasion ottomane. A ce point de vue, qui fut le sien, et dont on ne saurait contester la justesse, on comprend les rigueurs déployées contre l'hérésie, révolte intestine qu'il importait d'étouffer à tout prix ; on comprend l'inquisition, puissante institution de police, qui atteignait la révolte dans son germe même. Le gouverneur d'une ville assiégée a droit d'être vigilant à déjouer les complots, sévère à châtier les séditions ; il est innocent des erreurs de ses agents et des écarts de leur zèle. Ajoutons qu'à l'avénement de Pie V l'hérésie avait encore une excuse de moins que sous ses prédécesseurs. Le concile de Trente venait d'achever ses mémorables travaux ; cette assemblée, convoquée à la demande des ré-

formateurs, qui appelaient sans cesse des décisions du Pape à celles du futur concile, avait résolu toutes les questions controversées; le dogme était fixé, la discipline raffermie; les scandales de la cour de Rome avaient fait place aux plus austères vertus, et un nouvel épanouissement de foi, de sainteté, de perfection évangélique s'opérait au sein du Catholicisme. La réforme des abus, si vivement sollicitée, était accomplie par l'Eglise même, qui donnait satisfaction à toutes les exigences légitimes de la conscience publique. Le protestantisme perdait donc sa signification et sa cause premières. Ce n'était plus une réclamation, c'était une révolte.

Ces réflexions nous ont été inspirées par l'*Histoire de Pie V*, qu'a publiée récemment M. le vicomte de Falloux[1]. En l'étudiant, on se heurte tout d'abord à ces deux pierres d'achoppement de nos principes et de nos mœurs : l'inquisition et les guerres religieuses. M. de Falloux n'a pu les éviter, ou plutôt ne l'a pas voulu; car, chez lui, l'admiration la plus vive pour son héros n'exclut pas la loyauté de l'historien. Il n'avait pris la plume que pour louer; il s'est trouvé contraint, par les susceptibilités de l'opinion publique dont il a prévu l'explosion, à justifier et presque à excuser. Mais cette justification nous a paru un peu timide, un peu embarrassée. « Il serait impos-« sible, dit M. de Falloux, d'aborder une justification avec les termes « et dans les données de nos jugements actuels. » Et plus loin : « La « tolérance n'était pas connue des siècles de foi, et le sentiment que « ce mot nouveau représente ne peut être rangé parmi les vertus que « dans un siècle de doute. » Nous ne saurions admettre ces propositions. Nous croyons qu'on peut justifier Pie V avec les termes de nos jugements actuels, à la seule condition qu'on le montre ce qu'il était en effet : le magistrat suprême d'une société qu'il avait mission de préserver d'une ruine imminente. C'est ce que nous avons essayé de faire, et ce que l'auteur a fait lui-même en plusieurs endroits. Quant à la tolérance, nous ne consentirons jamais à en attribuer le monopole aux siècles de doute : ce serait leur laisser un trop grand honneur. Comment d'ailleurs la tolérance serait-elle une vertu, là où elle n'est que le résultat nécessaire de l'incertitude des opinions? Si le mot est nouveau, le sentiment qu'il représente n'est que renouvelé; il fut connu sous Constantin et ses successeurs immédiats; il fut connu même d'un des plus dangereux ennemis du Christianisme, de Julien l'Apostat. Il fut confusément pratiqué sous nos rois des deux premières races : c'est seulement quand régnait le fils de Hugues Capet qu'eut lieu en France la première exécution pour crime d'hérésie; et,

[1] 2 vol. in-8°, chez Sagnier et Bray, rue des Saints-Pères, 61.

comme pour témoigner que cette exécution était la conséquence d'un nouvel état social, elle fut ordonnée par le plus doux et le meilleur des princes. Alors en effet commençait la monarchie théocratique : la religion se confondant avec la politique, l'hérésie devénait un crime justiciable du bras séculier. C'est cet ordre social qui se déchirait au XVI^e siècle, et que Pie V personnifiait encore ; aussi fut-il intolérant comme saint Louis et comme le pieux Robert. La plupart des Etats protestants gardèrent l'idée théocratique, mais mutilée, étroite, mesquine et dépouillée du caractère auguste de l'universalité ; du moment où il y eut des gouvernements constitués sur la religion réformée, les principes invoqués par les protestants, les libertés de conscience, de culte, de prédication, etc., furent bien vite mis en oubli ; la Suède, la Prusse, l'Angleterre furent et sont encore intolérantes, à des degrés différents. Peu importe ici la sévérité plus ou moins grande des mesures adoptées contre les dissidents : la répression s'est adoucie avec les mœurs, comme tout le reste de la législation ; ce qu'il suffit de constater, c'est que, partout où la politique ne s'est pas séparée de la religion, l'intolérance religieuse a été la loi des sociétés. En France, aujourd'hui, cette séparation de l'Eglise et de l'Etat, du spirituel et du temporel, est à peu près accomplie : voilà pourquoi toutes les croyances ont les mêmes droits et les mêmes libertés. La tolérance dont nous jouissons n'est donc pas un bienfait du scepticisme, mais de l'indépendance réciproque de l'autel et du trône. M. de Falloux semble dire, et ce n'est pas sans doute sa pensée, qu'un nouveau développement de la foi ramènerait l'intolérance religieuse : il n'en est rien, Dieu merci. La foi peut reprendre ses conquêtes, regagner les esprits un à un par la force du prosélytisme, sans que désormais on ait à craindre qu'elle rouvre les cachots ou qu'elle rallume les bûchers.

Mais si M. de Falloux ne paraît pas avoir posé une main assez ferme sur le principe de l'intolérance catholique au XVI^e siècle, en revanche il a justifié historiquement, d'une manière complète et saisissante, l'application qui en fut faite par Pie V. Jamais la grande âme du Pontife n'obéit à d'autre mobile qu'à celui du devoir ; jamais il ne connut les passions de l'homme ; jamais il ne mit en balance les intérêts mêmes de sa souveraineté temporelle avec les intérêts généraux de la société catholique. Les développements que M. de Falloux a consacrés à l'exposition du rôle rempli par Pie V dans les troubles de la France ne méritent que des éloges. A la politique tortueuse de Catherine, que devait couronner l'abominable massacre de la Saint-Barthélemy, il oppose la rectitude austère des conseils du Pontife, recommandant, à la vérité, de pousser avec vigueur la guerre contre les

huguenots, appuyant ses exhortations de l'envoi d'un corps de troupes dont le concours ne fut pas sans gloire aux journées de Jarnac et de Montcontour, mais toujours aussi sincère, aussi convaincu, aussi droit que la reine-mère était astucieuse. « Pie V et Catherine de Médicis, dit fort bien M. de Falloux, n'entendaient pas la guerre de la « même façon. Pie V n'avait pas pris les armes pour que l'ascendant « des Guise l'emportât sur l'ascendant des Coligny, et il n'était pas « d'avis qu'on les déposât pour un si mince succès. Il voulait que l'É- « glise conservât, sur le trône de France, un fils très-chrétien ; il vou- « lait que ce noble pays guérît à jamais les blessures d'où s'échap- « pait à flot le plus pur de son sang; que le corps entier de la nation « enfin, redevenu sain et libre, reprît le pas dans la marche euro- « péenne, et, d'un de ses élans accoutumés, entraînât avec lui, à « l'encontre des hordes musulmanes, les masses réconciliées du Chris- « tianisme. Pie V ne prétendait rien de plus, et ne consentait à rien « de moins. » Voilà incontestablement, dans la vérité historique, quelle fut la politique de Pie V. M. de Falloux le démontre surabondamment par les faits, par les correspondances, par un heureux choix de textes dont on ne saurait rompre le faisceau, et certes il a droit d'être fier, pour le héros de son livre, de ce grand et noble but, poursuivi avec une loyale persévérance.

Autre était le but, autre aussi fut le rôle de Catherine. Pour celle-ci il ne s'agissait que de défendre son pouvoir et le trône de ses fils contre les influences tour à tour prépondérantes de telle ou telle faction; elle s'y employa par la ruse, les compromis, les expédients. A laquelle des deux politiques si distinctes faut-il faire remonter la responsabilité de la plus triste page de nos annales, de la Saint-Barthélemy? Cette nuit fatale a laissé dans notre histoire une trace de fange et de sang qui ne sera jamais effacée, mais que le XVIII^e siècle a élargie outre mesure. Bien des gens en sont encore à la version de *la Henriade:* il convient d'étudier d'une manière plus sérieuse les causes et les circonstances de la catastrophe. Les lecteurs de cette Revue connaissent la discussion savante et approfondie à laquelle M. de Falloux s'est livré sur un sujet que trop longtemps l'on n'a abordé qu'avec des déclamations. Les conclusions auxquelles il est arrivé étaient déjà acquises à la critique moderne; M. de Falloux les a déduites avec une grande force d'argumentation, et les a corroborées par les résultats précieux de quelques recherches qui lui appartiennent en propre.

Le rôle politique de Pie V et sa participation aux guerres religieuses sont les seuls côtés de son histoire qui aient pu donner lieu à la controverse et fournir des prétextes aux attaques de ses ennemis. Par ailleurs, la malignité la plus résolue ne trouverait pas prise: il n'y a

place que pour l'admiration. On ne peut entreprendre ici la nomenclature des excellentes vertus de cette âme si fervente et si pure; pareille énumération ressemblerait nécessairement à une litanie. Depuis son berceau jusqu'à sa tombe, enfant, humble moine, cardinal ou Pape, Michel Ghislieri apparaît toujours le front ceint d'une auréole; c'est l'homme transfiguré par la foi et ravi dans des régions supérieures à l'humanité; c'est bien véritablemnet le *saint*, si nous pouvons encore comprendre l'idée qu'exprime ce mot mystérieux et indéfinissable. M. de Falloux, qui a présenté en historien le tableau du règne du souverain Pontife, a aussi écrit avec une candeur d'agiographe *la vie du saint;* il a entremêlé au récit d'événements européens les détails biographiques, les anecdotes édifiantes, les miracles affirmés par la tradition. Nous nous bornerons à indiquer cette face de son livre qui échappe à la critique. Mais nous ne prendrons pas congé de Pie V sans rappeler son plus beau titre de gloire aux yeux de la civilisation moderne. On l'a vu, et nous insistons de nouveau sur ce point, Pie V fut constamment préoccupé du péril que l'islamisme faisait courir à la chrétienté, divisée contre elle-même. Au milieu de ses pratiques de dévotion, de ses macérations d'anachorète, des soins donnés au gouvernement temporel de ses Etats et à l'accomplissement des devoirs spirituels de sa charge; en même temps qu'il défendait le dogme ébranlé, qu'il faisait exécuter les décrets du concile de Trente, dont il complétait l'œuvre en réformant la discipline et la liturgie, l'infatigable vieillard poursuivait la réalisation de son vœu le plus cher, et soufflait à pleine poitrine sur la cendre encore tiède des croisades. Il eut la joie suprême d'en faire jaillir quelques étincelles qui rallumèrent un dernier et magnifique embrasement. Le temps était loin où à la voix d'un Pierre l'Ermite ou d'un saint Bernard tout l'Occident réconcilié se précipitait sur l'Asie; ce n'était plus dans les chaires et sur les places publiques, c'était dans les chancelleries des rois que les envoyés du Pontife avaient à prêcher la guerre sainte; partout ils rencontraient des excuses respectueuses, des demandes d'ajournement ou des refus formels; les obstacles se multipliaient et eussent lassé tout autre courage. Mais Pie V luttait avec l'obstacle comme l'aigle avec la tempête. A force d'instances et de supplications, d'habileté et de génie, il réussit à former une imposante ligue maritime, et les galères chrétiennes allèrent détruire devant Lépante la flotte et le prestige des Turcs. Il n'y a pas, dans toute l'histoire du XVI^e siècle, de plus brillant épisode que cette mémorable expédition, dont un Pape mourant était l'âme et le chef. M. de Falloux l'a racontée avec une verve émouvante de style et lui a consacré les meilleures pages de son livre. Emporté par son enthousiasme, il s'oublie jusqu'à dire: « *notre* aile gauche... »

en parlant des dispositions de la flotte confédérée. C'est qu'en effet la chrétienté et la civilisation tout entières étaient intéressées dans ce drame de quelques heures qui se jouait sur les flots de Lépante. Mais si la France a eu sa part des profits de la victoire, les querelles intestines qui dévoraient toute son activité ne permirent pas qu'elle en eût aucune à la gloire du triomphe; le duc d'Anjou, un descendant de saint Louis, déclina l'honneur qui lui fut offert de conduire au combat les derniers des croisés, et parmi tous ces *Francs* qui fermèrent si glorieusement l'ère ouverte par Godefroi de Bouillon, il n'y avait pas un Français!

Le protestantisme aura beau faire, il n'empêchera pas que son plus opiniâtre et plus redoutable ennemi au XVI^e siècle ait été le plus grand bienfaiteur de l'Europe; il ne parviendra pas à dépouiller de son auréole le front du dernier Pontife canonisé. Luther, Calvin, Henri VIII, quels hommes à opposer à Pie V! N'abusons pas de nos avantages; ne comparons pas les mœurs privées : le résultat de la comparaison serait trop humiliant pour la Réforme. Mais si l'on s'attache au caractère public, au rôle politique, de quel côté trouvera-t-on le plus d'élévation et de grandeur : du côté des sectaires qui déchirèrent à l'envie la majestueuse harmonie du monde chrétien, changeant, suivant les circonstances, d'attitude et de langage, ou de celui du Pontife qui, sans dévier jamais de la ligne droite, s'employa constamment à maintenir ou à restaurer cette unité? De part et d'autre il y eut recours à la force matérielle, au bras séculier, parce que, dans l'état de la société, les querelles religieuses étaient en même temps politiques et sociales; mais, dans ce recours à la force, on doit signaler encore deux différences capitales : la première, que les fondateurs de la Réforme firent trop souvent du glaive l'instrument de leurs vengeances et de leurs passions particulières, tandis que le Pontife fut pur de tout excès semblable; la seconde, bien autrement importante, c'est que le protestantisme se livra tout entier aux princes dont il implorait l'appui, et laissa le pouvoir temporel asservir et absorber la religion elle-même, tandis que le Catholicisme, aux jours de ses plus grands dangers, ne fit pas, à toute la puissance d'un auxiliaire comme Philippe II, le sacrifice d'un seul des droits de la conscience humaine. Quelle est la garantie de ces droits, sinon l'indépendance du pouvoir spirituel? Et qui donc a assuré cette indépendance, sinon la longue suite des Papes du moyen âge dans leur lutte séculaire contre l'empire? Pie V recueillit et transmit à ses successeurs leur héritage, défendu victorieusement jusqu'à nos jours. La Réforme, dès son apparition, vendit à César la part qu'elle en avait usurpée. Il est étrange d'entendre rapporter aux réforma-

teurs du XVI^e siècle ces principes d'égalité, de liberté, de tolérance qui prévalent dans l'Europe moderne. Le protestantisme n'a rien fait pour l'égalité; il s'est allié avec l'aristocratie anglaise; en France, le mouvement ascensionnel des classes inférieures l'avait précédé de plusieurs siècles, et il n'a pas tenu à lui que ce mouvement ne se soit arrêté au profit de la baronnie féodale. Il n'a rien fait pour la liberté : la grande charte, les états généraux et les conciles, d'où sont sortis nos gouvernements représentatifs, étaient des institutions des temps les plus catholiques. Sans doute il a proclamé une sorte de liberté religieuse, qui consiste, pour chaque chrétien, à interpréter la Bible à sa manière; mais, par une série des contradictions les plus choquantes, en même temps qu'il proclamait cette liberté, il niait théologiquement le libre arbitre et enseignait le fatalisme; puis il enchaînait l'interprétation privée par des formules de prières et des décisions de consistoires; enfin il imposait aux croyances le joug monstrueux du pouvoir séculier. Il n'a rien fait pour la tolérance, car partout où il s'est établi il a proscrit et persécuté. La tolérance peut résulter de l'état des mœurs et de la lassitude que laissent après elles les discordes religieuses; mais elle n'est garantie en principe, nous l'avons déjà dit, que par la séparation du temporel et du spirituel. Cette séparation n'est point l'œuvre du protestantisme, qui a, au contraire, confondu les deux puissances; c'est bien plutôt l'œuvre de la Papauté, qui, après avoir assuré, au prix de mille efforts, l'indépendance absolue du pouvoir spirituel, a cessé de prétendre à exercer l'autre pouvoir. En sorte que ce bienfait de la tolérance religieuse, c'est encore à la Papauté que nous le devons!

Alfred DE COURCY.

---

# THÉATRES.

Il est une branche de l'art, et une branche importante, que le Christianisme a acceptée, encouragée même à certaines époques, mais qu'il a vue depuis avec inquiétude : c'est le théâtre. Nulle autre en effet n'est aussi exclusivement profane; nulle autre n'est aussi dangereuse par les passions qu'elle met en jeu, par les moyens puissants dont elle dispose pour remuer les âmes, enfin par la publicité immense dont elle jouit. Les dangers qu'elle présente sont réels, et le Christianisme n'a pas été seul à s'en préoccuper; des hommes d'Etat, des philosophes s'en sont émus. De là tout récemment, au dernier siècle, des controverses sur les avantages ou les inconvénients de l'art dramatique.

Le théâtre est-il utile ou nécessairement nuisible? question délicate qui a été diversement résolue. Les uns ont vu dans le théâtre une école de bonnes mœurs. Quoi de plus salutaire que des fictions qui rendent les travers ridicules, le vice haïssable, la vertu aimable et digne d'envie, même dans l'adversité? Aux autres, le théâtre a paru une école d'immoralité. Vous croyez corriger les hommes en leur donnant le spectacle de leurs ridicules. Erreur ! ils riront de leur voisin; c'est lui seul qu'ils reconnaîtront dans la comédie. Vous prétendez élever et fortifier l'âme du spectateur en lui présentant des personnages qui sacrifient leurs penchants à l'honneur, au devoir. Prenez garde, par un effet contraire, de disposer le cœur à des sentiments trop tendres, qu'on satisfait ensuite aux dépens de l'honnête. Qui sait gré à Titus de la victoire qu'il remporte sur lui-même? Titus a beau rester Romain, il est seul de son parti; tous les spectateurs ont épousé Bérénice. D'ailleurs on ne peut sans folie espérer que les poëtes dramatiques enseignent la vertu au public. Croyez-le bien, ils se lasseront de ce rôle honorable, mais ingrat, mais impopulaire. Jaloux de plaire à la foule, ils éloigneront de ses yeux une morale importune;

ils flatteront ses passions, ils prêcheront le vice. Et alors quel écueil pour la société, quel fléau surtout pour les acteurs, qui, pour notre plaisir, seront voués à la corruption, comme autrefois les gladiateurs à la mort!

Quoi qu'il en soit, le théâtre existe; bon gré malgré, il faut l'accepter. S'il n'était encore qu'à nos portes, s'il nous demandait le droit de cité, comme il faisait au siècle dernier à la république de Genève, on pourrait hésiter peut-être. Aujourd'hui qu'il est enraciné chez nous, et qu'il s'y multiplie, que dirait-on de l'homme qui rêverait sa destruction? Quel fou paraîtrait aussi fou dans l'état actuel de la société? Celui-là seul peut-être qui, détournant les yeux, renoncerait à l'améliorer.

Plus le théâtre est dangereux, plus il convient de l'examiner de près, pour en pallier les mauvais effets; plus il importe qu'une critique sincère et sérieuse s'efforce de le purifier. Si jamais il peut être inoffensif, ce n'est qu'à la condition de ne dépraver ni la morale ni le goût, deux choses étroitement unies. Il faut donc le pousser dans une voie meilleure; il faut lui imprimer une impulsion heureuse. C'est un service à rendre à la société; ajoutons, à l'art lui-même : la grandeur de l'art dépend de sa moralité.

Vainement quelques esprits dédaigneux penseraient enfreindre impunément les règles du goût, comme si elles n'étaient faites que pour les esprits vulgaires. Sans la correction, sans la pureté de la forme, point de succès durables; disons plus, point de succès éphémères sans mélange. Je n'en veux pour preuves que ces murmures qui s'exhalent au théâtre du sein d'une foule souvent ignorante, si l'expression basse ou bizarre vient faire tache sur une noble pensée. Qu'on dise encore que la trivialité est du naturel lorsque des gens grossiers protestent contre une langue qui, peut-être, leur est familière, et en appellent une autre qui leur est inconnue, mais qu'ils devinent par instinct.

Vainement aussi on prétendrait bannir du théâtre la morale. On a eu raison de dire qu'un vrai stoïcien serait un fort mauvais poëte dramatique. L'art s'accommoderait mal d'une philosophie qui tue le pathétique; mais je crois aussi fortement que la passion ne saurait sérieusement attacher si elle règne seule, sans frein. C'est la lutte vive, sérieuse, du devoir contre la passion qui fait le véritable intérêt du drame, comme son triomphe est la source la plus abondante du sublime.

Pour avoir méconnu cette vérité, voyez à quels égarements se sont exposés les écrivains les mieux doués de nos jours. Dans leur dédain pour les lieux communs, ils se sont voués au paradoxe; ils ont rompu

avec le vrai, avec le bien. Imprudents! comme si l'on pouvait s'en passer pour s'élever jusqu'au beau. Pleins d'une présomptueuse confiance, ils ont donné carrière à leur imagination, et, incapables de la gouverner, ils ont erré à l'aventure, tantôt rasant le ciel, tantôt rasant la terre, jusqu'à ce qu'ils soient tombés de leur char, frappés par le ridicule. Certes pourtant le talent ne leur manquait pas, ni même l'élévation de l'âme. A travers des préoccupations personnelles de succès et de gloire, on peut discerner des intentions généreuses. Ils voulaient, ce semble, relever le coupable à ses propres yeux, lui cacher la profondeur de l'abîme, pour qu'il s'efforçât d'en sortir; mais à cette œuvre délicate ils n'ont pas apporté la modération nécessaire. Il peut se faire qu'une courtisane conserve quelques bons sentiments au milieu d'une vie infâme; soit : il ne faut pas pour cela lui prêter toute la fraîcheur d'âme, toute la délicatesse de la jeune fille la plus pure. D'abord ces peintures sont exceptionnelles, sinon tout à fait mensongères; de plus elles sont d'un mauvais exemple. Prenez garde de nous présenter le vice sous des couleurs trop séduisantes; prenez garde de laisser seulement entrevoir un principe dont vos imitateurs tireront avec une rigueur impitoyable les plus désastreuses conséquences. Ainsi est-il arrivé de notre temps. Ai-je besoin de rappeler cette école insensée qui a pris les défauts de ses chefs sans en avoir les qualités brillantes? Faut-il parler de ces créations horribles, fantastiques, aussi contraires à la morale qu'au bon sens, aussi funestes au spectateur qu'injurieuses pour cette société qu'elles prétendaient représenter? Que dirions-nous qui n'ait été répété mille fois? A quoi bon d'ailleurs parler d'un passé qui est déjà si loin de notre mémoire? Ces œuvres coupables sont mortes pour la plupart : ne faisons pas le procès aux morts.

Une ère nouvelle commence, une régénération s'opère; en méconnaître les symptômes nous paraît impossible. On tend évidemment aujourd'hui à revenir au simple, au vrai. A l'ancienne école a succédé une génération d'auteurs plus laborieux, plus modestes. Sans doute leurs premiers pas n'ont pas été heureux; sans doute, malgré quelques succès dont on aurait tort d'exagérer la valeur, ils sont loin d'avoir jeté les mêmes feux que l'école romantique à son aurore. N'importe; nous sommes dans le bon chemin : il faut y persister, confiants en l'avenir. Le mouvement qui maintenant se fait sentir intéresse la société en général, les acteurs en particulier, les actrices surtout, qui descendent d'autant plus bas dans l'opinion qu'elles remplissent des rôles plus licencieux et plus corrupteurs. Tout le monde doit donc favoriser cette réaction; mais pour qui est-ce un devoir plus strict, plus rigoureux, que pour la critique?

Trop longtemps la critique a manqué à sa mission et s'est rendue complice des excès de la littérature. Tour à tour insolente et flatteuse, elle a aigri les uns et enivré les autres, également funeste à tous. D'abord injuste par passion, elle l'a été ensuite par habitude, par absence de principes : de là cette déconsidération dans laquelle elle est tombée. Il est temps enfin qu'elle se relève et reprenne son influence, afin de seconder du moins la révolution qu'elle aurait dû déterminer. Pour cela que faut-il? L'esprit ne lui manque pas; il suffit qu'elle s'appuie sur de fortes études, qu'elle abjure sa légèreté, qu'elle rende impartialement et sévèrement la justice. Ainsi elle prendra de la force et de l'unité; ainsi elle ne se composera plus de juges isolés, partiaux, que peut récuser l'orgueil des auteurs, mais elle sera une magistrature organisée, ou plutôt un jury littéraire fort de sa conscience, de son union, et de l'appui du public.

Pour nous, s'il nous était donné de continuer dans la suite l'examen du théâtre, nous chercherions avant tout l'impartialité. Du reste elle nous serait facile. Etranger aux luttes des deux écoles rivales, nous n'avons pas puisé dans la discussion cette opiniâtreté qui rend exclusif. Le dirons-nous? ces combats qui ont tant préoccupé toute une époque nous paraissent maintenant insensés et presque puérils. Il nous semble que, dans leur ardeur obstinée, les combattants ont oublié un principe d'une simplicité et d'une importance extrême : c'est que les transactions sont nécessaires au progrès, c'est qu'en littérature comme en philosophie, comme en politique, chaque pas de l'esprit humain vers la vérité est marqué d'une transaction. Pourquoi admirer seulement Shakspeare ou Racine? Notre admiration ne peut-elle les embrasser tous deux? Pourquoi se vouer servilement à l'un ou à l'autre? Ne peut-on marcher seul, ne peut-on s'ouvrir un chemin? On le peut, on le doit. Point de fanatisme, point d'idolâtrie, point de servilité. Consultons le XVII^e siècle et l'antiquité, mais consultons avant tout la nature, source toujours fraîche et intarissable. Chercher la pensée dans les faits soit psychologiques, soit historiques, chercher le style dans la pensée, voilà l'unique règle qui convient au poëte. Maintenir le culte du vrai, du beau, du bien, demander au poëte de respecter la morale et le goût, sans lui imposer de mesquines entraves, voilà le devoir du critique.

Est-ce là toute sa tâche? Il nous semble qu'il en a une autre plus grave et aussi plus importante : c'est de constater, au moyen d'une analyse fidèle et sérieuse, l'état de l'esprit humain.

Si, comme on le prétend, la littérature en général est l'expression, sinon des mœurs d'une époque, du moins de ses tendances, combien cela est vrai surtout de l'art dramatique, dont le caractère

est peu individuel, et qui consulte d'ordinaire le goût du public! Mais alors, quel intérêt n'offre pas l'étude minutieuse des spectacles! A ce point de vue, rien n'est indifférent. Le moindre théâtre prend de l'importance, parce qu'il nous donne des renseignements certains sur quelque classe de la société.

Dans cette idée, il nous semblerait utile d'étudier les théâtres individuellement et en masse, de rechercher leur esprit, leurs analogies, leurs différences, la part qu'ils ont dans l'immense concert de chaque soir. Puis nous aurions à démêler, à travers les dissonances et les fausses notes, l'air, le thème commun à tous, et à montrer, à livrer la pensée générale de notre temps à ceux qui peuvent et doivent avoir sur elle une haute et salutaire influence.

Cette fois nous ne parlerons que du Théâtre-Français; à lui notre première visite.

*Théâtre-Français. — L'Héritière ou le Coup de partie.* Avis aux jeunes filles romanesques qui, fidèles aux traditions anciennes, seraient tentées de chercher mari seules, sans papa, sans maman, sans tuteur. Il ne faut plus jouer à ce jeu : telle est la moralité anodine de la pièce de M. Empis.

En effet, tout est bien changé depuis Molière : d'abord la comédie (celle de M. Empis le prouve bien, hélas!), puis les mœurs, les hommes. Oh! le bon temps que celui des Valère, des Horace! Que sont devenus ces jeunes gens honnêtes, généreux, dévoués? Que sont devenus ces chevaliers poudrés et courtois, toujours errants sous les fenêtres des belles, prêts à leur porter secours, à rompre une lance avec leur vieil et maussade tuteur, à les arracher de leurs mains, à les épouser, que dis-je? à les épouser sans dot? Nous ne sommes plus guère chevaleresques aujourd'hui. La chevalerie est bien passée de mode, ou plutôt, je me trompe, nous aussi nous avons la nôtre. Ce sont ces chevaliers d'industrie que nous voyons rôder et se glisser partout, cherchant des dupes; fripons engendrés par la soif de l'argent, des jouissances matérielles, et multipliés par la tolérance coupable de l'époque; roués d'autant plus dangereux que leur jeunesse cache un cœur déjà froid, corrompu, desséché; spéculateurs déhontés qui spéculent sur tout, sur la camaraderie, sur l'amitié, sur l'amour; enfin joueurs infâmes qui, après s'être ruinés à la roulette ou à la Bourse, cherchent à se relever par le malheur de quelque jeune fille, par un mariage, par un coup de partie!

A cet ordre de chevalerie appartient Lucien Daubrai, à vingt-six ans secrétaire d'ambassade à Saint-Pétersbourg, secrétaire particulier du ministre, et pour le moins officier de la Légion-d'Honneur. Ambitieux dès le collége, il a poursuivi son but par tous les chemins,

Il s'est appuyé sur le comte de Cireuil, rien de mieux. Certaine duchesse de Renneville, avec laquelle il est du dernier bien, lui a été utile : peccadille. Il a écrit contre sa conscience : c'est la mode. Mais il a en outre vendu les secrets de l'Etat, commerce prohibé par le Code pénal, et qui n'est pas encore toléré dans le monde. Et pourtant, voyez son malheur, malgré ce trafic, il est rongé de dettes ; les gardes du commerce le poursuivent, et il n'a plus qu'à se brûler la cervelle.

La porte s'ouvre impétueusement. O bonheur ! c'est la Providence qui envoie à Lucien la comtesse de Cireuil, mère de son protecteur. Serviable par ennui, par égoïsme, la comtesse fait concurrence à M. de Foy, et marie les gens pour se distraire. Jugez de sa joie. Elle a fait connaissance d'un de ses voisins, un honnête industriel, oncle d'une très-riche héritière ; elle a déterré pour Daubrai un parti de trois millions. Trois millions, jeune homme. Allons ! pas de résistance, pas de réplique (Lucien n'a garde de résister). Vous faut-il huit jours pour éconduire votre maîtresse ? Prenez-les. Vite, M. Raimon, voici le futur ; vous convient-il ? A quand le mariage ? — En une minute tout est arrangé. M. Raimon paraît bien pressé de conclure, pour un homme sensé et possesseur d'une nièce riche à millions.

Il était temps, du reste. Un moment plus tard, M. de Saint-Laurent faisait irrévérencieusement arrêter Lucien, la fleur et l'espoir de la diplomatie, Lucien qui, tout à l'heure, doit être nommé ministre plénipotentiaire à Florence. (A vingt-six ans !) Mais qu'est-ce que M. de Saint-Laurent ? Il est quelque peu parent de ce Jacques Ferrant dont M. Sue a emprunté les principaux traits à l'un de nos contemporains ; il est aussi le descendant de ce Laurent qui serrait jadis la haire et la discipline de Tartufe. Homme d'affaire, il a ajouté le *de* et le *saint* à son nom pour gagner la confiance du faubourg Saint-Germain, et il est dévotement fripon : le pauvre homme ! Saint-Laurent est un homme intelligent et qui sait vivre. Il connaît les égards qu'on se doit entre escrocs du bel air. Il n'a garde de vouloir empêcher une honnête famille d'être trompée ; mais il entend bien se faire payer son silence. Pour deux cent mille francs il se taira, et il les demande à mots couverts, en présence de tout le monde, à Lucien. Le marché se conclut : à ce prix Daubrai ne sera pas poursuivi ! Le mariage est un asile !

La fortune sourit à Lucien ; il fait la conquête de tout le monde, excepté du public. Il a tant de grâce et d'esprit (hors de la scène) que Catherine, la nièce de Raimon, n'a eu qu'à le voir un instant pour l'adorer. Raimon en raffolle ; le ministre ne jure que par lui. Pour la duchesse de Renneville, elle est en Russie. D'ailleurs, de quoi se plaindrait-elle ? Il ne la quitte pas, au contraire, il la conserve pré-

cieusement : son crédit peut lui être utile. Jamais l'étoile de Daubrai n'a brillé d'un plus pur éclat !

Mais, hélas ! il est dit que sur notre pauvre terre les coquins ne seront jamais tranquilles. Morel, secrétaire d'ambassade, qui connaît la vie de Lucien, Morel, l'ami d'enfance de Catherine et qui a été élevé par son père, vient exprès de Saint-Pétersbourg pour arracher la jeune fille au mariage qui la menace et confondre l'intrigant. Comment échapper à ce danger? Corrompre Morel ? Il est incorruptible.

L'attaquer, le mettre en quartiers,
Daubrai l'eût fait volontiers,

mais Morel ne se bat pas. Force est à Lucien de rengaîner sa provocation. Morel lui déclare qu'il n'est pas de soufflet, pas de procédé plus outrageant encore qui puisse le déterminer à se battre, pour le moment du moins, et il l'invite à comparaître le lendemain par-devant M. et Mme de Cireuil, M. Raimon, etc. Eh ! mon Dieu, M. Morel, pourquoi tant de solennité? Ne peut-on pas être vertueux sans niaiserie, loyal sans maladresse? Attaquez ouvertement un fripon, soit; mais à quoi bon le prévenir ? Frappez bien, frappez vite ; tant mieux s'il n'est pas préparé.

Il est vrai que, sans cette heureuse maladresse de Morel, la pièce de M. Empis finissait avant d'avoir commencé.

Daubrai profite de l'avis, et il se prépare à recevoir vigoureusement son loyal ennemi, son honorable dénonciateur. D'abord il dépêche à Raimon son affidé Saint-Laurent, qui, dans une conversation obscure et équivoque, donne à entendre que certaines personnes pourraient bien dire du mal de Lucien, mais que Lucien a fait beaucoup de chemin dans le cœur de sa fiancée, que *les choses sont bien avancées*. Pour notre diplomate, il va droit à Catherine, et, avec une apparente franchise, il lui fait l'aveu de ses dettes. Il est bien sûr d'obtenir facilement son pardon. « Voyons, combien devons-nous? trois cent mille francs ! — Cela seulement. Pauvre jeune homme, comme il a dû faire des économies. » La naïveté n'est-elle pas ici un peu forte? Daubrai fait plus, il rend à la jeune fille un portefeuille contenant cent mille écus que Raimon lui a remis, on ne sait trop pourquoi ; et elle est dupe de cette feinte délicatesse.

Aussi, quand le lendemain Morel vient pour démasquer Lucien : « Je sais tout, s'écrie fièrement Catherine ; M. Daubrai m'a tout avoué. » Morel reste atterré. En vérité, il faut bien peu de chose pour lui couper la parole. Quoi ! on soupçonne sa véracité, d'accusateur il devient accusé, et il ne répond rien, lui qui connaît toutes les infamies de Dau-

brai, et qui pourrait le confondre d'un mot! Pour cette fois, la maladresse est par trop grossière, et je commence à croire qu'elle est calculée.

Cependant les paroles peu éloquentes de Morel et plus peut-être les trois cent mille francs de dettes ont fait réfléchir Raimon. D'ailleurs l'astre de Lucien a pâli : la place qui lui était réservée à Florence a été donnée à Morel. D'où vient cette disgrâce? Lucien a fait l'aveu de ses dettes à Catherine, mais était-ce à elle qu'il devait le faire? Et puis comme il a tardé! Une idée affreuse traverse le cœur de Raimon ; les paroles ambiguës de Saint-Laurent lui reviennent à l'esprit. Plus de doute : Lucien est un intrigant. Il faut qu'il voie sa nièce, qu'il la sauve. Il la voit, il la conjure de renoncer à ce fatal mariage. Catherine résiste, non pas en héroïne de mélodrame, rendons justice à M. Empis ; non pas avec emphase: elle résiste en pleurant, mais avec opiniâtreté, plus encore par générosité que par amour. Elle n'abandonnera pas Lucien quand tout l'abandonne! Elle l'épousera malgré son tuteur.

Justement (voyez l'étrange effet du hasard), elle se trouve avoir vingt et un ans moins un jour.

Pauvre jeune fille! Pendant qu'elle défend Daubrai avec tant de chaleur, elle ne se doute pas que lui, de son côté, de concert avec Saint-Laurent, la calomnie par des insinuations perfides ; elle ne voit pas que ses démonstrations d'amour ont pour but de l'afficher, de la perdre, et d'elle-même elle court au piége qu'on lui tend.

Et déjà la friponnerie de Daubrai n'est plus ignorée de personne, excepté d'elle. Sa subite disgrâce s'explique : nous apprenons qu'il a vendu les secrets de l'Etat. Aussi c'est à qui s'éloignera de lui : le comte de Cireuil lui déclare qu'il le méprise ; l'oncle Raimon qu'il ne veût le voir de sa vie, et cela dit, après mûre délibération, tout le monde décide unanimement qu'il épousera Catherine. Or ça! que parle-t-on de mariage? Qu'attend-on pour jeter à la porte ce fripon démasqué? Pourquoi ces inconcevables ménagements?

C'est que Lucien a compromis Catherine, et l'on croit.... Parlons nettement. Si un voleur avait séduit votre fille, la morale, la raison voudraient-elles qu'elle l'épousât et lavât son honneur dans un mariage déshonorant? J'en doute. Mais ici les choses sont bien loin d'être ainsi désespérées. Qui vous dit que Catherine ait oublié ses devoirs? Sur quoi s'appuie une si étrange opinion? Sur quelques mots équivoques qu'on n'a pas cherché à approfondir! Et c'est assez pour que Raimon abandonne sans résistance sa nièce à un homme qui demain sera traduit en cour d'assises! Soyez heureux, M. Empis, vo-

tre pièce aura cinq actes; mais pour cela que d'invraisemblances il nous faut subir!

Finissons vite; aussi bien nous sommes las de nous trouver en compagnie d'un coquin avéré. Il tient encore le jeu en face de Catherine, seule, abandonnée et confiante. Gagnera-t-il, perdra-t-il les trois millions? Tout est indécis, mais nous ne sommes guère inquiets. On pressent facilement que la duchesse de Renneville se mettra de la partie et brouillera les cartes. Toutes les grandes dames ne sont pas d'aussi bonne composition que celles de M. Scribe; les chaînes amoureuses ne se dénouent pas toujours silencieusement, pacifiquement. Lucien a mandé à la duchesse de Renneville qu'il faisait un mariage d'argent, en la priant sans façon d'aller l'attendre à Florence; mais la duchesse se met en tête de voir sa rivale. Elle la voit, et, soit jalousie, soit compassion, elle lui fait remettre par Morel la lettre peu équivoque qu'elle a reçue de Lucien. Lucien écrire ainsi, lui! un diplomate! Vraiment il est dit que tout le monde dans cette pièce sera imprudent et maladroit, les fripons comme les honnêtes gens, Raimon, Morel, Lucien, et aussi la duchesse de Renneville, qui met étourdiment son honneur dans les mains d'une enfant. N'importe; il faut savoir gré à M. Empis de ne l'avoir pas amenée sur la scène, comme bien d'autres l'eussent fait, avec son mari le duc et pair : c'est bien assez qu'elle y ait un ambassadeur. Morel enfin achève sa vertueuse dénonciation. Ce n'a pas été sans peine. Le reste se devine. La jeune fille, à la fois révoltée et tremblante du péril qu'elle a couru, se jette dans les bras de Raimon, et Lucien, entièrement démasqué, sort impétueusement pour chercher la mort... ou des dupes.

Est-ce là une comédie? Oui, si on appelle comédie tout ce qui n'est pas tragédie. Autrement on peut en douter. Dans Molière, dira-t-on, Tartufe est sombre et odieux. Sans doute; mais sur ce fond noir se détachent des figures rosées, vives, riantes, moqueuses. M. Loyal lui-même est très-burlesque. Ici, au contraire, tout est sérieux. Morel est grave comme un homme d'affaires, sa mère mélancolique comme une élégie, Daubrai maussade comme un joueur qui n'est pas en veine. Je ne parle pas de certain valet qui vient nous débiter d'ennuyeuses sornettes, et qui ferait mieux de rester dans l'antichambre. Pour Mme de Cireuil et le père de Lucien, on voit bien qu'ils ne seraient pas fâchés de faire rire; mais leur gaîté n'est pas communicative, et il faut en faire reproche à l'auteur : avec un peu de verve, peut-être aurait-il pu tirer parti de cette matrimoniomanie de la comtesse.

Quand donc la comédie sera-t-elle comique? quand donc la confusion des genres cessera-t-elle? J'entends dire que, si l'art a tant

perdu de sa grâce et de sa force, il faut en accuser notre époque si mesquine, si bourgeoise, si stérile en grands événements. Eh! mon Dieu! c'est une erreur. Parlez-vous du drame? Il ne faut pas croire qu'il aime beaucoup les catastrophes du jour ou de la veille : il digère mal les faits trop nouveaux; c'est dans l'histoire qu'il trouve la nourriture qui lui est propre. Parlez-vous de la comédie? La comédie vit de peu. Servez-lui quelques bons petits ridicules, c'est assez pour elle, et Dieu sait si les travers manquent de nos jours. Il convient, je crois, d'attribuer à une autre cause la perte de cette verve délicate et finie qui faisait de nous les Athéniens du monde moderne. Il convient de l'imputer plutôt aux préoccupations qui assiégent le poëte dramatique. Aujourd'hui il est rare qu'il se livre exclusivement au théâtre. D'ordinaire il a quelque place. Il veut être député, pair de France s'il le peut, ou bien il fait un peu d'industrie. Pendant ce temps, il puise dans la vie pratique des habitudes sérieuses, il néglige d'entretenir sa gaîté; puis un jour il l'appelle, elle ne répond plus : elle est morte.

Le premier reproche que nous faisons à la comédie de M. Empis, c'est de n'en être pas une; le second, c'est de n'avoir pas les qualités de ses défauts. Vous manquez de grâce, déployez au moins de la force. On est disposé à l'indulgence pour un élégant badinage : le moyen d'être bien sévère quand on rit? Mais dans une pièce sérieuse et toute raisonnable, le spectateur souffre difficilement les invraisemblances. Ainsi il n'aime pas qu'on lui montre deux jeunes gens sans naissance, sans fortune, faisant un chemin brillant dans la diplomatie, l'un en dépit de sa dissipation, l'autre en dépit de sa médiocrité. Il n'aime pas que l'action bronche et s'arrête à chaque pas, que l'intrigue lâche et molle menace à chaque instant de se dénouer. A quoi tient que la pièce de M. Empis ne fonde comme neige? A quoi tient que tout cet échafaudage ne croule? A une phrase, une seule phrase simple, irrésistible, que Morel pourrait et devrait dire dès le second acte : « Lucien a vendu les secrets de l'Etat. » Molière est autrement habile. Voyez comme il serre le nœud de l'action! voyez de quels remparts d'airain il environne Tartufe! comme il le place profondément dans la confiance de son hôte! comme il est difficile de l'en arracher! Ici la difficulté est réelle, sérieuse, au point que le spectateur peut craindre que le fripon ne l'emporte sur toute une famille conjurée.

Allons plus loin. Descendons au fond de la pièce de M. Empis. Qu'y trouvons-nous? un fripon vulgaire, sans grâce, sans portée, qui se trouve en présence d'un honnête homme médiocre et maladroit. Le fripon a sous ses ordres un autre fripon qu'il fait manœuvrer. La

lutte s'engage. Elle aurait pu durer dix minutes : elle se prolonge pendant cinq actes. Enfin Lucien et Saint-Laurent succombent; Morel triomphe sur tous les points; il obtient la place réservée à Lucien; on voit qu'il obtiendra aussi la main et la dot de Catherine. Le vice est mystifié et la vertu récompensée. C'est moral, très-moral; mais c'est banal et c'est faux. J'avoue, pour ma part, que je n'aime pas les dénoûments aussi pleinement heureux. Je suis un peu de l'avis du grand Corneille : il me semble qu'il est plus salutaire de représenter la vertu comme digne d'envie, même dans le malheur, que de répandre sur elle toutes les prospérités; mais si vous voulez qu'elle soit récompensée sur la terre, encore faut-il que la récompense ne soit pas déplacée. Morel est un très-honnête homme. Donnez-lui le prix Monthyon : ne le faites pas ambassadeur.

Maintenant quel mérite reste à M. Empis? celui d'avoir respecté les convenances et la morale; celui aussi de nous avoir présenté sous des couleurs assez vives une situation attachante. Comment voir sans émotion cette pauvre jeune fille, honnête, généreuse, aux prises avec un intrigant qui la fascine et l'attire à sa perte? Certes Catherine nous intéresse. Malheurement elle ne peut racheter ni les invraisemblances de la pièce, ni la banalité du fond, ni l'insuffisance de tous les autres personnages. Non, elle ne saurait trouver grâce pour la vulgaire comtesse de Cireuil, pour le très-inutile père de Lucien, ni pour la très-plaintive mère de Morel, qui, enfin, il faut l'epérer, ne restera plus en maison.

Vainement l'espèce de succès qu'a obtenu M. Empis nous voudrait forcer la main. Si bien disposés que nous soyons en faveur d'un écrivain consciencieux, nous devons le reconnaître, sa comédie est faible et médiocre. Sans doute nous pourrions chercher une périphrase délicate pour adoucir notre pensée; nous pourrions dire, avec un confrère d'une infatigable et monotone bienveillance, que M. Empis *s'adresse plus à la raison qu'à l'esprit, au cœur qu'à l'imagination.* Pourquoi ne pas se servir du mot propre? Pourquoi voyons-nous la critique prendre tant de ménagements et de détours? Est-ce crainte d'attirer sur le théâtre, en punition de plaintes imprudentes, quelque pièce bien romantique, bien contraire au goût, à la morale, au bon sens? Pour nous, nous ne poussons pas si loin la prudence. Blâme qui voudra les grenouilles de la fable, nous eussions fait comme elles : nous n'aimons pas les soliveaux.

Louis Dubief.

# L'ÉGLISE

# DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL.

Ne verrons-nous donc plus s'élever de ces majestueuses cathédrales aux flèches élancées qui portent jusque dans la nue le signe de la Rédemption, de ces voûtes aux ogives hardies, où les nervures des colonnettes se réunissent pour retomber en riches pendentifs, de ces tours dentelées et travaillées à jour qu'habite la joyeuse musique des carillons, où, dans les grandes fêtes, s'ébranle le bourdon avec sa formidable voix? Est-elle donc morte à jamais cette architecture de Louis VII, de Philippe-Auguste, de saint Louis, cette architecture qui traduit si bien la pensée catholique et rappelle le grand fait des croisades?

Les églises du moyen âge exprimaient la souveraineté du Catholicisme; aujourd'hui, cela est trop visible, les églises ne sont plus que des édifices publics consacrés à l'exercice d'un culte autorisé par la loi. La voix des cloches incommode les oreilles modernes. Il ne faut point que l'Eglise parle trop haut; on lui arrange un petit luxe bourgeois, on épointe ses clochers, on décrète le huis clos pour ses cérémonies, et, quand il est bien convenu qu'elle ne se fera ni voir ni entendre, on la tolère. L'Eglise est une puissance contre laquelle nous nous sommes révoltés. Nous avons exigé d'elle une charte, un jour même nous l'affublâmes du bonnet phrygien; la basilique qui domine la montagne de Sainte-Geneviève devint un temple sans dieu, que l'on appelle encore le Panthéon.

De tous les édifices élevés depuis ce jour, nous cherchons s'il en est un seul qui mérite le nom d'église.

SEINE
6 c.
BIBLIOTHÈQUE ROYALE

Le monument qui fait l'objet de cet article est assis sur des terrains qui, avant la Révolution, étaient à une grande distance des murs de la ville, faisaient partie du village de la *Nouvelle-France* et appartenaient à la communauté de Saint-Lazare, qui les cultivait en vergers. Paris, qui depuis lors s'est étendu si démesurément du côté du nord, jeta son enceinte jusqu'au pied des buttes Montmartre en enveloppant la *Nouvelle-France*. C'était au commencement du siècle : une cité nouvelle sortit de terre, et dès lors il devint nécessaire de construire une église pour nouer sans interruption, à la frontière septentrionale de Paris, cette chaîne de pieux édifices dont Saint-Philippe-du-Roule à l'ouest et Saint-Laurent à l'est sont les deux anneaux extrêmes.

C'est une vieille coutume, quand on fonde une cité chrétienne, de bâtir d'abord le clocher au milieu. Assis au centre d'un quartier naissant, dont il favorisera l'accroissement, le nouveau temple, la nouvelle église, si l'on veut, est dans une situation heureuse. Les monuments religieux, étant destinés à être vus à de grandes distances pour rallier de loin les fidèles, ont leur plan marqué sur les cimes. Saint-Vincent-de-Paul domine de huit mètres le sol de la place Lafayette, et cette place, un des gradins de la vieille montagne des Martyrs, domine elle-même tous les quartiers voisins. Les accidents du terrain, en cet endroit, ont été pour l'architecte l'occasion d'un accessoire fort avantageux, assez fréquemment adapté aux églises d'Italie, mais qui est sans exemple à Paris. Des deux côtés du perron, qui se trouve ainsi avoir un développement très-majestueux, l'architecte a disposé deux rampes très-douces en fer à cheval et garnies de galeries à jour, qui permettent aux voitures de monter jusqu'au parvis.

Voilà pour les heureux du monde une attention toute nouvelle et dont l'Eglise n'est pas coutumière. Il paraîtrait convenable, et on l'eût entendu ainsi autrefois, que le fidèle gravît péniblement, et sous l'ardeur du soleil, les degrés du temple catholique, de ce temple redoutable où les princes arrivaient souvent pieds nus et la corde au cou. Aujourd'hui on y est doucement porté, et on passe sans transition des moelleux coussins d'un coupé dans une nef élégante, chauffée au calorifère et *parquetée*. Les traditions et l'harmonie des lignes eussent voulu que cette rampe se brisât à angle droit au lieu de décrire un

méandre. Comme le monument y eût gagné en légèreté!... mais cela eût usé la jambe des chevaux.

Les architectes ne se sont pas tenus à ce seul compromis. La grille du porche, qui est d'un goût assez riche, rappelle le style Louis XIII; le porche, d'ordre ionique, est dominé par des tours imitées de la Renaissance; les côtés du bâtiment, les fenêtres surtout, ne sont d'aucun style. La porte est florentine, fin du XV^e siècle; les grilles byzantines. Les bénitiers offrent un assemblage des attributs les plus disparates : *dauphins*, *croix grecques* accolés à des croix latines. Le plafond de la nef, formé de pentes saillantes et de petites aiguilles, est à compartiments peints de diverses couleurs et rehaussé de filets d'or, comme au moyen âge; le plafond des-bas côtés est grec pur; les médaillons de la frise rappellent le Bas-Empire : inutile de pousser plus loin l'énumération de ces anomalies pour prouver l'absence de pensée qui ôte au monument une signification précise.

En entrant dans ces détails, nous trouvons à constater un fait caractéristique. Tous les ornements métalliques, tels que grilles intérieures, portes, baptistères, bénitiers, sont en fonte de fer grossièrement noircie ou dorée à l'or d'Allemagne; les caissons, les rosaces sont en plâtre et faits au moule; les colonnes et les murailles, qui présentent des imitations de divers marbres, sont en stuc; nous ne serions pas surpris que les statues attendues fussent en carton-pierre. Voici donc l'or faux, les ornements à l'emporte-pièce, les mastics imitant le marbre, des vitraux dont les fonds sont imprimés à la mécanique; en un mot, voici les perfectionnements économiques et industriels de notre époque qui deviennent les pompes de nos basiliques. Les marchands sont plus que jamais dans le temple. Au simple point de vue de l'art, n'est-ce pas là de ces choses qui empêcheront un édifice de s'élever, non pas au titre d'église, mais de monument?

Les églises d'Italie, dont Saint-Vincent-de-Paul est une reproduction, présentent partout à l'intérieur des colonnes en jaspe ou en bronze doré, des moulures en or quasi-massif. C'est qu'il n'y a pas de milieu : si vous ne prenez pas pour modèle Notre-Dame ou la cathédrale de Strasbourg, réglez-vous sur Sainte-Marie-Majeure ou sur la chapelle Saint-Jean-de-Latran. A défaut du grandiose, la richesse. Quand on construit un temple catholique, il faut, par un de ces deux moyens, frapper et élever l'âme.

Après ces critiques, qui s'adressent malheureusement à tous les monuments religieux de notre époque, il nous reste à mentionner, avec les éloges qu'elle mérite, la savante distribution de l'espace, qui fait paraître l'église de Saint-Vincent-de-Paul plus grande qu'elle ne l'est réllement; ainsi on ne croirait jamais qu'elle n'a que deux mètres de plus que Notre-Dame-de-Lorette; cependant rien n'est plus vrai. Dans toutes les églises de Paris l'abside n'est jamais plus grande que la nef: ici elle est large à la fois comme la nef et comme les bas-côtés. L'effet de cette heureuse disposition se fait remarquer dès qu'on entre dans l'église et augmente à mesure que l'on pénètre plus avant. Le maître-autel se trouve, par cette combinaison, placé à part et au large dans une enceinte qui forme comme un temple dans le temple. Les grandes solennités emprunteront à cette distribution bien imaginée une majesté mystérieuse d'un effet tout nouveau, et M. Ary Scheffer, qu'on désigne comme chargé des travaux de peinture, va disposer d'un des plus beaux emplacements qu'il ait été donné à son art d'illustrer.

Malheureusement l'architecte a quelque peu sacrifié la partie mobilière de l'édifice à l'économie de l'espace. Ainsi la chaire se trouve réduite aux proportions d'une étroite niche; son abat-voix est trop exigu pour qu'on puisse espérer qu'il aidera le prédicateur à se faire entendre de la foule. Les deux anges placés aux côtés de cette chaire, ainsi que les bas-reliefs, sont exécutés avec beaucoup de soin et dans un très-bon sentiment par M. Duseigneur.

Les dimensions du maître-autel sont aussi extrêmement réduites. En revanche, les tribunes occupent toute la profondeur des bas-côtés et en hauteur le second ordre de colonnes. Une nombreuse assistance y pourra circuler ou s'étendre à l'aise. Voilà ce qui résulte de tout ceci : l'espace n'a été si bien ménagé que pour les fidèles, et pour les fidèles seulement; au lieu d'être dominée par la majesté de l'autel, l'assistance étouffera le culte.

L'église reçoit le jour par dix verrières, dont huit sont placées aux bas-côtés, une à la rose du grand portail et une à la fenêtre du fond de l'abside. Celle-ci, qui représente la Vierge tenant dans ses bras l'enfant Jésus, est moins satisfaisante que les autres; elle manque de transparence; on y remarque un abus des tons bitumineux dont les peintres verriers doivent se

montrer extrêmement sobres. La verrière de la rosace, où saint Vincent de Paul est figuré dans une apothéose, montant au ciel au milieu des enfants et des malades, est d'un meilleur effet. L'artiste a mis en pratique un principe fondamental, selon nous, de ce genre de peinture : diversité des costumes, multiplicité des personnages, variété des nuances.

Les huit autres verrières, dont chacune offre l'effigie unique et colossale d'un saint, ne nous semblent pas, quel que soit d'ailleurs le mérite d'exécution, aussi bien réussir. Les figures sont belles, d'un dessin noble et assez fin; mais en les voyant on se dira indubitablement que ces tableaux transparents ne sont pas de la même famille artistique que les vieilles verrières, qui tirent une partie de leur prestige de l'imperfection même de quelques détails. Un inconvénient vient encore s'ajouter à cela. Ces verrières, qui font le plus grand honneur à M. Maréchal, ne sont pas, ne peuvent être, à cause du genre d'architecture du moment, à la place où elles produiraient le plus d'effet, c'est-à-dire à une hauteur suffisante.

Nous avons dit que l'église de Saint-Vincent-de-Paul était parquetée. Le sol de la nef est en effet revêtu d'une élégante mosaïque en bois, dans laquelle le chêne, l'acajou, l'amaranthe forment des dessins gracieux. Nous le disions tout à l'heure : la commodité des fidèles a eu la presque exclusive sollicitude de l'architecte, et il s'est arrêté au confortable sans arriver au splendide ou au majestueux.

Saint-Vincent-de-Paul doit recevoir un ornement tout à fait nouveau et qui fera époque dans les annales de l'art. La chose vaut la peine de quelques mots d'explication.

Aux parois du porche, fait à dessein d'une certaine profondeur, seront adaptés des tableaux en lave émaillée. Ce procédé de peinture, qui est tout simplement une des plus merveilleuses inventions du siècle, est due à un marchand de couleurs nommé Mortelèque. Son gendre, M. Hachette, peintre, a perfectionné cette découverte; M. Hittorf, architecte, en a favorisé le développement; il est le premier qui en ait fait l'application au décor extérieur des édifices.

Mettre en plein air, et sans aucun danger d'altération, la peinture, qui jusqu'ici n'a trouvé, à l'abri de nos murailles et dans les plus favorables conditions de température, qu'une existence éphémère en comparaison des autres produits de

l'art, tel est le grand problème désormais résolu. La peinture en émail sur lave a encore ce grand avantage d'être plus propre que la mosaïque à rendre les finesses de la peinture à l'huile. Quelques-unes des couleurs minérales que l'on emploie pour peindre en émail ne se produisent qu'à un degré de chaleur que ne supporte ni la porcelaine ni la faïence; la lave, il est inutile de le dire, peut se rougir à blanc sans altération. Lors de l'incendie du théâtre des Italiens, la cheminée du foyer, qui était en lave émaillée, supporta la plus forte action du feu; en s'écroulant avec l'édifice, elle se fendit, mais on retrouva ses couleurs aussi vives que le jour où elles avaient été appliquées.

Il existe déjà des tableaux peints sur lave, tels qu'une Sainte Famille d'après Raphaël, et quelques autres qui sont en la possession de M. Hittorf. Tout le monde a pu remarquer les deux médaillons qui se trouvent de chaque côté de la deuxième cour de l'école des Beaux-Arts.

La peinture sur lave est une découverte capitale; elle fait faire à l'art un pas immense. Les anciens procédés polychrômes sont tellement imparfaits et dispendieux qu'on les avait depuis longtemps abandonnés. Voici, grâce à Mortelèque, la peinture redevenue auxiliaire de l'architecture et dans des conditions de perfection toutes nouvelles. Nul doute, quand le procédé nouveau se vulgarisera, que nos grands peintres ne cherchent à assurer l'immortalité à leurs travaux en les confiant à ces tables indestructibles.

Du reste, les anciens procédes de peinture sur émail, qu'il est si important de faire renaître, vont recevoir une autre application qui leur donnera plus d'importance que jamais. La peinture en émail sur faïence arrive à des résultats plus inattendus, sinon plus heureux, que celle dont nous venons de parler. A elle, dans tous les cas, à elle seule les ornements en relief, revêtus de toutes les nuances et de tous les métaux; on comprend tout ce qu'aurait de riche et de nouveau l'application de ce procédé au décor extérieur des édifices. Des essais très-heureux viennent d'avoir lieu sous la direction éclairée de M. le baron Taylor. En présence des spécimens vraiment étincelants qui viennent d'être obtenus, on ne peut plus douter aujourd'hui de la possibilité d'arriver à rendre avec le plus grand bonheur les marbres, les brèches, les métaux, les moulures dorées, les végétaux même, le tout brillant d'un grand éclat de couleurs,

inaltérable à l'air, indestructible par les années. Il y a lieu d'espérer maintenant que cette application agrandie de l'émail viendra participer à la décoration de nos monuments, que l'architecture s'enrichira d'un élément nouveau. Durable, brillant, presque éternel, l'émail est bien une des substances dignes de coopérer à l'ornement des temples catholiques, et il faut savoir gré à M. Hittorf d'en avoir le premier fait une application qui deviendra bientôt générale.

Les travaux d'art intérieurs n'étant pas encore terminés, nous bornerons ici notre examen de la nouvelle église. Quoi qu'il en soit des imperfections que nous avons signalées, elle prendra rang parmi les plus importantes de notre époque. Elle a été bâtie d'après les plans et sous la direction de MM. Lepère et Hittorf. La mort, qui vient d'enlever M. Lepère à l'âge de quatre-vingt-deux ans, n'a pas laissé à ce vénérable artiste la consolation de voir terminé un monument qui lui a coûté plus de dix ans de travaux. L'église qu'il a bâtie ne peut même lui offrir un asile qu'il eût si bien mérité. Nos églises modernes n'ont plus de caveaux; elles sont dépouillées de ce dernier et solennel mystère. On foule d'un pied indifférend leurs dalles qui ne couvrent plus aucune cendre vénérable, et les révolutions peuvent sans effort les balayer du sol où elles n'ont plus leurs anciennes et profondes racines.

E. du Molay-Bacon.

---

# LES VOISINS,

PAR FRÉDÉRIQUE BREMER. — TRADUIT DE L'ALLEMAND.

(Suite.)

---

*Suite de la lettre VI^e.*

Mon mari est bien l'homme le moins curieux que je connaisse, surtout à l'égard des nouvelles figures, et avec lui un étranger pourrait rester un éternel mystère. Il n'en est point de même de son beau-frère Jean-Jacques; il questionne tout de suite, lui : il s'y prend, il est vrai, d'une manière qui n'a rien de désobligeant. En quelques instants il eut demandé à M. de Romilly depuis quand il était en Suède, combien de temps il pensait y rester, comment il s'y trouvait, etc. Pourtant M. de Romilly n'encourageait guère l'obstiné questionneur, et il était impossible de répondre plus vaguement, d'une manière plus sèche et plus brève. Cela ne m'empêcha pas de partager la curiosité de Jean-Jacques, et je demandai à M. de Romilly, en français, comme les autres personnes présentes, s'il ne trouvait pas le suédois bien dur. A mon grand étonnement, il me répondit en fort bon suédois, mais avec un accent étranger, et d'une voix qui me parut, cette fois, mélodieuse : « Au contraire, je trouve cette langue fort douce, surtout dans la bouche d'une femme.

— Vous parlez suédois!

— J'ai passé tout un hiver dans ce pays-ci, répondit-il de ce même ton doux ; c'est alors que j'ai appris votre belle langue. »

L'entretien se continua alors en suédois, mais il n'y prit que peu de part, quoique Jean-Jacques s'efforçât de le faire parler, en traitant des sujets qui devaient lui être familiers. Ainsi il parla longuement

du Portugal, de son commerce et de ses colonies; puis la conversation tomba sur les diverses races d'hommes; Jean-Jacques paraît posséder cette question à fond, et il la traite d'une manière intéressante. Mais je fus vraiment indignée en l'entendant parler d'une race qu'il nommait éthiopienne et qu'il plaçait au même rang que les animaux, et je me révoltai intérieurement contre son opinion, que les nègres sont tout à fait incapables d'une civilisation avancée. Pierre non plus ne fut pas tout à fait de cet avis. On parla ensuite de la traite des noirs; je m'affligeai d'entendre Jean-Jacques approuver cet infâme commerce, et soutenir que le nègre ne pouvait valoir quelque chose et goûter quelque bonheur qu'à la condition d'être esclave de l'Européen civilisé. Pierre lui opposa de solides arguments, tirés de Wilberforce et de Canning; à quoi Jean-Jacques répondit par des citations de Tarleton et de Gascogne. L'étranger ne disait mot, mais paraissait suivre la discussion avec un vif intérêt; parfois ses yeux brillaient d'un feu étrange, et un sourire amer et ironique errait sur ses lèvres. Je ne pouvais détourner de lui mes regards. Quelles étaient ses pensées? Impossible de le deviner; je crus pourtant remarquer qu'il écoutait Jean-Jacques avec grand plaisir. Il parut goûter particulièrement cette opinion, exprimée longuement et avec feu, que l'état d'abaissement du nègre, surtout sous le rapport intellectuel, tenait à son organisation, et que la nature elle-même lui avait tracé, à cet égard, des limites qu'il ne pourrait jamais franchir. « Faites du nègre ce que vous voudrez, disait Jean-Jacques en terminant, instruisez-le, civilisez-le, développez autant que possible toutes ses facultés : son intelligence n'en restera pas moins inférieure à celle de l'Européen, et il ne sera jamais qu'une machine destinée par la nature à nous servir. »

Ce langage me révoltait, et je vis aux grimaces de mon ours que nous pensions de même; quand Jean-Jacques eut fini, il dit d'un ton expressif : « Il ne s'agit pas d'examiner si l'intelligence du nègre est égale ou inférieure à celle de l'Européen; quand on étudie l'homme, il faut encore considérer autre chose que son intelligence; mais ce qu'il y a de certain c'est que le nègre est un homme, et que, comme tel, il est mon frère.

— Frère! » s'écria M. de Romilly d'une voix étrange et qui me fit tressaillir. Il y avait dans son accent de l'irritation, presque de la menace.

« Oui, frère, s'écria mon mari, qui s'animait de plus en plus; et trafiquer de la liberté et de la vie du nègre, c'est commettre un crime énorme : c'est pis qu'un meurtre!

— Pis qu'un meurtre! » répéta l'étranger en se levant brusquement et d'une voix si caverneuse que tous les regards se fixèrent aussitôt sur

lui. Mais sa figure, qui s'était assombrie, changea tout à coup d'expression, et il répondit à mon mari d'un ton calme et grave : « Monsieur, je pense entièrement comme vous. » Puis il se tut, s'assit, et parut se recueillir et ne plus s'occuper de la conversation, que Jean-Jacques, avec sa facilité ordinaire, avait détournée sur un autre sujet.

Je proposai de nouveau une excursion à Swanö, en demandant qu'on s'y rendît avant moi, afin que j'eusse le temps de faire préparer une collation. L'annonce de ce repas champêtre ne parut pas du goût de M. de Romilly, qui s'excusa et prit congé de nous. En partant pour Swanö, nous le vîmes sur son beau cheval noir; il nous salua avec grâce et disparut dans l'épaisseur des arbres. Son départ me soulagea, et pourtant mes regards se dirigeaient toujours vers la forêt, où je tâchais de découvrir encore une fois cette sombre mais belle figure. Nous poursuivîmes notre course vers Swanö, et notre soirée fut charmante; le vert gazon aplanit bien des difficultés de préséance entre Jeanne-Marie et Ebba, qui finirent par boire du lait dans le même verre. Mais, en vérité, je ne saurais parler en ce moment que de l'étranger, et, pendant toute cette soirée, en dépit des railleries de Jeanne-Marie sur ma préoccupation, je ne pus penser qu'à lui. J'ai donc vu en face ce voisin fameux ! Pourtant je ne sais vraiment que dire de lui. Ce qu'on découvre tout d'abord, c'est à la fois une grande simplicité et une grande énergie, mais cette énergie ne se manifeste que par moments; on pourrait le comparer à ces nuages majestueux qui recèlent la tempête. Sa taille est très-élevée et annonce beaucoup de vigueur; il est plutôt gras que maigre; il a de grands traits, le teint très-brun, la figure mâle et sillonnée de quelques cicatrices qui ne lui vont pas mal. L'expression de sa bouche est quelquefois agréable, mais il a une habitude qui le défigure complétement, et qui rend son visage presque difforme : il fronce souvent ses épais sourcils; alors il se forme une grosse barre noire au-dessus de son nez, et sa physionomie prend quelque chose de mystérieux et de terrible. Quand les sourcils se séparent, la figure devient tout autre, et on serait tenté de dire : « Il est beau. » Quant aux yeux, il est fort difficile de les dépeindre : tantôt je les crois bruns, tantôt ils me paraissent fauves; parfois il les lève au ciel en parlant; parfois, au contraire, il attache sur vous des regards si fixes, si pénétrants, qu'il faut baisser les siens; puis il relève brusquement la tête et ses yeux brillent comme des charbons ardents. Ces brusques changements se retrouvent aussi dans sa voix, dont les accents vous arrivent jusqu'au fond de l'âme. Il y a dans sa figure un trait qui passe pour annoncer une prédestination au malheur, et que j'ai déjà remarqué chez quelques hommes à passions vives : c'est une veine au haut du front, qui, en se gonflant, a parfaitement la forme du zig-zag

de la foudre. En somme, et bien qu'il soit fort simple et entièrement exempt d'affectation, il n'a rien d'ouvert, rien qui inspire la confiance. Je le compare à une force sauvage encore indomptée, et dont on ne connaît pas la tendance : est-elle bonne ou mauvaise, apporte-t-elle le bonheur ou le malheur? Mais si ces yeux étranges s'adoucissaient, si cette voix prononçait des paroles d'amour, oh! alors, je crois que cet homme serait dangereux. Jamais je n'ai vu de personnage si mystérieux; il me fait peur, et pourtant je désire le mieux connaître.

Dieu merci! mon ours ne ressemble pas à un mystère, lui; son âme est transparente comme le jour du Seigneur. C'est là ce qui met la paix dans la maison et fait le bonheur en mariage.

Le 6 juillet.

C'est demain qu'arrive le baron Stellan S.... Je ne peux pas dire que je m'en réjouisse. Pour l'ours, il fait de grands préparatifs, et ne trouve rien de trop beau pour son ancien pupille; il paraît que ce jeune homme doit être gâté et choyé comme une petite maîtresse. Un personnage aussi élégant est toujours un hôte fort incommode, et surtout dans notre rustique Rosenwick. « Oui, oui, mon ours, on lui donnera des pantoufles turques. Là, là! il aura une cuvette de porcelaine. Oui, enfant, on bouleversera la maison, s'il le faut, pour ton précieux jeune homme. » Je voudrais que le chambellan fût à Constantinople! Mais mon mari est si content! L'excellent homme a de la bienveillance pour tout le monde, et, pour l'amour de lui, je veux au moins avoir l'air de l'imiter.

Le 10 juillet.

Le cousin est arrivé. Tout va bien; il est aimable, facile à vivre, et se montre content de tout. L'ours le mène promener, et ils parlent ensemble de politique ou de sciences. Pendant que je travaille, il cause agréablement avec moi, ou bien me fait la lecture. Il a du liant dans le caractère, et l'on fait vite connaissance avec lui. Il est vrai que la vie de campagne contribue à rapprocher les gens, surtout quand on passe toute la journée ensemble. Mon mari m'a priée de rester à la maison pour tenir compagnie au beau cousin, et de ne rien négliger pour qu'il se trouve bien chez nous: il aime tant son ancien pupille! Voici le portrait de cet illustre personnage. Il est, en toutes choses, à peu près l'opposé de M. de Romilly. J'ai comparé celui-ci à un site sauvage, mais imposant; celui-là me fait penser à un parc anglais parfaitement soigné. L'éducation a poli Stellan et lui a donné des ha-

bitudes élégantes. Il est bien tourné et se présente gracieusement; l'aisance de ses manières rehausse encore ses avantages naturels. L'expression de sa figure est spirituelle, son sourire fin, un peu moqueur parfois. Il a de belles dents, des moustaches noires et des cheveux brun-clair bouclés. Ses yeux ne sont pas grands, mais leur regard est expressif. Sa tenue est très-soignée et pleine de goût. Que te dirai-je encore? Stellan a des talents: il dessine et chante bien, cause très-agréablement, et il y a dans son ton, dans ses manières, une simplicité, une absence de prétentions dont on lui sait gré, surtout quand on pense à sa position dans le monde. Peut-être s'occupe-t-il un peu trop de sa toilette; mais le grand mal! C'est si naturel, quand on est à la fois jeune, riche et beau!

Le 11.

Il a des singularités pourtant, le cher cousin Stellan, et je ne sais trop ce qu'il est au fond. D'abord j'ai vu avec un vif regret qu'il n'est pas vraiment chrétien. Hier soir, il s'étendit longuement sur le mahométisme, qu'il trouve la meilleure et la plus remarquable de toutes les religions; il vante le Koran comme le plus sage des livres, et avoue franchement qu'il aurait voulu naître Persan, et passer ses jours à l'orientale. Ce langage me déplut singulièrement, et je montrai un grand dédain pour ces belles idées. Stellan s'en émut assez peu, et s'exprima très-clairement sur ce qu'il croit être le véritable bonheur. Son système en pareille matière est peu édifiant. Je me fâchai des paroles de Stellan, de son parfait sang-froid opposé à ma vivacité, mais surtout du silence de l'ours, qui me laissait soutenir seule le poids de la discussion, et se contentait de faire d'horribles grimaces tout en sculptant une reine d'échecs. La conversation fut interrompue par le souper. Il fallut bien que l'ours s'expliquât, avant d'aller se coucher, sur la belle morale de son cher Stellan, et je te dirai que je ne fus pas non plus très-contente de lui. Il prit contre moi le parti du cousin, et prétendit que, malgré sa prédilection pour la vie de l'Orient, Stellan est le plus honnête garçon du monde, incapable de rien faire de mal. « Son seul défaut, ajouta l'ours, est de parler un peu légèrement des femmes; mais ce défaut est si commun chez les jeunes gens qu'on ne saurait leur en vouloir pour cela.

— Ah! vraiment, mon ours, répondis-je. Eh bien, je profiterai pour mon compte de l'avertissement, et, quand nous serons tête à tête, si le cousin cherche, toujours par légèreté, à s'emparer de mon cœur, je me dirai alors que, chez un jeune homme, cela est tout simple, et je ne me montrerai pas trop sévère. »

L'ours prit un air effrayé qui me fit rire; je l'embrassai, et nous

reprîmes la discussion. Je l'amenai enfin à mon avis, et il convint qu'il serait à désirer que Stellan eût de meilleurs principes et des idées plus arrêtées, et qu'il fît un bon mariage; sa mère et toute sa famille le désirent beaucoup, mais il n'a pas l'air de s'en soucier le moins du monde. L'ours me conseilla de lui vanter beaucoup le bonheur domestique; je n'y manquerai pas. Je lui ferai aussi quelques bonnes lectures, et il faudra bien qu'il entende la vérité; il n'est pas un sultan, après tout.

Le 13, au soir.

J'ai certainement plusieurs des qualités d'un bon prédicateur : la foi, la gravité, l'onction; mais, hélas! chère Marie, je n'ai pas le don de convaincre. Tu vas juger du mérite de mon sermon par ses résultats. J'étais assise près de la fenêtre ouverte; j'avais le cœur léger, je chantais comme les petits oiseaux du bosquet de sureau. Stellan entre, s'assied à côté de moi, et se met à effeuiller quelques roses des quatre saisons qui étaient dans un vase. Il me prend envie de profiter de l'occasion; je me sentais en verve. Je débute, avec maladresse peut-être, par lui reprocher de mutiler ainsi des fleurs qui lui donneraient plus de plaisir s'il les épargnait. « Elles ne s'en faneraient pas moins, répond le cousin tout en continuant son œuvre de destruction. C'est précisément leur fragilité qui leur prête du charme à mes yeux; je ne connais pas de fleurs plus ennuyeuses que les immortelles. » Je me hâte de relever le gant, et je mets la conversation sur le mariage. Après avoir laissé Stellan exposer ses idées favorites, je parle des douces et nobles joies du foyer domestique, et, pour ne pas l'effaroucher en abordant le côté religieux et moral de la question, je me borne à opposer ces joies aux plaisirs vains et fugitifs d'une existence de papillon. Je m'efforce de peindre vivement le bonheur inaltérable d'une union assortie, et c'est dans mon cœur que je puise les traits les plus heureux de mon tableau. Stellan répondit d'abord tantôt en plaisantant, tantôt par des compliments, comme : « Si toutes les femmes vous ressemblaient, si tous les mariages ressemblaient au vôtre, je serais bien vite converti, etc. » Je ne daignai pas lui répondre, et, dans mon désir de l'amener au mariage, je lui citai plusieurs jeunes personnes que j'eus soin de bien choisir. A toutes il trouva des défauts. L'une avait le pied grand, l'autre les mains rouges, celle-ci se mettait mal, celle-là avait un vilain son de voix. Cela m'impatienta. « Et vous, lui dis-je, vous croyez-vous donc parfait? — Oh! le ciel m'en préserve! » répondit-il d'une voix caressante; mais je vis qu'il était parfaitement content de lui-même. Comme je ne pouvais nier qu'il fût beau et aimable, je me rejetai

sur la valeur morale de l'homme et lui reprochai sa frivolité, qui lui faisait attacher tant de prix aux avantages extérieurs. « La beauté du corps n'est que poussière, lui dis-je, et celle de l'âme est la seule vraie beauté. » Puis je louai le mérite des jeunes personnes dont il avait critiqué les pieds et les mains. Je dis ensuite de fort belles choses sur la vie de famille, que je vantai comme le faisait jadis l'honorable Mlle Rönnquist [1]. Je m'animais en parlant, mais Stellan se mit à bâiller et fredonna à demi voix des mélodies du *Vieux Noë* [2]. Alors je me fâchai tout de bon, et je lui dis qu'il était un païen, un orang-outang, indigne d'obtenir la main d'une noble fille et de goûter jamais les douces joies de la famille.

Stellan prit tout à coup un air sérieux. « Ce bonheur dont vous parlez, me dit-il, est-il bien réel? N'est-il pas une illusion, une belle fiction, comme le phénix? Vous, Franciska, qui paraissez si sûre de votre fait, citez-moi une seule des familles que vous connaissez qui soit vraiment heureuse, et dont tous les membres soient disposés à bénir leurs liens dans toutes les vicissitudes de la vie. Citez, Franciska. » Stellan, toujours sérieux, me regardait fixement. Je me mis à chercher. N'est-il pas insupportable qu'un mot, une idée dont nous avons besoin nous échappent au moment même où nous les cherchons? Plus on se creuse la tête, moins l'on rencontre. Je croyais connaître un grand nombre de familles heureuses, et je ne pouvais en citer une seule. J'avais beau sauter de maison en maison, scruter tous les intérieurs de ma connaissance, je ne trouvais nulle part ce que je cherchais. Je commençais à m'inquiéter, et Stellan, attendant ma réponse, me regardait avec une joie maligne. Pour me tirer d'embarras, et sauver en même temps l'honneur de la vie domestique, j'accordai « que le parfait bonheur ne se trouvait nulle part ici-bas. » Je croyais me ménager ainsi un retranchement contre les attaques de Stellan; mais il m'interrompit et me dit : « Vous avez raison, Franciska. J'irai même plus loin, et je dirai que, s'il est possible de trouver quelque part le bonheur dans ce monde, ce n'est pas dans la vie de famille. Pour que l'homme, cette créature d'un jour, puisse être heureux, il lui faut la liberté du papillon, qui se balance sur les ra-

[1] Mademoiselle Rönnquist est la gouvernante dont il est question dans le précédent ouvrage de notre auteur, intitulé *les Filles du Président*. (En allemand, chez Brockhaus, 1837.) (*Note du traducteur allemand.*)

Cet ouvrage, ainsi que *les Voisins* et plusieurs autres, fait partie d'une collection qui a paru à Leipzig, chez le même libraire, sous ce titre : *Skizzen aus dem Alltagsleben* (*Esquisses de la Vie journalière*, ou *de la Vie d'intérieur*), par Frédérique Bremer.

[2] *Gubben Noach*, chanson très-répandue en Suède. Elle est du poëte populaire Bellman. (*Note du traducteur allemand.*)

meaux des arbres et recueille le suc des fleurs, sans être attaché à la terre comme les fleurs et les arbres. Oui, Franciska, dès que l'homme s'attache et se fixe quelque part, tous les ennuis, tous les soucis, toute la prose de la vie, en un mot, viennent fondre sur lui. Croyez-moi, j'ai vu le monde plus que vous, et je l'ai trop vu pour être tenté d'y jouer le rôle de père de famille. La famille est un instrument qui devient nécessairement discordant, et cela vient, d'abord, de la nature des cordes, puis de leurs rapports entre elles. Je vais vous le prouver par des exemples tirés de quelques familles de ma connaissance. Je pourrais commencer par la mienne; car, moi aussi, j'ai eu des parents, des frères, des sœurs, j'ai été acteur et témoin dans bien des querelles domestiques, j'ai eu de l'envie et de la colère contre ma chair et mon sang; mais tout est fini maintenant, car aujourd'hui nos intérêts sont séparés, ce qui fait que nous sommes les meilleurs amis du monde. — Je vous citerai d'abord les A. Ils avaient une jolie fortune; mais les enfants, dont l'éducation avait été négligée, tournèrent mal en grandissant, et firent le malheur de leurs parents. — Les L., eux, se conduisirent différemment : ils élevèrent leurs fils avec sévérité. Qu'en est-il résulté? Les fils ont fui la maison paternelle, qu'ils redoutent encore aujourd'hui comme une prison. — Quant aux C., ils ne négligèrent rien pour l'éducation de leurs enfants : soins, maîtres, dépenses, rien ne fut épargné, et ils purent s'en applaudir quelque temps. Eh bien, ces enfants, qui faisaient leur joie et leur orgueil, les ont méprisés, et les pauvres parents ont dû dévorer cette humiliation. — Les D. paraissent mieux s'arranger du mariage. Ils n'ont point d'enfants, ils sont riches, ils donnent encore d'excellents soupers, comme il y a trente ans; mais si vous les voyiez de près, Franciska, si vous saviez tout ce qu'il y a de froideur et de vide dans cet intérieur!... Sans leurs dîners, ils ne se verraient jamais. — Vous citerai-je les E.? Que de gaîté dans cette maison! Comme on y était bien accueilli! On appelait leurs filles les trois Grâces; il y avait chez eux des bals, des fêtes, et force soupirants... Le temps a fui, les trois Grâces ont vieilli, et vieilli sans quitter le foyer paternel; elles se sont flétries ensemble, le monde les a oubliées, et elles vivent dans l'isolement. Le soir, assises toutes seules autour d'une table, elles allument des bougies et attendent des visites, mais personne ne vient. — Je ne vous parlerai pas des F. La femme a sa volonté et le mari la sienne. Là le temps est toujours à l'orage; aussi les enfants ont coutume de dire : « Si la tempête ne vient pas du Nord elle viendra du Midi. »

« Ma mère voulait absolument me faire épouser une des demoiselles de H...; j'y allai un soir. Tout me sembla élégant, parfumé, con-

fortable; les jeunes personnes étaient jolies et bien mises. Un jour, j'y retournai avant dîner; j'entre dans le salon... je suis suffoqué par une horrible odeur d'amidon aigri, et je découvre sur une chaise des bas d'une propreté douteuse. Je cherche ailleurs un refuge, et je vois les demoiselles s'enfuir dans une toilette plus que négligée. Le ménage est sans doute une excellente chose, mais de pareilles toilettes et l'odeur d'amidon aigri sont pour moi autant d'épouvantails. Voyez-vous, avec cette odeur-là, point de bonheur domestique.

— Quel enfantillage! m'écriai-je. Est-il permis à un homme d'être aussi délicat?

— J'avoue ma faiblesse, mais je suis ainsi fait, et rien que l'idée de l'amidon aigri me détournerait du mariage. Tenez, j'ai un ami marié depuis quatre ans, et que je suis allé voir dans son pays il y a quelque temps. J'arrive, et je trouve, dans la première pièce, deux servantes, pieds nus, qui lavaient l'appartement. Plus loin je m'entortille les jambes dans une corde tendue. Ailleurs, j'entends des enfants qui crient de toutes leurs forces. J'attends un moment de silence, les cris continuent de plus belle; je fais volte-face, et, sautant par-dessus les baquets, je m'éloigne à grands pas de ce poétique séjour.

— Aussi vous aviez mal choisi votre heure. Ne faut-il pas que la maison soit nettoyée, et que les petits enfants crient de temps en temps? Il faut de la patience avec les enfants.

— Vous avez raison, Franciska; c'est précisément parce que je ne me sens pas un grand fond de patience ni d'envie d'assister à ces scènes de famille, que je ne me crois pas de vocation pour le mariage. Mais j'ai d'autres reproches plus graves à faire à la vie d'intérieur. Voyez-vous, Franciska, quand on est toujours ensemble, il est impossible de vivre toujours en paix; plus les occasions de contact sont multipliées, plus les angles, les aspérités réciproques sont sensibles. Quand on suit la même route, on se heurte, on se contrarie, et les égards même, la tolérance dont on use réciproquement sont autant d'entraves à la liberté et à la jouissance. Quand deux personnes ont la prétention de vivre l'une pour l'autre, aucune des deux ne vit pour elle-même. Toutefois, je ne nierai pas que le mariage et la vie de famille ne puissent donner du bonheur, et un bonheur durable, mais ce sont de rares exceptions : c'est comme un écho qui nous vient encore du paradis perdu. Voyez-vous, Franciska, la pomme d'Ève a été transmise par héritage à la plupart des familles. Quand vous entrez dans une maison, qu'y trouvez-vous bien souvent? des visages tristes, des yeux gonflés de larmes, des cœurs désolés. Voulez-vous connaître la source de toutes ces misères? Voulez-vous savoir d'où pro-

viennent les soucis les plus cuisants, les torts les plus graves, les plus rudes épreuves, ce qui entretient l'amertume dans les cœurs, ce qui engendre l'animosité? Le mariage, Franciska, la vie de famille. »

Tu ne saurais croire, Marie, à quel point ces paroles m'affligèrent. Malheureusement, je fus bien forcée de reconnaître que, malgré l'injustice et la partialité de Stellan, il y avait du vrai dans ses tableaux. Je m'effrayai de cette pensée que la vie de famille pouvait avoir de si tristes résultats, mais je ne l'en aimai pas moins; car à la famille se rattache tout ce qu'il y a de meilleur en moi, et il me semblait que la parole de Stellan avait profané le foyer domestique. J'étais combattue, découragée, inquiète. Cette lutte entre des sentiments opposés m'arracha des larmes, et je m'écriai : « Mais moi, je suis heureuse, mon mari aussi, et notre bonheur est de vivre ensemble.

— Oui, pendant la lune de miel; peut-être pendant un an, deux ans, trois ans au plus, répondit l'impitoyable Stellan; mais plus tard, quand les enfants viendront, vous verrrez. Si vous avez dix filles, par exemple, qu'en ferez-vous? Point d'argent, point de mariage d'abord. Puis, une fille sera boiteuse, une autre poitrinaire, une autre.... »

Dix filles! je croyais déjà les voir autour de moi, grandes et fortes, s'attendant à recevoir de moi le bonheur comme elles avaient reçu la vie.... Et la boiteuse! Et la poitrinaire!... Je n'y pus tenir et me mis à pleurer sans pouvoir répondre un mot. Stellan effeuilla ma dernière rose et sortit. Je regrettai presque de l'avoir connu. Dix filles! Pendant longtemps je ne pus penser qu'à cela; mais peu à peu je me tranquillisai en envisageant la chose du point de vue chrétien. Alors mes dix filles ne me firent plus peur; bien plus, je les chérissais, je voulais leur consacrer toute ma vie, en faire de bonnes filles, craignant Dieu, s'aimant bien entre elles, afin qu'elles pussent se présenter dans le monde avec confiance et y trouver leur part de bonheur. En contemplant ce tableau, je sentais le calme renaître en moi. Comme de raison, je commençais par me faire bien aimer de mes dix filles, et en particulier de la boiteuse et de la malade; je sentais que j'y réussirais, et qu'avec le secours de Dieu et l'aide de mon mari je les rendrais heureuses. Puis je pensais au dernier jour. « Père, dirais-je alors, me voici avec les enfants que vous m'avez donnés. » Et je serais trouvée riche, et ma vie serait trouvée pleine! Ces pensées remplissaient mon cœur de paix et de contentement. Je sortis de la maison et allai dans le bosquet de bouleaux pour achever de sécher mes larmes; puis j'allai donner un coup d'œil à la cuisine et au garde-manger. J'avais un peu perdu de vue ma nombreuse famille lorsque mon mari rentra. Oh! Marie, mes pauvres filles me retombèrent alors lourdement sur le cœur. Je fis de nouveau l'enfant, et,

quand mon mari s'avança pour m'embrasser, je me jetai à son cou en riant et pleurant tout à la fois. « Si je te donnais dix filles, tu m'aimerais toujours, n'est-ce pas, et tu n'en serais pas moins content?... Et tu les aimerais toutes, quand même elles seraient boiteuses ou...? » Je ne pus achever. Pauvre ours! il fit d'abord une effroyable grimace; mais, me voyant si émue, il prit de l'inquiétude, me fit avaler un verre d'eau, et, quand je fus un peu calmée, il me pria de m'expliquer en meilleur suédois. Je lui dis de quoi il s'agissait; alors il rit aux éclats, me promit que les dix filles ne troubleraient pas notre bonheur, et qu'il m'aimerait toujours, moi et tous les enfants que je lui donnerais. Stellan arriva au même instant; en me voyant si émue, il eut l'air embarrassé et peiné, mais je lui tendis la main en m'écriant joyeusement : « Nous serons heureux, mon mari et moi, même avec dix filles, fussent-elles toutes contrefaites, et nous ne nous en aimerons pas moins pour cela. » Je vis que Stellan était réellement touché; il rougit et me baisa la main en me demandant pardon. Quant à Lars Anders, il fut pour moi d'une bonté parfaite, et ne voulut se mettre à table qu'après m'avoir vue plus tranquille. Mes dix filles m'avaient ôté l'appétit. Dix filles! c'est aussi trop fort.

Mais laissons cela. Pendant que l'ours et Stellan se promènent, et que le crépuscule dessine tous les objets à la sepia et à l'encre de Chine, je veux revenir avec toi, chère Marie, sur le tableau séduisant que m'a fait le cousin Stellan de la vie de famille. Ce tableau est-il fidèle? Non, oh! non. Quelques intérieurs de famille peuvent lui ressembler, mais c'est l'exception. Stellan a beau prétendre qu'il y a dans chaque homme une force de répulsion, une influence qui tend à l'éloigner de ses semblables, soit : il y a l'envie, les prétentions, l'ennui, et bien d'autres sentiments amers, qui, j'en conviens, sont ressentis d'autant plus vivement qu'on est plus rapproché les uns des autres; mais n'y a-t-il pas aussi une influence, douce et puissante à la fois, qui assouplit les caractères, renverse les obstacles, rapproche les ennemis et sait changer le mal en bien? Qui n'a béni mille fois dans sa vie cette parole de l'apôtre : « La charité est patiente? » Si je pouvais pénétrer dans ces familles dont Stellan a tracé le tableau, et y amener avec moi la charité et la sincérité, ces deux saintes sœurs, comme ce tableau changerait! Ainsi, dans cette famille où les fils sont plus instruits que les parents, une éducation vraiment chrétienne aurait donné à ces enfants des idées plus élevées, de plus nobles sentiments; ils auraient su que l'homme tire sa valeur réelle de l'excellence de ses principes, de l'innocence de sa vie, bien plus que de la culture de son esprit, et, tout en se servant de leurs talents pour embellir les jours et orner la demeure de leurs parents, ils auraient en-

touré les vieillards de reconnaissance et d'amour. Et cette pauvre famille des *trois Grâces!* Triste tableau en effet. Mais ce n'est pas la vie de famille qui a changé en poupées ces pauvres créatures : c'est l'orgueil et la vanité.

Si Stellan ne met pas le bonheur dans la vie de famille, je suis curieuse de savoir où il le place et quelle est la condition qui lui semble la plus heureuse. La vie de garçon peut-être? Oui, pour un égoïste qui ne reconnaît pas les liens de la nature. Certes je n'envierai à personne une semblable félicité; mais je veux demander à Stellan s'il se trouve heureux.

Le 13.

La question a paru l'embarrasser; il a voulu l'éluder en plaisantant; mais, comme j'insistais très-sérieusement pour connaître le fond de sa pensée, il me dit d'un ton grave : « Non, je ne suis pas heureux. La vie me semble misérable, et souvent je sens au dedans de moi un vide insupportable.

— Dieu soit loué! » m'écriai-je tout émue. Il me regarda avec étonnement. « Ainsi, poursuivis-je, vous n'êtes pas un égoïste, car il faudrait l'être pour se trouver heureux avec votre manière de penser. Écoutez, Stellan : vous m'avez fait une triste peinture de la vie conjugale. Eh bien, moi, si je vous faisais le portrait d'une vie de garçon, vous la trouveriez si misérable que vous n'en donneriez pas une prise de tabac; mais je n'aurai pas besoin de recourir à ce moyen : vous êtes un homme loyal et réfléchi, vous reconnaîtrez ce qui donne à la vie sa valeur réelle, et vous saurez renoncer à des prétentions exagérées et à votre susceptibilité. Vous serez heureux par de nobles travaux, par une aimable femme, par la vie de famille. »

Il sourit d'un air mélancolique, secoua la tête et parla... de l'amidon aigri.

« Mais, Stellan, chez moi l'on s'occupe aussi du ménage; on coud, on nettoie, on empèse, et cette maison est-elle donc si peu confortable?

— Si toutes les femmes vous ressemblaient, Franciska! » répondit Stellan. Puis il prit ma main, qu'il baisa en en louant la blancheur et la délicatesse; puis il la baisa encore, rougit, et jeta sur moi un regard singulier. Moi aussi je me sentais rougir; je ne savais ce qui se passait en moi. Je retirai ma main, je me mis à parler du temps qu'il faisait, puis je sortis tout à coup, sous le prétexte d'un ordre à donner.

Voilà une sotte scène, Marie, et qui ne mérite pas que j'en parle plus au long; non certes, aussi vrai que Lars Anders existe et que je

suis sa Fanny. Il serait pourtant singulier que je me trouvasse une fois dans le cas de profiter des conseils de *ma chère mère*, et que, moi aussi, je dusse dire : « Monsieur, vous vous trompez! » Mais, quant à ce que *ma chère mère* appelle *le droit chemin vers mon mari*, cela ne me conviendrait pas, et jamais je n'irai dire à l'ours : « Mon ami, voilà ce qui vient de se passer. » Une femme qui aime son devoir et son mari doit savoir se garder toute seule, et il ne faut pas se gendarmer pour cela... Mais c'est peut-être ce que je fais dans ce moment en m'effrayant pour aussi peu de chose.

J'éprouve pourtant une certaine satisfaction à savoir que tous les systèmes de Stellan ne le rendent pas heureux, et, si je l'avais mieux observé, je l'aurais deviné toute seule. Avec tous ses avantages naturels, Stellan s'ennuie. Rien ne l'intéresse ni ne l'amuse; il ne désire rien. Il ouvre un livre, lit un peu, bâille et le referme; il prend un journal et ne l'achève jamais; il aime la nature, les fleurs, et restera volontiers en plein air... pourvu qu'il ne fasse ni froid ni chaud, et qu'il n'y ait point de vent; le vent surtout lui est insupportable. Chose singulière! cet homme si douillet, si amoureux de ses aises dans la vie habituelle, est cependant, à ce que dit l'ours, hardi et résolu à l'heure du danger. Il a une bonne tête, beaucoup d'instruction, et pourrait devenir un homme distingué s'il voulait se donner la peine d'étudier. Mais peut-être craint-il de trouver aussi dans les livres un parfum d'amidon aigri. Il pourrait quelquefois avoir raison.

Du 14.

Eh bien, Marie, je n'avais pas tout à fait tort de me gendarmer, de me tenir sur mes gardes. C'est précisément aux bagatelles qu'il faut faire attention, et, comme dit le proverbe, une petite étincelle peut allumer un grand feu. Combien de jeunes femmes dont la réputation a été endommagée parce qu'elles n'ont pas prévu les suites d'une bagatelle !

Hier, nous allâmes passer notre après-dîner à Swanö; Stellan était fort gai et fort aimable. Au retour, il proposa de jouer aux grâces. J'accepte, et bientôt les cercles aux rubans roses voltigent entre les arbres et sont reçus adroitement sur les baguettes. L'ours joua quelque temps, mais se lassa bientôt, et, envoyant au diable les jeux fatigants, il rentra. Ici j'avoue ma faute, Marie. En femme sensée j'aurais dû suivre mon mari ; mais le jeu m'amusait, et nous continuâmes, Stellan et moi, notre partie comme deux étourdis et en nous éloignant toujours de la maison. Il commençait à faire noir, et nous pouvions à peine suivre en l'air la route de nos cercles. Celui de

Stellan resta suspendu à un bouleau ; je m'élançais pour l'atteindre, quand, tout à coup, je me sens saisir, et une voix murmure à mon oreille, en effleurant les boucles de mes cheveux : « Fanny, chère Fanny. » Surprise et émue, je me reculai bien vite, et lui dis, en employant précisément les expressions de *ma chère mère :* « Baron Stellan, *vous vous trompez.* C'est là haut, sur cet arbre, qu'est votre cercle. » Et je dis cela d'un ton si grave que je fus comprise à l'instant. « Ah ! » dit Stellan, d'un air troublé, et en cherchant à faire tomber son cercle. « Il commence à faire frais, continuai-je, et nous ferons bien de rentrer. » Et, sans en dire plus long, je me dirigeai en courant vers la maison. Stellan me suivit lentement, en fredonnant un air de *Fra Diavolo.* Je m'assis à côté de l'ours, et lui racontai..... que je l'aimais, communication qu'il reçut avec son bon air de pacha. Stellan entra dans ce moment, tenant à la main une branche d'églantier chargée de belles roses, qu'il m'offrit. « J'en ai ôté toutes les épines, dit-il.

— Je vous rends mille grâces, » répondis-je en prenant la branche, que je mis..... sur mon cœur ? Non, Marie, à la boutonnière de l'ours. Stellan exécuta de nouveau son air de *Fra Diavolo*, et nous nous quittâmes froidement.

Oh ! non, mon ours, je ne tromperai pas ta confiance. Mes dix filles recevront au moins de leur mère l'héritage d'un bon exemple et d'une réputation sans tache.

Mais que faire, maintenant ? Je ne veux plus m'établir en bas toute la journée pour tenir compagnie à Stellan. Je ne veux pas non plus sortir beaucoup de la maison, puisque mon mari m'a tant priée d'y rester. Encore moins irai-je lui dire : « Voilà ce qui vient de se passer ; » car cette confidence ne ferait que troubler son repos et l'éloigner de son jeune ami, qui, j'en suis bien sûre, n'a pas eu de mauvaises intentions ; ce n'est qu'un peu de légèreté. Je sais bien ce que je ferai : aujourd'hui, avant dîner, des affaires de ménage ; après dîner, nous allons à Carlsfors, présenter Stellan à *ma chère mère;* demain, l'arrivée de Séréna, et alors je remuerai ciel et terre pour la garder quinze jours, ou, au moins, une huitaine. Je forcerai l'ours à tyranniser les Dahl ; Séréna ne s'en trouvera pas mal, ni moi non plus.

Le 15.

Le cousin est mécontent, et il s'y prend à peu près comme Jeanne-Marie pour me le témoigner. Il y a bien quelque différence dans le ton ; car Stellan ne boude pas précisément, mais il affecte une froideur, une indifférence qui ne sont rien moins qu'agréables, et il a

l'air de vouloir me faire croire que je suis la personne du monde dont il s'inquiète le moins. C'est toujours pour moi un chagrin de n'être pas sur un bon pied avec ceux qui m'entourent. Et il faut bien que je sois aussi un peu froide avec Stellan, car, autrement, il serait capable de croire que je l'agace.

Hier, nous avons passé la journée à Carlsfors. *Ma chère mère* a fait un singulier accueil à Stellan. « J'ai connu votre père, baron, dit-elle. C'était un brave homme, mais un bon vivant. On m'a dit que le fils ressemble au père. Bien qu'il faille honorer l'arbre dont on reçoit de l'ombre, je vous dirai pourtant que vous auriez pu choisir de meilleurs exemples. Eh bien, le père s'est converti dans ses dernières années ; j'espère que le fils n'attendra pas pour cela jusqu'au dernier moment, et qu'il tâchera plutôt de faire un bon mariage. En cela vous agiriez prudemment, baron ; car, comme dit le proverbe : On ne se repent jamais de s'être marié jeune. Mieux vaut un gâteau avec la paix, que deux avec le trouble. »

Stellan eut l'air fort surpris et même un peu fâché de cette mercuriale. Au reste, *ma chère mère* ne paraissait pas être, ce jour-là, de la meilleure humeur du monde, et, en observant à droite et à gauche, je vis que toute la famille était en désaccord. Jean-Jacques avait parlé des changements qu'il voulait introduire à Carlsfors et des anciens arrangements qu'il voulait mettre de côté, et une lutte s'était établie entre l'ancien et le nouveau régime. *Ma chère mère*, bien loin de céder, n'avait fait que serrer plus fortement les rênes du gouvernment domestique, et Jean-Jacques, forcé de se soumettre, trouvait, non sans raison, sa position à Carlsfors fort désagréable. Il se plaignit de tout cela à l'ours. Jeanne-Marie et Ebba, de leur côté, étaient en guerre ouverte. La première raconta avec amertume tout ce qu'elle avait à souffrir, et, en vérité, ce n'étaient que des bagatelles dont j'étais prête à rire. Il est triste et ridicule à la fois de voir des gens qui pourraient être heureux empoisonner leur vie par de vaines querelles qu'ils font naître eux-mêmes, au lieu de les éviter. Je hasardai avec ménagement quelques représentations qui n'eurent aucun succès. Jeanne-Marie ne souffrait pas qu'on pût regarder comme bagatelles des choses où elle croyait sa dignité intéressée, et elle me fit entendre qu'elle était elle-même parfaitement capable de juger ce qui avait ou non de l'importance. Bien résolue à empêcher que le *temps gris* ne s'établît de nouveau entre elle et moi, je lui répondis, sans avoir l'air de faire attention à ses grands airs : « Sans doute, ma chère, mais ton esprit et ton éducation te placent assez au-dessus d'Ebba pour avoir égard à son enfantillage, pourvu, cependant, qu'elle n'abuse pas de ta bonté. »

Jeanne-Marie se calma. « Tu ne connais pas Ebba, dit-elle; tu ne sais pas à quel point elle est égoïste, capricieuse, remplie de prétentions; elle me mangerait dans la main si je ne la tenais en respect. »

Quand j'étais plus jeune, Marie, je comptais sur la bienveillance des autres, et je croyais que signaler un défaut, faire entendre une vérité, c'était rendre un service; quand la paix était troublée, j'offrais volontiers mes conseils et ma médiation; mais, depuis, l'expérience m'a prouvé que cette générosité est, en général, peu appréciée. Il y a souvent de l'imprudence à être trop franche, et maintenant je suis fort économe de mes conseils. Aussi je ne dis point à Jeanne-Marie : « Ce sont précisément tes défauts qui font ressortir ceux d'Ebba; si tu étais moins susceptible et moins arrogante avec elle, elle ne te provoquerait pas comme elle fait. » Je lui dis simplement : « La pauvre enfant! elle n'a pas été bien élevée, et celle qui a reçu une meilleure éducation doit l'excuser. C'est vraiment un malheur que d'avoir été mal élevé.

— Oui, un vrai malheur, » dit Jeanne-Marie, qui me parut, à ce moment, plus disposée à l'indulgence.

Mais j'appris que *ma chère mère* était aussi fort mécontente de Jeanne-Marie. La veille elle avait fait atteler, en disant aux deux belles-sœurs : « Laquelle de vous veut venir avec moi? » Grande dispute : Jeanne-Marie et Ebba en avaient envie toutes deux, et il n'y avait qu'une place. *Ma chère mère*, assise dans *le char du ciel*, et le fouet à la main, attendait une réponse. Comme la dispute se prolongeait, tout à coup elle toucha vigoureusement les chevaux, et partit au galop, laissant les deux sœurs tout ébahies.

Nous avons fait, Ebba et moi, une grande promenade dans le parc, car, depuis notre course matinale, elle aime décidément la campagne. Chemin faisant, elle se donnait le plaisir de se plaindre de sa belle-sœur. C'étaient toujours les mêmes griefs : Jeanne-Marie prenait de grands airs, Jeanne-Marie voulait passer la première, Jeanne-Marie l'avait appelée folle, Jeanne-Marie se moquait de sa toilette, etc.... La pauvre Ebba s'en chagrinait fort. Nous suivions dans ce moment le cours d'un petit ruisseau aux eaux bouillonnantes, aux rives vertes et fleuries; autour de nous tout était frais et paisible. Je me sentais ranimée par cette belle soirée, et je dis tout à coup à Ebba, en l'entourant de mes bras : « Chère sœur, veux-tu être heureuse?

— Assurément, me répondit-elle d'un air étonné.

— Alors, ma petite Ebba, continuai-je avec émotion, ne te laisse jamais troubler par de pareilles bagatelles. Vois donc comme tout est beau autour de nous, et pourtant tu ne t'es jamais réjouie de ces beautés, tu les as à peine remarquées. Pourquoi? Serait-ce parce que

Jeanne-Marie te traite en enfant, parce qu'elle possède plus de joyaux que toi? Chère Ebba, n'est-ce pas une chose pitoyable que de pareilles bagatelles viennent gâter tout ce que la vie nous présente de beau et de bon! »

J'ajoutai, dans mon zèle, beaucoup de choses qu'il serait trop long de te raconter ici. Je trouvai chez Ebba un cœur bien disposé, et, quand je lui peignis la folie de toutes ces contestations, le tourment et l'amertume qu'elles amènent à leur suite, elle rit et pleura tout à la fois, et me promit de laisser Jeanne-Marie jouir en paix de ses priviléges bien-aimés.

Cependant l'ours avait été, de son côté, arbitre entre *ma chère mère* et Jean-Jacques; il avait obtenu de celui-ci un engagement de tourmenter un peu moins *ma chère mère* au sujet des réformes, et, de celle-là, une promesse de réfléchir sérieusement aux innovations proposées.

Quant au cousin Stellan, il s'occupait des gens qui n'avaient point de querelle à soutenir ou à apaiser, et se montrait aimable pour chaque femme à son tour, excepté pour moi. Cela lui réussit; il plut à tout le monde, et même à *ma chère mère*, qui me dit : « Il est fort gentil le baron Stellan. C'est un jeune homme fort bien élevé. »

Je fus très-contente d'Ebba pendant la soirée; elle tint religieusement sa promesse, et, bien loin de rien contester à Jeanne-Marie, elle alla plus d'une fois au-devant de ses exigences. D'abord Jeanne eut l'air de soupçonner quelque piége; mais lorsqu'elle vit l'air grave et affectueux d'Ebba, elle changea aussi de manière et rabattit beaucoup de ses prétentions.

De retour chez nous, nous nous racontâmes, l'ours et moi, comment nous avions, l'un et l'autre, rempli nos *mandats*. Nous fûmes heureux de pouvoir nous rendre ce témoignage que personne encore n'avait été obligé d'intervenir entre nous deux.

Je reçois à l'instant même la nouvelle de la mort de ma tante Ulla. Hélas! chère Marie, je n'ai qu'une chose à dire : « Tout est bien, » sachant surtout quelle belle fin elle a eue. Ma tante Sophie, qui m'annonce la nouvelle, ajoute aussitôt après : « Anne-Marie peut « maintenant prendre sa chambre, qui est beaucoup plus commode « et plus claire que celle dont elle a dû se contenter jusqu'à présent. » Il y a donc des gens (gens d'ailleurs paisibles et inoffensifs) dont le départ est regardé comme une chose heureuse, parce qu'ils font place en s'en allant! Cette pensée m'attriste. Ah! si mes proches devaient un jour me trouver de trop au milieu d'eux, si quelqu'un devait jamais soupirer pour avoir ma place, oh! alors je veux partir, partir bien vite.

Cette pensée me préoccupe, et je pleure.

## *VII^e Lettre.*

Rosenwick, 16 juillet.

Hier, à dix heures du matin, un joli petit cheval brun, chargé d'un gracieux et léger fardeau, piétinait devant la porte. Une calèche, lourde et antique comme ses possesseurs, roulait derrière l'amazone. C'étaient Séréna et les patriarches. J'étais heureuse de recevoir chez moi ce couple respectable, et de garder Séréna, qui, animée par la promenade et la beauté de la matinée, semblait déjà reprendre une nouvelle vie.

Un déjeuner champêtre les attendait; mon beurre, mes œufs, mon chocolat eurent du succès. En sortant de table, les bons vieillards voulurent prendre une idée de Rosenwick : je les promenai partout; puis ils partirent en embrassant tendrement leur trésor, qu'ils me laissaient pour toute la journée. Séréna les accompagna jusqu'à leur voiture avec mille gracieuses attentions.

Puis vint la leçon de chant. Séréna a une voix d'alto, faible, mais pure. Je me contentai de la faire solfier, car la nature lui a donné une intelligence exquise de la musique; aussi son style et son expression ne laissent rien à désirer.

Je ne pouvais me résoudre à l'appeler *mademoiselle*, et je mourais d'envie de la tutoyer. Je la priai de me le permettre, en lui offrant de m'appeler sa tante, si mon grand âge lui imposait trop. Séréna repoussa en riant la seconde demande et m'accorda affectueusement la première. A mon grand étonnement, je découvris que je n'avais que quatre ans de plus qu'elle. On ne donnerait jamais vingt-trois ans à ce teint délicat et à cette figure enfantine.

Le traité du *tu* et du *toi* signé (ne ris pas trop, Marie; en Suède, c'est une affaire et un moment important dans une liaison : quand on en vient à se tutoyer, on peut se dire qu'on a fait un grand pas en avant..... ou en arrière), nous allâmes avec nos paniers à ouvrage nous établir à l'ombre des tilleuls, tout près du bosquet de sureau. Séréna avait cueilli quelques fleurs, et, de ses doigts effilés, elle en imitait les moindres nuances avec une grande exactitude. Stellan était parti de grand matin avec le frère Stälmark pour une partie de chasse. Nous étions donc seules et je m'en réjouissais : j'étais curieuse d'entendre Séréna parler de Bruno. Quand je prononçai ce nom elle soupira.

« Etait-il dur, insensible? lui demandai-je.

— Non, en vérité, répondit-elle vivement; son cœur était tendre et compatissant. N'a-t-il pas toujours été bon pour moi, pauvre en-

fant, faible, maladive et à charge aux autres? Mais n'est-ce pas Ramm que nous voyons là bas, de l'autre côté du lac? Que de fois Bruno m'y a menée! Mes premières impressions de la vie et de la nature, c'est là que je les ai reçues. Je me souviens encore du bonheur que j'éprouvais à entendre le murmure de la forêt, à respirer le parfum des fleurs que Bruno cueillait pour moi. Il chantait et je chantais aussi, et, quand il me prenait dans ses bras pour franchir quelque ravin, je n'éprouvais point de crainte, mais seulement une légère émotion qui était un plaisir de plus. Jamais il ne me témoignait de froideur ni d'impatience. Un jour qu'il allait frapper un de ses frères, je me mis à pleurer; aussitôt il se retint. S'il n'avait eu le cœur sensible et aimant, m'aurait-il donné toutes ces preuves de tendresse? Et, une autre fois, il exposa sa vie pour sauver la mienne. C'était dans le parc de Ramm; des étourneaux avaient fait leur nid sur un chêne très-élevé; je désirais ce nid avec une ardeur enfantine. Aussitôt Bruno grimpe sur l'arbre. Tout à coup je pousse un cri... une vipère entourait mon cou de ses replis. Bruno se précipite de l'arbre, saisit le serpent et l'étouffe. Je me souviens encore qu'il pleurait en me serrant dans ses bras, et moi je m'efforçais de le calmer par mes caresses enfantines. Ah! on ne l'a pas traité avec prudence. Il fallait développer ses facultés aimantes, et il n'aurait pas causé de douleur à sa mère, il ne se serait pas enfui de sa maison et de sa patrie.

— Te souviens-tu encore de sa figure? dis-je.

— Un peu. Je vois, comme à travers un brouillard, un beau jeune homme aux joues vermeilles, aux grands yeux bleus; mais, quand je cherche à me rappeler plus distinctement cette image, elle s'évanouit.

— Et sais-tu pourquoi il s'est enfui?

— On m'a dit que ce fut à la suite d'une scène violente avec sa mère, dont il ne put supporter plus longtemps l'excessive sévérité. Leurs caractères devaient se ressembler beaucoup, et chacun opposa la violence à la violence, la dureté à la dureté! On dit que Bruno est mort dans l'exil. Pauvre Bruno! j'ai bien pleuré sur son sort! Il était si bon pour moi! »

Séréna soupira de nouveau : elle était toute triste. Pour éloigner ces souvenirs, je me mis à lui parler de ses grands parents, et elle reprit sa douce gaîté en m'entendant exprimer le tendre respect qu'ils m'inspirent. On dirait qu'elle ne vit que pour aimer et pour être reconnaissante. Ce sentiment s'étend à toutes choses. Si elle parle d'un livre, c'est avec gratitude pour le plaisir qu'elle y a trouvé. J'aime Séréna, elle me fait du bien; moi aussi je voudrais me glisser dans son livre de souvenirs.

A dîner, nous eûmes l'ours, de la gaîté, de l'appétit, et, sans me vanter, une bonne table. Après dîner, Stellan revint, comme on revient ordinairement d'une partie de chasse, c'est-à-dire affamé et sans gibier. On causa une heure, puis il fut arrêté qu'on irait se promener à Swanö et qu'on y souperait. Aidée par Séréna, je garnis solidement le panier à provisions, puis le joyeux petit cercle prit le chemin du lac. Nous trouvâmes au rivage une jolie barque peinte en vert ; Stellan prit les rames, et nous partîmes caressés par une fraîche brise et en chantant *la Biondina*. En abordant, nous nous établîmes sous le grand chêne, sur un tertre de gazon parsemé de cytises blancs et rouges ; moi entre mon ours et mes provisions, et Stellan à côté de Séréna. En voyant le beau jeune homme et la gracieuse enfant assis sur l'herbe côte à côte, et échangeant gaîment de petits bouquets de fleurs des champs, une pensée fugitive, répréhensible peut-être, me traversa l'esprit. Pourquoi pas un mariage?...

L'ours, enseveli dans l'herbe parfumée, lançait vers le ciel de longues bouffées de tabac, tout en écoutant je ne sais quelles folies que sa femme lui contait... Tout à coup l'air frémit, et une harmonie majestueuse, semblable à un orage lointain, vint frapper nos oreilles. C'était une musique sombre, mais sublime, des sons prolongés, solennels, qui nous causaient une impression étrange. L'harmonie cessa : alors une brise nous apporta sur ses ailes une mélodie ineffable, un son tremblant, plein d'une vague mélancolie.

« C'est l'orgue de Ramm, m'écriai-je. Oh ! si nous pouvions l'entendre de plus près... Ecoutez ! » A chaque souffle du vent qui venait de Ramm, le même son plaintif se faisait entendre, mais nous ne pouvions saisir une mélodie complète ; les sons semblaient s'élever, s'abaisser ; on aurait dit les soupirs d'un sylphe captif. Tout en écoutant cette musique vague et indécise, je songeais à ces philosophes de l'antiquité qui se recueillaient dans le silence pour saisir, à leur passage sur la terre, de mystérieuses mélodies, et pour entendre le vent du destin frapper sur la lyre de la vie.

Un désir ardent, un tourment que comprendront ceux qui partagent ma passion pour la musique, s'empara de moi. « Il faut que j'écoute de près, dis-je d'un ton qui n'admettait pas de réplique. Je deviendrais folle si j'entendais plus longtemps ces sons sans suite. Reste couché, mon ours, et fume en paix, et vous, Stellan, restez aussi ; nous voulons être seules. Nous pourrons bien ramer jusqu'au château. »

L'ours grommela et resta couché, et Stellan nous accompagna jusqu'au bord du lac. Je conduisis sans peine la légère nacelle, et notre courte traversée fut ravissante : plus nous avancions, plus la musique

devenait distincte. Notre esquif semblait voler sur les eaux, poussé par une main invisible. Le calme du soir régnait partout; le soleil dardait à travers la forêt des rayons d'un or toujours plus sombre, et l'orage harmonieux grondait avec majesté. Nous jouissions toutes les deux, mais nos impressions étaient différentes. Pour moi, mon cœur battait avec violence, et des larmes de ravissement s'échappaient de mes yeux. Séréna, plus tranquille, jouait de sa main blanche avec l'eau, et ses beaux yeux limpides avaient une expression de plaisir calme. Cependant nous approchions toujours de Ramm. Que te dirai-je, Marie?... Madame la Curiosité s'était si bien emparée de moi qu'en dépit des avertissements de Séréna la nacelle, glissant toujours, aborda enfin, muette comme une barque de contrebandier, à l'ombre d'un bouquet d'aunes, au-dessous d'une fenêtre ouverte. Là nous entendîmes des sons qui ne paraissaient pas pouvoir venir de l'homme; c'étaient de merveilleuses variations sur une mélodie connue, des inspirations sublimes, d'admirables combinaisons harmoniques, qui surpassaient en beauté et en puissance tout ce que j'avais entendu jusqu'à ce moment. Ravie, entraînée, je couvris ma figure de mes mains, et alors je rêvai que le roi des mers, inspiré par les magnificences du soir, venait lui-même répandre sur toute la nature une vie nouvelle, cette vie dont il ne dispense les trésors qu'à de mystérieuses profondeurs; je vis des châteaux de cristal, des grottes splendides... Mais l'harmonie cessa, mes songes s'évanouirent, et je revins à la vie réelle. Je donnai quelques coups de rames qui poussèrent l'esquif à un autre point plus éloigné. Alors nous levâmes toutes deux les yeux vers la fenêtre ouverte, mais nous les baissâmes bien vite... A cette fenêtre se tenait le sombre Romilly, qui nous regardait.

A.

*(La suite de la VII^e Lettre au prochain numéro.)*

# REVUE POLITIQUE.

24 septembre.

Nous ne pouvons mieux commencer la revue de cette quinzaine que par une délibération du Conseil municipal de Paris, inspirée par l'esprit de la ligue universitaire, et rattachée expressément à l'intérêt de cette ligue par le rapport de M. Robinet. Elle est importante, mais, rassurons-nous, elle n'est pas dangereuse. Si on se reporte aux élections du Conseil municipal, si on se rappelle sous quelles influences et sous quelles préoccupations elles ont été faites, surtout dans ces dernières années, on verra bien que ce ne sont point les questions religieuses qui ont déterminé le choix des conseillers. Il s'agissait bien plutôt de l'alignement, de l'élargissement, du percement des rues, de l'embellissement de certains quartiers, et de la rivalité des divers arrondissements par rapport à ces améliorations matérielles. Les propriétaires de maisons, les entrepreneurs de bâtisses, les spéculateurs sur le mètre carré de superficie ne songeaient guère aux Jésuites, ni aux Ursulines, ni aux professeurs de l'Université, ni aux fils de Voltaire. On aurait donc tort de voir dans cette délibération l'expression formelle des vœux de la bourgeoisie parisienne.

M. Robinet a dénoncé au Conseil municipal les sociétés religieuses de bienfaisance, qui « ouvrent à des prix infimes des pensionnats « pour la classe ouvrière aisée, des ateliers d'apprentissage pour les « jeunes ouvriers. » Il lui a dénoncé les Sœurs Ursulines de Dijon, les Sœurs de la Charité chrétienne de Nancy, qui placent des domestiques, des ouvrières en tout genre, des maîtresses et sous-maîtresses, des dames de confiance pour les grandes maisons, pour la comptabilité et la tenue des livres, pour l'administration et la direction dans les magasins et les établissements industriels, et qui se chargent en

SEINE 6 c. BIBLIOTHÈQUE ROYALE

général de tous les placements de femmes dont peut s'occuper la charité chrétienne. M. Robinet ne veut plus que ces religieuses « présentent une retraite sûre aux jeunes personnes et aux dames qui, « arrivant de province, soit pour placements, soit pour affaires, ne « peuvent convenablement se mettre dans un hôtel. » Il ne veut plus qu'elles placent des concierges et des apprentis, ni qu'elles reçoivent des pensionnaires à des conditions très-modérées, ni qu'elles reçoivent, pour les employer dans leurs établissements, selon leur aptitude, les sujets peu aisés qui ont de la piété et une vertu solide; il ne veut pas surtout que leur sollicitude suive dans la capitale les sujets qu'elles ont placés, ni que ces sujets trouvent dans ces relations un préservatif dans les dangers et des conseils dans leurs difficultés; il ne veut pas que la supérieure des Ursulines leur tienne lieu de mère, les dirige et les protége comme ses enfants, veille à ce qu'ils puissent toujours remplir leurs devoirs religieux, les fasse sortir des maisons qui ne remplissent pas leurs promesses, et les place ailleurs. « Ce sont là, dit M. Robinet, des dangers qui nous menacent, dangers aussi grands, pour le moins, que ceux des sociétés secrètes et subversives qui s'agitent dans la politique. »

Sur ce beau rapport, le conseil municipal a décidé « qu'il est urgent de mettre un frein à ce débordement d'inconvenances et d'illégalités; » et il invite M. le préfet « à faire rechercher les moyens « d'exercer une surveillance devenue indispensable sur les établissements qui, en raison de leur nature, échapperaient aujourd'hui aux « moyens de surveillance prescrits par les lois et règlements relatifs « aux établissements universitaires, industriels on religieux. »

Signaler une pareille énormité, commise par le conseil d'une grande cité où la misère et la corruption proviennent surtout de ce que la classe ouvrière est abandonnée à elle-même, c'est tout ce que nous pouvons faire aujourd'hui. Quelques conseils généraux et quelques municipalités de province se sont, il est vrai, prononcés dans le même sens; mais pourquoi s'en étonner? N'y a-t-il point partout des demeurants du libéralisme d'avant 1830? Croit-on que les préjugés et les rancunes s'éteignent si vite? N'y a-t-il point çà et là de petits journaux démocrates, enrôlés aujourd'hui sous la bannière universitaire, et occupés chaque jour à ramasser par les bourgs et les villages des calomnies dont on a le tort de ne point exiger la rétractation publique? Les insinuations de M. Robinet ne sont autre chose que la répétition généralisée d'une foule d'attaques de détail que les grands journaux de l'Université recueillent avec empressement et répandent avec une assurance impunie. Quoi qu'il en soit, nous le répétons, cela n'est point dangereux; au contraire. Depuis que la lutte pour l'enseignement libre est ou-

verte, une seule chose était à désirer : c'est que le véritable esprit de cette lutte se manifestât avec évidence. Or, ce résultat se réalise de jour en jour. On a d'abord fait de l'hypocrisie philosophique ; et, comme il y avait trop de documents antérieurement imprimés pour qu'il fût possible de garder le masque, il a fallu bientôt, en s'alliant à M. Thiers, chercher un appui politique ; mais l'étoile de M. Thiers, dans les circonstances critiques où se trouve l'Europe, et à cause de la nécessité bien sentie d'obtenir des alliances continentales qui ne peuvent s'obtenir par lui, paraissant éclipsée pour longtemps, voici que, de désespoir, on intrigue avec fureur contre tout ce qui est chrétien, contre la charité, contre le dévouement, contre le morceau de pain qu'une main religieuse présente aux pauvres, contre les bons conseils qu'une femme offre à une femme pour la préserver des périls de l'inexpérience ou de la détresse. C'est donc une cause perdue ; car elle sort des ambages d'une plaidoierie obscure, et elle révèle sa moralité par des faits palpables. Souhaitons à nos adversaires beaucoup de courage et de persévérance, afin qu'ils s'enfoncent aussi loin que possible dans ces marais où nous pouvons nous contenter de les regarder faire, et passons aux choses sérieuses.

Il y a huit jours le télégraphe annonçait le traité de paix conclu avec l'empereur de Maroc ; aujourd'hui on fait connaître que de nouveaux rassemblements se forment sur la frontière marocaine pour attaquer l'Algérie. Si cette nouvelle se confirme, ce ne sera que la réalisation un peu tardive, mais inévitable dans un certain laps de temps, des nécessités de cette guerre.

Ce qui est frappant dans la lutte engagée en Afrique, c'est le caractère fatal qui en marque toutes les phases, et l'opiniâtreté des hommes à méconnaître la voie où Dieu les pousse, et à se frayer péniblement un misérable petit sentier à côté. Il leur faut absolument des compromis et des traités entre la barbarie et la civilisation. S'il s'agissait du moins d'une transaction purement militaire, d'une cessation de meurtres, on pourrait applaudir et attendre. Mais cela ne se peut ; le fanatisme musulman veut rester pur à côté de la civilisation chrétienne, et l'on s'évertue follement à pratiquer par des traités cette juxtà-position moralement impossible. On oublie que la lutte, une fois engagée entre deux principes si inconciliables, ne peut plus finir sans l'abdication de l'un d'eux. Au moindre intervalle de repos, à la moindre apparence de négociation, on s'en va criant : « La paix ! la paix ! » et il n'y a point de paix.

Etait-ce bien une paix que l'étrange traité conclu à la hâte avec le gouverneur de Tanger, aux mêmes conditions qu'avant les opérations du prince de Joinville et la bataille d'Isly ? L'obligation impo-

sée à l'empereur de s'emparer de la personne d'Abd-el-Kader, et l'abandon de Mogador avant l'accomplissement de cette condition, nous ont paru ôter tout caractère sérieux à ce traité. Comment l'empereur de Maroc réussira-t-il à saisir ce chef si actif et si habile, que nos généraux eux-mêmes n'ont jamais pu atteindre? Il ne peut pas même l'essayer; car, s'il l'essayait, il se ferait aussitôt un partage décisif et tranché des opinions encore peut-être incertaines; on verrait, du côté de l'empereur, les musulmans alliés des chrétiens, et par cela seul infidèles à leur religion sans en accepter une autre, et, du côté d'Abd-el-Kader, les vrais croyants, ralliés autour d'un chef qui a fait ses preuves, et qui reste le seul capable de soutenir l'islamisme dans son dernier retranchement. C'est à titre de défenseur de la foi qu'on fait de grandes choses chez les mahométans. Ce titre a fait la fortune de Méhémet-Ali en Egypte après son expédition contre les Wahabites; ce titre a soutenu Abd-el-Kader pendant dix ans au pied de l'Atlas algérien. Et l'empereur Abd-er-Rhaman se dépouillerait de ce titre, que sa dignité lui donnait, pour en laisser la gloire exclusive à son rival?

Nous ne concevons qu'une manière d'expliquer ce traité dans un sens favorable à ceux qui l'ont dicté ou accepté dans ces termes pour le compte de la France. On avait commis la faute de s'engager d'avance à ne s'emparer d'aucune partie du territoire ennemi. Cet engagement, qui lie notre gouvernement, ne peut évidemment le lier que pour la durée de la guerre actuelle. Le traité la termine, bien ou mal, mais il la termine, et la promesse faite à l'Angleterre ne peut s'étendre à une guerre nouvelle. Serait-ce pour arriver à cette liberté d'action, pour rehausser ainsi notre dignité et fortifier notre puissance en Afrique, qu'on s'est empressé d'une manière si extraordinaire d'accorder la paix, sans dédommagement, sans garantie, et pour ainsi dire sans conditions réelles? Ce serait donc le premier pas dans une politique infiniment plus rationnelle et plus honorable. Il resterait à faire alors un effort puissant et terrible; il resterait à sortir complétement de ces demi-mesures qui abreuvèrent pendant si longtemps l'Afrique de sang français. La conquête du Maroc dans un avenir prochain est désormais un des faits capitaux de la politique européenne. La question entre la France et l'Angleterre est là tout entière, debout comme le colosse de Rhodes, un pied sur Gibraltar et l'autre sur Tanger. C'est bien aussi pour cela que nos hommes politiques en ont peur, M. Thiers encore plus que M. Guizot. Tous les organes de la gauche, aussi bien que ceux du parti conservateur, proclament de leur mieux la folie d'une conquête du Maroc. Mais les événements s'inquiètent peu de ces proclamations, et nous voyons

tous les jours se prononcer d'une manière plus impérieuse la nécessité imposée à la France d'accomplir sa vocation en dépit de tous ceux qui croient la conduire.

C'est encore et toujours le résultat d'une politique indécise et craintive que nous avons à déplorer dans l'Océanie. Les germes de rébellion semés par Pritchard ont fructifié avec exubérance : l'île de Taïti est en pleine révolte, nos soldats sont massacrés ; et Pritchard, le premier auteur de ces désastres, sera indemnisé par nous-mêmes, tandis que M. d'Aubigny, pour les avoir voulu prévenir à force d'énergie, sera officiellement blâmé. Mais ce n'est pas tout : voici venir deux officiers de la marine anglaise qui se plaignent à leur tour et réclameront sans doute aussi une trop juste indemnité. Ces messieurs se promenaient paisiblement au bord de la mer à Taïti, en février dernier, lorsqu'ils entendirent sonner l'alarme. Ils s'en allèrent publier dans un cabaret qu'un navire français venait d'être pris par les naturels : on comprend l'intention d'un tel bruit répandu au milieu d'une insurrection par des officiers d'une puissance dont les agents avaient poussé les indigènes à la rébellion. Le consul français, M. Moërenhaut, les fit appeler et les interrogea ; ils dirent avoir recueilli ce bruit sur le rivage, sans désigner personne, et l'un d'eux, le capitaine H. Hay, invoqua le témoignage de son compagnon ; ce qui dut paraître assez dérisoire. Sur l'ordre du gouverneur, ils furent menacés d'être envoyés en prison à bord de *l'Uranie*, s'ils ne faisaient connaître l'auteur des bruits alarmants qu'ils avaient propagés. Ils chicanèrent sur la procédure et ne dénoncèrent personne ; ç'eût été difficile probablement. Comme il n'y avait point de barque au port, M. Moërenhaut donna ordre de les mettre en prison. Ils trouvèrent, comme Pritchard, que la prison n'était pas assez propre pour eux, qu'il y avait des moustiques, et qu'il s'y trouvait un homme *accusé* de meurtre et des prévenus de divers délits. On leur procura enfin une barque anglaise qui les transporta à bord de *l'Uranie*, où ils furent bien reçus et bien traités. Définitivement on les embarqua sur des navires anglais, et on leur défendit de reparaître dans l'île sans autorisation. Quand on lit ce rapport, qui deviendra peut-être une affaire grave, on se demande de quoi ces officiers se plaignent. Il fallait sans doute leur laisser la faculté de colporter l'alarme et les encouragements à la révolte dans toute l'île? Au reste cette pièce arrive de Sidney : on n'y devinait pas que Pritchard dût être indemnisé. MM. Hay et Daldy n'ont fait aucune demande de ce genre.

Des rumeurs ont couru sur un traité secret qu'on a supposé conclu entre l'Angleterre et Méhémet-Ali, pour assurer à la Grande-Bretagne le protectorat de l'Egypte et la domination de l'isthme de Suez. Le

voyage de l'empereur de Russie recevrait ainsi une interprétation vraisemblable, et un article d'un journal ministériel anglais confirmait ces soupçons. Ces bruits ont été contredits par une négation venue des hautes régions politiques; mais, en ces grandes affaires, les assertions détaillées et les démentis qui ne portent que sur l'actualité d'un fait sont également de peu d'importance en eux-mêmes. Lorsqu'une prévision sort de la nature des choses, de la persistance d'un intérêt, de l'ensemble d'un système, elle produit souvent et naturellement de ces anticipations-là; toutefois, pour être prématurées et sans fondement, elles n'en doivent pas moins provoquer une attention sérieuse.

Si toute autre puissance avait dans l'Inde les mêmes intérêts qu'y a l'Angleterre, elle chercherait certainement à s'assurer le passage libre, et même privilégié, de la mer Rouge; et, moins que toute autre, l'Angleterre, si active, si prévoyante, si subjuguée par ses nécessités industrielles, si hardie à accepter ces nécessités partout où elles se présentent, peut négliger une question aussi vitale pour son avenir. Sa politique en Egypte, depuis l'expédition de Bonaparte, découvre à chaque pas un plan mûri et dont elle ne peut se désister. Elle a fondé un autre Gibraltar sur la mer Rouge, en s'emparant d'Aden. Si elle a bombardé Beyrouth, était-ce par un pur amour pour l'intégrité de l'empire ottoman? Séparer cet empire en deux parties tracées par des frontières naturelles et par l'antipathie de deux races, ç'eût été rendre possible l'organisation et la vie de deux Etats faibles sans doute, mais au moins posés définitivement et sauvés des incertitudes d'une situation fausse et provisoire. Le but de lord Palmerston ne fut autre que de conserver ce faux et ce provisoire, afin de se réserver l'occasion d'intervenir et d'arracher à l'une et à l'autre portion des concessions opportunes. Peu importe donc que sir H. Hardinge, en passant au Caire, ait obtenu ou non de Méhémet-Ali, sous promesse d'une active protection, le privilége du passage de Suez. L'histoire du passé et les besoins de l'avenir révèlent mieux que toute anecdote positive et actuelle ce que le gouvernement anglais prépare et négocie à cet égard.

On a beau dire que l'Angleterre se mettrait par là en contradiction avec ses principes de 1840, il y aurait beaucoup de simplicité à prendre au sérieux une objection de ce genre. On a beau invoquer le droit des nations européennes, l'esprit du concert européen, et proclamer la nécessité et la convenance de rendre neutre et commun à tous ce passage plus ou moins nécessaire à tous. C'est très-bien sur le papier; mais que sont les intérêts actuels des autres puissances dans les mers des Indes, en comparaison de ceux de l'Angleterre? Est-il naturel qu'elle y ouvre la voie à des concurrences nou-

velles, qui, par le fait seul de cette neutralisation, deviendraient infiniment plus dangereuses pour elle qu'elles ne le sont aujourd'hui? Ne peut-elle pas dire qu'étant plus intéressée, et par conséquent plus exposée qu'aucune autre, elle a droit à des garanties et besoin de précautions plus grandes? Mais ces garanties et ces précautions ne peuvent se réaliser que par des établissements militaires aux deux extrémités de la ligne de fer ou du canal qu'il s'agit de créer. L'Angleterre ne saurait être dupe de ces accords philanthropiques et humanitaires fondés sur l'hypothèse de la paix perpétuelle. Elle voit trop de hiérarchie chez elle entre les classes de la société pour ne pas vouloir aussi de la hiérarchie entre les nations, d'autant plus que dans celle-ci c'est la première place qu'elle s'adjuge. Si l'on ajoute à ces raisons l'impossibilité d'une véritable intégrité de l'empire ottoman, et l'imminence d'une chute, qui nécessitera le partage, sinon de la souveraineté, au moins du protectorat des parties démembrées, il faudra bien conclure que ces bruits de traités secrets qui se hasardent de temps en temps sont au moins l'expression d'un pressentiment universel, qui échappe du sein même des choses et qui est la voix du sens commun dans le domaine de la politique. En cela comme en bien d'autres affaires, le sens commun n'est pas toujours du côté des habiles.

Un fait récent peut d'ailleurs, par une coïncidence instructive, éclairer encore ce point de vue oriental. Ce qu'on appelle la grande politique, et surtout la politique d'une vieille aristocratie qui ne vit plus qu'à force de génie, ne se juge que par l'ensemble. La question des isthmes a deux termes : l'un en Egypte, l'autre dans l'Amérique centrale. Un immense avenir commercial dépend de l'un et de l'autre; aussi l'Angleterre les soigne tous deux et marche d'un pas ferme à une double solution à son profit.

Il paraît reconnu actuellement, par suite des dernières explorations, que le percement par Panama est impraticable. Les autres voies indiquées, par le golfe de Darien et par Téhuantepec, présentent aussi des difficultés et des inconvénients qui doivent y faire renoncer. Reste l'isthme fort étroit qui sépare le lac de Nicaragua de l'océan Pacifique. Nous avons déjà parlé, il y a un mois, des querelles suscitées par les négociants anglais et leur consul au gouvernement de cette petite république américaine. Déjà le port de San-Juan de Nicaragua est bloqué par les Anglais.

A propos de la mission de M. Castellon, envoyé par la république de Nicaragua pour réclamer la protection ou du moins l'arbitrage de la France dans ces différends, qui ne sont, d'après les rapports que nous avons vus jusqu'ici, que de véritables chicanes, nous faisions

remarquer que tout cela présageait quelque entreprise bien méditée d'avance par le cabinet britannique. Si le percement de l'isthme peut s'opérer par ce pays, il est hors de doute que l'Angleterre cherchera à s'en emparer, comme elle cherche à s'asseoir en maîtresse sur l'isthme de Suez. Dominant ainsi, par des moyens sagement préparés, les deux grands passages futurs du commerce, elle pourrait se rire à son aise des projets de neutralisation mis en avant par quelques écrivains qui ont étudié l'histoire dans l'île d'Utopie. La première mesure que l'Angleterre ait à prendre vis-à-vis de Nicaragua, c'est de s'assurer de quelque point de la rivière de San-Juan qu'elle bloque aujourd'hui; mais, pour ne pas brusquer les choses, il est bon qu'elle se crée d'abord une station dans le voisinage, sur un territoire à peu près neutre, d'où elle puisse au premier signal se précipiter sur le territoire de Nicaragua. Or c'est précisément ce qu'annoncent les dernières nouvelles. Les Anglais viennent de prendre terre et de planter leur pavillon dans le pays des Mosquitos, sur la rivière ou dans l'île de Blewfield, à vingt-cinq lieues au nord de l'embouchure du Rio-San-Juan. La rivière de Blewfield coule presque parallèlement à la chaîne des Andes, qui sépare l'Etat de Nicaragua du pays des Mosquitos. En s'établissant sur cette rivière, une colonie anglaise côtoierait, pour ainsi dire, à une faible distance, le San-Juan et le lac de Nicaragua. Déjà plusieurs établissements anglais avaient été essayés sur cette côte; les difficultés locales, la faiblesse des efforts particuliers et l'antipathie des gens du pays les avaient fait tomber. Cette fois c'est le gouvernement qui s'en charge. Le consul général Walker est parti de Belize pour établir à Blewfield le quartier général de la diplomatie anglaise dans cette partie de l'Amérique. L'Angleterre a donc, dans le golfe de Honduras, le territoire de Belize, pris aux Espagnols en 1786; elle prend aujourd'hui Blewfield, sur le golfe des Mosquitos, pressant ainsi de deux côtés ce vaste espace triangulaire dont la base est sur l'océan Pacifique, et qui comprend le Guatemala et la plus belle portion de l'Amérique centrale. C'est là de la prévoyance et de la résolution qu'il faut savoir admirer.

L'acquittement d'O'Connell a été d'abord un triomphe; il devient maintenant un nouveau combat. Les juges qui l'ont acquitté sont des whigs; le parti whig cherche à se rattacher le chef de l'Irlande, et un nouveau plan s'élabore pour cette alliance. Il a été résolu, selon le *Chatham free Press*, qui reçoit des informations des sommités du parti whig, qu'on formerait une union des partis libéraux, dans le but de renverser du pouvoir le ministère actuel, et l'une des bases d'arrangement qu'on doit proposer, ce sera un *parlement fédéral pour l'Irlande*. Dans cette union fédérale, chaque île, souveraine chez elle en

tout ce qui concerne ses propres affaires, nommerait un nombre égal de membres à une assemblée ou congrès général, pour la décision des affaires communes, étrangères et coloniales. Mais, après tout, ce sont là des bruits de journaux dont il faut attendre la confirmation.

Ce que veut l'Irlande, c'est le Rappel de l'Union, par quelque voie que ce puisse être; ce que veulent les whigs, c'est le renversement du ministère. Mais les whigs au pouvoir voudront-ils, pourront-ils remplir leurs promesses d'aujourd'hui? N'oublions jamais qu'au fond du Rappel de l'Union il y a une grave modification de la propriété et de l'Eglise, les deux bases de l'aristocratie britannique. La démolir en Irlande, n'est-ce pas la miner en Angleterre? Et pourtant, d'autre part, l'Irlande ne peut rester ce qu'elle est. D'ailleurs, séparation et fédération ne sont ici que deux degrés d'une même chose. Dès qu'on peut se dérober à moitié à un joug pesant et longtemps exécré, on cherche nécessairement à s'y dérober tout à fait : une si forte impulsion est difficile à enrayer. Aussi croyons-nous peu à l'efficacité de tous ces moyens termes, excellents pour rassurer les convictions peureuses et les dévouements modérés, mais incapables de marquer la limite où devra s'arrêter le mouvement de dislocation qui écarte l'Irlande de l'Angleterre.

Mais la querelle engagée entre les deux pays s'est compliquée tout récemment d'un incident bien grave et qui a trompé toutes les prévisions. Au moment où le pairie anglaise va statuer souverainement sur le sort du plus terrible ennemi qu'ait eu l'aristocratie anglaise, il se fait comme un grand silence autour du tribunal suprême. Les deux nations suspendent leur polémique pour attendre ce qui va suivre. Alors, sur la proposition d'un ministre même, on rappelle un vieil usage de la législation anglaise. Que les Pairs étrangers par leurs antécédents à l'ordre judiciaire s'abstiennent de voter! La loi le veut ainsi; car ils ne pourraient décider en connaissance de cause. Et les Pairs se retirent... Mais, au sein du tribunal qui va prononcer, l'opposition est en majorité; d'avance on est sûr de voir le jugement cassé, rejeté. N'importe : la loi l'ordonne ; que personne ne soit assez osé pour mettre en doute son autorité!

Bien souvent, on le sait, l'aristocratie anglaise nous a trouvés sur son chemin, critiquant ses actes, démasquant son ambition; mais cette fois, nous le disons sans détour, nous nous sommes sentis émus, pénétrés d'admiration en face de cette haute et impartiale justice rendue à l'Irlande sous les regards de l'Europe. Jamais on n'avait vu jusqu'ici un corps entier dominant, sacrifiant ses préjugés les plus chers, pour montrer à tous comment on doit se courber devant les droits imprescriptibles de l'équité.

Et qu'on y prenne garde : ce jour-là la cause du Rappel a reçu le plus rude coup qui lui ait été porté. Nous n'examinerons point les motifs qui ont inspiré le parti whig; nous n'approfondirons pas quelle est la base de la nouvelle alliance contractée par lui avec O'Connell; un fait demeure acquis à l'Irlande : désormais elle peut obtenir justice sans passer le Rubicon, sans avoir recours à une mesure désastreuse pour les deux contrées. Les tories reculeront, disions-nous il y a peu de mois, mais nous ne comptions pas sur une retraite aussi glorieuse. Du reste, cette question trouvera sa place à part dans notre prochain nnméro.

Et l'Irlande! fut-il jamais un spectacle plus beau que celui de cette nation tout entière se précipitant à genoux pour demander la délivrance de son grand homme, se précipitant à genoux pour célébrer son retour? douce et fière dans son triomphe comme elle avait été douce et humble, mais forte, au moment de l'épreuve. Quand un peuple chrétien se montre si admirable de dévouement et d'abnégation, le moment de la délivrance a sonné, les fers sont brisés!

# BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

---

*Histoire de Louis XIV*, par Amédée Gabourd; 1 vol. in-8°, 1844. Chez Waille.

Nous ne voudrions pas qu'on nous crût toujours et au moindre prétexte disposé à guerroyer; cela n'entre ni dans nos goûts ni dans nos habitudes; et la guerre, si on peut lui trouver quelque avantage, n'a pour nous qu'un bon côté: c'est de nous faire désirer sincèrement la paix. Mais suffit-il donc d'un bon désir pour obtenir même une trêve? Hélas! non; nous sommes en pleine mer, c'est pour naviguer, heureux si le flot qui nous porte ne va pas nous abîmer dans les courants ou nous briser contre les écueils.

Voici, par exemple, que nous avons à rendre compte d'une histoire de Louis XIV destinée à la jeunesse studieuse. Est-il possible de faire abstraction des circonstances au milieu desquelles a paru cette histoire? Et pourrions-nous, sans parler de ces circonstances, juger de l'opportunité d'une telle publication et du mérite particulier du livre? Non, sans doute. Bon gré malgré il nous faut donc déplacer la question, et, à propos d'une histoire de Louis XIV, parler de la liberté d'enseignement. C'est encore le programme de l'Université qui fera les frais de la discussion. Pourquoi aussi des hommes tels que MM. Cousin et Villemain se disputent-ils l'honneur d'avoir rédigé un tel *factum*, honneur que revendiquerait à bien plus juste titre certaine jeune tête de philosophe étourdi qui se cache derrière l'officiel portefeuille? Comment des hommes si haut placés ont-ils pu s'imaginer jamais qu'imposer à toute une jeunesse, catholique ou non, l'étude des sophismes de Pascal ou des facéties de Voltaire contre la religion, c'était suffisamment respecter la liberté de conscience? Il faut avoir bien de l'esprit ou de la science pour s'aveugler à ce point-là. Mais l'illusion ne pouvait durer. C'était une sorte de défi jeté aux catholiques, et, sur ce terrain comme sur tous les autres, ils sont prêts à relever le gant.

Est-ce à dire, par exemple, que l'histoire de M. Gabourd soit la réponse au *Siècle de Louis XIV?* M. Gabourd n'a pas donné une telle destination à son livre: sa modestie s'y refuse; mais nous ne craignons pas de dire, nous, que, dans les limites qu'il s'est imposées, l'auteur a fait pour la jeunesse un très-bon livre, un livre qu'assurément nous aimerions mieux voir dans les mains de nos enfants que le *Siècle de Louis XIV*, non cartonné et même cartonné; car enfin, à part les flatteries, les erreurs et les impiétés, qu'y a-t-il dans le *Siècle de Louis XIV?* Le style? Nous le savons, Voltaire excellait à dire des riens. M. Gabourd n'emploie la parole que pour la pensée, et la pensée que pour la vérité et la vertu, ce qui est bien, dit Fénelon.

L'important ici n'est pas tant de détailler le plan de M. Gabourd, lequel comprend, comme celui du *Siècle de Louis XIV*, la division par chapitres, ni d'insister sur les idées fondamentales d'un auteur déjà connu par son *Histoire de France*. Ce qu'il faut surtout constater ici, c'est l'impartialité de l'historien. On pouvait craindre en effet que l'inspiration du jeune écrivain ne se ressen-

tît par quelque point de l'électricité qui est dans l'air. Sa conscience y a mis bon ordre. On s'en convaincrait aisément, rien qu'à lire ses chapitres VI, VII et VIII : le premier, qui traite du gouvernement et de l'administration de Louis XIV; le second, de la littérature, des arts et des sciences; le troisième, de Louis XIV lui-même et de sa cour; le quatrième enfin, des grandes questions religieuses qui se débattirent alors. Sans doute l'historien n'ira pas, sous prétexte de se mettre à la portée de son public, le flatter grossièrement en habillant à sa taille les hommes et les choses d'un autre siècle; sans doute il ne fera pas de Louis XIV un ministre de l'instruction publique, ni de l'assemblée du clergé de 1692 une Chambre des Pairs ou des Députés, ni de M. Dupin un chancelier Daguesseau; mais, en laissant aux temps leurs différences, aux hommes et aux choses leur valeur particulière, l'auteur se montrera toujours vrai, juste et indulgent, quelquefois même trop indulgent peut-être. En faut-il davantage pour jeter les fondements d'un bon livre? Reste à le parer. M. Gabourd a pour cela de la suite dans sa méthode, et de la clarté, de l'élégance au besoin, de l'élévation dans son style.

Nous en parlons d'autant plus librement que nous n'adoptons pas le plan de M. Gabourd. La division par chapitres ne nous paraît pas heureuse. Il y a dans cet âge, qu'on est convenu d'appeler le grand siècle, un contraste qui domine toute la vie de Louis XIV. Les principes s'y opposent aux principes, et les faits aux faits. Le traité de Westphalie est un des points de départ de cette période; la seconde commence à la paix de Nimègue. M. Gabourd a bien indiqué cette division, mais il n'en a pas fait le fondement de son travail et le principe de son exposition, en sorte que son plan semble pécher contre l'unité. Ce n'est pas seulement ici d'un intérêt de forme qu'il peut s'agir; nous nous préoccupons surtout de l'enseignement historique. Or, dans l'histoire de M. Gabourd, l'enseignement de détail vient toujours à point et d'une manière très-satisfaisante; mais la grande leçon historique, mais le grand problème à résoudre, on les pressent, on ne les saisit pas. Est-ce l'équilibre européen qui doit faire aujourd'hui le fond du droit international? Ne vaut-il pas mieux revenir à la monarchie universelle? C'est la grande question, la question capitale, et peut-être l'*Histoire de Louis XIV* ne l'a-t-elle pas suffisamment éclaircie?

Mais nous oublions que nous parlons d'un livre fait pour la jeunesse studieuse. Les jeunes générations grandiront dans le vrai et dans le bien, et M. Gabourd aura, il a déjà des leçons pour tous les âges. C'est notre vœu et notre espoir.

*Le Gérant*, V.-A. WAILLE.

## AVIS.

Nous prévenons que les abonnements qui se terminaient au *Correspondant mensuel* le 15 décembre 1844 finissent actuellement le 25 septembre courant.

Nous prions donc instamment toutes les personnes dont les abonnements finissent à cette époque de les renouveler immédiatement, si elles ne veulent éprouver aucun retard dans l'envoi du recueil.

PARIS. — IMPRIMERIE D'A. RENÉ ET Cᵉ,
Rue de Seine, 32.

# TABLE DES MATIÈRES.


Libanius et les sophistes, par M. le comte BEUGNOT, pair de France. 1
*Réfutation de M. de Montalembert*, par M. Dupin l'aîné; — par M. Th. FOISSET. 52
*Les Césars*, de M. Fr. de Champagny; — par M. Eugène DE LA GOURNERIE. 74
*Le Speranze d'Italia* (*les Espérances de l'Italie*), de M. le comte Balbo; — par M. A. BINAUT. 88
Études hébraïques, par M. L. DUBEUX. 108
La Chasse à Ceylan, par M. A. A. 119
Saint Anselme. — Fragment de l'introduction à l'*Histoire de saint Bernard*, par M. le comte DE MONTALEMBERT, pair de France. 145, 289
Des associations religieuses, par M. Ch. LENORMANT, membre de l'Institut. 187, 454
*Histoire naturelle de l'homme*, de J.-C. Prichard; — par M. C. M. 222
Lettre à M. Thiers, à l'occasion de son rapport sur le projet de loi relatif à l'instruction secondaire, par M. l'abbé POULLET. 231
*Les Voisins*, traduit de l'allemand, de Mlle Frédérique Bremer. 250, 367, 548, 698, 850
Le Catholicisme est-il hostile à l'industrie? par M. FEUGUERAY. 316, 655
La Syrie et le Liban, par M. Victor LETELLIER. 334
Littérature catholique. — Sulpice Sévère, par M. Eugène DE LA GOURNERIE. 355
Philadelphie, par M. A. 403
Des principes de la Charte et des intérêts de l'Église en matière d'enseignement, par M. L. DE CARNÉ, membre de la Chambre des Députés. 433
Des changements dans le climat de la France, par M. le docteur FUSTER. 492
Situation religieuse de l'Angleterre, par M. C.-F. AUDLEY. 520, 747
Question d'Afrique. — De la situation actuelle de la France devant le Maroc, par M. P. CHRISTIAN, attaché à l'état-major général de l'Algérie. 577
Du projet de loi sur la réforme des prisons, par M. Isidore ALAUZET, sous-chef au cabinet du ministre de la Justice. 598
*Histoire religieuse, politique et littéraire de la Compagnie de Jésus*, composée sur les documents authentiques et inédits, par M. Crétineau-Joly; — par M. COMBEGUILLE. 616
La dette haïtienne et sa liquidation. — Avantages d'un sursis, par un habitant d'Haïti. 646
Voltaire à l'Académie, par M. L.-A. BINAUT. 681
Du système à adopter pour l'exécution et l'exploitation des chemins de fer, en France, par M. C. 775
Bettina Brentano et Caroline Günderode, par Mme A. A. 801
Pie V et l'Intolérance, par M. Alfred DE COURCY. 822
Théâtres, par M. Louis DUBIEF. 832
L'église de Saint-Vincent-de-Paul, par M. E. DU MOLAY-BACON. 843
Revue politique. 128, 268, 409, 565, 718, 871
Revue scientifique. 724
Bulletin littéraire. 139, 278, 419, 735
Revue littéraire. 572
Bulletin bibliographique. 881

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00668 1049